

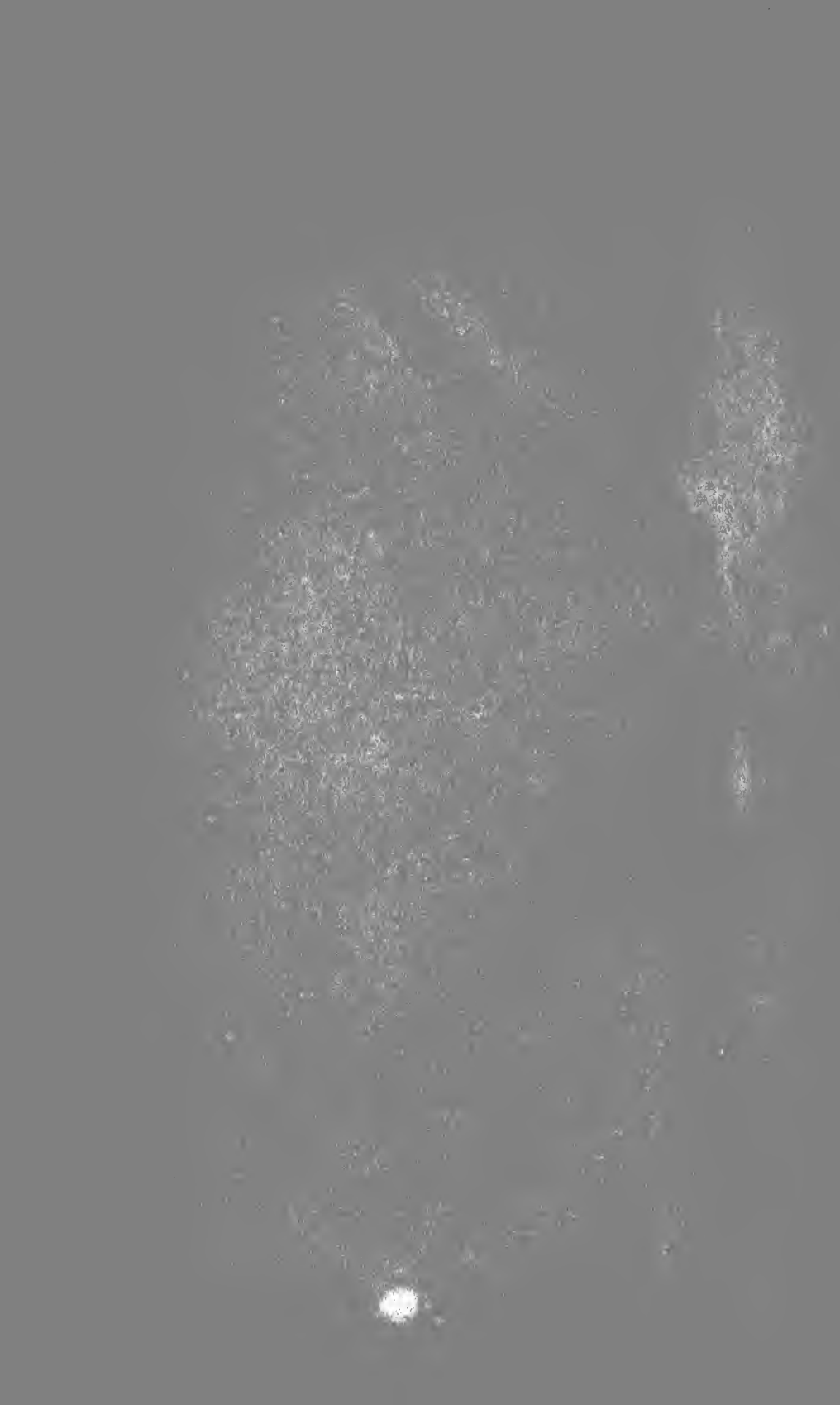


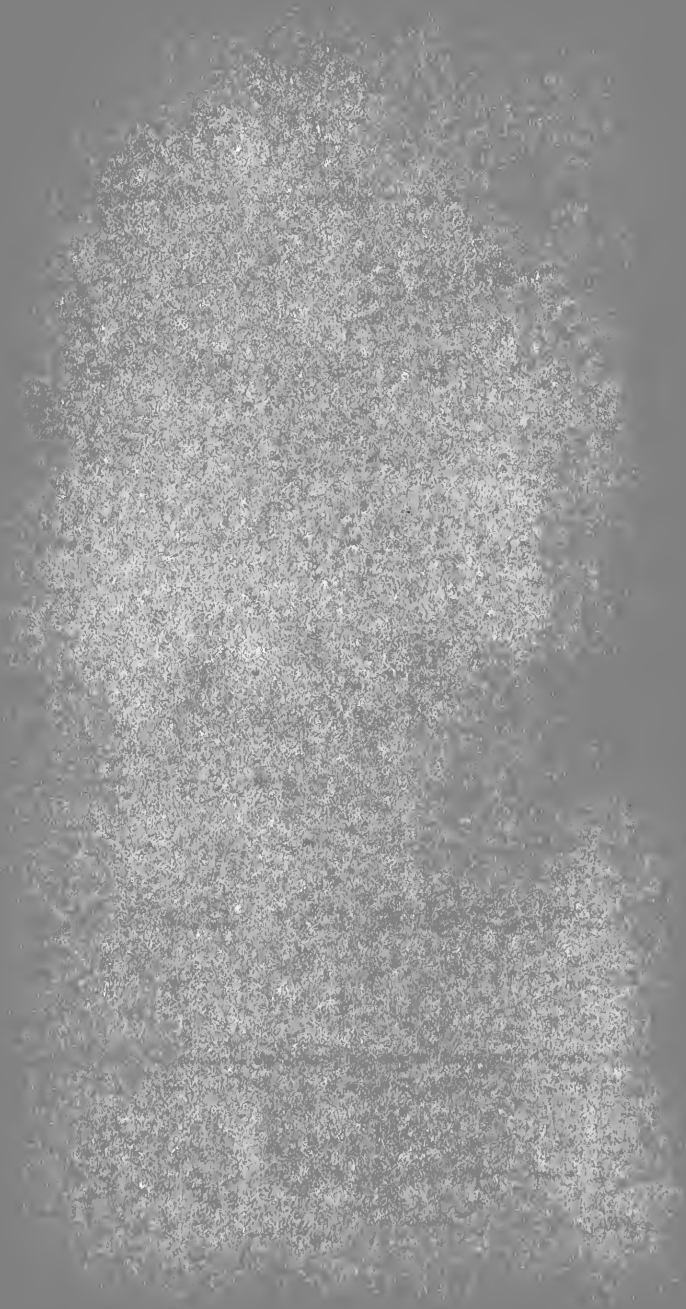
Library of the Theological Seminary

PRINCETON, N. J

DC 111 .A4 1886 v.2
Aguesse, Laurent, 1794-1862.
Histoire de l'etablissement
du protestantisme en France







HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU
PROTESTANTISME EN FRANCE

TOME DEUXIÈME

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

DU

PROTESTANTISME

EN FRANCE

CONTENANT

L'HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE LA NATION

DEPUIS

FRANÇOIS I^{er} JUSQU'A L'ÉDIT DE NANTES

✓ PAR

L. AGUESSE

TOME DEUXIÈME

1560-1574



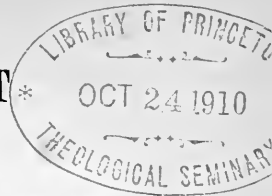
PARIS


LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME

33, RUE DE SEINE, 33

1886





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

1560-1561. — ARGUMENT : LE NOUVEAU ROI N'À QUE DIX ANS.

CONDÉ SORT DE PRISON. — LE CONNÉTABLE VIENT A LA COUR. — IL S'UNIT AVEC LA REINE-MÈRE. — LES PARTIS SE METTENT D'ACCORD SUR LA MANIÈRE DONT LE ROYAUME SERA ADMINISTRÉ PENDANT LA MINORITÉ DU ROI. — LES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

DISCOURS DU CHANCELIER ET DES ORATEURS DES TROIS ORDRES.

RÉGLEMENTS FAITS PAR LES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — ILS SONT PROROGÉS.

Les destinées de la France venaient de passer des mains d'un prince adolescent, maladif et incapable, entre les mains d'un enfant : le nouveau roi n'avait que dix ans. Il est vrai que les astrologues, et entre autres le célèbre Nostradamus, avaient prédit que cet enfant « serait un jour un très-grand et très-vaillant capitaine, et très-fortuné prince ; jusqu'à parvenir à la grandeur du célèbre empereur Charlemagne, auquel il ne céderait rien en valeur, fortune et belles qualités » il est vrai que les poètes du temps s'étaient empressés de broder richement ce thème astrologique, « ce qui faisait grand bien aux foies de la reine-mère ; » mais malgré ces brillants pronostics, tous les maux et les désordres qui s'étaient si malheureusement établis ou accrus sous le règne précédent devaient s'accroître encore sous la longue régence qui allait commencer. Les divers partis politiques et religieux étaient, comme on l'a vu déjà, tout préparés à la lutte. La reine-mère restait en suspens entre les catholiques et les protestants, les Bourbons et les Guises. Le connétable de Montmorency avait une faction séparée. La division était partout, dans la cour, dans Paris et dans les provinces. Catherine, manquant d'argent, ne pouvait acheter ni des serviteurs, ni une armée pour maintenir sous l'autorité royale cette foule de passions turbulentes et envenimées ; elle ne pouvait guère que négocier au lieu de régner. On verra que sa maxime de diviser, afin d'être maîtresse, augmenta encore les troubles et les malheurs du pays. (BRANTOME, *Él. de Charles IX.*)

Aussitôt que le roi eut rendu le dernier soupir, tous les courtisans allèrent en foule saluer le petit monarque, qui se montra en public et fut reçu par de grands cris de joie. On vit alors les Guises eux-mêmes, oubliant leur grandeur passée, se confondre modestement dans cette foule de seigneurs, qui venaient quêter un regard du nouveau maître. Le cardinal de Lorraine vint rapporter à Leurs Majestés le cachet du feu roi qui était demeuré entre ses mains, en sa qualité de premier ministre; et ce cachet fut immédiatement rompu, avec ordre d'en faire un autre, « lequel devait rester confié à ladite dame reine-mère. » (DE THOU, t. III, p. 578. — *Mémoires de Condé*, t. III, p. 212.)

La mort de François II avait été le signal de l'élargissement du prince de Condé, mais quand on vint annoncer à l'illustre prisonnier qu'il pouvait sortir, il déclara qu'il ne quitterait point sa prison qu'on ne lui eût nommé ses accusateurs. Les Guises répondirent « qu'il avait été arrêté par l'ordre du feu roi et qu'ils n'en connaissaient pas davantage; il fallut bien qu'il se contentât de cette réponse; il savait au reste à quoi s'en tenir sur le nom de ceux qui lui avaient valu une aussi humiliante détention et qui avaient mis sa vie dans un si grand péril, et il se promettait bien de les en faire repentir, s'il pouvait en trouver l'occasion. Il fut envoyé à Ham, comme dans une espèce d'exil, et de là à la Fère, pour y attendre les ordres du nouveau monarque; mais les gardes qu'on lui avait donnés lui dirent « qu'ils étaient nés ses serviteurs, et qu'ils n'étaient pas là pour le garder, mais pour le servir et l'accompagner où il voudrait. » (DE THOU, t. III, p. 577. — POPELINIÈRE, t. I, p. 222.)

De son côté, le connétable, dès qu'il avait eu connaissance de la situation désespérée où était le roi, s'était mis en route pour Orléans, comptant bien que les occupations qu'allait donner à tous les partis la mort prochaine du monarque, lui permettraient d'accomplir ses projets sans obstacles. « Il voulait, à l'aide de l'autorité et puissance que sa charge lui donnait, établir solidement son influence dans l'administration du nouveau règne, et l'on sait qu'il était homme à en tirer bon parti, pour lui et les siens. » Afin de ne pas perdre de temps et de faire comprendre de prime-abord à tout le monde qu'il prétendait user de toutes ses prérogatives, il demanda aux gardes qu'il trouva aux portes de la ville qui les avait mis là et ce qu'ils y faisaient. Sur quoi, ceux-ci n'ayant répondu à son gré, il leur commanda de se retirer, s'ils ne voulaient qu'il les fit brancher aux arbres pour garder les grands chemins, ajoutant que c'était chose malséante que le roi étant dans Orléans, au centre de son royaume, on lui gardât les portes comme s'il eût été dans une cité de pays ennemi. (POPELINIÈRE, t. I, p. 220. — MÉZERAI, t. II, p. 799.)

La reine-mère voulut l'entretenir la première, de peur que quelque autre ne la prévint, et l'ayant reçu avec beaucoup d'honneurs et de flatteries, elle le conjura « de reporter sur un roi pupille toute l'affection et le dévouement dont il avait donné de si illustres preuves au service.

de trois rois, et de faire en sorte par sa vertu héroïque, que la couronne du beau royaume de France ne fût pas endommagée par les factions qui la menaçaient de tous côtés. » Le connétable était trop habile courtisan pour se laisser prendre à ces témoignages de confiance ; mais voyant les Guises, ses ennemis, abaissés, et connaissant bien qu'il ne pouvait tenir de son chef la souveraine administration, il se résolut de faire cause commune avec Catherine, pour pouvoir au moins gouverner sous son nom. Il rendit donc ses hommages au jeune roi, « et, s'attendrissant jusqu'aux larmes, il le conjura de ne rien craindre des troubles présents, parce que lui et tous les bons Français étaient prêts à sacrifier leurs jours pour le soutien de son trône. » (MÉZÉRAI, t. II, p. 799. — DAVILA, t. I, liv. 2, p. 97.)

Les Guises, cependant, usaient de toutes leurs ressources pour se rattacher au pouvoir qui allait leur échapper. Ce qui les préoccupait le plus en ce moment décisif, c'était la résolution qu'allait prendre les états au sujet de la régence. Aussi, sous prétexte d'assister dans ses douleurs la jeune reine Marie Stuart, ils n'avaient pas voulu s'éloigner de la cour, même, comme on l'a vu, pour accompagner à Saint-Denis le corps du roi défunt. C'est qu'ils sentaient qu'un seul moment de leur absence, dans ces circonstances critiques, pouvait leur fermer la porte à jamais, et renverser sans ressources tous leurs projets d'ambition. (MÉZÉRAI, t. II, p. 800.)

En effet, les députés des états, dont plus d'un tiers étaient huguenots, voulaient le roi de Navarre pour régent et gouverneur du royaume, avec les princes du sang pour conseil de régence. Ils demandaient qu'à ce conseil légitime et de famille fussent adjoints le connétable, l'amiral de Coligny et quelques autres des principaux seigneurs du royaume. Pour les cardinaux et autres prélats, il fallait, disaient-ils, les rendre à leurs autels, et ne plus leur permettre de se mêler des affaires temporelles de la France, dont ils ne s'étaient que trop occupés. « Quant aux Guises, l'intention générale de l'assemblée était de les renvoyer bien loin et de les mettre sous les pieds de leurs ennemis. » Mais comme l'autorité de la reine-mère se serait trouvée également compromise par une pareille résolution, si elle eût été adoptée, les Guises trouvèrent le moyen de se maintenir, en se rangeant incontinent auprès d'elle, lui donnant à croire que leur plus ardent désir était de lui conserver ses droits légitimes et son pouvoir.

Catherine en crut ce qu'elle voulut ; mais elle n'accueillit pas moins ces puissants auxiliaires, de sorte qu'elle se trouva tout à la fois engagée et avec le connétable, et avec les princes du sang, et avec les princes lorrains. Elle espérait par là tenir la balance entre les partis et profiter de leurs rivalités. Ainsi il y eut à la cour scission bien tranchée : le connétable, ses fils, ses neveux, et avec ces derniers tous les autres seigneurs protestants, se rangèrent du côté du roi de Navarre ; les Guises, Saint-André, Brissac, le cardinal de Tournon, et les principaux d'entre les catholiques, firent semblant de se tenir avec la reine-mère.

On était sur le point d'en venir aux mains, et tout fut plein de tumulte et de frayeurs quatre ou cinq jours durant.

Mais la reine, qui connaissait à fond le caractère du connétable, et qui savait que rien ne le flattait plus que le rôle d'arbitre et de modérateur, le pria de concilier tous ces différends. Le vieux guerrier décida aisément le roi de Navarre à tenir les engagements qu'il avait pris avec Catherine de Médicis ; et le vingt et unième jour de décembre, du consentement des princes et autres grands seigneurs, qui, par cette seule raison que l'esprit inconstant d'Antoine et le pouvoir qu'il avait laissé prendre sur lui par la duchesse de Montpensier, qu'on appelait sa *syrène*, préférèrent laisser la plus grande partie du pouvoir entre les mains de la reine-mère. Ils comptaient en tirer meilleur parti pour leur intérêt, à cause de la reconnaissance qu'elle leur devrait pour lui avoir sacrifié les droits incontestables du premier prince du sang. (*Négociation de la duchesse de Montpensier.*) En conséquence, il fut fait un règlement par lequel il demeura convenu que les pouvoirs de la régence seraient partagés : que la reine-mère aurait l'autorité suprême, mais que les gouverneurs de provinces et places s'adresseraient, pour le fait de leur charge, à mondit seigneur roi de Navarre, lequel avait le titre de lieutenant-général du royaume ; que la décision de toutes les affaires serait prise en un conseil par ladite reine, et sur l'avis dudit roi de Navarre ; que les grands officiers de la couronne, tels que le connétable, le grand-maître du palais, les maréchaux et l'amiral, feraient et desserviraient chacun leur charge, avec le pouvoir qui leur est attribué par leur institution. (DAVILA, t. I, liv. 2, p. 97. — DE THOU, t. I, liv. 2, p. 579.)

Comme on voit, personne des intéressés ne s'était oublié dans ce traité qui intervint si fort à point, et chacun du reste avait la meilleure intention du monde de tirer de ce qu'il s'était réservé, dans ce partage du pouvoir, tout le parti possible pour anéantir ou neutraliser l'influence des autres concurrents.

On fit écrire au roi une lettre pour le parlement de Paris, par laquelle, en annonçant la mort de François II, qu'il avait plu à Dieu d'appeler à lui, il marquait qu'attendu son bas âge, se confiant en la vertu et prudence de la reine, sa très-chère mère et dame, il l'avait priée et suppliée de vouloir bien suppléer à ce que ses jeunes ans ne lui permettaient pas encore de faire lui-même. Nous espérons, ajoutait-il, que les choses seront bien conduites, tant par elle que par notre bien-aimé oncle, le roi de Navarre, et les autres notables et grands personnages que ledit feu roi, notre frère, nous a laissés pour conseil. (POPELINIÈRE, t. I, p. 224.)

Il est à remarquer que le parlement, dans sa réponse à cette lettre royale, ne donna à Catherine que le nom de souveraine dame, mais qu'il ne l'appela pas régente. Ainsi la reine-mère n'eut pas le titre de régente sous la minorité de Charles IX, tandis que le roi de Navarre fut véritablement reconnu pour lieutenant-général du royaume. C'est probablement pourquoi on la verra plus tard provoquer la déclaration

de majorité de son fils, quand il n'était encore âgé que de treize ans et un jour. (HÉNAULT, *Abrég. chron.*)

Ces choses étant ainsi réglées à l'amiable, on ne vit plus aucune difficulté à tenir l'assemblée des états, que jusque-là on avait différée de jour en jour, sous divers prétextes. Leur ouverture eut donc lieu le treizième de décembre, malgré la protestation des députés d'environ quarante ou cinquante bailliages et sénéchaussées. Ceux-ci prétendaient que leurs pouvoirs étaient expirés, vu qu'ils avaient été envoyés vers le roi François II, et qu'il leur était nécessaire d'avoir nouvelles procurations pour se présenter devant le nouveau roi Charles IX ; mais comme ils ne formaient pas tout à fait la majorité en nombre dans l'assemblée, quoiqu'ils représentassent plus de la moitié du territoire français en étendue, on passa outre. (POPELINIÈRE, t. I, p. 224 et seq.)

Jean Quintain d'Autun, régent en droit canon, fut choisi pour faire la harangue au roi, au nom de l'ordre du clergé, à l'exclusion du cardinal de Lorraine qui avait brigué cet honneur. Jacques de Silly, baron de Rochefort, fut chargé de faire celle de la noblesse, et le tiers-état élut pour son orateur Jean Lange, avocat au parlement de Bordeaux.

Le chancelier de l'Hôpital, parlant au nom du roi, s'exprima ainsi : « Messieurs, Dieu, qui avait inspiré au roi François II l'idée de vous convoquer, a continué cette même idée à notre roi actuel Charles IX ; et quoique, par la mort dudit feu roi, il semble que les états devraient être interrompus, cependant la nécessité des affaires, plus forte que toute considération d'usages antiques, a prévalu pour qu'ils fussent continués. Or, j'ai cru nécessaire de vous rappeler d'abord en peu de paroles ce que c'est que de tenir les états, pour quelles causes on les assemblait, et quels biens doivent en revenir au roi et au peuple. Il est certain que nos anciens rois avaient coutume de convoquer ces sortes d'assemblées nationales très-souvent, pour communiquer avec leurs sujets, prendre leurs avis et conseils, et ouïr leurs plaintes et doléances. Ceci s'appelait anciennement tenir parlement. Ces parlements étaient assemblés pour diverses causes, telles que pour demander à la nation levées d'hommes et d'argent, pour donner ordre à la justice, pour régler les apanages des enfants de France, ou pour pourvoir au gouvernement et régence du royaume, à l'époque d'une minorité.

« Il est hors de doute que le peuple reçoit grand bien desdits états, car c'est là qu'il lui est surtout loisible d'approcher de son roi, de lui faire ses plaintes et requêtes, et d'obtenir les remèdes nécessaires. Il n'est pas tout à fait aussi clair que le roi y gagne autant. Quelques-uns ont prétendu que c'est diminuer sa puissance, qu'il tient de Dieu seul, que de l'astreindre à prendre les avis et conseils de ceux qu'il ne doit que gouverner. Je ne suis pas de cet avis. Je dis, moi, qu'il n'y a rien de si digne d'un grand prince que de donner audience générale à tous ses sujets, et de rendre justice à chacun. Les rois ne sont que trop souvent obligés de voir et d'entendre par les yeux et par les oreilles d'autrui, pour qu'ils puissent perdre quelque chose à faire quelquefois usage

de leurs propres yeux et de leurs propres oreilles. Ceux qui cherchent à détourner les souverains de faire souvent de semblables expériences ne peuvent être que des ambitieux avides du pouvoir, ou qui ont à craindre que leurs faits ne soient connus du prince, et ont intérêt à écarter tout le monde de sa personne. Quant à l'objet de la présente convocation, vous le savez, messieurs, le feu roi l'a délibérée à Fontainebleau avec son conseil, où étaient plusieurs grands princes de son sang, et autres seigneurs et gens de bonne prudence. C'était pour trouver le moyen d'apaiser les séditions qui sont en ce royaume, ainsi que les troubles de religion, si contraires à la paix et à la félicité publiques. C'est donc à vous de délibérer sur ce moyen, pour que tous ces malheurs cessent à l'avenir. — Les bons médecins veulent avant tout connaître la cause du mal, pour pouvoir opérer une guérison complète. Voyons donc d'abord ce que c'est que la sédition et d'où elle provient. — La sédition, c'est une division entre les sujets d'un même prince ; elle a pour cause le malcontentement plus ou moins fondé qu'aucuns reçoivent d'être injuriés ou méprisés, ou la crainte qu'ils ont d'une injure ou d'un mépris qu'ils prévoient devoir leur arriver. Or, l'injure peut être faite aux biens, à l'honneur ou à la personne elle-même. Dans le cas présent, nul ne peut dire qu'il ait souffert de la part du roi, ni dans ses biens, ni dans son honneur, ni dans sa personne ; et si la prospérité générale n'est pas ce que je désirerais qu'elle fût, il ne faut s'en prendre qu'au malheur des temps et à la pénurie des finances causée par nos longues guerres. Ceux qui voient là injure sont ceux qui, accoutumés à vivre de rapines et du labeur d'autrui, ne savent ou ne veulent travailler pour subvenir à leurs besoins. A ces gens-là, il faudrait la guerre et le trouble, pour les rendre à leur vie de pillerie et de violences ; mais, Dieu merci, moyennant la paix que nous a laissée le feu roi Henri, nous n'avons plus de guerre à faire au dehors. Il ne nous reste qu'à arranger et composer nos affaires chez nous, et si ces gens-là persévèrent à troubler l'ordre, c'est à nous de les châtier par les peines prescrites par les édits et ordonnances. — Pour ce qui concerne la religion, qu'on donne comme une autre cause de sédition, c'est encore plus étrange et plus inexcusable. Est-ce que la religion, quand elle est bonne, engendrerait le mal, c'est-à-dire l'effet contraire à sa cause ? Ceux qui la veulent planter avec le glaive et la violence agissent précisément contre la première de ses lois, qui est de souffrir la force et non de la faire ; et c'est une pitoyable absurdité de leur part que de dire qu'ils prennent les armes pour la cause de Dieu, car Dieu n'a jamais dit à de misérables mortels : Armez-vous pour me défendre ; et il a dit au contraire : Remettez l'épée dans le fourreau, si je voulais être défendu, j'ai bien d'autres moyens que les vôtres pour réduire mes ennemis. Aller contre cette parole, n'est-ce pas agir comme le serviteur maladroît qui, en faisant plus que ne lui prescrit son maître, s'expose à être grandement et justement puni. — Il en est aussi qui prétendent qu'ils ne sont armés que pour se défendre eux-mêmes, et non pour

attaquer personne. A ceux-là je demanderai où ils ont pris qu'il soit licite au fils de résister contre son père, au sujet de résister contre son roi. — Pourtant, je dois en convenir, ces différences de croyance religieuse, qui s'élèvent dans un État, n'en sont pas moins le plus terrible de tous les maux. Quoi de plus épouvantable que ces haines fanatiques qui viennent briser tous les liens entre les citoyens d'une même ville, qui séparent le fils du père, le frère du frère, et la femme du mari ! Aussi nos ancêtres avaient-ils pris cet adage pour règle de conduite : Une foi, une loi, un roi. — C'est pour revenir à cette règle sage et salutaire qu'un concile a été avisé, lors de l'assemblée de Fontainebleau, et le pape nous a donné bonne espérance qu'il allait avoir lieu. C'est là, j'en ai l'espérance, que, par de prudentes réformes sur messieurs les prélats et autres gens d'église, lesquels consentiront à faire mieux qu'ils n'ont fait par le passé, on ôtera tout prétexte à ces dangereuses hérésies ; car, comme dit le proverbe : « la bonne vie persuade mieux que l'oraison, » et si les dissolutions du clergé ont été cause du mal, il est à croire que sa réforme pourra l'éteindre. — En attendant, prions Dieu incessamment pour ceux de nos frères qui ne partagent pas notre croyance, et faisons tous notre possible pour les convertir par la douceur, la persuasion et le bon exemple. Proserivons ces mots diaboliques de luthériens, de huguenots, de papistes. Et pourquoi changerions-nous le nom dont nous devons tous nous trouver honorés, celui de chrétiens ? — Pourtant, s'il se trouve parmi vous quelqu'un semant le trouble et travaillant à envenimer les esprits, vous, bourgeois et habitants des villes, n'oubliez pas que, pour obvier à de plus grands maux, votre devoir est de le saisir et de le faire punir suivant la teneur des édits ; car s'il y avait un homme infecté de lèpre ou pestiféré, vous le repousseriez de vos demeures ; à plus forte raison devez-vous repousser les séditeux. — A cette cause, messieurs, et que ceci vous touche principalement, avisez, je vous prie, de prendre cette charge sur vous, et de garder que telles séditions n'adviennent plus, de les amortir et de les apaiser dans vos villes ; le roi, de son côté, se charge de tenir le plat pays, qu'il saura maintenir en sûreté par ses troupes, ses gouverneurs, baillis et sénéchaux. — Reste maintenant à vous parler du ménage de Sa Majesté, qui est en si triste et si piteux état que je ne pourrais vous le dire, ni vous, l'entendre sans larmes : car jamais orphelin n'est demeuré plus endetté, plus engagé, plus empêché que ne l'est aujourd'hui notre jeune monarque. Tout son revenu, le domaine, les aides, les greniers à sel et les tailles, tout cela a déjà été aliéné pour plusieurs années, et pourtant sa volonté très sainte serait d'acquitter religieusement les dettes de ses prédécesseurs. Pour cela il ne refuse pas de se réduire à telle mesure et épargne qu'un simple particulier trouverait à peine convenables à ses besoins, pourvu que la majesté royale n'en soit pas avilie ; et sur ce, il a recours à vous et vous demande conseil et secours pour sortir de ses embarras. — Pour finir ce long discours, je dirai encore que le roi et sa mère

entendent qu'avec toute sûreté et liberté vous proposiez vos plaintes et doléances, afin qu'il y soit pourvu, et que vous connaissiez que Sa Majesté a plus d'égard pour votre profit que pour le sien propre. »

Cette harangue, dont j'ai seulement retranché un grand nombre de citations et d'exemples tirés de l'Écriture et de l'histoire ancienne, ne contenta personne. C'est l'effet assez ordinaire de tout ce qui n'est que sage et modéré. Dans la séance qui suivit, Jacques Lange, orateur du tiers-état, prit la parole et répéta tout ce qui avait déjà été dit tant de fois au sujet des vices et des usurpations du clergé : « parce que, cette source de désordre fermée ou amendée, » on devait espérer une pure, simple et humble réversion à la primitive sincérité de l'Église. Il ajouta que parmi ces vices il y en avait trois principaux qui étaient la source de tous les autres, savoir : l'ignorance, l'avarice et le luxe. — « Contre l'ignorance, dit-il, nos pères avaient pris de sages mesures : les anciens canons avaient établi des écolâtres ; et tout récemment encore l'Église gallicane avait sagement statué que le tiers des bénéfices serait réservé pour les gradués et gens de lettres qui ont fait preuve de science ; qu'on ne pourrait élever aux dignités ecclésiastiques que ceux qui auraient pris leurs degrés dans les universités, et que dans chaque église cathédrale il y aurait un théologal. Malgré toutes ces précautions, l'ignorance n'en a pas moins fait d'effrayants progrès. C'est au point que les évêques, les curés et les vicaires ne sont plus, pour la plupart, en état de prêcher, et se déchargent de cette fonction, la plus importante de leur ministère, sur des gens incapables de la remplir avec dignité. — L'amour du gain est devenu un vice tout aussi commun chez les ecclésiastiques, et ce vice, porté par la plus grande partie d'entre eux jusqu'à l'avarice la plus sordide, n'est pourtant que trop souvent accompagné du vice qui lui est opposé : je veux dire le luxe. Nos prélats, aujourd'hui, tout en pressurant le troupeau qui leur est confié, tout en refusant aux pauvres jusqu'aux miettes de leur table, n'en semblent pas moins vouloir disputer avec les rois même en pompe et en magnificence. On ne doit donc pas être surpris si l'indignation que plusieurs ont conçue contre une conduite aussi indigne les éloigne d'une religion dont les ministres mènent une vie si déréglée. — Le tiers-état demande et supplie très humblement qu'afin de remédier à ces maux, le roi emploie incessamment son autorité pour faire célébrer un concile et réformer l'Église. » (De Thou, t. IV, p. 9.)

Alors le comte de Rochefort parla au nom de la noblesse. « Dieu seul est roi véritablement, dit-il, et c'est de lui que relève l'autorité des rois très-bons et très-puissants qu'il a établis sur la terre, très-bons pour faire le bien de tous, très-puissants pour châtier les méchants. Aussi les rois sont-ils nommés dans l'Écriture anges de Dieu. A eux les peuples doivent se rendre sujets, comme aussi aux grands, aux gouverneurs et aux lieutenants que nomme le monarque. Votre noblesse, Sire, est la première à proclamer ce principe qui fait votre force et la prospérité de l'État. Et puisqu'il a plu à Votre Majesté de continuer si sainte-

ment cette présente assemblée, pour y entendre les doléances d'un chacun, je vous prie d'accueillir en bonne part, celles que l'ordre dont je suis l'interprète m'a chargé de porter à vos pieds. — Sire, puisque votre âge ne peut permettre que vous entrepreniez seul la charge de tant d'affaires qui vous pourront survenir, nous approuvons de tout notre pouvoir que vous employiez votre très-illustre et très-vertueuse mère au gouvernement de vos États. Pareillement nous louons et approuvons que vous ayez appelé dans votre conseil monseigneur le roi de Navarre, les autres princes du sang et ceux des seigneurs longtemps expérimentés dans le gouvernement : car nous trouvons louable l'opinion de ceux qui disent qu'un roi doit élire des amis pour entendre ses affaires, tels toutefois qu'il les choisisse parmi ceux, qui par d'anciens et honorables services, offrent toute garantie pour l'avenir, et non parmi ces gens nouveaux qui ne songent qu'à leur bien et intérêt particulier. — Les nobles, Sire, ont été ordonnés de Dieu pour être fidèles à leur roi et pour la défense de ses sujets ; aussi chez les Israélites, comme nous le disent les saints écrits, on avait institué septante nobles et courageux, pour être la force de tout le pays. Chez les Romains pareillement on trouve qu'en la république il n'existait autres états que celui de la noblesse et celui des artisans. C'est comme dans le corps humain la tête et le cœur, qui sont les deux sièges de la vie ; comme au ciel le soleil et la lune, qui sont les deux sources de la lumière. — Si le roi ne s'accorde avec ses nobles, il n'y aura plus que troubles et séditions ; s'il les maintient ce sont eux qui le défendront et seront toujours les premiers à son secours ; et voilà pourquoi on leur a donné grands privilèges d'armes et habits que les autres ne doivent porter. — Les rois vos prédécesseurs ont maintenu ces privilèges par de sages ordonnances, et toutes les fois qu'ils ont été enfreints, il en est résulté grand désordre et misérable mélange entre le peuple, ainsi que grande perte pour le souverain. — Mais un mal est advenu sur l'état de la noblesse, et j'ose dire que nos prédécesseurs en ont été la cause eux-mêmes : c'est que, voyant le grand zèle que nos princes portaient à la religion chrétienne, ce qui a valu au roi de France le titre de roi très chrétien, ils ont voulu imiter ce zèle ; ils ont donné tant de leurs biens à l'Église qu'ils ont ruiné et dissipé le patrimoine qu'ils devaient laisser à leurs successeurs. Eh ! qu'ont à faire les prêtres de ces biens dont ils se sont montrés si avides, eux dont le devoir est de prier Dieu, et non de courir le long des rues pour se mêler des affaires temporelles qu'ils ne font qu'embrouiller, au lieu de chercher à moyenner la paix ? Le prêtre ne devrait-il pas se tenir content d'un revenu suffisant pour son entretien, et se borner à la charge qu'il a prise de prêcher, enseigner et prier, au lieu de se rendre par son ambition et son avarice le scandale et la fable du peuple. Le roi est donc supplié ici d'employer la main de justice pour pourvoir à ces abus, et le moyen, Sire, c'est de contraindre les prêtres à résider dans leurs bénéfices, à en partager, comme ils y sont tenus, les riches revenus avec les pauvres, et à se

mettre en devoir comme en état d'accomplir leur mission de prédicateurs de la sainte parole. (POPELINIÈRE, t. I, p. 229.)

« Pour ce qui regarde les gens de justice, les rois ne doivent pas oublier qu'ils ne devraient les choisir que parmi personnes capables et qui craignent Dieu ; que l'administration de la justice étant un des devoirs du trône, les charges judiciaires devraient être données gratuitement ; car c'est vilainie d'acquérir par argent ce qui ne doit s'obtenir que par vertu, et le roi lui-même, en tirant profit de ces charges, pourrait être regardé comme la cause de la corruption qui marche à la suite d'un pareil renversement de principes. Ne faut-il pas en effet que celui qui achète, vende pour rentrer dans ses fonds ? — Il ne faudrait pas non plus tant multiplier ces magistrats, qui vivent aux frais du public, et qui par la longueur des procès, s'engraissent à nos dépens. La France serait en plus grand repos, et vous, Sire, en plus grand plaisir, si vous accordiez aux gentilshommes d'être admis comme juges dans les tribunaux, d'autant que les gentilshommes ont l'honneur en plus grande recommandation que leur vie propre. C'était au reste l'idée de votre illustre aïeul, François I^{er}, et la mort seule l'a empêché de l'exécuter. — Que si les choses ne peuvent encore s'arranger tout à fait ainsi, du moins pourrait-on déjà statuer que la plupart des affaires fussent confiées à des arbitres qui jugeraient conformément aux lois de Dieu et aux usages de chaque ville ou province. Il faudrait aussi que tant de faux accusateurs, sollicitateurs de procès, brouillons et autre vermine du palais fussent sévèrement punis, conformément aux ordonnances. — Ainsi la belle Astrée nous ramènera l'âge doré, et nous, gens de noblesse, qui sommes appelés de Dieu et réservés pour la défense de votre prospérité, et pour la protection et augmentation de ce royaume, nous vous offrons nos cœurs et nos bras ; mais si vous voulez que nos forces vous soient utiles, il vous faut, Sire, maintenir les nobles en leurs privilèges, franchises et libertés. »

Ce qu'on remarqua le plus dans ce discours, fut qu'il n'y était fait nulle mention des Guises. On se disait qu'ils avaient demandé à voir le manuscrit de cette harangue avant qu'elle fût prononcée, et qu'ils avaient réclamé pour qu'on les y traitât comme princes du sang, mais qu'une grande partie de la noblesse s'était opposée à cette prétention, ce qui avait été cause que les Guises avaient traité tout l'ordre de séditieux et l'avaient même accusé auprès de la reine-mère de vouloir lui ravir à elle-même l'autorité. On savait que le vidame de Châlons avait protesté, au nom de tous, contre cette inculpation, et que la reine avait répondu que ses nobles pouvaient être tranquilles, qu'elle les tenait pour bons et loyaux serviteurs d'elle et du roi son fils. (POPELINIÈRE, t. I, p. 258.)

Jean Quintain harangua à son tour au nom du clergé. Il commença par des louanges et des flatteries outrées envers l'enfant roi et sa mère, puis, abordant enfin la question : « Que parle-t-on, dit-il, de réformer l'Église ? Elle ne peut tomber dans l'erreur, puisqu'elle est infallible ;

elle n'a ni taches ni rides ; elle conserve éternellement sa beauté céleste. Tout ce que nous avons à faire est de réparer avec prudence quelques brèches portées à sa discipline extérieure. » Puis faisant allusion à la demande présentée par l'amiral, au nom des réformés, pour obtenir des temples et lieux de prières : « Ceux qui veulent, s'écria-t-il, d'autres temples que ceux des catholiques, doivent être sévèrement punis comme perturbateurs et hérétiques. Une pareille requête est également impie et contraire au respect dû à Sa Majesté, qui doit mettre sa gloire à suivre les traces de Charlemagne, et contraindre tous ses sujets à penser et vivre selon la forme prescrite dans l'Église. Car si l'on tolère plus longtemps tous ces dérèglements d'esprit, il est à craindre que la même témérité qui porte aujourd'hui à attaquer la maison de Dieu, ne pousse bientôt à secouer le joug de l'obéissance due aux magistrats, et à se soulever contre le prince. — Ainsi, nous, membres du très-saint clergé, nous demandons qu'on interdise aux sectaires tout commerce avec les catholiques, qu'on les traite comme des ennemis, et qu'on déclare comme bannis ceux qui sont sortis du royaume pour cause de religion, avec défense d'y jamais rentrer. — C'est le cas où le prince doit se servir de l'épée qu'il a reçue de Dieu pour punir du dernier supplice ceux qui sont infectés de la peste de l'hérésie. — Un autre devoir du prince, et dont l'accomplissement concourra également à la gloire de notre sainte religion : c'est qu'en dépit de toutes les calomnies des ennemis de la foi, il conserve le clergé dans toute sa splendeur et ses prérogatives, il rende aux chapitres et aux communautés le droit que s'est attribué la couronne d'élire les prélats et abbés ; qu'il supprime les dîmes qu'il lève sur les biens ecclésiastiques, car le revenu de ces biens sacrés, destiné à de bonnes œuvres, ne peut, sans sacrilège, être employé à d'autres usages. » (DE THOU, t. IV, p. 14.)

Ce discours, qui est fort long, grâce aux interminables citations dont le savant docteur l'avait assaisonné, suivant le style et l'usage du temps, scandalisa les assistants. Ceux d'entre eux qui favorisaient le protestantisme furent indignés des invectives qu'il renfermait. La plupart des autres trouvèrent fort mauvais que l'orateur excitât le roi à rallumer les bûchers et à recommencer toutes ces persécutions que le bon sens de la nation avait fait suspendre. Aussi les libelles satyriques et les railleries les plus piquantes vinrent de toutes parts pleuvoir sur Jean Quintain. On disait qu'il n'avait pas toujours pensé de même, et on lui rappelait qu'il s'était jadis fait chasser de Poitiers, comme suspect d'attachement à la nouvelle doctrine. L'amiral, de son côté, offensé de la manière dont l'orateur s'était exprimé sur son compte, en avait porté plainte au roi, et le roi, pour contenter ce puissant chef de parti, promit d'obliger le docteur à se rétracter et à lui donner satisfaction dans la harangue qu'il devait encore prononcer à la clôture des états. Coligny se contenta de cette promesse. (PEPELINIÈRE, t. I, p. 252. — DE THOU, t. IV, p. 45.)

Cependant, quand ceux qui avaient été délégués pour visiter les

cahiers des trois ordres des états eurent fait leur rapport au conseil privé du roi, on trouva que ces cahiers exposaient beaucoup de griefs à réformer, ce qui, pour le moment, paraissait à la cour d'un intérêt bien secondaire ; mais qu'ils ne contenaient aucune offre réelle de service à la couronne. Le roi de Navarre, à cause de sa popularité, comme chef du parti huguenot, fut député avec le chancelier pour parler auxdits états qui se tenaient assemblés dans l'église des Cordeliers. Il leur fit de rechef entendre les besoins et dettes du roi « et les pria de s'employer à le secourir au paiement d'icelles, offrant de les leur faire voir par le menu. » Ce propos ne fut agréable à tous. Il y avait là de ces gens qui n'aiment que la contradiction et le scandale, et qui se sentaient beau jeu, à ce commencement d'un nouveau règne. On remit sur le tapis l'impossibilité où on était de voter le moindre impôt, attendu que les pouvoirs donnés par les commettants étaient expirés avec la vie de François II. Finalement il fut résolu qu'on remettrait les états au premier jour du mois de mai suivant, pour purger préalablement d'ici là cette nullité prétendue. (PEPELINIÈRE, t. 1, p. 259.)

En attendant, il fut ordonné que, pour donner leur avis touchant les moyens propres à tirer deniers, sans trop gêner les contribuables, les états particuliers de chaque province s'assembleraient afin d'examiner sagement l'affaire, et n'enverraient plus à la réunion générale que deux députés par province, tant pour épargner les frais que pour éviter la confusion d'une trop grande foule. Ces députés devaient se rendre à jour dit dans la ville de Pontoise, désignée pour être le lieu de la session, et y apporter le résultat des délibérations de leurs commettants.

Après cet arrangement, il y eut une dernière séance à Orléans, dans laquelle le pauvre docteur Quintain, déjà malade du chagrin que lui avait attiré l'imprudence de son zèle, fut obligé de faire la réparation promise à l'amiral de Coligny. Il s'en tira habilement. Il commença par l'éloge le plus pompeux du jeune roi, sous le rapport de sa beauté angélique, de sa vertu, de sa piété et de ses excellentes intentions. Il ajouta un éloge non moins flatteur des vertus de la reine-mère, à la piété de laquelle le clergé s'en rapportait avec confiance pour le maintien de ses droits, et il termina par exprimer le dévouement de l'ordre tout entier pour l'exaltation de la sainte foi. Cela, dit-il, doit me servir d'excuses, s'il m'est échappé dans cette assemblée chose qui offensât quelques-uns d'entre vous, messieurs, soit de l'ordre de la noblesse, soit de nos seigneurs du conseil du roi. Tout le monde fit semblant d'être content ; mais le docteur Quintain avait été frappé si fort au cœur par la malice de ses ennemis, qu'il mourut bientôt de honte et de chagrin.

Les états généraux ne pouvant s'occuper d'affaires politiques, voulurent, avant de se séparer, faire au moins quelques réglemens de police qu'ils jugeaient de nécessité urgente. Le premier, qui concernait le clergé, paraît entièrement contraire au concordat de François I^{er}, et semble vouloir remettre en vigueur les anciennes élections ecclésiastiques. Il porte

que les archevêques et évêques seront élus, aussitôt que le siège sera vacant, par le clergé, auquel s'adjointront douze gentilshommes élus eux-mêmes à cet effet par la noblesse, et douze notables bourgeois aussi élus à l'Hôtel-de-Ville ; que ces électeurs choisis nommeront trois sujets de suffisance et qualité requises par les saints décrets, et qu'ils les présenteront au choix du roi, lequel désignera celui qu'il croit le plus digne du bénéfice vacant. (*Recueil général des affaires ecclésiastiques de France*, t. III, p. 185.)

Un autre règlement portait défense de porter or ou argent hors du royaume, pour obtenir collation d'un bénéfice. — Un troisième rendait aux religieuses des monastères et couvents le droit d'élire elles-mêmes leur abbesse, qui ne devait plus exercer que pendant trois ans seulement. — Un quatrième enjoignait aux évêques et prélats de ne confier les bénéfices à charge d'âmes (1) qu'à des personnes instruites et capables. — Un cinquième faisait un devoir à tout bénéficiaire de la résidence dans son bénéfice. — Puis il était enjoint aux évêques de visiter souvent leur diocèse et de ne pas faire payer trop cher leur droit de visite ; de prendre des coadjuteurs de qualités requises, quand l'âge ou les infirmités s'opposeraient à ce qu'ils remplissent eux-mêmes leurs devoirs ; d'établir dans chaque cathédrale une prébende affectée à un docteur en théologie chargé de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les sacrements aux fidèles ; d'y entretenir un précepteur pour les enfants et dont le traitement serait prélevé sur les deniers et revenus des confréries. — On remettait sous la juridiction de l'évêque tout abbé ou abbesse, prieur ou prieure qui ne serait pas chef d'ordre. Défense était faite d'exiger à l'avenir aucun salaire pour l'administration des sacrements, pour la sépulture et autres choses spirituelles, laissant seulement à la discrétion de chacun de donner ce que bon lui semblerait. Il était également interdit de donner le revenu spirituel des bénéfices à ferme à des vicaires, et même d'en affermer le temporel à quiconque ne serait pas naturalisé dans le royaume. On fixait à vingt-cinq ans pour les hommes et à vingt ans pour les femmes l'âge de la profession dans les couvents. On sommait les abbés et les chefs d'ordre de procéder à la réformation de leurs monastères, et d'y rétablir les anciennes règles. — Puis on renouvelait les lois de saint Louis contre les blasphémateurs. — Il fut interdit de tenir foire ou marché ni danses publiques les jours de dimanche et fêtes, de jouer ou de donner spectacle, de hanter les cabarets, tavernes et jeux de paume lesdits jours. — L'impression et la vente des almanachs prophétiques fut défendue, ainsi que toute autre divination, comme contraire à la loi de Dieu, à

(1) On appelait bénéfices à charge d'âmes ceux qui obligeaient le pourvu à instruire et à administrer spirituellement une certaine portion de peuple confiée à ses soins. Les évêchés, les cures, etc., étaient des bénéfices à charge d'âmes. Les bénéfices simples n'obligeaient leurs possesseurs qu'à quelques messes ou prières qu'ils pouvaient faire dire par d'autres ; et assez ordinairement, pour jouir de ces bénéfices, il n'était pas même nécessaire d'avoir reçu les ordres. (*Encyclop. verb. bénéfice.*)

moins pourtant que lesdits almanachs n'aient été préalablement approuvés par l'évêque. — Il fut enjoint aux curés et autres gens d'église de s'abstenir désormais d'accepter de leurs pénitents ce que ceux-ci voudraient leur donner ou léguer par testament. — Enfin on remit les ecclésiastiques sous la loi commune des poursuites et saisies pour dettes, en en exceptant toutefois les vases, ornements et livres servant au culte.

Le chancelier de l'Hôpital, qui ne voulait pas perdre l'occasion d'utiliser pour le bien général l'assemblée des états, leur fit proposer encore deux ordonnances dont l'une règle la réforme dans l'administration de la justice, et dont l'autre, sous le nom d'ordonnance de la marchandise, a été copiée dans une partie de ses dispositions par les rédacteurs de notre code actuel de commerce. Et ensuite l'assemblée fut congédiée et se sépara. Il avait été remarqué que les divers orateurs qui avaient pris la parole n'avaient donné le nom de princes qu'aux personnes du sang royal. Les Guises s'en plaignaient, disant que cette qualification ne pouvait pas leur être refusée, puisqu'on ne pouvait leur contester d'être descendus d'une maison souveraine et qu'elle leur était généralement accordée dans tout le reste de l'Europe. Il leur fut répondu que les états ne reconnaissaient d'autres princes que ceux qui, par la loi fondamentale du royaume, pouvaient devenir leurs souverains. (*Commentaires sur les ordonnances d'Orléans de 1560*, P.-J. DUCHALARD, orléanais.)

CHAPITRE II

1564. — ARGUMENT : DÉCLARATION EN FAVEUR DES PROTESTANTS.

FATALE PROPOSITION DU ROI DE NAVARRE. — LE CARDINAL ROMPT AVEC LUI,
AVEC LA REINE ET AVEC SES NEVEUX POUR S'UNIR AUX GUISES.

LE TRIUMVIRAT FRANÇAIS. — LE PRINCE DE CONDÉ MANDÉ A LA COUR.
SA RÉHABILITATION PRONONCÉE PAR LE PARLEMENT.

LE ROI DE NAVARRE SE BROUILLE ET SE RÉCONCILIE AVEC LA REINE-MÈRE.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE PARIS. — TROUBLES ET ÉMEUTES AU SUJET DE LA RELIGION.

ÉDIT DE FONTAINEBLEAU. — LE PARLEMENT REFUSE DE L'ENREGISTRER.

MORT DE MELANCTHON.

Le roi, cependant, avait mandé aux prélats de l'Église gallicane de se tenir prêts pour s'acheminer vers la ville de Trente, où était assigné le concile général. En même temps, et d'après les conseils de l'amiral, auquel la reine-mère semblait toujours témoigner la plus grande confiance, il avait été également ordonné par lettres royales, en date du 28 janvier 1560 (1561), à tous juges et magistrats qu'ils eussent à cesser toute poursuite et procédure, défauts et jugements, pour fait de religion, contre toutes personnes, quand bien même elles auraient assisté aux assemblées avec armes prohibées, fourni argent, etc. Semblablement qu'ils eussent à mettre en liberté de corps et de biens tous ceux qui, pour l'heure, se trouvaient en prison pour le même fait de religion ; avec défense, sous peine de la vie, d'user d'injures et de reproches les uns envers les autres pour ledit fait ; admonestant un chacun de se contenter de suivre, en ce qui concerne le culte, les rites et les usages jusqu'alors reçus dans l'Église, sans pour le passé plus enquérir, inquiéter, ni molester personne en quelque sorte que ce soit. (MÉZERAI, t. II, p. 803. — *Mémoires de Condé*, t. III, p. 269.)

Le parlement de Paris, sous prétexte que ces lettres n'étaient pas lettres patentes, déclara ne pouvoir ouvrir les prisons de la Conciergerie ; et le roi, en date du vingt-deuxième jour de février suivant, lui adressa de nouvelles lettres. « D'après l'avis de notre honorée dame et mère, de notre très honoré oncle le roi de Navarre et des gens de notre conseil privé, voulant vous faire entendre notre intention et volonté à l'égard de ceux qui sont détenus prisonniers pour le fait de religion : mandons et ordonnons qu'exécutez et fassiez exécuter pleinement le

contenu de nos lettres du vingt-huitième jour de janvier. Mais d'autant que nous sommes avertis qu'il y a plusieurs desdites personnes qui montrent une obstinée volonté de vivre, après leur délivrance, autrement que nous ne le désirons, et qu'ainsi leur demeure en notre royaume serait dommageable, vous ordonnons qu'en les mettant en liberté vous enjoigniez à tous ceux qui voudront persister dans cette opiniâtreté d'avoir, dans le délai que vous jugerez convenable de leur fixer, à se retirer de notre royaume. » (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 269.)

Cette fois les lettres étaient patentes : la vérification de l'édit fut faite le sixième jour de mars. Puis un arrêt intervint immédiatement ordonnant d'ouvrir les prisons à quiconque y serait détenu pour les causes consignées auxdites lettres ; admonestant toutefois ceux qu'on délivrait de vivre à l'avenir catholiquement, sans faire aucun acte scandaleux ni séditieux, auquel cas ils seraient punis des peines portées par l'édit de Romorantin. Quant à ceux qui déclareront vouloir persister dans l'hérésie, il leur sera fixé un temps pour sortir du royaume et n'y plus rentrer, sous peine de la hart. La cour entendait néanmoins que les laïques accusés et prévenus par devant les juges d'église pour fait d'hérésie, pourront toujours requérir, si bon leur semble, être renvoyés devant le juge royal, et en cas de rejet de pareille requête pourront appeler comme d'abus.

Malgré tous ces moyens, par lesquels on cherchait à éloigner l'orage qui s'apprêtait, les circonstances et la disposition des esprits étaient telles qu'il eût fallu une espèce de miracle pour empêcher les affaires de se brouiller de plus en plus.

Les Guises comprenaient qu'ils ne pouvaient se soutenir désormais que par l'appui du parti ultramontain. Ils se mirent donc à flatter et à irriter l'intolérance de ceux qui appartenaient à ce parti. Ils accusèrent d'hérésie tous ceux qui leur faisaient ombrage ; et malgré leur apparente réunion avec Catherine, ils la représentèrent comme ayant pris fait et cause pour les huguenots. Ils ne manquèrent pas de dire que, s'il en était autrement, elle se serait bien donné garde de faire surseoir les peines qui avaient été décernées contre eux par les édits. A leur compte, le roi de Navarre était pis encore : c'était non pas seulement un hérétique, mais un homme sans religion. Pour le prince de Condé, ils l'accusaient d'être un chef de révoltés contre Dieu et contre le roi, si bien qu'il n'y avait qu'eux, à leur dire, en qui les peuples pussent avoir confiance. Un prédicateur, nommé Fournier, osa même s'exprimer ainsi dans un sermon public, le dimanche des Rameaux à Saint-Séverin : « Est-ce donc l'état d'une femme, de conférer des évêchés et des bénéfices ? Regarde, peuple, si la benoite Vierge Marie, quoique mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, a voulu se mêler de l'élection de l'apôtre saint Mathieu quand il a fallu remplacer Judas Ischariote. Elle était pourtant là, présente ; mais elle a compris que ce n'était pas chose de la compétence d'une femme. » Dans le même sermon, commentant ces paroles

de l'évangile du jour : *Allez vers ce château qui est contre vous* : « Savez-vous, dit-il, mes frères, quel est ce château qui est contre vous, qui vous est hostile ? Le texte sacré dit *castellum*, diminutif de *castrum*, un tout petit château, en un mot un châtilon. Oui, c'est un châtilon qui est contre vous, comme dit l'évangile, qui vous jettera hors de vos maisons, qui vous ruinera si vous n'y prenez garde, et c'est de ce châtilon et de ses frères que la reine-mère écoute aujourd'hui les conseils. » (DE THOU, t. IV, p. 17. — FÉLIBIEN, t. II, p. 1074.)

La reine-mère savait tous ces discours, mais elle affectait de ne s'en mettre nullement en peine, tant son embarras était grand de tenir, comme elle y visait, la balance égale des deux côtés, afin de faire demeurer les uns et les autres dans sa dépendance. Ce fut le roi de Navarre qui gâta tout, et pour vouloir trop avoir il perdit tous les avantages qu'il eût pu conserver s'il eût été d'humeur à se contenter de ce dont il jouissait déjà ; ou plutôt si ce faible et indolent prince n'eût pas si facilement prêté l'oreille aux conseils de certains flatteurs que sa nouvelle position dans le royaume n'avait pas manqué d'attirer autour de lui. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 224.)

On lui avait donc persuadé que, pour abaisser de plus en plus les Guises, ses ennemis, il fallait proposer aux états qu'au lieu de mettre de nouveaux impôts sur le peuple, pour subvenir aux besoins présents, il suffirait de déclarer nuls les dons immenses que les rois Henri II et François II avaient faits à leurs courtisans. Les Guises, qui avaient considérablement profité de ces libéralités princières, se seraient en effet trouvés dans un grand embarras, s'il leur eût fallu rendre gorge ; mais la mesure attaquait aussi le vieux connétable, qui avait reçu de cette manière, à diverses fois, plus de quatre cent mille écus ; et le vieux connétable « avait autant de peine à démordre qu'il avait de plaisir à amasser. »

Cette proposition n'eut guère d'autre résultat que de diviser le parti qui, jusque-là, avait soutenu l'autorité des princes du sang. Le connétable commença à regarder le roi de Navarre comme son ennemi capital et se sépara de lui, alléguant pour prétexte qu'il était entaché d'hérésie. Quelques jours auparavant, pourtant, Antoine était notoirement tout aussi hérétique qu'il l'était après sa malencontreuse proposition, ce qui n'avait pas empêché le connétable de le soutenir. « Si bien qu'on pouvait dire que le point de religion était pour la plupart de ces hommes d'État une espèce de girouette qu'ils faisaient tourner à tout vent. » (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 224.)

Or, comme la reine-mère avait en ce temps-là mis la nouvelle religion à la mode et laissait publiquement prêcher des ministres dans le palais royal ; que toute la cour ne manquait pas de se rendre à ces sermons, au point qu'il ne se trouvait plus personne à la messe du roi ; qu'on affectait de manger de la viande les jours défendus, et même en carême, et qu'on se moquait sans ménagement des images, des miracles, et des cérémonies du catholicisme, le connétable, dans son nouvel

accès de zèle, s'offensa de toutes ces impiétés et vint en faire de grands reproches à Catherine. Celle-ci s'excusa d'abord en lui disant qu'elle ne se prêtait à ces nouveautés que pour ne pas choquer le roi de Navarre et pour rompre ses premières boutades en paraissant lui céder, parce qu'autrement, avec l'autorité et l'influence dont il jouissait, il aurait bientôt rendu toute la France huguenote, tandis qu'en ne lui résistant pas trop ouvertement, on pouvait être certain, vu la mobilité de son caractère, qu'il ne voudrait plus, dès demain peut-être, ce qu'il paraissait désirer aujourd'hui avec tant d'ardeur. (MÉZERAI, t. II, p. 815. — DE THOU, t. IV, p. 55.)

Cette raison demeura impuissante contre la piété intéressée du vieux guerrier ; il reprocha à la reine-mère d'avoir voulu que le roi lui-même assistât aux sermons peu catholiques que faisait l'évêque de Valence dans la grande salle du château, et il se retira en colère, bien résolu à abandonner le parti de celle, qui disait-il, ne tenait pas les promesses qu'elle lui avait faites, et qui paraissait faire cause commune avec ses ennemis.

L'amiral l'étant allé trouver pendant qu'il était dans ces dispositions, n'en reçut que des injures, et malgré toutes les raisons qu'il chercha à lui donner pour excuser l'imprudente motion du roi Antoine : « Vous et le Navarrois, s'écria le connétable, vous n'êtes que des ingrats, et vous pouvez compter qu'à l'avenir vous n'aurez pas de plus grand ennemi que moi. On verra si celui qui porte pour devise : « Dieu aide au premier baron chrétien, » est d'humeur à souffrir que l'hérésie l'affronte impunément. » (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 220 et seq., 226 et seq.)

Les Guises, qui étaient alertes sur tout ce qui regardait leurs intérêts, se hâtèrent de circonvenir le vieillard mécontent. Le maréchal de Saint-André, dont le roi de Navarre s'était également fait un ennemi, parce que lui aussi avait eu une bonne part aux prodigalités qu'on voulait faire restituer, vint représenter adroitement à Montmorency, que c'était une indignité de voir un homme qu'on devait consulter comme un oracle, et dont la sagesse avait toujours été utile au bien du royaume, être traité avec aussi peu d'égards, et qu'on voulait lui marchander le prix légitime des services qu'il avait rendus. (POPELNIÈRE, liv. 7, p. 256.)

Il sembla que ces paroles eussent un charme secret pour celui auquel elles s'adressaient. Tout d'un coup le connétable, qui jusque-là n'avait pu souffrir les princes lorrains, pensa que, s'il ne s'unissait à eux, c'en était fait de l'Église catholique, et que le changement de religion entraînerait infailliblement celui de l'État. Il répondit à ceux qui le dissuadaient d'une pareille alliance qu'il ne pouvait pas demeurer neutre quand il s'agissait de la cause de Dieu et du salut de la France ; que son honneur et sa conscience l'obligeaient de faire, en cas pareil, ce qui peut-être était contraire à ses affections et à ses intérêts mondains ; et le jour de Pâques, après avoir communiqué, avec la même hostie, lui et le duc de Guise, il invita ce duc et le maréchal de Saint-André à souper. (MÉZERAI, t. II, p. 815.)

Ils signèrent tous trois un traité par lequel ils devaient demeurer unis pour exterminer les hérétiques. Il était convenu en outre qu'ils s'aideraient mutuellement à chasser de la cour tous ceux qui leur feraient ombrage, et à s'emparer exclusivement de toute l'autorité, de telle sorte que rien désormais ne se fit plus que par eux ou pour eux. Cette alliance a été baptisée par les historiens de l'époque du nom de TRIUMVIRAT.

Catherine avait cependant mandé au prince de Condé qu'il pouvait venir apporter au roi les preuves de son innocence. Le prince obéit incontinent, et assisté d'un avocat, il arriva à Fontainebleau, où la cour était alors. L'homme de loi fit de longues remontrances à la reine-mère et à messeigneurs du conseil privé, « de sorte qu'il n'y eut plus personne qui ne tint monsieur le prince pour suffisamment purgé de ce qu'on avait voulu lui mettre dessus. » Alors le roi ayant pris l'avis des seigneurs et des grands officiers de la couronne, donna son jugement par lequel Condé fut déclaré pur et innocent de tous les faits dont on avait tenté de le charger. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 585.)

Le duc de Guise, qui était présent, avait préparé diplomatiquement ce qu'il devait dire en cette circonstance. On trouve dans les manuscrits de Béthune une note écrite de sa main et ainsi conçue : « Ce que doit dire monsieur de Guise pour la prison de monsieur le prince de Condé : monsieur de Guise dira qu'il n'a ni ne voudrait avoir mis en avant chose qui soit contre l'honneur de monsieur le prince, et qu'il n'a été auteur ni instigateur de sa prison ; qu'il n'estime gens de bien ceux qui en sont la cause, et qu'il ne s'estimerait homme de bien s'il en avait été cause. » C'est une belle chose que la science des cours et des grands diplomates qui aspirent à gouverner les nations !

Condé, après ce jugement, prit immédiatement dans le conseil la place qui lui était due comme prince du sang. Mais bien que le témoignage du roi et de son conseil semblât suffisant pour contenter ledit seigneur prince, toutefois il supplia le roi de lui permettre, pour plus grande assurance de son honneur, de poursuivre une sentence de réhabilitation au parlement, ce qui lui fut accordé par lettres patentes du treizième jour de mars. Il est probable qu'il croyait bien parvenir, par ce moyen, à se venger de ses ennemis, qu'il forcerait à se laisser reconnaître comme calomniateurs. Le vingtième de mars, il se présenta donc au parlement et remontra « que son emprisonnement pratiqué par ses adversaires sous de faux prétextes, avait été trouvé étrange, et que Dieu tout-puissant l'avait, par sa seule clémence, délivré des machinations de ses ennemis, en faisant connaître son innocence, pour prouver aux calomniateurs que leurs ruses et calomnies sont impuissantes contre ceux qui ont mis leur foi dans cet invincible protecteur. » Il ajouta qu'au milieu de ses adversités il avait toujours désiré que sa cause fût connue et jugée par le parlement de Paris, vrai temple de la justice française, dont l'équitable arrêt lui rendrait l'honneur et flétrirait éternellement ses ennemis. Il se retira après avoir ainsi parlé. La cour

délibéra, instruisit, discuta les dépositions. Cette fois les témoins qui avaient déposé dans l'instruction poursuivie sous le règne précédent furent trouvés faussaires et calomnieurs, et l'arrêt qui proclamait l'innocence du prince de Condé fut solennellement prononcé en robes rouges. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 585.)

On dressa un protocole des paroles que devaient échanger en présence du roi, le prince et le duc de Guise : « Sire, devait dire le dernier, puisqu'il vous plaît que j'éclaircisse monseigneur de Condé sur l'opinion qu'il a que je l'ai calomnié, je lui dirai ce qui en est. Je n'ai ni ne voudrais, monsieur, avoir mis en avant rien qui soit contre votre honneur, et n'ai été ni auteur, ni instigateur de votre prison. » A quoi monsieur le prince répondra : « Monsieur, je tiens pour méchant et malheureux celui qui en a été la cause. » Et monsieur de Guise répliquera : « Je le crois ainsi ; tout cela ne me taxe en rien. » (*Manuscrit de Brienne*, p. 126, cité dans les *Mémoires de Condé*.)

Tout ce replâtrage de réconciliation apparente ne pouvait ni ne devait remédier à rien, car, comme on voit, il n'attaquait pas le mal dans le vif. Il n'y avait là ni accusation, ni excuse formelles. On ne s'était occupé qu'à ménager la vanité des deux parties.

Aussi le prince brûlait d'un désir implacable de vengeance et ne cessait d'obséder son frère, le roi de Navarre, lieutenant-général du royaume, pour lui faire prendre des mesures tendant à l'abaissement des Guises. Les Coligny, de leur côté, obstinés à protéger les huguenots, le poussaient dans la même voie, et ils étaient secondés par les efforts de la reine Jeanne, son épouse, qui n'avait pas oublié que c'était au chef de l'Église romaine qu'elle devait d'avoir été dépossédée de sa couronne (1). Antoine, emporté au delà de son caractère par toutes ces instigations, pressait avec instance la reine-mère d'accomplir les promesses qu'elle lui avait faites en faveur des huguenots et pour l'abaissement des Guises. Le chancelier de l'Hôpital favorisait sous main ces instances, soit qu'il jugeât la liberté de conscience nécessaire au bien de l'État, soit qu'il penchât réellement vers le calvinisme, comme quelques-uns l'en ont accusé. (DAVILA, t. I, liv. 2, p. 100 et seq.)

A la fin et dans le but de provoquer une manifestation décisive, Antoine se mit à prétendre qu'en sa qualité de lieutenant du royaume on devait lui remettre les clés du palais, que le duc de Guise gardait comme grand-maître de la maison du roi. Catherine, qui avait intérêt à

(1) Catherine de Foix, reine de Navarre, épousa en 1484 Jean d'Albret, d'une des plus nobles et des plus illustres maisons de France, et lui porta son royaume en dot. En 1512, Ferdinand-le-Catholique s'empara de ce royaume sur le roi Jean. Le prétexte de cette usurpation fut, disent plusieurs historiens, que Jean d'Albret était allié de Louis XII, fauteur du Concile de Pise, assemblé contre le belliqueux Jules II, et par devant lequel ce pape avait été sommé de comparaître. Jules excommunia le roi de France et tous ses adhérents, et donna leur terre au premier occupant. Ferdinand profita de cette excommunication pour se jeter sur la Navarre, dont il ambitionnait la possession depuis longtemps, et il en eut bientôt fait la conquête.

ne mécontenter aucun des deux partis, n'oublia aucune de ses caresses ni de ses inventions ordinaires pour distraire le prince de cette prétention ; mais à la fin, poassée à bout de toutes ses ressources, elle ordonna que les clés seraient apportées chez elle. Ce moyen terme ne satisfît ni l'un ni l'autre des contendants. Antoine voulut même se retirer de la cour, prétendant qu'il n'était plus de sa dignité d'y rester si les Lorrains ne pouvaient être forcés à plier devant lui ; et les princes du sang, les Coligny et les autres seigneurs de son parti se préparaient à l'accompagner. (MÉZERAY, t. II, p. 812. — DE THOU, t. IV, p. 52.)

On le vit en effet botté et prêt à partir : le bruit courait qu'il n'allait pas plus loin que Paris, pour y faire déclarer par les états de la ville et par le parlement que la reine-mère ne pouvait tenir le gouvernement du royaume, qui, en cas de minorité, appartenait de droit au premier prince du sang, d'après les lois fondamentales de la monarchie. Mais l'enfant-roi, bien et dument stylé par sa mère, fit venir en sa présence le vieux connétable et lui ordonna de ne pas quitter la cour dans des circonstances où il allait devenir nécessaire que le premier officier de l'état fût auprès de sa personne pour y exercer les fonctions de sa charge. Le connétable, à qui l'on prétend que cette injonction avait été communiquée d'avance, répondit qu'il resterait auprès de Sa Majesté, n'ayant d'autre devoir plus cher que de lui obéir et de s'attacher inviolablement à son service. Ceci fut cause que le roi de Navarre se décida à demeurer aussi, jugeant qu'il était de son intérêt de ne pas faire connaître qu'on pourrait se passer de lui pour l'administration des affaires du pays. (DE THOU, t. IV, p. 82.)

Il se rapprocha donc de la reine-mère, et le onzième jour d'avril 1561 il signa un nouveau traité qu'elle lui fit proposer. Il demeura convenu par ce traité que, comme mère du roi, elle aurait le soin de la personne de son fils ; qu'en qualité de plus proche parent, le roi de Navarre gouvernerait le royaume conjointement avec elle et un conseil formé des autres princes et des grands officiers, mais dont les cardinaux seraient exclus, ainsi que les évêques, comme ayant prêté serment de fidélité au pape ; et enfin qu'on ne donnerait aucune suite à la proposition de faire rentrer au trésor les largesses des précédents rois, mais qu'on prendrait sur les revenus du clergé pour racheter les gabelles et les aides aliénées ou engagées pour la nécessité de la guerre. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 551.)

Moyennant ces conditions, qui ne lui accordaient pas la moitié des avantages auxquels il avait droit de prétendre, Antoine resta à la cour ; mais les Coligny avaient porté à l'assemblée provinciale, qui se tenait en ce moment, pour rédiger les cahiers de la ville et prévôté de Paris, la nouvelle que la reine-mère était brouillée avec le lieutenant-général du royaume. Alors, avant qu'on eût appris qu'il y avait eu réconciliation, et quoiqu'il eût été convenu à l'assemblée d'Orléans qu'on ne reviendrait plus sur ce qui avait déjà été réglé relativement à l'administration du royaume pendant la minorité, on se prit à discuter à nouveau et à remettre la

chose en question, « parce que, comme on le disait alors, c'est aux états à juger à qui appartient la régence, et qu'il n'est pas au pouvoir des princes du sang d'y renoncer pour la faire passer à d'autres. » (De Thou, t. IV, p. 55.)

L'assemblée de Paris se prononçait dans ce sens avec d'autant plus de zèle qu'elle espérait engager les autres assemblées de province à suivre son exemple. On parlait donc d'éloigner certaines personnes du gouvernement, d'en mettre d'autres en leur place, d'obliger les Guises à rendre compte de la mauvaise administration des finances sous les règnes de Henri II et de François II, et enfin de faire restituer les gratifications excessives accordées par ces princes à leurs favoris. Voilà pourquoi la reine-mère avait couru si vite au remède, qui était de se réconcilier avec le roi de Navarre. Mais le prince de Condé et les autres chefs du parti protestant n'approuvaient pas cette réconciliation, à laquelle, toutefois, ils furent obligés d'adhérer.

Ensuite, pour calmer les esprits de l'assemblée parisienne, et les remettre doucement sous le joug de l'obéissance, on donna l'ordre au maréchal de Montmorency, fils du connétable, qui avait le gouvernement de l'île de France, de se rendre à son poste et de prendre la présidence des délibérations. Il s'acquitta adroitement de cette difficile mission en faisant venir aux séances des gens modérés et sur lesquels le gouvernement pouvait compter. Ceux-ci, par le contrepois de leurs opinions, « parvinrent à réparer la faute que la témérité des autres leur avait fait commettre en se mêlant mal à propos de l'administration du royaume, pour laquelle on ne les consultait pas. » Toutefois, lesdits états ne purent conclure à rien. Un avocat nommé Rusé protesta de nullité, attendu que l'assemblée n'était plus libre, comme le voulaient les anciennes constitutions. La seule chose sur laquelle tout le monde parut être d'accord, fut de rejeter le paiement des dettes du roi sur le clergé. (De Thou, t. IV, p. 54. — POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 258.)

Vers ce même temps arrivèrent à la cour les ambassadeurs de la plupart des princes chrétiens qui venaient « se condouloir de la mort du feu roi, » selon la coutume, et congratuler le nouvel avènement de Charles IX. Il y avait parmi eux un chevalier envoyé par le roi de Danemarck. Ce chevalier était déjà venu auparavant en France, où il s'était fait de nobles amis « par sa bonne tenue et gaillardise. » Le roi de Navarre lui donna à diner, et dans cette espèce de confiance qui s'établit en pareille occasion, il lui dit et jura qu'il pouvait assurer le roi son maître qu'avant que l'année soit révolue le saint évangile serait publiquement et généralement prêché par tout le royaume de France, « de quoi le chevalier rendit grâce à Dieu, louant très-fort l'entreprise dudit seigneur roi, le suppliant toutefois de bien prendre garde et pourvoir à ce que la doctrine de Calvin ne fût reçue, mais bien celle de Martin Luther, qui était la bonne et la vraie. » Antoine répondit : « Calvin et Luther sont en différend contre le pape de quarante articles. Sur ces quarante,

ils sont d'accord pour trente-huit ; ce n'est donc que sur deux qu'ils demeurent en controverse (1). » Il ne faut donc pas se brouiller pour si peu. Vaut mieux se joindre de part et d'autre contre l'ennemi commun, afin que le pape, une fois défait, il ne reste plus qu'à composer sur ce léger différend qui subsiste entre les deux réformes, et à remettre l'Église en sa première splendeur et pureté. Le roi de Navarre disait très probablement ce qu'il pensait alors ; mais le roi de Navarre ne pensait pas toujours la même chose, ou pour mieux dire, ne pensait jamais d'une manière bien décidée et avec une conviction ferme.

« En attendant, les protestants se voyant si puissamment appuyés par la première autorité du royaume, prêchèrent leur doctrine en tant de lieux et avec telle éloquence et animosité, que tous furent étonnés de voir, ouïr et entendre le fruit que faisaient ces prédications, au point qu'il n'y avait plus lieu capable de contenir le grand nombre d'auditeurs qui accouraient à leurs instructions. Or, comme il est de la nature de l'homme de ne pas se contenter d'aimer seulement la liberté, mais d'aspirer promptement à l'extrémité d'icelle, il arriva que les huguenots, non contents des grâces que ledit roi et les princes de son conseil leur avaient faites, se crurent au-dessus de toute règle et ordonnance ; ils cessèrent d'observer les fêtes et se livrèrent à toutes sortes de contraventions contre des préceptes qu'ils méprisaient, de quoi les bons catholiques se formalisèrent plus que de tout le reste, et il advint de là que la haine courut bride abattue par toutes les provinces de France. » Il y eut des émeutes populaires en divers lieux, car les prédicateurs du clergé soufflaient aussi le feu de leur côté et excitaient publiquement leurs ouailles à s'opposer par la force aux empiétements toujours croissants d'une damnable hérésie. A Pontoise, il y eut de véritables séditions, mais ce fut bien pire à Beauvais. (PEPELINIÈRE, t. I, p. 246. — DE THOU, t. IV, p. 67.)

Le cardinal Odet de Châtillon, évêque de cette ville, quoique fort aimé de ses diocésains, courut risque de la vie. Le jour de Pâques, au lieu de célébrer l'office dans sa cathédrale, il fit faire la cène dans la chapelle de son palais par un ministre, et y communia lui-même sous les deux espèces avec quelques habitants et les gens de sa maison. Le bruit s'en étant répandu, la populace, qui ne travaillait pas ce jour-là, à cause de la fête, courut la ville en tumulte, entrant de force dans les maisons qui lui étaient signalées comme des repaires de huguenots.

(1) Il y a certainement plus de deux articles sur lesquels la croyance luthérienne diffère de la croyance calviniste ; mais les principaux, qui sont ceux auxquels le roi de Navarre fait ici probablement allusion, sont la cène et la prédestination. Luther, comme on sait, croit à la présence réelle dans les espèces par impanation, et Calvin ne l'admet que spirituellement. Luther, tout en détruisant le libre arbitre, fonde la justification sur la foi et les mérites du Fils de Dieu, qui nous sont gratuitement appliqués. Calvin dit au contraire que Christ n'a rien mérité à l'égard du jugement de Dieu, et que le Créateur a destiné la plupart des hommes à être damnés, et cela antécédemment à toute prévision de leurs fautes.

Ces furieux se saisirent entre autres d'Adrien Fourré, prêtre, soupçonné d'apprendre aux enfants le catéchisme de la nouvelle religion. Ils le traînèrent dans la place où se font les exécutions et se préparèrent à le brûler vif. Le bourreau accourut alors, et réclamant le privilège de sa charge, il s'empara du malheureux prêtre et le brûla lui-même, comme s'il avait été légitimement condamné.

La foule se rua ensuite contre le palais épiscopal, demandant l'évêque à grands cris. Odet parut à une fenêtre en habit de cardinal ; la vue de ce vêtement sacré calma la fureur de l'émeute, et comme la nuit était proche, chacun se retira chez soi. Le lendemain, la noblesse du voisinage, qui avait été convoquée en toute hâte, arriva en armes et empêcha les troubles de recommencer. Le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'île de France, dont Beauvais dépend, vint peu de temps après. On se contenta de faire le procès à deux des plus coupables : le bourreau en était un ; il fut condamné à mort pour avoir osé faire une exécution sans l'ordre des magistrats.

En même temps la reine-mère apprenait, par une lettre de M. l'évêque du Mans, que le peuple de cette ville, voyant les huguenots s'assembler en conventicule au faubourg Saint-Jean (1), n'avait pu souffrir pareil scandale ; qu'alors, comme il n'attendait rien des juges, qui semblaient conniver à cette infraction des édits, il s'était jeté sur ceux qui sortaient de cette assemblée, en avait tué un et en avait blessé beaucoup d'autres. Le prélat suppliait Sa Majesté d'user en cette occasion d'une juste indulgence, car, disait-il, ce pauvre peuple n'a eu que de bonnes intentions, et s'il s'est aussi soudainement ému, c'est pour la plus juste des causes : la défense et le maintien de notre sainte foi catholique. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 540.)

À Paris aussi les prédicateurs s'évertuaient à inciter le peuple à la défense de la religion. On fut obligé de mettre en prison, pour cette cause, un certain Jean de Han, religieux de l'ordre institué par saint François de Paul. Cette arrestation n'empêcha pas que des personnes déguisées, et d'autres habillées en Cordeliers et moines, ne parcourussent les collèges et quartiers de la ville pour provoquer des séditions, si bien que la populace, ainsi excitée, se porta en une maison du Pré-aux-Cleres, où demeurait un sieur de Longjumeau et dans laquelle se tenaient des prêches et des conventicules illicites ; mais le sieur de Longjumeau se mit en défense, accompagné de plus de trois cents hommes ayant armes et pistolets, et plusieurs du populaire restèrent morts sur la place. Parmi les huguenots se faisait remarquer ce même avocat Rusé, qui avait protesté à la tenue des états de Paris. Il était vêtu d'un manteau d'écarlate violette et frappait sur le pauvre peuple avec une épée bien tranchante dont il y en eut plus d'un de meurtri. Aussi, par ordonnance de messieurs de la cour, l'avocat Rusé fut appré-

(1) L'Église réformée du Mans avait été fondée en 1561. La première assemblée s'était tenue à la Halle, et il s'y trouva plus de 4,000 personnes.

héné et envoyé prisonnier à la Conciergerie. En même temps, le parlement fit proclamer, à son de trompe et cri public, défense de tenir en cette ville et faubourgs aucune assemblée de huguenots, sous peine aux contrevenants d'être punis comme rebelles et désobéissants à la justice du roi. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 542 et 548.)

Tous ces troubles déterminèrent enfin le roi, qui était encore à Fontainebleau, à envoyer dans toutes les provinces un nouvel édit en forme de lettres patentes, et il l'adressa aux gouverneurs et non aux parlements, parce que le mal pressait et demandait un prompt remède. Par cet édit, il était défendu de se servir à l'avenir de ces termes injurieux huguenots, papistes et autres pareils; d'enfreindre et violer la sainte et juste liberté dont chacun doit jouir en sa maison, sans que personne puisse se permettre d'entrer chez autrui pour y faire recherches, même sous prétexte d'exécuter les anciens édits. De plus, il était mandé de nouveau de mettre hors des prisons ceux qui y étaient pour le fait de religion. Quant à ceux qui, pour la même cause, avaient été obligés de quitter la France, toute liberté leur était accordée d'y rentrer et d'y reprendre la jouissance de leurs biens, pourvu qu'ils voulussent vivre catholiquement et sans scandale. Au cas où ils préféreraient rester dans l'étranger, il leur était permis de vendre lesdits biens et d'en transporter le prix partout où bon leur semblerait. (POPELINIÈRE, liv. 7, p. 257. — *Mémoires de Condé*, t. II, p. 554.)

C'était l'amiral qui avait obtenu cet édit de la reine-mère. Comme elle tremblait devant la puissance du triumvirat qui venait de se former sous ses yeux et en dépit de toutes ses intrigues, elle se laissa aisément persuader par Coligny que le moyen de résister à cette puissance menaçante pour son ambition, c'était de procurer la liberté de conscience aux réformés, et qu'après cela tout le parti serait à elle corps et âme, jusqu'à la dernière goutte de son sang. Mais la reine et Coligny se faisaient illusion. Quand il s'agit de querelles religieuses, il faut absolument que le parti le plus fort écrase l'autre, et le parti catholique avait eu le temps, par droit d'ancienneté, de s'implanter dans la nation par des racines beaucoup plus puissantes que celles sur lesquelles la nouvelle foi pouvait compter. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 228.)

Le parlement de Paris défendit, par un arrêt, de publier cette ordonnance. Il adressa des remontrances au roi, disant qu'il était inouï que pareilles lettres fussent directement adressées aux gouverneurs des provinces, et non aux parlements, en possession, par les anciens usages du royaume, d'ouvrir et de faire publier toutes lettres patentes; que celles-ci semblaient approuver la diversité de religion dans le pays de France, ce qui n'a jamais été fait depuis le règne de Clovis jusqu'à ce jour, et ce qui est et sera toujours une cause de troubles et de séditions, la France ne devant avoir qu'une seule foi; que la permission accordée aux émigrés de rentrer dans leur patrie, pourvu qu'ils y vivent catholiquement à l'avenir, est toute propre à ouvrir une source de désordres et de scandales, puisque l'édit ne définissant pas ce qu'il faut

entendre par vivre catholiquement, chacun sera libre d'expliquer ces mots à sa manière. « Et ne pourra-t-il pas se trouver alors des moines et moinesses, lesquels, s'étant mariés à Genève, reviendraient en ce royaume avec leurs enfants et famille, prétendraient y vivre catholiquement, et pourraient faire procès et querelles à leurs parents pour en emporter quelques biens ? » Quant à la faculté laissée à ceux qui le préféreraient de vendre leurs propriétés et d'en transporter le prix où ils voudraient, c'est encore pis. N'est-ce pas permettre, contre toutes les ordonnances, de faire sortir argent hors du royaume, et cela encore pour en aider les ennemis du roi et de sa couronne ? La cour supplie donc très-humblement Sa Majesté de vouloir bien amender son édit ou de s'en tenir plutôt à l'exécution des anciennes ordonnances, qui sont plus dans l'intérêt du trône et de la nation. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 552.)

Pendant que l'hérésie, sous les auspices du roi de Navarre, de Coligny et de l'ambitieuse Catherine, semblait gagner chaque jour du terrain en France, elle perdait en Allemagne un de ses principaux appuis. Philippe Mélanchthon, dont j'ai parlé plus d'une fois dans ces récits, venait de mourir à Wittemberg, au commencement de sa soixante-quatrième année. On sait qu'il fut le chef de ceux qui s'appelèrent luthériens adoucis. Il n'y eut guère d'homme plus doux et plus aimable, ni d'homme plus inconstant dans ses sentiments sur la religion. Luthérien avec Luther qui le dominait, calviniste sur beaucoup de points, incrédule sur plusieurs et fort irrésolu sur tous, il avait fini par n'oser presque plus manifester une opinion, tant il trouvait partout d'opposition à ce qu'il croyait être la vérité. Je dirai ce que je pense, répétait-il à ses amis intimes, quand je serai sûr de ne choquer personne. Il mourut sans avoir trouvé cette occasion.

CHAPITRE III

1561. — ARGUMENT : LE ROI EST SACRÉ A REIMS.

LE CARDINAL DE LORRAINE PROPOSE LE COLLOQUE DE POISSY. — L'ÉDIT DE JUILLET 1561.

LA REINE MARIE STUART RETOURNE EN ÉCOSSE.

OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — DISCOURS DU CHANCELIER

ET DES ORATEURS DES TROIS ORDRES. — DEMANDE DES ÉTATS. — GÉNÉROSITÉ,
DU CLERGÉ. — IMPOT SUR LE VIN.

La reine-mère, pour ne rien omettre de ce qui pouvait attacher les cœurs français au roi son fils, sous le nom duquel elle voulait gouverner, l'avait fait sacrer à Reims ; mais cette auguste cérémonie avait encore fourni une cause de disputes aux partis, qui ne cessaient de s'acharner les uns contre les autres. Les princes lorrains disputèrent sur le nombre des pairs qui avaient droit d'assister au sacre du monarque, et sur le rang que chacun d'eux devait y prendre. Leur but était, en élevant ce conflit, puisqu'ils ne pouvaient plus prétendre aux prérogatives réservées aux princes du sang, de rabaisser autant que possible cette dignité, en faisant en sorte qu'elle ne fût plus un droit de préséance dans la pairie. C'était contraire à toutes les traditions. Les pairs étaient au nombre de douze : six dans l'ordre ecclésiastique et six laïcs. Ces derniers n'étaient pas toujours pris dans les mêmes familles, parce qu'avec le temps les races s'éteignent, les domaines périssent, ou sont réunis à la couronne par accession ou autrement. Nos rois alors accordent cette fonction d'honneur suivant leur bon vouloir, et les laïcs prennent rang suivant l'antiquité de leur pairie. (DE THOU, t. IV, l. 27, p. 62.)

Mais il n'en est pas ainsi des princes du sang, qui par le seul droit de leur naissance jouissent du titre de duc et pair, et précèdent tous les autres, comme faisant partie de la personne sacrée du monarque, dont la dignité éminente surpasse incontestablement toute autre dignité. Le rang qu'ils gardent entre eux n'est fixé que sur le droit plus ou moins rapproché, qu'ils ont de succéder à la couronne.

C'est cette règle antique que le duc de Guise entreprit de renverser, et parvint à renverser en partie. Il obtint de prendre séance à la cérémonie du sacre, immédiatement après le roi de Navarre, et avant tous les autres princes du sang, alléguant qu'il avait eu le même rang au sacre

de François II. La reine, profitant de cette dispute, fit ce qui ne s'était jamais fait jusqu'alors : elle fit accoucher son second fils, Monsieur (depuis Henri III), duc d'Anjou en pair, et l'envoya marcher et être assis par devant tous les autres pairs ; c'était inouï jusqu'alors, car les enfants et frères des rois, comme ceux des autres pairs, ne peuvent prendre séance, sinon quand ils succèdent au titre auquel cette prérogative est attachée. Cela fut cause qu'il y eut cette fois treize pairs au sacre ; mais le duc de Guise eut encore le troisième rang. Vainement le prince de Montpensier, qui prétendait à cette place comme membre de la famille royale, avait représenté au conseil du roi que suivant la loi salique, la qualité de prince du sang était au-dessus de toute comparaison et devait l'emporter sur tout. Cette prétention du duc de Guise, disait-il, ne tend à rien moins qu'à désaccoutumer les peuples du respect qu'ils doivent avoir pour le sang de leurs souverains, en attendant que lui-même puisse trouver l'occasion de se placer sur un trône dont il prétend que l'usurpation a jadis dépouillé ses ancêtres. Le conseil n'eut aucun égard à ces raisons, et l'on voulut bien prendre en considération que la pairie du duc était la plus ancienne. Contre ce qui s'était pratiqué jusqu'alors, on fit passer ce droit d'ancienneté avant celui de prince du sang royal. (POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 258. — VARILLAS, *Vie de Charles IX*, livre I.)

Le cardinal de Lorraine imposa la sainte onction au jeune monarque. Profitant de l'espèce d'autorité que lui donnait cette noble fonction, il fit au nom du clergé des plaintes au roi et à la reine-mère. — Maintenant, dit-il, les affaires vont de mal en pis : chacun abuse des derniers édits de Sa Majesté pour porter la liberté jusqu'à la licence. Même dans les moindres villages, il se tient des assemblées illicites et des prêches, où le peuple accourt par curiosité, et se laisse séduire par ignorance : de sorte que la France, hier encore toute catholique, sera demain toute protestante. Il continua en demandant d'abord une loi prescrivant de ne rien innover en matière de religion. A cette fin, et pour rendre ladite loi inviolable, il requit qu'on assemblât le parlement, où siègeraient les princes, seigneurs et autres personnages formant le conseil du roi. Il proposa en second lieu de tenir une assemblée ou conférence dans laquelle on essaierait de convaincre les huguenots par bonnes raisons. (MÉZERAY, t. II, p. 818.)

Le cardinal de Tournon et la plus grande partie de la Sorbonne avaient toujours répugné à une pareille mesure, déjà proposée plusieurs fois. Ils prétendaient qu'il ne fallait pas disputer contre des hérétiques opiniâtres, toujours prêts à lancer leur venin et à en infecter les simples ; qu'il était d'ailleurs inutile de remanier des erreurs qui avaient été si souvent condamnées ; mais le cardinal de Lorraine, soit qu'il voulût en une aussi grande assemblée faire ostentation de son savoir et de son éloquence ; soit qu'il désirât complaire à la cour de Rome en empêchant, par les réglemens qu'il espérait faire prendre pendant ces conférences, la célébration d'un concile national qu'il savait être odieux au

pape plus que tout au monde ; soit qu'en effet il crût réellement que la vérité demeurerait victorieuse, et que tous les sophismes des prédicants étant dissipés, les peuples en seraient plus aisément désabusés ; le cardinal de Lorraine, dis-je, avait d'avance fait en sorte que le clergé adhérerait à cette espèce de lutte en champ clos contre ses redoutables adversaires, ce qui fut trouvé bon par Catherine de Médicis. (MÉZERAY, t. II, p. 818.)

Car pour cette princesse les affaires de la religion n'étaient que secondaires : le principal pour elle, c'était de conserver l'autorité suprême ; et pour s'assurer l'appui de l'amiral de Coligny et de ceux de son parti contre les entreprises du triumvirat, elle s'était insensiblement apprivoisée avec leur religion. On avait, de plus, habilement flatté son amour-propre, « car par malheur la flatterie est un ingrédient dont il faut assaisonner tous les conseils qu'on donne aux princes, si on veut les mettre en goût, et avec ce condiment on peut leur faire digérer les choses même les plus venimeuses. » On lui avait donc fait croire qu'il n'y avait rien de plus facile que d'apaiser les troubles de la religion, si on en venait à une conférence : « Et elle sentit chatouiller son âme du désir d'une si grande action qui mettrait sa renommée bien au-dessus de celle de tant de papes, d'empereurs et de rois, lesquels n'avaient pu réussir dans une semblable tentative. » On était venu même à lui demander une chose qu'elle ne se fit pas le moindre scrupule d'accorder : c'est que le pape n'entendrait pas parler de cette conférence, parce qu'il était à peu près certain qu'il s'y opposerait. Catherine, décidée par conséquent à lui en ôter toute sorte de connaissance, fit détrousser sur les frontières d'Italie, par le moyen des gouverneurs français des places du Piémont, tous les courriers qui allaient à Rome, et reténir toutes les lettres de nouvelles. (*Addit. aux Mémoires de Castelnaud, t. 1, p. 725.*)

En conséquence de la décision qu'on semblait avoir prise, d'après le conseil du cardinal de Lorraine, qu'on s'était néanmoins bien gardé de mettre dans toute la confiance ; le roi, la reine-mère et tous ceux du conseil se rendirent à Paris. Le parlement fut convoqué extraordinairement pour le dix-huitième jour du mois de mars. La veille, le chancelier de l'Hôpital vint prévenir les chambres assemblées des intentions de Sa Majesté. « Je suis ici, messieurs, dit-il, pour vous faire savoir au nom du roi que sa volonté auguste est de prendre votre avis, car vous n'êtes pas conseillers du roi uniquement pour juger les procès entre ses sujets, mais aussi pour de bien plus importantes affaires. Or, vous connaissez le mal qui règne en ce royaume, depuis trente à trente-cinq ans, à cause de la religion ; vous savez aussi combien il est difficile d'y donner remède, car, comme disent les médecins : aux maladies invétérées par un long laps de temps la cure est longue et chanceuse. Or, pour dire la vérité, on a tant attendu et retardé, qu'aujourd'hui le mal a gagné sur nous et sur tout le royaume, tellement qu'il est maintenant mal aisé à y pourvoir. On a bien fait sous les règnes précédents des édits et des ordonnances, on a nommé des juges ordinaires et extraordinaires ;

mais tout cela n'a pas empêché au mal de passer outre, comme le chancre qui gagne toujours quand le remède n'est pas suffisant. Et maintenant, sous le règne d'un jeune roi qui n'a encore l'âge de commander avec cette autorité que les circonstances présentes requièrent, nous nous trouvons accablés sous cette terrible maladie que Dieu nous a sans doute envoyée en punition de nos fautes; car, convenons-en, dans l'Église et parmi les laïcs il y a bien assez de corruption pour que la justice divine intervienne enfin et se charge de la réprimer. Mais au lieu de prendre le chatiment dont elle nous frappe comme médecine utile et profitable, nous avons cherché à repousser de force l'amer breuvage; peu de gens se sont amendés et réformés : le clergé surtout n'y a voulu entendre. On a fait comme ceux qui s'en vont courant sur leurs ennemis, sans laisser provision ni garnison dans leurs propres maisons. — Un concile universel était demandé comme le vrai et antique remède dont nos pères usaient jadis pour mettre fin aux hérésies : les papes s'y sont refusés longtemps, ou parce que leurs propres affaires les tenaient occupés ailleurs, ou parce qu'ils ont espéré que ce mal se dissoudrait de lui-même, sans leur donner tant d'embarras; et quand depuis, sur l'instance des princes chrétiens, ils ont permis que ce concile tant désiré s'assemblât, ils ont fait en sorte qu'il se tournât en fumée, sans avoir rendu fruit. On va, dit-on, le reprendre, et il semble qu'il y a maintenant bonne volonté de tous les côtés; mais comme on voit souvent qu'en une maladie les accidents sont quelquefois plus craints que le mal lui-même, ainsi en cette maladie de religion les troubles présents sont plus périlleux que leur cause elle-même, qui laisse au moins le temps de se reconnaître. Vous le voyez : de même que ces mauvaises humeurs qui fermentent dans un corps malade, tout ce qu'il y a de vicieux dans la nation s'est mis en mouvement, sous prétexte de religion; des gens qui sont athéistes, mais qui ont tout mangé et qui n'ont plus de ressources que dans le trouble et l'anarchie, se sont armés pour une croyance religieuse qui leur est au fond tout à fait indifférente, et les voilà plus terribles intolérants que ceux qui croient dans la sincérité de leur âme. Il y a là danger et grand danger, messieurs. Au conseil privé de Sa Majesté l'on s'est trouvé en doute pour trouver de quel remède on doit user contre ce mal qui peut nous perdre tous, en attendant le remède souverain du concile universel, et c'est précisément sur quoi le roi désire que vous l'avisiez. — C'est à savoir si les anciens édits doivent être gardés, ou changés ou adoucis, s'il faut caller la voile du navire ou la tourner çà et là, suivant que le vent est. Il y a un an qu'à Romorantin fut fait un édit qui n'a rendu grand profit. On dira que c'est parce qu'il n'a jamais été exécuté; mais c'était aux juges à le faire garder, et ils n'ont pu ni voulu le faire. C'est que probablement ils ne se sentaient pas les plus forts. Leurs robes et leurs chaperons deviennent quelquefois impuissants contre la force matérielle et morale d'un peuple tout entier. On dira peut-être aussi que le roi et la reine ont donné l'exemple de la tolérance, en excusant ceux qui faillaient; mais voulez-vous enlever au

roi sa plus belle prérogative, qui est de pardonner aux coupables, surtout quand le crime n'a rien d'odieux? Car, vous le savez bien, le roi n'a pardonné qu'à de pauvres gens assemblés tout simplement pour prier Dieu à leur mode, et sans faire tort à personne. Mais au contraire, du côté des nôtres qui sont catholiques, combien y en a-t-il, crocheteurs, gens sans aveu et malandrins, qui sortant, les jours de fêtes, de leurs cabarets, ne demandent qu'à remuer, pour piller et saccager. Le diable s'est mis au beau milieu de tous ces disputants, pour les pousser et éperonner à faire de leur pis. — Sa Majesté espère à la vérité qu'à tout cela il sera mis bon ordre par l'assemblée des prélats gallicans qui se fera au nom de Dieu, et quand il plaira au ciel. S'il faut attendre le concile général, cela sera encore plus long, et pourtant il n'y a plus de temps à perdre; il ne s'agit plus de rester les mains jointes, si l'on ne veut voir le mal devenir tout à fait incurable. C'est pourquoi le roi et son illustre mère, les princes et messeigneurs du conseil m'ont donné charge de vous prier d'ôter toutes passions et affections, si aucune y a dans vos cœurs, afin que chacun de vous ne regarde plus qu'à l'honneur de Dieu, et au bien du roi et de son royaume. Demain les princes et seigneurs dudit conseil viendront céans, à sept heures du matin, pour entamer avec vous cette importante délibération. » (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 40; t. II, p. 296.)

Le premier président répondit à cette allocution que le parlement allait sérieusement s'occuper de la question qui lui était déléguée, pendant le court délai qu'on lui laissait. Il voulut ensuite dire quelque chose du paiement des gages des conseillers, dû depuis dix-sept mois; mais le chancelier répondit qu'il croyait qu'on s'était occupé de cette affaire dans le dernier conseil tenu à Fontainebleau; que du reste il ne se mêlait plus d'ordonner des finances et ne s'en était jamais guère mêlé. Il termina en priant que demain nul ne s'absentât sans nécessité absolue, attendu l'importance de la délibération. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 401.)

Le lendemain et les jours suivants, la délibération eut lieu, toutes les chambres assemblées, auxquelles s'adjoignirent les princes du sang, les cardinaux, le connétable, les maréchaux de France et les conseillers du conseil privé. Les opinions se partageaient: les uns voulaient qu'on suspendit l'exécution des édits jusqu'à ce que le concile national ou œcuménique eût définitivement prononcé sur les articles qui faisaient le sujet des contestations; d'autres étaient d'avis de prononcer immédiatement la peine de mort contre les délinquants; d'autres enfin demandèrent qu'on renvoyât purement et simplement la connaissance de pareils délits à la juridiction ecclésiastique, avec défense, sous peine de confiscation de corps et de biens, de faire à l'avenir aucuns conventicules ou assemblées, avec ou sans armes, et dans lesquels il y aurait administration des sacrements en autre forme que selon l'usage observé par l'Église romaine. Ce dernier avis passa à la majorité de trois voix seulement, et encore quelques conseillers accusèrent le greffier Dutillet

d'avoir mal interprété leur vote et d'avoir fait entrer dans le scrutin des voix qui n'auraient pas dû y figurer. (*Mémoires de Condé*, p. 402.)

L'ordonnance fut dressée conformément au résultat de cette délibération, et cet édit, qui porte le nom d'édit de juillet, contenait : « que Charles, roi par la grâce de Dieu, désirant pourvoir aux troubles et émotions qui s'étaient manifestés dans le royaume pour le fait de religion, avait fait assembler sa cour des pairs et du parlement ; — que d'après la mûre délibération desdits princes, pairs et conseillers, il était enjoint par le présent édit à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle fût, de vivre en union et amitié avec les autres, sans se provoquer mutuellement par injures ou convices, de fait ni de paroles. — Il était défendu, sous peine de la hart, de faire violence à autrui dans sa maison, ni ailleurs, sous prétexte de religion. — On interdisait aux prédicateurs d'user dans leurs sermons de paroles excitantes et portant à la haine. — Les délinquants devaient être punis par les magistrats des diverses localités, sans que ceux-ci pussent toutefois condamner ni à la torture, ni à la question, s'ils ne siégeaient au nombre de six pour le moins. — Tout conventicule, avec ou sans armes, est prohibé. — Quant au crime spécial d'hérésie, il sera jugé par les tribunaux ecclésiastiques qui, après condamnation, délivreront le coupable au bras séculier. — Et en ce cas entendons et nous plaît que nos juges séculiers n'imposent plus grave et griève peine que le bannissement de nos terres et seigneuries jusqu'à la prochaine décision du concile général ou de l'assemblée des prélats de notre royaume. — Octroyons du reste grâce pleine et entière pour toutes les fautes passées, enjoignant seulement à ceux qui auraient encouru peines pour ce fait de vivre désormais selon les règles et maximes de l'Église catholique. — Et afin que nos sujets ne soient inquiétés sans cause, commandons à nos juges d'imposer au calomniateur le même chatiment que l'accusé aurait subi, si la dénonciation eût été vraie. — Avons pareillement défendu à toute personne, de quelque qualité qu'elle soit, les voies de fait et le port d'armes, excepté à nos archers, aux gens de notre garde, aux gardes de nos forêts et buissons, et aux conducteurs de nos deniers, auxquels permettons de porter pistolets pour l'exécution uniquement de nos ordres et pour leur sûreté ; les autres, quand bien même ils seraient gentilshommes, s'ils ne sont serviteurs des princes de notre sang, ne doivent avoir ni dagues, ni couteaux, ni autres armes offensives, sous peine de cinquante écus d'or pour chaque infraction, ou d'être punis de peine corporelle telle qu'elle sera arbitrée, s'ils ne peuvent acquitter l'amende. — Donné à Saint-Germain-en-Laye au mois de juillet 1561, et de notre règne le premier. » (POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 259.)

Dans cette même assemblée du parlement, on arrêta aussi, mais par une délibération à part, qu'il se tiendrait, ainsi que l'avait demandé le cardinal de Lorraine, des colloques ou conférences sur les matières de religion ; que les prélats s'y trouveraient et que l'on accorderait des sauvs-conduits aux ministres protestants qui voudraient y venir. On dé-

signa Poissy pour le lieu de ces conférences, et l'époque en fut fixée au dixième jour d'août. (DE THOU, t. IV, liv. 28, p. 72.)

Cependant la reine Marie Stuart, après la mort de son époux, s'était retirée en Champagne, pour attendre que ses droits fussent réglés. On lui donna, à titre de douaire, le duché de Touraine, le comté de Poitou et autres terres, outre une pension annuelle de vingt mille livres, ses bagues, carreaux et joyaux, qui étaient de grand prix. (*Mémoires de Castel*, t. I, p. 59.)

« Elle était alors dans tout l'éclat de sa beauté, et il n'y avait guère de sciences humaines qu'elle n'en discourût bien, car si le corps était beau, l'âme, chez cette grande reine, était toute pareille, et elle s'était faite fort savante en latin, qu'elle entendait et parlait fort bien, se réservant tous les jours deux heures pour étudier et lire. Elle faisait aussi de très-belles poésies, et très-promptement. De plus, elle écrivait fort bien en prose, et était de fort doux, mignard et agréable langage. Depuis la mort du feu roi, elle ne porta plus que son grand deuil blanc, avec lequel il la faisait très-beau voir, car la blancheur de son visage disputait à la blancheur de son voile à qui l'emporterait. Elle chantait très-bien, accordant sa voix avec le luth. Hélas ! elle eût bien mieux voulu rester au beau pays de France, dont elle faisait l'ornement, que de retourner dans sa triste et froide Écosse. » (BRANTOME, *Discours de la reine d'Écosse*.)

Mais les Guises, ses oncles, lui conseillèrent de se retirer en son royaume, tant pour y assurer son état et y vivre avec plus grande autorité, que pour y rétablir la religion catholique. De plus elle s'approcherait de l'Angleterre, dont elle était la plus proche héritière, ce que la reine-mère du roi trouva fort bon, car Catherine jugeait expédient de se défaire de cette princesse ; ne l'aimant nullement à cause de l'autorité que son mariage avait donnée à ceux de Guise, et craignant surtout qu'elle ne continuât de servir à leurs intérêts ; soit qu'on tâchât à la conserver avec sa couronne pour le nouveau roi Charles IX, comme il en était fortement question ; soit que, par l'espérance qu'on pouvait donner d'un aussi illustre mariage à d'autres grands du royaume, elle ne continuât à faire un parti dans l'état déjà bien assez divisé sans cela. (*Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 49 et *addit.*, p. 559.)

Elle revint donc à la cour toujours en habits de deuil ; mais c'était seulement pour prendre congé, à son grand regret. Elle s'achemina tristement vers Calais, accompagnée de messieurs ses oncles et de la plupart des grands et honnêtes gentilshommes que sa beauté et ses grâces avaient rendus ses adorateurs. Plusieurs même de ces galants seigneurs persistèrent à lui servir d'escorte jusqu'en Écosse. Elle trouva au port deux galères et deux navires de charge pour tout armement, et pourtant l'on savait que la reine Elisabeth avait dessein de la surprendre et d'empêcher son passage. (BRANTOME, *Discours de la reine d'Écosse*.)

« Oh ! dit-elle en pleurant, au moment de quitter le rivage, adieu mon

beau pays de France. C'est à cette heure que je vais vous perdre de vue pour ne plus vous revoir jamais ! » ce qu'elle répéta d'un ton dolent, les yeux tournés vers les côtes françaises, jusqu'au moment où la nuit vint l'empêcher de les distinguer. En se couchant, elle donna l'ordre au timonnier de venir la réveiller au point du jour si l'on apercevait encore la terre. Et comme la mer était grosse et les vents contraires, le convoi n'ayant pu avancer beaucoup pendant la nuit, le timonnier ne faillit au commandement qui lui avait été fait, et la pauvre reine put encore, au lever de l'aurore, apercevoir sa France chérie et tant regrettée, à laquelle elle adressa de nouveaux adieux. Après huit jours de traversée, elle prit terre dans ses états héréditaires, où l'attendaient tant de malheurs et une fin si tragique. (BRANTOME, *Discours de la reine d'Écosse.*)

L'époque fixée pour reprendre la tenue des états, ainsi qu'il en avait été décidé à Orléans, était cependant passée depuis plusieurs mois. On était déjà au mois d'août, et les députés des divers gouvernements, bailliages et sénéchaussées, s'étaient depuis longtemps rendus à Pontoise, lieu qui leur avait été désigné dans l'acte de prorogation. Catherine ne pouvait plus douter qu'ils lui étaient peu affectionnés, puisque dans plus d'un des cahiers qu'ils apportaient, se trouvait consigné que, depuis l'époque où le roi saint Louis avait renouvelé la loi salique, il ne s'était jamais vu qu'une reine-mère eût eu l'administration du royaume durant la minorité du roi. Elle alla au devant du coup et leur envoya l'accord passé entre elle et le roi de Navarre, à la date du 11 avril. Mais il se trouva des gens absolument résolus à ne tenir aucun compte de pareilles conventions, et le prince navarrais lui-même semblait tout disposé à les oublier. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 256. — MÉZERAU, t. II, p. 820. — *Mémoires de Condé*, t. II, p. 551.)

Catherine s'adressa à l'amiral, qu'elle savait être le conseil et le directeur de ce prince, et l'assura que s'il parvenait à décider le roi de Navarre et les états à lui laisser le gouvernement, elle protégerait et avancerait la religion réformée de tout son pouvoir. « Vous savez, lui dit-elle, que je suis déjà calviniste dans le cœur. Je n'attends plus pour me déclarer ouvertement que d'être confirmée dans la régence par les états. Si je levais le masque auparavant, bien certainement cette confirmation me serait refusée, car la majorité des députés est encore catholique. Mais mon pouvoir une fois reconnu, je profiterai du colloque qui va sous peu se tenir à Poissy, pour proclamer hautement que je me rends à l'évidence de la vérité, ne craignant plus d'être soupçonnée d'inconstance. » Coligny se laissa prendre à ces belles promesses, d'autant plus facilement qu'il avait l'amour-propre de croire tout gouverner. Il alla aux états et y amena le roi de Navarre, pour leur déclarer qu'il avait cédé son droit à la reine-mère, et le docile Antoine les pria de vouloir bien consentir à ce qu'il aurait dû plutôt regarder comme son déshonneur. On dit que la belle demoiselle de Rouët, l'une des filles d'honneur de Catherine de Médicis, à laquelle le prince faisait alors la cour, contribua

encore plus efficacement que l'amiral à cette singulière démarche. (VARILLAS, *Vie de Charles IX*, liv. I. — *Déportements de Catherine de Médicis* (pamphlet du temps.)

Les états ne se rendirent qu'avec répugnance, et encore voulurent-ils qu'il fût inséré au procès-verbal de la séance préparatoire une protestation de plusieurs députés qui déclaraient que si ledit prince pouvait bien se désister de son droit, il ne pouvait toutefois le céder à un autre. Pour éviter que dans une seconde séance, si on leur laissait le temps d'en tenir une, ils n'allassent encore plus loin, on les appela dans le château de Saint-Germain, où le roi fit en personne l'ouverture de leur session, le vingt-septième jour d'août 1561.

Le jeune monarque s'assit en son trône royal. A sa gauche se plaça la reine-mère, madame sa sœur se tenait à droite, puis le roi de Navarre, mais sur un siège plus bas. Par devant il y avait deux escalles pour le connétable et le grand chancelier. Le duc de Guise, comme grand chambellan, eut sa place sur le marche-pied du roi, tenant le bâton de grand-maitre entre ses jambes, ce que plusieurs trouvaient indécent, prétendant qu'il aurait dû se croire honoré de le porter haut et avec plus de respect. Les princes et les cardinaux siégèrent ensuite, chacun au rang que lui donnaient son titre et l'usage. Mais ce ne fut pas sans de longs et vifs débats que l'on parvint à s'entendre à peu près sur ce point difficile. Le cardinal de Lorraine voulait que les membres du sacré collège, comme représentant le pouvoir spirituel, eussent la prééminence sur les princes du sang. Les états prononcèrent en faveur des princes. Le cardinal de Bourbon, qui était également prince, acquiesça à ce jugement, qui lui laissait toujours sa place. Odet de Châtillon, en sa qualité d'hérétique, et n'étant peut-être pas trop convaincu des prérogatives de la pourpre romaine, en fit de même, ainsi que le cardinal d'Armagnac, qui connaissait par dessus tout le respect dû au droit du plus puissant et du mieux en état de protéger. Mais les cardinaux de Tournon, de Lorraine et de Guise aimèrent mieux se retirer, disant : « Qu'il y avait des prélats qui honoraient leurs chapeaux et d'autres qui en étaient honorés ! » (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 256.)

Le chancelier exhorta en peu de mots les députés à exposer avec une entière confiance et liberté leurs sentiments sur ce qui concernait le bien de l'état : car, dit-il, il s'agit de composer et apaiser ces dissensions qui nous déchirent, et dont chaque parti est également coupable ; le clergé pour se refuser à tout amendement et réforme, et ceux de la nouvelle religion pour leur outrecuidance et la hardiesse qu'ils ont osé prendre, à cause du bas âge de notre monarque. Dieu vous fasse la grâce, messieurs, de donner au roi de bons avis, non selon la prudence humaine, mais selon la sagesse divine. Pour moi, il me semble que ceux qui conseilleraient au roi de se mettre tout d'un côté, feraient absolument la même chose que s'ils lui disaient de faire battre la tête contre les membres d'un même corps, et les membres les uns contre

les autres. Prenez-y, garde en effet, la guerre civile est là qui frappe à la porte. Ce n'est que par concessions mutuelles, par douceur et amour patriotique, en rentrant chacun en soi-même et en réformant généreusement en chacun de nous ce qu'on trouvera de nuisible à autrui, que nous éviterons ce grand méchef. S'il y a aussi quelque chose de particulier qui concerne l'intérêt des provinces que vous représentez, vous pouvez le faire entendre ; mais je vous en conjure, songez avant tout à l'intérêt de la nation en général. Je vous adresse cette prière avec confiance en votre sagesse et en votre patriotisme. (De Thou, t. IV, p. 71.)

— LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 285.)

Quand le chancelier eut mis fin à son propos, Jean Brétagne, lieutenant-général et vergoblet de la cité d'Autun, parla au nom du tiers-état. Après avoir protesté de l'amour et de la fidélité de la nation pour le roi et pour son illustre mère, après les avoir suppliés, l'un et l'autre, de continuer à administrer avec le vertueux et très-sage roi de Navarre : « Sire, dit-il, conformément à l'ancienne coutume, je dois déduire en présence de Votre Majesté les fautes, vices et abus qui ont lieu en votre royaume par la licence effrénée des mauvaises gens, afin qu'il y soit remédié et pourvu par votre sainte autorité. — Et d'abord toutes républiques, monarchies ou royaumes, dès leur naissance et commencement, se sont imposé, pour leur durée et stabilité, des lois et des coutumes par la force et vertu desquelles elles peuvent se maintenir, mais lesquelles étant méprisées, la ruine est prochaine. — Dans ce royaume de France, il y a trois états ayant leurs obligations bien distinctes, dont il faut que chacun d'eux s'occupe sérieusement et uniquement. L'office du clergé est de prier, prêcher de paroles et d'exemples, et administrer les sacrements. Le noble tient les armes et doit combattre pour le salut de tous ; le tiers état a pour partage un labeur continu, pour se maintenir et maintenir ceux qui l'instruisent et ceux qui le défendent contre l'ennemi. — C'est l'accomplissement de tous ces devoirs de la part de vos sujets, chacun suivant son rang, et dans sa classe, qui compose l'ordre. » — L'orateur fait voir ensuite que « le clergé n'a aucun souci de s'acquitter de ses obligations spéciales ; qu'au lieu de cela il s'attribue puissance et juridiction, haute, moyenne et basse justice, ce qui n'est le droit que des magistrats, seuls chargés de rendre la justice. Au prêtre n'appartient que la simple censure ecclésiastique, sans pouvoir de vie et de mort, ni d'infliger des punitions corporelles ; à lui aussi ne sont donnés bénéfices et revenus que pour qu'il en aide les pauvres et soit en état d'exercer la sainte charité. Ce n'est que dans cette vue que les fondateurs ont établi lesdits bénéfices, pleins de confiance qu'ils étaient en la prudence et conscience du clergé pour en faire la distribution en bonnes œuvres et aumônes, ce que, comme chacun sait, ledit clergé ne fait guères, et c'est à quoi nous supplions Votre Majesté de pourvoir. — Votre noblesse, Sire, doit aussi connaître et sentir les obligations qui lui sont imposées, et si elle veut se rendre digne des prérogatives dont elle jouit, c'est à elle à vous aider de ses bras et de ses biens dans les cir-

constances actuelles. Ce qu'on est en droit d'attendre des nobles, c'est qu'ils vivent dans la crainte de Dieu, dans l'amour du prochain, et qu'ils suivent la vertu, ornement et première source de tout anoblissement. Quant à la justice, l'assemblée d'Orléans vous a déjà fait connaître comment ignorance, ambition et amour de deniers y sont entrés. Comme remède, elle a proposé l'élection des magistrats au lieu de la vente des charges et offices. — Je n'ai plus qu'à ajouter au nom du tiers état qu'il se ressent grandement des calamités passées et présentes, travaillé, comme il l'est, par d'infinis subsides, augmentation de gabelle, solde des gens de guerre, tailles et taillon; à quoi il faut ajouter encore les vingt livres d'impôt sur chaque clocher du royaume, et cette foule d'autres taxes tant anciennement que nouvellement érigées. — Au moyen de toutes ces charges insupportables, vos pauvres sujets du tiers se trouvent tant languides, exténués et affaiblis, qu'il ne leur reste autre chose à vous offrir que leur bonne volonté. Il leur est avis, et je suis chargé de le dire ici, qu'il n'est pas possible qu'après de si copieuses levées de deniers, votre trésor soit demeuré grevé d'une aussi énorme dette. Puis donc que la majeure partie de tout cet argent n'est pas entrée dans vos coffres, mais a été convertie en cadeaux et dotations en faveur de certaines gens dont on voit reluire les maisons, au détriment de votre peuple, ils vous supplient très-humblement d'ordonner que ceux-là qui ont manié les finances rendent de bons et fidèles comptes en présence des députés de vos états, et de forcer à rendre gorge ceux qui se sont beaucoup trop engraisés de la substance du peuple. — Permettez-nous, Sire, de vous rappeler ces paroles que les saintes Écritures adressent aux rois : « Vous instruirez, vous nourrirez et vous jugerez les peuples. » Instruire, c'est faire prêcher la parole de Dieu; mais ce n'est ni par le fer, ni par la persécution que la parole de Dieu doit triompher, d'autant que les choses en sont aujourd'hui venues au point que vos sujets se sont partagés en deux Églises dont chacune se prétend exclusivement en possession d'enseigner seule le véritable évangile. L'unique moyen de couper court à ces dangereuses prétentions, source intarissable de zizanie, c'est d'assigner le plus tôt possible un concile national, libre et légitime, où chaque parti viendra librement et en pleine sûreté discuter ses opinions. Comme roi et oint de Dieu, vous le présiderez; et en attendant la décision qui sera donnée par cette sainte et savante assemblée, vos très-humbles sujets du tiers sont d'avis qu'il convient permettre à quiconque croit ne pouvoir communiquer en saine conscience aux cérémonies de l'Église romaine, de s'assembler publiquement en un temple, soit privé, soit public, en plein jour et lumière, pour y être instruits et enseignés, en toute modestie, et y faire prières. — Mais attendu que telles assemblées peuvent donner lieu à de nouvelles calomnies, comme on sait que cela s'est déjà fait, il conviendrait enjoindre à vos officiers et magistrats d'y assister, afin de surveiller ce qui s'y passe et de vous en donner connaissance. Par ce moyen chacun saurait et connaîtrait si l'honneur de Dieu et les bonnes mœurs sont ou non blessés dans lesdites assemblées,

et si votre autorité royale n'y est pas respecté. — Je finis, Sire, en priant le Roi des rois et Seigneur des seigneurs de mettre en vous la clémence de Moïse, la piété de David et la sagesse de Salomon : ainsi soit-il. » (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 457.)

Le député qui parla au nom de la noblesse dit presque les mêmes choses, et comme celui du tiers état il s'excusa sur le malheur des temps, qui ne permettait pas à l'ordre qu'il représentait de venir plus efficacement et par une contribution volontaire, au secours de la pénurie du trésor royal. Alors l'orateur du clergé, après avoir répondu modestement aux reproches qu'on faisait à son ordre, sollicita la piété du roi, le priant de vouloir bien se déclarer le protecteur de ceux qu'on attaquait de tout côté avec tant d'animosité. C'est à votre sagesse, Sire, dit-il, qu'il appartient de maintenir, d'augmenter même les droits et les privilèges du sacerdoce. Ce sont là les meilleurs moyens de contenir les peuples dans le devoir. (DE THOU, t. IV, p. 76.)

On mit ensuite en délibération la grande affaire des finances de l'État. Le résultat fut que tous ceux qui avaient administré les fonds du roi seraient contraints d'en rendre compte ; que ceux qui avaient reçu des gratifications et pensions, à l'exception de la reine-mère, seraient tenus de les rendre, et que l'on confisquerait au profit du trésor tous les revenus des bénéfices actuellement en litige. Le roi était prié en outre de s'attribuer une moitié des immenses revenus du clergé ; de prendre sur les ordres mendians, devenus excessivement riches, tout ce qu'ils possédaient au delà du strict nécessaire recommandé par leur règle, et de faire vendre tous les fonds des églises et couvents, à l'exception de ceux qui servent à loger les évêques, chanoines et religieux. D'après l'estimation qu'on en avait faite, cette vente devait produire cent vingt millions de livres. On en laisserait le tiers au clergé, qui serait encore assez riche, et les quatre-vingts autres millions restant seraient appliqués à éteindre la dette publique. Par ce moyen, disait-on, on pourra non seulement acquitter les dettes de la couronne, mais encore soulager le peuple d'une bonne partie des impôts qui l'écrasent. On demanda aussi la révocation de l'édit de juillet, et enfin on supplia le roi d'indiquer et de présider un concile national.

C'était, comme on voit, toutes les propositions de l'orateur du tiers état que l'assemblée adoptait et indiquait au roi ; mais l'exécution de pareilles mesures n'était rien moins que possible, et Sa Majesté ne trouvait réellement aucun secours efficace dans les propositions de l'assemblée. Pourtant le clergé comprit qu'il était temps de calmer cette tempête qui s'élevait de toute parts contre lui, et de diminuer par un sacrifice la jalousie que ses biens immenses donnaient aux deux autres ordres. Il offrit le paiement de quatre décimes de ses revenus par an, pendant six ans. Cette offre fut acceptée. La cour ensuite, de son autorité privée, mit un impôt de cinq sols sur chaque muid de vin entrant dans les villes closes du royaume, et les états furent congédiés, sans qu'on se donnât même la peine de faire publier et enregistrer en parlement le résultat de leurs délibérations.

CHAPITRE IV

1561. — ARGUMENT : PROGRÈS DE L'HÉRÉSIE.

LETTRE DE CATHERINE AU PAPE. — LE LÉGAT MAL REÇU EN FRANCE.

COLLOQUE DE POISSY.

REQUÊTE DES PROTESTANTS AU ROI. — OUVERTURE DU COLLOQUE. — DISCOURS DU ROI, DU CHANCELIER, DE THÉODORE DE BÈZE, DU CARDINAL DE TOURNON, DE LA REINE-MÈRE. — LETTRE DE DE BÈZE A LA REINE. — SECONDE SÉANCE.

DISCOURS DU CARDINAL DE LORRAINE,

DU CARDINAL DE TOURNON. — REQUÊTE DES PROTESTANTS.

LE COLLOQUE SE CONTINUE. — PROFESSION DE FOI DE PIERRE MARTYR. — DISCOURS DU JESUITE LAYNÈS. — COMMISSION POUR RÉDIGER LA PROFESSION DE FOI.

CETTE PROFESSION NE PARAÎT PAS AUTHENTIQUE.

La manière hostile dont les deux autres ordres avaient traité l'ordre du clergé prouve qu'à cette époque il s'en fallait de peu que la France ne se déclarât protestante. Grâce à la faveur que semblait alors lui accorder la reine-mère, le calvinisme était devenu la religion à la mode, du moins parmi la jeune cour qui se pressait autour des filles d'honneur de Catherine ; mais cette faveur n'était due qu'à la politique et aux terreurs de la femme italienne, et non à aucune conviction religieuse. En effet, le triumvirat l'épouvantait, et elle avait cherché à pénétrer le secret de ces trois hommes d'État. Pour cela elle avait imaginé de faire pratiquer un conduit acoustique dans la chambre au dessus de celle où ils tenaient leur conseil secret, et de là, sans être aperçue, elle entendait tous leurs propos. Il s'en fallait qu'ils fussent rassurants, pour elle. « Un jour elle ouït que le maréchal de Saint-André disait qu'il fallait jeter ladite reine-mère avec un sac dans l'eau, et qu'autrement ils ne pourraient jamais bien besogner en leurs affaires. Voilà la véritable cause pourquoi elle favorisait de plus en plus les protestants, pensant que leurs rumeurs et grabouilles seraient sa sauve-té. » (BRANTOME, *Éloge de Catherine de Médicis*.)

Elle fut servie à souhait par la foule de ces gens qui se font un point d'honneur d'imiter, en les exagérant toujours, les allures du souverain. Il semblait que l'Église romaine, qu'on continuait à appeler le papisme, en dépit des édits, n'était plus qu'une vieille robe dont on devait abandonner l'usage aux bonnes gens, et bientôt chacun, même les femmes et les simples ouvriers, commença à se croire d'une classe beaucoup trop

éclairée pour se laisser conduire par ces vieilles lisières dont l'enfance et l'ignorance seules ont besoin. (MÉZERAY, t. II, p. 822.)

Catherine avait écrit au pape, en date du quatrième jour d'août, une lettre où elle s'exprimait au sujet de la nouvelle religion avec beaucoup plus de liberté que les princes catholiques n'avaient coutume de le faire. « Votre Sainteté, disait cette lettre, ne se fait pas l'idée de l'état où est aujourd'hui le royaume de France. Déjà plus de la quatrième partie de ce royaume est séparée de la communion romaine, et cette quatrième partie est précisément celle dont l'influence est le plus redoutable. Elle se compose de gentilshommes, de presque tous les gens de lettres, des principaux bourgeois des villes et de ceux des gens du menu peuple qui ont hanté le monde et sont expérimentés aux armées, tellement qu'ils n'ont faute de force, ayant parmi eux d'habiles capitaines et d'excellents soldats ; qu'ils n'ont faute de conseil, puisque la plupart des gens de lettres sont de leur bord ; et qu'ils ne manquent pas d'argent, appuyés, comme ils le sont, par la majeure partie des bonnes et riches maisons de la noblesse et de la bourgeoisie. C'est donc le cas, très-saint Père, pour contenir ce royaume sous l'obéissance du Saint-Siège, de voir s'il n'y aurait pas moyen d'accepter en la communion de l'Église ceux qui proclameraient, comme confession de leur foi, une doctrine pareille aux anciens symboles adoptés par les quatre premiers conseils œcuméniques ; de telle sorte que la différence d'opinions sur d'autres points de moindre importance n'empêchât pas qu'on ne communiquât fraternellement et chrétiennement les uns avec les autres. Il ne faut plus en effet espérer maintenant qu'on puisse ramener de force, par les injures, les menaces, les supplices, pas plus que par prédications et raisonnements, des gens qui se sont si bien établis, surtout quand sur le plus grand nombre de points, leur manière de voir semble convaincante à ceux même qui sont encore sous l'obéissance de l'Église. — Si Votre Sainteté n'était pas de cet avis, et qu'il fallût attendre le secours d'un concile général, ce qui sera long, on devrait du moins, pour obvier provisoirement au mal, réunir dans des conférences pacifiques et libres les gens les plus instruits des deux opinions, pour qu'ils puissent se rapprocher et s'éclairer mutuellement par des discussions exemptes de fiel et de ces convives que les théologiens sont toujours prêts à se jeter à la face. — Or, je ne doute pas qu'il n'y ait plus d'une concession qui pourrait se faire sans danger, et avec grand fruit, comme par exemple l'abolition du culte des images que le pape saint Grégoire avait déjà banni ; la suppression des exorcismes dans l'administration du baptême, puisque, conformément au précepte divin, il suffit d'y employer l'eau pure et les paroles prescrites. — Il n'y aurait non plus aucun inconvénient à permettre aux simples fidèles l'usage de la communion sous les deux espèces, ni à autoriser le chant des psaumes en langue vulgaire que tout le monde entend, au lieu de les faire chanter en latin, comme si les prières qu'on adresse au Créateur devaient être quelque chose de secret et de mystérieux que le peuple ne doit pas comprendre. On souhaiterait aussi, très-saint Père,

qu'il n'y eût plus de ces messes privées où le prêtre seul participe au sacrifice, et où le peuple n'assiste que comme spectateur. C'est évidemment contraire à l'institution divine de cet auguste mystère, telle qu'elle est rapportée dans l'évangile. Nous y voyons que Jésus-Christ parla à ses apôtres dans la langue qu'ils comprenaient tous, et que tous participèrent au pain et au calice. Ce sont là de ces choses qu'il semble bon et facile de corriger, et dont la suppression ne vous ferait rien perdre de l'obéissance et du respect qui vous sont dus par tout ce qui porte le nom de chrétien. Il est encore d'autres abus qui réclameraient une réforme, pour ôter tout ce qui est une occasion de chute et de scandale ; mais il faut laisser quelque chose à faire au temps. » (DE THOU, t. IV, p. 79.)

On tient au reste que Jean de Montluc, évêque de Valence, avait tenu la plume qui traça ces propositions véritablement trop libres et trop choquantes vis-à-vis la dignité pontificale. (FRA PAOLO, liv. 5, p. 455.)

Une pareille lettre, surtout quand il était si positivement question en France de tenir un concile national, irrita vivement le pape ; mais il dissimula son mécontentement. L'on crut même qu'elle avait eu du moins pour résultat de le résoudre à ne plus différer la convocation du concile général qu'il avait promis, mais qu'il n'avait guère envie d'accorder.

Ce qui contribua à le décider encore plus, c'est que, tout en assurant « que ce concile serait si universel que la ville de Trente ne serait pas capable de le contenir, et qu'il serait besoin de le transférer dans un lieu plus grand et plus abondant, » il se croyait bien certain que pas un des prélats allemands n'assisterait audit concile, par suite des difficultés qu'il avait fait naître, et de plus qu'on ne devait pas s'attendre à y voir beaucoup d'évêques français, à cause du concile national proposé, et dans lequel on supposait qu'ils régleraient leurs difficultés entre eux. L'assemblée œcuménique ne devait donc se composer que d'Italiens et d'Espagnols sur lesquels il avait toute puissance, et Sa Sainteté eut soin d'exiger que tous les prélats de la première de ces deux nations ne faillissent de se trouver à leur poste ; car, disait-elle, il y va de l'intérêt de toute l'Italie, qui ne peut garder son rang parmi les autres nations que par la prééminence du pontificat, et c'est maintenant plus que jamais qu'il s'agit de défendre cette prééminence contre d'audacieuses attaques. (FRA PAOLO, liv. 5, p. 455.)

En même temps il fit partir pour la France, avec le titre de légat, le cardinal de Ferrare. Il espérait encore que la présence d'une personne qui représenterait son autorité contiendrait les esprits dans l'obéissance. Il avait fait choix de ce cardinal, parce qu'il était parfaitement versé dans les affaires, et qu'il avait été longtemps mêlé dans celles de la France ; aussi se promettait-il qu'il serait favorablement écouté. Mais le légat trouva la cour tout autrement disposée qu'il ne s'y était attendu : il fut reçu presque avec mépris, jusque-là que des pages et des laquais effrontés huèrent son porte-croix. Par une raillerie sanglante, on imprima le portrait du pape Alexandre VI, son aïeul, accompagné d'une légende de la vie de ce pontife et de ses amours incestueux avec sa propre fille

Lucrèce, mère du cardinal, le tout tiré de Guichardin et du poète Pontanus. (MÉZERAY, t. II, p. 824.)

D'un autre côté, le chancelier s'opposait à ce qu'on reçût ses lettres de créance, alléguant que les pouvoirs qu'elles lui donnaient seraient contraires à tout ce qui venait d'être résolu dans les détails; et quand la reine eut donné l'ordre que ces lettres fussent expédiées, il ajouta de sa main, au dessous du sceau royal : « C'est bien contre mon gré, » ce qui fut cause que le parlement, après avoir d'abord refusé l'enregistrement, n'y consentit enfin qu'après avoir exigé de grandes modifications. Cette cour fit jurer au légat qu'il renonçait à faire usage en France du pouvoir que lui donnaient lesdites lettres, s'engageant de plus à s'en retourner bien vite. Le parlement avait été mécontent, comme tout le monde des finesses dont le pape avait entortillé sa bulle de convocation pour le concile général, et l'on n'attendait plus de solution possible aux maux de l'Église que d'un concile national ou du colloque qui allait s'ouvrir à Poissy.

Ce colloque, sur lequel tout le monde comptait avec tant de confiance, ne contribua cependant qu'à embrouiller encore davantage les affaires. Dès les premiers jours du mois d'août, les évêques et les docteurs catholiques s'étaient assemblés pour délibérer sur les matières qu'il convenait de traiter. Ils employèrent inutilement beaucoup de temps à dresser leur programme, soit qu'ils ne voulussent pas voir quelles questions il fallait aborder pour remédier aux troubles de l'Église, soit qu'ils fussent persuadés qu'il suffirait d'un peu de condescendance sur les articles les moins importants. Ils ne proposèrent donc que des points accessoires et de discipline, tels que des réglemens à faire concernant les évêques, les curés et les autres bénéficiaires; et sur tout cela ils comptaient bien sur un facile triomphe, mais ils comptaient mal. (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 48. — DE THOU, t. IV, p. 82.)

Les députés des églises protestantes, auxquels on avait envoyé des saufs-conduits, arrivèrent de leur côté. Parmi eux se trouvaient Théodore de Bèze, venu exprès de Genève; Pierre Martyr, qu'on avait envoyé de Zurich et que son parti regardait comme un grand théologien, et le moine dominicain Jean de l'Épine, qui venait tout récemment de jeter le froc pour faire profession de la religion réformée. Ces ministres adressèrent tout d'abord au roi une requête qui dérangerait complètement les plans des théologiens catholiques. « Nous vous supplions très-humblement, Sire, disaient-ils, d'enjoindre aux prélats assemblés de commencer par lire notre confession de foi ci-annexée, de noter quels points d'icelle sont contraires à la vraie foi chrétienne, et de se tenir prêts à entamer, au jour qu'il vous plaira fixer, la discussion sur lesdits points, afin que nous puissions librement leur répondre. Nous demandons aussi que leurs dires et nos répliques, étant fidèlement couchés par écrit, soient rapportés à Votre Majesté, laquelle, assistée de madame la reine-mère, du roi de Navarre, des autres princes du sang et d'un conseil de gens doctes, capables, de bonne et sainte vie, prononcera en son équité et

justice ; et afin que telle conférence et dispute soit faite comme il appartient, nous avons ci dessous mis certains articles et conditions qui y sont nécessairement requises : ces conditions sont que les évêques, abbés et autres ecclésiastiques ne soient point nos juges, attendu qu'ils sont nos parties adverses ; que le roi préside en personne aux conférences ; que tous différends soient décidés par la seule parole de Dieu contenue dans les livres canoniques de l'Ancien et Nouveau testament ; enfin que deux secrétaires soient élus de chaque part pour tenir notes, lesquelles notes ne seront approuvées, comme faisant foi, qu'après avoir été reconnues et signées par les deux partis. » (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 512.)

Catherine accorda tous les articles de cette requête, à la sollicitation du cardinal de Lorraine, qui, bien persuadé de sa supériorité dans la discussion, voulait faire briller son esprit et ne demandait pas mieux que de rendre plus éclatante, par le nombre et la dignité de ceux qui en seraient témoins, la victoire qu'il se promettait. Les docteurs de Sorbonne pourtant se montraient moins confiants. Ils étaient venus supplier la reine de ne pas permettre à ceux de la nouvelle religion d'exposer leurs dangereux principes, « puisqu'étant déjà damnés, il n'y avait rien à attendre d'eux ; que si elle avait arrêté de les ouïr, elle ne permit pas du moins que le roi y assistât, pour le danger qui pourrait être, qu'en ce bas âge, il ne fût infecté de leur perverse doctrine, de laquelle malaisément puis après, il pourrait être détourné. » (*LA POPELINIÈRE*, t. I, liv. 7, p. 270.)

Avant que d'entrer en lice, les évêques firent une procession et se communièrent tous, à l'exception de cinq, à la tête desquels était le cardinal de Châtillon. Ils se renouvelèrent la promesse de ne point traiter, en présence de l'hérésie, de la doctrine, ni disputer contre elle des matières de foi. (*FRA PAOLO*, liv. 5, p. 455.)

Le lendemain, neuvième jour de septembre, les princes, les évêques de France, au nombre de quarante, et tous les membres du conseil d'État, s'assemblèrent par ordre du roi dans le grand réfectoire des nonnains de Poissy. Les ministres protestants, à qui l'on avait donné des gardes pour les protéger contre la fureur de la populace, furent introduits. Le roi s'assit dans sa chaire, au haut bout de la salle, ayant à sa droite Monsieur d'Orléans et le roi de Navarre, et à sa gauche la reine-mère et Madame, sœur du roi. De chaque côté il y avait, le long de la salle, deux bancs sur lesquels s'assirent les cardinaux, archevêques et évêques, selon leur rang et prééminence ; au-dessous prirent place grand nombre de théologiens accompagnant lesdits prélats. Les ministres voulurent siéger comme eux et parmi eux, comme vrais pasteurs ; mais on les en empêcha, et il leur fut commandé de parler debout et de l'autre côté de l'enceinte. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 490.)

Le jeune roi, dans une petite allocution qu'on lui avait préparée, parla en telle manière : « Messieurs, je vous ai assemblés ici pour aviser à mettre fin aux troubles de la religion, et pour que vous réformiez les

choses que vous verrez être à réformer, sans passion quelconque ni égard à aucun intérêt particulier, mais seulement pour l'honneur et gloire de Dieu, l'acquit de vos consciences et le soin du repos public. J'ai délibéré que vous ne bougiez de ce lieu jusqu'à ce que vous ayez donné si bon ordre, que mes sujets vivent désormais en paix les uns avec les autres. J'espère que vous ferez ainsi; et ce faisant, vous me donnerez occasion de vous avoir en la même protection que les rois mes prédécesseurs ont toujours montrée à l'Église. Monsieur mon grand chancelier va vous expliquer plus au long mes intentions. »

Celui-ci donc, revenant à ses comparaisons favorites tirées de la médecine, exhorta l'assemblée à ne pas imiter le médecin qui, appelé pour guérir une grièbe maladie, se contente d'appliquer un palliatif soulageant le patient pour quelque temps seulement, quand il faudrait, au lieu de cela, chercher la cause et l'origine du mal, pour l'ôter et déraciner tout à fait. « Attendre cette guérison des décisions d'un concile général qu'on nous promet et qui se tiendra, je l'espère, c'est bon; mais la situation de nos affaires exige des remèdes beaucoup plus prompts, et d'ailleurs il ne faut pas ressembler à ceux qui, ayant perdu le goût, laissent les bonnes herbes qui croissent en leur jardin, pour en aller chercher d'autres en Égypte ou aux grandes Indes. Puis n'est-il pas vrai que le médecin qui a connu le malade en santé est plus propre à le guérir et à ordonner le remède convenable que celui qui ne l'a jamais vu? Partant, un concile général composé de gens qui pour la plupart seront étrangers à nos affaires ne saurait aussi bien opérer que des médecins frères, parents et amis de ceux qui souffrent. Mais pour faire ce bien, et c'est ce que le roi attend de vous, il faut que les évêques et docteurs qui sont ici soient parfaitement unis d'esprit et de cœur, qu'ils soient véritablement humbles, et que nul ne pense à briller au détriment de ses frères, en cherchant à montrer sa science et son habileté dans la dispute. Évitions d'entrer dans des questions trop subtiles et inutiles, qui ne mènent qu'à des discussions sans fruit. On n'a pas besoin non plus de beaucoup de livres: il ne faut que la parole de Dieu. Enfin n'oublions pas qu'il serait inhumain de manifester une si grande horreur pour les protestants. Ne sont-ils pas nos frères, créés par le même Dieu et chrétiens comme nous? Gardons-nous de les condamner par préjugés et sans vouloir les entendre. Il faut les recevoir, les embrasser, les ramener dans la bonne voie par douceur, par persuasion, sans aigreur et sans opiniâtreté. Si l'on veut que cette réunion porte les fruits qu'on en attend, il faut y apporter un cœur pur et dégagé de toute partialité; car de tout ce qui se fait par avarice ou ambition, et sans crainte de Dieu, rien ne saurait tenir, et les coupables d'un pareil oubli du plus sacré des devoirs seraient les premiers à sentir le poids des jugements célestes avec infinies maux et calamités. »

Le cardinal de Tournon, qui en qualité de primat de France présidait les autres prélats assemblés, répondit brièvement, remerciant le roi et la reine, ainsi que les princes, de l'honneur qu'ils leur faisaient de vouloir

bien siéger au milieu d'eux. Il ajouta que les prélats se tenaient tous préparés à répondre aux points principaux qu'ils avaient dû croire être l'objet du colloque, mais que de nouvelles questions étant maintenant proposées, il demandait, au nom de ses frères et collègues, qu'on leur laissât le loisir d'en délibérer et qu'on leur donnât ces questions par écrit, à quoi, M. le chancelier répondit que cela était inutile.

Et aussitôt Théodore de Bèze s'agenouilla avec toute la compagnie des ministres pour implorer le secours de Dieu. Ensuite il commença son discours par la profession de foi des églises ; puis, après avoir remercié le roi de leur avoir octroyé audience, à eux qu'on avait si longtemps persécutés sans vouloir les entendre, il s'attacha à disculper ses coréligionnaires de toutes les accusations qu'on portait contre eux : à savoir qu'ils étaient gens turbulents, ambitieux, adonnés aux voluptés grossières, capables de renverser le monde pour en fabriquer un autre à leur guise, et pour s'enrichir aux dépens d'autrui. « Nous sommes venus ici, dit-il, non pour défendre et propager des erreurs, mais pour chercher la vérité, découvrir et amender les défauts qui peuvent se trouver de part et d'autre, et travailler à remettre dans son ancien honneur la sainte Église de Dieu. Entre Messieurs les prélats et nous se trouvent des points de croyance sur lesquels nous sommes d'accord ; mais il y en a d'autres aussi, où nous différons essentiellement. Comme eux nous confessons un seul Dieu, une seule essence infinie en trois personnes consubstantielles et égales en tout, un seul Christ, vrai Dieu et vrai homme, conçu du Saint-Esprit dans le sein d'une vierge, mort pour nous, ressuscité, monté aux cieux et assis à la droite du Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts. Nous croyons au Saint-Esprit procédant du Père et du Fils, à l'Église universelle, qui est la compagnie et communion des saints, hors laquelle il n'y a point de salut. Voilà ce que nous croyons comme vous, et avec toute l'antiquité chrétienne ; mais comme il est arrivé depuis qu'on a continuellement ajouté articles sur articles à ce sacré symbole, qu'on s'est plus arrêté aux accessoires qu'au principal, nous voulons, nous, nous arrêter à la seule parole fidèlement prêchée, et enregistrée par les prophètes et par les apôtres ; nous voulons que la seule règle de justice soit les commandements de Dieu, auxquels il ne faut ni ajouter ni retrancher. Nous disons qu'il y a eu de faux docteurs et de faux conciles, et que la pierre de touche pour les reconnaître est de comparer ce qu'ils ont écrit ou proposé avec ce qui est écrit et proposé dans les saints livres. Pour ce qui regarde les sacrements, selon nous, ils ne sont pas seulement le simple signe ou la figure de l'union intime que nous avons avec Christ, mais aussi la rectification et le seau que l'Esprit saint imprime en ceux qui s'en rendent dignes par une vraie foi. Ainsi dans les sacrements il intervient toujours une mutation céleste et supernaturelle. En la cène par exemple, le pain devient sacrement du précieux corps de Notre-Seigneur qui a été livré pour nous, et le vin devient sacrement de son précieux sang. Cette mutation ne se fait pas en la substance des signes, mais en l'usage et en la fin pour laquelle ils

sont ordonnés, et elle se fait par la puissance de celui qui a commandé cet acte tant divin et céleste. C'est pourquoi les paroles dont il s'est servi lui-même doivent être restées haut, et en langage intelligible à tous. Ces termes nouveaux de transsubstantiation et de consubstantiation, nous les rejetons comme contraires au sens des saintes Écritures, et comme renversant la vérité de la nature humaine de Christ, qui ne peut être homme et pain tout ensemble, pas plus qu'homme sous forme de pain ; car ce qui constitue un corps humain est matière, et pour que la matière constitue un véritable corps humain plutôt que tout autre corps, suivant toute définition raisonnable, il faut qu'elle ait les formes et qualités de ce corps, et qu'elle occupe dans l'espace un lieu proportionné. — Mais cette présence matérielle de l'homme-Dieu dans le sacrement n'est aucunement nécessaire pour que nous participions à son fruit. Nous croyons donc que Christ n'est pas absent spirituellement de la sainte cène, mais que, quant à la distance des lieux, son corps matériel est éloigné du pain, autant que le plus haut des cieux, où, suivant l'Écriture, il est assis à la droite du Père, est éloigné de la terre. Autrement il faudrait qu'une chose matérielle, et qui par cela même ne peut occuper qu'un seul lieu déterminé, en occupât dans le même temps plusieurs à la fois. C'est donc d'une manière spirituelle que nous sommes faits par la cène participants du corps et du sang de Christ. C'est moyennant la foi que Christ est présent au sacrement où il nous est communiqué par la vertu de cette foi, aussi véritablement que nous voyons le sacrement à l'œil, le touchons à la main, le mettons en notre bouche et vivons de sa substance en cette vie corporelle. — Quant aux autres sacrements (excepté le baptême que nous reconnaissons, comme vous, avoir été institué par Christ), attendu que nous ne trouvons pas dans les Écritures qu'il soit fait mention des cinq autres, nous nous croyons autorisés à leur refuser le nom de sacrement ; nous croyons que la pénitence n'est autre chose que le pardon acquis au pécheur qui s'amende ; que le mariage est une prudente institution que nous approuvons, puisque tous n'ont ni ne doivent avoir le don de continence, à laquelle du reste il ne faut contraindre personne. Nous reconnaissons qu'il y a des degrés dans les charges ecclésiastiques, suivant les mérites et les grâces spirituelles que Dieu départit pour le bien de sa sainte maison. Nous approuvons qu'on visite et qu'on console les malades ; mais tout cela n'est ni signe ni sacrement. » Venant ensuite à la discipline ecclésiastique : « Hélas ! s'écrie-t-il, tout y est tellement confus et ruiné, qu'on n'y reconnaît plus ni marque ni vestige de l'ancien bâtiment si bien réglé et compassé par les apôtres. Nous autres, nous désirons qu'elle soit ramenée à sa naïve parole, et que toutes les choses qu'on y a ajoutées, depuis les temps de Christ et des apôtres, soient retranchées, d'autant qu'elles sont ou contraires à la parole de Dieu, ou superflues, ou capables de porter les peuples à la superstition. Ce que nous souhaitons par dessus tout, c'est qu'à l'avenir le Seigneur soit servi partout en esprit et en vérité. »

Ce discours fit frémir d'horreur toute l'assemblée. Quand Bèze parla de l'Eucharistie surtout, les murmures devinrent si énergiques, qu'il en fut lui-même troublé et déconcerté. Les prélats se levèrent et entourèrent le roi, comme pour le protéger contre le blasphémateur, et le cardinal de Tournon, plein de colère, s'écria que lui et les prélats n'étaient venus que contre leur conscience et par obéissance aux ordres de Sa Majesté, pour entendre ces audacieux évangélistes, mais qu'ils ne pouvaient plus écouter des blasphèmes aussi exécrables. « Nous aurions voulu, Sire, que vos jeunes oreilles ne fussent pas souillées par ces infamies, et nous l'avions demandé avec instances, quoique nos prévisions fussent bien au dessous de la réalité. Maintenant nous vous prions de ne rien croire de ce que vous venez malheureusement d'entendre, jusqu'à ce que les évêques aient victorieusement rétabli les vérités contraires à ces horribles impiétés. Pour cela nous ne demandons qu'un seul jour de délai. Je dois cependant dire à Votre Majesté que, sans mon respect pour son auguste présence, je me serais levé sur-le-champ, et j'aurais quitté la place suivi de tous les prélats qui composaient cette assemblée. » (DE THOU, t. IV, liv. 28, p. 89.)

La reine-mère, qui dans ces reproches crut voir plus d'une chose qui s'adressait à elle, répondit qu'elle avait suivi les règles ; qu'elle n'avait rien fait que de l'avis des princes, du conseil et même du parlement de Paris ; que son dessein n'avait jamais été de rien innover en matière de religion, mais seulement d'apaiser les troubles et de ramener par la douceur ceux qui s'étaient égarés ; qu'au surplus elle s'en rapportait à la prudence des évêques pour le choix des moyens les plus propres à réussir.

Dans l'intervalle entre cette séance et celle qui la suivit, Bèze écrivit à la reine pour lui demander, disait-il, pardon du scandale qu'il avait involontairement causé. « Cela ne serait pas arrivé si messieurs les prélats ne m'eussent pas empêché par leurs murmures de m'expliquer. Ils se sont hâtés d'interpréter mon discours, comme si j'avais dit que Christ n'est pas présent dans la cène, ce qui serait en effet impie et blasphématoire. Je reconnais, avec saint Augustin, que Christ, comme Dieu, est partout, et que comme homme il est dans le ciel. Ma foi est celle de Vigile, évêque de Trente, qui, dès le IV^e siècle, écrivant contre Eutychès, s'exprimait ainsi : le fils unique de Dieu fait homme est renfermé dans un lieu déterminé selon la nature de sa chair ; quant à sa divinité, elle ne peut être contenue en aucun lieu. « Cette lettre du champion du calvinisme n'excusait pas ce qu'on avait trouvé de blasphématoire dans sa proposition ; elle cherchait au contraire à l'étayer par des autorités respectables.

Cependant les évêques et les docteurs s'étant réunis, finirent par convenir, après plusieurs débats, qu'il ne serait traité que deux points capitaux : l'Église et la cène, c'est-à-dire l'autorité qui doit prononcer en cas de différend, et le sujet principal de la séparation des calvinistes, celui qui faisait alors le plus d'impression sur les esprits par la manière

dont Bèze en avait parlé. Il devenait en effet d'absolue nécessité de réfuter ses raisonnements ; mais il avait d'abord été question de dresser purement et simplement une profession de foi catholique, de la présenter aux protestants et, s'ils refusaient de la signer, de les condamner sans délai comme des hérétiques. Cette manière de procéder paraissait plus conforme à la pratique de l'Église qui, pour éviter le scandale, n'a jamais permis de disputer contre elle ; mais elle ne faisait pas le compte de la vanité du cardinal de Lorraine, qui fit indiquer une nouvelle réunion pour le seizième jour de septembre, dans la même salle et avec le même appareil que la première fois.

M. le cardinal de Lorraine commença son oraison en rappelant l'obéissance due par les sujets à leur prince. « Mais, ajouta-t-il, comme chrétien, le prince est dans l'Église et non au-dessus de l'Église. En matière de foi, les évêques jugent les rois et les empereurs, ainsi que tous autres laïcs, tandis qu'il n'appartient pas aux laïcs de juger les évêques. L'Église reconnaît pour chef et supérieur le pape, successeur de saint-Pierre, et cette succession remonte par une chaîne dont on peut suivre tous les anneaux jusqu'aux apôtres ; mais l'Église ne commence pas seulement là ou commence cette chaîne ; elle embrasse aussi les temps qui ont précédé et les réunit dans une seule communion par une même foi, dans un rédempteur à venir pour les patriarches, et déjà venu pour nous. Ainsi l'Église de Dieu a de beaucoup précédé toute écriture, et ce serait une dangereuse erreur que de rejeter, comme le veulent nos adversaires, l'autorité des traditions. En effet, dire comme eux qu'on ne veut pas reconnaître d'autre juge que l'Écriture, n'est-ce pas ne vouloir point du tout de juge ? Puisque l'Écriture est la loi qui ne s'interprète pas elle-même, et que toute controverse religieuse n'est fondée que sur les diverses manières dont chacun l'interprète, il faut bien qu'il y ait un juge vivant et parlant, qui décide par son autorité souveraine laquelle de ces interprétations est la bonne et doit être suivie. Or, ce juge ne peut être autre que la vraie Église, celle dont jadis faisaient eux-mêmes partie ceux qui contestent aujourd'hui, et qui ne s'en sont séparés que quand elle a eu condamné et réprouvé leurs opinions. » Abordant ensuite la question de l'eucharistie, il s'empara de ce que Bèze avait dit lui-même : que dans la cène, Christ nous est communiqué aussi véritablement que nous voyons le sacrement à l'œil, le touchons à la main et le mettons en notre bouche. « Puisque c'est réellement que nous faisons toutes ces choses, notre adversaire convient donc que c'est réellement aussi, que nous recevons le corps de notre divin Seigneur. Or, dire en même temps que Jésus-Christ n'est qu'au ciel et non ailleurs, et que cependant il est réellement présent dans le sacrement, n'est-ce pas dire qu'il est et n'est pas tout à la fois dans un même endroit, et dans le même temps ; ce qui implique absurdité manifeste. Notre foi à nous, c'est que le divin corps est au ciel dans son étendue naturelle, et qu'il est tout à la fois, et en même temps, mais d'une autre manière, au saint sacrement de l'autel ; or, même logiquement parlant, il n'y a point là de contradic-

tion. Cela signifie tout simplement que ce corps se trouve simultanément en plusieurs endroits différents, ce qui, par les termes mêmes, n'est pas démontré absurde. Il n'en est pas de même de la proposition de nos adversaires, quand ils disent que ce corps est dans un endroit et qu'il n'y est pas. C'est avec cette puissance de raisonnement et cette finesse de dialectique, au dire de Maimbourg, que le cardinal acheva cette grande action, se couvrant de toute la gloire qu'on peut acquérir et remportant tout l'avantage qu'il pouvait souhaiter sur son adversaire. Celui-ci semblait n'avoir parlé que pour faire paraître dans un plus beau jour, par la comparaison qu'on peut faire des deux harangues, l'esprit, la force, la doctrine et l'éloquence de ce grand prélat. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 459. — MAIMBOURG, *Histoire du calvinisme*, t. I, liv. 5, p. 558.)

Les évêques, aussitôt que le cardinal de Lorraine eut cessé de parler, se levèrent avec enthousiasme et se rangèrent autour du roi, auquel le cardinal de Tournon dit : « Voilà, Sire, la vraie doctrine, celle que nous tenons tous et pour laquelle nous sommes prêts à donner notre sang en martyrs. Nous vous supplions de la croire et d'y ajouter foi, comme l'ont fait tous vos glorieux ancêtres. Maintenant nous ne refusons pas de discuter les autres points, et nous sommes sûrs de combattre avec le même avantage ; mais nous voulons d'abord que ces deux-ci, si victorieusement établis, soient déclarés jugés définitivement, qu'ils soient immédiatement acceptés par nos adversaires ; autrement toute audience maintenant doit leur être déniée. Il ne reste plus à Votre Majesté qu'à les renvoyer et à en purger le royaume, ce que nous vous prions de faire incontinent. » (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 501.)

Les protestants pourtant ne se tenaient pas pour battus ; il semblait à Théodore de Bèze que, dans la subtile exposition de foi que le cardinal de Lorraine venait de faire, il avait singulièrement abusé des termes et de ses propres expressions, et que toute cette habileté de logique ne détruisait aucune des objections. Il supplia le roi de lui permettre de répondre, séance tenante, et de rétablir les faits ; mais il reçut l'ordre de se tenir prêt pour un autre jour. Or, cet autre jour n'arrivait toujours pas, malgré toutes les sollicitations qu'il ne cessait de faire au roi et à son conseil : et comme la chose traînait trop en longueur, les ministres calvinistes présentèrent requête. (DE THOU, t. IV, p. 95.)

Ils remontraient humblement que, puisqu'il avait plu à la Majesté du roi les appeler de tant lointains pays, aux fins de discuter sur les abus dont l'Église était troublée et sur les moyens de les extirper, en conférant fraternellement avec messieurs les prélats, il ne convenait pas de les renvoyer sans qu'on eût même mis la main à l'œuvre pour ce grand ouvrage, sur lequel ils avaient encore beaucoup à dire et à expliquer. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 501.)

Cette requête, réitérée à plusieurs reprises et sous diverses formes, demeura toujours sans réponse, soit, comme le disait le parti protestant, que Sa Majesté voulût laisser ce délai au cardinal de Lorraine pour

s'applaudir d'une victoire qu'il avait remportée, sans permettre de combattre à ceux qui la lui disputaient, soit afin que les théologiens catholiques eussent le loisir de se préparer sur d'autres matières de controverse. A la fin cependant, comme on ne voulait pas qu'il fût dit qu'on avait refusé d'entendre les preuves de ce que de Bèze avait exposé dans sa harangue, on fit encore deux conférences, le vingt-quatrième et le vingt-sixième du même mois, mais non plus en public, ni en présence du roi, comme auparavant; on les tint en particulier et dans une chambre du monastère, où se trouvèrent seulement, avec douze prélats et douze ministres, la reine-mère, accompagnée du roi de Navarre, des princes du sang et des membres du conseil privé. Bèze fut admis à parler de nouveau. Relativement à l'autorité de l'Église, il la borna à la prédication et à l'administration des sacrements. Il parla de la succession de sa doctrine et dit qu'elle avait été souvent interrompue. Il avança que les conciles eux-mêmes pouvaient quelquefois errer; aussi, dit-il, loin que l'Église doive l'emporter sur l'Écriture, c'est de l'Écriture au contraire qu'elle emprunte son autorité. On ne lui donna pas le temps d'entamer la seconde partie de la discussion concernant la cène. Claude d'Espagne se hâta de prendre la parole. Il avait besoin de faire oublier l'espèce d'adhésion qu'il avait jadis donnée aux nouvelles idées, et pour laquelle la Sorbonne l'avait obligé de se rétracter. (DE THOU, t. IV, liv. 28, p. 95. — MAIMBOURG, *Histoire du calvinisme*, t. 1, p. 542.)

« De quel droit, dit-il, vous qui voulez restreindre les pouvoirs de l'Église à la prédication et à l'administration des sacrements, viendrez-vous administrer et prêcher, puisque vous n'avez reçu aucune institution d'ordre? Comment nous prouverez-vous que vous êtes de vrais pasteurs? Et quant à la tradition, comment osez-vous la rejeter, puisqu'il est prouvé que plusieurs articles de la foi chrétienne et que vous reconnaissez-vous mêmes, n'ont pas d'autre fondement. C'est la tradition, par exemple et non l'Écriture qui nous apprend que le père n'est point engendré, que le fils est consubstantiel au père, qu'il faut baptiser les enfants, que Marie est demeurée vierge après l'enfantement, etc. » Bèze répliqua que pour constituer un vrai pasteur, ce n'était point l'imposition des mains qui était nécessaire, mais l'élection faite par le peuple, et précédée d'une information exacte sur la doctrine et les mœurs de celui qu'on appelait à cette importante et sainte fonction.

Le cardinal de Lorraine interrompit cette discussion: « A quoi bon, dit-il, une dispute qui n'amènera aucun résultat, et qui ne promet pas de finir de sitôt? Je demande aux ministres s'ils sont prêts à signer la confession d'Augsbourg relativement à la cène? — Faites vous cette proposition au nom de l'assemblée, répondit Bèze, et vous et tous les autres prélats, êtes-vous disposés à adopter les articles de cette confession? » Le cardinal ne répondit pas. Bèze reprit alors que lui et ses compagnons n'avaient mission que de discuter la profession de foi des églises qui les avaient envoyés. Pourtant, afin qu'il ne puisse être allégué que c'est nous qui avons empêché la continuation du colloque,

qu'on nous donne l'écrit qu'on veut nous faire signer, et qu'on nous laisse le temps d'en délibérer ensemble.

Sur quoi on leur donna l'article sur la cène tiré de la confession d'Augsbourg, et on y joignit une prétendue consultation des Églises réformées de Strasbourg et d'Heidelberg. Mais cette pièce était fausse et apportée en France par un certain Baudouin, docteur en droit. Les calvinistes reconnurent aisément la fraude. Quand on se réunit de nouveau, en présence de la reine-mère, Bèze demanda qu'on leur présentât toute la confession d'Augsbourg, dont l'article sur la cène n'était qu'une très-petite partie. « Au reste, dit-il, si la proposition de signer cet article tel qu'il est, et avec le sens qu'il a dans la dite confession, nous est faite au nom de l'assemblée, je n'ai plus qu'à rendre à Dieu d'éternelles actions de grâces, car le mot de transsubstantiation aura enfin disparu. Mais si les ministres apposent leur signature, il faut que le cardinal de Lorraine et les autres prélats en fassent de même. » (DE THOU, t. IV, p. 94.)

Le cardinal trouva cette demande injurieuse. Alors Pierre Martyr prononça une allocution par laquelle il prétendait rapprocher les opinions : vù que les paroles de Christ ne sont point vaines mais efficaces, dit-il, nous devons croire et confesser la présence de son corps sacré en la cène ; car Christ a dit : prenez et mangez : ceci est mon corps. Prenez et buvez : ceci est mon sang. Christ par son opération secrète et ineffable nous fait donc ici bas participants de son corps divin qui habite au ciel et non ailleurs. C'est comme si visiblement il unissait par sa puissance le ciel avec la terre, afin de se donner de plus près en pâture à notre âme, et cela en la même sorte que la foi élève notre âme, qui est ici bas, jusqu'au ciel, pour lui donner ouverture et entrée jusqu'au trône du Tout-Puissant. Disons donc que dans ce très-saint sacrement la substance matérielle, c'est-à-dire le pain et le vin, demeure comme signe matériel et visible de la chose invisible et spirituelle qu'ils signifient, sans transmutation, confusion ni lésion, de sorte que ce n'est ni le pain ni le vin qui se transforment en Christ, mais les fidèles eux-mêmes, qui sont aussi transformés et convertis en Christ par la sainte manducation. Le Saint-Esprit est avec la foi le seul moyen et ministre éternel de cette participation, et non le pain et le vin, qui ne sont là que pour servir de marque et d'enseigne à celui qui participe au sacré mystère. Le pain et le vin, créatures corruptibles, ne peuvent pas plus devenir le corps et le sang de Dieu, que l'image d'un objet ne peut devenir la chose même que cette image représente. » (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 515.)

En prononçant ces subtilités, il est douteux que Pierre Martyr eût l'intention de se faire bien clairement comprendre. Je suis tenté de croire qu'effrayé de l'orage soulevé par l'exposition beaucoup plus claire de Théodore de Bèze, il n'avait pour but que d'envelopper de nuages la croyance calviniste touchant le mystère de la présence réelle. Il pensait peut-être obtenir un succès pareil à celui que s'attribuait le cardinal de

Lorraine ; mais les positions n'étaient pas semblables, et de plus sa dernière phrase était encore beaucoup trop intelligible.

Jacques Laynès, général de la Compagnie de Jésus, qui venait d'arriver au colloque de Poissy en qualité de théologien du légat, se leva, et s'adressant à la reine : « Qu'attendez-vous encore pour reconnaître qu'il n'y a rien de plus dangereux que de traiter de quelques voies d'accord, avec les hérétiques ? Ne voyez-vous pas qu'ils sont pareils aux renards et aux loups qui se couvrent d'une peau de brebis pour dévorer plus à leur aise le troupeau ? Remarquez comment, sous cette belle apparence d'expressions ambiguës, ils font couler le venin de leur hérésie qui se glisse subtilement dans les âmes, sans qu'on y prenne garde. Celui-ci vous parle en termes pompeux de la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement : il semble nous dire qu'il y est communiqué véritablement ; mais, remarquez-le bien, il a soin d'insinuer que ce n'est que d'une manière purement spirituelle et uniquement par la foi, et il revient à l'expression favorite du parti : le corps de Jésus-Christ est au ciel, et non ailleurs. Au reste, s'il fallait traiter avec eux pour convenir d'une formule de croyance, ce ne serait pas dans une assemblée comme celle-ci, qui n'a pas l'assistance du Saint-Esprit, qu'on le devrait faire, mais dans le concile œcuménique, où il faudrait envoyer ces ministres pour y proposer leurs raisons. Que si pourtant, par charité, on voulait tâcher de ramener les protestants et de leur montrer leurs erreurs dans une discussion réglée, il serait de toute convenance que la reine, les princes, le conseil et toute personne qui ne fait pas profession de doctrine ecclésiastique s'épargnassent la peine d'y assister. Ce n'est point à eux de juger de ces sortes de choses qu'ils n'entendent pas, et ils se mettent en danger de recevoir quelque mauvaise impression dont ils ne pourront peut-être que très-malaisément se défaire. Je répondrai pourtant brièvement aux dernières paroles qui ont échappé à l'orateur : il vous a dit que l'image d'un objet ne peut devenir la chose même qu'elle représente. Une comparaison tirée de la vie commune, et par cela même à la portée de tous les esprits, vous montrera la fausseté de cette proposition. Ne peut-il pas arriver qu'un grand prince, après une illustre victoire, veuille représenter lui-même, dans une fête, le combat qu'il a livré, et alors n'est-il pas vrai que le prince qui a combattu et le prince qui représente ce glorieux combat sont un seul et même personnage ? » (Maimbourg, *Histoire du calvinisme*, t. I, liv. 5, p. 545.)

Alors, s'écria de Bèze, votre ècène ne serait donc plus qu'une comédie où Christ jouerait un rôle et monterait lui-même sur le théâtre ? Ce nouveau blasphème excita l'indignation générale.

Le père Laynès « avait cependant parlé fort raisonnablement, » ajoute Maimbourg. Mais on trouva à la cour que le Jésuite se donnait une trop grande liberté de censure, et son arrogance déplut beaucoup à la reine-mère. Elle fut cause que depuis ce jour-là ni elle, ni les princes, ni le conseil n'assistèrent plus aux conférences, qui même n'eurent plus lieu entre un aussi grand nombre de personnes. C'était

sans doute ce que le Jésuite demandait. On nomma cinq membres de chaque côté, qui furent chargés, de dresser une formule de foi sur l'Eucharistie. Et après cinq jours de discussion, voici celle qu'ils publièrent : « Nous confessons que Jésus-Christ, en sa sainte cène, nous présente, et exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang, par l'opération du Saint-Esprit ; que nous recevons et mangeons sacramentellement, spirituellement et par la foi ce propre corps qui est mort pour nous, afin d'en être vivifiés, de devenir os de ses os et chair de sa chair, et d'en percevoir tout ce qui est nécessaire à notre salut. Et parce que la foi appuyée sur la parole de Dieu nous rend présentes les choses promises, nous confessons la présence du corps et du sang d'icelui Notre-Seigneur dans la sainte cène. »

S'il était vrai que ce symbole portât la signature de tous les commissaires, ce seraient alors les protestants qui auraient convaincu les catholiques ; mais on a prétendu que deux seulement d'entre ces derniers, Montluc, évêque de Valence, et Duval, évêque de Séez, qui favorisaient la nouvelle religion, l'avaient signé avec les ministres. Et quand il fut présenté aux évêques et archevêques assemblés à cet effet, ils trouvèrent qu'il était conçu en termes captieux, insuffisants et hérétiques, et ils le rejetèrent à l'unanimité, déclarant excommuniés ceux qui n'admettraient pas la transsubstantiation.

Ainsi se termina ce célèbre colloque qui, commencé avec tant d'espoir et de bonnes intentions, du moins de la part de plusieurs, laissa les choses précisément dans le même état qu'auparavant, en y ajoutant seulement les scandales dont il avait été l'occasion, et un peu plus d'animosité entre les partis qu'il était destiné à concilier. (MAMBOURG, t. 1, liv. 5, p. 555.)

CHAPITRE V

- 1561-1562. — ARGUMENT : LE CARDINAL DE LORRAINE
 ET LA CONFESSION D'AUGSBOURG. — LETTRE DU ROI ENVOYÉE A ROME.
 AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ESPAGNE.
 LE CATHOLICON. — LE PARLEMENT CONDAMNE CEUX QUI LE COLPORTENT EN FRANCE.
 LAYNÈS OBTIENT LA RECONNAISSANCE LÉGALE DES JÉSUITES.
 SUITE DE L'HISTOIRE DE SAINT IGNACE.
 LES PROTESTANTS SE VANTENT DE LEUR SUCCÈS DANS LE COLLOQUE.
 LES GUISES QUITTENT LA COUR.
 LE ROI D'ESPAGNE VEUT INTERVENIR DANS LES AFFAIRES DU ROYAUME. — IL DÉTACHE
 LE ROI DE NAVARRE DU PARTI DES HUGUENOTS.
 LES ÉMEUTES RECOMMENCENT. — TROUBLES DE SAINT-MÉDARD.
 ÉDIT DE JANVIER 1562.
 LES PARLEMENTS FONT DES DIFFICULTÉS POUR L'ENREGISTRER. — LE CONNÉTABLE
 ET LES GUISES LE REPOUSSENT.

En consentant à ces conférences, on avait au moins espéré en tirer l'avantage d'amener les protestants de France à accepter la confession d'Augsbourg. C'est ce que la reine-mère, qui suivait les conseils de Montluc, voulait ; le roi de Navarre et le chancelier l'Hôpital le désiraient. La présence du Jésuite Laynès empêcha seule, à ce qu'on prétend, toute conciliation, car le cardinal de Lorraine, en ce temps-là du moins, approuvait cette confession en plusieurs articles, et quand plus tard l'ambition l'eut fait changer de manière de voir, on lui entendit dire plusieurs fois qu'il avait en effet pensé d'abord comme les protestants d'Allemagne, mais que les questions controversées ayant été jugées par le concile de Treute, il avait dû se soumettre à ce jugement. (De Thou, t. IV, liv. 28, p. 100.)

Le pape et le roi d'Espagne avaient été également alarmés par ce qui s'était passé dans les premières séances du colloque : le pape, parce qu'à la marche que semblaient prendre les affaires il voyait toute son autorité compromise ; aussi condamna-t-il la harangue du grand chancelier comme hérétique, menaçant même de la déferer à la sainte inquisition ; le roi d'Espagne, parce qu'il comprenait que si les religionnaires trouvaient tolérance en France, ils s'y multiplieraient et fortifieraient ; que cet exemple ne pouvait manquer d'être imité par les Pays-Bas et y rendrait sa domination de plus en plus difficile ; et d'ailleurs la haine

qu'il ressentait contre l'hérésie était déjà plus que suffisante pour enflammer son zèle. On sait que cette haine l'avait emporté jusqu'à lui faire dire un jour : « Malgré mon penchant naturel à la clémence, si l'on venait à manquer de bourreau, j'en ferais moi-même la fonction pour détruire les ennemis de notre sainte foi ! (MÉZERAY, t. II, p. 850. — GREGORIO LETI, *Vie de Philippe II*, t. II, liv. 25, p. 292.)

La reine-mère, désirant les apaiser tous les deux, fit d'abord écrire par le roi son fils une lettre à l'ambassadeur français à Rome, pour lui enjoindre d'avoir à réfuter auprès de Sa Sainteté les mauvais bruits qu'on faisait courir sur sa religion et sur celle de sa mère. « Tant s'en faut, disait-il, que ni elle, ni moi, ni les princes de mon conseil ayons voulu favoriser en rien les hérétiques, que notre principal but a toujours été de les convertir et de les réunir à nous ; et l'on en trouvera la preuve par un grand nombre d'ordonnances faites par moi depuis mon avènement à la couronne. C'est à quoi le Saint-Père, qui est un petit peu trop enclin à croire les faux rapports et mensonges, n'a pas fait assez d'attention. Bien est-il vrai que ce colloque de Poissy ne nous a pas apporté les fruits que j'en attendais ; je crois que nous ne parviendrons à les obtenir que par un concile qu'il faut que notre Saint-Père le pape nous baille et administre, non en promesses et démonstrations extérieures, mais en fait et réalité, et je ne serai pas le dernier à y envoyer mes évêques et mon ambassadeur. Si nous voulions, comme on en fait courir bruit par delà les monts, nous séparer et retirer de l'Église et de l'obéissance du Souverain-Pontife, certes nous ne tiendrions pas le chemin que nous tenons ; et je vous enjoins de le lui faire remarquer avec toute modestie et douceur. Vous lui direz aussi que parce que je me suis aperçu que c'est uniquement de certains points et articles dans lesquels nous différons avec ceux de la religion qui se dit réformée, que dépend tout notre mal, j'ai mandé à la Sorbonne de Paris de m'envoyer ses plus suffisants docteurs, pour qu'en présence de mon cousin le légat on recherche les causes d'où vient cette différence, et qu'on avise s'il n'y aurait pas moyen de ramener ceux de ladite religion dans le giron de l'Église. De ce qui sera avisé sur cet objet, j'en instruirai soigneusement Sa Sainteté, afin qu'elle ordonne ce qu'elle verra être pour le bien de l'Église. Par là elle verra que je ne cède à homme qui vive en zèle et affection pour la religion. » (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 257.)

Catherine envoya également un ambassadeur extraordinaire au roi d'Espagne pour représenter à ce prince que le colloque n'avait été accordé qu'à la triste nécessité des circonstances, et nullement au désir de favoriser les nouveaux sectaires ; qu'en France on ne pensait déjà plus à ce concile national qui faisait l'effroi des États catholiques, et que même les évêques et docteurs allaient incessamment se mettre en route pour se rendre au concile de Trente. Philippe parut écouter ces raisons avec bienveillance ; mais il renvoya l'ambassadeur à son premier ministre le duc d'Albe, qui le reçut fort durement. « Le roi, mon maître,

monsieur, lui dit-il, est excessivement fâché de voir que, dans un royaume voisin et son allié, les affaires de religion soient traitées avec tant de tiédeur et de négligence. Il faut que tous les sectaires de France soient punis, sans aucun égard ni respect humain. Sa Majesté Catholique prie votre reine, sa belle-mère, de regarder en pitié sa propre personne, le royaume de son fils et ses enfants, et d'apporter à ces dangereuses innovations le remède le plus prompt et le plus efficace, si elle ne veut que l'Espagne intervienne pour arrêter une peste qu'elle regarde comme un danger pour elle-même. Dites-lui bien que les catholiques français, qui implorent chaque jour notre secours, ne l'imploreront pas longtemps en vain, car notre roi ne pourrait leur manquer dans un aussi grand besoin, sans se manquer à lui-même ; et il ne se fera aucun scrupule d'entrer à main armée dans un royaume étranger, quand il s'agit d'y sauver la véritable foi. » (DE THOU, t. IV, liv. 28, p. 102.)

L'ambassadeur français avait aussi pour mission de demander la restitution de la Navarre. « Pour cela, répondit fièrement l'Espagnol, dites à Antoine, que s'il tient à rentrer dans son royaume il faut avant toutes choses qu'il déclare une guerre mortelle aux hérétiques, en commençant par poursuivre sans ménagement le prince de Condé, son frère, et toute la famille des Coligny. » Après une réponse aussi superbe, l'ambassadeur eut son audience de congé. Sa mission n'eut d'autre résultat que de rapporter en France, la preuve authentique et effrayante que les grands de la cour de France entretenaient de dangereuses correspondances avec la cour d'Espagne et que, sous le beau prétexte de piété, l'Espagnol s'efforçait de se rendre arbitre de nos affaires.

Dès lors, en effet, il s'était formé dans le cœur de l'État un parti qui, d'ultra-catholique qu'il était d'abord, était devenu espagnol, et ce parti commençait à empoisonner les esprits simples, en affectant un grand zèle pour la gloire de Dieu. Les satyriques du temps appelèrent plaisamment ce zèle « du Catholicon d'Espagne. » (MÉZERAY, t. II, p. 851.)

Le parlement, au reste, était déjà sur la trace de cette conspiration anti-nationale. Un certain Arthus Didier, prêtre, venait d'être arrêté près d'Orléans. On l'avait trouvé porteur d'une pétition adressée à Philippe au nom du clergé de France. « Puisqu'un roi enfant et faible, (ce sont les termes de la pétition), puisque des ministres prévaricateurs se refusent à prendre les mesures nécessaires contre les doctrines et les empiètements d'une hérésie qui fait tous les jours de nouveaux progrès le premier ordre du royaume s'adresse à Votre Majesté comme au prince le plus puissant et le plus religieux. Il vous supplie de prendre sous votre protection la vie, la fortune et les biens du clergé, que nous mettons à vos pieds, Sire, et que nous confions sans réserve aux soins de Votre Majesté. » (DE THOU, t. II, p. 104.)

La reine-mère, après s'être bien assurée que son nom n'était pas compromis dans une tentative aussi injurieuse à la France, livra le prêtre Didier au parlement, qui lui fit son procès. Il fut condamné à

faire amende honorable, un jour d'audience publique, les chambres assemblées, ayant la tête et les pieds nus, et portant une torche en main. La cour ordonna en outre que la pétition qu'on avait trouvée sur lui serait lacérée, et que le condamné serait renfermé pour le reste de ses jours dans le couvent des Chartreux. Mais il trouva bientôt le moyen de s'échapper, soit par sa propre adresse, « soit plutôt qu'une main puissante acquittât ainsi une promesse faite d'avance. »

Un autre procès à peu près du même genre avait eu lieu quelque temps auparavant ; mais cette fois il s'agissait de Catholicon romain. Jean Tanquerel, bachelier en théologie, à l'instigation de quelques docteurs malintentionnés, avait inséré dans sa thèse que le pape, comme vicaire de Jésus-Christ et monarque de l'Église, avait, pour le temporel comme pour le spirituel, une puissance souveraine et absolue sur tous les fidèles, et qu'il pouvait dépouiller de leurs royaumes les princes qui ne voudraient pas se soumettre à ses décrets. Le chancelier de l'Hôpital dénonça lui-même cette thèse au parlement, qui condamna l'auteur à une amende honorable. Mais comme on avait eu soin de faire disparaître Tanquerel, la cour ordonna qu'on assemblerait dans l'école de Sorbonne le doyen, les docteurs et tous les bacheliers de la maison, qui seraient obligés de se présenter, sous peine de perdre tous leurs droits et privilèges, et que là, en présence du président et d'une commission de conseillers, le bedeau de la faculté de théologie déclarerait publiquement que Tanquerel se repentait d'avoir mis dans sa thèse la proposition ci-dessus rapportée ; qu'il la regardait comme téméraire et condamnable, et qu'il suppliait le roi de lui pardonner sa faute. La cour défendait par le même arrêt à tous les théologiens de soutenir de pareilles thèses, et ordonnait que la Sorbonne enverrait une députation de deux membres faire des excuses au roi. (D'ARGENTRÉ, t. I, p. 501.)

Cependant le père Laynès, général des Jésuites, n'était pas venu à Paris, sous le modeste titre de théologien, du cardinal légat, uniquement pour assister au colloque de Poissy. La Société ne manqua jamais de profiter habilement de toutes les circonstances qui peuvent lui fournir un moyen d'avancement. On a vu que les Jésuites, repoussés dans leurs tentatives pour s'introduire légalement et ouvertement en France, attendaient, avec cette persévérance qui les caractérise, une occasion plus favorable. Je vais reprendre ici le récit de ce qui concerne cet ordre fameux.

Saint Ignace avait continué de rester à la tête de ce grand corps, qui s'enracinait de plus en plus dans les différentes parties du monde ; mais enfin tant de travaux ayant achevé de ruiner sa santé, il crut devoir s'associer quelqu'un pour partager avec lui les soins du généralat. Tous les prêtres de la Société qui se trouvaient à Rome ayant été convoqués à ce sujet, on fit choix de Jérôme Nadal, qui avait déjà soutenu avec succès les intérêts de l'ordre en Espagne. Saint Ignace approuva ce choix, car Nadal était homme de sagesse et d'expérience. On voulait que le nouvel élu prit la qualité de vicaire ou de commissaire général ; mais il

ne voulut, lui, avoir que celle de simple religieux. Le saint fondateur alors ne se réserva plus que le soin des malades, dont il s'acquitta avec sa charité ordinaire, jusqu'à ce que, sentant ses forces totalement affaiblies, il comprit que sa fin était proche. Alors il dicta en forme de testament certaines règles touchant la vertu d'obéissance et de soumission aux ordres du supérieur, « qu'il faut regarder comme l'âme dont la Société n'est que le corps ; » et ensuite il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. « Je n'ai, disait-il, demandé à Dieu que de voir deux choses en ce monde : mon livre des exercices spirituels approuvé par le Saint-Siège, et la Société que j'ai établie confirmée. Maintenant que mes vœux sont accomplis, je n'aspire plus qu'après la dissolution de mon corps. » Et en effet, le trente-et-unième jour du mois de juillet 1556, il était mort doucement, les yeux levés au ciel, les mains jointes et en prononçant le nom de Jésus. Il était âgé de soixante-cinq ans. Quand on ouvrit son corps pour l'embaumer, on trouva les intestins desséchés, le foie fort dur et trois pierres dedans. (BOUHOURS, *Vie de saint Ignace*, liv. 5, p. 425. — ORLANDINI, *Hist. Soc.*, liv. 16, n^{os} 93 et 94.)

Après la mort de saint Ignace, on pensa à procéder à l'élection d'un nouveau général. Ce ne fut pas Nadal qui, comme on aurait dû s'y attendre, fut jugé digne de cet emploi : la communauté nomma d'abord Jacques Laynès pour vicaire général, en attendant l'élection définitive ; puis il se forma des brigues, et Bobadilla, l'un des premiers compagnons du fondateur, demanda que la Compagnie de Jésus fût gouvernée par les cinq anciens profès nommés dans les bulles des papes. Des ambitions particulières menaçaient donc de ruiner ce grand édifice dont toutes les fondations n'étaient encore, à cette époque, ni tout à fait achevées, ni bien solidement assises. Le pape fut même averti que les Pères avaient résolu de se retirer de Rome et d'aller tenir leur congrégation hors de l'Italie, pour être plus éloignés de lui, et se soustraire à son jugement et à son autorité. Sur cet avis, il se fit donner la liste de tous les Jésuites qui étaient à Rome, et fit défense qu'aucun ne sortit sans une permission expresse. (SACCHINI, *Hist. Soc.*, t. I, n^{os} 22, 44 et 45.)

Toutes ces discussions intérieures durèrent près de deux ans. Les Pères s'assemblèrent enfin par l'ordre du Souverain-Pontife. Le cardinal Pacheco, qui assista à cette assemblée, leur dit de la part de Sa Sainteté qu'ils pouvaient élire leur général en pleine liberté, et choisir le sujet qu'ils croiraient le plus digne de cette place. Il ajouta que ce n'était qu'avec peine que le pape consentait à ce que ce général fût perpétuel ; mais qu'en échange de cette concession la Société devait prendre le Souverain Pontife pour son père, non pas seulement dans le même sens que tous les autres chrétiens, mais d'une manière plus particulière et plus intime. Les Pères témoignèrent leur reconnaissance, et ensuite on procéda aux scrutins pour l'élection. Le père Laynès fut élu général d'un consentement unanime. (SACCHINI, *Hist. Soc.*, n^o 91, et liv. 2, n^{os} 2 et seq., n^{os} 50-57 et suiv.)

On alla ensuite au palais du pape pour lui baiser les pieds et lui de-

mander sa bénédiction. Tous les Pères se jetèrent à genoux, et le saint pontife leur dit que l'élection qu'ils venaient de faire était légitime et canonique; que l'unanimité des suffrages était incontestablement la preuve de la coopération du Saint-Esprit. Puis, s'adressant au nouveau général, il lui parla ainsi, s'il en faut croire les historiens jésuites : « C'est sur vous, cher fils, que le sort est tombé. Vous voilà chef d'une grande compagnie qui a eu des commencements bien faibles et qui a déjà souffert de grandes persécutions, mais qui n'a pas cessé d'être extrêmement utile à l'Église; aussi vous pouvez compter sur la continuation de mes faveurs, et je vous exhorte à persévérer dans la même voie. N'oubliez pas qu'on n'arrive à la gloire céleste que par les tribulations et les souffrances. Le temps viendra où vous serez haïs et persécutés pour le nom de Jésus-Christ. On vous affligera, on vous mettra à mort, pensant rendre un grand service à Dieu. Contre ces attaques, armez-vous de zèle pour la gloire de notre maître à tous, et de charité pour le salut des âmes; mais aussi prenez garde que la faveur des princes ne vous séduise, et que les honneurs du siècle ne vous aveuglent et ne vous fassent tomber. »

Les Pères élurent ensuite les autres officiers de la Société; puis on reçut et on promit d'observer strictement les constitutions de saint Ignace, afin qu'à l'avenir il ne s'élevât plus de dissensions pareilles à celles qui avaient manqué d'être, si fatales à l'ordre. On fit quelques réglemens essentiels, et dès que le chapitre fut fini, le père Laynès s'occupa avec soin et avec une activité infatigable du gouvernement de la Société. Or, la reconnaissance légale et l'établissement régulier des Jésuites en France étaient choses d'une importance assez majeure pour qu'il voulût s'en occuper lui-même. Voilà pourquoi il avait demandé et obtenu l'emploi de théologien du légat, et pourquoi il avait pris la parole en cette qualité au colloque de Poissy.

La manière ferme et décisive dont il avait repoussé les prétentions des hérétiques lui valut l'approbation des catholiques. Il profita de ces bonnes dispositions avec une grande adresse. Il obtint d'abord du parlement, dont la majorité détestait l'hérésie, que l'examen et la décision des difficultés portées par devant cette cour, relativement à l'établissement des Jésuites à Paris, seraient renvoyés aux prélats rassemblés pour le colloque, et les prélats jugèrent en faveur des Pères. Ils approuvèrent l'établissement de la Société de Jésus dans la capitale, et lui accordèrent tous les biens légués par l'évêque de Clermont, qu'on disputait encore, malgré quatre ou cinq jussions de la cour. Ils approuvèrent ladite Société, en forme de collège, mais non d'ordre religieux, à la charge, de plus, que les membres seront tenus de prendre un autre nom que celui de Jésuites ou de compagnons de Jésus; que l'évêque diocésain conservera sur eux toute super intendance, juridiction et correction, même le droit d'expulser de la compagnie les forfaiturs et malvivants. Cet acte est daté du quinzième de septembre de l'année 1561. (*Titres et mémoires du clergé de France*, p. 129 et suiv.)

Il contenait encore d'autres conditions, savoir que les frères de la Société ne feront et n'entreprendront rien au préjudice des évêques, curés, universités, ni des autres ordres religieux; qu'ils se soumettront au droit commun, renonçant à tout privilège à ce contraire contenu dans leurs bulles, et même qu'ils s'engageront à ne point en obtenir de nouveaux, le tout sous peine de nullité de ladite approbation. Ce n'était pas tout à fait ce que les jésuites auraient voulu; mais ils surent se contenter de ce qu'on leur accordait, comptant sur le temps et sur leur habileté pour rendre ces conditions meilleures.

Les hérétiques montrèrent beaucoup moins de patience et de longanimité. Ils se vantaient hautement d'avoir eu la supériorité dans toutes les discussions du colloque, ce que pourtant les catholiques étaient bien loin de leur accorder, car sur de pareilles matières il est toujours impossible que l'un convainque l'autre et le réduise au silence.

Quoi qu'il soit, les réformés chantaient victoire, et, se croyant encore plus appuyés qu'auparavant, ils devenaient tous les jours plus hardis et plus insolents. Sans attendre de nouvelles ordonnances, et en dépit de celle de juillet, ils tenaient ouvertement leurs assemblées, faisaient hautement le préche en de grandes salles où il était permis à tout le monde d'entrer indifféremment, et chaque jour ils augmentaient le nombre de leurs prosélytes. (MAMBOURG, *Histoire du calvinisme*, t. II, p. 2.)

Pierre Martyr, en s'en retournant dans son pays, put même se vanter d'avoir converti publiquement un évêque, Jean Antoine, fils du prince de Melphé et évêque de Troyes. Un Cordelier, nommé Morel, avait commencé dès l'an 1544 à prêcher dans cette ville les nouveaux dogmes; mais il ne tarda pas de reprendre le froc par l'appât de devenir supérieur de son ordre; et comme on lui reprochait d'avoir retourné sa robe: « Si je ne l'avais pas retournée, dit-il, elle n'aurait pas tant duré. » Malgré cette apostasie de son fondateur, l'Église qu'il avait fondée n'en prospéra pas moins, et le prince prélat, qui était homme de lettres, avait déjà manifesté quelque penchant pour cette doctrine nouvelle. Pierre Martyr, qui lui rendit visite en passant, acheva de le décider et lui fit comprendre que sa vocation à l'épiscopat n'était pas régulière, puisqu'il n'y avait pas été appelé par l'élection, suivant l'usage des premiers siècles. L'évêque assembla donc les anciens de l'Église protestante et les pria très-sérieusement d'examiner avec soin, selon les règles de la prudence et de la piété, s'il était véritablement évêque. Ceux-ci firent sérieusement l'examen; la conclusion fut qu'il fallait procéder à une élection réelle. Le prélat docile eut tous les suffrages, et il se fit consacrer une seconde fois. Malheureusement pour lui, le roi, instruit d'un pareil scandale, qui portait atteinte aux droits qu'il tenait du concordat, priva l'évêque élu de son évêché. (DE THOU, t. IV, liv. 28, p. 101.)

Partout ailleurs ce n'était que troubles et disputes, et les protestants, en plusieurs endroits où ils se trouvaient les plus nombreux, se saisirent des églises des catholiques. Alors, avant de laisser aller les choses plus loin, la reine-mère pensa qu'il était prudent de s'enquérir

au juste des forces que les réformés pourraient mettre sur pied pour le service du roi, si le cas y échéait. L'amiral, « d'après son commandement qu'elle lui bailla sous main, » comme il disait lui-même, fit écrire incontinent à toutes les provinces par les ministres venus au colloque de Poissy, pour savoir authentiquement et par écrit signé des anciens combien il se trouvait d'églises, et le nombre en fut porté à deux mille cent cinquante, en comptant seulement celles qui étaient assez nombreuses pour se croire autorisées à demander un temple. Toutes offraient de servir le roi, s'il le requérait, de leurs biens et personnes, et à leurs dépens. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 278 et 279.)

On fit aussi, toujours par l'ordre de la reine, dans toutes ces églises des prêches dans lesquels on lut une espèce de proclamation portant que des étrangers, sous ombre de protéger la religion romaine, se proposent à l'instant même d'entrer dans le royaume et de s'en emparer; que dans de telles circonstances le devoir de tous les fidèles sujets du roi est de défendre la patrie, de quelque religion qu'ils soient; mais ce devoir est encore plus impérieux pour ceux de la nouvelle religion, puisque c'est leur foi qu'on veut détruire et qui sert de prétexte à l'invasion. Il convient donc que chaque église fasse le plus promptement possible parvenir au roi un état des secours qu'elle pourra lui fournir au besoin, tant en hommes de pied et de cheval qu'en armes et en argent, et surtout qu'on n'offre rien qu'on ne puisse donner quand la nécessité le requerra. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 278 et 279.)

Il y avait là un double but : la reine-mère saurait exactement si les forces des protestants étaient suffisantes pour qu'elle pût sans danger s'unir franchement à eux, et en cas contraire elle se trouverait au courant de ce qu'ils seraient en état d'opposer et de ce qu'on pourrait leur prendre. Mais presque partout les anciens furent d'avis qu'il ne fallait rien répondre à cette proclamation, et il n'y eut qu'un bien petit nombre d'églises qui se mirent en devoir d'y satisfaire.

Les Guises et ceux de leur parti répandirent de leur côté le bruit qu'on voulait abolir la religion catholique en France; et que les choses en étaient même venues à ce point qu'ils aimaient mieux s'en aller de la cour, que de paraître tremper par leur présence dans d'aussi abominables complots, et comme cette démarche devait tout à la fois leur donner le temps d'aller, tranquillement et sans contrôle, mûrir leurs desseins pour l'avenir, et que d'autre part elle leur devait servir de pierre de touche, pour connaître ceux qui leur demeureraient amis ou contraires; ils l'exécutèrent et demandèrent congé à Catherine qui n'était pas trop fâchée de voir une partie de ses adversaires lui laisser le terrain libre. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 278.)

Le chancelier et tous ceux qui auraient voulu au contraire voir l'union se rétablir, parce qu'ils tremblaient à l'approche d'une guerre civile imminente en revinrent encore une fois à proposer la tenue d'un concile national. Le pape, disait-on, est maintenant trop occupé à faire la fortune de ses parents et de ses amis et à poursuivre la perte des

Caraffes ses rivaux (1), pour songer sérieusement à la célébration du concile universel qu'il nous fait attendre depuis si longtemps. Occupons-nous donc de trouver le remède à nos maux dans les ressources que nous avons chez nous. Au contraire, ceux qui s'intitulaient catholiques purs, appréhendaient que la religion ne fût exposée dans une pareille assemblée, et faisaient tous leurs efforts pour empêcher le roi de la convoquer. Le Saint-Père qui désirait surtout d'empêcher ce coup qu'il regardait comme fatal à son autorité, implora l'intervention du roi d'Espagne, et celui-ci, comme on sait, n'était déjà que trop bien disposé à saisir le moindre prétexte qui se présenterait pour s'introduire dans les affaires de la France. On a vu qu'il s'était déjà fait de nombreux partisans dans le royaume. En outre, sous le titre honorable d'ambassadeur, il entretenait depuis longtemps un espion qui lui transmettait fidèlement les moindres détails de tout ce qui s'y passait. (De Thou, t. IV, liv. 28, p. 128.)

Philippe donc s'empressa d'offrir au jeune roi, son beau-frère, l'assistance de ses armes, s'il voulait exterminer les huguenots. Mais le roi de Navarre, comme chef du conseil, repoussait cette proposition, répondant à chaque fois par des réclamations au sujet de la restitution du royaume de Navarre. Le roi d'Espagne crut alors beaucoup plus de pouvoir à ce prince qu'il n'en avait réellement, et il lui fit faire les plus brillantes propositions, afin que, séduit par les espérances qu'on lui donnait pour l'avenir, il se montrât plus traitable pour le présent. Telles étaient les conditions qui lui furent proposées. Le roi de Navarre se déclarerait protecteur de la foi catholique en France. Alors comme l'hérésie était une raison légitime pour casser son mariage avec Jeanne d'Albret, on lui ferait épouser Marie Stuart d'Écosse, et le roi d'Espagne lui céderait à titre de compensation le royaume de Sardaigne pour celui de Navarre. De plus, aussitôt après ce mariage, le pape déclarerait Elisabeth déchuë de la royauté et donnerait l'Angleterre aux nouveaux époux, se rendant en outre garant de l'exécution de toutes les promesses du roi d'Espagne. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 1 à 204.)

Le faible prince se laissa prendre à l'appât de tant de royaumes en

(1) Le pape Pie IV ne pouvait pardonner aux Caraffes la faveur et la puissance qu'ils avaient acquises dans Rome sous le règne du pontife précédent. Leur élévation lui portait d'autant plus ombrage qu'elle nuisait à celle de la famille de Médicis, et l'on sait que le Pape Pie avait eu la vanité de se faire passer pour appartenir à cette famille. Il fit arrêter le cardinal Caraffe, quoiqu'il lui dût en quelque sorte son élévation au souverain pontificat, et il lui fit faire son procès, sous prétexte qu'il avait abusé de son influence sur l'esprit du vieux pape défunt pour vexer les sujets du Saint-Siège. On impliqua dans la même accusation le comte de Montorio et tous les autres membres les plus influents de cette famille. Le cardinal, déclaré criminel d'État, fut dégradé et livré au bras séculier pour être étranglé. Montorio et les autres prisonniers eurent la tête tranchée; et Pie IV, suivant la coutume de ceux qui l'avaient précédé, oubliant ce qu'il venait de faire lui-même contre le népotisme papal, fit venir à Rome les enfants de ses sœurs, qu'il s'occupa à établir le plus avantagement possible.

perspective; il commençait d'ailleurs à se lasser du parti huguenot dans lequel Condé, son frère cadet, et l'amiral de Coligny lui avaient enlevé la première et la seconde place et l'éclipsaient totalement; il se réunit donc avec le duc de Guise et avec le connétable contre ses anciens alliés. Cette défection irrita le parti protestant; les prédicants se mirent à prêcher touchant le roi de Navarre et son inconstance, et Théodore de Bèze ne l'appela plus dans ses écrits que le nouveau Julien l'Apostat. (MÉZÉRAY, t. II, p. 855.)

Cependant les émeutes, un instant suspendues par l'édit de Juillet, avaient recommencé par tout avec plus d'animosité que jamais; et tandis que les magistrats et la plupart des hauts dignitaires du clergé ne s'opposaient que fort lâchement aux manifestations publiques du protestantisme, la populace prenait les armes, et se ruait furieuse sur les novateurs. A Dijon, où le parlement avait toujours empêché qu'il y eût ni ministre ni église régulière, elle vint attaquer les protestants qui ne s'y trouvaient pas moins en grand nombre et qui s'étaient assemblés dans la campagne; elle marcha contre eux tambour battant, comme à un combat en règle. Ceux-ci, qui étaient armés, reçurent chaudement leurs agresseurs; mais la foule repoussée alla attaquer les maisons dont plusieurs furent pillées. (DE THOU, t. IV, liv. 28, p. 129.)

A Paris il y eut une véritable sédition. Le vingt-septième jour de décembre, les huguenots s'étaient assemblés au faubourg Saint-Marceau, dans un lieu qui leur appartenait tout près de l'église Saint-Médard et qu'on nommait le Patriarchat. Leur prédicant, Jean Mâlo, venait de commencer son sermon, quand le curé de l'église voisine, qui venait d'achever les vêpres, fit mettre toutes ses cloches en branle, de manière qu'on ne pouvait plus entendre le prédicateur protestant. L'assemblée huguenote, qui se composait de plus de deux mille personnes, envoya deux députés prier le curé de vouloir bien faire cesser un bruit si incommode; mais on ne leur répondit que par de mauvais traitements. L'un des deux envoyés put prendre la fuite; mais l'autre n'ayant pas eu le même bonheur tira son couteau pour se défendre. Il fut aussitôt percé de plusieurs coups de hallebardes, et les cloches changèrent leur carillon en un véritable tocsin. (DE THOU, t. IV, liv. 28, p. 129.)

Le prévôt des maréchaux, à la tête de ses archers, accourut pour rétablir l'ordre. Il eut beau crier « de par le roi. » Il fut reçu par une grêle de pierres qu'on lui lançait du clocher, et qui le contraignit à se retirer. Alors les protestants assiègent l'Église; les portes sont brisées, et cette foule irritée par les coups et blessures qu'elle recevait, et encore plus par la vue du cadavre du malheureux député qu'elle trouve gisant tout sanglant sur les dalles, jure de le venger. Aussitôt on se met à tuer tout ce qu'on rencontre, on renverse les saints, on brise les autels et leurs ornements; et l'on vit des prêtres arracher eux-mêmes les statues de leurs niches pour s'en faire des armes, et les lancer sur leurs ennemis. Le curé et ceux qui avaient eu le temps de le suivre, s'étaient renfermés dans le clocher, où ils continuaient de sonner le tocsin.

Les huguenots menacèrent de mettre le feu, et la sonnerie cessa enfin.

Quand le tumulte fut apaisé, on se disposa à rentrer dans la ville. Cette rentrée eut tout l'air d'un triomphe. Les archers, qui étaient revenus donner main forte aux assaillants aussitôt que les portes avaient été forcées, marchaient les premiers, à pied et à cheval. Venaient ensuite les protestants conduisant au milieu d'eux quatorze catholiques qu'ils avaient arrêtés et qu'ils avaient liés deux à deux. C'est dans cet ordre qu'on traversa toutes la ville pour aller déposer les prisonniers dans la prison publique.

Le lendemain les protestants revinrent au lieu de leur assemblée, mais en armes, et marchant en bon ordre, et quand l'office fut terminé, ils s'en retournèrent de même. Alors le peuple, que leur contenance avait maintenu, s'arma à son tour de bâtons, de broches, de pelles à feu, et courut au Patriarchat, où il ne se trouvait plus personne. Il brisa les banes et la chaire du ministre dont il fit un feu de joie, et l'incendie ayant gagné le bâtiment se communiqua aux maisons voisines. Le désordre alla toujours croissant, jusqu'à ce que le magistrat survint avec des archers, dispersa tous ces furieux et fit éteindre le feu.

La nouvelle de cette sédition fut portée à la cour qui était alors à Saint-Germain, par Gilles Bourdin, procureur général du roi, et elle jeta la consternation dans tous les esprits ; car Gilles Bourdin avait encore grossi les objets, pour rendre les protestants qu'il n'aimait pas plus criminels qu'ils ne l'étaient déjà. Le parlement reçut aussitôt ordre d'informer, et nomma à cet effet deux commissaires, Louis Gayant, qui passait pour ennemi des protestants, et Antoine Fumée, qui avait la réputation de les favoriser. Fumée entendit les témoins qui chargeaient le curé de Saint-Médard et les catholiques d'avoir excité la sédition, et Gayant ceux qui en rejetaient la cause sur les protestants. Mais Gayant, ayant découvert que tous ceux qui avaient été interrogés par Fumée s'étaient trouvés présents à la sédition, changea leur rôle de témoins en celui d'accusés, et les fit tous mettre en prison, de sorte qu'il ne resta plus de témoignage légal que contre les huguenots. Ceux-ci cherchèrent à se défendre en montrant que c'était une conspiration montée d'avance contre eux par les catholiques. « S'ils n'en était pas ainsi, disaient-ils, pourquoi aurait-on quelques jours auparavant enlevé de l'église, avec tant de soin, les vases d'or et les meubles les plus précieux. Pourquoi ont-ils assassiné l'un des députés que nous leur avons envoyé sans armes ; pourquoi ont-ils repoussé à coups de pierres les soldats du roi qui venaient pour mettre l'ordre ? En attaquant l'Église, nous n'avons fait, nous, que prêter main forte au magistrat, comme tout sujet loyal y est tenu. » Ces raisons étaient au moins plausibles et méritaient un sérieux examen ; toutefois, pour apaiser les murmures du peuple qui menaçait hautement d'une seconde sédition, on condamna à être pendus deux archers, Gabaston, qui était entré dans l'église à cheval, et Nez-d'Argent, qui avait tué de sa main plusieurs personnes pendant le combat. Le peuple arracha leurs

corps de la potence, les traîna dans la boue, et les jeta enfin dans la rivière. On fit sur ce sujet plusieurs chansons plaisantes dont les rues retentissaient jour et nuit.

La reine-mère, malgré ces tumultes, crut que la défection du roi de Navarre, qui venait de se déclarer ouvertement le chef du parti des triumvirs, ne lui laissait plus d'autre ressource pour garder son autorité que dans l'appui des huguenots : « Elle pensa que si les catholiques devenaient les plus puissants, ils ne manqueraient pas de la faire passer pour huguenote, elle qui n'était au fond, ni protestante, ni catholique ; et qu'ils profiteraient de ce changement prétendu de religion pour la faire déclarer incapable de la régence, qui serait donnée au roi de Navarre, leur nouvel allié. Elle résolut donc de ne pas laisser détruire ou trop affaiblir le parti des réformés, pour qu'il pût encore lui servir de contrepoids contre celui du triumvirat, sauf à trouver ensuite un moyen de se ranger du côté qui deviendrait le plus fort. (*Mémoires de Castelnau*, add., t. I, p. 744 et seq.)

Elle convoqua à Saint-Germain, pour le dix-septième jour de janvier, les députés de tous les parlements du royaume, et le chancelier de l'Hôpital prononça encore un discours. Il fit l'histoire de l'origine et des diverses phases des troubles qui désolaient la patrie, des remèdes inutiles qu'on avait jusqu'à ce jour employés. Il répéta presque mot pour mot ce qu'il avait déjà dit au Parlement, quand il avait été question de délibérer l'édit de juillet. « Quelque difficile que soit l'application de ces remèdes, je ne pense pas, ajouta-t-il, que la chose soit cependant impossible ; bien loin de là, car nous sommes heureusement servis par les circonstances ; nous n'avons plus de guerre avec l'étranger. Il ne s'agit que de s'entendre à l'intérieur, comme frères, et de se tolérer mutuellement. Ce n'est pas au reste pour examiner la religion et régler laquelle des deux croyances est la bonne que Sa Majesté vous a appelés ici, messieurs ; il n'est question que de régler l'état et la conduite que les citoyens doivent tenir vis-à-vis les uns des autres. En effet, plusieurs peuvent être citoyens qui ne sont nullement chrétiens. Et en se séparant de l'Église, on ne cesse pas toujours pour cela seul d'être bon sujet du roi. Tâchons donc de vivre en paix avec ceux qui n'observent pas les mêmes cérémonies et les mêmes usages que nous. C'est, messieurs, pour parvenir à ce but que le roi attend vos sages avis. » (DE THOU, t. IV, liv. 29, p. 54 et seq.)

Après ce discours, on entra en délibération, les opinions se partagèrent ; mais la pluralité des suffrages fut pour modérer et adoucir l'édit de Juillet, et pour accorder aux protestants la liberté de s'assembler et de prêcher publiquement. En conséquence, on dressa un nouvel édit qui fut appelé l'édit de Janvier 1562, et dont voici les principales dispositions : « que les protestants rendront incessamment au clergé les églises, terres et biens dont ils se sont emparés ; qu'ils ne renverseront plus les images et croix sous peine de mort, sans aucune espérance de pardon ; qu'ils ne pourront faire dans l'enceinte des villes aucune

assemblée, soit publique, soit particulière, soit de nuit, soit de jour; que jusqu'à ce que le concile général ait prononcé sur les points contestés, les protestants pourront librement et sans être inquiétés, assister désormais à leurs assemblées pour prier et écouter les prédications de leurs ministres, pourvu que ces assemblées se tiennent hors des villes; que les magistrats et juges seront obligés de les protéger contre toute insulte qu'on voudrait leur faire, punissant sévèrement quiconque exciterait des troubles, de quelque religion qu'il soit; que tous seront tenus de prêter main forte auxdits magistrats pour exécuter la loi; que les réformés ne pourront célébrer ni synodes, ni confesseurs, ni consistoire qu'en présence du magistrat; qu'il ne leur sera pas permis de créer parmi eux des magistrats particuliers, ni de faire de nouvelles lois; que s'ils faisaient quelques nouveaux règlements de discipline, ils les feraient approuver par l'autorité. Il leur est interdit de faire ni levées de troupes, ni traités, ni lignes, de frapper aucune imposition, ni taille, ni subside, se contentant des offrandes qui leur seront faites librement et sans exaction. Enjoint à eux d'observer toutes les lois civiles et de police du pays, notamment celles qui concernent les jours de fête, et les empêchements pour le mariage. Leurs pasteurs prêteront serment de ne parler aux peuples que de la parole de Dieu, de s'abstenir de toute dissertation politique et de n'enseigner rien de contraire au concile de Nicée, au symbole des apôtres et aux livres du Nouveau et de l'Ancien Testament. »

Cet édit, le premier qu'on ait fait en France pour y permettre une autre religion que la catholique, fut immédiatement scellé par le chancelier, qui en était un des principaux auteurs, et envoyé au parlement de Paris; mais le parlement, extrêmement zélé pour maintenir la religion toujours inviolablement suivie par les rois très-chrétiens, refusa de le vérifier, malgré trois jussions royales qui lui furent adressées successivement. Il fallut que le prince de Laroche-sur-Yon vint lui-même représenter à la cour que le cardinal de Tournon et le maréchal Saint-André avaient déjà donné leur adhésion; et encore déclara-t-on que l'enregistrement n'était fait que pour obéir à la volonté absolue du roi, et que le Parlement ne prétendait pas par là approuver en aucune manière la nouvelle religion. (MAMBOURG, t. II, p. 7. — MÉZERAY, t. II, p. 855.)

De leur côté, les églises réformées, qui avaient attendu bien plus encore que ne leur donnait la nouvelle loi, se plaignaient qu'en les renvoyant aux faubourgs des villes, on rendait leur condition pire qu'elle n'était auparavant, puisqu'en une infinité de lieux, ils prêchaient dans les villes et temples, sans qu'on songeât à les en empêcher, ce qu'ils ne pourraient plus faire à l'avenir. Triste inconvénient des temps de lutte entre les citoyens d'une même nation! Les lois les plus sages et les mieux intentionnées ne contentent personne! (DE THOU, t. IV, liv. 19, p. 461.)

Les autres parlements qui avaient l'œil sur celui de Paris suivirent

le signal qu'il donna, et firent les mêmes difficultés. Celui de Dijon alla plus loin encore. Il répondit par un refus très-net, dans lequel il persista. Quant au connétable et aux princes Lorrains, ils rejetèrent avec indignation toute proposition. A cet égard, on entendit même le duc de Guise dire, que grâce au ciel, son épée était assez tranchante pour couper l'attache du sceau royal, que le chancelier avait osé mettre à une telle pièce. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 285.)

CHAPITRE VI

ARGUMENT : LE ROI DE NAVARRE ET LE PRINCE DE CONDÉ A PARIS.

LE DUC DE GUISE A UNE ENTREVUE AVEC LE PRINCE DE WURTEMBERG.

MASSACRE DE VASSY.

OPINIONS DIVERSES AU SUJET DE CET ÉVÉNEMENT. — ORGANISATION MILITAIRE
ET EMPIÈTEMENT DES ÉGLISES RÉFORMÉES.

LE DUC DE GUISE ENTRE A PARIS. — LA REINE IMPLORE LE SECOURS DE CONDÉ.

ÉTAT DE LA CAPITALE. — CONDÉ EN SORT. — LE DUC DE GUISE

VA PRENDRE LE ROI ET LA REINE A FONTAINEBLEAU ET LES RAMÈNE A PARIS.

RIGUEURS DU CONNÉTABLE ENVERS LES PROTESTANTS.

LE PRINCE DE CONDÉ S'EMPARE D'ORLÉANS. — SON MANIFESTE DE GUERRE.

RÉPONSE DE LA REINE-MÈRE, QUI LE DÉMENT.

Les trois chefs de la ligue appelée le triumvirat, après avoir gagné le roi de Navarre à leur parti, résolurent de se rendre à Paris, le mieux accompagnés qu'ils pourraient, dans le but d'empêcher que l'édit de janvier n'eût aucun cours dans cette capitale du royaume. Le prince de Condé, à la tête de sept ou huit cents cavaliers, les y avait déjà devancés, et là, faisant profession ouverte de la religion réformée, il encourageait par sa présence les ministres huguenots, et attirait par son parti un grand nombre de prosélytes par l'autorité de son rang de prince du sang. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 7, p. 285.)

Il n'y avait plus à différer ; le roi de Navarre, qui s'était aussi retiré à Paris, après son changement de parti, se voyait totalement éclipsé par son frère, dont les qualités brillantes et l'infatigable activité formaient le plus frappant contraste avec la nonchalance et l'inconstance de l'ainé des Bourbons. Il écrivit donc à ses nouveaux confédérés d'accourir en toute hâte, s'ils ne voulaient pas que la capitale leur échappât. Le duc de Guise revenait alors de Saverne, où il s'était ménagé une entrevue avec le duc de Wurtemberg, et pour gagner ce prince qu'il savait ennemi des sacramentaires, il lui avait remis sous les yeux ce qui s'était passé dans les conférences du colloque. Il s'efforça de lui faire croire que ni lui, ni son parti n'avaient d'éloignement pour la confession d'Augsbourg, puisque le cardinal avait vainement pressé les protestants français de la signer. Son but, en parlant ainsi, était de se rendre les princes d'Allemagne favorables, afin que, quand la guerre civile, qu'il prévoyait déjà imminente, éclaterait, ces princes se rangeassent de son côté, ou du

moins n'envoyassent pas de secours aux huguenots. Et en effet, le duc de Wurtemberg s'était engagé à employer ses bons offices auprès des autres princes de la confession d'Augsbourg, pour les empêcher de contribuer par leurs secours à la propagation en France des doctrines de Calvin, si peu d'accord avec le pur et véritable luthéranisme qu'elles menaçaient de supplanter. (DE THOU, t. IV, p. 166 et seq.)

Satisfait de cette promesse, qui semblait lui assurer un plein succès dans la lutte où il n'hésita plus à se lancer, le duc de Guise n'eut pas plutôt reçu les lettres pressantes d'Antoine, qu'il partit aussitôt de Joinville où il ne faisait que d'arriver. Comme il passait à Vassy, petite ville de la Champagne (1^{er} mars 1562), il entendit le son d'une cloche, à une heure où l'on n'avait pas coutume de sonner, et il demanda ce que voulait dire ce signal extraordinaire. Il lui fut répondu que c'étaient les protestants qui s'assemblaient pour leur prêche. Car depuis le 12 octobre de l'an 1561, un ministre, venu de Troyes en Champagne, avait fondé dans cette petite ville une église réformée, et quoique Vassy fût sous la dépendance immédiate des Guises, le nombre des protestants s'y était merveilleusement accru en peu de temps. A cette annonce d'une réunion de protestants, la suite nombreuse qui accompagnait le duc se mit à pousser des cris de joie. Il semblait qu'ils allassent à une expédition militaire, et ils se réjouissaient comme si on les eût menés au pillage. » Quelques-uns prirent les devants, animés par la haine ou par le désir du butin, et quand ils furent arrivés à une espèce de grange où les huguenots se tenaient assemblés en grand nombre, ils commencèrent à les maltraiter de paroles, les appelant chiens et rebelles à Dieu et au roi. Les protestants rendirent injures pour injures. Alors les gens du duc ayant mis pied à terre, lancèrent une grêle de pierres, brisèrent les portes qu'on s'était hâté de barricader, et tombèrent, l'épée à la main, sur cette foule sans armes, frappant et tuant tout ce qu'ils rencontraient. On n'entendait de tout côté que les gémissements, les plaintes et les cris lamentables des femmes, des vieillards et des enfants, mêlés aux hurlements féroces de cette bande d'assassins. Ceux qui cherchaient à s'échapper par le toit, étaient abattus à coups de mousquet. (VARILLAS, *Vie de Charles IX*, liv. 2. — DAVILA, t. I, liv. 5, p. 124 et seq. — BEZE, *Histoire ecclésiastique*, liv. 4. — DE THOU, *ubi supra*.)

La duchesse Anne d'Est, qui accompagnait son mari, passait en ce moment à quelque distance, dans sa litière. Le bruit de ce tumulte parvint jusqu'à ses oreilles, et en ayant appris la cause, elle envoya un exprès prier le duc d'épargner le sang de ces malheureux. Le courrier trouva ce prince à la porte de la grange. Il y était, dit-on, accouru pour faire cesser l'émeute; mais comme en entrant il avait reçu une légère blessure à la joue, ceux de ses gens qui n'étaient venus qu'en même temps que lui, et qui n'avaient pas pris part au commencement de l'affaire, voyant leur maître tout sanglant, se joignirent aux massacreurs et firent un horrible carnage. Leur fureur ne s'apaisa que quand ils ne

trouvèrent plus sur qui frapper. Il y eut plus de soixante personnes des deux sexes qui perirent la vie, et on compta plus de deux cents blessés parmi lesquels le ministre Morel qui présidait l'assemblée. Le reste des protestants parvint enfin à s'échapper, les uns par la porte, la plus grande partie par le toit.

Les bancs et la chaire furent brisés, on déchira une bible française et on pillà quelques maisons voisines. Cette expédition dont quelques auteurs ont cherché à rejeter la cause sur les protestants eux-mêmes, qui, suivant eux, auraient été les premiers à lancer des pierres, valut au duc le surnom de Grand Boucher. (*Addit. aux mémoires de Castelnaud*, t. I, p. 761.)

Quand le calme fut rétabli, le duc fit venir le juge du lieu et le réprimanda sévèrement pour avoir permis de pareils conventicules qui ne pouvaient être que funestes aux passants. Le juge s'excusa sur ce que l'édit de Janvier autorisait ces assemblées ; et Guise, aussi indigné de cette réponse que du désordre qui venait d'avoir lieu : « Nous verrons, dit-il, en portant la main sur son épée, si je ne saurai pas bientôt délivrer la France de cet édit qu'on croit si solidement établi. » Il fit ensuite faire une information judiciaire par des gens qui lui étaient dévoués. Ceux-ci ramassèrent tout ce qu'ils purent se faire donner de témoignages et de preuves pour faire croire que les huguenots avaient commencé la sédition ; et ainsi, « après qu'on eut tout bien examiné, il se trouva que ceux qui avaient été bien battus avaient eu tort, et qu'ils devaient encore être punis. » (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 126. — DE THOU, *ubi supra*. — MAMBOURG, *Histoire du calvinisme*, t. II, p. 25.)

La nouvelle de ce massacre, en se répandant dans les provinces, ne manqua pas de prendre encore plus de gravité, à mesure qu'elle passait de bouche en bouche. Elle causa dans les esprits des impressions bien différentes. Les gens modérés trouvaient le fait atroce. « A quoi servent, disaient-ils, les édits du roi, si les particuliers peuvent commettre impunément ce qui est interdit aux magistrats eux-mêmes ? » Les prédicateurs catholiques au contraire soutenaient que ce n'était point là cruauté, mais zèle du seigneur, et alléguaient l'exemple de Moïse qui commanda à tous les serviteurs de Dieu de tuer sans exception de personne tous les adorateurs du Veau-d'Or : de quoi, ajoutent les saints livres, ils reçurent bénédiction, comme ayant consacré leurs mains dans le sang de leurs frères, pour le service du très-haut. Ainsi donc cette action de Vassy devait être réputée acte méritoire, d'autant qu'elle avait pour but d'intimider par un châtement exemplaire l'hérésie devenant chaque jour plus entreprenante et plus audacieuse. (CASTELNAU, t. I, p. 82.)

Quant aux protestants, ils trompetaient partout la sédition, « pour tirer vengeance, disaient-ils, du sang de tant de leurs frères qui avaient été martyrisés. » Et pour cela on avait déjà choisi dans chaque église un capitaine et enrôlé un certain nombre de soldats. Chaque réformé s'était de son plein gré imposé à une certaine somme qu'il portait lui-même chez le receveur ; et bien souvent plus que moins. La plupart des

gouverneurs des villes et provinces favorisaient ou dissimulaient ces préparatifs menaçants ; les uns parce qu'ils étaient eux-mêmes huguenots, les autres parce qu'ils étaient mécontents du gouvernement. (MÉZÉRAY, t. II, p. 857.)

Aussi, comme il est de la nature de l'homme, quand il a été opprimé, d'abuser des premiers moments de liberté qui lui sont offerts par les circonstances, les réformés français s'étaient mis dans plusieurs provinces à piller les églises, à violenter les ecclésiastiques dont ils prenaient les revenus, pour les appliquer à leurs prédicants ; et à maltraiter les catholiques. On dit même que dans les campagnes les ministres avaient des batteurs de monde à gâge, lesquels avaient pour emploi d'assommer les paysans s'ils n'allaient au prêche. Coligny était alors retiré à Châtillon-sur-Loing avec ses frères et quelques-uns des principaux chefs du parti protestant. Il hésitait encore à donner le signal de la guerre civile, prévoyant tous les malheurs qu'une pareille lutte allait appeler sur sa patrie. Une nuit qu'après avoir été longtemps occupé de ces idées, il venait de s'endormir, il fut subitement réveillé par les soupirs et les sanglots de sa femme qui couchait auprès de lui. « Messire, lui dit-elle, c'est à grand regret que je trouble votre repos ; mais les membres de Christ ne peuvent pas demeurer insensibles quand on déchire ce pauvre corps dont ils font partie. Ne trouvez donc pas mauvais si, étant votre fidèle moitié, je laisse, avec plus de franchise que de respect, couler mes pleurs dans votre sein. Pendant que nous sommes ici couchés en délices, les corps de nos frères, chair de notre chair, et os de nos os, sont les uns dans les cachots, les autres par les champs, en pâture aux chiens et aux corbeaux. Ce lit m'est un tombeau, puisqu'ils n'ont pas de tombeaux, et ces lindeils me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis. L'épée de chevalier que vous portez est-elle pour opprimer les affligés ou pour les arracher aux ongles des tyrans ? Qu'attendez-vous pour vous mettre en avant au nom de tout ce sang innocent qui est déjà versé.

— Dame, répondit l'amiral, avez-vous bien réfléchi au risque de se mettre à la tête d'une guerre civile, quand la force est évidemment du côté de nos ennemis ? mettez avant la main sur votre sein, sondez à bon escient votre constance si elle pourra digérer les déroutes générales, les reproches de vos ennemis et même de vos partisans, les trahisons des vôtres, la fuite, l'exil, la honte, la nudité, la faim, et ce qui est plus dur, l'opprobre et les souffrances de vos enfants. Tâtez, si vous êtes prête à supporter la mort par la main du bourreau, après avoir vu votre mari trainé dans la boue et exposé à l'ignominie de la populace et vos enfants voués au servage et notés d'infamie. Je vous donne trois semaines pour vous éprouver, et quand vous serez à bon escient fortifiée contre de tels accidents, je m'en irai périr avec vous et avec vos amis.

— Ces trois semaines sont écoulées, s'écria la noble dame, ne mettez point encore sur votre tête les morts de trois semaines. Au nom

de Dieu je vous somme de ne nous frauder plus, ou je serai témoin contre vous au jour du jugement. »

Coligny céda et s'apprêta à repousser la force par la force ; mais ses coreligionnaires ne s'arrêtaient déjà plus là ; ils portaient leur vue, à ce qu'on prétend, jusqu'à vouloir changer l'ancienne forme du gouvernement. Tandis que les plus sages d'entre eux n'avaient d'abord demandé qu'un paisible exercice de leur religion, d'autres conspiraient pour mettre la couronne sur la tête du prince de Condé et partager le royaume en souverainetés comme du temps de Hugues Capet. L'amiral aurait la Normandie, Dandelot la Bretagne, et ainsi des autres provinces. Il est certain au reste que l'amiral ne se serait jamais prêté à ce projet : « Mais comme il avait l'âme libre et se piquait du bien public, son dessein était de rétablir l'ancienne liberté française en faisant en sorte que cette monarchie fût gouvernée par le conseil de plusieurs des plus prudents personnages et que l'autorité du monarque fût restreinte à certains termes par des barrières infranchissables. » (MÉZERAY, p. 858. — D'AUBIGNÉ, *Histoire générale*, t. I, ad ann. 1562.)

L'amiral rêvait déjà comme on voit ce qu'on a appelé depuis le gouvernement constitutionnel. Mais la plupart des ministres et des prédicants rêvaient eux, dès ce temps là, la république à leur manière. En Guyenne où leur parti dominait, on les entendait dire hautement que ceux de leur religion devaient se regarder comme affranchis de tout devoir et redevance envers les Gentilshommes et ne devaient ni tailles ni tribut au roi ; que les rois n'avaient aucune puissance que celle qu'il plaisait aux peuples de leur accorder, que la noblesse n'était pas d'une autre pâte qu'eux-mêmes ; et qu'on devait répondre à ceux qui venaient lever les rentes et revenus des seigneurs : « Montrez nous que ces prétendues redevances sont dans la bible. »

Une pareille doctrine était faite pour attirer bien des partisans, et le peuple enflammé par ces allocutions, commença à faire la guerre aux nobles. Le baron de Fumelle, l'un des plus riches et des plus nobles seigneurs de la province fut leur première victime. Un jour, en revenant de la chasse, il rencontra une troupe de ses serfs qui se rendaient à un prêche et il s'emporta jusqu'à frapper l'un deux qui lui répondait avec trop d'audace. Il n'eut que le temps de se sauver dans son château où la foule vint l'assiéger. L'un de ces énergumènes l'atteignit d'un coup de fusil comme il regardait par une embrasure. Les portes furent ensuite forcées. On trouva ce malheureux seigneur qui respirait encore, et on le hacha de mille coups. On lui arracha le cœur qui fut cloué contre un mur, et qui servit de but pour tirer au blanc.

Les mêmes désordres avaient lieu dans le reste de la province ; aussi la reine se hâta d'y envoyer Blaise de Montluc pour y faire bonne et prompt justice. Elle ne pouvait mieux choisir ; Montluc raconte lui-même dans ses commentaires une longue suite d'actes atroces de vengeance et de barbarie, auxquels il se livrait avec le plus imperturbable sang froid du monde. Il menait, dit-il, toujours deux bourreaux avec lui-

et il avait grand soin de ne pas les laisser manquer d'ouvrage. Son premier exploit en ce genre fut au château de Fumelle où il fit pendre ou rompre vifs cinquante des meurtriers du malheureux baron.

Pendant ce temps là le roi et la reine-mère, qui ne croyaient pas leur liberté bien assurée à Paris, se tenaient à Monceaux. Le prince de Condé vint les y trouver; et présentant le massacre de Vassy comme d'un pernicieux exemple, il demanda très-expressément que l'auteur en fût puni. Sur toutes choses il pria la reine d'interdire l'entrée de la capitale à ceux qui arrivaient, les mains encore teintes de sang innocent. Si vous n'adoptez pas cette mesure, ajouta-t-il, Votre Majesté sera cause d'un carnage qui ne peut manquer de part et d'autre. Catherine, tout en feignant de se rendre à ces raisons, ne savait à quoi se déterminer. Elle ne voulait se fier absolument ni à l'un ni à l'autre parti. Elle se décida pourtant à défendre aux partisans des Guises de venir dans la capitale et elle écrivit de sa main au duc pour l'inviter à se rendre auprès du roi. Le duc répondit assez peu civilement qu'il avait pour le moment toute autre chose à faire. Elle voulait aussi envoyer le maréchal Saint-André dans le Lyonnais dont il était gouverneur, et cela sous prétexte d'y tenir la main à l'exécution de l'édit du roi: mais son but était d'éloigner un homme dont elle connaissait comme on sait les mauvaises dispositions pour elle; le maréchal refusa d'obéir, disant qu'il était de son devoir, dans l'état où se trouvaient les choses, de ne pas quitter la personne de Sa Majesté. (DE Thou, *ubi supra*.)

Pendant une députation des églises protestantes, à la tête de laquelle était Théodore de Bèze, arriva aussi à Monceaux pour demander au roi justice contre les massacreurs de Vassy, rebelles aux édits de Sa Majesté et perturbateurs du repos public. La reine-mère leur fit un accueil favorable; mais le roi de Navarre qui était accouru de Paris presque en même temps qu'eux, leur dit durement: De quoi vous plaignez-vous? ne sont-ce pas les vôtres qui les premiers ont jeté des pierres contre la troupe de Monsieur le duc? Ces braves gens devaient-ils donc souffrir patiemment vos outrages? — Prince, répondit de Bèze, nous avons l'honneur d'être les députés d'une Église qui n'a pas pour habitude de faire des injures, mais de les souffrir. Et vous savez vous-même que c'est là sa force. Elle ressemble à l'enclume qui se laisse frapper, mais sur laquelle plusieurs marteaux sont déjà venus se briser. Au reste quand les choses se seraient passées comme vous le dites, appartient-il au duc de se faire justice lui-même? (BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, liv. 6, ad. an. 1562. — LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 8, p. 287. — BÈZE, *Relation de sa députation vers la Régente*.)

Pendant cette discussion le duc de Guise, sans avoir rendu sa visite au roi, et malgré les ordres que lui avait envoyés la reine, entra dans Paris, accompagné du connétable, du cardinal de Lorraine et du maréchal Saint-André. Il avait pris la porte Saint-Denis, quoique sa route la plus directe eût été de passer par la porte Saint-Martin. On eut dit qu'il venait prendre possession de la capitale en triomphateur, et

comme un monarque légitime; car on sait que c'est par la porte Saint-Denis que nos rois entraient dans Paris, quand ils y venaient en cérémonie. Le prévôt des marchands, à la tête des échevins, vint le recevoir et la populace poussa des acclamations comme on a coutume de faire à la joyeuse arrivée du Souverain. (DE THOU, *ubi supra*.)

La reine, alarmée d'une pareille démarche de la part d'un homme aussi entreprenant, commença à craindre plus sérieusement que jamais que, sous prétexte de religion, les triumvirs ne s'emparassent définitivement de la personne de Sa Majesté et de l'absolu pouvoir. Elle se repentit de n'avoir pas donné plus de confiance au prince de Condé, et elle lui écrivit plusieurs lettres, le priant d'employer les forces de ses amis pour repousser ceux qu'elle appelait alors les ennemis du roi son fils; mais ces lettres étaient sans date et tournées d'une manière ambiguë, qui pouvait lui permettre au besoin de leur donner une toute autre interprétation. En même temps, et pour se mettre à l'abri d'un premier coup de main, elle emmena le roi à Melun où le roi de Navarre les accompagna l'un et l'autre. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 215.)

Le Prévôt des marchands, assisté de Claude Marcel, le plus populaire des échevins de Paris, vint représenter à Catherine que le séjour de Condé dans la capitale compromettait sérieusement la tranquillité de cette ville, et que la présence du roi y était absolument nécessaire. Ils demandèrent aussi que, puisque le prince avait avec lui des gens armés, on fit rendre aux habitants de Paris leurs armes qu'on les avait, quelque temps auparavant, obligé de porter à l'Hôtel-de-ville. L'avis du chancelier fut d'accorder d'abord ce dernier article; car, dit-il à la reine-mère, soyez bien persuadée que, quand bien même vous refuseriez, les bourgeois ne s'en armeront pas moins. Pour le reste de la demande, on chercha à gagner du temps.

De Melun, Catherine conduisit son fils à Fontainebleau, incertaine encore si elle irait à Orléans, où elle avait mandé au prince de Condé de venir la joindre, ou si elle prendrait le parti de rentrer dans Paris pour y faire tête à ses ennemis, en s'armant de tout son crédit et de toute la puissance royale dont elle était dépositaire. Le roi de Navarre y était déjà retourné et logeait chez le connétable où l'on tenait tous les jours un conseil qu'on appelait conseil royal, et auquel le prince de Condé n'était pas admis. Par décision de ce conseil, et sur l'avis du connétable lui-même, le maréchal de Montmorency, qui se montrait trop attaché à la reine et au prince, fut privé de son gouvernement de l'île de France, et l'on fit venir le cardinal de Bourbon pour exercer cette fonction et commander la ville.

Des soldats accouraient de toutes parts, et l'on voyait arriver aussi, semblables à une nuée de corbeaux attirés par l'odeur du carnage, tous ces gens sans aveu et sans profession, qui ne se montrent au grand jour que dans les instants de sédition et de troubles. Les triumvirs ordonnèrent une procession générale à Sainte-Genève. Les

huguenots, qui s'étaient assemblés de leur côté, délibérèrent entre eux sur la nécessité du moment. Alors certains personnages, gens d'action, se présentèrent à cette assemblée, demandant si, en bonne conscience, il n'était pas permis de se faire soi-même justice de celui, qui, contre tout droit divin et humain, avait si méchamment assassiné leurs frères à Vassy; d'autant qu'il n'y avait apparence d'en obtenir satisfaction par la voie ordinaire. Cet homme une fois mort, la tranquillité renaîtra dans le royaume, et nous prenons solennellement l'engagement, qu'après la perpétration du fait, nous nous présenterons en justice pour y rendre compte de notre conduite. Les ministres protestants rejetèrent la proposition, disant qu'il ne fallait pas les premiers tirer l'épée, qu'il valait mieux souffrir ce qu'il plairait à Dieu d'envoyer à ses fidèles, et se tenir seulement sur la défensive. De l'autre côté, la populace catholique, de plus en plus animée contre les sectaires, ne laissait échapper aucune occasion de prouver sa haine. On venait d'enterrer un huguenot dans le cimetière des Innocents; le peuple le déterra et jeta le cadavre dans la boue au milieu du ruisseau, et comme les coreligionnaires du défunt voulaient le replacer dans sa tombe, il y eut une mêlée dans laquelle plusieurs furent blessés, et un homme tué sur la place. (Journal mss. de 1562, fonds Dupuy, vol. 944. — LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 8, p. 287. — BÈZE, *ubi supra*, ad ann., 1562.)

Ainsi, tous se disposaient activement à une guerre civile. Le cardinal de Lorraine, habile dans l'art de feindre, faisait adroitement répandre de fausses nouvelles. Chaque matin on apprenait que dans quelque province éloignée les protestants avaient fait violence aux catholiques, et la populace s'aigrissait de plus en plus. Condé, qui venait de recevoir encore une lettre de la reine-mère à ce sujet, promit que pour rassurer la capitale il était prêt à se retirer, à condition que les Guises et leurs amis sortiraient en même temps. Cette proposition fut acceptée par le parti catholique qui se promettait bien de n'en rien tenir, et Condé se retira à la Ferté, où l'amiral de Coligny vint le rejoindre avec bon nombre de gentilshommes bien délibérés. Pour le duc de Guise, après avoir fait fermer les portes de Paris et y avoir mis bonne garde, il prit avec lui une suite nombreuse et alla à Fontainebleau trouver le roi et sa mère. (DE THOU, *ubi sup.* — *Vie de Coligny*, liv. 4.)

Il se flattait que le déploiement de ses forces engagerait Catherine à se ranger d'un parti qui pouvait disposer de tant d'hommes dévoués, et il ne fut pas trompé dans cette espérance; car la reine, qui connaissait, par des informations qu'elle s'était fait donner d'avance, les ressources du parti protestant, comprit, après en avoir fait la comparaison avec le parti catholique, que le premier n'offrait pas toute la sûreté convenable pour qu'elle pût remettre le roi et elle-même entre les mains des huguenots. (DE THOU, *ubi supra*.)

Sur ces entrefaites, la nouvelle que le prince de Condé se mettait en route pour se rendre aussi à la cour, et qu'il avait déjà passé le pont de Saint-Cloud, arriva à Paris. L'amiral venait de lui faire aperce-

voir la faute qu'il avait faite en sortant de Paris dont il lui eût été si facile de se saisir avant que le parti opposé n'eût eu le temps de réunir ses forces pour lui disputer cette importante conquête, et il revenait sur ses pas pour essayer de réparer cette faute. Aussitôt, le peuple, se laissant emporter jusqu'à la fureur par la connivence du magistrat, courut aux armes, comme si la ville eût été menacée d'un siège. L'alarme ne fut pas moins grande à la cour : la reine, qui se trouvait comme assiégée avec le roi par les troupes du triumvirat, tremblait que l'arrivée du prince n'excitât une collision entre les partis et ne décidât les triumvirs à se saisir de sa propre personne et de celle de son fils, pour les emmener à Paris, avant que leur rival ne vint les leur disputer. (VARILLAS, *Vie de Charles IX*, liv. 2.)

Elle recueillait ainsi les fruits amers de toutes ses duplicités et de sa politique méticuleuse. Le duc de Guise, qui gouvernait maintenant à son gré le roi de Navarre, lui conseilla de dire à Catherine qu'on n'ignorait pas dans quelles intentions elle faisait venir le prince : que c'était pour lui livrer la personne sacrée de Sa Majesté, mais que, pour déjouer ce complot, ils allaient, eux, reconduire le jeune roi à Paris, où elle était libre de le suivre, si bon lui semblait. Puis sans lui donner le temps de faire la moindre représentation, on fit tout préparer pour se mettre immédiatement en route et le roi de Navarre emmena le petit monarque. (LA POPELINIÈRE, *ubi sup.*)

Le soir même, Charles IX vint coucher à Meaux, où le triumvirat, dans la crainte que le prince de Condé qu'ils savaient tout près d'eux, ne profitât du temps de la nuit pour enlever le roi, le fit loger et garder dans le château assez mal en ordre, et qui ne servait plus depuis longtemps qu'à loger les prisonniers. Catherine, qui avait suivi son fils, passa cette nuit en délibération avec les personnes qui avaient sa confiance, mais sans oser se décider à rien. Le lendemain elle s'adressa aux triumvirs et leur promit tout ce qu'ils voulurent. Le duc de Guise n'en persista pas moins à conduire le roi dans la capitale qu'il savait bien lui être toute dévouée. Le petit monarque versait des larmes, comme si on l'eût mené en quelque prison, et la reine-mère paraissait toute éplorée.

Le connétable avait pris les devants pour préparer l'entrée royale. Il fit arrêter et mettre sous bonne garde les plus exagérés de ceux du parti opposé qui se trouvaient encore à Paris, et entre autres l'avocat rusé qu'on retrouve toujours partout où il s'agit de troubles et d'opposition ; puis mettant ensuite ses gens en bataille, il marcha au lieu où les protestants tenaient leurs assemblées, hors de la porte Saint-Jacques ; là il fit un bucher de la chaire du prédicateur et des banes, et il y fit mettre le feu, à la grande satisfaction de la populace. Il en fit autant au faubourg Saint-Antoine, avec cette différence pourtant que, dans ce faubourg, l'incendie se communiqua à plusieurs maisons voisines qui furent brûlées.

Alors tous les ministres, surveillants et autres chefs protestants

furent contraints de sortir de la ville. Plusieurs d'entre eux furent massacrés par la populace, ou emprisonnés par la justice ; et il y eut nombre de conversions à la religion catholique, bien des gens s'y réduisant et feignant d'abandonner la protestante, parce qu'ils voyaient qu'il n'y avait plus guère de sûreté pour eux dans les édits qu'on avait faits en faveur de la religion réformée. En effet, à l'exemple du chef de la milice française, qui n'avait pas hésité à s'abaisser jusqu'au rôle de brûleur de bancs et d'archer, le peuple se fit une gloire de rechercher et d'outrager tous ceux dont la religion lui paraissait suspecte. Le dimanche de *quasimodo*, on vit une grande foule de peuple courir à Popincourt, se ruer sur la maison où les huguenots tenaient leur prêche, en arracher les meubles et les poutres mêmes, et porter ces débris devant l'hôtel de ville pour en faire un feu de joie, et si quelqu'un murmurait, il était accablé de coups et tué incontinent. (Journal mss. de l'année 1562, faisant partie du fonds Dupuy, vol. 945. — *Mémoires de Castelneau*, t. I, p. 85.)

Le roi fit enfin son entrée à Paris, accompagné du roi de Navarre, de M. de Guise, du connétable, des maréchaux de Saint-André et de Termes (1) et de sa garde suisse. La cour du parlement ne vint pas comme d'usage au devant de lui : il n'y eut que le prévot des marchands et quelques bourgeois qui allèrent le recevoir à Saint-Ladre, hors la porte Saint-Denis. On le logea dans le Louvre. Là, dans un conseil tenu en sa présence, on mit en délibération si on ne déclarerait pas la guerre au prince de Condé. Le chancelier de L'hospital s'opposait de toutes ses forces à une mesure aussi désastreuse. On lui répliqua qu'il n'entendait rien au métier des armes. Messieurs, dit-il alors, je ne sais pas, j'en conviendrai sans peine, faire la guerre aussi bien que vous ; mais je sais du moins quand il est utile de la faire. Croyez-moi, ce n'est point ici le cas. Cette remontrance le fit expulser du conseil, où il ne rentra plus depuis. (*Mémoires de Castelneau*, t. I, p. 85.)

Le prince de Condé, quoiqu'il comprit bien le désavantage de sa position, en voyant au pouvoir de ses ennemis la personne d'un roi enfant et sans volonté, jugea cependant qu'il s'était beaucoup trop avancé pour reculer. Il marcha vers Orléans, et les Coligny l'accompagnèrent avec tous leurs partisans. On sait que la réforme fut prêchée à Orléans par Calvin lui-même vers l'an 1528. Depuis, un nommé Colombeau avait fait venir des ministres en 1540, et en dépit de la persécution ou peut-être à cause de la persécution, le nombre des huguenots y avait toujours été croissant et multipliant, de sorte qu'Orléans était devenu comme un séminaire du protestantisme, d'où il se répandait dans tous les lieux à la ronde. Condé jugeait donc avec raison qu'il trouverait là dans la majorité des habitants un point d'appui de la dernière importance pour son parti. Tripier de Monterude commandait

(1) Note sur le maréchal de Termes, qui mourut à Paris, le 6 mai de cette même année 1562.

alors dans cette ville. Jusqu'à présent, il avait paru assez favorable au parti protestant ; mais dès qu'il eut appris que le roi et sa mère étaient entre les mains des triumvirs, il changea de contenance et se déclara pour le parti catholique. Comme il savait que les huguenots avaient incontestablement la majorité dans Orléans, il y fit entrer en secret des troupes plus sûres que Sipierre lui envoyait par petits détachements, et avec ce secours, il espéra conserver la place au roi ; mais Dandelot, qui y était déjà arrivé, souleva les gens de son parti, et s'étant emparé de la porte Saint-Jean, il envoya avertir le prince de Condé d'accourir en toute hâte, s'il ne voulait pas laisser échapper l'occasion. Celui-ci partit au grand galop avec toute sa cavalerie ; et les gens de la campagne, voyant passer cette troupe en tant de hâte que plusieurs crevaient leurs chevaux, et qu'un grand nombre perdait ses bagages sur les chemins, étaient tentés de les prendre pour des fous ; car personne ne savait encore que la guerre civile éclatait définitivement en France. (BÈZE, *Histoire ecclésiastique*. — LA POPELINIÈRE, *ubi supra*).

Grâce à cette diligence, le prince de Condé arriva assez à temps pour pouvoir entrer par la porte que Dandelot lui tenait ouverte ; quelques instants plus tard la cavalerie royale qui accourait aussi eût fait échouer son entreprise. Il fut reçu par les protestants, au chant des psaumes, de sorte que toutes les rues et places en retentissaient. Cette ville devint alors le quartier général du parti. Le prince écrivit à toutes les églises du royaume de lui envoyer sans délai toutes les forces qu'elles avaient disponibles et le plus d'argent qu'il se pourrait pour fournir aux frais de la guerre ; il eut soin d'ajouter qu'il ne prenait les armes que pour délivrer le roi des mains de ceux qui le tenaient en captivité, dans le dessein d'abuser de son autorité souveraine, afin de violer les édits et de troubler le repos public. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 221.)

Ensuite il publia son manifeste de guerre : pour faire connaître à tous, dit-il, les raisons qui m'ont ému à m'adjoindre mes parents, amis et serviteurs dans la bonne intention de faire service au roi, à la reine et à tout ce royaume, en leur grand besoin. — Chacun sait qu'après tant de troubles advenus par le fait de ceux qui voulaient en profiter pour fonder et entretenir leur grandeur, sa Majesté, de l'avis des notables et mieux choisis parmi ses sujets, a publié son édit de Janvier qui donnait fort grand espoir de repos à tous, et si le parlement, en se laissant entraîner à de mauvaises influences, n'eût usé de tant de longueurs et de difficultés pour l'enregistrement de cet édit, nul doute que cet espoir ne se fût réalisé. — Sur ces entrefaites fut apportée la nouvelle de l'horrible massacre commis à Vassy, en la présence et par la compagnie de Monsieur de Guise. Cette cruauté émut diversement l'un et l'autre parti, et quand on apprit en outre que le seigneur de Guise tendait vers Paris, avec délibération de traiter semblablement les églises qu'ils appellent de la nouvelle religion, on dut se mettre en mesure de se maintenir contre la violence et la fureur de l'ennemi. —

Ce fut sur l'avis dudit seigneur prince que la reine fit défense à ces hommes souillés de sang et à leur maître d'entrer dans la capitale. Mais il advint tout le contraire : ledit sieur de Guise, accompagné du connétable, du maréchal de Saint-André et autres de son étroit conseil, fit son entrée en la ville, à armes découvertes, et y fut reçu, contre toute coutume, par le prévôt des marchands, avec acclamations, comme si e'eût été le roi même en personne. — Le sieur prince de Condé, en sa qualité de prince du sang, à qui appartient de droit naturel de défendre les sujets du roi, contre ceux qui voudraient les opprimer par force ou violence, délibéra de se maintenir aussi dans la ville, se tenant assuré que sa présence empêcherait le populaire de tenter aucune folle entreprise ; et de fait, durant tout le temps de son séjour, on ne peut nier qu'il n'y eut aucun trouble. — Cependant les susdits tinrent tous les jours conseil qu'ils appellèrent conseil royal, ce qui était suspect au prince ; car il ne pouvait comprendre qu'il fût besoin ni licite de tenir un conseil séparé de celui qui était déjà près le roi et la reine. — Pourtant ledit prince, pour ôter tout prétexte, offrit de sortir lui-même de Paris par une porte, à condition que le sieur de Guise sortirait par l'autre ; et, pour donner l'exemple, il se retira incontinent. Ledit sieur de Guise, tout au rebours, est allé trouver le roi et la reine à main armée, et les a ramenés dans la capitale contre leur volonté et commandement exprès. — Maintenant donc, quand ils prétendraient, pour légitimer leurs attentats passés et ceux qu'ils méditent encore, se fortifier de l'autorité sacrée dudit roi, de la reine et du conseil royal, cela ne saurait être, vu qu'ils tiennent en captivité les volontés desdits seigneurs et maîtres, et qu'il n'y a nulle liberté dans les opinions qu'ils oppriment à leur gré avec armes et manifestes violences, après avoir forelos tous ceux qui auraient voulu les gêner. — Finalement, et pour couper court, ledit seigneur prince affirme : qu'avant la venue du sieur de Guise les choses étaient tellement réglées par l'édit de Janvier que les troubles de religion s'apaisaient pour la plupart ; et que, quant à ceux qui restaient, ils n'étaient si graves qu'il fallût pour cela exciter une guerre civile ; et encore faut-il ajouter qu'ils ne provenaient que de la mauvaise volonté et rébellion des gens du parti de monsieur de Guise. — Davantage ledit seigneur prince désire que chacun soit bien averti des entreprises que les susdits mal intentionnés vont exécuter pour la ruine du royaume et l'accroissement de leur puissance. Soyez donc tous admonestés que leurs desseins sont de se servir du nom et autorité du roi qu'ils tiennent captif contre ledit seigneur prince et tous autres qui résistent à leur entreprise — et quant au fait de la religion ledit seigneur prince déclare à chacun que l'une de leurs intentions principales est d'exterminer celle qu'ils appellent nouvelle, soit par force manifeste, soit par le changement des édits, soit par des persécutions plus cruelles que jamais, comme vous voyez déjà que le connétable, depuis huit jours, a commencé d'en user à Paris : c'est-à-dire par meurtres, brigandages, voleries, emprisonnements, incendies et rase-

ments de maisons ; desquels outrages et cruautés trop barbares, ledit seigneur prince espère obtenir quelque jour justice, et que Dieu en fera une digne vengeance. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 225.)

Ces choses considérées, ledit prince proteste comme il suit devant le roi et la reine, et désire que tous les rois et princes alliés de cette couronne, avec toute la chrétienté, soient avertis du fait tel qu'il est — il proteste que ce n'est nulle passion particulière, mais seulement la considération de ce qu'il doit à Dieu, au roi et à son pays, et l'affection qu'il a au bien de ce royaume qui l'induisent à chercher tous les moyens licites pour remettre en pleine liberté le roi, la reine et ses enfants, et pour maintenir l'observation des édits, notamment de l'édit de janvier destiné à guérir les maux de la France ; — et pour autant que le roi s'est trouvé chargé d'une infinité de dettes, ce qui a engagé ses fidèles sujets à voter la levée d'une infinité de deniers, sur lesquels ceux qui commencent cette guerre ne manqueront pas de mettre la main, ledit seigneur prince proteste contre quiconque oserait toucher à cet argent, rendant celui qui le ferait comptable et responsable — il déclare que lui et les siens ne prétendent l'aider que de leurs biens, sans fouler personne — il proteste également devant Dieu que les maux qui vont s'en suivre ne sont imputables qu'à ceux qui ont empêché qu'on les évitât, en refusant toute condition raisonnable, et qui poussent par leur obstination tant de gens de bien jusqu'à la dernière extrémité — et parce que l'on sait bien que le roi et la reine sont environnés d'armes et de personnes qui forcent leurs volontés, ledit prince proteste encore que comme il ne veut céder à homme vivant en l'obéissance qu'il doit et veut rendre à sa majesté, aussi ne veut-il pas se laisser mettre le pied sur la gorge, sous prétexte de mandemens, lettres patentes, au nom et sous le seel dudit roi, jusqu'à ce que sa majesté et la reine mère soient en tel lieu et liberté qu'il leur convient d'être. — Quant au roi de Navarre son frère ainé, le prince proteste de son amour fraternel, de son respect et de son obéissance, espérant que ledit seigneur y aura tel égard, que la raison et la nécessité des circonstances le requièrent, ce dont il le supplie très-humblement et très-instamment. — Enfin, le dit seigneur prince supplie la reine, que si elle est véritablement libre, elle se retire en telle ville du royaume qu'il lui plaira, pour delà envoyer par qui bon lui semblera, fût-ce même par le dernier de ses serviteurs, signifier aux deux partis de désarmer, promettant d'obéir à tout ce qu'il lui sera commandé de cette manière, pourvu que ses adversaires montrent le chemin. Car là où ils voudraient faire autrement, il mettra toujours sa vie en péril et celle de cinquante mille hommes, qui sont en même volonté que lui, pour soutenir l'autorité de leurs majestés ; ne voulant ni ne devant souffrir qu'on abuse plus longtemps de leur nom pour fouler leurs sujets, jusqu'à ce que l'âge du roi le mette en état de gouverner par lui-même ; et laissant la responsabilité des calamités qui adviendront à ceux qui en sont les seules causes. Donné à Orléans, le huitième d'avril de l'an mil cinq-cent-soixante-deux.

En même temps, le prince envoya Spifame, évêque apostat du diocèse de Nevers, porter en Allemagne les lettres que Catherine lui avait écrites pour l'engager à prendre en main la cause de ses enfants ; il voulait par là faire voir à l'empereur et aux princes du Saint Empire qu'il ne s'était avancé aussi loin que par les ordres de la régente elle-même ; mais celle-ci, indignée d'une pareille indiscretion qui divulguait un secret qu'elle aurait voulu cacher, fit en marge de chacune de ces lettres écrites du reste, comme on l'a dit, en termes ambigus et sans date, une sorte de commentaire tendant à prouver à ceux qui voudraient bien le croire, qu'elle n'avait point en d'autre but que d'engager le prince à sortir de Paris. Elle envoya de son côté en Allemagne copie de ces mêmes lettres, avec cette interprétation ou glose. (*Mémoires de Castelneau*, *add.*, t. I, p. 765.)

Le roi fit en même temps expédier et publier une lettre enregistrée au parlement, dans laquelle il déclarait faussement et calomnieusement inventée l'assertion que lui et sa mère fussent prisonniers et retenus contre leur gré à Paris. Il faisait connaître au contraire qu'il y était venu de sa propre volonté, et pour veiller de plus près à l'administration du royaume. Son intention, ajoutait-il, était de maintenir l'édit de Janvier et de le faire observer dans tout le royaume, avec cette seule modification, que vu l'horreur que les Parisiens avaient pour les nouveautés en fait de religion, le nouveau culte ne serait pratiqué ni à la cour, ni à la ville, ni dans les faubourgs. Sa Majesté finissait par exhorter ceux qui, sous de faux prétextes, avaient pris les armes, à les déposer et à demeurer en repos et tranquillité. (*LA POPELINIÈRE*, t. I, p. 502. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 257.)

On prit aussi des mesures pour s'opposer aux tentatives que pourraient faire les huguenots, et Paris, excité par les prédicateurs et les Guises, adopta soudainement toutes les allures d'une ville de guerre menacée d'un siège et qui ne compte que sur elle-même pour sa défense ; les habitants s'assemblèrent dans chaque quartier pour élire un capitaine et un lieutenant, lesquels firent le rôle de tous ceux qui pouvaient porter les armes ; on fit des tranchées sur la route d'Orléans à l'entrée du faubourg Saint-Jacques et on les garnit d'artillerie au grand effroi des gens de bien, émus de voir faire un tel appareil contre des concitoyens : les portes furent gardées jour et nuit ; on dressa des hommes à faire le service du canon ; on fit venir des troupes et des munitions d'armes et de poudre de tous les côtés, et à la moindre fausse alarme, les chaînes étaient partout tendues à l'entrée des rues et le peuple s'attroupait en grand émoi.

Par ordre du roi de Navarre, il fut publié à son de trompe, que tout huguenot, noté et remarqué eût à quitter Paris dans les vingt-quatre heures sous peine d'être pendu ; et plusieurs de cette religion furent mis à mort, entre autres, un certain homme mal avisé qui pendant qu'une procession passait, s'en alla dire tout haut : Ah ! que n'ai-je ici six compagnons de même courage que moi, nous tuerions et

mettrions bientôt en fuite tous ces idolâtres. Il n'eut pas sitôt proféré ces mots qu'il fut massacré sur la place par ceux qui se trouvaient près de lui; puis on pillâ plusieurs maisons qui n'avaient pas tenu comme les autres sur le passage de ladite procession.

Quelques jours après furent encore tués par la populace plusieurs autres personnes parmi lesquelles on cita le clerc de M. de la Haye, maître des requêtes, lequel clerc étant arrêté par des passants et interrogé sur sa foi, avait répondu qu'il était huguenot et voulait l'être. Il fut tout aussitôt assommé et jeté à la rivière : autant en fut fait au serviteur et à la chambrière d'un orfèvre du Pont-au-Change et une bonne femme qui fut accusée de n'avoir pas ouï de dix ans la sainte messe, fut également bien battue, puis lancée à l'eau où les bateliers l'achevèrent à coups d'avirons comme elle essayait de s'en retirer.

Pareillement encore on noya deux hommes qu'on accusait de venir d'Orléans comme espions; l'un d'eux avait été arrêté à la porte Saint-Marceau, par la garde qui le conduisait en prison, mais le peuple l'arracha des mains de ceux qui le menaient pour en faire justice lui-même. L'autre, qu'on alla prendre dans sa propre maison, fut traîné par toutes les voeries et delà à la rivière; une troupe d'enfants, qui avait mis son pourpoint ensanglanté au haut d'un bâton en guise d'étendard, courait devant en criant : à l'eau le méchant huguenot hérétique.

Du reste, la populace semblait prendre goût à cette manière de faire ce qu'elle appelait justice des hérétiques. Un peintre accusé d'huguenotisme avait été mis aux prisons de Monseigneur l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Or, il advint que les officiers du seigneur abbé, ne trouvant pas l'accusation fondée, ordonnèrent d'élargir ce pauvre homme. Alors éclata un grand tumulte, et on s'empara du peintre qu'on jeta à l'eau. Comme il savait nager, il fit des efforts prodigieux pour revenir à bord; mais, voyant enfin que l'une et l'autre rive étaient couvertes de gens prêts à l'assommer, s'il tentait de s'en approcher, il finit par se laisser engloutir dans la rivière, aux grands applaudissements de la foule. « Ce fut un piteux spectacle, et tous les jours on en voyait autant, et la justice ne faisait rien pour réprimer ces atrocités. »

Et pourtant cette justice ne se montrait pas déjà si indulgente envers les hérétiques. Elle avait condamné le lieutenant du bailli de Pontoise à être pendu en place de grève, parce qu'il avait, disait-on, résolu de mettre ladite ville de Pontoise entre les mains des huguenots. Le bourreau achevait à peine de l'attacher au fatal cordeau, que les enfants le lui arrachèrent des mains, le traînèrent dans la boue, le déchirèrent en pièces, et coururent ensuite jeter les membres sanglants dans la Seine. Ils brûlèrent même jusqu'à la potence.

Le lieutenant du bailli de Saint-Lys, ayant été également condamné à être pendu, puis brûlé après l'exécution, pour avoir assisté au prêche, ce fut le peuple qui se chargea de la dernière partie du supplice. Il détacha le cadavre, malgré la justice qui s'y opposait, et le traîna à la

voirie, où il prit plaisir à le brûler lui-même. Il brûla aussi, au marché aux porceaux, un libraire qui avait refusé de s'agenouiller devant l'eucharistie qu'on portait à un malade.

Cependant, il est juste de le dire, ces cruautés pouvaient jusqu'à un certain point trouver un prétexte d'excuse dans celles que les protestants exerçaient dans les provinces, partout où il leur arrivait de se voir les maîtres ; aussi, à mesure que les nouvelles de leurs excès se répandaient à Paris et dans les environs, on voyait les populations catholiques de la campagne accourir pour se mettre à l'abri dans les murs de la capitale. L'abbesse de Chelles, sœur du roi de Navarre, y arriva elle-même avec toutes ses religieuses, apportant les images et toutes les reliques du couvent, au nombre desquelles était la sainte larme de Vendôme (1), qu'un saint prêtre avait trouvé le moyen quelques mois auparavant de soustraire aux huguenots profanateurs lors de la dévastation des églises du Vendomois et dont il avait fait présent à la noble et pieuse abbesse.

Notez qu'en ce temps-là, même la saison était devenue si fâcheuse qu'on ne connaissait plus qu'à la longueur du jour si c'était hiver ou été, tant les pluies étaient abondantes, le ciel enveloppé de brumes et les chemins inondés de boue. Aussi les vivres renchérirent si fort que c'était une désolation, et que la peste qui régnait déjà depuis quelque temps dans Paris s'acrut si étrangement qu'on y mourait chaque jour en grand nombre, et, disait un vieux médecin à l'auteur du manuscrit, dont je transcris ici l'analyse, jamais dans la capitale on n'avait vu si grande pestilence. (*Manuscrit déjà cité, passim.*)

Pendant le cardinal de Bourbon, qui n'était rien moins qu'homme de guerre, effrayé de la fermentation populaire qui allait toujours croissant, s'était démis du gouvernement de Paris qui avait été donné au maréchal de Brissac, lequel fit publier un édit, ordonnant de ne plus massacrer ainsi les personnes, et de conduire au magistrat ceux qui seraient soupçonnés d'hérésie, pour qu'il en fit la punition telle que de raison. Mais le peuple murmura fort contre cet édit, et peu s'en fallut qu'il ne tuât le lieutenant civil, pour le punir d'avoir tenté de délivrer quelques malheureux qu'on traînait à la rivière. Le magistrat fut contraint de se sauver dans le palais, dont il fallut tenir les portes fermées pendant plusieurs heures. (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 141.)

On nomma aussi des généraux dévoués, pour commander dans les différentes provinces. Le duc d'Aumale fut désigné pour la Normandie ; Louis de Bourbon, duc de Montpensier, eut la Touraine, et Blaise de Montluc reçut ordre de continuer ses sanglantes expéditions dans la Guyenne et la Gascogne.

(1) Quand la sainte Larme fut apportée à Chelles, tout le peuple de Paris y courut pour la vénérer, et il y avait telle affluence de monde, « qu'une élanche de mouton se vendait vingt-cinq sols, et que pour coucher on payait un lit douze ou quinze sols. »

CHAPITRE VII

1562. — ARGUMENT : TRAITÉ D'UNION DES SEIGNEURS DU PARTI DE CONDÉ.

CHEFS DE LA LIGUE PROTESTANTE. — MASSACRE DE SENS.

LES HUGUENOTS S'EMPARANT DES VILLES DU LITTORAL DE LA LOIRE :

LE MANS, ROUEN, LA NORMANDIE, VALENCE, LYON. — ILS ÉCHOUENT A TOULOUSE, LIMOUX. — PROTESTANTS CHASSÉS DE PARIS.

ARMÉE CATHOLIQUE EN PRÉSENCE DE CELLE DES CONFÉDÉRÉS.

NÉGOCIATIONS. — LES CONFÉDÉRÉS LES ROMPENT EN ENLEVANT LE PRINCE.

CONDÉ ÉCHOUE DANS SON PROJET DE SURPRENDRE LE CAMP ROYAL.

IL PREND BEAUGENCY.

LES CATHOLIQUES REPRENENT BLOIS, TOURS. — PRISE ET REPRISE DE POITIERS.

LES BRIGANDS. — LES PAYSANS ARMÉS.

LES MOINES DE SAINT-CALAIS. — PRISE ET REPRISE D'ANGERS.

LE CHATEAU DE ROCHEFORT. — LE ROI DE CRAON.

On vit aussitôt paraître le traité que le prince de Condé avait fait avec les Seigneurs et gentilshommes de son parti, pour rendre, comme il le disait, la liberté au roi et à son auguste mère. « Nous, soussignés, lisait-on dans cette pièce, n'ayant rien tant à cœur que le service de notre roi et la conservation de sa couronne, pendant sa minorité, sous le gouvernement de la reine sa mère, établie et autorisée par les états : — Voyant l'audace et témérité de certains d'entre les sujets dudit seigneur roi, qui, méprisant sa jeunesse, ont bien osé s'assembler contre ses édits, pour mettre à mort bon nombre de pauvres gens, sans épargner âge, ni sexe, et cela sans autre cause que parce que ces malheureux priaient Dieu, suivant la permission accordée par lesdits édits ; — voyant aussi qu'iceux, contempteurs des lois divines et humaines, se sont saisis de la personne du roi, de la reine et de Monseigneur le duc d'Orléans : — à ces causes, et après avoir invoqué le nom de Dieu, nous avons d'un commun accord et consentement promis et juré, par le nom du Dieu vivant, une association et sainte compagnie mutuelle que promettons, devant Dieu et ses anges, garder inviolablement, moyennant la grâce et miséricorde dudit seigneur Dieu, notre seule espérance.

Suivent les conditions au nombre de quatre : La première, qu'en ladite sainte alliance les contracteurs n'apporteront aucune passion particulière, ni intérêt personnel, ni ambition de biens et d'honneurs ;

mais seulement auront devant les yeux le zèle pour la gloire de Dieu, la délivrance de leurs Majestés et la conservation des édits et ordonnances, et finalement la juste punition et correction des contempteurs d'icelles ; et à ces fins, ils promettent de s'employer, corps et biens, jusqu'au dernier écu et à la dernière goutte de sang. Et pour qu'on sache que ce n'est là ni une ligue, ni un monopole défendu par les lois, mais une fidèle obéissance, et pour l'urgent service de Sa Majesté, cette présente alliance n'est faite que pour subsister jusqu'à l'époque où Sa Majesté sera en âge de prendre en personne le gouvernement de son royaume. Alors chacun sera tenu de rentrer dans l'entière obéissance et subjection de la volonté du prince. — Secondement, nous jurons qu'en notre compagnie, dont nous prenons Dieu pour chef et protecteur, il ne sera rien fait qui déroge aux commandements dudit seigneur Dieu et du roi ; qu'on s'interdira toute idolatrie, superstition, blasphèmes, paillardises, violences, pilleries, brisements d'images et saccagement de temples, lesquels délits seront pourchassés jusqu'à ce que justice en soit faite. — Troisièmement, nommons pour chef et conducteur de toute la compagnie Monseigneur le prince de Condé, lequel nous promettons et jurons d'accompagner partout, nous soumettant en cas de rébellion à tel châtement qu'il advisera ; et ledit seigneur prince a accepté, s'engageant, moyennant l'aide de Dieu, à faire vrai office de guide et conducteur, suivant la teneur des présentes. — Quatrièmement enfin : sont comprises et associées à ce traité d'alliance toutes personnes du conseil du roi, à l'exception de celles qui portent les armes contre leur devoir, pour asservir la volonté de leurs Majestés. Pour ceux-là, s'ils ne viennent à amendement nous les tenons et tiendrons comme coupables du crime de lèse-majesté et comme perturbateurs du repos public. — Et pour parvenir aux fins de ladite association, nous tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, jurons et promettons, devant Dieu et ses anges, de nous tenir prêts de tout ce qui sera en notre pouvoir, soit argent, armes, chevaux et autres choses, de servir pour nous trouver au premier mandement dudit seigneur prince ; que s'il advient qu'aucun de nous ait oublié son serment ou son devoir, s'il se met en intelligence avec l'ennemi, ou commet quelqu'autre acte de lâcheté ou de trahison, nous jurons et promettons, sur notre part en paradis, révéler audit seigneur prince ce qui viendrait à notre connaissance sur de pareils actes, et aider de notre pouvoir à tirer punition du traître et déloyal. Fait, arrêté et publié à Orléans, le 11 avril 1562. »

Les principaux seigneurs qui adhèrent à cet acte menaçant et qui devinrent les chefs de l'armée du prince furent l'amiral et son frère Dandelot ; le prince de Porcien qui, quoique descendu de la maison de Lorraine, se montra en toute circonstance le plus grand ennemi des Guises, ce qui l'avait naturellement entraîné dans le parti de Condé ; le comte de la Rochefoucault, beau-frère du prince de Condé et qui pouvait, dit-on, faire une armée de ses parents, de ses amis et de ses vas-

saux. « Fort vieux capitaine, ajoute Brantôme, quoiqu'il fût jeune d'ans et de très-bonne et très-plaisante compagnie, disant des mieux le mot pour rire ; au reste très-bon seigneur qui n'offensait personne ; mais qui, se voyant beau-frère du chef des huguenots, en devint quelque peu glorieux. » Il y avait aussi le comte de Rohan, homme de grande naissance et cousin-germain de Jeanne d'Albret, dont il avait reçu la première teinture de la religion réformée. Il profitait avec empressement d'une occasion de se déclarer contre Antoine, pour le grand dépit qu'il avait de voir ce roi en mal user envers sa bonne cousine. Puis le comte de Guiche, renommé pour la valeur dont il avait fait preuve dans les guerres précédentes, notamment au siège de Calais. Ce chef avait amené à Orléans six mille hommes de la Gascogne, tous vieux soldats éprouvés, choisis parmi ceux qui s'étaient retirés en leurs maisons, depuis la paix faite avec l'Espagne. Il était beau-frère du vidame de Chartres dont on a vu la fin malheureuse, parent de Condé et de l'amiral, et ne pouvait par conséquent se dispenser de se montrer ennemi des Guises. Le comte de Montgomery, quoique moins considérable en puissance et en crédit, n'était pas moins remarquable par sa valeur et ses talents militaires. Il n'avait, dit-on, changé de religion que pour trouver un abri contre les vengeances de Catherine, après la blessure mortelle qu'il avait involontairement faite au roi Henri II ; mais, comme on le verra bientôt, il trouva sa perte où il cherchait son salut. Il y avait ensuite le noble seigneur de Soubise qui avait eu l'honneur de commander l'armée du même roi Henri II, en Toscane. « C'était un homme de grande menée et de grand service, comme il le témoigna bientôt en sa charge de gouverneur de Lyon, pour les huguenots, mais il était trop passionné pour leur parti jusqu'au point de s'être fait soupçonner d'avoir encouragé Poltrot à l'assassinat du duc de Guise. » Le seigneur Demouy de Saint-Phal qui avait également signé le traité, était un brave et vaillant capitaine qu'on tenait pour plus courageux que sage, et qui suivait aveuglément la fortune du prince de Condé par dévouement et par affection, sans trop s'occuper des différences de religion, ainsi que ses amis le seigneur d'Esternay, le baron de Rosny qui fut père du duc de Sully, le seigneur Hangest de Genlis, et le comte de Duras, chef de l'une des plus nobles familles du Languedoc. (*Mémoires de Castelnaud, add., t. I, pp. 588 et 767.* — BRANTÔME, cité par Le Laboureur.)

Quels que fussent au surplus les intérêts qui avaient pu entraîner tant de puissants et renommés seigneurs dans une pareille ligue, on s'appliqua d'abord à montrer toute la modération possible ; et l'on avait établi dans l'armée une discipline aussi rigoureuse qu'exemplaire. On eût dit une association de dévots religieux, marchant à la conquête des lieux saints. Chaque matin, il se faisait dans le camp et dans tous les corps de garde une belle prière au Seigneur afin d'en obtenir aide et protection pour le roi, sa famille, le royaume et les églises réformées de France. Le soir on priaît de nouveau. Des ministres étaient attachés à chaque corps pour prêcher, enseigner et veiller aux bonnes mœurs ;

la licence et le libertinage, qui ne sont que trop les vices habituels du soldat, étaient sévèrement flétris et réprimés, et l'on s'était engagé à punir sans pitié tout attentat contre les personnes et les propriétés; mais il arriva qu'un des principaux chefs ayant violé une jeune paysanne, la loi fut obligée de reculer devant l'influence du coupable, et la considération qu'on avait pour lui; et dès lors toute cette belle discipline ne tarda pas à tomber en désuétude. Il arriva aussi que quelque ordre qu'on y sût mettre, la populace se rua dans les églises, brisa les statues et pilla les reliquaires. Vainement le prince de Condé et l'amiral cherchèrent eux-mêmes à la repousser à coups de bâton, et à coups d'épée; tout fut dévasté. — Monsieur, répondit un de ces dévastateurs au prince qui le couchait en joue, ayez patience que j'aie abattu cette idole et puis tuez-moi après si bon vous semble. « Cela fut cause que sans passer plus outre, comme étant ce fait plus œuvre de Dieu que des hommes, » le prince cessa d'empêcher le pillage et se contenta de l'organiser; ordonnant de tout lui rapporter sans en garder la moindre chose sous peine de la vie, et ces trésors lui servirent dans la suite à soutenir la guerre. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 262. — *Vie de Coligny*, liv. 4, p. 250. — *BÈZE*, liv. 6, ad. an. 1562.)

Il s'était ensuite emparé des autres villes prochaines qui sont sur la rivière de Loire. Meung et Beaugency furent occupées sans tumulte. Mais à Cléry « en haine de la superstition spéciale qui s'y exerçait a cause d'une image de la vierge Marie », le dégât fut considérable. On ne se contenta pas d'abattre les autels et les statues des saints; mais l'Église elle-même édiflée à grands frais par le roi Louis XI, fut renversée en grande partie. On n'épargna pas davantage les tombeaux de Dunois et des autres seigneurs qui y avaient leur sépulture; même la tombe du dit seigneur roi demeura là quelque temps à découvert avec sa statue de cuivre faite au vif étant à genoux au dessus du sépulcre.

Le projet du prince qui prit ensuite Gergneau sans éprouver aucune résistance de la part des habitants, était de s'ouvrir un libre passage jusqu'à Lyon en se rendant maître de toutes les villes en amont du fleuve.

Cependant, pour légitimer en quelque sorte ce que leur confédération contre un parti au milieu duquel se trouvait le roi pouvait avoir d'odieux, les seigneurs confédérés faisaient répandre avec profusion la copie d'un traité que leurs adversaires auraient aussi signé de leur côté. Suivant ce traité, les triumvirs prenaient le roi d'Espagne pour chef, et s'engageaient à abolir l'hérésie, non seulement en France, mais dans tout le reste de l'Europe, et cela à l'aide des forces combinées de l'espagnol et des catholiques français. On peut imaginer tout l'effet que dut produire une semblable révélation. L'amour propre de la nation toute entière se révoltait de se voir ainsi placée à la remorque d'un prince étranger, et les protestants, déjà si nombreux, voyaient déjà sous la conduite de ce nouveau maître arriver la Sainte inquisition avec ses tortures et ses bûchers. (*DE THOU*, t. III, p. 185.)

Dans le même temps il se fit à Sens un cruel massacre des réformés, à l'instigation du lieutenant criminel de la ville. On prétendit que ce fonctionnaire n'avait fait qu'exécuter les ordres secrets du cardinal de Guise, archevêque de Sens. Or voici comment les choses s'étaient passées. On fit courir le bruit que les huguenots, dans un conciliabule secret, avaient comploté de piller les églises. Cette nouvelle, adroitement répandue parmi la populace, l'irrita au point que, se jetant sur ceux de la religion, elle en égorgea plusieurs, et en fit noyer plus de cent de toute condition et de tout sexe, dans la rivière d'Yonne qui passe devant la ville. Elle pilla ensuite un grand nombre de leurs maisons, arracha leurs vignes et rasa jusqu'aux fondements le bâtiment où s'était tenu le prêche. Le magistrat, au lieu de s'opposer à cette effervescence populaire qu'il avait lui-même travaillé à déchaîner, en contribuant à la propagation de la nouvelle du soi-disant complot, se tint coi et ne fit aucune information contre les coupables. (DE THOU, p. 186.)

Pendant le prince de Condé activait ses préparatifs de guerre civile. Il avait fait venir à Orléans des poudres et de l'artillerie dont la ville de Tours lui faisait une ample fourniture. Le couvent des cordeliers fut transformé en arsenal, où l'on fondit les cloches des églises pour en faire du canon ; et pour faire face aux premières dépenses, on frappa en monnaie, au coin du roi, tous les vases sacrés et tous les reliquaires qu'on avait trouvés dans les églises et chapelles. (MÉZERAY, t. II, p. 845.)

Puis avec une rapidité qui tenait du miracle, le prince se saisit de presque toutes les villes du littoral de la Loire. Il est vrai que dans chacune les huguenots avaient un fort parti, et qu'il n'en couta guère à Condé que d'envoyer ses gens appuyer de leur présence ceux des habitants qui favorisaient la réforme. C'est par un moyen semblable que le Mans fut occupé pendant quelque temps. Les huguenots de cette ville, aidés par quelques troupes que leur avaient envoyées ceux du Mans, parvinrent à se rendre les maîtres, sans coup férir, et sans répandre de sang. La chose leur fut d'autant plus facile que les principaux magistrats étaient huguenots, et que monseigneur l'évêque était absent, « car c'était un prélat qui aimait mieux manier l'épée que le bâton pastoral et qui trouvait plaisir à se voir armé de pied en cap. »

Les huguenots, une fois maîtres, organisèrent une nouvelle manière de piller, pour s'emparer des trésors de la cathédrale qui était très-riche en statues d'argent massif, en vases précieux ornés de pierreries. Elle possédait même une statue miraculeuse de la Sainte-Vierge dont on voyait les membres trembler, quand la France était menacée de quelque grand désastre ; c'est du moins ce qu'atteste le savant évêque de Pamiers, d'après un manuscrit d'un moine de Saint-Denis. (*Récit de l'invasion de la ville du Mans*, édit. 1667 de la bibliothèque du consistoire de Paris, p. 42 à 65, 75.)

Voici donc le parti que prirent les pillards pour mettre la main sur

ces vénérables trésors. Les magistrats, qui étaient huguenots, comme il a été dit, se transportèrent dans la dite église cathédrale, et firent entendre aux chanoines que, vu le malheur des temps, ces précieuses richesses n'étaient plus en sûreté dans un endroit où chacun, de quelque religion qu'il fût, pouvait entrer librement. Qu'il convenait en conséquence de les confier à maître Jean Debreil, receveur des domaines qui les garderait en dépôt chez lui, où personne ne serait assez hardi que de venir les prendre, attendu sa qualité de comptable des deniers publics. Tout aussitôt deux orfèvres du parti se mirent à descendre les saints et les reliquaires, et en firent l'estimation au poids de marc. On en remplit cinq grands coffres que l'on porta dans la maison de Debreil, après fidèle inventaire et description ; mais quand les choses furent pacifiées, Debreil ne restitua rien. D'autres avec beaucoup moins de pudeur avaient poussé la profanation jusqu'à déterrer et ouvrir le cercueil du bienheureux Pierre de Luxembourg, mort évêque du Mans, et les reliques de ce saint prélat avaient été jetées dans la rue.

Trois mois après la perpétration d'une telle impiété, le jour de la fête de Sainte-Scholastique, patronne de la ville, il se fit un grand miracle par la vertu de la châsse de cette bonne sainte qu'on promenait en procession. Les huguenots furent soudain saisis d'une panique si étrange, qu'ils prirent la fuite en confusion et désordre, au point que les portes n'étant pas assez larges pour laisser passer la foule qui s'y présentait, plusieurs se précipitèrent du haut des murailles.

La véritable cause de ce miracle était au reste l'approche du duc de Montpensier, avec une armée, et le narrateur que je viens de citer a un peu brodé les détails ; car il est certain que la garnison huguenote se retira en bon ordre à Orléans, avec armes et bagages, sous le commandement du seigneur de la Mothe-Thibergeau, maître de camp.

Les catholiques, redevenus tout puissants dans la ville, pillèrent à leur tour ; et l'on cite une famille Pézat qui, s'étant emparée provisoirement de l'administration municipale, gagna en peu de temps plus de cinquante mille écus, sous prétexte de faire racheter aux suspects leur liberté, ce qui n'empêcha pas ces magistrats improvisés « pour purger la ville, de condamner au dernier supplice plus de deux cents personnes, faisant même jeter à l'eau les femmes des hérétiques, quand bien même elles n'étaient pas hérétiques. Le tout, disaient-ils, conformément à l'édit de Janvier, qui prononça la peine de mort contre les séditions. » Après quoi on rappela le seigneur évêque qui revint en triomphe reprendre possession de son siège.

Les religionnaires venaient aussi de s'emparer de Rouen (15 avril), où leur parti, depuis que le ministre la Jonchée y avait établi un prêche en 1557, avait fini par devenir le plus fort, malgré la sévérité du parlement, qui faisait brûler sans pitié les hérétiques. Le roi y envoya le duc de Bouillon qui était gouverneur de cette place pour sommer les bourgeois de mettre bas les armes. Nous ne nous sommes armés, répondirent-ils, que pour nous défendre contre ceux qui tiennent déjà Sa

Majesté prisonnière et qui n'obéissent pas à ses édits. Nous n'ignorons pas ce qu'on trame contre nous : on voudrait nous traiter comme on vient de traiter nos frères de Sens et de Vassy ; mais nous prétendons nous défendre un peu mieux. Pourtant, quoique nous ne soyons pas disposés à nous laisser imposer par ces prétendus ordres du roi, veuillez lui faire connaître que nous sommes tous prêts à nous soumettre à ce qu'il ordonnera, aussitôt que nous le saurons hors du pouvoir de ceux qui lui ont ravi la liberté ; et même, pour prouver que ce n'est point par passion, mais seulement pour notre propre sûreté que nous prétendons rester armés, nous vous offrons de vous remettre les clés de la ville, comme à notre gouverneur, pourvu qu'il nous soit permis d'établir à nos frais des corps de garde et des sentinelles en certains endroits que nous désignerons, jusqu'à ce que les Guises et leurs partisans soient éloignés de la cour. (BÈZE, *Histoire ecclésiastique.*)

Le duc rejeta ces conditions qu'il trouvait insolentes, et les protestants de Rouen, tout fiers de la fermeté qu'ils venaient de déployer, résolurent de poursuivre leur premier succès, et d'expulser entièrement de la ville le parti qui leur était opposé. A cet effet ils excitèrent, la nuit suivante, un tumulte pendant lequel ils tuèrent plusieurs catholiques et en conduisirent un plus grand nombre en prison. Ensuite la populace commença à courir aux églises, à renverser les autels et à briser les images, et depuis ce jour jusqu'à celui où la ville fut reprise, l'exercice de la religion catholique y fut entièrement interrompu. Le parlement sortit de Rouen, effrayé de voir les rebelles devenus maîtres absolus ; et les troupes du roi s'approchèrent pour en former le blocus.

Henri d'Oisel, que la reine avait envoyé pour exhorter les habitants à rentrer dans le devoir, leur promettait pardon et protection, mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient reconnaître comme véritables les ordres de la reine, tant que le roi et elle seraient en la puissance des Guises. Il fallut donc en venir à la force des armes et les assiégeants eurent toujours du désavantage.

La longueur du siège cependant et la difficulté de se procurer des vivres commençaient à ébranler le courage des Rouennais, quand le seigneur de Morvillers² arriva pour prendre le commandement de leur ville ; au nom du prince de Condé qui l'envoyait avec trois cents chevaux. Morvillers parvint à s'introduire dans la ville, et y ramena l'ordre et la confiance. A Dieppe le protestantisme n'avait pu pénétrer que près de vingt ans plus tard qu'à Rouen. Il y fut introduit en 1557, comme dans une infinité d'autres endroits par un de ces libraires ambulants qui, étant allé à Genève, en rapporta des bibles françaises et d'autres petits livres de la religion. Les Dieppois goûtèrent cette lecture d'autant plus qu'elle était défendue, et l'on se réunissait la nuit pour se procurer ce plaisir chez une dame Bouchard, qui faisait le commerce des draps de serge. Calvin lui-même ne dédaigna pas d'écrire à cette marchande pour l'encourager, et le ministre la Jonchée accourut de Rouen pour organiser ce nouveau troupeau. Il y établit un pasteur et y fit nommer

des anciens. Dieppe fut bientôt après presque toute entière protestante, et ses habitants, à l'exemple de ceux de Rouen, purent aussi s'emparer de leur ville sans résistance et sans effusion de sang. Comme eux, ils avaient refusé de se soumettre au duc de Bouillon. Ils avaient aussi renversé les autels et brisé les églises, et l'amiral de Coligny leur avait envoyé son lieutenant Défort pour les commander. (BÈZE, *Histoire ecclésiastique.*)

Le Havre, dont François I^{er} avait tout récemment fait une ville qu'il avait appelée Franciscopolis, se trouvait directement sous l'influence de l'amiral Coligny qui en avait été nommé commandant. Aussi les protestants s'y trouvaient-ils en majorité et s'empressèrent-ils de se déclarer pour le prince de Condé. (BÈZE, *ibid.*)

Caen, où la réforme avait été prêchée dès le temps de Henri II, et la ville de Bayeux embrassèrent le même parti, et partout les églises furent pillées et les emblèmes du catholicisme renversés. (BÈZE, *Histoire ecclésiastique.*)

Alors le roi de Navarre, comme lieutenant-général du royaume, ordonna des levées et convoqua le ban et l'arrière-ban de la province, pour étouffer tous ces désordres. Mais les protestants qui, à eux seuls, composaient alors la plus grande et la plus riche partie de la population, refusèrent d'obéir, déclarant qu'une pareille convocation ne devait avoir lieu que pour une guerre légitime ; que celle-ci ne l'était pas, puisqu'on ne la faisait que pour violer les édits et priver les Français du droit qui leur était accordé par le roi de prier Dieu suivant leur conscience. De plus, disaient-ils, Sa Majesté étant mineure et détenue captive avec la reine sa mère, ainsi que chacun sait, on ne peut faire un appel au ban et à l'arrière-ban, qu'en vertu d'un décret des États du royaume. Et aussitôt les villes de Coutance, de Falaise, de Vire, de Saint-Lô, de Carentan, de Granville, de Cherbourg, où les protestants dominaient comme dans presque toute la Normandie, s'élevèrent contre les ordres qui étaient affichés dans leurs places publiques, les déchirèrent, mirent des gardes à leurs portes et établirent des postes et des patrouilles.

Sur un autre point du royaume les protestants de la ville de Lyon, lassés de s'adresser en vain au gouverneur, M. de Saulx, pour obtenir un lieu où faire leurs prêches et prières, se prirent à croire que les corps des troupes assemblées en ce moment par M. le duc de Nemours et par d'autres capitaines, étaient destinées à les conduire à la boucherie, comme on avait fait de ceux de Vassy et de Sens ; d'autant qu'on disait que M. d'Aumale, frère du duc de Guise, c'est-à-dire du grand boucher, car on ne le nommait plus autrement, devait arriver sous peu à Lyon. On apprit aussi que le sieur de la Mothe-Gondrin, sous gouverneur du Dauphiné, en l'absence du même grand boucher qui en était gouverneur, venait de se faire tuer à Valence, en tentant d'introduire dans la place des gens-d'armes à la dévotion dudit seigneur. Le bruit public était que dans les coffres du sous-gouverneur on avait trouvé

des lettres, tant de la cour que du légat d'Avignon, portant l'ordre de dédier et consacrer le deuxième jour de mai au massacre de tous les protestants dauphinois, et de venir ensuite aider à en faire autant à ceux de Lyon : pourquoi il aurait reçu commission de se faire accompagner par les troupes levées par ledit sieur de Nemours et autres dits capitaines. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 559.)

Sur quoi les protestants proposèrent à leur consistoire de déjouer ce plan, en prenant eux-mêmes l'initiative ; et de fait, ceux de Valence leur ayant envoyé secrètement un renfort composé des mêmes hommes qui avaient déjà tué le sieur de la Mothe-Gondrin, ils se réunirent tous en armes dans leur temple de la Guillotière, le soir du 50 avril, après souper, et établirent des postes et corps de garde dans les rues et principaux endroits de communication ; le tout en grand silence, ne permettant à personne de passer, pour en porter la nouvelle dans les autres quartiers de la ville.

Vers l'heure de minuit, le capitaine des protestants, nommé M. de Languille, après les prières faites, partagea sa troupe en deux bandes, et donna le signal de l'attaque. Avant que les gens du gouverneur eussent eu le temps de se mettre sur leurs gardes, les principaux postes et l'arsenal étaient au pouvoir des conjurés, ainsi que l'Hôtel-de-Ville dont la garde soutint une sorte de siège, en repoussant les assaillants à coups d'arquebuses et de gros pavés. Il fallut pourtant qu'elle se rendit à merci. Cela fait, on offrit des actions de grâces à Dieu, puis on alla s'emparer de tous les couvents dont les moines et les religieuses se sauvèrent comme ils purent.

On vint alors sommer M. de Saulx de continuer sa charge de gouverneur au nom de M. le prince de Condé ; il voulait d'abord s'y refuser ; mais à la fin il accepta, et on lui imposa la condition que les capitaines pourraient toujours faire ce qu'ils verraient utile à la bonne cause. Depuis lors les protestants purent faire prêcher et annoncer publiquement le saint évangile de notre seigneur Christ, dans la ville, où mondit seigneur prince envoya tôt après pour commander militairement le baron des Adrets, sans déplacer toutefois M. de Saulx de son gouvernement qu'il tient du roi.

Autre part, en la fameuse cité de Toulouse, certains capitouls et autres des principaux habitants qui tenaient aux huguenots, firent entrer dans l'Hôtel-de-Ville, dans le collège de Périgord et autres lieux, une grosse troupe de soldats de leur religion, parce qu'ils espéraient faire un beau coup, en s'emparant pour le parti de cette capitale du Languedoc. Or, pour donner la chance plus belle à cette troupe, ils appelèrent au conseil de la cité ceux du parlement et du corps de ville qui étaient catholiques, sous couleur de délibérer en commun, à l'occasion des troubles qui s'élevaient de toutes parts. Leur projet était de les massacrer, quand ils les auraient là sous la main. Mais ce projet fut découvert fort à point, et l'on fit avertir M. Blaise de Montluc de l'urgente nécessité où se trouvait la ville. Et cependant on avait déjà com-

mencé à se battre dans les rues et le peuple ripostait vigoureusement aux soldats hérétiques. (LAVAL, liv. 5, p. 115.)

Le combat durait déjà huit jours, avec grands massacres et pilleries de part et d'autres, quand mondit sieur de Montluc arriva avec sa cavalerie, après avoir défait sur la route un gros secours que ceux de Foix envoyaient aux huguenots de Toulouse. Il eut bientôt remis la ville en sa première obéissance, non toutefois sans bien châtier les mutins. La commune opinion est qu'il périt dans cette affaire de Toulouse de trois à quatre mille hommes, tant d'une part que d'autre, sans compter ceux dont le peuple et M. de Montluc firent justice à leur mode, et qui étaient tous gens de marque et des mieux placés. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 4, p. 514.)

Limoux en Languedoc avait aussi parmi ses habitants bon nombre de réformés qui y jouissaient de l'exercice public de leur religion conformément à l'Édit de Janvier, d'autant qu'ils y étaient assez forts pour se faire respecter des autres; mais il arriva que les premiers jours du mois de mars, les différends de religion furent cause d'une émeute dans laquelle deux catholiques furent tués; et depuis ce ne furent que troubles et querelles qui allèrent toujours croissant et s'envenimant, jusqu'au mois de mai, où la guerre civile éclata tout à fait. Les réformés s'emparèrent du quartier nommé la Grande-Ville et repoussèrent les catholiques dans la petite ville qui en est séparée par la Garonne. Ceux-ci appelèrent à leur secours les bandouliers gascons et espagnols qui vinrent au nombre de huit cents, tous gens déterminés, conduits par le capitaine Peyrot Lupian, l'un des chefs les plus féroces de ces montagnards.

Fortifiés par l'adjonction de cette bande, les catholiques donnèrent l'assaut aux protestants; mais ils furent encore repoussés, après qu'on eut versé beaucoup de sang des deux côtés. Alors Toulouse, qui venait de se débarrasser de ses huguenots, envoya le maréchal de Foix au secours des fidèles de Limoux. Il se trouva aussi dans la Grande-Ville occupée par les insurgés un habitant catholique qui perça secrètement la muraille de sa maison adossée au rempart. Les assiégeants étant entrés par ce trou, la place fut emportée et étrangement tourmentée: « Car toutes espèces de cruautés et pilleries y furent pratiquées, avec violement de femmes et de filles, le plus vilain et détestable crime qui ait jamais été commis en aucun lieu, sans nulle distinction de religion. » Le ministre, nommé Vigneaux, qui avait fondé cette Église en 1528 environ, fut tué; le bâtard de Saint-Cognat, qui s'était rendu avec soixante soldats d'élite, fut pendu, avec toute sa troupe. Il y eut un soldat catholique qui, étant entré chez une veuve, reçut d'elle une forte somme pour respecter la pudicité de sa fille unique. Il prit d'abord l'argent; puis il viola la fille sous les yeux de la mère et les tua toutes les deux. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 8, p. 516.)

Au milieu de toutes ces atrocités, les deux partis continuaient cependant une guerre de plume, et cette polémique devenait de plus en

plus irritante ; car chaque faction n'écrivait que pour accuser l'autre, et pour proposer les moyens les plus expéditifs de l'écraser. Le prince de Condé publia une seconde déclaration encore plus fière et plus menaçante que la première. C'est alors que les triumvirs, pour flatter et pour s'attacher de plus en plus la populace parisienne, persuadèrent au roi de Navarre d'expulser tous les protestants de la capitale. Il parut donc deux édits datés des 26 et 27 mai, enjoignant à tous ceux de la religion d'avoir à quitter Paris ; mais avec cette clause, qu'il ne leur serait fait aucun tort ni violence, dans leur personne, ni dans leurs biens. Pourtant, comme il n'était accordé que deux jours de délai à ceux que frappaient ces deux édits, il n'y eut inhumanité qui ne fût exercée dans la ville contre la plus grande partie de ces malheureux qui se trouvèrent dans l'impossibilité d'obéir en un si court espace. Le peuple en massacra plusieurs, et les magistrats en firent trainer un bien plus grand nombre dans les prisons, où ils furent traités comme les plus grands criminels du monde. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 519. — *Ibid.*, p. 207.)

Une armée catholique s'assemblait pendant ce temps-là, sous les murs de Paris ; on avait fait proclamer dans toute la ville par le crieur public que les armes qu'on prenait étaient pour recouvrer M. le prince de Condé qui était détenu par les huguenots ; et le roi de Navarre, étant parvenu à réunir quatre mille hommes de pied et trois mille cavaliers armés de toutes pièces, s'avança jusqu'à Châteaudun. On attendait de plus un renfort de Suisses que le roi avait pris à sa solde, et qu'on savait être déjà sur les frontières de la Bourgogne. Condé jugea de son côté qu'il serait honteux pour lui, en sa qualité de chef du parti qu'il appelait national, de rester renfermé dans les murailles d'une ville : il sortit d'Orléans avec environ six mille hommes d'infanterie et deux mille hommes de cavalerie, et il alla camper à quatre lieues de la ville, du côté de Paris, bien décidé à risquer les hasards d'une bataille contre son frère. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 508.)

Mais la reine lui fit demander une entrevue pour traiter d'un arrangement entre les deux partis. On régla par des protocoles, comme s'il se fût agi de traiter de puissance à puissance, le lieu, le temps, et le nombre de personnes qu'on amènerait de part et d'autre. Le bourg de Thoury dans la Beauce fut choisi pour la place de cette espèce de congrès. La reine-mère et le roi de Navarre s'y rendirent à cheval, escortés de trente-six cavaliers ; et le prince accompagné de l'amiral de Coligny, y vint avec un pareil nombre d'hommes d'armes.

Les escortes de part et d'autre reçurent l'ordre de s'arrêter à huit cents pas du bourg ; car on craignait qu'en se rencontrant elles n'en vinssent aux mains ; mais après avoir observé cette consigne pendant près d'une demie heure, les cavaliers des deux partis se rapprochèrent insensiblement, et finirent par se mêler. L'on fut tout étonné des carresses qu'ils se firent ; chacun trouvant parmi la troupe ennemie, qui son ami, qui son cousin, qui son frère. Après les premiers compli-

ments ils s'exhortèrent mutuellement à ne pas s'engager aussi témérairement dans une guerre civile qui ne pouvait être que fatale à tous, puisque les vainqueurs ne triompheraient que par la ruine de ceux qui leur étaient aussi chers.

Pendant ce temps le prince et la reine s'entretenirent assez longtemps. Le prince demandait que les triumvirs quittassent la cour et que l'édit de Janvier fût religieusement observé. La reine répondait sur le premier article : « Qu'elle n'était pas libre d'y consentir, » et sur le second « que cela ne dépendait pas d'elle. » Le roi de Navarre affecta encore une plus grande dureté et se montra tout à fait difficile et intraitable, si bien qu'après deux longues heures de pourparler, les deux frères se séparèrent plus aigris que jamais l'un contre l'autre.

Condé rendit compte aux confédérés de ce qui s'était passé dans cette entrevue, et il fut résolu que, puisqu'on ne pouvait plus compter d'obtenir la paix par des négociations, puisque la faction ennemie tenait si bien en son pouvoir le roi et la reine qu'elle les faisait marcher au gré de sa volonté, il n'y avait plus d'autre moyen que de recourir au jugement des armes. Une lettre du prince annonça cette résolution à la reine.

« Nous ne pouvons pas, madame, disait-il, supporter que nos ennemis qui vous tiennent en leur pouvoir, et qui prennent contre nous, sous l'apparence de votre autorité, telle résolution qu'il leur plaît, soient en même temps nos juges ; car il ne s'est jamais vu en aucune justice du monde, quand il a été question de décider des différends où quelques conseillers aient eu intérêt, que ces conseillers là ne se soient d'eux-mêmes retirés, et maintenant qu'il est question, non d'une cause privée, mais de la gloire de Dieu, mais de la liberté du roi, mais du repos public dont ils sont les perturbateurs et nous les défenseurs, il me semble qu'il est contre tout droit qu'ils aient voix délibérative. Ne doivent-ils pas, par bienséance au moins, s'abstenir dans la cause ? Or, pour les faire consentir à cette condition contre laquelle ils se montrent si récalcitrants, je ne vois pas qu'il y ait d'autre moyen que la voie des armes, laquelle est déjà si bien préparée du moins de notre côté, qu'il n'y a personne parmi nous qui ne soit prêt à donner son sang pour vous voir, le roi et vous, madame, remis en pleine liberté de commander et de faire exécuter vos édits. Quant à ce que vous m'avez dit vous-même, qu'il n'était pas en votre pouvoir de maintenir celui de Janvier, nous ne saurions croire que cette populace que vous semblez craindre, osât vous imposer des ordres et s'opposer à votre vouloir, si elle ne se sentait excitée et appuyée par nos adversaires qui sont vos ennemis et les ennemis de la nation. A cette cause, madame, nous vous supplions de bien examiner s'il est plus nécessaire que ces gens qui se sont faits vos maîtres se retirent, ou bien que par leur présence l'État du roi, votre fils, tombe en ruine et désolation. C'est là au reste, et il est facile de s'en apercevoir, ce qu'ils ne demandent pas mieux que de voir arriver, pour leur intérêt particulier ; mais Dieu nous fera la grâce

de les en empêcher et de les châtier. Sur ce je supplie le Créateur de vous donner sa sainte-grâce. Écrit à Orléans ce 11 juin 1562. » (*Mémoires de Condé*, t. VIII, p. 485.)

Le prince écrivit aussi au roi de Navarre, se plaignant qu'il eût abandonné l'affection fraternelle pour se livrer aux artifices de ces mêmes ennemis dont il avait précédemment reçu tant d'injures. « Vous leur sacrifiez, mon frère, les véritables intérêts du roi et du royaume. Jugez pourtant entre eux et moi. Lequel a le meilleur droit, ou de celui qui s'offre à toute raison en justice, pourvu que ses ennemis ne soient pas ses juges, ou de ceux qui, plutôt que de se récuser comme ils le devraient, ne fût-ce que par pudeur, aiment mieux exposer l'État aux terribles conséquences qui seront la suite de leur obstination? Or tout ceci soit dit, monsieur, uniquement pour qu'avant de passer outre, vous considériez, sinon pour l'amour de moi qui suis votre frère et serviteur, mais pour le bien de la patrie et de vous-même, de quel côté sont vos véritables et sincères amis. Mais s'il ne vous plaît user contre les traîtres qui vous abusent, de l'autorité que Dieu vous a donnée, nous espérons du moins que vous rendrez justice, au fond du cœur, à l'affection sincère de ceux qui sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour Dieu notre sauveur dont nous maintenons l'honneur, pour le roi dont nous sommes et serons toujours les fidèles sujets, et pour vous, monsieur mon très-cher frère, dont je suis l'humble servant. (*Mémoires de Condé*, p. 486.)

La réponse à ces deux lettres fut un ordre envoyé par la reine de mettre bas les armes, de rendre les villes et places dont le prince et les huguenots s'étaient emparés. Elle promettait qu'après cela le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André quitteraient aussi la cour et se retireraient en leurs maisons. Une amnistie était de plus garantie pour le passé, à tous ceux qui avaient pris les armes avec le prince. (DE THOU, *ibid.*, p. 221.)

Ces propositions furent rejetées spontanément : l'armée protestante était d'avis et souhaitait ardemment de marcher, sans plus de retard, contre la capitale ; et l'occasion lui semblait favorable, avant que l'arrivée prochaine des Suisses n'eût doublé le nombre de leurs adversaires. Mais la reine, qui était venue en personne au camp catholique, demanda au prince une nouvelle entrevue. On dressa donc les propositions des confédérés en ces termes pour qu'elles fussent mises sous les yeux de Sa Majesté. « Nous demandons qu'avant toutes choses les triumvirs quittent la cour ; à cette condition le prince de Condé est chargé de prêter serment de fidélité au roi pour nous tous, et de promettre notre coopération à tout ce qu'il plaira à la reine et au roi de Navarre d'ordonner pour la plus grande gloire de Dieu, le bien du royaume et la paix des consciences. (*Ibid.*, p. 215.)

Les Suisses, qu'on attendait, n'arrivaient toujours pas, quoique les triumvirs, tout en se portant comme défenseurs de la foi, leur eussent écrit de se dépêcher de venir au nom de Dieu ou du diable ; et l'armée

du triumvirat se trouvait en effet dans ce moment même en situation d'être complètement battue par celle du prince ; aussi Catherine renvoya sans retard un écrit signé de sa main, de celle du roi de Navarre et scellé du sceau royal, par lequel elle acceptait cette proposition. Le lendemain, en conséquence, les triumvirs s'éloignèrent du camp du roi ; et Condé s'y rendit pour traiter des conditions de la paix. (DE THOU, *ibid.*, p. 214.)

La reine-mère voyait là un moyen de se débarrasser de tous ses rivaux à la fois, et de se jouer de tous les partis : elle fit adroitement insinuer au prince que le meilleur moyen de chasser sans retour le triumvirat était : qu'il proposât de sortir lui-même du royaume à condition que les triumvirs se retireraient également pour ne plus se mêler des affaires de l'État. Condé, dit-on, donnait dans ce piège, tant il avait horreur d'une guerre civile, qu'il avait pourtant déjà si bien commencée ; mais ses confédérés lui firent remarquer que les triumvirs s'étaient arrêtés à Châteaudun, qui n'était éloigné du camp que de cinq petites lieues ; qu'ils ne seraient sans doute pas aussi confiants que lui, et qu'ils trouveraient bien le moyen de venir, bon gré, mal gré, reprendre leur place auprès de Catherine. A l'appui de cette assertion, ils lui montrèrent une lettre du duc de Guise au cardinal de Lorraine qu'on avait interceptée, et dans laquelle il était dit que les choses n'étaient pas telles qu'on le pensait, et que sous peu la confédération protestante serait très-mal dans ses affaires. (*Ibid.*, 215.)

Pour soutenir la fermeté de leur chef dont ils commençaient à se méfier un peu, ils voulaient tous l'accompagner le lendemain au camp royal, où Catherine leur fit le plus gracieux accueil. Elle les remercia de l'important service que, dans des circonstances aussi difficiles, ils avaient rendu au roi, son fils et à elle même. Elle alla jusqu'à dire que le monarque leur serait à jamais redevable de la conservation de sa puissance royale et de sa sûreté, et elle les pria d'achever leur ouvrage, en rendant la paix à l'État.

Malgré toutes ces séductions, Condé, qui était averti, ne parla plus de son exil volontaire. Il se plaignit qu'on eût moins d'égard pour un prince du sang royal, que pour ses ennemis ; qu'on ne devait pas oublier cependant qu'il avait l'honneur d'être d'une maison dont ceux qu'on semblait lui préférer n'étaient que les vassaux et les sujets. La reine, pour couper court à cette récrimination qui pouvait l'embarrasser, transporta brusquement la discussion sur un autre terrain. Le nombre des catholiques en France, dit-elle, est de beaucoup plus fort que celui des huguenots, et si l'on veut une paix solide, il faut poser pour préliminaire qu'on n'admettra point d'autre religion que la religion romaine ; autrement ce serait toujours à recommencer. — Cette proposition est inadmissible, répondit le prince, avec emportement. Si on veut nous ôter la liberté de conscience, de notre côté aussi, la guerre est inévitable et éternelle. Plutôt mille fois nous bannir nous mêmes du royaume !

Catherine, s'emparant alors de l'avantage que lui fournissait cette

exclamation : Mon très-cher cousin, s'empressa-t-elle de dire, j'ai toujours professé pour vous l'estime qu'on ne peut refuser à un aussi noble dévouement dont je vous ai toujours crû capable, et puisque les choses en sont malheureusement venues à ce point que le mal ne peut-être guéri que par des remèdes désagréables, j'accepte, quoique à regret, le sacrifice que votre bon cœur et votre équité vous portent à faire au bien public. Je me flatte que votre absence apaisera les esprits des catholiques de ce royaume, et qu'ils se montreront plus tolérants pour ceux qui partagent votre foi religieuse.

Les confédérés qui assistaient à cet entretien se regardèrent avec étonnement ; car ils étaient loin de s'être attendus à une pareille conclusion. — Au reste, ajouta la reine, pour les enlacer encore davantage, certaines gens qui ne sont ni de vos amis ni des miens ont manifesté l'intention de proroger la majorité du roi jusqu'à vingt ans. S'ils voulaient user de quelque violence pour exécuter ce projet, je compte, cher cousin, que vous et ces nobles seigneurs viendrez en toute diligence offrir vos services pour réprimer ces ambitieux. Et elle congédia l'assemblée qui se retira toute stupéfaite. (DE THOU, *ibid.* 217.)

Mais l'amiral de Coligny tint un conseil avec les confédérés : il représenta que l'affaire était assez importante pour qu'elle fût examinée avec soin et qu'il ne se fit rien que du consentement de tous les intéressés. On délibéra donc comme si le prince de Condé ne s'était pas déjà imprudemment engagé, et il fut décidé qu'on ne devait pas mettre bas les armes, avant d'avoir renversé tout à fait la puissance des triumvirs et procuré l'observation des édits et la punition de ceux qui les avaient violés, puisque c'était là en effet le but pour lequel la ligue protestante s'était formée. L'amiral montra clairement que, dans la situation actuelle des choses, le prince n'avait pu ni dû s'engager à quitter le royaume, sans l'assentiment de ceux qui avaient lié leur destinée à la sienne, et envers qui par conséquent il avait contracté des engagements antérieurs et plus sacrés. Il remontra aussi en particulier au prince qu'on ne cherchait qu'à le prendre pour dupe, et à l'éloigner des affaires du gouvernement ; qu'aujourd'hui il était à la tête d'un parti qui comprenait près de la moitié du royaume et qui lui donnait le droit de parler haut pour lui et pour ses amis ; au lieu qu'en abandonnant ce parti, il redeviendrait tout simplement un petit prince cadet dont malgré son illustre origine, personne ne se soucierait plus. « Il prit ce prince par ces raisons politiques plutôt que par celles de la religion, se doutant bien qu'il y serait plus sensible. » (*Vie de Coligny*, t. IV. p. 265.)

La reine avertie de ce qui se passait, envoya prier son cousin Condé de venir la voir. On convint qu'il se rendrait à cette invitation ; mais, après les premières civilités, il fit tout à coup l'observation qu'on n'avait rien réglé sur le temps que devaient durer ces conférences, que les triumvirs n'étaient qu'à quelques lieues, et qu'ils pouvaient bien méditer quelque surprise ; et tandis que la reine employait tous les moyens en son pouvoir pour dissiper ces craintes affectées, et pour

l'engager à tenir sa parole, l'amiral et les autres seigneurs huguenots survinrent. Ils feignirent beaucoup de chagrin de ce que le prince voulait les abandonner ; ils l'enlevèrent et le firent monter à cheval malgré les menaces et les efforts de Catherine. On raconte que le prince lui dit à l'oreille que s'il avait voulu croire le conseil de ses amis, il l'aurait emmenée elle-même. (DAVILA, t. I, liv. III, p. 150. — MÉZÉRAI, t. II, p. 549.)

De retour à son camp qui se trouvait alors à la Ferté-Alais, il prit la résolution d'attaquer brusquement l'ennemi à l'improviste, pendant que les triumvirs étaient encore absents, que le roi de Navarre était seul et que la cavalerie était disposée dans des quartiers fort éloignés, où on l'avait envoyée pour y trouver plus commodément sa subsistance. C'était en effet une occasion qui ne devait plus se représenter ; on venait d'apprendre que les Suisses, en marche pour rejoindre l'armée royale, n'étaient plus qu'à quelques journées de distance ; et le prince comprenait qu'une fois qu'ils seraient arrivés, toutes ses forces, loin d'être en état de tenir la campagne, seraient à peine suffisantes pour défendre les places dont il s'était emparé. (DE THOU, *ibid.* 218. — DAVILA, *ibid.* 151.)

Il donna donc l'ordre à son armée de se mettre en route à la faveur de l'obscurité de la nuit. Chaque soldat portait une chemise blanche par dessus ses armes, pour servir à se reconnaître mutuellement dans les ténèbres ; et l'ordre de bataille avait même été réglé d'avance. L'avant-garde, commandée par l'amiral et forte de huit cents chevaux, devait d'abord fondre sur le camp royal et occuper la cavalerie qui s'y trouverait. Dandelot, qui suivait de près avec un corps de huit cents arquebusiers, était chargé de maintenir l'infanterie ; huit cents autres arquebusiers marchant après, avaient ordre de s'emparer du canon ; et le prince, avec une arrière garde composée de cinq cents gens d'armes et du reste de l'infanterie, devait se porter partout où sa présence deviendrait nécessaire.

Mais, chose presque incroyable ! toute cette armée s'égara pendant la nuit, dans des campagnes qu'elle devait cependant bien connaître, et au point du jour elle n'était encore qu'à une lieue du camp royal. Les royalistes l'aperçurent ; l'alarme se répandit aussitôt, la cavalerie du roi, quoique peu nombreuse, accourut à toute bride et engagea une vive escarmouche avec les premières troupes des huguenots qui n'avaient point encore eu le temps de se reformer. Cette brusque attaque les obligea de se replier sur le gros de leurs gens, et pendant ce temps-là le roi de Navarre put ranger les siens en ordre de bataille. (DAVILA, *ibid.* p. 152.)

Le prince, voyant alors son projet déjoué, n'osa pas livrer un combat où il ne voyait plus la même certitude d'avoir l'avantage, et après être resté en présence de l'armée royale jusqu'à une heure après midi, il tourna vers Forges ; car les triumvirs étaient déjà accourus à la première nouvelle, et toutes les troupes dispersées dans les cantonnements

avaient pû rejoindre le camp ; personne de part et d'autre n'avait osé frapper le premier coup.

On aima mieux s'en prendre aux villes qui étaient à portée. Condé reprit Beaugency où pendant les pourparlers les Guises avaient traiteusement introduit une garnison ; il livra la ville au pillage après que la garnison toute entière eut été passée au fil de l'épée. Le triumvirat de son côté prit Blois. Les soldats que les protestants y avaient laissés, quand ils s'en étaient emparés, ne voyant aucun espoir d'être secourus, avaient en néanmoins le temps de se retirer sur Orléans ; mais les habitants n'en furent pas moins abandonnés à toute la fureur d'une troupe effrénée. On pilla, comme d'usage, on viola, on incendia, on massacra. La ville de Mer, qui n'était qu'à deux lieues de Blois, eut le même sort : bref, catholiques et protestants ne semblaient plus disputer qu'à qui ravagerait le mieux la patrie qui leur avait donné naissance. (*Vie de Coligny*, liv. 4, p. 256.)

Les derniers ayant eu connaissance que la ville de Tours, qui s'était prudemment déclarée pour eux, se disposait maintenant à ouvrir ses portes à l'armée royale, prirent les devants, et après l'avoir occupée à l'aide des nombreux amis qu'ils avaient parmi les habitants, ils profanèrent les églises et brisèrent les images des saints, en dépit des représentations de quelques personnes de leur parti même qui cherchaient à les convaincre du tort que leur faisait ce zèle iconoclaste. Les objets précieux et l'argenterie qu'on trouva dans les temples et les monastères furent inventoriés par l'ordre du prince et envoyés à Orléans. Mais les catholiques, qui arrivaient en force ne permirent pas aux huguenots de rester plus longtemps dans la ville. Ceux qui étaient venus de l'armée de Condé, et les habitants qui s'étaient le plus compromis sortirent en toute hâte, et se dirigèrent sur Poitiers, où ils espéraient trouver un refuge assuré. Le comte de Villars se mit à leur poursuite et les ayant atteints, il en tua une partie et fit les autres prisonniers. Le ministre la Tour, qui avait assisté au colloque de Poissy et qui était alors âgé de plus de soixante et dix ans, fut du nombre des derniers. On le noya dans le Clain. Ceux qui s'étaient rendus comme lui furent ramenés à Tours, où la populace à laquelle on les livra les renferma d'abord dans l'église de Sainte Marie. Le lendemain matin, elle en fit un horrible carnage, et les cadavres mutilés de ces malheureux, au nombre de cent vingt ou environ, furent jetés dans la Loire.

Ensuite une bande forcenée, sous la conduite d'Antoine du Plessis de Richelieu, ci-devant moine et alors capitaine d'infanterie, fit invasion dans les maisons, tuant et trainant à la rivière tous ceux qu'elle soupçonnait de protestantisme. On forçait les femmes à venir à la messe, on égorgéait celles qui s'y refusaient et, comme si le baptême des protestants n'eût pas été un vrai baptême, on rebaptisait les enfants.

Le président Jean Bourgeon, homme vénérable, mais qu'on supposait avoir du penchant pour la nouvelle doctrine, fut reconnu comme il s'enfuyait déguisé. On l'assomma à coup de bâtons et de fléaux à

battre le grain, puis comme il respirait encore, on le pendit la tête en bas sur la rivière, on lui arracha les entrailles, et l'on mit son cœur au bout d'une longue perche pour le promener comme en triomphe dans toutes les rues.

Poitiers, ville également fameuse par son antiquité et son étendue, et où, comme il a été raconté plus haut, Calvin avait lui-même jeté les premières semences de sa doctrine, s'était comme Tours livrée aux huguenots qui y avaient vécu à discrétion sur les catholiques, saccageant et ruinant toutes les églises. Le maréchal de Saint-André vint lui-même en faire le siège, et des deux côtés on s'attendait que le siège serait long et meurtrier ; car la ville était forte et bien pourvue, et la garnison dévouée. Il n'en fut pas ainsi : celui qui commandait dans le château, et qui s'était montré jusque là zélé calviniste, changea tout à coup d'opinion religieuse. Pendant le premier assaut que fit donner le maréchal, ce nouveau converti pointa son artillerie sur la ville, et les bourgeois, effrayés de se voir entre deux feux, abandonnèrent la brèche. Les assaillants entrèrent sans trouver de résistance. Poitiers fut livrée au pillage et ses défenseurs passés au fil de l'épée, comme on avait fait à Blois. (*Mémoires de Castelnaudary*, t. I, p, 99. — DAVILA, t. I, p. 157.)

On vit alors des bandes de brigands, qui dans le fait n'appartenaient ni à l'une ni à l'autre religion, venir prendre une large part à ces scènes de désolation. Sous prétexte de venger la profanation des temples, ils coururent les campagnes, entrèrent dans les bourgs et dans les villes sans défense, pillant, ravageant, incendiant et égorgant impunément, sans que les gouverneurs et magistrats se missent en peine d'y faire opposition.

Partout les catholiques « étaient passés de la haine à une fureur enragée » contre les protestants ; car on avait soin de leur raconter, en les exagérant encore, les excès et les profanations des sectaires. Un arrêt du parlement de Paris venait de les déclarer proscrits, ordonnant aux sujets du roi de prendre les armes contre eux, de sonner partout le beffroy à leur approche, de les poursuivre et de les tuer, sans crainte d'être repris. Cet arrêt fut un véritable tocsin général ; les paysans abandonnèrent la culture des terres pour courir au massacre des huguenots. Ils choisirent pour chefs ceux d'entre eux qui montraient le plus de férocité et d'effronterie ; et partagés en plusieurs troupes, ils se mirent en marche pour commettre toute sorte d'énormités. (De Thou, p. 221.)

Une de ces troupes alla à Ligneul, petite ville de la Touraine, où elle étrangla quelques habitants, creva les yeux au pasteur et le fit ensuite cuire à petit feu. Une autre alla à Loches et à l'île Bouchard et y exerça d'horribles cruautés, non-seulement contre ceux dont la religion était suspecte, mais aussi contre les plus irréprochables. Toute la France fut presque en même temps livrée en proie à ces évergumènes.

Dans le Vendômois la population des campagnes avait été tellement irritée contre les huguenots qui avaient brisé les images, et poussé la barbarie jusqu'à violer les tombes vénérables des anciens comtes de Vendôme, qu'elle crut devoir les traiter comme on traite les chiens enragés. On criait sur quiconque était soupçonné : on le poursuivait et on le traquait, jusqu'à ce qu'il fût assommé. La noblesse du pays, pour opposer enfin une digue à ces férociétés, prit les armes et se forma en compagnie. Le poète Ronsard, qui était curé d'Evailles, après avoir servi pendant sa jeunesse, sentit réveiller son ancienne ardeur belliqueuse ; il forma un bataillon de jeunes gentilshommes, se mit à leur tête et châtia sévèrement un grand nombre de ces brigands.

Les protestants, de leur côté, envoyèrent quelques troupes qui se répandirent dans le Vendômois. Un certain nombre de ces soldats avaient occupé l'abbaye de Saint-Calais ; mais comme ils ne faisaient pas une garde bien exacte, et que les sentinelles n'étaient pas en assez grand nombre, les moines de ce lieu réunirent secrètement les hommes dévoués des environs, et au signal de la cloche qui sonnait les vêpres, ils attaquèrent les huguenots, en tuèrent une partie et chassèrent le reste ; puis de là ils allèrent prendre un nommé Castandier, leur voisin, qui se tenait tranquille dans sa maison ; ils l'étranglèrent, assommèrent sa femme à coups de pierres, et la jettèrent dans un puits. Cet attentat fut vengé par une punition tout aussi atroce. Le Vasseur de Coignier, l'un des seigneurs du pays le plus distingué par sa noblesse et par ses biens, et qui était l'ami de Castandier, vint attaquer l'abbaye. Il s'en empara et après avoir fait égorger presque tous les moines, il fit pendre dans l'église même, aux cordes des cloches, les deux qui avaient sonné pour les vêpres.

Un détachement de l'armée du prince de Condé avait dès le commencement des troubles pris possession d'Angers sans coup férir ; la chose était d'autant plus facile que, dès l'an 1547, les nouvelles opinions en matière de religion s'y étaient introduites par la connivence de Jean Olivier, évêque de cette ville, et y avaient trouvé un grand nombre d'adhérents. Le chef de cette troupe envoyée par Condé n'avait donc eu besoin que de montrer l'ordre du prince, qui lui donnait commission d'occuper Angers et d'y établir la liberté de conscience, conformément aux derniers édits de Sa Majesté. Les échevins avaient répondu que c'était bien, et ils avaient nommé le seigneur de Duret commandant pour le roi sous l'autorité du prince de Condé. On lui donna pour adjoint Antoine de Soubstelle, et l'on fit des réglemens pour maintenir la paix et la tranquillité entre les catholiques et les protestants. Mais cette apparence de concorde ne dura pas longtemps. Un jeune homme, accompagné d'une troupe de soldats, arriva pour faire une levée de deniers au nom du prince. Par malheur cet étourdi, étant entré dans une église, crut donner une grande preuve de dévouement à la cause qu'il avait embrassée, en brisant quelques statues de bons Saints. Les catholiques, irrités de cette profanation, s'entendirent pour introduire pendant la nuit le seigneur

de Puy-Gaillard avec des troupes que le duc de Montpensier leur avait envoyées, et profitant de l'absence des chefs protestants qui étaient allés à Orléans, ils attaquèrent leurs adversaires à l'improviste.

Un écuyer allemand, Gaspard de Schomberg, qui était venu à Angers pour y suivre ses cours, et qui depuis mérita pour de glorieux services la confiance de trois de nos rois, se mit à la tête des Huguenots dont il suivait alors la religion. L'on se battit avec acharnement, mais les protestants eurent enfin le dessous et se dispersèrent. Leur ministre, Charles d'Albiac, fut tué dans cette déroute au moment où il essayait de descendre par dessus les murs pour s'enfuir. (LA POPELINIÈRE, t. I. liv. 7, p. 509, et seq.)

Alors commencèrent les vols et les brigandages ; on pilla jusqu'à la caisse des deniers royaux, et il y eut là de bons catholiques qui firent de beaux coups de main. Le seigneur de Puy Gaillard, entre autres, n'eut garde de s'y oublier. La fureur et la cruauté du soldat s'exerçaient pendant ce temps là sur les femmes comme sur les hommes. On en tua plusieurs et on en viola beaucoup, et surtout deux sœurs dont les misérables abusèrent aux yeux de leur propre père qu'ils avaient attaché après un puits. On cite encore plus de quarante autres personnes nobles ou bourgeois, qui moururent dans les supplices qu'on leur fit endurer pour les contraindre à découvrir des trésors qu'on les supposait avoir enfouis. Alors M. le duc de Montpensier accompagné de nombre de vaillants capitaines fit son entrée dans la ville ; il trouva que tout avait été bien fait. Un avocat nommé Boursault, avec quelques autres, vint lui présenter requête pour qu'on exterminât tout ce qui pouvait rester encore de Huguenots, hommes, femmes, vieillards et petits enfants. Le prince se contenta de répondre gracieusement qu'on ferait justice à tous. (LA POPELINIÈRE, *ibid.*)

Il y a, à quelques lieues d'Angers, un château appelé Rochefort ; les protestants y avaient établi une garnison de vingt-cinq hommes qui repoussa longtemps tous les efforts que le duc de Montpensier avait faits pour la débusquer. Elle lui avait déjà tué plus de deux cents hommes de ses meilleurs soldats, mais enfin cette troupe de braves finit par manquer de poudre, et sur l'espoir qu'on leur donna d'avoir la vie sauve, ils se rendirent. On les conduisit à Angers où le duc fit rompre viv le commandant et fit pendre les autres.

Un nommé Lallier qui ne cherchait que troubles et désordres pour se soustraire à la justice dont ses crimes avaient excité les poursuites s'était jeté avec quelques gens aussi déterminés que lui dans la petite ville de Craon dont il se faisait nommer le Roi. Il résolut d'aller offrir ses services au prince de Condé qui ne dédaigna pas de l'accueillir ; mais pendant qu'il était à Orléans pour cet objet, René de Cipeaux, seigneur de Guibert, s'introduisit dans la petite ville avec de l'infanterie et quelques chevaux. On aurait peine à imaginer jusqu'à quel point cette troupe catholique poussa la licence, la fureur et la rage. Ils en vinrent jusqu'à cet excès, de forcer l'église de Saint-Nicolas, d'ouvrir les tom-

beaux de l'illustre famille de la Trémouille, et de fouiller dans les cercueils où ils espéraient trouver des trésors ; mais cet espoir se trouvant déçu, ils se vengèrent sur les nobles ossements qu'ils traînèrent ignominieusement dans les rues.

Un si grand crime demeura impuni. Les habitants ramassèrent ces débris et les replacèrent dans les tombeaux. Lallier qui revenait alors d'Orléans où il avait fait son arrangement avec le prince, se préparait à faire payer cher à ses ennemis, non pas cette profanation, mais l'audace qu'ils avaient eu de venir attaquer ce qu'il appelait sa ville. Les catholiques lui firent de si belles propositions, qu'il trouva plus avantageux pour lui de changer d'avis. Il quitta le parti du prince qu'il venait d'embrasser, et il accepta une cornette dans la compagnie du capitaine Malicorne. La ville de Craon fut remise à Puy Gaillard.

CHAPITRE VIII

1562. — ARGUMENT : TRAITÉ DES HUGUENOTS AVEC L'ANGLETERRE.

LE SEIGNEUR PIERRE DE CHAMPAGNE.

LES PROTESTANTS PERSÉCUTÉS EN PICARDIE. — MONTARGIS.

CONTINUATION DE LA GUERRE EN NORMANDIE. — LA GUERRE CIVILE DANS LE BERRY.

LES PROTESTANTS DÉCLARÉS ENNEMIS PUBLICS PAR LE PARLEMENT.

LES DEUX PARTIS APPELLENT L'ÉTRANGER EN FRANCE. — LES PARPAILLOTS.

LE SIÈGE DE BOURGES.

TROUBLES DANS L'ANGOUMOIS ET LA SAINTONGE.

UN SYNODE PROCLAME LA LÉGITIMITÉ DE LA RÉSISTANCE. — ARRÊTS DU PARLEMENT

DE PARIS CONTRE LES PROTESTANTS.

ORDONNANCES DU MARÉCHAL DE BRISSAC, GOUVERNEUR DE CETTE CAPITALE.

ACTIONS DE GRACES A L'OCCASION DE LA PRISE DE BOURGES.

La confédération commençait à comprendre l'insuffisance de ses forces. Déjà elle ne pouvait plus prétendre à tenir ouvertement la campagne, et elle n'avait plus d'espoir que dans les secours qu'avaient promis de lui envoyer ses alliés de l'extérieur. Ceux sur qui elle comptait étaient les princes protestants d'Allemagne, et la reine Elisabeth d'Angleterre. Les premiers attendaient qu'on leur fit tenir de l'argent pour solder les troupes qu'ils devaient faire passer en France ; mais la ligue manquait d'argent et ne pouvait même payer les soldats qu'elle avait déjà sur pied, qu'en leur donnant le pillage des villes et des places dont ils s'emparaient. Pour la reine Anglaise, à l'exemple de ses prédécesseurs, elle ne demandait pas mieux que d'envahir quelque partie d'un royaume rival ; mais elle mettait ses secours à des conditions extrêmement dures et difficiles. Elle offrait sa protection et promettait d'entretenir en France un corps de huit mille hommes, avec un train considérable d'artillerie ; de plus elle s'engageait à envoyer une flotte sur les côtes de Normandie et de Bretagne, pour y faire le dégât, et occuper par une puissante diversion une grande partie des forces du roi. Mais elle exigeait en retour que les Huguenots lui fissent rendre Calais, dont les rois, ses prédécesseurs avaient si longtemps été les maîtres ; et, comme le parti n'était pas en possession de cette place, elle demandait qu'on lui livrât pour sûreté et caution, le Havre d'abord, puis que ses garnisons fussent reçues dans Dieppe et dans Rouen. (DAVILA, t. I, liv. III, p. 154. — *Mémoires de Condé*, t. III, p. 689.)

La plupart des confédérés, et l'amiral le premier, trouvèrent cette proposition odieuse. Aucune nécessité, suivant eux, ne pouvait être une excuse suffisante pour démembrer la patrie et pour livrer les postes les plus importants du royaume aux plus cruels et plus implacables ennemis de la nation ; mais les ministres huguenots, qui avaient un grand ascendant dans le conseil, et qu'on respectait comme autant d'oracles, répondaient qu'on ne devait pas faire tant de cas des choses périssables, quand il s'agissait de la cause de Dieu et de la propagation de sa parole. Le prince de Condé fut le premier qui se rangea à leur avis, et son autorité finit par l'emporter sur la répugnance des autres. Après plusieurs délibérations, il fut décidé qu'on accepterait les propositions de la reine Elisabeth, sans y rien changer. (MÉZERAI, t. II.)

Briquemard et le nouveau vidame de Chartres partirent donc munis des pleins pouvoirs de tous les autres chefs pour traiter avec cette princesse ; et en même temps Dandelot et le prince de Porcia allèrent trouver les princes d'Allemagne, portant tout l'argent qu'il fut possible de ramasser. Les autres chefs se jetèrent chacun dans une des places que le parti possédait encore, résolus de les défendre jusqu'à la dernière extrémité, en attendant le résultat de la démarche qu'on tentait auprès de l'étranger.

Les catholiques, restés maîtres de la campagne, poursuivirent leurs succès, et malheureusement ces succès furent presque partout accompagnés de ces actes d'atrocité qui signalent toujours les guerres civiles. Les seigneurs, les capitaines et les hommes de guerre se faisaient un point d'honneur de se surpasser les uns les autres, en fanatisme et en cruauté et ils appelaient cela amour de la religion. (DE THOU, p. 280.)

Réné de Champagne, homme de grande naissance et d'une richesse considérable, ne pouvait combattre l'hérésie les armes à la main, car il était boiteux des deux côtés et tout contrefait ; mais il s'était fait une manière à lui d'être ce qu'il appelait utile à la sainte cause. Il attirait par ruse, et quelquefois par force, les protestants à sa belle maison de campagne, nommée *Pecheseul*, et là, il les faisait, disait-il, largement boire à la *grande tasse*. Cette grande tasse était un vivier très-profond dans lequel il les faisait jeter, pour engraisser les brochets qu'il nourrissait pour le carême et les jours d'abstinence. Il fit, dit-on, périr de cette sorte, plus de cinquante personnes. On ajoute que, trois ans après, pendant la courte durée d'une amnistie qui intervint, le roi étant venu faire une visite au seigneur de Champagne, lui demanda en riant combien il avait fait boire de Huguenots à sa grande tasse. Sur ma foi, sire, répondit naïvement le noble boiteux, je n'ai pas jugé à propos de charger ma mémoire de chose de si peu d'importance.

La Picardie eut aussi sa part de troubles et de misères. Les protestants n'y avaient aucune ville qui se fût donnée à eux ; mais ils avaient partout des frères et des partisans. Les églises réformées de cette province avaient été fondées longtemps avant ces troubles par l'église de Paris et la nouvelle foi y devenait chaque jour plus florissante. Mais

dans ce moment où le parti huguenot n'avait plus le dessus et où les seigneurs et les gentilshommes de ce parti s'étaient presque tous rendus auprès du prince de Condé, la persécution se déchaîna avec une terrible furie contre le nouveau culte dont les sectateurs furent presque partout détruits et dispersés. A Amiens, on excita une émeute pendant laquelle plusieurs huguenots furent égorgés. Puis les magistrats défendirent leurs assemblées et firent une perquisition exacte de tous les livres prohibés. On brûla toutes les bibles traduites en langue vulgaire, et pour faire le bûcher on se servit des bancs de leur temple et de la chaire de leur ministre. (BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, liv. 7. — DE THOU, *ubi supra*.)

A Abbeville, le tumulte eut un caractère plus féroce encore. Le seigneur d'Haucour était gouverneur du château pour le roi. C'était un homme modéré et prudent ; il se rendit à l'Hotel-de-ville, où il avait fait appeler les échevins pour délibérer avec eux sur les moyens d'empêcher tous ces désordres et de réprimer la licence d'un petit nombre de scélérats, qui, sous prétexte de religion, faisaient seuls tout le mal. Aussitôt, on fit courir parmi la populace le bruit que d'Haucour était un huguenot secret, et qu'il avait fait déjà entrer dans le château un certain nombre de soldats du prince de Condé pour s'emparer de la ville. Il n'en fallut pas plus pour monter toutes les têtes. On entourra la maison de ville, on tua les gardes que le gouverneur du château avait amenés avec lui, et il tomba lui-même percé de coups. On le dépouilla, on jette son cadavre par une fenêtre, les enfants et la populace s'en emparent et le traînent ignominieusement dans la boue. (DE THOU, *ubi supra*.)

Pendant ce temps là, les factieux pénétrèrent dans le château, où on n'a pas même songé à leur opposer la moindre résistance, et ils massacrèrent toute la famille du malheureux gouverneur.

Mais c'est à Senlis surtout que la persécution se montra plus atroce et plus durable. Les réformés y étaient en grand nombre, et le connétable crut devoir y envoyer, pour les réduire, les soldats de sa compagnie. Ceux-ci furent d'abord logés dans les maisons des principaux d'entre les huguenots, et, non contents d'y vivre à discrétion, ils se mirent à traîner par les cheveux leurs malheureux hôtes aux cérémonies de l'église romaine, pour les forcer d'y prendre part. Leurs ennemis firent ensuite courir le bruit qu'une grande sédition armée se préparait parmi eux, et sous ce prétexte, on entra dans les maisons où l'on massacra un grand nombre de ceux qui étaient connus pour appartenir à la nouvelle religion. On élut pour gouverner la ville un nommé Guillaume Berthaut et un autre particulier de même consistance nommé Claude Streg, et ces deux hommes, s'étant entourés de la tourbe des plus exaltés parmi la populace, firent arrêter et mettre en jugement, sous inculpation d'hérésie la plupart des anciens magistrats et les plus riches marchands de la ville. Les juges, aimant mieux sauver leur vie qu'avoir nette leur conscience, en condamnèrent quelques uns à être pendus, et d'autres à faire amende honorable. Or, il se trouvait là quatre seigneurs de la première noblesse du pays qui avaient ouvertement fait profession du nouveau

culte. On craignit de les attaquer à force ouverte parce qu'ils étaient riches et puissants. On les accusa d'avoir assassiné une femme, et, sous le poids de cette accusation odieuse, ils furent cités devant le parlement de Paris. Les juges trouvèrent que l'accusation n'avait nul fondement ; mais les quatre seigneurs furent par eux reconnus coupables d'avoir offert leurs services au prince de Condé, et ils furent condamnés à être décapités. Leurs têtes furent ensuite rapportées à Senlis pour y être attachées aux portes de la ville. On punit également de mort plusieurs de leurs prétendus complices, et quelques femmes furent condamnées à diverses peines pour le même sujet. (BÈZE, *ubi supra*. — DE THOU.)

Ainsi, les protestants, persécutés de tous les côtés, ne voyaient plus d'autre moyen de se soustraire à leurs persécuteurs que de prendre la fuite. Un grand nombre d'entre eux, surtout de ceux que le sexe ou l'âge empêchait de recourir aux armes, s'étaient retirés à Montargis, ville de l'apanage de madame Renée, duchesse de Ferrare, et fille du bon roi Louis XII. Comme Renée était alors dans ce domaine, et qu'ils savaient cette princesse favorable à leur croyance, ils comptaient bien trouver sur ses terres un asile où ils seraient en sûreté ; ils se trompaient. Le duc de Guise, gendre de la duchesse, envoya à Montargis le capitaine Jean de Malicorne, avec quatre compagnies de cavalerie, sous prétexte de mettre la seigneurie de sa belle-mère à l'abri de toute insulte. Les catholiques du pays, encouragés par l'arrivée de ce renfort, se mettent aussitôt à maltraiter les protestants, et ceux-ci se retirent au château auprès de la duchesse. Malicorne exigea alors qu'on lui ouvrit aussi les portes du château. Mais la garnison refusa, et la duchesse de Ferrare dit au capitaine : « Prenez-garde, messire, à ce que vous allez faire. Faites approcher vos canons, si vous l'osez ; mais en ce cas, je viendrai moi-même me mettre au-devant de vos premiers coups, pour voir si un Français aura bien le cœur de tuer la fille du meilleur des rois que la France ait jamais eu. » Malicorne, frappé de l'intrépidité de cette noble femme, n'osa passer outre. Il se contenta de faire vendre les biens et les effets que les huguenots avaient laissés dans la ville en se retirant.

Pendant ce temps-là, les catholiques continuaient, en Normandie, le siège de la ville de Rouen dont les huguenots s'étaient, comme on a vu, emparés, et les deux partis, en attendant, prenaient et reprenaient les villes et bourgs des environs, qui se voyaient alternativement pillés et dévastés par les uns et les autres. Le duc d'Aumale fit le dégât dans toute la campagne, il envoya des partis jusqu'à Harfleur et jusqu'au Havre ; et quelques gentilshommes de la religion qui tombèrent entre ses mains furent punis du dernier supplice, afin que leur châtiment servit d'exemple aux autres.

De son côté, Morvillers, qui commandait dans Rouen, avait équipé les galères qu'il avait trouvées ; dans le port de cette ville, et il faisait ravager sans pitié les deux rives de la Seine au-dessus et au-dessous du courant du fleuve. Il parvint, par l'énergie de sa résistance, à forcer le duc

d'Aumale à lever le siège, après plusieurs assauts qui coûtèrent beaucoup de sang de part et d'autre.

Le duc, repoussé de Rouen, alla piller Brionne et le Pont-Audemer. Le ministre de cette dernière ville qui était malade, au lit, fut massacré, après qu'on lui eut arraché les yeux et coupé les oreilles ; puis son cadavre trainé par les rues fut attaché par le bourreau au gibet. On prit aussi Honfleur ; mais les habitants eurent le temps de se sauver au Havre.

La reine mère envoya alors aux bourgeois de Rouen l'ordre de mettre bas les armes ; et le Parlement de Normandie qui, depuis l'insurrection, s'était retiré à Louviers, rendit le vingt-sixième d'août un arrêt très-rigoureux contre les protestants de la province, les déclarant, eux et leurs fauteurs, « rebelles et coupables de lèse-majesté divine et humaine, et comme tels privés de leurs biens, dignités, droits et privilèges, étendant la note d'infamie qu'ils avaient encourue à leurs enfants et à toute leur postérité, et ordonnant à tous les fidèles sujets du roi de leur courir sus. » Par ce même arrêt il était enjoint à tous magistrats, juges et gouverneurs de jurer qu'ils n'avaient aidé les insurgés ni de leur argent, ni de leurs conseils, ni d'aucune autre façon quelconque, et de faire en présence de l'évêque ou de son vicaire-général la confession de foi dressée par la Sorbonne en 1544. (DE THOU, *ibid.* p. 257.)

Ceux de Rouen envoyèrent à Louviers un trompette, pour signifier au Parlement qu'ils appelaient de son arrêt au roi et pour lui laisser acte de cet appel. Le Parlement dépêcha un de ses huissiers à Rouen pour signifier ledit arrêt et en laisser copie. Il fit ensuite chasser de Louviers tous ceux qui étaient suspects en matière de religion, et les Rouennais, par représailles, chassèrent de leurs murs tous ceux qui n'étaient pas attachés à la doctrine protestante. Ils firent ensuite tous leurs préparatifs pour soutenir vigoureusement le nouveau siège dont ils voyaient bien qu'ils étaient menacés, et ils se servirent, pour réparer leurs murailles, des pierres mêmes provenues des autels renversés, et des statues de saints qu'on avait arrachées des églises.

Le brave Mörvillers qui jusqu'alors avait si courageusement défendu Rouen, apprit vers cette époque le traité que le parti venait de faire avec la reine d'Angleterre. Il regardait comme juste et légitime la guerre entreprise pour la défense de la liberté de conscience ; mais elle ne lui sembla plus telle du moment qu'on traitait pour la soutenir avec les ennemis de la nation. Afin de ne pas attirer sur lui ce qu'il regardait comme une tache à la gloire du nom de Français, il prétexta des ordres du prince de Condé, et étant sorti de la ville, il se retira dans son château de Folleville, près d'Amiens, où il demeura tranquille jusqu'à la paix. (DAVILA, *ibid.* 5, p. 156.)

Depuis ce temps-là, la noblesse de la province se trouva partagée en trois factions. Ceux qui penchaient du côté des protestants, mais qui ne voulaient pas se soustraire ouvertement à l'obéissance du roi, en

s'alliant avec l'étranger, vinrent se ranger sous les enseignes du duc de Bouillon qui passait pour n'être pas ennemi de la nouvelle foi. Les huguenots décidés s'attachèrent au comte de Montgomery que le prince de Condé avait envoyé pour commander en Normandie ; et les catholiques purs suivirent Matignon, nommé par la cour lieutenant général de la province. Le choix que la cour avait fait de ce capitaine fut du moins un heureux choix. Matignon, qui descendait dans des plus illustres familles de la Bretagne et dont l'un des ancêtres avait accompagné Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, rendit par la suite de grands services à la France. La cour pourtant avait cru, en lui confiant un commandement, devoir lui adjoindre une espèce de surveillant dans la personne du noble François de Lorraine, chevalier de Malte, frère du duc de Guise.

Un corps de ceux du parti de Montgomery, formé en grande partie des gens qui avaient été obligés de se sauver du Mans, entra dans la petite ville de Vire. Ces gens, accoutumés aux excès et enclins au vol, se mirent à piller avec une telle licence et fureur, sans épargner personne, que les autres protestants eux-mêmes, qui y avaient déjà établi un prêche dès le milieu du règne de Henri II, en étaient indignés. Mais le châtiment suivit de près. Matignon arriva avec onze compagnies de cavalerie. Les portes de Vire furent enfoncées ; on ne donna aux huguenots ni le temps de se reconnaître, ni celui de faire une capitulation. Tout ce que la garnison put faire fut de se retirer pèle et mèle dans le donjon, et ceux des soldats qui n'eurent pas le bonheur d'y entrer furent égorgés sans pitié. (DAVILA, *ubi supra*.)

Alors les catholiques de la ville se vengèrent cruellement des outrages qu'on leur avait fait, non-seulement sur les vrais coupables, mais aussi sur tous ceux de leurs compatriotes qui professaient la religion réformée. Les femmes mêmes exerçaient d'atroces barbaries sur ces misérables qu'on leur livrait nus et sans armes, et elles leur firent souffrir des tourments pires que la mort.

La ville de Vire fut abandonnée pendant quatre jours à toutes ces horreurs. De là Matignon marcha sur Laint-Lô, dont la faible garnison soutint pendant cinq jours la batterie de six gros canons. Quand les murailles furent totalement renversées, ces braves, ne voyant plus d'espoir d'être secourus, demandèrent à capituler ; mais Matignon refusa de les entendre. Heureusement ils purent sortir par la porte qui donne sur la rivière et se retirer dans les bois voisins, sans autre perte que d'un petit nombre de ceux qui se dévouèrent pour former l'arrière garde. Pour la ville, quoique prise sans effusion de sang, elle fut livrée à la discrétion des vainqueurs, qui s'abandonnant à leur licence et à leur cupidité, la pillèrent et n'y laissèrent rien.

Matignon se dirigea ensuite sur Bayeux. Les catholiques de l'endroit vinrent en procession au-devant de son armée ; mais il en coûta cher aux huguenots qu'on obligea à nourrir à discrétion et à défrayer tous les soldats. Un certain Giulio Rossi, italien, travailla admirablement à

dépouiller les hérétiques jusqu'au dernier sou. Il était chargé de lever les impôts de la province, et les Guises lui avaient obtenu à cet effet des lettres patentes du roi. En vertu de ces lettres il faisait tous les jours de nouveaux procès aux protestants, et les condamnait à de dures amendes, tantôt comme auteurs de sédition, tantôt comme rebelles aux ordres de sa majesté, tantôt comme coupables d'avoir profané les Églises. Il était difficile d'échapper aux diverses catégories de crimes qu'il avait établies et le plus sûr était de transiger de suite avec lui pour une somme plus ou moins forte. Mais de tout cet argent là, ce qu'il en entraînait dans les coffres de Sa Majesté n'était pas bien lourd.

Cependant les triumvirs, après la prise de Blois et de Tours, firent comprendre au roi de Navarre qu'il était temps de faire venir le jeune roi à son camp, afin qu'on ne pût plus dire l'armée des Navarrois, ni des Guises, comme les protestants affectaient de le faire, mais l'armée du roi. En conséquence Charles IX et sa mère se rendirent à Chartres. Là, on tint conseil en leur présence, et l'armée catholique fut partagée en plusieurs corps sous différents chefs. Le duc de Nemours en eut un avec mission de le conduire dans le Berry.

Les protestants s'y étaient emparés de Bourges, et la possession de cette capitale de la province leur donnait la haute main dans toutes les autres villes du Berry. Cette ville, dont l'ancienne université s'était dès le commencement laissé infester des principes de Luther dans quelques uns de ses membres, avait aussi, comme on l'a vu, reçu de Calvin lui-même la première publication de sa doctrine dont un grand nombre de religieux, prêtres, docteurs et écoliers, s'étaient faits les apôtres après son départ. Simon Brossier fut le premier qui y fonda une église régulièrement constituée en 1576. L'église de Paris y envoya pour ministre David Véran et Jean Jortrin en 1560 ; mais à cette époque encore on ne s'assemblait que la nuit et en grande crainte, parce que le gouverneur Barbesieux avait menacé de faire démolir les maisons où se tiendraient ces réunions. L'édit de Juillet vint pour quelque temps délivrer les protestants de ces entraves ; mais à la nouvelle du massacre de Vassy, le bailli du Berry, qui était leur ennemi, s'empara de la grande tour, dans laquelle il mit garnison catholique. Les huguenots de leur côté placèrent des corps de garde aux portes de la ville, et firent demander du secours au prince de Condé qui venait de se rendre maître d'Orléans. Celui-ci se hâta de leur envoyer Montgomery avec six vingt chevaux, et cette troupe ayant fait son entrée dans la ville au chant du psaume français : *or, peut bien dire Israël*, jeta une telle terreur parmi ceux qui occupaient la tour qu'ils se hâtèrent de la rendre. (BÈZE, *Hist. eccl.*)

Condé ayant appris que le duc de Nemours s'avancait pour lui reprendre cette conquête importante, envoya pour la défendre le seigneur d'Ivoy, avec deux mille hommes de pied et trois compagnies de cavalerie. Mais comme le pillage des églises rendait partout les protestants odieux, le prince crut utile de faire un manifeste dans lequel il déclarait que ni lui, ni ceux de son parti n'étaient athées, comme les

Guises voulaient le faire croire ; et à la suite il donnait une confession de foi dans laquelle il s'efforçait de laver la Réforme de toutes les horreurs qu'on lui imputait. (*Mémoires de Condé*, t. 3, p. 524).

Ivoy, pour premier fait d'armes, essaya de prendre la ville d'Issoudun. Cette ville, qui est la seconde du Berry, avait adopté la foi nouvelle dès le temps de François I^{er}, étant alors partie du domaine de Marguerite de Navarre, et Simon Brossier, qui venait de fonder l'église de Bourges, vint ensuite y régulariser l'église vers l'an 1556. Les protestants y furent d'abord assez tranquilles, sous la protection des magistrats qui pour la plupart étaient de leur religion. Mais après le massacre de Vassy il arriva que quelques vigneron catholiques assommèrent un protestant, parce qu'ils l'avaient entendu chanter un psaume : sur quoi catholiques et protestants se préparèrent à en venir aux mains. Pour empêcher cette collision imminente, il fut arrêté dans une assemblée de ville que huit personnes de l'une et de l'autre religion auraient l'entière administration de la cité pour la conserver au roi, en faisant strictement observer les édits par les deux partis.

Quelques troubles ayant encore eu lieu, les catholiques s'adressèrent au roi de Navarre, qui nomma pour gouverner Issoudun, au nom du roi, le seigneur de Sarzay, et celui-ci s'étant mis à la tête d'une troupe de soldats entra dans la ville en maître irrité. Son premier exploit fut de faire brûler au pied de la potence et par le bourreau les Bibles et les banes trouvés dans le lieu où les protestants s'assemblaient, ensuite il remplit tellement la prison de ceux de la religion qu'une des tours en creva et en écrasa un grand nombre ; ceux qui purent se sauver abandonnèrent leurs maisons, laissant leurs femmes et leurs enfants en proie à la brutalité du soldat, et le seigneur de Sarzay resta maître absolu. (BÈZE, *Hist. eccl.*)

Les choses en étaient là, quand Ivoy s'avança pour délivrer cette ville ; mais, soit que les catholiques qui défendaient cette place se soient montrés de trop rudes adversaires, soit qu'Ivoy, comme on le prétendit, se fût laissé gagner par une grosse somme que lui offrirent les habitants, ce général, après avoir ouvert la brèche, fit soudainement retirer son artillerie et leva le siège. Ses soldats, gens accoutumés au vol et au pillage, murmurèrent d'abord de ce qu'on leur enlevait une proie qu'ils se croyaient sur le point de saisir. Puis aux murmures succéda l'émeute et enfin la sédition. Les troupes qui venaient de rentrer dans Bourges coururent assaillir la demeure du commandant ; mais le capitaine Haumont, homme aimé du soldat pour sa bravoure et sa loyauté, parvint à apaiser les esprits, en leur remontrant que l'armée royale qui s'avançait allait trouver la garnison sans chef et en désordre. (DE THOU, t. IV, p. 248).

Le roi lui-même devait venir assister à ce siège. La reine mère, avant que de le conduire au camp, fit savoir au prince de Condé que c'était à son grand regret qu'elle se voyait forcée à faire cette démarche et à appeler dans le royaume des troupes étrangères — qu'elle ne pouvait

plus empêcher le Parlement de déclarer les protestants coupables de rébellion et du crime de lèse-majesté, — quelle lui faisait savoir toutes ces choses, afin qu'il délibérât s'il n'y avait encore quelques moyens de faire la paix. Condé répondit à ce message qu'il y aurait de l'injustice à condamner comme rebelles des gens qui n'avaient pris les armes que pour le maintien de l'autorité du roi, — que la reine Catherine elle-même devait se souvenir des ordres dont elle l'avait jadis honoré, — que c'était en vertu de ces ordres et à sa prière qu'il avait rallié la noblesse dévouée pour s'opposer à la conjuration flagrante du triumvirat tramée avec l'ambassadeur d'Espagne, dans le but d'ôter la régence à la mère du roi, — que les véritables rebelles étaient donc les triumvirs dont l'ambition seule causait les troubles et tous les malheurs de la France. Il finissait en suppliant la reine de ne pas souffrir surtout que des troupes étrangères entrassent dans le royaume et que le Parlement traitât les protestants avec autant de rigueur. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 568.)

Cette lettre portant la date du vingt-sept juillet 1562, est écrite de la propre main du prince et signée par Coligny et par les autres chefs du parti. Elle n'empêcha pas que, quelques jours après, ne parût une déclaration de Sa Majesté enregistrée et confirmée par un arrêt du Parlement, laquelle prononçait que ceux qui avaient pris les armes à Orléans, les avaient prises contre le roi et la reine; que par conséquent ils devaient être réputés ennemis publics et traités comme tels, excepté toutefois mon seigneur le prince qu'on supposait n'être pas libre, mais détenu comme prisonnier parmi les rebelles. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 571.)

Alors ce même prince qui venait de supplier la reine de pas appeler les soldats étrangers sur le territoire de la patrie, se hâta d'écrire au duc de Deux-ponts une lettre pressante par laquelle il l'engageait à hâter les secours qu'il lui avait promis. Il fit partir en même temps Robert Stuart, Écossais, pour demander à la reine d'Angleterre de faire mettre en route, sans le moindre délai, les troupes qu'elle avait pris l'engagement de fournir à la ligue protestante. Le résultat de ces démarches fut que Condé obtint des princes luthériens de l'empire cent mille écus d'or, et la permission de faire des levées de soldats dans leurs états, et que la reine Élisabeth hâta les préparatifs de la flotte et de l'armée qu'elle devait envoyer sur les côtes de France. (DE THOU, t. IV, p. 255. — *Mémoires de Condé*, t. III, p. 628.)

Ainsi les deux partis semblaient s'entendre pour livrer le pays aux ravages de l'étranger. Le comte de Salm et le comte de Rokendorf étaient déjà arrivés avec leurs régiments, pour servir sous les ordres du duc de Guise; une armée de Suisses était déjà à Paris, et une autre, payée d'avance et toute équipée, était en marche pour secourir les catholiques. Les désordres d'une invasion allaient se joindre aux malheurs de la guerre civile.

On continuait cependant de part et d'autre à se faire le plus de mal possible et cette lutte incessante entre les deux partis présentait partout des épisodes de l'atrocité la plus révoltante.

La ville d'Orange n'avait eu définitivement un ministre qu'en 1561 ; mais comme par suite de concessions, d'héritages et d'arrangements, elle appartenait alors au prince de Nassau, quoique enclavée dans les possessions françaises, elle servait de refuge aux protestants de la Provence et du Dauphiné, quand ils étaient trop poursuivis dans leur pays. Les huguenots y tenaient librement leurs assemblées, sans que le gouverneur cherchât à les inquiéter ; mais à la nouvelle du massacre de Vassy, une fureur aveugle s'empara d'eux, et ne rêvant plus que vengeance, ils chassèrent leur gouverneur contre lequel ils avaient quelques soupçons. A sa place, il avaient mis le seigneur de Parpaille, protestant zélé et qui était président du Parlement d'Orange. Parpaille avait démoli les églises, brûlé les reliques des saints et jusqu'aux os de saint Eutrope, patron de la ville. Il avait, ce qui est pire encore, attaché la figure du crucifix sur un âne que lui-même avait mené fouettant par toute la ville au grand scandale des fidèles. Aussi son nom rendu célèbre par tant d'excès, était-il devenu un sobriquet injurieux dont on flétrissait dans quelques provinces les protestants qu'on appelait Parpaillots. (DE THOU, *ubi supra*. — LAVAL, l. 5, p. 114. — *Politique du clergé*, 2^e édition, p. 114.)

Les excès de Parpaille devaient attirer de terribles représailles. L'évêque d'Orange appela une espèce de croisade au secours de son troupeau ravagé par ces loups furieux. Honoré de Savoye, comte de Sommerive, dont j'aurai à parler plus tard, se mit à la tête d'un grand nombre de seigneurs catholiques Français, Fabrice Serbellon, parent du pape, qui avait le commandement général des armées dans le comtat d'Avignon, joignit les troupes de l'église à celles des confédérés et tous ensemble vinrent assiéger la ville. (DE THOU, *ubi supra*.)

Les habitants, qui ne s'attendaient pas à une attaque aussi prompte, demandèrent vainement à capituler ; ils offraient de rappeler leur gouverneur, de livrer toutes leurs armes et de renvoyer d'Orange tous les étrangers. Sarbellon rejeta ces offres et fit dresser immédiatement les batteries ; mais la tranchée était à peine ouverte que la faction catholique qui était dans la ville, ayant pris le dessus, introduisit elle-même les assiégeants par plusieurs côtés. Ceux-ci exercèrent alors leur droit de vainqueurs avec une férocité qui n'a pas d'exemple. Après le premier carnage qui eut lieu sans distinction, ils ne donnaient plus la mort qu'avec une sorte de raffinement. « Ils perçaient les uns de petits coups de poignard lentement et à plusieurs reprises. » Pour se donner le plaisir de les voir expirer dans de longues souffrances, ils précipitaient les autres du haut des remparts sur des piques et des épées. Ils en pendirent quelques uns à des crémaillères et les brûlèrent à petit feu. Enfin il y en eût qu'ils coupèrent par morceaux. Ils ne firent grâce ni aux malades, ni aux pauvres des hôpitaux, la plupart des femmes furent

pendues aux portes et aux fenêtres, toutes les filles furent violées et en partie massacrées, et les jeunes garçons furent enlevés pour servir à l'infâme lubricité des Italiens de l'armée de Sarbellon. Puis on dépouilla tous ces cadavres qu'on jeta nus dans les rues, et par une atroce incécence, on plantait des cornes de bœuf et des pieux dans les parties naturelles des femmes, tandis qu'on bourrait les corps des hommes avec les feuillets lacérés de leurs Bibles françaises et de leurs livres de prières. (DE THOU, t. IV, p. 255. — LAVAL, l. 5, p. 114.)

Les catholiques eux-mêmes qui avaient aidé à introduire l'ennemi n'échappèrent pas à sa fureur. Ils se tenaient assemblés sur la grande place, avec leurs femmes et leurs enfants ; les italiens tombèrent sur eux et les massacrèrent presque tous. Ensuite on mit le feu aux maisons dont il y en eut trois cents de brûlées entre l'Hôtel-de-Ville et le palais épiscopal. Une grande pluie qui survint heureusement sauva le reste de la ville.

Quant au président Parpaille, il était sorti de la ville quelques jours avant le commencement du siège. A la tête d'une troupe de ses gens les plus décidés, il était parti bien muni de mousquets, de poudres et cordages en délibération d'enlever Chastelneau à notre Saint Père le pape ; son plan était de s'y établir pour de là ôter toute commodité à ceux d'Avignon. Or est-il qu'il eut bien en effet le temps d'entrer dans la ville et de s'emparer dans son outrecuidance de tous les précieux reliquaires et des vaisselles d'or et d'argent des églises ; mais il ne put prévaloir contre la garnison papale logée en la citadelle. Il en fut si vivement assailli à grands coups de canon, qu'après avoir perdu bon nombre des siens, il se vit dans la nécessité d'abandonner son artillerie et ses bagages, pour se sauver de vitesse, emportant toutefois les objets qu'il avait pillés et dont il fit battre monnaie à Lyon, pour solder ses satellites. Mais Dieu ne laissa pas cet impie jouir de son impunité ; il fut surpris par les catholiques, dans une expédition près de Bourg en Vivarais. On l'envoya aussitôt à Avignon, où son procès lui ayant été fait et parfait, il eut la tête tranchée, après avoir été exposé plusieurs jours aux injures de la populace dans une cage de bois. (LAVAL, l. 5, p. 114.)

Pendant le maréchal de Saint-André, après avoir repris Poitiers, était parti pour se rendre au siège de Bourges. C'était l'une des meilleures et plus importantes places qui fût au pouvoir des protestants. Aussi les catholiques rassemblaient-ils tous leurs moyens pour la leur enlever. Le duc de Guise était déjà devant la ville, depuis le 11 août 1562, avec l'armée du roi, composée de quinze mille hommes de pied et de trois mille de cavalerie. Aussitôt qu'il eut reçu le renfort que lui amenait Saint-André, il envoya sommer Ivoy et les échevins d'ouvrir les portes. Pour toute réponse, Ivoy ordonna plusieurs sorties dans lesquelles l'armée royale eut presque toujours le désavantage. (DE THOU, t. IV, p. 257 et seq.)

Une première tentative faite par les assiégeants du côté du faubourg

Saint-Ursin eut encore un plus malheureux résultat. L'artillerie royale, qui avait vingt-et-une pièces de batterie, tira pendant le jour plus de sept cents coups de canon. La nuit, la brèche fut réparée, et le lendemain, quand on tenta de monter à l'assaut, le capitaine Roch Chateignier, l'un des plus braves et des plus nobles officiers du roi, fut tué à la tête des assaillants. L'ex-moine Richelieu, devenu colonel d'infanterie, provoqua à un combat singulier le sire de Brichanteau, qui commandait la défense sur ce point ; mais celui-ci blessa dange-reusement son adversaire et remporta son casque dans la ville, pour gage de sa victoire. Cinq autres capitaines, plusieurs braves gentilshommes et un grand nombre de soldats perdirent aussi la vie, et M. de Randan, colonel général de l'infanterie française, reçut une blessure dont il mourut quelque temps après. (DAVILA, liv. 5, p. 158).

Des secours arrivaient de Paris à l'armée royale. On venait de lui expédier à grands frais de cette ville un grand convoi de canons, de boulets et de poudre, et le duc de Guise avait détaché quatre compagnies d'infanterie avec six enseignes de cavalerie pour escorter ce convoi. L'amiral de Coligny, qui se tenait avec les princes de Condé à Orléans, en eut nouvelle. Incontinent il partit avec un camp volant, surprit l'escorte vers Chateaudun, la tailla en pièces et s'empara de tout le matériel du convoi. Mais, comme il n'avait pas assez de chevaux pour l'emmener, parce que les charretiers du convoi, dès la première attaque, avaient coupé les traits et s'étaient sauvés sur leurs bêtes, il fit mettre le feu à la poudre et enclouer les gros canons, ne ramenant à Orléans que les pièces de campagne, avec ce qu'il put faire charger de munitions. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 8, p. 528).

Le duc de Guise commença alors à désespérer de prendre à force ouverte une ville qui se défendait si bien et que le parti s'appliquait si efficacement à protéger. Il entra en pourparlers avec le commandant Ivoy, auquel il fit faire de magnifiques promesses pour lui et pour les siens. Celui-ci, qui n'était pas inaccessible à tout motif d'intérêt particulier, promit enfin de se rendre, pourvu que ce fût à des conditions avantageuses.

Le roi donc daigna lui faire porter les articles de la capitulation, par lesquels il était stipulé que ledit seigneur d'Ivoy, ses capitaines et ses soldats, ainsi que les habitants et autres gens étant dans la ville auraient vie et bague sauvés, — que ledit sire d'Ivoy avec ses gentilshommes et officiers, sera reçu à baiser la main de Sa Majesté — qu'après cela, il aura liberté d'aller en toute sûreté retirer de M. le prince de Condé le serment qu'il lui a prêté, après quoi il pourra lui et les siens ou prendre service en l'armée royale, ou se retirer chacun en son logis respectif, en promettant de ne plus porter les armes à l'avenir contre le seigneur roi, demeurant bien entendu que, quant aux deniers royaux, reliquaires des églises et autres valeurs qui ont pu être prises dans la ville ou ailleurs, au nom dudit sieur prince, il n'en sera fait nulle recherche contre le sire d'Ivoy, ses capitaines et soldats, ni contre aucun

des habitants de la ville de Bourges. Telles étaient les conditions ostensibles de cette capitulation : pour les articles secrets, l'histoire ne les a pas transmis. (DE THOU, t. IV, p. 258. — *Mémoires de Condé*, t. III, p. 654.)

Elle fut acceptée malgré les plaintes et les murmures de la garnison qui ne comprenait pas pourquoi, après n'avoir eu que des succès, elle était déjà forcée de se rendre. Quelques-uns des principaux officiers s'attachèrent au service du duc de Guise ; d'autres, et ce fut le plus petit nombre, préférèrent se retirer. Pour le seigneur d'Ivoy, devenu l'objet de la haine et du mépris des huguenots qui l'accusaient d'avoir trahi son parti, il alla achever ses jours au fond d'une maison de campagne. Le prince de Condé lui fit dire de ne pas se présenter devant lui pour retirer son serment, parce qu'il ne voulait en aucune sorte être souillé par la présence d'un traître. (DAVILA, liv. 5, p. 159).

Et pendant ce temps là l'armée royale faisait son entrée dans Bourges : on en chassait les protestants comme gens suspects, leurs maisons étaient livrées au pillage et des ordonnances sévères interdisaient aux bourgeois toute espèce de rassemblement.

Vers le même temps il y avait de grands troubles dans l'Angoumois et dans la Saintonge. Les protestants d'Angoulême qui avaient été réunis en Église par le ministre Jean de Vyon, sur la fin du règne de Henri II, s'étaient d'abord vus si nombreux que, bravant les édits et le pouvoir des magistrats, ils célébraient la cène en plein jour et à portes ouvertes. L'édit de janvier les rendit encore plus intraitables et ils avaient refusé d'ouvrir leurs portes au sieur de Martron, qui arrivait avec une garnison catholique en qualité de lieutenant du roi. Les soldats de cette garnison, repoussés dans la campagne, s'étaient mis à piller les châteaux et les villages des environs. Les huguenots, de leur côté, abattaient par représailles dans la ville les églises et les autels, brisaient les statues des saints ; ils poussèrent même le sacrilège jusqu'à profaner le tombeau où gisait le corps de Jean duc d'Angoulême, aïeul de François I^{er} ; et ils mirent le cadavre en pièces. Mais ce dernier excès excita l'indignation du peuple habitué à révéler l'illustre mort comme un saint, et les catholiques, avec Martron, purent entrer dans la ville où ce qui venait de se passer leur avait rendu de nombreux partisans. Alors, sous prétexte de punir les auteurs des troubles, ils satisfirent pleinement leurs haines et leurs vengeances particulières. C'était une nouvelle semence de discorde et elle ne pouvait manquer d'être productive. (BÈZE, *Hist. eccl.* — DE THOU, t. IV, p. 261.)

En Saintonge, les choses n'étaient pas plus tranquilles. Ce fut, dit Théodore de Bèze, par les plus débauchés, les pirates et les malfaiteurs relégués dans les îles que la foi nouvelle avait d'abord été adoptée. Quelques vagabonds étrangers qui étaient venus chercher un refuge dans la petite île d'Arverte et qui avaient sucé les principes de Luther, s'étaient mis à prêcher contre les abus de l'Église romaine, et bientôt dans tout le pays on ne parla plus que des luthériens d'Arverte. Pour

lors arriva dans l'île le ministre Hamelin, Tourangeau de naissance, qui était déjà venu une fois en Saintonge pour y implanter la religion, mais qui avait été forcé par la persécution de s'en éloigner. Il fonda à Arverte une église protestante en 1555, et c'est de cette petite île que le protestantisme se répandit rapidement dans toute la province. (DE THOU, t. IV, p. 265.)

La paix d'abord ne parut nullement troublée par l'importation de cette nouvelle religion; catholiques et protestants venaient tour à tour prier dans le même temple: quand les uns sortaient, les autres entraient et les choses allèrent ainsi jusqu'au massacre de Vassy. Alors les réformés Saintongeais, excités partout par leurs ministres, se rassemblèrent en grand nombre à Saint-Jean-d'Angely, afin de consulter si les saintes écritures permettaient de prendre les armes pour défendre la liberté de conscience et punir ceux qui, au mépris des édits du roi, se montraient perturbateurs du repos public. Il est facile de deviner que l'on trouva cette permission dans le saint livre, et à l'instant toute la noblesse et tous les partisans de la nouvelle doctrine s'insurgèrent. Le prince de Condé leur envoya deux de ses meilleurs capitaines pour les commander; puis l'on se battit, on pillà, on prit et on reprit des villes, et surtout on massacra impitoyablement des deux côtés.

La décision qui avait été prise à Saint-Jean-d'Angely avait besoin toutefois d'être confirmée par une adhésion plus authentique. La déclaration du roi, sanctionnée par arrêt du Parlement qui donnait aux protestants en armes le nom de rebelles, avait jeté le découragement dans un grand nombre de leurs partisans. Le bruit qui se répandit bientôt que les chefs des huguenots avaient appelé l'étranger à leur secours, et qu'ils complotaient de livrer à l'Anglais le Havre de Grâce, Dieppe et Rouen, acheva de les rendre odieux aux véritables Français. Plusieurs se retiraient dans leurs maisons, disant qu'on ne pouvait en conscience porter les armes contre son roi, quoique mal conseillé. Alors un grand synode se tint à Saintes dans toutes les formes; il s'y trouva environ soixante pasteurs ou ministres, et là fut proclamée cette maxime alors encore étrange pour l'oreille des peuples, « qu'en certains cas l'insurrection devenait le plus saint des devoirs. »

Tout l'ouest était en feu. Les Rochellois seuls, suivant le conseil de Guy Chabot, leur gouverneur, homme rempli de tolérance et de modération, gardaient jusqu'alors une espèce de neutralité, quoique la plupart d'entre eux fussent attachés à la doctrine protestante. On verra bientôt qu'ils ne persistèrent pas longtemps dans cette ligne de modération. Au reste, les commencements du protestantisme avaient été tardifs en cette ville qui devait bientôt en devenir le boulevard. C'était à peine si les ministres Lafontaine et Laplace, qui vinrent en 1557 y régulariser l'Église, y avaient pu réunir une cinquantaine de personnes, quand Pierre Richer, qui revenait de la malheureuse expédition de Villegagnon, se joignit à eux. Leurs efforts eurent bientôt prodigieusement multiplié le nombre des partisans de leur doctrine. (BÈZE, *Hist. eccl.*)

De leur côté, les catholiques, devenus les maîtres dans la capitale, prenaient aussi des mesures énergiques pour la défense de leur cause. Les échevins avaient avancé vingt mille livres tournois, afin de solder seize cents soldats qui furent en diligence levés et commis à la garde des portes. Le Parlement voulut contribuer à ces frais, et, par arrêt de toutes les Chambres assemblées, il se taxa lui-même savoir : chaque président à deux écus sols, et chaque conseiller à un écu sol. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 455.)

Un autre arrêt ordonnait quelques jours après qu'une déclaration du roi de Navarre, déjà publiée par Brissac et portant injonction « aux personnes notées de la prétendue nouvelle religion », d'avoir à vider la ville, fût et demeurât exécutoire, même à l'égard dudit Parlement. — En même temps il prescrivait de poursuivre avec la dernière rigueur les auteurs et propagateurs de certains libelles qui couraient manuscrits sous le nom de Théophile. — Il étendait même la rigueur jusque sur l'imprimeur de la reine-mère, à qui il interdisait de publier un écrit composé par cette princesse d'un voyage qu'elle avait fait au camp du roi pour composer et pacifier les troubles. — Il faisait saisir les revenus des bénéficiers qui sentaient mal de la foi et religion catholique, et tenaient opinion contraire à icelle : il enjoignait au lieutenant civil et autres officiers du Châtelet de marcher dans les rues pour y arrêter les séditieux. Ordre était donné au recteur de l'Université de faire convocation des facultés, des collèges et communautés de la ville, pour être, par ceux qui les composaient, fait et prononcé une profession de notre sainte foi catholique ; et pour être par ledit recteur fait rapport, sous peine d'amende arbitraire, des refusants et des délayants. — Un pareil arrêt exigeait la même profession de foi de tous les officiers royaux et autres, échevins, maires, consuls, marguilliers, avocats et procureurs, sous peine de voir déclarer leurs charges et emplois vacants, impétra-bles. — Les manants et habitants des villes et communes étaient autorisés à prendre les armes contre les pillers d'églises et faiseurs de conventicules et assemblées illicites. — Tous les prédicants, ministres et officiers de la nouvelle doctrine, devaient être appréhendés au corps, pour être contre eux procédé comme coupables de lèse-majesté divine et humaine, séditieux et perturbateurs du repos public. Les biens de ceux qu'on ne pourrait saisir étaient déclarés confisqués, et défense était faite, sous les mêmes peines, à toute personne de leur donner aide et de les recéler. — Par deux autres arrêts, le Parlement ordonnait que les maisons et biens des rebelles seraient immédiatement baillés à louage au plus offrant et dernier enchérisseur, au profit du seigneur roi, — et que les arrérages des rentes constituées sur la ville, appartenant auxdits rebelles, ne seraient payés ni à eux, ni à ceux auxquels ils en auraient fait transport, sous peine aux payeurs de payer deux fois. — Pour compléter toutes ces mesures, il fut encore enjoint aux capitaines de la ville de constituer prisonniers les vagabonds et gens sans aveu, notamment ceux qui y seraient venus des villes rebelles au roi. (*Mémoires de Condé*, t. III. p. 468-579.)

Le maréchal de Brissac, lieutenant pour le roi dans Paris, publiait aussi des règlements pour la tranquillité et la sûreté de la capitale. Suivant la teneur de cette publication, les chefs de famille et autres bourgeois divisés et subdivisés en centaines, puis en cinquantaines et dizaines, étaient tenus, sous peine de cinquante sols parisis d'amende, et de punition corporelle à la troisième récidive, de venir se ranger dans leurs catégories respectives au premier mandement de leur chef ; ils devaient être munis d'armes à eux appartenant et non louées ni empruntées, sous peine de vingt livres parisis d'amende et de confiscation de toute arme qui n'appartiendrait pas au porteur. Ceux qui, pour quelque motif légitime, obtenaient la permission de se faire remplacer, étaient obligés de répondre de leurs remplaçants. Chacun devait faire sa confession de foi catholique entre les mains de son chef ; ceux qui étaient notés comme suspects en matière de religion étaient soumis à des visites domiciliaires. Les armes qui se trouveraient chez eux devaient être saisies et données à ceux des bons catholiques qui n'auraient pas le moyen de s'armer. En outre, pour rendre la surveillance desdits suspects plus facile, le lieutenant civil avait ordre de boucher et murer les huis de derrière de leurs maisons. Les hôteliers et logeurs avaient injonction d'apporter à leur dizainier les noms et prénoms de tous ceux qui venaient loger chez eux, et, pour qu'il n'y eût abus, à chaque porte de la ville se trouvaient des commis chargés de prendre et d'inscrire les noms de quiconque entrait ; mais, comme les capitaines et autres gens chargés de ces règlements pouvaient encourir la malveillance et la haine de plusieurs, en raison de leurs fonctions, ils devaient toujours être munis d'armes offensives et défensives pour la sûreté et l'action de leurs personnes, et se tenir toujours prêts à se secourir les uns les autres. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 477.)

Peu de temps après, le 18 juin 1562, le même seigneur maréchal de Brissac fit publier à son de trompe une nouvelle ordonnance, au nom du roi et en son nom propre. Elle portait que tous les gens suspects eussent à se présenter en personne, et dans les vingt-quatre heures par devant l'Évêque de Paris, en sa maison épiscopale, pour là faire leur confession de foi et la bailler signée de leur main, afin que ledit Seigneur Évêque avisât si cette confession était en forme due, et qu'il en avertit ledit seigneur Maréchal, lequel pourvoira ensuite, selon qu'il sera décidé par lui et son conseil. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 508.)

Toutes ces précautions n'eurent d'autre effet que d'animer encore plus l'horreur du peuple contre les religionnaires ; et quand le maréchal de Brissac, pour en réprimer les trop sanglants effets, fit à son tour publier l'édit qui faillit faire massacrer le lieutenant général de Paris (*supra*, chap. iv, p. 153), une députation vint présenter à la reine au nom de tous les bons catholiques de la capitale, des remontrances, portant que leur foi s'opposait à ce qu'ils supportassent, comme on l'exigeait, la présence des hérétiques parmi eux ; ils suppliaient Sa Majesté de leur permettre de s'en aller en Espagne, en Flandre ou en Italie, où ils

pourraient au moins vivre catholiquement « de quoi Catherine de Médicis se montra, dit-on, en grande peine et répandit force pleurs ». On peut, sans être trop incrédule, douter un peu de la sincérité de ces larmes : ce qu'il y a de sûr, c'est que les massacres n'en continuèrent pas moins avec impunité. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 560.)

Cependant la nouvelle de la reddition de Bourges avait répandu la joie dans Paris. Par arrêt de ce même Parlement, en date du vingt-huitième jour d'août 1562, le chantre de la Sainte Chapelle du palais fut mandé, et il lui fut enjoint par ladite cour de faire faire procession et prières particulières pour le roi et les seigneurs étant lors au camp de la ville de Bourges, où ils avaient réduit quelques rebelles et séditeux qui l'occupaient. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 604.)

Puis il fut publié un autre arrêt par lequel prise de corps est donnée à la réquisition du procureur du roi, à l'encontre de l'Amiral, de Dandelot, son frère, de la Rochefoucault, du prince de Porcian, de Montgomery et autres seigneurs des plus notables du parti de Condé, ainsi que contre un grand nombre des gentilhommes étant de présence à Orléans, juges, officiers, échevins et magistrats, pour être lesdits appréhendés et menés en la prison de la Conciergerie du Palais ; à faute de quoi ils sont ajournés à trois briefs jours, sous peine par les délinquants d'être déclarés bannis et de voir tous et chacun de leurs biens mis sous la main du roi. Un sergent nommé Avardet fut chargé de faire la signification de cet arrêt en la ville la plus proche d'Orléans qui serait d'un sûr accès, et ledit sergent alla en effet poser son exploit à Pithiviers. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 8, p. 528.)

Ce arrêt fut cause du renouvellement des désordres en la cité de Paris, tellement que pour être jeté en la rivière, au lieu d'être mené en prison, il ne fallait qu'être appelé huguenot en pleine rue, de quelque religion qu'on fût.

« Et pour mieux acharner le peuple, deux honorables personnes, le lieutenant-général de Pontoise et le lieutenant particulier de Senlis, convaincus d'avoir souffert des prêches et baptêmes dans leurs logis, furent pendus au gibet. Puis la populace, y accourant comme en procession, se mit à traîner leurs pauvres cadavres. Elle coupa les têtes, joua longtemps à la pelotte avec et finalement brûla ces misérables restes dans un feu de joie. Plusieurs prisonniers qui étaient également détenus pour la religion furent condamnés aux galères ; mais la plupart furent délivrés en chemin. »

CHAPITRE IX

ARGUMENT : LES CATHOLIQUES DÉLIBÈRENT DE MARCHER OU CONTRE ORLÉANS
OU CONTRE ROUEN. — CE DERNIER PARTI L'EMPORTE.

LES PROTESTANTS A MEAUX, EN CHAMPAGNE, EN BOURGOGNE.

LE COMTE DE TAVANNES.

TROUBLES DU NIVERNAIS, DU BOURBONNAIS, DU DAUPHINÉ. — LE BARON DES ADRETS.

GUERRE EN PROVENCE. — LE COMTE DE TENDE,

SOMMERIVE, SUZE, NOUVANT, MONTBRUN.

Après avoir pris Bourges et coupé par cet exploit, ainsi que le disaient les amis des Guises, un bras à la faction protestante, on tint un grand conseil pour délibérer sur ce qu'il serait le plus expédient de faire. Les uns opinèrent pour qu'on allât de suite attaquer Orléans. C'était-là, disaient-ils, le principal repaire des huguenots, où les deux chefs qui faisaient mouvoir tout le corps, le prince de Condé et l'amiral de Coligny se tenaient retranchés. En faisant ces deux hommes prisonniers, c'était terminer la guerre d'un seul coup ; car les autres chefs du parti, manquant de direction et de ralliement, seraient ensuite facilement réduits. Quant aux étrangers qui arrivaient à leur secours, ils seraient bien obligés de s'en retourner dans leurs pays, une fois qu'ils auraient appris que les alliés sur lesquels ils comptaient étaient hors d'état de les soutenir. — D'autres chefs au contraire voulaient qu'on fit de préférence le siège de Rouen, et ils donnaient pour raison qu'Orléans était trop bien gardé par une garnison de plus de sept mille hommes d'excellentes troupes, sans compter les habitants tous dévoués au prince. La place, ajoutaient-ils, avait été soigneusement fortifiée « avec un tel entrain qu'on avait vu jusqu'aux dames et aux demoiselles y porter la hotte comme les autres » ; aussi, en entreprenant un siège de cette conséquence, sans s'être pourvu auparavant de tout ce qui était nécessaire, c'est-à-dire de cent mille livres au moins de poudre, de plus de douze mille boulets et de deux mille pionniers, ce serait s'exposer à ne retirer que la honte d'une tentative impuissante. Or, pour faire seulement ces préparatifs, il ne fallait pas moins d'un grand mois, pendant lequel les étrangers auraient tout le temps d'entrer dans le royaume par divers points, surtout les Anglais auxquels Rouen tenait déjà les portes ouvertes. C'était donc Rouen qu'il fallait attaquer avec d'autant plus de sûreté que

d'une part on pouvait compter sur un fort parti en Bretagne, et que d'un autre côté il ne serait pas difficile, avec quelques milliers d'hommes seulement, de fermer le passage aux troupes que Dandelot amenait d'Allemagne. Rouen pris, c'était l'autre bras du parti protestant coupé, et rien de plus aisé ensuite que de venir à bout de la tête privée de tous ses moyens d'action. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 8, p. 529. — DE THOU, t. IV, p. 268.)

Ce dernier plan l'emporta dans le conseil. Le 11 septembre 1562, l'armée royale décampa de devant Bourges et marcha vers Rouen. En chemin elle ruina l'église réformée de Gien et toutes les autres églises protestantes qui se rencontrèrent sur sa route, tuant et massacrant hommes, femmes et enfants, tandis que des bandes de paysans, excités par les édits du Parlement et par l'exemple de la troupe, couraient au son du tocsin sur les malheureux huguenots, comme sur des chiens enragés. Ils appelaient cela : « Hâler la grande Levrière. » On assure que des Italiens qui étaient au service du roi, animés par la rage qu'ils avaient contre les hérétiques, ouvrirent un enfant tout vivant et mangèrent son foie encore tout chaud. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 8, p. 529. — MÉZERAU, t. II, p. 851. — DE THOU, t. IV, p. 275.)

Les moines eux-mêmes, oubliant les devoirs de leur profession, prenaient les armes et couraient sur leurs voisins. Ceux de l'abbaye de Fontaine-Jean, près de Châtillon-sur-Loing, s'étaient fait la terreur du pays ; mais Dampierre vint les attaquer tout à coup, à la tête d'un fort parti de protestants. Tous furent passés au fil de l'épée à la réserve de quelques-uns qui eurent un sort encore plus horrible. Ils s'étaient retirés dans le clocher ; comme ils ne voulaient pas se rendre, Dampierre y fit mettre le feu et ils furent étouffés dans les flammes et la fumée. (DE THOU, t. IV, p. 276.)

Il ne serait pas possible de raconter combien il se commit de meurtres et d'assassinats, chacun ayant liberté d'égorger et de piller, au point qu'on ne voyait à la campagne et dans les villes que cadavres de tout sexe et de tout âge sur lesquels avaient été exercées, pendant leur vie, et après leur mort, toutes sortes d'inhumanités. Ceux de ces malheureux traqués ainsi de tout côté qui purent échapper à leurs bourreaux se retiraient dans Orléans ; « combien qu'une maladie pestilentielle, causée par le mauvais air de tant de pourritures, et par l'agglomération de tant de personnes, y exerçait en ce moment même de grands ravages, emportant chaque jour bon nombre de soldats et encore plus du pauvre peuple de toutes qualités. » (LA POPELINIÈRE, *ubi supra*.)

Ce fut à travers ces scènes de carnage que le jeune roi de France, accompagné de sa mère, arriva enfin à la vue de Rouen, après quatorze jours de marche. Le vingt-cinq septembre, le camp royal était dressé à Dartenal, bourg situé à deux lieues de cette ville, et l'on fit immédiatement les premières dispositions du siège, pendant que de forts détachements, en manière de camp volant, étaient restés autour d'Orléans, pour en surveiller la garnison, et que le maréchal de Saint-André avec

ses gendarmes et le régiment de Picardie, s'était porté jusqu'à Troyes pour s'opposer à l'entrée des Allemands. (DAVILA, t. I, p. 162. — DE THOU, t. IV, p. 464.)

En ce moment dans presque toute la France, la lutte entre les partisans des deux croyances déjà si acharnée, semblait avoir redoublé d'animosité. A Meaux où du temps de l'évêque Briçonnet, ainsi qu'on l'a vu précédemment, avait été fondée la première église protestante, une grande partie des habitants, après avoir d'abord été luthérienne, était passée de la foi de Luther à celle de Calvin, que le ministre Chassignon était venu y établir définitivement sous la protection de l'édit de janvier, ils commençaient à vivre tranquilles, quand tout à coup « la démangeaison de prendre part aux troubles les prit comme les autres ». Dans les derniers jours de juin 1562, ils s'étaient pris à briser les images qui étaient dans les églises et à les trainer dans les ruisseaux. (DE THOU, p. 270 et suiv.)

Le Parlement de Paris ayant été chargé, par une lettre du roi, de réprimer ces profanations, déclara par arrêt ceux qui en étaient coupables, devenus atteints du crime de lèse-majesté, ordonnant de leurs courir sus. Par un second arrêt, il condamna à mort les ministres pasteurs et autres gens semblables ; mais les habitants de Meaux, arguant de l'édit de janvier, prétendirent que ces deux arrêts devaient être réputés nuls et tyranniques. Alors pour les réduire à raison, on fit partir de Paris le sieur de Lioux, frère du célèbre Blaise de Montluc, qui avec une troupe de gens de guerre, vint rétablir dans la ville l'exercice de la religion, et donner protection aux ecclésiastiques chassés de leurs bénéfices et emplois. De Lioux ordonna de plus à tous les habitants d'apporter leurs armes à l'hôtel-de-ville. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre à cet ordre sortirent de Meaux au nombre d'environ quatre cents, sous la conduite de Bethune, et prirent le chemin d'Orléans, refuge général des rebelles ; mais ils tombèrent entre les mains des détachements catholiques laissés autour de cette ville, ou des paysans soulevés qui les massacrèrent, en sorte qu'il en arriva à peine quarante sains et saufs à Orléans. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 519 et 577. — MÉZÉRAI, t. II, p. 856.)

Claude de Gouffier marquis de Boissy, vint sur ces entrefaites remplacer le marquis de Lioux. Ce nouveau commandant fit détruire le grand marché de la ville, l'un des plus beaux qui fut en France ; il punit de divers supplices plus d'une centaine de personnes qui s'y étaient retranchées, et livra les marchandises au pillage. Puis on vit arriver deux bandes de vagabonds et de scélérats, que le Parlement avait fait ramasser dans la lie du peuple de la capitale. Ceux-ci vengèrent amplement et par toute sorte d'excès les profanations commises par les huguenots. On força les pères à faire rebaptiser leurs enfants, les époux à se remarier devant les curés, suivant les rites de l'église romaine, et on traîna indécemment les femmes et les filles à l'église. (MÉZÉRAI, p. 857. — DE THOU, *ubi supra*.)

A Sens, dont le cardinal de Guise était archevêque, on déploya, comme on devait s'y attendre, un zèle encore plus ardent et plus expéditif surtout contre les protestants qui y avaient depuis l'édit de janvier, une église achetée à leurs frais et à laquelle présidait le ministre Labrosse. En une seule affaire, on massacra près de cent personnes, dont les corps furent jetés dans la rivière. Cette première sévérité rétablit l'ordre, du moins pendant quelque temps. (MÉZERAI, t. II, p. 857.)

Des scènes non moins déplorables avaient lieu à Troyes en Champagne. L'évêque Caracciolo, fils du prince de Melphe, avait, comme on l'a vu, donné dans les nouvelles opinions, et son exemple avait entraîné la majeure partie de la population. Quand il eut été chassé de son siège le duc de Guise fit nommer à sa place D'Esclavoles, une de ses créatures. François de Clèves, duc de Nevers, gouverneur de Champagne, eut ordre d'aller installer ce nouvel évêque ; car on craignait quelques troubles à cause de l'attachement que les habitants de Troyes portaient à leur ancien prélat. Or, François aussi avait d'abord goûté la réforme, il avait même prêté serment au prince de Condé, son oncle, (François était fils de Marguerite de Bourbon, sœur du prince) et il avait promis de l'aller trouver à Orléans avec sa noblesse et ses hommes d'armes. Il venait encore tout dernièrement de renouveler cette promesse à Jacques Spifame, jadis évêque de Nevers et devenu maintenant ministre protestant, qui était venu la lui rappeler de la part de Condé. Mais François dé Clèves, changea de sentiment et à la persuasion du sire des Bordes, très bon homme de guerre et de Blaise de Vigenère personnage fort expert dans les matières politiques, « il se retira de cette méchante voie et rentra dans le giron de l'église. » Alors pour ôter tout soupçon qu'il eut encore quelque attachement pour les huguenots, il se fit leur plus ardent persécuteur. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 577. — DE THOU, *ubi supra*. — MÉZERAI, *ubi supra*.)

Dès son arrivée à Troyes il leur enleva la liberté de tenir leurs assemblées ; il permit à la populace d'enlever leurs livres et de les brûler. On arracha ensuite les enfants des bras de leur mère pour les porter à l'Église et les rebaptiser, on fit célébrer de nouveau tous les mariages ; puis suivaient les proscriptions et la vente des meubles de plus de quarante des principaux bourgeois. Quelques-uns furent mis à mort par la fureur du peuple, et vingt citoyens notables de la ville furent ignominieusement attachés au gibet. On n'épargna pas même les femmes dont trois furent inhumainement traînées dans les rues et jetées à la rivière. (DE THOU, *ubi supra*.)

Les protestants s'étaient rendus maîtres de Bar-sur-Seine à sept lieues de Troyes ; ils y abattirent les images et les autels. Le duc de Nevers fit approcher du canon pour assiéger la ville, et la garnison, ne se trouvant pas en état de la défendre, l'abandonna pour se retirer dans la citadelle. Alors les troupes du duc exercèrent toutes sortes de cruautés sur les malheureux habitants livrés à leur merci. On coupait les

enfants par morceaux, on leur arrachait le cœur, et quelques uns poussèrent la rage et la fureur jusqu'à goûter de cet horrible mets. On fendit aussi la poitrine aux prédicants, pour disperser leurs entrailles qu'on foulait aux pieds. (DE THOU, *ubi supra*. — MÉZERAI, t. II, p. 827.)

Ceux qui s'étaient retranchés dans la citadelle ayant été obligés de se rendre à discrétion, furent tous pendus. Le procureur du roi, nommé Ralet, qui présidait à leur supplice, fit pendre en cette occasion son propre fils, qui se trouvait parmi les rebelles ; mais quelque temps après, cet homme étant tombé entre les mains de ceux d'Antrain, lorsqu'ils reprirent la ville de Bar, il fut attaché à une solive de sa maison et tué à coups d'arquebuses.

Vers le commencement de septembre un gentilhomme du Rhémois, nommé Saint-Etienne, étant revenu d'Orléans en sa maison, fut soupçonné de machiner quelques troubles. Le baron de Cerny qui était son parent et qui servait dans les troupes du duc de Nevers, accourut avec mille soldats pour le prendre. La résistance fut meurtrière ; Saint-Etienne et deux de ses frères, aidés d'un petit nombre de domestiques fidèles, tuèrent au baron plus de cent vingt de ses meilleurs soldats. Il fallut amener du canon et abattre le château. Les assiégés se retirèrent dans les caves, où on alla les prendre. On commença par tirer les femmes du lieu où elles s'étaient cachées, et on se contenta de leur enlever leurs bijoux. Pour Saint-Etienne, on le cribla de coups de poignard avec ses deux frères, et une quinzaine de soldats qui lui restaient encore. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le duc de Lunebourg, devenu partisan du prince de Condé, s'était mis en route pour aller le rejoindre à Orléans. Il sortait depuis peu des prisons de la Bastille, où le duc de Guise l'avait fait renfermer par suite d'une querelle qu'il avait eue avec lui devant Amiens. Jacques de Bussy d'Amboise, qui avait épié ses démarches, vint l'attendre dans une auberge de la petite ville de Romerie, et là, il l'assassina la nuit, dans sa chambre à coucher, après avoir tué une partie de ses serviteurs. (MÉZERAI, t. II, p. 858.)

Cependant des bandes de soldats et de paysans fanatisés couraient partout les campagnes qu'ils mettaient à feu et à sang. Une de ces bandes s'empara de Céant-en-Othe, à sept lieues de Troyes, et cette ville eut à subir tout ce que la fureur et l'ivresse peuvent inspirer de plus atroce à de pareils gens : carnage, viol, pillage et incendie. Une autre bande qui ne comptait pas moins de deux mille hommes assiégea Ceremoise où le seigneur de Semidé s'était renfermé, avec un détachement de l'armée de Condé ; mais il s'y défendit avec tant de valeur, qu'après avoir tué un grand nombre des assaillants il les força à lever le siège. (DE THOU, *ubi supra*.)

De pareilles bandes se formaient dans la Bourgogne, et y commettaient les mêmes excès. Quelques-uns des plus notables de la ville d'Auxerre, n'ayant pas encore de ministre, s'étaient réunis dans une

maison, pour prier. Les bateliers et gens de rivière accoururent, au son du tocsin ; ils se répandirent dans la ville, sous la conduite de l'avocat Borgan et du geolier des prisons publiques, et après avoir fait tout le mal qu'ils purent, ils sortirent dans la campagne pour y assouvir leur rage encore plus librement ; mais ils rencontrèrent le sire d'Avigaan, l'un des plus braves gentilshommes du voisinage, qui les tailla en pièces. (BÈZE, *Hist. eccl.*)

Cependant le seigneur de Tavannes, lieutenant du duc d'Anmale, arrivait à Dijon, muni d'une déclaration royale qu'il fit enregistrer par le Parlement de Bourgogne. Sa Majesté, par cette déclaration, révoquait la permission accordée aux protestants de tenir leurs assemblées à Dijon et dans les lieux voisins. Aussitôt on proscrivit les ministres, on désarma les habitants, on mit les plus soupçonnés en prison, et on chassa de la ville leurs femmes et leurs enfants. Une ordonnance de l'autorité municipale enjoignit aux paysans de prendre les armes, de courir sus aux huguenots, avec défense à tout sujet du roi de leur fournir ni aliments, ni retraite, sous peine d'être punis comme criminels de lèse-majesté. Et en vertu de cette ordonnance, plus de dix mille personnes, la plupart de condition honnête, se virent obligées d'errer sans asile. Heureusement la population, moins cruelle que ses magistrats, traita ces infortunés fugitifs avec plus de modération.

Dans d'autres villes de la province, les commandants catholiques se montrèrent aussi moins avides du sang de ces malheureux, quoi qu'aussi ardents à profiter de leurs dépouilles. A Auxonne, on se contenta de piller leurs maisons ; mais on n'attenta pas à leur vie ; à Beaune, où il n'y avait point encore d'église constituée, quoi qu'ils fussent nombreux, on les chassa seulement de leurs demeures, et on préleva sur leurs biens une taxe qui produisit des sommes considérables. (BÈZE, *Hist., eccl.*)

De leur côté les protestants bourguignons, secourus par ceux de Lyon, s'étaient emparés de Châlons-sur-Saône, dont le ministre Antoine Popillon avait tout récemment fondé l'église en 1560. Le sieur de Monbrun (le même dont il a été déjà parlé sous le règne précédent et dont il sera encore parlé plus tard), vint avec cinquante arquebusiers tenir garnison au nom du prince de Condé. Mais Tavannes y accourut et Monbrun, saisi d'une terreur panique, démentant la réputation de brave qu'il avait acquise dans les premiers troubles du Dauphiné, abandonna la ville, sans tenter la moindre résistance. Elle fut livrée au pillage. Tavannes envoya ensuite son lieutenant Villefrancon contre Autun, où il avait appris que les protestants s'étaient promis de célébrer publiquement la cène le jour de l'Ascension. C'étaient deux curés de cette ville, Brochet et Fidelis, qui, après y avoir les premiers prêché l'hérésie, y avaient été établis comme ministres en 1561 par un synode tenu à Châlons cette même année. Ceux-ci, ayant appris que Tavannes avait donné l'ordre de les lui ramener ou de rapporter leurs têtes, préférèrent s'exiler volontairement et se réfugièrent en Suisse. Villefrancon, qui

trouva le lieu de l'assemblée vide, fut donc obligé de se contenter de brûler la chaire et les bancs ; mais il se dédommagea en faisant payer de grosses rançons à ceux qui en avaient le moyen, et en maltraitant les autres de toutes les façons, dans leur corps et par la prison. (BÈZE, *Hist. eccl.*, t. II, p. 1076.)

Mâcon montra plus d'énergie dans sa résistance. Son église avait été instituée en 1561 par le ministre Bouvet, et les protestants y devinrent bientôt si nombreux qu'ils s'étaient rendus comme à Châlons maîtres de la ville. Depuis la prise de Lyon par ceux de leur parti, ils y avaient, suivant leur usage ordinaire, brisé les images dans les églises. Quand Tavannes se présenta avec ses troupes pour les surprendre à l'improviste, il trouva qu'ils faisaient bonne garde, et il fut obligé d'en venir à un siège en règle. César d'Entrages qui était venu de Lyon pour commander la défense de la place, fit faire de fréquentes sorties qui coûtèrent cher aux assiégés. Enfin, Tavannes ayant ouvert la tranchée du côté de la basse ville, parvint à s'emparer du faubourg Saint-Laurent. Là, il fit établir des batteries, et renversa en moins de deux heures toutes les fortifications de ce côté de la place. Il croyait bien la ville prise, car il avait de plus des intelligences dans l'intérieur par le moyen d'un nommé Moussy, qui lui ménageait un parti, et qui lui faisait connaître tout ce qui se passait dans le conseil des assiégés. Mais cet espion fut découvert et pendu tout aussitôt, par l'ordre du commandant d'Entrages, et celui-ci, sommé de se rendre, fit réponse au chef catholique qu'il eût lui-même à se préserver de tomber entre ses mains, car son intention était de lui faire subir le même traitement qu'à son agent. Tavannes, irrité d'une pareille réponse, fit tirer le jour même plus de quinze cents coups de canon qui tuèrent un grand nombre de ceux de la garnison ; de leur côté les assiégés firent une sortie, la nuit suivante, massacrèrent les sentinelles laissées aux batteries, et ne se retirèrent qu'après avoir encloué les canons. Tavannes, alors privé de son artillerie, fut obligé de lever le siège pour se refaire et la renouveler. (BÈZE, *Hist. eccl.*)

Cette résistance des Mâconnais donna le temps à Soubise, qui venait d'arriver pour commander dans Lyon, d'envoyer à leur secours Poncenac avec quelques troupes françaises et une troupe auxiliaire de Suisses. Soubise comprenait l'importance de conserver la possession de Mâcon, qui était comme le magasin de Lyon, et dont la perte entraînerait presque nécessairement celle de cette grande ville. Mais Poncenac employa le temps à prendre quelques petites places, entre autres Cluny, la plus célèbre abbaye qui soit dans le monde chrétien. La bibliothèque, qui était très-nombreuse et surtout fort riche en manuscrits et objets de prix, fut pillée et brûlée par les Suisses.

Pendant que Poncenac s'amusa à faire ces exploits sans importance militaire, et pour lesquels il avait retiré presque toute la garnison de Mâcon, Tavannes jugeant le moment opportun, partit nuitamment de Châlons, avec huit cents hommes de pied et quatre enseignes

de cavalerie. A la pointe du jour, il se trouva devant Mâcon, sans avoir été découvert. Au moment où l'on changeait la garde, trois charrettes chargées de paille et de blé, qu'il envoya devant lui, servirent à faire ouvrir la porte nommée de la Barre. Le premier charretier fit à dessein verser sa charrette ; en sorte qu'on ne pouvait plus ni fermer cette porte, ni baisser la herse pour boucher l'entrée. Alors des soldats qui venaient derrière les voitures, déguisés en protestants et chantant même des psaumes de Marot, pour mieux donner le change, tuèrent les gardes, et laissèrent le passage libre à ceux qui les suivaient. La ville était prise. Les soldats coururent aussitôt au pillage ; les malheureux habitants, hommes et femmes, se précipitaient de côté et d'autre pour s'enfuir ; la plus grande partie fut jetée à la rivière ; d'autres périrent brisés, en tentant de sauter par dessus les remparts ; et quelques-uns se firent tuer en vendant chèrement leur vie, et en défendant avec le courage du désespoir l'entrée de leurs maisons. (LA POPELINIÈRE, liv. 4, t. V.)

En apprenant cette nouvelle au camp, près de Cluny, où ils étaient encore tous les deux, Ponce-nac et d'Entrages faillirent en venir à un combat singulier, car ils rejetaient l'un sur l'autre la cause de ce malheur, dû à leur imprudence. Ils finirent toutefois par suspendre leur animosité réciproque, pour combiner leurs efforts et tâcher de réparer un pareil échec. Ils retournèrent donc en toute hâte à Mâcon, dans l'espoir de profiter du désordre que le pillage devait jeter parmi les vainqueurs. D'Entrages arriva le premier, à la tête des Suisses. Il avait déjà attaché les échelles et se préparait à sauter dans la ville, quand une grosse pluie qui survint le contraignit à s'arrêter. Aussitôt les Suisses tournèrent le dos, saisis d'une terreur panique, abandonnant les canons et tout l'attirail de guerre qu'ils avaient amenés avec eux. Tavannes n'eut plus qu'à ramasser tout ce butin, sans avoir eu même la peine de combattre. Les fugitifs s'étaient enfuis d'une seule haleine jusqu'à Villefranche en Beaujolais, où la division de l'armée protestante que Ponce-nac amenait de son côté, eut grande peine à les rallier.

Les catholiques alors, ne voyant plus d'ennemis, ne pensèrent plus qu'à s'enrichir aux dépens de la ville qui venait de tomber en leur pouvoir. On dit que Tavannes lui-même et sa femme qui, comme bonne ménagère, était soudainement accourue à la curée, se firent une bonne et large part du butin. Puis, quand le général vit qu'il n'y avait plus grand chose à prendre, il laissa le commandement de la ville, c'est-à-dire ce qui pouvait rester à piller, à M. de Saint-Point, l'un de ses lieutenants. Celui-ci, naturellement cruel, exerça contre les Mâconnais toutes les sortes d'inhumanités. Il ajoutait presque toujours la raillerie à la férocité, et il se plaisait à insulter froidement les malheureux à qui il faisait souffrir les plus horribles supplices. On raconte que lorsqu'il donnait une fête aux dames catholiques, ce qui arrivait assez souvent, il ne manquait jamais, pour les réjouir, de faire venir quelques-uns de ces misérables hérétiques dont il avait soin de tenir les prisons toujours pleines, et il les faisait jeter par dessus le pont dans la rivière, en

proposant gaiment à la compagnie de décider lequel ferait le saut de meilleure grâce. Saint-Point subit à son tour le châtement qu'il méritait. Un nommé Achon, dont il s'était attiré l'inimitié, l'attendit comme il allait à sa maison de campagne, qui n'était pas éloignée de la ville, et le tua d'un coup d'arquebuse.

Pendant ce temps-là, les protestants de Nevers persistaient, en vertu de l'édit de janvier, à tenir leurs assemblées. Ils étaient même presque parvenus à abolir la messe dans cette ville, car les habitants catholiques ne se croyaient pas assez forts pour entreprendre seuls de les réprimer. L'église réformée, dans cette ville, ne datait cependant que du 25 mars 1561 ; elle devait son origine à celle de Corbigny, fondée quelque temps auparavant par un nommé Perreau, et qui fonda également les églises de Vézelay et de la Charité. (BÈZE, *ubi supra*, liv. 6.)

A la première assemblée protestante qui avait eu lieu à Nevers, il ne s'était guère trouvé que quatorze personnes présidées par un nommé La Planche, de la Charité. Les catholiques s'émurent alors et ordonnèrent une procession générale et extraordinaire, laquelle fut suivie d'un sermon prêché par un jacobin nommé frère Jean, qui excita le peuple contre les nouvelles doctrines ; et en même temps, par ordre du lieutenant du siège royal de Saint-Pierre-le-Moutier, défense fut faite, sous prétexte de couper court aux troubles, de faire aucune assemblée dans la ville. Les réformés, s'appuyant sur les anciens édits, ne tinrent compte de cette défense, et le lendemain de la Pentecôte ils s'assemblèrent dans une maison particulière. Alors la populace, excitée par un nouveau sermon du frère Jean, accourut en furie ; le tocsin sonna à l'église de Saint-Étienne, et les huguenots n'eurent que le temps de fuir pour éviter d'être massacrés.

A la première nouvelle de ces désordres, le duc (François de Clèves, premier du nom), qui était alors à la cour, envoya pour rétablir la tranquillité le sieur de Giry, lieutenant de sa compagnie, et celui-ci ayant fait ordonner une nouvelle procession générale, prit note de ceux des habitants qui ne s'y trouvèrent pas et les fit jeter en prison ; mais le duc, s'étant radouci, ordonna bientôt de les remettre en liberté.

Vers ce temps-là arriva à Nevers le ministre Salvart du Palmier, et les huguenots, déjà encouragés par la tolérance de leur seigneur, s'accrurent considérablement. L'édit de juillet 1561, en dépit de tout ce que tentèrent leurs adversaires, n'eut aucune influence sur la prospérité de leur église ; bien plus, le duc, qui arriva en ce temps-là, permit que ses deux fils fissent ouvertement profession de la nouvelle religion. Il publia même une rigoureuse défense d'en troubler les assemblées, sous peine d'être pendu et étranglé sur-le-champ, et lui-même se voyant, quelque temps après, sur le point de mourir, fit appeler un ministre auprès de son lit de mort.

Son fils, le comte d'Eu, qui lui succéda (François de Clèves, deuxième du nom), fit publiquement célébrer la cène dans le château ducal. L'édit de janvier permit bientôt de la célébrer également partout ; mais ce

temps de repos ne fut pas de longue durée, et la persécution contre les hérétiques se ralluma plus vive et plus acharnée. Le duc se disposait d'abord à soutenir le prince de Condé, son oncle, et à aller le joindre à Orléans, où il avait même déjà envoyé Spifame, ancien évêque de Nevers, et actuellement ministre d'Issoudun ; mais, sur les sollicitations du roi de Navarre, qui était également son oncle, il finit par se déclarer contre ceux dont il avait précédemment adopté la foi, et il se rendit à l'armée du roi. Les catholiques, après son départ, n'osaient pas cependant attaquer ouvertement les protestants dont ils redoutaient le nombre. Ils prirent un autre moyen : ce fut d'introduire secrètement dans la place les sires de Chevenon et de Châtillon, deux gentilhommes catholiques des environs ; ceux-ci s'emparèrent d'abord des portes de la ville et traitèrent ensuite à discrétion tous ceux qui leur étaient suspects. Là aussi on rebaptisa les enfants, et on remaria les époux. Ensuite le baron de La Fayette arriva de l'Auvergne pour achever l'ouvrage. Armé de l'édit du Parlement contre les protestants séditeux, il fit vendre les biens de tous ceux qu'il lui plut de regarder comme tels, « et il en tira un bon butin de quarante à cinquante mille écus ». (BÈZE, liv. 7. — MÉZERAY, t. II, p. 558.)

Ceux de Corbigny étaient encore moins ménagés. La Fayette avait donné cette épave à un de ses lieutenants, qui y arriva avec un détachement de gendarmes, et traita les habitants avec autant de licence que de cruauté. Mais le sieur de Blanay, vieux soldat des plus hardis, accompagné du sieur Desbordes, vint au secours de ses coreligionnaires. On ménagea à ces deux braves les moyens d'entrer dans la place à l'aide d'échelles, et leur parti se vengea par le massacre de ses ennemis, et par le renversement des images et des autels. Depuis ce moment jusqu'à la paix, Corbigny resta au pouvoir des huguenots. (DE THOU, *ubi supra*.)

Ils étaient également maîtres de la Charité, la seconde ville alors du Nivernais. Ils y avaient même établi un gouverneur de leur parti. C'était le seigneur Amédée de la Porte, sieur d'Issertieux, gentilhomme du voisinage, brave homme au demeurant, et aimé de tous les habitants de l'une et de l'autre croyance. Les catholiques avaient déjà essayé à plusieurs reprises de reprendre cette place importante, qui commandait l'un des passages de la Loire ; La Fayette vint alors l'assiéger. La dissension se mit parmi les bourgeois ; il fallut se rendre. Tout ce que le parti huguenot put obtenir fut qu'on stipulât des conditions honorables et justes ; mais Lafayette, après les avoir signées, ne se vit pas plutôt maître de la ville qu'il n'en voulut plus tenir aucune. Il arracha le traité des mains d'Issertieux en le menaçant de le faire pendre, et le mit en pièces, et les habitants furent abandonnés au pillage, comme s'il n'y avait pas eu de capitulation ; ensuite il fit annoncer pour le jour de la Saint-Jean, une belle procession générale, avec ordre que chacun eût à s'y trouver sous peine d'être pendu. Plusieurs alors se rachetèrent par présents, car il ne refusait rien : chénets, marmites, chaudrons et autres

ustensiles. On cite un nommé Gonin-Portier, marchand de la Charité, auquel il prit trente milliers de fer. Quand la ville fut à peu près ruinée, il s'en retourna à Nevers, laissant à sa place le sieur de Ligonde, qui ne s'occupa qu'à déterrer et à piller le peu de meubles que les habitants avaient pu soustraire. (BÈZE, liv. 7.)

Les autres petites villes voisines, comme Bony, Neuvy, Cosne, Châtillon-sur-Loire, furent traitées avec la même inhumanité. On les livra à la licence et à la cupidité du soldat. (DE THOU, *ibid.*)

Louis Blosset, seigneur de Fleury, qui s'était fait du parti des huguenots, rassembla vers ce temps-là une petite troupe de ses coreligionnaires, avec laquelle il se rendit maître d'Entrain, près Donzy. Pour rivaliser de barbarie avec les catholiques, il y fit tuer à coups d'arquebuse le curé Blondelet et son bedeau, sous prétexte qu'ils avaient formé à eux deux le dessein de massacrer tous les protestants de la paroisse. Malgré tous les efforts qu'on fit dans la suite pour débusquer le seigneur de Fleury de cette place, il s'y maintint jusqu'à la fin de cette guerre. (BÈZE, liv. VII.)

Moulins, capitale du Bourbonnais, méritait par sa richesse et son influence l'attention particulière des triumvirs ; son église réformée venait à peine d'être fondée, en 1562, par François Bourgoïn, l'un des ministres du Nivernais, « qui passait par là pour aller ailleurs. » Les triumvirs y envoyèrent incontinent Montaré, homme impérieux et cruel. Ce nouveau gouverneur se fit l'ami intime du bourreau, qu'il appelait son compère et auquel il fournissait en effet beaucoup de bonnes occasions d'exercer son état, lui livrant pour être mis à mort, sans jugement ni discussion, tous ceux qu'il regardait comme suspects. Il força ainsi par la terreur tous les protestants à abandonner la ville, et il s'empara ensuite des biens des absents. Les paysans, excités comme partout ailleurs, se chargèrent de leur côté de dévaster les campagnes. (BÈZE, *ubi supra.*)

Vers cette époque, le baron des Adrets, qui devait se faire un nom si célèbre dans ces malheureuses guerres, avait déjà commencé sa terrible réputation. C'était un homme dur et cruel, qui ne cherchait que des prétextes pour le seul plaisir de faire couler le sang. Il était alors partisan de la religion réformée, probablement sans s'être beaucoup mis en peine de savoir si elle valait mieux ou non que celle qu'il abandonnait. On prétend qu'un passe-droit que lui avait fait le duc de Guise l'avait jeté dans ce parti, et que de plus il avait une lettre autographe de la reine Catherine de Médécis lui enjoignant de détruire par tous les moyens possibles dans le Dauphiné l'autorité du duc qui en était le gouverneur. (MORÉRI, verb. des Adrets.)

Quoi qu'il en soit, il se chargea de faire payer aux catholiques toutes les barbaries qu'ils exerçaient contre les protestants. A la tête d'environ huit mille hommes déterminés, il surprit un grand nombre de villes et même Grenoble. C'est alors que, comme on l'a vu plus haut, le prince de Condé le nomma gouverneur militaire de Lyon, quand les huguenots se furent rendus maîtres de cette seconde capitale de la France. De plus

il faisait, de son autorité privée, les fonctions de gouverneur du Dauphiné au nom du même prince, et il écrivit en cette qualité au Parlement de Grenoble, d'avoir à chasser de la ville quelques séditieux qu'il accusait d'avoir conjuré la perte des protestants. Sa lettre défendait en outre, sous peine de la vie, d'obéir à Maugiron, envoyé par les triumvirs pour commander en l'absence du duc de Guise. Le Parlement se soumit à cet ordre, car le baron était le plus fort, et aussitôt la populace, ayant appris qu'il était d'usage parmi les protestants de signaler leur foi en brisant les images et en dévastant les églises, se mit en devoir d'imiter cet exemple.

Tout ce qu'on put faire contre ce zèle iconoclaste fut de mettre de côté les statues d'or et d'argent et toute l'argenterie des églises, dont on dressa l'inventaire et qu'on transporta ensuite à Valence, au grand désappointement des gens de Genève, qui se plaignirent de ce qu'on leur enlevait la meilleure partie du butin. On leur abandonna, pour les consoler, le pillage de la Grande-Chartreuse, située dans la montagne, l'un des plus célèbres couvents de la France. Ils la brûlèrent après l'avoir dévastée. (DE THOU, *ubi supra*.)

Des Adrets arriva quelques jours après à Grenoble. Comme il ne trouvait pas cette ville suffisamment forte pour soutenir un siège, il en fit enlever le canon, dans la crainte que Maugiron, qui rassemblait alors des troupes du côté de Chambéry, ne s'en emparât, et ne s'en servit pour attaquer les villes voisines ; il marcha ensuite avec quatre enseignes vers la petite place de Pierrelate, à laquelle un château situé sur un rocher escarpé de tous côtés sert de citadelle. La ville fut facilement emportée, et tous ceux qui se trouvèrent dedans furent passés au fil de l'épée. Puis, sans perdre de temps, il enfonce les portes du château, surprend ceux qui s'y étaient retirés en toute hâte, avant qu'ils aient eu le temps de faire des dispositions pour lui résister, et les fait précipiter du haut du rocher, sans donner quartier à personne. (DE THOU, *ubi supra*.)

Bourg, où le Baron alla ensuite, ouvrit ses portes, sans attendre l'arrivée du canon. Les habitants du Pont-Saint-Esprit vinrent au devant de lui, lui apportant les clés de leur ville. De là il arriva devant Boulennes, qu'il emporta d'assaut. Tous les soldats qui s'y trouvèrent furent massacrés sans merci. Il se disposait à marcher sur Avignon, et nul doute qu'il ne s'en fût rendu maître au milieu de la consternation que répandait partout son approche, s'il n'eût pas été obligé de revenir de suite à Grenoble.

Les habitants catholiques avaient mis à profit son absence, et ils avaient projeté de livrer leur ville à Maugiron, qui revenait enfin de Savoie avec l'armée qu'il y avait levée. Le Parlement prêtait la main à cette manœuvre, et les protestants eux-mêmes, à qui l'on faisait entendre qu'ils seraient traités avec douceur, se soumettaient, faute de pouvoir mieux faire. On assembla donc un conseil de ville qui ordonna qu'on recevrait Maugiron ; que les soldats du baron des Adrets auraient liberté de sortir avec armes et bagages, et que le nouveau gouverneur, au nom

du duc de Guise, prêterait serment de ne point inquiéter les protestants dans leurs personnes ni dans leur culte.

Après avoir prêté ce serment, Maugiron trouva les portes ouvertes ; mais ses soldats ne furent pas plutôt entrés qu'ils coururent au pillage avec une insolence et une avidité dont les excès ne purent être réprimés même par la vue des potences dressées par toute la ville pour châtier ces pillards. Le lendemain on ordonna des prières publiques dans toutes les églises catholiques. On fit ensuite une recherche des livres hérétiques, qui furent brûlés sur la place publique ; et pendant cette exécution quelques personnes, qui témoignaient leur mécontentement de ce qu'on n'avait pas plus d'égard à la foi du serment, furent ou massacrées ou précipitées du haut du pont.

Comme Maugiron avait été obligé d'emprunter une somme de quatorze mille écus pour les frais de la guerre, il sembla juste de la faire payer aux huguenots, première cause de cette dépense. On s'occupait déjà à faire le dénombrement de ceux des habitants qui professaient cette croyance, pour imposer chacun d'eux suivant ses moyens, quand le baron des Adrets arriva, culbutant et massacrant sur son passage les garnisons et les postes que l'ennemi avait déjà poussés en avant. Maugiron n'osa pas même s'avancer pour mettre une digue à ce torrent dévastateur, quoique son armée fût de beaucoup plus forte en nombre. Il se hâta de repasser en Savoie, abandonnant lâchement la ville de Grenoble à la vengeance d'un ennemi implacable et justement irrité. Cette fois, heureusement, le terrible baron se démentit de sa férocité ordinaire.

Les habitants catholiques, saisis de frayeur et maudissant la lâcheté de Maugiron, s'étaient hâtés de quitter la ville pour s'enfuir de côté et d'autre. Les protestants, qui n'étaient guère plus rassurés, commencèrent par ouvrir les prisons et par mettre en liberté ceux qui étaient détenus pour cause de religion ; ils vinrent ensuite trouver le baron, le suppliant humblement de vouloir bien pardonner à un peuple plus malheureux que coupable. Des Adrets, sans répondre à cette supplique, fit aussitôt son entrée dans la ville au milieu de la consternation générale ; il publia immédiatement une ordonnance par laquelle il était enjoint de reprendre le cours de la justice. Ordre aux juges d'avoir à reprendre sans délai leurs fonctions, et aux fugitifs de rentrer dans leurs demeures ; puis, ayant ainsi réglé toute chose plus pacifiquement qu'on n'avait lieu de s'y attendre, il se remit avec son armée en route pour la ville de Lyon, laissant tout le monde dans l'étonnement de la modération dont il venait de faire preuve.

Son retour si subit vers cette dernière ville, et qu'on était loin d'attendre aussi promptement, mécontenta grandement les Lyonnais, qui trouvaient les manières du baron beaucoup trop despotiques, et qui se plaignaient de ce qu'il faisait et réglait tout dans leur cité, sans même daigner les consulter. Aussi firent-ils supplier le prince de Condé de vouloir bien leur envoyer un autre gouverneur plus prudent et surtout

plus modéré. Pour le baron, il ne se mit nullement en peine de tous ces mécontentements, et il ne songea qu'à se rendre maître de toutes les places du Forez.

Sa première tentative fut contre Montbrison. Quoique cette ville ne fût guère en état de lui résister, les habitants, encouragés par leur gouverneur, refusèrent de se rendre. Des Adrets fit venir du canon, et la place fut emportée. Tous ceux qui s'y trouvaient furent égorgés, de sorte que toutes les rues étaient jonchées de cadavres et que tous les ruisseaux roulaient du sang, car il y eut de tués plus de huit cent soixante catholiques. « Dix-neuf honorables femmes furent violées, sans parler de beaucoup d'autres, mais de moindre considération et dignité, et que pour ce il est inutile de compter. » (LAVAL, liv. 5, p. 115.)

Il restait un fort où ceux qui avaient pu échapper à ce premier carnage s'étaient retranchés. Il fut pris, et le baron fit trancher la tête à la plus grande partie des hommes qui y avaient cherché asile. Ceux qu'il avait épargnés dans ce premier moment n'étaient pas réservés à un sort plus heureux : après son dîner, il les fit venir sur la plus haute tour de ce fort, qui dominait un précipice, et là, par manière de passe-temps, il les forçait de se jeter en bas. Le gouverneur lui-même fut du nombre de ces malheureuses victimes, et les officiers de l'armée victorieuse se sentaient frémissants d'horreur à la vue d'une aussi froide férocité. (DE THOU, *ubi supra*.)

Parmi ceux qui devaient subir ce genre de mort, on dit qu'il s'en trouva un qui, ayant pris du champ pour mieux sauter, s'approcha deux fois en courant du bord du précipice et s'arrêta, puis retourna sur ses pas. « Faudra-t-il donc que tu t'y reprennes à trois fois ? dit des Adrets impatienté — Ah ! monseigneur, repartit le soldat, je vous le donne en dix à vous-même. » Cette repartie lui sauva la vie.

Ce fut pendant ce temps-là que, sur la demande des Lyonnais, le prince de Condé envoya Soubise à Lyon en qualité de gouverneur. Pour ne pas trop irriter le baron, Soubise lui apportait des lettres du prince qui le félicitait des services qu'il avait rendus à la bonne cause, tout en l'engageant en même temps à faire la guerre avec plus de modération et à ne pas traiter si sévèrement ceux qui se rendaient à lui. Des Adrets s'excusa sur la manière dont les catholiques avaient traité ceux d'Orange ; puis, sans se plaindre de la sorte d'injustice qu'on lui faisait, sans montrer de résistance, il partit pour le Dauphiné rejoindre les troupes qu'il y avait cantonnées sous la conduite de Montbrun, laissant le nouveau gouverneur de Lyon en liberté d'agir comme il l'entendrait.

On savait, du reste, que la ville devait bientôt être investie de toute part : les triumvirs avaient envoyé au comte de Sommerive les fonds nécessaires pour lever le plus de soldats qu'il pourrait, avec ordre de se joindre aux troupes de Tavannes et de Maugiron, pour venir ensemble reprendre Lyon. Le gouverneur et les bourgeois cherchèrent aussi à se procurer des secours chez l'étranger. Jean Frélon, célèbre libraire de ce temps-là, fut député par eux pour traiter avec les Suisses. Le canton de

Berne accorda huit enseignes, celui de Neuchâtel trois et celui du Valais autant, mais à condition que ces compagnies seraient réputées au service du roi et destinées à la garde de Lyon seulement, sans pouvoir en aucun cas être obligées à en sortir pour faire la guerre au dehors. Sur la représentation de Soubise, il fut changé quelque chose à cette capitulation : les cantons consentaient que leurs soldats pussent être employés comme le gouverneur le jugerait utile. On a vu précédemment que le secours de ces étrangers, lors de l'affaire de Mâcon, fut loin d'être avantageux au parti. Peu de temps après, Mendoce, ambassadeur d'Espagne, rappelant aux Bernois leurs traités avec le roi de France, obtint qu'ils rappelleraient ceux des leurs qui servaient à Lyon pour une cause à laquelle Sa Majesté faisait elle-même la guerre, et il ne resta plus que les six enseignes des cantons de Neuchâtel et du Valais.

La guerre civile était alors dans toute sa fureur en Dauphiné et en Provence, où le baron des Adrets était retourné. Le comte de Tende était depuis longtemps gouverneur de Provence, et il passait pour avoir plus que de la tolérance pour les huguenots, Il avait deux fils, le comte de Sommerive dont il a été parlé précédemment, et René de Sipièrre, jeune homme d'un caractère doux qui partageait les sentiments de son père. La maison de Pontevéz était alors toute-puissante dans le pays, et elle était entièrement dévouée au parti catholique. Flassan, le cadet de cette noble famille, occupait la place de premier consul d'Aix, et l'aîné, le comte de Carnes, était en haute faveur auprès des Guises. De Carnes gagna le jeune Sommerive en lui offrant l'amitié toute-puissante des princes lorrains, s'il voulait se déclarer contre les protestants. Le roi, s'il prenait ce parti, lui donnerait le gouvernement général de la Provence à la place du vieux comte son père, et Sommerive, jaloux et ambitieux, n'hésita pas à s'engager à de pareilles conditions.

Or, quand le roi eut donné l'édit de janvier, le comte de Crussol, Fumée, conseiller au Parlement de Paris, et Ponat, conseiller au Parlement de Grenoble, furent envoyés en Provence pour faire enregistrer et publier cet édit par le Parlement d'Aix, et tenir la main à son exécution ; mais Flassan, en sa qualité de consul, leur fit fermer les portes de la ville. « Le conseil était pris par cet orgueilleux magistrat et par quelques-uns des vieux du Parlement de résister de toutes leurs forces à l'édit et aux ordres du roi, pourquoi ces messieurs, qui sont comme rois en leur pays, avaient délibéré avec ceux d'Avignon de faire un nouveau royaume pour le pape et de changer de prince plutôt que de loi ; en signe de reconnaissance, ils se mirent au cou un petit cordeau enfilé de patenôtres, et n'était si petit compagnon du pape qui ne fût fier de voir ce signe pendre sur son estomac. Ils battirent une jeune demoiselle que c'était grande compassion, parce qu'elle chantait les psaumes ; ils jetaient des pierres aux fenêtres des fidèles ; ils rompaient leurs portes, et le bruit courait qu'ils voulaient couper la gorge à plus de cent, ce qui ne fut pourtant pas, par la grâce de Dieu. » (*Mémoires de Condé*, p. 636 et seq.)

Car cette fois, malgré toute l'excitation que la famille des Pontevez avait soulevée dans la populace, force resta à l'autorité : les portes de la ville furent ouvertes ; l'édit fut enregistré et publié ; un lieu fut assigné aux protestants pour y prier et tenir leurs assemblées, et Flassan, obligé de quitter Aix, fut condamné par contumace, comme rebelle et coupable de lèse-majesté, à perdre sa dignité de premier consul. Il s'était mis en marche avant l'entrée des commissaires, avec un bon nombre de ses partisans auxquels vinrent se joindre toutes sortes de gens sans aveu, attirés par l'espoir du butin, et cette retraite avait un air aussi menaçant que bizarre. Il marchait, lui et les siens, en bon ordre : il faisait porter des enseignes déployées sur lesquelles il avait fait représenter les armes du pape, c'est-à-dire deux clés en sautoir. Un cordelier, qui tenait élevé un grand crucifix de bois, précédait cette bande, et chaque soldat avait à son cou, par dessus ses armes, en guise de collier, un chapelet et un rosaire. Une compagnie de recrues qui venait d'être levée au nom du roi se rencontra sur son passage : elle fut aussitôt attaquée et taillée en pièces. Du reste, ces soldats, ainsi affublés des insignes de la religion, n'en étaient pas moins tous « séditieux, brigands, ivrognes, pillards et voleurs. » Ils se mirent à saccager les villages, à violer les femmes et les filles, à battre, à tuer, à mendier et à faire toutes choses exécrables, comme c'est la coutume de pareils gens ; tout le pays qu'ils parcoururent fut horriblement dévasté. » (DE THOU, *ubi supra*.)

Flassan, arrivé à Barjol à la tête de quinze cents de ces bandits, chercha d'abord à s'y fortifier ; mais le comte de Tende et Crussol vinrent pour l'en débusquer avec vingt enseignes. Flassan et les siens soutinrent d'abord l'assaut avec assez de courage ; pourtant ils lâchèrent enfin pied et abandonnèrent la brèche. Les assiégeants entrèrent dans la ville, et il y eut un grand carnage où périrent plus de trois cents de ces misérables, entre autres le cordelier porte-croix qui, présentant devant les yeux du soldat vainqueur son énorme crucifix, s'était imaginé que ce seul aspect mettrait l'ennemi en fuite. Pour Flassan, il eut le temps de se sauver dans les îles d'Hyères. (DE THOU, *ubi supra*.)

Mais pendant ce temps-là la cour avait changé d'avis ; les triumvirs l'avaient emporté. Ce n'était plus l'édit de janvier qu'il était question de maintenir contre l'opposition des catholiques, et l'on vit paraître au mois d'avril les lettres patentes du roi par lesquelles Sa Majesté, suivant la promesse faite par le comte de Carnes, frère de Flassan, nommait Sommerive lieutenant de la Provence. Seulement le vieux comte de Tende était encore conservé, et le fils ne devait être que le second de son père ; mais il ne tarda pas à tirer de son côté toute l'autorité. (MÉZERAY, t. II, p. 861.)

Aussitôt on commença partout à poursuivre les protestants qui, pour se soustraire à cette persécution, se retirèrent à Sisteron, seule place forte où le parti pût espérer se défendre. On ne voyait sur la route que bons vieillards accablés d'ans, que femmes portant dans leurs bras ou

trainant par la main leurs petits enfants, la plupart sans souliers et sans vêtements. On n'entendait que lamentation parmi ce peuple que la faim pressait : plusieurs étaient tourmentés de mauvaises fièvres, ce que voyant, les gens des villages par où ils passaient leur demandaient pourquoi ils pleuraient et fuyaient ainsi, et eux de répondre : « Nous souffrons, et nous sommes chassés pour la querelle de Dieu. » De sorte que lorsqu'ils arrivèrent à Sisteron on disait : « Voici le peuple d'Israël qui vient à nous dans la désolation, » et l'on s'empressa de les loger et de leur apporter des vivres. (*Mémoires de Condé, ubi supra.*)

Le vieux comte de Tende, qui comprit alors que son fils, sous ce titre de lieutenant, l'avait en effet dépouillé de son gouvernement, se mit aux champs, et, avec l'aide de ses amis les huguenots, qui perdaient bien autant que lui, il parvint à ramener sous sa puissance toutes les villes au delà de la Durance. Il alla assiéger le château de Perthuis dont Sommerive s'était emparé pour avoir un passage sur la rivière. (MÉZERAY, p. 861.)

Mouvans, l'un des plus signalés capitaines du parti huguenot, avait amassé « toute la huguenotaille de delà le Rhône, » et l'avait amenée au secours du vieux comte pour faire ce siège dont il pensait, en se voyant avec tant de monde, venir facilement à son honneur. Mais au rebours, les catholiques, quoiqu'en moins grand nombre, chargèrent si soudainement et si rudement, que les ennemis ne purent soutenir le choc. Mouvans eut son cheval tué et ne se tira qu'avec peine de la mêlée. L'armée protestante, voyant qu'elle ne pouvait rien gagner, abandonna le siège. (LAVAL, liv. 5, p. 114.)

Il est juste d'ajouter que le comte de Tende avait empêché qu'on mit le feu à une mine pratiquée sous le rempart, dans la crainte de faire trop verser de sang, si la ville était emportée d'assaut. Sommerive n'eut pas les mêmes ménagements : il avait été rejoint par Flassan et le reste de ses bandits, et il n'hésita plus à traiter son père en ennemi ; il le poursuivit dans sa retraite, cherchant à lui faire tout le mal possible. Ce fut dans ce moment que Serbellon et les autres seigneurs catholiques l'appelèrent pour venir faire avec eux le siège d'Orange, dont on a vu ci-devant l'épouvantable résultat. (DE THOU, *ubi supra*, p. 509.)

De retour de cette expédition, il recommença les hostilités contre son père. Il s'empara d'abord de force des diverses places où celui-ci avait mis garnison, et il vint enfin mettre le siège devant Sisteron. Le comte de Tende, qui tenait à sauver cette ville, asile d'une multitude de femmes et d'enfants que la persécution y avait chassés, envoya au commandant Beaujeu un secours de trois cents de ses meilleurs hommes d'armes. Alors le capitaine Bouquenègre, lieutenant dans les bandes de Flassan, intrépide soldat, mais souillé de tous les forfaits qui n'étaient que trop communs parmi les gens de guerre de cette époque, s'approcha, par ordre de Sommerive, pour reconnaître la place. Il fut surpris dans une hôtellerie de village avec son valet, dont on disait que la femme avait un mauvais commerce avec le capitaine. Bouquenègre fit grande résis-

tance à l'huis de sa chambre, tant qu'accablé de la multitude il fut enfin contraint de donner sa foi. On le mena prisonnier à Sisteron ; mais, à son entrée dans cette ville, il se vit entouré d'une foule irritée qui lui reprochait ses crimes. Les femmes se plaignaient qu'il les avait forcées ; les hommes lui redemandaient un père, un fils, un frère, un ami, impitoyablement égorgés ; d'autres réclamaient leurs maisons et leurs récoltes incendiées. Le gouverneur, pour faire droit à toutes ces plaintes, condamna le capitaine à mort, et ce fut le valet, qu'on avait pris avec lui et dont il avait débauché la femme, qui demanda à l'étrangler lui-même dans la place publique. (DE THOU, *ubi supra*. — LAVAL, liv. 5, p. 116.)

Sommerive, irrité d'un pareil traitement fait à l'un de ses officiers, jura d'en tirer une vengeance signalée. Il commença d'abord par faire pendre quelques prisonniers de marque qu'il avait eus pour sa part du butin à Orange, et tout aussitôt il fit dresser ses batteries et tira sur la ville dont les remparts trop faibles furent bientôt renversés. Beaujeu, de son côté, après avoir fait faire des prières publiques, distribua la défense entre tous ses commandants et fit si bonne contenance que l'ennemi fut repoussé. Le soir, un trompette du camp vint pour la première fois sommer la garnison de se rendre : « Dis à celui qui t'envoie, répondit Beaujeu, que son père, qui vaut mieux que lui, m'a confié la défense de cette place et que je la défendrai jusqu'au dernier soupir. Tu peux lui dire aussi que ce n'est pas l'usage de sommer une place après l'avoir déjà battue. »

Le lendemain donc, Sommerive ordonna un second assaut que les assiégés soutinrent avec la même valeur. Tout le monde prenait part à la défense : les femmes et les enfants rendaient avec une activité et un zèle infatigables tous les services qu'ils pouvaient, sans paraître effrayés du danger. Partout, dans la ville et sur les remparts, on n'entendait qu'invocation au Tout-Puissant, tandis que du côté des assiégeants on ne cessait de proférer des injures, des obscénités et les ordures les plus grossières, insultant les maris, leur reprochant les outrages qu'on leur avait déjà faits en violant leurs femmes, et leur ordonnant d'aller promptement préparer les lits, parce que ce jour-là même on voulait encore faire à leurs dames l'honneur de souper et coucher avec elles.

Malgré ces cruelles et indécentes bravades, les assaillants furent encore repoussés, et la nuit ayant fait cesser le combat, pendant que les hommes prenaient quelque repos, les femmes et les enfants travaillèrent avec tant d'ardeur à réparer la brèche qu'elle se trouva entièrement bouchée le lendemain matin. Sommerive perdit alors toute espérance d'emporter la place pour cette fois, car il venait d'apprendre que le capitaine Mouvans, avec un fort secours, arrivait à Sisteron. Il leva le siège et vint camper à quelque distance, dans une situation avantageuse, entre les montagnes de la Durance. (DE THOU, *ubi supra*.)

En ce temps-là, le baron des Adrets était occupé à la conquête des villes du Forez. Montbrun, à qui il avait laissé une partie de son

armée, conduisit ses soldats contre la ville de Mornas, place forte sur les confins du comtat Venaissin. Elle fut emportée d'assaut et traitée avec la dernière rigueur. Les hommes de Montbrun s'étaient donné pour mot d'ordre Orange, et, pour venger le massacre fait sur les citoyens de cette ville, massacre auquel la garnison de Mornas avait pris part, ils tuèrent ou précipitèrent du haut des remparts tous ceux qui tombèrent entre leurs mains. Les cadavres furent ensuite jetés dans le Rhône pour être portés par le fleuve à Avignon, et l'on avait attaché à chacun d'eux cette inscription : « Laissez passer en liberté, car il a payé les droits à Mornas. »

Après cette sanglante exécution, Montbrun rentra dans la Provence. Tout le monde, dans la campagne et dans les villes, fuyait à l'approche de son armée, pour chercher un asile dans les places qu'on croyait le mieux en état de résister, et il put entrer dans Boulenes sans rencontrer le moindre obstacle. Le comte de Suze, l'un des plus braves guerriers du parti catholique, et qui avait, lui aussi, assisté à la prise d'Orange, se présenta pour l'y attaquer, à la tête d'une armée composée des troupes du pape et des nobles catholiques du pays ; mais il fut repoussé. Un de ses officiers nommé Ventabren s'était fait tuer en venant audacieusement écrire le nom de sa maîtresse sur le rempart.

Suze, repoussé de ce côté, se rabattit sur Vauréas, où des Adrets avait laissé une garnison. La ville fut livrée au pillage ; mais le vainqueur n'eut pas longtemps à jouir du butin qu'il y avait fait : des Adrets lui-même, qui venait de céder le gouvernement de Lyon à M. de Soubise, arriva se joindre à Montbrun avec les troupes qu'il ramenait du Forez, et tous deux vinrent présenter la bataille à l'armée catholique. Suze rangea les siens en avant de la ville, entre deux collines, dans une position où le front de ses lignes était protégé par un grand nombre de fossés et de tranchées. Les troupes du baron de Montbrun commencèrent aussitôt l'attaque avec une ardeur qui leur fit braver toutes les difficultés. La chaleur ce jour-là était étouffante, et les hommes d'armes, sous les rayons d'un soleil méridional, rôtissaient dans leurs cuirasses. Un enseigne des assaillants perdit même la respiration et mourut suffoqué. Alors le baron, s'apercevant du désavantage des siens, les rappelle, les fait reposer, puis, tournant la position de l'ennemi par un chemin plus long, mais beaucoup plus aisé, il les ramène au combat en faisant crier : « Victoire ! place au baron des Adrets ! »

Au cri de ce nom si redouté, le désordre se mit parmi les catholiques. Le brave de Suze fit vainement tout ce qu'il était possible de faire pour les rallier ; leurs bataillons furent enfoncés et culbutés. La plus grande partie de la noblesse française et italienne fut tuée ou faite prisonnière, et de Suze lui-même ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Le baron, profitant de sa victoire, reprit en peu de temps les villes dont les catholiques s'étaient emparés, et rentra dans Orange, où les Italiens de Sarbellon n'osèrent pas l'attendre. Il menaçait déjà Avignon qui

s'attendait à un siège ; mais il fit volte-face et revint inopinément sur Carpentras.

Cette armée de huguenots arrivait là « frétilant après le pillage et excitée par les bannis de la ville, lesquels avaient promis que du dedans on apporterait les clés au redoutable baron aussitôt qu'il aurait seulement paru. » Il se campa donc au-dessous des arcs des fontaines, en lieu couvert, faisant mine pour la forme de travailler aux approches de la place et attendant lesdites clés avec confiance. Mais bien au contraire : les gens de la ville, résolus de se bien défendre, commencèrent par ruiner eux-mêmes les aqueducs, aimant mieux s'en tenir à l'eau de leurs puits, laquelle n'était pas trop bonne, et se priver de celle-ci tant limpide et bienfaisante, pour ne pas en laisser la jouissance à l'ennemi. De plus, ils gâtèrent aussi la rivière en jetant dedans force sablon rouge, et autres immondices et saletés. Ensuite, non contents de cela, ils firent de furieuses sorties, ravageant eux-mêmes la campagne, au point que les assiégeants se trouvèrent bientôt, pour les vivres et pour la boisson en plus grande peine encore que les assiégés. Il arriva même qu'une nuit un canonnier de la ville pointa si adroitement son mousquet que la balle alla percer la tente du chef des ennemis. Alors le baron, trompé dans son espérance, et voyant son armée accablée de fatigue et manquant de tout, la ramena à Valence. (LAVAL, liv. 5, p. 116.)

Sommerive, pendant que des Adrets était occupé ailleurs, était revenu assiéger de nouveau Sisteron. Le baron détacha pour les secourir Montbrun avec son artillerie, et lui-même, après avoir laissé à peine le temps à ses hommes de se refaire un peu de leurs fatigues, continua sa marche vers la Durance, ravageant tous les lieux qui se trouvaient sur sa route. (DE THOU, *ubi supra*.)

Il apprit alors qu'une forte troupe de cavalerie et d'infanterie était partie d'Arles pour lui disputer le passage de la rivière : il se hâta de la prévenir en faisant traverser les siens à gué, et il vint fondre sur cette troupe dans le temps qu'elle ne s'attendait à rien moins qu'à être attaquée. Il en massacra une partie et mit l'autre en fuite. Tout le monde pensait qu'après ce succès il s'avancerait sans retard au secours de Sisteron, qu'il eût pu encore sauver ; mais il ignorait sans doute l'extrémité où cette malheureuse ville était réduite, ou peut-être avait-il déjà commencé à changer de parti, car il dirigea sa troupe victorieuse du côté des plaines.

Le capitaine Mouvans s'était renfermé dans la place assiégée avec les secours qu'il lui avait amenés, et qui avaient fait lever le premier siège. Montbrun arrivait avec son convoi, croyant bien ne précéder que de très-peu le baron des Adrets ; les autres seigneurs protestants, et le comte de Tende à leur tête, cherchaient à réunir une armée pour forcer Sommerive à leur livrer bataille. Mais celui-ci, que le comte de Suze venait de rejoindre avec de nouvelles troupes, se donna garde de se laisser distraire de ses projets de vengeance, et se tint dans le camp fortifié dont il avait entouré la ville.

Averti par un transfuge de l'approche de Montbrun, qui, lassé d'attendre inutilement son chef, devait entrer de nuit dans Sisteron, Sommerive se contenta de détacher Suze avec une partie de ses meilleures troupes. Ce détachement surprit le chef protestant dans un défilé, lui tua neuf cent soixante soldats, lui prit ses enseignes, son bagage et toute l'artillerie qu'il conduisait. Montbrun lui-même n'eut que le temps de se sauver à toute bride avec les mieux montés des siens, et ne s'arrêta qu'à la ville de Vaupierre. (LAVAL, liv. 5, p. 117.)

Alors on commença à tirer sur la ville avec deux batteries dressées sur les deux collines voisines, et composées en partie des canons qu'on venait de prendre à l'ennemi. Les assaillants criaient par dérision aux pauvres assiégés, en leur montrant les dépouilles du combat de la veille : « Allez maintenant quérir votre Montbrun, pour qu'il vienne nous empêcher de boire votre vin et de caresser vos filles. » Or, la brèche fut bientôt large de cent quarante pas ; mais les femmes travaillaient de toutes leurs forces à la remplir avec de la terre, des fascines et tout ce qu'elles pouvaient trouver, apportant jusqu'à leurs matelas, sans craindre le péril auquel elles s'exposaient, et sans se laisser arrêter par l'horreur qu'elles devaient naturellement éprouver en marchant sur les cadavres de leurs compagnes et des soldats tués à chaque instant par la canonnade. (*Mémoires de Condé, ubi supra.*)

L'assaut dura sept heures, et les assiégeants perdaient beaucoup de monde, car les soldats de la ville tiraient à plaisir à travers la troupe qui venait à la brèche, et les balles étaient empoisonnées, tellement qu'il en réchappa peu de ceux qui étaient atteints. Mouvans, quoique blessé, se tenait sur la muraille et encourageait les siens. La poudre vint enfin à manquer de part et d'autre ; mais on continua de se battre avec l'épée, avec des pierres, même à coups de poing. Enfin les assiégeants furent repoussés. (*Mémoires de Condé, ubi supra.*)

Sommerive cependant ayant reçu de nouvelles munitions, fit dresser le soir même une autre batterie. Alors les chefs de la garnison, voyant leurs soldats épuisés de fatigue et blessés pour la plupart, commencèrent à désespérer qu'aucun secours de l'extérieur pût venir les tirer d'une position aussi fâcheuse. Ils tinrent un conseil secret dans lequel il fut conclu qu'on évacuerait la place. L'exécution de cette décision n'était pas sans obstacles, car la ville était investie de près : tous les passages étaient fermés, et il ne restait qu'un seul chemin que les assiégeants avaient négligé de garder, parce qu'il était très-rude, très-étroit et très-embarrassé, à travers des rochers presque impraticables, et où on ne soupçonnait pas qu'il pût grimper d'autres êtres vivants que les chèvres. De plus, on ne savait que faire du grand nombre de femmes et d'enfants qui étaient dans la ville, et qui avaient montré tant de dévouement. Il eût été inhumain de les laisser exposés aux vengeances d'un ennemi implacable, et d'un autre côté il était également difficile et dangereux de les emmener. Ce fut à ce dernier parti qu'on s'arrêta par humanité. Les hommes valides de la garnison furent partagés en

deux corps. Le premier, le moins nombreux et composé d'hommes dévoués, se rendit sur les remparts pour y faire la garde, avec ordre de n'abandonner ce poste que quand il saurait les autres déjà suffisamment éloignés ; le reste, à la faveur de la nuit, quitta silencieusement la ville, conduisant entre ses rangs une longue suite de femmes enceintes, de mères qui portaient leurs enfants à la mamelle, et d'une multitude d'autres enfants qui avaient bien de la peine à se traîner dans des chemins aussi escarpés, sans compter les vieillards et les blessés qu'on soutenait comme on pouvait. Au point du jour, ce triste cortège fut rejoint par ceux qu'on avait laissés par derrière. On se trouvait déjà assez éloigné pour que Sommerive, enfin averti de cette fuite, ne pût plus atteindre ces malheureux avec les détachements qu'il se hâta de mettre sur leurs traces ; mais il entra dans la ville qu'on ne lui disputait plus, et il y signala sa colère en faisant égorgé deux cents personnes environ que l'âge, les blessures trop graves ou la maladie avaient empêchées de suivre les autres. Un pauvre vieillard à qui l'on promettait la vie sauve s'il voulait seulement dire : « Je crois en Dieu et en la bonne sainte Vierge Marie, » fut, sur son refus obstiné, précipité du pont dans la Durance. (*Mémoires de Condé, ubi supra.*)

Les fugitifs, au nombre d'environ quatre mille, de tout sexe et de tout âge, prirent leur chemin par Barles. Leur dessein était de se rendre à Grenoble. Sur leur passage, les garnisons catholiques leur tendaient des pièges et les attaquaient ; mais la troupe, commandée par Mouvans, se tenait toujours prête à repousser les agressions, et quand on craignait de n'être plus assez fort, on faisait de longs et pénibles détours. Celles des populations qui partageaient leur croyance s'empressaient de leur fournir des secours et des soins ; mais nulle part on ne voulut leur permettre de s'arrêter. Le pays avait été tellement ruiné par ces malheureuses guerres, que le nombre de ces infortunés aurait causé la famine. Quand on fut à quelque distance de Briançon, le gouverneur, homme dur et féroce, envoya rompre les ponts sur lesquels ils devaient passer. Alors ces misérables commencèrent à perdre courage, car il y avait un jour entier que personne n'avait mangé ; ils étaient accablés de fatigue, et ils ne savaient plus où aller. (*De Thou, ubi supra.*)

Mouvans, dont l'activité et la prudence avaient déjà su surmonter bien d'autres dangers, se mit à la tête du peu de soldats encore en état de porter leurs armes, et chassa les gens postés par le gouverneur pour défendre le passage. Il fit ensuite ramasser des planches de tous les côtés, et il en fit construire un espèce de pont sur lequel passa tout son monde. Dès qu'on fut sur l'autre rive, on dévora, sans se donner à peine le temps de les faire cuire, quelques brebis qu'on trouva errantes çà et là, et que les paysans, en s'enfuyant dans les montagnes, n'avaient pas eu le temps d'emmener.

Après tant de traverses et de souffrances, comme ils approchaient enfin de Grenoble, on apprit que cette ville était à l'instant même attaquée par une armée d'Italiens et d'Espagnols qui avaient cru pouvoir la

surprendre pendant l'éloignement du baron des Adrets. Un des faubourgs était déjà au pouvoir de l'ennemi, qui attaquait la porte appelée Trécloître pour poursuivre ce premier succès. Mouvans songea alors à envoyer vers Valence toutes les personnes qui entravaient sa marche, pour courir avec ceux des siens qui n'étaient pas hors de service au secours de la ville attaquée ; mais presque au même moment on vint lui dire que l'ennemi venait d'être repoussé et qu'il fuyait par la route qu'il tenait lui-même.

Il ne s'occupa plus que de sauver, s'il était possible, la multitude qu'il conduisait. Il rangea en bataille sa petite troupe de soldats, pour en imposer aux bandes de fuyards qui allaient venir de son côté, et il fit passer le Drac aux autres.

Après une route de trente jours, sans provisions, cheminant toujours par bois et montagnes, ayant jour et nuit l'ennemi en tête, sur les flancs et à la queue, cette population fugitive arriva enfin au but. Ils entrèrent tous sains et saufs à Grenoble, chantant des psaumes et des cantiques de délivrance, et remerciant Dieu de les avoir sauvés de tant de périls. Cependant, comme Grenoble n'était pas en état de fournir le logement et la subsistance à un peuple aussi nombreux, après les avoir laissés reposer pendant trois jours, on les dirigea sur Lyon, où ils arrivèrent le quatrième jour d'octobre. (*Mémoires de Condé, ubi supra.*)

Sisteron pris, Sommerive appliqua tous ses soins à nettoyer la Provence de tout ce qu'il y restait encore de huguenots, si bien qu'il en fit supplicier plus de douze cents en divers endroits, pendant que le comte de Tende n'osait plus remuer et cédait à la fortune d'un rival qui était en même temps son fils.

CHAPITRE X

1562. — ARGUMENT : OUVERTURE DU CONCILE A TRENTE.

PREMIÈRE SESSION SOUS PIE IV, DITE LA DIX-SEPTIÈME DU CONCILE.

CONGRÉGATIONS POUR PRÉPARER LES MATIÈRES DE LA SESSION SUIVANTE.

DIX-HUITIÈME SESSION. — PROPOSITIONS DE RÉFORME.

DIX-NEUVIÈME SESSION : LES DÉCRETS SONT PROROGÉS. — DÉMARCHES DU PAPE.

INSTRUCTIONS DONNÉES AUX AMBASSADEURS DE LA FRANCE.

DISCOURS PEU CATHOLIQUE DE PIBRAC.

vingtième session : NOUVELLE PROROGATION.

DÉBATS ET INTRIGUES DES PARTIS. — VINGT ET UNIÈME SESSION : DÉCRETS.

vingt-deuxième session : DÉCRETS.

L'Église cherchait de son côté un remède à tous ces maux qui menaçaient alors partout sa propre existence ; mais dans l'Église elle-même les intérêts d'une politique mondaine et égoïste avaient une trop large part pour qu'on pût attendre de ce côté des mesures bien efficaces. Je dois parler maintenant de celles qu'elle crut devoir prendre.

On sait déjà que, comme tous ses prédécesseurs, c'était malgré lui que Pie IV avait de nouveau consenti à la réunion du concile à Trente, et non cependant sans avoir pris, autant qu'il était possible de le faire, toutes ses précautions pour que la sainte assemblée fût sous la dépendance de la cour romaine, et ne pût porter que le moins possible la main sur l'arche sacrée du pouvoir et des intérêts temporels de cette cour. Le pape était un souverain, et comme tel pouvait-il se prêter à toute réforme, même utile, qui aurait menacé d'abaisser sa puissance et ses revenus ?

Le quinzième jour de janvier de cette même année 1562, après qu'il eut fait régler que les voix se prendraient par tête et non par nation, après avoir reçu du roi d'Espagne la promesse de soutenir en tout l'autorité pontificale, après s'être à peu près assuré qu'il n'y aurait guère à Trente que des prélats espagnols, outre ceux d'Italie à qui il avait donné l'ordre de s'y rendre en masse, afin de se composer une majorité compacte et dévouée ; ses légats, à la tête desquels était Hercules, cardinal de Mantoue, furent autorisés à tenir la première congrégation générale. Ils y lurent leur bulle de légation, dans laquelle il était dit que « Sa Sainteté les envoyait comme des anges de paix pour présider au concile. » (PALLAV., lib. 15, c. xv, n^{os} 9 et seq.)

Pour couper la racine de tous les différends nés ou à naître relativement au rang entre les prélats, il fut lu une autre bulle réglant que les patriarches précéderaient les archevêques, ceux-ci les évêques, et que, entre prélats de même titre, les plus anciens seraient assis les premiers, sans avoir égard à la dignité de leur église, ni à des droits de primatie, vrais ou prétendus.

Ce règlement souleva une première dispute parmi ces hommes assemblés pour ne s'occuper que des intérêts de la foi. Barthélemy des Martyrs, archevêque de Braga en Portugal, se récria que son église ayant la primatie de toute l'Espagne, elle ne souffrirait pas qu'il cédât à quelque archevêque que ce fût, et encore moins à ceux qui n'ont pas de suffragants ni presque de peuples à gouverner ; que ce serait consentir à se laisser lâchement dépouiller d'un droit légitime et sacré. Il fallut que les légats, pour arrêter cette discussion, consentissent à déclarer par écrit que ce n'était pas l'intention du pape, ni la leur, de faire tort à aucun droit légitime ni même prétendu, et que la préséance au concile, simple mesure d'ordre, ne tirerait à aucune conséquence hors du lieu des sessions. Par suite de ce règlement, Jacques Laynès, général des Jésuites, quoiqu'il eût déjà rendu de grands services à la cause, fut obligé de prendre la dernière place après tous les autres ; car, en vertu de l'ambiguïté de la constitution de ce nouvel ordre, moitié séculier et moitié monastique, on lui contesta le droit de se mettre au rang des réguliers.

On décida ensuite après de longs débats que, pour ne pas choquer l'empereur d'Allemagne ni décourager les protestants, on ne déclarerait pas d'abord ouvertement que le concile était la continuation de celui tenu sous Paul III et sous Jules III, mais qu'on userait de ces termes ambigus : « célébration du concile, toute suspense levée. » Enfin on nomma une espèce de censeur pour examiner d'avance tous les sermons et discours qui se feraient solennellement devant les Pères, et l'évêque de Modène fut chargé de cet emploi pour toute la durée des sessions. L'on dressa alors le décret où les légats firent habilement insérer une clause qui devait les rendre maîtres des délibérations. Elle portait que ce serait par eux que seraient proposées les matières à traiter : *Proponentibus legatis*.

Le 18 janvier, qui était un dimanche, il se fit, selon la résolution prise, une procession de tout le clergé de la ville, des théologiens et des prélats en mitre qui, sans compter les cardinaux, étaient déjà au nombre de cent douze. Ils étaient suivis de leurs domestiques et accompagnés de force gens du pays en armes. Le cardinal de Mantoue, premier légat (1), dit la messe du Saint-Esprit, et l'archevêque de Régis fit le sermon. Le savant prédicateur commença d'abord par établir la suprématie du pape comme chef de l'Église romaine, contre laquelle les

(1) Les autres légats du pape étaient Jérôme Séripand, Stanislas Hosius et Louis Simonette : Marc-Sitie d'Altems, neveu du pape, n'étant point encore arrivé.

portes de l'enfer ne devaient jamais prévaloir, et seule en effet demeurée intacte dans sa foi, quand les autres églises, fondées même par les premiers apôtres de Jésus-Christ, avaient toutes plus ou moins erré. Puis, s'adressant aux Pères, il les exhorta à procéder avec constance contre les protestants, étant certains, que comme le Saint-Esprit ne saurait errer, de même eux ne pouvaient jamais se tromper. (PALLAV., *ubi supra.*)

Alors on lut le décret de la congrégation préparatoire ; à cette clause si adroitement insérée touchant le droit de proposition réservé aux légats, plusieurs évêques se récrièrent, prétendant que c'était une nouvelle prétention de la cour de Rome, inconnue aux autres conciles. Ils demandèrent que leur protestation fût enregistrée ; mais comme ils n'étaient pas en nombre, on ne leur fit pas même de réponse, et la session suivante fut assignée au vingtième jour de février.

Les congrégations s'occupèrent immédiatement à préparer le travail de cette session. Les légats donnèrent pour matière une règle à établir au sujet des livres défendus. Cette question commençait en effet à avoir une importance majeure. Dans la primitive Église, on n'avait pas encore songé à faire une prohibition ecclésiastique des livres réputés dangereux. Seulement alors les gens pieux se seraient fait un scrupule de lire de mauvais livres, pour ne pas contrevenir à la loi divine qui commande de fuir la contagion du mal et de ne point s'exposer à la tentation. Les chefs des gouvernements seuls s'étaient attribué le droit de proscrire les ouvrages qu'ils jugeaient contraires à l'ordre, et ce ne fut qu'au commencement du IX^e siècle que les papes, devenus, eux aussi, souverains politiques, défendirent et firent brûler les livres dont ils condamnaient les auteurs. Plus tard encore la bulle *In cœnâ Domini* vint consacrer régulièrement cette défense par la peine d'excommunication contre quiconque lirait ces livres. C'est alors que, sous le nom d'Index, Paul IV fit dresser des catalogues pour porter à la connaissance de tout le monde le titre des ouvrages prohibés ; mais, à la faveur de cette mesure, la cour de Rome, toujours prompte à saisir l'occasion d'accroître son autorité, « alla bien plus loin qu'il ne fallait. » Elle confondit dans la même proscription les écrits hérétiques et immoraux avec ceux qui ne faisaient qu'attaquer les abus qu'on lui reprochait à elle-même, ou qui défendaient contre ses empiètements les droits des peuples et des princes, ceux même des conciles et des évêques. « Jamais, dit Fra Paolo, on n'avait pu imaginer un plus beau secret pour hébéter et abâtardir les hommes à l'aide de la religion. » Aussi des récriminations s'élevaient-elles de toute part, et dans les derniers temps on en avait appelé à la justice du pape Pie IV. Mais Sa Sainteté crut pouvoir en toute sûreté laisser la chose à la délibération du concile, qu'il fallait bien occuper de quelque affaire, et le concile nomma une commission de dix-huit prélats pour revoir le catalogue ou Index en question, avec pouvoir de s'associer des théologiens et d'autres savants pour les aider dans ce travail ; mais on mit cette condition que le catalogue ne serait rendu public qu'à la fin du concile, pour ne pas

aigrir intempestivement l'esprit des protestants. (FRA PAOLO, liv. 6, p. 484, 465. — PALLAV., cap. XXIX, n^o 1, 13 et 14.)

On avait également proposé de citer devant cette commission les auteurs, pour qu'ils eussent à venir s'y défendre, s'ils le jugeaient à propos ; mais il fut décidé que c'était une formalité inutile et dangereuse ; qu'il avait toujours été d'usage de condamner les livres hérétiques sans entendre leur défense, parce qu'il s'agissait non des personnes, mais des écrits, et que, de même que dans un État bien policé on confisque les marchandises qui peuvent porter préjudice aux citoyens, sans s'informer de l'ouvrier qui les a fabriquées, de même on a le droit de proscrire des ouvrages reconnus dangereux, sans s'occuper des raisons de leurs auteurs.

Restait un article à discuter : celui-là concernait le sauf-conduit à donner à tous ceux qui voudraient se rendre au concile de leur plein gré, soit pour y défendre lesdits livres, soit pour y discuter d'autres points en contestation. Les uns voulaient que ce sauf-conduit fût accordé plein et entier, dans l'espoir de ramener les égarés par la douceur et la conviction, et d'affaiblir ainsi le parti, en offrant aux moins opiniâtres un moyen facile de rentrer dans l'Église. Les autres trouvaient au contraire que ce serait donner un mauvais exemple et exposer bien des faibles à tomber, quand ils verraient que l'hérésie était si facilement pardonnée ; que d'ailleurs cela entraverait partout les tribunaux de la sainte Inquisition, car dès qu'un hérétique, même le plus notoire, voudrait se mettre à l'abri de leurs poursuites, il n'aurait plus qu'à prétexter de se rendre au concile et à invoquer ce sauf-conduit. On se sépara donc sans avoir rien pu régler à ce sujet. Il fut seulement dit qu'on mettrait dans le décret quelques termes amphibologiques faisant entendre aux intéressés qu'ils seraient ouïs favorablement s'ils venaient se présenter ; puis le secret sur tous les incidents de ces débats fut recommandé par le premier légat, attendu, disait-il, qu'il n'y avait ni conseil ni assemblée ecclésiastique ou séculière, grande ou petite, qui n'eût son secret et qui n'obligeât de le garder, soit par des serments, soit par des peines. (FRA-PAOLO., *ibid.*, p. 458-459.)

Le vingt-sixième jour de février, les Pères de Trente tinrent leur seconde session. C'était la dix-huitième du concile. Après la messe, l'archevêque de Patras prononça le sermon. L'orateur prit pour principal but d'exciter l'animadversion de ses auditeurs contre les efforts que faisaient les hérétiques pour accréditer et augmenter leur secte. « O douleur ! s'écria-t-il, nous voyons les biens des églises enlevés, les temples rasés, les monastères devenus déserts et privés de leurs revenus ; nous voyons le vicaire de Jésus-Christ, vrai successeur de saint Pierre, les évêques et les prêtres du Seigneur chargés d'injures par ces profanateurs et privés des honneurs qui leur sont dus. Les sacrements sont audacieusement rejetés ; les constitutions des papes sont lacérées et livrées au feu, et toutes les pieuses et saintes pratiques sont abolies. » Il conclut par ces paroles de saint Pierre (ep. 1, cap. v, 3) : « Sachez

qu'aux derniers temps il viendra des imposteurs et des séducteurs qui ne voudront suivre que leurs propres passions. » (*Collect. conc.*, LABBE, t. XIV, p. 841 et seq.)

Cette allocution n'empêcha pas que, dès l'ouverture de la session, il ne s'élevât une contestation entre l'ambassadeur du roi de Portugal et celui du roi de Hongrie, pour faire régler duquel des deux les lettres de créance devaient être lues les premières. Les légats ayant préalablement consulté les Pères, ordonnèrent une fois pour toutes que les lettres des souverains adressées au concile seraient lues suivant l'ordre de leur présentation. Ensuite l'officiant publia le décret qui portait que le but du concile, assemblé sous la conduite du Saint-Esprit et sous la présidence des légats de Sa Sainteté, étant de rétablir la foi dans toute sa pureté, attendu que le nombre des livres suspects et pernicieux s'était prodigieusement multiplié, les Pères avaient reconnu nécessaire de séparer l'ivraie du froment ; qu'ils chargeaient donc une commission prise parmi eux d'examiner avec soin ce qu'il serait à propos de faire à ce sujet ; qu'ils entendaient que cette résolution fût portée à la connaissance de tout le monde, afin que, si quelqu'un se sentait intéressé dans l'affaire de ces livres, il se tint assuré qu'il serait favorablement oui par le concile ; qu'en outre, son plus ardent désir étant la paix dans l'Église de Jésus-Christ, il invitait tous ceux qui s'étaient séparés de cette Église à se réconcilier et à venir à Trente, où ils seraient reçus avec la même charité qu'ils y étaient invités, pourvu qu'ils rentrassent en eux-mêmes et revinssent à résipiscence. Enfin on assignait la session suivante au quatorzième jour de mai. (LABBE, *ubi supra*.)

Le pape, consulté sur l'affaire du sauf-conduit, resté comme on voit, sans solution précise, répondit aux légats qu'il ne voyait pas d'inconvénient à l'accorder aux hérétiques qui sont en lieu de sûreté, parce que probablement aucun d'eux ne s'aviserait d'en faire usage, mais qu'il fallait se garder d'en donner dans les pays où l'Inquisition était en usage, car là les coupables ne le recevraient que par feinte, pour se mettre à couvert des poursuites des sacrés tribunaux, et avec intention de faire pis en cachette. Relativement à la confection de l'Index, il recommandait à la commission d'y travailler avec zèle et sans ménagement, parce qu'il viendrait une occasion d'en publier le décret sans courir le risque d'être contredit par aucun prince. (FRA PAOLO, *ubi supra*.)

Pour occuper les trois mois qui allaient s'écouler jusqu'à la session suivante, on travailla dans les congrégations, d'abord à dresser la formule du sauf-conduit, ensuite à décider à quelles nations il serait envoyé. En France on avait trouvé que la clause : « pourvu que les hérétiques rentrent en eux-mêmes et qu'ils reviennent à résipiscence, » était inadmissible, puisqu'il n'y aurait aucune sûreté pour ceux qui ne se confessaient pas convaincus. Aussi le cardinal de Ferrare, légat du pape en France, obtint, sur la demande de la reine-mère, que cette

clause serait supprimée. Quelques-uns des Pères voulaient qu'outre les Allemands et les Français, on nommât aussi les Anglais, les Écossais, et même les Grecs et les autres nations de l'Orient ; mais on leur fit sentir le ridicule de donner nominativement un sauf-conduit à des gens qui n'en demandaient point. Quant aux pays d'inquisition, tels que l'Espagne, le Portugal et l'Italie, on s'arrangea de manière à leur ôter le bénéfice de cette sauvegarde, sans choquer leur vanité nationale, ou plutôt en la flattant. (PALLAV., lib. 16, c. III, n° 8.)

Toute difficulté ainsi tournée, la formule de cette pièce fut dressée. Il y était dit que le saint concile accordait sauf-conduit à tous ceux de la nation allemande, ainsi qu'à toute et chacune des autres nations qui n'ont pas union commune avec nous dans les choses qui regardent la foi, « de quelque ville et lieu qu'ils soient, où l'on enseigne publiquement et sans être recherché le contraire de ce que professe la sainte Église romaine. » Tout cela était beaucoup trop vague et sujet à des interprétations beaucoup trop dangereuses pour qu'on pût s'attendre à voir les hérétiques profiter d'une semblable garantie. Ce n'était probablement pas non plus ce qu'on cherchait ; l'important était de ne pas paraître avoir voulu refuser toute discussion, en la rendant trop ouvertement impossible. (LABBE, t. XIV, p. 844 et 846.)

On pensa ensuite à préparer la matière d'un décret disciplinaire, et l'archevêque de Braga fit à ce sujet un beau discours, rempli d'une vigueur tout évangélique. « Puisque notre désir, dit-il, est de purger l'église de la corruption effroyable qui déshonore la pureté de ses membres, commençons par donner nous-mêmes l'exemple de la bonne vie, afin que l'on ne dise pas que, voulant travailler à la réformation des autres, nous conservons cependant en nous beaucoup de choses qu'il faudrait aussi réformer. « Cet argument fut assez mal reçu des Pères ; il y en eut même quelques-uns des plus anciens qui représentèrent, « avec toute la civilité qu'ils croyaient devoir aux seigneurs cardinaux par exemple, que ces illustrissimes et révérendissimes personnages n'avaient certes nul besoin d'être réformés. » « Et moi je soutiens, reprit l'orateur, qu'en qualité de très-illustres ils ont besoin d'une très-illustre réforme, ne serait-ce que relativement à la manière dont ces grands et éminents seigneurs traitent aujourd'hui les simples évêques. L'autorité épiscopale n'est-elle pas comme anéantie depuis que l'on a introduit ce nouvel ordre de cardinaux inconnu dans l'ancienne Église ? D'abord ils se contentèrent de se mettre au rang des autres prêtres, et même des diacres, et ils se seraient bien gardés de se comparer aux évêques. Aujourd'hui ils les foulent aux pieds, et les tiennent dans les antichambres de leurs palais, au rang de leurs simples valets. Songez-y bien ! il n'y a pas moyen d'établir dans l'Église une bonne et solide réforme, tant qu'on ne rendra pas aux seigneurs évêques l'autorité qui leur est due ; aussi, en considérant ce que les évêques et les cardinaux étaient autrefois et ce qu'ils sont devenus, ne puis-je m'empêcher de dire, en gémissant devant Dieu et en me plaignant de l'Église à l'Église

elle-même : « Hélas ! les choses jadis étaient bien différemment. » (*Vie de Barthélemy des Martyrs*, t. II, c. 8.)

M^{sr} l'archevêque de Braga n'était point cardinal. Son avis ne fut pas suivi, et celui des Pères qui voulaient qu'on s'attachât d'abord au plus aisé prévalut. Il fallait que la réforme ne portât que sur des accessoires où les membres du saint concile n'auraient que peu ou point d'intérêts personnels à compromettre, et en attendant on employa le temps en fêtes et en cérémonies pour la réception des ambassadeurs qui arrivaient des divers royaumes et principautés de l'Europe catholique.

Dudith, un des prélats de la Hongrie, vint alors à Trênte en qualité d'envoyé de son église. C'était un homme savant et qui avait étudié dans les universités de l'Allemagne, à Padoue, à Paris et en Angleterre. De retour en son pays, il avait été fait évêque de Tina pour sa grande science, et envoyé ambassadeur en Pologne, pays alors peuplé d'hérétiques, et où la religion catholique n'était presque plus connue. Il y devint alors amoureux de la belle Sophie Génisella, de la famille des Srasson, et fit d'abord tout ce qu'il put pour la séduire ; mais tout ce qu'il put obtenir d'elle fut qu'elle l'épouserait volontiers s'il voulait renoncer à la religion romaine, ce qui aurait entraîné la perte de ses bénéfices. Dudith crut trouver un moyen terme, en se faisant députer par le clergé de Hongrie pour assister au concile de Trente. Il se flattait de pouvoir, par la force de son éloquence, porter les Pères à permettre aux prêtres de se marier. Dans le premier discours qu'il prononça, lors de son admission, il charma en effet tout le monde par son habileté à manier la parole, au point que les légats eux-mêmes écrivirent au saint Père, qu'ils n'avaient jamais rien entendu de si beau. (PALLAV., liv. 16, p. 2, n° 6.)

Le cardinal de Mantoue, cependant, parmi les questions de réforme qu'il avait présentées aux congrégations, en avait malheureusement laissé glisser une qui devait amener de longs et orageux débats : c'était celle de la résidence qu'on voulait faire imposer de droit divin aux évêques. La majorité qui se prononça en faveur de cette décision ne fut que de cinq voix ; et encore cette majorité n'était-elle formée en grande partie que par les prélats espagnols. Les opposants trouvaient que ce droit divin (*jus divinum*) qu'on s'avisait pour la première fois de vouloir introduire, après quatorze siècles, porterait atteinte à la puissance sacrée du chef de l'Église. En effet, quand un évêque sera rebelle, il se servira de ce droit comme d'un bouclier ; et lorsque Sa Sainteté le citera à Rome pour rendre compte de ses actions, ou qu'elle voudra l'éloigner de son diocèse pour l'empêcher d'y propager le mal, il répondra qu'étant pasteur immédiat, établi de Dieu et tenu de droit divin à la résidence, il ne peut abandonner son troupeau. Les simples curés eux-mêmes pourront faire la même réponse à leur évêque ; et dès lors l'Église, qui ne s'est conservée jusqu'à présent que par la hiérarchie, tombera dans une administration populaire et anarchique qui la détruira. Les légats, re-

connaissant alors le danger où ils venaient de se mettre par l'imprudence du premier d'entre eux, prétendirent qu'il fallait avant tout consulter le pape sur cet objet, pour s'en tenir à sa décision, ce qui donna cours à cette plaisanterie blasphématoire : « Le concile de Trente est conduit par un Saint-Esprit que le pape lui envoie de Rome de temps en temps, dans la valise d'un courrier. » (FRA PAOLO, *ibid.*, p. 477, 471.)

Une autre question aussi qui concernait certains droits d'expéditions et de provisions de bénéfices que la chancellerie romaine s'était attribués, fut sur le point d'exciter de graves mécontentements. La chancellerie, pour se faire des revenus, vendait très-cher les emplois de percepteurs de ces droits. Or, un grand nombre de prélats avaient acheté de ces emplois, espérant y faire de beaux bénéfices ; aussi trouvèrent-ils qu'il serait injuste d'en diminuer les profits ; mais on leur ferma la bouche en leur faisant entendre que ce serait la cour de Rome elle-même, la plus intéressée dans la matière, qui réglerait la réforme à ce sujet. (FRA PAOLO, *ibid.*, p. 481.)

A travers toutes ces discussions la session s'ouvrit, le quatorzième jour de mai, sans que les décrets fussent en état d'être lus. Le prélat officiant, patriarche de Venise, donna lecture d'une simple déclaration portant que le concile, pour quelques causes justes et raisonnables, avait jugé à propos de différer la publication des décrets jusqu'à la session prochaine qui se tiendrait le quatrième jour de juin. (LABBE, t. XIV, p. 845.)

Le cardinal de Mantoue croyait bien avoir fait là un acte de fine politique en reculant ainsi le prononcé de l'assemblée œcuménique sur la question de résidence pour laquelle le pape ne lui avait encore envoyé que des instructions fort embrouillées. Une autre question plus épineuse encore venait de se présenter : c'était celle de la continuation du concile que les Espagnols voulaient voir déclarer franchement dans cette session, tandis que les Allemands et quelques autres menaçaient de se retirer incontinent, si cette continuation était avouée, et si l'on ne proclamait pas que c'était un nouveau concile, absolument indépendant de ceux qui l'avaient précédé. Or, comme leur retraite aurait inévitablement entraîné la dissolution de l'assemblée, Pie IV, qui désirait par dessus tout un moyen de sortir des embarras où le concile, malgré toutes ses précautions semblait, se préparer à le jeter, fit au contraire de violents reproches à son légat. Il aurait dû, disait-il, profiter d'une aussi bonne occasion d'en finir promptement en faisant annoncer solennellement que le concile de Trente n'était que continué. On dit qu'il eut même en cet instant l'intention de rappeler ce légat imprudent et indocile, pour le remplacer par un autre qui entrerait mieux dans ses vues. (FRA PAOLO, liv. 6, p. 490.)

Cependant Sa Sainteté, pour tâcher de réparer cette faute, se mit à travailler activement de tous les côtés, dans le but d'empêcher qu'il ne fût porté atteinte aux prérogatives du trône apostolique. Il avait déjà pris à sa solde, comme le lui reprochaient les prélats du parti espa-

gnol, plus de quarante évêques, donnant aux uns trente, aux autres quarante écus par mois. Il faisait faire des excuses au roi d'Espagne, mécontent de la clause *Proponentibus legatis* ; et il l'assurait qu'elle avait été introduite à son insu et contre ses intentions ; mais, ajoutait-il, Votre Majesté peut s'en rapporter à la prudence des légats, gens discrets et pleins de respect pour vous, et peut-être n'est-ce pas tout à fait un mal après tout, que cette clause ait été insérée, pour arrêter certains esprits brouillons qui prétendraient réformer non seulement le pays, mais aussi tous les princes séculiers. Pie IV affectionnait beaucoup ce dernier argument : il appelait cela battre les gens avec leurs propres armes. Puisque les rois, disait-il, veulent me faire peur du concile, j'ai bien le droit de leur en faire aussi peur à mon tour. Il sera beau de voir comment ils prendront la chose. (FRA PAOLO, liv. 6, p. 484, 485 et 488.)

A l'empereur qui voulait, comme il a été dit, qu'on déclarât franchement que le présent concile n'était pas la continuation des précédents, il fit entendre que telle était bien son intention ; mais que, par ménagement pour les Espagnols, il fallait user de quelque délai, parce qu'ils menaçaient de se retirer, si l'on voulait heurter trop brusquement leur opinion à ce sujet ; mais qu'aussitôt qu'avec de l'adresse et de la patience on serait arrivé à ce qu'ils laissassent aller les choses plus loin, cette difficulté serait bien plus aisément tranchée. Dans le même temps le Saint-Père faisait dire par ses légats aux prélats de l'Espagne qu'il avait, de la part de l'empereur, l'assurance de son consentement à la reconnaissance de la continuation du concile. (PALLAV., liv. 26, n° 5.)

Du reste il commença par promettre qu'il allait lui-même réformer sa cour, sans que le concile eût besoin de s'en mêler, et en effet, il publia en ce temps-là un bref dit de la réformation de la pénitencerie. On s'attendait à y voir régler les points concernant le salut des âmes et réformer les abus scandaleux qui avaient fait de cette partie si grave de la religion une sorte de commerce effronté. Mais cette bulle ne disait pas un seul mot de la pénitence, ni de la conscience, ni d'aucune autre chose spirituelle. Elle limitait seulement le pouvoir que la pénitencerie de Rome avait pris depuis quelque temps de donner à prix d'argent certaines dispenses ; elle n'exprimait nullement si ce droit était un abus, ou s'il n'était pas réservé à d'autres officiers, de sorte que par la suite, pour obtenir ces mêmes choses, on en fut quitte pour s'adresser à la Daterie ; les voies seules étaient changées ; seulement les nouvelles devinrent un peu plus coûteuses : et ce fut là tout le fruit de cette prétendue réformation. (FRA PAOLO, *ubi supra*.)

Pour se concilier la France, dont les ambassadeurs devaient bientôt arriver à Trente, Pie offrit au roi cent mille écus en pur don, et cent mille autres écus à titre de prêt et sous bonne caution ; mais il mit pour condition que Sa Majesté révoquerait tous les édits faits en faveur des protestants ; que ces sommes seraient employées à lever contre ces hérétiques un corps de milice en Suisse et en Allemagne ; qu'on conti-

nuerait à bon escient et sans dissimulation les entreprises d'armes à l'encontre de ceux de la nouvelle religion, et qu'en icelle armée sou-doyée desdits deniers, son légat serait conducteur, faisant porter haut et pour enseigne les armoiries de l'Église. De plus, le Saint-Père exigeait encore qu'on ne pardonnât à aucun des huguenots de quelque noblesse et dignité qu'il fût, sans le consentement de Rome ; que le chancelier L'Hôpital, l'Évêque Montluc de Valence, et quelques autres qui seraient nommés plus tard, seraient emprisonnés, et que le roi donnerait sa parole, que dans le concile ses ambassadeurs ne machineraient rien contre l'autorité du Saint-Siège. Il ne devait pas même y être parlé d'Annates que Sa Sainteté du reste se promettait de régler elle-même à l'amiable, sans qu'il fût nécessaire de mêler le concile à cette discussion. (Lettre de l'ambassadeur de Pise, citée par Amelot.)

C'était beaucoup trop demander à la fois pour tout obtenir. Les ambassadeurs de la France arrivèrent en effet : c'étaient le sieur De Saint-Gelade de Lansac, Arnaud du Ferrier de Toulouse, un des plus savants jurisconsultes de son temps, et Guy du Fanr, seigneur de Pibrac dont nous avons les quatrains jadis célèbres. On leur donna dans le conseil royal des instructions bien opposées à ce que demandait le Pape ; mais ils avaient ordre de ne les divulguer qu'après que les ambassadeurs de l'empereur auraient exposé les leurs, car on savait qu'ils en avaient d'à peu près pareilles, et on voulait user de ménagement pour ne point accroître la prévention dans laquelle les pères étaient contre la France, à cause des troubles excités par l'hérésie dans ce royaume.

Ces instructions contenaient en substance que la France, par le traité de Cateau-Cambresis, en 1559, du temps de Henri II, s'était engagée à contribuer à la convocation d'un concile général si nécessaire à la réformation de l'Église ; que le feu roi François II et le roi actuel, Sa Majesté Charles IX avaient toujours fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que ledit concile fût convoqué dans un lieu libre, avec sauf-conduit sans restriction pour tous ceux, tant catholiques que protestants, qui voudraient y assister, afin que les questions étant examinées et débattues sans crainte, on pût remédier aux maux présents, et réunir toute la chrétienté dans une même religion. Or, procéder à ce concile par voie de continuation des précédents, serait plutôt aigrir le mal que le guérir, d'autant que les protestants se garderaient bien d'envoyer aucun des leurs à une assemblée qui ne serait que la continuation de celles qui avaient prétendu avoir le droit de les condamner sans les entendre ; que cependant Sa Majesté très-chrétienne, persuadée des bonnes intentions du chef de l'Église, n'en avait pas moins ordonné de se mettre en chemin pour Trente, car elle avait l'espoir que les pères, toute passion éloignée, n'auront devant les yeux que l'avancement de l'honneur de Dieu et le rétablissement de l'Église dans son ancienne splendeur. Or pour arriver à ce but il faut s'en tenir à deux articles sans lesquels on ne voit pas qu'on puisse espérer aucun avantage solide. D'abord on doit déclarer simplement que c'est un nouveau concile qui

est convoqué, et si l'on répond que la chose a déjà été décidée dans un sens contraire, lesdits ambassadeurs déclareront qu'ils ne peuvent accepter une pareille détermination, et dès lors il se retireront de l'assemblée. Pour le second article, ils diront que la ville de Trente n'est pas le lieu convenable pour une réunion aussi importante, attendu qu'elle est suspecte non seulement aux Allemands dissidents, mais encore à beaucoup d'autres, à cause de sa dépendance du pape. En conséquence, ils demanderont la translation, soit à Worms, soit à Constance, soit à Spire, ou en quelqu'autre endroit sûr et libre. Ces deux points obtenus, ils insisteront pour que le sauf-conduit soit garanti par de bonnes et valables sûretés, sans aucune ambiguïté, tant de la part du Pape que de la part du concile. Ils demanderont ensuite que les décisions soient prises sur les suffrages donnés librement par les pères, chacun selon ses lumières et sa conscience, sans qu'en aucun cas elles puissent être renvoyées au bon plaisir du Pape et de ses légats ; mais qu'au contraire Sa Sainteté elle-même soit obligée de s'y soumettre, sans avoir le droit d'y rien changer ou altérer. Après cela ils remontreront que les abus qui se sont introduits dans le ministère ecclésiastique par la corruption de la discipline et des mœurs du clergé, étant la principale cause pourquoi plusieurs se sont séparés de l'Église romaine, il est nécessaire que le concile commence par la réformation de ces mœurs et de cette discipline corrompue, tant dans le chef que dans les membres, sans s'en rapporter désormais aux promesses du Pape, comme on l'a fait à tort au concile de Constance, où Martin V, après avoir solennellement promis cette réformation, ne s'en occupa plus, ni lui, ni ses successeurs. A l'égard des évêques et des ministres inférieurs, il faudrait que le Pape, pour le bien de la chrétienté, ne s'entremît en aucune manière de leur élection ni de leur provision, se conformant en cela aux décrets des anciens conciles et aux anciens droits et libertés de l'Église Gallicane ; que toutes les expéditions de dispense ou collations de bénéfices fussent accordées gratuitement, et que les Annates ou autres charges fussent abolies ; il faudrait aussi que la résidence des évêques et des autres bénéficiaires fût une condition indispensable ; que ceux qui seraient promus aux dignités ecclésiastiques fussent désormais d'âge et de capacité requise ; qu'on ne fût plus obligé d'envoyer de l'argent à Rome pour des dispenses de mariage à certains degrés, et que le concile réglât lui-même une fois pour toutes ; ce qui serait sur cette matière le plus expédient pour le bon ordre et la sûreté des consciences, sans qu'il fût permis à l'avenir de s'en écarter en payant des sommes plus ou moins fortes ; qu'il ne fût permis à personne d'avoir un bénéfice dans un pays, s'il n'en savait pas d'abord la langue pour instruire et enseigner son peuple, non plus que de se réserver une pension sur les bénéfices qu'on résignera ; qu'aucun ne pourra être admis au ministère de l'Église que par son propre évêque, ou du moins avec sa permission expresse, sans que le Pape ait le droit d'y déroger ; enfin qu'on tâchera d'obvier aux abus qui naissent du trop grand nombre de ceux

qui se font prêtres, sans avoir en vue aucune fonction à remplir, et seulement pour se donner un état. (*Mémoires pour le concile de Trente*, p. 168 et seq.)

Lesdits ambassadeurs auront de plus à s'opposer à ce que rien ne se fasse dans le concile au préjudice du roi très-chétien, et des libertés de l'Église Gallicane, et s'ils voyaient qu'on voulût donner atteinte à quelqu'un de ces privilèges, ils protesteront aussitôt et en donneront avis à Sa Majesté. Ils s'entendront avec les ambassadeurs de l'empereur, afin que, d'un commun accord, ils tiennent la main, pour obtenir une bonne réformation de la discipline et des mœurs; et parce qu'il conviendrait que les pères ne condamnaient pas trop précipitamment les opinions des protestants, ce qui serait plus propre à éloigner ceux-ci qu'à les attirer, les ambassadeurs insisteront pour que toutes censures et condamnations soient remises à la fin du concile, afin qu'on ne puisse pas reprocher aux évêques de s'être conduits avec légèreté; que si l'on propose dans ledit concile de faire quelque ligue pour procéder par la voie des armes et contrainte contre les princes qui ne voudraient pas se soumettre aux décrets de la sainte assemblée, les ambassadeurs se garderont bien d'y adhérer; car le nombre de ceux qui se sont soustraits à l'Église romaine est si grand, que ce serait allumer un feu qu'on aurait ensuite beaucoup de peine à éteindre; si on leur objecte qu'on tolère les hérésies en France, ils répondront que c'est avec douleur que le roi a vu, à son avènement, la diversité des opinions sur le fait de la religion; mais que les choses en sont au point qu'il ne pourrait contraindre les hérétiques par la force, sans mettre sa couronne et son royaume en trop grand danger; que son intention est de les ramener plutôt par le bon exemple, la prédication de la véritable parole de Dieu, et surtout par la salutaire réformation que le concile doit faire.

Ces instructions, dans lesquelles il est facile de voir que la main de L'Hôpital avait passé, mécontentèrent extrêmement le Pape, comme on devait bien s'y attendre. Il s'écria que l'ambassade de la France était une vraie ambassade de huguenots, tant ils demandaient de choses nouvelles et extraordinaires.

Ce fut bien pis encore quand le jour de la réception des ambassadeurs au concile, Pibrac s'adressa ainsi aux pères assemblés: Tout le monde, vénérables prélats, est dans l'expectative de ce que fera cette sainte réunion. On attend de vous quelque chose de grand et de divin; en fait de réforme; car il est vrai, et il faut bien en convenir, que la faiblesse humaine et peut-être la mauvaise conduite de ceux qui gouvernent l'Église ont donné entrée à bien des choses qui méritent d'être corrigées et abolies. Sans doute, il y a témérité à vouloir introduire comme un nouveau culte; mais ne peut-on pas taxer aussi d'opiniâtreté ceux qui veulent garder inflexiblement l'usage établi, sans considérer la condition du temps présent, ni ce qui est nécessaire pour conserver le repos public. Hélas! il serait plus charitable d'abandonner quelque chose d'une opinion, quand même on la croirait juste, que d'entretenir

la discussion, cause actuelle de tant de malheurs. Je sais bien que l'ennemi est là qui vous obsède, l'ennemi irréconciliable du genre humain. Je sais qu'il n'oublie rien pour vous faire quitter l'ouvrage dont vous vous êtes chargés, qu'il saura profiter de vos querelles et de vos divisions dont il se repait comme d'un mets délicieux. Il vous dira que votre entreprise est folle et ne peut attirer sur vous la pauvreté ; qu'en voulant faire revivre cette ancienne et vigoureuse discipline des premiers pères, vous n'y gagnerez que de vivre désormais moins heureux et moins honorés ; que vous ne paraîtrez plus à la cour du prince ; que vous ne prendrez plus votre part des plaisirs et de ce luxe sans lesquels la vie est triste et désagréable ; mais, très-saints pères, vous ne prêterez pas l'oreille à ces paroles du tentateur, vous ne ferez pas comme plusieurs synodes et conciles tenus en Allemagne et en Italie, où chacun ne parlait que conformément à la volonté d'autrui et opinait du bonnet. Dieu vous a donné, vous le savez, le pouvoir et la liberté de détruire, d'édifier et de statuer sans aucune exception, suivant les mouvements du Saint-Esprit. Le roi de France, mon maître, s'offre à vous maintenir, même au péril de sa vie, dans ce pouvoir et dans cette liberté ; allez donc sans crainte dans la carrière qui vous est ouverte ; la postérité, qui est un juge incorruptible, applaudira à vos travaux, et Dieu, qui pénètre les plis et les replis des cœurs, vous récompensera dans la vie qu'il réserve à ses élus. (*Actes du concile de Trente*, année 1562, p. 50.)

Ce discours répondait parfaitement aux instructions de l'ambassade. Le concile et surtout les partisans du Pape en furent scandalisés ; mais L'Hôpital, comme on l'a vu, ne tarda pas à perdre toute son influence à la cour. Les triumvirs s'emparèrent du pouvoir, la guerre civile éclata en France, et les choses purent alors un peu mieux s'arranger au gré de Sa Sainteté.

Le quatrième jour de juin arriva et la vingtième session fut ouverte avec les cérémonies accoutumées ; mais on demeura tout étonné quand on entendit l'évêque qui avait célébré la messe lire comme à la session précédente une simple déclaration portant qu'à cause d'un grand nombre de difficultés survenues, et afin de procéder plus mûrement, le concile remettait de nouveau la promulgation de ses décrets à la session qui aurait lieu le seizième jour de juillet prochain, se réservant cette fois, selon son bon plaisir et volonté, de restreindre ou étendre ledit terme, autant qu'il serait nécessaire aux affaires. (*LABBE, Col. conc.*, p. 545.)

Le sixième du même mois, il y eut congrégation générale où les légats apportèrent une nouvelle série de questions au sujet de la communion ; et bien que les ambassadeurs de France et quantité de prélats demandassent qu'on ne s'occupât pas de ces matières, avant que l'on eût su si les protestants viendraient ou non au concile, la discussion commença sur ces articles. On n'était pas fâché de mettre de côté celle qui concernait l'article de la résidence sur laquelle il était si difficile de se mettre d'accord. En même temps, les ambassadeurs de l'empereur

portèrent aux légats, au nom de leur maître, vingt chefs principaux de réforme dans lesquels les intérêts du Pape n'étaient pas plus ménagés que dans les instructions de la France ; aussi disait-on hautement à Rome que les légats n'y entendaient rien, et que le résultat du concile pourrait bien être l'enfantement d'un schisme, ou plutôt d'une apostasie contre le Saint-Siège. Il semblait évident qu'on en méditait non seulement la dépression, mais même l'abolition. (PALLAV., lib. 17, l. 1, n^{os} 2, 6. — FRA PAOLO, p. 498 et 499.)

Pie IV, pour parer ce coup par une puissante diversion, imagina de proposer une ligue entre tous les princes catholiques contre les entreprises des protestants. Il se figurait que chacun de ces princes y consentirait d'autant plus aisément, que chacun devait être pressé de mettre fin aux embarras dont la nouvelle secte était partout une cause incessante. Alors, sous prétexte de la dépense qu'il faudrait faire pour une telle entreprise, il lui deviendrait facile de faire trouver bon une nouvelle suspension du concile ; mais pas un des souverains ne voulut entendre à cette ligue, et outre les excuses particulières que chacun apporta, ils en alléguèrent tous une commune qui était précisément la nécessité où l'on serait alors de suspendre un concile dont l'Église attendait la paix et tant d'utiles réformes. (*Mémoire du concile*, p. 241.)

La Sainteté, se voyant repoussée de ce côté, voulut avoir recours à une dernière et énergique ressource : c'était de faire proclamer de sa seule autorité et malgré toutes les résistances, que le concile n'était qu'une continuation, et de trancher elle-même, dans le sens opposé au vote de la majorité, la question de la résidence. Mais les cardinaux qui composaient le consistoire lui représentèrent qu'il serait contre ses propres intérêts et contre ceux du Saint-Siège de se faire auteur de résolutions odieuses, vu qu'elles lui aliéneraient tous les partis ; qu'il valait mieux laisser le concile avoir l'air de prononcer lui-même, en continuant de prendre toutes les précautions possibles, pour conserver l'influence dans ses délibérations.

A travers toutes ces contestations, la discussion continuait à Trente, sur les articles concernant la communion. Elle devint si orageuse que les légats et autres gens du Pape disaient hautement : ces évêques deviennent tous les jours plus hardis à proposer des nouveautés séditionnelles : ce n'est plus liberté, mais licence. Quant aux autres théologiens, à force de contester sur des bagatelles d'où ils passent sur des impertinences, ils ne sont bons qu'à faire perdre le temps, et il est à craindre qu'en continuant de ce train-là, on ne voie jamais la fin du concile. (FRA PAOLO, p. 17.)

On était cependant arrivé au seizième jour de juillet, époque fixée pour l'ouverture de la vingt et unième session. Après la messe, le prélat officiant lut les décrets concernant la doctrine de la communion rédigés en quatre chapitres dont voici la substance : « Sur la demande formulée par la France et par l'Allemagne, que tous les fidèles puissent être admis à la participation du calice, le saint concile, inspiré par l'Esprit

Saint, déclare que les laïques ni les ecclésiastiques eux-mêmes, quand ils ne célèbrent pas, ne sont tenus par aucun précepte divin de communier sous les deux espèces, parce qu'une seule espèce suffit ; que l'Église ayant toujours eu le pouvoir de changer dans les sacrements tout ce qui n'est point de leur essence, puisque saint Paul appelle « les « ministres de Jésus-Christ dispensateurs des mystères de Dieu. » (I. Corinth., 4.) Le saint concile, faisant l'application de ce droit, prononce que bien que l'usage des deux espèces ait été assez ordinaire au commencement du christianisme, il fait une loi à l'avenir à tous les simples fidèles de ne communier que sous la seule espèce du pain, et cela pour de grandes et justes raisons (1) ; qu'au reste Jésus-Christ est reçu tout entier par ceux qui ne reçoivent qu'une seule espèce, comme par ceux qui en reçoivent deux, et que les premiers ne sont privés, quant à l'effet, d'aucune grâce nécessaire au salut ; que quant aux enfants qui n'ont point encore l'usage de raison, ils ne sont nullement obligés à la communion sacramentelle, parce qu'ils ne sauraient perdre en cet âge la grâce du baptême, quoique cependant il ne faille pas condamner l'antiquité d'avoir fait le contraire en certains lieux. (PALLAV., lib. 17, c. VII, n° 15. — LABBE, t. XIV, p. 1515 et seq.)

On lut ensuite quatre canons conformes à cette doctrine portant anathème contre ceux qui diraient que les fidèles sont obligés de précepte divin ou de nécessité de salut de recevoir la communion sous les deux espèces ; que l'Église n'a pas eu de justes causes pour ne donner que l'espèce du pain aux laïques et même aux prêtres qui ne célèbrent pas ; que Jésus-Christ n'est pas tout entier sous l'espèce du pain, et que la communion est nécessaire aux enfants avant qu'ils aient atteint l'âge de raison.

Par un décret particulier et qui fut lu ensuite, le concile annonce que cependant il remet à un autre temps à décider, si par raison de charité et désir d'union chrétienne, il ne serait pas convenable d'accorder la communion sous les deux espèces aux nations qui la demandaient ; et si l'on devait y mettre quelques conditions et quelles elles devaient être.

On lut après neuf chapitres de réformation portant qu'il ne serait plus rien pris pour la collation des ordres ; que nul n'y serait admis, quelque digne qu'il en fût, s'il n'avait un patrimoine ou un bénéfice dont le revenu pût suffire aux besoins de sa vie, et que ce bénéfice ou ce revenu ne pourrait plus être aliéné, sans la permission de l'évêque ; que dans les paroisses où un seul curé ne pourra pas suffire à cause de la quantité du peuple, l'évêque nommera un nombre de prêtres autant

(1) La première est ce qu'il en coûterait aux églises pour faire participer tous leurs membres à la communion du calice. La seconde est la difficulté de garder et de transporter convenablement un sacrement liquide. Il y avait bien une troisième raison dont le jésuite Laynès avait touché quelque chose dans la discussion, c'est qu'il convenait, pour donner plus d'importance au ministère, de lui réserver quelque distinction particulière à laquelle le commun des fidèles n'eût pas droit.

qu'il sera nécessaire pour l'administration des sacrements, ou divisera les paroisses et contraindra les peuples à fournir ce qui sera nécessaire pour l'existence des nouveaux curés ; que l'évêque pourra toujours de sa pleine autorité, à raison d'insuffisance ou de pauvreté, unir plusieurs paroisses en une ; qu'il donnera des vicaires à tout curé ignorant ou incapable ; qu'il châtiira les curés scandaleux par la privation de leurs bénéfices ; que les églises qui tombent en ruines seront rebâties d'abord avec l'argent de leurs revenus ; mais qu'au besoin l'évêque forcera le seigneur et les paroissiens de contribuer à cette dépense ; que tous les ans il visitera lui-même les bénéfices qui sont en commande (c'est-à-dire confiés à une administration laïque, jusqu'à ce que le titre en puisse être conféré à des réguliers) et qu'il en surveillera l'administration et les revenus, pour empêcher que l'argent de l'Église ne soit indignement dilapidé ; enfin, les quêteurs qui, sous prétexte de publications d'indulgences, recueillent les aumônes des fidèles, sont abolis. Puis la session suivante fut assignée au dix-septième jour du mois de septembre.

Ces décisions qu'on attendait depuis si longtemps et avec tant d'impatience, furent loin de satisfaire tout le monde. On les compara tout d'une voix à cette souris qu'enfante la montagne en travail. Le concile, en effet, ne se prononçait avec fermeté sur rien, et laissait à peu près indécises toutes les questions qu'il avait osé aborder. Outre celles de la continuation et de la résidence qu'il n'avait pas même mentionnées, on remarquait qu'il ne se prononçait qu'avec une certaine timidité sur l'usage du calice. Les partisans de son interdiction aux simples fidèles auraient voulu entendre déclarer nettement que Jésus-Christ n'avait institué le calice que pour les prêtres seuls. Les autres trouvaient que puisque le concile reconnaissait l'antiquité de cet usage dans l'Église, il eût dû l'adopter. Les uns et les autres s'accordaient pour blâmer ces réserves méticuleuses qui ne pouvaient avoir d'autre résultat que de laisser encore le monde dans l'incertitude. (FRA PAOLO, liv. 6, p. 522.)

Les légats s'occupèrent ensuite à choisir les matières qui devaient se terminer dans la prochaine session, avec dessein d'abrégé le temps, si cela se pouvait. Une lettre du roi d'Espagne, que le Pape avait enfin obtenue à force de négociations, semblait en effet devoir rendre la besogne plus facile. Ce prince avait consenti à écrire que puisque la déclaration de la continuation du concile déplaisait à l'empereur et à la France, il voulait bien qu'on ne la fit pas textuellement, pourvu aussi que l'on ne dit point que ce fût un nouveau concile. Quant à l'affaire de la résidence, il venait, par amour pour la paix, ajoutait-il, de faire connaître aux évêques de son royaume qui s'étaient mis en avant pour la faire déclarer de droit divin, qu'il ne trouvait pas cette déclaration absolument nécessaire ; qu'en conséquence il les avait engagés à ne plus insister sur ce point. C'est très bien, dit l'évêque de Grenade, l'un des prélats espagnols à qui les légats s'empressèrent de montrer cette lettre, puisque mon prince ne comprend pas de quelle importance sont ces

deux points, je lui obéirai en cessant de protester ; mais je vois bien par qui il a été ainsi conseillé. Ces gens-là ne se mettent guère en peine ni de la résidence, ni même de la foi, ils ne connaissent que leurs aises et leurs intérêts. (FRA PAOLO, liv. 6, p. 525. — *Mémoires du concile*, p. 265.)

Les légats proposèrent ensuite à la congrégation de traiter de la messe et des abus qui s'y commettent. Pour abrégé la discussion autant que possible, on régla qu'il n'y aurait que trente-quatre théologiens qui pourraient prendre la parole ; mais comme il ne s'en trouvait là aucun pour parler au nom de la France, nos ambassadeurs écrivirent aussi que cette discussion importante allait toute se passer entre les Italiens, les Espagnols et les Portugais, si Sa Majesté n'envoyait en toute diligence quelques-uns de ses prélats ou docteurs, qu'autrement il ne resterait plus d'espérance de rien obtenir que ce qu'il plairait au Pape d'accorder. Mais le roi avait alors toute autre chose à faire.

Pie IV, de son côté, enchanté de voir enfin le concile sur le point d'entrer dans une marche plus conforme aux intérêts du Saint-Siège, écrivit à ses légats qu'il ne leur restait plus qu'à clore cette inquiétante assemblée le plus promptement possible, ce qui pouvait se faire en trois sessions au plus, et à s'arranger pour que l'affaire de la résidence lui fût renvoyée ainsi que celle concernant l'usage du calice pour certaines nations ; car, disait-il, je puis régler tout cela ici, en consistoire, bien mieux qu'on ne pourrait le faire là-bas, où tant de théologiens et d'intérêts particuliers rendront les disputes interminables. (PALLAV., liv. 17, c. XIII, n° 5. — *Mémoires du concile*, p. 265.)

En effet on disputait déjà chaudement et longuement sur les matières mises en discussion par les légats. Jésuites, Jacobins, Augustins, Dominicains et docteurs de toutes les sortes s'exercèrent tour à tour, et les prélats, à travers cette inondation de raisonnements théologiques, ne savaient plus en quels termes rédiger les décrets. A la fin pourtant, le dix-septième jour du mois de septembre, tout se trouva terminé, et la session s'ouvrit. Le prédicateur Vintimille fit un éloquent discours dans lequel il représenta le pape comme la tête du corps chrétien, lequel, s'il n'avait pas cette tête, ne serait plus qu'un monstre difforme et hideux. Il ajouta que le plus grand défaut des hérétiques était de ne point reconnaître cette tête, parce que c'est de là que dépend tout le reste du corps ; et il termina en priant Dieu que la fin du concile fût aussi glorieuse que son commencement.

Après la messe le célébrant lut les décrets. Il y était dit que la messe est un sacrifice qui, bien que non sanglant, est le même que celui offert sur la croix à Dieu le père de Jésus-Christ, prêtre selon l'ordre de Melchisedech ; n'y ayant d'autre différence que la manière d'offrir ; que cette offrande propitiatoire est non seulement pour l'expiation des péchés des vivants, mais aussi pour les morts qui ne sont pas entièrement purgés ; que les messes que l'on célèbre en l'honneur des saints ne leur sont pas offertes, mais à Dieu seul ; que le canon tel

qu'il a été institué par l'Église depuis plusieurs siècles dans la célébration de la messe est exempt de toute erreur, n'étant composé que des paroles mêmes de Notre-Seigneur, des traditions apostoliques et des pieuses institutions des papes ; que c'est pour l'édification des fidèles et avec raison que l'Église a introduit dans la perpétration de ce sacrifice certaines pratiques particulières, comme des ornements spéciaux, l'usage de prononcer des choses tout bas et d'autres tout haut, d'allumer des cierges, de faire des bénédictions et des encensements, le tout selon la tradition des apôtres ; que le concile, bien loin de condamner les messes privées, où le prêtre seul communie, les approuve de toutes ses forces, attendu qu'elles doivent être estimées communes, le peuple y communiant spirituellement, et le prêtre les célébrant non seulement pour lui, mais encore pour tous les fidèles ; que l'Église a recommandé le mélange de vin et d'eau, soit parce que Jésus-Christ en usa ainsi, soit parce qu'il sortit de son côté de l'eau avec le sang ; que, bien que les paroles de la messe contiennent de grandes instructions pour les peuples, néanmoins il n'a pas été jugé convenable qu'elle fût célébrée en langue vulgaire ; mais que cependant pour que les petits enfants ne soient pas là à demander du pain, sans savoir qui leur en coupe, le concile ordonne à ceux qui ont charge d'âmes d'en expliquer quelques parties aux fidèles, surtout les jours de dimanches et de fêtes. (LABBE, t. XIV, p. 552.)

Suivent les canons d'anathème condamnant ceux qui diront que la messe n'est pas un véritable sacrifice ; que ces paroles de Jésus-Christ : « Faites ceci en mémoire de moi » n'ont pas fait des apôtres autant de prêtres pour offrir le précieux corps et le précieux sang ; que la messe n'est pas un sacrifice propitiatoire en faveur des vivants et des morts ; que ce sacrifice n'est pas le même que celui offert par Jésus-Christ à Dieu son père sur la croix ; que c'est une imposture de dire des messes en l'honneur des saints ; que le canon de la messe contient des hérésies ; que les cérémonies, signes et ornements dont l'Église a prescrit l'usage pour ce sacrifice sont des aiguillons d'impiété ; que les messes où le prêtre seul communie sont illicites, et enfin que l'usage de prononcer tout bas les paroles de la consécration est condamnable, ou que la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire, ou qu'il ne faut point mêler l'eau dans le calice.

Tous les pères approuvèrent ces canons, excepté l'évêque de Grenade qui avait déjà refusé son approbation dans les congrégations. (PALLAV., lib. 17, c. VIII, n° 11.)

Aussitôt après, l'officiant lut un autre décret sur les abus qui devaient être corrigés dans la célébration de la messe. Il fut défendu au célébrant de faire tout pacte ou condition qui pourrait sentir l'avarice ou la simonie ; les prêtres vagabonds ou inconnus, ainsi que ceux notoirement prévenus de crime, ne devaient pas être admis à la dire ; elle ne pouvait être célébrée ni dans les maisons particulières, ni dans les lieux publics qui ne sont ni églises ni oratoires ; les évêques devaient bannir

de leur église toutes les musiques qui ont quelque chose de lascif et d'impur ; ils devaient empêcher les prêtres de dire la messe hors des heures prescrites, ou avec des cérémonies et des prières autres que celles qui sont approuvées par l'Église ; enfin injonction était faite aux fidèles d'entendre la messe le plus souvent possible dans leur paroisse, et au moins les dimanches et les jours de grande fête. (LABBE, *ubi supra*.)

Par le décret de réformation qui fut promulgué dans cette même session, il est ordonné entre autres choses aux ecclésiastiques d'observer la bienséance dans leur conduite et leurs habits. Les évêchés ne doivent plus être conférés qu'à des sujets qui aient les qualités requises et qui soient déjà dans les ordres depuis six mois au moins. Ceux qui obtiendront un bénéfice seront tenus de prendre dans l'année les ordres nécessaires à leur fonction. Les évêques, comme délégués apostoliques, seront exécuteurs de toutes les dispositions pieuses, soit de dernière volonté, ou entre vifs. Ils auront inspection sur tous les hôpitaux, collèges et communautés laïques, et même sur celles qu'on nomme écoles, excepté seulement les lieux qui sont sous la protection immédiate des rois. Les administrateurs de la fabrique des églises, des hôpitaux et des Monts-de-Piété, ainsi que ceux de tout autre établissement en faveur des pauvres, quel qu'il soit, seront tenus de leur rendre compte chaque année. Enfin, si quelqu'un, de quelque dignité qu'il soit revêtu, fût-il empereur ou roi, ose usurper sur les juridictions, biens, cens et droits ou revenus ecclésiastiques, il sera excommunié, jusqu'à ce qu'il ait fait une restitution entière.

Par un dernier décret, il était dit que le concile, ayant dans sa session précédente laissé deux articles de la communion du calice à décider dans un autre temps, ordonne que l'affaire entière soit remise au pape pour, par sa prudence singulière, en user selon qu'il le jugera utile à la chrétienté.

Et les saints pères du concile, à l'exemple de ceux qui les avaient précédés, appelaient cela de la réformation, ne s'apercevant pas qu'en augmentant leurs prérogatives qu'on trouvait déjà trop exagérées, ils ne faisaient qu'accroître les plaintes et les exigences des mécontents auxquels ils semblaient jeter un si audacieux défi. Aussi s'éleva-t-il de toutes parts une foule de réclamations. Le concile, sans s'en inquiéter, indiqua la session suivante au quinzième jour de novembre et les pères furent congédiés. On savait que les évêques de France allaient bientôt arriver à Trente, et l'on craignait qu'en se joignant à l'opposition, avant qu'on ait eu le temps de les pratiquer, ils ne s'employassent à obtenir des choses contraires aux intérêts du Saint-Siège. (PALLAV., lib. 18, c. VII, n° 2.)

CHAPITRE XI

1562. — ARGUMENT : CONCLUSION DES AFFAIRES ENTRE LA FRANCE
 ET LA SAVOIE. — CONTINUATION DES GUERRES CIVILES.
 LE DUC DE NEMOURS VIENT PRENDRE LE COMMANDEMENT DES TROUPES RASSEMBLÉES
 POUR ASSIÉGER LYON. — PRISE DE VIENNE.
 LE BARON DES ADRETS AU SIÈGE DE MONTPELLIER. — MASSACRE DE CAHORS.
 EXPLOITS DE MONTLUC.
 SIÈGE DE ROUEN. — LE ROI DE NAVARRE EST BLESSÉ.
 PRISE DE ROUEN. — MORT DU ROI DE NAVARRE.

Le duc de Savoie pressait cependant la France de remplir les articles du traité de Cateau-Cambrésis qui avaient été stipulés en sa faveur. On sait qu'il s'agissait de lui restituer celles des villes du Piémont dont les Français étaient encore en possession, et sur lesquelles il se prétendait des droits. Depuis longtemps déjà, le roi et le duc avaient nommé chacun des commissaires, pour discuter et vérifier ces droits ; mais jusque-là rien n'avait pu se terminer, malgré les démarches réitérées de Marguerite de France, femme du duc, quoiqu'elle eût pourtant grand crédit auprès de la reine-mère, Catherine de Médicis. Le maréchal de Bourdillon qui avait été envoyé en Piémont à la place du maréchal de Brissac, trouvait à chaque instant de nouvelles raisons pour reculer un abandon qu'il regardait, ainsi que l'avait fait son prédécesseur, comme injurieux et désavantageux pour son pays. L'affaire fut enfin portée au conseil du roi, et d'après l'avis du cardinal de Lorraine, il fut arrêté que le duc de Savoie remettrait au roi, Pignerol, Pérouse et Savignan, et que le roi lui rendrait toutes les autres places. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 8, p. 550.)

Bourdillon, à qui l'on signifia cet arrangement, persista dans son opposition, alléguant pour motif la minorité du roi et le tort que cet échange faisait à la France. « Sa Majesté, disait-il, du chef de Louise de Savoie, mère de François I^{er}, et aussi comme substituée aux prétentions des marquis de Saluces, a, d'après l'arrêté donné par le Parlement de Paris en 1590, à répéter, outre les trois places dont on l'engage à se contenter, plus de cinquante autres villes et châteaux. De plus, la ville de Turin elle-même ne s'est-elle pas, après l'abandon qu'en fit Charles-Quint, donnée de son plein gré à la France avec toutes ses possessions,

par acte authentique et enregistré dans toutes les cours souveraines ? Ce traité n'a-t-il pas été reconnu et accepté par nos rois François I^{er}, Henri II, François II, et Charles IX lui-même ? » Bourdillon terminait en disant : « Je supplie Sa Majesté de vouloir bien suspendre l'exécution des ordres qu'elle m'envoie jusqu'à l'époque de sa majorité. » (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 681.)

Malgré cette espèce de protestation, la reine-mère était si bien disposée à tout faire en faveur de la duchesse Marguerite, et le cardinal de Lorraine ainsi que ses frères « se sentaient tellement saisis d'une espèce de fureur de diminuer l'autorité et la puissance du roi et de déponiller le royaume », qu'ils firent arrêter dans le conseil, ce qu'ils appelèrent la restitution de Turin et des autres places du Piémont. Tous les officiers français qui commandaient dans ces places exigèrent qu'on leur remit bonne et solennelle décharge, au nom du roi de France et de tout le conseil, afin de n'être pas, disaient-ils, recherchés par la suite pour une chose qu'ils ne faisaient que par obéissance et contre leur vouloir. (DE THOU, t. IV, liv. 21, p. 529. — LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 8, p. 525.)

Le roi, à qui on avait fait espérer que le duc de Savoie enverrait des troupes pour l'aider à pacifier les troubles de son royaume, fut obligé de se trouver satisfait de la garantie que ledit prince de Savoie voulut bien consentir à donner aux habitants des villes cédées relativement aux dettes contractées dans le pays par l'armée française ; moyennant quoi, nos soldats devenus ainsi libres de partir, se mirent en route pour venir rejoindre les troupes qui s'assemblaient à l'effet de faire le siège de Lyon. Alors le premier soin du nouveau maître fut de faire bâtir à Turin même une forte et grande citadelle, pour n'avoir plus rien à craindre des nouveaux sujets qu'on lui donnait et dont le cœur était resté français au fond. (DE THOU, *ubi supra*.)

Mais la France elle-même avait alors beaucoup trop à s'occuper de son mal intérieur, pour avoir le loisir de penser au lâche abandon qu'on lui faisait faire maintenant d'une conquête qu'on l'avait autrefois forcée d'acheter par tant de sacrifices d'hommes et d'argent. La guerre civile continuait d'incendier toutes ses provinces et maintenant tout ce qui occupait le plus les catholiques, c'était de prendre Lyon et Rouen sur les protestants. Pendant que l'armée royale campait déjà au pied des murailles de la dernière de ces deux villes, une autre armée se rassemblait pour faire le siège de la première. Le comte d'Anguisciola, à la tête de trois mille Italiens, gens souillés des plus horribles forfaits, venait de se joindre à Tavannes qui avait également reçu les troupes de Saint-Chamont et de Louis de Lastic, grand prieur d'Auvergne. Tavannes comptait bien avoir l'honneur de commander ce siège dont il espérait tirer un bon profit ; mais le duc de Guise fut d'avis qu'on envoyât le duc de Nemours pour diriger une expédition aussi importante.

L'arrivée de ce prince choqua toutes les ambitions. Tavannes mécontent se retira dans son gouvernement de Bourgogne, et Anguisciola,

sous prétexte qu'on ne payait pas bien ses troupes, décampa avec ses Italiens, commettant partout d'horribles déprédations. « On ne sait ce qui fut plus funeste et plus abominable de la part de ces étrangers, ou leur fureur pour le pillage, ou leur exécrable impudicité ! Aucun jeune garçon n'était en sûreté : ils forçaient tous ceux qu'ils rencontraient, et n'épargnaient pas même les chèvres, ce qui fut cause que les paysans les tuèrent toutes après leur départ, et plût à Dieu qu'en les exterminant, il eussent pu également abolir la mémoire d'un crime aussi infâme. » (DE THOU, t. IV, p. 524.)

Le duc de Nemours en se voyant ainsi abandonné d'une partie de l'armée qu'il était venu commander, n'osa plus entreprendre l'attaque de Lyon avec les troupes qui lui restaient. Il marcha sur Vienne. Le gouverneur de cette place qui, pour être de l'illustre famille de Bayard, n'avait pas hérité du courage du chevalier sans peur, se hâta de se rendre, alléguant qu'il n'y avait plus d'eau dans les citernes.

A la première nouvelle de l'attaque de Vienne par l'armée catholique, le baron des Adrets s'était mis promptement en route, espérant arriver assez à temps pour la sauver. Depuis la prise de Sisteron qu'il avait, comme on l'a vu plus haut, laissé faire presque sous ses yeux, le redoutable baron n'avait plus montré autant d'ardeur pour le parti protestant ; aussi Joyeuse, lieutenant du maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, avait su profiter de cette espèce d'inaction. Lui, qui ne dormait pas, dit Laval, avait déjà tué dans son gouvernement plus de deux mille cinq cents hérétiques et repoussé les autres dans Béziers. Ensuite il s'était porté soudainement contre Montpellier, où s'était renfermé le comte Beaudiné de Crussol, et après s'être emparé de presque toutes les villes et châteaux environnants, il faisait déjà par avance entre lui et ses soldats le partage de toutes les richesses, voire même des filles et des femmes dont il comptait bien avoir à foison, aussitôt qu'il aurait pris la ville. (LAVAL, liv. 5, p. 116. — *Mémoires de Condé*, t. III, p. 662.)

Mais le baron des Adrets, sortant enfin de son apathie, partit de Pont-Saint-Esprit, et avec une célérité prodigieuse, il arriva en deux jours au secours de Montpellier. Sa présence rendit le courage aux protestants et frappa les catholiques de terreur. Déjà il avait fait plusieurs sorties, battu les détachements ennemis, repris la plus grande partie des postes qu'ils occupaient et fait entrer dans la place un grand nombre de troupeaux et d'autres provisions, qu'il ravissait impitoyablement dans les campagnes ; il s'appretait à livrer une bataille à l'armée de Joyeuse, pour le forcer à vider la contrée, quand on lui vint dire que Vienne allait être prise par le duc de Nemours, si elle n'était pas promptement secourue. Avec la même diligence dont il avait usé en venant, il prit avec lui quatre cents arquebusiers à cheval, ordonna à son infanterie de le suivre le plus promptement possible, et se mit en route, ne laissant que trois de ses compagnies pour la garde de la ville.

Les assiégeants reprirent alors l'offensive ; le comte de Sommerive,

vint se joindre à eux avec la même armée qui avait pris Sisteron ; mais malgré ce renfort ils furent battus dans une sortie que firent les habitants, et n'osant plus s'attaquer à Montpellier, ils se rabattirent sur la ville d'Agde dont ils espéraient avoir meilleur marché.

Quoiqu'ils y rencontrassent une plus grande résistance que celle à laquelle ils s'étaient attendus, ils parvinrent enfin à faire dans les murailles une si grande brèche que la cavalerie aurait pu y passer. On donna aussitôt l'assaut. Les assiégés le soutinrent avec une extrême valeur, et les femmes mêmes y rendirent de très-grands services. On en remarqua une entre les autres qui se servait de l'épée avec une telle habileté et bravoure, qu'on était tenté de douter de son sexe. Le combat dura jusqu'à la nuit, et les assiégeants furent contraints de se retirer. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le lendemain, Joyeuse, averti par un prêtre qui se trouvait dans Agde, fit recommencer l'assaut sur un autre point qui lui était indiqué comme moins bien défendu et d'un plus facile accès ; mais il n'obtint pas de meilleur résultat, et après avoir perdu quatre cents hommes dans cette nouvelle attaque, voyant son armée découragée, il leva honteusement le siège.

Le baron des Adrets, pendant ce temps-là, courait jour et nuit avec sa cavalerie, pour prévenir le duc de Nemours, et l'empêcher d'entrer dans Vienne. Celui-ci s'était déjà rendu maître de la place. Il s'avança jusqu'à Beaucaire, attaqua à l'improviste la petite troupe du baron, la tailla en pièces et le força à se sauver lui-même à grand'peine et presque seul du côté de Lyon.

Mais quand il eut été rejoint par son infanterie que Montbrun eut l'adresse de faire passer à travers l'armée ennemie beaucoup plus nombreuse, il résolut de venger sa défaite, et il marcha de nouveau sur Vienne dont il forma le siège ; car sa petite armée venait de s'augmenter d'un corps de deux mille Suisses, et d'un pareil nombre de Français qui lui étaient envoyés de Lyon, avec trois cents cavaliers conduits par Poncenac et Mouvans. Cette manœuvre du baron des Adrets eut pour premier résultat de forcer le duc de Nemours à se tenir enfermé dans Vienne, et de permettre à Soubise, gouverneur de Lyon, de faire venir de toutes parts, et sans aucun risque, les vivres et les munitions dont il avait besoin.

Cependant les esprits ne cessaient partout de s'aigir et de s'irriter davantage, et partout de part et d'autre on exerçait d'horribles cruautés avec une égale fureur. Il a déjà été parlé plus haut des événements qui s'étaient passés à Toulouse et dans d'autres lieux, ainsi que de l'assassinat du seigneur de Fumelle. A Cahors les protestants n'étaient encore qu'en petit nombre ; mais il y avait dans cette ville un célèbre professeur de droit nommé François Roaldès dont la réputation attirait une grande affluence d'écoliers. Ceux-ci, amateurs des nouveautés, comme le sont d'ordinaire tous les jeunes esprits, firent cause commune avec les hérétiques, et on fit venir de Montauban un ministre pour présider les

assemblées. Alors les magistrats de la ville écrivirent aux parents de ceux de ces jeunes gens qui appartenaient à de nobles familles, de les retirer au plutôt de l'Université de Cahors, où leur esprit et leur cœur se corrompaient également. (De Thou, t. IV, p. 569.)

Puis quand ces jeunes gens furent partis, l'évêque Bertrandi, frère de l'ancien garde des sceaux, et chancelier de l'Université, animait tellement le peuple contre les sectaires, que le seizième jour de novembre, qui était un dimanche, au son d'une cloche qui servit de signal, il se rua sur la maison où les protestants se tenaient assemblés pour adorer Dieu à leur manière, et en fit un carnage horrible. Les uns furent massacrés dans le lieu même où ils priaient ; les autres furent tués dans les rues par où ils tâchaient de s'enfuir. Quelques-uns furent immolés jusque dans leurs maisons, et les cadavres, après avoir été ignominieusement traînés dans les boues, furent à demi brûlés dans un bûcher qui ne se trouva pas assez ardent pour consumer entièrement la grande quantité des victimes.

Les protestants se vengèrent de ce massacre par un massacre non moins horrible. Se trouvant les plus forts à Rabasteins, petite ville située sur le Tarn, ils publièrent que leurs ennemis avaient marqué leurs maisons avec de la craie, pour les égorger tous, pendant la nuit. A cette nouvelle vraie ou fausse, tous ceux de leur parti coururent aux armes, et se répandirent dans la ville, maltraitant cruellement les catholiques, et mettant impitoyablement à mort tout autant de prêtres qu'ils en pouvaient rencontrer.

Pour châtier ces désordres et pour rétablir la paix dans le pays, la cour envoya de Paris des commissaires pris dans le sein du Parlement, avec ordre à Blaise de Montluc d'user de la plus grande sévérité contre tous ceux qui se trouveraient coupables. Montluc était, comme on sait, homme expéditif et dévoué ; aussi en usa-t-il d'une manière tout à fait sommaire. « Je n'avais pas de temps à perdre, écrit-il lui-même dans les commentaires qu'il nous a laissés ; c'était une vaste conspiration ourdie dans tout le pays, et bien autre part ailleurs. J'entendais partout d'horribles langages ; j'oyais d'audacieuses paroles que les prédicants de cette nouvelle foi tenaient même contre l'autorité royale. N'ont-ils pas tenté de me corrompre moi-même, en m'offrant de grosses sommes ? et ils en avaient en effet corrompu bien d'autres ; car la plupart de ceux qui se mêlaient de finances étaient de cette secte ; les gens de justice aux Parlements, sénéchaussés et bailliages, avaient presque tous abandonné la religion du roi, notre maître, pour prendre cette nouvelle, de sorte qu'il n'y avait plus ni juge, ni sergent qui osât entreprendre de faire quelque exécution pour les catholiques. Pour messieurs les ministres, il n'y en avait si petit parmi eux qui ne fit le gros, comme s'il eût été évêque. J'oyais dire qu'ils imposaient deniers, qu'ils faisaient des enrôlements de soldats, qu'ils nommaient des capitaines ; ils en étaient venus jusqu'à prêcher l'égalité des nobles et des vilains, et je ne voyais personne qui se montrât pour le roi. Or tout ceci ne me présa-

geait rien de bon, et l'on verra que, grâce au parti vigoureux que j'ai pris, ce n'est pas tout à fait sans raison que Sa Majesté a daigné dire de moi que j'ai été le sauveur et le conservateur de la Guyenne.» (*Commentaires de Montluc*, liv. 5, *passim*.)

En conséquence, Montluc commença par faire exécuter à l'instant, sans sentence, ni écriture, comme il le dit lui-même, tous les coupables de bas étage ; il appelait cela les livrer aux mains de ses laquais, et par ce nom de laquais il désignait un cortège de bourreaux dont il se faisait toujours accompagner. Mais quand il fut question de procéder contre des gens de plus haut rang, et surtout contre des catholiques, il se montra beaucoup moins sévère.

Il arriva que les commissaires royaux, qui à cette occasion se rendirent eux-mêmes quelque peu suspects d'hérésie, avaient voulu tenir la balance à peu près égale entre les deux partis. Pour cela ils avaient fait emprisonner le seigneur de Viole de Cardillac, quoique bon catholique, parce qu'il était accusé d'avoir été l'un des principaux instigateurs du massacre de Cahors. Aussitôt toute la noblesse du pays dont il se trouvait parent ou allié, adressa une supplique au roi, pour lui représenter combien il serait outrageant de déshonorer, par la mort ignominieuse de l'un d'entre eux, tant de braves gens innocents. « Mais cette requête serait arrivée beaucoup trop tard, si je n'y avais mis la main, dit Montluc ; car ces méchants commissaires avaient déjà dressé leur jugement par lequel M. de Viole était condamné à mourir. Seulement par crainte de scandale et d'émotion populaire, il devait être défait dans la prison, la nuit avec les torches. Sur quoi je m'adressai tout en colère au nommé Compain, l'un desdits commissaires, qui tenait le papier : Si tu lis cette sentence, lui dis-je, je te pendrai moi-même de ma propre main, car j'en ai déjà pendu une vingtaine, de plus gens de bien que toi ; et comme je tirai mon épée, tous gagnèrent la porte, et se mirent en fuite, sans oser bouger depuis. » (*De Thou*, t. IV, p. 575. — *Montluc*, liv. 5.)

Par ce moyen, la requête des amis de l'accusé eut tout le temps de parvenir au roi qui ne manqua pas d'envoyer promptement des lettres patentes, ordonnant de suspendre tout jugement sur cette affaire, et de la déférer à son conseil privé.

A Villefranche, en Rouergue, quelques séditieux avaient peu de temps auparavant brisé les images et les autels. L'évêque de Rhodéz y accourut, et fit arrêter plusieurs de ces misérables. On voulut les juger, et les sentiments étaient partagés sur l'arrêt qu'on devait rendre. Montluc qui survint vint à le différer à sa manière, en ordonnant à un sergent de les conduire à ses laquais, et les bourreaux entre les mains desquels le sergent les remit, les pendirent en présence du peuple aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. (*De Thou*, t. IV, *ibid.*)

Malgré ces exemples de sévérité, l'hérésie n'en semblait faire que plus de progrès dans le pays ; et la plupart des villes étaient déjà, ou allaient bientôt tomber au pouvoir des protestants : Montluc réunit alors

toute la noblesse catholique et lui fit prêter serment qu'elle défendrait de tout son pouvoir la province contre les tentatives des huguenots, ennemis de Dieu et de Sa Majesté. Il venait en ce moment de recevoir des lettres du roi qui lui ordonnait de lever promptement six enseignes d'infanterie, et de venir le rejoindre avec cette troupe et sa compagnie de cavalerie.

Il se mit donc en chemin, quoi qu'il eût déjà formé l'intention de ne pas abandonner une province où sa présence était, à son avis, infiniment nécessaire. Peu s'en fallut que dans sa route il ne se rendit maître de la ville de Montauban. Les habitants qui s'attendaient à être attaqués par les catholiques, avaient conjuré Arpajon, envoyé par le prince de Condé pour lui lever des soldats dans la province, de se charger de la défense de leur ville. Arpajon jugea qu'elle n'avait pas assez de munitions de guerre et de bouche pour pouvoir soutenir un siège. Il assembla les consuls et les magistrats, et leur conseilla d'abandonner une place aussi mal pourvue, et de s'en venir à Orléans, où était le fort de la guerre. Mais ceux-ci le supplièrent de ne pas livrer à un sort aussi funeste leur malheureuse patrie, où tant de femmes, de vieillards et d'enfants qu'on ne pouvait emmener, allaient devenir la proie de leurs ennemis. Tout ce qu'ils purent obtenir fut qu'Arpajon reviendrait aussitôt qu'il aurait disposé et fait partir les secours attendus par le prince. Il consentit en attendant à laisser dans la ville un de ses officiers avec quelques hommes.

Cette petite troupe, qui savait bien qu'Arpajon n'avait nullement l'intention de revenir, forma le dessein de sortir secrètement et pendant la nuit de Montauban ; mais elle ne put effectuer cette retraite, sans être aperçue par quelques-uns des habitants. Aussitôt ce fut un bruit tel qu'on aurait pu déjà croire la ville au pouvoir de l'ennemi. Les femmes à demi-nues se prirent à fuir, avec leurs enfants entre les bras, en poussant des cris de détresse. C'était à qui arriverait le premier à franchir les portes. Les principaux officiers, aussi effrayés que les autres, avaient abandonné la ville : les moins timides d'entre eux s'occupaient à faire enlever les canons, et à mettre quelque ordre dans cette retraite précipitée.

Le jour survint, et en même temps on aperçut de loin un gros nuage de poussière qui s'avancait rapidement vers Montauban : c'était la cavalerie de Montluc qui presque aussitôt se trouva mêlée avec les soldats et les bourgeois que la peur avait fait fuir les premiers. En ce moment critique, l'un des habitants, nommé Guibert, eut l'heureuse idée de monter sur le rempart et de crier de toutes ses forces : « Canonniers, faites feu ! » Il n'y avait plus un seul canonnier à son poste ; les pièces elles-mêmes étaient presque toutes démontées ; mais la cavalerie de Montluc ayant entendu cet ordre, et se croyant beaucoup trop exposée, tourna bride, ce qui donna le temps aux fugitifs de rentrer dans la ville et d'en fermer les portes. Quand on fut revenu de cette première panique, on s'occupa à rétablir un peu d'ordre dans la ville, et pendant

que le reste de l'armée assiégeante arrivait et prenait ses positions, les assiégés tirèrent au sort les postes que chacun devait défendre.

Le siège ne dura que trois jours qui se passèrent en escarmouches insignifiantes ; mais dans ce court espace les habitants n'en brûlèrent pas moins la plus grande partie des églises et des couvents, sous prétexte qu'ils gênaient la défense de la place. Enfin une brèche fut ouverte et Montluc s'apprêtait à donner l'assaut, quand la nouvelle d'une révolte à Agen, qu'il reçut à l'instant même, l'obligea de plier promptement bagage et de hâter sa marche vers cette ville.

Les protestants, soutenus par quelques-uns des principaux nobles de la contrée, qui avaient embrassé le parti du prince de Condé, avaient commencé par se permettre dans Agen même l'exercice public de leur religion. Peu après ils s'étaient emparés de force, pour y exercer leur culte, de l'église de Saint-Phébabé, qui était sous l'invocation de l'un des premiers évêques de la ville, et ils avaient ouvert et profané le tombeau du saint. Ils chassèrent ensuite les Cordeliers de leur couvent ; puis ils se mirent à abattre les autels et à briser les croix. On disait qu'ils étaient plus de quatre mille hommes armés qui n'attendaient plus qu'un chef pour se porter aux dernières extrémités ; tellement que les catholiques se trouvant affrontés et menacés par ces nouveaux venus, imploraient la présence de Montluc et de ses redoutables laquais pour rétablir l'ordre dans leur ville.

Celui-ci bien aise au fond d'avoir un prétexte pour abandonner le siège de Montauban qui ne lui avait pas réussi aussi bien qu'il l'aurait voulu, partit aussitôt avec son armée. Il laissa derrière lui Gaillac qui s'était également soulevé, mais où les catholiques se trouvaient assez en force pour se faire justice eux-mêmes, et où les cadavres de cent cinquante hérétiques massacrés en un seul jour avaient été trainés à la voirie, pour servir de pâture aux corbeaux, et il arriva devant Agen. Il trouva que le mal était encore plus grand qu'on ne l'avait fait. Arpajon était entré dans cette ville, avec les troupes qu'il conduisait au prince de Condé. Les huguenots, à l'aide de ce secours, s'étaient rendus maîtres absolus, et Agen, en pleine révolte, refusa de le recevoir. Il fut obligé de se borner à incommoder le plus qu'il pourrait ces habitants rebelles par les courses qu'il ne cessait de faire jusqu'au pied de leurs remparts. (DE THOU, *ubi supra*.)

Cependant le comte de Duras, l'un des signataires du traité d'union calviniste, fait à Orléans avec le prince de Condé, était alors occupé à lever dans le pays le plus de troupes qu'il pouvait, pour le service du parti, ainsi qu'il s'y était engagé ; et de plus il avait trouvé un moyen de ménager un complot qui devait rendre les protestants maîtres de l'importante ville de Bordeaux. Le lieutenant de Genouillac, gouverneur du Château-Trompette, était ami de la nouvelle religion. Il avait su adroitement faire partager ses opinions à la plus grande partie des soldats placés sous ses ordres ; il convint ensuite avec quelques bourgeois de la ville qu'au milieu de la nuit du vingt-cinquième au vingt-sixième

jour de juin, on ferait entrer Duras, et qu'aussitôt un coup de canon tiré du château servirait de signal à tous les conjurés pour se présenter en armes, et s'emparer des principaux postes.

Ce plan fut découvert par les catholiques qui en empêchèrent l'exécution en faisant bonne garde aux portes ; Duras fut obligé de se retirer ; mais comme il avait de son côté fait prisonnier le comte de Candale qui accourait au secours des Bordelais catholiques, il fit savoir à ceux-ci que s'ils maltraitaient leurs concitoyens de la religion, au sujet de la tentative qui venait d'échouer, il ne manquerait pas de traiter de même son noble captif.

Après cette espèce d'arrangement, Duras commença à ravager tout le pays, entre la Garonne et la Dordogne, prenant les villes et les châteaux qui n'étaient pas assez forts pour lui résister, et enlevant par force les vivres et provisions qu'on ne voulait pas lui fournir de bonne grâce. Tout cela ne se fit pas sans répandre bien du sang.

Montluc, qui n'avancait pas beaucoup dans son entreprise de réduire Agen, se mit alors en marche pour s'opposer à Duras. A son approche, les habitants de Nérac, après avoir tenté d'opposer une faible et inutile résistance, abandonnèrent leur ville, et se retirèrent dans le Béarn avec leurs femmes et leurs enfants. Montluc trouva là le comte de Candale que Duras, sur les instances de la reine de Navarre, avait remis en liberté, en exigeant seulement de lui le serment de ne point porter les armes à l'avenir contre les protestants ; mais Montluc, de sa propre et privée autorité, le délia de ce serment, lui promettant de lui faire donner absolution par M^r l'évêque de Bordeaux, et il l'emmena avec lui. (DE THOU, t. IV, p. 440.)

Les deux armées, celle des catholiques et celle des protestants, ne tardèrent pas à se trouver en présence, près de Targon, dans le comté de Bénanges. Les plus expérimentés officiers du premier des deux partis étaient d'avis qu'on ne hasardât pas la bataille avant l'arrivée des renforts qu'amenait le comte de Burie ; mais Montluc qui ne voulait partager avec personne la gloire d'un succès, et qui trouvait qu'un chef ne doit jamais hésiter par la crainte d'un revers, fit décider qu'on attaquerait sans plus de retard ; et en effet il donna avec tant d'impétuosité sur l'ennemi qu'il le mit en fuite. Les gentilshommes qui formaient la cavalerie des huguenots furent les premiers à abandonner Duras : on en cite même un (le seigneur de Mény) qui jeta ses armes dans un fossé pour se sauver plus vite. Pour l'infanterie, elle se retrancha dans un bois voisin d'où il fut impossible de la débusquer, si bien que les deux partis se crurent en droit de s'attribuer la victoire. (*Commentaires de Montluc*, liv. 5.)

Quoi qu'il en soit, il est constant que Duras lui-même ne pensa plus qu'à se retirer, et les débris de son armée qu'il abandonna vinrent se renfermer dans Gironde, place ainsi appelée de la rivière de ce nom. Montluc, qui avait été rejoint par les troupes de Burie, arriva devant cette ville et força les fugitifs à l'abandonner à la hâte. Il y fit prison-

niers environ cinq cents arquebusiers qu'il ordonna incontinent de pendre aux pilliers des halles, parce que, disait-il, un seul pendu était meilleur pour l'exemple que cent tués dans un combat. (*Commentaires de Montluc*, liv. 5.)

En vertu du même adage, il fit également pendre Hérault, gouverneur de Montségur, quoique ce brave homme eût eu l'honneur de servir sous ses ordres et dans sa propre compagnie, pendant les guerres du Piémont. Je le connaissais, dit-il, comme attaché de cœur à sa religion, qu'aucun motif n'aurait été capable de lui faire abandonner, et comme je le savais très-bon soldat, je trouvai plus expédient de faire un exemple d'un ennemi aussi peu traitable qui eût pu nous donner beaucoup d'embarras. Il fit subir le même supplice à une vingtaine d'autres prisonniers: C'était tout ce qui restait de la garnison: le reste, au nombre de plus de six cents, avait été passé au fil de l'épée quand on s'était emparé de la place. (*Commentaires de Montluc*, liv. 5.)

Après cet exploit Montluc revint vers Agen, bien décidé à en finir cette fois avec les hérétiques qui occupaient cette ville. Il avait reçu des lettres du roi et de la reine-mère qui l'autorisaient, sur sa demande, à rester dans le Dauphiné avec ses troupes, et à continuer d'agir de son mieux pour faire respecter le pouvoir royal. « Je vis bien, dit-il, en parlant de Catherine, que la pauvre et honorée dame n'était pas sans peines, car elle me mit de sa main des mots pitoyables. Les grands ont quelquefois besoin des petits: ils ont aussi leur partage dans les malheurs de ce monde; et cette pauvre princesse en a eu sa bonne part. Au reste ce n'est pas un mal, car quand tout leur vient à souhait, ils ne se soucient pas tant de ceux qui leur font service, comme quand ils se voient en affliction, et ils se donnent du bon temps en jeux mascarades et triomphes, sans plus penser à qui travaille et sue sous le harnais, pour leur gloire et intérêt. » Montluc, tout fier qu'on pensât à lui, arrivait donc avec l'intention de se montrer digne d'une distinction aussi flatteuse. (*Commentaires de Montluc*, liv. 5.)

Il se trouva que l'une des compagnies de l'armée de Duras, qui était arrivée à Agen avant le chef catholique, avait été chargée de garder l'un des postes les plus importants et les plus exposés, nommé La Chapelle. Ces soldats, à qui les bourgeois s'empressèrent de fournir du vin en abondance, s'ennivrèrent au lieu de faire bonne garde, si bien qu'un détachement de l'armée de Montluc, arrivant subitement, et les trouvant plongés dans l'ivresse et le sommeil, en tua plus de soixante et s'empara du poste. Alors les protestants de la ville, voyant bien qu'il leur serait impossible de se défendre plus longtemps, prirent la résolution de l'abandonner; car il y avait déjà longtemps qu'Arpajon les avait quittés pour se rendre à Orléans. Ils remirent donc l'autorité dont ils s'étaient emparés, ainsi que les clés, entre les mains des consuls, et sur le soir, ils partirent au nombre de six cents avec leurs femmes et leurs enfants. (DE THOU, *ubi supra*.)

Cette misérable troupe, après avoir marché toute la nuit et le jour

suivant, atteignit enfin Tournon où Duras ne tarda pas à venir les rejoindre avec ce qu'il avait pu ramasser de son armée.

Montluc était enfin entré dans Agen. Après avoir laissé la populace exercer en liberté ses fureurs dans le premier moment contre le petit nombre de protestants qui y étaient restés, il s'occupa à y faire régner l'ordre et à le faire régner également dans les villes, bourgs et châteaux environnants, en y plaçant des garnisons avec des chefs bons catholiques. Ce fut un chanoine de la cathédrale d'Agen qu'il choisit pour commander cette ville. (DE THOU, t. IV, p. 415.)

Duras, pendant ce temps-là, s'emparait de la petite ville de Lauzerte bâtie sur une éminence escarpée, et presque inaccessible. Ses soldats avaient trouvé le moyen de s'y introduire en se glissant secrètement un à un par une fenêtre qui leur avait été ouverte et ils y massacrèrent plus de cinq cents personnes, entre autres cent soixante-dix ecclésiastiques, prêtres ou curés, qui étaient venus de toutes les paroisses des environs se réfugier dans ce lieu, comme dans l'endroit le moins exposé à une pareille surprise.

Sur ces entrefaites, un corps d'auxiliaires espagnols composé de trois compagnies envoyées par Sa Majesté catholique, vint rejoindre l'armée de Montluc qui fut bien aise, dit-il, de voir si ces nouveaux venus seraient aussi braves au feu que ses Gascons. Pour faire cette expérience, il alla aussitôt attaquer la ville de La Plume dont les habitants et la garnison se retirèrent dans le château qui, quoique petit, était avantageusement situé et encore mieux fortifié. Trois cents coups de canon qui furent tirés par les assiégeants finirent toutefois par renverser un grand pan des murailles, et l'on dressa les échelles ; mais la garnison, après un combat de plus de trois heures, parvint à chasser les assaillants, et à les repousser du haut de la brèche.

Le brave Charry, l'un des officiers de l'armée catholique, imagina en ce moment même de mettre le feu à une porte cachée qu'il avait découverte, et, à travers l'incendie, il pénétra avec sa compagnie dans une cour du château où il ne trouva que des femmes et des enfants, car tous les hommes étaient occupés à la défense des remparts. Charry voulut sauver ces malheureuses victimes : il les fit descendre par le chemin qu'il avait franchi lui-même ; mais les Espagnols qui étaient à quelque distance les aperçurent, et s'écriant que c'étaient des luthériens déguisés en femmes et en petits enfants, ils les tuèrent inhumainement. « Je vis bien alors, dit Montluc, que ces Espagnols n'étaient que des bisoignes (recrues) ; car jamais un vieux soldat ne s'en prend aux femmes ni à l'enfance. Il est vrai que quelques-uns d'eux, en voulant folâtrer, comme il est d'usage en pareil cas, n'avaient trouvé sous les vêtements de l'une de ces femmes qu'un jeune diacre sans barbe. » (*Commentaires de Montluc*, liv. 5.)

Un second assaut qui fut livré presque aussitôt refoula les assiégés dans une grande tour, leur seul et unique refuge. Les munitions leur manquèrent, car on avait pris leurs magasins : ils demandèrent donc à

capituler. On leur promit la vie sauve ; ils se rendirent à cette condition ; mais les Espagnols, pleins de la même fureur qu'ils avaient exercée sur les femmes et les enfants, les tuèrent tous, en sorte que de trois cents personnes de l'un et de l'autre sexe qui s'étaient retirées dans le château de La Plume, il n'y en eut que trois qui restèrent en vie.

Duras, à la nouvelle de ce massacre, usa aussitôt de représailles : il surprit la ville de Caylus en Rouergue, et cent vingt prêtres qui s'y trouvèrent furent mis à mort, avec toute la barbarie que les haines religieuses inspiraient aux deux partis.

Vers ce temps-là le chef protestant fut rejoint par Bordet, lieutenant du duc de la Rochefoucault, qui lui amenait un renfort de troupes levées en Saintonge par le parti des religionnaires. Il apportait en même temps l'ordre de se mettre incessamment en chemin pour aller trouver le prince de Condé à Orléans. Dans la route qu'il avait parcourue, le lieutenant Bordet avait aussi fait de son mieux pour causer le plus de mal possible aux ennemis de sa religion. A Saint-Astier, dont les habitants avaient refusé de le recevoir, il mit la ville à contribution, et permit à ses soldats d'assouvir leur rage sur douze prêtres qui furent égorgés. La ville de Lalinde, ayant eu la même témérité, reçut une punition à peu près pareille. Il vint de là faire sur Sarlat une tentative qui ne réussit pas, et où il eut la honte d'être obligé de se retirer, après avoir perdu plusieurs de ses gens. Il alla piller ensuite les églises de Notre-Dame de Rocamadour et de Saint-Antoine de Marcolles, où il se trouvait force richesses entassées depuis longues années par la grande affluence des peuples. Enfin, le 2 septembre, il fit sa jonction avec Duras.

Il fut décidé qu'on se mettrait en chemin pour Orléans, conformément aux ordres du prince ; mais Bordet exigea qu'auparavant on lui fit venir du canon de Montauban qui aussi bien était une place trop faible, pour qu'on pût espérer d'y pouvoir soutenir un nouveau siège, et par conséquent y laisser de l'artillerie. Son intention était d'employer ces pièces à se venger de l'affront qu'il avait reçu devant Sarlat. En conséquence, on retourna vers Montauban, pour y prendre le canon dont Bordet avait besoin.

Les chefs de l'armée protestante y arrivèrent précisément au moment où Montluc revenait faire de nouveau le siège de cette ville. Leur présence excita puissamment le courage des habitants qui firent plusieurs sorties meurtrières pour leurs ennemis, et l'armée catholique fut encore contrainte à décamper, après avoir perdu environ cinquante hommes, tandis que les assiégés n'en avaient pas perdu plus de trente. Ce succès n'empêcha pas que Bordet ne retirât de la ville deux compagnies et deux canons, au grand désespoir des habitants, qui firent une espèce de soulèvement, mais qui étaient trop faibles pour rien empêcher.

Duras alla alors prendre ses logements dans le château de Mercuez, qui appartenait à l'évêque de Cahors. Ce prélat, qui s'y trouvait en ce moment, fut fait prisonnier, et comme on l'accusait d'avoir été l'un des principaux instigateurs du massacre des protestants qui avait eu lieu

naguère dans sa ville épiscopale, il eut bien de la peine à sauver sa vie, en la rachetant par une somme de deux mille écus d'or, et par le crédit d'un homme de condition qui avait épousé sa bâtarde. (DE THOU, *ibid.*, 419.)

Montluc, repoussé encore une fois de devant Montauban, envoya attaquer Lectoure, d'où les protestants, qui s'en étaient rendus maîtres, infestaient tous les territoires voisins. C'était Pierre de Montluc, son fils, qui conduisait l'armée en qualité de lieutenant de son père. Pierre, ayant appris que le commandant de la place qu'il allait assiéger était sorti, avec trois cents hommes de la garnison, pour aller recevoir un secours d'hommes et de munitions qui arrivait du Béarn; coupa la route du retour à cet imprudent gouverneur, et le contraignit de retourner en diligence se renfermer dans la petite ville de Terraube. Pierre l'attaqua et le contraignit de se rendre avec tous ses gens à qui il garantit la vie sauve. Il fit renfermer tous ces prisonniers dans une vieille abbaye dont eux-mêmes n'osaient pas sortir, dans la crainte d'être massacrés par les paysans.

Montluc père, à la nouvelle de cet exploit de son fils, se hâta d'accourir avec du canon pour prendre la ville de Lectoure, ainsi privée de son chef, et de la meilleure partie de sa garnison. Il commença par faire battre la place où il savait qu'il ne restait pas plus de cent hommes portant les armes; et quand la brèche fut ouverte, toute la noblesse catholique se disputa à qui monterait à l'assaut. Mais la garnison avait préparé en dedans une mine à laquelle elle mit le feu, et une partie de ces braves sautèrent ou furent dangereusement brûlés; les autres se retirèrent tout découragés. (*Commentaires de Montluc, ubi supra.*)

On commença néanmoins à entrer en pourparler pour une capitulation. Par malheur il arriva qu'après avoir donné des otages de part et d'autre, quelques-uns de la garnison, par imprudence ou par trahison, tirèrent sur les assiégés. Montluc irrité envoya l'ordre de massacrer par manière de représailles tous ceux qui avaient été faits prisonniers à Terraube, et à qui son fils avait pourtant promis la vie sauve. Cet ordre fut exécuté avec autant d'exactitude que de barbarie. On tira les uns après les autres ces malheureux de l'abbaye qu'on leur avait donnée pour asile, on les lia quatre à quatre, et on les perça à coups d'épée, de poignard ou de pique. Le soldat, ajoutant l'outrage à la cruauté, leur mettait auparavant le feu aux parties naturelles. Après cet horrible carnage, on les jeta tous dans un puits profond qui en fut entièrement comblé. Deux cent vingt-cinq personnes périrent de cette mort barbare. (DE THOU, *ibid.*, p. 422.)

Pour le gouverneur de Lectoure, il fut conduit au camp avec deux autres de ses officiers dont on espérait une bonne rançon: il vit pendre sous ses yeux ces derniers au premier arbre qui se rencontra, et lui-même allait subir un sort pareil; mais la considération que Montluc avait pour son oncle dont il avait reçu plusieurs services lui sauva la vie.

La ville assiégée continuait néanmoins à traiter de sa capitulation, car on n'y savait rien encore de ce qui venait de se passer : les articles furent enfin arrêtés. Il y était stipulé que la garnison sortirait enseignes déployées, tambour battant, avec armes et bagages, et qu'elle serait conduite en sûreté jusque sur la frontière de Béarn ; que les protestants laissés dans la ville pourraient y vivre, en leur particulier, en pleine sûreté de conscience, et que les prisonniers faits à Terraube seraient remis en liberté sans rançon. Toutes ces conditions, à l'exception de la dernière qui venait trop tard, furent exécutées par Montluc avec la plus scrupuleuse fidélité.

Pendant que ces choses se passaient dans le Dauphiné, l'armée du roi avait commencé le siège de Rouen. Après le départ de Morvillers, Montgomery était venu prendre le commandement de cette riche cité. Il y était entré le dix-septième jour de septembre, à la tête de trois cents cavaliers, et son premier soin avait été de faire réparer les fortifications et d'en construire d'autres. Il avait même fait élever à La Chapelle-Saint-Michel, un nouveau fort qu'il nomma fort Montgomery. En même temps il envoyait des partis enlever dans tous les environs tout ce qui pouvait s'y trouver de vivres, d'armes et de munitions, pour les apporter dans la ville.

Les troupes que la reine d'Angleterre avait promises et qui étaient déjà arrivées sous la conduite du comte de Warwick, furent distribuées partie à Rouen, partie à Dieppe ; mais le plus grand nombre resta au Havre « où les Anglais se firent maîtres de ladite ville, et mirent dehors les Français auxquels ils donnèrent quelques armes, poudre et munitions pour qu'ils allassent se mettre dans Rouen, avec ceux de leurs propres gens qui étaient destinés à secourir cette place. » Le capitaine Jean de Crose lui-même, gouverneur du Havre, quoiqu'il se fût employé très-activement à leur aplanir toute difficulté, fut du nombre de ceux qu'on contraignit ainsi de partir. (*Mémoires de Castelneau*, liv. 5, ch. xii, p. 104.)

Après l'arrivée de ce renfort, Montgomery, en outre de huit cents vieux soldats qui étaient la fleur des bandes de M. Dandelot, et sans compter tous ceux des habitants en état de porter les armes, se vit à la tête d'une garnison de deux mille Anglais et d'une belle troupe de gentilshommes protestants. L'armée du roi, où se trouvaient le duc de Guise, le connétable, le roi de Navarre et un grand nombre de princes et seigneurs, était forte de seize mille hommes de pied et de deux mille hommes de cavalerie.

Le vingt-huitième jour de septembre, un héraut d'armes vint sommer la ville, au nom du roi qui était dans le camp avec la reine sa mère ; mais cette sommation resta sans effet. Le lendemain et les jours suivants, on attaqua sur divers points : ces attaques furent vivement repoussées et la garnison fit plusieurs sorties qui coûtèrent beaucoup de sang aux assiégeants. Ceux-ci, qui avaient déjà ouvert la tranchée, quoique couverts par les gabions et banquettes de terre qu'ils élevaient

à grand renfort de bras, ne pouvaient éviter les feux d'artifice qu'on leur lançait incessamment de la ville et des forts ; et d'un autre côté la pluie, qui ne cessait de tomber, formait des torrents au milieu de la plaine où l'armée était campée, inondait les tentes et les ouvrages, et incommodait considérablement les travailleurs. (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 165.)

On imagina de boucher le passage aux secours qui pouvaient arriver par eau du Havre à Rouen ; et pour cela on barra la rivière vis-à-vis de Caudebec avec de grands bateaux chargés de sable, qu'on fit couler à fond, après les avoir attachés les uns aux autres avec des chaînes de fer. Mais cela n'empêcha pas qu'un grand convoi qui portait la femme et les enfants de Montgommery, avec des armes, douze gros canons et sept cents soldats, ne perçât l'estacade, en prenant le temps de la haute marée, et n'arrivât heureusement à Rouen, après avoir essuyé un long combat.

Le connétable de Montmorency fit alors donner l'assaut au fort de Sainte-Catherine. Un des capitaines qui étaient dans ce fort pour le défendre avait lui-même fait un signal convenu qui avertissait les assiégeants du moment le plus favorable à l'attaque. C'était celui où la garnison, fatiguée par les sorties continuelles qu'elle avait faites, se retirait dans la place pour se reposer, pendant que d'autres troupes venaient la remplacer. Ce capitaine fut à l'instant même tué par un de ses soldats qui s'aperçut de sa trahison. Mais cette punition du chef du complot n'empêcha pas l'attaque d'avoir un plein succès : le fort fut emporté avec un grand massacre de ceux qui le défendaient, et de trois cents habitants accourus de la ville pour les seconder. Les catholiques, maîtres de ce poste élevé, y dressèrent une batterie qui incommodait prodigieusement la place assiégée ; et le roi avec toute sa cour y établit ses quartiers. « C'est de là qu'il voyait battre à grands coups de canon cette ville, l'une des plus importantes du royaume, pendant que la reine-mère avec ses dames parcourait la tranchée, encourageant les soldats. » (*Mémoires de Castelnaud, ubi supra, 106.*)

Enfin le treizième jour d'octobre, quand la brèche eut été suffisamment aplanie à l'aide de plus de deux mille coups de canon, on donna un grand assaut qui dura depuis dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Les assiégés le soutinrent avec une bravoure admirable ; on vit les femmes mêmes, pour animer les hommes, s'avancer sans crainte sur les remparts, au milieu de la mort et du feu, et rendre avec intrépidité des services que l'on n'aurait pas cru pouvoir attendre de la faiblesse de leur sexe.

L'assaut recommença le jour suivant, avec une furie encore plus grande, et continua pendant six heures. Déjà trois enseignes de l'armée du roi étaient arborées sur les remparts ; mais les assiégeants furent encore repoussés, après avoir perdu six cents de leurs plus braves combattants. La ville n'avait pas éprouvé une perte moins grande en tués ou blessés, parmi lesquels il se trouva plus de femmes que d'hommes. (De Thou, *ubi supra.*)

Le lendemain, comme on se préparait à une nouvelle attaque, le roi de Navarre étant descendu, malgré les remontrances de ses gens, pour visiter la tranchée, fut blessé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuse, pendant qu'il se retournait pour satisfaire un besoin. Le duc de Guise qui était proche et que ce coup délivrait d'un rival dangereux, accourut aussitôt pour lui rendre ses services. Il aida lui-même à le mettre sur une planche dont les travailleurs de la tranchée se servaient pour emporter leurs morts et leurs blessés ; mais les vives douleurs que ressentait le prince obligèrent les porteurs à s'arrêter à plusieurs reprises. Ils eurent bien de la peine à le porter jusqu'à son quartier, où la reine-mère, le connétable et les autres princes qui se trouvaient à l'armée accoururent aussitôt pour assister au pansement. On fit une incision dans la plaie, et quoi qu'on employât la spatule, on ne put parvenir à retirer la balle.

Cependant un héraut alla sommer encore une fois la ville de se rendre. Un conseil des défenseurs de la place et des principaux habitants s'assembla dans le couvent des Célestins, proche de la brèche, et tous répondirent unanimement qu'ils ne pouvaient se soumettre à la faction des Guises, attendu que ces étrangers, après avoir usurpé l'autorité souveraine, disposaient de la volonté d'un roi mineur et de la reine sa mère, pour satisfaire leurs ambitieuses passions. Ils arrêtèrent d'envoyer deux d'entre eux pour rendre, au nom de tous, hommage au roi, et pour faire à Sa Majesté une protestation sincère de leur fidélité et de la disposition où ils étaient de se soumettre à tous ses ordres, et de lui ouvrir les portes de leur ville à lui, à la reine et à tous les princes du sang, à condition que les Guises et l'armée s'en éloigneraient de trois lieues. Le jeune roi reçut la députation avec bonté ; mais la reine-mère ajouta, au nom de son fils, que Sa Majesté voulait être reçue dans sa ville de Rouen sans aucune condition, avec toute sa cour ; qu'elle aurait soin au reste d'empêcher qu'on ne gênât en rien la liberté des consciences : pourtant, que le roi voulait et ordonnait que les ministres et pasteurs du nouveau culte, et qui étaient la cause de tous ces troubles, fussent immédiatement éloignés. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 46 et seq.)

Quand cette réponse, qui n'accordait rien de ce qu'on avait espéré, fut rapportée au conseil assemblé, il y fut aussitôt résolu qu'on se laisserait plutôt réduire à la dernière extrémité que de renoncer à la liberté de conscience consacrée par les édits, et que de s'abandonner à la discrétion des Guises ; et la guerre, un moment suspendue, recommença des deux côtés avec un nouvel acharnement.

Un autre assaut qui fut donné presque aussitôt fut encore repoussé avec une grande perte du côté de l'armée royale. Alors les assiégeants, malgré la mauvaise saison qui continuait à être extrêmement pluvieuse, détournèrent par une digue les eaux du vivier de Martinville qui faisaient aller les moulins de Rouen, en sorte que le pain menaçait de manquer. Les assiégés firent une sortie, et renversèrent cette digue en tuant beaucoup de monde à l'ennemi.

Enfin, le vingt-sixième jour d'octobre, il y eut un assaut général. Les chefs de l'armée royaliste, ayant su par un prisonnier que vers l'heure de midi presque tous les tenants quittaient leurs postes, et étaient amusés au prêche, choisirent cet instant pour faire leur approche. La garnison accourut en désordre sur les remparts dégarnis ; mais soit qu'elle n'eût pas le temps de se remettre et de se reconnaître dans ce premier moment de surprise, soit qu'elle fût déjà harassée par tant de combats et de travaux précédents, la résistance mollit bientôt. Un gentilhomme du Béarn, nommé Sainte-Colombe, était au premier rang des assaillants. Guise s'approcha de lui. « Voici, lui dit-il, une belle occasion de rendre service au roi, et de vous immortaliser en faisant votre fortune : entrez le premier par la brèche avec vos braves. » Sainte-Colombe y courut et franchit tous les premiers obstacles ; mais il fut tué presque aussitôt d'un coup de mousquet qu'il reçut dans la tête. Gaspard de la Châtre entra le second et fut dangereusement blessé à la cuisse. A l'instant même un grand nombre d'autres se précipitèrent sur les traces de ces deux intrépides soldats et le passage fut ouvert et dégagé. (LAVAL, liv. 8, p. 118. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 180.)

Rouen offrit alors le spectacle d'une ville prise d'assaut et abandonnée à l'inhumanité et à l'avidité du soldat. Les vainqueurs s'avancant dans les rues, passaient au fil de l'épée tous ceux qui se présentaient armés ou désarmés, rompant et saccageant les maisons. Les courtisans y accoururent du mont Sainte-Catherine, et comme ils sont toujours les plus âpres à la curée, s'ils ne sont pas toujours les premiers au feu, chacun en prit où il en put trouver. (DAVILA, *ubi supra*, p. 168. — *Mémoires de Castelnaud*, *ubi supra*, p. 107.)

Le gouverneur Montgomery, qui avait prévu d'avance un pareil dénoûment, tenait dans le port une galère toujours prête à partir. Il s'y embarqua avec toute sa famille et avec ce qui restait de la garnison anglaise et écossaise ; puis ayant promis leur grâce aux forçats qui composaient la chiourme, il eut le bonheur de franchir la chaîne ou estacade tendue par les assiégeants à Caudebec, et d'arriver sain et sauf au Havre.

Les plus riches bourgeois de la ville avaient de leur côté cherché un asile dans le vieux palais, où le vainqueur ne tarda pas à pénétrer. Pourtant, comme la nuit avait eu le temps de venir, la plus grande partie de ces réfugiés et quelques-uns des ministres qui étaient avec eux, trouvèrent le moyen de s'échapper et de gagner la campagne, pendant que le soldat était occupé au pillage. Mantreville, l'un des habitants les plus considérés, qui était président de la cour des aides, et le pasteur Marlorat, ancien moine Augustin, « et pour lors grand mutineur et grand séducteur du commun peuple », n'eurent pas le même bonheur. Ils avaient espéré se racheter par la promesse d'une rançon de deux mille écus d'or ; mais on les mena au connétable de Montmorency, qui leur reprocha très-durement d'être traîtres au roi et à Dieu, et d'avoir voulu mettre le prince de Condé sur le trône de France ; après quoi il

les fit jeter dans une étroite prison, avec quelques autres riches bourgeois et capitaines qu'on avait pris en même temps. (LAVAL., *ubi supra*, p. 118.)

Quant au menu peuple, qui courait çà et là pour se soustraire à la première rage du soldat, il fut égorgé et dépouillé sans qu'on épargnât ni les femmes ni les enfants. Les chefs catholiques n'avaient permis le pillage que pendant vingt-quatre heures seulement ; mais quand ce temps fut écoulé, et qu'ils voulurent rappeler leurs soldats, ils n'en furent plus écoutés. L'on continua de tuer et de piller pendant huit jours de suite, sans avoir égard à l'une ni à l'autre religion. Ce siège coûta à Rouen plus de quatre mille de ses habitants, et d'immenses richesses qui furent dévastées par le soldat. (DE THOU, *ubi supra*. — *Mémoires de Castelnaud, ubi supra*.)

Le Parlement de Normandie, trois jours après la prise de Rouen, quitta Louviers et rentra dans la ville dont il avait été expulsé par la rébellion. Le chancelier de L'Hôpital, prévoyant que cette cour suprême ne manquerait pas de vouloir se venger des affronts qu'on lui avait fait subir, était parvenu, malgré le peu d'influence qu'on lui avait laissé, à faire signer au jeune roi un édit de pardon et d'oubli. Il avait d'avance longtemps insisté pour qu'on ne forcât pas Rouen par un assaut, disant que c'était une mauvaise conquête, que de conquérir sur soi-même par armes, et que si cette ville était pillée, Paris s'en ressentirait. Maintenant il voulait au moins sauver aux malheureux Rouennais les froides atrocités des vengeances politiques et particulières. (*Mémoires de Castelnaud, ubi supra*, p. 106.)

Mais le Parlement normand, excité non seulement par ses propres ressentiments, mais aussi par le duc de Guise et par le connétable, commença à faire le procès à ceux qui étaient dans les prisons. Il fit comparaître Mantreville, le pasteur Marlorat, et ce même Jean de Crose qui, en qualité de gouverneur du Havre, y avait reçu les Anglais. Trois autres conseillers de la ville furent compris dans cette première poursuite, et tous furent accusés du crime de haute trahison. Ils eurent beau répondre qu'ils n'avaient pris les armes que pour défendre la liberté de conscience accordée par les édits de Sa Majesté ; ils furent tous condamnés à mort. Mantreville eut la tête tranchée, le capitaine Jean de Crose fut tiré à quatre chevaux, le ministre et les conseillers furent pendus, après avoir été traînés sur des claies au lieu de leur supplice. (DAVILA, t. I, p. 68.)

Le lendemain le Parlement fit exécuter les capitaines et officiers de la milice qui s'étaient rendus prisonniers, et le surlendemain il livra également aux bourreaux tous ceux des ministres calvinistes dont on avait pu s'emparer.

Cependant la blessure du roi de Navarre avait pris un caractère alarmant. La plaie, dont on n'avait pu extraire la balle, s'était refermée, et la fièvre, agitant le cerveau de l'illustre blessé, lui avait causé une sorte de folie ; il passait son temps à voir des jeux et des danses de

jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, et ne cessait de parler des brillantes promesses que lui avait faites le roi d'Espagne. A chaque instant, on l'entendait vanter son beau royaume de Sardaigne aux vertes forêts d'orangers et de citronniers, aux fleuves qui charrient l'or. Dès qu'il eut appris que la ville de Rouen était prise, il voulut y faire une entrée triomphale, et il se fit porter dans son lit sur la brèche qu'il demanda à passer et à repasser plusieurs fois. Mais l'inflammation s'étant mise dans sa plaie, et lui faisant éprouver d'atroces douleurs, on fut obligé de le reporter dans son logement. La fièvre avait acquis une violence extrême. Les chirurgiens furent obligés de couper les chairs qui étaient repoussées sur la blessure, et il en sortit un pus si infect qu'eux-mêmes n'en pouvaient soutenir l'odeur. Mais comme cette douloureuse opération ne fit qu'augmenter les symptômes alarmants, il fallut bien avertir le moribond du danger de sa situation. Jusque-là il n'avait cherché qu'à se distraire de son mal par des idées de grandeur et de volupté. Jour et nuit il avait fait rester auprès de son lit la belle demoiselle de Rouet qu'il aimait éperdument. La reine-mère, dit-on, lui avait donné elle-même cette maîtresse, pour avoir toujours auprès de lui un espion à portée de pénétrer dans ses plus secrètes pensées. Mais dès qu'on lui eut fait connaître qu'il devait se préparer à paraître devant Dieu, il rentra en lui-même, et gémit amèrement sur la faiblesse qu'il avait eue d'ajouter foi aux promesses du roi d'Espagne. Il écrivit à la reine de Navarre, son épouse, depuis longtemps délaissée, et lui recommanda de veiller à la sûreté du Béarn, exprimant tout son regret d'avoir pendant sa vie sacrifié l'affection qu'il lui devait et les intérêts de la religion à des intérêts mondains dont il avait été la dupe. (DE THOU, *ubi supra*. — BÈZE, *Histoire des églises réformées*.)

Il envoya également un sien maître-d'hôtel à M. le prince, son frère, pour l'assurer qu'il se repentait d'avoir changé de croyance, et qu'il était résolu de remettre la réformée mieux que jamais. (BRANTÔME, *Éloge du roi de Navarre*.)

Comme il avait deux médecins, l'un catholique et l'autre huguenot, le premier le décida à se confesser et « à recevoir le viatique à la façon de ses ancêtres. » L'autre qui ne vint qu'après lui fit promettre que s'il recouvrait la santé, il embrasserait publiquement la confession d'Augsbourg et qu'il vivrait et mourrait dans cette religion. Et d'autant que l'air était fort mauvais à Rouen, et tel que peu de ceux qui y restaient blessés en réchappaient, il se fit mettre dans un bateau pour être transporté à Saint-Maur-les-Fossés, où il espérait que l'air plus pur lui serait plus salutaire ; mais le mal augmentant toujours, il se trouva si affaibli qu'on fut obligé de l'arrêter à Andely. On n'eut pas même le temps de le débarquer ; saisi d'une dernière convulsion, il prit à la barbe son valet de chambre, lui recommanda d'exhorter son fils de sa part à être toujours fidèle au roi, et après ces paroles, qui furent les dernières qu'il prononça, il rendit son âme à Dieu. Il avait vécu quarante-deux ans. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 116.)

CHAPITRE XII

1562-1564. — ARGUMENT : REPRÉSAILLES DE CONDÉ.

CONTINUATION DE LA GUERRE EN DAUPHINÉ.

MONTLUC DÉFAIT L'ARMÉE DE DURAS A LA BATAILLE DE VER. — SIÈGE DE MONTAUBAN.

SIÈGE DE GRENOBLE.

LE BARON DES ADRETS SE FAIT CATHOLIQUE. — DANDELLOT A ORLÉANS.

LES GUILLEBEDOUINS. — CONDÉ MARCHÉ CONTRE PARIS.

IL PREND PITHIVIERS, BEAUGENCY, ÉTAMPES, CORBEILLES, VILLEJUIF.

PREMIER SIÈGE DE PARIS.

CONDÉ SE RETIRE VERS DREUX. — BATAILLE DE DREUX.

SAC D'ANNONAY. — ARMAND DE GILES EN DAUPHINÉ. — PRISE DE BERGERAC.

ÉMEUTES A TOULOUSE, LYON, GRENOBLE.

COLIGNY EN BERRY, EN NORMANDIE. — SAC DE SAINT-PIERRE DE DIVES.

LES HUGUENOTS A CAEN. — SIÈGE D'ORLÉANS.

GUISE ASSASSINÉ.

Le prince de Condé fut comme accablé en apprenant la perte d'une ville aussi importante pour son parti que l'était la ville de Rouen. Dans son premier ressentiment et pour venger la mort de Mantreville et de Marlorat immolés par les vainqueurs de la capitale de Normandie, il livra lui-même au bourreau maître Baptiste Sapin, conseiller en la cour du Parlement de Paris, et l'abbé de Gastines, qui avaient été arrêtés peu auparavant, en allant demander, au nom du roi, à Sa Majesté catholique des secours contre les huguenots. Le Parlement, en apprenant le supplice de l'un de ses membres, s'assembla en robes rouges pour rendre grâce à Dieu de la constance avec laquelle le pasteur était mort pour la sainte foi. (LA POPELINIÈRE, t. I. liv. 9, fol. 557. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 407.)

Bientôt après un courrier venant du Dauphiné apporta encore au prince la nouvelle que l'armée de Duras avait été entièrement défaite par Burie et Montluc. Or voici comment les choses s'étaient passées de ce côté. Duras et Bordet faisaient le siège de Sarlat contre laquelle on a vu que ce dernier gardait un profond ressentiment. Avec le canon qu'ils avaient amené de Montauban, ils étaient parvenus à ouvrir une brèche, et ils étaient sur le point de donner l'assaut, quand ils apprirent que Montluc accourait au secours des assiégés. Les protestants n'osèrent pas attendre ce redoutable antagoniste, et levèrent leur camp ; mais par une fatale incurie, au lieu de hâter leur marche, ou de se placer dans

une position qu'ils auraient pu défendre, ils s'en allèrent à petites journées, et presque à la débânde. Duras sembla ne s'être douté qu'il pouvait être attaqué que quand il se vit sur les bras toute l'armée de Burie et de Montluc. (MONTLUC, liv. 5.)

Espérant encore pouvoir éviter la bataille, il commanda aux siens de se retirer en bon ordre, et lui-même se chargea de protéger avec l'arrière-garde cette retraite faite en présence d'un ennemi entreprenant. « Nous sommes déjà vainqueurs, dit alors Montluc, en encourageant les siens au combat, voici les adversaires qui se retirent en tremblant. Dès qu'ils verront que nous les suivons, ils vont prendre tout à fait la fuite. Marchons hardiment, et ne pensons qu'à tuer ces Louteranos, pires que Sarrasins et Marannes. » Et aussitôt il chargea avec toute sa cavalerie.

Le succès répondit à son audace. Avant même que l'infanterie eût eu le temps de donner, les protestants étaient déjà en déroute et Burie n'arriva que pour faire des prisonniers. L'artillerie et tous les bagages tombèrent au pouvoir du vainqueur. Plus de deux mille hommes avaient été égorgés sur ce champ de bataille, sans compter ceux qui périrent en cherchant à se sauver ; car on les poursuivit, l'épée dans les reins, pendant plus de deux lieues. Cette déroute fut appelée la bataille de Ver, du nom du village près duquel commença l'action.

Duras et Bordet, avec un petit nombre des plus dispos, après avoir couru nuit et jour, arrivèrent en Saintonge, où le duc de la Rochefoucauld les recueillit et les emmena avec lui vers Orléans. Ceux qui n'avaient pu suivre les deux chefs passèrent la Dordogne, et tâchèrent de gagner Montauban ; mais ils furent presque tous tués ou pris par les paysans. Les prisonniers furent conduits à Agen où ils furent aussitôt pendus à un gibet « qu'on nomma par dérision le consistoire ». (DE THOU, t. IV, liv. 55, p. 447.)

Par suite de cette défaite de l'armée protestante, la Guyenne se trouva pacifiée. L'exercice de la nouvelle religion y fut partout aboli, « n'y ayant plus en tout le pays âme qui bougeât, ou osât dire avoir jamais été de cette religion. Tout le monde allait à la messe et aux processions ; et quant à messieurs les ministres, trompettes de tout ce bout de feu, ils avaient vuilé avec presse ; car ils savaient bien, ajoute Montluc, qu'en quelque coin qu'ils fussent, je les attraperais et ferais bonne guerre ». (MONTLUC, *ubi supra*.)

Au reste la victoire des catholiques portait en même temps un coup bien autrement fatal à tout le parti huguenot ; car si l'armée de Duras eût pu rejoindre le prince de Condé, il n'y a pas à douter que les choses n'eussent autrement tourné qu'elles ne le firent.

Les catholiques revinrent assiéger Montauban pour la troisième fois, avec de l'artillerie qu'on fit venir de Toulouse. Il se trouvait dans la ville un grand nombre de ministres et de prédicants dont les sermons, remplis d'allusions aux saintes écritures, comme c'était alors la mode parmi cette sorte de gens, excitèrent les habitants à se laisser réduire

aux plus dures extrémités plutôt que de trahir leur foi. « C'est à ce moment, disaient-ils, où vous êtes abandonnés par les puissants du monde, où vous avez perdu toute espérance d'être secourus par les hommes, qu'à l'exemple de Judith, vous devez surtout mettre votre confiance en Dieu. » (DE THOU, *ubi supra.*)

Les assiégés de leur côté, quoique guidés par des motifs moins ascétiques, montraient une égale animosité. Quelle honte, se répétaient-ils, si après tant d'inutiles attaques, nous nous retirons sans avoir soumis ces bourgeois rebelles ! Et les assauts, les sorties, les escarmouches entremêlés de négociations sans solution, se succédèrent sans qu'on pût rien obtenir des habitants, qu'une confiance superstitieuse en leurs ministres avait rendus sourds à toute tentative d'arrangements. Les choses en vinrent même au point que Laborie qui commandait dans Montauban, voyant s'accroître de jour en jour l'opiniâtreté et l'insolence de ces prédicants, trouva prudent de s'enfuir de la ville. Montauban n'en tint pas moins jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, époque où se fit, comme on le verra, le traité de pacification.

Une autre armée catholique assiégeait en même temps Grenoble, et, comme à Montauban, les pasteurs de cette ville échauffaient les esprits par leurs sermons incendiaires. Le plus célèbre de ces orateurs était un nommé Etienne Noël, déjà fort âgé, qui avait jadis exercé son ministère dans la ville d'Angrogne. Il s'était fait la réputation d'un prophète à la prière duquel Dieu lui-même ne refusait pas de faire des miracles.

Lacoche, qui commandait dans cette ville, comptait sur le secours du baron des Adrets ; mais le baron avait alors toute autre chose à faire : et Lacoche, voyant qu'il n'arrivait pas et que les vivres manquaient à la garnison, envoya proposer aux assiégés de terminer l'affaire par un combat de six vingts hommes de part et d'autre : que, si son parti à la tête duquel il se mettrait lui-même, était vaincu, il rendrait aussitôt la ville ; mais que s'il demeurait vainqueur, les catholiques se retireraient. Ceux-ci répondirent que Lacoche et les siens pouvaient, tant qu'ils le voudraient, continuer de combattre contre leur ventre, sauf à décider plus tard si on ne leur livrerait pas une guerre plus sanglante que celle que leur faisait déjà la faim. (DE THOU, *ubi supra.*)

Heureusement pour les défenseurs de la place, les habitants de Valence et quelques gentilshommes du parti protestant, ayant pitié de l'état misérable où la ville de Grenoble était réduite, prirent les armes et vinrent à son aide sous la conduite de Rimbault Farmeyer, brave capitaine et homme de résolution. Malgré les paysans qui accoururent leur disputer le passage, ils traversèrent le Drac, attaquèrent brusquement les assaillants, les défirent quoique inférieurs en nombre, et les forcèrent à lever le siège.

Le baron des Adrets, sur le secours duquel on avait si longtemps et si inutilement compté, se tenait pendant ce temps-là à Vienne, où il commençait à penser à ce qu'il appelait les moyens de rétablir la paix,

et pour cela il s'était mis à entretenir des correspondances avec le duc de Nemours. Ces démarches, qui ne purent rester secrètes, le rendirent bientôt suspect aux autres chefs de son parti. Ils en écrivirent à l'amiral de Coligny qui dans sa réponse, après avoir parlé du baron en termes assez méprisants, disait qu'il fallait pourtant le ménager, de peur que d'insolent qu'il était déjà, il ne devint tout à fait furieux.

Cette lettre étant tombée entre les mains du duc de Nemours, il eut grand soin de la faire porter à des Adrets. En même temps il lui fit faire de magnifiques promesses de la part du roi, soit qu'il voulût quitter tout à fait le parti des religionnaires; et consacrer ses talents au service de Sa Majesté, soit qu'il préférât sortir du royaume. Dans tous les cas il lui offrait de lui faire compter dix mille écus d'or.— Comment pouvez-vous espérer, lui disaient ses amis, que le duc de Nemours ait le pouvoir ou la volonté de tenir la parole qu'il vous donne aujourd'hui? Avez-vous déjà oublié que le duc de Guise l'a forcé, il y a deux ans à peine, à fausser celle qu'il avait donnée au pauvre Châteauneuf et à ses compagnons? Pour nous, dans une affaire aussi importante, nous sommes décidés à ne point mettre bas les armes prises par nous pour une aussi juste cause, sans avoir auparavant consulté le prince de Condé, que nous avons reconnu comme notre chef. (DE THOU, *ibid.*)

Le baron se montra fort irrité de cette représentation qui ne servit qu'à le confirmer encore plus dans la décision qu'il avait déjà prise. Il commença par ôter les charges et emplois à ceux qu'il regardait comme capables de l'entraver dans son changement de parti; il mit en liberté les prisonniers catholiques qui restaient encore entre ses mains, et il s'appretait même à livrer Valence au duc de Nemours, quand Montbrun et Mouvans arrivèrent assez à temps pour déjouer ce projet. Ils le mirent lui-même en prison, où il resta jusqu'à la pacification. (DE THOU, *ubi supra.*)

Pendant ce temps-là Dandelot entra à Orléans, avec les troupes qu'il amenait d'Allemagne au secours des huguenots. Pour ne pas perdre de temps en batailles inutiles et qui pouvaient au moindre revers lui devenir funestes, il avait été obligé d'éviter d'une part la rencontre du maréchal de Saint-André, posté sur la grande route qui conduit d'Allemagne en France par Reims; d'un autre côté il lui avait fallu tromper la vigilance du duc de Nevers qui se tenait entre Châlons et Vitry-le-Français pour intercepter l'autre chemin praticable. Dandelot passa entre ces deux corps d'armée par des routes impraticables, coupées de rivières rapides et de marais bourbeux; et malgré les pluies continuelles qui triplaient encore les difficultés d'un pareil voyage, il put arriver avec cinq mille fantassins et quatre mille chevaux; mais tous étaient harassés par des marches forcées, et la plupart étaient malades. Dandelot lui-même avait gagné une fièvre quarte, qui en ce temps-là ne se guérissait que bien lentement. (DAVILA, t. III, liv. 5, p. 170.)

Le secours qu'il amenait arrivait à temps. Le roi venait de publier un édit de pardon et d'oubli en faveur de tous ceux qui, sous prétexte

de religion, avaient porté les armes contre Sa Majesté, « à condition qu'ils se retireraient tranquillement dans leurs maisons » ; et beaucoup de gens avaient voulu profiter de cette grâce. Les protestants qui restèrent fermes appelèrent ces déserteurs « guillebedouins », et les tinrent depuis en grand mépris, comme gens lâches et sans cœur. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 10.)

De son côté le prince de Condé, après avoir fait répandre un nouveau manifeste contre les triumvirs, et offert de soumettre sa cause au jugement d'une assemblée légitime des États du royaume, profita du renfort que Dandelot venait d'amener pour frapper un grand coup, et il marcha sur Paris ; car il sentait le besoin de rétablir par quelque action d'éclat la réputation de son parti, ternie par tant de défaites successives. En outre, se trouvant sans argent, il ne savait plus comment contenter ces troupes allemandes, à moins de les gorger de butin. Il espérait aussi que la capitale contenait un assez grand nombre de huguenots qui s'empresseraient de lui en faciliter la conquête, et que l'armée royale, encore retenue en Normandie, n'aurait pas le temps d'arriver pour s'opposer à sa tentative. (DAVILA, *ubi supra*, p. 171.)

Mais tel était le misérable état où les factions avaient jeté la France, que les deux partis se sentaient le besoin de plaider leur cause aux pieds d'un souverain étranger. Pendant que la reine-mère faisait faire d'humbles remontrances à l'empereur et aux princes d'Allemagne, au sujet des secours qu'ils avaient permis à Dandelot de lever dans leur pays, le prince de Condé composait un long mémoire pour prouver la légitimité de sa prise d'armes. Calvin lui-même avait dressé à cet effet, pour les églises réformées de France, une profession de foi destinée à accompagner et à corroborer la déclaration du prince. Le tout fut porté à la diète de Francfort par Spifame, évêque de Nevers. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 46 et 74.)

Les bourgeois d'Orléans qui s'étaient déjà épuisés par tant de sacrifices, et dont la ville était en outre ravagée par une maladie contagieuse causée par l'encombrement de tant d'étrangers, n'avaient à fournir que dix mille écus pour subvenir aux frais de la campagne. Ce fut avec cette médiocre somme que Condé, après un jeûne public pour implorer la protection céleste, se mit en route. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 9, fol. 538.)

Il arriva à Pithiviers qu'il emporta de prime abord. Ses soldats, après avoir pendu deux capitaines de la milice bourgeoise qui avaient tenté de résister, massacrèrent tous les prêtres qui se trouvaient dans la ville, et pillèrent les habitants pour subvenir au défaut de la paye régulière qu'on ne pouvait leur faire. De là le prince alla à Beaugency, qui, quoique évacué avant son arrivée, fut à peu près traité de même. Il vint à Étampes qui ouvrit ses portes et qu'on épargna un peu plus. Les chefs protestants y tinrent un conseil pour délibérer s'il valait mieux s'avancer, sans s'arrêter, sur la capitale, ou bien prendre auparavant toutes les villes des environs. On s'arrêta à un parti moyen entre ces

deux extrêmes, et il fut décidé qu'après s'être emparé de La Ferté-Alais, de Dourdan, de Montlhéry et de Corbeil, pour se rendre maître des communications de ces côtés là, on viendrait attaquer Paris. (DE THOU, *ubi supra*.)

Mais cette dernière place (Corbeil), dans laquelle on se flattait de pouvoir établir de bons magasins, présenta une résistance à laquelle on ne s'attendait pas. Le maréchal de Saint-André, qui revenait alors de la Champagne, où il s'était tenu jusque-là si inutilement « pour rembarquer les secours envoyés d'Allemagne aux huguenots », entra dans Corbeil par l'autre rive de la Seine et rendit par sa présence et celle de son armée la prise de cette place beaucoup trop difficile. (LAVAL, liv. 5, fol. 118.)

De plus, la reine-mère qui ne cherchait qu'à gagner du temps, envoya au prince de Condé des émissaires chargés de lui faire entendre que le roi de Navarre étant mort, il devenait possible qu'il lui succédât dans la lieutenance générale du royaume. Soit pour aller tenter cette chance qui flattait son ambition, soit pour ne pas perdre trop de temps à l'attaque d'une bicoque, Condé leva le siège et descendit la Seine sur la rive gauche, pendant que le maréchal la descendait de son côté sur la rive droite. (DE THOU, *ubi supra*.)

Mais déjà l'armée du roi, sous la conduite du connétable et du duc de Guise, était accourue au secours de Paris, remettant à un autre temps à reprendre sur les Anglais la place du Havre dont ces étrangers étaient encore maîtres.

Le quartier-général des protestants s'établit à Villejuif, et leur avant-garde, sous la conduite de Coligny, vint sans retard attaquer le faubourg Saint-Victor, ce qui jeta une telle consternation parmi la populace, qu'elle voulait forcer à capituler sans plus attendre. Mais le duc de Guise vint lui-même faire fermer les portes et rassurer par sa présence ceux qui les défendaient. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le Parlement, de son côté, voulant faire acte de vigueur, condamna l'amiral et Dandelot à avoir la tête tranchée en effigie, en attendant qu'on pût les prendre, les déclarant coupables de lèse majesté. Cette sentence toutefois ne fut point exécutée. On se contenta d'envoyer à la potence un armurier de la ville, « grand et notoire hérétique, » et le peuple, revenu de sa première terreur, ne laissa pas même au bourreau le temps d'accomplir son ministère. Il s'empara du patient qu'il alla jeter dans un grand feu allumé à cet effet sur la place ; et comme ce malheureux cherchait à s'échapper des flammes, il fut repoussé à coups d'épées et de hallebardes, tellement qu'il subit tout à la fois le supplice de la corde, du fer et du feu. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 114. — LA POPELINIÈRE, *ubi supra*, fol. 559.)

Le lendemain l'armée protestante se mit en bataille ; mais on ne fit que se canonner de part et d'autre, sans oser en venir aux mains. Il en fut de même le jour suivant. Alors les huguenots allumèrent de grands feux dans le pays, comme si c'eût été l'incendie d'autant de villages, et

firent de fréquentes décharges de leur artillerie dans la campagne, afin d'épouvanter les habitants et d'exciter quelques troubles et séditions ; mais tout resta tranquille et pendant ce singulier siège, où les assiégeants n'avaient que quelques pièces de canon pour attaquer une aussi grande ville, les écoles publiques et les tribunaux ne furent pas même fermés. (DAVILA, *ubi supra*, p. 175.)

La reine fit alors demander une entrevue au prince, et le lieu en fut fixé dans un moulin qui se trouvait tout auprès du faubourg Saint-Marceau. Là, Condé stipula qu'on accorderait aux protestants la liberté de tenir leurs assemblées de religion, qu'on laisserait tout le monde jouir de la liberté de conscience, et qu'on célébrerait un concile libre, dans six mois, pour y chercher les moyens de concilier tous les esprits. A ces conditions, il s'engageait à déposer les armes et à faire sortir les Anglais et les Allemands du royaume. La reine emporta ces propositions pour les soumettre au conseil, et répondit dès le lendemain : « qu'il n'agréait pas au roi de permettre aux protestants de tenir leurs assemblées dans les villes où ils n'avaient pas eu cette permission, avant l'édit de janvier ». Sur quoi, Condé fit demander qu'il leur fût permis au moins de les tenir dans les faubourgs, ou dans quelques châteaux voisins. Une seconde entrevue eut alors lieu au même endroit, et rien ne put encore se décider. Les catholiques, en effet, ne cherchaient qu'à gagner encore du temps, car ils avaient déjà pratiqué des intelligences dans le camp ennemi, et il fallait bien les laisser mûrir à point. (LAVAL, liv. 5, fol. 119. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 144.)

Les protestants décidèrent enfin de tenter une attaque sur Paris, à la faveur de la nuit, dans l'espoir de l'emporter par surprise ; mais cet espoir fut trompé par la défection subite du comte de Genlis, l'un de leurs chefs, qui, quelques heures avant l'exécution, passa à l'ennemi avec ses troupes. Le duc de Guise, averti par ce transfuge, fit aussitôt monter toute sa cavalerie à cheval, et parcourut lui-même tous les postes pour encourager ceux qui les défendaient à se tenir sur leurs gardes.

Les chefs huguenots, se voyant découverts, trouvèrent prudent de se retirer, d'autant que pendant tout le temps qu'on les avait amusés par ces inutiles pourparlers, de nombreux corps de troupes d'Espagnols et de Gascons, sous la conduite de Maugiron et de Tavannes, s'étaient avancés, à marches forcées, au secours des Parisiens. Le prince, après avoir incendié Montrouge, Arcueil et le pont Antoni, prit le chemin de la Beauce. Il pilla sur sa route la petite ville de Saint-Arnould, Galardon et un grand nombre d'autres localités. On tua partout les prêtres qui se laissèrent surprendre par les hérétiques. L'intention des chefs était de se rendre en Normandie, où ils comptaient faire leur jonction avec les troupes anglaises qui occupaient le Havre, et y refaire leurs soldats, en leur abandonnant le pillage de cette riche province : car ce n'était que par de pareils moyens qu'ils pouvaient faire supporter à leurs Allemands le manque d'une paye régulière. Mais l'armée du roi s'était mise à leur

poursuite, et les deux camps se trouvèrent en présence auprès de Dreux. (LA POPELINIÈRE, *ubi supra*, fol. 542. — LAVAL, *ubi supra*, fol. 119.)

Le vieux connétable de Montmorency commandait les troupes royales. « Il était, ce jour-là, fort tourmenté de sa colique et gravelle, si bien qu'on ne pensait pas, lui allant toujours en litière, qu'on dût le voir paraître à cheval ; aussi M. de Guise lui demanda comment il se portait ? — La vraie médecine qui m'a guéri, dit-il, c'est la bataille qui se prépare pour l'honneur de Dieu et du roi. » Tout aussitôt il fit, au clair de la lune, passer la rivière d'Eure à son armée, avec une telle rapidité que le prince de Condé n'eut pas même le temps de faire aucun mouvement pour s'y opposer ; et déjà les royalistes, après s'être emparés des villages qui bordent la rive, se rangeaient en bataille, adossés à une colline plantée de vignes, non loin de la ville de Dreux ; mais pendant qu'ils terminaient silencieusement leurs dispositions, le jour parut, et en même temps Condé arriva pour les attaquer. Dandelot qui avait ce jour-là son accès de fièvre quarte, sortit de la litière où il se faisait porter, et revêtu de son armure, il monta à cheval pour aller reconnaître l'ennemi. Ayant vu qu'il y avait beaucoup à risquer, il fut d'avis d'éviter le combat, s'il était possible. Mais le connétable commença presque au même instant à faire tirer le canon. Alors le prince fondit, avec son impétuosité ordinaire, sur le centre des royalistes, d'où les coups étaient partis et l'enfonça. La cavalerie allemande conduite par Dandelot le suivit et fit un horrible carnage. (DE THOU, *ubi supra*.)

Dans le même temps, l'amiral de Coligny avec les compagnies du prince de Porcien, tombait sur le corps de réserve des catholiques, où se tenait le connétable. Tout ce qui se trouva sur le chemin de cette troupe lancée au galop fut renversé ; et un grand nombre, même des plus braves, saisi d'une terreur panique, prit la fuite et ne s'arrêta qu'à Paris, où ces fugitifs apportèrent, dès le soir même, la nouvelle de la défaite de l'armée royale. Le connétable, ayant eu son cheval tué sous lui et étant lui-même blessé à la mâchoire d'un coup de pistolet, fut environné et fait prisonnier par Robert Stuart.

Les catholiques étaient en pleine déroute. Les Suisses seuls, étant parvenus à se rallier, combattaient encore ; mais l'aile droite tout entière, où se trouvaient le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, n'avait jusqu'alors fait aucun mouvement. Les rangs seulement s'étaient ouverts par l'ordre du chef pour laisser passer les fuyards. Dans le premier feu de l'attaque, l'ennemi avait dépassé cette aile et Guise, qu'on accuse de n'avoir pas été fâché de laisser battre le connétable, était resté tranquille spectateur de ce qui venait de passer. Mais quand il vit que les troupes du prince étaient en désordre et couraient ça et là pour faire du butin et des prisonniers, il fondit sur elles et recommença une nouvelle bataille.

Les protestants débandés furent bientôt mis en fuite à leur tour. Le prince de Condé, qui venait d'être blessé à la main fut fait prisonnier

par le fils aîné du connétable, jaloux de se procurer un otage pour la liberté de son père ; et la fortune ayant complètement changé, ce ne fut plus qu'une complète déroute.

Les troupes allemandes n'avaient cependant pas encore cédé : en ce moment critique elles furent rejointes par cent cavaliers français que l'amiral et le prince de Porcien étaient parvenus à rallier. Le maréchal de Saint-André accourait pour attaquer ce corps, et achever une victoire si longtemps disputée. Coligny marcha aussitôt au devant de lui ; le choc fut terrible : le maréchal fut fait prisonnier, et déjà on l'emmenait, quand un nommé Baubigny, pour se venger d'une injustice qu'il avait éprouvée de la part de ce courtisan tout puissant, lui cassa froidement la tête d'un coup de pistolet.

Mais Coligny voyant arriver Guise lui-même, avec les vieilles bandes déjà victorieuses qui venaient de mettre en déroute le corps d'armée du prince, fit battre la retraite et se retira en bon ordre. La nuit qui survint bientôt empêcha que sa retraite ne fût troublée.

La victoire appartenait décidément aux catholiques ; mais par une singularité bien étonnante, les généraux des deux armées avaient été faits prisonniers, et les vainqueurs avaient perdu plus de monde que les vaincus. Le duc de Guise n'en passa pas moins la nuit sur le champ de bataille.

Coligny, qui voulait recommencer le lendemain, représentait le soir même au corps qu'il avait rallié, que la défaite des royalistes était maintenant chose facile, que l'armée ennemie, encore plus maltraitée que la leur, avait perdu ses principaux chefs avec presque toute sa cavalerie, et que les Suisses qui faisaient sa principale force étaient taillés en pièces. Malgré ces raisons, il ne trouva personne qui voulût retourner au combat ; les uns alléguèrent que leurs chevaux étaient blessés ou harassés, les autres qu'ils avaient perdu leurs armes, et qu'ils n'avaient ni poudre ni plomb.

Cette bataille qui eut lieu le dix-neuvième jour de décembre avait au reste coûté la vie à huit mille hommes, et un grand nombre de seigneurs des plus nobles familles françaises avaient été tués de part et d'autre, ou dangereusement blessés ; mais non autant du côté des protestants, probablement parce qu'ils se trouvaient en moins grand nombre dans ce parti, que du côté des catholiques. Parmi ces derniers, outre le maréchal de Saint-André, on cite Montberon, quatrième fils du connétable, gentilhomme de grande espérance, le duc de Nevers, le comte de Rochefort et le seigneur de Beauvais. On raconte qu'un nommé Pierre d'Ossun, qui avait fait preuve d'une rare valeur dans les guerres du Piémont, et qui se trouvait dans l'armée du connétable, fut saisi d'une telle terreur, lors de la première charge du prince de Condé, qu'il fut le premier à donner l'exemple de la fuite ; mais que depuis il en devint si honteux et si chagrin, que malgré les consolations de ses amis et du duc de Guise lui-même, il se laissa mourir de faim, se déclarant indigne de vivre après un tel déshonneur. (LAVAL, liv. 5, fol. 121. — DE THOU, *ubi supra*.)

De peur qu'on ne reprit le connétable, Coligny, au plus fort même de l'action, et quand la fortune commençait à tourner le dos aux protestants, avait donné à son frère l'ordre de gagner en toute hâte Orléans et d'y conduire l'illustre prisonnier. Le prince de Condé fut de son côté conduit à la tente du duc de Guise qui le reçut avec politesse. Les deux rivaux soupèrent ensemble, et comme il n'y avait qu'un lit, les bagages ayant été perdus ou pillés, ils couchèrent également sous la même couverture. (*Vie de Coligny*, p. 275. — DE THOU, *ubi supra*.)

Le lendemain, Guise fit partir un exprès pour porter à la cour le récit de sa victoire. Les fuyards y avaient répandu, dès la veille, la nouvelle d'une défaite complète, et la reine Catherine, qui ne demandait pas mieux, au fond de son cœur, que de voir le triumvirat abattu, semblait toute disposée à se consoler facilement. On assure même qu'en apprenant le prétendu triomphe de l'armée protestante, elle s'était écriée : « Eh bien ! nous entendrons à l'avenir la messe en français, voilà tout. » (DE THOU, *ubi supra*.)

Le message du duc de Guise la fit changer de langage, et quoique elle détestât encore plus le duc, dont elle redoutait bien plus la prospérité que toutes les prétentions du prince de Condé, elle manifesta la plus grande joie. Elle ordonna de faire des prières publiques, d'allumer en réjouissances des feux dans toutes les rues de la capitale, et elle s'empressa d'envoyer au camp des lettres patentes du roi qui donnaient à M. de Guise le commandement général de l'armée de Sa Majesté pendant la captivité du connétable. (DE THOU, *ubi supra*.)

L'armée protestante, après avoir été ralliée par Coligny, le choisit aussi pour chef, en l'absence du prince de Condé, et elle reprit sans être attaquée sa route pour se mettre en quartier d'hiver dans la Sologne et dans le Berry, afin d'être à portée de secourir Orléans que les catholiques ne pouvaient manquer de venir bientôt attaquer.

Dandelot s'était déjà jeté dans cette place, et malgré la fièvre qui le tourmentait, il s'était bien promis d'y faire une défense signalée. Toutes les églises protestantes s'étaient également empressées d'y envoyer en toute hâte tout ce qu'elles avaient pu ramasser de secours en hommes et en argent. C'était en effet le principal et presque le dernier boulevard du parti. (*Vie de Coligny*, p. 279 et 281.)

Le commencement de cette année (1565) fut tristement signalé par le sac de la ville d'Annonay-en-Vivarez. Le seigneur de Saint-Chaumont, ardent catholique, et jaloux de faire preuve de dévouement à son parti, ayant ramassé beaucoup de troupes et de paysans, vint en faire le siège avec deux canons. La ville demanda à capituler, et il fut réglé que la garnison sortirait avec armes et bagages, mais sans emporter ses enseignes ; qu'on ne ferait aucun tort aux habitants, qui, s'ils le voulaient, pourraient se retirer dans le château, et que les femmes et les enfants auraient toute liberté et protection pour se retirer soit à Furnieu, soit à Palous. Les portes furent ouvertes à ces conditions ; les assiégeants entrèrent sans résistance ; mais au mépris de la parole donnée, ils cou-

rurent au massacre et au pillage. « On passa tout au fil de l'épée, hommes et femmes sans distinction : plusieurs sont précipités : on n'entend que cris et gémissements dans toutes les rues ; le sang coule de toute part, on met le feu aux maisons, et l'on voit de tout côté reluire l'épée sanglante du soldat effréné qui n'admet plus aucune borne à sa fureur et à sa barbarie. Une jeune femme nouvellement mariée qui s'était cachée avec son époux, pour se soustraire à la férocité de ces brigands, fut violée sous les yeux mêmes du malheureux qu'on contraignit d'être témoin d'un pareil outrage. On mit ensuite une épée à la main de cette infortunée et on conduisit son bras pour la forcer, malgré elle, à donner la mort à celui qu'elle aurait voulu sauver aux dépens de ses propres jours. » (De Thou, *ibid.*)

Les huguenots semblaient se faire un point d'honneur de rivaliser de férocité. Après la déroute de Ver et le départ précipité de Duras, Armand de Clermont, seigneur de Piles, gentilhomme périgourdin, voyant les prisons remplies de ses frères en religion, se mit dans l'esprit qu'il était appelé à les délivrer. Avec un petit nombre de braves qui s'étaient réunis à lui, il commença la guerre en entrant subitement dans la ville de Bergerac, en plein jour, et il y répandit une si grande terreur que, quoique cette ville fût gardée par une nombreuse garnison, on s'empressa de lui rendre tous les prisonniers et de lui fournir tout autant de vivres et de munitions qu'il lui plut d'en exiger.

Après ce premier exploit il alla à Muadan, dans le Périgord, et ayant surpris la garnison ensevelie dans le sommeil et dans le vin, il se rendit maître de cette place. Alors ayant été rejoint par un grand nombre de paysans huguenots, et par une grande partie de ceux qui avaient échappé à la déroute de Ver, il revint subitement sur Bergerac, bien décidé cette fois à s'en emparer tout à fait. Un des habitants fit entrer quelques-uns de ses soldats par sa maison qui tenait aux remparts, et la ville fut surprise. Le commandant n'eut que le temps de se retirer dans le château avec environ soixante et dix des siens qui purent le suivre, et le curé, homme de résolution, se barricada dans le clocher avec ce qu'il put rassembler de catholiques zélés. De Piles les somma l'un et l'autre de se rendre à discrétion, et comme ils s'y refusèrent, il fit d'abord sauter le clocher avec tous ceux qui s'y trouvaient. Le curé avait pu seul s'échapper ; mais il fut découvert et pendu. Le commandant fut ensuite obligé d'ouvrir les portes du château, faute de vivres et de munitions pour le défendre ; de Piles le fit massacrer impitoyablement avec tous ses gens.

Pendant ce temps-là une émeute s'élevait à Toulouse. Le Parlement de cette ville voulut faire fortifier le lieu où il tenait ses séances ; mais le peuple irrité qu'un nouveau fort vint encore menacer ses libertés, chassa les ouvriers occupés à cette construction, et se mit en pleine révolte. Les gentilshommes catholiques de la province et Montluc lui-même furent obligés d'accourir pour rétablir l'ordre. « Leur projet était de mettre à feu et à sang cette populace insolente : et qui l'aurait cru,

ce fut Montluc qui les amena à des moyens moins acerbes ; mais les nobles, après avoir par de bonnes raisons et par leur fermeté remis la canaille à la raison, firent entre eux une ligue offensive et défensive, s'engageant à ne reculer devant aucune dépense et à s'aider mutuellement pour défendre la religion du roi et de leurs pères contre les sectaires rebelles et perturbateurs du repos public. Le bruit courut même qu'ils avaient envoyé secrètement au roi d'Espagne » pour le prier, par l'amour fraternel qu'il portait au roi de France, de vouloir bien prendre en main la protection de la sainte foi dans ce royaume jusqu'à la majorité de Sa Majesté. (*Commentaires de Montluc*, liv. 6. — De Thou, *ubi supra*.)

De son côté, le duc de Nemours s'était enfin décidé à faire une tentative sur la ville de Lyon. Il venait d'apprendre que Soubise en avait fait sortir trois mille hommes de pied et quatre cents cavaliers, pour les envoyer ramasser des vivres dans le pays de Dombe. Il jugeait que l'absence d'une aussi grande partie de la garnison était une circonstance favorable ; et comme un certain huguenot qu'on avait fait prisonnier lui avait promis, si on lui donnait la liberté, de se retirer dans ladite ville et de la livrer aux catholiques, le duc, comptant sur cette promesse, vint subitement faire son attaque. Il s'était déjà rendu maître d'un des faubourgs, où il n'avait trouvé qu'une faible résistance, et une partie de ses gens avaient déjà pénétré dans la ville ; mais le transfuge sur la coopération duquel on comptait, au lieu de tenir sa promesse, avait tout révélé au commandant de Lyon. Celui-ci, laissant tomber derrière ceux qui s'étaient trop avancés une porte en coulisse qui leur coupâ la retraite, n'eut plus qu'à les faire périr sous la mitraille. Une sortie que fit ensuite la garnison, débarrassa le faubourg, et l'entreprise du duc de Nemours sur Lyon échoua, non sans avoir coûté beaucoup de sang aux catholiques. ((LAVAL, liv. 5, fol. 121.)

Maugiron aussi était revenu assiéger Grenoble, où il n'y avait pas plus de six cents hommes de garnison. Les assiégeants allèrent trois fois à l'assaut et trois fois ils furent repoussés avec perte ; puis comme on apprit que Crussol, qui avait rassemblé des troupes à Valence, venait au secours de Grenoble, Maugiron trouva prudent de lever encore une fois le siège.

Cependant la reine-mère était revenue à Blois, et avait donné, le vingt-quatrième jour de janvier, une déclaration au nom du roi son fils et aussi pour faire savoir de nouveau aux princes allemands, entraînés par Dandelot à devenir les auxiliaires du parti protestant en France, qu'il était faux que son fils ni elle eussent jamais perdu leur liberté, et qu'ils eussent jamais été forcés à rien faire l'un et l'autre contre leur propre volonté ; que jamais ils n'avaient donné ordre secret ni public de faire pour eux des levées en Allemagne ; en conséquence, ajoutait la déclaration, le roi de France et sa mère avaient le juste espoir de voir les princes allemands se conformer aux anciens traités et rappeler

ceux de leurs sujets qui étaient venus se joindre à un parti rebelle et en armes contre son propre souverain.

Or l'amiral avait, comme on l'a vu, conduit les troupes dont il était devenu le général dans la Sologne et le Berry. Son premier exploit fut d'assiéger la ville de Celles où un grand nombre de curés et de prêtres de tous les environs s'étaient retirés à la nouvelle de son approche, et ils y avaient transporté toute l'argenterie de leurs églises, comme dans un lieu sûr. Quand ils virent les huguenots sous les murs de cette place, ils exhortèrent les habitants à faire une résistance qui leur devint funeste. Celles fut obligée de se rendre à discrétion ; les prêtres et les curés furent pendus, on fondit toute l'argenterie qui servit à faire un paiement aux allemands, et on mit en garnison dans la ville quatre de leurs compagnies pour y vivre à discrétion aux dépens des bourgeois.

Le duc de Guise, de son côté, reprenait Étampes et Pithiviers. Dandelot, renfermé dans Orléans, faisait ses dispositions pour s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, et Coligny s'app préparait à tout tenter pour secourir son frère. Il arriva avec ses Allemands ; mais comme ces troupes mercenaires étaient toujours prêtes à faire du tumulte, parce qu'on ne pouvait pas leur payer une solde régulière, il fut décidé dans un conseil que pour se débarrasser de cette espèce d'alliés, aussi dangereux au moins que des ennemis, on les conduirait en Normandie, sous prétexte d'y recevoir l'argent que la reine d'Angleterre avait promis et qui n'arrivait toujours pas. Coligny se chargea de les y mener lui-même, espérant, d'après l'assurance que lui en donnait son frère, que la place tiendrait assez longtemps pour lui donner le temps de revenir en faire lever le siège, avec les secours qu'il comptait recevoir de la reine anglaise. (DE THOU, *ibid.* — *Vie de Coligny*, p. 282.)

Dans sa marche il prit et pilla toutes les villes qui tenaient pour le parti catholique ; car le peu de troupes qu'on y avait laissées n'était pas en état de lui résister. A Dives, il saccagea, au grand scandale de toute la province, les chapelles que les matelots et ceux qui voyagent sur mer ont en plus grande vénération ; il en fit arracher tous les *ex voto* consacrés par la piété des fidèles qui avaient échappé aux dangers de la navigation. Là ses Allemands, quoique gorgés de pillage, lui demandèrent où était l'argent qu'on les amenait chercher de si loin. « Voyez la mer, comme elle est en furie, répondit l'amiral, est-il possible que par un temps pareil les vaisseaux anglais puissent aborder en France ? » et il s'efforça de leur faire agréer cette excuse, en leur permettant au reste de piller tout le monde, amis et ennemis, pour se dédommager. (DAVILA, *ubi supra.*)

Cependant la ville de Caen, où les catholiques avaient mis une garnison, encouragée par le voisinage de l'armée de Coligny, crut l'occasion favorable pour secouer le joug qu'on lui avait imposé. Une députation vint trouver le chef protestant, le suppliant de vouloir bien secourir ses frères en religion « contre des meurtriers et des voleurs qui commettaient chaque jour une foule d'attentats. » Coligny leur envoya un de

ses lieutenants avec quelques troupes ; mais la garnison qui occupait le château et qui était commandée par le marquis d'Elbeuf, frère du duc de Guise, fut instruite de cette démarche, et aussitôt elle commença à tirer le canon sur la ville. La tour de Saint-Pierre fut renversée par les boulets, ainsi que toutes les maisons qui se trouvèrent à portée.

Sur ces entrefaites la flotte anglaise aborda au Havre, avec les munitions et l'attirail de guerre qu'Élisabeth avait promis. Elle apportait en outre cent mille écus à l'amiral, et l'engagement de la reine de souscrire pour pareille somme, si l'on trouvait des banquiers qui voulussent en faire l'avance. Il s'agissait, en effet, d'une question toute personnelle pour cette princesse. Nul doute que si elle pouvait garder dans sa possession le Havre-de-Grâce qui commande l'embouchure de la Seine, elle ne forçât la France à échanger cette place contre Calais dont ses fidèles sujets lui reprochaient encore d'avoir cédé la propriété par le traité de Cateau-Cambrésis. (HUME., *Hist. d'Angl.*, t. VI, ch. xxxix, p. 507.)

L'amiral, devenu maintenant sûr de ses Allemands auxquels il avait pu, grâce à l'argent de l'étranger, compier leur paye arriérée, vint en personne faire le siège du château de Caen, dont l'artillerie faisait tous les jours de nouveaux ravages dans la ville. La brèche fut ouverte, mais elle était si petite que la reine-mère, qui la vit quelques temps après, pendant un voyage qu'elle fit à Caen, lors de la pacification, prétendit qu'elle aurait pu aisément être défendue par des servantes armées seulement de leurs quenouilles. Cela n'empêcha pas la garnison de demander à capituler, et Coligny ne fut pas fâché d'avoir en son pouvoir le marquis d'Elbeuf, frère du duc de Guise. C'était un noble otage qui lui répondait de la manière dont son propre frère Dandelot serait traité dans le cas où Orléans viendrait à succomber.

Le duc de Guise en personne assiégeait en effet cette dernière ville, dans le moment même, avec trente-deux doubles canons. Le cardinal de Guise était venu faire enregistrer au Parlement des lettres patentes du roi et de la reine-mère, qui, attendu les besoins d'argent pour une cause aussi sainte, étaient obligés, malgré leur répugnance, de toucher à la propriété de l'Église et de faire vendre pour cent mille livres de rentes des biens du clergé. Cet édit avait passé, malgré la résistance des ecclésiastiques qui prétendaient qu'avant tout il fallait obtenir l'agrément du pape comme, disaient-ils, c'était l'usage en cas raisonnable ; mais on fit valoir que les longs délais que cette démarche entraînerait ne permettaient pas de la faire pour le présent, à cause de la nécessité où l'on était d'en finir promptement avec la rébellion hérétique. La vente fut autorisée par le Parlement. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 255.)

L'armée catholique avait donc pu se mettre en marche, et déjà elle s'était emparée de la Magdelaine et du Portereau. Duras qui, après la déroute de Ver, était venu rejoindre la garnison d'Orléans, perdit bravement la vie, en défendant ce dernier poste. Une brusque attaque que le duc de Guise livra ensuite à la ville l'en aurait rendu maître si Dandelot, tout malade qu'il était encore, ne fût accouru avec une troupe

composée de la principale noblesse protestante, et n'eût enfin repoussé l'ennemi, mais non sans avoir perdu plus de huit cents de ses plus braves soldats.

Aussi Guise écrivit-il à ses amis qu'il ne tarderait pas à leur mander l'agréable nouvelle de la prise d'Orléans ; et le Parlement de Paris comptant sur le prochain triomphe de cet heureux chef de parti, n'hésita plus à reprendre les informations qu'il avait jadis été chargé de faire au sujet du massacre de Vassy. Comme on devait bien s'y attendre, le duc fut déclaré absous et innocent de tout ce qui était arrivé dans cette fatale journée. (*Mémoires de Condé, ibid.*, p. 224.)

Pour lui, il s'était mis en route pour aller joyeux et tranquille au devant de la duchesse sa femme, qui venait le visiter à son camp d'Orléans. Il était, vers le coucher du soleil, assez loin de ses gens qui marchaient devant lui, et il s'entretenait gaiement avec quelques-uns de ses plus intimes confidentes, quand un nommé Jean Poltrot, gentilhomme d'Angoumois, lui tira, à bout portant, un coup de pistolet dans l'épaule, proche de l'aisselle.

L'assassin, qui n'avait pas plus de vingt-cinq ans, avait été page du vicomte d'Aubeterre, auprès duquel il avait puisé les croyances de la religion réformée. Après la découverte de la conspiration d'Amboise, il s'était sauvé à Genève, avec son maître, et là tous les deux s'étaient faits faiseurs de boutons, « comme était la loi lors introduite en ce lieu, que chacun eût un métier et en vécat. » De retour en France, il offrit ses services à Soubise ; mais dès lors il témoignait sans ménagement son irritation contre le duc de Guise qu'il regardait comme le fléau de sa foi, et il s'était souvent vanté, en présence de ses amis, d'être le vengeur réservé par le ciel pour arrêter tant d'insolentes prospérités. (BRANTÔME, *Éloge du duc de Guise.*)

Pendant qu'il nourrissait en lui ces idées de meurtre, le seigneur de Soubise le choisit pour l'envoyer au prince de Condé, afin de traiter quelques affaires concernant les intérêts du parti protestant ; mais quand il arriva, le prince était déjà prisonnier, et ce fut à l'amiral qu'il porta son message. En causant avec ce chef des huguenots : « Je crois bien, dit-il, que le duc de Guise est brave, puisque tout le monde le répète ; mais je ne crois pas qu'il le soit plus qu'un autre, et si je suis jamais assez heureux pour servir dans une armée qui ait affaire à lui, et que je puisse le joindre une fois, il aura pour le moins la moitié de la peur. » Quoiqu'il y eût beaucoup de témérité dans ces paroles, l'amiral le loua d'une pareille détermination qu'il n'attribuait qu'à un excès de courage toujours bienséant dans la jeune noblesse française ; mais Poltrot qui n'avait probablement pas confié tout son projet, fit mine de désertir et passa dans l'armée du duc. Comme il n'y avait rien de plus ordinaire en ce temps-là que de voir les gens changer deux à trois fois de religion, Guise reçut le transfuge avec plaisir, et lui donna sa confiance, lui permettant de s'approcher à volonté de sa personne, ce qui rendit très-facile à Poltrot la perpétration de son attentat. (*Vie de Coligny*, p. 286.)

On dit, et il l'a lui-même confessé, que le jour même où il commit le crime, étant descendu de cheval dans un bois voisin, il s'était jeté à genoux et avait instamment prié le Seigneur que si le dessein qu'il avait de tuer le tyran venait de sa divine Majesté, il lui plût de fortifier sa résolution encore chancelante ; mais que si c'était au contraire une suggestion de l'enfer, il le délivrât de cette pensée. La pensée lui resta, malgré cette prière. Il remonta sur son cheval, et trouvant précisément le duc dans un endroit favorable à l'exécution du dessein dont son esprit était obsédé, il tira son coup de pistolet, et eut encore le temps de se sauver dans le bois, à la faveur du trouble que son action répandit parmi tous les gens de la suite.

Mais lui-même, tout effrayé de l'acte qu'il venait de commettre, ne put trouver son chemin. Il erra toute la nuit dans ce bois ; et le lendemain matin, on l'arrêta auprès du pont d'Olivet, dans une hôtellerie, dans laquelle il était entré pour prendre quelque repos, sans savoir en quel lieu le hasard l'avait conduit, après tant de longues heures de terreur et de fatigues.

La reine-mère voulut qu'il fût interrogé en sa présence, car elle avait peur qu'il ne la compromît elle-même dans ses réponses, attendu que tout le monde savait bien qu'elle craignait plus le duc qu'elle ne l'aimait. L'assassin confessa que, persuadé par le ministre Théodore de Bèze, et sollicité à plusieurs reprises par l'amiral de Coligny dont il avait reçu un cheval et de l'argent, il était venu vers le camp catholique, en qualité de transfuge, mais chargé en effet de la fatale mission qu'il avait si déplorablement accomplie. Il avertit aussi la reine de prendre garde à elle-même, parce que les protestants étaient extrêmement animés contre Sa Majesté qu'ils accusaient de les avoir abandonnés et trahis. Je sais, ajouta-t-il, qu'il y a plusieurs hommes dans l'armée du roi chargés de cette mission de meurtre, et envoyés comme moi par l'amiral de Coligny. J'en ai même vu et reconnu quelques-uns.

L'amiral qui était encore à Caen reçut une copie de ces réponses de Poltrot. Il s'empessa de protester par un mémoire dans lequel il affirmait qu'il n'avait jamais vu cet homme, avant que M. de Soubise le lui eût envoyé, en le recommandant comme un soldat brave et dévoué ; qu'il l'avait alors en effet chargé de pénétrer dans le camp de M. de Guise en qualité d'espion, et que pour cela il lui avait donné cent écus ; mais que tout ce que Poltrot avait dit de plus dans son interrogatoire était tout autant de mensonges et d'horribles calomnies. Qu'au reste, il ne niait pas qu'il ne fût bien aise de la mort du duc, à cause du bien qui devait en revenir au royaume ; mais que le crime d'assassinat lui inspirait trop d'horreur, pour qu'il eût jamais excité quelqu'un à le commettre, quoi qu'il eût à plusieurs fois découvert de semblables conspirations contre le prince de Condé, contre Dandelot et contre lui-même. Bèze protesta également de son innocence, ajoutant qu'il se faisait fort de prouver clairement à tous qu'il n'avait jamais entretenu ni même vu le coupable. L'amiral, en faisant porter cette double protestation à la

reine, la supplia très-instamment de faire garder son coupable accusateur, afin qu'on pût tirer de lui, avant son supplice, l'aveu sincère de toutes ses calomnies. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 909.)

Le duc de Guise était déjà sur son lit de mort entouré de sa femme et de ses enfants qui se trouvaient au camp. Il exhorta son fils aîné à craindre Dieu, à être fidèle et soumis à son roi et à respecter sa mère. Il le recommanda aux bons soins et aux conseils éclairés de son frère le cardinal de Guise ; il le recommanda aussi, ainsi que toute sa famille, au roi et à la reine. Alors revenant sur sa vie passée, il s'excusa sur le massacre de Vassy qu'il n'avait, dit-il, ni pu prévoir, ni pu empêcher ; il exhorta la reine à faire promptement une paix devenue indispensable au bien du royaume, après quoi il reçut le très-saint viatique et rendit son âme à Dieu le vingt-quatrième jour de février 1565. (*Mémoires de Condé*, t. IV.)

« Mais, dit Théodore de Bèze, toute cette belle relation faite par l'évêque de Séez pourrait bien n'être qu'un discours fort impertinent ; car entre autres improbabilités, le bon évêque, en pensant louer Monsieur le duc, fait un grand tort à madame la duchesse sa veuve, à laquelle il fait confesser par le moribond qu'il n'a pas été très-loyal mari, ce qu'il la prie de lui pardonner, comme aussi il lui pardonne le semblable. » (THÉODORE DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, liv. 6.)

Les chirurgiens avaient d'abord affirmé que la blessure n'était pas mortelle ; mais quand ils virent le duc expiré, pour couvrir leur ignorance, ils publièrent que la balle était empoisonnée, ce à quoi ils n'avaient nullement songé auparavant. Cette mort ne servit qu'à exciter de plus en plus les factions qui déchiraient le royaume. Elle jeta dans les cœurs des enfants du duc de Guise la semence de vifs ressentiments et de haines implacables contre ceux qui, à tort ou à raison, étaient accusés d'en être les instigateurs, et l'on verra bientôt de combien peu il s'en fallut que leur ardeur de vengeance n'entraînât la France dans une ruine complète. (*Vie de Coligny*, p. 287. — (DE THOU, t. IV, p. 519.)

CHAPITRE XIII

ARGUMENT : INTRIGUES DE LA REINE-MÈRE CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ.
 LES PROTESTANTS REPRENNENT UNE NOUVELLE ACTIVITÉ
 DANS LE NIVERNAIS, EN NORMANDIE. — MARCHÉ DE L'AMIRAL VERS ORLÉANS.
 SUPPLICE DE POLTROT.
 FUNÉRAILLES DU DUC DE GUISE. — PROPOSITIONS DE PACIFICATION.
 ÉDIT DE PACIFICATION, DIT D'AMBOISE.
 LES HUGUENOTS D'ORLÉANS EN SONT MÉCONTENTES, AINSI QUE L'AMIRAL.
 ORLÉANS OUVRE SES PORTES.
 RÉCLAMATIONS ET TROUBLES DANS LES PROVINCES AU SUJET DE L'ÉDIT : DIJON,
 PARIS, LYON. — MONTLUC ET DAMVILLE. — PLAINTES DES HUGUENOTS A LA COUR.
 ÉDIT EXPLICATIF DE L'ÉDIT DE PACIFICATION.
 SÉDUCTIONS DE LA REINE ENVERS LE PRINCE DE CONDÉ.
 AFFAIRE DE PAMIERS. — ÉDIT DU 17 MAI CONTRE LES BIENS DU CLERGÉ.
 LES GUISES ATTAQUENT L'AMIRAL PAR SUITE DES AVEUX DE POLTROT.
 REPRISE DU HAVRE SUR LES ANGLAIS.
 LE ROI SE DÉCLARE MAJEUR A ROUEN. — OPPOSITION DU PARLEMENT DE PARIS,
 QUI N'ENREGISTRE
 L'ÉDIT DE MAJORITÉ QUE CONTRAINT PAR UN ARRÊT DU CONSEIL.

La mort du duc de Guise, tout en délivrant la reine-mère d'un rival dangereux, et depuis longtemps en position de lui imposer sa loi, ne terminait pas tous ses embarras. Maintenant il lui fallait choisir pour partager un pouvoir qu'elle ambitionnait pour elle seule, entre le prince de Condé et le vieux connétable. Chacun d'eux en effet était à la tête d'un parti redoutable et en état de lui faire de rudes conditions. Elle chercha d'abord s'il ne serait pas possible de se passer de tous les deux, en attirant en France un prince étranger qu'elle mettrait dans le cas de s'emparer, sous sa direction, de l'administration du royaume. Elle songea au prince de Wittemberg. Elle se flattait qu'il ne serait pas suspect au parti des Guises, puisqu'il était leur parent et leur ami, et que le parti protestant ne montrerait pas trop de répugnance, attendu que ce prince partageait les opinions religieuses de leur secte. Comme elle le savait d'ailleurs d'un esprit paisible et modéré, elle comptait bien pouvoir le manier à son gré, et qu'il ne l'embarrasserait guère dans ses projets d'omnipotence absolue. (MÉZERAY, t. II, p. 901.)

Elle lui envoya donc secrètement un plénipotentiaire pour lui faire des propositions qu'elle espérait voir accepter avec empressement.

« S'il voulait seulement, lui faisait-elle dire, tant obliger la reine de France que de lui amener trois mille hommes de pied et trois mille chevaux, afin de la mettre en état d'apaiser les troubles qui désolaient le royaume, elle lui donnerait cent mille écus d'or. » A cette première offre elle fit ajouter celle de grandes pensions. Mais le duc répondit que les troubles qu'on l'invitait à venir calmer avec ses troupes, demandaient un tout autre remède ; que n'ayant d'autre cause que l'inexécution de l'édit de janvier, et que ceux qui avaient violé cet édit étant morts, les choses pouvaient s'arranger d'elle-mêmes, et par la seule équité ; que pour lui, tout ce qu'il pouvait faire, c'était de prier Dieu pour la pacification de la France ; qu'il était persuadé que le prince de Condé et ceux de son parti n'avaient jamais eu d'autre intention, en prenant les armes, que de s'opposer aux violateurs des édits ; que par conséquent, si la reine ne cherchait qu'à pacifier le royaume très-chrétien, elle n'avait plus besoin pour cela que d'y établir une religion pure, exempte d'erreurs et de superstitions, en y faisant recevoir une profession de foi sur le modèle de la confession d'Augsbourg. (MÉZERAY, t. II, p. 901. — DE THOU, t. IV, p. 20 et seq.)

La reine qui n'avait consulté personne pour faire une pareille démarche, dut trouver que le duc de Vittemberg raisonnait « comme un Allemand ; » et elle ne poussa pas les choses plus loin.

Cependant le parti protestant semblait reprendre une nouvelle activité depuis la mort du duc de Guise. Dans la province du Nivernais il venait de reprendre la ville de La Charité-sur-Loire. En Normandie il s'emparait de la ville de Bayeux. Le gouverneur de cette place s'étant aperçu qu'il ne pouvait la défendre plus longtemps, avait fait pratiquer une espèce de niche dans un mur épais d'une maison appartenant à un chanoine de ses amis. Il s'y était fait renfermer secrètement avec une provision de viandes salées et d'excellent vin, et il y avait fait renfermer avec lui une jeune fille très-belle pour charmer l'ennui de sa retraite ; il comptait attendre à tranquillement le moment, où la première effervescence étant calmée, il pourrait reparaitre sans danger ; mais il fut trahi par ses gens qu'il croyait fidèles. On le tira de sa cachette ; et ayant été convaincu d'un grand nombre de crimes, notamment d'avoir enlevé à son père la jeune fille qu'il avait prise pour compagne de sa réclusion, il fut condamné à mort et pendu. (DE THOU, t. IV, p. 522 et seq.)

L'amiral s'emparait presque en même temps de Saint-Lô, d'Avranches, de Vire et de Honfleur, et établissait Montgomery en qualité de commandant général de toute la province. Après avoir achevé de payer à ses Allemands ce qui leur était dû, il se mit en route avec eux et avec le reste de son armée, composée en partie d'Anglais, pour se joindre à son frère qui commandait dans Orléans. Chemin faisant, il surprit et saccagea Bernay dont la plupart des habitants furent massacrés parce qu'ils avaient tenté de résister. De cette ville il revint à Falaise, et ensuite à Argentan qui en furent quittes pour une contribution. Mortagne

fut pillée sans pitié, et le curé, qui avait déjà été pendu, ne conserva la vie que parce qu'on coupa la corde trop tôt, croyant qu'il était mort.

Le procès de Poltrot s'achevait pendant ce temps-là à Paris. On le condamna au supplice dont on punit les criminels de lèze-majesté. Après avoir été déchiré avec des tenailles ardentes, il fut tiré à quatre chevaux, et son corps fut brûlé sur la place de Grève. Il avait rétracté sa première confession pour ce qui regardait Théodore de Bèze et quelques autres personnages peu importants qu'il avait compromis dans ses premiers aveux ; mais il persista à affirmer que Coligny et Dandelot avaient eu connaissance de son projet. Cependant, si l'on en croit un manuscrit du temps, que l'auteur de la vie de Coligny affirme avoir eu entre les mains, ce n'aurait été qu'à la sollicitation de la reine-mère que cette charge contre l'amiral et son frère aurait été insérée dans le procès-verbal de la dernière torture du coupable. Catherine aurait imaginé ce moyen de contraindre les Coligny « à filer doux avec elle » dans la crainte qu'elle ne les abandonnât à la rigueur des lois. Mézeray dit aussi : « Soit que les brisements de la torture aient brouillé l'esprit de ce grand criminel, soit qu'il ait eu l'artifice de vouloir cacher la connaissance du fait, il varia tellement dans ses réponses, accusant diverses personnes, puis les déchargeant pour en charger d'autres, qu'on ne peut rien trouver de certain, sinon qu'il avait été induit par quelqu'un. » (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 509. — *Vie de Coligny*, liv. 4, p. 289. — MÉZERAY, t. II, p. 901.)

Tandis que le meurtrier expirait dans les supplices, le corps du duc de Guise était apporté au couvent des Chartreux, où on lui faisait des obsèques comme pour un roi ; et de là, on le transporta avec pompe à Joinville, où il fut mis dans le tombeau de ses ancêtres. Le pape lui fit faire à Rome, dans sa chapelle pontificale, un service magnifique, où Jules Poggiano prononça l'oraison funèbre, en présence de Sa Sainteté et du Sacré Collège. (DE THOU, t. IV, p. 526.)

La reine-mère repoussée, comme on l'a vu plus haut, par le prince étranger auquel elle aurait préféré confier l'administration de la France, et se voyant dans la nécessité de continuer une guerre désastreuse, ou de traiter avec le prince de Condé, sentit qu'il lui importait de ne pas attendre que ce prince eût vu l'amiral ; car elle savait que Coligny eût rendu les conditions beaucoup plus lourdes pour elle. Elle commença donc par se ménager une entrevue avec Éléonore, épouse de Condé. Elle l'embrassa tendrement, lui prodiguant de très-grandes marques d'affection et bienveillance, et lui promettant que son noble époux ne tarderait pas à avoir auprès du roi, et dans tout le royaume, le même rang que le roi de Navarre avait occupé. (MÉZERAY, t. II, p. 905.)

Après cette première démarche, des conférences s'ouvrirent dans l'île aux Bœufs, près d'Orléans, le septième jour de mars ; et des deux côtés on amena, sous bonne garde, pour y assister, le prince et le connétable. Mais toujours intraitable, malgré sa captivité, ce dernier fallit rendre vaine toute tentative d'accordement, il commença par

déclarer qu'il ne consentirait jamais à ce que l'édit de janvier fût exécuté en France. D'un autre côté les chefs du parti huguenot, excités par leurs pasteurs ou ministres, exigeaient avec la même opiniâtreté la pleine et entière exécution de cet édit. (De Thou, *ubi supra*.)

Condé qui déjà avait été gagné par les avances et les flatteries de la reine-mère, et qui d'ailleurs s'ennuyait d'une prison qui l'éloignait de la scène des affaires, obtint, en engageant sa parole, qu'on le laissât se rendre à Orléans, promettant de calmer les esprits et de couper court à toutes ces dissidences. Il commença par assembler les ministres, et il chercha à obtenir d'eux quelques concessions pour assurer, disait-il, le bonheur et la tranquillité du royaume. Ceux-ci, au nombre de soixante et douze, lui remirent, le lendemain, leurs conditions et leur avis par écrit.

Il faut, disaient-ils, que l'édit de janvier, donné du consentement des députés de toutes les villes de France, et conformément au vœu des États, soit exécuté dans toute sa forme et teneur ; que la profession de foi, telle qu'elle a été dressée au mois de juin 1561, soit admise dans tout le royaume ; qu'on punisse avec toute la rigueur des lois les athées, les libertins, les anabaptistes et les disciples de Michel Servet ; qu'il soit permis aux réformés de s'assembler, pour prier et pour tenir leur consistoire, partout où ils se trouveront ; qu'on cesse de taxer leur religion de *nouvelle* ; qu'on ne rebaptise plus ceux qu'ils ont baptisés ; qu'on reconnaisse comme valables les mariages qu'ils ont consacrés, et comme légitimes les enfants provenus de ces mariages ; que tous les jugements prononcés contre leur foi soient cassés ; qu'on rende les biens, emplois, honneurs et dignités à ceux qui en ont été dépouillés pour la cause sainte, et enfin qu'on informe contre les auteurs du massacre de Vassy et des autres crimes commis en divers lieux, pour que les auteurs en soient sévèrement punis. (*Mémoires de Condé*, t. IV.)

De pareilles prétentions n'étaient guères propres à concilier les esprits, et l'on peut même remarquer que les ministres huguenots, encore sous le coup d'une persécution cruelle, se transformaient un peu vite en persécuteurs de ceux qu'ils regardaient comme leurs adversaires ; mais les gentilshommes du parti étaient las d'une guerre aussi longue ; le prince de Condé déclara qu'il ne consulterait plus que les gentilshommes, et depuis ce jour, il cessa d'appeler les ministres au conseil ; il ne voulut même plus les entendre.

Les conférences pour la paix continuèrent dans l'île aux Bœufs ; et enfin, le dix-neuvième jour de mars, parut l'édit du roi signé et scellé à Amboise, par lequel Sa Majesté Charles IX octroyait aux seigneurs hauts justiciers l'exercice libre et public de leur religion dans l'étendue de leurs seigneuries ; à tous les nobles même liberté était accordée, mais dans l'étendue de leur maison seulement. Quant aux gens du commun, l'édit restreignant celui de janvier, qui permettait aux huguenots de tenir leurs assemblées dans un faubourg de chaque ville ou bourg, ne leur accordait plus qu'une localité par baillage, Néanmoins, les villes où

la religion était exercée avant le septième jour de ce présent mois de mars, continueraient de jouir de la liberté de cet exercice, mais seulement dans un lieu désigné pour chacune desdites villes, sans qu'à l'avenir les réformés pussent occuper ni temple ni églises des catholiques. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 507 et 511. — LA POPELINIÈRE, liv. 9, p. 559.)

Mais l'édit portait en même temps l'oubli et le pardon du passé. Il déchargeait le prince de rendre compte des deniers du roi réputés employés pour les frais de la guerre, le déclarait bon et fidèle cousin de Sa Majesté, et bien affectionné pour le royaume ; reconnaissait que ledit prince et les nobles qui s'étaient joints à lui n'avaient rien fait qu'avec de bonnes intentions et pour le service dudit sire roi ; et cela parut suffisant au prince et aux nobles dont les intérêts étaient à peu près sauvegardés.

Ce traité, qui fit perdre au prince la confiance que le parti avait en lui, ne fut pas plutôt connu dans Orléans qu'il y excita une espèce d'émeute parmi les soldats de l'armée protestante. Condé fit pendre quelques-uns des plus mutins, mais cela n'empêcha pas que les autres ne se missent à démolir ce qui restait encore des églises. La cathédrale de Sainte-Croix elle-même n'échappa à cette rage de destruction que parce qu'elle servait de magasin pour le bagage des bandes allemandes. (*Vie de Coligny*, p. 291. — LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 9, p. 560.)

L'amiral qui arrivait à Orléans, à l'instant même de la conclusion de cette pacification, témoigna hautement son mécontentement de la précipitation avec laquelle tous les intérêts les plus chers du parti, à l'exception des intérêts du prince, avaient été abandonnés. « Vous avez, dit-il, en transigeant sur la pleine exécution de l'édit de janvier, accordé à nos ennemis beaucoup plus qu'ils n'auraient pu obtenir par un grand nombre de combats sanglants, en supposant même qu'ils aient toujours été vainqueurs. Plaise au ciel que le prince et les nobles, après avoir ainsi oublié que dans cette guerre de religion, ce sont les vilains et les pauvres qui leur ont donné l'exemple du dévouement, n'aient pas bientôt à se repentir de s'être aussi légèrement séparés d'intérêts avec ces bonnes gens. » Cette représentation n'eut pas plus d'effet que tout ce que l'amiral avait déjà écrit au prince à ce sujet. Condé était si enivré de faire la guerre, que s'il n'eût eu quelques mesures à garder, il se serait contenté de beaucoup moins encore. (DE THOU, *ubi supra*. — *Vie de Coligny*, liv. 4, p. 291.)

Orléans donc ouvrit ses portes. Les protestants, après avoir publiquement célébré la Cène dans l'église de Sainte-Croix, le vingt-huitième jour de mars, abandonnèrent la ville. Les troupes allemandes en sortirent en même temps sous la conduite du prince Porcien, qui s'était chargé de les ramener dans leur pays ; mais sous prétexte de quelque solde arriérée, elles firent un long séjour en Champagne, au grand déplaisir et à la grande ruine des pauvres habitants. (DE THOU, *ubi supra*.)

La publication de l'édit de pacification n'arrêta pas les troubles et

souleva dans les provinces une foule de réclamations, tant de la part du parti catholique, que de celle du parti protestant. Les trois États du duché de Bourgogne présentèrent au roi une remontrance dans laquelle il était dit « que deux différentes religions ne se peuvent comporter en une même république, même sous un monarque chrétien, sans entraîner la ruine des sujets et aussi celle du prince », et il fallut une lettre de jussion du roi pour contraindre le Parlement de Dijon à enregistrer l'édit. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 556 et seq.)

A Paris le Parlement fut moins hostile ; mais faisant de l'opposition dans un autre sens, il demandait par une supplique au roi « de donner à ceux de ladite opinion nouvelle des juges à leur gré et de les exempter des justices ordinaires. » (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 555.)

En même temps le chancelier de L'Hôpital qu'on a voulu mettre au nombre des hérétiques, parce qu'il a été tolérant et vraiment patriote, faisait passer un autre édit enjoignant à tous les sujets du roi de payer la dime ecclésiastique. Son but était incontestablement d'empêcher l'affluence de beaucoup de gens intéressés, qui auraient de grand cœur embrassé les nouvelles opinions, si les huguenots, comme ils en avaient la prétention, eussent été légalement affranchis de ce droit. C'eût été en effet un dixième d'augmentation sur le revenu de tous ceux qui se seraient déclarés huguenots. Cet édit au reste rencontra partout la même résistance que l'édit de pacification. (*Histoire de l'Édit de Nantes*, t. I, p. 55.)

A Lyon le maréchal de Vieille-Ville qui apportait le traité de pacification, avec des ordres pour se mettre lui-même en possession de la ville, fut reçu à la vérité sans difficulté par le gouverneur protestant, M. de Soubise, qui lui remit le commandement. On assigna aux réformés les lieux où ils devaient désormais tenir leurs assemblées ; mais moins dociles que leur gouverneur, ceux-ci ne tardèrent pas à remuer et à causer de nouveaux troubles comme on le verra bientôt. (DE THOU, t. IV, *ubi supra*.)

Vieille-Ville était également chargé d'aller dans les provinces du Midi pour faire enregistrer l'édit par le Parlement de Toulouse. Il emportait de la part de la reine-mère les plus belles promesses d'indemnités à payer et de réparations à faire à ceux des protestants qui avaient souffert pour leur foi, tant en leurs biens qu'en leurs personnes ; et le Parlement qui eut l'air de prendre ces promesses au sérieux, mit la plus mauvaise grâce à procéder à l'enregistrement. Il ne put cependant s'empêcher de rendre plusieurs arrêts de réhabilitation, et de casser quelques-unes des sentences prononcées contre les huguenots. Quant aux indemnités, elles restèrent à l'état de promesses. (DE THOU, t. IV, *ubi supra*.)

Le brave Montluc qu'on aime toujours à entendre parler lui-même, après avoir tout pacifié à sa manière, dans la Guyenne, s'appretait à aller à Toulouse, quand il apprit par le capitaine Fleur de Lys que la paix était signée. « C'était grand dommage, dit-il, de laisser inutiles

tant de belles compagnies, les mieux armées qui se fussent encore levées en ce pays. Je fis toutefois retirer tous ces gens de pied et de cheval, afin que le peuple ne fût mangé davantage, de sorte que quand tout ce monde s'en fut allé, je ne pensais plus qu'à garder la Guyenne, m'assurant que je le pouvais faire sans garnison d'hommes de cheval ni de pied ; et j'y parvins en effet ; car pendant l'espace de cinq ans, nul homme de guerre ne mangea en toute la Guyenne une poule qui courût les champs. Avec braveries et menaces je tenais tout le monde en respect. » Montluc explique lui-même ce qu'il appelait braveries et menaces. « Je n'eus pour cela, ajoute-t-il, qu'à faire pendre deux soldats catholiques et deux huguenots qui avaient transgressé l'édit, chacun de leur côté ; et tout le monde demeura coi, n'osant plus mettre la main aux armes. » (*Commentaires de Montluc*, liv. 5, *in fine*.)

Damville, fils cadet du connétable de Montmorency, et qu'on verra bientôt changer non de foi, mais de manière d'envisager les choses, ne montra pas cette fois le même dévouement aveugle à la volonté du maître, soit qu'il fût peut-être mieux instruit des véritables intentions de la cour, soit qu'il ne consultât que ses affections personnelles. En l'absence du connétable son père, il faisait les fonctions de gouverneur de Languedoc, et en cette qualité il protesta par un redoublement de sévérités, contre l'édit de pacification qui lui semblait encore trop favorable aux ennemis du connétable. Il exigea que les protestants remissent avant tout entre ses mains les armes dont ils étaient détenteurs ; et il fit fouetter par le bourreau ceux qui n'obéissaient pas assez vite. Dans les villes où leur parti était dominant, ils avaient établi la coutume que les juges priaient Dieu, avant que de commencer leurs séances ; Damville défendit cet usage. « Qui nous enseignera les voies de la justice, dit un de ces juges, s'il nous est interdit d'implorer les lumières de celui qui est la source de toute justice ? — Le roi, répondit Damville, pour cela seul qu'il vous plaît, à vous autres, de prier, ne trouve pas bon d'imposer ce fardeau à ceux de ses sujets qui ne s'embarrassent pas de pareilles mômeries. » (DE THOU, *ubi supra*.)

Par tous les moyens en son pouvoir, il cherchait à éluder les dispositions de l'édit, déjà si restreintes, qui accordaient la liberté de conscience ; et il fit pendre le pasteur Mouton, ministre d'Uzès, qui dans une prédication avait réclamé cette liberté d'une manière peut-être un peu trop inconsidérée.

Les huguenots du Midi envoyèrent, pour porter leurs doléances au roi, le conseiller Clausonne, assesseur du présidial de Nîmes ; mais le connétable qui, délivré de sa prison d'Orléans, venait de reprendre son rang et son autorité à la cour, fit mettre cet envoyé en prison. Personne n'osa plus bouger. Le roi ou plutôt le vieux connétable fit publier un second édit pour restreindre encore les concessions contenues dans celui de pacification. (DE THOU, *ubi supra*.)

Toute assemblée était interdite aux protestants en la cour du roi, en sa suite et es maisons de Sa Majesté, comme aussi dans les lieux qui

étaient auparavant du patrimoine de l'Église, ou qui appartenait à ses bénéficiers. Cette dernière partie de l'article avait en vue le cardinal de Châtillon et l'archevêque d'Aix qui, professant ouvertement la religion nouvelle, s'efforçaient de l'établir dans leurs diocèses et en introduisaient l'exercice public jusque dans les lieux saints. — Le même édit explicatif défendait encore de s'assembler dans toute ville de guerre où il n'y aurait pas garnison ; et à l'article qui interdisait les assemblées dans la prévôté de Paris, on ajouta : Défense aux habitants de ladite ville de fréquenter les assemblées des autres prévôtés s'ils ne voulaient y transférer leur domicile absolu, et, en ce cas, de se soumettre à ne plus rentrer dans la capitale, quelques charges ou emplois qu'ils y exerçassent. Cette prohibition avait spécialement en vue les membres protestants du Parlement. — Pour ce qui regardait l'article qui permettait aux nobles de pratiquer leur religion dans leurs maisons, sans pouvoir y être troublés, le roi déclarait qu'il n'avait pas entendu comprendre dans cette permission les prêtres, moines et religieux qui avaient été liés précédemment par des vœux. Il demeurait bien et dûment décidé que les mariages contractés par de pareils gens, étaient annulés ; et quant à eux, il leur était enjoint de sortir immédiatement du royaume. — Pareille proscription était prononcée contre les pasteurs protestants qui n'étaient pas originaires de France ; et, par une autre déclaration royale qui suivit immédiatement, défense était faite à ceux de la religion qu'on dit réformée de travailler de leurs métiers, à boutique ouverte, pendant les jours de fête commandés par la foi catholique, sous peine de punition corporelle. (*Mém. de Condé*, t. IV, p. 504. — FONTANON, t. IV, p. 276.)

Et cependant la reine-mère, pour détourner l'attention du prince de Condé, ne cessait de l'accabler de caresses et de le repaître de vaines espérances. Elle l'entourait de toutes les séductions qu'elle avait su réunir à sa cour, afin de lui faire abandonner ou du moins négliger les intérêts de ceux qui s'étaient attachés à lui. Elle commença par lui présenter l'appât trompeur du royaume de Sardaigne qui avait déjà servi à faire rentrer dans ses laes le feu roi de Navarre. Ensuite, comme elle s'était aperçue qu'il jetait souvent les yeux sur une de ses filles d'honneur, laquelle était sa propre parente à elle-même, elle pressa cette dame de répondre à un amour adultère dans le but d'enchaîner et d'énervier l'activité d'un rival qu'elle jugeait dangereux pour son ambition. C'était précisément la même conduite qui lui avait déjà si bien réussi à l'égard du malheureux Antoine. (DE THOU, t. IV, p. 556.)

Son bât principal était de brouiller le prince avec l'amiral de Coligny dont elle redoutait la rigide et inébranlable politique ; elle comptait y parvenir d'autant plus aisément qu'à cette époque venait de mourir la princesse Éléonore de Roye, épouse de Condé, et qui étant parente des Coligny, servait de lien entre les deux familles. De Thou dit que cette mort presque subite avait été causée par le chagrin qu'eut cette noble et vertueuse dame d'apprendre l'infidélité de son mari, et il est vrai qu'on

ne parlait pas encore à la cour de Catherine d'empoisonnements, comme la mode en vint depuis ; mais pourtant ce n'était pas la première faute de ce genre qu'Éléonore eût à reprocher au prince de Condé, du reste très peu scrupuleux en pareille matière. (De Thou, *ubi supra*.)

Quoi qu'il en soit, la fille d'honneur et parente de la reine, se flattant de la possibilité d'un illustre hymen, devint enceinte ; alors Catherine de Médicis, pour donner l'exemple du respect dû aux bonnes mœurs, la chassa honteusement de sa maison. (*Ibid.*, p. 557.)

Mais si tant d'artifices avaient eu pour résultat de faire un très grand tort au prince dans l'esprit de ses rigides paraisans, ils avaient aussi perdu et déshonoré une pauvre fille de grande naissance. Dans l'esprit de la reine, la balance ne devait pas être égale à beaucoup près.

Pour le prince de Condé, il abandonna sa victime sans plus s'en occuper. Il ne fut pas plus fidèle à la veuve du maréchal de Saint-André qui avait cru pouvoir chercher par les mêmes moyens une alliance aussi honorable. Il éluda également les adroites propositions des Guises qui, pour l'attacher à leur parti, lui faisaient espérer la main de la belle reine d'Écosse, leur parente ; et quelque temps après, il épousa, d'après les conseils de l'amiral, Françoise d'Orléans, sœur du duc de Longueville, ce qui pourtant ne le rendit ni plus sage, ni plus fidèle en amours, sur quoi, Coligny scandalisé lui dit nettement que Dieu le punirait, s'il continuait à mener une vie aussi débordée. (*Vie de Colig.*, liv. 4, p. 297.)

Damville continuait alors ses persécutions contre les protestants du Languedoc. Ceux de Pamiers écrivirent à ce gouverneur si mal intentionné pour eux, une lettre de supplication dans laquelle ils l'assuraient qu'ils étaient tout disposés à suivre ses ordres, et à observer religieusement tous les articles de la paix. Ils le priaient seulement de vouloir bien les exempter de recevoir une garnison qui n'était pas nécessaire, puisqu'ils étaient tous soumis et dévoués, et qu'ils s'offraient à garder eux-mêmes, et à leurs frais, leur ville pour le roi. Damville répondit aussitôt que ce n'était pas être soumis et dévoués que de vouloir imposer des conditions à un dépositaire du pouvoir royal, et qu'il se mettait incontinent en route pour aller les visiter et les ranger à leur devoir. (De Thou, *ubi supra*.)

À cette réponse, les consuls de la ville convoquèrent les habitants et voulurent leur représenter qu'il y aurait du danger à vouloir faire résistance ; mais le peuple répondit que recevoir dans leurs murs ce jeune gouverneur avec les soldats auxquels il donnait lui-même l'exemple de la débauche, ce serait exposer leurs femmes et leurs filles à toutes les passions d'une troupe sans mœurs et sans frein. La discussion s'anima : des paroles piquantes et dures furent bientôt échangées, et les consuls furent enfin honteusement chassés de la ville. Les bourgeois s'y barricadèrent et en refusèrent l'entrée au gouverneur.

Catherine, instruite de cette rébellion, et craignant les suites d'un pareil exemple, fit partir en toute hâte le seigneur de Rambouillet pour

pacifier les choses. Celui-ci calma les habitants de Pamiers et leur persuada d'ouvrir leurs portes au gouverneur, en leur promettant que le roi leur ferait grâce. Damville entra donc dans la ville, et quoiqu'il y fût reçu avec tout le respect et toute la soumission possibles, il voulut, pour l'exemple, en user avec ces imprudents bourgeois de la même manière que son père en avait jadis usé avec ceux de Bordeaux, lors de la révolte au sujet de l'impôt de la gabelle. Il abolit leurs privilèges, rasa les fortifications, condamna à mort ou à de grosses amendes les principaux d'entre les habitants et fit pendre le pasteur Tachard, l'un des premiers instigateurs de la résistance qu'on lui avait faite : ensuite il abandonna la ville au pillage, et le soldat viola les femmes et les filles. Après cet exploit qu'il acheva par le bannissement à perpétuité de huit cents citoyens des plus notables, il reprit en triomphe le chemin de Toulouse. (DE THOU, *ub. sup.*)

En ce temps-là parut un autre édit royal, qui pour réparer les finances épuisées, ordonnait l'aliénation à perpétuité des rentes que le clergé payait à l'État. C'était un fonds d'environ trois millions soixante mille livres sur lequel l'ordre ecclésiastique avait à payer au trésor royal un décime annuel. Pour faciliter l'exécution de cet édit contre laquelle on prévoyait de graves obstacles, à cause des prétentions de l'Église à ne pouvoir être attaquée dans ses privilèges, immunités et biens, sans un décret spécial du pape, le chancelier de l'Hôpital, auteur de cette mesure, avait fait décréter que ces rentes seraient payées aux acquéreurs, sans qu'on pût jamais les saisir sur eux ni sur leurs ayants-droit ; et des punitions infamantes étaient prononcées contre tout juge qui décréterait quelque action ou contrainte envers lesdits acquéreurs. Cet édit fut enregistré au Parlement de Paris, le roi y étant présent et séant en son lit de justice, le dix-septième jour du mois de mai 1565. (DE THOU, p. 569.)

Quelques jours auparavant, pendant que Sa Majesté tenait sa cour à Saint-Germain, la douairière de Guise et les princes Lorrains étaient venus lui demander justice contre l'amiral qu'ils accusaient, d'après les aveux de Poltrot, d'avoir fait assassiner le feu duc. Condé, pour repousser cette accusation portée contre son ami, protesta en plein conseil que l'amiral était innocent de ce crime. « D'ailleurs, dit-il, on ne peut, sans violer l'édit de pacification, ressusciter une pareille affaire, et je suis prêt, moi, à regarder et à venger cette injure faite à un homme que j'aime, comme si elle était faite à moi-même. » Il supplia ensuite la reine-mère de ne pas permettre que les Guises voilassent, sous l'apparence de la justice et de la religion, l'inimitié qu'on savait qu'ils portaient aux Coligny.

Cette déclaration que le prince mit par écrit et signa, fut vivement appuyée par le maréchal de Montmorency, fils aîné du connétable et cousin de l'accusé, et qui venait d'être réinstallé dans sa place de gouverneur de Paris : « Je proteste, s'écria-t-il, au nom de toute ma famille et de mon père le connétable de France, que, sans jamais nous départir

de ce que nous devons tous au roi et à notre religion, nous soutiendrons toujours monsieur l'amiral qui nous est allié par le sang ; nous sommes prêts à prouver contre tous qu'il a toujours rendu de bons et utiles services à Sa Majesté et à la France. » (*Vie de Coligny*, t. IV, p. 298.)

Cette intervention du maréchal fut cause que les Parisiens le prirent en aversion, lui et les autres membres de sa famille ; car, à cette époque, le populaire de Paris, excité par ses prédicateurs, était tout dévoué à la sainte foi catholique. Or, chacun se répétait que les Guises s'étaient toujours montrés les fermes défenseurs de cette foi, tandis que les Coligny, sous les auspices du prince de Condé, ne cherchaient qu'à faire triompher la nouvelle secte. Les Montmorency, en se déclarant du parti des Coligny, ne pouvaient donc manquer de perdre l'affection d'un peuple ainsi disposé, quelques preuves qu'ils donnassent d'ailleurs, et en ce moment même, de leur dévouement à la croyance romaine. Aussi prédicateurs, docteurs et émissaires de toutes les sortes, s'en allaient par la ville, dans les chaires et dans les confessionnaux, exaltant les princes Lorrains, et mettant tout en usage pour persuader que les adversaires de ces princes si pieux ne pouvaient être que les ennemis de Dieu et de la religion. (DE THOU, *ib. sup.*)

Telles furent les semences des divisions et des guerres qui ne tardèrent pas à éclater de nouveau et qui ne finirent que par la mort violente des principaux chefs des deux partis.

La reine-mère crut toutefois avoir trouvé le moyen de paralyser, pendant quelque temps du moins, ces rivalités dangereuses, dont au reste elle se promettait de tirer bon parti pour son intérêt particulier. Elle fit décréter que l'affaire serait évoquée au conseil du roi, et que le jugement en serait suspendu pendant trois ans. Mais c'était toujours « laisser une queue à cette méchante affaire, » et dans cette circonstance, comme dans bien d'autres, Catherine prouva que son génie brouillon, à force de vouloir réserver des faux fuyants, ne parvenait jamais qu'à jeter des semences de troubles et d'embarras pour l'avenir. (*Vie de Coligny*, *ibid.*)

On songea ensuite à rentrer dans la possession des places livrées pendant les troubles à des garnisons étrangères. Le roi envoya un trompette au comte de Warwick pour le sommer de rendre sa bonne ville du Havre de Grâce. Le comte demanda de son côté la restitution, avant tout, de la ville de Calais, et aussitôt la guerre fut proclamée contre l'Angleterre par lettres patentes de Sa Majesté, publiées à Rouen le douzième jour de juillet 1565. « Comme il est notoire à tous, portaient ces lettres, que les Anglais, contre la teneur de tous les traités que nous avons ensemble, se sont, à l'occasion des troubles qui étaient en ce royaume, saisis et *impatronés* de notre ville française et Havre, nous donnons à nos sujets permission d'armer et équiper vaisseaux, pour envahir, prendre, offenser et endommager, tant sur terre que par mer, tous sujets de ladite reine Anglaise, déclarant les prises qu'ils feront

bonnes, valables, et à eux acquises, comme *robées* sur l'ennemi. » (*Mém. de Condé*, t. IV, p. 551.)

Le connétable se mit aussitôt en route à la tête d'une armée composée cette fois des soldats des deux religions, réunis contre l'étranger. A côté du maréchal de Brissac et du maréchal de Montmorency, on comptait dans les rangs français Dandelot et l'amiral lui-même, avec les plus braves d'entre les gentilshommes huguenots qui firent tous assaut de dévouement pendant la durée de ce siège. Le connétable fit sommer la place de se rendre : il lui fut aussitôt répondu que les Anglais, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus de leur souveraine, étaient résolus de se laisser réduire à la dernière extrémité, et de donner leur vie plutôt que d'abandonner une ville dont la garde leur était confiée. (*Vie de Coligny*, liv. 4, p. 296.)

Sans plus de retard on commença à battre la place, et malgré la résistance énergique des assiégés, l'armée eut bientôt pris position dans plusieurs des principaux ouvrages avancés. Le connétable fit ensuite détourner les eaux douces de Viterval qui alimentent la population du Havre, si bien qu'au bout de peu de temps, les assiégés, après avoir épuisé toute l'eau du ciel gardée dans les citernes, furent obligés de faire tout cuire en eau de mer, d'où furent engendrées force maladies, lesquelles tournèrent en peste par suite de la putréfaction des morts qu'on laissait pourrir dans les maisons. (LA POPELIN., liv. 10, p. 567.)

L'armée française se disposait déjà pour un assaut général. Le prince de Condé lui-même venait d'arriver au camp pour contribuer de sa personne à repousser ses anciens alliés ; mais sur ces entrefaites le comte de Warwick qui, d'une part, se voyait non seulement abandonné, mais même attaqué par les huguenots français, et qui, d'une autre part, ne recevait aucun des secours qu'il attendait d'Angleterre, tandis que la peste et le feu ennemi décimaient chaque jour sa garnison, adressa une lettre au Rhingrave qui était dans l'armée assiégeante. « Quand monseigneur le connétable m'a fait sommer, écrivait-il, je n'avais point pouvoir de ma souveraine pour traiter, mais depuis il m'en est venu un, en vertu duquel je puis maintenant entrer en pourparlers. » (LAVAL, liv. 5, p. 124.)

Aussitôt des conférences furent ouvertes, et bientôt après la capitulation fut dressée à ces conditions : que le comte de Warwick remettrait la place avec toute l'artillerie et les munitions qui appartenaient à la France ; qu'il laisserait tous les navires français avec leurs agrès et marchandises ; que les prisonniers de part et d'autre seraient rendus sans rançon ; que les Anglais auraient six jours pour sortir librement de la ville, et plus, si les vents venaient à s'opposer à leur départ. Ces conventions furent signées le huitième jour de juillet, et on donna de part et d'autre des otages. A l'instant même parurent dans la rade les vaisseaux qui amenaient les secours si longtemps attendus ; mais il était trop tard. (MÉZER., t. II, p. 904.)

Ils ne purent servir qu'à l'embarquement de la garnison anglaise ; et

comme la maladie contagieuse qui s'était déclarée dans la ville avait rudement frappé sur ces malheureux soldats, il ne se trouva plus assez de valets pour transporter les malades et les blessés jusqu'aux bâtiments qui devaient les ramener en Angleterre, de sorte qu'un grand nombre d'entre eux avaient été abandonnés, gisants dans les rues. Alors le chevalier Édouard Randolphe et d'autres gentilshommes, à son exemple, touchés de compassion, s'empressèrent d'emporter eux-mêmes leurs malheureux compatriotes. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le roi et la reine venaient cependant d'arriver au camp. Ils firent leur entrée dans la ville reconquise « au milieu des marques publiques de la joie la plus parfaite. » — Voyez, disait le chancelier de l'Hôpital, qui, depuis la mort du duc de Guise avait repris son influence à la cour, voyez combien la paix qu'on vient de conclure était nécessaire à ce pauvre royaume, et combien étaient coupables ceux qui cherchaient à s'y opposer. Non seulement cette paix a terminé les guerres civiles, et réuni les membres de la famille royale, auparavant divisés ; mais, par cette réunion qui fait la principale force des États, elle a mis le roi à même de reprendre ce que ses ennemis avaient usurpé pendant nos dissensions.

La reine-mère, au milieu de ces réjouissances publiques, ne perdait pas de vue son projet d'ôter au prince de Condé et au connétable toute espérance et tout moyen de rivaliser sa puissance ; et le chancelier, dans des vues plus patriotiques, la secondait de tout son pouvoir et de ses conseils. Catherine, donc bien assurée qu'il lui serait toujours facile d'exercer la souveraine autorité, sous le nom de son fils, à peine adolescent, se décida à le faire déclarer majeur. Elle rappela à cet effet l'ancienne ordonnance de Charles V, faite en 1575, par laquelle il était dit que les rois sont capables de gouverner leur royaume aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de quatorze ans. Cette charte qu'on gardait dans l'église de Saint-Denis ne spécifie pas, il est vrai, si c'est au commencement ou à la fin de la quatorzième année qu'expire la minorité des rois ; mais la reine adopta la première interprétation et, en conséquence, le petit roi Charles IX se rendit, le dix-septième jour d'août 1565, au Parlement de sa bonne ville de Rouen. On savait d'avance que la plupart des magistrats qui composaient cette cour, ayant reçu des bienfaits de Catherine, lui étaient entièrement dévoués. (DAVILA, liv. 58, p. 201.)

Sa Majesté était accompagnée de sa mère, du duc d'Orléans, son frère, des princes du sang et des grands officiers du royaume. S'étant assise, elle dit : « Par la faveur de Dieu à qui je rends grâces, je viens, messieurs, de donner la paix à mon royaume, et de chasser les Anglais qui, contre toute justice, s'étaient emparés de ma ville du Havre. Maintenant je suis ici pour faire connaître à tout le monde que, puisque j'ai atteint l'âge de majorité, je ne veux plus souffrir la désobéissance à ma volonté, et la résistance dont se sont rendus coupables plusieurs de mes sujets, pendant ces derniers temps. J'ordonne donc que mon dernier édit de pacification soit strictement observé et tenu par tous, jus-

qu'à ce que le concile ait décidé sur les points de religion qui sont en controverse. Je compte sur vous, messieurs, et sur mes autres Parlements, pour tenir la main à l'exécution de ces ordres et pour contenir mes peuples dans la paix. » (DE THOU, *ubi supra*.)

Le chancelier de l'Hôpital fit ensuite « un long discours éloquent et solide » pour exposer d'une manière plus étendue, ce que le roi avait dit en peu de mots. Après avoir félicité la France de la reprise du Hâvre, il fit valoir que le principal résultat de cet exploit était la conservation de Calais, maintenant assurée aux Français, puisque les Anglais, en faisant la guerre à la France, avaient encouru la déchéance de leurs prétentions sur cette place, conformément à la stipulation expressément introduite dans les anciens traités par le feu roi Henri II. Il traita ensuite l'affaire de la majorité du roi. « C'est un réglemeut bien sage, dit-il, que celui qui a été fait par nos ancêtres, et par lequel, en cas de décès du monarque, le vif saisit aussitôt le mort. Aussi sage est cette règle du glorieux roi Charles V : que si le légitime successeur de la couronne se trouvait en minorité, il serait déclaré majeur et en état de gouverner, aussitôt qu'il aurait atteint sa quatorzième année ; car chacun sent qu'il importe au bonheur de tous de ne pas laisser de temps, ou de laisser le moins de temps possible, aux ambitions qui peuvent venir disputer l'autorité suprême, au moment où les mains qui la tenaient légitimement sont forcées par la mort de la laisser échapper. Il est vrai que notre roi n'a pas encore quatorze ans accomplis ; mais il est dans sa quatorzième année, et pour les rois, messieurs, le bien général veut qu'il n'en soit pas de même que pour les autres hommes. » Pour les rois, les années commencées doivent compter pour des années accomplies. Sa Majesté donc, persuadée de cette vérité importante au bonheur de ses peuples, veut qu'à partir de ce jour, toute personne de son royaume, quelle qu'elle soit, lui obéisse en tout, à l'exception de madame la reine, sa mère, sous la conduite et sage direction de laquelle il compte gouverner prudemment l'État. » (DE THOU, *ubi supra*.)

Le chancelier termina en recommandant aux juges de veiller strictement à l'exécution des lois, sans jamais rien faire par faveur, par passion ou par haine ; de ne pas faire d'un procès la semence et la matière d'un autre, pour augmenter les gains et revenus de leurs charges ; mais d'extirper la chicane et de se conduire en tout de telle sorte qu'ils fussent toujours prêts à soumettre toute leur conduite à l'examen et au jugement de tout le monde.

Messire de Saint-Anthol, premier président du Parlement de Rouen, prit la parole après le chancelier. « Le pouvoir royal, dit-il, est de tous les pouvoirs humains le plus sacré et le plus étendu. C'est à lui de maintenir la religion, de régler l'emploi de la force, et de faire rendre la justice. Il peut faire mourir les vivants « ressusciter les morts en quelque sorte, » dépouiller les riches et enrichir les pauvres ; en un mot, dispenser à son gré la vie, les biens et les honneurs ; mais plus ce pouvoir a d'étendue, plus le prince qui en est dépositaire doit s'appli-

quer à n'en confier l'exercice qu'à des personnes distinguées par leur religion, leur piété, leur probité et leur science. C'est bien aussi ce que tout le monde attend avec confiance de l'illustre monarque qui va désormais gouverner le royaume, quand on sait surtout qu'il aura les conseils de la reine, sa mère, cette glorieuse princesse qui marche sur les pas de Mammée, mère de l'empereur Alexandre ; d'Hélène, mère du grand Constantin ; et de Blanche, mère du saint roi Louis IX. » (DE THOU, p. 551.)

La reine-mère, après ce discours, se leva et dit : « C'est avec plaisir et bien volontiers que je remets entre les mains du roi mon fils, aujourd'hui majeur, l'administration de son royaume que les États m'avaient confiée. » Puis elle s'avança avec majesté pour prêter serment de fidélité à genoux ; mais le petit roi descendit de son trône, se découvrit la tête, releva sa mère et l'embrassa, en disant « qu'il voulait qu'elle fût plus reine que jamais. »

Les princes et les seigneurs s'approchèrent ensuite de Sa Majesté qui était remontée sur son trône, lui baisèrent la main à genoux, après quoi le greffier en chef lut, en présence du peuple qu'on fit entrer, l'édit de déclaration de la majorité du roi qui fut incontinent enregistré.

Cet édit statuait que, pour faire cesser toute occasion de troubles, et remettre le royaume en sa douce et florissante tranquillité, le roi se déclarait majeur. Qu'il était enjoint à tous bourgeois, manants et habitants des villes d'avoir, dedans les vingt-quatre heures à partir de la publication des présentes, à laisser et déposer les armes, sans plus en porter aucune, ni faire guet ou garde aux portes, de jour ni de nuit. Défendu à eux de faire sonner tambourin, lever ni porter enseignes, et pour éviter qu'aucuns n'abusent desdites armes, lesdits bourgeois seront tenus de les apporter dans des lieux qui leur seront désignés par les lieutenants du roi, pour là être inventoriées et gardées sous scellés jusqu'à ce qu'elles soient rendues à leurs propriétaires en temps opportun. — Voulons que contre les défailants soit faite telle et rigoureuse punition qu'elle soit exemple à autres. — Défense en outre à nos dits sujets, sous peine du crime de lèse-majesté, d'avoir pratique ou intelligence avec les princes étrangers, d'envoyer ni recevoir lettres ou messages écrits en chiffres. — *Item*, de lever ou consentir aucune taxe pour quelque cause que ce soit, sans notre expresse permission ; comme aussi de faire ligue, associations et assemblées secrètes ni publiques. — Enjoignons qu'à l'avenir aucun gentilhomme à notre service, sous peine d'être cassé, reçoive gages ou traitements de tout autre prince ou seigneur que nous. Donné à Rouen le seizième jour d'août 1565. (LA POPELIN., liv. 40, p. 570 et 571.)

Le chancelier, qui avait lui-même rédigé cet édit et conseillé de le faire enregistrer au Parlement de Rouen, où il avait prononcé un si beau discours, en faveur de la majorité d'un roi de moins de quatorze ans, le chancelier était sans doute bien persuadé des immenses dangers

d'une lutte entre les compétiteurs qui s'apprêtaient à disputer le pouvoir, au cas où la minorité aurait été prolongée. Il est très probable qu'une fois son parti pris sur cette grave question, il tenait plus à servir utilement la patrie qu'à sa réputation de philosophe ; ce n'est pas au reste la première fois qu'il ait fait un pareil sacrifice. Mais, en cette circonstance, les événements qu'il avait voulu empêcher n'étant pas arrivés, il est facile de juger s'ils auraient encore été plus funestes que ce qui a eu lieu en effet. (LA POPELIN., liv. 10, p. 569.)

Quoi qu'il en soit, la suite des choses ne tarda pas à prouver qu'il avait eu raison de choisir le Parlement de Rouen comme lieu de la scène du spectacle qui venait de se donner. Quand l'édit sur la majorité du roi fut apporté au Parlement de Paris, pour y être enregistré, l'enregistrement fut hautement refusé. Il y avait dans cette Cour suprême trop d'opinions divergentes et trop de gens attachés aux divers partis qui s'apprêtaient déjà à transformer la France en un arène sanglante, pour qu'il en fût autrement. Des députés furent nommés pour aller exposer à Sa Majesté qu'il était d'abord contre la coutume de faire vérifier les édits par le Parlement de Rouen, ou par toute autre cour du royaume, avant qu'ils n'eussent été auparavant vérifiés par le Parlement de Paris, seul dépositaire de l'autorité des états qu'il représentait. Que l'édit tendait à introduire et à approuver dans l'État plusieurs religions, quoi qu'il ne dût jamais y en avoir qu'une, et qu'enfin en ordonnant le désarmement général sans exception, il devenait dangereux, vu que Paris étant la capitale et comme la citadelle de la France, il était urgent que les Parisiens restassent armés pour la défendre. Cela voulait dire, quoi qu'on se gardât bien de l'exprimer, que le parti des Guises regrettait de se voir enlever par l'édit les puissants moyens qu'il avait su se créer dans la capitale.

Mais le jeune roi, bien instruit de sa leçon, répondit qu'il était le maître de choisir, pour la publication de ses édits, le lieu qu'il jugeait à propos. Que du reste il n'avait agi, en se déclarant majeur, que d'après l'avis de son conseil qui avait jugé la chose utile et même nécessaire. « Au reste je vous ordonne, messieurs, ajouta-t-il, de ne pas agir avec un roi majeur, comme vous avez fait pendant sa minorité, et de ne plus vous mêler à l'avenir des affaires qu'il ne vous appartient pas de connaître. Votre compagnie a été établie par les rois mes ancêtres, pour rendre la justice aux particuliers ; bornez-vous à ces fonctions nobles et utiles au pays, et laissez au roi et à son conseil le soin des choses qui regardent l'État. Défaites-vous de l'ancienne erreur dans laquelle vous avez été élevés, de vous regarder comme les tuteurs des rois, et les défenseurs du royaume. Si dans les ordonnances qui vous sont adressées pour les enregistrer, vous trouvez quelque chose de contraire à ce que vous pensez, je veux bien que vous me le fassiez connaître ; ma dernière et absolue volonté, c'est à vous d'obéir sans retardement. » (DE THOU, *ubi supra*.)

Les députés ayant rapporté ces paroles royales à la compagnie, on

délibéra de nouveau sur l'enregistrement de l'édit. On voulut tenter encore une seconde résistance et les voix se partagèrent également. Une nouvelle députation fut donc encore envoyée au roi pour lui faire part de ce partage d'opinions qui suspendait la solution de la question : pour toute réponse, la reine fit rendre un arrêt du conseil qui ordonnait que, sans avoir égard à l'opposition du Parlement de Paris dont la délibération était cassée, l'édit serait enregistré, sans y ajouter aucune restriction ni modification ; il était enjoint à tous les présidents et conseillers de se trouver à l'assemblée, sous peine d'être interdits de leurs fonctions et charges, et il leur était défendu d'avoir jamais la présomption de statuer, ou même de délibérer touchant les édits du monarque, voulant Sa Majesté qu'ils se bornassent à les enregistrer purement et simplement, ainsi qu'il leur était prescrit.

Le Parlement fut contraint de céder. La minute de ses dernières délibérations fut biffée et lacérée ; il demanda humblement pardon à Sa Majesté et l'édit de majorité fut enregistré sans plus autre opposition.

CHAPITRE XIV

1563. — ARGUMENT : MANIFESTATION PUBLIQUE DES GUISES
 POUR DEMANDER VENGEANCE DE LA MORT DU DUC. — RÉPONSE DU ROI.
 DIVERS ÉDITS DU CHANCELIER.
- CRÉATION DES JUGES CONSULAIRES. — MORT DE BRISSAC. — CONCILE DE TRENTE.
 DISCUSSIONS DANS LES CONGRÉGATIONS SUR L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES.
 ARRIVÉE DU CARDINAL DE LORRAINE.
- SON DISCOURS. — RÉPONSE DES LÉGATS. — LETTRE DE CHARLES IX AU CONCILE.
 LE CARDINAL EXPOSE LES MALHEURS DE LA FRANCE.
 DISCOURS DE DU FERRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE.
- ADRESSE DU CARDINAL POUR DOMINER LE CONCILE. — HARDIESSES DES PRÉLATS FRANÇAIS.
 LA NOUVELLE DE LA MORT DU DUC DE GUISE CHANGE LES PLANS DU CARDINAL.
 VINGT-TROISIÈME SESSION DU CONCILE.
- DÉCRETS SUR L'ORDRE. — SUR LA RÉSIDENCE ET AUTRES ARTICLES DE RÉFORMATION.
 CE QUE LE CARDINAL PENSE DU CONCILE. — PROTESTATION
 DES AMBASSADEURS FRANÇAIS.
- LE PAPE EXCOMMUNIE LE CARDINAL DE CHATILLON ET CINQ ÉVÊQUES FRANÇAIS.
 IL CITE LA REINE DE NAVARRE A ROME.
- vingt-quatrième session. — DÉCRET DU MARIAGE. — DÉCRET DE RÉFORME.
 MÉCONTENTEMENT DU ROI. — VINGT-CINQUIÈME SESSION.
- DÉCRET SUR LE PURGATOIRE. — L'INVOCATION DES SAINTS. — LE CULTE DES IMAGES.
 LA RÉFORMATION DES ORDRES MONASTIQUES.
- DIVERS DÉCRETS DE RÉFORME GÉNÉRALE. — DÉCRET DES INDULGENCES.
 DES JEUNES ET ABSTINENCES. — DES LIVRES DÉFENDUS.
 FIN DU CONCILE.

Le roi se décida alors à rentrer dans Paris dont il s'était tenu éloigné pendant tout le temps qu'avait duré cette discussion. On pouvait croire en effet que tout était fini ; mais les partisans des Guises avaient monté et tenaient toute prête une espèce de représentation théâtrale, dont ils se promettaient un grand résultat. Sa Majesté ne fut pas plus tôt arrivée, que tous les princes de la famille du défunt duc parurent en sa présence, en habits de deuil, pour le conjurer d'ordonner la punition des principaux instigateurs de l'assassinat dont leur illustre et malheureux parent avait été la victime. A la tête de ce lugubre cortège qui parcourut un assez grand nombre de rues de la capitale, on vit paraître Antoinette de Bourbon, mère du mort, et, près d'elle, Anne d'Este, sa veuve, revêtues l'une et l'autre de robes noires à queues traînantes ; les femmes de leur service également habillées de deuil et le visage recou-

vert d'un crêpe, faisaient retentir l'air de leurs sanglots et de leurs gémisséments. Les parents, les alliés, les amis, marchaient ensuite en grand nombre, avec le recueillement et l'air triste qui convenaient à la circonstance. On espérait par un semblable spectacle exciter le peuple de Paris à quelque agitation, pour prouver son attachement envers les enfants d'un prince qui avait été son idole ; mais le but fut complètement manqué. Assez généralement il fut trouvé que tout ce luxe de deuil et de douleur avait trop l'air d'un jeu et d'un artifice. Le conseil royal qu'on avait espéré effrayer par une démonstration populaire, fit répondre par le petit roi à la mère et à l'épouse du duc, quand elles vinrent se prosterner à ses genoux : « Relevez-vous, mesdames, j'aurai soin de cette affaire, mais je dois en remettre le jugement à un temps plus favorable. » Et la cour partit immédiatement pour Fontainebleau, dans l'intention sans doute de ne plus donner lieu à ces dangereuses momeries. (DE THOU, t. IV, p, 556.)

Le chancelier, sorti un moment des hautes régions de la politique gouvernementale, et ne voulant pas perdre de temps, s'occupa sans relâche à dresser un grand nombre d'édits d'administration civile dont la plupart étaient d'une utilité incontestable. Par l'un, Sa Majesté ordonnait qu'on ne pourrait, en aucun cas, annuler les transactions faites sans dol et sans violence entre majeurs, même sous prétexte de lésion, si la lésion ne dépassait pas la moitié du juste prix de la chose. Un second édit créait un intendant des mines et minières du royaume ; le roi se réservait la dixième partie du profit pour l'appliquer aux frais du gouvernement. Un autre défendait, « sous peine de mort, » aux libraires d'imprimer aucuns livres nouveaux, à moins qu'ils n'eussent été examinés par le Conseil. Il paraît que la licence qu'on se permettait alors dépassait toutes les bornes ; et en effet, si l'on voulait se reporter à quelques-uns des libelles de cette époque, on verrait peut-être que cette loi dont la pénalité était exagérée, probablement à dessein, pouvait avoir quelque utilité pour le temps. Il y eut aussi un édit en faveur des ecclésiastiques du diocèse de Paris qui les exemptait du logement des gens de guerre. Celui-ci pouvait avoir un double motif : d'abord la décence, et ensuite la crainte de mettre les hommes d'armes en contact trop intime avec les hommes d'église qu'on savait assez généralement hostiles au gouvernement. Il en parut un autre qui réglait l'alignement des rues de la capitale, avec défense de faire aucune saillie ou avance aux maisons qu'on bâtirait nouvellement. Mais une de ces lois, la plus utile et dont le bienfait s'est répandu jusqu'à nous, est celle qui fut enregistrée au Parlement le 18 janvier 1564, et qui constitua la création des juges consulaires choisis dans le corps des marchands, pour juger de contestations entre commerçants.

La fin de cette année (1565), fut aussi le terme de la vie du maréchal de Brissac. Il mourut étouffé par la goutte, n'ayant pas encore cinquante-six ans accomplis. Ce fut Damville qui lui succéda dans sa charge de maréchal de France, à la recommandation du cardinal de

Bourbon, et en considération des services du connétable, son père. (DE THOU, *ubi supra*.)

Il faut maintenant que mon récit reprenne les affaires du concile de Trente que j'ai laissé précédemment à la fin de sa vingt-deuxième session, et dont je n'ai plus parlé pour ne pas trop interrompre le cours des événements. Cette vingt-deuxième session qui renvoyait celle qui devait suivre au douzième jour de novembre 1562 avait, comme on l'a vu, eu lieu le 17 septembre de la même année. En attendant, les légats occupèrent ceux des pères qui étaient restés à Trente, à préparer préalablement dans les congrégations les matières qui restaient à traiter. Au sujet des sacrements, il n'y avait plus à faire décider par le concile que ce qui concerne l'ordre et le mariage ; mais il s'en fallait que les pères fussent d'accord principalement sur le premier.

Quelques prélats Espagnols voulaient qu'on déclarât l'autorité épiscopale comme le résultat d'un ordre spécial, et par conséquent, comme étant d'institution divine. Suivant eux, cela devenait d'autant plus urgent que cette autorité était déjà presque anéantie par un titre nouveau qui s'était subrepticement glissé dans l'Église, savoir : celui des cardinaux, lesquels n'étant anciennement que de simples curés, ou même recteurs des paroisses de Rome, ne tenaient en cette qualité que le rang de prêtres ou de diacres (1) ; mais, depuis le douzième siècle, ces curés ou recteurs avaient poussé leurs prétentions jusqu'à prendre le pas sur les évêques. Cette proposition était assez du goût de la majorité des évêques du concile : pourtant les légats trouvèrent moyen d'en arrêter l'effet, en se hâtant de faire déclarer que les évêques sont institués par Jésus-Christ et sont en effet supérieurs aux prêtres. Grâce à cette déclaration qui laissait tout dans le vague, des cardinaux, en tant que cardinaux, il n'en fut plus question.

Dans un long discours, le jésuite Laynès soutint que les évêques étaient institués par le pape, seul évêque de droit divin, et que leur supériorité sur les autres prêtres, ne venait que de ce que Sa Sainteté voulait bien leur faire part de sa puissance. Cette étrange assertion pouvait être dans le goût du Saint-Siège ; mais elle ne servit qu'à envenimer encore plus les esprits. On accepta comme convenue la supériorité de juridiction des évêques dans le sacerdoce, et l'on continua de discuter sur l'origine de cette prééminence.

Au milieu de cette dispute qui devenait orageuse, Sa Sainteté Pie IV écrivit aux légats qu'ils fissent tout leur possible pour expédier cette affaire, sans trop de scandale, qu'ils tentassent d'en obtenir le renvoi au pape, mais qu'ils évitassent surtout de laisser déclarer l'institution des évêques de droit divin. Quant aux articles de réformation qu'on allait incessamment proposer, il leur était très particulièrement enjoint

(1) On sait qu'il y a des cardinaux diacres, des cardinaux prêtres et des cardinaux évêques : ce qui n'empêche pas que le titre de cardinal diacre ne soit presque toujours donné qu'à un évêque dans l'Église.

de ne pas oublier que le pape était bien résolu à ne pas souffrir « que d'autres que lui se mêlassent de ce qui regardait le souverain pontificat et la cour de Rome. » En même temps, il avait soin de bien recommander, que, tout en prenant les précautions nécessaires pour que ses intentions ne fussent pas contrariées, ils dissent et répétassent aux pères du concile que sur cela, comme sur toute chose, Sa Sainteté leur laissait pleine et entière liberté. (FRA PAOLO, liv. 7, p. 586.)

Sur ces entrefaites, le cardinal de Lorraine venait enfin d'entrer en Italie ; il envoya dire aux pères qu'il serait sous peu de jours à Trente s'il leur plaisait de l'attendre encore un peu de temps. L'évêque de Monte-Fiascone, que l'illustre prélat français ou lorrain avait chargé de ce message, avait en même temps mission d'annoncer partout que le cardinal ne venait pas avec des vues hostiles au Saint-Siège : qu'au contraire, il apportait avec lui la concorde et la paix ; et que, pour preuve de ses pacifiques intentions, il se proposait d'envoyer d'avance au pape une copie de tous ses avis, afin que Sa Sainteté en décidât elle-même. (FRA PAOLO, p. 604.)

On fit mine de croire à cette belle promesse, et, pour donner satisfaction toute entière à l'important personnage qui la faisait, les légats résolurent de ne plus tenir de congrégation jusqu'à son arrivée, qui en effet, ne se fit pas longtemps attendre. Ils allèrent au-devant de lui jusqu'aux portes de la ville, et le ramenèrent en cavalcade à son logis, lui donnant par honneur la place du milieu d'entre eux.

Le lendemain, le cardinal fit un long discours dans lequel il renouvela de sa propre bouche les protestations de dévouement au Saint-Siège qu'il avait fait faire par son envoyé. « Pour prouver qu'ils sont en effet sincères, dit-il, quoique dans la question qui partage maintenant les pères, mon opinion penche pour l'institution de droit divin des évêques, je ne vois ni nécessité, ni utilité, puisque Sa Sainteté ne juge pas ce sentiment bien fondé, d'en venir à le proclamer par un décret du concile. Notre devoir, en effet, n'est pas de perdre le temps dans des questions inutiles ou d'un intérêt particulier, mais bien de réunir à l'Église ceux qui s'en sont si malheureusement séparés. Or moi, qui ai conféré avec les protestants, j'ai vu et j'affirme qu'ils ne sont point si éloignés de s'entendre avec nous et de revenir au bercail. Je sais que plusieurs d'entre eux, et en particulier le duc de Wittemberg, mon noble parent, auraient bonne envie de venir au concile ; mais il faudrait les y attirer par quelques commencements de réforme sérieuse, et c'est à quoi je prie messieurs les légats de penser pour le service de Dieu.— Le roi de France qui m'a envoyé ici, désire également ces réformes, d'autant qu'en outre de la guerre qu'il a maintenant avec les huguenots, il pourrait bien aussi avoir de la besogne avec les catholiques eux-mêmes ; car, ne l'oubliez pas, une plus longue persistance dans les abus dont chacun sent l'énormité, peut, en France, entraîner tout le monde dans la désobéissance, et grossir indéfiniment les forces des ennemis de la foi catholique. Je ne dirai plus qu'un mot de la poli-

tique ; après quoi, je vous le promets, je me bornerai à opiner simplement et de mon mieux dans vos délibérations, comme archevêque, sans plus me mêler des affaires du royaume de France. Ce mot, c'est au sujet des conditions étranges que Sa Sainteté veut imposer au roi pour les secours en argent qu'elle s'était d'abord engagée à lui faire tenir. Le pape exige en échange qu'on supprime toutes les pragmatiques des Parlements français. C'est chose si difficile et si périlleuse à tenter seulement, que le roi préférerait renoncer à recevoir un seul denier du pape, plutôt que d'avoir à courir une pareille chance. » (PALLAV., c. II, n° 1 et seq.)

Les légats répondirent à ce discours qu'ils se félicitaient de l'arrivée d'un personnage aussi éminent qui venait se joindre à eux et les seconder dans leurs efforts pour extirper l'hérésie et pacifier les différends. Du reste, ils ne savaient que trop déjà que les protestants montraient, en tout pays, trop de mauvais vouloir, pour qu'on pût espérer de les ramener désormais par la raison ; il ne fallait donc songer qu'à conserver les bons catholiques ; que si ceux de France semblaient chanceler, il fallait en parler au pape. Quant à l'argent promis au roi par Sa Sainteté, si des conditions qu'on trouvait difficiles avaient été imposées, il fallait qu'il y eût eu pour cela des raisons d'une nécessité absolue. (Fra Paolo, p. 608.)

En répondant sur ce ton d'une réserve polie, les légats se croyaient bien assurés que dans la personne du cardinal de Lorraine, ils avaient sous les yeux le représentant des libertés de l'Église gallicane qui, comme tel, n'était venu que pour les contrecarrer, et ils sentaient que le cardinal français pouvait aisément se rendre maître des délibérations du concile, d'abord en s'appuyant sur ces vieux principes, autrefois si communs à toute la chrétienté ; ensuite et surtout par les intrigues qu'il avait depuis longtemps pratiquées avec les princes d'Allemagne et avec l'Espagne. Aussi firent-ils porter un courrier secret pour porter à Pie IV leurs craintes à ce sujet, et pour le prévenir des réclamations du roi de France faites en plein concile, relativement aux secours d'argent que Sa Sainteté avait promis de fournir. Pie se hâta d'envoyer en France quarante mille écus à-compte, et il fit partir de Rome deux prélats pour venir présenter ses compliments au cardinal de Lorraine qu'il détestait pourtant du plus profond de son cœur.

Celui-ci fit lire dans la congrégation assemblée les lettres du roi Charles IX. Il y était dit : que Dieu l'ayant appelé au gouvernement d'un si grand royaume, il avait plu à sa sagesse infinie d'affliger les commencements de son règne par une guerre civile ; mais qu'en même temps ce Dieu infiniment bon lui avait, malgré la faiblesse de son âge, ouvert les yeux pour lui faire comprendre que la diversité des opinions sur le fait de religion était la cause de tout le mal : qu'il regardait donc la tenue du concile comme le meilleur remède contre les malheurs de ses peuples, et que son plus grand regret était que ses évêques n'eussent pas été des premiers à se trouver à cette auguste assemblée ; mais

que les Pères et toute la chrétienté en savaient bien la cause excusable. Maintenant, ajoutaient ces lettres, je vous envoie mon cousin le cardinal de Lorraine, ainsi que les prélats et abbés qui l'accompagnent, et j'ai eu deux raisons pour cela. D'abord parce que mon dit bien aimé cousin brûle de s'acquitter de ce devoir de prélat, et ensuite parce que, étant versé dans les affaires de mon royaume, il est l'homme le mieux en état de vous faire connaître où est le mal, et comment il convient de le traiter pour le guérir. Vous pouvez donc avoir en lui la même confiance que vous prendriez en ma propre personne. (FRA PAOLO, p. 610.)

Après cette lecture, le cardinal fit un long tableau de toutes les dévastations que l'hérésie avait déjà causées en France. Églises brûlées et profanées, images et reliques réduites en cendres, sépultures des saints, des évêques et des rois indignement violées, religieux et nonnes outragés et massacrés. Passant ensuite à l'ordre civil, la majesté royale, dit-il, est foulée aux pieds ainsi que les lois de l'État ; les biens de la couronne et des particuliers sont pillés et dévastés ; des prédicateurs incendiaires proclament partout la sédition et la révolte, et ce qui fait que ces larrons, entrés dans la bergerie du Seigneur, trouvent en tout lieu des oreilles pour les entendre, c'est qu'ils appuient leurs dangereuses déclamations sur la corruption trop évidente des mœurs et de la discipline ecclésiastiques. Sa Majesté n'attend plus que des sages réformes faites par vous, un remède à tant de maux. Laissons donc là toute question nouvelle et inutile, pour ne plus nous occuper que de la question principale, celle qui doit sauver la sainte Église, menacée de périr dans ce débordement. Mettons sérieusement la main à une salutaire réformation ; et si l'on me demande à quoi il faut d'abord s'en prendre, je répondrai par ces paroles du prophète Jonas : « A nous-mêmes qui avons provoqué la tempête ; précipitez nous donc dans la mer. » Commençons par réformer la maison de Dieu elle-même ; et que les prélats soient les premiers à entrer dans cette carrière d'expiation, s'ils veulent se maintenir dans le droit et la possibilité de veiller sur leur troupeau. Toutefois, vénérables pères, avant de finir cette allocution, je dois déclarer et protester, tant en mon nom qu'en celui des évêques français qui m'accompagnent, que nous voulons être, toute notre vie, sujets au très-saint Père, reconnaissant sa primauté dans l'Église, et bien décidés à vénérer tous ses sacrés décrets. (FRA PAOLO, p. 615.)

L'ambassadeur de France Du Ferrier parla ensuite. Il était sans doute convenu qu'il s'exprimerait avec moins de ménagements encore. « Sans le zèle du roi mon maître pour la religion, dit-il, il eût pu, en trois jours au plus, apaiser tous les troubles qui sont maintenant dans le royaume. Rien ne lui était plus facile, s'il n'eût voulu regarder qu'à son propre intérêt, et ne pas se soucier de la conservation de l'autorité du pape en France. C'est pour cette autorité seule qu'il est aujourd'hui obligé de mettre au hasard son État, sa propre vie et le sang et les biens de toute sa noblesse. Mais réfléchissez-y bien, vénérables pères, si vous négligez de couper court à tant de malheurs présents et à venir,

en opérant une réforme devenue indispensable, c'est à vous qu'il sera demandé compte de tout le sang qui aura coulé. » (FRA PAOLO, *ibid.*, p. 615.)

Ce discours, probablement inspiré par les instructions du chancelier de l'Hôpital, ne déplut pas moins aux saints Pères que celui que leur avait fait entendre Pibrac quelque temps auparavant ; toutefois, la crainte que l'on avait de l'influence du cardinal, et surtout des principes de l'Église gallicane, fit qu'on n'osa pas manifester ce mécontentement. Tout au contraire, par déférence pour l'autorité du prélat français, la congrégation fit devant lui le résumé des discussions qui avaient eu lieu, avant son arrivée, sur l'institution des évêques, et sur l'origine de leur droit. (FRA PAOLO, p. 614.)

Le cardinal, après avoir entendu les raisons de part et d'autre, fit tenir le lendemain, chez lui, une congrégation particulière des évêques et des théologiens français ; et cette sorte de congrégation devint depuis un usage constant, au grand déplaisir des partisans de Rome, qui se récrièrent qu'on voulait faire un concile à part dans le concile même. Les Français n'en décidèrent pas moins à l'unanimité que la puissance des évêques venait de Dieu et non du pape, et qu'ainsi elle était de droit divin. (FRA PAOLO, p. 614.)

L'ouverture de la vingt-deuxième session était cependant prorogée indéfiniment ; car il avait fallu plus de temps qu'on ne l'avait d'abord pensé, pour laisser aux nouveaux venus la possibilité de se mettre au courant des affaires, et aussi pour se mettre au courant de leurs intentions. Le cardinal de Lorraine, tout en protestant de sa soumission au pape, se montrait aussi rusé que les prélats italiens, n'oubliant aucun moyen pour se maintenir la haute main dans le concile. A l'une des congrégations où l'interminable question sur l'épiscopat devait encore être débattue, il s'abstint à dessein de paraître, et il fut convenu que l'ambassadeur dirait aux évêques français de parler librement et sans crainte, parce que c'était le vouloir du roi dont la protection les mettait à couvert de tout. Et, en effet, ceux d'entre eux qui prirent la parole, s'exprimèrent cette fois sans ménagement. Non seulement ils proclamèrent que l'institution des évêques était de droit divin, comme celle du pape, mais ils y ajoutèrent que l'autorité du pape lui-même était inférieure à celle des conciles œcuméniques. « Tel, dirent-ils, a toujours été le sentiment incontestable de l'Église gallicane qui ne s'en départira jamais, » et ils firent l'éloge des arrêts du Parlement de Paris qui, à plusieurs fois, avait déclaré les bulles de Sa Sainteté abusives, en en défendant l'exécution, quand elles contenaient quelque chose de contraire aux canons reçus en France. (DE THOU, t. IV, liv. 55, p. 566.)

Les prélats romains et les légats eux-mêmes écoutèrent tout cela sans se fâcher, tant le cardinal avait su se faire craindre en menaçant au nom de l'Église de France, que si la réformation ne se faisait pas dans le concile, ils iraient la faire chez eux. (FRA PAOLO, *ubi supra.*)

On discuta ensuite sur l'article de la résidence, et conformément à

leurs instructions secrètes, les légats présentèrent le chapitre tout dressé ; on s'abstenait de déclarer qu'elle fût de droit divin et on proposait seulement des récompenses et des peines. Le cardinal se montra plus coulant sur cet article dont il fut fait un canon au gré de Sa Sainteté ; mais quand il fut question de s'occuper de réformation, il fit nommer, dans la congrégation particulière qui se tenait chez lui, une commission de quatre prélats pour examiner avec soin, si l'on ne cherchait pas à introduire quelque disposition contraire aux privilèges de l'Église gallicane, et si l'on ne pouvait pas ajouter quelque chose pour l'utilité de ce royaume. (FRA PAOLO, p. 624.)

L'article disciplinaire et dogmatique du mariage fut ensuite mis en discussion. On disputa si le mariage était un sacrement institué de Dieu, ou seulement une loi humaine introduite dans l'Église, s'il est indissoluble, s'il est préférable à la chasteté, et enfin si les prêtres peuvent se marier. Cette dernière question fut vivement débattue. Plusieurs alléguaient le fameux mot du pape Pie II : « Que si l'Église avait eu jadis de bonnes raisons pour défendre le mariage aux prêtres, il fallait maintenant le leur permettre pour des raisons encore meilleures. » (FRA PAOLO, p. 659.)

La cour romaine blâma les légats d'avoir laissé ouvrir cette discussion dans le concile, parce que le mariage des prêtres, s'il était prononcé, les détacherait de cette dépendance étroite du Saint-Siège par l'attachement qu'ils auraient pour leurs femmes, leurs enfants, leur famille et leur patrie. Le parti allemand s'attachait à obtenir le droit de se marier pour tous les membres du clergé, et les Français se rangeaient du côté de ce parti ; car, alors, il était question à la cour d'obtenir une dispense pour marier le cardinal de Bourbon qui était prêtre, avec la fille du duc de Guise, afin de rendre le parti des catholiques plus fort, et de relever de plus en plus la famille des Guises par une nouvelle alliance de la maison de Bourbon. Leurs prélats s'étant rassemblés, résolurent cependant, dans une de leurs congrégations particulières, qu'on ne pousserait pas cette discussion plus loin et qu'on attendrait des temps meilleurs. (FRA PAOLO, p. 659. — *Mém. pour le concile de Trente*, p. 408.)

Ce fut vers ce temps-là que parvint au concile la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise. Le cardinal de Lorraine écrivit aussitôt à Antoinette de Bourbon, sa mère et mère du défunt, une belle lettre de consolation, « pleine de moralités et de belles sentences et même à préférer à tout ce que Sénèque avait écrit de mieux. » C'est du moins ce que disaient les gens et amis dudit cardinal, qui en répandirent partout force copies. Il la terminait ainsi : « Je n'aspire plus maintenant qu'à retourner dans mon archevêché de Reims, pour y passer le reste de ma vie à instruire mon troupeau, et pour élever les enfants de mon frère dans la piété chrétienne. » (PALLAV, liv. 20, c. vi, n° 8 et seq. — FRA PAOLO, *ubi supra*.)

Une autre nouvelle qui suivit bientôt, celle de l'accord fait par le roi

avec les huguenots, contribua encore plus à forcer le cardinal de changer de mesures et de desseins, et fit par là changer de face les affaires du concile. Le cardinal comprit en effet que tout ce qu'il avait entrepris avec tant d'ardeur ne pouvait plus tourner maintenant à son avantage ni à celui de sa famille dont les intérêts devaient par la suite avoir besoin de s'appuyer sur une toute autre politique, et il commença à mettre de côté cette puissante énergie qui semblait devoir enfanter tant de réformes. (PALLAV., chap. x, n° 1. — FRA PAOLO, p. 661.)

Le pape reprit donc l'initiative à laquelle, par suite de l'inertie de son chef, semblait avoir renoncé l'opposition française. Il fit paraître, le septième jour d'avril, une bulle dans laquelle il était dit : que quelques évêques étant tombés dans l'hérésie, et favorisant les autres hérétiques, Sa Sainteté enjoignait aux inquisiteurs de la foi d'informer contre les délinquants, quels qu'ils fussent, pour que sentence définitive fût prononcée contre eux par le pape, dans un consistoire secret. En conséquence de cette bulle, fut cité à Rome le cardinal Odet de Châtillon qui, non content de faire profession ouverte de protestantisme, venait de pousser les choses jusqu'à se marier, en habit de cardinal, prenant et donnant à sa prétendue femme le titre de la duchesse de Beauvais. (FRA PAOLO, p. 671.)

Saint-Romain, archevêque d'Aix, Jean de Montluc, évêque de Valence, et trois autres évêques français étaient également cités, pour venir se purger de l'imputation d'hérésie. Cette citation pourtant n'eut pas de suite pour le moment, sur la seule représentation que fit le cardinal de Lorraine qu'elle était contre les droits et usages de l'Église gallicane.

Mais le cardinal, comme pour faire compensation, souffrit qu'une place hors rang fût assignée dans le concile au comte de Lune, ambassadeur d'Espagne, qui venait d'arriver. Aussi disait-on dès lors qu'il n'était pas fâché de faire sa cour au monarque espagnol, dans l'intérêt de ses projets futurs, en sacrifiant ainsi l'honneur et les privilèges de la couronne de France. De plus, il détourna le pape d'accéder, comme il y semblait disposé, à la vente des cent mille écus de rente sur les biens ecclésiastiques que sollicitait alors la cour de France. Sur quoi, on l'accusait de n'avoir en cette circonstance consulté que son intérêt particulier de gros bénéficiaire. (PALLAV, liv. 19, c. xv. — FRA PAOLO, *ubi supra*, liv. 8, p. 636.)

Enfin, le quinzième jour de juillet 1560, s'ouvrit cette vingt-troisième session si longtemps attendue. Ce fut l'évêque de Paris qui officia ; mais, en compensation, l'évêque d'Alifé, chargé de prononcer le sermon, trouva le moyen d'humilier les Français, en nommant le roi d'Espagne avant leur monarque ; après quoi, le prélat officiant lut le décret de foi sur l'Ordre. (PALLAV., liv. 21, c. xii.)

Il y était dit qu'il y a un sacerdoce extérieur et visible, institué par Jésus-Christ lui-même, pour offrir et administrer son corps et son sang, ainsi que pour remettre et retenir les péchés ; qu'étant manifeste que la grâce pour exercer ce sacerdoce est conférée par l'ordination, l'Ordre

est vraiment un des sacrements de l'Église catholique ; qu'il imprime un caractère qui ne peut jamais être effacé ; que les principaux membres de la hiérarchie, dans les divers degrés, sont les évêques qui seuls ont le droit de donner le sacrement de la Confirmation, d'ordonner les ministres de Jésus-Christ et de faire plusieurs autres fonctions ; que pour la promotion des évêques et des autres membres du clergé, le concours d'aucune puissance séculière n'était nécessaire ; mais, qu'au contraire, on ne doit point regarder comme véritables pasteurs, ceux qui viendraient s'établir dans l'Église seulement par l'élection du peuple, ou munis de l'autorisation du magistrat séculier. (LABBE, *Collect. conc.*, t. XIV, p. 862 et seq.)

Cette doctrine était munie de huit canons d'anathème — contre ceux qui diraient qu'il n'y a pas de sacerdoce visible, que tout se réduit au ministère de prêcher l'Évangile, ou que ceux qui ne prêchent pas ne sont nullement prêtres ; qui diraient qu'outre l'ordre de prêtre, il n'y a point d'autre ordre supérieur auquel on monte par certains degrés ; que l'ordination qui confère le sacerdoce n'est pas un sacrement, mais seulement une forme de choisir les ministres ; que la grâce du Saint-Esprit n'est pas donnée par ce sacrement, et qu'il n'imprime pas un caractère ineffaçable : que l'onction et les autres cérémonies de l'ordination n'en sont pas le signe ; qu'il n'y a point dans le sacerdoce d'hiérarchie composée d'évêques, de prêtres, de diaques, de sous-diaques et d'autres ministres inférieurs ; que les évêques ne sont pas supérieurs aux prêtres, qu'ils n'ont pas seuls la puissance d'administrer la confirmation et l'ordre, ou que les ordres conférés par eux, sans l'intervention du peuple ou de la puissance séculière, ne sont pas valables ; et enfin que les évêques appelés au soin du troupeau ne sont pas vrais et légitimes évêques, mais que ce n'est qu'une fiction humaine.

De là on passa à la lecture du décret de réformation dont voici la substance. Chaque pasteur étant obligé de droit divin à connaître ses brebis, le concile déclare que tous ceux qui sont préposés à la conduite des Églises, sont obligés de résider en personne, sans pouvoir s'absenter qu'en cas d'absolue nécessité, ou d'obéissance due aux supérieurs, ou pour l'utilité absolue de l'Église et de l'État. Encore ces différentes excuses doivent-elles être soumises à l'appréciation du souverain pontife ou du métropolitain, si ce n'est quand elles seront absolument et publiquement notoires. On voit, par ce premier article, que les légats du pape avaient habilement et fidèlement rempli leur mandat secret ; l'obligation de connaître les brebis était bien reconnue de droit divin, mais l'obligation de résidence n'était plus qu'une affaire de forme et de permission.

Ce décret continuait ainsi : ceux qui s'absenteront pour cause légitime, n'en sont pas moins tenus de pourvoir à leur troupeau, de telle sorte qu'il n'ait pas à souffrir de leur absence ; sera réputé absence le temps de deux mois au moins, et de trois mois au plus par année, passé hors de la résidence, soit de suite soit à plusieurs reprises, et encore

faut-il que ce ne soit pas pendant les temps de Carême, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête de Dieu ; ceux qui contreviendraient à ce décret, outre l'offense de péché mortel qu'ils encourraient, ne pourraient, en sûreté de conscience, retenir les fruits de leurs revenus échus pendant leur absence. — Un autre article disait ensuite, pour que ce point principal et si orageusement débattu passât comme inaperçu, au milieu de la solution de beaucoup d'autres : qu'il ne fallait plus admettre à la simple tonsure ceux qui n'auraient point été confirmés, ou qui ne sauraient pas lire, ou qui ne choisiraient ce genre de vie que pour se soustraire à la juridiction séculière. On devait exiger des candidats une attestation de leur curé et de leur maître d'école. — Pour les ordres mineurs, ils ne devaient plus être donnés qu'à ceux qui, outre les qualités requises de bonne vie et mœurs, entendraient le latin. — Quant aux candidats qui aspireraient aux ordres majeurs, l'évêque, après avoir fait publier leurs noms en pleine Église, prendrait des informations sur leur naissance et leur moralité et les examinerait lui-même avec le plus grand soin. On fixait ensuite l'âge pour le sous-diaconat, à vingt-deux ans, à vingt-trois pour le diaconat, et pour la prêtrise à vingt-cinq ans accomplis. L'évêque était chargé d'avoir soin que les prêtres célébrassent la sainte messe, au moins les jours de dimanche et de fêtes solennelles, et aussi souvent qu'il serait besoin, quand lesdits prêtres auraient bénéfice à charge d'âmes. — Nul clerc étranger ne devait être reçu à célébrer, s'il n'était porteur d'un certificat de son ordinaire. Enfin, toutes les églises cathédrales étaient tenues d'entretenir un collège ou séminaire pour l'éducation de ceux qui se destinaient aux ordres sacrés. L'on ne devait recevoir dans ces maisons que des enfants âgés de douze ans au moins, nés de légitimes mariages, et se destinant aux fonctions ecclésiastiques. Ces enfants devaient toujours porter l'habit cléricale.

Après cette lecture la session suivante fut, du consentement unanime des très-saints pères, indiquée pour le seizième jour du mois de septembre prochain. (PALLAV., liv. 22, c. XII, n° 10.)

Quand le résultat de cette session qui s'était si longtemps fait attendre fut publié, « on trouva qu'on avait fait bien du bruit pour presque rien. » Toutes ces grandes et importantes idées qui avaient fait remuer tant de langues avaient, au dire de certaines gens, fini par avorter complètement, par suite des discussions, des distinctions, des exigences et des concessions de tous ces théologiens assemblés et l'on était parvenu, après de longs débats, à laisser tout à peu près dans le même état qu'auparavant. (FRA PAOLO, p. 708.)

A peine fut-on quitte de cette session qui avait paru si redoutable, que le pape, n'ayant plus rien à désirer qu'à se débarrasser le plus promptement possible du concile, expédia l'ordre à ses légats de faire traiter en toute hâte dans les congrégations les matières qui étaient en discussion, et d'en finir aussitôt que faire se pourrait. Or, on s'était déjà mis assez rapidement d'accord, dans les congrégations précédentes,

sur ce qui regardait le chapitre du mariage ; car tout le monde paraissait avoir à peu près abandonné la question du mariage des prêtres. On n'avait plus à régler que ce qui concernait le purgatoire, les indulgences, l'invocation des saints et le culte des images ; et comme on n'avait pas à répondre personnellement aux protestants sur ces matières, vu qu'ils n'avaient pas jugé à propos de se présenter pour discuter leurs opinions en présence du concile, il arriva que, la lassitude des Pères aidant, les choses allèrent sans trop d'entraves. (FRA PAOLO, p. 718.)

Quant au décret de réformation, comme on se préparait à manifester certaines exigences, les légats demandèrent aux ambassadeurs des princes s'il leur plaisait qu'on mit aussi la main à la réforme des abus de leurs souverains. Cette question ne laissait pas que d'être fort embarrassante pour lesdits ambassadeurs qui n'avaient point d'ordre à ce sujet. Sur quoi les légats, voyant qu'on ne répondait pas catégoriquement, dirent que le pape avait, pour la réforme de sa cour, fait de lui-même tout ce qu'il pouvait et devait faire, et l'on continua de se dépêcher pour en finir plus promptement. (PALLAV., liv. 22, c. vi.)

Le cardinal de Lorraine fut le premier à conseiller d'é luder les questions les plus difficiles, disant : que moins l'on traiterait de choses, mieux l'on s'en trouverait ; et comme quelques-uns s'étonnaient de le voir si mou, après lui avoir vu déployer tant d'activité, « c'est, répondit-il, parce que l'expérience m'a fait connaître qu'il n'y a rien à attendre de bon ni même de médiocre du présent concile. » Après cette réponse, il quitta Trente, emmenant avec lui neuf évêques français, de sorte qu'il n'en restait plus que huit. On disait même que le roi, à la prière des huguenots, allait encore rappeler ceux qui n'étaient pas partis avec les autres, pour qu'il n'y en eût pas un seul présent à la clôture du concile. (FRA PAOLO, p. 725. — DE THOU, t. IV, liv. 25, p. 582.)

Les ambassadeurs de la France dressèrent alors une protestation pour servir au besoin. « Voici, disait cette protestation, ce que Sa Majesté, le roi très-chrétien, notre maître, nous ordonne de demander en son nom et ce qu'il exige. C'est que vous ne fassiez aucune délibération, ni aucun décret contraires aux lois de ses prédécesseurs, à son autorité et à la liberté de l'Église gallicane. Si vous le faites, il nous ordonne de protester comme nous le faisons d'avance et dès ce moment. » (FRA PAOLO, *ubi supra*. — *Ibid.*, p. 589.)

Du Ferrier accompagna cette protestation d'une *complainte* qu'il prononça en présence des Pères assemblés. « Quoi ! leur dit-il, il nous faudra donc encore prier et jeûner ? Toutes les demandes d'une réformation dans les mœurs du clergé ont été par vous étudiées, et si vous prétendez y avoir fait droit par vos décrets et vos canons, nous vous répondrons que ce n'est pas faire droit que de donner une chose pour une autre. » (*Mémoires pour le Conc.*, p. 490 et seq.)

Cette complainte scandalisa au dernier point l'auguste assemblée. On la taxa d'hérétique, et il s'éleva un si grand murmure qu'il fallut

lever la congrégation. Quand le pape eut connaissance, par un courrier exprès, de ce qui venait de se passer au concile, « il en fut horriblement troublé. » Résolu de se venger de ceux qu'il supposait avoir poussé Du Ferrier à faire cette démarche scandaleuse, il reprit la procédure contre les prélats français, nommés précédemment, et prononça contre eux une sentence d'excommunication majeure. Il fit afficher aux portes de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Latran un monitoire contre Jeanne de Navarre. Cette reine était citée à comparaitre en personne à Romé, et si elle n'obéissait pas dans le délai de six mois, ses terres et seigneuries seraient confisquées, son mariage avec le feu roi Antoine réputé nul, son fils déclaré bâtard et illégitime, et sa personne elle-même condamnée à toutes les peines portées contre les hérétiques. (FRA PAOLO, p. 751. — PALLAV., liv. 22, c. vi, n° 7.)

Cependant le onzième jour de novembre arriva. C'était le jour où l'on avait fixé l'ouverture de la vingt-quatrième session du concile ; car, au milieu de tous ces incidents, il avait fallu la reculer jusque-là. Le cardinal de Lorraine, malgré la mauvaise humeur qu'il avait si librement manifestée, était néanmoins revenu à Trente ; mais il semblait avoir en quelque sorte renoncé à prendre une part active aux affaires du concile, lui qui avait eu d'abord l'intention de le dominer. Ce fut un autre prélat qui officia et lut les décrets. Il s'agissait de fixer le dogme du sacrement de mariage. « Le premier homme, disait le décret, a déclaré le mariage perpétuel et indissoluble, en disant celle-ci est la chair de ma chair et les os de mes os, l'homme quittera son père et sa mère pour habiter avec son épouse. Jésus-Christ, en fondant la loi nouvelle, a enseigné que ce lien ne doit unir ensemble que deux personnes. Par les mérites de sa passion, il nous a obtenu la grâce nécessaire pour vivre saintement dans cette union, et saint Paul reconnaît lui-même que ce sacrement est grand dans l'Église. C'est donc à bon droit que celle-ci l'a mis au nombre des sept qui ont été institués par son divin fondateur. » (*Collect. Conc.*, t. XIV, p. 814 et seq.)

Pour foudroyer les hérésies nées au sujet de ce sacrement, le concile prononça anathème contre quiconque dira que le mariage n'est pas un sacrement, et qu'il ne confère pas la grâce ; qu'il est permis aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes ; que l'Église n'a pu établir certains empêchements qui rompent le mariage ou le rendent impossible ; que ceux qui ont reçu les ordres sacrés peuvent se marier ; que l'état de mariage est plus méritoire que celui de virginité ; que la défense de se marier en certain temps est une superstition ; que les cérémonies pratiquées par l'Église dans l'administration de ce sacrement sont condamnables ou inutiles, et enfin que les causes qui concernent le mariage ne doivent pas être jugées par les juges ecclésiastiques.

Le décret de réforme porte que les noms des futurs époux, avant qu'ils contractent mariage, seront publiés dans l'Église, par trois jours de fête consécutifs, pour avertir ceux qui auraient à former quelque opposition légitime ; que tout mariage contracté sans la présence du

curé ou d'un prêtre autorisé, et sans la présence de deux témoins au moins, ne sera pas un vrai mariage ; que le curé tiendra un livre exprès où il écrira les noms des mariés et ceux des témoins, en mentionnant le jour et le lieu où cette union aura été célébrée. Les parties sont exhortées à se confesser et à communier dans les trois jours, avant la consommation. --- Le concile annule les anciens empêchements de contracter, qui existaient auparavant pour parenté spirituelle entre parrain et marraine, et entre parrain et filleule. Quant aux autres empêchements de parenté, selon le sang et les alliances, il déclare que ceux qui, sciemment, contracteront mariage aux degrés défendus par les précédents conciles, verront leur mariage cassé, sans pouvoir jamais obtenir dispense ; qu'on pourra cependant obtenir dispense, avant la célébration, pour tout cas de parenté qui sera inférieure à celle de second degré qui fait un empêchement dirimant pour tout le monde, excepté pour les grands princes et quand il s'agit de l'intérêt public ; qu'il ne peut y avoir mariage entre le ravisseur et la femme enlevée, à moins que cette dernière ne soit préalablement rendue à la liberté, et ne déclare alors qu'elle accepte de son plein gré son ravisseur pour époux ; auquel cas celui-ci sera tenu de la doter à la discrétion du juge. Que les concubinaires seront excommuniés, s'ils ne chassent leur concubine, après avoir été avertis trois fois. Enfin la célébration du mariage reste défendue, comme par le passé, depuis l'Avent jusqu'au jour de l'Épiphanie et depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à Pâques.

Le décret de la réformation générale qui fut lu ensuite contient, selon les corrections qui s'en firent le lendemain, d'après la demande de plusieurs pères, les dispositions suivantes : Que les prêtres seront choisis parmi les plus dignes, et toujours nés de légitimes mariages ; que toutes les conditions requises pour être élevé à l'épiscopat seront également exigibles de ceux qu'on voudrait élever au cardinalat, quand même le titre à leur conférer ne serait que celui de cardinal-diacre ; que les cardinaux devront être pris de toutes les nations de la chrétienté ; que tous les ans le métropolitain de chaque province assemblera un concile provincial ; que l'évêque tiendra également un synode chaque année ; que chaque prélat fera une fois par an par lui-même, ou par son grand vicaire, ou par un visiteur spécial, la visite de son diocèse ; que la nourriture de ces visiteurs sera frugale, et qu'il restera toujours au choix des visités de la fournir en nature, ou de la payer en argent ; que les évêques prêcheront eux-mêmes dans leur église, ou y feront prêcher par personnes capables, s'ils ont quelque empêchement légitime ; la même injonction est faite aux curés pour leur paroisse. Que les causes graves, en matière criminelle, contre les évêques, ne pourront être jugées que par le pape ; mais que l'instruction en pourra au besoin être faite par des évêques délégués par Sa Sainteté, le jugement définitif demeurant toujours réservé au pape. Pour les causes de moindre importance, elles pourront être vidées par le concile provincial. (FRA PAOLO, *ubi supra*. — LABBE, *Collect. Conc.*, *ubi supra*.)

Suivent d'autres dispositions d'un intérêt moins grave concernant les bénéficiaires, les curés et les prêtres, que je crois pouvoir passer sous silence.

En même temps qu'on apprit en France ce qui venait de se décider dans cette session, où l'on voit qu'on avait peu ménagé les anciens privilèges de l'Église gallicane, on y recevait trois autres nouvelles de Rome qui n'étaient guère propres à rendre le pape agréable aux yeux de la nation. C'était d'abord celle de son refus de consentir à l'aliénation des biens du clergé, puis celle de la sentence d'excommunication fulminée contre un cardinal et cinq évêques français, et enfin celle de la citation de la reine de Navarre. Pourtant il se trouva, quand on voulut procéder à la vente des biens de l'Église, que l'autorité papale gardait encore une influence toute puissante sur les esprits, et cette vente ne put avoir lieu qu'à vil prix. Le roi n'en retira que deux millions cinq cent mille livres, somme modique en comparaison de la valeur de ce qui fut aliéné. (FRA PAOLO, liv. 8.)

Aussi le roi mécontent fit écrire à ses ambassadeurs au concile qu'il approuvait de tout point la protestation qu'ils avaient faite. Sur le fait de la citation de la reine de Navarre, il fit savoir au pape qu'il avait appris avec un extrême déplaisir ce qui s'était fait contre cette princesse, et qu'il était bien décidé à la soutenir contre tous, non-seulement parce que sa cause renfermait un intérêt commun à tous les rois, mais parce qu'on aurait pas dû oublier qu'elle était sa parente, et que, comme telle, il était tenu de la protéger et de la défendre. Que Sa Sainteté eût à se souvenir qu'elle portait les clés pour ouvrir les voies du salut aux âmes, et non pour priver les princes de leurs États et s'ingérer dans le temporel. Il se plaignait également de la sentence rendue contre des évêques, ses sujets, et il avertissait le pape de bien faire attention que cette sentence était contraire aux antiques maximes de l'Église de France. Doisel, chargé de faire ces diverses représentations au pape, obtint, après de longues discussions, que Pie IV laisserait la princesse et les évêques en repos. (FRA PAOLO, p. 769.)

On s'occupait cependant à Trente de trouver le moyen de finir le concile en une seule session, et, pour cela, on travaillait avec activité dans les congrégations où l'on tenait jusqu'à deux séances par jour, à dresser tous les décrets et canons qui restaient à proclamer. Le pape, sur ces entrefaites, venait de tomber malade et on le disait dans un très-grand danger. Cela n'empêcha pas de tenir la vingt-cinquième et dernière session du concile, le troisième jour de décembre, avec les cérémonies accoutumées. On lut une foule de décrets en si grand nombre que la journée ne fut pas suffisante pour en achever la lecture et que cette session dura deux jours. (PALLAV., liv. 24, c. II et c. III.)

Le décret sur le purgatoire s'exprimait ainsi : Il est de foi qu'il y a un lieu où les âmes expient ce qu'il reste à expier de leurs péchés remis, et où les prières des fidèles peuvent soulager les tourments

qu'elles endurent. Le concile recommande aux évêques de faire enseigner cette sainte doctrine, mais en même temps ils doivent avoir soin de bannir des prédications tout ce qui tient de la curiosité et de la superstition, de défendre toute exaction, et de faire en sorte que les offrandes et suffrages faits pour les défunts soient religieusement consacrés à l'emploi que les donateurs en veulent faire. (LABBE, *Collect. Conc.*, t. XIV, p. 894 et seq.)

Dans le chapitre de l'invocation des saints, il est enjoint à ceux qui sont tenus d'enseigner le peuple, de recommander cette pieuse et solitaire pratique, ainsi que le respect et la vénération pour les reliques et les images ; car puisque les saints prient dans le ciel pour les hommes, il fait bon de les invoquer sur la terre. Ceux qui appellent ce culte une idolâtrie, sont frappés d'anathème, ainsi que ceux qui trouvent mauvais et inutile de faire des pèlerinages aux lieux consacrés à la mémoire de certains bienheureux pour en obtenir soulagement.

Quant aux images, celles de Jésus-Christ, de la Vierge et des Saints doivent être placées dans les églises pour y être vénérées, et servir à l'instruction et à l'édification des fidèles. Ceux qui enseigneront et professeront une doctrine contraire sont également anathématisés. Mais le concile ordonna en même temps de bien instruire le peuple qu'on ne prétend pas par ces images, représenter la divinité qui ne saurait être vue des yeux du corps. Il défend aussi de souffrir rien de profane et de lascif dans ces représentations. Qu'on ne mette aucune image extraordinaire dans le saint lieu, sans l'approbation de l'évêque, et qu'aucun miracle nouveau ne soit admis sans la permission de l'ordinaire.

Le décret de réformation contient des dispositions concernant les religieux qu'il astreint à toujours porter l'habit de leur ordre, à garder fidèlement leurs vœux, à ne rien posséder de superflu. Il autorise pourtant les couvents, excepté ceux des Capucins et des Observantins, à posséder des biens-fonds. Il ordonne que les religieuses soient voilées et gardent la clôture ; et il charge les évêques d'y tenir la main. Les abbés et abbeses seront élus au suffrage secret, mais pour être éligible il faudra avoir au moins quarante ans d'âge et huit ans de profession. Les monastères de l'un et de l'autre sexe, relevant immédiatement du pape, seront gouvernés par les évêques, en qualité de délégués de Sa Sainteté, lesquels seront juges des différends qui pourraient troubler la communauté. Toute profession, faite avant l'âge de seize ans, et non précédée d'un an de noviciat, sera nulle.

Le concile prononce anathème contre ceux qui contraindront ou empêcheront les filles et les femmes non en puissance de mari, de se faire religieuses. Il fait une exception pour les femmes converties. — Il anathématise également les religieux et religieuses qui quitteraient l'habit sans avoir raison reconnue valable, et déduite avant la cinquième année de la profession.

Le chapitre qui traite de la réformation générale ordonne aux évêques de donner l'exemple de la frugalité, de la modestie et de la continence ;

ils ne doivent point enrichir leurs parents et domestiques des biens de l'Église, mais seulement les en assister s'ils sont pauvres. Il leur est enjoint de recevoir les décrets du présent concile et de les faire recevoir par leurs subordonnés dans le premier synode qu'ils tiendront. Même injonction est faite aux supérieurs des Universités et aux professeurs.

Vient ensuite un chapitre sur le glaive de l'excommunication qui, bien qu'étant l'arme dont l'Église frappe ses ennemis, doit cependant être manié avec prudence, de peur qu'un usage trop réitéré ne l'é moussé et ne le fasse tomber dans le mépris. Défense cependant est faite au juge séculier d'empêcher le juge ecclésiastique d'excommunier. L'excommunié est de droit exclus des sacrements et s'il persiste un an dans son obstination, il sera traité comme suspect d'hérésie. Ceux qui doivent des dîmes aux églises sont tenus de les payer, sous peine d'excommunication, sans pouvoir être relevés, qu'après s'être préalablement et intégralement acquittés ; il est défendu aux ecclésiastiques de tenir chez eux ou ailleurs des concubines ou autres femmes suspectes, sous peine d'être excommuniés. La connaissance de ces cas est réservée à l'évêque, et si un évêque en était lui-même coupable, l'affaire serait portée au pape. — Tout prince, roi ou empereur qui accordera sur ses terres lieu pour y faire duel entre chrétiens sera excommunié, et perdra la seigneurie de la ville ou lieu où le duel aura été permis. Les duellistes et les parrains encourront la peine de l'excommunication et de la perte de leurs biens.

Enfin, dans un dernier chapitre lu ce jour-là, le Concile espère que les princes trouveront bon que l'Église rentre dans tous ses droits et immunités, qu'ils donneront eux-mêmes l'exemple du respect pour les constitutions des papes et des conciles, vu qu'ils sont tenus d'observer les canons tout ainsi que les autres chrétiens. Au surplus le concile déclare que quelles que soient les choses et les paroles contenues dans les décrets de réformation, soit qu'ils aient été faits sous Paul, Jules ou Pie, il entend toujours que l'autorité du Saint-Siège apostolique reste en son entier.

Le lendemain on continua de lire ceux des canons qui restaient encore à prononcer. On commença par le décret des indulgences. Elles sont un droit que l'Église tient de Jésus-Christ, et dont elle a usé de tout temps ; aussi le concile les déclare comme très-salutaires au peuple chrétien, et frappe d'anathème quiconque soutiendrait que les indulgences sont inutiles, et que l'Église ne doit point en accorder. Mais en même temps il défend toute sorte de trafic à cet égard.

Quant aux jeûnes, aux fêtes et à l'abstinence des viandes, le concile recommande aux fidèles de se soumettre à tout ce que l'Église romaine a précédemment réglé sur ce sujet.

Pour les livres défendus, bien que le catalogue en soit achevé et dressé, les Pères s'en remettent au jugement et à la prudence du pape.

Ensuite le secrétaire du concile parut au milieu de l'assemblée et demanda aux Pères s'il leur plaisait que le concile fût fini. Tous ensemble ayant répondu : « *Placet*, » le légat président leur donna la bénédiction en disant : « Très-révérands Pères, après avoir rendu grâce à Dieu, retirez-vous en paix. » Alors le cardinal de Lorraine, par vanité ou par imprudence, entonna un cantique de jubilation auquel les autres Pères unirent leurs voix. Ainsi se termina ce concile si longtemps désiré comme l'unique remède aux troubles de la chrétienté, qui commença par être la terreur de la cour de Rome, qui devint ensuite le joint de sa politique et qui finit par sacrifier aux habiles exigences de cette cour les droits du pouvoir temporel des rois et ceux de la nationalité des peuples. (DE THOU, p. 596.)

CHAPITRE XV

- 1564-1565. — ARGUMENT : OPPOSITION DU PARLEMENT
 A LA RÉCEPTION DES DÉCRETS DU CONCILE. — LE ROI REFUSE LA PUBLICATION.
 CONSULTATION DE DU MOULIN.
 INTRIGUES DE LA REINE-MÈRE. — CONSPIRATION CATHOLIQUE. .
 LES JEUNES GUISES A LA TÊTE DE CE PARTI. — LE ROI VISITE SON ROYAUME.
 PAIX AVEC L'ANGLETERRE ET AVEC LA SUISSE.
 RÉCLAMATION DES ÉTATS DE BOURGOGNE. — LE ROI A LYON. — A ROUSSILLON.
 ÉMEUTES A CRAVANT, AU MANS, A TOURS.
 ÉDIT DE ROUSSILLON. — LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE FIXÉE AU 1^{er} JANVIER.
 LE ROI A AVIGNON, A MARSEILLE, A NIMES. — TROUBLES EN GUYENNE.
 CONSTRUCTION DES TUILERIES.
 MORT DE L'EMPEREUR. — MORT DE CALVIN. — LE ROI CONTINUE SON VOYAGE.
 RUDE HIVER.
 QUERELLE A MAIN ARMÉE DU MARÉCHAL DE MONTMORENCY
 ET DU CARDINAL DE LORRAINE.
 GUERRE CARDINALESQUE. — LES JÉSUITES ET L'UNIVERSITÉ DEVANT LE PARLEMENT.
 PLAIDOYERS DE VERSORIS ET DE PASQUIER.
 CONTINUATION DU VOYAGE DE LA COUR. — LE ROI A TOULOUSE, A BORDEAUX,
 A BAYONNE. — ENTREVUE AVEC LA REINE D'ESPAGNE.
 ENTREVUE AVEC LA REINE DE NAVARRE. — RETOUR DU ROI. — MORT DE PIE IV.
 ÉLECTION DE PIE V.

Les décrets explicatifs de la foi, tels qu'ils avaient été portés dans le concile, furent reçus assez généralement dans tout le mode catholique ; mais il n'en fut pas de même de ceux de la réformation. En Allemagne la question du mariage des prêtres et celle de la participation des laïcs au calice troubla encore longtemps les esprits. En France, le Parlement de Paris s'opposa avec énergie à la promulgation des canons des deux dernières sessions. L'auguste tribunal prétendait que dans plusieurs articles l'autorité ecclésiastique avait été étendue aux dépens de la temporelle, comme par exemple, en donnant pouvoir aux juges ecclésiastiques de procéder contre les séculiers. Il trouvait aussi beaucoup trop exorbitant que le concile se permit d'excommunier les rois, les empereurs et les autres princes souverains qui permettront le duel. De plus il se plaignait que le renvoi de certaines causes criminelles fût délégué au pape, ce qui était soumettre les Français à un tribunal étranger, ancienne prétention de la cour romaine, qu'il avait déjà com-

battue plusieurs fois. Il n'approuvait point non plus qu'on permit aux ordres mendiants de posséder des biens-fonds, parce que ces religieux, ayant été reçus en France sous une institution contraire, il n'était pas juste d'obliger à les y souffrir, en établissant d'autres conditions. (MÉZERAY, t. II, p. 921. — SPONDE, ad ann. 1565.)

Le roi très-chrétien déclara donc qu'il ne pouvait autoriser la publication entière du concile de Trente dans le royaume, et ce fut vainement que les ambassadeurs de l'empereur, du roi d'Espagne et du duc de Savoie réunirent leurs efforts aux remontrances du nonce pour obtenir le consentement de Sa Majesté ; ce fut vainement que le cardinal de Lorraine « bien convaincu que le vrai moyen d'augmenter la puissance de ses neveux était de faire en sorte que leurs intérêts fussent confondus avec ceux de la religion, promit que toute la maison de Lorraine et la plus grande partie de la noblesse se ligueraient pour appuyer cette publication et suffiraient pour écraser les calvinistes. » Le roi instruit par sa mère et par le chancelier, répondit en peu de mots : « Je vous prie, messieurs les ambassadeurs, de dire à vos maîtres que pour mon compte je vivrai fidèlement dans la religion catholique, apostolique et romaine ; mais qu'ils voudront bien m'excuser si je ne satisfais pas en ce moment à leurs autres demandes. J'ai pour cela de graves raisons que je leur ferai connaître, aussitôt que j'en aurai conféré, dans mon conseil, avec les princes du sang. » (MÉZERAY, *ubi supra*. — DAVILA, t. I, liv. 5, p. 208.)

Dans toutes les grandes assemblées du royaume on s'était pris à discuter sur le même sujet. Charles Dumoulin, très-savant jurisconsulte, et qui se piquait de l'ancienne liberté gauloise, publia une consultation par laquelle il s'efforça de prouver que ledit concile devait être regardé comme nul, que l'indiction, la séance et la clôture en étaient entachées d'illégalité, contraires à tous les droits civils et canoniques, aux anciens décrets des pères, comme aussi aux prérogatives et libertés de notre Église. Cette consultation que tout le monde voulut lire, offensa grièvement les catholiques ; et ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen d'y répondre que d'en faire mettre l'auteur en prison ; mais il n'y resta que deux mois, le roi commanda qu'il fût rendu à la liberté. (*Mémoires de Condé*, t. V, p. 82.)

« Cependant on ne parlait alors à la cour que de fêtes et de plaisirs. Ce n'étaient que festins, courses de bagues, carrousels et bals galants, où le prince de Condé n'épargnait aucune chose pour donner du plaisir au roi, faisant non seulement tout ce qu'on peut désirer d'un noble et vaoureux prince, mais encore du plus vaillant cavalier du monde. » La reine, tout en imaginant à chaque instant de nouvelles occasions d'amusement et de réjouissances, n'épargnait rien pour consolider son pouvoir. Le prince et l'amiral lui donnaient toujours quelque appréhension, et elle continuait avec une persévérance infatigable à employer tous les moyens possibles pour semer entre eux la discorde et le soupçon. On a vu ce qu'elle avait déjà tenté. (MÉZERAY, *ubi supra*.)

Pour rattacher Condé à la cour, elle s'empressa de lui faire rendre les honneurs dus au premier prince du sang. Elle lui conféra, sans même attendre qu'il en fit la demande, ce même gouvernement de Picardie dont le refus avait été autrefois la première étincelle de l'incendie qui embrasa toute la France. En même temps, pour l'indisposer contre l'amiral, elle lui faisait adroitement insinuer par certains complaisants dévoués, que l'amiral l'avait lâchement abandonné à la bataille de Dreux, et que par jalousie ou par couardise, cet homme qui n'était au fond ni si brave ni si probe qu'il voulait bien le faire croire, lui avait fait perdre la victoire. (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 204.)

D'un autre côté elle continuait de dégoûter l'amiral, en ne cessant de lui faire parvenir sous main des récits exagérés des moindres amourettes du prince et de sa conduite légère et peu décente. Mais le prince vénérât trop son noble et sévère ami, et Coligny avait une trop grande méfiance contre Catherine, pour que toutes ces obscures machinations pussent avoir un plein succès. L'amiral et ses frères prirent même à la fin le parti de se retirer de la cour, et de se tenir à l'écart « avec de bonnes gardes, entretenant toujours leurs pratiques et les espérances de leur parti. »

Vers ce temps-là, on découvrit parmi les catholiques « la conspiration la plus hardie dont on ait jamais entendu parler dans le royaume. » Les ennemis du protestantisme ne crurent pas qu'il y eût de voie plus courte et plus sûre de venger la religion dont ils se faisaient un voile pour couvrir leurs autres projets d'ambition, que d'exterminer ou d'avoir en leur pouvoir ceux des grands du royaume soupçonnés d'être favorables aux nouvelles doctrines. Pour commencer l'exécution de ce projet, et pour gagner en même temps les bonnes grâces du roi Philippe d'Espagne, ils complotèrent d'enlever Jeanne de Navarre qui faisait alors sa résidence à Pau avec Henri et Catherine ses enfants et de les livrer à la sainte inquisition d'Espagne. (DE THOU, t. IV, p. 659.)

Pour cela on envoya en Guyenne un capitaine béarnais nommé Dimanche que les conjurés avaient suborné longtemps auparavant. Cet homme, après s'être assuré de la coopération de quelques seigneurs de la province sur lesquels on comptait, et dit-on, de celle de Montluc lui-même, devait ensuite se rendre auprès de Philippe pour prendre ses derniers ordres, et régler les conditions d'une tentative aussi hardie. Mais le capitaine, après avoir accompli la première partie de sa mission, tomba malade dans une hôtellerie, pendant qu'il était en route pour aller trouver le roi. L'hôte fit venir un médecin, homme de bien et d'habileté pour soigner le voyageur dont la fièvre parut d'abord de la nature la plus dangereuse ; et le médecin par ses soins pressés ne tarda pas à s'attirer la reconnaissance de son malade qui, dans un moment d'effusion, lui dit que les personnes puissantes pour lesquelles il faisait ce voyage ne manqueraient pas de le récompenser noblement.

Mis sur la voie par cette confiance imprudente, Vespier, c'est le nom du médecin, ne tarda pas à se faire confier et les noms de ces

puissants personnages, et la nature du service que son patient était en train de leur rendre. Son premier soin fut de découvrir toute l'affaire à la reine Élisabeth d'Espagne, qui, touchée des dangers d'une princesse sa parente qu'elle aimait tendrement, « versa des larmes ». Jugeant ensuite qu'elle pouvait encore parer ce coup qui intéressait la gloire et le salut du royaume entier, elle écrivit elle-même une lettre en chiffres à l'ambassadeur de France ; et celui-ci fit épier Dimanche par des gens affidés. Il sut qu'après être guéri de sa maladie, il était venu à Mousson, où se tenait pour lors Sa Majesté catholique ; qu'il avait été introduit nuitamment, à trois fois différentes, chez le roi, d'où il conclut qu'il n'y avait plus de temps à perdre. Et il fit incontinent prévenir la reine Jeanne d'Albret, ainsi que la cour de France.

Jeanne, dans sa frayeur maternelle, n'hésita plus à faire partir son fils Henri pour la cour, croyant qu'il courrait là moins de dangers pour sa vie, et le faisant d'ailleurs accompagner par d'excellents gouverneurs, afin de le prémunir contre les autres dangers que pourraient rencontrer ses mœurs dans un pareil lieu.

Catherine, de son côté, convoqua aussitôt un conseil secret pour délibérer sur cette révélation inattendue. Le connétable de Montmorency donna l'avis de faire enlever le capitaine Dimanche, afin d'apprendre par ses propres aveux toutes les circonstances de cette conspiration, et les noms de tous ceux qui y avaient pris part ; mais Dimanche prévenu à temps sut se soustraire à ce danger. Ainsi ce complot ne fut ni exécuté ni puni. On croit que la reine-mère, tout en étant bien aise qu'il eût été découvert, fut cause cependant que Dimanche ne fut pas arrêté, de peur de se voir dans l'obligation de punir et de perdre les conjurés dont elle espérait se servir pour les opposer à l'autre faction.

En ce moment d'ailleurs elle était déjà assez empêchée à calmer le zèle bouillant des catholiques qui se refusaient obstinément et partout à souffrir l'exercice de la religion dans le royaume. « Les jeunes Guises marchant déjà sur les traces de leur père, s'étaient déclarés chefs de ce parti dont le cardinal de Lorraine et le duc d'Aumale, leurs oncles, étaient les principaux soutiens ; et déjà des ligues se formaient de tous les côtés. On commençait déjà à pratiquer ouvertement des intrigues avec l'Espagne, le pape et la Savoie, et à amener la ruine des huguenots ; ces puissances s'y portaient assez facilement d'elles-mêmes, parce que le voisinage de cette engeance factieuse mettait leurs propres États en danger. » (MÉZERAI, t. II, p. 923 et 924.)

Or, pour parer à ces difficultés et tâcher de remettre un peu tous ces esprits envenimés, la reine Catherine jugea que le meilleur moyen était de faire avec son fils une tournée dans le royaume. Elle eut soin de faire accroire au roi d'Espagne qu'elle n'entreprenait ce voyage que pour se procurer l'occasion de s'entretenir avec ses ministres, sous prétexte de faire une visite d'amitié à la reine Élisabeth, sa chère fille. C'était, ajoutait-elle encore, une heureuse circonstance pour ramener la

reine de Navarre à la religion catholique, et donner ordre à ce que les huguenots ne s'impatronissent pas trop dans le royaume.

Au pape, elle disait que c'était pour cacher son véritable but, lequel n'était autre que de se rendre en Avignon, où une fois sur terre papale, elle serait beaucoup plus libre de concourir avec lui, pour l'extermination de l'hérésie. Aux peuples elle faisait entendre que ce voyage n'était entrepris à d'autre fin que de recueillir leurs plaintes et réclamations et d'accoutumer le roi à leur rendre justice. Quant aux courtisans, elle leur répétait que c'était un voyage de plaisir, où il y aurait force occasion de se divertir et de faire son chemin dans la faveur du prince et dans les bonnes grâces des dames. « Ce que croyant ces âmes incapables de choses sérieuses et pleines de vent, on les vit faire une dépense excessive en habits, parures et équipages de chasse et de fêtes, et autres badineries de luxe. » (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 212.)

La cour partit donc de Fontainebleau et alla d'abord à Sens, puis à Troyes où la paix fut signée entre le roi et Élisabeth d'Angleterre, « sans préjudices aux droits et prétentions des deux parties. » Par cette clause, l'Anglais avait voulu se réserver ses droits sur Calais dont il ne pouvait encore se résoudre à faire l'abandon, mais dont il n'avait plus le temps de s'occuper pour le moment, attendu les guerres qui commençaient déjà en Écosse. On renouvela presque en même temps l'alliance anciennement faite avec les Suisses, et on leur paya une somme considérable. En réjouissance de ces deux heureux événements, il y eut grande fête et feux de joie allumés partout comme il se pratique ordinairement. (DE THOU, t. IV, p. 644.)

De Troyes le roi alla dans le Barrois où il fut reçu par Charles, duc de Lorraine, avec toute la magnificence possible. Il tint le fils de ce prince sur les fonds de baptême, de moitié avec Philippe d'Espagne qui se fit représenter dans cette cérémonie par le gouverneur du Luxembourg. Sa marraine fut Christine de Lorraine, aïeule du duc : et le roi nomma l'enfant Henri. Mais Catherine qui avait bien d'autres desseins, cherchait pendant ce temps-là à se procurer une entrevue avec le duc de Wittemberg, chef des protestants d'Allemagne. Elle se flattait qu'en traitant personnellement avec lui et avec les autres princes du même parti, elle gagnerait plus aisément leur confiance par ses artifices, et parviendrait à les attacher si étroitement à la France que désormais elle n'aurait plus rien à craindre de ce côté. Mais le duc que l'intérêt seul de sa religion attachait aux calvinistes, s'excusa sur son grand âge de venir au rendez-vous où il était invité, et les autres princes refusèrent également toutes les offres qui leur furent faites. (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 212.)

La cour quitta Bar, sans que les projets de la reine eussent pu se réaliser, et Sa Majesté se rendit à Lyon, en passant par Dijon, Châlons et Mâcon. Partout les populations empressées offrirent des fêtes et des plaisirs ; mais partout aussi les réclamations des partis arrivaient pour troubler ces jouissances de la royauté. Les États de Bourgogne firent présenter par Jean Bégat, homme de grande science, les cahiers de leur

province par lesquels Sa Majesté était suppliée de ne pas contraindre leurs villes et bourgs à recevoir l'édit de janvier. Et en effet, on était si fort animé dans le pays contre les huguenots, qu'on avait dressé, pour les exterminer, plusieurs ligueurs qui s'appelaient elles-mêmes « confréries du Saint-Esprit ». Sa Majesté, pour tâcher de contenter les réclamants, leur donna de belles paroles, mais sans pourtant rien faire à leur gré. Aussi on louait publiquement et jusque dans les chaires sacrées la piété et la religion du roi d'Espagne et des Espagnols « et l'on mêlait partout dans nos affaires le nom de Philippe, à la honte de l'autorité royale et du nom français, comme s'il appartenait au roi d'Espagne de régler la religion en France, et d'interpréter les édits du souverain national. » (MÉZERAI, t. II, p. 925. — DE THOU, t. IV, p. 646.)

A Lyon, le roi donna des ordres pour construire une citadelle ; car on comprenait la nécessité de pouvoir au besoin contenir une ville aussi importante dans le devoir ; mais la peste qui se déclara contraignit bientôt la cour de s'éloigner et de venir chercher un séjour plus tranquille et moins malsain dans la petite ville de Roussillon appartenant au seigneur de Tournon.

La paix qui n'avait contenté aucun des deux partis les laissait, comme on voit, toujours en présence, et partout des provocations et des émeutes venaient fournir des preuves sanglantes du peu de popularité qu'avait obtenu le traité d'Orléans. A Cravant, petite localité du diocèse d'Auxerre, où l'édit permettait aux protestants de s'assembler, on voulut leur faire quelques violences. Les gentilshommes de ce parti accoururent en armes et mirent en fuite ceux qui étaient venus pour les insulter. Quelques-uns même furent tués ou blessés ; et la reine-mère approuvant cet acte de résistance à main armée, écrivit elle-même à Dandelot pour le lui annoncer. « Le roi, mon fils, et moi, lui disait-elle, n'avons rien tant à contre cœur, et rien ne nous déplaît plus que ces tentatives d'un parti mal disposé qui viennent à chaque instant troubler la paix publique. Aussi j'envoie sur le lieu une dépêche bien expresse, pour faire sur les provocateurs telle et si rude justice, que j'espère que l'exemple en sera de grand fruit. » La dépêche si expresse de la reine n'eut pas le moindre résultat. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 277 et seq.)

Au Mans, l'évêque Charles d'Angennes s'était emparé du gouvernement de la ville et de la province, où il faisait tout à la fois les fonctions de pasteur des âmes et de capitaine d'armes. A l'ombre de sa double autorité civile et religieuse, une foule de petits tyrans, se sentant appuyés par lui, et se donnant eux-mêmes le nom d'Argolette (enfants perdus) exerçaient tous les jours, pour assouvir leur rapacité et leurs autres passions, une foule d'avanies et de meurtres, non-seulement contre les protestants, mais contre ceux qu'il leur plaisait de soupçonner de l'être. (*Mémoires de Condé*, t. V, p. 277 et seq.)

On présenta sur ces vexations une requête au roi qui se trouvait alors à Roussillon. Cette requête contenait le lamentable récit d'un grand

nombre d'assassinats commis avec d'atroces circonstances, sur des gentilshommes et bourgeois, et tous restés impunis, couverts qu'ils étaient par l'autorité sans contrôle de l'évêque. Le roi donna au maréchal de Vieilleville la mission d'en aller prendre connaissance et de punir les coupables. Aucune punition ne fut infligée. (*Mémoires de Condé*, t. V, p. 277 et seq.)

A Tours les protestants furent assaillis dans le lieu même qu'on leur avait assigné pour tenir leurs assemblées, par une bande de séditeux qui les en chassa ignominieusement, en tuant ceux qui voulurent se défendre, et le ministre fut égorgé dans sa chaire. Le conseiller Myron fut délégué pour faire justice contre les coupables ; mais loin de venir à l'aide des opprimés, Myron encouragea les oppresseurs par sa connivence. Un des plus notables seigneurs protestants, Gilbert de la Curée, que la reine de Navarre avait nommé gouverneur de Vendôme, fut assassiné à la chasse par quelques exagérés du parti catholique, et qu'on soupçonna, à tort ou à raison, d'avoir été les agents de l'évêque. Quoique, sur la plainte des parents de la victime, le roi eût d'abord ordonné la punition des meurtriers, la faction opposée trouva cependant le moyen d'obtenir de sa majesté un édit contraire, et les fit mettre en liberté. Ceux qui, en vertu des premiers ordres, les avaient fait arrêter, furent à leur tour jetés en prison, d'où ils eurent bien de la peine à se tirer. (*DE THOU*, t. IV, p. 647.)

En Guyenne, surtout au pays d'entre deux mers et en Périgord, les catholiques se plaignaient de leur côté que les huguenots empêchaient les ecclésiastiques de jouir de leurs biens et de se tenir près de leur troupeau, de sorte que pour se mettre à l'abri des vengeances de ces hérétiques et de leur mauvais vouloir, il faudrait très prochainement en venir aux armes, malgré l'édit de pacification ; ces ennemis de la foi avaient poussé les choses jusqu'à refuser de rendre le pain bénit, de contribuer aux aumônes pour les pauvres catholiques, d'acquitter les droits de confrérie et de tendre et pavoiser leurs maisons les jours de processions publiques, et notamment de la fête de Dieu. Sur quoi sa majesté, d'après l'avis de son chancelier, crut couper court à toute difficulté en ordonnant que les droits de confrérie et les aumônes distribuées par l'église seraient pris sur d'autres fonds, et que dans les villes où les huguenots refuseraient de tendre et tapisser le devant de leurs maisons, pour faire honneur aux processions, il y serait pourvu par les soins de commissaires de quartier ou des consuls desdites villes, avec défense toutefois aux protestants de s'opposer en aucune manière à l'exercice du culte catholique. (*LA POP.*, liv. 10, p. 579.)

Le chancelier fut obligé bientôt de reconnaître que cet édit, qui n'était que modéré, était impuissant contre la fureur et l'animosité des partis. Une foule de réclamations ne tarda pas à pleuvoir à la cour. On publia donc à Roussillon, où le roi était encore, un autre édit explicatif de l'édit de paix, accompagné de lettres patentes pour le faire enregistrer au parlement, et par lequel il était défendu à tous, tant catholiques que hugue-

nots, de se troubler les uns les autres dans l'exercice de leur religion, de briser croix, ni images, de prendre aucun vase ni ornement d'église, le tout sous peine de mort. Il était dit de plus qu'une fois que les lieux seraient désignés pour l'exercice libre de la religion protestante, il demeurerait défendu à tous hauts justiciers de tolérer qu'elle fût exercée ailleurs ; que les prédicants ou ministres qui auraient fait leur service en lieu non compris par l'édit, fussent ces lieux maisons particulières, fiefs, ou châteaux, seraient pour la première fois bannis du royaume, et en cas de récidive soumis à punition corporelle ; que les prêtres, moines et religieuses et généralement toutes personnes ayant fait vœu de virginité qui se seraient mariés, au mépris de ce vœu, seraient tenus de quitter leurs femmes ou leurs maris, et de retourner dans leurs couvents ou moutiers, si mieux n'aimaient sortir à perpétuité des terres de France. (DE THOU, *ubi supra*.)

Cet édit n'eut pas plus de succès que les précédents. Catholiques et protestants jetèrent les hauts cris, et le prince de Condé écrivit lui-même à la reine une longue lettre pour appuyer les doléances de ses coréligionnaires. Entre autres inculpations contenues dans cette missive, il se plaignait surtout de l'impunité dont on avait couvert les meurtres commis sur les partisans de la foi réformée. « Depuis la paix faite, disait-il, en voila déjà cent trente-deux qui ont été massacrés dans le royaume, à cause de leur religion, sans qu'on se soit mis en peine de châtier leurs assassins. » (*Mémoires de Condé*, t. V, p. 201.)

Le roi répondit à cette lettre, promettant que justice serait également rendue à tous ses sujets, sans distinction de religion.

Un autre édit du dixième jour de juillet daté de la même ville de Roussillon, ordonne que l'année, au lieu de commencer à Pâques comme cela s'était toujours pratiqué en France, commencerait désormais au premier janvier, selon l'usage romain, et que par conséquent on retrancherait les trois derniers mois de l'année courante qui pour cette raison fut nommée par quelques-uns la courte année. (MÉZERAI, t. II, p. 927.)

De là le roi alla à Valence où il signa un édit concernant les cabaretiers, les aubergistes et autres gens qui vendent les choses nécessaires à la vie. Il fit ensuite une entrée solennelle à Montélimart avec tous les honneurs dus à la majesté royale, puis il passa par Orange et arriva à Avignon, où les officiers du pape déployèrent la plus grande magnificence pour le recevoir. En récompense la reine mère leur donna de belles promesses d'exterminer les huguenots et de faire recevoir le concile de Trente dans les états de son fils ; — et pour obtenir plus de confiance de ces Italiens qui par le génie de leur nation et par la longue pratique de la cour romaine en pareille matière, se croyaient en état de pénétrer dans les sentiments les plus cachés et d'en imposer aux plus fins — ; elle leur parla, les larmes aux yeux, des peines de son esprit et des calamités du royaume auxquelles, disait-elle, entourée comme elle l'était, elle ne pouvait de si tôt apporter le remède convenable, de peur de tout gâter par une violence intempestive. Je vous découvre là, ajouta-t-elle,

le fond de mon âme, ce que je n'ai pas même osé dire au nonce de sa sainteté, et je vous prie bien de faire entendre au saint père que ce n'est que lentement et secrètement que je puis mettre à fin mon projet de rendre à la religion son ancien lustre en France. Il faut pour cela que je parvienne peu à peu à ruiner ou à détruire le prince de Condé et l'amiral, et à ôter aux protestants, par une marche sagement calculée, tous les moyens de défense qu'ils ont maintenant entre les mains. J'ai déjà commencé cette grande tâche et, moyennant la grâce de Dieu, je compte bien venir à bout de l'accomplir. (MÉZERAI, t. II, p. 926.)

D'Avignon le roi se rendit à Aix. Il vit en chemin la ville d'Arles, et fit avec grande pompe son entrée à Marseille, où l'on donna en son honneur de brillantes fêtes sur la mer. C'est dans cette ville que parut un nouvel édit pour la paix. Cet édit ordonnait que celui donné à Orléans, le dix-neuvième de mars de l'année précédente, fût religieusement observé par tous, menaçant les contrevenants des peines les plus rigoureuses, et les avertissant qu'ils sentiraient pour leur perte tout le poids de la puissance royale. Un repentir qui viendrait trop tard, après avoir si longtemps abusé de la patience du souverain, ne devait plus servir de rien. On assigna aux protestants de Provence pour y tenir leurs assemblées la ville de Mérindol dont les habitants s'étaient séparés du pape dès le temps des Vaudois.

De Marseille le roi alla à Nîmes en repassant par Avignon, où il traversa le Rhône. C'est là que les huguenots renouvelèrent à Sa Majesté elle-même leurs plaintes contre Damville qui les traitait si durement. Cette démarche fut encore inutile, car le connétable était trop puissant pour qu'on osât réprimander son fils. On fit donc taire les députés, partie en les menaçant, partie par de belles promesses.

Pendant que la cour voyageait ainsi, peu s'en fallut qu'une sédition dangereuse, suite des troubles dont il a été parlé plus haut, n'éclatât dans la Guyenne. Frédéric de Foix, comte de Candale, après s'être assuré de la coopération secrète ou ouverte de Blaise de Montluc et des autres commandants du Languedoc, déclara publiquement la guerre aux protestants et commença à leur courir sus. Sur quoi se dressèrent plusieurs armées, et l'on forma ligues de part et d'autre, les unes pour attaquer, les autres pour se défendre. Tout le pays allait être rempli de troubles et de massacres, quand le roi instruit de cette nouvelle levée de bouclier, fit partir en toute hâte le seigneur de Bourdillon qui parvint à maintenir encore pendant quelque temps la paix dans la province, en promettant que le roi rendrait bonne justice à tous, et en leur assignant pour cela un rendez-vous général à Toulouse, où Sa Majesté devait se trouver au commencement de l'été. (LA POPELINIÈRE, liv. 10, p. 579.)

Pendant l'absence de la cour, on s'occupait à Paris à élever un nouveau palais. Catherine avait laissé, en partant, l'ordre d'abattre le château des Tournelles, ancienne demeure des rois de France. C'était, disait-on, parce que le roi Henri II, son époux, y avait si malheureusement péri; et pour remplacer cette résidence royale, elle faisait cons-

truire à grands frais le palais des Tuileries, dont le pavillon du milieu et les deux corps latéraux qu'on voit encore aujourd'hui remontent à cette époque.

Cette même année fut célèbre par la mort de plusieurs grands personnages. L'empereur Ferdinand finit ses jours par une hydropisie qui lui décomposa toute la masse du sang. Il avait demandé à Dieu de mourir le jour de la fête de Saint-Jacques, « afin, disait-il, que ce saint qui a été voyageur en Espagne, me fasse faire à moi, qui suis né infant d'Espagne, mon voyage dernier vers la céleste patrie. » Il mourut en effet ce jour-là, et Maximilien II, son fils, déjà couronné roi des Romains, lui succéda sur le trône impérial. (DE THOU, t. IV, p. 629.)

Calvin était mort quelque temps auparavant, le vingt-septième jour de mai 1564, à Genève, d'où il n'était plus sorti depuis qu'il y eut établi sa nouvelle religion. Pendant les sept dernières années de sa vie, il avait été tourmenté de plusieurs graves maladies qui ne lui donnaient guère de relâche, mais qui ne purent l'empêcher de continuer ses travaux avec une ardeur et une énergie infatigables. Une fièvre étiqne l'emporta dans la cinquante-sixième année de son âge. Les écrivains de son parti disent qu'il expira paisiblement en louant le Seigneur. Les catholiques, au contraire, assurent qu'il mourut en désespéré, blasphémant le nom de Dieu et invoquant le démon avec d'horribles imprécations. Ce qu'il y a de sûr, c'est que sa vie fut irréprochable sous le rapport des mœurs ; qu'il fut laborieux, peu occupé de ses aises et extrêmement sobre. Il ne faisait qu'un seul repas par jour, et encore ce repas était-il fort léger. Maître à peu près de la riche République de Genève qu'il avait su amener à ne se conduire que d'après ses volontés, il se contenta pendant toute sa vie d'une pension fort modique, et ne laissa après sa mort qu'environ deux cents écus en tout, y compris ses livres et son mobilier. Il fut sans contredit l'écrivain le plus correct et le plus élégant de son temps ; mais cette politesse de style ne déguisait pas toujours les emportements de son caractère bilieux et jaloux. Aussi quelques-uns de ses partisans eux-mêmes, en comparant son âpre morosité à l'aménité enjouée de Théodore de Bèze, disaient qu'ils aimeraient mieux être damnés avec le disciple que d'aller en paradis avec le maître, toujours grondeur et toujours en colère. (THÉODORE DE BÈZE, *Vit. Calv.* — BOLSEC, *Vie de Calv.*)

Le roi cependant continuait de visiter les bonnes villes de ses provinces. L'année 1565 commençait pour lors, et l'hiver sévissait avec une rigueur inaccoutumée dans nos climats ; la glace arrêta les rivières pendant deux mois entiers ; les arbres furent gelés « et maints voyageurs perdirent leurs oreilles ou leur nez détachés par le froid. » Les neiges étaient tombées en si grande abondance que toutes les routes étaient impraticables, de sorte que Sa Majesté demeura comme assiégée par les frimats dans la ville de Carcassonne. (MÉZERAI, t. II, p. 927.)

Ce fut pendant ce séjour forcé que le roi reçut la nouvelle d'une dispute violente entre le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmo-

rency, gouverneur de Paris. Le cardinal, après son retour du concile de Trente, avait malgré les édits qui défendaient à tous de porter des armes, obtenu de la reine-mère une exception en sa faveur, sous prétexte du grand nombre d'ennemis qu'il avait parmi les huguenots et des dangers continuels auxquels sa vie était exposée. Désirant alors se faire voir aux Parisiens avec un éclat et une suite capables de les éblouir, et de leur prouver que la maison de Lorraine n'avait rien perdu de sa grandeur, malgré la mort du duc de Guise, il fit savoir à ses amis de venir le trouver dans leur plus bel équipage ; il donna également rendez-vous à son frère, le duc d'Aumale, pour venir l'accompagner, en lui recommandant d'armer ses gens, et, avec toute cette suite, il se proposait de faire une entrée triomphale dans la capitale.

Le maréchal de Montmorency, tant pour rabaisser l'orgueil du prélat ambitieux que par la crainte des troubles dont cet attirail guerrier pouvait remplir la capitale, feignit d'ignorer la permission donnée par la reine et prévint le Parlement qu'il allait de toutes ses forces s'opposer à la violation des édits royaux. Les nombreux amis que le cardinal avait dans cette assemblée prévinrent celui-ci des intentions du gouverneur ; mais il ne s'en mit pas en peine. Montmorency envoya alors un prévôt et des gardes au-devant du prélat, pour le sommer d'avoir à se retirer, ou de déposer les armes. Celui-ci, indigné qu'on eût envoyé un prévôt à un homme de son rang, refusa de montrer la permission dont il était porteur, et continua fièrement son chemin. Il fit son entrée par la porte royale de Saint-Denis, pendant que son frère, à la tête d'une partie du cortège, entra par une autre porte ; il comptait bien qu'en cas d'attaque la populace, dont il avait su se rendre l'idole par son zèle catholique, ne manquerait pas de venir se joindre à lui ; mais le maréchal et le prince de Portien, à la tête de quatre-vingts chevaux, vinrent tomber tout à coup sur le cortège qui n'avait point encore dépassé l'église des Saints-Innocents, tuèrent ou blessèrent ceux qui tentèrent de résister et les mirent en désordre avant qu'on eût eu le temps de se reconnaître. Joint à cela que le cardinal « qui n'était point homme de main » avait, dès la première attaque, donné l'exemple de la fuite, en descendant de son cheval pour se sauver dans une boutique avec le jeune duc de Guise, son neveu. Montmorency, satisfait de lui avoir fait cet affront, empêcha ses gens de poursuivre et de maltraiter les fugitifs.

La nuit venue, le cardinal se retira par des rues détournées à l'hôtel de Cluny, où son frère d'Aumale vint le rejoindre ; mais l'effroi dont il avait été frappé à la vue des glaives nus, ne lui permit de prendre aucune mesure. Ses partisans se trouvèrent donc abandonnés à leurs propres inspirations et ne purent agir avec ensemble. Quand le jour parut, le tumulte semblait devoir recommencer avec des symptômes plus alarmants encore. Toute la ville s'était partagée en deux factions prêtes à en venir aux mains, les boutiques furent fermées et les rues étaient remplies de gens armés pour la querelle de l'un ou de l'autre des deux rivaux. Le cardinal n'osa pas même se montrer. Le Parlement

lui fit alors représenter que s'il voulait éviter l'effusion du sang il devait quitter la ville et montrer au gouverneur sa permission d'avoir des gardes pour qu'on ne s'opposât pas à sa retraite. A cette condition à laquelle il se soumit bon gré mal gré, Montmorency consentit à le laisser partir, sans plus inquiéter ceux qui l'accompagneraient, ajoutant que le cardinal avait eu très-grand tort de ne pas montrer ces lettres plus tôt.

Tel était le contenu de la dépêche que venait de recevoir le roi. Mais les choses semblaient ne devoir pas en rester là. D'Aumale avait armé deux ou trois cents cavaliers avec lesquels il s'était mis à courir la campagne jurant qu'il tirerait vengeance de l'affront fait à sa famille. De son côté, l'amiral de Coligny avait fait aussi des levées pour venir au secours de son cousin le gouverneur de Paris et la guerre civile semblait toute prête à se rallumer.

Le roi, pour parer à ce danger, fit aussitôt porter aux deux troupes rivales l'ordre très-express de poser les armes et de se retirer chacun dans sa maison. Heureusement il se trouva que tout le monde était disposé à obéir ; car chacun des deux partis, dans ce premier mouvement, n'avait point encore eu le temps de rassembler toutes ses ressources, et tous les deux sentaient le besoin d'un peu de délai pour combiner leurs moyens et leurs chances de succès.

Mais n'ayant pu encore en venir aux épées, les passions se mirent à s'escrimer de la plume, et le royaume fut inondé d'une foule de libelles exhalant la haine et attisant sans ménagement le brasier de la discorde. Aussi le Parlement fut-il obligé de défendre par arrêt de vendre et de débiter ces écrits comme libelles diffamatoires et tendant à troubler le repos public. (MÉZERAY, t. II, p. 929.)

Le cardinal, peu de temps après, se fit une nouvelle querelle, mais dont il sortit avec avantage, quoique ses torts fussent bien plus grands encore. Cette fois il n'avait pas affaire à un Montmorency. Les religieux avaient fait quelques dégâts sur les terres dont il était devenu seigneur en sa qualité d'évêque de Metz : or, Metz, depuis la conquête qui en avait été faite sous Henri II, appartenait à la France, quoique l'empereur prétendit y avoir des droits qu'il n'osait plus faire valoir. Le cardinal, pour repousser de nouvelles tentatives de la part des huguenots, s'adressa à l'empereur pour avoir une sauvegarde. C'était reconnaître sa suzeraineté sur des terres françaises, et pour un Français, c'était un crime que dans des temps moins troublés on eût certainement puni de mort. (*Mémoires de Condé*, t. VI, p. 155.)

Le bailli du roi, nommé Salecède, s'opposa à la publication de cette sauvegarde et se saisit des places au nom de Sa Majesté. Alors le cardinal, irrité de cette résistance de la part d'un homme qui lui devait son emploi et sa fortune, leva des troupes en diligence, avec l'aide de son parent, le duc de Lorraine, sujet de l'empire, et fit assiéger la petite ville de Vic où le bailli faisait sa demeure. Après un siège assez long, soutenu par une garnison qu'avait envoyée le gouverneur de Metz, la

place fut contrainte de se rendre à composition, et le vainqueur « fit rassembler de tout le riche équipage et des meubles précieux que Salcède y avait entassés. » Après cet exploit que la cour eut l'air de ne pas blâmer, le cardinal congédia ses troupes, et ce remuement fut plaisamment appelé dans l'histoire « la guerre cardinalesque. » (MÉZERAY, t. II, p. 950. — *Mémoires de Condé*, t. VI.)

Peu de temps auparavant, les jésuites et l'Université avaient aussi recommencé leurs interminables querelles. Le cardinal, qui avait toujours favorisé la célèbre Société, et qui la proclamait nécessaire à l'avancement des bonnes lettres et à la défense de la foi, lui avait fait donner, comme on l'a vu plus haut, lettres du roi Henri II pour enseigner à Paris seulement. On sait comment le Parlement de Paris repoussa ces lettres et comment l'évêque de Paris formula un décret rigoureux contre l'ordre des jésuites. Ceux-ci, après avoir laissé dormir l'affaire pendant quatre ans, obtinrent de François II, et toujours par la protection du cardinal de Lorraine, dont la famille était toute puissante alors, de nouvelles lettres de permission d'enseigner ; mais, ayant voulu trop étendre cette permission, en donnant publiquement et à portes ouvertes leurs leçons dans le local qu'ils intitulaient pompeusement : « Collège de Clermont, » l'Université, jalouse du concours que leur attirait la réputation de leurs professeurs et la nouveauté de leur doctrine, leur fit signifier d'avoir à s'abstenir ; et l'affaire fut de nouveau portée au Parlement. Étienne Pasquier plaida pour l'Université et Pierre Versoris pour les jésuites. (SACCHINI, *Hist. Societ. Jesus*, t. VIII, n° 78.)

Ce dernier commença son plaidoyer par une comparaison : « De même, dit-il, que la bienfaisante nature ne laisse sortir les serpents de leur retraite que pendant le printemps, après avoir produit la fleur du frêne qui doit servir d'antidote à leur venin, de même qu'elle ne resserre cette fleur à la fin de l'automne qu'après avoir renfermé de nouveau les serpents, tout ainsi la providence divine n'a permis les hérésies de Luther et de Calvin, qu'après avoir établi comme préservatif la compagnie de Jésus qui ne doit pas cesser de croître et de multiplier, jusqu'à ce que la nouvelle secte soit entièrement vaincue. » Ensuite, pour montrer que les jésuites avaient véritablement une origine miraculeuse et providentielle, il fit l'histoire de leur saint fondateur, puis il ajouta : « Ces pères se sont si merveilleusement multipliés, depuis ces commencements si modestes aux yeux des hommes et si peu en rapport avec la sublimité de leur but, que moins de quinze ans après leur premier établissement, ils comptaient déjà douze provinces de leur ordre, dans l'ancien et dans le nouveau monde. A quoi attribuer de si rapides progrès, sinon à l'utilité que les peuples tirent pour leur instruction de ces infatigables ouvriers du Seigneur. Or, pourquoi maintenant ces craintes qu'on affecte de nourrir contre eux ? N'ont-ils pas renoncé par un vœu exprès à toutes ces dignités de l'Église qu'on les accuse de vouloir envahir ? Quant aux privilèges que les papes leur ont accordés, en quoi ont-ils porté préjudice aux évêques, aux curés et aux universités ? Je défie de prouver

qu'ils en ont jamais abusé. On allègue contre eux la défense portée par le concile de Latran de laisser établir à l'avenir de nouvelles religions? Cette défense ne s'applique évidemment qu'à des ordres qui ne seraient point approuvés par le Saint-Siège, et certes ce n'est point ici le cas. On dit aussi que le nom de jésuite ou de Compagnie de Jésus est trop fastueux et même scandaleux. Et pourquoi blâmer ce nom, quand on souffre bien qu'il y ait des ordres de la Trinité, du Saint-Esprit et des Filles-Dieu? Au reste, ce nom de Jésuites leur a été plutôt imposé qu'ils ne l'ont pris eux-mêmes, et ils ne l'ont retenu que par humilité et pour ne pas paraître lutter contre l'appellation qu'on leur donnait. On condamne encore leur habit, qui à ce qu'on prétend, n'aurait rien de régulier. Qu'a-t-il donc d'immodeste et d'inconvenant? N'est-ce pas le costume ordinaire des gens d'Église? On attaque leur doctrine; ils mettent, dit-on, l'autorité du pape au-dessus de celle des conciles et font vœu d'être soumis en tout au souverain pontife. Soumis en tout? Expliquons-nous: en tout ce qui est honnête et permis. Quant à la supériorité du pontife romain sur le concile, c'est une opinion sur laquelle bien des gens sont encore partagés, et quoique je ne sois pas moi-même du nombre de ceux qui l'admettent, je ne vois pas qu'il soit indispensablement nécessaire au salut de se décider sur cette question. Enfin, pour répondre à ceux qui prétendent qu'il serait dangereux pour l'Église d'accepter les jésuites soit comme réguliers, soit comme Société, soit pour leur confier l'instruction de la jeunesse, remarquez qu'il a déjà été pourvu avec une attention minutieuse à ce qu'ils ne puissent jamais devenir nuisibles. Si leurs bulles d'institution leur accordaient en effet quelques privilèges préjudiciables aux droits du clergé gallican, l'assemblée de Poissy n'y a-t-elle pas remédié par de sages restrictions? Quant à l'Université, n'offrent-ils pas d'obéir en tout au recteur? Peut-on raisonnablement exiger d'eux davantage? Que risque-t-on avec des gens d'une piété aussi généralement reconnue, puisqu'ils s'engagent à observer toutes nos lois et à ne contrevenir en aucune manière à aucune? » (DARGENTRÉ, *Collect. jud. nov. error.*, t. II, p. 249.)

Pasquier prit la parole à son tour. « Et moi je soutiens, dit-il, que cette nouvelle Société religieuse qui se baptise elle-même du nom de Société de Jésus, non seulement ne doit pas être agrégée au corps universitaire qui la repousse avec effroi, mais qu'elle doit être bannie du royaume. Ne voyez-vous pas que cette secte ambitieuse n'a qu'une apparence de religion, et que dévouée à un pouvoir étranger, elle s'avance munie de privilèges exorbitants aussi contraires au droit commun qu'aux libertés de la nation; et ces privilèges, elle saura bien les retrouver et les faire prévaloir quand il le faudra, malgré l'abandon, que, vient-on de vous dire, elle est prête à en faire. On vous a dit encore que tout a été prévu pour qu'elle ne puisse jamais être nuisible. Eh! quels maux n'a-t-elle pas déjà causés, sous prétexte d'enseigner gratuitement la jeunesse qu'elle séduit et corrompt, qu'elle fascine par de vaines superstitions pour jeter dans ces jeunes cœurs des semences de révolte et de

haine contre l'autorité du magistrat. Combien de familles n'a-t-elle pas déjà ruinées par des testaments suggérés à son profit ? Entre les autres vœux faits par les jésuites, n'avez-vous pas remarqué celui de cette obéissance qu'ils appellent aveugle et qu'ils promettent en tout et partout à leur général (homme qui n'est pas ou qui ne peut plus être français de cœur, quand bien même il le serait par la naissance). Est-il besoin de vous avertir que plus cette compagnie affecte de soumission pour le pape, plus elle doit nous être suspecte, à nous qui reconnaissons bien en effet le pape pour chef et premier évêque de l'Église, mais de telle sorte pourtant qu'il soit lui-même obligé de se soumettre aux saints canons et aux décrets du concile œcuménique, et qu'il ne puisse rien décerner contre le royaume, contre nos rois, contre les arrêts de nos cours, ni au préjudice de nos évêques dans l'étendue de leur juridiction. Admettre donc cette nouvelle secte parmi nous, c'est y admettre autant d'ennemis qui ne manqueront pas, s'il nous arrive quelque pape de mauvaise humeur, comme il s'en est vu quelquefois, de tourner contre la France les armes dont nous leur aurons imprudemment laissé l'usage. En les tolérant, messieurs, vous aurez, je puis le prédire, à vous reprocher un jour, mais trop tard, d'avoir été trop crédules, lorsque vous verrez tous les maux que cette secte est destinée à appeler sur le monde chrétien, par ses ruses, sa dissimulation, son ambition insatiable et tous ses détestables artifices. » (DARGENTRÉ, *ubi supra*. — PASQUIER, *Recherches hist.*, t. II.)

L'avocat général, Baptiste de Minet, donna ensuite ses conclusions. Elles furent contraires aux jésuites. « Les vœux, dit-il, dans lesquels ils sont engagés ne permettent pas que l'Université les admette dans le corps enseignant. Je demande à la cour que leur maison soit fermée et qu'il soit avisé à quoi on emploiera le legs de l'évêque de Clermont dont ces religieux ont fait leur collège de la Société de Jésus. »

Le Parlement prononça qu'il y avait lieu à délibérer plus amplement sur cette affaire; et en attendant il accorda aux jésuites d'ouvrir publiquement leur collège pour enseigner la jeunesse, mais sans que pour cela ils fussent agréés au corps de l'Université; et les jésuites ne furent pas trop mécontents de cette décision qui leur accordait tout ce qu'ils demandaient pour le moment.

Cependant le roi, après avoir passé le carnaval dans les plaisirs et les divertissements convenables à son âge, se rendit à Toulouse où il avait promis une audience aux députés de ceux de la religion qui auraient des plaintes à faire. « Ils en avaient des charges entières contre Montluc; » mais le hardi gascon n'eut qu'à paraître à la cour pour les faire toutes évanouir. On renvoya les députations, sans avoir accueilli aucun de leurs griefs et seulement en leur faisant pour l'avenir de belles promesses qu'on n'avait aucune intention de tenir. (MÉZERAI, t. II, p. 932.)

C'est aussi dans cette ville qu'il plut à Sa Majesté de changer le nom de Monsieur, qui s'appelait Alexandre, en celui de Henri. Il changea

également le nom d'Hercule que portait son autre frère, le duc d'Alençon, en celui de François.

De Toulouse, le roi vint à Bordeaux. On lui fit une réception magnifique. Des personnages, revêtus du costume de toutes les nations les plus lointaines, et même sauvages, vinrent lui faire leur harangue, chacun en sa langue, qu'un truchement lui traduisait sur le champ, à quoi il parut prendre grand plaisir. Ensuite une belle fille en costume de Vénus, sortant de l'onde, et descendant dans une grande coquille marine du haut de la porte du Médoc, lui présenta les clés de la ville.

Il arriva enfin à Bayonne, sur le golfe de Biscaye. La reine d'Espagne s'y était rendue de son côté accompagnée du duc d'Albe et du comte de Bénévent ; et là, tandis qu'on ne semblait occupé que de fêtes, d'amusements et de courses de bague, on délibérait dans des conseils secrets sur les moyens les plus efficaces d'abolir la diversité des religions. Le duc d'Albe, homme expéditif, disait que pour en finir promptement « il fallait couper les têtes des plus hauts pavots et pêcher les gros poissons, sans s'amuser aux grenouilles. » La reine-mère, au contraire, proposait des remèdes un peu moins énergiques et plus conformes, à son avis, au caractère de la nation ; elle voulait qu'on tentât d'abord par la douceur et par les autres moyens de séduction de ramener les principaux chefs pour avoir ensuite bon marché du reste. Après bien des discussions, on ne put se mettre d'accord que sur un seul point : il fut convenu que les deux rois s'entre-aideraient soit ouvertement, soit en secret, selon le besoin des circonstances, et pour tout le reste chacun demeurerait libre d'employer chez soi les mesures qu'il jugerait les plus favorables au bien de la cause. L'historien Matthieu rapporte à ce sujet que le prince de Navarre, alors encore enfant, et que Catherine avait presque continuellement à ses côtés, entendit quelque chose de ce complot d'exterminer tous les chefs du parti protestant ; qu'il en avertit la reine, sa mère, qui en prévint le prince de Condé et l'amiral ; et que ce fut cet avis qui les porta à l'entreprise de Meaux dont j'aurai bientôt à parler. (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 214. — MATTHIEU, t. I, p. 285.)

Charles, en continuant sa royale promenade, était en ce moment arrivé sur les terres de la reine de Navarre. Il la pressa, sans pouvoir la persuader, de rentrer dans le sein de l'Église ; mais du moins il l'amena à rétablir la religion catholique partout où elle avait été abolie ; de plus, il obtint d'elle qu'elle viendrait résider à la cour avec ses enfants. Quand le roi vit que Jeanne d'Albret était véritablement décidée à lui complaire sur ce dernier point, il n'y eut point d'honneur ni de caresses dont il ne la comblât en toute circonstance. Mais le spectacle des autels brisés, des tombeaux violés, des églises profanées, des monastères réduits en cendre, et de tous les outrages faits à la religion, spectacle dont le jeune monarque avait été vivement frappé, lui avait inspiré contre la reine de Navarre et contre le parti huguenot une haine qu'il sut pour-

tant dissimuler, jusqu'à ce qu'il en pût tirer la vengeance qu'il méditait déjà. Il reprit en attendant le chemin de sa capitale en passant par le Poitou, la Touraine et le Bourbonnais. (DAVILA, *ubi supra*.)

Pendant ce long voyage dans lequel Catherine accompagnait son fils, il était question en Angleterre de marier la reine Élisabeth ; et plusieurs princes sollicitèrent cette union qui, en effet, devait considérablement ajouter à la puissance de celui qui l'obtiendrait. Catherine eut l'idée, qui cependant devait paraître irréalisable au premier coup d'œil, de proposer à la reine anglaise son fils Charles IX pour époux, c'est-à-dire d'unir un enfant d'à peine quinze ans à une femme qui en avait déjà dépassé trente, un roi de France essentiellement catholique avec une reine d'Angleterre protestante par intérêt et par politique, sinon par conviction.

Mais Catherine savait que la reine Élisabeth tenait à passer pour belle entre toutes les femmes et que cette vanité féminine, quand on trouvait moyen de la mettre en jeu, lui faisait parfois oublier sa prudence et son habileté politique ordinaire, que rien surtout ne la flattait plus que de se voir demandée en mariage, parce que c'était une preuve du pouvoir de ses charmes. Catherine chargea donc son ambassadeur Paul de Foix, de faire une proposition favorable à cet égard. « Je serais heureuse, écrivait-elle officiellement, si l'un de mes garçons me faisait d'une très-chère sœur une très-chère fille, au grand honneur, bien et grandeur de nos États. Je m'assure que cette grande et belle reine trouvera, tant au corps qu'à l'esprit, de quoi la contenter dans le roi, Monsieur mon fils. »

Paul de Foix demanda une audience particulière à Élisabeth pour lui faire part de cette lettre. « Ladite dame, écrivit-il à Catherine, changea plusieurs fois de couleur et de contenance quand je lui parlai de ce mariage ; elle avait l'air et contenance d'une personne éprise de joie mêlée de pudeur et vergogne. — Ah ! dit-elle enfin en soupirant, votre reine est-elle bien informée de l'âge que j'ai ? ne suis-je pas déjà trop vieille pour que la grande jeunesse du roi son fils me trouve mal agréable ? — Oh madame ! quand on a votre esprit et votre beauté on ne vieillit point, et la reine, ma maîtresse, compte bien que vous lui donnerez bon nombre de petits enfants qui seront la sûreté et la gloire des deux royaumes. » Élisabeth sourit en rougissant, ajoute l'ambassadeur. Elle a seulement demandé quelques jours pour délibérer toute seule.

Ce ne fut pas cependant toute seule qu'elle délibéra. Dans une note latine qui reste déposée au *State paper office*, son fidèle conseiller Cecil lui fait part de ses objections contre ce mariage. Outre la différence d'âge entre les deux souverains, celui de la reine étant le double de celui du roi, si, dit-il, il naît des enfants de ce mariage, quel embarras pour la succession à la couronne d'Angleterre. Notre pays sera exposé à être subordonné au royaume de France et il perdra cette précieuse indépendance que lui assure sa situation insulaire, pour partager les

chances et les dangers d'une puissance continentale et les troubles qui ont déjà surgi dans son sein par suite des circonstances actuelles. (*State paper office.*)

Le bon sens d'Élisabeth l'emporta cette fois sur sa vanité de femme. Elle répondit à l'ambassadeur qu'elle avait cru être la dupe d'une ruse agréable, quand elle avait prêté l'oreille à la proposition de l'illustre mariage qu'il lui avait faite ; mais que de sang-froid elle comprenait que l'inégalité d'âge rendait la chose impossible, qu'elle ne voulait pas se donner le ridicule de prendre un mari qui pouvait être son fils et qui ne tarderait pas à la dédaigner ; que d'ailleurs son Parlement, sans l'avis duquel elle ne pouvait se marier, s'opposerait bien certainement à cette union.

Paul de Foix usa de toutes les finesses de sa diplomatie pour combattre ces objections, mais la reine demeura inébranlable et son ambassadeur à la cour de France fut chargé de faire accepter ses motifs de refus au roi Charles IX. « Eh quoi ! dit le jeune roi qui n'avait pourtant jamais vu Élisabeth, mais qui était à trop bonne école pour ne pas savoir prendre un masque au besoin, votre belle maîtresse ne sait donc pas que je l'aime, s'écria-t-il. — Sire, répondit l'ambassadeur, votre âge ne vous permet pas encore de savoir ce que c'est que l'amour. Vous l'apprendrez plus tard et vous reconnaîtrez que c'est bien la chose la plus belle du monde. C'est sur des motifs plus sérieux et sur de plus graves raisons qu'il faut fonder sa décision quand il s'agit d'une pareille union entre deux grandes couronnes. Au reste, si dans ou quatre ans, votre Majesté est encore dans les mêmes intentions, il sera temps alors de s'en occuper. » (*Répertoire de SMITH* du 15 avril 1565. — *State paper office.*)

Catherine vit bien que ces dernières paroles de l'ambassadeur anglais équivalaient à un refus positif et elle ne pensa plus qu'à empêcher par tous les moyens en son pouvoir le mariage d'Élisabeth avec quelqu'un des princes des familles souveraines dont l'alliance avec l'Angleterre pourrait devenir dangereuse pour la France.

On apprit alors que le pape Pie IV venait de mourir à Rome, à la suite d'une courte maladie qui était, dit-on, l'effet de sa vie peu réglée. Après avoir vécu d'une manière irréprochable, avant son élévation au saint pontificat, il s'était accoutumé à boire et à manger avec excès. Il était de plus « devenu très-voluptueux ». Sa mort n'en fut pas moins très-édifiante ; car son neveu, le cardinal Borromée, qui depuis a été mis au nombre des saints, vint l'exhorter à ses derniers moments, et Philippe de Nériges, qui fut également saint, partagea ce triste devoir avec le pieux cardinal. Pie expira entre leurs bras, en prononçant ces paroles du saint vieillard Siméon : « C'est maintenant, Seigneur, que vous laissez mourir en paix votre serviteur, selon votre promesse. »

Le jour même de sa mort les cardinaux qui se trouvaient présents à Rome, s'assemblèrent et prêtèrent le serment d'observer les mêmes règles qui avaient été établies, dans l'intérêt des membres du sacré

collège, lors de l'élection précédente. Ils se formèrent ensuite en conclave, et comme les étrangers n'avaient pas eu le temps d'arriver, après quelques bragues sans importance, conçues et avortées presque aussitôt, le cardinal Alexandrin avait été élu, le septième jour de janvier 1565. Il prit le nom de Pie V.

Né d'une famille pauvre de la ville d'Alexandrie-de-la-Paille, en Ligurie, ses parents l'avaient d'abord destiné à une profession manuelle ; mais la Providence qui avait sur lui d'autres vues, permit qu'il entrât dans l'ordre de Saint-Dominique où son mérite ne tarda pas à l'élever aux principales charges. Il fut promu à la dignité d'inquisiteur de la foi pour le Milanais et la Lombardie ; mais le peu de goût que ces pays avaient pour le saint tribunal fut cause qu'il eut à subir de grandes persécutions dans l'exercice de cette difficile mission. Il s'en acquitta cependant avec tant de zèle, que bientôt après il fut fait vicaire de l'inquisiteur général, puis inquisiteur général lui-même, avec les titres d'évêque de Netri et de Neri, et de cardinal Alexandrin, du nom de sa ville natale. (DUCHESNE, *Histoire des Papes*, p. 425.)

Dans cette charge il rendit de grands services à l'Église contre l'hérésie qu'il s'attacha à poursuivre sans ménagement, et avec une telle rigueur que Pie IV lui-même, le trouvant trop sévère, le menaça de le faire renfermer dans le château Saint-Ange. C'est avec ces titres que le cardinal Alexandrin arrivait au souverain pontificat, et ses premières actions ne démentirent en rien de pareils antécédents. Nul pape ne montra jamais un zèle plus ardent pour la recherche et pour la punition des hérétiques.

CHAPITRE XVI

ARGUMENT : ASSEMBLÉE DES ÉTATS A MOULINS. — DISCOURS DU ROI.
DU CHANCELIER DE L'HOPITAL.

ÉDIT DE MOULINS. — RÉCONCILIATION DE L'AMIRAL ET DES GUISES,
DU CARDINAL DE LORRAINE ET DE MONTMORENCY.

LE DUC DE NEMOURS ÉPOUSE LA VEUVE DU DUC DE GUISE. — LES FRANÇAIS EN CORSE.
SAN PIETRO.

LES FRANÇAIS A MADÈRE. — MONTLUC FILS. — LES FRANÇAIS DANS LA FLORIDE.
RIBAUD. — LOUDONNIÈRE. — GOURGUES.

Le roi, lors de son passage à Moulins, avait désigné cette ville pour y tenir une assemblée des États ou plutôt des notables. Il avait mandé à tous les grands du royaume, et principalement aux Guises, aux Coligny et aux Montmorency de se trouver à cette assemblée, où son intention était de les réconcilier tous ensemble ; car, avait dit l'un des plus sages conseillers de la couronne, « les vagues ne peuvent manquer de s'abaisser, quand les vents qui les agitent auront cessé de souffler. » (MÉZERAI, t. II, p. 957.)

Au mois de janvier donc (1566) leurs Majestés et tous les plus grands dans le royaume de France se rendirent dans la capitale du Bourbonnais, où furent aussi appelés les plus notables des divers Parlements, les principaux officiers de la couronne et les membres les plus influents du clergé. L'assemblée se tint dans la chambre du roi qui ouvrit la séance en disant : « J'ai voulu visiter les provinces de mon royaume, pour entendre moi-même les plaintes de mes sujets et pour étudier les moyens de leur donner satisfaction. Aujourd'hui, je vous ai convoqué, messieurs, pour que nous travaillions de concert au soulagement du peuple et au rétablissement de la justice, dans son ancien éclat et pureté. »

Le chancelier de L'Hôpital parla ensuite : « La principale source de tous nos malheurs, dit-il, c'est la mauvaise administration de la justice ; car ceux qui ont été établis pour la rendre, ne regardent plus la charge qui leur a été confiée que comme un moyen de se livrer impunément à des concussion et à des rapines sans nombre, et c'est, messieurs, cette impunité qui entretient le mal et qui est elle-même le mal le plus funeste de tous à toute sorte de gouvernement. Que si l'on me demande :

d'où est-elle elle-même provenue ? Des fatales circonstances qui avaient donné à la France un roi mineur, et pendant la minorité duquel, les méchants ont pu croire qu'ils pourraient tout faire à leur gré. Maintenant que notre roi est majeur, et qu'il a reconquis sa puissance et ses droits, il me charge de vous déclarer que sa volonté est que tout rentre dans l'ordre, et qu'il veillera avec soin à ce que nul n'en sorte désormais. Ainsi Sa Majesté ne veut plus souffrir à l'avenir que ceux qui n'ont charge que de publier les lois s'attribuent le pouvoir de les interpréter et de les discuter, pouvoir qui n'appartient qu'à celui-là seul qui a le droit de les faire, c'est-à-dire au prince. Elle ne veut pas non plus que les emplois judiciaires continuent d'être l'objet d'un trafic scandaleux, et de se vendre par les titulaires au plus offrant et dernier enchérisseur. A l'avenir, le père qui aura vieilli honorablement dans le service, pourra seul être admis à résilier en faveur de son fils, si celui-ci est reconnu capable et digne. Ce que voudrait encore le roi, c'est que les appointements de ses juges soient augmentés, de telle sorte qu'ils puissent vivre honorablement, sans avoir recours à cette ignoble ressource d'épices et de présents, de là part des parties ; et pour cela, en cas d'insuffisance de la part du Trésor royal, il compte qu'il sera trouvé sage d'y suppléer aux dépens du Trésor public. Il faudrait aussi soumettre les juges à une censure, et les rendre responsables de la manière dont ils auraient exercé leur charge, et peut-être, pour plus grande sûreté, serait-il convenable qu'ils ne fussent pas inamovibles, mais seulement établis pour deux ou trois ans. » (DE THOU, t. V, p. 181.)

Sur quoi l'assemblée ayant opiné en plusieurs séances, fut fait le célèbre édit de Moulins, donné au mois de février, et qui a eu pendant longtemps une si grande autorité dans le royaume. Il est en quatre-vingt-six articles et contient, entre autres dispositions, que les débiteurs condamnés pourront, s'ils ne payent pas, être emprisonnés, quatre mois après la sentence, et qu'ils ne pourront plus être élargis qu'en faisant cession de leurs biens ; que les substitutions cesseront d'être permises au delà du quatrième degré ; que tout acte de substitution ou de donation, tant entre vifs que par testament, pour avoir une date certaine et ne pas donner lieu à la fraude, sera enregistré au greffe ; que les pertes faites par un mineur au jeu, pourront être répétées tant par la famille que par le mineur lui-même. Enfin que les confréries, fêtes à bâtons et autres assemblées de ce genre qui ne tendent qu'à entretenir la débauche et la superstition seront supprimées.

On arriva ensuite à s'occuper du principal but que le roi avait à cœur d'atteindre, la pacification des querelles des grands du royaume. On commença par celle des Guises et des Coligny. L'amiral avait appris par des avis secrets et sûrs « que tout ce grand voyage de la reine-mère n'avait été entrepris que pour faire avec le roi d'Espagne, une ligue offensive et défensive, afin d'exterminer les réformés ; et déjà dans une conférence avec le prince de Condé, et les principaux de la religion, on était tombé d'accord de prendre les armes, à la moindre étincelle. »

Quand l'invitation de se rendre à Moulins lui parvint, il fut prévenu en même temps que la reine n'avait d'autre dessein que de se saisir de sa personne et de celle du prince pour pouvoir leur imposer ses conditions, quand elle les aurait en sa puissance ; mais ils avaient tous les deux déjoué ce plan, en se rendant à l'assemblée en si bonne et brave compagnie qu'on n'osa rien entreprendre contre eux. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 515.)

Aussi la reine, bien loin de faire paraître sa méchante volonté, leur fit, à eux et à leurs amis, l'accueil le plus flatteur et le plus gracieux. « Le désir du roi, leur dit-elle, étant de remédier aux abus qui se sont glissés dans le royaume, comme difficilement il pourrait en venir à bout, à moins que de commencer par réunir l'esprit des grands, c'est à vous comme aux plus considérables à montrer l'exemple aux autres. » Ceux de la maison de Guise qui entendirent ce compliment, ne le trouvant guère à leur gré, répondirent que leurs différends avec M. l'amiral étaient d'une telle nature, que, comme il devait bien le savoir lui-même, ils ne pourraient jamais s'accorder.

Le roi dit alors à la duchesse de Guise et au cardinal qu'il le voulait ainsi ; puis Coligny s'étant purgé par serment du meurtre du feu duc, jurant qu'il n'en était pas l'auteur, et même qu'il n'y avait pas consenti, on s'embrassa de part et d'autre, en signe de réconciliation. Henri, fils aîné du duc, quoi qu'il fût encore bien jeune, ne participa pas à ce baiser de paix ; il se tourna à l'écart et composa si bien son visage, que, quoi qu'il ne s'opposât pas formellement à cet accommodement, on voyait bien qu'il ne se croyait pas obligé à en tenir les conditions par la suite. Coligny sans doute ne se croyait pas plus engagé de son côté, car par des lettres qu'il venait d'intercepter, il avait, en ce moment même, la preuve que les Guises avaient suborné un nommé Hambervilliers, gentilhomme de sa maison, pour le faire assassiner. (DE THOU, t. V, p. 184. — *Vie de Coligny, ubi supra.*)

Quoi qu'il en soit, un arrêt du concile déclara que l'amiral était reconnu innocent du meurtre du feu duc de Guise : défense était faite à tous les Parlements du royaume d'avoir désormais à informer à cet égard ; Sa Majesté ordonnait en outre à tous les parents et amis du défunt, non seulement de ne plus parler de cette affaire, mais encore de vivre avec Coligny en bonne intelligence, sous peine d'être traités comme coupables de lèse-majesté. C'était là beaucoup plus que l'amiral n'avait droit d'attendre ; aussi ses amis les plus intimes soupçonnèrent-ils que ce n'était qu'un leurre pour lui cacher les projets qu'on avait déjà formés de le perdre.

On réconcilia ensuite le maréchal de Montmorency avec le cardinal de Lorraine, au sujet de l'émeute qui avait eu lieu dans la capitale. Ce dernier assura que s'il n'avait pas montré de suite au maréchal les lettres qu'il avait de la reine-mère, ce n'avait pas été par mépris pour M. le gouverneur de Paris ; et le maréchal déclara qu'il n'avait point eu de son côté l'intention d'offenser M. le cardinal, ni de lui faire injure,

mais qu'il n'avait voulu que maintenir l'autorité du roi. Cette réconciliation fut tout aussi sincère que la précédente.

Peu de temps après, les Guises, pour augmenter encore le crédit de leur famille, marièrent la veuve du feu duc au duc de Nemours, parent du roi. Il fallut que le pape intervint pour rendre ce mariage possible, car le futur époux avait déjà contracté des engagements antérieurs. Se trouvant piqué de la beauté de Françoise de Rohan qui était sa nièce et parente de la reine de Navarre, il lui avait fait une promesse de mariage en bonne et valable forme, pour avoir d'elle permission de cueillir la fleur qu'il désirait avec tant de passion ; mais en étant venu un fruit trop avancé, et sa maîtresse le pressant d'exécuter la promesse qu'il lui avait faite, il s'en alla en Piémont, où pour lors étaient les plus belles occasions de la guerre. Or, lorsqu'il fut de retour, la demoiselle le fit actionner afin qu'il eût à remplir ses engagements ; mais il s'en défendit, alléguant la cause de diversité de religion, car ladite demoiselle était huguenote. Ce procès dans lequel prirent parti les plus grandes familles du royaume menaçait d'être interminable ; mais le duc de Nemours étant devenu enfin amoureux de M^{me} la duchesse veuve de Guise, le pape n'hésita plus à reconnaître comme nulle la promesse qui avait été faite à M^{me} de Rohan. Le duc put donc épouser M^{me} de Guise, en toute sûreté de conscience ; le roi et la reine-mère assistèrent à ses noces et l'enfant qui avait été le fruit des premières amours du noble duc fut déclaré bâtard. (MÉZERAY, t. II, p. 940.)

Cependant tandis que la suspension de nos discordes civiles laissait un peu reposer l'activité belliqueuse de la nation, plusieurs soldats français étaient allés porter leur courage et leurs armes dans divers pays éloignés. C'est ainsi qu'on en voit quelques-uns figurer dans une entreprise audacieuse qui fut tentée à cette époque pour l'affranchissement de la Corse. Un aventurier de ce pays, brave capitaine et homme expérimenté aux affaires de la guerre, lequel avait nom San Pietro de Bastelica, s'était mis en tête de délivrer sa patrie du joug des Gènois. Pour mettre à fin cette entreprise, il avait tour à tour sollicité inutilement les secours de la France, de l'Espagne, du duc de Florence et même de la Turquie. Pendant qu'il était en voyage dans ce dernier pays, il avait laissé sa femme seule à Marseille. La république de Gènes trouva le moyen de séduire cette dame qui, jeune et légère, ne demandait pas mieux que d'être séparée d'un mari d'une humeur toujours sombre et fâcheuse. Elle partit donc sur une petite barque, après avoir envoyé devant elle ses meubles les plus précieux, et toute la fortune de son mari qui avait été laissé sous sa garde. Mais un ami de celui-ci la rattrapa en mer et la remit entre les mains du Parlement de Provence, pour qu'il eût à prononcer sur ce cas d'évasion et de dépouillement de la maison conjugale. (DE THOU, t. V, p. 526.)

San Pietro, de retour en France, réclama sa femme qui consentit à le suivre et qu'il ramena avec lui à Marseille. Là, dans cette même maison qu'elle avait abandonnée, entre ses murs nus et dépouillés par ses

propres mains, elle entendit son mari lui dire froidement et d'un air décidé : « Madame, préparez-vous à la mort, car je vous ai condamnée ; » et il appela des esclaves turcs qu'il avait ramenés avec lui, pour exécuter cette sentence. La malheureuse femme ne demanda pas grâce. « Puisque je dois mourir, dit-elle, que j'aie la consolation de rendre mon âme à Dieu, non entre les mains de ces vils esclaves, mais sous les coups de l'homme que je n'ai jadis choisi pour époux qu'à cause de sa valeur et de son courage. » San Pietro, prenant alors le rôle d'un bourreau qui exécuterait la sentence d'un juge, demanda humblement pardon à sa dame (c'est ainsi qu'il l'appelait toujours) ; ensuite il lui mit un mouchoir au cou et il l'étrangla.

Après cet acte d'une atrocité aussi froide, il se rendit à la cour, où découvrant sa poitrine et montrant les cicatrices des blessures qu'il avait reçues au service de la France, il obtint du roi que son procès ne lui serait pas fait, et il continua à tout préparer tranquillement pour l'expédition qu'il méditait depuis longtemps. Enfin le douzième jour de juin (1564) il était parti avec une frégate et une galère, n'ayant pour tous hommes de guerre que vingt-cinq Français et une douzaine de Corse exilés comme lui.

Il s'empara, tout en débarquant, de la ville d'Istria qui n'avait point de garnison. Là il fut rejoint par tous les autres exilés et par les paysans, qui haïssaient la domination génoise, et avec ces troupes mal disciplinées, il fit aux oppresseurs de sa patrie une guerre sans pitié. Pendant près de trois ans il ne cessa de les harceler par de nombreux combats, jusqu'à ce que ceux-ci trouvèrent le moyen de se défaire d'un ennemi aussi acharné, en subornant un de ses officiers, nommé Vitello, qui le tua d'un coup d'arquebuse tiré par derrière. Son fils Alphonse prit le commandement après lui, et continua la guerre ; mais ne recevant plus aucun secours de la France, beaucoup trop occupée pour lors de ses propres querelles intestines, il traita enfin avec les Génois et quitta la Corse.

Le fils de Montluc, non moins brave et non moins remuant que son père, tentait vers le même temps une entreprise tout aussi téméraire, et qui n'eut pas un plus heureux succès. S'étant mis à la tête de quelques jeunes et braves nobles du Languedoc, il était parti de Bordeaux avec trois grands navires bien fournis de matelots et de toutes sortes de provisions de bouche et de guerre. Son projet était d'aborder sur la côte occidentale de l'Afrique, et d'y bâtir une forteresse, afin que les Français pussent venir désormais faire leur commerce dans ces parages, sous la protection du roi, sans passer, comme auparavant, sous les mains des Portugais. L'expédition, après avoir lutté contre de longues tempêtes, arriva à l'île de Madère qui est la première des Canaries ; mais les insulaires accoururent en armes et maltraitèrent les gens que Montluc avait envoyés à terre pour faire aiguade. Celui-ci accourut au secours des siens et tailla les ennemis en pièces, puis s'avancant aussitôt sur la ville, il l'emporta d'assaut et la livra au pillage. (MÉZERAY, t. II, p. 942.)

Mais, dans cette affaire, il avait reçu lui-même à la cuisse une blessure très-grave dont il mourut quelques jours après. Sa mort fut la ruine de l'expédition : ses compagnons, privés de leur chef, en qui reposait toute leur confiance, revinrent en France. Ils trouvèrent que le roi de Portugal, à qui Madère appartenait, les avait fait devancer par une plainte, et quoique ses sujets eussent été les agresseurs, il exigeait qu'on châtiât ceux qui, disait-il, avaient osé commettre un acte d'hostilité sur son territoire, au mépris des traités d'alliance qui existaient entre les deux couronnes. Les compagnons du jeune Montluc furent donc obligés de se disperser et de se cacher, pour éviter qu'on ne les mit en jugement, jusqu'à ce que le roi très-chrétien eût arrangé l'affaire en faisant accepter des excuses à Sa Majesté portugaise.

L'amiral, qui trouvait odieux et avilissant pour sa patrie que le Portugal et l'Espagne s'attribuassent ainsi un empire souverain sur ces mers et en défendissent le commerce aux Français, même pour les terres que ceux-ci étaient les premiers à découvrir, avait toujours excité nos marins à ne pas se laisser décourager. Il ne cessait de les engager à prendre bravement possession des pays où il n'y aurait pas d'autre puissance déjà établie, leur promettant de les soutenir de sa protection et de tous ses moyens. Ces encouragements du chef de la marine française avaient déjà, comme on l'a vu plus haut, donné lieu à l'expédition de Villegagnon dont j'ai raconté les malheureux résultats. Jean Ribaud, à son tour, voulut tenter une entreprise pareille. C'était un brave capitaine dieppois et vaillant homme, lequel était de la religion. Il équipa deux navires et alla prendre terre dans la Floride dont les Espagnols n'avaient pu encore se saisir. Cette expédition de Ribaud avait eu lieu en 1562.

Les Anglais, du temps du roi Henri VII, avaient les premiers découvert ce pays où ils n'avaient fondé aucun établissement permanent. Les Espagnols, qui le visitèrent ensuite, l'avaient nommé Floride parce que c'était le jour de Pâques fleuries qu'ils en avaient eu la première vue ; mais, ainsi que les Anglais, ils avaient fini par renoncer à s'y établir, effrayés du courage et de la férocité des habitants, qui, à plusieurs reprises, avaient massacré et dévoré les équipages de leurs navires. (CALVET, *Du Nouveau-Monde*, liv. 2, c. 1.)

Ce pays, à peu près alors inconnu et dont les bornes n'étaient pas même fixées, était en effet peuplé par une race d'hommes guerriers et intraitables qui vivaient dans un état d'hostilités continuelles entre eux. Au nombre de leurs usages, était celui familier à toutes les peuplades de l'Amérique du Nord, d'arracher à leur ennemi vaincu la peau de la tête et de se faire un titre de gloire de ces horribles trophées. Ils mangeaient aussi leurs prisonniers, mais sans les soumettre à ces épouvantables supplices usités chez leurs voisins. Leur dieu était le soleil, et, en certaines circonstances, ils lui sacrifiaient des victimes humaines. Chez eux, la polygamie n'était permise qu'aux chefs, et, si l'on en croit l'auteur de l'ancienne relation dont j'extraits ces lignes, il se trouvait

dans cette race d'hommes un grand nombre d'hermaphrodites dont on se servait comme de bêtes de somme pour porter les bagages. Tous, du reste, hommes, femmes et enfants étaient d'une agilité merveilleuse ; on les apercevait plutôt à la cime des arbres qu'on ne les y avait vu grimper ; leur habileté à traverser les plus grands fleuves à la nage tenait du prodige, et rien n'égalait leur adresse à atteindre le but avec la flèche et le javelot. (*Relation de Laudonnière.*)

Jean Ribaud aborda sur cette terre par un côté qui n'avait jamais été fréquenté par aucun navigateur européen. C'était un cap tout couvert de hautes forêts et où il n'y avait aucun port. Il était situé à trente degrés de latitude nord et il le nomma le cap Français (1). De là, rasant la côte, en tirant au septentrion, il entra dans un beau fleuve qu'il nomma le fleuve Dauphin. Une autre rivière, qu'il remonta ensuite, fut nommée rivière de Mai, du nom du mois pendant lequel il y était entré. Ce pays, tout planté de mûriers noirs et blancs sur lesquels on voyait une multitude de vers à soie tapissant en liberté les arbres de leurs cocons, était merveilleusement arrosé. Ribaud donna à ces divers cours d'eau les noms des fleuves de sa patrie. Il en appela un la Seine, un autre la Loire, les autres furent successivement nommés la Charente, la Garonne et la Gironde ; il s'arrêta enfin dans une espèce de baie en fourche, au milieu de laquelle s'avancait un cap qu'il nomma cap du Loup, parce qu'il y rencontra une troupe d'Indiens qui faisaient rôtir pour leur repas un petit loup-cervier. Ce fut là que dans un lieu agréable, entouré de cèdres et de limoniers, il arbora les armes de France, en signe de prise de possession ; il y commença la construction d'un fort en bois et en terre qu'il nomma la Caroline, du nom de Charles IX, son souverain ; il y laissa ses canons, la plus forte partie de ses provisions et une partie du monde qu'il avait amené. « Souvenez-vous, dit-il à ceux qu'il établissait sur ce rivage lointain et inconnu, que vous êtes Français, soutenez la gloire de votre patrie. Moi, je retourne rendre compte au roi de l'heureux succès de notre entreprise ; et je reviendrai bientôt vous rapporter de sa part les récompenses que vous avez méritées, ainsi que les nouveaux secours qui seront nécessaires au maintien et à la prospérité de la colonie. »

Il établit, pour commander en son absence, le capitaine Albert, et il reprit sa route vers la France, où il aborda heureusement à Dieppe, le vingtième jour de juillet, après une navigation d'environ six mois.

La colonie était sur une des terres les plus fertiles du globe, toute couverte de belles forêts de pins, de chênes, de noyers, de lataniers, de châtaigniers, de mestiers, de mûriers, de lentisques, de lauriers, de palmiers et de sassafras, l'arbre le plus estimé du pays, et destiné à

(1) Il m'a été impossible de retrouver sur nos cartes les analogues des lieux mentionnés dans cette relation. Les noms donnés par le capitaine Ribaud ont tout à fait disparu. Je suppose cependant qu'il aborda dans cette partie du continent américain qui est aujourd'hui appelée la Caroline.

devenir un jour l'objet d'un commerce très-productif. Mais les nouveaux colons, au lieu de cultiver un sol qui ne demandait qu'à produire, ne songèrent qu'à chercher de l'or, car il semblait alors que c'était la seule chose qu'on dût retirer du Nouveau Monde. Les indigènes, malgré l'irritabilité de leur caractère, se montrèrent d'abord bons et compatissants pour nos compatriotes, moins raides et moins orgueilleux que les Espagnols. Ils s'empressèrent de leur fournir les vivres dont leur imprudence n'avait pas tardé à amener la disette ; mais bientôt l'indolence, l'insubordination, la jalousie, l'avidité et toutes les autres passions du vieux monde se réunirent pour anéantir l'établissement.

On se mutina contre les chefs, on indisposa les sauvages qui se lassèrent de rendre des services mal récompensés, et comme les secours qu'on attendait d'Europe n'arrivaient point, que la famine devenait de jour en jour plus pressante, on prit la résolution d'abandonner l'établissement. Alors, ces mêmes colons, qui n'avaient pas eu le courage si facile d'être cultivateurs pour avoir du pain, eurent l'étonnante industrie de bâtir un vaisseau, et devinrent charpentiers et forgerons, sans avoir manié d'outils de leur vie et sans aucun des secours qu'exigeait une pareille construction. La mousse et cette espèce de filasse qui croît naturellement sur les arbres de la Floride, servirent d'étoupes pour calfater le bâtiment ; les chemises et les draps de lit furent transformés en voiles, on fit des cordages avec l'écorce des arbres ; et enfin le navire fut lancé à l'eau, et les Français s'embarquèrent sans vouloir attendre un seul jour de plus, tant ils avaient hâte de quitter cette terre qu'ils avaient su rendre pour eux inhospitalière.

La seule chose à laquelle on n'avait pas pensé c'était de se munir de vivres ; aussi le calme étant venu surprendre ces hardis aventuriers, ils se virent bientôt réduits aux plus affreuses extrémités de la faim. Toutes les misères qui avaient quelques années auparavant désolé les proscrits du Brésil, se renouvelèrent sur ce déplorable bâtiment. La ration de chaque homme fut d'abord réduite à douze grains de maïs par jour ; puis on mangea les souliers et tout ce qu'il y avait de cuir dans le vaisseau, et pour apaiser la soif on n'avait que de l'eau de mer et sa propre urine. Il y avait à bord un méchant homme qu'on ramenait en France pour le faire punir de ses crimes et qu'on tenait renfermé dans un lieu écarté, où il était déjà presque mort de faim : ses compagnons l'achevèrent et partagèrent sa chair dont ils se repurent avec avidité ; mais ils éprouvèrent bientôt les mêmes besoins et ce premier meurtre allait probablement être suivi de bien d'autres, quand le bâtiment fut heureusement rencontré par une frégate anglaise qui, après lui avoir donné des vivres, le ramena avec elle en Angleterre.

Dans cette intervalle la paix venait d'être signée à Orléans, et Coligny obtint du roi qu'on enverrait une seconde flotte dans la Floride ; il en donna le commandement à Laudonnière qui avait accompagné Ribaud dans la première expédition. Ce nouveau commandant était aussi un zélé protestant. On lui donna trois cent mille francs pour

les premiers frais d'équipement, on engagea des ouvriers habiles dans tous les arts qui conviennent aux besoins d'une colonie, quantité de jeunes gens, dont plusieurs étaient d'un nom distingué, s'empressèrent de se faire porter sur les contrôles, et on leur adjoignit une troupe choisie de soldats braves et exercés. On remarqua toutefois que l'amiral avait soin d'exclure tout catholique; car il caressait toujours son vieux projet de créer dans le nouveau monde une patrie nouvelle à ses coreligionnaires, persécutés dans l'ancien. (*Relation de Laudonnière, ubi supra.*)

La traversée fut heureuse, et Laudonnière vint mouiller dans la rivière de Mai, le vingt-deuxième jour de juin de l'année 1564. Il retrouva la pierre sur laquelle Ribaud avait jadis gravé les armes de la France; et les Indiens, à son arrivée, avaient pris soin de l'orner de couronnes de laurier et de guirlandes de fleurs. En peu de temps on eut rétabli la bonne intelligence avec eux, et l'on rebâtit le fort à quelque distance de l'ancien emplacement; puis, retombant encore dans cette manie qui avait déjà coûté si cher, on se mit à rechercher des mines d'or et d'argent, pendant que les vaisseaux qui avaient amené l'expédition reprenaient la route de France.

Or il arriva que le chef, qui cette fois, avait reçu le premier les Français, était en guerre avec un autre chef. Ceux-ci n'avaient pu se dispenser de promettre leur secours à leur hôte, et, avec une légèreté inconcevable, ils avaient promis aussi de secourir son rival, dans le but de se ménager sa protection et les moyens de pénétrer plus avant dans le pays, toujours à la recherche de ces précieuses mines tant désirées.

Quand le moment de remplir l'une et l'autre promesse arriva, Laudonnière crut se tirer d'affaire en répondant séparément aux deux rivaux qu'il avait été averti trop tard et qu'il ne pourrait être prêt à marcher que dans deux mois. La crainte que les indigènes avaient de nos canons fit que les deux partis belligérants parurent se contenter de cette réponse, mais les sauvages cessèrent de fournir des vivres et la disette commença à se faire sentir dans le fort.

Cependant, il se trouvait dans la colonie un certain soldat qui fit croire à ses compagnons qu'il était savant dans la magie et que s'ils voulaient le suivre et remonter dans la rivière, il leur ferait trouver des mines d'or et d'argent capables de les enrichir à tout jamais. Sur cette promesse, les plus remuants s'assemblèrent en tumulte et demandèrent à partir sans retard pour courir après ces trésors imaginaires. « Notre capitaine, disaient-ils, n'est qu'un lâche qui nous fait perdre le temps ici et qui nous empêche de faire notre fortune. » Ils entrèrent ensuite dans la maison de Laudonnière qui était au lit, malade, et le forcèrent à signer une autorisation qui, sous prétexte que les vivres manquaient, leur permettait d'en aller chercher où ils voudraient.

Munis de cette pièce, ils se saisirent des deux petits vaisseaux qu'on leur avait laissés pour le service de la colonie; puis, changeant leur

premier projet d'aller à la découverte des mines d'or, ils jugèrent plus commode et plus expéditif de se procurer de l'or tout monnayé, en pillant les bâtimens espagnols qu'ils pourraient rencontrer. Sur le premier navire qui tomba entre leurs mains se trouvait le gouverneur de l'île de Cuba qui leur promit une grosse rançon, s'ils voulaient lui laisser envoyer son fils pour la demander à sa femme. Ils furent assez dépourvus de jugement pour y consentir ; mais, au lieu de la rançon qu'ils attendaient, ils se trouvèrent, le lendemain matin, cernés par deux gros navires de guerre, bien fournis d'artillerie ; un seul de leurs petits bâtimens put s'ouvrir un passage en bravant le feu de l'ennemi qui tua la plus grande partie de ceux qui le montaient ; les autres, qui étaient sur le second vaisseau, se rendirent prisonniers et furent vendus comme esclaves ou conduits dans les cachots de l'Espagne et du Portugal. Quant à ceux qui s'étaient échappés, et qui n'étaient plus qu'au nombre de vingt-cinq, Laudonnière les fit pendre aussitôt leur retour au fort de la Caroline.

Cependant la famine devenait de jour en jour plus inquiétante, et comme on ne voyait pas arriver de secours de France, on commença à construire des vaisseaux pour s'en retourner dans la mère-patrie. Sur ces entrefaites, quatre navires anglais arrivèrent dans ces parages, et le commandant de cette escadre, nommé Jean Hawkins, non seulement secourut les Français en leur fournissant tout ce qu'il put de provisions, mais il poussa encore la générosité jusqu'à leur céder deux de ses propres bâtimens, voyant que ceux qu'ils étaient occupés à construire seraient difficilement propres à tenir la mer.

Tout était prêt pour le départ et l'on allait mettre à la voile pour abandonner encore une fois une colonisation dans laquelle l'imprudence française n'avait su recueillir que des désastres, quand sept beaux navires parurent à l'embouchure de la rivière de Mai. C'était le capitaine Ribaud que Coligny envoyait avec des secours de toute espèce pour ravitailler et protéger la colonie. Car on avait appris en France que Philippe II, accoutumé à s'attribuer la possession exclusive de l'Amérique, avait, à la première nouvelle de l'établissement des Français dans la Floride, fait partir de Cadix, sous la conduite de Mendez, une flotte pour aller les exterminer. Cette flotte ennemie se montra en vue presque en même temps que celle de Ribaud.

Les Espagnols entrèrent dans le fleuve Dauphin dont l'embouchure est éloignée d'environ huit lieues de celle du fleuve de Mai, et, après avoir mis leurs troupes et leur artillerie à terre, ils commencèrent à construire un fort en employant à ce travail un grand nombre d'esclaves nègres qu'ils avaient amenés avec eux.

Les Français réparèrent de leur côté le fort de la Caroline. Laudonnière, dont la maladie continuait, opinait pour qu'on se bornât à s'y défendre contre des forces qui paraissaient de beaucoup supérieures, et quoique Ribaud fût d'un avis opposé, prétendant qu'on aurait meilleur marché des Espagnols en les attaquant brusquement, sans leur laisser

le temps d'achever leurs retranchements, ce fut malheureusement l'opinion de Laudonnière qui prévalut.

Les Espagnols parurent en effet devant le fort français aussitôt qu'ils eurent achevé leurs préparatifs d'attaque et de défense. Ils avaient été guidés à travers des rivières, des forêts et des lacs, réputés impraticables, par un des nôtres qui s'était laissé gagner à prix d'argent. On ne s'attendait pas à les voir arriver sitôt et notre garnison n'était pas sur ses gardes. C'était le moment du lever du soleil, le ciel était couvert, et l'atmosphère sombre et brumeuse ; la garde venait d'être relevée et tout le monde était encore plongé dans le sommeil. Tout à coup un des factionnaires aperçut l'ennemi qui descendait un coteau enseignes déployées ; il donna l'alarme, mais il était trop tard. Après un combat de peu de durée, auquel la plus grande partie de la garnison n'eut pas même le temps de prendre part, l'ennemi entra dans le fort et y planta ses drapeaux.

Le carnage fut affreux. Soldats, femmes, enfants, vieillards, malades, tout fut passé au fil de l'épée. Laudonnière, avec un petit nombre des plus braves et des plus dispos, parvint pourtant à s'échapper par des marécages qui étaient derrière le fort, et, après y avoir passé la journée, plongé dans l'eau et dans la bourbe jusqu'au ventre, il put pendant la nuit gagner les vaisseaux de Ribaud qui se tenaient encore dans le fleuve.

Pendant ce temps-là les ordres barbares de Philippe II n'étaient que trop fidèlement exécutés : le vainqueur, dont tant de massacres n'avaient pas encore rassasié la haineuse férocité, exerçait sa vengeance sur les cadavres des victimes ; il leur arrachait les yeux et les déchiquetait à coups d'épée.

Pour comble de malheur, la mer était si furieuse et les navires français si mal ravitaillés, qu'il n'y avait pas moyen de songer à reprendre la mer pour se soustraire au danger. Ribaud ne vit donc d'autre parti à prendre que de se rendre avec les siens au commandant espagnol, en demandant seulement qu'on lui laissât la vie sauve. Celui-ci répondit aux députés qui lui apportaient cette capitulation, que les Espagnols se faisaient dans leurs victoires une loi inviolable de traiter avec humanité l'ennemi qui mettait bas les armes, et surtout les Français avec lesquels ils avaient d'anciens traités d'alliance, qu'ils pouvaient donc venir sans crainte, et en même temps il envoya une barque pour les aller prendre.

Ribaud y entra le premier, suivi de trente de ses gens, et il fut reçu à terre avec de grandes marques de considération et de politesse. La barque fit plusieurs autres voyages et ramena successivement six cents Français environ ; mais Laudonnière et ceux qui s'étaient déjà échappés avec lui, lors de la prise du fort, ne voulurent pas quitter les navires.

La suite prouva qu'ils avaient eu raison de se méfier de la bonne foi espagnole ; car leurs compagnons ne furent pas plus tôt à terre qu'ils

se virent d'abord liés deux à deux, pour être, disait-on, conduits au ort. Ensuite, comme ils marchaient ainsi liés et incapables de résistance, à un signal donné par Mendez, ils furent tous passés au fil de l'épée. Le commandant ordonna de raser la barbe au cadavre de Ribaud qui avait été tué comme les autres. Il la mit dans une lettre cachetée qu'il envoya au roi d'Espagne, comme un trophée de sa victoire et comme la preuve que les intentions du monarque catholique avaient été exactement remplies. Il fit ensuite couper en quatre le corps du capitaine, et il en fit suspendre les quartiers dans l'endroit le plus élevé du fort.

Une trentaine de ces malheureux avaient été épargnés par les bourreaux, parce qu'en leur qualité d'ouvriers habiles, on avait cru devoir les mettre à part pour en tirer d'utiles services. Mendez les fit tous pendre à des arbres, sur le tronc desquels il fit écrire cette inscription : « Cettuy a été ci pendu non comme Français, mais comme hérétique. »

Laudonnière, instruit de ce massacre par un soldat qui avait eu seul le bonheur de s'échapper, n'hésita plus à lever l'ancre, et malgré les dangers d'une longue navigation, entreprise sans provisions et sur des vaisseaux délabrés, il eut le bonheur d'atteindre les Açores d'où il repassa ensuite dans sa patrie.

La cour de France, loin de songer à venger cet outrage, se réjouit en secret de l'anéantissement d'un projet qu'elle n'avait approuvé que par une condescendance forcée pour l'amiral. Pas la moindre satisfaction, pas même la moindre explication ne fut demandée à l'Espagnol, soit par aversion pour la religion protestante que professaient tous ceux qui avaient péri si malheureusement, soit en haine de Coligny lui-même qui avait été le principal auteur de cette expédition. Philippe, de son côté, pour récompenser l'auteur de ces odieux massacres, nomma Mendez chevalier, marquis et adelantade.

Un simple particulier, Dominique Gourgues, se chargea de venger ses concitoyens de la barbarie espagnole. Il vendit son bien pour se faire de l'argent, emprunta tout ce qu'il put auprès de ses amis, et des sommes qu'il ramassa ainsi, il équipa trois petits bâtiments sur lesquels il embarqua trois cents soldats décidés et environ quatre-vingts matelots. Il partit sans dire à personne son dessein et en feignant au contraire d'aller commercer dans le Brésil ; mais quand il se vit en pleine mer, il découvrit à ses compagnons ses véritables intentions ; tous s'engagèrent par serment à le suivre à la vengeance ou à la mort. (*Relation de l'expédition de Gourgues à Charlefort. Continuation de l'art de vérifier les dates*, t. IX.)

La petite flotte aborda bientôt dans la rivière de Seine, à quinze lieues environ du fort occupé par les Espagnols. Elle en avait été aperçue ; mais comme ceux-ci la prirent pour des vaisseaux de leur nation, il lui firent le salut d'artillerie usité en pareille circonstance. De Gourgues, pour les maintenir dans leur erreur, leur fit rendre scrupuleusement ce

salut et passa outre jusqu'à ce que la nuit fût venue ; alors, tournant la voile, il se rapprocha de terre et entra avec sa petite flotte dans la rivière de Seine, où les Espagnols ne pouvaient l'apercevoir. Mais aussitôt que le jour parut, il aperçut le rivage tout couvert d'indigènes armés d'arcs et de javelots et accourus en foule pour s'opposer à son débarquement, car eux aussi prenaient ces nouveaux venus pour un nouveau renfort espagnol, et la domination de l'Espagne avait déjà eu tout le temps de se faire détester parmi eux. Gourgues leur fit connaître qu'il était Français, et il ajouta qu'il venait au nom du roi de France pour les délivrer de ceux qui les opprimaient.

Le chef de ces barbares le fit alors asseoir auprès de lui sur un siège élevé fait de lentisque et tapissé de mousse, les sauvages déposèrent leurs armes et, après avoir débarrassé le terrain des ronces et des lianes qui le couvraient, ils s'assirent en cercle tout autour. Le chef, par le moyen d'un interprète qui n'était qu'un Français naturalisé dans cette peuplade, après avoir échappé au massacre de ses compatriotes, exposa longuement tous les sujets de plaintes que les Espagnols avaient déjà donnés à sa nation. « C'est précisément toutes ces injures que je viens vous aider à punir, répondit Gourgues. » Et en gage d'alliance il donna aux principaux de ses nouveaux amis des petits couteaux, des hallebardes, des sonnettes, des sabres, des verroteries et des chemises blanches pour se parer les jours de fête. Ceux-ci, en retour, et pour preuve de bonne amitié, lui offrirent des peaux de cerf très-bien préparée et une chaîne d'argent que le chef portait lui-même autour du cou. (*Manuscrit du fonds Baluze*, V 8448/2, p. 518.)

Aussitôt on se prépara dans le plus grand secret à cette singulière expédition où une poignée de Français allait avoir pour auxiliaires les farouches guerriers du Nouveau Monde. Les sauvages commencèrent par boire la cassine, espèce de liqueur enivrante qu'ils ont le secret de préparer avec le jus de certaines racines mâchées, et qui a la propriété d'enflammer leur courage. Gourgues et ses soldats firent mine d'en boire comme eux ; et l'on se mit en route sous la conduite du chef indien qui, armé de sa hache de combat, voulut marcher le premier pour acquérir de la gloire.

On traversa silencieusement les forêts, on passa les rivières, à gué ou à la nage, et sans avoir été découverts ; on se trouva bientôt tout près des Espagnols. Ceux-ci, outre le fort Caroline qu'ils avaient soigneusement réparé, avaient construit deux autres forts, à quelque distance du premier, pour servir comme d'avant-postes, en cas d'attaque. Une garnison de soldats d'élite, bien munie d'artillerie et de mousquets, défendait ces trois places, quand les Français et leurs confédérés parurent devant le premier fort. « Amis, dit Gourgues à ses compagnons, voici les voleurs qui ont volé cette terre à notre roi ; voici les meurtriers qui ont massacré nos Français, vengeons notre roi, vengeons la France et montrons-nous Français. »

Les Espagnols achevaient en ce moment leur diner quand un canon-

nier, qui venait de monter sur la plateforme, apercevant nos gens qui accouraient tête baissée, cria aux armes. Le fort était presque aussitôt emporté. Ses défenseurs eurent à peine le temps de faire quelques décharges : le chef sauvage avait jeté son cri de guerre, et déjà il était sur le rempart, la hache à la main, où il tuait le canonnier sur sa pièce. (*Manuscrit cité.*)

Gourgues, qui l'avait suivi de près, était avec les siens dans la place conquise. Sans prendre un moment de repos, laissant nos sauvages alliés massacrer les vaincus et enlever des chevelures, il fait ses dispositions pour l'attaque du second fort situé vis-à-vis le premier, de l'autre côté de la rivière de Mai, et qui ne cessait de faire jouer son artillerie. Gourgues, pour répondre à cette canonnade qui incommodait grandement ses gens, fit mettre en batterie la couleuvrine qui avait été trouvée sur la plateforme et trois autres pièces qui se rencontrèrent dans le premier fort ; pendant que ces pièces répondaient au feu de l'ennemi, il monta sur une de ses barques qui venait d'arriver, et, traversant la rivière avec quatre-vingts arquebusiers, il vint descendre derrière un petit bois qui avoisinait le rempart ennemi.

Les sauvages, à leur tour, encore tout fumants du carnage qu'ils venaient de faire, sautèrent dans l'eau, nageant d'un bras et portant de l'autre leurs arcs et leurs flèches ; bientôt le rivage opposé fut tout couvert de leurs bandes ; à cette vue, les Espagnols effrayés ne songèrent qu'à se sauver dans le bois, mais ils y trouvèrent les arquebusiers Français qui les accueillirent par une décharge de mousqueterie. Ceux qui échappèrent à ce feu meurtrier furent repoussés sur les sauvages qui les massacrèrent sans pitié. Ce ne fut qu'à grand peine que Gourgues parvint à en faire garder quinze en vie « pour leur être fait ce qu'ils avaient fait aux Français. » (*Manuscrit déjà cité.*)

Restait le fort de la Caroline où Mendez se tenait avec ses plus braves soldats. L'artillerie de la place était formidable, la garnison était composée de deux cent soixante hommes, mais les premiers succès de leurs ennemis les avaient si fort étonnés qu'ils ne savaient à quel parti s'arrêter. Le bruit s'était répandu parmi eux que les Français avaient débarqué au nombre de plus de deux mille soldats. Gourgues, qui avait eu le bonheur de s'emparer de tous les espions envoyés à la découverte par le gouverneur, imagina de tirer parti de l'incertitude et de l'ignorance où le manque de renseignements laissait son ennemi ; la nuit du lundi de Quasimodo 1568, il vint avec tous les siens s'embusquer dans les bois qui s'étendaient autour de la place, et à la pointe du jour il ne laissa paraître qu'un petit nombre de ses hommes qui s'avancèrent du côté de la muraille. Mendez, ignorant l'embuscade qui l'attendait à quelques pas, prit ce détachement pour un parti chargé d'aller à la découverte et résolut de l'enlever : pour cela il sortit lui-même à la tête de soixante de ses meilleurs arquebusiers qui s'en allèrent courbés le long du fossé pour cacher leur marche. Mais Gourgues, qui avait l'œil au guet, fit glisser une partie de ses gens entre le fort et cette

troupe qu'il plaça ainsi entre deux feux, et à un signal donné, tous les Espagnols tombèrent sous la double décharge des Français : pas un seul ne put rentrer dans la place.

Ceux du dedans, voyant qu'ils avaient perdu leur commandant et leurs plus braves soldats, se hâtèrent d'abandonner le fort, n'espérant aucune composition d'un ennemi auquel ils avaient donné un si grave motif d'animosité. Ils se mirent à fuir dans les bois ; mais Gourgues y avait fait placer ses sauvages qui firent main basse sur tous ces malheureux, dont quelques-uns seulement furent mis en réserve par l'ordre du capitaine français, « pour subir le supplice dû aux voleurs et aux meurtriers. »

La place, si imprudemment dé garnie de ses défenseurs, tomba aussitôt au pouvoir des assiégeants qui y mirent le feu. (*Manuscrit déjà cité.*)

Gourgues, s'adressant alors aux prisonniers qui avaient pu échapper au massacre, leur reprocha la perfidie et la cruauté avec lesquelles ils avaient eux-mêmes traité naguère les Français, puis il les fit tous pendre aux mêmes arbres où avaient été attachés ses compatriotes et sur le tronc desquels il fit écrire à son tour : « Pendu non comme Espagnol, mais comme assassin. »

Après cet acte de vengeance, il dit aux Indiens que s'ils voulaient conserver la liberté qu'il venait de les aider à reconquérir, il fallait raser tous les forts, ce qui fut fait le jour même. Pour lui, il prit congé de ses alliés en leur promettant qu'avant douze lunes, le roi son maître leur enverrait de nouveaux secours ; et il se rembarqua au milieu des marques de l'affection de toute la peuplade. Mais à son arrivée en France, il fut fort étonné de voir qu'au lieu des récompenses et des félicitations auxquelles il s'attendait, il se trouvait dans un très-grand péril. Le roi d'Espagne avait mis sa tête à prix, et son ambassadeur demandait impérieusement à la cour de France que le dévastateur de la Floride fût livré à son maître pour en faire bonne et prompte justice. De Gourgues fut obligé de se cacher pendant longtemps pour se soustraire à la mort.

CHAPITRE XVII

1567. — ARGUMENT : CAUSES DIVERSES DES NOUVEAUX TROUBLES DE LA FRANCE.
 LYON. — PAMIRS. — LES AUTRES PROVINCES.
 CONDUITE ALTIÈRE DES PROTESTANTS. — ILS SE LIGUENT ENTRE EUX.
 RÉVOLTE DES PAYS-BAS.
 LES GUEUX. — LES PROTESTANTS FRANÇAIS S'INQUIÈTENT. — LEUR RÉOLUTION.
 CONDÉ DEMANDE LA SURVIVANCE DE LA CHARGE DE CONNÉTABLE.
 IL EST REFUSÉ.
 LA GUERRE CIVILE EST DÉCIDÉE. — PROJET DE SURPRENDRE LA COUR.
 LE ROI FUIT DE MEAUX. — BLOCUS DE PARIS.
 BATAILLE DE SAINT-DENIS. — MORT DU CONNÉTABLE.

Les susceptibilités et les haines religieuses, qui sont les plus tenaces et les plus acharnées de toutes les sortes de haine, recommençaient avec plus de fureur que jamais à se manifester partout ; et le respect dû aux édits n'était plus qu'une barrière impuissante. Catholiques et protestants se refusaient à vivre, non pas seulement en bonne intelligence entre eux, mais même dans les limites où il était prescrit à chaque parti de se tenir. On se disait en paix, et de toute part on était menacé de la guerre, car chacun s'était accoutumé à parler et à agir sans respect pour la majesté royale, montrant une inclination plus marquée pour l'intérêt de son parti, que pour la tranquillité publique et le bien de l'État. (DAVILA, t. I, liv. 4, p. 228.)

Les huguenots de Lyon qui étaient en grand nombre méditaient, disait-on, de criminelles entreprises contre le repos de leur patrie. On avait même découvert dans la maison de l'un d'eux, proche la citadelle, un passage souterrain pratiqué secrètement, dans le dessein de rendre le parti maître de cette place qui le gênait dans ses projets ; et l'on profita de cette prétendue découverte pour mettre dans Lyon une forte garnison dont on confia le commandement à un homme dévoué. On en agit de même dans presque toutes les autres places tant soit peu importantes. (MÉZERAU, *ubi supra*.)

Les choses ne se passèrent pas tout à fait aussi paisiblement à Pamiers, dans le comté de Foix. Robert de Pellevé, qui fut depuis cardinal, venait d'être promu à l'évêché de cette ville, moyennant une pension qu'il s'était engagé à payer à l'évêque démissionnaire, et qu'il ne paya jamais « pour n'être pas simoniaque », dit un des pamphlets

du temps. Le nouveau pasteur, tout rempli de zèle pour la foi catholique, entreprit d'empêcher les protestants de faire l'exercice de leur religion dans la ville qui venait d'être placée sous sa houlette épiscopale. Il prouva à sa cour que lors de l'édit du 7 mars, accordant aux huguenots permission de continuer à s'assembler dans les villes où ils jouissaient déjà de cette liberté à l'époque de la publication du présent édit, les huguenots de Pamiers avaient déjà depuis quelque temps discontinué d'eux-mêmes de tenir leur consistoire. En conséquence fut donné un arrêt du conseil, mettant Pamiers au nombre des villes où l'on ne ferait point à l'avenir exercice de religion, autre que de la catholique. (DE THOU, t. V. — Note de la *Satyre Ménippée*, t. II, p. 127.)

Les protestants prétendirent que cet arrêt les avait condamnés, sans qu'ils eussent été entendus ; et ils présentèrent leurs réclamations tendant à ce qu'il fût plus amplement informé sur le point de fait. Mais en attendant, les catholiques encouragés par le chanoine Mauléon et par le consul Labrousse, vinrent en armes pour troubler et insulter les réunions des religionnaires. Ils s'étaient fait précéder d'une procession, où des hommes masqués en saints amenaient la populace contre les ennemis de Dieu et de la Vierge. Il y eut alors plusieurs petits combats entre les partisans de l'une et de l'autre croyance, et grand nombre de citoyens furent blessés et navrés des deux côtés. Les protestants eurent enfin le dessus : ils attaquèrent la maison du consul Labrousse, à laquelle ils mirent le feu ; Labrousse lui-même fut massacré par les incendiaires, et le chanoine Mauléon, ainsi que ses partisans, furent obligés de se réfugier dans la citadelle pour éviter un pareil traitement.

Les huguenots, restés maîtres de la ville, se prirent à piller les couvents et à dévaster les églises. Alors il arriva qu'un des religieux du moulier de Saint-Augustin s'étant échappé, courut à Foix. Il raconta aux habitants que les hérétiques avaient égorgé tous les catholiques de Pamiers, et il les exhorta à venger, pendant qu'il en était temps encore, la mort de leurs frères en Jésus-Christ, sur les huguenots qui se trouvaient dans leur ville. Le populaire trouva le conseil bon : on courut sus aux maisons des protestants, et on en avait déjà massacré trente-cinq, quand les autres avertis du sort qui les attendait se sauvèrent dans les montagnes voisines.

Sur la recommandation de la reine de Navarre, suzeraine de la comté de Foix, le roi envoya Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, avec des ordres très-étendus pour accommoder cette affaire. L'envoyé royal promit de la traiter par les voies de droit. Il entra dans Pamiers, enseignes déployées et tambour battant, mais sans faire aucun mal aux habitants qui le reçurent avec de grandes marques d'honneur et de soumission. Il se contenta d'abord de s'assurer des postes les plus importants qu'on lui livra sans difficulté, comptant sur sa promesse de rendre également justice à l'un et à l'autre parti.

Mais ceux qui se sentaient les plus compromis, n'osèrent pas attendre le moment de cette justice : ils se sauvèrent et ils firent prudemment ;

car le Parlement de Toulouse, devant lequel la cause fut portée, les condamna par contumace à être pendus, et leurs biens furent déclarés confisqués au profit du roi, après toutefois qu'il en eut été prélevé une somme de quarante mille livres tournois, pour la réparation des dégâts faits dans les églises et couvents.

Les autres protestants jugeant d'après cette sentence du sort qui les attendait, prirent le parti de s'enfuir aussi dans les Pyrénées, en un lieu isolé, appelé les Cabannes. Ils emmenèrent avec eux le ministre Tachard pour n'être pas privé de ce qu'ils appelaient le pain de la parole ; mais un arrêt du même Parlement de Toulouse enjoignit de leur courir sus comme à des voleurs publics, perturbateurs de la paix, et ennemis du roi et de la patrie. Ordre était donné de les tuer, si on ne pouvait les prendre vivants. Blaise de Montluc envoya alors contre eux un de ses lieutenants qui parvint à les surprendre et à les disperser, après en avoir tué la plus grande partie. Le ministre Tachard fut fait prisonnier et conduit à Toulouse, où il fut condamné à mort et exécuté.

Les mêmes scènes de désordres faillirent se renouveler à Poitiers. On venait d'y ériger l'établissement des Grands-Jours, et les conseillers du Parlement de cette province avaient pris en principale charge d'informer et de procéder avec toute rigueur contre ceux qui seraient censés avoir contrevenu à l'édit de pacification. On instruisait donc spécialement contre les nobles qui étaient accusés d'avoir reçu dans leurs maisons où l'on faisait le prêche, un plus grand nombre de gens qu'il n'était permis ; et les protestants en prirent occasion de se récrier qu'on voulait ôter toute la noblesse de leur parti par ces persécutions sans aucun exemple. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 11, p. 4.)

En Bourgogne, les confréries dites du Saint-Esprit, dont on a vu plus haut la formation, se montraient de jour en jour plus audacieuses et plus menaçantes, et l'on ne parlait de rien moins que de se jeter sur les hérétiques, au moment où ils s'y attendraient le moins, et d'en faire une espèce de Vêpres Françaises, non moins cruelles que les Vêpres Siciliennes. Montluc écrivait du Languedoc « que si quelqu'un est si fou de tenter de résister avec armes, nous avons tous juré, Sire, de lui rompre la tête, et je vous réponds que j'y mettrai bon ordre. Faites donc signer notre ligue aux plus grands de votre royaume : la fête ne se pourrait jouer sans eux. Voilà ma proposition. » (LA POPELINIÈRE, *ubi supra*. — MONTLUC, liv. 6.)

Dans toutes les autres provinces ce n'était que mauvais vouloir et menaces atroces contre les protestants. On les accablait d'impôts et de charges illégales, et quand ils se pourvoyaient devant les juges, pour obtenir d'être traités comme les autres sujets du roi, on avait soin de leur dire à l'oreille, qu'ils se rendissent digne de cette grâce, en rentrant au giron de l'Église, sinon que ce serait tous les jours de pis en pis. Pour les rendre plus odieux, on faisait même courir le bruit qu'ils avaient formé une conspiration pour assassiner le roi, la reine-mère et

tous ses enfants, afin d'élever le prince de Condé sur le trône. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 520. — MONTLUC, *ubi supra*.)

De leur côté les protestants, soit qu'ils comptassent beaucoup sur les forces dont ils savaient qu'ils pouvaient disposer, soit qu'ils n'obéissent en cela qu'aux animosités de l'esprit de parti, se montraient, eux aussi, aussi peu modérés dans leurs prétentions que leurs adversaires. Le cardinal Odet de Châtillon, qui avait publiquement abjuré le catholicisme et qui s'était marié, s'obstinait à garder son titre de cardinal, à en porter publiquement les insignes, et à retenir ses bénéfices ecclésiastiques, quoique la reine-mère lui offrit d'autres revenus et tous les dignités séculières qu'il voudrait, afin de mettre fin à ce scandale. (DAVILA, t. I, p. 225.)

Son frère, l'amiral de Coligny, devenait aussi de jour en jour plus exigeant. — Pourquoi, dit-il, une fois qu'il se trouvait dans l'appartement du roi, traite-t-on plus favorablement les catholiques que les réformés ? Pourquoi permet-on aux premiers le libre exercice de leur religion, partout où ils se trouvent, tandis qu'on ne nous l'accorde à nous que dans certains lieux, et encore avec de telles restrictions que cette tolérance devient à peu près illusoire ? Est-ce là l'égalité ? — Beau neveu, répondit le connétable indigné, prenez garde à ce que vous dites. Ce n'est pas le roi qui accorde aucune liberté aux catholiques. Ils tiennent celle dont ils jouissent de la religion du roi lui-même, telle qu'il l'a reçue de ses ancêtres, et de temps immémorial, tandis que l'exercice de votre nouvelle croyance n'est qu'une pure faveur de Sa Majesté, pour tel temps, tel lieu, et tel nombre de personnes qu'il le juge à propos. Le roi, profondément irrité, ajouta à son tour : « Autrefois, monsieur l'amiral, vous vous contentiez d'un peu de liberté pour vous et les vôtres, maintenant vous voulez aller de pair avec nous autres, bientôt vous voudrez régner seul, et nous chasser du royaume. Je vois bien, à l'heure qu'il est, qu'on a eu raison de me le prédire. Toutes ces têtes rebelles sont trop hautes dans un État, et pour avoir la paix, il n'y a pas d'autre moyen que de les abaisser par la force. »

D'après ce propos et le peu de ménagements qu'on affectait d'avoir pour eux dans tout le royaume, il ne fut pas difficile aux protestants de s'apercevoir que la ruine entière de leur croyance était jurée et préparée. Ils songèrent donc à recourir de leur côté, à tous les moyens de défense que la nature et le droit des gens permettent, suivant eux, en pareille circonstance. Une vaste ligue s'organisa parmi eux d'un bout de la France à l'autre. Tous s'étaient juré de prendre les armes à un signal donné, pour s'aider mutuellement contre les tentatives de leur ennemi, et tel fut le secret qui présida à cette grande conspiration, que malgré le grand nombre de gens qu'il avait fallu nécessairement mettre dans la confidence, malgré les correspondances multipliées qu'il avait fait entretenir, rien n'en avait transpiré au dehors.

L'occasion d'éclater ne se fit pas attendre longtemps. Dans les Pays-Bas, dépendants du monarque Espagnol, une insurrection religieuse

avait fini par se prononcer d'une manière alarmante pour le pouvoir. La haine que Philippe avait contre l'hérésie, et surtout son projet déjà formé de se faire un jour le maître de la France, l'avait rendu en tout et partout l'ardent persécuteur du protestantisme. Il comprenait de quel avantage il serait pour lui, vis-à-vis les catholiques de tous les pays, de se poser en défenseur zélé de leur foi. Il sentait aussi que la secte dissidente qui comptait un si grand nombre d'adhérents dans les Pays-Bas, ne manquerait pas de faire cause commune avec ceux des Français qui partageaient la même croyance. Il avait donc jugé utile à ses desseins ultérieurs de commencer par exterminer cette secte dans tous les lieux soumis à son obéissance. Mais ses sujets flamands ne trouvèrent pas bon, eux, de se prêter docilement à une pareille mesure. (MÉZERAU, t. II, p. 945.)

Le monarque avait commencé par faire publier, en Flandre, les canons et décrets du concile de Trente dont il commandait l'acceptation intégrale et absolue. Par un autre édit il établissait aussi la sainte inquisition dans ces provinces, avec les mêmes fonctions et prérogatives qu'en Espagne. Alors, catholiques et protestants, trouvant la chose exorbitante, entrèrent en furie et coururent aux armes. La noblesse elle-même prit part à ce premier mouvement. Mais avant d'en venir à répandre le sang, on présenta une requête à Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, que Philippe avait laissée gouvernante des Pays-Bas. « Madame, dit le comte d'Artemberg, courtisan en faveur, ne vous laissez pas effrayer par les cris de cette multitude, ce ne sont que des gueux. »

Ce propos fut répété, et les insurgés acceptèrent eux-mêmes, par esprit de vengeance, une dénomination qu'on leur avait donnée par mépris. Vivent les gueux ! s'écrièrent-ils, et ils prirent pour emblème de leur ligue une écuelle de bois pendue au côté, avec ce mot de ralliement : « Fidèle au roi, jusqu'à la besace ». La régente leva des troupes pour les ramener à l'obéissance ; elle défendit par un édit l'exercice de la religion protestante dans tous les pays placés sous son administration. Ce fut le signal d'une guerre terrible. Tout fut bientôt à feu et à sang dans les villes et dans les campagnes. Le duc d'Albe qu'on savait sans pitié, fut envoyé par le roi pour prendre le commandement à la place de la régente.

La France s'émut en voyant tout ce tumulte sur ses frontières, et Charles IX, sous prétexte qu'il craignait pour l'inviolabilité de son territoire, mais plutôt, disait-on, parce qu'il était convenu avec Philippe de faire dans son propre royaume ce que celui-ci tentait de faire dans les Pays-Bas, fit lever six mille Suisses, appela les compagnies du Dauphiné, levées par Montluc, et commanda à tous les gens de guerre de se tenir prêts. Les huguenots avaient eu quelque vent que ces préparatifs belliqueux pouvaient bien les avoir pour principal objet ; mais la reine-mère s'appliqua à leur faire croire qu'elle se voyait menacée d'avoir bientôt à défendre le sol de la France contre Philippe lui-même. « Je

sais, disait-elle, qu'il a le projet de faire passer ses troupes par le royaume, pour les conduire en personne contre les insurgés de la Flandre. » (MÉZERAI, *ubi supra*.)

Le prince de Condé alors se prononça hautement, dans le conseil, pour qu'on n'attendit pas plus longtemps à déclarer la guerre à l'Espagnol. « Ne voyez-vous pas, s'écria-t-il, que ce nuage qui menace de se diriger sur notre pays renferme une tempête effroyable. Plutôt que de le laisser venir crever sur la France, forçons-le à se résoudre, sans danger pour nous, dans les montagnes qui nous en séparent encore. Marchons sans plus tarder au devant des troupes de Philippe, enfermons les dans ces défilés par où il leur faut nécessairement passer, et là bientôt la disette de vivres, la difficulté des lieux et le courage de nos soldats les auront dissipées. Eh ! calculez bien la facilité et les avantages d'un pareil résultat. Les Pays-Bas sont prêts à nous seconder, les Suisses et les Genevois nous tendent la main. Or cette armée qui peut nous faire tant de mal, et qui est comme la force et le nerf de l'Espagne, une fois détruite, qui nous empêchera de rentrer en Italie, et de reconquérir ce royaume de Milan qui nous a déjà coûté tant de combats ? Qui nous empêchera de nous assurer la possession entière des Pays-Bas, si bien placés à notre convenance, ou du moins d'y établir notre influence d'une manière si solide que dans la suite nous n'ayons plus rien à craindre de ce côté ? Aujourd'hui c'est de là que l'Espagnol se croit en droit de menacer la France, et la tient comme entre deux feux. S'il plait au roi d'agréer ce plan, je me fais fort de répondre qu'il n'en coûtera rien à Sa Majesté pour l'exécution, ni en homme, ni en argent. Je suis autorisé à offrir cinquante mille hommes des églises protestantes qui se défrayeront eux-mêmes et feront cette guerre à leurs dépens. »

Cette offre du prince paraissait aux plus sages du conseil mériter qu'on l'acceptât sans hésiter ; car outre tous les avantages qu'il avait fait valoir, peut-être avec un peu trop d'emphase, il y en avait un autre beaucoup plus pressant, celui de détourner les fureurs de nos guerres civiles contre les étrangers, et d'éloigner du royaume les plus entreprenants et les plus dangereux du parti huguenot. Mais le roi rejeta la proposition avec dédain et même avec blâme. « Je m'étonne, dit-il, qu'il y ait dans ce royaume quelqu'un, autre que moi-même, qui puisse se vanter de disposer ainsi de mes propres sujets, et trancher du souverain. »

Les huguenots, malgré les belles paroles de la reine-mère, reprirent alors tous leurs soupçons. Ils venaient d'ailleurs de découvrir que le roi faisait passer en Bresse quantité de vivres et de munitions pour en fournir les Espagnols. Il savaient aussi que de fréquentes conférences avaient lieu, à Rome, entre le pape et les ministres des deux rois, dans lesquelles le pontife ne travaillait qu'à entretenir et à augmenter la haine de ces monarques contre le parti protestant. La mauvaise volonté de la cour contre les leurs ne se manifestait-elle pas déjà, disaient-ils,

en toute occasion ? Ne venait-on pas de refuser le bâton de maréchal à Dandelot qui y avait tous les droits possibles ? De plus, la mort du prince de Portien, l'un des leurs, qui venait d'être emporté si subitement, passait sans aucun doute parmi eux pour l'effet d'un empoisonnement commis par leur ennemis. Quant aux édits, il n'y avait plus à en douter, on n'attendait plus que l'arrivée des troupes pour les supprimer tout à fait. (DE THOU, t. V, p. 544.)

Cette dernière crainte surtout détermina les chefs à s'assembler sous la présidence de Condé et de l'amiral, d'abord à Valleri, et ensuite à Châtillon. Ils convinrent que le moment d'une nouvelle prise d'armes était arrivé ; mais pour n'avoir rien à se reprocher, on résolut de faire encore une tentative à la cour dans le but d'en obtenir justice, par des moyens pacifiques, si la chose était encore possible. En conséquence, le prince et l'amiral partirent pour venir représenter à la reine-mère les griefs dont on demandait réparation.

La reine imagina d'abord un moyen d'occuper le prince de Condé d'un tout autre intérêt. « Votre connétable, lui dit-elle, commence à se faire bien vieux, et il a même déjà songé à demander la survivance de sa charge pour son fils aîné. Il me semble, beau cousin, que cette charge qui donne une si grande influence dans l'État, serait beaucoup mieux entre vos mains, comme premier prince du sang, et comme le plus proche parent du roi, mon fils, au lieu de la laisser devenir héréditaire dans une famille qui n'est déjà que trop puissante par tant de richesses et tant de gouvernements. » (MÉZERAI, t. II, p. 955.)

Condé se laissa prendre à cet appât habilement tendu à son ambition personnelle. Il manifesta hautement ses prétentions à la connétablie du royaume, et par cette démarche il s'aliéna les Montmorency qui l'avaient toujours honoré, et qui, hors les intérêts de la religion, eussent embrassé les siens contre tous ses ennemis. Mais la reine avait préparé d'avance le moyen de le frustrer de cette espérance qu'elle lui avait si traitreusement donnée ; elle avait eu soin de proposer au roi, pour être lieutenant général de France, Monsieur, son fils le duc d'Anjou qu'elle chérissait plus que tous ses autres enfants. Et en cette qualité celui-ci intervint, disant qu'ayant l'honneur d'être destiné à la lieutenance du royaume, il ne convenait pas que personne eût après la mort du connétable la présomption de prétendre au commandement supérieur des armées de Sa Majesté. (DAVILA, t. I, liv. 4, p. 229.)

Le prince de Condé fut indigné de se voir joué d'une manière aussi humiliante ; et il reprit toute son ardeur pour les intérêts de son parti, d'autant mieux qu'il venait encore d'apprendre par une révélation sur sur la fidélité de laquelle il pouvait compter, qu'on avait résolu de l'arrêter, lui et l'amiral, de le mettre dans une étroite prison, de se défaire de Coligny, et de forcer ensuite tous les protestants à l'abjuration, ou à l'exil. A cette nouvelle, qu'il communiqua aux chefs assemblés, ce ne fut plus une froide et prudente délibération, mais un véritable tumulte qui eut lieu. On n'entendait que des cris de haine et de vengeance.

« Nous sommes trahis, s'écria Dandelot, dominant le bruit de la foule, et si nous laissons à nos ennemis le temps et l'avantage de commencer l'attaque, c'est fait de nos vies et de notre religion ; tout est perdu sans ressources. Usons donc de la seule chance qui nous reste, en attaquant les premiers. » (DE THOU, t. V, p. 545.)

L'amiral se rangea à cet avis. Quelques-uns voulaient qu'on employât les premiers efforts du parti à s'assurer de quelques bonnes places sur lesquelles on pourrait s'appuyer au besoin. « Non, répondit l'amiral ; car des places fortes, nous en avons pris plus de cent, dans la première guerre, et vous voyez à quoi elles nous ont servi ; toutes ont été perdues en un moment. Ce qu'il convient de faire, c'est de former au plus tôt une brave armée, peu embarrassée d'attirail et de bagages, qui ne soit presque qu'un camp volant ; de tomber avec elle subitement sur les Suisses qui sont déjà en route pour se joindre à nos adversaires dont ils feront la principale force ; puis de surprendre la cour elle-même, et de tâcher surtout d'éloigner du roi, à tout prix, le cardinal de Lorraine, l'auteur de tous les troubles de la France, et le principal ennemi des réformés. »

Ce conseil de Coligny fut d'autant mieux reçu que c'était un axiome parmi les réformés, qu'au cas où on serait encore obligé d'en venir aux armes, il fallait se saisir d'abord de la personne du roi et commencer la chose par ce bout. (D'ARMENTÉ, t. III, liv. 5, p. 209.)

Toutes les forces du parti furent donc prévenues, et le lieu du rendez-vous fut fixé à Rozay-en-Brie. On devait se porter de là sur la route de Meaux, (car on savait que la cour venait de se rendre dans cette ville), et intercepter les Suisses dont l'arrivée était attendue d'un jour à l'autre. Ensuite, après les avoir défaits, on ne se proposait rien moins que d'enlever le roi lui-même.

Ce projet sans doute eût réussi : mais la reine ne pouvait manquer d'avoir connaissance de tout le mouvement inusité de gentilshommes et de soldats qui se rendaient à Rozay, quoique les conjurés eussent pris la précaution de n'arriver que par petites troupes, et même un à un, et de se tenir soigneusement cachés. Elle envoya le maréchal de Montmorency au prince pour lui demander ce que signifiait ce concours de gens armés qu'il appelait autour de lui. Le prince répondit que lui et les siens se préparaient à aller présenter respectueusement à Sa Majesté leurs justes réclamations.

« Si vous avez quelque chose à demander au roi, dit le maréchal, vous, monsieur, qui êtes prince du sang, que ne venez-vous tout simplement à la cour, où vous êtes sûr d'être reçu avec la faveur et les honneurs qui vous sont dus, et pourquoi déranger tant de gens que vous éloignez par votre exemple de l'obéissance due à votre maître et au nôtre ? » Le prince, au nom de ses amis, répliqua que tous ces beaux noms de fidélité et d'obéissance n'étaient plus que des termes frivoles, que ceux qui les leur objectaient aujourd'hui en avaient eux-mêmes les premiers profané la sainteté, et que, quant à eux, ils s'étaient

vus, bon gré mal gré, dans la stricte nécessité d'appuyer leur demande sur une manifestation capable de lui donner quelque poids auprès des gens qui gouvernaient le monarque, et se faisaient un jeu de tout sacrifier à leur ambition personnelle. (DE THOU, *ubi supra*, 550.)

Pendant ces pourparlers, et c'était là surtout l'effet que la reine en attendait, les Suisses qu'on avait envoyé prévenir de se hâter, et qui marchaient jour et nuit, avaient eu le temps de rejoindre la cour. Condé avait perdu l'occasion de les attaquer sur la route. Le connétable, dans un conseil qui se tint pour délibérer sur le parti que devait maintenant prendre Sa Majesté, fut d'avis qu'on restât à Meaux, ville qui déjà suffisamment fortifiée par elle-même, était maintenant à l'abri de tout coup de main, par les troupes qui y étaient arrivées, et par celles qui allaient y venir de jour en jour. « Quitter cette place, dit-il, c'est s'exposer à une bataille à peu près inévitable dans laquelle il serait dangereux d'être vaincu, et fort triste d'être vainqueur ; car un roi a toujours à perdre à en venir aux mains avec ses sujets. En restant ici, où nous n'avons plus rien à craindre, vous verrez bientôt les rebelles rentrer en eux-mêmes, et s'effrayer les premiers de l'audace d'une tentative dont ils n'ont plus rien à espérer. Attendez seulement, en laissant la porte ouverte au repentir, et vous ne tarderez pas à les voir proposer humblement des conditions d'arrangement. »

Cet avis prudent et modéré allait l'emporter dans le conseil ; mais le cardinal de Lorraine qui regardait la continuation des troubles comme nécessaire à la réussite de ses desseins, fit adopter une autre ligne de conduite. Il fit valoir que le camp rebelle s'augmentait à chaque instant ; que le roi et son gouvernement, pour peu qu'on attendit encore, ne tarderaient pas à être complètement bloqués dans une petite ville de province, d'où toute communication serait interceptée avec le reste du royaume ; qu'en conséquence, il n'y avait pas de temps à perdre pour retourner sur Paris.

C'est alors que le chancelier de l'Hôpital représenta vainement que ce serait exposer le roi à un danger évident, trahir l'État, fermer toute voie de réconciliation possible et réduire le royaume à la triste nécessité de soutenir une guerre fatale. L'incorruptible magistrat, pour avoir parlé de la sorte, devint l'objet de la haine de tous, et l'avis du cardinal de Lorraine, grâce à l'appui des amis dévoués qu'il avait en grand nombre dans le conseil, fut adopté comme le plus convenable à la circonstance.

Les Suisses, qui ne faisaient que d'arriver, reçurent donc l'ordre de se tenir sous les armes à minuit. Après des marches fatigantes et forcées, on leur avait à peine laissé trois heures de repos. Le roi, accompagné de neuf cents gentilshommes à cheval, se plaça au milieu d'eux et l'on se mit en route aussitôt. A la pointe du jour, on rencontra l'armée du prince de Condé qui n'était forte encore que de quatre cents hommes, mais tous bien équipés et remplis d'ardeur. A cette vue, les Suisses qui se tenaient fiers qu'on leur eût confié la garde de la per-

sonne de Sa Majesté, se disposèrent au combat. On les vit, suivant leur coutume, dans de pareilles occasions, baiser avec recueillement la terre, se relever et préparer leurs armes en silence ; mais tout se borna à quelques légères escarmouches ; car un engagement général paraissait également trop hasardeux à l'un et à l'autre parti. (LAVAIL, liv. 7, fol. 146.)

Cependant le connétable, ne voulant pas laisser plus longtemps la personne du roi exposée aux dangers d'une bataille qu'il n'était pas sûr de pouvoir éviter encore longtemps, fit partir en avant le jeune monarque avec la reine et les dames qui suivaient la cour, et il chargea une forte escorte de gentilshommes de conduire ce précieux dépôt à Paris par une autre chemin, pendant que lui-même, à la tête du reste de l'armée royale, ferait tête à l'ennemi et continuerait sa marche par la route ordinaire.

C'était triste de voir Sa Majesté obligée de fuir en toute hâte devant des sujets rebelles. Elle arriva toutefois sans accident à Paris, le vingt-neuvième jour de septembre, avant le coucher du soleil, pour y déjeuner et diner tout à la fois ; car on n'avait pas même pris le temps de repaître en route. Mais la nécessité où le roi s'était vu réduit ajouta encore à sa haine contre les protestants, « et cette haine furieuse ne put plus être satisfaite, comme les plus sages l'avaient prévu, que par l'horrible massacre de ceux de ce parti, c'est-à-dire par la honte éternelle du nom Français. » (DE THOU, *ubi supra*, p. 554.)

Et pendant ce temps-là le cardinal de Lorraine, tout joyeux d'avoir rallumé la guerre civile, s'en retournait à Reims en s'applaudissant. Mais il pensa être pris, près de Château-Thierry, par un parti de rebelles qui arrivait de la Champagne pour se joindre aux autres. Un excellent cheval d'Espagne qu'il montait le tira de ce danger. Il en fut quitte pour perdre sa vaisselle d'argent et tous ses riches bagages.

Le connétable, de son côté, sans avoir été trop inquiété, et n'ayant perdu en tout qu'une trentaine de soldats, atteignit le Bourget, d'où il rentra dans Paris le lendemain du jour où le roi y avait fait lui-même son entrée, ou plutôt s'y était glissé avec son escorte. Pour les confédérés, voyant que la partie était décidément engagée, et que tout accommodement amiable était maintenant devenu impossible, ils ne pensèrent plus qu'à faire hâter ceux des leurs qui avaient promis de se joindre à eux avec des troupes. Puis leur petite armée s'étant successivement beaucoup augmentée, ils vinrent investir la ville de Paris.

Ils résolurent d'empêcher d'abord, en coupant toutes les avenues, que les vivres pussent y arriver, et pour cela ils commencèrent par se rendre maîtres du cours supérieur de la Seine, en plaçant une garnison à Montereau, car c'est par cette ville que se font presque généralement les arrivages de la Champagne et de la Bourgogne. Ils disposèrent ensuite de forts détachements sur toutes les autres routes, puis pendant la nuit, ils poussèrent l'audace jusqu'à venir brûler, sous les remparts mêmes, tous les moulins à vent qui étaient entre la porte du Temple et

celle de Saint-Honoré. Paris fut effrayé, et le roi eut un redoublement de colère contre des sujets qui avaient l'insolence de venir attaquer la capitale même de son royaume, et de porter le fer et le feu contre un lieu où Sa Majesté faisait sa résidence. (*Vraie et entière histoire des troubles 1572*, p. 44, recto.)

Ceux-ci n'en continuèrent pas moins l'exécution de leur plan ; car ils sentaient bien que maintenant le siège de Paris était leur seule ressource. Ils espéraient qu'en réduisant cette ville à la famine, avant l'arrivée des troupes du roi, on serait bien obligé de leur offrir une paix avantageuse, en dépit de ceux qu'ils appelaient les ennemis de la tranquillité publique.

La reine, cependant, ayant encore recours à ses ressources accoutumées, faisait mine de travailler à un accommodement. Elle envoya vers les conférés le chancelier de l'Hôpital et deux ministres d'État, chargés de leur dire : qu'il avait paru très-étonnant au roi et à elle que des gens qu'on n'avait nullement provoqués eussent ainsi pris les armes, au moment où on s'y attendait le moins. Que c'était manquer à l'obéissance et à la fidélité dues au souverain, et qu'elle les exhortait à rentrer promptement dans le devoir, avec promesse que cette faute serait oubliée.

Condé répondit au nom de ses compagnons que ce n'était pas contre le roi qu'ils étaient en guerre, que Sa Majesté était et serait toujours sacrée pour eux, mais que l'injustice de leurs ennemis les avait seule forcés à recourir à une juste et légitime défense pour éviter leur propre ruine. Il donna ensuite aux députés un mémoire pour être présenté au roi. Dans cette pièce il rejetait toute la responsabilité des événements qui avaient déjà eu lieu et qui pouvaient arriver encore, sur ceux dont l'ambition avait empêché la bonté naturelle du prince de faire droit aux justes réclamations de ses sujets. Il accusait formellement les Guises dont il censurait vivement l'esprit remuant et usurpateur, d'avoir, par leurs calomnies, leurs ruses et leurs ambitieuses prétentions, rempli l'esprit du roi et de la reine de soupçons et de défiances contre les protestants auxquels on ne peut reprocher d'autre crime que d'avoir deviné les plans de cette famille, et de s'y être généreusement opposés. Il terminait en assurant humblement le roi que lui et les siens étaient toujours prêts à mettre bas les armes, dès qu'on leur aurait donné sûreté convenable pour la garantie de leurs droits et pour la répression de leurs ennemis. (*Vraie histoire des troubles*, fol. 45, verso, et seq.)

Comme on voit, c'étaient toujours là les mêmes raisons qui avaient été à l'usage du parti depuis son origine. Les envoyés étant retournés avec ce mémoire, rapportèrent bientôt une réponse par laquelle le roi donnait toute sorte d'assurances de bon vouloir aux confédérés, leur promettant de faire un édit proclamant abolition et oubli de tout le passé, et de veiller à ce que justice exacte fût désormais rendue à chacun sans distinction de croyance. Condé ne trouva pas cette promesse assez explicite ; il demanda que Sa Majesté lui permit, à lui et à ses

amis, d'aller lui exposer leurs griefs ; que ceux qui les avaient calomniés et persécutés injustement fussent sévèrement punis, et qu'on commençât d'abord par rendre toute leur force aux anciens édits faits en faveur des protestants. « La liberté de conscience, dit-il, peut seule rétablir la paix dans le royaume. De plus, pour asseoir cette paix sur une base solide, il est indispensable de tenir incessamment, suivant l'ancien usage, une assemblée parfaitement libre des États du royaume, dans laquelle les droits de chacun seront discutés, reconnus et fixés. »

Le roi avait déjà obtenu de ces pourparlers, qui se prolongèrent encore quelques jours, à peu près tout le fruit qu'il en attendait. Le temps s'était écoulé. Les troupes royales, mandées de tous côtés, avaient pu se mettre en marche et arrivaient au secours de la capitale assiégée. Il répondit alors à toutes les requêtes des protestants, en leur envoyant un héraut pour les sommer de mettre bas les armes dans les vingt-quatre heures et de venir se présenter devant Sa Majesté pour recevoir ses ordres. Dès que le prince vit approcher ce héraut : « Prends garde à ce que tu viens faire, lui dit-il, je te fais pendre sur le champ si tu nous apportes la moindre proposition offensante. — Celui qui m'envoie et dont je porte les insignes est votre maître et le mien, répondit le messager royal ; toutes vos menaces ne m'empêcheront pas de m'acquiescer de la commission dont il a bien voulu m'honorer ; » et, à haute voix, il lut devant tous la sommation qu'il remit ensuite, signée du roi, entre les mains du prince de Condé. (DAVILA, t. I, liv. 4, p. 257.)

En conséquence, les hostilités reprirent avec une nouvelle fureur ; car les confédérés avaient aussi reçu de leur côté de nouveaux renforts. Déjà ils étaient maîtres de La Ferté, d'Étampes et de Dourdan. Une première attaque eut lieu de la part de l'armée assiégeante contre les troupes qui gardaient le pont de Saint-Cloud et qui furent repoussées. On distribua ensuite les quartiers : le prince prit le sien à Saint-Denis, où il eut du reste la précaution de faire barrer l'entrée de la basilique, pour mettre à l'abri de la profanation les sépultures de nos rois. L'amiral s'établit à Saint-Ouen ; un troisième corps se logea à gauche dans le village d'Aubervilliers, pendant que Montgomery allait se poster au Bourget, et que Clermont d'Amboise se tenait à Charenton, à l'embouchure de la Marne. Dandelot, à la tête d'un corps de cavalerie, soutenu par quelques compagnies de pied, était parti de son côté pour aller s'emparer de Poissy que défendait une partie du régiment de Picardie. Le prince avait également fait occuper Argenteuil, le château de Buzenval, Trappes et Dampierre, qui était la maison du cardinal de Lorraine, de sorte que Paris se trouva bientôt si bien resserré de tout côté, qu'il ne restait plus un seul passage, ni par eau, ni par terre, pour y faire entrer des provisions. « Nous voulons, disaient les assiégeants, que les bourgeois de Paris n'aient pas un seul œuf à se mettre sous la dent. » (*Vraie histoire des troubles*, fol. 44.)

Pendant ce temps-là, Lanoue s'emparait de nouveau d'Orléans dont les amis du parti, demeurés en grand nombre dans la ville, lui livraient

les portes ; et par la possession de cette place, il ouvrait une communication facile aux confédérés qui accouraient en grand nombre de la Guyenne pour se joindre à l'armée des assiégeants. Morvillers prenait Boulogne-sur-Mer, Soissons, Mâcon, Auxerre, et un grand nombre de places moins importantes tombaient également au pouvoir des diverses troupes du parti ; aussi les catholiques, merveilleusement étonnés, mettaient le doigt sur la bouche et se disaient entre eux « que les confrères huguenots les avaient pris sans vert. » (MÉZERAI, t. II, p. 961.)

Dans la capitale, la disette commença bientôt à se faire sentir et le peuple se mit à murmurer. On chargeait partout le connétable d'injures et de reproches. On demandait à quoi il s'occupait pendant que l'ennemi venait ainsi affronter impunément la première ville du royaume et le centre du gouvernement ? Il ne manquait pas de gens qui l'accusaient hautement d'être de connivence avec les Coligny, ses parents.

Dans le conseil du roi, il fut résolu pour première mesure de rompre les pontons que les assiégeants avaient construits sur le cours inférieur de la Seine et qui facilitaient les communications entre leurs divers quartiers. A cet effet, on construisit un long bateau qu'on couvrit de madriers de trois pouces d'épaisseur, pour mettre les soldats à l'abri des coups d'arquebuse. On mit dedans un détachement de cinquante hommes d'armes, avec des charpentiers munis de haches et de tarières. Ce bateau s'éloigna silencieusement, par une nuit obscure, et descendit le fleuve. Ceux qui le montaient ne trouvèrent sur les pontons que quelques sentinelles à demi-endormies et qui furent tuées, avant qu'on leur laissât le temps de donner l'alarme. Ensuite, les ouvriers descendant dans les bateaux qui composaient les pontons, les percèrent avec leurs tarières et les firent couler à fond. (LAVAL, liv. 7, fol. 156.)

Quand on se fut assuré par ce moyen que le prince de Condé ne pourrait plus envoyer de secours aux postes qui se trouvaient isolés, on reprit le château de Buzenval, ainsi que Saint-Porcien et Dampierre, et les chemins se trouvèrent ouverts à l'arrivée des vivres.

Les Parisiens ne cessèrent pas pour cela leurs murmures ; ils auraient voulu qu'on chassât sur le champ l'ennemi qui faisait tous les jours des courses jusqu'à leurs portes et qui causait de grands dégâts dans ses campagnes. Le connétable méprisait ces reproches et ces plaintes ; car il avait résolu de ne tenter qu'un coup décisif ; mais quand il vit que les secours qu'il avait jugés nécessaires arrivaient de toutes parts et qu'il y en avait déjà assez pour former une armée en état d'être opposée, sans aucun danger, à celle de l'ennemi, il pensa qu'il était temps d'essayer quelque entreprise.

Les troupes catholiques de la Guyenne et du Languedoc avaient déjà rejoint et se tenaient campées à La Chapelle, vis-à-vis le quartier général du prince de Condé, de sorte qu'il y avait tous les jours, entre deux armées si voisines, de légères escarmouches. Le vieux général, avant d'en venir à un engagement plus sérieux, détacha d'abord cinq

cents cavaliers choisis qui, s'étant avancés jusqu'au camp des ennemis, les forcèrent à demeurer sous les armes tout le jour et toute la nuit ; puis, dès le grand matin du dixième jour de novembre (1567), il prit lui-même congé de Sa Majesté pour aller se mettre à la tête de l'armée royale. « Ce jour, dit-il, me justifiera pleinement contre la haine de mes calomniateurs et contre les criaileries du populaire ; car ou je reviendrai triomphant, ou on me pleurera mort. »

Aussitôt que les confédérés s'aperçurent que tout se préparait pour une affaire générale, ils délibérèrent en toute hâte s'ils ne devaient pas abandonner toutes leurs autres positions pour concentrer leurs forces dans Saint-Denis. C'était peut-être l'avis le plus prudent ; mais Condé trouva qu'outre la réputation de leurs armes compromise par un pareil parti, il y aurait du danger à laisser à l'ennemi les postes qu'on occupait, parce que l'armée protestante ne pouvait manquer alors de se voir enfermée dans Saint-Denis et de devenir à son tour assiégée d'assiégeante qu'elle était : ce qui ôterait tout courage aux soldats, en même temps que l'audace de l'ennemi en serait augmentée. « Au reste, ajouta-t-il, nous ne devons pas encore désespérer ; et nos adversaires ne nous sont pas si supérieurs en nombre, qu'en prenant de bonnes mesures nous ne puissions les combattre avec avantage ; le courage peut encore suppléer à notre infériorité numérique, et du moins pouvons-nous espérer de faire durer le combat jusqu'à la nuit, auquel cas je vous promets que notre retraite, si elle devient nécessaire, sera assurée et glorieuse. »

Cet avis du prince l'emporta : les seigneurs protestants y applaudirent et tous se préparèrent au combat.

L'armée protestante, qui avait été obligée de disséminer ses forces, n'avait sous les armes que quinze cents cavaliers au plus, et encore assez mal équipés pour la plupart ; elle ne comptait pas plus de douze cents hommes de pied. L'armée du roi était forte de seize mille hommes d'infanterie, tant des anciennes compagnies que des nouvelles levées, et elle comptait trois mille chevaux. C'était un combat de un contre sept au moins.

Le cométable rangea les siens en bataille, dans la plaine entre La Chapelle et la Villette et les armes dorées et luisantes, sous les rayons d'un beau soleil d'automne, formaient un brillant spectacle. Condé divisa ses troupes en trois corps : le premier, commandé par l'amiral, était au-dessous de Saint-Ouen ; le second s'étendait devant Aubervilliers où il était protégé par un retranchement, Hangest de Genlis en avait le commandement en l'absence de Dandelot qui n'avait pu revenir assez tôt de Poissy. Pour le prince lui-même, il se tenait à la tête du centre, où l'on s'attendait qu'auraient lieu les plus grands efforts de l'ennemi.

Les deux armées, ainsi rangées en bataille, l'affaire fut entamée par une décharge de l'artillerie royale, à laquelle les confédérés ne purent répondre, car ils n'avaient pas de canons. Genlis, pour dérober sa troupe

à un si grand feu qui se dirigeait spécialement sur elle, quitta ses retranchements et marcha résolument à l'ennemi. L'amiral imita ce mouvement et l'attaque fut si vive que les premiers rangs de l'armée royale furent presque immédiatement culbutés sur ceux qui étaient derrière. Le prince de Condé, voyant ce premier succès, accourut à son tour pour joindre ses efforts à ceux de ses deux ailes, mais il rencontra le corps que commandait le maréchal de Montmorency qui s'était empressé de se jeter au-devant de son père, déjà attaqué sur ses deux flanes. Alors la mêlée devint générale.

Mais la bataille parut s'être partagée en deux affaires séparées où les succès étaient bien différents. Tandis que le fils du connétable taillait en pièces et chassait devant lui les troupes qui formaient le corps de Condé, le connétable lui-même, mis en désordre par Coligny et par Genlis, voyait les siens se débander et prendre honteusement la fuite. Déjà il avait reçu plusieurs blessures en tâchant de rallier ses soldats et de les encourager par son exemple. En ce moment Robert Stuart, dont le nom avait déjà eu tant de retentissement dans ces malheureuses querelles, s'approcha de lui et le somma de se rendre prisonnier. « Tu ignores donc, reprit l'intrépide vieillard, que tu parles au connétable de France ? » et il lui donna dans la figure un grand coup du pommeau de son épée qui fit sauter trois dents à l'audacieux aventurier. « C'est précisément par ce que je te connais, répondit Robert, la bouche toute ensanglantée, que je t'adresse cette balle, » et, dans un premier mouvement d'irritation, il tira à bout portant un coup de pistolet qui renversa le vieux guerrier mortellement blessé ; car, à cause de son grand âge et de la goutte qui le faisait horriblement souffrir, il ne portait à ce combat qu'une légère cuirasse qui n'était point à l'épreuve de la balle, parce que son armure ordinaire l'aurait trop fatigué. (DAVILA, *ubi supra*, p. 262. — BRANTÔME, *Éloge de Montmorency*.)

Les siens qui l'avaient lâchement abandonné, ralliés enfin par Denville et par le duc d'Aumale, accoururent mais trop tard. Ils ne purent que le ramasser tout saignant. Le prince de Condé qui, de son côté, avait eu aussi un cheval tué sous lui, rallia également ses gens, et comme la nuit approchait, elle mit fin à cette bataille où tous les avantages avaient été à peu près balancés. Condé se retira en bon ordre à Saint-Denis, et l'armée royale rentra dans Paris, rapportant le vieux connétable expirant. Elle avait perdu plusieurs de ses principaux officiers, quarante gentilshommes et environ trois cents soldats, sans compter les blessés. La perte des confédérés avait été plus grande encore ; car ils avaient été obligés de faire des efforts surhumains et de ne garder aucun ménagement contre un ennemi aussi supérieur en nombre.

Le lendemain, le connétable mourut de sa blessure ; il conserva jusqu'au dernier moment sa présence d'esprit et une fermeté admirable. « Je serais bien malheureux, dit-il à un religieux qui l'assistait à ses derniers moments, si ayant vécu pendant tant d'années, je n'avais pas appris à mourir un quart d'heure. » Il était âgé d'un peu moins de

quatre-vingts ans, et dans cette longue carrière, il avait gouverné l'esprit de quatre rois, il s'était trouvé à deux cents combats, à douze traités de paix et à huit grandes batailles dans quatre desquelles il avait commandé en chef. On dit que la reine-mère regarda sa mort comme un grand bonheur. Elle la délivrait en effet d'un homme qui pouvait la gêner dans ses projets de domination absolue. Car l'influence du connétable était toute-puissante à la cour où l'on était accoutumé depuis tant d'années à lui voir remplir la première place. Catherine sut toutefois dissimuler sa joie et on la vit prendre part au deuil public. Elle fit faire à Notre-Dame de Paris de pompeuses funérailles à l'illustre défunt, dont l'effigie en cire fut portée en tête du convoi, honneur qu'on ne rend qu'aux rois et qu'aux enfants des rois. Son cœur fut enseveli dans la chapelle des Célestins, à côté de celui du roi Henri, son bon maître, qui avait témoigné durant sa vie le désir qu'il en fût ainsi, pour récompenser un aussi fidèle serviteur.

CHAPITRE XVIII

ARGUMENT : DANDELOT REJOINT LE PRINCE DE CONDÉ A SAINT-DENIS.

IL PROVOQUE LES PARISIENS.

LE DUC D'ANJOU GÉNÉRALISSIME. — LES CONFÉDÉRÉS EN ROUTE POUR LA LORRAINE.
LA ROCHELLE AU POUVOIR DES HUGUENOTS.

ILS ENVOIENT DES TROUPES AU PRINCE. — CES TROUPES PRENNENT LE DORAT,
LUSIGNAN, ÉCHOUENT A POITIERS,

ARRIVENT A ORLÉANS, REJOignent L'ARMÉE PROTESTANTE A PONT-SUR-YONNE.
LES HUGUENOTS PRENNENT BRAY ET NOGENT, PASSENT LA SEINE,

ARRIVENT A ÉPERNAY,

SURPRENNENT LAUSAC, ENVOYÉ DU ROI,

REÇOIVENT DES PROPOSITIONS D'ARRANGEMENT, CONTINUENT LEUR ROUTE.

MOUVEMENT DANS LES PROVINCES DU MIDI.

DACIER Y LÈVE UNE ARMÉE POUR LE PRINCE. — PREND NIMES ET MONTPELLIER.
LES ROCHELLOIS PRENNENT L'ILE DE RÉ ET MARANS.

LUÇON ET SAINT-GEMMES. — MONTLUC ENVOYÉ POUR LES METTRE A LA RAISON.
CEUX DU COMTÉ DE FOIX PRENNENT SAINT-FRONTON.

DACIER ENVOIE UN PARTI DANS LE DAUPHINÉ. — PRISE DU PONT-SAINT-ESPRIT,
DE SAINT-MARCEL ET DE SAINT-MARCELLIN,

MACON, CLUNY ET SAINT-JEAN.

L'ARRIVÉE DU DUC DE NEVERS LES FORGE A RÉTROGRADER.

ILS SONT DÉFAITS.

DACIER ENVOIE UNE SECONDE EXPÉDITION AU SECOURS DU PRINCE.

ELLE PASSE L'ALLIER A VICHY. — BATAILLE DE COGNAC. — ARRIVÉE A ORLÉANS.
PRISE DE BLOIS. — DES ADRETS A LA CÔTE SAINT-ANDRÉ.

CONTINUATION DE LA MARCHÉ DU PRINCE.

SES AVANT-POSTES SURPRIS A SARRY. — IL QUITTE CHALONS ET PASSE LA MEUSE.

IL SE JOINT AUX ALLEMANDS, QUI LUI AMENAIENT DU SECOURS.

IL REVIENT SUR PARIS, PASSE LA MARNE A LANGRES,

LA SEINE A SA SOURCE, ARRIVE A AUXERRE, ASSIÈGE GRAYANT, SACCAGE BRANCY,
SE REND A MONTARGIS,

ASSIÈGE CHARTRES. — PAIX DITE BOITEUSE ET MAL ASSIÈGE.

Dandelot, qui n'avait pu arriver assez tôt pour prendre part à la bataille, rejoignit pendant la nuit le prince à Saint-Denis. On tint aussitôt conseil et, pour l'honneur des armes protestantes, ainsi que pour constater hautement que l'affaire de la veille, loin d'être une défaite, n'avait été qu'un premier engagement dans lequel la victoire ne s'était même pas prononcée, l'avis de tous fut qu'on enverrait Dandelot à la tête de ses troupes fraîches défier les catholiques, jusqu'aux

portes de la ville. Dès le matin, Dandelot parut donc dans la plaine comme s'il attendait les ennemis pour leur livrer un second combat, mais personne ne se montra du côté des catholiques. Le général protestant poussa alors sa cavalerie jusqu'aux faubourgs et brûla quelques moulins à vent, à la grande frayeur des Parisiens. Or, parmi ces moulins, il y en avait un qui n'était pas construit en bois comme les autres. Le capitaine Guéry s'y était logé la veille, après le combat, avec trente-cinq mousquetaires. Les protestants voulurent aussi le détruire comme les autres ; mais le capitaine fit une si bonne résistance, qu'après leur avoir tué plus de cinquante hommes, il les obligea de se retirer honteusement, accompagnés des luées de ceux qui regardaient l'action du haut des remparts. (DE THOU, t. V, p. 577.)

La reine-mère, cependant, venait de faire donner le commandement général des troupes royales, vacant par la mort du connétable, à son fils bien-aimé le duc d'Anjou. « Ce prince, à ce que disaient les courtisans, quoiqu'il ne fût âgé que de seize ans, faisait déjà reluire de vives étincelles d'un excellent esprit et d'un zèle tout particulier pour la religion catholique. » Ce qui le rendait surtout cher à Catherine, c'est qu'avec ces qualités brillantes, il montrait une humeur douce et maniable dont elle croyait pouvoir être toujours la maîtresse. (MÉZERAI, t. II, p. 972.)

En apprenant cette nomination, les confédérés apprirent aussi que de nouvelles troupes arrivaient chaque jour dans Paris, pour augmenter l'armée du roi, déjà si supérieure en nombre à la leur. Ils commencèrent à craindre que le nouveau généralissime, qui ne manquait pas d'hommes habiles pour diriger sa jeune inexpérience, ne s'avisât de venir les assiéger dans Saint-Denis et d'empêcher l'arrivée des secours qu'ils attendaient aussi de leur côté. Ils abandonnèrent donc ce poste et marchèrent vers Montereau, pour aller au-devant des troupes allemandes qu'ils avaient, dès le commencement de leur prise d'armes, demandées à leurs alliés d'Outre-Rhin. On leur annonçait en effet que ces troupes ne devaient pas tarder d'arriver en Lorraine.

D'autre part, le roi avait aussi demandé des secours au duc d'Albe, lieutenant du monarque espagnol, dans les Pays-Bas, et ces troupes étaient également en marche. Ainsi, cette fois encore, les deux partis s'étaient adressés à l'étranger et l'avaient appelé sur le territoire sacré de la patrie.

Il était arrivé pendant ce temps-là que les protestants, qui étaient les plus forts dans le Poitou, dans l'Angoumois et dans la Saintonge, avaient formé le projet de s'emparer de la ville de la Rochelle. C'était alors Gui Chabot de Jarnac qui possédait le gouvernement de cette place par droit d'hérédité ; mais un des privilèges des Rochellois était d'avoir en outre un maire, magistrat supérieur, quoique annuel, et que le roi choisissait entre cent candidats élus par les citoyens eux-mêmes. Le choix royal tomba cette année sur un nommé Truchares, qui avait su se faire recommander à la cour par Jarnac et par d'autres seigneurs

influents. Truchares était attaché au parti calviniste, et il ne fut pas plus tôt mis en possession de sa charge, qu'il profita de l'autorité qu'elle lui donnait, pour offrir au prince de Condé de lui livrer la ville, s'il voulait y envoyer un des siens, homme notable et de considération, afin d'en prendre le commandement. Condé fit partir son propre cousin Saint-Hermine, avec le titre de son lieutenant, et les Rochellois, qui étaient presque tous calvinistes, prêtèrent serment entre les mains de ce nouveau gouverneur, jurant de consacrer leurs biens, leurs forces et leurs vies au maintien de leur religion. (DE THOU, *ubi supra*, p. 578.)

Depuis ce jour (11 février 1568) « la Rochelle et les pays circonvoisins ont toujours vécu à la huguenote, faisant guerre civile et plus que barbare ; car le rang ni l'amitié n'ont plus été respectés d'eux, mais tout état a été renversé par le mépris du service de Dieu. » (LAVAL, liv. 7, fol. 71 et seq.)

Leur premier soin fut d'envoyer au prince tout ce qu'ils purent ramasser d'hommes de guerre dans la Provence, et qu'ils mirent sous la conduite d'un certain Campagnac, moine défroqué. Ces troupes s'étant jointes à celles qu'envoyaient aussi les réformés de la Guyenne, formèrent une petite armée qui se mit incontinent en marche. Sur la route, le moine apostat prit la ville du Dorat dans laquelle il entra par les portes qui furent brûlées, partie par escalade ; car les habitants, peu guerriers de leur naturel, ne se défendirent que bien pauvrement ; aussi furent-ils excessivement rançonnés en beaux deniers et provisions de toute sorte pour l'armée des huguenots. (*Vraie histoire des troubles*, liv. 2, fol. 86 et seq.)

Ceux-ci tournèrent de là sur Lusignan dont le gouverneur se rendit à eux sans coup férir. Ils tentèrent également de prendre Poitiers ; mais cette ville, bien garnie de braves gentilshommes, se défendit mieux. Alors comme le temps les pressait, et que nouvelles leur étaient arrivées de la part du prince de venir le rejoindre sans plus tarder, sur la route de Lorraine, ils reprirent leur marche et arrivèrent à Orléans, sans s'arrêter et sans avoir été inquiétés sur tout ce long chemin.

Ils tirèrent de cette ville deux gros canons et une grosse couleuvrine, avec les munitions nécessaires, et vinrent attaquer Pont-sur-Yonne qui, pour être une ville toute neuve alors, avait ses murailles encore trop fraîches et peu en état de résister à l'artillerie. La garnison n'en refusa pas moins de rendre la place, quoi que la brèche fût déjà largement ouverte. Alors le moine Campagnac, suivi de trois compagnies, monta à l'assaut ; tous ceux qui furent trouvés les armes à la main furent mis à mort ; ceux qui s'étaient réfugiés dans l'église y furent arquebusés, ainsi que ceux qui cherchaient à gagner le pont ou les bateaux pour se sauver du côté de la rivière ; le peu qui échappa au carnage se réfugia en toute hâte à Sens.

Alors le passage de la rivière s'étant trouvé libre par cet exploit, les vainqueurs firent leur jonction avec l'avant-garde du prince que commandait l'amiral de Coligny, et tous s'acheminèrent vers Sens, non

qu'ils eussent espoir de prendre cette ville, mais seulement pour occuper les forces qui s'y trouvaient et donner le temps à Condé et aux divers détachements huguenots de venir les rejoindre sans être inquiétés.

Quand l'armée fut toute réunie, on envoya sommer Bray, pour se procurer un passage sur la Seine. Le commandant, quoi qu'il n'eût pas en tout cent soldats, refusa d'ouvrir les portes, espérant que l'armée catholique ne tarderait pas à venir prendre l'ennemi à dos. Genlis fut chargé du siège : il fit ouvrir la brèche, estimant emporter dès la première pointe une misérable bicoque qui avait la hardiesse de vouloir arrêter toute une armée, mais il se vit reçu par la petite garnison et par les habitants avec tant de vigueur, qu'après avoir perdu plus de cent vingt hommes, force lui fut d'abandonner l'assaut. Le commandant, voyant néanmoins qu'il n'était pas secouru, comme il s'y attendait, et jugeant bien qu'avec le peu de monde qui lui restait, il lui serait impossible de soutenir une seconde attaque, consentit à capituler, moyennant que la garnison aurait la vie sauve et pourrait se retirer à Sens. Les habitants furent frappés seulement d'une contribution de deux mille écus pour les blessés et pour les frais du siège.

Dans le même moment, Dandelot prenait Nogent sur-Seine et rançonnait aussi les habitants à six mille livres tournois. Le passage se trouvant alors assuré par deux ponts différents, Condé envoya à son arrière-garde, qui se tenait encore à Montereau, l'ordre d'abandonner cette place, après en avoir abattu les ponts, pour retarder d'autant la poursuite de l'armée royale qu'on savait déjà en marche pour remonter la rive droite de la Seine.

Toute l'armée des confédérés passa la Seine sur les ponts qu'on venait de conquérir ; mais le prince de Condé laissa quelques troupes à Bray, pour occuper les catholiques et les détourner de marcher contre Orléans, où la princesse de Condé, madame l'amirale, avec grand nombre de dames et demoiselles huguenotes étaient venues se réfugier ; peu de soldats en effet avaient été laissés dans cette ville parce qu'on comptait, pour la défendre, sur un nouvel envoi des troupes protestantes du Midi ; mais par malheur ces troupes n'étaient point encore arrivées.

Condé, laissant alors la Seine et l'Yonne sur la droite, tourna vers Épernay qui se rendit sans opposer de résistance. On traversa la Marne sur le pont de cette ville et l'armée se reposa pendant quelques jours, pour donner à tous les détachements qu'elle avait laissés en arrière le temps de venir la rejoindre.

C'est pendant ce séjour que fut surpris M. de Lansac, comme il retournait à la cour, rapportant les nouvelles d'une mission secrète dont la reine l'avait chargé auprès des princes de l'Allemagne. Les confédérés apprirent par là que Sa Majesté avait envoyé solliciter lesdits princes de ne pas permettre l'envoi du secours promis par quelques-uns aux huguenots français ; ils apprirent aussi que l'électeur palatin lui-même, quoi qu'il eût déjà fait partir ses troupes, sous la

conduite de son propre fils, Jean Casimir, venait d'envoyer l'ordre d'en suspendre la marche, jusqu'à ce qu'il eût su positivement du roi de France si l'intention de ce prince était véritablement d'interdire dans ses États l'exercice de la religion réformée. Lansac donc revenait avec l'ambassadeur de l'Électeur chargé de faire cette demande à Charles IX ; mais quand il se vit dans le voisinage de l'armée protestante qu'il ne croyait pas encore dans ces contrées, il crut prudent de se séparer de son compagnon, et par mal encontre il vint tomber dans un parti qui battait l'estrade ; il fut fait prisonnier et conduit au prince ; mais il avait eu le temps de faire évader celui de ses gens qui portait tous les mémoires et instructions, tellement que le prince ne put apprendre autre chose de sa charge que ce que lui-même en voulut bien découvrir. Pour l'ambassadeur, il alla tout droit au camp, sans chercher à déguiser le but de son voyage ; mais il n'alla pas plus loin : les confédérés trouvèrent le moyen de le convaincre qu'une nécessité absolue les avait seule poussés à prendre les armes, et il s'en retourna vers son maître, promettant de faire hâter de tout son possible l'arrivée des secours attendus. (LAVAL, *ubi supra*. — *Vraie histoire des troubles*, liv. 5, fol. 88 verso.)

Sur ces entrefaites, la reine-mère, sans doute pour donner au duc d'Anjou le temps d'atteindre les confédérés, fit porter au prince, qui était alors à Sedan, des propositions de paix. Elle lui faisait faire les plus belles promesses du monde pour l'avenir, et de non moins belles promesses de réparation pour le passé, à cette condition seulement que lui et les siens déposeraient les armes et se retireraient chez eux pour y vivre tranquilles, et surtout qu'ils contremandraient les troupes étrangères par eux appelées à leur secours. Sur quoi les confédérés, toujours dupes de ce moyen uniforme, députèrent vers le roi le cardinal Odet de Châtillon et le comte de la Rochefoucauld, afin de voir si l'on ne pourrait pas s'entendre sur toutes ces propositions ; mais les députés, quoique la cour leur eût envoyé un sauf-conduit, ne furent pas admis à voir le roi. On leur assigna dès leur arrivée Vincennes pour lieu de séjour, avec défense expresse de communiquer avec les Parisiens ; puis on les amusa par des discussions et des difficultés sans nombre. Condé lui-même était aussi retourné jusqu'à Montereau, où on lui avait assuré que le roi enverrait des plénipotentiaires. Personne ne parut, il apprit au contraire que le prince généralissime ne devait plus tarder beaucoup à venir l'attaquer. Alors il se hâta de retourner à son camp. (DE THOU, t. V, p. 580.)

On y tint conseil pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire. Coligny fut d'avis de rester où l'on se trouvait. « Si nous quittons maintenant notre position, dit-il, cette démarche, soyez-en sûrs, sera interprétée comme une fuite de gens qui ont peur, et pour le succès de nos armes, il est de la dernière importance de ne pas donner lieu à une pareille idée. Du reste, qu'avons-nous à risquer en attendant l'ennemi ici ? Les troupes allemandes que nous envoie l'Électeur ne peuvent

maintenant être bien loin, et elles se hâteront de venir nous joindre, quand elles sauront que nous ne nous sommes arrêtés que pour combattre. Faisons-leur porter cette décision que vous allez prendre par une députation de la principale noblesse du parti, et vous les verrez accourir pour partager nos dangers et notre succès, surtout si nous prenons soin de leur donner la certitude que l'argent qui leur a été promis leur sera compté à leur arrivée.

Le vidame de Chartres fut d'un avis opposé : il montra que personne ne pourrait donner le nom de fuite à une marche, qui ne se faisait avec tant de diligence que pour rejoindre un allié dont les forces allaient doubler celles de l'armée. Qu'il ne fallait pas, pour un futile point de vanité, s'exposer à compromettre la cause qu'on défendait, en la risquant sur le résultat d'une seule bataille contre un ennemi si supérieur en nombre. Et le conseil se rendit à ce dernier sentiment, d'autant mieux qu'on apprenait, au moment même, que le jeune duc de Guise, suivi d'un grand nombre de gentilshommes avec de bonnes troupes, était parti de Troyes pour se saisir des passages et des rivières, et pour couper la route aux Allemands. Tous les huguenots partirent donc en toute hâte, bien délibérés de marcher sans s'arrêter que le moins possible, jusqu'à ce qu'ils eussent eu nouvelles de leurs reîtres et de leurs lansquenets. (LAVAL, liv. 8, fol. 178.)

Comme les choses se maniaient ainsi, au beau cœur de la France, on faisait par ordre du prince de Condé de nouvelles levées parmi les huguenots du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc, du Bourbonnais et de l'Auvergne. Le baron d'Acier, en qualité de lieutenant général du prince, était allé dans ces contrées pour y hâter la réunion des troupes et en prendre le commandement. Déjà elles étaient prêtes à se mettre en marche dans le dessein de venir trouver Condé le plus tôt possible, mais d'Acier s'opposa à un départ aussi prompt. Il avait résolu de s'emparer auparavant des villes de Nîmes et de Montpellier, où il avait des intelligences, et qu'il savait n'être gardées que par la milice bourgeoise. (DE THOU, t. V, liv. 42, p. 587.)

Nîmes, en effet, ouvrit ses portes sans tenter la moindre résistance ; mais on eut plus de mal avec Montpellier, qui plus forte par sa position, et comptant d'ailleurs d'être promptement secourue par Joyeuse, lieutenant de Damville, refusa obstinément de se rendre. Joyeuse arriva effectivement, comme il l'avait promis, pour dégager la place. Il livra même un grand nombre de petites attaques aux assiégeants qui étaient protégés par de bons retranchements, et voyant enfin qu'il perdait beaucoup de monde, sans pouvoir les déloger, il se retira. La ville, réduite à ses seules ressources, fut obligée de se rendre.

Ceux de la Rochelle, de leur côté, avaient équipé nombre de navires pour courir la mer et butiner sur les catholiques ; car Saint-Hermine ne s'était pas plus tôt vu maître de la ville, qu'il en avait ouvert les portes à toute sorte de gens, et on avait vu y accourir une foule de ces hommes qui ne demandent que troubles et dangers, pour mieux faire

leur main, au milieu du tumulte général. La flotte protestante prit donc d'abord l'île de Ré, Marans et quelques autres lieux maritimes, et cela d'autant plus facilement que les deux tiers au moins des habitants de ces divers endroits étaient déjà de leur parti. (LA POPELINIÈRE, liv. 8, fol. 185 et seq.)

On avait monté en même temps diverses compagnies de soldats tant à pied qu'à cheval, qu'on fit partir pour aller s'emparer de Luçon et de Sainte-Gemmes, les plus riches et les plus fertiles endroits de tout le pays ; car le besoin des vivres commençait à se faire sentir dans la Rochelle dont la population était presque triplée par les nouveaux venus ; et l'on espérait, en s'emparant de ces deux villes, trouver outre d'abondantes provisions de bouche, un riche butin à faire.

Luçon, autrefois place forte et d'une grande importance militaire, avait été démantelée pendant les guerres des Anglais, et n'avait pu depuis relever ses remparts ; il ne lui restait plus de son ancienne magnificence que sa superbe cathédrale, l'une des plus belles du royaume de France. A l'approche des hérétiques, les prêtres et tous ceux qui songèrent à se défendre se retirèrent dans ce lieu sacré, sous la conduite du chanoine Chanteclair ; et là ils reçurent l'ennemi si vivement à coups d'arquebusades, quand il se présenta pour attaquer les portes, que cinq ou six des plus ardents d'entre les assaillants furent jetés morts sur le carreau.

A cette vue, le capitaine Sauvage, qui commandait les Rochellois, entra en fureur, et donnant lui-même l'exemple, il força l'entrée, en y mettant le feu, malgré les balles, les pierres et autres projectiles que faisaient pleuvoir les catholiques. Tout ce qui fut rencontré dans l'église fut passé au fil de l'épée.

Le belliqueux chanoine, abandonné de tous ses compagnons, se défendait seul encore. « Un coup de feu lui avait déjà blessé une main, mais avec celle qui lui restait encore, il continuait à tirer si juste, qu'il envoyait grand nombre de ces misérables en enfer. » Il fut enfin accablé par la multitude qui se rua sur lui. On le pendit à une des colonnes de l'église, et les huguenots prirent plaisir à percer son cadavre, ainsi ballottant, de plus de cent coups de dagues. Cela fait, Luçon se trouva rangé à leur volonté, et ils en tirèrent le plus de picorée qu'ils purent, n'y laissant rien que ce qu'ils ne pouvaient emmener. (LAVAL, liv. 8.)

« Le capitaine Labelle, dit Rousseau, courait pendant ce temps-là à Sainte-Gemmes ; mais parce que ses soldats, s'occupant de tout cœur à piller, avaient négligé de se précautionner par de bonnes vedettes et par des éclaireurs contre les partis ennemis dans lesquels ils pouvaient tomber, il se vit tout à coup surpris par une troupe catholique embusquée à la Popelinière, laquelle lui tua presque tous ses gens et le navra lui-même de plusieurs blessures. Déjà il avait été contraint de donner sa parole de prisonnier à ceux qui l'avaient ainsi accouré, quand la garnison de la Rochelle accourut à son secours et le délivra. »

« C'est alors, écrit lui-même Montluc, que le roi me manda que

j'eusse à aller assiéger la Rochelle, et que pour ce, il m'envoya commission de recouvrer de l'argent, afin de faire face aux frais de la guerre. Mais les sommes que je devais livrer étaient assignées sur des recouvrements à faire, lesquels, en temps même ordinaire et de pleine prospérité, n'auraient pas produit seulement le quart de ce qui était indispensable. Dans ces temps de malheur, il n'y avait pas un seul denier à toucher. Aussi cela avait tout l'air d'une moquerie et d'une farce. Je compris bien qu'on ne voulait m'envoyer devant la Rochelle que pour m'y faire perdre. Je me mis pourtant en route, avec douze ou treize enseignes que j'avais à Agénois, et avec quelque peu de noblesse, et, en ayant ramassé quelques autres sur le chemin, je commençai à chasser devant moi toute la huguenerie, recommandant surtout aux miens de faire grande tuerie pour donner l'épouvante. » (MONTLUC, liv. 6.)

« Mais n'ayant point d'artillerie, parce que le gouverneur de Nantes qui devait m'en fournir m'avait écrit qu'il n'avait à ma disposition qu'un vieux canon monté sur de vieux rouages, et que les autres étaient tous par terre, je fus obligé de m'arrêter aux environs de Saint-Jean et de Saintes, pour attendre de nouveaux ordres du roi, et surtout de l'argent qui me manquait absolument, faisant tous les jours nombre de dépêches, sans recevoir aucune réponse. »

Montluc ne perdit pas cependant tout à fait son temps. A l'aide de quelques bâtiments en assez mauvais ordre, qu'il avait trouvés sur la côte, il reprit les îles de la Saintonge sur les huguenots. Le gouverneur et un grand nombre d'officiers y furent tués. D'Aubigné raconte que l'un d'eux, qu'on avait laissé pour mort dans un fossé, mais qui n'était qu'évanoui, se sentit réveillé à coups de sabots qu'un paysan lui donnait par la tête en disant : « Ah ! coquin, tu ne mangeras donc plus nos poules ! » L'historien ajoute que ledit officier, échappé à la mort d'une manière aussi bizarre, ne se fit faute pourtant de les manger depuis. (D'AUBIGNÉ, t. I, liv. 4, p. 222.)

Montluc s'empara aussi par surprise de l'île de Ré, et fidèle à son principe, il tua tous ceux qu'il y trouva ; mais c'est tout ce qu'il put faire, car la paix qui ne tarda à se faire, comme on le verra bientôt, l'arrêta au milieu de ses sanglants exploits. « Et ce fut bien malheureux, ajouta-t-il, sans cela je ne doute pas que je n'eusse fini, malgré tout, par emporter cette ville (La Rochelle) qui s'est rendue depuis très-forte et très-nuisible au roi. »

Un autre parti protestant, composé de ceux de la Rouergue et du comté de Foix, attaquait de son côté la ville de Saint-Fronton, qui était occupée par les royalistes et dont la garnison désolait tout le pays voisin. Les assiégeants forcèrent la place d'assaut et y firent un grand carnage. On déploya là toute la fureur qu'inspirent les haines particulières, jointe à la licence effrénée et à la férocité des haines religieuses. Ces troupes victorieuses vinrent ensuite se réunir à l'armée de d'Acier. (De Thou, *ubi supra*.)

C'est alors que les protestants dauphinois envoyèrent prier le chef

de leur parti dans toute la contrée de vouloir bien venir aussi à leur secours contre les catholiques qui s'étaient mis à les persécuter. D'Acier, pour obtempérer à cette requête, fit partir un premier détachement qu'il mit sous la conduite de Ponceenac, brave soldat, mais encore plus hardi maraudeur. Celui-ci dirigea sa marche vers le Pont-Saint-Esprit, où il se proposait de passer le Rhône ; mais il trouva que des troupes venues d'Avignon sur des bateaux armés en guerre, s'étaient retranchées dans une tour qui commande le pont, avec l'intention de disputer le passage aux huguenots. Il fallut les débusquer. Il arriva même que avant d'abandonner cette espèce de fort, les soldats du pape tentèrent de faire sauter une des arches du pont avec de la poudre. La mine toutefois se trouva sans effet sur cette vieille construction romaine, et les confédérés purent passer. De là ils remontèrent le fleuve et arrivèrent sans obstacle jusqu'à Saint-Marcel qui fut emporté d'assaut. La garnison qu'ils y trouvèrent fut passée au fil de l'épée. Ils pénétrèrent ensuite dans le Dauphiné et marchèrent tout droit sur Saint-Marcellin que les catholiques étaient en ce moment même en train d'assiéger. Ceux-ci n'osèrent pas les attendre et levèrent le siège.

L'armée huguenote se remit aussitôt en marche. Laissant Lyon sur la gauche, elle remonta jusqu'à Mâcon, où elle traversa la Savône, et vint se présenter devant Cluny. L'illustre abbaye se racheta du pillage pour une forte somme d'argent. On alla ensuite attaquer Saint-Jean-de-Losne dont les habitants firent une résistance désespérée. Tout y fut mis à feu et à sang. Mais dans cet endroit, comme on était encore occupé à se partager les dépouilles, on apprit tout à coup que le duc de Nevers arrivant du Piémont avec ses troupes, était déjà à Lyon. On s'assembla en conseil de guerre pour délibérer si l'on continuerait de marcher en avant, ou s'il ne valait pas mieux se soustraire au duc qui ne pouvait manquer de les atteindre bientôt, dans un pays où il n'y avait plus possibilité pour eux de faire maintenant un seul pas sans combattre.

Les opinions se partagèrent : Ponceenac adopta le parti de retourner dans le Dauphiné, en prenant un autre chemin que celui par lequel on était venu, et en passant par le Forez. Les autres crurent qu'ils pourraient se défendre dans Mâcon, où ils vinrent se renfermer. Ceux qui suivirent Ponceenac eurent le malheur de rencontrer, près de Feurs, les troupes catholiques de la Guyenne qui allaient rejoindre l'armée royale. Ils furent complètement taillés en pièces, et Ponceenac lui-même ne put qu'à grand peine rejoindre le camp de d'Acier. Le duc de Nevers vint bientôt assiéger les autres dans Mâcon, et il les força à capituler.

D'Acier ne pouvait cependant se décider à laisser le Languedoc dénué de toute défense. Il résolut donc d'y rester lui-même avec une partie de ses forces, et de n'envoyer au prince qu'un fort détachement composé de six mille hommes, sous la conduite du vicomte de Mouvans dont le nom était déjà devenu célèbre dans ces tristes guerres. Ponceenac qui venait d'arriver de sa malencontreuse expédition, fut chargé de conduire l'avant-garde, comme sachant mieux les chemins, et de s'em-

parer du pont de Vichy, sur la rivière d'Allier. Les protestants y passèrent cette rivière le cinquième jour de janvier (1568) et ils découvrirent aussitôt les catholiques rangés en bataille dans la plaine, près du village de Cognac. Ceux-ci avaient exprès choisi ce lieu uni et découvert, parce que, n'ayant presque point d'infanterie, ils ne pouvaient guère compter que sur leur cavalerie qui était nombreuse et presque toute composée de gentilshommes. La principale force des huguenots au contraire se composait de gens de pied, c'était donc un grand désavantage pour eux d'avoir à livrer bataille sur un pareil terrain. (MÉZERAI, t. II, p. 985.)

Néanmoins comme il était trop tard pour l'éviter, vu que Mouvans avait déjà fait couper le pont de Vichy, pour mieux assurer ses derrières, ils firent de nécessité vertu, et donnèrent si désespérément sur l'ennemi, qu'au premier choc ils renversèrent trois cents catholiques. Les autres, déconcertés par tant de résolution, s'empressèrent de laisser le passage libre. Un nommé Laforêt, qui eut le malheur de se laisser prendre prisonnier, fut massacré sur la place même parce qu'il s'était vanté « de n'avoir jamais pris femme de huguenot qu'il n'eût violée. » (*Vraie histoire des troubles*, liv. 5, fol. 114, verso.)

Les suites de ce combat coûtèrent encore plus de monde aux deux partis que le combat lui-même ; car les huguenots, en revenant sur le tard à leur quartier, après la victoire, y furent reçus par des décharges de mousqueterie qui en tuèrent un grand nombre, et entre autres le capitaine Ponceaë lui-même. Il était arrivé que ceux qu'ils avaient laissés pour garder les bagages, ne sachant rien de ce qui s'était passé, ni du succès de la bataille, n'avaient pas reconnu dans l'obscurité les écharpes blanches des leurs, parce que la poussière et le désordre du combat les avaient toutes souillées, et ils les avaient pris pour l'ennemi.

Les catholiques, de leur côté, avaient défendu, dès le matin, aux villes d'ouvrir leurs portes à personne de peur que les fuyards huguenots, après la victoire sur laquelle on comptait un peu trop, ne trouvassent un lieu de refuge. Cela fut cause que la chose ayant tourné bien différemment, toute cette brillante gendarmerie royaliste se vit dans la nécessité de se disperser dans les villages, où les paysans en massacrèrent la plus grande partie pour avoir leurs dépouilles.

Après cet exploit, Mouvans put arriver sans obstacle à Orléans, où il attendit le retour de l'armée du prince qui en ce moment traversait la Champagne, à la recherche du secours que les Allemands lui avaient promis. Pour ne pas perdre inutilement le temps, il prit Blois, dont la garnison, commandée par Richelieu, faisait chaque jour des courses jusque sous les remparts d'Orléans. Il fallut que Richelieu capitulât, quand il se vit sérieusement assiégé. Il stipula donc que lui et les siens sortiraient de la place avec armes et bagages, et que les bourgeois de Blois ne seraient pas pillés. Cette capitulation fut accordée par Mouvans, et fort mal exécutée par ses soldats qui dépouillèrent insolemment tous ceux dont ils purent se saisir.

Le fameux baron des Adrets avait aussi reparu sur la scène ; mais cette fois c'était contre ses anciens frères d'armes qu'il exerçait son courage et sa barbarie. Après avoir été délivré par la paix d'Orléans de la prison où les protestants l'avaient détenu, pour l'empêcher de trahir leur parti, il attendait avec impatience le moment de se venger d'un traitement aussi humiliant pour son amour-propre. Au premier bruit des troubles qui commencèrent à éclater de toutes parts, il rassembla deux mille soldats, de ces gens décidés à tout faire pour s'enrichir, et il vint assiéger la Côte Saint-André, place peu éloignée de Vienne, où d'Acier avait mis une garnison de deux cents arquebusiers d'élite, sous la conduite du capitaine Pipet. Le baron qui s'était procuré du canon le mit en batterie, et en peu de temps la brèche fut ouverte. Alors comme le capitaine Pipet vit que les munitions commençaient à lui manquer, que le secours qu'il attendait n'arrivait pas, et qu'un dernier assaut ne pouvait manquer de livrer la ville à un vainqueur dont il ne fallait attendre ni pitié ni merci, il décida les habitants à abandonner la place tous ensemble. Chacun prit ses objets les plus précieux ; on mit les femmes et les plus faibles au milieu des mieux armés et des plus braves ; puis au milieu de la nuit, on sortit subitement, passant sur le ventre de ceux des ennemis qui accoururent pour s'opposer à cette retraite. Quelques-uns de la troupe fugitive tombèrent en combattant courageusement, pour faire la planche aux autres ; mais la plus grande partie put se retirer dans les villes voisines qui tenaient pour leur religion, et des Adrets n'entra que dans une ville vide d'habitants. La rapidité avec laquelle marchaient ensuite les événements ne lui permit pas de donner cette fois d'autres preuves de son féroce courage. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 15, p. 46.)

Cependant le duc de Nevers, après la prise de Mâcon, était entré en Champagne avec son armée, et il avait réuni ses troupes à celles du duc d'Anjou qui marchait, comme on l'a vu, à la poursuite du prince de Condé, lequel courait au devant de ses alliés les Allemands. En arrivant au camp royal, le duc y trouva des lettres qui lui apprirent que Henriette de Clèves, son épouse, était dangereusement malade. Il partit avec plus d'empressement que de prudence, pour aller la revoir, en ne se faisant accompagner que d'un simple détachement de soixante hommes. Arrivé près de Donzy en Nivernais, place qui faisait partie de ses États, il rencontra la garnison protestante d'Antrain, qui, instruite de son approche, était sortie pour l'attaquer. Les huguenots furent rudement battus ; mais le duc avait été dangereusement blessé, et comme il se ressentit toute sa vie des suites de cette blessure, il n'oublia jamais l'injure que ses vassaux lui avaient faite.

Le quartier-général de l'armée de Condé était pendant ce temps-là à Châlons, où il avait bien fallu s'arrêter pour prendre un peu de repos, après tant de marches forcées. C'était pourtant un poste si désavantageux et si découvert, que l'armée n'aurait pu ni s'y retrancher, ni éviter une bataille dans laquelle elle aurait été nécessairement accablée

par le nombre, et défaite sans aucune ressource. Aussi le duc d'Anjou, parfaitement conseillé, faisait-il toute la diligence possible pour atteindre son ennemi dans un pareil lieu. Son plan fut détruit par l'imprudente impétuosité d'un de ses capitaines. (DAVILA, t. I, liv. 4, p. 269.)

Un avant-poste des troupes protestantes occupait la petite ville de Sarry. Boissy, Blosset et Leclere, qui commandaient ce détachement, étaient occupés à se disputer à qui d'entre eux prendrait son logement dans le château dont Boissy avait commencé par s'emparer d'avance, laissant aux deux autres le soin de l'en déloger, s'ils le pouvaient. Le comte de Brissac, qui faisait partie de l'avant-garde du duc d'Anjou, arriva subitement au milieu de ces débats, et au moment où les compétiteurs allaient en venir aux armes ; et comme, dans la chaleur de la dispute, ceux-ci qui ne croyaient pas l'ennemi si près, avaient négligé de placer des sentinelles avancées, la cavalerie de Brissac, soutenue de quelque infanterie, eut tout le temps de s'emparer des avenues, puis de défaire successivement les troupes qui étaient dehors et celles qui étaient dedans. Leclere et les siens furent taillés en pièces ; Blosset avec quinze cavaliers au plus, n'eut que le temps de se sauver sans débrider jusqu'à Auxerre ; et Boissy, seul et blessé, n'échappa qu'à grand peine par un passage caché du château. Tous les autres qui s'y trouvaient avec lui furent ou tués ou faits prisonniers. (*Vraie histoire des troubles*, liv. 5, fol. 90.)

Cette surprise fit connaître aux confédérés qu'ils n'avaient plus de temps à perdre, s'ils voulaient éviter une bataille générale, puisque l'armée royale était déjà assez près d'eux pour pouvoir les insulter par ses détachements. Ils quittèrent donc Châlons et la Marne, et tirèrent vers Saint-Michel où ils passèrent la Meuse, au-dessous de Verdun. Il était temps ; car au moment même Jean d'Artemberg arrivait au camp du duc d'Anjou, avec quinze cents lances des meilleures troupes de la Flandre, et un grand nombre de volontaires envoyés par le duc d'Albe au secours de l'armée catholique française.

Quand les protestants eurent passé la Meuse, ils croyaient bien trouver là tout près des nouvelles de leurs reîtres ; mais ils ne virent personne ; il fallut donc se résoudre à continuer la marche, et il leur semblait que plus ils allaient en avant, plus ce secours qu'ils souhaitaient avec tant d'impatience s'éloignait d'eux, et paraissait se ranger dans leur esprit parmi les choses imaginaires. Ils se trouvaient en attendant dans un pays où tous les ports, avenues et passages étaient si bien fermés et si soigneusement gardés qu'âme vivante n'eût su s'y présenter, sans rendre bon compte de son voyage. Aussi la plupart d'entre eux, perdant tout espoir de se voir de retour en leurs maisons, comme de rencontrer jamais reîtres venant à leur secours, commencèrent à murmurer. Ils disaient qu'on ne les faisait marcher à si longues traites, en les flattant de rencontrer des alliés qui ne se montraient nulle part, que pour les faire servir d'escorte aux seigneurs du parti, lesquels ne manqueraient pas de soustraire leurs personnes en pays étranger, aussitôt

qu'on serait arrivé à la frontière. Les chefs eux-mêmes commençaient à s'étonner de n'avoir point encore rencontré les Allemands. (LAVAL, liv. 5, p. 486.)

Ceux-ci n'étaient cependant plus séparés que de deux journées de marche de ceux qu'ils venaient secourir ; et ils s'étonnaient de leur côté de n'en avoir aucune nouvelle. Ils étaient sur l'autre rive de la Moselle, où le prince Casimir qui les commandait demeurait incertain et en grand émoi, ne sachant plus par où passer, pour ne pas manquer la rencontre de ses alliés. En attendant, ses troupes ravageaient et pillaient de leur mieux ce bon pays de Lorraine, « ne se faisant faute d'y vivre en toute liberté de jouissances et d'excès, quoique leur général eût écrit à Sa Majesté très-chrétienne pour tâcher de lui faire accroire que s'il entrait en son royaume, c'était uniquement pour secourir la religion, et non à autre intention ; mais c'est là, dit Laval, « style de religion réformée. » (LAVAL, *ubi supra*.)

Les troupes de Condé apprirent enfin où étaient leurs Allemands, et qu'ils se tenaient à les attendre de l'autre côté de Pont-à-Mousson. On se dirigea donc vers cette ville, après avoir dépêché audit prince Casimir gens pour lui apporter avis de l'approche des protestants français ; et ces deux armées hérétiques se joignirent enfin. La chose fut grande et la joie aussi ; mais plus grand encore l'embarras où on se trouva pour payer le premier quartier de leur solde à ces Allemands à qui l'on avait promis de l'argent comptant. Chaque huguenot ouvrit sa bourse particulière et contribua de ses propres deniers. Les pauvres gens ne purent si bien boursiller néanmoins que les seigneurs eux-mêmes et les plus apparents gentilshommes ne fussent obligés de donner leur vaisselle, leurs chaînes d'or et leurs bijoux au prince Casimir, lequel, muni de ces gages, fit don du reste aux colonels de ses régiments. « Pour ne pas laisser éloigner ce secours qui était maintenant l'unique ressource du parti, on eût, dit toujours Laval, consenti volontiers au pillage entier du royaume, et cela dans l'unique intérêt d'une frivole et fantastique opinion. »

Sur quoi il y eut montre et belle revue. La cavalerie était de six mille cinq cents reîtres bien équipés et montés de même. Il y avait trois mille lansquenets à pied, tous également bien en point. Et de plus, ces Allemands avaient amené trois à quatre pièces d'artillerie. En outre, un grand nombre de serviteurs accompagnait chaque reître maître, et mille à douze cents gentilshommes de l'Allemagne s'étaient joints à la troupe, en qualité de volontaires.

Le prince de Condé ayant reçu ce renfort, n'eut rien de plus pressé que de retourner dans les environs de Paris, résolu d'y porter de nouveau le théâtre de la guerre, afin de forcer la cour, déjà fatiguée de tant de combats, à consentir plus promptement à une paix devenue nécessaire aux deux partis. Il prit une route différente de celle qu'il avait tenue en venant ; car il prévoyait bien que le pays, déjà ravagé par le passage de deux armées, n'offrirait plus la moindre ressource ;

il prit donc son chemin plus à l'Ouest. (DE THOU, t. V, liv. 42, p. 598.)

L'armée n'en manquait pas moins d'argent, de transports et de munitions : la route qu'il fallait suivre était défendue par un grand nombre de villes et de places ennemies qu'on devait s'attendre à combattre, et de plus les chemins étaient rendus presque impraticables par la mauvaise saison. Coligny pourvut à tous ces inconvénients. Il força les habitants des villages à fournir leurs chariots pour transporter les vivres et les bagages. Il prit des provisions partout où il s'en trouvait, et il força les villes et places sans garnison à se rédimer du pillage par une contribution en argent ou en denrées pour l'usage de ses soldats. Le pillage des campagnes satisfaisait du reste aux autres petits besoins, et chacun était libre d'en agir là-dessus suivant son appétit. Car c'était le sentiment de l'amiral que pour former ce monstre qu'on appelle une armée, il fallait commencer par le ventre.

Il avait aussi soigneusement pourvu à la sûreté de la marche et à celle des campements. L'armée était obligée de s'étendre beaucoup plus qu'il n'aurait fallu, pour que le soldat pût trouver de quoi vivre, ainsi que des maisons pour s'abriter, dans une saison aussi rude. Il veilla à ce qu'à chaque étape, les divers détachements se logeassent toujours de manière à avoir des communications faciles avec les autres, de telle sorte qu'à la moindre alerte on pût s'entre-secourir mutuellement,

Le duc d'Anjou, depuis la jonction des Allemands, n'était plus assez fort pour risquer la bataille qu'il était venu chercher avec tant d'empressement ; cependant jeune et plein d'ardeur pour la gloire, il persistait encore à vouloir combattre. Il pensait qu'une grande victoire, signalant ses premières armes, rendrait son nom fameux chez les étrangers ; mais la reine-mère, avait une politique toute différente. Elle redoutait les suites d'une défaite devenue maintenant fort possible. Malgré la rigueur de la saison, elle vint donc elle-même au camp de son fils bien-aimé. Elle rassembla les généraux et leur prouva qu'il était prudent de ne rien risquer dans les circonstances présentes ; que dans le cas même où les Allemands, toujours prêts à se débander, quand on ne les payait pas à beaux deniers comptants, persisteraient à servir les rebelles dont tout l'argent était déjà épuisé, on aurait toujours la facilité en proposant un accommodement, de disperser cette armée huguenote ; que le tout était d'attendre l'occasion favorable, de la faire naître et de savoir en profiter. (DAVILA, t. I, liv. 4, p. 275.)

Le duc et son conseil se rendirent à ces raisons, et l'on se décida à diminuer encore l'armée catholique, en faisant partir de forts détachements pour protéger la Bourgogne, défendre tous les passages des rivières de Marne, Seine et Yonne, et le généralissime lui-même, avec ce qui lui restait de soldats, se borna à côtoyer l'ennemi, toujours prêt à profiter de toute circonstance avantageuse pour attaquer et faire brèche. (LAVAL, *ubi supra*.)

Quand les protestants arrivèrent entre Joinville et Chaumont, les

garnisons catholiques de ces deux places, renforcées par un détachement de l'armée royale, se présentèrent pour disputer le passage. Condé ne jugea pas à propos de perdre un temps précieux, en acceptant cette bataille. Il préféra descendre vers Langres où l'on passa la Marne. De là on se dirigea vers la Seine, assez près de la source, pour pouvoir traverser cette rivière à gué. Les Italiens, que le duc de Nevers avait amenés avec lui, étaient partis dans le voisinage. Pour empêcher le passage de l'armée protestante, ils s'avisèrent de placer pendant la nuit, dans la rivière, des pointes de fer et des clous dont les pieds des chevaux ne pouvaient manquer d'être cruellement blessés, afin que dans le tumulte qui devait s'en suivre, ils pussent charger les cavaliers et les défaire sans peine. Cette ruse n'eut pas le résultat qu'il en attendaient; car les premiers du parti ennemi qui s'engagèrent dans le gué, ayant connu la stratagème à leurs dépens, en avertirent les autres, et avant de passer on envoya des gens avec des râteaux pour nettoyer le fond de la rivière. Le prince de Condé fit ensuite vigoureusement charger cette troupe d'Italiens par le colonel Schomberg, qui la tailla en pièces, lui prit ses drapeaux et reçut en récompense, de la générosité du prince, un riche collier pesant deux cents écus d'or. (DE THOU, *ubi supra.*)

Les protestants marchèrent ensuite vers Auxerre qui tenait déjà pour leur parti. Ils purent y prendre quelque repos. Le prince, pour utiliser cette relâche, envoya quelques compagnies attaquer la petite ville de Cravant qu'on disait fort riche par elle-même, et encore plus riche par les trésors qu'y avaient apportés les catholiques de toute la contrée, en venant se réfugier dans cette place dont les fortifications étaient à l'abri d'un coup de main. Les huguenots en effet les trouvèrent trop difficiles à forcer, et craignant de perdre trop de temps, ils abandonnèrent cette conquête et le butin qu'elle lui promettait. Pour s'en dédommager, ils se rabatirent sur Nancy qui n'était pas aussi bien défendue; car elle n'avait qu'une garnison de douze soldats commandée par un gentilhomme du pays; aussi ne put-elle se préserver de tomber entre leurs mains. La pauvre ville fut mise à feu et à sac avec tant de fureur que le sang y coulait par ruisseaux, et que l'on douta lequel l'avait emporté, ou de la témérité des assiégés qui avaient osé résister à des forces aussi supérieures, ou de la férocité des vainqueurs qui s'étaient vengés aussi cruellement. (*Vraie histoire des troubles*, liv. 5, fol. 106, verso.)

Après avoir traversé l'Yonne, et ensuite la Cure, Condé s'avança vers Montargis, où son armée traversa également la rivière de Loing et put ensuite s'étendre dans les plaines de la Beauce. Le projet du prince était d'abord de la conduire à Orléans pour y prendre les troupes envoyées par ses partisans du Languedoc et du Dauphiné. Il comptait aussi s'y pourvoir de canon et de munitions de guerre, afin de se mettre en état de reparaître de nouveau sous les murs de Paris, avec des forces capables d'imposer cette fois à cette capitale du royaume.

Quand on sut qu'il approchait, l'alarme fut grande dans toutes les villes qui tenaient dans ces parages pour le parti catholique. Tous s'en-

fuyaient éperdus sur la rivière, pour se sauver, qui à Angers, qui à Saumur, voire même jusqu'à Nantes. Les plus riches, comme gens qui avaient le plus à perdre, n'étaient pas ceux qui portaient les derniers et qui se sauvaient le moins bien. Le prince était venu cependant camper devant Chartres, et le roi, avant son arrivée, avait fait entrer des troupes dans cette ville sous la conduite de M. de Lignères, brave et renommé capitaine. (LAVAL, liv. 8, p. 198 et seq. — DE THOU, *ubi supra*.)

Chartres, ville capitale de la Beauce, était en effet un poste important qu'il était essentiel aux catholiques de conserver, pour ne pas laisser intercepter tout à fait leurs communications avec les provinces du Sud-Ouest de la France. Lignères avait donc ordre de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les protestants, qui avaient des intelligences dans la place, espéraient bien s'en emparer sans coup férir ; mais cette machination fut déjouée par la surveillance du gouverneur qui ne laissa à aucun des malveillants la possibilité de bouger. Il fallut en venir à la force ouverte.

Les faubourgs furent presque aussitôt occupés, et les assiégés, après y avoir distribué leurs logements, dressèrent leurs batteries dans tous les endroits qu'ils jugèrent les plus convenables. Le gouverneur alors rassembla les habitants : il leur jura que lui et tous ses soldats étaient bien décidés à mourir pour la défense de la ville, et il exigea d'eux le même serment. Ensuite il visita les fortifications, ordonna de nouveaux travaux où il jugea qu'ils étaient nécessaires, et dans la crainte que les assiégés, en coupant le cours d'eau qui entrait dans la ville, n'interrompissent le service des moulins, il fit dresser cinq à six moulins à bras pour suppléer à ce défaut.

Tout à coup, les batteries ennemies, dont les deux principales étaient, l'une dans le clos des Filles-Dieu, l'autre à la porte Drouaize, commencèrent à tonner, pendant que les arquebusiers, placés dans les maisons des faubourgs, tiraient en toute sûreté sur ceux qui se présentaient pour défendre les murailles. Ce feu, qui continua pendant plusieurs jours, était excessivement meurtrier pour les assiégés ; mais les Chartrains mettaient leur principale assurance en la protection de la Vierge-mère, de tout temps honorée avec grande dévotion dans leur ville et même, à ce qu'ils disaient, prophétiquement révérée par leurs antiques druides, plusieurs siècles avant la naissance de Jésus-Christ, dans l'endroit même où l'on a bâti en son honneur la belle cathédrale qui est encore aujourd'hui un des plus beaux monuments religieux de la France. Or, cette proposition devint manifeste à tous par un prodige dont on parle encore dans le pays. C'est que les huguenots, durant ce siège, tirant comme au blanc sur une statue de cette vierge sacrée, posée sur la porte de Drouaize, ne purent jamais la toucher. On la retrouva tout entourée des trous de balles et de boulets dirigés contre elle, mais sans qu'aucun de ces coups eût pu jamais l'atteindre. (MÉZERAI, t. II, p. 984.)

Malgré ce miracle, Lignères s'aperçut qu'il avait eu tort de ne pas brûler les faubourgs avant l'arrivée de l'ennemi. Pour réparer cette

faute, il fit une sortie, et alla mettre le feu à l'abbaye de Saint-Jean, au convent des Cordeliers et à un grand nombre d'autres édifices dont les assiégeants pouvaient s'aider pour pousser leurs attaques avec plus de sûreté. L'artillerie avait déjà fait une brèche de quinze ou seize pas, entre la porte Drouaize et la porte Guillaume ; et quoique Lignères se fût empressé de la faire réparer de son mieux par un nouveau mur qu'il fit dresser en terre sèche, faute d'autres matériaux, ce fut par là que le prince de Condé résolut de donner l'assaut.

Malgré la bravoure et l'activité du commandant qui défendait Chartres, cette ville ne pouvait plus manquer de succomber ; et, pour en terminer, les assiégeants n'attendaient plus que le retour de l'amiral Coligny, envoyé par le prince, avec un fort détachement, pour reprendre Oudan, dont les catholiques venaient de chasser les protestants, et d'où ils incommodaient grandement leurs fourrageurs. Coligny, après avoir repris Oudan, revenait déjà avec un riche butin. Mais la paix venait d'être signée.

Le cardinal Odet de Châtillon, qu'on avait retenu comme prisonnier à Vincennes, ainsi qu'on l'a vu plus haut, était resté dédaigné par la cour, tant qu'on avait cru pouvoir espérer que l'armée du duc d'Anjou, atteignant enfin les rebelles qui semblaient fuir devant elle, en ferait bonne et prompte justice ; mais quand on avait vu le prince de Condé revenir plus terrible et plus puissant que jamais dans les environs de la capitale, on s'empressa de renouer les négociations. C'était, comme on le sait, la tactique ordinaire de la reine-mère. Il parut donc clair à tous et généralement reconnu « qu'une bonne paix était chose désirable pour tous les bons ; » le tout par amour pour la tranquillité publique. Le clergé lui-même avait ses raisons pour ne pas se montrer trop opposé à ce besoin de réunion. En effet, au mois de septembre de cette même année, on l'avait convoqué à Paris, en une assemblée générale par députés, et là M^{sr} Nicolas Pellevé, archevêque de Sens, après avoir toutefois protesté que la présente réunion « n'était ni un synode ni un concile, et que par icelle n'était acquis aucun droit, ni fait préjudice à aucun des assistants, expose l'objet mis en leur délibération, lequel n'était autre que de proroger la perception du décime accordé en 1561, pour six ans. » Dans la situation où étaient les choses, il était impossible de se refuser à une pareille demande. Mais ce ne fut pas tout : le vingt-deuxième jour de novembre suivant, entre les syndics et députés généraux tant en cette qualité que comme fondés de procuration de plusieurs prélats du royaume d'une part, et le prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris d'autre part, il fut dressé un contrat par lequel ledit clergé s'obligeait de payer audit prévôt, à l'acquit du roi, six cent trente mille livres par an, au lieu de pareille rente constituée à la ville de Paris sur les domaines de sa dite Majesté pour sommes prêtées. On verra plus tard (*Vie de Henri III*, chap. vi) comment le clergé s'acquitta de cette dette ; mais en attendant il n'en était pas moins fâché de voir ses revenus grevés d'une pareille somme qui pouvait encore s'accroître si la guerre continuait. Aussi la paix ne lui paraissait pas

moins désirable qu'aux autres. Le roi donc n'hésita plus à accorder qu'à l'avenir les réformés jouiraient pleinement et paisiblement de l'édit de janvier, sans aucune modification ni restriction quelconque ; qu'ils seraient remis et maintenus sous la protection royale en tous leurs biens, honneurs et dignités ; que tous arrêts donnés contre eux seraient révoqués, sans qu'on pût à l'avenir les rechercher en rien pour leur prise d'armes, non plus que pour les villes qu'ils avaient occupées de force, et les saisies des deniers royaux et autres actes d'hostilité par eux exercés pendant ces derniers troubles ; que le roi tiendrait le prince de Condé pour son bon parent et fidèle serviteur, et tous ceux qui l'avaient suivi pour bons et loyaux sujets, à la charge qu'après la publication des présentes tous se retireraient chez eux, pour y jouir en paix du bénéfice dudit édit sans plus rien tenter à l'avenir pour troubler la bonne harmonie. (MÉZERAY, p. 985. — *Recueil général des affaires du clergé*, édition de 1656, t. II, part. 2, p. 10.)

Cette paix fut d'abord appelée la paix de Chartres, puis, dans la suite, quelques-uns la nommèrent la petite paix, parce qu'elle fut de courte durée. Dans l'histoire, elle a retenu le nom de paix boiteuse ou mal assise, par allusion, dit-on, à ce que les deux plénipotentiaires royaux qui la négociaient avec le cardinal de Châtillon, l'un, le seigneur Gontaut de Byron, était boiteux, et l'autre se nommait Henri de Mesme de Malassise. L'édit de pacification fut enregistré au Parlement, le vingt-septième jour de mars de l'année 1568.

Vers ce temps-là environ, Spifame, l'évêque apostat de Nevers, dont le nom a déjà été cité plusieurs fois et qui s'était retiré à Genève, avait vu finir sa vie sous le glaive d'un bourreau. Depuis quelques années déjà il vivait dans cette ville avec Catherine de Gasperne, sa concubine, qu'il avait enlevée à son mari, procureur au Châtelet de Paris, pendant que lui-même était encore évêque. Comme il en avait eu plusieurs enfants, pour assurer la succession de ces derniers, il avait fabriqué un faux contrat de mariage avec Catherine, et il l'avait daté de l'année 1559, espérant à l'aide de cette pièce repousser les prétentions de ses neveux qui voulaient faire déclarer bâtards les enfants de l'évêque, leur oncle. Mais la chose tourna tout autrement. Il arriva que Spifame, ennuyé de sa retraite, après avoir joué plus d'un rôle important dans la haute politique, s'avisa de demander au roi de France l'évêché de Toul, en Lorraine, promettant à cette condition de travailler efficacement au rapprochement très possible, selon lui, entre les deux religions. Les calvinistes, instruits de cette démarche, jugèrent à propos de s'assurer de la personne de celui qui l'avait faite, et dans la visite qu'on fit de ses papiers, on trouva malheureusement le faux acte de mariage. C'en fut assez pour lui faire son procès comme faussaire ; vainement Spifame s'humilia et demanda pardon ; vainement il alléguait que ce contrat n'avait jamais été produit, le grand Conseil le condamna à avoir la tête tranchée, et cette sentence avait été exécutée le vingt-troisième jour de mars, sur la place du Molard. (LE LABOUREUR, t. II, p. 41 et seq.)

CHAPITRE XIX

ARGUMENT : LE PRINCE D'ORANGE PREND LES ALLEMANDS DE CASIMIR
A SA SOLDE.

PLUSIEURS DES AVENTURIERS DE L'ARMÉE DE CONDÉ SE METTENT AU SERVICE DU PRINCE.
LEURS CRUAUTÉS. — ILS SONT DÉFAITS PAR LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

LE PRINCE D'ORANGE NE FAIT RIEN AVEC SON ARMÉE.

LA PAIX BOITEUSE OU DE CHARTRES EST MAL GARDÉE DE PART ET D'AUTRE.

PLAINTES DES CATHOLIQUES

ET SERMONS INCENDIAIRES DE LEURS PRÉDICATEURS.

MEURTRE DE SIPIERRE ET DE QUELQUES AUTRES GENTILSHOMMES.

LE PRINCE DE CONDÉ ET L'AMIRAL MÉDITENT UNE NOUVELLE PRISE D'ARMES.

DISGRACE DU CHANCELIER.

NOUVELLE FORMULE DE SERMENT IMPOSÉE AUX PROTESTANTS.

LETRE DE CONDÉ A CHARLES IX.

IL SE RETIRE A LA ROCHELLE. — LA REINE DE NAVARRE VIENT L'Y REJOINDE.

LE CARDINAL ODET DE CHATILLON SE SAUVE EN ANGLETERRE.

DANDELLOT FAIT DES LEVÉES EN BRETAGNE, PASSE LA LOIRE, SE RÉUNIT
A L'ARMÉE DES PRINCES.

LES HUGUENOTS MAÎTRES EN POITOU ET EN SAINTONGE.

PERSÉCUTION CONTRE LES CATHOLIQUES. — TROIS ÉDITS DU ROI.

DÉCRETS UNIVERSITAIRES.

ARMÉE PROTESTANTE LEVÉE PAR D'ACIER. — RENCONTRE CELLE DE MONTPENSIER
PRÈS DE PÉRIGUEUX. — COMBAT ENTRE LES AVANT-GARDES.

LE DUC D'ANJOU VIENT EN POITOU. — ESCARMOUCHE DE PAMPROUX.

LES DEUX ARMÉES UNE SECONDE FOIS EN PRÉSENCE SOUS LES MURS DE LOUDUN.

LE FROID LES SÉPARE.

PREMIER SIÈGE DE SANCERRE. — LES ROCHELLOIS PRENNENT SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.
LEURS DÉPRÉDATIONS SUR LA MER.

MORT DE DON CARLOS ET D'ÉLISABETH D'ESPAGNE.

Aussitôt la paix proclamée, les confédérés, pour commencer à se donner l'air d'exécuter le traité, rappelèrent les garnisons qu'ils tenaient dans Soissons, Auxerre, Orléans, Blois et La Charité-sur-Loire et dans quelques autres places encore, en ayant bien soin de ne pas dégarnir celles sur lesquelles ils comptaient le plus en cas de besoin. Le plus difficile, pour le moment, était de renvoyer les reîtres et lansquenets du prince Casimir ; car ils exigeaient près de six mois de solde qui leur étaient dus. Le roi, par le traité qu'on venait de faire, s'était engagé à faire les avances de cette dette ; mais comme il ne trouva pas dans ses coffres tout l'argent nécessaire, Casimir et ses soldats restèrent encore

près de deux mois en Bourgogne, où ils faisaient large chère aux dépens du pauvre peuple, jusqu'à ce qu'enfin le prince d'Orange (1) les prit à son tour à sa solde, pour l'aider à défendre contre le duc d'Albe la religion réformée et la liberté de sa patrie. (MÉZERAY, t. II, p. 987.)

En ce moment, en effet, le duc d'Albe venait de rétablir solennellement l'inquisition dans toute l'étendue des Pays-Bas, et par une sentence qui venait d'être rendue, tous les laïcs, nobles, bourgeois, membres des communautés et autres, qui avaient fait partie de l'association dite des Gueux, étaient condamnés comme hérétiques ou fauteurs de l'hérésie, et comme tels déclarés avoir encouru les peines dues au crime de lèse-majesté au premier chef. C'était plus de la moitié de la population qu'on enveloppait ainsi dans cette condamnation générale. Le prince d'Orange lui-même et les autres seigneurs du parti avaient été cités à comparaître des premiers devant le tribunal du Saint-Office, qui sur leur refus d'obéir à cette citation, venait de les condamner à mort par coutumace. (LAVAL, liv. 9, fol. 215.)

Le prince donc avait pris les armes et rassemblait une armée. Outre les lansquenets du prince Casimir qu'il venait d'engager, les plus audacieux d'entre les soldats qui avaient suivi Condé se disposaient à venir le joindre. Ces aventuriers, dont le nombre s'accrut bientôt jusqu'à trois mille hommes, s'étant rangés sous la conduite de trois capitaines normands, Coqueville, Vaillant et Saint-Amand, se mirent d'abord à courir l'Artois et le Hainaut, exerçant partout d'épouvantables barbaries, surtout contre les ecclésiastiques « dont ils martyrisèrent plus de trois cents de divers genres de mort. » Aux uns, ils coupaient les parties naturelles qu'ils attachaient comme des trophées à la bride de leurs chevaux ; ils enterraient les autres tout vivants, ne laissant passer que la tête pour servir de but à une horrible partie de boules, dans laquelle ils jouaient, avec d'autres têtes coupées, « à qui payerait le vin pour la friecassée des oreilles des parpaillots. » (MÉZERAY, *ubi supra*.)

Le roi de France ne permit pas que de telles atrocités restassent plus longtemps impunies. Sur la plainte du duc d'Albe, il envoya le maréchal de Cossé à la poursuite de ces bandes de brigands que le prince de Condé désavoua lui-même, et dont la plus grande partie se dissipa sans oser attendre une seule attaque. Les trois chefs, avec six cents hommes de pied et trois cents chevaux qui leur restaient encore, se retirèrent dans Saint-Valéry, à l'embouchure de la Somme, où le maréchal vint les assiéger. La ville se rendit, car ceux à qui la garde de la citadelle avait été confiée, n'eurent rien de plus pressé que d'en

(1) Guillaume de Nassau avait hérité de son oncle Henri de tous les droits que cette famille s'attribuait sur les provinces unies ; et en effet, il avait été reconnu par les États généraux de ces provinces comme chef de leur république. Mais les Espagnols étant alors les véritables maîtres du pays, le prince n'avait là qu'un héritage qui l'exposa à de grands dangers. Après avoir été manqué plusieurs fois, il fut enfin assassiné par Balthazar Gérard, franc-comtois, le 10 juin 1584. (MORERI, *verbo, Orange*.)

ouvrir les portes, à condition qu'on leur laisserait la vie sauve. Coqueville, Vaillant et Saint-Amand, qui s'étaient enfermés dans une maison où ils se défendaient encore, furent faits prisonniers et conduits à Paris, où ils eurent tous les trois la tête tranchée, et leurs soldats, à l'exception d'un très petit nombre, furent passés au fil de l'épée ; encore le maréchal essayait-il de graves reproches à cause de ceux qu'il avait épargnés. (LA POPELINIÈRE, liv. 14, fol. 55.)

De son côté, le prince d'Orange, quoiqu'il se vit à la tête de vingt-six mille hommes de bonnes troupes, se contenta de piller la célèbre église de Saint-Hubert, entre Charlemont et Dinan, et ne fit plus que tourner et changer de campements, sans oser rien entreprendre. Il laissa le duc d'Albe en pleine liberté de déployer en Flandre son inflexible sévérité contre les amis et les partisans qu'il abandonnait aussi inconcevablement, et bientôt les potences et les échafauds couvrirent presque tout ce malheureux pays. Chaque jour vit tomber les plus illustres têtes de la noblesse flamande, et expirer dans les supplices une foule de citoyens de toute classe et de toute fortune. De ce nombre furent Lamoral comte d'Egmont, prince de Gavre, et Philippe de Montmorency, comte de Horn, tous les deux chevaliers de la Toison-d'Or, tous les deux recommandables par la grandeur de leur naissance et par leurs mérite et vertu en fait d'armes. C'était à Egmont notamment que l'Espagne avait dû la célèbre victoire de Saint-Quentin et celle de Gravelines. Ils eurent néanmoins la tête tranchée par le bourreau comme étant atteints et convaincus, disait le duc d'Albe, du crime de lèse-majesté, pour avoir prêté faveur et s'être associés à la ligue du prince d'Orange ; leurs biens, meubles et immeubles, fiels et héritages, furent déclarés, par arrêt du quatrième jour de juin, confisqués au fisc et chambre de Sa Majesté catholique. (*Vraie histoire des troubles*, liv. 4, p. 152 recto.)

En France, pendant ce temps-là, la paix de Chartres commençait à paraître beaucoup trop lourde à l'un comme à l'autre parti. Le roi et la reine-mère, disait-on, délibéraient sans cesse sur les moyens de débarrasser le royaume une bonne fois de cette secte protestante dont on aurait toujours tout à craindre. Ce fut alors que commença à se tenir pour la première fois ce qu'on appela le conseil du cabinet ; c'était là qu'en présence de ceux des conseillers seulement à qui le roi croyait pouvoir confier ses desseins les plus secrets, on élaborait tous les projets les plus hostiles à la nouvelle secte. Malgré le mystère dont ces délibérations étaient entourées, il en transpirait toujours quelque chose ; aussi chaque parti, selon ce qu'il croyait avoir à craindre ou à espérer, ne semblait plus attendre que l'occasion de recommencer la guerre civile. Les murmures et les menaces se faisaient entendre partout ; on eût dit le bruit sourd et sinistre des flots qui présage toujours une grande tempête. (DAVILA, t. I, liv. 4, p. 287. — MÉZERAY, p. 994.)

Les catholiques se plaignaient que leurs ennemis, après avoir obtenu du roi un édit de pacification beaucoup trop favorable, ne se mettaient cependant nullement en peine d'en exécuter les conditions à leur

charge ; qu'ils n'avaient rendu que les places insignifiantes ou qu'il leur était impossible de garder, tandis qu'ils en retenaient encore plus de vingt, des meilleures et des plus importantes, où ils ne voulaient pas recevoir les gouverneurs que le roi leur envoyait. La Rochelle, par exemple, avait fermé ses portes à Jarnac et continuait de se fortifier en toute diligence, se refusant à payer aucun impôt ni subside. En outre, ajoutait-on, ne voit-on pas que ces gens-là continuent leurs intrigues avec plus d'activité et d'ardeur que jamais. Vous ne rencontrerez par les chemins qu'entremetteurs de leurs nouvelles entreprises qui vont et viennent incessamment dans toutes les provinces de France, dans l'Allemagne et dans l'Angleterre. Pour sûr, il n'est pas difficile de voir qu'il se brasse maintenant quelque autre conspiration semblable à celle de Meaux.

Plusieurs prédicateurs, gagés par l'espagnol, pour pousser la population à la guerre, ne cessaient d'exciter leur nombreux auditoire, répétant sans cesse et exagérant ces inculpations. « S'il a pu exister, disaient-ils, quelques raisons purement mondaines, pour faire une paix aussi déplorable, ce serait une impiété que de la garder ; car peut-il y avoir d'alliance entre Jésus-Christ et Bélial ? Que si l'on objecte la parole donnée, le saint concile de Constance n'a-t-il pas proclamé lui-même qu'on ne devait pas tenir la foi promise aux hérétiques ? N'a-t-il pas enjoint, au contraire, à tout fidèle de leur courir sus, comme sur bêtes féroces et ennemis publics mis hors la loi ? L'Écriture elle-même ne prouve-t-elle pas, par d'illustres exemples, que le sacrifice le plus agréable qu'on puisse offrir au Seigneur, est celui qu'on lui fait en répandant le sang de l'impie ? »

Ces fanatiques déclamations, qui se répétaient d'un bout de la France à l'autre, finirent par échauffer tellement le peuple, qu'en plusieurs endroits on le vit courir de l'office divin au massacre. En maintes villes où ils se trouvaient les plus faibles, les huguenots furent égorgés ou pillés ; plus d'un catholique croyait faire acte méritoire de les assassiner quand ils les rencontrait à l'écart. On prétend même, que dans les six mois que dura cette soi-disant paix, il en fut tué beaucoup plus que pendant les six mois qu'avait duré la guerre à laquelle on était censé avoir mis fin. La cour elle-même n'était pas, disait-on, étrangère à cette soif de sang qui se manifestait partout. Il est probable du moins que le meurtre de quelques personnes de condition qui périrent durant ces rumeurs, n'eut pas lieu sans un tacite aveu de ceux qui étaient au pouvoir. (MÉZERAY, t. II, p. 995.)

La plus illustre de ces victimes fut le seigneur de Sipierre, fils de Claude de Savoie, comte de Tende. Ce seigneur revenait de Nice où il avait été visiter son parent, le duc souverain de Savoie, quand il apprit qu'une embuscade de trois cents hommes l'attendait près de Forgues, dans la Haute-Garonne. Il n'eut que le temps de se réfugier dans la ville où il se mit sous la sauvegarde de la justice du lieu ; mais les gens de l'embuscade, qui s'étaient lancés à sa poursuite, y entrèrent pres-

qu'en même temps que lui. Les consuls s'interposèrent, et obtinrent que la vie de celui qui s'était confié à leur protection serait épargnée, à condition que lui et tous les siens livreraient leurs armes. Puis, quand il se fut désarmé, et qu'on fut bien assuré d'en avoir bon marché, la populace soulevée revint assiéger la maison où il s'était retiré, et massacra tous ceux qu'elle y rencontra. On explora ensuite soigneusement les cadavres, et ne trouvant pas celui de Sipierre, on somma les consuls qui avaient fait échapper ce malheureux gentilhomme, d'avoir à le livrer sans excuse ni délai. Ceux-ci, dans la crainte d'être eux-mêmes massacrés, le rendirent, sur la parole qui leur fut donnée qu'il ne lui serait pas fait de mal. Mais il ne fut pas plus tôt entre les mains de ces forcenés qu'ils se jetèrent sur lui et le percèrent de mille coups. On crut que cela n'arriva pas à l'insu de M. de Sommerive, propre frère de la victime, ni sans quelque ordre venu de plus haut encore, d'autant que les meurtriers ne furent nullement inquiétés. (MÉZERAY, *ubi supra*, p. 996.)

En même temps, on assassinait près du Louvre un autre gentilhomme venu pour traiter de certaines affaires du parti réformé avec la cour, et l'on s'emparait de ses papiers. On arquebousait aussi le seigneur d'Amanzay, lieutenant de Dandelot, sur le seuil même de son logis, et comme il sortait, tenant sa petite fille par la main. Il courait même un bruit que la huguenerie n'avait plus que trois mois à vivre, après lesquels il ne serait plus au pouvoir du roi lui-même de la protéger. (MÉZERAY, *ubi supra*, p. 996.)

Le prince et l'amiral qui, pendant ce temps-là, se tenaient dans leurs terres, sans vouloir paraître à la cour, ne cessaient pas de communiquer entre eux, par des messagers de toute espèce. Il était clair qu'ils tramaient quelque nouvelle entreprise, pour se mettre à l'abri, eux et les leurs, du sort qu'on leur préparait. On savait déjà que Coligny avait envoyé des gens en Allemagne pour s'assurer au besoin d'un nouveau secours de reîtres et de lansquenets. Il avait aussi donné charge à ceux qui président les consistoires, synodes et cènes, d'animer de leur mieux les églises huguenotes, d'enrôler secrètement le plus de soldats qu'ils pourraient, de faire des levées de deniers dans le parti, et enfin de se tenir prêts à reprendre les armes au premier signal. (LAVAL, liv. 9, fol. 209.)

Mais cette fois les protestants ne pouvaient penser à porter de prime abord leurs tentatives dans le centre du royaume, où tout était maintenant trop bien gardé. Leur plan était de passer la Loire, de se retrancher dans la Rochelle, dont ils feraient comme le quartier général de tous les réformés, afin de pouvoir de là profiter de toutes les chances de prendre l'avantage sur leurs ennemis. La cour fut instruite de ce projet par Montluc qui avait dépisté quelques-unes des intelligences du prince avec les Rochellois et deviné les autres ; mais, au lieu d'adopter les mesures que proposait le hardi capitaine, c'est-à-dire d'attaquer immédiatement la ville rebelle et de la bloquer par terre et par mer, la

reine-mère crut plus facile de couper court à toutes ces trames, en s'assurant de la personne du prince et de celle de l'amiral. (MONTLUC, liv. 6.)

Elle envoya donc en grand secret des gens armés vers Noyers et vers Châtillon, pour investir simultanément ces deux résidences, dans la première desquelles on s'attendait bien à trouver le prince, comme aussi à rencontrer Coligny dans la seconde, sans que ni l'un ni l'autre fût sur ses gardes. Cette manœuvre fut déjouée. On trouva que les deux chefs huguenots avaient eu la précaution de s'entourer d'assez de gens pour se mettre à l'abri d'un pareil coup de main. Il fallait donc en venir à des moyens moins faciles à déguiser, et beaucoup moins propres à mener les choses rondement.

Tavannes fut chargé de lever des troupes pour aller assiéger les deux chefs dans leurs demeures ; et pour avoir un prétexte qui légitimât un pareil armement, le roi leur envoya d'abord redemander les trois cent mille écus qu'il avait payés au prince Casimir pour la solde de ses reîtres, leur déclarant que ceux qui avaient nécessité une pareille dépense eussent seuls à en supporter les frais. Condé répondit à cette demande par des récriminations sur les méurtres et vexations de toute sorte, qui se commettaient par tout le royaume contre ceux de la religion, au mépris des conventions et de l'édit de pacification. Sur quoi le chancelier de l'Hôpital qui sans égard à toute différence de culte, voyait seulement les malheurs auxquels la guerre civile exposait l'État, vint supplier Sa Majesté de se laisser toucher par la considération du bien de son royaume mis en grand péril, si elle continuait à prêter l'oreille à des conseillers trop sévères.

Mais la reine-mère regardait maintenant de l'Hôpital comme un instrument usé, et après s'en être servie dans les moments où l'esprit sage et conciliant de cet honnête homme lui fournissait les moyens de ne pas se laisser écraser par les ennemis de son pouvoir, elle pensait, aujourd'hui qu'elle se croyait hors de ses tribulations, à le rejeter pour employer d'autres outils mieux appropriés aux circonstances. Elle fit entendre au roi, par ses affidés, « que Monsieur le chancelier était assurément fauteur des hérétiques, d'autant que sa femme, sa fille, son gendre et toute sa famille étaient de cette damnable religion, et que la crainte seule de perdre sa place l'empêchait de faire lui-même ouvertement profession du calvinisme. Partant, que comme les ennemis cachés sont bien plus à craindre que ceux qui se prononcent franchement, il fallait se donner bien plus garde encore de lui que de Monsieur le prince et de l'amiral lui-même. Que Sa Majesté ne devait donc pas souffrir plus longtemps qu'un homme aussi dangereux empoisonnât son conseil de ses belles maximes de paix et d'ordre public, lesquelles ne lui servaient qu'à couvrir son venin sous la peau bizarre de luisantes et agréables couleurs d'un perfide serpent, toujours prêt à donner la mort en ayant l'air de flatter. » (MÉZERAI, *ibid.*, p. 997.)

Ces insinuations furent puissamment secondées par une circonstance

toute particulière et très-propre à leur donner crédit dans l'esprit du jeune monarque. Le pape venait d'envoyer une bulle au roi permettant d'aliéner pour cinquante mille écus de rente des biens du clergé, afin de fournir aux frais de la guerre contre les huguenots, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement exterminés. Le chancelier s'opposa à la publication de cette bulle, disant qu'elle fournirait à tous la preuve de cette prétendue confédération sacrée de Bayonne, dont les protestants faisaient tant de bruit, et que, partant, elle allait devenir le principal levain d'une épouvantable fermentation dans tout le royaume. Le roi reçut fort mal cette représentation, et le chancelier, qui vit bien que ses services n'étaient plus du goût du maître, n'attendit pas une disgrâce qu'il ne pouvait plus éviter qu'en trahissant sa conscience ; il se retira de lui-même dans sa maison près d'Étampes, où Pierre Brulard, envoyé par la reine dont il était secrétaire, vint presque aussitôt lui redemander les sceaux de l'État. Ils furent baillés en garde à messire Jean de Morvilliers. (DE THOU, t. V, liv. 44, p. 520. — MÉZERAY, *ubi supra*.)

La reine, une fois débarrassée d'un homme dont l'inflexible justice la gênait dans ses projets de despotisme, fit dresser par le nouveau garde des sceaux une formule de serment qu'elle envoya à tous les gouverneurs des provinces des villes du royaume. Il y était dit : qu'ils prenaient Dieu à témoin, et juraient par son saint nom de reconnaître le roi Charles IX pour leur naturel, unique et légitime souverain ; qu'ils ne prendraient jamais les armes sans son commandement exprès, et qu'ils n'aideraient ni d'argent, ni de conseil, ni de faveur, ceux qui les voudraient prendre ; mais qu'au contraire, ils s'engageaient à les dénoncer aux magistrats et gouverneurs, se soumettant eux-mêmes à toute rigueur de châtimens et réparations, s'il arrivait, dans leurs villes respectives, le moindre désordre qu'on pût leur imputer, et promettant en outre de consacrer leurs biens et leur vie à la conservation de la bonne union et amitié avec les catholiques. (DE THOU, *ubi supra*, p. 521.)

Ce serment livrait complètement les huguenots à la discrétion de leurs ennemis, qui, de leur côté, n'étaient obligés de rien jurer de semblable ; aussi le prince et l'amiral dressèrent immédiatement une protestation qu'ils firent parvenir à la cour par les amis qu'ils y avaient encore. Tout à coup ils sont avertis par six messagers différents qui se succèdent en un seul jour, que des troupes s'avancent de tous les côtés pour les investir et que déjà il y en a tout autour d'eux, à travers lesquelles il n'y a presque plus possibilité de passer. C'était l'armée que Tavannes avait eu l'ordre de mettre sur pied et d'amener pour les prendre. (*Mémoires de Castelneau*, liv. 7, c. 1.)

Le prince commença par écrire au roi une longue lettre dans laquelle il disait que ni lui, ni ceux qui partageaient sa foi religieuse, n'avaient jamais douté de la bonté de Sa Majesté, ni de la fidélité avec laquelle elle maintiendrait les édits qu'elle avait bien voulu donner en leur faveur, mais que leurs ennemis, devenus de jour en jour plus

outrecuidants, s'appliquaient à rendre nulles les bonnes intentions de Sa Majesté : qu'il se voyait donc dans la nécessité de lui remontrer très humblement toutes les conspirations qui étaient tramées contre eux, au nom même du roi, tant avec l'étranger qu'avec les autres ennemis qu'ils avaient dans le royaume. Que personne n'ignorait maintenant ce qui avait été résolu à Bayonne avec le duc d'Albe, non plus que le complot dressé par le cardinal de Lorraine avec ses familiers, dans son château de Monceaux, complot qui a pour objet de faire arrêter monsieur l'amiral et mon dit seigneur prince de Condé. Que ces mêmes perturbateurs, acharnés contre le repos public, n'ont perdu aucun moyen de rendre la parole royale nulle et comme de nul poids, puisqu'ils ont bien pu empêcher que l'édit de pacification fût reçu à Toulouse, à Dijon, à Lyon, à Bourges et dans plusieurs autres lieux et villes, en faisant arrêter et même condamner à mort ceux qui avaient été chargés de l'y porter. Qu'à Paris même, les prédicateurs catholiques, au lieu de crier contre les vices, comme ce devrait être leur mission, ne crient plus que contre les réformés, et cela avec une telle animosité, qu'il est facile de voir que leurs sermons tendent à les faire égorger plutôt qu'à les convertir. Qu'aussi on avait déjà vu partout de grands et notables massacres ; qu'à Amiens, par exemple, on venait d'assommer plus de cent des leurs ; qu'à Auxerre, après que la ville eût été remise aux catholiques, suivant le traité de paix, ceux-ci avaient égorgé cent cinquante protestants, et rempli les cloaques et la rivière de ces malheureux cadavres ; qu'à Clermont, en Auvergne, on avait pillé et dévasté les maisons de ceux des habitants qui n'avaient pas voulu tapisser le devant de leur logis, le jour de la Fête-Dieu, et qu'on en avait ensuite brûlé plusieurs en place publique, sur un bûcher composé de leurs propres meubles ; que de pareilles cruautés et de plus grandes encore, avaient été commises impunément à Rouen, à Bourges, à Issoudun, à Troyes et à Orléans. Le prince rappelait ensuite l'assassinat de Sipierre si scandaleusement resté sans punition. « Mais, ajoute-t-il enfin, pour prouver encore mieux que nos adversaires se jouent de toute foi jurée, et même de la parole du roi notre sire, malgré l'édit dudit seigneur roi, qui porte textuellement que les charges et honneurs seront restitués à ceux de notre religion, nos ennemis n'ont-ils pas ôté la charge d'amiral de France à Gaspard de Coligny, celle de colonel général de l'infanterie française à son frère Dandelot, et empêché les lieutenants du roi et gouverneurs qui font profession de notre religion de rentrer en possession de leurs charges ? N'ont-ils pas fait maintenir et entretenir les troupes catholiques sur le pied de guerre, bien qu'on nous ait obligés, nous autres, à nous séparer et à renvoyer les Allemands, nos alliés ? Ne paye-t-on pas encore aujourd'hui la solde aux Suisses qu'on n'a congédiés que pour la forme ? Et tous ces manques de bonne foi, tous ces procédés odieux et barbares, loin de nous l'idée d'en croire Sa Majesté capable. Tout cela part toujours de cette source empoisonnée, d'où découlent tous les maux de la France, de cette race de poli-

tiques (1) qu'on appelle la maison de Lorraine, laquelle prétendant à tort descendre de Charlemagne, a osé jeter son dévolu sur le beau trône de France. Si donc on continue ainsi de nous persécuter injustement et de nous vouloir détruire, nous serons encore une fois contraints de reprendre les armes pour notre défense, et nous protestons d'avance, sire, que ce ne sera pas contre vous, notre bien-aimé et légitime souverain, mais contre ce cardinal de Lorraine, tyran et traître, que nous poursuivrons jusqu'à entière extermination.» (MÉZERAY, *ubi supra*, p. 999.)

Le prince, pour dissimuler son dessein de prendre la fuite, publia qu'il attendait à Noyers, avant de prendre un parti, la réponse à cette lettre ; mais il se mit secrètement en route le vingt-cinquième jour d'août, fête de saint Louis, son patron ; il était accompagné de l'amiral, de Madame la princesse, alors enceinte, et de ses enfants, dont trois étaient encore au berceau. La famille de l'amiral et celle de Dandelot furent aussi de ce voyage. Cette troupe fugitive, sous l'escorte de cent vingt cavaliers seulement, se proposait de se réfugier dans le Poitou ; mais tous les ponts de la Loire étaient soigneusement gardés, depuis Roanne jusqu'à Orléans ; il fallut venir passer le fleuve à un gué qu'on avait découvert vis-à-vis Sancerre, et par bonheur pour eux il arriva que, tout aussitôt après ce passage, la Loire grossit de telle sorte qu'on ne pouvait plus la traverser sans danger, même en bateau. Cette crue arrêta sur la rive opposée ceux qui s'étaient mis à la poursuite du prince. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 14, p. 62.)

De plus, aussitôt qu'il eut touché l'autre bord, il se vit rejoint par une grande quantité de la noblesse huguenote qui accourait de tous les côtés, et ce fut presque à la tête d'une véritable armée qu'il se mit en route pour Poitiers. Il publiait que son voyage n'avait d'autre but que de rendre une visite de bonne amitié à son beau-frère le comte de La Rochefoucauld ; et pourtant ceux qui l'accompagnaient n'en perdaient pas pour cela la moindre occasion de faire des avanies aux catholiques « et de courir les prêtres à toute outrance. » Aussi le maréchal de Vieilleville, qui commandait en Poitou, refusa-t-il à Condé l'entrée de Poitiers, pendant que Montluc reprenait les armes pour empêcher les protestants de la Guyenne d'aller le rejoindre. (MÉZERAY, *ubi supra*, p. 1001.)

Le prince entra néanmoins dans La Rochelle le vingtième jour de septembre, et il y fut reçu avec grande joie. Il adressa aux habitants un beau discours dans lequel il commença par déplorer la captivité malheureuse du roi, qui asservi par de méchants conseillers, n'avait plus même le pouvoir de faire observer ses édits. Il déclara que c'était pour rendre au prince toute son autorité, qu'il prenait encore une fois les armes, et qu'il comptait sur le dévouement des braves Rochellois pour le seconder dans une cause aussi juste. A l'instant même, on dressa une espèce de

(1) C'est la première fois, dit de Thou, que le mot politique, qui devait bientôt désigner un parti, a été employé en mauvaise part dans la langue française.

formule de serment que le prince prêta le premier, et que les autres répétèrent ensuite. Une des conditions de ce serment portait que c'était expressément contre le cardinal de Lorraine, ennemi du roi et traître à la France, que le parti des réformés s'engageait à diriger ses efforts ; qu'on n'en voulait qu'à lui et qu'à sa faction. (De Thou, t. V, liv. 44, p. 526.)

Peu de temps après la reine de Navarre, avec son fils Henri, prince de Béarn, vint aussi se réfugier dans cette ville. Cette princesse, après avoir quitté la cour de Charles IX, était revenue dans ses États, où elle avait trouvé de grands changements. La religion romaine qu'elle avait voulu jadis en expulser, avait repris le dessus pendant son absence. Les prêtres, qui y étaient redevenus puissants, avaient formé une nouvelle conspiration pour se saisir d'elle et de son fils ; ce qui lui restait encore de sujets dans son royaume de Navarre s'était ouvertement révolté contre elle, et dans sa comté de Foix, les catholiques et les protestants se tenaient en présence, prêts à en venir aux mains.

Charles, sous prétexte de ménager une réconciliation entre la reine et ses sujets révoltés, avait envoyé le seigneur de la Mothe-Fénelon, en apparence avec des vues toutes bienveillantes ; mais l'envoyé royal avait pour instructions secrètes de tâcher plutôt d'attirer la reine en France, afin qu'une fois éloignée de ses États, on pût, sans avoir rien à craindre de son opposition, y faire refleurir tout à fait la religion catholique qu'elle avait persécutée. On trouvait aussi qu'il serait avantageux d'avoir un pareil otage contre les huguenots de ces pays-là, lesquels n'oseraient plus rien entreprendre, en voyant leur reine et bien aimée protectrice entre les mains du roi de France.

Fénelon lui avait en effet fait promettre qu'elle reviendrait à la cour avec son fils ; mais comme elle trouvait à chaque instant de nouveaux prétextes pour retarder ce voyage, le cardinal de Lorraine avait chargé quelques gens dévoués et entreprenants d'enlever d'abord le prince de Béarn. La reine de Navarre, ayant eu vent de cette trame, se sauva de Nérac, avec son fils et sa fille, et accompagnée seulement de six soldats et de son sénéchal Fonterailles. Elle passa la Dordogne avec une telle diligence, qu'elle trompa Montluc lui-même qui gardait les passages de cette rivière avec ses troupes. Dès qu'elle fut sur l'autre rive, elle se trouva à la tête de toute une armée que Piles avait levée pour elle dans le Périgord, et elle put se faire conduire en toute sûreté auprès du prince de Condé. Les troupes de celui-ci, quand elles se virent rejointes par le jeune roi de Navarre, et par les soldats qui l'accompagnaient, prirent le nom d'armée des princes.

Le cardinal de Châtillon s'était aussi sauvé de son château de Brélé, près Beauvais, où il avait failli être surpris par les gens qu'on avait envoyés pour l'arrêter ; il fut obligé d'y laisser tous ses riches meubles, de se déguiser lui-même en porte-balle pour traverser la Normandie ; et ce ne fut qu'après avoir couru de grands dangers, qu'il parvint à se jeter dans une barque qui le conduisit en Angleterre. Là il trouva moyen

de servir fort utilement son parti pour les diverses négociations qu'il sut ménager avec la reine d'Angleterre. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 552.)

Pour Dandelot qui se trouvait alors dans les terres que sa femme lui avait, en mourant, laissées en Bretagne, il appela à lui tous ceux du parti qui habitaient la Normandie, le Maine et l'Anjou ; et il leur donna rendez-vous pour passer la Loire tous ensemble, et se réunir à l'armée du prince de Condé. Le vidame de Chartres, Larochehoucalt, Lanoue, Montgommery, avec un grand nombre d'autres gentilshommes et environ quatre mille hommes de troupes se rendirent, à cette assignation. Le duc de Montpensier qui se trouvait déjà à la tête d'une armée catholique, et qui se tenait dans les environs de Saumur, aurait bien pu empêcher cette réunion, et il avait même déjà envoyé sur l'autre rive le capitaine Martigues pour dissiper les rassemblements protestants, à mesure qu'ils se formeraient et avant qu'ils fussent réunis ensemble ; mais les habitants de Nantes, craignant pour leur propre ville, avaient rappelé le capitaine à leur secours, et Dandelot, à la tête des partisans qu'il avait déjà réunis, eut tout le loisir de traverser les rivières de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, et d'arriver à Beaufort où il trouva les autres confédérés avec leurs troupes.

Comme il se disposait à tenter le passage de la Loire, non loin de cette ville qui n'est pas elle-même très-éloignée d'Angers, et que ses soldats étaient occupés à chercher un gué, il fut rencontré par Martigues. Celui-ci ayant appris que l'armée protestante ne se dirigeait pas vers Nantes, revenait en toute hâte se rejoindre aux troupes du duc de Montpensier, et l'aider à défendre la traversée de la Loire. Les deux troupes avaient été si mal instruites par leurs éclaireurs que Martigues se croyait bien en avance sur Dandelot, et que Dandelot était loin de se douter qu'il fût aussi près de l'ennemi. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 14, fol. 64.)

Le capitaine catholique était bien inférieur en nombre ; mais sentant qu'il n'y avait plus moyen de reculer, parce que la petite rivière d'Authion qu'il venait de traverser lui coupait maintenant la retraite, il résolut de se frayer la route l'épée à la main. Il mit ses arquebusiers en tête, sa cavalerie au milieu, et le reste de son infanterie en queue. Dans cet ordre de bataille, il s'avança avec tant de résolution qu'il écarta ou renversa tout ce qui se trouvait sur son chemin, et il put arriver à la nuit tombante à Saumur, après avoir fait huit lieues, sans presque cesser de combattre à droite, à gauche, et devant et derrière.

Dandelot traversa la Loire à son tour, au gué qu'il avait fait sonder, non loin de Saint-Clément-de-Trèves ; et ayant eu le bonheur d'achever cette dangereuse manœuvre, sans avoir été attaqué, il arriva à Thouars qui lui ouvrit ses portes. De là il ne tarda pas à aller rejoindre les princes et l'amiral, et pendant qu'on s'applaudissait à la cour de voir que les huguenots s'étaient éloignés des villes et provinces des environs de Paris, ceux-ci se rendaient maîtres de Niort, de Fontenay, de Saint-

Maixent, de Saintes et des autres places du Poitou et de la Saintonge, à l'exception de Poitiers et de Lusignan.

Ils prirent ensuite Angoulême et Blaye qui est la clé de la rivière de la Gironde. Ils manquaient pourtant d'argent pour faire face aux dépenses de cette nouvelle guerre qui commençait à prendre une marche formidable ; mais ils trouvèrent bientôt à s'en procurer. Le cardinal Odet de Châtillon engagea la reine Élisabeth d'Angleterre à leur envoyer cent mille angelots, avec six pièces de canons et quelques milliers de poudre. Ceux de La Rochelle avancèrent quatre-vingt mille écus de leurs deniers, et le prince de Condé fit vendre tous les biens et domaines ecclésiastiques de ces contrées. Les protestants s'empressèrent de s'en rendre acquéreurs, tant par haine contre ceux qu'on en dépouillait, que parce que ces biens étaient à bon marché, et qu'on leur faisait accroire que l'autorité du roi, ainsi que la religion catholique, étaient pour jamais détruites dans le pays.

Et en effet, pour accomplir du moins la dernière partie de cette promesse, il n'est sorte de persécution que ces nouveaux réformateurs n'exercassent, contre ceux qu'ils appelaient les papistes. Dans la seule ville d'Angoulême ils en firent mourir plus de cent vingt, en moins de quinze jours, par de terribles tourments. Ils tuaient les uns à coups d'arquebuse, après les avoir mutilés de diverses parties du corps ; ils enfouissaient les autres tout vifs ; ils en brûlaient quelques-uns avec des fers chauds, ou avec de l'huile bouillante ; quelques autres furent attachés face à face, et dans cette position on les laissait sans nourriture, afin que la rage de la faim les forçât à se dévorer mutuellement. On en lia trois ou quatre à des poteaux enduits de soufre auxquels on mit le feu, et chose horrible, des soldats furent vus jouant aux dés, à la lueur de ces chandelles humaines et vivantes. (MÉZERAI, *ubi supra*.)

L'amiral lui-même se délectait, dit-on, à la mort des ecclésiastiques, comme à quelque beau sacrifice ; et l'on rapporte que tandis qu'il assistait au supplice du gardien des Cordeliers de Saintes, le martyr, au milieu de ses tortures, lui adressa cette terrible prédiction : « Monsieur l'amiral, sachez de par Dieu, qu'il vous doit advenir ce qu'il advint à la reine Jézabel, meurtrière des prophètes. Un jour vous serez comme elle jeté par une fenêtre sur le carreau. Votre cadavre sera traîné au gibet, et subira toutes ces mêmes barbaries que vous faites aujourd'hui souffrir aux serviteurs de Dieu. »

Cependant le roi dressait une grande armée, pour l'envoyer contre les provinces insurgées. Son frère, le duc d'Anjou, devait encore en avoir le commandement, et en attendant, l'ordre avait été donné aux gouverneurs des provinces les plus rapprochées du foyer de la rébellion de réunir toutes leurs troupes à celles que commandait déjà le duc de Montpensier. Sa Majesté fit aussi paraître, presque en même temps, trois édits que le Parlement s'empressa d'enregistrer. Par le premier, Charles déclarait qu'il continuerait à prendre sous sa royale protection ceux des protestants qui ne se mêlèrent pas des troubles. Puis,

voyant que les protestants, sachant déjà à quoi s'en tenir sur les effets de cette protection, n'en continuaient pas moins d'aller grossir les rangs de leur corréligionnaires, il défendit par un second édit l'exercice dans ses États de toute autre religion que de la catholique, sous peine de confiscation de corps et de biens ; et par un troisième, il ordonna que tous ceux qui seraient admis aux charges et emplois publics prêteraient serment de vivre et mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine. Ces trois édits eurent le même effet. Ils n'empêchèrent pas les huguenots de tout sacrifier, famille, dignités et fonctions pour se rendre avec allégresse et avec une célérité incroyable auprès des princes.

De son côté, l'Université de Paris ne montrait pas un zèle moins ardent, ni moins impuissant contre les hérétiques. Elle ordonna que tous ses collèges seraient visités avec soin par le recteur, accompagné du censeur inquisitorial Demochares de Mouchy, dont on connaît déjà l'intolérante activité, et afin de conserver le corps enseignant dans une pureté irréprochable de doctrine, chaque membre de ce corps était tenu de donner sa profession de foi. On devait ensuite présenter requête au roi pour faire exclure et rayer tous ceux dont la religion serait suspecte, ainsi que ceux qui s'étaient retirés chez les hérétiques, soit docteurs, soit professeurs, bacheliers, libraires ou autres. Le roi répondit à cette requête par une ordonnance adressée à sa bien aimée fille, l'Université de Paris, dans laquelle ordonnance il était dit que tous ceux qui enseignent ou enseigneront, ou tiennent charge quelconque dans les collèges, en quelque art ou Faculté que ce soit, même ceux qui sont aux gages de Sa Majesté, seront tenus de faire et garder profession de la religion catholique, sous peine de se voir privés et forclos de leurs susdites charges. Sur quoi plusieurs professeurs et docteurs et entre autres le célèbre Pierre Ramus, principal du collège de Presle, furent aussitôt déclarés déchus de leurs titres et fonctions. (D'ARGENTRÉ, *Collect. jud. de nov. err.*, t. II, p. 598 et seq.)

Malgré toutes ces mesures, promesses, défenses et persécutions, d'Acier n'en avait pas moins réuni dans les provinces du Midi, et cela sous les yeux de Montluc lui-même, une armée de près de vingt mille hommes, tandis qu'on ne le croyait qu'à la tête « de cinq ou six mille bélières tout au plus, conduisant femmes et enfants avec eux, et qu'il ne fallait qu'aller voir pour se donner le plaisir d'en avoir bon marché. » Ces troupes s'étant jointes à celles des Cévennes, traversèrent le Rhône, sans que les catholiques osassent s'opposer à leur passage ; car Montluc s'étant trouvé trop faible contre de pareilles forces, avait pris le parti d'aller se réunir au duc de Montpensier. (MONTLUC, liv. 6. — D'AUBIGNÉ, t. I, liv. 5, p. 270 et suiv.)

Au reste la marche de cette armée, au dire des écrivains protestants, était imposante par la discipline, que contre l'usage de ce temps-là, le chef y avait su établir. d'Acier fit pendre six soldats qui avaient voulu mettre le feu au château de la dame de Lioux, belle-sœur de

Montluc. Il est vrai que quelques autres narrations catholiques en parlent d'un ton tout différent. On a écrit que Briquemaut, l'un des principaux chefs, mutilait chaque prêtre qu'il rencontrait et qu'il portait en guise de collier leurs oreilles enfilées. On a dit aussi que dans un endroit où l'eau se trouva rare, ces hérétiques défoncèrent les tonneaux de vin pour abreuver leurs chevaux, lesquels en burent tant, que les pauvres bêtes en devinrent ivres, au point de ne pouvoir plus tenir sur pied. Ce qu'il y a de certain dans tout cela, c'est que de part et d'autre la guerre se faisait avec rage et férocité.

D'Acier, arrivé en Quercy, fut averti que ceux qui l'accompagnaient venaient de prendre la détermination de ne pas passer outre, pour ne pas trop s'éloigner de leur propre pays, et pour ne pas laisser leurs familles et leurs biens exposés sans défenseurs à la malice de leurs ennemis. Il écrivit donc au prince pour l'engager à transporter le théâtre de la guerre dans la Guyenne, lui donnant l'assurance qu'il serait facile de réduire cette province toute entière, et de s'y fortifier de manière à s'en assurer la conservation, avant même que le roi eût eu le temps d'y faire passer des troupes. Il lui offrait d'aller au devant de lui jusqu'à Libourne, et de l'aider à prendre Bordeaux.

Mais le prince, bien loin d'adopter ce nouveau plan de campagne, témoigna hautement son mécontentement de ceux qui, devant attendre ses ordres, délibéraient ainsi, chacun séparément, et le privant par là d'une partie des secours qu'il avait droit d'attendre d'eux ; faisant même tomber son ressentiment sur d'Acier qui n'avait été que l'interprète de tous ses compagnons d'armes, il parlait de le faire citer devant un conseil de guerre ; l'amiral fut obligé de lui remontrer qu'un pareil procédé pourrait bien être sans inconvénient de la part d'un souverain dont l'autorité serait généralement reconnue, tandis qu'un chef de parti était tenu, sous peine de se perdre, à avoir de tout autres ménagements. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 555.)

Pendant que Dacier, sans se douter de l'effet qu'avait produit sa lettre, en attendait la réponse sur les bords de la Dordogne qu'il avait déjà passée, Montpensier accourut avec toutes ses troupes près de Périgueux, et les deux armées se trouvèrent bientôt en présence. Le jeune duc de Guise et Brissac conduisaient l'avant-garde catholique. Mouvans marchait à la tête de celle des huguenots. Il y eut bientôt une mêlée sanglante entre ces deux troupes avancées, et les protestants furent défaits ; Mouvans lui-même fut fait prisonnier.

Cet échec jeta une telle épouvante dans l'armée de d'Acier, que tous, sans plus penser à leur intention de ne pas trop s'éloigner de leurs foyers, n'eurent rien de plus pressé que de décamper et de tirer directement vers la Saintonge, craignant de repasser le fleuve en présence d'un ennemi aussi formidable. Il y a apparence que les catholiques auraient remporté une victoire complète, sur ces troupes désorganisées, si leurs propres soldats et surtout leurs chevaux harrassés par les marches forcées qu'ils venaient de faire, n'eussent pas été hors d'état de

poursuivre l'ennemi. Ils laissèrent au prince de Condé le temps de venir rallier et réorganiser lui-même ces troupes démoralisées. Montpensier ne se trouvant plus alors en état de tenir la campagne contre toute l'armée huguenote réunie, retourna vers Châtelleraut où il se retrancha.

Sur ces entrefaites, M. le duc d'Anjou arriva avec douze mille hommes de pied, et trois mille chevaux, sans compter les Suisses qu'on s'était hâté de rappeler. Il avait en outre vingt pièces d'artillerie. Quand il eut fait sa jonction avec l'armée de Montpensier, il ne parlait plus que de donner bataille aux hérétiques, et comme le prince de Condé croyait aussi qu'il lui était avantageux d'en venir promptement aux mains, les deux armées qui s'avancèrent chacune de leur côté, ne tardèrent pas à se rencontrer dans les plaines de Pamproux, entre Lusignan et Saint-Maixent.

Mais à l'instant où les deux avant-gardes n'étaient plus qu'à quinze cents pas l'une de l'autre, l'amiral reconnut que la position allait devenir mauvaise pour les protestants dont le corps de bataille était beaucoup trop éloigné, et n'aurait pas le temps d'arriver au moment utile. Il se décida donc à éviter un engagement, et il eut le bonheur de réussir, en cachant derrière le village un gros de valets avec quelques arquebusiers que l'ennemi prit pour un corps de réserve, ce qui l'empêcha de donner avec toute la décision nécessaire en pareil cas. L'affaire se borna donc à quelques escarmouches entre différents corps. La nuit survint pendant ce temps-là, et les deux armées qui par la nature du terrain tout parsemé de hauts bouquets de genêts, ne pouvaient savoir au juste l'état de leurs forces réciproques, s'éloignèrent d'un champ de bataille, où toutes les deux avaient été mutuellement induites en erreur. Celle du prince de Condé tourna vers Mirebeau dont elle s'empara, et l'armée catholique s'en revint à Poitiers. (*Vie de Coligny, ubi supra.*)

De Mirebeau, les protestants remontèrent vers la Loire, tant pour se rapprocher de la capitale du royaume, que pour recueillir ceux de leurs partisans qui n'avaient pas eu le temps ni la facilité de venir se ranger sous leurs drapeaux. Monsieur se hâta de prendre la même route, et, tout en les suivant de près, il reprit Mirebeau qui lui fut rendu sans combattre, par celui qu'on en avait établi gouverneur. Les conditions de la capitulation n'en furent pas pour cela mieux gardées. On fit main basse sur tous les protestants, et le gouverneur lui-même, ayant été massacré, son cadavre fut jeté dans la rue pour y être mangé des chiens. Condé pour user de représailles, envoya prendre le monastère de Saint-Florent, du côté de Saumur, et fit égorger tous ceux qui le défendaient, chefs et soldats. (DE THOU, t. V, p. 550.)

Monsieur s'approchait alors de Loudun. A la vue du danger qui menaçait cette ville, où les protestants avaient leurs principaux magasins, d'Acier était accouru s'y renfermer, avec ses troupes, et le prince revint sur ses pas en grande diligence pour la secourir.

Les deux armées se rangèrent en bataille sous les murailles de la

place, et l'on vit là près de cinquante mille hommes, tous Français et en armes, se disposant à s'attaquer mutuellement. Mais quoi qu'ils fussent si près les uns des autres, et qu'il n'y eût entre eux qu'une rase campagne, sans aucun accident de terrain qui pût gêner leur marche, la bonté du ciel prit soin, cette fois, d'empêcher ce combat impie. Il faisait alors le plus rude hiver qu'on eût vu depuis longtemps, car, avec une forte gelée, il y avait un tel verglas, que les hommes et les chevaux ne pouvaient faire un seul pas sans tomber, de sorte que la première des deux armées qui se serait mise en mouvement pour l'attaque, devait infailliblement se trouver dans un tel désordre, qu'elle aurait donné un grand avantage à l'armée opposée. Chacune donc voulait laisser cette mauvaise chance à l'autre, et l'on resta obstinément sous les armes pendant trois jours entiers, sans qu'il y eût autre chose que de légères escarmouches, dans lesquelles il y eut beaucoup plus de membres cassés par les chutes qui avaient lieu sur la glace, que de gens tués ou blessés par l'ennemi. Pendant ce temps-là, le froid continuait d'être si âpre, qu'au dire d'un témoin oculaire, il y eut plus de trois mille soldats gelés du côté du prince, et davantage encore du côté de Monsieur le duc d'Anjou ; si bien que le quatrième jour, les chefs semblèrent s'être donné le mot pour battre chacun en retraite de leur côté, non pas dans le but cette fois d'aller rafraîchir leurs troupes, mais bien pour les mener se chauffer. Les protestants revinrent à Thouars et les catholiques retournèrent à Saumur. (MÉZERAY, t. II, p. 4009.)

Le premier siège de Sancerre avait eu lieu dans cet intervalle. Sancerre n'est qu'une toute petite ville située à l'extrémité du Berry, à l'opposite du Nivernais ; mais par sa position sur le sommet d'une montagne escarpée et dominant la Loire d'une hauteur d'environ cent soixante toises, cette place est en effet comme la maîtresse de la navigation du fleuve. On croit communément que Calvin lui-même y fonda sa religion, dans le temps qu'il suivait, à l'université de Bourges, les cours de droit du docteur Aleiat. Du moins il est certain que dès l'année 1548, le nombre des réformés était si considérable dans cette ville, qu'ils purent s'emparer de l'église de Saint-Jean et y établir publiquement leur culte. Du reste, ils laissèrent les catholiques tranquilles dans la jouissance des autres églises et chapelles, et cet état de paix dura treize ans entiers. (POUPARD, *Histoire de Sancerre.*)

En 1561, un grand nombre de ceux qu'on poursuivait pour avoir pris part à la conspiration d'Amboise, vinrent se réfugier à Sancerre ; ils poussèrent les Sancerrois à abolir entièrement le culte catholique et à renverser de fond en comble l'ancienne église paroissiale de Notre-Dame, ainsi que les autres églises de leur ville et les trois cents couvents ou prieurés qui y existaient.

Depuis ce temps, Sancerre fut une ville entièrement protestante. Ses habitants s'inquiétèrent peu des divers édits qui vinrent restreindre ou protéger les droits des réformés ; ne reconnaissant la souveraineté du roi de France et les droits de leurs seigneurs-comtes que pour la

forme, ils se gouvernaient à leur mode. Protégés comme ils l'étaient par leur isolement des grandes routes de communication, et par la situation impenable de leur ville, personne n'avait même songé à les troubler jusqu'alors.

Quand le prince de Condé, au commencement de cette troisième guerre civile, était venu passer la Loire près de chez eux, il les avertit de se tenir sur leurs gardes ; et en effet, le gouverneur catholique de Bourges ne tarda pas d'envoyer des troupes pour soumettre Sancerre. Les Sancerrois les reçurent si chaudement qu'après en avoir tué un grand nombre, ils forcèrent les autres à retourner tout effrayés dans la capitale du Berry.

C'était là un affront que le gouverneur de la province ne pouvait laisser sans vengeance, et sur ses sollicitations, la cour commanda de faire le siège de la petite ville dans toutes les formes. On croyait bien que, quelle que fût la force de sa position, elle ne résisterait pas longtemps à des troupes régulières, dépourvue comme elle l'était d'artillerie et de garnison ; mais on avait oublié de calculer tout ce dont est capable le courage exalté encore par le fanatisme religieux.

Les Sancerrois commencèrent par se choisir deux chefs entre les mains desquels ils remirent l'autorité absolue. Le premier était leur bailli, André Johanneau, homme d'un sang-froid imperturbable et d'une rigidité de conscience inflexible ; il fut chargé de l'administration intérieure et de tout ce qui regardait la police municipale. L'autre fut le capitaine Lalleur, soldat intrépide, aussi actif que fécond en ressources. Ce dernier devait avoir le commandement militaire, et tous deux devaient agir de concert pour la défense de leurs concitoyens. Ni l'un ni l'autre ne manquèrent à ce mandat, que plus tard on leur fit payer bien cher.

Le commandant de Gien, Martinengo, avec trois mille hommes de pied, six cents chevaux et huit pièces de canon, déboucha soudainement par la route de Bourges, et prit position sur un plateau, en face de cette partie de la ville qui s'appelle le rempart des Dames. Bientôt le canon tonne : un large pan des murailles vieilles et négligées s'écroule, et offre une brèche de plusieurs toises ; mais les assiégés avaient déjà pourvu à cet accident. Un fossé profond, bordé de retranchements, avait été creusé derrière cette vieille muraille, et quand Martinengo fit donner l'assaut, ses soldats trouvèrent les habitants rangés en bon ordre derrière ce retranchement et ils en furent accueillis avec une si vive fusillade, qu'ils furent obligés de se retirer en laissant sur la place un grand nombre des leurs.

L'artillerie ouvrit incontinent une seconde brèche à l'orient de la montagne, du côté de Saint-Satur, vers la porte César, mais cette seconde tentative fut encore plus malheureuse que la première. Les assaillants furent culbutés du haut de la montagne, et Vieuxpont, qui commandait l'assaut, fut tué sous le rempart avec un grand nombre des siens. Lalleur, prenant aussitôt l'offensive, fit de fréquentes sorties,

attaquant et harcelant sans cesse les troupes royales au milieu desquelles il parvint plusieurs fois à jeter la consternation et le désordre.

Pendant que le siège tirait ainsi en longueur, le duc de Nemours, accompagné du fameux baron des Adrets, vint à passer par là avec une armée qu'il menait contre le duc des Deux-Ponts, qui à ce qu'on venait d'apprendre, arrivait avec une armée au secours du prince de Condé. Martinengo, irrité de la résistance que lui opposait une misérable bourgade, s'obstinait à la forcer et perdait tous les jours inutilement ses meilleurs soldats. Des Adrets, meilleur homme de guerre que ce commandant, lui représenta l'impossibilité d'escalader avec succès une place située sur montagne aussi escarpée, surtout quand il n'avait pas des forces assez nombreuses pour empêcher les sorties de l'ennemi. « En ce moment, ajouta le baron, l'armée royale et celle des huguenots sont déjà en présence, une bataille doit avoir lieu, et Sancerre suivra nécessairement la loi du vainqueur. »

Martinengo céda à ces raisons, et encore plus sans doute à la nécessité d'aller chercher un abri pour son armée contre les rigueurs de l'hiver qui était alors dans toute sa force : le siège fut levé.

Les Rochellois, dans le même instant, rivalisaient avec Sancerre de dévouement pour leur parti. Ils étaient venus assiéger Saint-Michel en Herm, sur les confins du Poitou, du côté de l'Océan ; c'était un gros bourg bâti sur un terrain que la mer avait jadis couvert. Pendant les guerres des Anglais, ce bourg avait été entouré d'une muraille solide et bien épaisse. Mais ce qui faisait surtout sa sûreté, c'est qu'étant dans un pays plat et extrêmement bas, en rompant seulement les digues dressées pour maintenir la marée, toute la contrée pouvait être couverte d'eau ; or, c'est précisément ce qu'on venait de faire, à l'arrivée des forces protestantes. Du reste, il existait une ancienne prophétie qui ne contribuait pas peu à donner du courage aux Saint-Michelois. « Dieu, leur avait-on fait croire, avait accordé à l'archange, leur patron, cette grâce que le lieu qui portait son nom ne serait jamais pris par l'ennemi, et que quand même il n'y aurait personne dedans pour le défendre, ceux qui s'efforceraient d'y entrer les armes à la main, mourraient au premier pas, la face tournée en arrière. »

Les Rochellois, qui ne croyaient plus à ces sortes de miracles, forcèrent la place malgré cette prédiction, et malgré les autres obstacles qui la protégeaient. Tous les habitants furent passés au fil de l'épée, non-seulement dans la première chaleur du combat, mais encore deux jours après, et quand ceux qui avaient pu éviter la mort jusque-là avaient déjà traité de leur rançon. Puis on démolit la ville elle-même sans y laisser pierre sur pierre.

D'autres Rochellois parcouraient aussi la mer sur leurs vaisseaux. Le cardinal de Châtillon, leur ayant obtenu la protection de la reine d'Angleterre qui leur permit d'arborer son pavillon, un grand nombre de hardis corsaires de tous les pays étaient venus se joindre à eux, butinant impunément sur tout l'Océan, et s'emparant de tous les navires catho-

liques qu'ils pouvaient rencontrer. Leur butin fut immense : le roi de Portugal, lui seul, se plaignait qu'il avait été pris à ses sujets la valeur de plus de deux millions d'écus d'or.

C'est alors qu'on apprit à la cour de France la fin tragique de la reine Élisabeth, femme de Philippe II et sœur de Charles IX. Déjà, sur la fin de l'année précédente, le sévère monarque du Midi et des Indes avait sacrifié à sa jalousie son propre fils, l'infant don Carlos d'Espagne. C'était un prince d'une humeur hautaine, fougueuse et atrabilaire ; et il avait, dit-on, laissé voir trop souvent qu'il était dévoré de l'ambition de régner. Il s'était toujours montré fort mal disposé pour les favoris de son père qu'il avait outragés plusieurs fois, jusqu'à les battre, et il avait de plus encouru la haine de la sainte Inquisition à laquelle on l'avait dénoncé comme fauteur des hérétiques. On faisait même courir le bruit qu'il avait formé le dessein de passer dans les Pays-Bas, et de se mettre à la tête des insurgés huguenots de cette contrée.

Philippe prêta l'oreille à ces accusations. « Quand j'ai de mauvais sang, dit-il, je baille mon bras à mon chirurgien, et je me fais saigner. » En conséquence, le jeune prince, plongé d'abord dans une obscure prison, avait cessé de vivre au bout de quelques mois, soit que son père lui eût fait couper la tête comme quelques-uns l'ont écrit ; soit que, suivant le rapport de quelques autres, il eût envoyé quatre Maures l'étrangler dans son cachot.

Après cette première victime, Philippe en immola une autre. Élisabeth ne s'était pas montrée moins incompatible avec ces mêmes favoris qui avaient perdu son beau-fils, et on l'avait entendue proférer contre eux des paroles de menace. Ceux-ci craignirent alors que la force de l'amitié conjugale ne gagnât enfin sur ce point l'esprit du roi, et qu'il n'épluchât leurs procédés de plus près. Pour parer à ce danger, ils firent dire à Philippe par son confesseur, en qui il avait toute confiance, que la reine était entachée d'une vilaine maladie, en tout pareille à celle que la malice des factions avait naguère attribuée au malheureux François II ; qu'une cohabitation avec cette princesse pouvait infecter le sang de Sa Majesté. A cette calomnie qui devait repousser le mari, ils en ajoutèrent d'autres propres à irriter l'orgueil et la jalousie du monarque. Ils prétendirent qu'Élisabeth avait donné la main à tous les projets parricides de don Carlos, pour lequel elle ressentait quelque chose de plus que l'affection légitime d'une belle mère.

Ils firent entendre aussi qu'elle avait également distingué d'une manière toute particulière, et fort peu innocente, le beau et jeune marquis de Posa, de la maison de Roïas ; et, peu de jours après, ce marquis fut trouvé assassiné à la sortie de son logis.

Puis ces même conseillers persuadèrent au roi qu'il était expédient de faire disparaître une épouse adultère qui pouvait compromettre sa précieuse santé, afin de nettoyer la maison royale d'une double infection et d'empêcher que l'enfant, dont Élisabeth était alors enceinte, ne fût l'héritier impur et illégitime de tant de beaux

royaumes, et presque aussitôt la pauvre reine s'aperçut qu'elle était empoisonnée.

Mais comme l'effet de la drogue que le roi lui avait fait donner ne parut pas assez prompt, Philippe vint lui-même un soir dans sa chambre, pour lui dire qu'il fallait qu'elle se purgeât tout de bon, et il lui donna à choisir entre des tablettes, un breuvage et une boulette. « Prenez madame, lui cria le monarque. — Oui, monsieur, répondit Élisabeth, puisque vous le voulez, je reçois ce présent de votre main. » Alors elle avala le bouillon tout d'un seul trait. Une heure après, elle était morte ; et l'enfant qu'elle portait, venu au monde avant terme, partageait le sort de sa malheureuse mère. Élisabeth n'était âgée que de vingt-trois ans.

CHAPITRE XX

ARGUMENT : LES DEUX ARMÉES RENTRENT EN CAMPAGNE.

BATAILLE DE JARNAC. — LE PRINCE DE CONDÉ PRISONNIER ET ASSASSINÉ.

L'ARMÉE HUGUENOTE SE RALLIE.

LE PRINCE DE BÉARN ET LE FILS DU PRINCE DE CONDÉ SONT NOMMÉS CHEFS DE LA CONFÉDÉRATION.

SIÈGE DE COGNAC. — PRISE DE MONTAIGU ET DE TIFFAUGES.

MORT DU JEUNE BRISSAC. — PRISE DE MUCIDAN.

MORT DE DANDELLOT. — LE DUC DES DEUX-PONTS. — IL TRAVERSE L'ALSACE, LA BOURGOGNE. — PREND LA CHARITÉ.

PASSE LA LOIRE, LA VIENNE. — SA MORT. — SON ARMÉE SE JOINT A CELLE DES PRINCES.

BATAILLE DE ROCHE-ABEILLE.

REQUÊTE AU ROI. — SIÈGES DE NIORT, DE LUSIGNAN, DE CHATILLON, DE REGEANNE, DE LA CHARITÉ. — AFFAIRES DE GUYENNE ET DU BÉARN.

PRISE DE MONT-DE-MARSAN. — MASSACRES D'ORLÉANS.

PRISE D'AURILLAC. — SIÈGES DE POITIERS, DE CHATELLERAULT.

ARRÊT DU PARLEMENT

CONTRE COLIGNY, MONTGOMERY, ET LE VIDAME DE CHARTRES.

BATAILLE DE NONCONTOUR.

L'hiver commençait à devenir plus supportable, et les deux armées sortirent de leurs quartiers. Celle du duc d'Anjou, qui se trouvait alors renforcée par deux mille cinq cents reîtres, sous le commandement du comte de Rheingraf, et en outre par trois mille hommes de pied et une belle cavalerie que le comte de Tende avait amenée de la Provence, quitta Chinon où elle avait pris ses quartiers et dirigea sa route par le Poitou, le Limousin et l'Angoumois. Elle s'en allait côtoyant la rivière de Charente, dans le dessin de se mettre entre les princes et de Piles qui leur amenait aussi un renfort considérable, levé dans le Quercy et la Gascogne. (DAVILA, t. I, liv. 4, p. 511 et suiv.)

Le duc ayant appris que les ennemis, après avoir quitté leurs cantonnements de la Rochelle, se trouvaient vers la ville de Cognac dont ils s'étaient déjà rendus maîtres, envoya tout aussitôt un corps de bonnes troupes pour se saisir de Jarnac, où il y avait un pont sur lequel il se proposait de passer lui-même le fleuve ; mais l'avant-garde de l'armée protestante, commandée par Coligny, arriva au moment même et rejeta les catholiques sur l'autre rive. Monsieur, après avoir manqué cette occasion de traverser la Charente, vint s'emparer de Châteauneuf, où il

y avait un pont de bateaux ; l'amiral, qui arriva trop tard pour empêcher la prise de cette place, ne put faire autre chose que de tenter de rompre le pont, ce dont il vint à bout, en allant lui-même sous la grêle de balles que faisaient pleuvoir les catholiques, détacher les bateaux qui le composaient, lesquels furent aussitôt emportés par le courant. (DE THOU, t. V, p. 568 et suiv. — *Vie de Coligny*, liv. 5, p. 556.)

Ensuite, il ordonna à deux régiments d'infanterie et à huit cents chevaux de se tenir, jour et nuit, sur l'autre rive, à un quart de lieue en avant du pont, afin de surveiller les mouvements des catholiques et de lui en donner avis. Cela fait, il se retira lui-même à Bassac, avec le reste de ses troupes, pendant que Condé était venu établir son quartier général à Jarnac ; les autres corps de l'armée protestante bordaient la rivière depuis Cognac jusqu'à Saintes.

Le corps d'observation que l'amiral avait laissé pour lui donner avis de ce qui se passerait dans l'armée ennemie, abandonna son poste qu'il trouvait incommode, pour aller s'établir ailleurs dans un terrain qui lui procurait plus d'aises. Le duc d'Anjou fit alors rétablir le pont en toute hâte ; et pour détourner l'attention des huguenots pendant ce temps-là, il fit mine de vouloir tenter le passage à Cognac même, ce qui attira la plus grande partie de leurs forces de ce côté-là ; puis, la nuit venue, il retourna tout aussitôt à Châteauneuf. Il trouva que les siens, sans que les huguenots s'en fussent douté, venaient d'y reconstruire le pont, à l'aide de barques et bateaux qu'ils avaient attachés ensemble avec des cordes. (DE THOU, *ubi supra*.)

Cela fait, et bien avant la naissance du jour, les catholiques envoyèrent leurs bagages, leurs gouvats et autres valets de l'armée sur le haut d'une montagne voisine et bien en vue, avec ordre de se développer et d'y faire le plus de mouvement possible, afin de tromper l'amiral, en lui faisant croire que c'était là l'armée. Ils commencèrent ensuite le passage qu'on aurait pu leur faire payer cher, si l'on avait été prévenu. Mais Coligny ne l'apprit qu'une grande heure au moins après le lever du soleil, et quand, à sa grande surprise, il les vit déjà rangés en bataille. Il n'avait plus d'autre parti à prendre qu'à rallier ses troupes dispersées, et à faire retraite sur les autres corps qu'il envoya prévenir de ce qui venait d'arriver. Mais comme il fallut qu'il attendit encore près de trois heures, à Bassac, pour donner à ceux des siens qui s'étaient le plus éloignés le temps de le rejoindre, il se vit attaqué par la cavalerie légère des catholiques avec une telle force qu'il connut aussitôt l'impossibilité de se tirer de là sans en venir à un combat sérieux. (MÉZERAY, t. II, p. 1014.)

Le jeune duc de Guise, Brissac, Malicorne, Pompadour et tous les seigneurs qu'on appelait les épées dorées de la cour, donnèrent intrépidement des premiers, et prouvèrent que, pour être dorées, leurs épées n'en coupaient pas moins bien. Dandelot et Lanoue accourus presque aussitôt au secours de l'amiral, soutinrent l'attaque avec une bravoure égale, et il se fit là plusieurs belles charges. Chacun cherchant les

avantages du lieu et du combat, on disputait chaque point, chaque accident du terrain, les uns pour empêcher, les autres pour protéger la retraite de l'amiral.

Celui-ci, après avoir beaucoup trop attendu, venait enfin d'abandonner Bassac dont l'ennemi s'était emparé à l'instant même. Lanoue, voulant arrêter la cavalerie catholique, à la faveur d'un ruisseau dont il espérait disputer le passage assez longtemps pour donner à l'amiral le temps de se mettre hors de danger, fut lui-même enveloppé, et étant tombé de cheval, il fut fait prisonnier.

Pendant ce temps-là, le duc d'Anjou continuait de faire avancer ses troupes. Coligny manda en toute hâte au prince de Condé que toute l'avant-garde de l'armée protestante allait être perdue, si elle ne recevait un prompt secours. A cette nouvelle, Condé, qui était alors à Jarnac, hâte sa marche, et ne considérant que le péril des autres, sans songer au sien propre, quoiqu'un astrologue lui eût, dit-on, prédit, le matin même, qu'il devait éviter surtout le combat pendant toute cette journée, il accourt suivi des plus braves gentilshommes du parti. Mais arrivé sur le champ de bataille, et comme il donnait ses ordres, le cheval de la Rochefoucauld, effrayé de tout ce tumulte, fit une ruade, et blessa grièvement d'un coup de pied le prince à la jambe. (LAVAL, liv. 10, fol. 275. — LE LABOUREUR, t. II, p. 507.)

Les seigneurs qui l'avaient accompagné, bien tristes de cet accident, voulurent l'emmener de là, en lui représentant qu'il n'était plus en état de combattre; mais Condé leur montra la devise qu'il avait fait graver sur sa cornette : *Pro Christo et patriâ dulce periculum* (1). « En avant, dit-il, messieurs ! puisque mon cheval me porte, je puis bien me passer de jambes. C'est assez que j'aie encore des bras pour ne pas manquer à cette sainte devise et pour défendre la cause de Christ et de ma patrie. Ne vous occupez pas de moi, et ne songeons qu'à vaincre. »

Cela dit, lui et l'amiral, à la tête de cette brave noblesse, vinrent donner dans le plus épais de l'ennemi avec une telle furie qu'ils renversèrent tout ce qu'ils rencontrèrent, et rendirent un moment l'espérance à ceux des leurs qui se défendaient encore. Dandelot, sur un autre point, faisait aussi des prodiges de valeur. On raconte qu'allant à la charge sur un escadron ennemi, il leva d'une main la visière de l'officier qui commandait cette troupe, et lui tira de l'autre main un coup de pistolet qui lui fit sauter la cervelle. (DE THOU, t. V, p. 566 et seq.)

Tous ces efforts de courage et de dévouement n'empêchèrent pas Monsieur qui s'avancait toujours avec sa bataille, de tourner complètement les troupes protestantes restées encore sur le terrain. Déjà l'amiral disposait sa retraite; Condé toutefois ne songea pas à se retirer. Blessé et environné de tant d'ennemis, il ne cessait, avec quatre cents hommes

(1) Le péril m'est doux pour Christ et pour ma patrie.

qui lui restaient à peine, de renouveler des charges furieuses et meurtrières. Mais, à la fin, son cheval s'abattit sous lui, et il demeura engagé au milieu des escadrons catholiques. Ce fut alors que tous les siens, s'étant serrés près de lui et s'efforçant de le relever, il se fit le plus beau combat qui se fût vu de toute la journée.

C'était à qui mourrait bravement pour dégager le prince. On cite un vieux seigneur, nommé Lavergne, qui bataillait ce jour-là, entouré de vingt-cinq, tant de ses enfants que de ses neveux. Il se fit tuer avec quinze de ces beaux et nobles jeunes gens ; les dix autres, couverts de blessures, furent faits prisonniers. Finalement, la petite troupe du prince fut toute taillée en pièces. Alors Condé, levant sa visière pour faire connaître qui il était, tendit son gantelet gauche à César d'Argences et à Saint-Jean, en signe qu'il se rendait à leur foi. Ces deux bons chevaliers s'empressèrent de le relever, avec le respect qu'ils devaient à sa qualité et à sa bravoure, et le portèrent sous une haie pour le faire reposer, parce qu'il ne pouvait plus marcher, ayant la jambe cassée. Mais voilà que Montesquiou, capitaine des gardes de Monsieur, ayant reconnu le prince, s'approcha tout doucement par derrière et lui tira dans la tête un coup de pistolet qui le renversa raide mort. Ce meurtre fut blâmé de tous, quoiqu'on ait prétendu que Montesquiou ne l'avait commis que par l'ordre de son maître qui, en effet, dès le commencement de la bataille, avait recommandé à tous ses plus braves gentilshommes de s'attacher au prince, et de ne pas lui faire de quartier. Condé n'avait pas encore trente-neuf ans. (MAMBOURG, *Histoire du Calv.*, t. II, p. 262. — BRANTÔME, *Éloge de Condé*. — L'ESTOILE, t. I, p. 56.)

Son corps fut relevé, placé sur une ânesse et porté à Jarnac, où Monsieur le duc d'Anjou était entré et prenait des logements sur les pas même de Coligny qui venait d'en sortir, après avoir toutefois eu la précaution de rompre le pont. Là, le cadavre fut jeté sur un banc de pierre, à la porte de la maison même qu'habitait Monsieur, et où le prince avait lui-même couché la nuit dernière. On l'y laissa longtemps exposé dédaigneusement à la vue de tous, jusqu'à ce que le prince de Béarn, son neveu, l'envoya demander pour le faire transporter à Vendôme, où il fut mis dans le sépulchre de ses ancêtres. Un satyrique de l'époque composa à ce sujet le quatrain suivant : (*Vie de Coligny*, p. 558.)

L'an mil cinq cent soixante et neuf,
Entre Jarnac et Château neuf,
Fut porté mort sur une ânesse
Le grand ennemi de la messe.

Cette bataille eut lieu en effet le treizième jour de mars de l'année 1569, et la perte qu'y fit la France, car c'était toujours la France qui perdait des deux côtés, fut plus considérable par la qualité, que par le nombre des morts, qui ne surpassa pas huit à neuf cents,

dont deux cents catholiques et le reste du côté des huguenots. Cela, au reste, semblera facile à expliquer si l'on considère qu'un seul régiment d'infanterie et la moitié au plus de la cavalerie des princes put prendre part à l'action.

Presque tous ceux qui succombèrent dans les rangs des protestants étaient des gentilshommes dont plusieurs furent assassinés par le vainqueur, après qu'ils s'étaient rendus, car il y avait bien des haines particulières à satisfaire. On cite entre autres l'aventurier Stuart, qu'un capitaine, jadis au service du connétable, immola pour venger la mort de son vieux maître, tué jadis au combat de Saint-Denis par l'intrépide écossais. Parmi les morts de marque qu'eurent à regretter de leur côté les catholiques, il est juste de mentionner le brave Lignères, qui avait si vaillamment défendu la ville de Chartres. (DE THOU, *ubi supra*.)

La nouvelle de cette victoire étant arrivée à la cour, alors à Metz, où le roi s'était rendu pour assister de sa présence l'armée du duc d'Aumale, Sa Majesté se leva, au milieu de la nuit, pour recevoir le courrier, et s'en alla sur le champ faire chanter le *Te Deum* dans la grande église. Ensuite de quoi elle commanda des processions dans tout le royaume, pour rendre grâces à Dieu. Elle fit part de sa joie par des ambassadeurs envoyés à cet effet au pape et à tous les princes catholiques qui en témoignèrent grande réjouissance. Le pape surtout, à qui Charles avait envoyé quelques-unes des cornettes prises à l'ennemi, les porta lui-même en procession, et à pied, depuis son château Saint-Ange jusqu'à l'église du Saint-Esprit, où il les fit appendre en trophée, tout près du maître-autel.

On ne tarda pas à s'apercevoir parmi les catholiques que la mort du prince et la victoire de Jarnac n'avaient pas toute l'importance qu'on s'était plu d'abord à y attacher. L'infanterie de l'armée protestante restait encore presque toute entière ; leur cavalerie, quoique défaite en partie et totalement dispersée, ne tarda pas à se rallier, et l'amiral, qui était comme l'âme du parti, avait déjà réuni les débris de ses troupes. Les huguenots n'avaient guère perdu, en perdant Condé, qu'une sorte de drapeau qu'il n'était pas impossible de remplacer. Dès le lendemain de la bataille, Coligny ayant fait passer la Charente aux gens de pied, les logea en sûreté dans Cognac, où il laissa d'Acier pour les commander ; lui-même, et son frère Dandelot, avec la cavalerie qu'ils purent réunir, gagnèrent Saint-Jean-d'Angely ; Montgommery se retira à Angoulême ; des détachements occupèrent partout les autres places et les châteaux susceptibles de fournir des moyens de résistance ; et quand la première panique fut passée, les confédérés reconnurent qu'ils étaient encore assez forts pour disputer l'avantage, et pour se promettre, avec espoir de succès, de maintenir l'ennemi de l'autre côté de la Charente. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le parti manquait pourtant d'un généralissime, et si l'on ne voulait pas voir bientôt se ralentir l'ardeur des peuples et la confiance des princes étrangers, sur le secours desquels on comptait, il fallait absolu-

ment que cette place fût occupée par un prince du sang ; car, suivant la politique de ce temps-là, c'eût été en vain qu'on aurait prétexté désormais le bien public et le service de l'État, comme on avait pu le faire jusqu'alors avec succès ; un pareil prétexte devenait sans force, s'il n'était pas présenté au nom d'un homme que sa naissance rapproche du trône. (DAVILA, t. I, p. 521.)

C'est alors que la reine de Navarre se rendit à Tonnay, où les principaux chefs avaient été convoqués en conseil. Elle les conjura, par l'exemple et par le sang du prince qu'on venait de perdre, de persévérer aussi généreusement qu'ils avaient commencé, et de mourir, s'il le fallait, pour la vérité de l'Évangile et pour la liberté de la patrie. « Si le Dieu fort et puissant qui est le Dieu des armées, dit-elle, a permis que notre brave chef succombât, s'il lui a plu de le récompenser de la gloire éternelle, plutôt que d'une couronne de lauriers ; au lieu de perdre courage, rappelons-nous qu'il nous reste à honorer sa mémoire et à venger sa mort sur ceux qui l'ont indignement assassiné. Au reste la bonté divine qui pourvoit à tout, ne vous a pas laissés sans moyen de remplacer, jusqu'à un certain point, votre noble et illustre général. N'avez-vous pas au milieu de vous son propre fils qui a déjà l'âme et le courage de son père ? Et moi, je vous offre aussi mon fils, sorti du même sang, si fécond en héros ? Ils sont jeunes encore, tous les deux, mais entourés comme ils vont l'être de tant de braves et habiles capitaines, les bons exemples ne manqueront pas à leur jeune ardeur. » (MÉZERAI, t. II, p. 4018.)

Ce discours fut accueilli par de vives acclamations. Le prince de Navarre fut à l'unanimité déclaré chef suprême des confédérés et le prince de Condé fut nommé son adjoint. Les capitaines et toute la noblesse leur prêtèrent serment en cette qualité, et l'armée continua à s'appeler l'armée des Princes, quoique en effet l'amiral y eût conservé pour lui la principale autorité. (D'AUBIGNÉ, t. I, liv. 5, p. 282.)

Les mesures qu'il prit avec une constance et une activité infatigables rompirent tous les desseins du duc d'Anjou qui, tout fier de la victoire qu'il venait de remporter sur un des plus grands capitaines du siècle, ne croyait plus rien trouver d'impossible. Sans perdre de temps, il marchait vers Cognac avec un grand train d'artillerie ; mais comme il se préparait à ouvrir la brèche, les assiégés abattirent eux-mêmes un grand pan de la première enceinte de la place, pour pouvoir sortir plus aisément et en plus grand nombre à la fois. Ils tombèrent sur l'armée du duc qui était loin de s'attendre à une pareille réception, et lui tuèrent plus de cent hommes dans cette première sortie. Les jours suivants furent tout aussi meurtriers. Car les défenseurs de la place, fâchés d'être assiégés en si petit lieu, vu le grand nombre de gens de pied qu'ils étaient, ne cessaient d'heure à autre de faire saillie sur les plus avancés ; et pour être souvent rafraîchis de leurs compagnons restés dans la ville, lesquels accouraient vivement à leur secours, quand ils les voyaient faiblir, ils firent tant et si bien qu'enfin les catholiques

prire le parti de se retirer, pour aller s'employer à choses qui lui fussent plus heureuses et profitables. (DE THOU, t. V, p. 596. — LAVAL, liv. 10, fol. 279.)

Ayant donc levé le siège, le duc s'en alla ravageant le pays, jusqu'à Saint-Jean d'Angely. En même temps, il avait envoyé l'ordre à M. de de Puygaillard, gouverneur d'Angers et de Nantes, de prendre la place de Montaigu, d'où les protestants qui en étaient maîtres, ne cessaient de faire de grands dégâts dans toute la contrée. Trois à quatre mille hommes furent en conséquence levés dans le Poitou, et avec du canon qu'on leur fit tenir de Nantes, ils vinrent camper devant Montaigu qui était une place assez forte, et qui aurait bien pu se défendre, si le sieur Duplessis que les princes y avaient mis, en qualité de gouverneur, n'eût pas négligé de la pourvoir et tenir en bon point. C'était en effet un homme avare et convoiteux, lequel uniquement occupé de bien ferrer sa bourse de tout ce qu'il pouvait prendre, n'avait fortifié ni ville ni château, tellement que les murailles tombaient en pièces. Il fut bien fâché de son imprudence, quand il se vit assiégé dans une enceinte aussi délabrée. Malheureusement il était trop tard et il mourut deux jours après : on ne sait au reste si ce fut de fièvre ou du chagrin de se voir déshonoré. (MÉZERAY, t. II, p. 1018.)

Après sa mort, son lieutenant Labrosse prit le commandement ; il n'avait avec lui que cinquante hommes d'armes, mais avec cette petite troupe, il trouva encore le moyen de se défendre avec vigueur, et même de faire quelques sorties dans lesquelles il tuait beaucoup de monde aux assiégeants, ce qui les mit parfois en quelque effroi.

Un fort détachement des troupes qui formaient le siège avait pendant ce temps-là été envoyé contre Tiffauges, qui n'est qu'à trois lieues de là. Ce bourg, qui appartenait au vidame de Chartres, avait été autrefois fort peuplé. A cette époque, il était presque dénué d'habitants ; mais il avait encore un bon château, situé sur un rocher escarpé, entouré d'un mur en très-bon état, et muni d'une grosse et solide tour qui pouvait tenir avec avantage contre un assaut. Le seigneur vidame en avait donné le commandement à un tout jeune homme de ses familiers, nommé Casseau, qui se tenait là avec quarante soldats, et qui avait été accoutumé de faire des courses dans la campagne jusqu'à Clisson, pillant le pays, et enlevant les gentilshommes et riches fermiers qu'il mettait ensuite à rançon. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 15, fol. 85.)

Cette troupe de pillards n'osa pas attendre un siège, quoique la place fût assez forte pour résister longtemps. Chef et soldats s'enfuirent pendant la nuit, de sorte qu'à la pointe du jour, les catholiques ne voyant nul préparatif de défense, s'avancèrent d'abord avec précaution, entrèrent dans le bourg et dans le château, où ils ne trouvèrent personne ; puis, pour détruire tout à fait ce repaire de bandits, ils y mirent le feu et brûlèrent tout.

Montaigu se défendait encore : l'artillerie y avait déjà fait une large

brèche tellement découverte, que pas un des assiégés n'osait plus paraître pour la défendre. Tous se retirèrent au château, laissant la ville au sac et au pillage des catholiques. Mais le château n'avait ni munitions, ni vivres pour tout ce monde qui s'y était sauvé. On n'entendait partout que cris et désolations des femmes et des bourgeois entassés pêle-mêle au milieu des soldats. Labrosse jugea donc qu'il lui convenait de capituler à condition que tous auraient vie et bagues sauvées. Cette condition fut accordée, mais très-mal observée ; on dépouilla jusqu'à la chemise ceux qui sortirent de la place ; les principaux et les plus riches furent retenus prisonniers, et ne furent rendus à la liberté qu'en payant leur rançon.

Sur ces entrefaites le duc d'Anjou n'osant pas (comme il en avait d'abord le projet), s'attaquer à Saint-Jean d'Angély, parce que les princes s'y étaient renfermés avec une partie de l'armée, se retourna vers Angoulême. Quelques officiers qui étaient dans cette ville, lui avaient promis de lui en ouvrir les portes ; mais Coligny eut vent de ce complot, et pour le déjouer, il fit partir en toute hâte Montgomery avec deux régiments. Un des conjurés fut puni du dernier supplice, et l'on fit si bonne garde que les autres n'osèrent plus bouger. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 560.)

Les catholiques qui venaient d'échouer dans cette tentative, furent obligés de se rabattre alors sur des places moins importantes. Après quelques jours de siège, ils prirent le château d'Aubeterre qui est très-fort. De là ils entrèrent en Périgord, et M. le duc d'Anjou détacha Brissac, colonel général de l'infanterie française, depuis que cette charge avait été ôtée à Dandelot, pour s'emparer de Mucidan. Un grand nombre de gentilshommes et de soldats huguenots étaient venus se renfermer dans cette ville, après la bataille de Jarnac ; aussi résista-t-elle beaucoup plus longtemps qu'on n'avait d'abord pensé. Le gouverneur, après avoir défendu la place jusqu'à la dernière extrémité, y mit lui-même le feu et se retira dans le château. (DE THOU, liv. 45, p. 177.)

On se battit pendant plusieurs jours à grand renfort d'artillerie, et quand la brèche fut suffisamment agrandie, on y donna plusieurs assauts qui furent vaillamment repoussés. Pompadour y fut tué des premiers ; Brissac, qui était l'ami et le frère d'armes de ce brave seigneur, jura de le venger ; et pour cela, couvert seulement de son casque et de son bouclier, il partit pour aller lui-même reconnaître la brèche et la profondeur du fossé ; mais ayant eu l'imprudence de lever sa visière, pour mieux regarder, un habile tireur qui le reconnut lui envoya dans la tête une balle d'arquebuse dont il mourut sur-le-champ. Toute l'armée catholique le regretta, tant à cause du souvenir de son illustre père, que pour les grandes espérances qu'il donnait déjà lui-même ; aussi quand le château se fut rendu, quoique le commandant eût stipulé pour lui et pour la garnison qu'ils auraient la vie sauve, on ne voulut tenir aucun compte de cette stipulation ; et le soldat furieux passa tous ces malheureux au fil de l'épée, en dépit de la foi promise et jurée.

Celui dont Brissac avait eu la place, Dandelot, ne lui survécut pas longtemps. Après la défaite de Jarnac, il s'était porté vers le Poitou, avec un corps d'élite. Son projet était d'y ramasser des fonds pour continuer cette guerre que les siens appelaient sainte et sacrée, et de rétablir en ce pays-là les affaires du protestantisme qui commençaient à y aller fort mal. Mais la chose n'eut pas le succès qu'il en avait espéré ; il tenta vainement de reprendre Montaigu ; cette place se trouva trop bien gardée. Il n'eut pas un meilleur succès à Clisson, quoiqu'il eût habilement monté un coup de maître pour surprendre cette ville. Il avait fait habiller à la catholique quelques-uns de ses meilleurs soldats qui, au point du jour, devaient se mêler avec les défenseurs de la place, au moment même où l'armée protestante s'approcherait pour tenter une escalade. Une fois entrés, ils devaient s'emparer d'un des postes en ayant l'air d'accourir pour le défendre ; et cela fait, ils l'ouvriraient aux autres, après quoi tout serait bientôt fini. Mais ce plan fut dérangé, parce que ceux qui avaient eu charge de s'introduire dans la ville n'y furent pas plus tôt, qu'au lieu de se conformer strictement à ce qui leur avait été prescrit, ils s'amuserent à brûler une chapelle qui se rencontra sur le chemin, et à « courir le prêtre », ce qui les fit reconnaître et chasser par les catholiques. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 15, fol. 87.)

Après cette expédition manquée, Dandelot revint à Saintes, sans avoir tiré d'autres avantages de la troupe qu'il avait ainsi promenée, que quelques écus produits par le pillage de tout le plat pays, ou saisies dans les caisses du clergé, que les deux partis semblaient alors vouloir faire contribuer à qui mieux mieux. Il ne fut pas plus tôt arrivé, qu'il se vit attaqué d'une fièvre pourprée que Dieu lui envoya. On fit aussitôt courir le bruit qu'il était empoisonné. Cette accusation parut ne devoir mériter aucune confiance ; car Coligny qui aimait tendrement ce frère, son compagnon fidèle et dévoué dans toutes ses entreprises, ne montra pas le moindre soupçon à ce sujet, et consentit même, quoique à regret, à s'éloigner du lit du moribond, sur la représentation faite par un des ministres, que la maladie était pestilentielle, et que M. l'amiral étant l'homme nécessaire à la défense de la foi, il ne lui était pas permis de mettre en péril les intérêts de tous ses frères en Dieu, en s'exposant à périr de la contagion, pour ne pas quitter celui qui était son frère selon la chair. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 561.)

Voilà comment Dandelot mourut dans son lit, après avoir affronté la mort tant de fois sur les champs de bataille. La perte d'un pareil homme était irréparable pour le parti protestant. Coligny se trouva seul chargé de la conduite de cette guerre ; mais il fit voir, et ses ennemis même en convinrent, que seul il pouvait encore suffire à un pareil fardeau.

Presque en même temps et de la même maladie, mourut dans la même ville de Saintes, Jacques de Boucard, grand maître de l'artillerie protestante. Coligny donna, au nom des princes, la charge de colonel général de l'infanterie, que venait de laisser son frère, à d'Acier ; il

nomma également pour remplacer Boucard, Genlis, frère du vieux Genlis qui venait de mourir à Strasbourg de mâle-rage (hydrophobie), et cela, disait-on, parce qu'il avait assisté le prince d'Orange dans le pillage de l'église de Saint-Hubert, à qui les catholiques ont recours pour être garantis de cette horrible maladie. (MAMBOURG, *Hist. du Calv.*, t. II, p. 269.)

Coligny détacha ensuite De Piles avec deux mille hommes de pied pour s'emparer de Médoc, le long des côtes de la Saintonge, entre La Rochelle et Bordeaux, et les protestants y firent un grand butin. Ils n'osèrent pas pourtant pousser leurs conquêtes plus loin, car Montluc était là ; et tout le monde tremblait en présence des procédés expéditifs de ce terrible capitaine, qui dit-il lui-même, « faisait brancher sur les chemins, et sans forme de procès, quiconque osait bouger. Si les autres commandants, mes voisins, eussent suivi cet exemple, et fait seulement la moitié de ce que je savais faire, nous eussions bien attrapé ce beau capitaine De Piles, et de sa suite ne s'en fût sauvé un seul. » (MONTLUC, liv. 6.)

Pendant ce temps-là le duc des Deux-Ponts s'approchait avec son armée de lansquenets et de reîtres ; et pour colorer au moins de quelque prétexte son invasion sur le territoire français, il écrivit une longue lettre au roi, dans laquelle il lui exprimait son regret de s'être vu dans l'obligation de lever une armée pour secourir le prince de Béarn et le prince de Condé, ainsi que ceux des Français qui avaient embrassé la vraie foi. « Ils m'ont, disait-il, porté leurs plaintes des traitements indignes et des outrages qu'on leur fait chaque jour. On ne se contente plus de les dépouiller de leurs biens et de leurs charges et emplois ; on veut encore leur ôter la liberté de conscience, contre la foi des derniers traités qui la leur ont garantie. N'est-ce pas pour cela qu'on a déjà fait entrer dans le royaume des troupes étrangères ; et le but de leurs ennemis n'est-il pas d'exterminer tous ceux qui voudraient rester fidèles à leur croyance ? Ce n'est donc pas contre Votre Majesté que j'ai pris les armes, mais contre les ennemis de mes frères en Christ, lesquels ennemis sont aussi ceux du roi, comme Votre Majesté l'a déjà maintes fois reconnu, et notamment dans son dernier édit de pacification. N'y reconnaissez-vous pas en effet, Sire, que tout ce qui a été fait par les confédérés a été pour votre service et le bien du royaume ? Quant à moi, je donne d'avance ma parole d'abandonner lesdits confédérés, et même de tourner mes armes contre eux, aussitôt que je pourrai m'apercevoir qu'ils auraient d'autres vues que de maintenir leur religion. » (DE THOU, t. V, p. 582.)

En même temps il fit passer le Rhin à ses troupes. Son armée était forte de huit mille cavaliers environ, et de six mille hommes au moins d'une belle et bonne infanterie, bien exercée aux choses de la guerre. Un grand nombre de Français et de Flamands (débris de l'armée du prince d'Orange qui venait de se débâter dans les Pays-Bas, après une campagne insignifiante), se joignirent à lui, sous la conduite du prince

d'Orange lui-même, et tout ce monde traversa l'Alsace. L'évêque de Strasbourg, tremblant d'effroi, reçut le duc des Deux-Ponts avec de grandes marques d'honneur et d'amitié. Il s'empressa de fournir à ses soldats des provisions et des vivres de toute sorte. (LA POPELINIÈRE, t. I, liv. 16, fol. 89.)

Le duc d'Aumale, qui était parti de la cour avec la mission de disputer l'entrée du royaume à cette armée, voyant qu'il n'avait pas assez de force pour l'empêcher d'avancer, traversa l'Auxerrois et alla rejoindre le duc d'Anjou, après avoir passé la Loire à Gien. L'ennemi de son côté prit sa route par la Bourgogne, sans rencontrer d'obstacles, et arriva sur les bords du fleuve, qu'il put aisément franchir à un gué trouvé près de Pouilly, en Nivernais. (*Vraie histoire*, liv. 5, fol. 199, verso.)

Il résolut toutefois de ne pas aller plus avant, sans s'être emparé de la ville de La Charité dont la situation avantageuse lui donnerait le moyen de faire passer et repasser son armée, sans péril, et suivant le besoin, sur l'une et l'autre rive.

La Charité était, en ce temps-là, entourée d'une assez mauvaise muraille, garnie de quelques tours, en petit nombre, mais protégée par de bons fossés. Un très-beau pont de pierre qu'elle avait déjà, conduisait, en s'appuyant par son milieu sur une petite île, à son faubourg situé sur l'autre rive. Ce fut du côté de ce pont que le duc dressa son attaque. Son artillerie commença à battre le mur qui était vis-à-vis. Une autre batterie fut dressée contre la tour de Nevers, et contre la muraille qui s'étendait jusqu'à la porte de Saint-Pierre. La brèche se trouva ouverte dès le premier jour, car cette muraille n'était pas très-solide ; et l'assaut était indiqué pour le lendemain. Alors le commandant de la place, par une lâcheté aussi pernicieuse qu'infâme, s'enfuit secrètement, la nuit, sous prétexte d'aller demander du secours au duc d'Anjou, mais en effet pour mettre sa personne en sûreté. (LAVAL, liv. 11, fol. 198 et suiv.)

Le matin étant venu, comme chacun se préparait pour repousser l'ennemi, on fut d'abord grandement surpris de ne pas voir paraître le commandant. Puis jugez de la consternation générale, quand on ne put plus douter qu'il avait lâchement déserté. Les habitants demandèrent un pourparler aux assiégeants. Mais pendant qu'on négociait, quelques bourgeois protestants, qui se trouvaient dans la ville, descendirent une corde du haut du rempart, et dans un endroit qui n'était pas surveillé. Les ennemis y montèrent les uns après les autres, et en si grand nombre, que quand on s'aperçut de leur présence, il n'y avait plus moyen de les repousser : ils étaient maîtres partout. Les lansquenets se prennent incontinent à brigander de leur mieux, massacrant tous les catholiques qu'ils purent trouver, après leur avoir fait subir les plus cruels outrages, surtout aux prêtres et aux religieux. Plusieurs furent écorchés vifs, d'autres enterrés jusqu'au cou et leurs têtes servaient de but à des jeux infâmes. Quelques-uns sont attachés à de longues perches et lancés du

haut du pont dans le fleuve ; ceux qui reparaisent sur l'eau sont tués à coups d'arquebuses. Les femmes et les enfants sont précipités du haut des maisons. On fouille partout pour découvrir des victimes, et la rage ne s'arrête pas même devant les tombeaux. Un grand nombre d'habitants sont pendus aux gouttières les plus élevées, on coupe la corde, ils tombent et viennent se briser sur le pavé tout jonché de membres sanglants. Le château qui capitula le vingt-troisième jour de mai, ne fut pas mieux traité malgré les conventions, et les religieux qui s'y étaient réfugiés furent tous égorgés. (GILET, *Annuaire du Nivernais.*) « Et ainsi par l'aveugle et scélérate rage d'hommes, nés en France, une pauvre petite ville française, contre tout droit divin et humain, fut faite curée à ces mâtuins et félons qui s'y montrèrent moins chrétiens que Tartares. » (LAVAL, *ubi supra.*)

De Thou qui cherche à réduire cette exagération des vieux chroniqueurs, prétend au contraire que les officiers et gentilshommes français, qui se trouvaient dans l'armée du duc des Deux-Ponts, obtinrent que La Charité ne serait pas pillée. « On se borna, dit-il, à prélever sur les habitants la solde d'un mois des troupes allemandes qui commençaient à murmurer de n'être pas payées. » Ce qu'il y a de certain, c'est que la tradition conservée à La Charité même n'est pas favorable à l'opinion de Thou.

L'armée catholique qui venait de son côté d'être renforcée par l'adjonction des troupes du duc d'Aumale, ainsi que par six mille lances envoyées par le duc d'Albe, se trouvait alors à Limoges. La reine-mère accompagnée des cardinaux de Lorraine et de Bourbon, était venue elle-même la passer en revue, pour exciter toutes ces troupes à bien faire. On partit ensuite et on arriva au Blanc, en Berry, où, en présence de cette princesse, les chefs tinrent un conseil de guerre, pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire dans des circonstances qui allaient devenir plus critiques. On décida qu'il fallait que le roi rassemblât le plus de troupes qu'il pourrait ; qu'il envoyât des courriers pour hâter les secours promis par l'Italie ; que cependant on suivrait et harcelerait sans cesse l'armée protestante qui aurait contre elle, non seulement les villes et places fortes où Sa Majesté avait des garnisons, mais encore les bourgades et villages, si elle tentait de rentrer dans le royaume. Plusieurs cependant étaient d'avis qu'il valait mieux livrer de suite une bataille, et empêcher surtout la jonction du duc des Deux-Ponts. (DAVILA, t. I, p. 584.)

Déjà le duc d'Anjou avait posté un détachement de l'armée royaliste pour disputer aux Allemands le passage de la Vienne ; mais il avait commis la faute de ne pas rendre ce corps assez fort. Le duc et ses lansquenets ayant trouvé un gué, taillèrent le détachement en pièces, et il ne resta plus d'obstacle qui les empêchât de se joindre avec Coligny. Celui-ci, en effet, aussitôt qu'il eut en nouvelle de la prise de La Charité, s'était mis en marche pour aller au-devant d'un prince à qui le parti avait tant d'obligations, et pour le recevoir avec tous les honneurs possibles. Toutefois, à l'exception de La Noue, demeuré en Guyenne pour

y maintenir le pouvoir et le crédit des confédérés, tout le reste de l'armée protestante accompagnait l'amiral, et Montgomery partait par ses ordres pour aller rallier et ramener promptement les autres secours qu'on attendait des provinces du Midi. (DE THOU, *ubi supra*.)

Mais le duc des Deux-Ponts n'eut pas le temps de recevoir les honneurs que les huguenots lui préparaient. Depuis son entrée en France il avait été pris d'une fièvre quarte, que la fatigue des marches presque continues avait considérablement aggravée. On lui conseilla imprudemment de boire, en une seule fois, une grande quantité de vin pour couper cette mauvaise maladie, et ce remède qui était, dit-on, assez du goût du noble malade, le tua, le onzième jour de juin, dans la petite ville de Nesson, à trois lieues de Limoges. (MAMBOURG, *Hist. du Calv.*, t. II, liv. 6, p. 271.)

En mourant il exhorta ses amis et ses officiers à continuer avec vigueur et dévouement l'entreprise qu'il avait commencée pour la cause sacrée de la religion. Ensuite il nomma pour commander à sa place le comte de Mansfeld qui avait été son lieutenant. Son corps, dont on ôta les entrailles, fut d'abord porté avec de grands honneurs à Angoulême, et rendu ensuite à son pays natal, pour y être enseveli dans le tombeau de ses ancêtres. (MÉZERAY, t. II, p. 1021 et seq.)

Quatre jours après la mort du duc, les deux armées protestantes, celle des Français et celle des Allemands, n'en faisaient plus qu'une dont le nombre était porté à vingt et un mille hommes. En mémoire de cette jonction on frappa une médaille d'or, représentant sur une face les têtes de la reine de Navarre et de son fils Henri, avec cette devise sur le revers : *Pax certa, Victoria integra, Mors honesta* (paix assurée, victoire complète, mort glorieuse). L'événement fut loin de répondre en tout à ces fastueuses paroles. Cette médaille, au reste, était une sorte de décoration que la reine de Navarre donna, avec une chaîne d'or, pour la suspendre et la porter au cou, à tous les officiers des troupes allemandes, dans le but de les associer à la confédération par une sorte de fraternité réciproque.

L'armée du duc d'Anjou campait à Roche-Abeille, à un quart de lieue des protestants qui se tenaient à Saint-Iriex. De nouveaux auxiliaires envoyés par le pape Pie V, étaient arrivés au nombre de quatre mille hommes d'infanterie, et de huit cents chevaux, ce qui portait le nombre des troupes catholiques à plus de trente mille hommes. Leur camp était sur un coteau en pente douce qui aboutissait à des vallées, et il était fortifié d'un bon fossé palissadé, excepté du côté de Saint-Iriex où il y avait un ruisseau et quantité de sources qui formaient un étang. Au delà de la chaussée de cet étang, le duc d'Anjou avait mis un corps de garde avancée, composé de deux régiments avec de l'infanterie et de la cavalerie derrière, pour le soutenir au besoin.

Coligny s'approcha de ce côté avec toute son armée. Suivant son usage, il commandait lui-même son avant-garde. Les princes menaient le corps de bataille. De Piles, rappelé de son expédition de Guyenne, et

le seigneur de Rouvray couvraient les ailes, où se trouvaient l'infanterie allemande et toute l'artillerie ; et un corps de cavalerie formait la réserve. (LA POPÉLINIÈRE, t. 1, liv. 9, fol. 100 et suiv.)

Quoique les deux camps fussent aussi près l'un de l'autre, les royalistes étaient dans une si grande sécurité qu'ils n'apprirent l'approche des ennemis que par un prisonnier que ceux-ci laissèrent échapper. A cette nouvelle, on cria aux armes, et on se rangea en bataille avec tout le désordre qui accompagne d'ordinaire de pareilles surprises. De Piles commença le combat, en attaquant le corps de garde qui était sur la chaussée de l'Étang, et qu'il culbuta du premier choc, en le rejetant jusque dans les retranchements palissadés. Là les catholiques parurent pendant quelques instants avoir repris l'avantage, et ils tuèrent beaucoup de monde aux assaillants ; mais ils furent enfin vaincus par le nombre, car toute l'armée ennemie était déjà arrivée sur ce point.

Les catholiques commençaient à songer à la retraite, et les officiers avaient beaucoup de peine à retenir leur soldats, quand on vit tout à coup arriver Philippe de Strozzi qui avait succédé à Brissac dans la charge de colonel général de l'infanterie française. C'était un capitaine de grande réputation. Il exhorte tous ceux qu'il rencontre, les appelle par leur nom et parvient à former un petit corps de trois cents hommes dans lequel des officiers de tout grade, et jusqu'à des colonels se rangent comme de simples soldats. Il se met à leur tête et fait si bien qu'il rétablit le combat. En effet, les royalistes encouragés par l'exemple de ce petit nombre de braves qui soutenaient seuls l'attaque, revinrent à la charge et firent plier à leur tour les troupes du seigneur De Piles. Un corps de cavalerie qui accourut au grand galop leur passa sur le ventre et les fit fuir à la débandade. De Piles lui-même, abandonné de ses soldats, et environné d'ennemis, se vit en grand danger de perdre la vie, ou d'être fait prisonnier. (*Vraie Hist.*, liv. 7, p. 225.)

Coligny qui venait de s'apercevoir de ce désordre, envoya des troupes fraîches pour soutenir celles qui étaient fatiguées, et en même temps il fit attaquer le camp royal par le flanc. Le seigneur de Rouvray fut chargé de cette attaque, avec le corps qu'il commandait. Il marcha le long des bords de l'Étang et tomba inopinément sur les catholiques. La brave troupe de Strozzi, qui s'était trop avancée, fut alors environnée de toute part ; la cavalerie protestante qui survint à l'instant même, la mit dans un tel désordre, qu'il ne lui fut plus possible de se rallier ; et Strozzi lui-même eut bien de la peine à éviter la fureur des soldats huguenots, qui ce jour-là, transportés de colère, ne songèrent ni au butin ni à la rançon des prisonniers, massacrant tout ceux qui tombaient entre leurs mains. Il venait d'être fait prisonnier, et il allait être égorgé comme les autres, quand quelqu'un des officiers ennemis l'ayant reconnu, l'arracha des mains de ces furieux et le conduisit à Coligny.

L'armée royale avait perdu dans ces diverses péripéties du combat plus de quatre cents hommes dont il y en avait bien cinquante tant

colonels que capitaines. La perte des protestants ne dépassa pas le chiffre de cinquante. Le carnage aurait été plus grand encore de la part des vainqueurs, si la pluie qui ne cessa de tomber pendant toute la durée de la bataille, ne les avait pas empêchés de poursuivre les fuyards qui eurent ainsi la possibilité de rentrer au camp. Cette action se passa le quinzième jour de juin.

Les confédérés, après ce premier succès qui n'était au fond qu'une affaire d'avant-garde, écrivirent une requête au roi pour rejeter de nouveau sur les Guises et sur leur parti la nécessité où ils étaient, disaient-ils, de reprendre les armes. Que s'il plaisait à Sa Majesté de permettre à tous les protestants du royaume de vaquer librement à l'exercice de leur religion, et de leur donner à ce sujet garantie suffisante, ils se retireraient sur-le-champ chacun chez soi. On demanda un passeport au duc d'Anjou pour faire porter cette requête à la cour; mais ce prince qui n'était pas fâché de l'importance que lui donnaient tous ces troubles, ne chercha qu'à différer de jour en jour de donner une réponse positive.

Coligny adressa alors ladite requête au maréchal de Montmorency son parent, lequel répondit de la part du roi, que Sa majesté ne pouvait écouter aucune proposition venant de ses sujets protestants, avant qu'ils n'eussent préalablement mérité cette faveur, en se soumettant sans condition, et en rentrant dans leur devoir. Sur quoi Coligny répliqua par une protestation dans laquelle il prenait tous les princes chrétiens à témoin, qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter à la patrie les malheurs dont l'obstination et l'ambition des Guises la menaçaient; que c'était donc à eux seuls maintenant qu'il en laissait toute la responsabilité.

Pendant ces négociations, le duc d'Anjou, « vu les longues traites et continuelles corvées que les catholiques avaient endurées par le passé », avait pris le parti de distribuer ses troupes dans les places des environs, afin qu'elles pussent s'y remettre et que les gentilshommes eussent loisir d'aller chez eux se reposer quelque temps, faire les récoltes de leurs terres, et ramasser de l'argent pour revenir ensuite à l'armée. Il leur avait donné rendez-vous au camp pour le quinzième jour du mois d'août, et bientôt après il prorogea ce délai jusqu'au premier d'octobre. Les confédérés au contraire continuèrent de tenir la campagne, pour occuper leurs troupes allemandes dont l'habitude est de se mutiner aisément, quand on les laisse dans le repos. Ils prirent pendant ce temps-là plusieurs places et châteaux, soit de force, soit par composition. (LAVAL, liv. 52, fol. 509.)

Le comte de Lude, gouverneur du Poitou, voyant alors tout l'effort de la guerre reporté du côté du Limousin et du Périgord, prit avec lui cinq mille hommes de pied, quatre grosses pièces d'artillerie de siège, avec quelques couleuvrines, et il se mit en campagne pour nettoyer son gouvernement des rebelles. Il prit aux hérétiques les châteaux de Chevreux et de Magne dont il fit noyer les garnisons, malgré les capitu-

lations, et il vint mettre le siège devant Niort le vingtième jour de juin. (LA POPELINIÈRE, liv. 17, fol. 102 et suiv.)

La Noue se hâta d'envoyer son lieutenant Pluviaut au secours de la place menacée. Or il fallait, pour entrer dans Niort, passer à travers les lignes des assiégeants. Quand la petite troupe de Pluviaut fut arrivée assez près de la ville pour voir les deux tours de la grande église : « Mes compagnons, dit le lieutenant, en les montrant à ses soldats, voyez là-bas les étendards sous lesquels l'honneur nous ordonne de nous ranger ce soir. Qu'aucun de vous ne les perde de vue, et que chacun fasse si bien des pieds et des mains qu'il puisse y arriver aujourd'hui, n'importe par quel chemin. Perdons plutôt de vue le soleil que la vue de ces tours, au pied desquelles nous attendent des frères exposés à la haine et à la vengeance d'un ennemi implacable. »

Ayant ainsi parlé, Pluviaut donne le signal aux siens, fond sur l'ennemi qui de son côté vient l'assaillir à droite et à gauche, et tout en combattant, il a le bonheur d'entrer dans la ville avec la meilleure partie de son monde. De Lude fit aussitôt dresser des batteries contre la porte du pont et les deux tours qui l'avoisinent et la défendent. L'artillerie joua sans relâche pendant deux jours de suite, et la brèche étant praticable, les catholiques donnèrent l'assaut. En même temps, et de l'autre côté de la ville, une autre partie de leurs troupes tentait l'escalade avec des échelles. Le combat fut meurtrier aux deux attaques ; mais la perte des assiégeants fut de beaucoup la plus grande. Les femmes et les enfants, tandis que leurs pères et leurs maris repoussaient généreusement l'ennemi, travaillaient avec intrépidité à réparer la brèche, et les troupes du roi furent obligées de se retirer. Le lendemain, l'assaut recommença ; et quoique Pluviaut eût été dangereusement blessé d'un éclat de pierre que le canon fit rejallir sur lui, la journée n'eut pas plus de résultat que la précédente. (DE THOU, *ubi supra.*)

Les jours suivants, l'artillerie continua de jouer, mais avec moins de violence, car la poudre commençait à manquer aux assiégeants, et du côté des assiégés on travaillait, jour et nuit, à réparer la brèche. Pluviaut, étendu sur son lit de souffrances, se faisait porter de poste en poste, et exhortait les habitants à prendre courage, leur promettant que La Noue ne tarderait pas à venir lui-même à leur secours. En effet, La Noue était déjà en marche ; déjà il avait pris Frontenay sur sa route, et s'était emparé d'une grande partie des bagages des assiégeants. Mais un fort détachement que de Lude avait envoyé contre lui l'avait forcé à rétrograder.

Les assiégés à qui l'on avait en vain offert les conditions d'une capitulation honorable, avaient retenu les eaux de la Seurre par des batardeaux et étaient parvenus à les faire déverser dans leurs fossés qui furent inondés. Les royalistes qui voulurent tenter une nouvelle attaque, se trouvèrent dans l'eau jusqu'à mi-corps, en sorte qu'il leur fut impossible de garder leurs rangs. Il ne laissèrent pas de s'avancer avec beaucoup de valeur ; mais l'enseigne de la compagnie du général ayant été

tué, et son drapeau pris, ils perdirent courage. Les feux d'artifice, l'huile et l'eau bouillante, la grêle de balles et de pierres qui pleuvaient sur eux du haut des remparts, les forcèrent à lâcher le pied, après avoir perdu beaucoup de monde.

Le lendemain ils tinrent conseil pour délibérer si l'on continuerait le siège. La plus grande partie des chefs étaient d'avis de le lever, parce qu'ils voyaient leurs soldats découragés pour avoir été tant de fois repoussés. Néanmoins, comme on venait de recevoir un renfort de troupes qu'amenaient Puygaillard, on résolut de faire encore une dernière tentative. Ce dernier assaut n'eut pas plus de succès que les autres, et de Lude apprenant que Teligny s'approchait avec un corps considérable de troupes, se vit contraint de se retirer, après avoir perdu inutilement quatre cents hommes de ses meilleurs soldats. (*Mém. de Castelnuu.*, c. vii, liv. 7.)

Si l'on en croit d'Anbigné, outre la perte qu'éprouvèrent les catholiques en cette occasion, ils eurent encore le désagrément de se voir hafoués par la comtesse de Lude qui était venue se promener au camp. Ces messieurs s'étaient promis, entre autre butin, d'avoir les belles filles de Niort à discrétion, et la comtesse leur reprocha de n'avoir pas eu assez de courage « pour s'emparer d'une aussi charmante proie. » (*Hist. univ.* t. V, p. 290.)

Coligny pendant ce temps-là avait pris Châtellerault par capitulation : car il y avait dans cette ville un grand nombre de bourgeois qui favorisaient le parti protestant. Il venait aussi de surprendre Lusignan dont la garnison catholique s'était retirée dans le château, espèce de fort imprenable situé sur le haut d'un rocher. L'amiral résolut de s'en rendre maître. Il fit venir de La Rochelle deux grosses pièces d'artillerie et quelques pièces de campagne qu'il rangea en batterie, sur une hauteur voisine, et d'où l'on commandait la place. La brèche s'étant bientôt trouvée assez grande, il commanda l'assaut. L'entreprise était périlleuse, car il fallait monter à découvert sur ce rocher ; les premiers qui s'approchèrent furent ou tués ou dangereusement blessés ; mais le commandant du château ayant été emporté par un coup de canon, la garnison, qui se composait de cent soldats à peine, demanda à capituler, et cette fois la capitulation fut gardée très exactement. (*LA POPELINIÈRE*, t. I, liv. 17, fol. 106.)

Mais tandis que l'amiral prenait des places en Poitou, on lui enlevait à lui sa propre ville de Châtillon. Celui qu'il avait laissé pour la garder, se voyant attaqué par des forces supérieures, mit le feu à la ville et se réfugia avec les habitants dans le château qu'il espérait défendre. Il n'avait pas prévu que les flammes, qu'il avait allumées lui-même, seraient poussées de ce côté-là par le vent. C'est ce qui arriva et tout allait brûler. Le gouverneur préféra se rendre et éteindre l'incendie. Il avait stipulé que les riches meubles qui se trouvaient en quantité dans cette demeure d'une des plus illustres familles de France seraient respectés. Ils n'en furent pas moins enlevés, dès le lendemain. On les chargea

sur quatre-vingts chariots, et on les conduisit à Paris, où ils furent vendus à l'encan. Pour ceux des habitants qui professaient la réforme, on les laissa se retirer à Montargis, où la protection de M^{me} Rénée de France offrait encore un asile à peu près assuré à tous les huguenots qui voulaient vivre en paix. (LAVAL, I. 41, fol. 505.)

Quelques soldats du parti, débandés de l'armée protestante, après le combat de la Roche-Abeille, s'étaient rendus maîtres du château de Regeanne, appartenant à l'évêque d'Auxerre, et de là, ils s'étaient mis à faire des courses qui désolaient les environs. Ils se virent tout à coup assiégés par les garnisons réunies d'Auxerre, de Villeneuve et de Joigny. Les plus heureux, en très-petit nombre, n'eurent que le temps de se sauver ; tous les autres furent massacrés ou réservés pour périr dans de longs et cruels supplices. Il y en avait un, parmi ces derniers, nommé Cœur-de-Roi, qui s'était rendu formidable par ses pilleries. « La populace lui arracha le cœur du ventre, comptant voir quelque nouveauté, et n'estimant qu'un tel brigand pût l'avoir tel que le commun des hommes. » Elle porta ce cœur sanglant dans toutes les places de la ville, elle le mit ensuite à l'enchère ; celui à qui il fut adjugé le fit griller sur des charbons, et il y en eut qui mangèrent de cette atroce cuisine. (LAVAL, liv. 12, fol. 521.)

Sur ces entrefaites, le duc d'Anjou envoya l'ordre à Sansac de reprendre aux protestants la ville de la Charité. Celui-ci, rassemblant les garnisons de Nevers, de Bourges, de Gien et d'Orléans, en forma une petite armée de sept mille hommes de pied. Il prit de plus quelques compagnies de cavalerie, et il vint camper devant la place le sixième jour de juillet (1569). Guerchy en était gouverneur au nom des princes. On commença cette fois par battre la porte de Paris, et on y eut bientôt fait une très grande brèche ; mais comme cette porte qui se trouvait sur une hauteur était d'un très difficile accès, on en revint à la tour de Barby qui est vis-à-vis la porte de Nevers, et de l'autre côté de la ville. On eut soin auparavant de jeter une partie de l'infanterie dans les vignes dont les coteaux des environs sont couverts, pendant que ceux de Bourges, postés de l'autre côté de la Loire, battaient à revers le même endroit avec quelques pièces de canon qu'ils avaient amenées avec eux. La tour était d'une structure très solide, mais la muraille à droite et à gauche fut en un moment renversée par les boulets. Un bourgeois, nommé Ravetot, se prit alors à crier au milieu de la place du marché, qu'il ne fallait pas s'exposer à être pris d'assaut. Sur quoi le gouverneur Guerchy le tua de sa propre main, et devant tous, disant « qu'il troublait la discipline militaire. » (DE THOU, *ubi supra*.)

Pendant ce temps-là, les catholiques après avoir reconnu la brèche, s'avancèrent avec beaucoup de résolution ; mais comme les assiégés avaient fait par derrière la muraille tombée un fossé qu'ils avaient garni de palissades, Sansac fut forcé de faire sonner la retraite après avoir perdu près de cinq cents hommes. Un de ses arquebusiers, qui s'en allait comme les autres, jeta sa mèche allumée qui vint tomber dans un

baril de poudre ; l'explosion eut lieu au même instant ; la flamme se communiqua à d'autres barils en assez grand nombre qu'on avait apportés là pour les besoins du combat, et tout sauta en l'air avec un si épouvantable fracas, que l'armée assiégeante tout entière se saava en désordre, les uns d'un côté, les autres de l'autre ; les plus rapprochés avaient été lancés en l'air ; un grand nombre même avaient été jetés jusque de l'autre côté du fleuve, où l'on voyait avec horreur leurs corps brûler et se consumer sur les sables.

Malgré ce terrible accident, Sansac était parvenu à rallier ses gens, et à les ramener au siège. Il faisait battre de nouveau la place pour élargir la brèche et la rendre plus abordable, quant tout à coup le bruit se répandit que l'armée des princes tout entière accourait à grandes journées au secours de la Charité. A cette nouvelle, une terreur générale s'empara de nouveau des catholiques déjà découragés par les revers qu'ils avaient éprouvés, et il fut impossible de les retenir plus longtemps sous les drapeaux. Un de leurs commandants même, qui voulut montrer quelque sévérité, fut tué par ses propres soldats, et le siège fut levé avec un grand désordre.

Les Charitois, fiers de leurs succès, allèrent aussitôt prendre Donzy, qui était un poste avantageux, pour faire venir des vivres dans leur ville. François de Marafin, qui commandait cette expédition, s'y livra aux plus affreux excès : la Collégiale devint la proie des flammes, ainsi que la belle église de Notre-Dame de l'Épeau. Les protestants prirent aussi Pouilly, Saint-Léonard, Antrain, et tout le pays des environs ; mais Sansac étant revenu avec de nouvelles troupes, alla de son côté mettre le siège devant Vézelay. (GILLET, *Annuaire du Nivernais.*)

En Guyenne, Montgomery, d'après les ordres de la reine de Navarre, était venu avec deux cents chevaux prendre le commandement général de l'espèce d'armée que les seigneurs huguenots du pays avaient toujours entretenue dans ces contrées ; et qu'on appelait l'armée des Vicomtes, parce que les vicomtes de Bourniquet, de Monclar, de Caumont, et plusieurs autres gentilshommes du même titre en étaient les principaux chefs. A la tête de ces troupes, Montgomery passa la Garonne à Saint-Gaudens, d'où continuant sa marche par de longs détours, il vint investir tout d'un coup la ville de Tarbes, près des sources de l'Adour. Les habitants, à qui Montluc avait promis de porter secours, refusèrent de se rendre : ils furent pris d'assaut et leur ville fut livrée au pillage, avant que Montluc eût le temps de remplir sa promesse. (LA POPELINIÈRE, t. 1, liv. 16, fol. 97, et liv. 18, fol. 114 et suiv. — *Vraie histoire*, liv. 5, fol. 257 et suiv. — DE THOU, *ubi supra.*)

De là, Montgomery fit irruption dans le Béarn que le seigneur de Terride, capitaine de grande réputation, se flattait d'avoir presque entièrement soumis. Ce chef catholique faisait alors le siège de Navarreins, la seule place qui restait encore à la reine de Navarre, dans les États de ses ancêtres, et il y avait déjà deux mois que ce siège durait ; mais la

place commençait à être fort pressée. L'approche de l'armée de Montgomery, grossie par tous les protestants du pays, qui n'étaient que réprimés mais non soumis, força l'ennemi à décamper et à se retirer à Orthez. Terride, qui avait perdu beaucoup de monde devant Navarreins, avait vu, comme c'est assez l'ordinaire dans ces longs sièges, une grande partie de ses troupes se disperser pour aller chercher çà et là ses commodités ; et il ne se trouvait plus en force pour résister à la nouvelle armée qui lui tombait sur les bras. Montgomery le poursuivit et vint l'attaquer dans Orthez où il avait à peine eu le temps de se loger. (D'AUBIGNÉ, liv. 5, p. 294. — LA POPELINIÈRE, *ubi supra*.)

Bientôt les protestants furent maîtres des faubourgs et de la ville ; avec les canons qu'ils y trouvèrent, ils commencèrent le siège du château, où les catholiques avaient été contraints de se réfugier. Le feu fut mis à la ville et l'embrasement gagnait déjà les premières cours du château lui-même, quand Terride demanda à capituler. On lui accorda la facilité de se retirer vie sauve, avec son armée, à l'exception de quelques officiers qu'on retint pour otages et qu'on livra à la reine de Navarre, laquelle, sous prétexte qu'ils étaient nés ses sujets, et qu'ils s'étaient montrés des plus ardents à faire prendre le parti catholique à ses villes et places fortes, ordonna de les faire mourir. Cette cruauté ne manqua pas d'appeler par la suite des représailles épouvantables. (LA POPELINIÈRE, *ubi supra*.)

Montluc, qui avait déjà si mal tenu sa promesse de défendre Tarbes, avait cependant reçu l'ordre de secourir Terride ; mais la jalousie s'était mise entre ces deux capitaines, et Terride eut tout le temps de perdre son armée et de se voir prisonnier lui-même, avant que son rancuneux rival n'arrivât à son aide.

Pau, où le roi avait mis garnison, fut abandonné par son commandant qui n'eut pas même le courage d'attendre l'ennemi, parce qu'il savait combien il s'était rendu odieux par les persécutions qu'il avait exercées contre les huguenots. Il avait fait mourir dans les supplices plusieurs de leurs ministres et fait pendre, pour cause de religion, un président et un conseiller du Parlement de la province.

Montluc, qui n'avait alors plus rien à faire de ce côté-là, où en effet il n'avait rien fait du tout, fut obligé de se soumettre à l'ordre qui lui enjoignait de joindre ses troupes à celles du maréchal Damville, commandant général des armées du roi dans toutes ces provinces ; mais Montluc, qui ne pouvait déjà pas souffrir un compagnon, était bien moins disposé encore à se soumettre à un supérieur, et il s'appliqua à contrarier tous les projets du chef qu'on lui imposait. Cependant, pour faire quelque chose, et pour obéir à son caractère essentiellement remuant et aventureux, il alla assiéger de son propre mouvement, et sans se concerter avec personne, la ville de Mont-de-Marsan qui tenait pour la reine de Navarre. Cette place est située sur le Midou, presque au point où cette rivière se jette dans l'Adour. Montluc prit d'abord par escalade les faubourgs qui sont en deçà de la rivière, et, après s'en être

rendu maître, il se posta sur le pont et fit apporter quantité de fascines pour mettre le feu à la porte de la ville qui donne sur ce pont. Mais le feu meurtrier qui partit d'une tour voisine, fit un si grand ravage dans les rangs de ses soldats, qu'ils furent obligés de se retirer sans rien faire. (*Mémoires de Montluc*, liv. 7.)

« Pendant qu'on bataillait ainsi sur le pont, dit le général gascon, dans ses *Mémoires*, on m'amena un rhabilleur de cuirs qu'on avait surpris dans une maison tout près de la rivière. Le vilain était un grand et fort homme qui me dit tout d'abord qu'il n'y avait pas là d'eau plus haut que la ceinture. Je lui dis que je lui donnerais dix écus s'il voulait montrer aux soldats le chemin pour passer à ce gué ; et pour cela je lui baillai une rondelle à l'épreuve ; mais il la jeta incontinent parce qu'elle pesait trop, et qu'il s'en trouvait empêché. — Je passerai bien sans cela, ajouta-t-il. »

Cet homme, en effet, pendant qu'on continuait à se battre au pont, pour détourner l'attention de l'ennemi, guida quatre compagnies qui traversèrent la rivière et pénétrèrent dans la ville par un endroit qu'on n'avait pas encore eu le temps de barricader. Ils obligèrent la garnison qui allait ainsi se trouver prise entre deux feux, à se retirer dans le château. Le gouverneur, qui n'avait aucune espérance, battit la chamade.

« Alors, continue Montluc, pendant qu'on traitait des conditions, je fis partir un gentilhomme pour aller parler secrètement aux soldats et leur dire que pendant qu'on parlementerait, ils fissent de leur mieux pour entrer d'un côté ou d'autre et qu'ils tuassent tout ; car il fallait venger la mort des braves officiers que la reine de Navarre avait fait dagner après la prise d'Orthez, et je ne voulais pas qu'il fût dit que tout est permis à ces gens-là et rien à nous. En effet, ceux que j'avais ainsi fait prévenir, coururent chercher des échelles, les dressèrent au coin d'une cour retirée, pénétrèrent dans le château dont les défenseurs étaient en ce moment retenus à la porte principale, où avaient lieu les conférences et massacrèrent tout, à l'exception du commandant ; parce que les parlementaires catholiques, au milieu desquels il se trouvait en ce moment, le tirèrent à eux ; ce qui fut bon pour lui, car autrement je crois bien qu'il eût passé par le chemin des autres qui furent tous tués. Il y en eut pourtant vingt-cinq ou trente qui se jetèrent par les fenêtres et que les gens de cheval sauvèrent. »

Ce que le peuple en fureur fit contre les religionnaires d'Orléans est incomparablement plus inhumain encore. Le lieutenant général de la ville, alléguant le besoin de la sûreté publique, les fit d'abord tous mettre en prison, hommes et femmes, sans distinction. Le vingt et unième jour d'août, la populace excitée par un fanatique se porta contre les prisons où ces malheureux étaient détenus et égorga tout ce qui s'y trouva. Une partie des plus considérables d'entre eux avait été renfermée dans la tour de Martinville : les bourreaux, ne pouvant en forcer l'entrée, mirent le feu à la tour elle-même, et la plupart de ceux qui

étaient dedans furent brûlés au nombre de plus de cent ; les autres se lancèrent par les fenêtres et moururent brisés de leur chute ou arque-busés « comme canards sauvages, » sans qu'on fit plus de quartier aux femmes qu'aux hommes. (DE THOU, t. V, p. 609. — LA POPELINIÈRE, liv. 18, fol. 159.)

Quelques-uns, en petit nombre, qui eurent le bonheur d'échapper, se sauvèrent à Sancerre et à la Charité, sans pouvoir s'arrêter à Montargis ; car le roi, malgré la bonne volonté de la duchesse de Ferrare, venait de lui envoyer l'ordre d'expulser tous les huguenots de sa ville, menaçant, en cas de résistance, de la contraindre à l'obéissance par le moyen d'une garnison catholique. La duchesse répondit que cette religion qu'on persécutait si violemment était la sienne ; qu'on devait savoir pourtant qu'elle tenait de trop près par le sang à Sa Majesté, pour qu'on la soupçonnât d'être malintentionnée, qu'elle n'avait reçu dans sa ville que de pauvres gens et qu'elle avait l'œil à ce qu'ils ne se mélassent de rien, sinon de prier Dieu avec elle ; qu'elle avait cru, d'après la permission que lui en avait donnée le roi, pouvoir vivre et mourir paisiblement avec ce bon peuple, dans la pratique de sa foi, sans qu'on l'obligeât à quitter un lieu qui était son domaine.

Cette représentation fut inutile ; il fallut que la bonne princesse cédât. Or, comme il y avait parmi ces proscrits maintes femmes et grand nombre de jeunes et vieilles gens, tous également indisposés à faire les longues traites qu'il leur fallait entreprendre, à travers les soudards et gens armés qui en voulaient à leur vie, la duchesse mit à leur disposition tous ses coches, chariots et charrettes. Tout ce peuple n'avait d'autre asile plus prochain que Sancerre et La Charité, où les fugitifs d'Orléans venaient déjà de se retirer, et il fallait traverser Châtillon, La Bussière, Gien, Briare, Boni et Cosne, où il y avait des garnisons catholiques. Heureusement, un parti de cavalerie huguenote, qui venait des pays du Perche et de la Beauce dans les environs ; cette troupe se chargea de servir d'escorte à ces infortunés. La garnison de Gien tenta bien d'attaquer le lamentable convoi ; mais elle fut vigoureusement repoussée, et il put arriver sans encombre à sa destination.

En Auvergne, les protestants venaient de surprendre la ville d'Aurillac. Ils avaient remarqué que les habitants avaient muré en dedans et en dehors la porte qui donne sur la rivière de Jordane, n'y laissant qu'une espèce de guichet, se fermant des deux côtés par de forts mardiers de bois. Ils percèrent secrètement, avec une tarière, celle de ces fermetures qui était en dehors, et jetèrent par le trou environ cent livres de poudre, à laquelle ils mirent le feu pendant la nuit, par le moyen d'une mèche et d'une trainée ; l'effet fut si violent que la porte toute entière et une grande partie de la muraille sautèrent en l'air. Tout aussitôt, ils se jetèrent dans la place par cette brèche, au nombre d'environ cent cinquante, tuèrent ceux des bourgeois, qui réveillés par l'explosion, avaient eu le courage de courir aux armes ; et à la pointe

du jour, ils étaient seuls dans Aurillac dont les habitants s'étaient tous enfuis à la hâte. Les églises, et surtout le beau monastère de Saint-Pierre furent ruinés avec cette fureur iconoclaste qui était devenue la manie de ce parti.

D'un autre côté, Coligny, après la prise de Lusignan, était venu assiéger Poitiers. Après Paris, cette ville était alors réputée plus grande de circuit qu'aucune autre de France. Elle n'est toutefois peuplée qu'aux deux tiers au plus de ce que comporterait l'étendue de ses murailles. Elle est traversée par la rivière de Clain. Coligny pensait que la possession d'une place aussi importante devait le rendre maître absolu de la province et le mettre en état d'en tirer tous les subsides et secours nécessaires pour faire subsister son armée. On hésita cependant avant de commencer un siège de cette importance ; on s'assembla par deux fois pour en délibérer, et il y en eut qui réprochèrent hautement une semblable entreprise, remontrant que ordinairement ces grandes cités sont les sépultures des armées qui veulent les prendre. Mais les gentilshommes de Poitou insistèrent fort et ferme pour qu'on ne perdit pas une si bonne occasion d'avoir une belle place forte, et leur avis prévalut. Jean de La Haye, sous le pseudonyme de Liberge, nous a laissé le journal de ce qui s'est passé à ce siège mémorable. J'en extrairai les passages les plus saillants. (LAVAL, liv. 15, fol. 525. — *Mém. de la Noue*, ch. xxv. — *Ample discours de ce qui s'est passé au siège de Poitiers*, par LIBERGE.)

Le comte de Lude, après avoir, comme on l'a vu, échoué devant Niort, était revenu en toute hâte à Poitiers, avec la meilleure partie de ses troupes. Le duc d'Anjou, dans la prévision que cette ville serait attaquée, y avait envoyé de son côté une compagnie de cavalerie allemande, deux cents hommes de la gendarmerie italienne et trois cents mousquetaires ; tout cela ne faisait cependant qu'une garnison de six mille combattants. Le duc de Guise et le marquis de Mayenne, son jeune frère, avaient à plusieurs reprises demandé congé d'aller à la bataille ; mais cela leur avait toujours été refusé, tant parce qu'on ne pouvait dégarnir le camp du peu de gens de cheval qui s'y trouvaient, que pour ne pas trop exposer la personne de ces princes. Peut-être aussi que d'Anjou ne se trouvait pas trop curieux de fournir à ces seigneurs, qui pouvaient devenir ses rivaux, les occasions de se signaler. A la fin le duc dit tout haut : « Que le roi lui avait donné la charge de colonel des chevau-légers, et qu'il serait indigne de cette charge, s'il ne se montrait au moins à l'ennemi ; » de sorte que Monsieur, quoique à regret, lui accorda congé pour sortir, mais à condition qu'il se tiendrait entre le camp des ennemis et le sien, avec défense de passer outre. Les deux princes profitèrent de cette permission pour venir aussitôt se jeter dans la place. Le maréchal de Tavannes, au reste, blâme, dans ses *Mémoires*, cet acte advenu, dit-il, sans commandement, prétendant que la présence de tels personnages ne pouvait faillir de faire attaquer Poitiers par les huguenots qui les détestaient ; mais toutefois leur arrivée ne contribua

pas peu à relever le courage des habitants et à les disposer à soutenir le siège avec vigueur. Aussi, dès les premiers jours que l'armée huguenote eut fait ses approches, commencèrent-ils à faire d'audacieuses sorties, dans lesquelles ils eurent presque toujours l'avantage. (*Mémoires de Tavannes, ad ann. 1569.*)

Le premier jour d'août arriva sur ces entrefaites, et cet anniversaire faisait trembler tous les habitants, parce qu'il y avait sept ans, qu'à pareille époque, la ville avait été prise et saccagée par le maréchal de Saint-André. Pour profiter de la terreur superstitieuse de leurs adversaires, les assiégeants firent de grand matin tonner leurs batteries contre les remparts. Il y en avait une composée de huit grosses pièces, qui située sur une hauteur, vis-à-vis le pont Joubert, tirait incessamment sur la tour par laquelle ce pont est défendu. Alors les assiégés, qui s'étaient jusque là maintenus dans les faubourgs, les abandonnèrent d'eux-mêmes, parce qu'ils n'avaient pas assez de monde pour défendre un si grand terrain. La Rochefoucauld et Mansfield en prirent aussitôt possession. L'un s'établit à Saint-Lazare et l'autre à Pierre-Lévée, pendant que Coligny occupa Saint-Benoit. Ce fut là tout le succès qu'obtint l'armée protestante ce jour-là, sur lequel elle avait fondé de bien plus grandes espérances. (*LIBERGE, ubi supra.*)

Plusieurs sorties eurent lieu les jours suivants dans lesquelles les assiégés eurent beaucoup de monde tué ou blessé, parce que l'ennemi, s'étant posté sur les hauteurs, tirait sur eux à découvert; mais les blessés étaient parfaitement bien traités par les soins de Jean de La Haye, maire de la ville. « Il avait, dit-il lui-même, établi un service où les dames venaient se joindre aux chirurgiens pour servir et panser ces pauvres navrés. »

Cependant une batterie, située au-dessus de Saint-Cyprien, ayant battu pendant toute une journée la porte dite de la Tour, était parvenue à en ruiner entièrement le haut; mais celui qui y commandait soutint si bien le bas, par le moyen de tonneaux remplis de terre, derrière lesquels il s'abrita, que, malgré le feu continuel de l'ennemi, il conserva ce poste et força les assaillants à renoncer à l'emporter. Ceux-ci dirigèrent alors une nouvelle attaque contre le mur du pré de l'abbaye, et quand la brèche fut ouverte, ils firent un pont de tonneaux vides et de planches attachées avec des cordes, qu'ils jetèrent sur la rivière de Clain qui passe au pied de cette partie des murailles.

Tout était prêt pour l'assaut, et la ville était dans l'effroi et la consternation. Déjà le conseil de guerre délibérait s'il n'était pas temps de songer à une capitulation; mais de Lude releva les courages abattus, en faisant remarquer que l'ennemi, après avoir passé cette brèche, se trouverait dans un pré découvert, où il serait exposé au feu de ceux de la ville, qu'on pouvait placer en sûreté, derrière un fossé palissadé, construit à cet effet, à l'autre bout de la prairie. Il ajouta qu'on pourrait même tomber sur lui avec de la cavalerie, le lieu offrant assez d'espace pour cela, ce qui donnerait un grand avantage aux assiégés, vu qu'il

serait impossible que les assiégeants pussent franchir la brèche avec des chevaux.

Le duc de Guise appuya cette opinion de tout le crédit que lui donnaient sur les catholiques sa réputation personnelle et celle de feu son père, et il se chargea de commander lui-même le corps de cavalerie qui devait fondre sur les assaillants. On résolut donc de tenir bon et d'attendre l'attaque. Mais des plongeurs italiens, pendant qu'on occupait l'ennemi par des décharges de mousqueterie, s'en allèrent par dessous l'eau, et ayant coupé les cordes qui attachaient les planches et les tonneaux, ils ruinèrent le pont et rendirent ainsi l'assaut impossible pour le moment.

Une difficulté, bien autrement redoutable, c'est que les assiégés étaient déjà réduits à des extrémités fâcheuses. D'abord leurs moulins étaient ruinés ; ils avaient su à la vérité y pourvoir en écrasant le peu de blé qui leur restait encore, les uns dans des moulins à moutarde, les autres dans des mortiers. Quelques-uns mêmes agencèrent les pierres tumulaires des cimetières en manière de meules, ce qui fit un bon office ; pourtant leurs provisions étaient beaucoup trop insuffisantes, et malgré tous ces moyens, ils n'avaient pu empêcher la famine de les assaillir. En outre, il y avait déjà plusieurs jours qu'ils n'avaient plus que des feuilles d'arbres et de vigne pour nourrir leurs chevaux. Les hommes eux-mêmes n'eurent bientôt d'autre nourriture que la chair de ces pauvres animaux, celle des ânes et d'autres bêtes immondes. Les œufs valaient jusqu'à douze ou quinze sols pièce, un chapon coûtait jusqu'à quatre écus, et une livre de beurre cinquante sols, encore n'avait pas de toutes ces choses qui en aurait bien voulu pour son argent. De plus l'ennemi se disposait à construire un second pont. (LA POPELINIÈRE, liv. 19, fol. 118. — LAVAL, *ubi supra*.)

Dans cet embarras, un nommé La Bédoyère, échevin de la ville, proposa de faire déborder le Clain et d'inonder la prairie. On enfonça à cet effet un double rang de pieux à travers la rivière, qui comme on sait, passe dans la ville, et l'on remplit de terre l'espace qui était au milieu. Le résultat de ce travail fut de déverser l'eau jusqu'au pied du mur intérieur, en telle abondance que ceux du dedans eux-mêmes furent obligés d'avoir un pont volant, pour pouvoir approcher du retranchement. On fit en même temps sortir toutes les bouches inutiles ; mais les assiégeants ayant repoussé ces malheureux dans les fossés, où ils mouraient de faim, les bourgeois, touchés de compassion, leur rouvrirent les portes et les reçurent de nouveau. (LIBERGE, *ubi supra*.)

Coligny fit reporter le nouveau pont qu'il avait préparé vers le pré de l'évêque, tout près des églises de Sainte-Radegonde et de Saint-Sulpice. Ce pont était fait de planches et de tonneaux comme l'autre, mais cette fois, on l'avait rendu si solide avec des chaînes de fer, qu'on espérait pouvoir faire passer du canon dessus. Un second pont, tout pareil, fut commencé un peu en aval du courant.

Enfin, le vingt-quatrième d'août, jour de Saint-Barthélemy, l'artillerie

protestante recommença à battre la place plus fortement qu'elle n'avait jamais fait. Ce jour-là elle tira plus de huit cents coups. Dans la persuasion que la journée ne se passerait pas sans combat, on renferma les femmes dans le château, afin qu'en cas de prise de la ville, elles fussent du moins à l'abri de la première fureur du soldat. Or, il y avait dans l'armée huguenote un officier de grande bravoure et réputation nommé Dominique, qui avait commis la faute de tirer son poignard en présence de Monsieur l'amiral et d'en frapper un capitaine qui lui disait de fâcheuses paroles. Ce furieux fut désarmé et on voulait le punir de mort. Coligny empêcha cette punition méritée et lui imposa pour toute peine d'aller reconnaître la brèche et de sonder la profondeur de l'inondation. Dominique s'approcha hardiment, couvert d'une cuirasse et d'un bouclier, et ayant eu le bonheur de revenir, il rapporta au chef que la brèche était en effet praticable, mais que l'eau était si profonde que les soldats en auraient au moins jusqu'à la ceinture. Sur ce rapport, Coligny contremanda l'assaut déjà tout disposé. (LA POPELINIÈRE, liv. 19, fol. 120.)

Les assiégés se mirent alors à réparer la brèche, pendant la nuit qui suivit, et le duc de Guise lui-même y travailla de ses propres mains, pour encourager les ouvriers. Ceux-ci y mirent une telle ardeur, que le lendemain matin Coligny trouva cet endroit de la muraille plus fort que jamais. Il changea ses batteries de place, et ayant fait redoubler le feu, il attaqua le moulin Tison qui fut presque totalement renversé. Mais comme l'inondation opposait encore de ce côté le même obstacle, il résolut de détourner la rivière au-dessus de la ville. En conséquence toutes les attaques se portèrent du côté du faubourg de Rochereuil que les deux partis avaient négligé jusqu'alors. Les protestants s'étaient aperçus que s'ils parvenaient à se rendre maîtres de cette position, il leur serait facile de rejeter le Clain dans son lit ordinaire. Mais leurs coups de canon ne faisaient point d'effet sur les murs que les assiégés s'étaient avisés de couvrir de sacs de laine. Il y eut seulement un grand nombre de blessés de part et d'autre. Puis la dyssentrie se mit dans les deux armées, épuisées par tant de fatigues. Coligny lui-même en fut dangereusement attaqué. (LIBERGE, *ubi supra*.)

Enfin le premier jour de septembre, les huguenots parvinrent à se loger près du pont, sur une hauteur qu'on leur avait longtemps disputée ; et comme de là ils voyaient à décevoir tous ceux qui allaient et venaient dans le faubourg, ils faisaient pleuvoir sur eux une grêle de balles qui tuait beaucoup de monde. Ceux-ci, pour se garantir, dressèrent pendant la nuit de grandes barriques des deux côtés de la rue et les couvrirent de planches épaisses, pour pouvoir circuler dessous sans danger. Ils tendirent aussi de grandes toiles pour ôter aux ennemis la vue de leurs mouvements.

Coligny fit enfin donner l'assaut, après avoir renversé avec son artillerie le mur de Rochereuil presque tout entier. De Piles s'avança le premier, à la tête de sa compagnie et des bataillons allemands, tout

hérissés de piques. Ils étaient protégés par les décharges des batteries qui ne cessaient de balayer la brèche ; mais ils furent repoussés avec un grand courage, et de Piles lui-même fut dangereusement blessé à la cuisse. Saint-Audens, qui suivait avec son régiment, reçut également une blessure dont il mourut quelques jours après. Les Allemands étonnés de cette résistance n'en firent pas moins de généreux efforts pour la surmonter. Ils se laissèrent tuer sous le rempart, sans tourner la tête, quand Coligny, reconnaissant l'impossibilité d'un succès sur ce point, leur envoya l'ordre de battre en retraite. On a dit que son intention n'avait pas été de pousser cette attaque aussi loin, qu'il n'avait commandé que d'aller simplement reconnaître la brèche ; mais que la noblesse française, toujours avide de gloire, avait imprudemment engagé les troupes à aller plus loin que ne le portaient les ordres du chef. (De Thou, *ubi supra*.)

Le jour suivant se passa de part et d'autre dans un morne silence. Les assiégeants étaient dans la consternation des pertes qu'ils avaient faites. On commençait à s'étonner de l'opiniâtreté que mettait l'amiral à prendre cette ville. Est-il donc délibéré, se disait-on tout bas, à nous faire manger l'herbe et les chardons qui croissent dans la campagne et dans les fossés, plutôt que de s'en aller d'ici, comme il l'aurait dû faire déjà depuis longtemps. Ceux de la ville n'osaient encore se réjouir de leur avantage ; un autre assaut pouvait leur devenir fatal. (LA POPELIÈRE, liv. 49, fol. 421.)

Cependant le bruit courait que la reine-mère était arrivée à Tours, qu'elle avait tenu conseil sur les moyens de secourir Poitiers, et que des troupes avaient été détachées en avant, pour tenter d'abord de s'introduire dans cette place. Le duc d'Anjou, disait-on, suivait lui-même avec toute son armée. Et en effet, on apprit bientôt qu'il était déjà devant Châtellerault où il avait fait ouvrir la tranchée en deça de la Vienne. Il avait, assurait-on, plus de dix-sept mille hommes avec lui.

A cette nouvelle, Coligny qui ne demandait qu'un prétexte pour lever un siège commencé avec tant d'espérances, donna le signal de la retraite, après avoir perdu là plus de deux mille hommes, et fait tirer plus de quatre mille coups de canon. Les assiégés, si l'on s'en rapporte à la relation de Liberge, n'avaient pas plus de cent morts à regretter. Mais La Noue affirme au contraire qu'il arriva là une chose toute différente de ce qui advient ordinairement aux villes non forcées ; c'est que ceux du dedans perdirent plus de gens que ceux du dehors, et il en donne pour raison que la place est tellement commandée par les hauteurs environnantes, qu'on voyait tout à découvert les hommes se présenter pour défendre les remparts, ou pour travailler à réparer la brèche. (*Mémoires de Castelneau*, liv. 7, c. VIII. — *Mémoires de La Noue*, c. XXV.)

Le duc de Guise, aussitôt que le siège fut levé, alla joindre le roi qui était à Tours. La bravoure qu'il avait montrée pendant toute la durée de ce siège, lui valut tant de gloire et d'applaudissements que le

parti catholique s'accoutuma dès lors à le regarder comme le soutien de la religion et le digne successeur de la puissance de son père. (DAVILA, t. I, p. 552.)

Le duc d'Anjou continuait le siège de Châtellerault. La brèche était ouverte de plus de cinquante pieds, à la porte de Sainte-Catherine, quand il apprit que Coligny revenait sur lui avec toute son armée. Il résolut d'emporter la place avant l'arrivée de l'amiral. La ville, en effet, n'avait que de mauvais murs, son fossé n'était ni assez profond, ni assez bien entretenu pour faire craindre une résistance sérieuse; il n'y avait même point de remparts du côté où est son pont sur la Vienne, et les assiégés n'avaient eu le temps que d'y élever à la hâte quelques retranchements, où ils avaient placé des mousquetaires. Il arriva pour lors que les Italiens auxiliaires de l'armée royale disputèrent aux Français l'honneur de marcher les premiers à l'assaut. Le duc d'Anjou, pour ne point donner de jalousie aux capitaines ni aux soldats, ordonna que le différend serait jugé au sort du dé, lequel tomba en faveur des Italiens. (DE THOU, *ubi supra*. — *Mémoires de Castelneau*, liv. 7, c. ix.)

« Ceux-ci firent tous devoir de gens de bien. Ils s'élançèrent intrépidement à la brèche, et voyant qu'elle était abandonnée, ils y plantèrent furement leur drapeau; mais tout à coup ces soldats du pape se virent reçus selon l'affection que les huguenots portent à leur maître. » Ils essayèrent de front et de flanc un feu terrible de mousqueterie. Vainement ils tentèrent de reculer; les bataillons français qui les suivaient de près, et qui n'étaient point encore en butte aux décharges de l'ennemi, ne bougeaient pas de place, et ne laissaient aucun passage à la retraite. Ils résolurent donc de périr au moins glorieusement. Il y en eut plus de deux cents qui se firent tuer sur la brèche et leur chef Giustiniani leur donna lui-même l'exemple. Il s'enveloppa dans son drapeau. « Puisque je ne puis, dit-il, remporter la victoire avec lui, qu'il me serve de linceuil ! » Il tomba tout criblé de balles. (LA NOUE, c. xxv. — DE THOU *ubi supra*.)

Coligny arrivait presque au même instant à l'un des faubourgs situés à l'opposé de l'attaque, et quatre cents de ses mousquetaires étaient déjà entrés dans la ville. Le duc d'Anjou se vit dans l'obligation de rappeler ses troupes. Il voulait encore coucher à deux lieues de là, croyant les jeunes fous de l'armée. « Demeurez-y, si vous le trouvez bon, lui dit brusquement Tavannes, moi je m'en vais avec tous ceux qui aiment le salut de la France; l'ennemi sera dans deux heures sur vos bras. » (TAVANNES, *Discours contre ses calomnieux*.)

L'armée royale continua donc sa retraite en bon ordre et passa la Creuse. Ainsi que l'avait prévu Tavannes, l'amiral la suivit de près avec toutes ses troupes.

Pendant ce temps-là, un arrêt du Parlement de Paris, rendu sur la requête de Gilles Bourdin, procureur général, en date du treizième jour de septembre, condamnait l'amiral à la peine capitale, et promettait cinquante mille écus d'or à quiconque le livrerait vivant ou mort. On

promettait de plus au traîtreur grâce pleine et entière, au cas où lui-même se trouverait coupable du même crime que Coligny. Un semblable arrêt était porté contre le vidame de Chartres et contre le comte de Montgomery ; et en attendant, leurs effigies furent ignominieusement traînées à la place de Grève, dans un tombereau, et ensuite attachées à des potences. (*Mémoires de Castelneau*, liv. 6, c. ix.)

Ceux que condamnait cet arrêt, qui fut affiché partout, en latin, en allemand, en espagnol, en anglais et en français, « ne s'en mirent que peu en peine alors ; mais plus tard néanmoins il eut son exécution ; » et déjà même l'amiral rencontrait un traître parmi ses domestiques. Ce misérable, gagné par La Rivière, capitaine des gardes du duc d'Anjou, s'était chargé, moyennant une forte récompense, d'empoisonner son maître. Il fut soupçonné, arrêté, il avoua son crime et on le pendit, avec cette inscription attachée à la potence : « Celui-ci est le mauvais serviteur qui a lâchement trahi la cause de Dieu, de sa patrie et de son maître. » (*MÉZERAU* t. II, , p. 1040. — *LA POPELINIÈRE*, liv. 19, p. 128.)

La reine-mère pourtant ne trouvait pas que ce fût encore assez d'avoir ainsi désigné aux poignards des assassins celui qu'elle appelait jadis son véritable et son meilleur ami. Jusque-là l'amiral, nonobstant tout ce qui se passait, avait toujours joui de ses revenus, et Catherine avait même défendu que personne n'y touchât ; c'était pour lui faire croire que la nécessité seule la forçait à avoir l'air d'être au nombre de ses ennemis, et pour laisser aussi une porte toujours ouverte à un accommodement, quand il serait utile à son intérêt particulier ; mais pensant maintenant n'avoir plus de mesures à garder, elle fit elle-même confisquer tous ses biens, de sorte qu'il se vit obligé de demander les secours des églises qui lui accordèrent deux mille écus par mois, pour son entretien. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 375.)

Le prince d'Orange s'éloigna dans le même temps de l'armée huguenote et partit déguisé, passa la Loire, prit sa route par Vézelay, et se rendit en Allemagne, pour y lever de nouvelles troupes destinées à soutenir les protestants, tant en France que dans les Pays-Bas. Ses frères, Ludovic et Henri de Nassau, étaient restés dans le camp des princes. (*De Thou*, *ubi supra*.)

Le duc d'Anjou, après avoir reçu un renfort considérable des nouvelles levées que le roi avait fait faire par toute la France, passa la Vienne, et se rapprocha de nouveau des ennemis, en tirant du côté de Loudun. Son dessein était de se mettre entre eux et les provinces de Poitou et de Guyenne, pour les empêcher d'y rentrer. Tout à coup Biron, qui faisait les fonctions de maréchal de camp, vint lui dire qu'il avait rencontré les avant-coureurs de l'ennemi, en marche du côté de Moncontour. En effet, Coligny, instruit de l'approche du prince dont il ignorait cependant les forces, s'était décidé à lui livrer bataille, parce que les troupes du Dauphiné et du Languedoc, s'ennuyant de demeurer aussi longtemps éloignées de leurs foyers, menaçaient de désertir, et que les Allemands qui n'étaient pas payés, commençaient à se mutiner.

D'Anjou, quoique moins pressé par la nécessité, désirait également de finir par un coup d'éclat, une guerre qui menaçait de devenir interminable, si l'on laissait au prince d'Orange le temps de ramener les secours qu'il était allé chercher en Allemagne. C'était là du moins ce qu'entrevoyait et craignait le conseil du roi.

Ainsi donc Coligny qui était arrivé au village de Saint-Clair, lequel n'est éloigné que de deux lieues de la ville de Moncontour, avait rangé son armée en bataille dans la plaine qui est au-dessus de ce village. Elle n'était plus composée que de six mille chevaux et de douze mille fantassins, tant Français qu'étrangers. Toute son artillerie se bornait à trois gros canons, trois petits et deux couleuvrines ; mais la position qu'il avait choisie eût pu remplacer tous les autres avantages qu'il n'avait pas, si le combat s'était livré dans cet endroit. L'armée du roi ne parut pas ce jour-là ; et il n'y eut qu'une affaire d'escarmouche entre les avant-coureurs des deux partis.

A minuit, deux gentilshommes de l'armée catholique s'étant avancés, appelèrent les vedettes des protestants et leur crièrent : « Huguenots, avertissez M. l'amiral qu'il aura demain la bataille et que nous avons des forces formidables. Mais que s'il peut l'éviter, dans cinq ou six jours, il n'aura plus d'ennemis à combattre, car nos étrangers veulent se retirer et notre noblesse aussi. » Coligny à qui on fit part de cet avertissement, n'en tint compte, pensant que c'étaient quelques plaisants du camp royal qui avaient voulu s'amuser. (*Mémoires de Mézeray, ad an. 1569.*)

Trompé par ses espions qui l'assuraient au contraire que le duc était encore loin, il crut avoir le temps de le devancer à Moncontour et de s'emparer avant lui de cette position. La Noue était déjà parti devant, et s'était en effet rendu maître de la ville. Le reste de l'armée se mit en marche, et on se rangeait en bataille, sur ce nouveau terrain, à mesure que chaque corps arrivait. (*De Thou, ubi supra.*)

Soudainement Montpensier, qui conduisait l'avant-garde de l'armée royale, tomba sur l'avant-garde protestante, au moment où elle se mettait en marche pour se joindre au corps principal. Elle fit volte-face sans s'étonner, et répondit par une décharge qui porta le désordre parmi les assaillants ; mais la cavalerie qui survint la mit à son tour en déroute. La Noue avoue que si les troupes royales eussent profité de ce premier succès, au lieu de laisser à leurs adversaires le temps de se reformer, il ne doute pas qu'elles n'eussent dès lors remporté une victoire complète et décisive ; mais les troupes catholiques s'arrêtèrent pour reprendre haleine, et Coligny, qui avait fait la faute de se mettre en marche, en présence d'un ennemi qu'à la vérité le rapport de ses coureurs lui faisait croire encore éloigné, profita de ce répit pour remettre les siens en bon vouloir. « Tout est sauvé, leur dit-il ; ce moment qu'on nous laisse pour nous reconnaître a tout réparé à notre avantage. Nous ne cherchions tous que l'occasion de combattre, la voilà qui vient d'elle-même au devant de nous, et jamais elle ne pouvait être

plus belle. Courage, mes compagnons, et rendons grâce à Dieu. » (De Thou, *ubi supra*.)

Aussitôt, pour mieux dissimuler la nécessité où il s'était mis par sa manœuvre hasardée, de ne plus pouvoir refuser la bataille, il fit repasser à ses troupes un ruisseau derrière lequel l'ennemi leur avait laissé le temps de se reformer, et il alla attaquer le premier audacieusement l'armée royale. Il se mit lui-même à la tête des premiers rangs et chargea avec tant de délibération qu'il mit en fuite tout ce qu'il rencontra, prit deux drapeaux, et tua environ vingt-cinq hommes ; mais le gros de l'armée catholique avait eu le temps d'avancer, et il fallut bien que les huguenots reculassent à leur tour. Ils le firent en bon ordre, mais non sans éprouver de grandes pertes, et ils vinrent se ranger de nouveau sous les murailles de Moncontour. C'est à cette première affaire que nos historiens ont donné le nom de Combat de Saint-Clair. (De Thou, *ubi supra*.)

Ceux des corps protestants qui étaient arrivés les premiers, avaient déjà, comme on l'a vu, commencé à se mettre en bataille. Malheureusement pour eux, Biron avait pu placer son canon sur une montagne voisine, d'où il foudroyait leurs rangs à mesure qu'ils se formaient. Les Allemands surtout, dont la position se trouvait la plus découverte, eurent beaucoup à souffrir. Mais Coligny parvint à leur persuader de tenir ferme, en les appelant à plusieurs fois « les défenseurs uniques de la liberté française, et de la véritable religion. »

La nuit qui survint fut encore plus efficace que toutes les exhortations et flatteries pour les arrêter, car elle suspendit ce feu meurtrier qu'on faisait sur eux, et tout le monde garda son poste jusqu'au lendemain. Pendant cette nuit, il y eut dans le camp protestant un grand conseil de guerre, où l'on fut fort longtemps embarrassé sur la résolution que l'on devait prendre. Les avis qu'on recevait à chaque instant représentaient l'armée royale comme infiniment supérieure en nombre, et beaucoup d'entre les chefs soutenaient qu'il fallait, préférant le parti le plus sûr à celui qui semblait le plus glorieux, profiter des ténèbres, pour se mettre en état d'éviter la bataille. D'autres disaient, au contraire, que ces soi-disant nouvelles pouvaient bien n'être qu'un stratagème de l'ennemi, et que d'ailleurs les retraites qu'on fait la nuit ont toujours quelque chose de déshonorant, sans compter ce qu'elles peuvent avoir de dangereux.

Ce dernier avis semblait avoir la majorité dans le conseil, et Coligny, tout en se rappelant l'avertissement singulier qu'il avait reçu, la nuit précédente, de la part des deux inconnus catholiques, n'osa pas s'opposer ouvertement à la décision de la majorité, car les murmures redoublaient de tous les côtés, et l'on entendait dans le camp les soldats crier à haute voix : « Combien de temps encore le caprice des princes et des généraux prétend-il abuser de notre patience ? Depuis un an entier, nous sommes éloignés de nos maisons, sans qu'on nous ait donné ni solde ni prêt. Nous avons passé l'hiver au milieu des glaces et des

neiges ; et aujourd'hui, nous sommes accablés par les chaleurs. Qu'on en finisse donc, et même, s'il le faut, aux dépens de notre vie. Qu'on nous mène à l'ennemi, puisque le voilà tout près de nous, ou bien que tous ces seigneurs s'arrangent seuls, sans nous trainer inutilement et plus longtemps à leur suite. »

Coligny donc annonça qu'il combattrait puisqu'il le fallait absolument, mais il n'en prit pas moins, pendant tout le reste de la nuit, toutes les dispositions qu'il put imaginer pour éviter d'en venir à cette extrémité désespérée. Ceci pouvait, si l'on veut, prouver sa prévoyance ; mais ce n'en était pas moins une faute grave. Les circonstances demandaient plus de résolution. Quoi qu'il en soit, il fit prendre le devant aux bagages, et il envoya aux différents corps l'ordre de se tenir prêts à partir, avant le lever du soleil, pour marcher du côté d'Airvault. Nul doute pourtant qu'il aurait pu encore éviter cette fatale journée, si ses troupes eussent voulu lui obéir, et si tout le monde avait été prêt à l'heure marquée ; mais la plupart des gentilshommes de son armée s'étaient amusés à aller causer joyeusement avec les parents et amis qu'ils avaient dans le camp catholique, et qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de voir depuis bien longtemps. D'un autre côté l'infanterie allemande déclara qu'elle ne marcherait pas qu'on ne lui eût donné le prêt ; et le reste des troupes prit aussitôt part à cette mutinerie. Il fallut beaucoup de temps pour l'apaiser. Coligny fut même obligé de faire venir les deux princes qui étaient à Parthenay, afin que leur présence ramenât les mutins. (MÉZERAY, t. II. p. 1042. — DE THOU, *ubi supra*.)

Il croyait voir aussi arriver avec eux quelques troupes fraîches, et surtout un grand nombre de jeunes gentilshommes qui composaient leur cour ; mais il se trompa. Les jeunes gentilshommes restèrent pour la plupart en repos, et les princes n'amenèrent avec eux que cent cinquante chevaux tout au plus, avec le brave d'Acier qui relevait de maladie. Leur arrivée et les caresses qu'ils prodiguèrent de tout côté eurent néanmoins l'avantage de ramener l'espérance et la confiance qui semblaient un instant auparavant éteintes dans le cœur des troupes.

D'Anjou pendant ce temps-là était monté sur un tertre, accompagné de ses capitaines et de ses favoris. L'armée protestante dont il avait la vue entière lui paraissait formidable, et il mit en nouvelle délibération si l'on combattrait ou non. Tavannes, qui avait déjà tout disposé pour le combat, faisait alors couper la retraite aux protestants du côté d'Airvault, en envoyant un fort détachement se placer sur cette route, car il avait deviné que l'ennemi pensait à se retirer de ce côté. En apprenant que le prince tenait conseil, il accourut en toute hâte. « Il n'est plus temps de délibérer, lui dit-il, il faut combattre. Faites marcher tous ces messieurs. — Marchons donc, au nom de Dieu, » reprit le prince, en descendant de la colline, et il trouva que son armée avait déjà présenté la bataille aux protestants. (*Mémoires de Tavannes*, c. xxiii.)

Ceux-ci s'étaient rangés du mieux qu'ils avaient pu. Tous leurs soldats étaient en blanc, les Français portant leurs casaques blanches

accoutumées, et les étrangers ayant revêtu par dessus leurs armes des chemises blanches, afin de mieux se reconnaître dans la chaleur de la mêlée. Aussitôt les Allemands se prosternent et baisent la terre, suivant leur antique usage, en faisant le serment d'accomplir leur devoir. Les autres troupes se placent de manière à ce que les gens de pied puissent combattre entre les cavaliers ; mais Coligny qui méditait toujours de se retirer sur Airvault, avait déjà pris la précaution de faire partir un corps d'élite, pour se saisir des défilés et des marécages qui sont sur le chemin de cette ville. (LA POPELINIÈRE, liv. 19, fol. 156.)

La bataille commença par des décharges meurtrières d'artillerie que les deux partis firent l'un contre l'autre. Les canons protestants tiraient de si droit fil, qu'il ne s'en perdait pas un seul coup. Ceux des catholiques répondaient avec un bien plus grand bruit, car ils étaient plus gros et plus nombreux, mais ils causaient bien moins de dommage, parce que pointant de haut en bas, leurs coups portaient presque toujours trop près ou trop loin. (LA POPELINIÈRE, *ubi supra*, et MÉZÉRAL.)

Le premier choc de l'armée royale fut lancé contre les volontaires des confédérés par le corps que commandait Montpensier. Après avoir taillé en pièces ou dissipé tout ce qui s'opposait à leur première impétuosité, les soldats de ce corps ouvrirent leurs rangs, pour donner passage au duc d'Anjou, qui s'avancait avec toute l'armée. Coligny et les princes accoururent aussitôt avec leurs meilleures troupes, et le combat fut meurtrier et longtemps douteux. Il y eut même un instant où les protestants crurent avoir gagné la victoire, car l'enseigne du duc d'Anjou venait de cesser de flotter. C'était Tavannes qui avait ordonné lui-même de la baisser, s'étant aperçu qu'elle attirait tous les coups de l'ennemi de ce côté là, et quelle mettait le prince en danger. (*Mémoires de Tavannes, ubi supra.*)

Sur ces entrefaites, Coligny, qui venait de tuer de sa main le Rhingrave (1) qui commandait les reîtres de l'armée royale, avait été blessé à la joue d'un coup de pistolet, que ce dernier lui tira en expirant. Il voulut pendant quelque temps dissimuler la gravité de sa blessure, mais il fut enfin contraint d'abandonner le champ de bataille et de permettre qu'on l'emmenât. C'était le moment où l'armée du roi commençait à plier pour la troisième fois. La retraite de leur général fit hésiter les protestants. En ce moment Tavannes survint avec des troupes fraîches, et put arrêter leur choc. Une autre troupe que commandait Biron arriva presque aussitôt, et les mit en désordre, en attaquant la cavalerie allemande qui fut culbutée et qui, dans sa fuite, passa sur le ventre de l'infanterie. On vit alors les Suisses de l'armée catholique tomber sur les Suisses de l'armée protestante, qui jusque-là leur avaient tenu tête, et en faire un horrible carnage. Ces malheureux avaient beau jeter leurs armes et demander quartier, en vain même quelques-uns d'eux, tout protestants qu'ils étaient, se jetèrent à genoux et s'écriaient pour sauver

(1) Philippe de Salm.

leur vie : « Moi bon papiste ! Moi bon papiste ! » ils furent tous massacrés, tant était grande l'animosité que la différence de religion avait excitée entre ces gens d'une même nation, ou du moins de même origine. (D'AUBIGNÉ, liv. 5, p. 506. — DE THOU, *ubi supra*. — D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, liv. 5. p. 509.)

Trois mille Français qui se trouvaient tout à côté, et qui avaient été enveloppés en même temps, furent presque aussi mal traités. On en avait déjà tué plus de mille, quand le duc d'Anjou qui arriva en cet endroit ordonna qu'on épargnât le reste. Un historien lui prête cette belle parole : « Dans une guerre civile, la victoire la moins sanglante est toujours la plus glorieuse. » (DE THOU, *ubi supra*. — MÉZERAY, t. II, p. 1042.)

Les autres débris de l'armée protestante prirent la fuite à vau-de-route. « Messieurs les princes, encore jeunes, s'étant déjà mis en sûreté, quelque peu auparavant, » leur retraite était encore une faute de l'amiral qui l'avait permise « parce que sous ce prétexte, plus de cinq cents chevaux partirent avec eux, sans combattre, ce qui avait affaibli d'autant leur armée, dans le moment où elle avait le plus besoin de sa cavalerie, et ce qui surtout avait découragé les autres, qui voyant ceux-ci s'en aller, pensaient que ce fut une fuite entière. » (DE THOU, *ubi supra*. — LA NOUE, c. xxvi. — *Mémoires de Tavannes*, c. xxiii.)

Après la perte de la bataille, les uns se retirèrent à Parthenay, les autres à Niort. Il y en eut à qui la peur donna des ailes, et qui s'enfuirent jusqu'à La Rochelle, et même jusqu'à Angoulême. Nasseau et Mansfield recueillirent un corps de fuyards, et se retirèrent en bon ordre du côté d'Airvault, sans que ceux qui les poursuivaient pussent parvenir à les entamer. (DE THOU, *ubi supra*.)

L'artillerie et presque tous les drapeaux étaient tombés au pouvoir du vainqueur. La Noue, d'Acier, et un grand nombre d'officiers de marque étaient prisonniers, et les protestants avaient perdu plus de dix mille hommes. Du côté des catholiques, on ne compta, dit-on, que cinquante morts. Ce fut le troisième jour d'octobre que cette bataille se donna.

CHAPITRE XXI

1569-1570. — ARGUMENT : JOIE DES CATHOLIQUES.

COLIGNY RALLIE LES DÉBRIS DE L'ARMÉE HUGUENOTE. — ILS SE RETIRENT
DANS LES PLACES FORTES ET A LA ROCHELLE.

LES PRINCES GAGNENT LE LANGUEDOC. — MAUREVEL ASSASSINE DE MOUY.

REDDITION DE NIORT ET DES AUTRES PLACES DU POITOU. — BOURG-DIEU EN BERRY.

DÉSERTION D'UNE PARTIE DE L'ARMÉE PROTESTANTE.

SIÈGE ET PRISE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

SIÈGE DE VÉZELAY. — SURPRISE DE NÎMES. — RÉPONSE DU GOUVERNEUR DE BLAYES.

LE CHATEAU DE BENEGON EN BERRY.

SIÈGE DE MARRANS. — TENTATIVE DES SANCERROIS SUR BOURGES.

AFFAIRES DU LANGUEDOC.

PONT D'AIGUILLON. — LA ROCHELLE BLOQUÉE. — EXPLOITS DE LA NOUE.

PRISE DES SABLES-D'OLONNE. — NÉGOCIATIONS DE PAIX.

VOYAGES DE L'ARMÉE DES PRINCES. — MALADIE DE COLIGNY. — L'ARMÉE EN BOURGOGNE.

BATAILLE D'ARNAY-LE-DUC. — TRÈVE FAITE A LA CHARITÉ.

SUITE DES EXPLOITS DE LA NOUE.

DÉROUTE DE SAINT-GENME. — LA NOUE BLESSÉ.

PRISE DE SAINTES. — MONTLUC A RABASTEINS. — LES PRINCES A MONTARGIS.

LA TROISIÈME PAIX EST CONCLUE. — ÉDIT DE 1570,

DIT DE PACIFICATION.

Le duc d'Aujou envoya dès la nuit même porter la nouvelle de cette grande victoire au roi Charles IX qui était encore à Tours. Le bruit s'en répandit incontinent par toute la France, et la joie fut grande parmi les catholiques. On ne doutait plus que les huguenots n'eussent reçu le dernier coup à Moncontour, et que leur parti ne fût désormais ruiné sans ressources.

Le pape, qu'un courrier exprès vint en toute hâte instruire de l'événement, en fit une honorable congratulation au jeune vainqueur, tant dans un discours que Sa Sainteté voulut prononcer elle-même en plein consistoire, que par des lettres qu'elle daigna écrire de sa main. Elle envoya au duc d'Anjou un chapeau et une épée, avec un bref dans lequel « elle appelle ces victoires de glorieuses victoires, et elle exhorte le prince à penser, en recevant cette épée, qu'il est obligé de l'employer à la défense de la religion ; comme aussi à ne pas oublier, en mettant le chapeau sur sa tête, qu'il existe là-haut une couronne immor-

telle que Dieu réserve à ses serviteurs. » (MATTHIEU, *Hist. de Charles IX*, liv. 5, p. 525.)

Coligny, pourtant avait déjà su prouver plus d'une fois sa grande habileté à réparer les désastres d'une défaite. Son premier soin, dès qu'on l'eût rapporté tout sanglant à Parthenay, où il donna à peine le temps de panser sa blessure, fut d'écrire lui-même aux principaux chefs du parti pour les rassurer ; car ce qu'il craignait le plus dans un pareil moment, c'était que l'ennemi ne fit courir le bruit de sa mort. Une pareille nouvelle n'aurait pas manqué de causer la dispersion de tous ses partisans, en leur faisant croire qu'ils n'avaient plus de chef. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 574.)

Les généraux huguenots, qui s'étaient éparpillés après la déroute, vinrent se réunir à lui, et l'on tint un conseil dans lequel il fut résolu qu'on enverrait des députés en Angleterre, en Écosse, en Danemark, en Suisse et dans tous les pays protestants, avec mission d'atténuer le plus possible, dans le récit qu'ils en feraient, l'échec qu'on venait d'éprouver, et de remonter en même temps, à toutes ces puissances, combien il était de leur propre intérêt d'envoyer à leurs frères de France de prompts secours. (DE THOU, t. V, liv. 46, p. 640.)

Le cardinal de Châtillon et le vidame de Chartres, qui étaient à Londres à cette époque, reçurent aussi des instructions dans le même sens, et ils obtinrent de la reine Élisabeth qu'en outre de l'aide de ses propres troupes qu'elle leur promit, elle enverrait en son nom des ambassadeurs à tous les princes protestants, ses alliés, pour les presser de soutenir de tous leurs moyens une cause qui leur était commune. (*Vraie histoire*, liv. 10, fol. 526 verso.)

Ces mesures prises pour ménager l'avenir du parti, restait à délibérer sur l'intérêt beaucoup plus pressant du moment. On ne pouvait penser à demeurer plus longtemps à Parthenay, petite place toute ouverte, et que le vainqueur pouvait venir entourer d'un moment à l'autre. Coligny donna le signal du départ. On sortit donc de cette ville sur les trois heures du matin, et on prit la route de Niort. Les deux jeunes princes, la reine de Navarre qui les avait suivis, et l'amiral souffrant de sa blessure, se mirent en route, entourés des soldats qu'on avait pu rallier, et qui firent si bonne contenance que l'ennemi n'osa ni les entamer, ni s'opposer à leur retraite.

A Niort, on prit quelques instants de repos, après quoi on quitta encore cette ville, en y laissant, sous le commandement du sieur de Mouy, une garnison assez forte pour arrêter, quelque temps du moins, l'armée victorieuse. On alla de là à Saint-Jean-d'Angely, où de Piles, qui en était gouverneur, travaillait déjà sans relâche à mettre les fortifications en bon état ; outre les troupes qu'il avait avec lui, on lui laissa autant de monde qu'on le crut nécessaire, pour défendre efficacement cette place. On envoya aussi quelques troupes à Angoulême, et toutes ces précautions prises, les princes se retirèrent à La Rochelle, où ils espéraient pouvoir attendre en sûreté des circonstances plus favorables,

et réparer les affaires du parti. Le port de cette ville, en effet, offrait un libre accès à tous les secours qu'ils pouvaient recevoir de leurs amis de l'extérieur.

Ce plan fut encore modifié presque à l'instant même. L'amiral venait de recevoir cent mille écus de la reine d'Angleterre. Il considéra qu'il n'avait plus autour de lui que des villes faibles, des garnisons étonnées, des troupes sans bagages et découragées, et il jugea qu'il serait dangereux de se tenir enfermé dans ce coin du pays d'Aunis, où on pourrait l'acculer et le mettre aux abois en peu de temps ; au lieu qu'en tenant la campagne, il aurait d'abord l'avantage de raffermir et de confirmer ses partisans ébranlés par le grand désastre que le parti venait d'essuyer ; qu'ensuite le pillage des églises et des bourgades catholiques qui se trouveraient sur son chemin, serait un moyen de faire patienter ses reîtres et lansquenets dont il ne pouvait plus payer la solde ; et que, enfin, s'il parvenait à faire sa jonction avec les forces que Montgomery commandait dans le Béarn, il aurait bientôt recomposé une nouvelle armée avec laquelle il pourrait revenir contraindre la cour à lui accorder des conditions à son gré. Il partit donc avec les princes, et le peu de troupes qu'il avait encore disponibles, laissant la reine de Navarre dans La Rochelle, pour y veiller aux affaires et aux intérêts du parti, en attendant qu'il pût revenir, comme il l'espérait, la seconder par une diversion plus puissante que jamais. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 575.)

Il prit sa route vers la Gascogne, et ce fut une grande imprudence de la part des catholiques « de laisser rouler sans nul empêchement cette petite pelotte de neige. En peu de temps elle se fit grosse comme une montagne. » (MÉZERAY, t. II, p. 1052. — LANOUÉ, c. XXVI.)

Le duc d'Anjou ne demeurait pas non plus dans l'inaction. Dès le lendemain de sa victoire, il marcha vers Parthenay, où il ne trouva personne. Il se mit aussitôt à la poursuite des princes sur la route de Niort. Ceux-ci venaient de quitter cette place. De Mouy, qu'ils avaient laissé pour la défendre, fit une sortie vigoureuse à la tête de sa cavalerie ; mais comme il s'en revenait après avoir repoussé l'ennemi, il fut lâchement assassiné par un gentilhomme, nommé Maurevel, qu'il appelait son ami. Ce personnage, qui devait se faire une effrayante réputation dans ce genre d'exploits, lui tira par derrière un coup de pistolet dans la tête, et se sauva tout aussitôt dans le camp du duc d'Anjou. Ce sieur de Maurevel s'était, dit-on, offert pour mettre à exécution le dernier arrêt du Parlement rendu contre Coligny. Dans ce dessein, il était venu au camp des princes, où affectant un grand zèle pour la religion, il avait facilement gagné la confiance de tous, et en particulier l'amitié du malheureux de Mouy. Il paraît qu'il ne trouva pas facile d'exécuter ses projets homicides contre l'amiral sans cesse entouré d'amis vigilants et dévoués, et, pour ne pas s'en revenir sans avoir rien fait, il assassina celui qui lui avait accordé son amitié, et qui, le matin même, lui avait fait cadeau de l'excellent cheval sur lequel il se sauva dans le camp

catholique. (DE THOU, p. 642. — *Vraie histoire*, liv. 10, fol. 551. — *Mém. d'État sous Charles IX*, t. III, p. 452.)

Tavannes, à la nouvelle de ce meurtre, écrivit à la reine : « Madame, cela mérite la corde, et si tels coquins se reçoivent, nul capitaine, ni leurs Majestés elles-mêmes, ne seront en sûreté contre leurs serviteurs. » Cela n'empêcha pas Catherine de faire donner au meurtrier une pension sur l'hôtel-de-ville de Paris, pour l'encourager à ces sortes d'entreprises dont il est devenu grand ouvrier par la suite. Il existe même une lettre autographe de Charles IX, adressée au duc d'Alençon, en date du dixième jour d'octobre 1569 et ainsi conçue : « Mon frère, pour le signalé service que m'a fait Charles de Louviers, seigneur de Maurevel, présent porteur, étant celui qui a tué Mouy (*sic*) de la façon qu'il vous dira, je vous prie de lui bailler le cordon de mon Ordre, ayant été choisi et élu par les frères et compagnons du dit ordre pour y être associé ; et faire en sorte qu'il soit, par les manants et habitants de ma bonne ville de Paris, gratifié de quelque honnête présent selon ses mérites, priant Dieu, mon frère, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. » (*Mém. de Tavannes*, ch. xxiii. — *Mém. d'État, ubi supra.*)

La mort de leur commandant découragea les défenseurs de Niort ; ils ouvrirent leurs portes au duc d'Anjou. Le roi, la reine et le cardinal de Lorraine se rendirent aussitôt dans cette ville pour en affermir la conquête par leur présence et pour être plus près du théâtre des événements. Les huguenots abandonnèrent également Lusignan, Fontenay, Châtellerault et les autres places et châteaux qu'ils occupaient dans le Poitou. Les garnisons de ces postes, qui se hâtaient ainsi de fuir devant l'ennemi, se réunirent sous la conduite du seigneur de Briquemaut et prirent la route de Blanc, en Berry, pour gagner Sancerre et La Charité. (DE THOU, *ubi supra.*)

Sur leur chemin, elles surprirent Bourg-Dieu, place très forte par sa situation, et bâtie sur la rivière de l'Indre. Les huguenots s'y établirent et songeaient à s'y remettre de leurs fatigues ; mais le gouverneur du Berry, Claude de La Châtre, ayant rassemblé les garnisons des environs et fait venir des troupes de tous les côtés, accourut les investir. Nul doute qu'il ne les eût bientôt forcés à se rendre, si le protestant Guerchy, qui commandait à La Charité, averti du danger que couraient ses coreligionnaires, ne se fût hâté de venir à leur secours. Avec un corps d'élite, dans une saison désavantageuse, il passa soit à gué, soit à la nage, toutes les rivières qui se trouvèrent sur sa route, et il eut le bonheur de délivrer la garnison qu'il ramena avec lui, après avoir fait lever le siège.

Pendant ce temps-là, le roi était toujours à Niort, où le duc d'Anjou vint lui présenter ses hommages. Là, la reine-mère put contempler ce fils bien-aimé, qui déjà renommé capitaine à l'âge de seize ans à peine, se présentait à elle, le front ceint des lauriers gagnés dans deux grandes batailles. « Ce jour-là, écrit dans ses *Mémoires* la reine Marguerite de Valois, mon frère d'Anjou était véritablement admirable. La beauté du

visage qui charme tous les regards semblait disputer à sa bonne fortune laquelle des deux le rendrait le plus glorieux. Il parla sur les affaires du temps, avec toute la prudence d'un vieux capitaine à barbe grise, si bien que notre bonne mère avait grand-peine à déguiser sa joie. » (*Mém. de Marguerite de Valois, ad ann. 1569.*)

« Il me pria ensuite que nous nous promenassions ensemble dans le parc, en une allée à part, où étant, il me parla ainsi : Chère sœur, vous savez qu'entre tous que nous sommes, tous sortis de la même mère, j'ai toujours eu plus d'inclination de vous vouloir du bien qu'à tout autre ; ainsi vous devez croire que puisque vous êtes la personne du monde que j'aime et chéris le plus, je n'aurai jamais grandeur ni biens à quoi vous ne participiez. Or je vous connais assez d'esprit pour me pouvoir servir auprès de la reine, ma mère, et m'aider à me maintenir en la fortune où je suis. Obligé d'être toujours à la guerre, je crains que l'absence ne me nuise en l'esprit de cette révérée dame et maîtresse : car le roi, mon frère, qui commence à me jalouser, est toujours auprès d'elle, la flatte et lui comblait en tout. Il pourrait bien se faire qu'il ne voulût pas toujours s'amuser, comme il le fait maintenant, à guerroyer contre les bêtes de ses forêts ; qu'il lui prit fantaisie de changer cette chasse contre celle des hommes, et de m'ôter la charge de lieutenant-colonel qu'il m'a donnée, pour venir lui-même commander ses armées. Ce me serait une ruine et déplaisir si grands, que je préférerais une mort cruelle. En songeant à parer ce coup, je trouve qu'il m'est nécessaire d'avoir quelque personne très fidèle qui tienne, pendant que je serai absent, mon parti auprès de notre mère, et je n'en connais point d'aussi propre que vous que je tiens comme un second moi-même. Trouvez-vous donc toujours auprès d'elle, à son lever, à son cabinet, à son coucher, bref tout le jour, parlez-lui de moi sans cesse, et parlez-lui avec assurance, comme vous faites à moi. Vous ferez beaucoup pour vous et pour moi, et après Dieu, je vous tiendrai comme celle à qui je devrai la conservation de ma bonne fortune. »

On voit que Henri avait déjà lu dans le cœur jaloux de son frère. La jeune princesse répondit : « Si Dieu m'en donne la capacité et la hardiesse, je parlerai à la reine-mère comme vous m'en donnez charge. Vous connaîtrez que je préfère votre bien à tous les plaisirs du monde. »

Cette bonne intelligence entre le frère et la sœur, que les satyristes du temps ont assez calomniée, ne fut pas de longue durée. Au reste, Marguerite n'eut pas beaucoup à intriguer pour remplir le nouveau rôle qui lui était confié. Catherine fut la première à l'appeler dans son cabinet, et lui dit : « Votre frère d'Anjou m'a fait part de ce dont vous êtes convenus ensemble, et dès ce jour je ne vous tiens plus pour un enfant. Rendez-vous assidue auprès de moi, et ne craignez pas de me parler librement de lui. Ne manquez pas non plus de l'avertir de tout ce qui se passera ; car je le veux ainsi. » (*Mém. de l'Estoile. — Divorce satyrique. — Mém. de Marguerite, ibid.*)

Le roi tenait alors un conseil sur ce qu'il y avait à faire pour tirer tout le fruit de la victoire qu'on venait de remporter. Les uns voulaient qu'on poursuivît sans relâche l'ennemi qui fuyait, parce que rien en ce moment n'était, disaient-ils, plus aisé que de le défaire entièrement, sans lui laisser la moindre ressource. Mais il y avait parmi les conseillers, que la reine-mère avait donnés au duc d'Anjou, pour en faire bon gré mal gré un héros, certains personnages qui ne voulaient pas que la guerre finit si tôt, afin de conserver leur importance. Ceux-ci représentaient cette poursuite de l'ennemi comme étant d'une exécution impossible ; car c'était la cavalerie des huguenots seulement qui tenait la campagne, et qui, marchant sans bagage, ne pourrait jamais être atteinte, tandis que leur infanterie aurait tout le temps de se refaire dans les places fortes, où elle avait pris ses quartiers ; que le fruit le plus certain à retirer de cette victoire était donc de s'emparer de ces places, pendant qu'elles étaient encore sous le premier moment de la terreur. On adopta ce dernier avis, et la résolution fut prise d'aller mettre le siège devant Saint-Jean d'Angély. (*Vie de Coligny*, liv. 7, p. 576.)

« Mais de même que le siège de Poitiers avait été le commencement du malheur des huguenots, aussi fut celui de Saint-Jean l'arrêt (terme) de la bonne fortune des catholiques. Certains flatteurs souflèrent à l'oreille de Sa Majesté, déjà très bien disposée à les écouter, que la réputation militaire du duc d'Anjou devait lui être suspecte, qu'il ne fallait pas lui laisser l'honneur d'achever seul la ruine du protestantisme, et Charles vint lui-même, en poste, prendre le commandement de ce siège, au grand déplaisir de son frère qui en fut malade et qui ne fut pas fâché dans la suite que l'événement ne réponde pas tout à fait à l'espérance du roi. Sa Majesté, envieuse de la gloire qu'on avait fait acquérir à son frère, voulait, elle aussi, se donner la renommée d'un grand capitaine. » (*Mém. de Lanoue*, ch. xxvii. — *Mém. de Tavannes*, ch. xxiii. — MATTHIEU, *Hist. de Charles IX*, liv. 5. p. 255.)

Biron fut choisi pour commander sous le roi, c'est-à-dire pour diriger les opérations du siège. Au reste, cette démarche du monarque n'était pas précisément ce qu'aurait désiré la reine, sa mère. Majeur ou mineur, elle aurait voulu qu'il ne fût jamais rien autre chose qu'une de ces espèces d'automates qu'on promène sur un théâtre, qui parlent par la bouche d'autrui et qui ne se meuvent qu'à la volonté de celui qui tient la ficelle ; aussi l'avait-elle toujours détourné de toute occupation sérieuse. On l'amusait dans son enfance à jouer à la toupie, à faire battre des coqs et à tirer des petits chiens à coups de dard. Plus tard, la reine elle-même lui chercha d'autres passe-temps, elle alla jusqu'à se faire la pourvoyeuse de ses plaisirs, afin que, endormi dans la volupté, il la laissât libre de remuer les affaires du royaume à son gré. Mais si Charles eut des maîtresses, « ce ne fut pas tant par tempérament, et pour imiter son père et son aïeul, que pour vivre à la mode de la cour, où il était reçu en ce temps-là que l'amour du beau sexe perfectionnait seul l'éducation des honnêtes gens. » Encore ne parut-il guère s'attacher

qu'à Marie Touchet, fille d'un lieutenant au présidial d'Orléans, et cette femme lui avait été procurée par les soins de ses instituteurs. Catherine, pour réaliser ses ambitieuses prétentions, ne reculait devant aucun moyen d'anéantir dans son fils jusqu'aux bonnes qualités qu'il avait reçues de la nature. (VARILL., *Histoire de Charles IX*, t. II, liv. 7, p. 155.)

Si elle ne s'était pas montrée aussi jalouse à l'égard du duc d'Anjou, c'est qu'elle savait que ce jeune prince ne pouvait rien être que par elle-même, et que, du reste, elle l'avait jugé d'un caractère assez indolent et assez maniable pour être bien certaine de le dominer toujours. C'est là la cause principale de l'espèce de prédilection qu'elle eut toujours pour lui. Quoi qu'il en soit, une fois le siège de Saint-Jean résolu, force lui fut de laisser le jeune roi jouer au général, et elle s'était hâtée de tout préparer pour contenter ce caprice royal.

De Piles n'avait cessé de fortifier cette place déjà forte par son assise sur la rivière de Boutonne, dont les eaux peuvent remplir les fossés. A la première nouvelle qu'il allait être assiégé, il fit détruire les faubourgs et couper les arbres, pour que rien ne cachât les approches des assiégeants, et, au moment même où les catholiques arrivaient devant la place, il fit une sortie avec sa garnison, et leur disputa pied à pied toutes les positions dans lesquelles ils voulurent s'établir. (DE THOU, t. VI, p. 655.)

Le vingt-sixième jour d'octobre, le roi arrivait au camp. Il était salué par la décharge de toute l'artillerie, et par les cris de joie de toute l'armée. On somma aussitôt la garnison de se rendre. « Je garde la place par les ordres de mon supérieur, le prince de Navarre, gouverneur de toute la Guyenne, répondit de Piles, et sans forfaiture je ne puis outrepasser ces ordres pour quoi que ce soit. »

Tout à l'instant l'artillerie royaliste commença à tonner contre la porte de Niort et contre celle de l'Aunis. Elle eut bientôt fait une grande brèche que les assiégés réparèrent dès la nuit même. Ils eurent de plus la précaution de creuser un fossé au devant et d'élever, sur les côtés, des espèces de retranchements d'où l'on pourrait tirer sur ceux qui tenteraient d'approcher. L'officier huguenot (1), qui commandait ce poste dangereux, avait été blessé d'un éclat de poutre détaché par le canon ennemi ; il refusa de se laisser emporter pour se faire panser : « Si ma troupe, dit-il, reste sans chef, elle perdra courage et les assiégeants peuvent s'établir ici. J'aime mieux y mourir. » Son exemple, en effet, raffermi le courage de ses soldats qui firent bonne contenance et empêchèrent l'ennemi de tenter l'assaut. Mais le brave capitaine mourut, le lendemain, de sa blessure qui s'était enflammée par le manque de soins et par l'agitation qu'il s'était donnée pendant toute cette journée. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le jour suivant, les batteries continuèrent leurs décharges. Une

(1) Il s'appelait La Ramière.

nouvelle brèche fut ouverte au bastion d'Aunis. Aussitôt, sans attendre l'ordre de leur chef, sans même prendre le temps d'aller chercher leurs drapeaux, les troupes catholiques, qui voulaient donner bonne opinion de leur courage à Sa Majesté, se ruèrent sur cette ouverture. Cette brusque attaque fut bravement reçue, et les assiégeants, qu'une sorte de folie avait si imprudemment poussés, perdirent beaucoup de monde.

Biron, qui voyait le siège se prolonger, et qui sentait l'importance d'en finir, sans paraître reculer, commença alors à parler d'accommodement. Il fit exhorter de Piles à songer à lui, et à ne pas pousser à bout la patience d'un roi qui était là dans le camp et en présence d'une ville rebelle. « Tout le pays, ajoutait-il, est maintenant soumis, les princes sont bien loin, et vous n'avez plus de secours à espérer. Vous auriez tort de rejeter les conditions honorables que Sa Majesté est dans l'intention de vous proposer. » (DE THOU, t. VI, p. 655.)

De Piles crut en effet qu'il en avait assez fait pour donner le temps à son parti de se reconnaître, et qu'il y aurait désormais une témérité inutile à soutenir une lutte désespérée. Il envoya au camp un de ses officiers pour connaître quelles étaient les conditions de la capitulation qu'on lui proposait. « Il espérait, disait-il, que ce seraient celles d'une paix générale, dont on le chargerait de faire l'ouverture aux princes. » On lui répondit qu'une affaire de cette importance ne pouvait être traitée en l'absence des princes eux-mêmes, que ce que le roi voulait pour le présent, c'était qu'il fût fait une trêve de dix jours, pendant lesquels de Piles enverrait, s'il le voulait, quelqu'un auxdits princes pour recevoir leurs ordres au sujet d'une paix générale et pour les engager à venir ; mais que si au bout de ce temps-là il ne lui était point arrivé de secours, il rendrait la place à Sa Majesté, laquelle lui garantissait qu'officiers et soldats sortiraient avec chevaux, armes et bagages, et qu'on laisserait liberté de conscience à tous ceux de la religion qui resteraient dans la ville.

De Piles signa ces conditions. Il envoya vers les princes pour leur faire part de l'état des choses ; mais en même temps il fit prier le commandant d'Angoulême de lui faire parvenir le plus promptement possible tous les secours dont il pourrait disposer en sa faveur. Celui-ci ne lui envoya que quarante cavaliers qui trouvèrent le moyen d'entrer dans Saint-Jean-d'Angély par la porte de Niort.

C'était bien peu : d'autant qu'une partie de la garnison ne se souciait pas d'attendre que son sort fût remis entre les mains d'un ennemi qui ne s'était pas toujours piqué de bonne foi, commençait à désertier secrètement de la ville assiégée, pour passer à La Rochelle. Le jour de la trêve expira, sans qu'on eût pu avoir des nouvelles des princes qui, en ce moment, étaient déjà bien loin dans le Languedoc. Biron envoya donc un héraut pour sommer la ville de se rendre, comme on en était convenu. De Piles cherchant encore à gagner du temps, répondit qu'il n'avait signé une trêve que pour attendre la réponse des princes qu'il

crovait alors dans les environs de La Rochelle, mais qu'attendu leur éloignement, il demandait quelques jours de répit pour laisser à cette réponse le temps d'arriver. Sur quoi le canon des catholiques commença à tirer de nouveau contre la ville.

Une des batteries ayant jeté à bas une tour, dite la tour du Bourreau, on donna l'assaut. Les assiégés le repoussèrent avec un redoublement d'énergie. On les vit descendre dans les fossés, et tirer en flanc sur ceux qui essayaient de monter à la brèche. Dans le même temps, un corps de gens déterminés sortit de la ville par une autre porte, et renversant tout ce qui se trouvait sur son passage, se rendit maître des batteries elles-mêmes ; mais ne comptant pas sur un pareil succès, ces braves n'avaient pas apporté ce qu'il fallait pour enclouer les canons ; et cela fut cause que l'avantage remporté ce jour-là par les huguenots n'eut pas tous les résultats qu'il aurait pu avoir.

Les assaillants furent partout culbutés du rempart ; mais le lendemain, leur canon qu'on n'avait pu ni enclouer, ni emporter, fut remis en place, et recommença à battre de nouveau la brèche. Tout le retranchement extérieur fut de nouveau rasé, et le retranchement qu'on avait fait au dedans, avec des pierres et des poutres, fut également renversé. Les assiégés furent dans un grand effroi. Toutefois, à force de persévérance, et en s'exposant à découvert aux coups de l'artillerie, ils parvinrent à relever cette brèche énorme. Toute la bourgeoisie, et les femmes mêmes, y travaillaient pendant que les boulets faisaient voler de côté et d'autres la terre et le gravier qu'on employait à cette réparation, et emportaient en même temps les corps déchirés des travailleurs.

On apprit alors qu'un nouveau secours arrivait d'Angoulême, sous la conduite du seigneur de Saint-Auban. De Piles fit sortir un de ses lieutenants pour le recevoir et le conduire, mais les assiégeants étaient de leur côté sur leurs gardes. Le lieutenant de de Piles fut donc obligé de rentrer dans la place, sans avoir rien fait, et le secours, qui s'était avancé jusqu'au pont de Saint-Julien, fut si vivement attaqué, qu'un bien petit nombre seulement de ceux qui le composaient eut la possibilité de prendre la fuite ; tout le reste fut tué ou fait prisonnier.

On reprit la voie des négociations, car la place était à peu près démantelée, et il ne lui restait plus aucun espoir d'être secourue. Le deuxième jour de décembre, la capitulation fut accordée et signée, à peu près dans les mêmes termes qui avaient été employés lors du premier traité. On y ajouta seulement que les officiers et soldats de la garnison prêteraient serment de ne pas porter les armes pendant quatre mois pour le parti protestant.

La garnison sortit donc de la place, le lendemain matin. Elle était composée de huit cents hommes de pied et d'environ cent chevaux ; mais à peine fut-elle dans le faubourg, qu'elle se vit enveloppée par les troupes du roi. « On poussa ces malheureux dans les quartiers voisins, et là, on se prit à leur ôter tout ce qu'ils avaient, jusqu'à les mettre presque nus, et massacrant ceux qui oppoisaient trop de résistance. »

Biron, qu'un pareil manque de foi indignait, accourut prendre sous sa protection ceux qui étaient encore en état d'en profiter, et les escorta lui-même sur la route, jusqu'à ce qu'il les vit en possibilité de pouvoir gagner Angoulême, sans crainte d'être de nouveau inquiétés par les pillards royalistes. Quant à de Piles, il jugea que ses adversaires, en manquant de parole, l'avaient dégagé lui-même de celle qu'il leur avait donnée, et sans attendre que les quatre mois, pendant lesquels il avait juré de ne pas porter les armes, fussent écoulés, il n'eut rien de plus pressé que d'aller, avec ceux de ses soldats qui voulurent le suivre, rejoindre l'armée, des princes. (*Mémoires d'État sous Charles IX*, t. III, p. 474. — *Vraie histoire*, liv. 10, fol. 554.)

Pendant ce siège qui dura en tout trente huit jours, la garnison avait perdu environ cent hommes. Les habitants qui travaillaient sans relâche à réparer la brèche, en avaient perdu environ autant ; mais du côté des catholiques, il y eut plus de six mille hommes ou tués par les assiégés, ou emportés par les maladies qui se mirent dans l'armée, pendant cette saison malsaine. Le brave Martigues était lui-même au nombre des morts. Un coup d'arquebuse, tiré des remparts, avait mis fin à ses jours qu'il avait tant de fois exposés avec autant de bonheur que de hardiesse. Mais le roi put entrer triomphant dans Saint-Jean-d'Angély, avec la reine Catherine et le cardinal de Lorraine. La ville avait été soumise par le courage et la force des armes de Sa Majesté. (MÉZERAY, t. II, p. 1057.)

Charles revint ensuite dans le Poitou, et de là à Angers, où on licencia la plus grande partie de l'armée, parce que l'argent manquait pour l'entretenir plus longtemps. « La suite des événements fit bientôt voir combien cette mesure était pernicieuse ». On crut que le duc d'Anjou l'avait principalement provoquée, entraîné, dit-on, par l'amour du repos et par l'empressement de retourner goûter les plaisirs de la cour. Peut-être aussi, après toutes les victoires qu'on lui avait fait remporter, n'était-il pas trop satisfait de voir le roi son frère se poser comme son rival, dans cette carrière de gloire ; prévoyant bien qu'en ce cas, il ne tarderait pas à être éclipsé lui-même par le souverain. (DAVILA, t. I, p. 576.)

La prise de Saint-Jean-d'Angély eut pourtant un commencement de résultat. La garnison de Saintes, craignant de se voir assiégée à son tour, dans une place qui ne présentait aucun moyen de défense, se hâta de quitter cette ville, et de se disperser dans les châteaux voisins ; ce qu'ayant connu les catholiques, ils envoyèrent quelques compagnies auxquelles personne ne songea même à disputer l'entrée. (LA POPELIÈRE, liv. 20, fol. 151.)

On a vu précédemment que Sansac, après avoir été contraint de lever le siège de La Charité, avait refait une nouvelle armée avec laquelle il assiégeait Vézelay en Bourgogne. C'était le capitaine Sarrazin, officier brave et actif, qui commandait alors dans cette place, et pour toute garnison, il n'avait qu'une seule compagnie d'infanterie. Son ami

Guerchy, qui venait de voir lever le siège de La Charité, ayant eu connaissance des projets de Sansac, se hâta de détacher de sa garnison deux autres compagnies, qu'il fit partir en toute hâte pour Vézelay. (De Thou, *ubi supra*.)

Cette ville est située sur une montagne escarpée, dont l'abord n'est facile que par un seul côté. La petite place avait du reste alors de bonnes murailles, flanquées de bonnes tours. Sansac en commença le siège le sixième jour d'octobre. Tout aussitôt il fit battre par son artillerie la porte de Barle qui touche à l'église Saint-Étienne. Au bout de deux jours, un long pan des murs de ce côté s'éroula sous les coups des boulets. Une seconde brèche fut en même temps ouverte, près la porte du Guichet, et les assiégeants attaquèrent à la fois par ces deux brèches, pendant qu'un autre corps de leurs troupes tentait avec des échelles une escalade du côté du couvent des Cordeliers. Ces trois attaques qui furent simultanément et vivement poussées, semblaient devoir avoir pour résultat la prise de la ville ; mais la petite garnison parut se multiplier, et fit des prodiges de valeur. Les habitants devaient cependant être favorables au parti catholique, car ils avaient chez eux de belles et précieuses reliques, entre autres le corps de sainte Marie-Madeleine ; et dès le temps de Louis IX, ces reliques faisaient la gloire de leur cité. Pourtant la plupart d'entre eux, craignant les horreurs qui suivent un assaut, et jaloux de se montrer dignes de leur célèbre compatriote, Théodore de Bèze, l'apôtre célèbre des nouvelles doctrines, se rangèrent aux compagnies de Sarrazin, et tous firent si bien, bourgeois et soldats, que les assaillants furent repoussés. (MORÉRI, verb. cit.)

Il y avait cependant dans Vézelay un homme plus attaché à l'ancienne foi que la plupart de ses concitoyens, et probablement il n'était pas le seul. Ce personnage, qui se nommait Albert de la Chasse, faisait savoir exactement à Sansac tout ce qui se passait dans l'intérieur, et lui indiquait les endroits où il fallait attaquer, en faisant parvenir ses lettres par dessus les murs, à l'aide d'une fronde. Il avait engagé le maître d'école dans son complot. Tous les deux furent découverts et punis de mort. (De Thou, *ubi supra*.)

L'assaut qui venait d'être repoussé n'en avait pas moins coûté beaucoup de monde aux assiégés qui n'avaient pas songé à s'épargner dans un moment aussi critique. Le brave Sarrazin lui-même était tombé en s'exposant en simple soldat à la brèche.

Sansac fit pointer, le lendemain, son artillerie du côté des Cordeliers. C'était un des points faibles que ses correspondants de la ville lui avaient indiqués, et il y fit donner un second assaut qui n'eut pas plus de succès que le premier, car ses troupes s'y portèrent avec moins d'ardeur, et les assiégés étaient devenus intrépides, après leur premier succès. Il prit ensuite le parti de changer le siège en blocus, ce qui ne lui réussit pas mieux que le reste. Guerchy, forçant les lignes des assiégeants, fit entrer dans la place plusieurs convois d'hommes et de vivres, qui relevèrent encore le courage déjà surexcité de la garnison, et Sansac,

après avoir perdu plus de mille hommes, fut obligé de se retirer aussi honteusement de devant Vézelay, qu'il avait été obligé de le faire, quelques mois auparavant, devant La Charité.

Pendant ce temps-là les protestants obtenaient un éclatant succès à Nîmes, ville d'une toute autre importance, puisque on peut la regarder comme la capitale de l'ancienne Gaule Narbonnaise. Au nombre des curiosités et monuments dont elle est fière avec raison, Nîmes compte cette fameuse fontaine (*fons nemausia*) dont la ville a, dit-on, tiré son nom et que le poète Ausone s'est plu à célébrer. C'est cette fontaine même qui devint alors très-fatale à ceux qui gardaient la place pour le parti catholique. (AUSONE, *Descript.* — BURDIG.)

Les protestants, dont le pays était tout rempli, avaient été fort maltraités par Saint-André, commandant de la ville, au nom du roi. C'était un vieillard, colère jusqu'à la férocité, comme le sont ordinairement les Languedociens, gens dont l'amour et la haine vont toujours jusqu'à l'excès ; et c'était avec excès que Saint-André haïssait les huguenots. Les uns avaient été bannis ; les autres dépouillés par lui de leurs biens et de leurs charges, et tous brûlaient de se venger. (*Mémoires de Philippi*, ad. ann. 1570. — DE THOU, p. 649.)

Or, parmi les premiers, il y avait un charpentier, nommé Madaron, qui dit un jour aux autres qu'il avait découvert un moyen de les rétablir dans leur patrie. La fontaine dont j'ai parlé plus haut a sa source hors des murailles, et elle est si abondante que ses eaux font aller quantité de moulins dans la ville et au dehors. Elles entrent dans Nîmes par un canal qui passe entre le château et la porte des Carmes, et qui est fermé par une grille de fer. Ce point était ordinairement gardé, la nuit, par une sentinelle qu'on relevait à toutes les heures. Le soldat qui était placé à ce poste qu'on croyait inattaquable, n'attendait pas qu'on vînt le relever ; quand sa faction était finie, il sonnait une cloche pour avertir son remplaçant, et s'en allait, et il se passait toujours quelque temps avant que ce dernier arrivât.

Madaron avait observé toutes ces circonstances, et il avait entrepris de limer secrètement les barreaux de fer qui défendaient le passage. Chaque nuit donc, descendant dans la boue et dans l'eau, il profitait des moments, assez longs, où le poste était sans surveillant, pour se livrer à ce travail ; et lorsque le jour approchait, il couvrait les endroits limés de cire et de limon, pour qu'on ne s'aperçût de rien, puis il s'en allait sans bruit, et revenait la nuit suivante. Quand tout fut limé, il en donna avis aux bannis auxquels il n'avait rien dit jusqu'alors.

Quoique l'entreprise fût très périlleuse, on résolut de la tenter, et Servas qui commandait dans ce canton pour les princes, en chargea un capitaine hardi et vigilant, auquel il donna trois cents hommes d'élite. Celui-ci cacha ses gens dans les plants d'oliviers qui sont autour de la ville. Sur le soir, un ministre qu'il avait amené avec lui, fit la prière à l'ordinaire, et termina en exhortant tout le monde à faire vaillamment son devoir et « à combattre les guerres du Seigneur. » Mais en ce

moment il arriva une chose qui faillit déconcerter tout à fait ceux qui allaient tenter une si hasardeuse entreprise. Il parut tout à coup dans le ciel un météore lumineux, dont l'éclat était si vif et dura si longtemps, que ces bonnes gens ne doutaient plus qu'ils avaient dû être découverts. Le ministre les rassura en leur disant que ce phénomène était au contraire le signe de la protection céleste, et comme en effet rien ne bougeait dans la ville, on descendit tout doucement dans le lit de la fontaine ; on détacha sans peine la grille limée par le brave charpentier, et trente des plus intrépides entrèrent dans la ville par ce passage ; après quoi, les autres, remontant à cheval, se mirent à faire le plus de bruit possible, en tournant du côté de la porte de la Couronne, pour attirer vers ce point là l'attention de l'ennemi, et faire croire qu'un corps nombreux venait attaquer nuitamment la place.

Pendant ce temps-là, ceux qui étaient entrés par la grille, se portèrent à la porte du château, pour empêcher la garnison d'en sortir. Le capitaine qui était entré avec eux, marcha ensuite, avec quelques hommes, au corps de garde de la porte de la Couronne, où on le prit, lui et les siens, pour des soldats accourant à la défense. Il eut le temps d'égorger le poste et d'ouvrir la porte, par où le reste de la troupe pénétra et se dispersa dans toutes les rues, en poussant de grands cris. La garnison et les compagnies de la milice bourgeoise furent tellement surprises par le bruit que firent les assaillants, que la plupart, croyant la ville au pouvoir d'une armée toute entière, n'osèrent même pas sortir de chez eux et se laissèrent désarmer sans résistance par leurs concitoyens protestants, et par ce petit nombre de troupes qui avait eu l'audace de tenter un pareil stratagème.

Le lendemain, au lever du jour, les huguenots étaient maîtres partout. Le commandant Saint-André s'était tué lui-même, en voulant sauter dans le fossé, du haut des remparts, et il ne restait plus au pouvoir des catholiques que le château, dont la garnison, trop peu nombreuse, fut obligée de se rendre quelques jours après. Alors commencèrent les vengeances excitées par la haine religieuse, la plus implacable de toutes les haines. On fit un épouvantable massacre des catholiques. « On n'oubliera jamais le glorieux martyr du grand vicaire de la ville, des prêtres et des chanoines de l'église cathédrale, du premier consul de la cité et d'un grand nombre d'autres fidèles, qui, sommés de renoncer à leur foi, préférèrent la mort. Ils furent tous poignardés et précipités ensuite, morts et mourants, dans un puits profond qui leur servit de tombeau commun. » (*Procès-verbal des archives de Nîmes*, apud MAIMBOURG, t. II, p. 504.)

Le roi, cependant, tout aussitôt après la prise de Saint-Jean-d'Angély, avait envoyé au comte Ségur de Pardailan, qui commandait à Blaye, pour le sommer de lui rendre cette place, et ce seigneur avait répondu « que personne n'était plus soumis ni plus fidèle à Sa Majesté que lui, et qu'il était prêt à le prouver aux dépens de sa vie ; mais qu'il s'agissait en ce moment d'une guerre entreprise pour la religion, non pas

contre le prince, mais contre ceux qui violant les édits, forçaient le roi lui-même à attaquer, malgré lui et malgré ses véritables intérêts, ses plus fidèles et ses plus dévoués sujets. Qu'ainsi il osait, avec respect, supplier son royal et vénéré maître de trouver bon qu'il gardât Blaye, jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures efficaces pour assurer la paix et la tranquillité publiques. » (DE THOU, *ibid.*, p. 659.)

Au commencement de cette même année (1570), on avait aussi envoyé des troupes dans le Berry pour s'opposer aux courses que ne cessait de faire la garnison protestante de La Charité. La Châtre, gouverneur de Bourges et de la province, après avoir reçu ce renfort, n'osa pas venir tout d'abord recommencer un siège qui avait si mal réussi à Sansac ; il se contenta de venir assiéger le château de Benegon, où il n'y avait d'autre commandant qu'une femme veuve, et d'autre garnison qu'une cinquantaine de domestiques. Cette dame, dont le mari, Jean des Barres, avait perdu la vie à la bataille de Saint-Denis, était soupçonnée de faire de son château un asile ouvert à tous les huguenots. On vint l'attaquer chez elle, avec deux mille hommes et quelques pièces de canon ; on battit la place pendant quinze jours, l'artillerie renversa les murs et les tours, et M^{me} des Barres, refusant de se rendre, se défendait avec un courage indomptable, au milieu de tous ces débris. Ce ne fut que quand la poudre manqua absolument au petit nombre de domestiques qui combattaient encore, qu'elle fut contrainte de se rendre prisonnière ; mais le roi, instruit de sa conduite intrépide, ordonna qu'on la remit en liberté. Son château fut pillé et brûlé.

Après cet exploit qui ne lui fit pas beaucoup d'honneur, La Châtre passa le temps à prendre, ou à attaquer sans succès, diverses petites localités de la province, et les lois de l'humanité pas plus que celles de la guerre ne furent pas très strictement observées par l'un et l'autre parti.

Tandis que les choses allaient ainsi dans le Berry, le comte de Lude, gouverneur de Poitiers, ayant joint ses troupes à celles de Puygaillard, l'un des lieutenants de Monseigneur le duc de Montpensier, forma le dessein de se rendre maître de Marrans. Cette ville, qui n'est qu'à quatre lieues de La Rochelle, était forte seulement par sa situation au milieu des marais qui l'entourent de toutes parts, et qui sont formés par le débordement des eaux de la Sèvre. Une seule levée, garnie de cailloutage, servait de chemin pour y aborder. Du reste la ville n'avait point de murailles. Le capitaine Puviaut, qui y commandait pour les confédérés, avait pris soin de faire couper cette levée, en établissant un pont-levis à l'endroit de cette coupure, et en fortifiant les deux bouts de ce pont par des ouvrages en gazon. (DE THOU, t. V. p. 661.)

L'attaque de ce passage ne réussit pas aux royalistes ; mais ils étaient venus en si grand nombre, que la place investie de toute part ne pouvait se flatter de résister encore longtemps, d'autant que les assiégeants venaient d'imaginer de se frayer une route à travers les marais, en les comblant avec de la paille et des fascines. Puviaut mit lui-même

le feu à la ville qu'il était chargé de défendre, et se retira, avec la garnison, sur La Rochelle. Heureusement les troupes du roi purent arriver assez tôt pour éteindre l'incendie.

Les vainqueurs allèrent de là aux îles de Marennes, en Saintonge, avec trente compagnies de gens de pied et huit compagnies de cavalerie. Il leur fallut conquérir chaque pied de ce terrain tout parsemé de canaux, de marais et de gouffres ; car les protestants qui avaient avec eux les restes de cette malheureuse infanterie allemande, si maltraitée à Moncontour, défendaient avec une rare résolution la moindre position où il était possible à des hommes de se tenir. Les royalistes parvinrent cependant à les enlever toutes, et les pauvres Allemands, qui n'avaient aucune connaissance du pays, périrent presque tous dans ces bourbiers, ou se laissèrent assommer comme des bêtes destinées à la boucherie.

Cela fait, comme on n'avait pas assez de monde pour espérer de pouvoir prendre d'assaut une place telle que La Rochelle, on résolut de la ruiner avec le temps, en lui coupant toute espèce de provisions, « par ce genre de tactique militaire que les septentrionaux nomment blocus. » On se mit donc à construire un grand nombre de forts tout à l'entour de la ville, à une ou deux lieues au plus de ses murailles. On les pourvut de soldats et de munitions, et l'on faisait état d'abord de brider par ce moyen les courses des Rochellois, qui ne pourraient plus sortir dans la campagne, sans s'exposer à être détruits, ensuite d'empêcher tout secours étranger de leur parvenir. On verra plus tard le résultat de ce plan de campagne qui ne tourna pas tout à fait à l'avantage de ceux qui l'avaient imaginé. (LA POPELINIÈRE, liv. 21, fol 162.)

A cette époque, les protestants firent une tentative sur Bourges. Quelques-uns de ceux qui avaient trouvé un asile à Sancerre, excités par un des conseillers du Parlement du Berry, jadis obligé de prendre la fuite pour cause de religion, avaient trouvé le moyen de nouer une machination avec un nommé La Palu, gouverneur de la tour qui est comme la citadelle de la ville. Celui-ci leur avait promis de livrer la porte qu'il commandait contre une somme de dix mille écus d'or ; mais il alla tout découvrir à Monseigneur de La Châtre qui lui recommanda de continuer d'amuser les Sancerrois par l'espérance de les introduire dans cette forteresse. Le moment où le complot devait avoir son exécution fut fixé à la nuit du vingt-deuxième de décembre. Les conjurés devaient s'approcher en grand silence. On leur dressa une embuscade en préparant des feux d'artifices, des pots pleins d'huile bouillante, des grenades et des couches de poudre à canon qu'on étendit en différents endroits du fossé. On disposa de l'artillerie des deux côtés de l'endroit menacé. Puis, pour ôter tout soupçon, La Châtre passa la journée précédente à des courses de bague ; mais, sur le soir, il eut grand soin de faire fermer toutes les portes, et de tenir ses troupes sous les armes. (DE THOU, t. V, p. 664.)

La Palu, du haut de sa tour, fit le signal dont il était convenu avec les Sancerrois. C'était d'élever en l'air, deux fois de suite, un flambeau

allumé. Ceux-ci, qui se tenaient cachés dans les environs, n'hésitèrent plus à s'approcher. Ils trouvent au bas de la tour La Palu, qui les assure que tout va bien, et qu'il ne s'agit plus que de montrer de la résolution. En parlant ainsi il entre le premier ; les autres, au nombre d'une centaine, le suivent le bouclier d'une main, et l'épée nue de l'autre.

Pendant ce temps-là, douze cents mousquetaires huguenots, prêts à les soutenir, descendent dans les fossés avec les échelles qu'ils avaient apportées ; mais à l'instant le canon tonne, le feu est mis aux couches de poudre, et de toutes parts pleuvent l'huile bouillante et les pots d'artifice. La plupart de ces malheureux périrent brisés ou brûlés dans ce gouffre subitement rempli de flammes. Ceux qui échappèrent à cette mort horrible, n'ayant aucun moyen de faire retraite, se rendirent prisonniers, ainsi que les cent hommes entrés les premiers dans la tour. Les officiers de la ville voulaient qu'on les fit mourir sur-le-champ, comme traîtres et rebelles ; mais La Châtre qui savait qu'un grand nombre de catholiques était alors entre les mains des huguenots, s'opposa à l'exécution de cette justice sommaire et expéditive, dans la crainte qu'elle n'attirât de terribles représailles. Il consentit même à rendre la liberté à ceux d'entre ces prisonniers qui purent payer leur rançon.

On ne se montra pas tout à fait aussi arrangeant avec le seigneur de Boutteville et quelques autres huguenots qui s'étaient emparés du château de Ville-Maréchal, entre Étampes et Fontainebleau. Balzac, gouverneur de la province, emprunta quelques troupes espagnoles à Mausfeld, général de Philippe II, venu au secours du roi de France, et qui s'en retournait alors en Flandre, après le licenciement d'une partie de l'armée royale à Angers. A la tête de ces étrangers, et muni de quelques pièces de canon, le gouverneur vint assiéger le château. Les huguenots se rendirent sur une capitulation qu'on leur accorda et qui leur garantissait vie et bagues sauvées ; mais les paysans, outrés de tous les maux qu'ils leur avaient faits, les massacrèrent sans aucun quartier. Ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à leur arracher Boutteville et son fils qui furent conduits à Paris ; et le Parlement « persuadé qu'on n'était pas obligé de suivre à l'égard des hérétiques les lois de la guerre, les condamna comme voleurs de grands chemins, et les fit pendre tous les deux. » (MÉZERAI, t. II, p. 1055.)

Pendant les princes étaient arrivés à Montauban dont le parti réformé était maître. On voulut leur faire une réception royale ; mais Coligny dit à ceux de cette ville que s'ils avaient de l'argent à dépenser, il valait bien mieux qu'ils le fissent utilement plutôt que de l'employer à une chose si peu nécessaire. « Je dois, ajouta-t-il, plusieurs montres aux troupes étrangères qui nous ont bien servis. Voyez si vous ne pourriez pas faire quelque chose pour m'aider à les contenter. » Là-dessus, la ville fit un effort pour montrer la considération qu'elle avait pour lui. Chacun se taxa lui-même, suivant ses moyens, et l'on put remettre à

l'amiral une bonne somme qu'il distribua aussitôt aux soldats auxiliaires. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 579.)

L'armée protestante partit ensuite de Montauban, et l'amiral, après s'être emparé de la ville d'Aiguillon, au confluent de la Garonne et du Lot, fit construire un pont de bois sur cette première rivière. Son dessein était d'y faire passer ses troupes, de s'emparer de tout le pays qui est au delà, jusqu'à Bazas et Langon, et de se joindre à Montgomery, qui, comme on l'a vu, était maître de tout le Béarn. Montgomery, de son côté, s'était déjà rapproché jusqu'à Condom, et toutes ces contrées étaient dans l'effroi. (*Vraie histoire*, liv. 12, p. 587.)

Le maréchal Damville avait bonne volonté de ruiner le pont. Pendant qu'il en cherchait les moyens, Montluc, son rival de gloire, forma le même projet, et en vint à bout avec un rare bonheur. « Comme j'étais, dit-il, à tenir conseil à ce sujet, dans un petit cabinet, là où nous n'étions que huit ou neuf, un maître maçon vint nous dire que si nous détachions un de ces moulins qui sont devant la ville, sur des bateaux gros comme des navires, le courant qui était fort rapide ne faillirait pas de l'emporter sur ledit pont, lequel en serait rompu pour le certain. Il ne se trouva d'abord parmi nous homme qui put croire qu'un moulin rompit un pont qu'on nous assurait solide et bien attaché avec de grands câbles, gros comme la cuisse d'un homme, et de bonnes chaînes de fer. Pourtant je me ravisai, et envoyai secrètement détacher ledit moulin, sur les onze heures de nuit. J'ai su depuis, par les ennemis, qu'il arriva au pont vers une heure du matin. Les sentinelles ayant entendu de loin le bruit des roues qui allaient grand train, donnèrent l'alarme. Incontinent tout le monde se jeta aux deux bouts du pont, et l'on commença à tirer force arquebusades au pauvre moulin, lequel ne répondait mot. Mais il donna un tel choc qu'il emporta tout le pont, câbles, chaînes et bateaux ; et il y en a qui m'ont dit qu'il s'en était ainsi allé jusqu'à Bordeaux. Or de tous les services que j'ai rendus à la Guyenne, celui-ci est des plus remarquables ; car sans la rupture de ce pont, M. l'amiral fût entré dans cette province, où il aurait eu ses coudées franches, et où non seulement il aurait raffraîchi son armée, mais aussi se fût assuré tout le pays pour lui. » (MONTLUC, liv. 7.)

Les protestants ne laissèrent pour cela de chercher d'autres moyens pour un passage qui leur était si nécessaire. Ils construisirent donc un nouveau pont avec quatre grands bateaux qu'ils purent encore se procurer. Mais ce pont était bien moins solide et bien moins commode que le premier. Quand toutes les troupes eurent quitté l'autre rive, sans que l'ennemi eût osé venir les attaquer, il rompirent eux-mêmes le nouveau pont afin que les catholiques ne pussent en profiter pour les poursuivre ; puis s'étant ainsi fortifiés des troupes de Montgomery, ce qui avait été leur principal but, ils retournèrent vers Montauban. (LA POPELINIÈRE, l. 22, p. 168. — *Mémoires de La Noue*, c. xxix.)

C'est là que de Piles et les gens qu'il amenait avec lui vinrent rejoindre l'armée protestante, après la capitulation de Saint-Jean-

d'Angély, et l'on prit aussitôt la résolution de marcher vers le Lanquedoc.

On a vu précédemment que de Lude avait commencé le blocus de La Rochelle par terre. Le baron de la Garde à qui l'on avait rendu, déjà depuis quatorze ans, le commandement général des galères de France, arriva à Bordeaux avec huit galères qu'il amenait de Marseille. Deux de ces bâtiments furent laissés dans cette dernière ville ; il en perdit un autre dont les forçats se saisirent, après avoir brisé leurs chaînes. Avec les cinq qui lui restèrent, il vint se placer devant l'île de Ré, et La Rochelle se trouva investie par terre et par mer. (DE THOU, t. VI, p. 17.)

Puytaillé, qui commandait à Marrans, depuis que les catholiques s'en étaient emparé, forma le projet de surprendre la place protestante par le moyen d'un capitaine huguenot qu'il avait fait prisonnier, et qu'il chercha à gagner par de belles promesses. Voici les mesures qu'ils arrêtèrent. Il y avait un bastion nouveau, nommé bastion de l'Évangile, qui était séparé de la ville par un fossé, mais qui y communiquait par un pont-levis. L'officier, rendu à la liberté, devait s'y introduire par un moyen à lui connu, et tuer la sentinelle chargée de la garde de ce poste. Aussitôt il devait étendre son manteau du côté du fossé extérieur, et à ce signal, Puytaillé et les siens se glisseraient secrètement dans les fossés, avec des échelles, et entreraient dans le bastion. L'officier devait ensuite, par le moyen du pont-levis, les introduire successivement dans le corps même de la place, et les distribuer dans les postes les plus avantageux, d'où il leur serait facile de s'emparer des postes voisins, en massacrant sans bruit les corps de garde qui ne s'attendraient à rien. Ils devaient alors ouvrir les portes à l'armée royale qui se tiendrait à portée.

L'officier huguenot partit donc et fut reçu dans La Rochelle sans difficulté ; mais son premier soin fut d'aller prévenir les commandants de ce qui se tramait. De son côté, Puytaillé, averti à temps que le complot était découvert, se hâta de se retirer avec les troupes qu'il avait amenées pour cette expédition, et il fallut se contenter pour le moment de poursuivre lentement le blocus.

La Noue faisait cependant tous ses efforts pour rompre cette ligne d'ennemis qui entourait de toute part le boulevard du protestantisme. Il apprit que la flotte du baron de la Garde s'était engagée dans la rivière de la Charente, à dessein de chasser les huguenots de la petite ville de Tonnay dont ceux-ci étaient encore restés les maîtres. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le plan de La Noue était de tomber inopinément sur l'ennemi quand il verrait les galères assez avancées dans la rivière (dont le lit va en se rétrécissant) pour que leur retraite devint fort difficile. L'ardeur des troupes qu'il avait amenées avec lui ne lui permit pas de tirer tout le parti possible d'un plan aussi bien conçu. Dès que la première galère parut en vue, ce fut une grêle d'arquebusades qui vint subitement tomber sur son pont. Les officiers qui la commandaient furent tués des

premiers, et les forçats à qui l'on criait du rivage qu'on les mettrait en liberté, refusèrent de ramer pour la retirer de ce mauvais pas. Elle fut prise avec tous ceux qui étaient dessus. On aurait sans nul doute pu prendre de même le reste de la flotte royale, si l'on s'était donné la patience d'attendre quelques instants de plus ; mais le baron de la Garde, s'apercevant du danger que couraient ses vaisseaux, fit volte-face, avant que de s'être engagé dans la partie étroite du canal de la rivière, et il fallut se contenter de tirer du rivage, à coups perdus, sur la flotte qui s'enfuyait à grands renforts de rames.

La Noue, après ce premier exploit, alla prendre Nuaille qui se rendit sans résistance ; il résolut ensuite de reprendre Marrans. A cet effet, il part de nuit, marche à travers les marécages, où ses soldats avaient de l'eau et de la boue jusqu'à la ceinture, et à la pointe du jour, il se trouva devant la place. On était loin de l'attendre ; aussi la garnison catholique n'eut d'autre parti à prendre que d'accepter une capitulation qui lui garantissait la vie sauve. La Noue enleva successivement, et avec la même rapidité, tous les autres petits forts ou châteaux qui bloquaient La Rochelle, après quoi, suivant les côtes de l'Océan, il remonta vers les Sables-d'Olonne. C'était la plus riche ville de tous ces cantons, quoiqu'elle n'eût ni murs ni fossés ; mais la mer qui l'entoure presque de toutes parts, la rendait suffisamment fortifiée. Le seigneur de Landereau qui commandait dans cette place, avait une petite flotte de quatre vaisseaux bien équipés, avec lesquels il faisait continuellement des courses contre les Rochellois ; et comme il avait été jadis protestant lui-même, on comprend que les geus de la religion qu'il avait abandonnée pour la persécuter ensuite, lui voulaient bien du mal. La Noue se chargea de lui faire payer cette dette. (*Mémoires de Castelneau*, liv. 6, ch. xi.)

Landereau avait fait élever un long retranchement en terre du côté où la ville est abordable. Seulement il n'avait pas eu le temps de le pousser assez loin, et jusque sur les parties de la plage que découvre la basse mer. Du reste il l'avait garni d'une formidable artillerie. La Noue, profitant du moment du reflux, dirigea le fort de l'attaque sur les points qui n'étaient pas retranchés. Il s'y donna un combat terrible. Les assaillants étaient animés par l'espérance et par la vue du riche butin qui devait être le prix de leur victoire, et les habitants faisaient les plus grands efforts pour défendre leurs biens et leurs vies. Landereau les excitait par sa présence et par son exemple. A la fin pourtant il vit les siens, cédant à la supériorité du nombre, commencer à perdre du terrain. Alors il monta sur un vigoureux cheval, et s'élançant à travers les rangs ennemis, il chercha à se soustraire par la fuite au sort que lui réservaient ses anciens frères en religion ; par malheur pour lui, il avait à passer par des chemins impraticables et remplis de trous dans lesquels il s'enfonça plusieurs fois. Son cheval épuisé de fatigues s'abattit une dernière fois, pour ne plus se relever ; et le malheureux cavalier tomba presque mourant entre les mains de ceux qui s'étaient mis à sa poursuite.

On le conduisit à La Rochelle où tant de voix demandèrent son supplice, que son procès lui fut fait et qu'on allait l'envoyer à une mort ignominieuse. Il fallut pour lui sauver la vie que le roi lui-même intervint, en faisant signifier aux protestants qu'il était singulièrement affectionné à ce bon sien serviteur : partant qu'il était décidé à traiter les gentilshommes de leur parti qu'on avait faits prisonniers, de la manière que Landreau serait traité. (LA POPELNIÈRE, liv. 121, fol. 165.)

Le baron de la Garde vengea la perte de Marrans par une action d'éclat ; car pendant que les huguenots pillaient la ville, il prit à leur vue le plus beau et le plus grand de leurs vaisseaux nommé la *Grande-Carraque*. C'était un bâtiment que les corsaires de La Rochelle avaient pris jadis au roi d'Espagne, et les Rochellois l'avaient envoyé pour rapporter le butin. Le baron l'emmena à Brouage. Alors quelques Normands, gens décidés et prêts à tout entreprendre, pénétrèrent intrépidement dans le port où la prise était amarinée ; et pour ne pas laisser ce grand vaisseau au pouvoir de l'ennemi, ils y jetèrent des feux d'artifice et de la poix enflammée. Ensuite, pendant qu'on était occupé à éteindre l'incendie, ils s'éloignèrent sur leurs barques. (DE THOU, *ubi supra*.)

La Noue continuait cependant de reprendre les villes des alentours dont les catholiques s'étaient emparés. Chaque jour éclairait un siège, ou quelque nouveau combat, si bien que la cour commença à s'ennuyer d'une guerre qu'elle avait cru terminée, et qui menaçait de devenir interminable. Elle fit porter aux Rochellois des propositions de paix. Le maréchal de Cossé, chargé de cette négociation, crut d'abord que la défaite de Montecontour avait dû tellement ruiner les huguenots, qu'ils s'empresseraient d'accepter les conditions même les plus dures. Il leur fit donc dire qu'ils eussent à quitter les armes et que Sa Majesté leur accorderait l'oubli du passé, mais sans vouloir leur donner même l'espérance qu'on les laisserait jouir de la liberté de tenir des assemblées religieuses. Une pareille proposition fut jugée inadmissible. On promit alors de leur donner sûreté suffisante pour la liberté de conscience, et d'assigner pour tout le royaume deux villes qu'on désignerait par la suite, où il leur serait permis de tenir leurs dites assemblées, en leur laissant au reste toute faculté de vivre et de prier à leur mode chacun dans sa maison, sans crainte d'y être inquiété pour le fait de religion. Les huguenots refusèrent encore, alléguant qu'en matière aussi importante, il était de leur devoir de consulter les princes. Les conférences furent donc rompues, et comme les catholiques en prirent occasion de rejeter sur leurs adversaires tout l'odieux de la continuation de la guerre civile, ceux-ci répondirent par un mémoire dans lequel ils affirmèrent que toute cette négociation n'avait été qu'un piège tendu à leur bonne foi, pour détourner leur attention, pendant que leurs adversaires, bien loin de désirer véritablement la paix, faisaient dans le moment même, et de tout côté, des amas d'hommes, d'argent et de tout ce qui est nécessaire pour continuer la guerre. (DE THOU, *ubi supra*.)

Biron, grand maître de l'artillerie de France, et Henri de Mesme,

conseiller d'État, accompagnés de Teligny, l'un des gentilshommes du parti protestant, fait prisonnier à la bataille de Moncontour, étaient cependant partis pour aller trouver les princes et l'amiral qui avaient pris leurs quartiers d'hiver dans le Languedoc. Leur armée, après s'être emparée de presque toutes les petites places de la province, passait alors le temps à saccager tout, aux environs de Toulouse, brûlant les métairies, et surtout celles qui appartenaient aux membres du Parlement toulousain. C'était en représailles de la conduite hostile qu'avait toujours tenue cette cour suprême à leur égard. L'amiral lui-même, dont l'austère justice ne souffrait d'ordinaire ni les pillages, ni les incendies, sinon quand cela regardait les églises que sa religion lui faisait estimer comme les temples de l'idolâtrie, l'amiral lui-même, dis-je, ordonna ces ravages, pour venger la mort de Rapin que le Parlement avait fait décapiter, lorsqu'il apporta à Toulouse l'édit de paix de la part du roi. Or le soldat n'étant toujours que trop enclin à mal faire, il ne faut pas demander si l'amiral fut obéi. En un moment toute la contrée fut en feu, et sur les débris des murailles calcinées qui restaient encore debout, les incendiaires écrivaient avec le charbon : « Justice de Rapin. » (*Mémoires de Philippi*, ad an. 1570. — MÉZERAY, t. II. p. 1059. — *Vraie histoire*, liv. 12, fol. 589 verso.)

Comme Damville, qui était dans le voisinage, semblait se tenir dans l'inaction, en présence de cette dévastation, « les catholiques en prirent occasion de dire que parce qu'il était proche parent de Coligny, il ne s'opposait pas autant qu'il le pouvait à toutes ces pilleries des huguenots ses bons amis. On alla même plus loin. Un historien contemporain l'accuse d'avoir complètement trahi le parti catholique qu'il n'aurait eu embrassé que par intérêt. » Pendant que le vieux connétable, son père, était vivant, dit-il, la reine-mère et les Guises employaient tous les artifices possibles pour s'attacher Damville ; car c'était celui de ses enfants que Montmorency aimait le mieux, et l'on tenait à capter l'amitié du père en flattant le fils. Mais il n'en fut plus ainsi après la mort du vieux guerrier. Damville fut complètement négligé, et alors il chercha à se rapprocher des parents de sa maison. Il se trouva d'autant plus porté en faveur des calvinistes, qu'il voyait l'amiral déjà vieux et exposé à des dangers évidents. Si ce seigneur venait à mourir, avant que les princes fussent en âge de commander par eux-mêmes, il espérait lui succéder, comme général en chef du parti, et il se sentait tous les talents et la nature nécessaires pour le remplacer. (*Mémoires de La Noue*, ch. xxix. — (DAVILA, liv. 5, p. 571.)

Ce fut en cet instant que les députés de la cour rencontrèrent les princes qui se trouvaient alors à Carcassonne. Ils leur apportaient des lettres particulières du roi, de la reine-mère, et du duc d'Anjou, remplies de témoignages d'affection pour leurs personnes et pour Coligny. Après qu'ils eurent exposé leur commission qui n'était autre que de leur faire part des propositions de paix faites précédemment à ceux de La Rochelle, Pons de la Caze répondit au nom des confédérés « qu'ils

remerciaient le roi, leur légitime et bien-aimé maître, des marques de bonté qu'il voulait bien leur donner. — Nous le prions, dit-il, de trouver bon, comme cela est juste, que nous conservions notre liberté de conscience, laquelle ne saurait être entière, si on ne nous accorde pas l'exercice public de notre religion. Si nous étions assez lâches pour transiger sur ce point, Sa Majesté elle-même pourrait-elle avoir confiance en des apostats qui auraient été capables d'oublier leur devoir envers Dieu ? » Les députés partirent avec cette réponse, pour la porter au roi qui était alors à Châteaubriant avec toute la cour, et Coligny, bien convaincu que jamais les ministres, ni tous ceux qui approchaient le monarque, ne songeraient sérieusement à faire la paix, tant que la guerre se tiendrait dans les provinces éloignées de la capitale, prit la résolution de la porter sans retard aux portes de Paris. (De Thou, *ubi supra*.)

Aussitôt après le départ des députés, il fit marcher son armée le long des rives de l'Aude, et s'arrêta tout près de Narbonne, où la terreur fut grande. Ceux de la ville, craignant que l'ennemi ne se logeât dans les faubourgs, les brûlèrent eux-mêmes, et n'hésitèrent pas à réduire en cendres de très beaux édifices et de riches monastères ; mais ils en furent quittes pour la peur ; l'armée continua sa route, sans s'arrêter, en voyant qu'on se préparait à lui opposer une sérieuse résistance. (De Thou, *ibid.*, p. 51.)

Une troupe de cinq cents voleurs descendus des Pyrénées vinrent, comme elle passait au pied de ces montagnes, offrir leurs services à Coligny. L'amiral ne voulut pas admettre ces gens adonnés à toute sorte de licence dans les rangs de ses soldats, de peur qu'ils n'achevassent de corrompre la discipline. « Les princes en choisirent seulement quelques-uns des plus braves et des plus dispos pour mettre dans leurs compagnies de gardes du corps. » Encore que la plupart de ces bonnes gens fussent de la religion romaine ; mais ils étaient hommes de main, braves, ingambes et merveilleusement propres tant à l'assaut, qu'à la marche. (MÉZERAY, t. II, p. 1060. — *Vraie histoire*, liv. 42, fol. 595.)

On arriva près de Montpellier. Ce fut près de cette ville qu'on perdit le brave capitaine Laloue, maréchal-général de l'armée confédérée. Une troupe de soldats sortie de Montpellier, pour aller à la découverte, le surprit endormi dans son quartier, et l'égorgea avec tout son monde, sans qu'il en échappât un seul. Après cet exploit, la troupe qui venait de l'exécuter se retira, et celui qui la commandait, pour empêcher qu'on ne le poursuivît, « fit tant battre du tambour en divers et plusieurs endroits, et continuer si dru les cris de ses soldats, avec l'escopéterie et l'arquebusade, qu'on crut qu'il y avait là toute une armée, et que personne n'eût la hardiesse de courir après ces hardis batteurs d'estrade. » (LA POPELINIÈRE, liv. 22, fol. 472.)

L'amiral, sans s'arrêter plus longtemps, donna l'ordre de marcher à Lunel qu'il espérait pouvoir emporter d'un coup de main. La ville fut attaquée avec beaucoup de vigueur ; mais Damville, qui suivait les huguenots avec le peu de forces qu'il avait pu ramasser, parvint à y faire

entrer du secours, ce qui obligea à lever le siège au bout de sept jours. On s'en dédommagea en prenant par composition La Marguerite, Saint-Ambroise, Saint-Just et Saint-Privat ; et la prise de toutes ces petites places fournit de nouveaux moyens de continuer la guerre, car l'amiral avait adopté pour règle d'obliger toute ville qui ne pouvait pas se défendre, à se racheter du pillage par une somme d'argent qu'il consacrait à l'entretien des troupes. (*Mémoires de Philippi*, ad an. 1570.— *Vie de Coligny*, liv. 5, p. 582.)

Les confédérés arrivèrent ensuite à Nîmes. On a vu comment les protestants s'étaient rendus maîtres de cette place. Ils accueillirent l'amiral en grande dévotion, et accommodèrent son armée de tout ce qui était nécessaire à des gens que d'aussi longues marches avaient mis sur les dents. Coligny trouva de plus une assez bonne somme de deniers qui, depuis la prise de la ville, y avaient été amassés pour le service de la cause. Il s'y arrêta plusieurs jours pour donner aux siens le temps de se reposer. (*Philippi, ubi supra.*)

Au sortir de là il passa près d'Alais, puis laissant le Rhône à droite il entra dans le Vivarais ; mais pendant que l'avant-garde était déjà en route du côté de Viviers, Damville, avec la garnison d'Avignon, tomba inopinément sur l'avant-garde toute composée d'infanterie, et tua beaucoup de monde. Cet échec servit à rendre les huguenots plus prudents ; ils eurent soin de ne plus laisser marcher leur infanterie seule, et de la soutenir par un corps de cavalerie.

Ils résolurent aussi d'envoyer leur artillerie de l'autre côté du Rhône, parce qu'il devenait trop difficile de la mener le long de la rive où ils étaient. Cette mesure fut loin de leur être favorable. Un corps catholique qui se trouvait là eut le temps de s'en emparer. Ceux qui accoururent pour la défendre, n'arrivèrent qu'à temps pour reprendre les canons, après un rude combat. Les caissons et les munitions avaient déjà été mis en sûreté par l'ennemi dans la place de Saint-Andiol. Alors Coligny qui avait hâte de se rendre à La Charité, fit laisser toutes les plus grosses pièces et le bagage à Grasses, place très forte en ce temps-là, et dont les huguenots venaient de s'emparer. Il y laissa également Montbrun avec sa troupe pour en prendre la garde et il continua sa marche avec peu de liberté. (*Vraie histoire des troubles*, liv. 12, fol. 599.)

Il fallut pourtant s'arrêter à plusieurs reprises, pour repousser les attaques des catholiques des diverses contrées qu'on parcourait, et pour attendre les recrues qui venaient rejoindre de tout côté. On arriva enfin dans le Forez, et après avoir pris la ville de Saint-Étienne, on se disposait à passer la Loire dans un endroit où elle ne porte pas encore bateau, quand Coligny, accablé de tant de fatigues, tomba dans une maladie fâcheuse et se trouva en grand danger de mourir. La consternation fut générale dans l'armée, où l'on se demandait avec inquiétude ce qu'on allait devenir, s'il arrivait faute du général qui était l'âme de toute l'entreprise. Un habile médecin, par des saignées faites à propos, lui rendit la santé, et rendit en même temps l'espérance à ses soldats.

Pendant le temps qu'il fallut attendre pour laisser à Coligny le besoin de se rétablir, les députés de la cour revinrent au camp huguenot pour proposer de nouveau un accommodement ; mais cette fois encore on ne put rien conclure. Les propositions qu'ils apportaient n'avaient rien de précis, ni de décisif, et l'amiral n'en persista que mieux dans sa résolution d'aller forcer ses adversaires à signer la paix, sous les murs de la capitale. (DE THOU, *ubi supra*, p. 57.)

Il y avait alors dans les environs de Genève une petite armée protestante de quatre cents chevaux et de huit cents arquebusiers, toute entière composée de Français bannis ou fugitifs. Coligny jugea utile de la joindre aux forces qu'il avait déjà réunies. L'infanterie surtout devait lui être grand secours, car celle qu'il avait amenée des débris de la bataille de Montcontour, était presque toute entière composée d'hommes des provinces du Midi, et à mesure que la route tenue par l'armée les conduisait dans le voisinage de leurs villes ou villages, ils quittaient leurs drapeaux pour rentrer dans leurs foyers qu'ils n'avaient pas vus depuis si longtemps, de sorte que les compagnies de gens de pied n'étaient plus guères composées que de nouvelles recrues. Ainsi donc, pour faciliter cette jonction dont il avait un si grand besoin, il modifia un peu son projet de suivre le chemin le plus court et le plus facile, et tourna sa marche vers la Bourgogne. (LA PEPELINIÈRE, liv. 22, fol. 176.)

Il envoya à Briquemaut, qui faisait la guerre auprès de La Charité, l'ordre de lui amener de suite toutes ses troupes dans cette dernière province. Briquemaut aussitôt se mit en route, traversa le Nivernais, pénétra dans les montagnes du Morvant, d'où il descendit dans le Charolais et rencontra les princes près de Rouanne. (DE THOU, *ubi supra*.)

De là l'armée huguenote, remontant la rive droite de la Saône, passa devant Mâcon, laissa Châlons sur la droite, et fit une pointe rapide sur Arnay-le-Duc qui fut emporté d'emblée, parce qu'on ne s'y attendait nullement à une pareille attaque.

La cour s'était hâtée de mettre sur pied le plus de troupes qu'elle avait put réunir, pour arrêter les progrès de l'ennemi dont la capitale commençait à s'inquiéter. La reine-mère donna le commandement de cette armée au maréchal de Cossé, lui recommandant principalement de tout faire pour empêcher les princes de s'approcher de Paris, et de tenter même, s'il le fallait, le hasard d'une bataille. Muni de ces instructions, Cossé se rendit d'abord à Orléans, où il disposa tout pour la résistance au cas où lui-même viendrait à éprouver un échec ; il prit les mêmes soins dans le Berry et le Nivernais. Ensuite il passa la Loire avec toutes ses troupes à Decize, d'où il se rendit à Autun, et enfin au mont Saint-Jean. Là il se trouva en présence de l'ennemi, le vingt-cinquième jour de juin. En arrivant il commença par se saisir d'une colline assez étendue, couverte par un taillis, et qui n'était séparée que par une petite vallée d'une autre colline sur laquelle l'armée protestante avait établi son camp.

Le maréchal avait avec lui treize mille combattants, tant Français que Suisses, Allemands ou Italiens. Son artillerie se composait de douze canons. Les huguenots ne pouvaient opposer en cet instant que trois mille hommes d'infanterie, et deux mille cavaliers, avec quelques recrues nouvelles plus embarrassantes qu'utiles; et encore ces troupes étaient-elles harassées par une marche continuelle de près de huit mois, pendant lesquels elles avaient fait plus de quatre cents lieues, au milieu d'un pays ennemi. C'est avec ces forces que l'amiral n'hésita pas à se ranger en bataille vis-à-vis les troupes du roi.

Nul doute que si Cossé eût engagé alors une action générale, il eût facilement écrasé une armée aussi inférieure à la sienne; mais il craignit de risquer dans une seule bataille les graves intérêts qui lui étaient confiés, surtout contre un chef qu'il savait aussi fertile en ressources que l'était Coligny, et qui pouvait même tirer parti d'une défaite pour en venir à son but. Il n'osa donc pas user à la fois tous ses moyens, et il ne voulut hasarder que successivement, et selon les besoins, les forces dont il pouvait disposer.

Les royalistes commencèrent néanmoins l'attaque par tenter le passage d'un ruisseau qui séparait les deux camps; mais après un combat de sept heures, où leurs troupes fatiguées étaient sans cesse relevées par de nouveaux combattants, ils furent obligés de se retirer avec perte. Une seconde attaque renouvelée presque aussitôt n'eut pas plus de succès; mais alors Coligny, appréhendant de se voir tourné dans sa position, et enveloppé par les troupes que les catholiques disposaient déjà à cet effet, sur les flancs de sa petite armée, prit à son tour l'offensive et donna l'ordre à Montgommery et à Briquemaut de franchir le ruisseau. Cette manœuvre attira de nouveau sur ce point tous les efforts de l'ennemi. Le combat fut terrible et coûta beaucoup de sang de part et d'autre. Pourtant, grâce aux habiles dispositions de l'amiral qui veillait à envoyer de nouveaux renforts partout où il voyait les siens prêts à faiblir, l'avantage était pour les protestants qui firent un grand nombre de prisonniers. « En cette action, dit La Noue, Messieurs les princes, encore très jeunes, firent voir par leur contenance le désir qu'ils avaient de combattre, dont plusieurs jugèrent que quelque jour ce seraient de vaillants capitaines. » La nuit qui survint sépara les combattants. (De Thou, *ubi supra*, p. 40. — *Mémoires de La Noue*, ch. xxix.)

L'aurore du lendemain éclaira les deux armées rangées de nouveau en présence. Cette fois, chacun des deux généraux, instruit par les événements de la veille, attendait que l'autre vint l'attaquer, et la journée se passa, sans qu'on en vint aux mains, aucun d'eux ne voulant s'exposer à être battu. Mais dans la nuit qui suivit, l'armée protestante leva le camp en toute diligence, passa par Autun, Moulins-en-Gilbert, Dampierre, Châteauneuf et Prémery, et vint en quatre jours de marche se poster à quelque distance de la Loire, entre La Charité, Sancerre, Entrain et Vézelay, toutes places qui tenaient pour le parti. Le maréchal avait suivi les huguenots, mais il lui fut impossible de les rejoindre, avant qu'ils

n'eussent gagné cette position, où ils n'avaient plus rien à craindre de la supériorité de ses forces. (DE THOU, *ubi supra*, p. 40. — LAVAL, liv. 17, fol. 479.)

On fit alors une trêve qui devait commencer le quatorzième jour de juillet, et finir dix jours après : car Coligny crut que le moment était arrivé où il pouvait avec quelque espoir de succès faire expliquer la cour sur ses propositions d'arrangement. son armée s'étant suffisamment rapprochée pour qu'elle commençât à donner des inquiétudes sérieuses aux courtisans. Des otages furent donnés de part et d'autres, et les princes envoyèrent leurs députés à Paris.

Dans le Poitou et autour de La Rochelle, la guerre continuait pendant ce temps-là avec plus d'animosité que jamais. Les catholiques avaient investi Rochefort, et la flotte du baron de la Garde, pour bloquer complètement cette ville, était venu se mettre à l'ancre à l'embouchure de la Charente. La Noue qui, après ses derniers exploits, était rentré à La Rochelle, en sortit de nouveau avec quelques compagnies de soldats choisis, et avant que les ennemis pussent avoir la première nouvelle de sa marche, il traversa le canal qui séparait la ville de leur camp, partie sur des poutres qu'il fit jeter en travers, partie à la faveur du reflux de la marée, ses soldats ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Son arrivée jeta une telle épouvante parmi les assiégeants qu'ils abandonnèrent incontinent leurs lignes et leurs équipages, pour prendre la fuite à qui mieux mieux. Il y en eut un grand nombre, qui faute de connaître les lieux, se jetèrent dans les trous des marais salins, où ils périrent misérablement. Les plus heureux gagnèrent les bords de la mer et le baron de la Garde les recueillit dans ses galères.

La Noue se porta ensuite contre Saint-Jean-d'Angély dans l'espoir d'en surprendre également la garnison ; mais ses gens, tout fiers de leur dernier succès, marchèrent sans précaution et vinrent donner dans une troupe catholique beaucoup plus nombreuse qu'ils ne l'étaient eux-mêmes. Aussitôt une terreur panique s'empara d'eux. En vain La Noue emploie les caresses et les raisons pour raffermir leur courage ; ils se dispersent à la débandade, et sans avoir presque vu l'ennemi, ils s'enfuirent à toutes jambes à La Rochelle. Ce fut la revanche de la déroute des catholiques à Rochefort.

Or, le sieur de Puygaillard, après avoir aidé, comme on l'a vu, le comte de Lude à faire le blocus de La Rochelle, était allé attaquer la petite ville de Grives, place très forte et par l'art et par la nature. Cette ville n'avait qu'un seul puits pour l'alimenter d'eau potable, et Puygaillard, homme expert en matière de ruses et de ressources, avait trouvé le moyen de tarir ledit puits, ce qui avait forcé la garnison à rendre la place. Depuis ce temps, il était resté dans Grives qu'il s'était appliqué à garantir contre toute surprise, en l'entourant d'ouvrages avancés, et en faisant construire des forts en terre sur les différentes levées, qui sur ce sol mouvant et marécageux, ont été édifiées pour servir de chemins. Il était là maître absolu, et s'y était fait lui-même

comme une espèce de gouvernement indépendant. (LA POPELINIÈRE, liv. 25, fol. 187 et suiv.)

Mais voilà que se voyant à la tête d'un bon nombre de soldats qui étaient accourus le rejoindre des divers corps des autres officiers catholiques, il lui vint à l'esprit d'attirer à un combat général ceux des huguenots qui étaient dans les garnisons du voisinage, afin qu'après les avoir bien battus, comme il espérait le faire, il pût s'emparer aisément des places qu'ils défendaient, et en augmenter d'autant la petite domination qu'il s'était créée. Pour cela, il usa de ses ruses ordinaires. Il commença par faire courir le bruit que les catholiques avaient été complètement taillés en pièces au combat d'Arnay-le-Duc, en Bourgogne, et qu'il venait lui-même de recevoir l'ordre d'envoyer au roi tout ce qu'il avait de troupes pour défendre la capitale menacée par le vainqueur. Cette fausse nouvelle se repandit bientôt jusqu'à la Rochelle, où la Noue, qui était l'homme du monde le moins crédule, se prit à dire dans le conseil assemblé à ce sujet : « Il est toujours prudent, Messieurs, de ne pas trop se presser d'ajouter foi aux bons événements qui nous sont annoncés par un ennemi, car il faut se tenir en garde contre les pièges qu'il pourrait nous tendre. Ainsi, sans croire absolument que la chose soit fausse (et je désire au contraire qu'elle ne le soit pas), mon avis est qu'il faut nous régler de telle sorte que nous puissions faire profit de nos avantages, s'ils sont réels, en usant des mêmes précautions que si nous les croyons inventés pour nous entraîner dans quelque fausse démarche. »

En même temps, il se mit en campagne avec trois pièces de canon, trois cents Allemands, onze compagnies d'infanterie et trois cornettes de cavalerie, et il marcha du côté de Luçon se promettant bien de ne rien hasarder qu'à bon compte.

Puygaillard continuait cependant sa ruse. Il fit dire partout qu'il était malade d'une fièvre ardente, et, pour le faire mieux croire, il se mit au lit, où tout le monde put le voir, et il envoya chercher les médecins. Puis, la nuit suivante, il partit avec ses troupes, et après deux jours de marche, il arriva à Sainte-Gemme où se trouvait alors Puviaut, qu'il espérait bien surprendre. Une dernière ruse le perdit. Il avait envoyé un trompette dans cette ville, sous prétexte d'y traiter de la rançon d'un de ses officiers qui y était prisonnier, mais en effet pour reconnaître la place, ainsi que l'état de la garnison, et savoir par quel point il était plus à propos d'attaquer. Puviaut, tout en devisant avec ce trompette, le surprit en flagrant délit de mensonge. Il le menaça de le faire pendre comme espion s'il ne lui dévoilait toute la vérité. Le pauvre trompette avoua donc tout tremblant que Puygaillard était caché tout près de la ville, avec ses troupes, mais très fatiguées de la marche forcée qu'il leur avait fait faire.

Aussitôt Puviaut prit le parti d'abandonner Sainte-Gemme où il ne pouvait espérer de se défendre contre des troupes aussi supérieures, et il se retira auprès de la Noue qui était en train d'assiéger Luçon.

Les soldats de Puygaillard entrèrent alors dans la place que venaient de quitter les protestants, et se mirent à la piller, comme s'il n'y avait plus eu rien à craindre pour eux. Sur ces entrefaites la Noue, que Puviaut avait eu le temps d'avertir, survint tout à coup, et rangea son armée en bataille dans les vignes et sur les plaines qui environnent Sainte-Gemme. Ce fut à grand-peine que le chef catholique parvint à rallier une partie des siens dispersés pour le pillage. Les protestants les chargèrent avec impétuosité, sans leur laisser même le temps de disposer leurs rangs. On raconte qu'un des capitaines de la Noue, conduisant résolument sa compagnie à la bataille, le ministre l'engagea à implorer auparavant le secours du Dieu des combats. « Camarades, s'écrie le capitaine, ce que Monsieur vient de dire est juste. Recommandons-nous donc à Dieu et à Notre-Dame de Tapefort. Je jure que celui d'entre vous qui tuera, sans que la bourre n'entre dans le ventre de l'ennemi, je le tuerai de ma main, après le combat, si j'en réchappe. » (D'ARBIGNÉ, liv. 5, p. 551.)

La boucherie fut affreuse, car les Allemands, qui n'avaient point encore oublié la manière dont on les avait traités eux-mêmes à Montcontour, ne faisaient aucun quartier. Ce fut en vain que La Noue les supplia d'épargner le sang ; plus de cinq cents catholiques, dont plusieurs étaient des gens de distinction, furent massacrés dans cette rencontre. Puygaillard lui-même ne dut son salut qu'à la rapidité de sa fuite, et à la bonté de son cheval. (De Thou, *ubi supra*.)

Quand on apporta cette nouvelle au conseil du roi, tout le monde parut d'abord dans la consternation. Tavannes qui n'avait rien entendu, parce qu'il avait l'ouïe un peu dure, voyant la mine attristée des autres, demanda : « Qu'est-ce ? » On lui dit : « C'est Puygaillard qui vient de se faire battre là-bas. — Oh ! oh ! répondit-il, cela n'est pas du tout gaillard. » Ce mauvais jeu de mots fut suffisant pour faire éclater de rire leurs Majestés ; et tous les membres de l'assemblée s'empressèrent d'en faire de même. (*Mémoires de Tavannes*, c. xx.)

La Noue, après sa victoire, retourna au siège de Luçon et arbora sur la tranchée les drapeaux qu'il venait de prendre aux catholiques. A cette vue la terreur se mit dans la ville qui avait toujours compté sur le secours de Puygaillard. Elle se rendit sans autre condition que celle de laisser la vie sauve à la garnison ; et La Noue n'abusa pas de sa victoire. Outre la vie, il laissa aux soldats la liberté de se retirer avec leur bagage, se bornant à leur faire ôter leurs armes. Il donna même cent écus d'or de ses deniers au commandant vaincu de Luçon, pour le dédommager du pillage de ses effets qui avait eu lieu dans le premier moment de trouble.

De Luçon, La Noue marcha à Fontenay. Comme il reconnaissait lui-même cette place, une balle lui cassa le bras gauche. Il fallut le rapporter à La Rochelle où l'on fut obligé de lui faire l'amputation, parce que la gangrène s'était mise dans la blessure. Soubise fut prendre le commandement du siège à sa place ; mais comme il trouva les soldats

découragés par l'accident qui venait d'arriver à leur brave général, il crut prudent d'abandonner la tranchée, d'autant qu'il savait que Puy-gaillard, après avoir rallié les débris de ses troupes, en avait composé une armée de beaucoup supérieure à la sienne, et se préparait à venir au secours de Fontenay. Il commençait donc déjà à faire enlever les canons, quand les assiégés, croyant que c'était pour transporter les batteries d'un autre côté, demandèrent à capituler. On leur accorda bien vite vie et bagues sauvées, et la garnison, conformément à la capitulation, fut conduite en sûreté à Niort.

Cependant, à la nouvelle de l'avantage remporté à Sainte-Gemme par les huguenots, ceux de la Saintonge et de l'Angoumois se décidèrent aussi à se mettre en campagne. La reine de Navarre leur donna pour général René de Rohan, son proche parent, et les exhorta à tenter aussi quelque belle entreprise. Ils reprirent aux catholiques la petite ville d'Hières, près de Marennes, Brouage et quelques autres places de la côte. En même temps il se donnait force petits combats entre la flotte des huguenots et celle du baron de la Garde, et presque dans toutes ces rencontres le baron eut toujours du désavantage, parce que les vaisseaux plats, comme sont les galères, ne sont pas propres à servir sur cette mer plus houleuse et plus agitée que la Méditerranée. (DE THOU, p. 51.)

Les huguenots abordèrent enfin dans l'île d'Oléron, où les habitants fort attachés à la doctrine de Calvin qui était, dit-on, venu autrefois la leur prêcher lui-même, se joignirent à eux avec empressement. Ceux de l'armée catholique qui gardaient l'île se rendirent à condition d'avoir la vie sauve, ce qui leur fut accordé. Seulement un nommé Gillet, le plus riche bourgeois de toute l'île, fut arrêté et condamné à mort, parce qu'il avait, dit-on, prostitué lui-même aux soldats du roi, les femmes et les filles du pays qui s'étaient réfugiées dans sa maison, précisément comme dans le lieu le plus sûr pour se soustraire à de pareilles infamies.

On vint enfin mettre le siège devant Saintes. Jean de Beaufort, marquis de Canillac, commandait dans la ville, et le comte de Coconas s'y était jeté avec ses Italiens et beaucoup de gentilshommes de la première noblesse du pays. Les huguenots dressèrent leurs batteries contre la porte qui est vis-à-vis le pont. À peine la brèche fut-elle commencée, que le régiment de Glandaye, soutenu par les Allemands de l'armée de Soubise, s'élança furieusement à l'assaut; mais malgré la valeur que montrèrent les assaillants, ils furent repoussés, et Soubise lui-même qui les encourageait par son exemple, reçut deux blessures en cette occasion.

Les huguenots continuèrent alors à élargir la brèche à coups de canon, et à la nettoyer; et comme on préparait déjà tout pour un nouvel assaut, la garnison qui n'attendait plus de secours, capitula à condition qu'on la laisserait se retirer avec armes et bagages. Au mépris de cette capitulation qui avait été accordée sans difficulté, des soldats se mirent en embuscade à quelque distance du camp, et se jetant sur ces malheureux, se prirent à les dépouiller. Les chefs et Soubise lui-même ne

purent empêcher ce désordre, quoique le dernier, encore souffrant de ses blessures, se fût jeté au milieu des pillards dont il tua même quelques-uns de sa propre main.

Après ce succès, les huguenots se promettaient déjà de rentrer en vainqueurs dans Saint-Jean-d'Angély, devant lequel le brave La Noue avait échoué quelque temps auparavant. Ils comptaient d'autant plus sur le succès que le gouverneur Puytaillé, homme de grande bravoure et expérience, venait d'être tué malheureusement dans une de ces affaires sans nom et sans éclat, qui forment souvent les sanglantes épisodes des guerres, et surtout des guerres civiles. Il était sorti dans le dessein d'aller, suivant l'expression du temps, « porter une chemise blanche » au commandant que les protestants avaient établi à Brouage, c'est-à-dire de le surprendre à l'improviste. Comme il passait devant la maison d'un gentilhomme du pays, où il y avait quelque vingtaine d'arquebusiers en garnison, deux ou trois jeunes gens de sa suite s'y en allèrent par gailhardise, tirer une pistolade contre la porte. Celui qui commandait les arquebusiers huguenots se fit alors soulever par ses soldats jusqu'à la hauteur du mur d'enceinte de ladite maison, et reconnaissant le capitaine Puytaillé qui passait, il le visa si bien avec son escopette que, tirant à son plaisir, il l'étendit mortellement blessé. La garnison de Saint-Jean-d'Angély fut consternée en apprenant ce malheur, et le siège dont elle se vit presque aussitôt menacée eût eu sans doute une mauvaise issue pour elle, si les événements qu'on verra bientôt ne fussent venus sauver la ville. (LA POPELINIÈRE, liv. 25, fol. 190.)

Ainsi, dans toutes ces contrées les huguenots reprenaient partout le dessus, quand Montluc, las de son inaction, se proposa de faire une puissante diversion, en tentant quelque notable entreprise dans la Guyenne et du côté du Béarn. Son plan était de forcer la reine de Navarre, qui avait fait tomber tout le fort de la guerre sur le Poitou et les provinces voisines, à rappeler une partie des troupes qu'elle y avait envoyées, et à se défendre dans ses propres États. Il jugea qu'il ne pouvait mieux faire que de commencer par la ville de Rabasteins, et pour cela il avait, dit-il, deux grandes raisons. La première que le château étant très bien fortifié ne se laisserait prendre que par force, ce qui lui donnerait le droit de passer toute la garnison au fil de l'épée, et de faire par cette exécution grand peur à tout le pays de Béarn. L'autre raison était que la prise de cette place mettait par derrière lui, tout le pays de Gascogne dont il pourrait tirer des vivres à volonté. (MONTLUC, liv. 7.)

Il partit donc, et malgré une pluie continuelle qui faisait déborder tous les ruisseaux, et gênait beaucoup le transport de l'artillerie, il arriva devant la place avec son armée. Ceux de la garnison virent tout de suite qu'ils ne devaient pas espérer de pouvoir défendre la ville, parce qu'elle n'était pas suffisamment fortifiée ; ils remplirent toutes les maisons de paille, de fagots et d'autres matières combustibles ; puis, dès qu'ils virent les catholiques se préparer à monter à l'assaut, ils y mirent le feu et coururent se renfermer dans le château, où ils avaient eu la

précaution de faire entrer d'avance les femmes, les enfants et tout le reste des habitants. La plus grande partie de la ville fut réduite en cendres, malgré les efforts que firent les assiégés pour éteindre l'incendie. Mais on tirait du château sur eux si dru et si serré, qu'ils furent contraints de laisser le feu dévorer sa proie.

Le lendemain l'artillerie commença à battre les murailles de cette forteresse et tonna pendant cinq jours entiers, sans discontinuer. Le troisième jour de cette terrible canonnade, Montluc écrivait à Marcon de Pousset : « Je suis bien attristé de la mort de M. Pierre de Grez, votre frère, qui a été écrasé du même coup d'arquebuse qui a blessé mon fils Fabien au menton et tué deux soldats, le tout sous mes yeux. Vous avez perdu un frère et mon fils a perdu son premier lieutenant qui joignait à sa noble source un courage de César qui remplissait son ventre. Vous ne lui cédez pas ; car Barote, mon maître d'hôtel, qui arrive d'Estillac, m'apporte un billet de votre part où vous m'apprenez qu'avec les cent hommes de votre compagnie, vous avez mis en déroute quatre cents huguenots. Il fallait, morbleu ! en remplir mes deux puits d'Estillac. » Dès le matin du sixième jour, Montluc voyant alors une partie des ouvrages ruinés, et la brèche ouverte en plusieurs endroits, commanda qu'on se tint prêt pour une attaque générale. Il s'agissait avant tout, pour préparer les approches, de combler le fossé. Il prit lui-même une fascine sur le cou, et dit aux nobles volontaires qui l'entouraient : « Allons, compagnons, j'ai toujours ouï dire qu'il n'y a travail que de noblesse. Suivez-moi tous, et faites comme moi. » Le fossé fut bientôt comblé et aplani, malgré la grêle de balles et de boulets qui ne cessait de pleuvoir du haut des remparts, et tout fut prêt pour le lendemain. (*Bibliothèque des Chartes*, 2^e série, t. I, p. 459.)

Montluc, qui se pose lui-même comme un homme extraordinaire en tout, avait, dit-il, eu dès le grand matin, le pressentiment qu'il serait ce jour-là tué ou blessé à la tête. Aussi fit-il son testament qu'il remit entre les mains de l'avocat du roi à Agen, après quoi ayant fait apporter du vin : « Buons, mes compagnons, dit-il, car il faudra bientôt montrer à ces gens-là que nous avons tété de bon lait. Dieu veuille que nous puissions, demain, reboire tous ensemble. » A l'instant même il fit donner l'assaut.

Les premières troupes qui marchèrent ne firent pas fort bien. Alors le fougueux général, mettant de côté son pressentiment qu'il serait tué ou blessé, dans cette attaque, marcha lui-même, délibéré et d'aussi bonne volonté que s'il n'eût pas été prévenu du danger qu'il courait. Il lui fallait traverser, à découvert, une plaine d'environ cent cinquante pas, pour arriver à la brèche, et les balles des assiégés rendaient cette traversée très périlleuse. Plusieurs gentilshommes y avaient déjà été tués ou blessés. Le pressentiment de Montluc fut accompli dans cet endroit, car une balle l'atteignit au visage, et il se trouva inondé du sang qui lui sortait par le nez, par la bouche et par les yeux. Ceux qui l'accompagnaient, saisis d'effroi, voulaient reculer. « Non pas, cria-t-il,

en avant ! en avant ! moi, je vais me faire panser. Que personne ne me suive, et que tous ceux qui m'aiment ne songent qu'à me venger. » (MONTLUC, liv. 7, *ubi supra*.)

Il se fit reconduire à son logis, où le chirurgien lui arracha avec les doigts les deux os des joues, et lui coupa force chair du visage, qui était toute froissée. C'est du moins en ces termes que l'intrépide Gascon décrit lui-même cette singulière opération. Sa souffrance fut au reste bien adoucie, quand son lieutenant vint lui dire : « Réjouissez-vous, Monsieur, et ayez bon courage. Nous sommes dedans. Voilà nos soldats qui tuent tout. — Je loue Dieu, répondit-il, de ce que je vois la victoire des nôtres, avant de mourir, et maintenant je me soucie peu d'en finir. Je vous prie de retourner, et montrez-moi l'amitié que vous me portez, en faisant en sorte qu'il n'en échappe un seul de vivant de là-dedans. »

Cette recommandation ne fut que trop bien suivie. Les vainqueurs ne firent aucun quartier, et refusèrent toute rançon. Ils égorgèrent tout ; femmes, vieillards, enfants et soldats. Il en firent sauter cinquante ou soixante du haut de la grande tour dans les fossés, où ils furent brisés. On voulait garder le commandant et le ministre, pour donner à Montluc la satisfaction de les voir pendre devant son logis ; mais les soldats les arrachèrent des mains de ceux qui les emmenaient, et les mirent en mille pièces. De tous ceux qui étaient dans ledit château, il n'en échappa que quatre, savoir deux marchands qui eurent le bonheur de se faire reconnaître pour bons catholiques, et deux soldats qui s'étaient si bien cachés qu'on ne les trouva dans les décombres que quelques jours après, à demi-morts de faim.

Pendant la trêve que les princes avaient signée à La Charité s'était écoulée. Leur armée se remit en route et s'avança jusqu'à Montargis. Cossé, voulant alors s'opposer à tout prix à leur entrée dans ce qu'on appelait alors l'île de France, s'était campé entre cette province et les huguenots, auprès du bourg d'Aglaun ; mais ni les catholiques, ni les protestants n'étaient en volonté d'éprouver leurs forces. Du côté des derniers, comme il y avait déjà deux ans qu'ils étaient hors de leurs maisons errants et misérables, n'ayant que peu de munitions, et plus un seul denier pour payer leurs reîtres et lansquenets, l'embaras semblait de tout point le plus grand. Les étrangers, qui faisaient la principale force de leur armée, avaient déjà signifié que si la paix ne se faisait pas, et que si on ne leur soldait leur prêt, ils avaient résolution de retourner en Allemagne. Il n'y avait donc plus à hésiter. Aussi Coligny disait lui-même que cette guerre lui était devenue insupportable, et qu'il aimerait mieux, s'il le fallait, mourir d'une mort violente et ignominieuse, que de continuer à porter les armes, quand on ne devait rencontrer pour ennemi que des concitoyens. Il est vrai qu'on lui faisait espérer qu'une fois la paix faite, le dessein de Sa Majesté était de réunir les troupes des deux partis, et d'en former une armée dont il aurait le commandement, pour aller attaquer la Flandre et y rétablir les droits légitimes du prince d'Orange. (MÉZERAY, t. II, p. 1062.)

Les catholiques, d'autre part, voyaient qu'après quatre batailles gagnées à grands frais, ils n'étaient guère plus avancés que le premier jour, contre un parti qui semblait renaitre de ses propres désastres, et qu'au bout du compte, les églises étaient ruinées, le pays ravagé et la prospérité publique aux abois.

Mais il y avait dans le conseil même du roi un troisième parti, lequel avait une toute autre intention. Ce parti voulait à tout prix l'extirpation entière de l'hérésie, et il était composé du cardinal de Lorraine d'abord, puis de trois grands seigneurs d'origine italienne, des plus rusés qu'on vit jamais, savoir Louis de Gonzague, devenu duc de Nevers par son mariage avec Henriette de Clèves, le comte de Retz et Birague, récemment promu garde des sceaux, par suite de la démission volontaire de Morvillers. La reine-mère était le chef secret de ce parti auquel elle associa son fils bien-aimé le duc d'Anjou ; et tous ceux qui en faisaient partie s'en allaient disant que pour rendre la tranquillité au royaume, il n'y avait d'autre moyen que d'exterminer une bonne fois le huguenotisme, dût-il en coûter mille fois plus encore. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. I, p. 12.)

Toutefois, Catherine savait trop bien que si on continuait la guerre, ce ne serait pas son enfant chéri qui aurait le commandement, attendu que la jalousie du roi ne manquerait pas de l'exclure de cette place. Elle avait à craindre que celui dans les mains duquel passerait alors le généralat, ne devint, s'il avait des succès, un homme formidable pour son ambition. Elle fut donc obligée de restreindre l'ardeur belliqueuse de son conseil secret, et de lui remontrer avec une douceur adroitement calculée, que ce serait prêcher contre l'humanité que de faire périr tant de braves gens, bons catholiques, pour perdre quelques rebelles ; que puisque l'ennemi voulait bien de nouveau se laisser endormir, il valait beaucoup mieux faire la paix, sans plus tarder, afin de lui jouer une autre partie mieux concertée, et plus couverte que la précédente ; qu'on saurait bien en effet trouver un moyen d'attirer ces gens-là dans un défilé, où on aurait meilleur marché d'eux tous ; qu'un mariage entre Madame Marguerite et Henri de Navarre, mariage que du reste il semblait si fort désirer, comme garantie, serait un beau leurre pour prendre tous ces oiseaux à la pipée ; qu'il fallait donc profiter de cet excellent jeu qu'ils faisaient eux-mêmes, et se donner garde de se montrer trop difficile sur les conditions d'un traité qu'on ne voulait pas tenir ; qu'il n'y avait pas à s'occuper pour l'instant, ni de ce qu'en penserait le peuple qui n'avait rien à voir dans cette affaire, ni de la manière dont la chose serait prise par le pape et par le roi d'Espagne, lesquels bien certainement ne manqueraient pas d'applaudir, quand ils verraient plus tard le parti qu'on en aurait su tirer. (LE LABOUREUR, t. II, p. 640.)

Ces raisons furent trouvées convaincantes, et les seigneurs de cette ligue secrète furent les premiers et les plus ardents à porter le conseil du roi à donner l'édit de pacification. Il y était dit qu'amnistie pleine et entière était accordée pour le passé ; qu'à l'avenir chacun serait tenu

de vivre en bonne union, et de ne gêner en rien la croyance religieuse d'autrui, quelle qu'elle fût ; que l'ancienne religion serait publiquement rétablie par tous les endroits où l'exercice en avait été supprimé ; que les protestants, outre la liberté de conscience qui leur était garantie, pourraient partout s'assembler publiquement pour prier, à l'exception seulement de quelques endroits, au nombre desquels Paris et tous les lieux qu'habiterait la cour étaient désignés en première ligne. Il ne devait plus être fait aucune distinction de religion, pour recevoir dans les hôpitaux et écoles publiques, tous ceux qui s'y présenteraient. Le roi déclarait ensuite qu'il regardait la reine de Navarre, sa bonne tante, et les princes de Navarre et de Condé, ses beaux cousins, comme loyaux et fidèles sujets, aussi bien que les seigneurs, chevaliers et généralement tous ceux qui avaient suivi leur parti ; qu'il regardait également comme bons et fidèles alliés les étrangers qui les avaient assistés, et notamment le prince d'Orange, le duc de Nassau, son frère, et le noble seigneur Mansfeld ; qu'il approuvait et ratifiait tout ce qui s'était fait dans cette guerre, par ordre des chefs et généraux de l'armée des princes, défendant qu'on ne fit jamais aucune recherche. Les réformés étaient admis à tous les emplois civils et militaires du royaume, sans distinction aucune d'eux et des postulants catholiques, et comme les parlements s'étaient assez généralement montrés hostiles auxdits réformés, il fut dit que celui de Toulouse ne jugerait plus aucune de leurs causes, et que dans les autres, ils auraient le droit de récuser un certain nombre de conseillers et de présidents, sans être obligés d'en donner la raison. On leur donnait en outre quatre villes de sûreté : La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité, qu'ils garderaient pendant dix ans. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, p. 7 et seq.)

Cet édit, dans lequel la cour, comme on voit, se montrait fort libérale de concessions, fut enregistré au Parlement de Paris, le onzième jour d'août, à la requête du procureur général.

CHAPITRE XXII

1570-1571-1572. — ARGUMENT : LES PRINCES CONGÉDIENT LES ALLEMANDS
ET RETOURNENT A LA ROCHELLE.

PROPOSITION DE MARIAGE ENTRE MARGUERITE DE VALOIS
ET LE PRINCE DE NAVARRE.

LE ROI VEUT FAIRE ASSASSINER LE DUC DE GUISE. — MARIAGE DU ROI.

AMBASSADE DES PRINCES DE LA CONFÉDÉRATION D'AUGSBOURG.

LEUR DISCOURS AU ROI.

COSSÉ ENVOYÉ A LA ROCHELLE. — ÉMEUTE A ROUEN. — MASSACRE D'ORANGE.

SYNODE DE LA ROCHELLE. — ENTRÉE DU ROI A PARIS.

TUMULTE DANS LA CAPITALE.

BIRON PROPOSE OFFICIELLEMENT LE MARIAGE DE MARGUERITE.

RÉPONSE DE LA REINE JEANNE.

MARIAGE DU PRINCE DE CONDÉ, DE L'AMIRAL ET DE TÉLIGNY. — MORT DU CARDINAL

ODET DE CHATILLON. — LE ROI A BLOIS.

ASSASSINAT DE LIGNEROLLES.

COLIGNY A LA COUR. — SINISTRES PROJETS DU PARTI CATHOLIQUE.

LE LÉGAT APPORTE L'OPPOSITION DU PAPE AU MARIAGE DU PRINCE DE NAVARRE.

MORT DE PIE V.

ÉLECTION DE GRÉGOIRE XVI. — TRAITÉ D'ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE.

LES ROCHELOIS AVERTISSENT INUTILEMENT L'AMIRAL.

MORT DE JEANNE D'ALBRET.

MARIAGE DE SON FILS. — L'AMIRAL EST BLESSÉ PAR MAUREVEL.

On se flattait en France que cette paix serait durable, et que de longs jours de tranquillité allaient enfin succéder aux déchirements des guerres civiles. La joie était dans tous les cœurs. Les princes et Coligny remercièrent les Allemands qui étaient à leur solde, et les renvoyèrent beaucoup plus chargés de belles promesses, que d'argent ; mais il fallut bien qu'ils se tinssent pour satisfaits, car ils n'étaient plus assez nombreux, pour pouvoir donner quelque importance à leurs réclamations. Le marquis de Lunel fut obligé de leur faire la conduite jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de France. C'était pour leur faire honneur en apparence ; mais en réalité pour empêcher, autant que possible, la déprédation des bourgs et des villages par où ces troupes devaient passer. On se rappelait ce qui était déjà advenu en ce genre les autres fois. Puis cette affaire ainsi réglée, les deux jeunes princes revinrent à La Charité, et de là traversant le Limousin et l'Angoumois, ils retournèrent auprès de la reine de Navarre à La Rochelle. (DE THOU, t. VI, p. 61.)

Ce qui contribuait surtout à rendre cette fois la sécurité de tous plus complète, c'était la merveilleuse idée qu'avait eue la reine-mère de mettre sur le tapis le mariage de Marguerite de France, sœur du roi, avec le roi de Navarre. Le conseil secret savait seul ce que cachait cette honorable proposition. Pour les autres, tous n'y voyaient qu'un gage de plus donné par Sa Majesté à la tranquillité publique. Seulement les gens initiés à la chronique scandaleuse de la cour, craignaient que certaines liaisons entre la princesse et le jeune duc de Guise ne fissent manquer l'affaire. Le roi lui-même, à qui cette intrigue amoureuse avait été révélée par le duc d'Anjou, qu'on suppose avoir été conduit à cette révélation par une jalousie incestueuse, avait manifesté son ressentiment d'une manière étrange. Il voulut apporter le remède que lui suggéraient son caractère et son éducation; et pour cela il appela à part Henri d'Angoulême, grand prieur de France et son frère bâtard. « De ces deux épées que tu vois, lui dit-il, il y en a une avec laquelle je te tuerai de ma main, si tu ne consens à tuer le duc de Guise avec l'autre. » (MATTHIEU, liv. 6, p. 555.)

Il n'y avait pas à chercher à détourner Charles d'un dessein de ce genre, quand une fois il lui était venu à l'idée. Il fut donc aussitôt réglé que pour exécuter sa commission, le grand prieur qui n'était pas brave, prendrait avec lui pour l'aider au besoin des gens déterminés, et que pendant une partie de chasse à laquelle M. de Guise serait invité, il saisirait le premier prétexte venu pour lui faire une querelle, se jeter sur lui et le tuer avec l'aide des gens qu'il aurait apostés. Malgré toutes ces précautions, Henri d'Angoulême ne se sentit pas le courage de mettre l'entreprise à fin. Il recula et laissa échapper le moment propice, ce qui fit dire à la reine-mère, qui connaissait et qui avait peut-être même dirigé tout ce complot: « C'eût été merveille si un mauvais bâtard eût fait ce beau coup ! »

Guise, ayant été averti de son côté du danger qu'il avait couru, ne se trouva plus depuis ce temps-là à ces parties de chasse du roi. De plus, pour calmer les susceptibilités pudibondes du monarque, il rompit tout commerce avec Marguerite, et se hâta de se marier. Il épousa Catherine de Clèves, sœur de la duchesse de Nevers, et veuve du prince de Porcien. Tavannes, qu'on venait alors de créer cinquième maréchal de France, en passant en sa faveur sur l'usage établi qui n'en permettait que quatre, s'écria malignement en voyant les grandes fêtes et solennités qui se célébraient à ce sujet: « Moi aussi, je veux donner un festin, mais au lieu de ces beaux chanteurs que ces gens-là font venir dans des nuées postiches, pour débiter de fades compliments, j'en ferai venir un tout à pied, comme un bon homme, qui vous chantera cette vérité: Vous êtes des sots, vous dépensez là de l'argent que vous feriez mieux d'employer à payer de bons soldats et gens d'armes, pour empêcher l'étranger de venir vous battre chez vous. » (*Mémoires de Marguerite de Valois*, ad. an. 1570. — *Mémoires de Tavannes*, ch. xxiv.)

Le cardinal de Lorraine avait également conclu le mariage de Louis

de Bourbon, duc de Montpensier, avec Catherine de Guise, sœur du duc son neveu. Son but était d'attacher aux intérêts de sa famille un prince du sang qui, quoique ennemi irréconciliable des huguenots, ne s'en était pas pour cela montré jusqu'à présent plus ami des Guises. (De Thou, *ubi supra*.)

Le roi devait aussi terminer son propre mariage avec Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur. La proposition en avait été faite depuis quelque temps, et le souverain autrichien qui venait de marier sa fille aînée à Philippe II, roi d'Espagne, avait accepté avec joie de donner la seconde à Charles IX, roi de France. Il se trouvait ainsi avoir pour gendres les deux plus puissants monarques de la chrétienté. Ferdinand, frère de l'empereur, muni de la procuration du roi de France, avait en conséquence épousé, au nom de Charles IX, la princesse à Spire, en présence des princes allemands qui étaient alors convoqués en cette ville pour la Diète. L'archevêque de Mayence avait fait la cérémonie le vingt et unième jour d'octobre (1570), après laquelle la jeune épouse prit la route de France, avec une suite nombreuse et magnifique. (MÉZERAY, t. II, p. 191.)

Le roi fit partir au devant d'elle les ducs d'Anjou et d'Alençon ses frères, le duc de Guise qui ne lui donnait plus d'inquiétude et semblait rentré en faveur, depuis qu'il était marié, et les plus grands seigneurs du royaume. Lui-même il s'avança jusqu'à Mézières avec la reine-mère et le reste de la cour. Ce fut dans cette ville que le cardinal de Bourbon célébra en grande pompe le mariage définitif. Le roi avait un peu plus de vingt ans, et la reine Élisabeth n'en avait que seize.

C'est à cette occasion sans doute que Charles IX, suivant un document inédit, fonda sous le nom d'Académie royale de musique, l'établissement mélo-dramatique qui porte encore aujourd'hui cette même dénomination, mais plus communément appelé l'Opéra. Les lettres patentes sont du mois de décembre 1570, et ont été données en faveur des sieurs Baif et de Courville pour eux, leurs suppôts et successeurs.

« Attendu, dit le monarque, à qui l'on devait bientôt faire donner le signal du massacre de la Saint-Barthélemy, attendu qu'il importe grandement pour les mœurs que la musique courante et usitée dans un pays soit retenue dans de certaines lois, parce que là où la musique est désordonnée les mœurs sont dépravées ; désirant multiplier la grâce de Dieu qu'ont reçue les requérants pour l'avancement du langage français, et remettre sus la poésie et musique anciennement en honneur chez les Grecs et Romains. Savoir faisons qu'après mûre délibération et sur l'avis de la reine, notre très chère mère, avons accordé auxdits Baif et de Courville privilège de dresser leur académie de musique. Voulons que les maîtres au nombre de six dont elle se composera, sans compter les chantres et les enfants, jouissent des privilèges, franchises et libertés dont jouissent nos autres domestiques, le tout en se conformant aux règlements qui nous ont été présentés et que nous approuvons. »

Au nombre de ces règlements on trouve que les spectateurs ne par-

leront pas pendant qu'on chantera, mais seront tenus d'écouter, et que s'il survenait quelque querelle, tant parmi les musiciens que les auditeurs, elle ne pourrait être vidée qu'à cent pas du lieu où se tiendra l'assemblée. (*Rev. rétrosp.*, n° 1, octobre 1855)

Charles ramena sa jeune épouse à Chantilly, où des fêtes magnifiques avaient été préparées ; de là il la conduisit à Villers-Cotterets, superbe maison de plaisance que François 1^{er} avait fait bâtir, pour y prendre le plaisir de la chasse. Ce fut là qu'il reçut les ambassadeurs des princes de la confession d'Augsbourg qui vinrent le féliciter sur son mariage et sur la paix qu'il venait d'accorder à ses sujets, l'exhortant à en faire religieusement observer toutes les conditions. « L'alliance que vous venez de contracter en épousant une fille du chef de l'empire, dirent-ils, ne servira pas seulement à cimenter les liens d'une amitié sincère entre la France et l'Allemagne, mais elle remédiera aussi à tous ces maux dont les disputes de religion ont affligé l'Europe entière. Sire, votre prudence et votre équité viennent d'étouffer heureusement les troubles pernicioeux que l'ambition de quelques particuliers avait excités dans votre royaume. Il ne s'agit plus maintenant que de tenir votre oreille fermée à ces gens qui disent qu'on n'est pas tenu de garder la foi donnée aux hérétiques, et qu'il ne peut y avoir de tranquillité dans un État où il y a plus d'une religion. L'exemple de votre illustre beau-père, notre glorieux empereur, est là pour être victorieusement opposé à cette fausse et cruelle politique. En laissant chacun libre de suivre la religion que lui prescrivait sa conscience, notre monarque a rendu la paix à l'empire et fait ce que n'avaient pu faire toute l'habileté de Charles-Quint, toute la sollicitude de Ferdinand, si rempli d'ailleurs de bonnes intentions. Cette même paix que Votre Majesté va faire fleurir dans ses États, en écartant soigneusement les conseils des brouillons qui ne trouvent à prospérer que dans le trouble et la misère publique, remettra tout à la fois en vigueur la piété, les lois et le respect dû à l'autorité du prince. » (DE THOU, *ubi supra*, p. 65.)

Le roi promit d'avoir égard à ces observations de ses bons et bien-aimés alliés, les princes de la confession d'Augsbourg, et il congédia leurs ambassadeurs avec de riches présents.

Les protestants réclamaient pendant ce temps-là l'exécution des articles du dernier traité qu'on leur avait accordé. On fit partir pour La Rochelle le maréchal de Cossé, pour s'entendre avec eux, et régler tout ce qui dans l'édit de pacification pouvait paraître obscur et équivoque. Il devait ensuite faire au roi un rapport motivé de ce qui serait convenu, afin que le conseil royal pût en délibérer avec connaissance de cause. Du reste, pour mieux encore endormir les susceptibilités du parti, comme on savait que Coligny souhaitait ardemment la guerre contre l'Espagne, dans le but tout patriotique d'éloigner de la France cette foule de gens des deux croyances que la guerre civile avait accoutumée à vivre au milieu des hasards, on publia en même temps le projet d'envoyer des troupes au secours du prince d'Orange. (DE THOU, t. VI, p. 261.)

Cette preuve d'intérêt pour un prince qui avait embrassé leur cause, fit un grand plaisir aux huguenots ; ils reçurent très bien l'envoyé royal. Ils ne purent toutefois s'empêcher de manifester leur étonnement de ce que les auteurs des troubles précédents, les mêmes qui s'étaient rendus si indignement maîtres de l'esprit du roi, pendant son enfance, et l'avaient poussé, malgré lui, dans une aussi mauvaise voie, restassent encore tout puissants à la cour de Sa Majesté. (LA POPELINIÈRE, t. II, liv. 25, fol. 7.)

« Ce sont ces gens-là, disaient-ils, qui ont traité avec l'Espagnol, à Bayonne, et avec les ministres du pape. Les conditions de ce traité qui ne sont plus un mystère, puisqu'elles n'ont été que trop ponctuellement exécutées, étaient que, pendant que Philippe enverrait son armée pour anéantir les protestants de Flandres, on exterminerait ceux de la France, avant qu'ils eussent eu le temps de se mettre en défense. Or, après un tel mépris de paroles données, n'avons-nous pas raison de nous méfier encore, quand nous voyons ces mêmes personnages plus en faveur que jamais. »

Cossé répondait à ces plaintes par de belles paroles à l'usage de tous les grands politiques, quand ils se trouvent dans de pareilles circonstances. « Jetons, messieurs, sur les malheurs du passé un voile épais qu'il faut bien se garder de soulever. Puisque la clémence royale veut tout couvrir, il serait d'une mauvaise politique de donner carrière aux récriminations et aux haines des partis. Ne pensons plus qu'au bonheur que nous promet l'avenir. Hélas ! si vous vouliez vous mettre à la place de vos adversaires, ne trouveriez-vous pas aussi qu'ils ont plus d'un reproche à vous faire ? »

Après une telle réponse, on ne pouvait plus ne pas s'en rapporter entièrement aux bonnes intentions du roi. Cossé retourna à Paris et laissa la reine de Navarre, les princes et Coligny s'occuper des moyens de satisfaire aux réclamations des Allemands qui avaient envoyé demander la solde arriérée qu'on leur devait. Il fallut que le parti se cotisât pour acquitter cette dette.

Vers la fin de l'hiver, qui fut très rude cette année-là (1571), il y eut quelque tumulte à Rouen, causé par la haine des deux partis mal réconciliés. Voici comment la chose eut lieu. Les protestants étant sortis, un dimanche matin, pour aller faire leurs prières, hors de la porte de Caux, dans le lieu qu'on leur avait assigné pour tenir leurs prêches, ceux qui venaient les derniers furent insultés par le corps de garde qui était tout composé de catholiques. Des propos on en vint aux coups, et les agresseurs qui ne se trouvèrent pas les plus nombreux, furent assez mal traités. Mais ils allèrent, après l'affaire, amener leurs camarades et un grand nombre de bourgeois et gens d'état, et quand le soir les huguenots, après leurs dévotions terminées, voulurent rentrer dans la ville, ils furent reçus par une foule irritée qui en blessa un grand nombre et en tua cinq. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le roi, en apprenant cette infraction au traité de paix, se montra fort

irrité. Il craignait peut-être que cette violence manifestée beaucoup trop tôt n'apportât quelque obstacle aux desseins qu'il méditait déjà, dit-on. Il ordonna au maréchal de Montmorency, frère aîné de Damville, de marcher vers Rouen avec des troupes ; et en même temps il y envoya des conseillers du Parlement de Paris pour faire le procès aux coupables. Parmi ceux qui se laissèrent prendre, les juges en condamnèrent quelques-uns au dernier supplice. D'autres furent bannis ; les plus riches punis par de grosses amendes ; et trois cents qui s'étaient soustraits par la fuite, furent par contumace jugés à mort. « Leurs portraits furent envoyés dans tous les pays d'alentour, pour être, ceux qu'ils représentaient, arrêtés et exécutés. » Cette satisfaction apaisa les protestants naturellement portés à se plaindre.

Des scènes semblables avaient, quelques mois auparavant, eu lieu à Orange. La garnison catholique, excitée et secondée par les gens du comtat Venaissin qui appartient au pape, se jeta sur les huguenots de la ville et se mit à les massacrer. L'émeute dura trois jours entiers, et il y eut un grand nombre de gens tués ou blessés. Les choses n'en seraient pas restées là, car on avait manifesté hautement le projet de purger entièrement le pays « de toute cette vermine d'hérétiques » ; mais Damville, qui avait alors le commandement du château, parvint à arrêter cette sédition, en faisant lui-même, à la tête de sa garnison, une sortie sur cette populace en fureur, et en recueillant dans la citadelle les protestants persécutés.

Sur la demande de Louis de Nassau, frère du prince d'Orange et seigneur de la ville, lequel était alors à La Rochelle, auprès de la reine de Navarre, Damville écrivit au roi, pour lui demander qu'il lui fût permis de mettre dans Orange un commandant en état de contenir cette populace fougueuse, ce que le roi accorda volontiers. En conséquence, Nassau nomma Bourbon pour occuper ce poste, et celui-ci s'appliqua d'abord par une apparence de grande modération à calmer les esprits ; puis ayant fait faire des informations secrètes, il fit arrêter les coupables, fit punir de mort ceux qui l'étaient le plus, et condamna les autres à des peines plus ou moins fortes suivant la gravité de leurs délits.

À cette époque on travaillait, mais sans succès, dans tous les pays chrétiens qui avaient embrassé la réforme, à trouver un moyen de se mettre d'accord, et de n'avoir qu'une seule profession de foi. L'article qui divisait le plus les protestants de la nouvelle religion, était celui qui concerne la Cène ou la manière dont Notre-Seigneur est présent dans le sacrement. Entre les calvinistes et les luthériens, la différence était grande, sur ce point de croyance, et les luthériens eux-mêmes n'étaient pas tous de même avis entre eux. Ils avaient déjà tenu un grand synode à Dresde, et il avait été décidé dans cette assemblée, que contre le sentiment erroné de certains d'entre les docteurs, Christ n'est pas seulement présent dans la Cène, comme il l'est partout, en tant que Dieu ; mais qu'il y est d'une manière vivifiante et tout à fait substantielle, qu'il nous y communique son vrai corps et son vrai sang, avec le pain et le vin.

C'était la doctrine que soutenaient déjà les théologiens de Wittemberg, et qu'avait prêchée Luther lui-même. (BOSSUET, *Hist. des Var.*, t. II, liv. 2, art. 192.)

Néanmoins, depuis quelque temps, cette doctrine avait été combattue par Flaccus Hlyricus, l'un des principaux auteurs de cet informe recueil d'histoires ecclésiastiques qu'on appelle « Centuries de Magdebourg. » Brentius, disciple et compagnon de Luther, s'était également rangé parmi les opposants, et ceux qu'il avait entraînés avaient pris le nom d'Ubiquitaires. Afin de réunir ces opinions divergentes, et de concilier entre eux au moins les protestants d'Allemagne, l'électeur de Saxe indiqua une autre assemblée à Leichtenberg, et dans cette réunion, on avait d'abord résolu, pour simplifier les choses, de ne pas même admettre la discussion des calvinistes et des autres sacramentaires ; mais malgré cette mesure, on ne put encore s'entendre sur l'ubiquité ou non-ubiquité du corps de Christ. (*Florim. de Raym.*, liv. 2, ch. XIV, n° 4.)

Les sacramentaires de leur côté, c'est-à-dire ceux qui ne croient Christ présent dans le sacrement que virtuellement, et par les effets de sa grâce toute-puissante, n'étaient pas plus d'accord entre eux. Les uns disaient que cette présence n'était pas seulement signifiée par les espèces du pain et du vin ; mais que par la grâce, elle était encore opérée réellement et substantiellement, les signes du sacrement, c'est-à-dire le pain et le vin, n'étant pas nus, mais étant joints à la chose qu'ils représentaient. C'était au reste ainsi que s'était exprimé Calvin lui-même. Un grand nombre d'autres n'en soutenaient pas moins l'opinion contraire, et il n'était pas facile en effet de s'entendre bien clairement sur des matières aussi ardues, et aussi peu accessibles à l'intelligence humaine. Pourtant cette diversité d'opinions ne laissait pas que de chagriner les esprits sérieux. On aurait désiré pouvoir être au moins d'accord sur ce qu'il fallait substituer au vieux dogme qu'on voulait détruire.

Les églises françaises eurent donc aussi l'idée de tâcher de n'avoir entre elles qu'une doctrine uniforme, car déjà il y avait bien des dissentiments dans les diverses provinces. Elles résolurent à cet effet de tenir un synode national, à La Rochelle, qu'elles regardaient comme la Rome du calvinisme. Théodore de Bèze vint exprès de Genève pour présider cette assemblée. La reine de Navarre, les princes et Coligny y assistèrent, et la discussion s'ouvrit sur cette grave et incompréhensible question qu'on espérait bien, cette fois, parvenir à couler à fond. (*Spond.*, ad an. 1571, n° 55.)

Mais on s'aperçut bientôt que la chose serait plus difficile qu'on ne pensait. Les députés des églises de l'île de France et de la Brie avaient adopté quelques idées des Zwingliens, et voulaient que, pour éviter toute équivoque, on retranchât même du symbole les mots de présence substantielle qu'y avait laissés Calvin. Les autres exigeaient qu'on s'en tint à la décision du maître. Le synode prit un terme moyen ; il prononça qu'il fallait conserver le mot de substance ; mais il déclara qu'il ne fallait pas entendre par ce mot aucune adjonction, mélange, changement,

ni transformation de quoi que ce soit, dans un sens matériel et pour ainsi dire charnel ; que c'était uniquement une jonction spirituelle véritable, par laquelle Christ est fait nôtre, et nous siens, de la manière la plus étroite et la plus intime. Cette décision ne fut pas du goût des dissidents. Les Suisses, entre autres, qui avaient depuis longtemps adopté le retranchement du mot substance, et qui expliquaient tout autrement la présence de Christ dans la Cène, écrivirent à ce sujet à Théodore de Bèze, se plaignant qu'il les eût laissés condamner par un concile qu'il présidait. Bèze leur répondit que ce décret ne les concernait pas, et n'était fait que pour mettre d'accord entre elles les églises de France ; or cette réponse assez inconsidérée, à vrai dire, lui valut une longue et savante réfutation de Bullinger, ministre de Zurich. (AYMOND, *Synod. Nat.*, t. III, p. 98.)

On avait aussi traité dans le synode des moyens de rétablir la discipline que les dernières guerres avaient altérée en beaucoup d'endroits, et sur ce point on avait pu obtenir des résultats un peu plus positifs. La matière en effet se présentait plus abordable à l'appréciation de l'esprit humain.

Cependant le roi, pour procurer de nouveaux divertissements à sa jeune épouse, voulut faire son entrée dans sa capitale. Tout ayant été préparé pour satisfaire à ce désir, Charles se présenta, accompagné de sa cour, en habits de fête, à la porte de Saint-Denis, qui avait, de temps immémorial, le privilège de servir à ces sortes de cérémonies. Là, s'étant assis sur un trône dressé à cet effet, il écouta les harangues des différents corps de la ville, puis successivement celles des tribunaux inférieurs, des cours des aides, de la chambre des comptes et du Parlement. Ensuite il entra pompeusement dans la ville, armé de toutes pièces, et il se rendit à l'église Notre-Dame, en passant sous des arcs-de-triomphe à la manière antique, qu'on avait décorés d'inscriptions grecques, latines et françaises, de la composition de Jean Daurat et de Pierre Ronnard, les deux aigles de la littérature du temps. Après qu'il eut fait son action de grâce, et qu'on eût chanté le *Te Deum* en musique, il alla dîner au Louvre. (DE THOU, *ubi supra.*)

Six jours après, il tint son lit de justice au Parlement, conformément à la louable coutume de ses ancêtres, et il y prononça avec une grande et royale éloquence, un discours que la reine-mère lui avait fait préparer pour cette circonstance solennelle. « Après Dieu, dit-il, qui m'a soutenu dans les épreuves que j'ai eu à subir, depuis que je me suis chargé du gouvernement de l'État, c'est à la reine, mon honorée mère, que je dois les plus grandes obligations. Sa tendresse pour moi et pour mon peuple, son zèle et sa prudence ont en effet si bien conduit les affaires, que les guerres civiles, avec toutes leurs tempêtes, n'ont pu entamer mon royaume. Maintenant qu'après la tourmente a reparu le calme, grâces aux soins incessants de cette sage dame et reine, secondée en cela par les bons services de notre bien-aimé frère le duc d'Anjou, que j'ai mis à la tête de mes armées, il ne nous reste plus qu'à conserver cette paix,

ce que j'espère faire aisément, en continuant de prendre les avis de mon honorée mère. Pour vous, messieurs, c'est votre devoir de m'aider dans cette noble tâche, en rendant la justice avec l'équité la plus exacte, et en remédiant à cette corruption qui a gagné tous les ordres de l'État. Travaillez donc à remplir mes vœux, éloignez de vous jusqu'au moindre soupçon d'avarice, et s'il se trouvait parmi vous des juges souillés de ces vices qui rendent indignes de la magistrature, chassez-les de votre corps. Au reste, je vous enjoins de garder fidèlement les édits et ordonnances des rois, mes prédécesseurs ; n'oubliez pas que vos places ne vous ont été confiées que pour que vous ayez à donner l'exemple de l'obéissance aux lois, et non pas pour les mépriser et vous mettre au-dessus d'elles. Si, dans les ordres que nous vous enverrons, il s'en trouve qui exigent de très humbles remontrances de votre part, faites-les sur-le-champ, nous écouterons vos avis avec bonté ; mais dès que moi, votre roi et maître, je vous aurai fait connaître ma suprême volonté, ne perdez pas de vue que c'est à vous de vous y soumettre, sans réplique ni résistance. »

A ce discours, dont la fin surtout choquait bien un peu les susceptibilités parlementaires, le premier président De Thou répondit par des protestations de zèle et de dévouement, au nom de sa compagnie, puis la séance fut levée et tout cela alla, comme à l'ordinaire, s'enregistrer dans le volumineux recueil des actes de cette cour suprême, pour servir à telle fin que de raison.

Le vingt-cinquième jour de mars, la jeune reine Élisabeth d'Autriche, conformément aux anciens usages, s'en alla prendre la couronne royale dans l'église de Saint-Denis, et quatre jours après, elle fit à son tour son entrée publique dans Paris, avec une pompe au moins égale à celle qu'avait déployée son royal époux ; après quoi Charles prit plaisir à la promener dans tous les châteaux et maisons de plaisance qu'il avait aux environs de la capitale. Mais pendant qu'il faisait ce voyage de plaisir, il s'éleva dans Paris même un fâcheux tumulte dont voici l'occasion.

Il était arrivé bien avant cette dernière paix qu'un riche marchand, nommé Gastine, homme d'une probité reconnue, avait été accusé de tenir des assemblées nocturnes dans sa maison et d'y avoir, contre les édits du roi, fait célébrer la Cène à la manière des protestants. Les zélés catholiques firent si bien, en sollicitant les juges, et en les effrayant par les menaces d'une populace ameutée par eux-mêmes, qu'ils obtinrent contre Gastine une sentence de mort pour un délit qui jusqu'alors n'avait été puni que par l'exil, ou par quelque amende pécuniaire ; quand on mena au supplice ce pauvre vieillard chéri de tous ses voisins, ou pour mieux dire de toute la ville, à laquelle il avait rendu de très grands services, tous les cœurs furent touchés de compassion, et on détesta hautement la sévérité de ceux qui l'avaient condamné. (DUPLEX, *Histoire de France*, t. III, p. 788.)

La sentence portait en outre que la maison de Gastine, dans laquelle s'étaient tenus les assemblées prohibées, serait rasée et que, sur ses biens confisqués, on prélèverait une somme pour faire élever, sur l'emplace-

ment de ladite maison, une pyramide avec une inscription gravée sur cuivre, annonçant à tous le crime et la punition qui en avait été faite. Or cette partie de la sentence avait été également exécutée.

Quand la paix fut conclue plus tard, comme l'édit de pacification portait que les arrêts et jugements rendus, pendant la guerre, contre les protestants, seraient cassés, les parents de Gastine demandèrent que celui qui l'avait condamné fût déclaré nul, et que la pyramide qu'on appelait communément la croix de Gastine, fût abattue. Cette demande paraissait équitable. Alors les mêmes zélés catholiques qui avaient été les promoteurs de la sentence, représentèrent combien il était à craindre que le peuple ne considérât comme un attentat à la religion la destruction d'un monument que plusieurs s'étaient accoutumés à regarder comme sacré. On s'arrêta donc à un moyen terme. Il fut décidé qu'on transporterait de nuit la pyramide dans le cimetière des Innocents, qu'on en enlèverait l'inscription qui serait remplacée par une autre, en l'honneur de la croix, et on chargea le prévôt des marchands de l'exécution de cette mesure.

Mais ce parti ne satisfît pas encore ceux pour lesquels on avait cru devoir prendre tant de ménagements ; ils firent prévenir la populace qui, dès le grand matin, courut aux armes et se mit à piller celle des maisons du voisinage qu'on soupçonnait appartenir à des gens favorables à l'opinion des protestants.

A la première nouvelle de ce tumulte, le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, accourt avec des troupes, tue quelques-uns de ces séditeux, disperse le reste qui n'ose pas l'attendre, et étant parvenu à en arrêter un de sa propre main, il le fait pendre, sans autre forme de procès, aux fenêtres d'une maison voisine. Cette justice sévère et expéditive fit rentrer tout le monde dans le devoir, et les gens bien pensants en conçurent une grande idée de la prudence et de la fermeté du gouverneur, pendant que d'un autre côté il devint l'objet de la haine de la populace vendue à la faction qui ne demandait que bruit et désordres. (DE THOU, t. VI, p. 175.)

Le roi Charles IX, tout favorable qu'il était au fond à cette faction, parce qu'elle servait ses vues, ou plutôt celles de la reine-mère, continuait d'agir à l'égard des chefs huguenots avec toute l'apparence d'une sincère cordialité. Téligny, Briquemaut et Chavagne étaient venus à la cour, en qualité de députés des protestants, quand il fut question de s'entendre sur les articles du traité de pacification. Le roi les combla de flatteries, et quand ils reprirent le chemin de La Rochelle, il les chargea spécialement d'assurer de sa part le roi de Navarre et M. l'amiral, du désir qu'il avait personnellement d'empêcher que la paix ne fût troublée ; que c'était pour lui un grand plaisir de voir, que pour la rendre plus solide, on ménageait une union entre sa bien-aimée sœur Marguerite, et son beau cousin Henri de Bourbon.

Et presque en même temps il fit partir Biron, chargé par lui de proposer cette alliance, pour laquelle il semblait montrer le plus grand

empressement. Biron avait également reçu ordre d'engager le jeune prince et Coligny à venir sans délai terminer cette affaire en famille. Il ajouta de son chef, que c'était une belle occasion d'ancêtre le crédit des Guises, leurs rivaux, qui déjà songeaient à abandonner la cour ; que la seule présence du prince ne pouvait manquer de les forcer à prendre définitivement ce parti ; que du reste, on pouvait compter sur le bon vouloir de Sa Majesté qui avait déjà fait, auprès du nonce du pape, des démarches pour lever toutes les difficultés auxquelles la parenté et la différence de religion pouvaient donner prétexte. « Venez donc, leur dit-il, et n'entretenez pas par des délais sans motif plausible, les défiances qu'on voudrait encore inspirer à Sa Majesté. »

La reine de Navarre ne montrait que peu d'empressement pour l'illustre alliance qu'on lui proposait. Elle savait que la princesse Marguerite passait généralement pour être plus que coquette, et la regardait comme beaucoup plus propre à faire une maîtresse qu'une femme. N'avait-on pas en effet entendu le roi lui-même dire, en riant, que s'il parvenait à marier sa Margot au prince de Navarre, il ne tarlerait pas d'avoir pour beaux-frères tous les hérétiques de son royaume. Aussi la reine de Navarre répondit-elle : « Une affaire de cette importance demande de la réflexion ; je ressens, avec toute la reconnaissance possible, l'honneur que daigne me faire le roi par la proposition d'une alliance aussi illustre ; mais je ne sais pas encore si les règles d'une conscience chrétienne me permettent de passer par dessus les obstacles de la parenté et de la différence de religion ; je supplie donc Sa Majesté de vouloir bien me laisser le temps de consulter à ce sujet les hommes doctes, en qui j'ai placé ma confiance. Du reste, je la prie d'être bien persuadée que je serai toujours prête à me porter de grand cœur à tout arrangement qui ne sera pas contraire à la gloire de Dieu, surtout s'il peut contribuer à la gloire du royaume, et s'il doit être agréable au roi mon maître, et me fournir l'occasion de lui témoigner mon obéissance, quand même ce devrait être aux dépens de ma propre vie. » (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 595. — DUPLEX, *Histoire de France*, t. III, p. 780 et seq.)

Ces noces illustres et princières n'étaient pas au reste les seules dont on s'occupât, vers ce temps-là. D'autres grands personnages aussi du parti protestant, profitaient de la fin de ces longs troubles, qu'on croyait bien ne devoir plus voir renaitre, pour se marier. Le prince de Condé épousait Marie de Clèves, sœur de la duchesse de Nevers. Coligny lui-même, dont la première femme, Charlotte de Laval, était morte à Orléans, se remariait avec Jacqueline d'Entremont, veuve du baron d'Autom, tué au combat de Saint-Denis, et le prince Téligny, qui déjà s'était fait un nom dans le parti huguenot par ses talents et sa bravoure, devenait le gendre de l'amiral.

La joie de toutes ces noces fut troublée par la nouvelle qu'on reçut de la mort du cardinal Odet de Châtillon. On sait qu'il avait été contraint de se réfugier en Angleterre, où sa faveur auprès de la reine Élisabeth n'avait pas peu contribué aux secours de toute sorte accordés par cette

princesse aux huguenots français. Quand la paix fut conclue, il se disposa à rentrer en France, où sa réputation et sa grande entente des affaires pouvaient le rendre l'un des hommes les plus utiles au parti qu'il avait embrassé. Il tomba soudainement malade à Hampton, et mourut presque aussitôt. Un de ses valets de chambre, gagné, dit-on, par les Guises, l'avait empoisonné avec une pomme. Et en effet, cet homme ayant été depuis arrêté à La Rochelle, comme espion des catholiques, fut reconnu, et confessa lui-même son crime dans les douleurs de la torture. (LA POPELINIÈRE, t. II, liv. 24, fol. 12.)

Le roi ne cessait cependant, par lettres et par courriers, d'engager la reine de Navarre, les princes et Coligny à venir à la cour. Pour vaincre toutes les répugnances de l'amiral, Charles lui fit remettre une ordonnance qui l'autorisait à tenir autour de sa personne cinquante gentilshommes armés. Sa Majesté lui faisait savoir qu'elle n'attendait que sa présence et ses conseils, pour prendre un parti définitif relativement à la guerre de Flandre, afin, disait-elle, de venger sur le tyran espagnol le lâche et atroce empoisonnement de sa sœur Élisabeth.

C'était prendre en effet le vieux guerrier par son côté le plus attaquant, car même dans la plus bouillante fureur des troubles, on l'avait souvent entendu dire que la paix avec l'Espagne était la cause de tous nos désastres civils, et que puisque la guerre était chose tellement naturelle aux Français, qu'il n'était pas possible de les contenir en repos, il fallait faire détourner cette ardeur belliqueuse contre le plus dangereux ennemi de la nation, en l'attaquant par les Pays-Bas, avec toutes nos forces réunies. On peut croire que le désir de favoriser les protestants persécutés dans ces provinces, et de rétablir dans leurs biens et dignités les princes de Nassau, ses alliés, entraînait pour quelque chose dans sa détermination de faire porter la guerre, de ce côté-là. (MÉZERAY, t. II, p. 1071.)

Coligny, en effet, depuis le commencement des nouveaux troubles dans les Pays-Bas, entretenait des liaisons avec les mécontents flamands. Le duc d'Albe, qui venait de proclamer un nouvel impôt, en exigeait la rentrée avec toute sa dureté accoutumée; et comme tous les artisans de Bruxelles, boulangers, brasseurs, bouehers et autres avaient fermé boutique pour n'avoir pas, disaient-ils, cet impôt écrasant à payer, il ordonna de pendre à leur porte tous ceux qui refuseraient de continuer leur commerce.

Mais au même instant il avait reçu la nouvelle que les insurgés s'étaient rendus maîtres de la ville de Brille, et qu'ils s'y étaient fortifiés de manière à braver toutes les forces qu'on avait envoyées contre eux.

En même temps, les habitants de Flessingue s'étaient révoltés, et après avoir tué leur gouverneur, dont ils avaient planté la tête au bout d'une perche sur leurs murailles, ils s'étaient déclarés pour le prince d'Orange.

Mais ce fut surtout la prise de Mons, capitale du Hainaut, qui vint

mettre le comble aux mauvaises nouvelles que le duc d'Albe recevait ainsi presque coup sur coup. Cette place importante avait été enlevée par la connivence des habitants et presque sans coup férir, par Louis de Nassau et par une poignée de Français venus tout récemment à son secours sous les ordres de La Noue. Le duc accourut en personne pour la reprendre. Coligny avait, de son côté, envoyé, avec le consentement secret du roi, une partie de ses amis, commandés par Genlis, pour faire lever le siège ; mais Catherine avait en même temps fait instruire le général espagnol de la route que devait tenir Genlis et du nombre de ses troupes, par suite de quoi les Français, surpris au moment où ils passaient la Haine, furent taillés en pièces, les prisonniers furent massacrés sans pitié ; et Genlis lui-même, qui avait été forcé de rendre son épée, fut étranglé.

Mais cependant on se tenait renfermé. La Noue et Louis de Nassau résistaient encore à tous les efforts des Espagnols, mais il était urgent de venir sans délai les secourir. Coligny, comptant sur les bonnes dispositions du roi, n'hésita plus à se mettre en route, et Sa Majesté vint elle-même au devant de lui, jusqu'à Blois, sous prétexte de visiter le château de plaisance que la reine-mère faisait alors construire à Bougueil. (DE THOU, liv. 54.)

Ce fut pendant le séjour assez prolongé du roi dans ladite cité de Blois, qu'arriva un événement tragique dont on a beaucoup parlé. Le grand prieur de France, ce même frère naturel de Charles IX, que celui-ci avait jadis chargé de tuer le duc de Guise, assassina, en plein jour, auprès des halles, un jeune gentilhomme nommé Lignerolles, lequel avait la réputation d'être le mignon de Monseigneur le duc d'Anjou, dont les goûts dépravés commençaient à faire quelque bruit. Le grand prieur, l'ayant subitement enveloppé, avec l'assistance de plusieurs autres grands seigneurs de la cour, le perça de plusieurs coups mortels, et se retira ensuite tranquillement, sans qu'aucune poursuite fût faite contre les auteurs et fauteurs d'un meurtre aussi audacieux. Les uns ont prétendu que c'était le roi lui-même qui avait fait tuer ce gentilhomme, pour lui faire expier un commerce de galanterie qu'il aurait entretenu avec la reine-mère ; mais ceux de nos historiens qui prétendent que les massacres de la Saint-Barthélemy étaient dès lors résolus et préparés, donnent une autre raison à ce meurtre. Suivant eux, Lignerolles, qui était fort avant dans les bonnes grâces du duc d'Anjou, aurait reçu de ce prince la confiance des projets secrets que Charles méditait contre tous les protestants de son royaume. Il aurait eu ensuite l'imprudence d'en parler au roi lui-même, pour se faire valoir, et le roi irrité que son secret fût entre les mains d'un pareil homme, aurait lui-même donné l'ordre aux assassins. Quoi qu'il en soit, il est du moins certain que l'impunité absolue d'un pareil crime, au sujet duquel il ne fut pas fait la moindre information, ne peut guère s'expliquer sans la complicité du monarque. *Mémoires d'État sous Charles IX*, t. I, p. 12. — (MÉZERAY, p. 1079. — DE THOU, *ubi supra*.)

L'arrivée de Coligny à la cour donna bientôt une autre direction à l'attention publique. Il fut reçu avec tous les honneurs qu'il pouvait souhaiter. Comme il se jetait à genoux aux pieds du roi, pour lui marquer son respect, Charles le releva avec bonté, l'appelant de temps en temps son père, et protestant qu'il regardait comme le plus heureux jour de sa vie, celui où il avait le plaisir de le presser dans ses bras, de voir par son retour la paix du royaume solidement affermie. « Nous vous tenons, mon père, dit-il, et maintenant vous ne vous en irez plus, quand vous voudrez. » La reine-mère, le duc d'Anjou, le reçurent avec la même amitié, et lui témoignèrent une bonté à laquelle il était loin de s'attendre. Le jeune duc d'Alençon, dernier frère du roi, les surpassa encore en flatteuses prévenances, et se fit en quelque sorte le complaisant de Coligny. (*Mémoires de l'Étoile*, 1^{re} édit., t. I, p. 47. — D'ACBIGNÉ, t. II, liv. I, ch. 1.)

On lui fit donner par le trésor royal cinquante mille livres pour le dédommager des pertes qu'il avait faites dans les dernières guerres. Le roi lui laissa pour un an la jouissance de tous les bénéfices qu'avait possédés le cardinal de Châtillon, son frère, avec pouvoir de revendiquer, en quelque endroit qu'ils se trouvassent, tous les riches meubles de ce cardinal qui auraient été pillés ou vendus. On lui rendit sa place au conseil, où il reprit le droit de dire son avis le premier, avant les maréchaux de France, « fors le maréchal de Montmorency qui était duc et pair, et le roi affectait de le consulter sur toutes les questions de politique, alors débattues, écoutant ses avis avec une modestie et une condescendance extrêmes. » (LA POPELINIÈRE, t. II, liv. 25, fol. 21.)

On combla son gendre Téligny, ainsi que tous ceux qu'il voulut recommander, de toutes sortes de faveurs ; ce ne fut même qu'à grande peine qu'on consentit à ce qu'il allât passer quelques jours à Châtillon, pour remettre ordre à ses affaires. Le roi même se hâta de lui écrire de sa propre main, pour le rappeler auprès de lui. « Venez vite, mon père, lui disait-il, j'ai bien des choses particulières à vous confier, et dont je ne puis m'ouvrir qu'à vous. Je commence à voir que ma mère et mon frère veulent me déponiller ; mais j'ai confiance en mes bons serviteurs, et en vous surtout. Venez donc. Nous avons une ligue à négocier avec la reine d'Angleterre, nos alliances à renouveler avec les princes allemands ; nous avons surtout à nous occuper des moyens de mener à bonne fin nos projets d'une guerre contre la Flandre. » (MÉZERAY, t. II, p. 1079.)

Mais pendant qu'on prodiguait ainsi les caresses et les flatteries au chef du parti protestant, un conseil secret où se trouvaient la reine-mère, le duc d'Anjou, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise et le garde des sceaux Birague, délibérait, dit-on, sur les moyens d'exécuter le complot qui devait envelopper tous les huguenots dans un même massacre, et cette délibération se tenait dans la même chambre, où dix-huit ans plus tard, le duc de Guise devait être assassiné par l'ordre de Henri III. Quand la cour fut de retour à Paris, un second conseil fut tenu pour le

même objet à Saint-Cloud ; et par une autre de ces rencontres providentielles que l'esprit de l'homme ne saurait expliquer, le lieu de cette ténébreuse machination fut la maison de plaisance de Gondî, dans laquelle, un an après le meurtre du duc de Guise, commis par ses ordres, Henri III expirait à son tour, sous le couteau d'un moine fanatique. (De Thou, *ubi supra*.)

Il avait été d'abord résolu qu'on profiterait de l'occasion des fêtes qui allaient être célébrées pour le mariage du prince de Navarre et de la sœur du roi. On devait construire dans une île de la Seine qui était vis-à-vis le Louvre, et qu'on a depuis rattachée à la cité, une citadelle en bois dont le commandement serait confié au duc d'Anjou, pour y soutenir un siège simulé contre le prince de Condé, Coligny et les autres seigneurs du parti protestant. Des deux côtés les canons et les armes ne seraient chargés qu'à poudre. Puis quand une fois les esprits seraient échauffés par le combat, à un signal donné, les catholiques du fort tireraient avec des balles et des boulets. On espérait pouvoir ensuite rejeter ce massacre sur le compte d'une erreur.

Le fort fut effectivement bâti dans l'île ; mais les plus sages des protestants, quoique bien éloignés de soupçonner le complot, firent observer qu'un pareil jeu serait imprudent, dans un temps où la réconciliation des deux partis était trop récente, pour que toutes les haines fussent complètement étouffées. Le fort fut démoli, et le conseil secret eut à s'occuper de trouver un autre moyen pour en venir à l'accomplissement de ses projets.

C'est alors qu'on délibéra que Monsieur de Guise tuerait l'amiral, en une course de bagues que devait donner le roi, dans le jardin du Louvre, et où tous Messieurs les princes devaient mener des parties. « J'étais, dit l'auteur qui nous apprend ce projet d'assassinat, de la partie de Monsieur le duc d'Alençon qu'on croyait avoir intelligence avec Monsieur l'amiral ; ce qui est vrai, c'est qu'en cette occasion il fit en sorte que nos habits ne fussent pas prêts. Sa partie ne courut point, et la résolution qu'on avait prise fut changée avec prudence, d'autant que le roi devant être là, sa personne y aurait bien pu courir quelques dangers, de la part des gentilshommes huguenots qui auraient, sans nul doute, voulu venger la mort de leur chef. » (*Mémoires du duc de Bouillon*, ad an. 1572.)

Après ce coup manqué, pour éloigner tout à fait les soupçons, les Guises quittèrent la cour, sous prétexte que le roi, oubliant tous les services rendus à l'État par ceux de leur famille, ne leur montrait plus que froideur, et se livrait au contraire à leurs ennemis mortels, pour lesquels il réservait toutes ses grâces. La reine et le duc d'Anjou parurent peinés de cette retraite ; ils n'étaient pas fâchés de laisser se répandre l'opinion que leur volonté et leurs sentiments étaient sur ce point en opposition avec la conduite que semblait adopter le roi. On commençait même à dire à la cour qu'il y avait brouille dans la famille royale ; que Charles, de plus en plus jaloux de son frère, et ennuyé de

la domination de la reine-mère, ne cherchait qu'un prétexte pour éloigner tout à fait l'un et l'autre ; et que s'il faisait tant de caresses à l'amiral et aux protestants, c'était pour s'en faire un point d'appui dans cette espèce de révolution de palais. Quant au roi lui-même, on ne le vit jamais d'un esprit plus libre et plus enjoué que dans ce temps-là. « Il se divertissait à mille folâtres passe-temps, se levait de grand matin, pour aller fouetter les gentilshommes et les damoiselles dans leurs lits, et s'il montrait quelque fâcherie, ce n'était que contre son frère et contre ceux qui n'approuvaient pas l'édit de pacification. » (MÉZERAY, t. II, p. 1075.)

Ce fut alors que le cardinal Alexandrin, neveu du pape, arriva à la cour de France. Il apportait au roi très chrétien la réponse du Saint-Siège à la demande des dispenses concernant le mariage de la princesse de France avec le roi de Navarre. Le pape imposait quatre conditions : 1^o que le roi de Navarre fit une secrète profession de foi en présence du roi ; 2^o qu'il fit demander en son propre nom ladite dispense à Sa Sainteté ; 3^o qu'il rétablît le culte catholique dans tous ses domaines et qu'il rendit aux ecclésiastiques leurs biens et bénéfices ; 4^o enfin que le mariage fût célébré catholiquement en face de l'église, sans déguisement ni altération aucune du cérémonial usité. Ces quatre conditions équivalaient à un refus formel. Le nonce était chargé en outre d'une lettre de Pie V, par laquelle le Saint-Père, toujours affligé de la protection que la reine de Navarre accordait aux hérétiques, déclarait qu'il se trouvait à regret dans l'obligation de demander qu'elle fût privée de son royaume, pour être icelui donné à quelque prince de la maison de Valois. Qu'autrement, ayant déjà excommunié ladite reine, qui par conséquent n'était plus apte à régner, il allait charger le roi d'Espagne de s'emparer de ses États. (CLACON, t. III, p. 1005.)

« Monsieur le cardinal, répondit Charles IX, que ne puis-je, dès à présent, vous expliquer tout ce que je sais ; le pape conviendrait lui-même que ce mariage de ma sœur avec le Béarnais, est la chose du monde la plus avantageuse pour établir solidement les affaires de la religion. Mais j'espère que l'événement forcera bientôt le Saint-Père lui-même à louer mes desseins, ma piété et mon zèle. » Le roi ayant ensuite pris la main du cardinal, tira de la sienne une bague qu'il lui présenta, et il ajouta : « Recevez ce gage de la parole que je vous donne de ma soumission inviolable pour le Saint-Siège, et de la prompte exécution du projet que j'ai formé contre les hérétiques. » Le cardinal répondit poliment que la parole de Sa Majesté était le gage le plus précieux qu'il pût porter au Souverain-Pontife ; et après avoir pris congé de la cour qui lui fit tous les honneurs imaginables, il retourna en diligence en Italie. (DE THOU, t. VI, p. 552. — *Mémoires d'État sous Charles IX*, t. I, fol. 208.)

Ceux qui se refusent à regarder comme probable la longue et atroce dissimulation d'un aussi jeune monarque, ont au reste cherché à élever des doutes sur la réalité de cette conversation du nonce et de Charles IX.

« Elle ne nous a, disent-ils, été transmise que par les écrivains de la cour de Rome. » Il faut pourtant convenir qu'on en retrouve au moins la trace dans De Thou lui-même.

Le cardinal, à son arrivée à Rome, trouva le pape, son oncle, dans les douleurs d'une colique néphrétique. En peu d'instants tous les remèdes humains devinrent inutiles, et le premier jour de mai 1572, Sa Sainteté rendit son âme à Dieu, en prononçant ces paroles de l'hymne du temps pastoral : *Quæsumus, autor omnium*, etc. « Nous vous prions Auteur de toutes choses, pendant ce joyeux temps de Pâques, protégez votre peuple contre toute attaque de la mort. » Malgré cette fin si pieuse, le peuple romain ne laissa pas de se réjouir de la mort de ce pape, à cause des rigueurs qu'il faisait exercer par la sainte inquisition. On trouva, du reste, ses coffres remplis de sommes si considérables, qu'on les fait monter à plus de seize cent mille écus d'or. (CIACON, t. III, p. 1000.)

Dès que la nouvelle de cette mort fut arrivée à Paris, le cardinal de Lorraine se mit en route pour concourir à l'élection d'un nouveau pontife, « et aussi, disait-il tout haut, pour ne pas avoir l'air d'approuver par sa présence l'union si fatale à la religion d'une princesse catholique avec un prince huguenot. » Il apprit en chemin que Pie V avait déjà un successeur, mais il ne laissa pas de continuer son voyage, dans le dessein de communiquer au pape qu'on venait d'élire, les secrètes résolutions du mystérieux conseil qui dirigeait les affaires de la France. (MÉZERAY, t. II, p. 1082. — DE THOU.)

Le conclave n'avait en effet duré qu'une nuit et un jour. Les cardinaux qui se trouvaient à Rome, au nombre de cinquante-deux, étaient entrés en chapelle, immédiatement après avoir rendu les derniers devoirs au pontife défunt. Toutes les chances semblaient être pour Farnèse, et l'on s'attendait bien que le Saint-Esprit allait se décider en faveur de la nomination de ce candidat, quand Gravelle fit savoir à tous, au nom du roi Philippe II, qu'il était urgent de nommer sans retard un pape qui fût dans les intérêts de l'Espagne, et que Sa Majesté catholique s'opposait formellement à la nomination de Farnèse. Comme le parti espagnol était de beaucoup le plus fort dans le conclave, Farnèse fut écarté, et le cardinal Buon Compagno, ancien légat en Espagne, fut élu à l'unanimité. Il prit le nom de Grégoire XIII, et son premier acte fut d'adresser au cardinal de Bourbon, resté à Paris, le bref de dispense qu'on attendait pour célébrer le mariage du roi de Navarre et de la princesse Marguerite. (CIACON, t. IV, p. 7.)

Le futur époux, accompagné du prince de Condé, et d'un grand nombre de chefs huguenots, arriva à Paris, où les articles du contrat furent définitivement arrêtés, le onzième jour d'avril. Le roi donnait en mariage à sa sœur trois cent mille écus d'or, l'écu évalué à cinquante-quatre sols parisis. (DE THOU, *ubi supra*, p. 554.)

Huit jours après on signa avec l'Angleterre le traité d'alliance dont Charles avait parlé dans une de ses lettres à l'amiral. Ce traité stipulait

que les deux nations se donneraient réciproquement secours contre tous leurs ennemis, quels qu'ils fussent; car l'Angleterre avait besoin d'être appuyée dans ses prétentions sur l'Écosse. Il était dit en outre que le commerce serait libre entre les deux nations; que les Anglais jouiraient en France des mêmes privilèges dont ils jouissaient à Bruges, à Anvers et en Norwège; qu'on ne les y inquiéterait point sur leur religion, et que le roi de France et la reine Élisabeth s'entendraient pour mettre fin, de la manière la plus convenable, aux troubles de l'Écosse. J'aurai plus tard à parler de la manière dont fut exécuté cet article du traité. (De Thou, *ubi supra*.)

La cour qui ne perdait pas un seul moment de vue ses projets contre les protestants, venait cependant d'envoyer en Saintonge l'ordre au baron de la Garde d'équiper une flotte « destinée, disait-elle, à seconder l'armée de terre qu'on se disposait à envoyer en Flandres. » Mais les Rochellois soupçonnèrent que cet armement avait un tout autre but, et ils envoyèrent de leur côté plusieurs courriers à Coligny, pour l'avertir de songer à sa sûreté, ainsi qu'à celle de ses amis, l'engageant à ne point se laisser endormir par les belles paroles et les décevantes promesses dont on cherchait à le leurrer. L'amiral leur répondit, avec une sorte de raideur, qu'ils avaient tort de se montrer si soupçonneux, et de prêter l'oreille à des calomnies qui ne pouvaient partir que de leurs ennemis, pour leur attirer l'indignation du roi; « car, leur disait-il, la bonté du prince pourrait bien à la fin se lasser, en se voyant si indignement méconnue. » Il alla même jusqu'à leur conseiller de rendre, avant le temps marqué, les places de sûreté qui leur avaient été données par le dernier édit, parce que cette preuve de confiance ne pouvait manquer que d'être très agréable à Sa Majesté. Or, telle était l'influence de Coligny sur ses coreligionnaires, que malgré leurs soupçons, ils obéirent à son avis. Les places furent effectivement rendues, et Charles envoya à toutes les cours judiciaires du royaume, des lettres patentes dans lesquelles il donnait de grandes louanges à la fidélité du parti protestant, et enjoignait de tenir la main à l'exécution ponctuelle de l'édit qu'il avait donné en faveur de ceux de cette religion. (De Thou, p. 540.)

En ce temps-là, la reine de Navarre qui était restée à Blois, après le départ de la cour, se rendit enfin à Paris, pour assister au mariage de son fils. Elle se logea dans la maison de l'évêque de Chartres qui avait ouvertement embrassé le protestantisme. Quelques jours après, elle fut attaquée d'une fièvre continue, dont elle mourut dans la quarante-quatrième année de son âge. Malgré la violence du mal, elle avait eu encore, cependant le temps de faire un testament dans lequel elle recommande très instamment à son fils Henri « de persévérer dans la foi où il a été nourri, sans permettre que l'ambition où la volupté ne l'en détournent jamais »; de ne pas souffrir autour de sa personne ceux qui pensent mal de la divinité, non plus que les flatteurs et les débauchés, de traiter sa sœur Catherine avec douceur et avec tendresse, et de la marier, quand

elle sera en âge, avec quelque prince de sa qualité et de sa religion ; d'aimer le prince de Condé comme son frère, de considérer l'amiral de Coligny comme un père, et comme le plus brave appui de sa religion ; et enfin elle institue pour ses exécuteurs testamentaires Coligny lui-même, et le cardinal Charles de Bourbon, frère de son défunt mari. « On perdait en elle, dit d'Aubigné, une grande princesse, n'ayant de femme que le sexe, ayant l'âme toute aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, et le cœur invincible aux grandes adversités. » (DE THOU, *ubi supra*, p. 541. — D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*.)

Au reste, ce trépas arrivé si subitement ne parut naturel à personne. On disait qu'un parfumeur milanais, nommé René, homme dévoué à la reine-mère, « qui avait coutume de s'en servir à de tels usages », avait été suborné pour commettre ce crime, et qu'il avait empoisonné la malheureuse princesse Jeanne avec une paire de gants parfumés. « Et ledit René s'en est vanté depuis, ajoutant même qu'il avait encore le cas tout prêt pour deux ou trois autres personnes qui ne s'en doutaient pas ». Toutefois le corps qui fut ouvert ne présenta aucun symptôme d'empoisonnement. Il est vrai qu'on n'ouvrit pas le cerveau, quoique le roi l'eût recommandé, et que ce fut dans cette partie principalement qu'on eût pu retrouver les traces du poison, si c'était véritablement par l'odorat qu'il avait été introduit. La reine-mère tint elle-même la main à ce que l'autopsie de cet organe n'eût pas lieu « tout en faisant bien la dolente pour le chagrin qu'elle avait de la perte de sa bonne amie. » (CHALONS, *Histoire de France*, t. III, p. 110. — *Mémoires d'État sous Charles IX*, p. 222.)

Le roi et toute la cour prirent le deuil à l'occasion de cette mort ; mais dans le secret, le grand projet contre les huguenots n'en marchait que plus rapidement, et tout se préparait pour l'exécution. La reine-mère qu'aiguillonnait, non pas la crainte des malheurs qui menaçaient l'État de France, mais un intérêt plus fort encore, celui de sa propre puissance menacée, voyait avec chagrin le roi encore irrésolu, et paraissant hésiter, au moment de frapper le coup décisif ; elle vint le trouver elle-même à une halte de chasse, nommée Montpipeau, où le jeune monarque avait accoutumé de se rendre, en prenant ses ébats, car ce prince était grand chasseur. Là, s'étant enfermée en un cabinet avec lui, elle fond en larmes : « Je n'aurais jamais cru, lui dit-elle, qu'après avoir pris tant de peine à vous élever, après vous avoir conservé la couronne que les huguenots voulaient vous ôter, je trouverais pareille récompense. Voulez-vous donc, par ces irrésolutions déplacées, livrer votre royaume et nos personnes en proie à ceux de la prétendue religion ? Mon fils, s'il en est ainsi, donnez-moi plutôt congé de me retirer au lieu de ma naissance, et permettez aussi à votre frère qui a compromis ses jours pour conserver les vôtres, de se mettre en quelque pauvre coin, à l'abri des ennemis qu'il s'est attirés, en vous faisant service. » Ayant ainsi parlé, Catherine, sans attendre de réponse, se retira à Monceaux. Charles, tout tremblant, la suit et la trouve avec le duc d'Anjou, les sieurs de

Tavannes, de Retz, et les autres conseillers intimes. Là, l'infidélité, les bravades, l'audace, les menaces et entreprises des huguenots « lui sont de nouveau magnifiées et mises sous les yeux, avec tant de force et d'artifice, qu'il sentit contre eux encore plus de haine que jamais, et entra dans une violente colère, vice particulier à Sa Majesté, laquelle était d'humeur colérique. On s'en tint là cette fois, et la reine, contente d'avoir ainsi disposé l'esprit de son fils, ne voulut pas, ce jour-là, en obtenir davantage. (*Mémoires de Tavannes*, ch. xxvii.)

Cependant Coligny s'obstinait toujours à fermer les yeux, quoique de nombreux avis lui parvinssent de tous les côtés, et qu'on lui eût même remis en main une lettre du cardinal de Pellevé qu'on avait interceptée. Dans cette lettre, le prélat annonçait que le mariage du roi de Navarre n'était qu'un prétexte pour assembler les principaux du parti, afin de les égorger tous ensemble plus facilement ; mais l'amiral, qui croyait savoir les choses mieux que personne, attribuait cet écrit à une manœuvre de ses ennemis, pour empêcher que le mariage n'eût lieu. (*Vie de Coligny*, liv. 5, p. 597.)

En ce moment il était tout occupé des dispositions à prendre pour la prétendue campagne en Flandre, et il composait un mémoire détaillé, pour prouver tous les avantages d'une guerre contre l'Espagne ; car le roi qui lui avait si formellement donné parole d'entreprendre cette guerre, ne sachant plus comment se dégager, avait imaginé de prier l'amiral de mettre par écrit tout ce qu'il pensait sur cette affaire, afin, disait-il, que le conseil, éclairé par un tel document, pût prendre une résolution sage et mûrement délibérée. Le véritable but de Sa Majesté était de gagner du temps, en engageant une longue discussion. (De Thou, p. 545 et seq.)

Le long mémoire de l'amiral contenait en substance « que l'esprit belliqueux des Français ne permettait pas d'espérer que tant de gens habitués aux licences de la guerre pussent se résoudre à rentrer dans une profession paisible. Il fallait donc leur fournir une occupation plus en harmonie avec leurs goûts, et quelle plus belle occasion qu'une guerre contre les Espagnols sur lesquels vous avez à reprendre les riches provinces qu'ils ont usurpées ? Le sang français qu'ils viennent encore tout récemment de répandre à Mons en massacrant les troupes prisonnières que Genlis avaient envoyées au secours de Mons ne crie-t-il pas vengeance, et doit-on laisser impunie cette férocité qui leur a fait décharger sur nos compatriotes désarmés « pour essayer, disait le duc d'Albe, combien une balle espagnole peut percer de corps français. » (De Thou, *ubi supra*.)

« Le succès de cette guerre n'est pas douteux. Votre royaume n'a jamais eu tant de soldats aguerris et tant d'expérimentés capitaines, et la diversité de religion, quand il sera question d'un intérêt national, ne les empêchera pas d'agir avec une parfaite union. En Espagne, au contraire, les forces sont divisées. La noblesse y jouit du privilège de ne pouvoir être obligée à porter les armes hors de son pays, et les pro-

priétaires des terres réclament le même droit. De plus, le grand nombre de places fortes que nécessite la garde de tant de frontières éloignées et séparées les unes des autres, absorbe la majeure partie des soldats disponibles et des ressources du Trésor. Quant à la force maritime de cette puissance, elle n'est redoutable que sur la Méditerranée, où les Turcs lui donnent en ce moment assez d'occupation. Que si d'ailleurs elle tentait d'insulter nos côtes de Provence ou de Languedoc, les populations y sont assez aguerries pour repousser seules ces tentatives.

« Or c'est surtout dans les Pays-Bas, où nous voulons porter notre attaque, que l'Espagne est le plus vulnérable. L'esprit de révolte des populations opprimées nous y appelle depuis longtemps, et le prince d'Orange n'attend que la présence d'une armée française pour joindre ses forces aux nôtres. » A ces raisons, l'amiral, dans une note secrète en ajoutait deux autres. « Si la France refuse de soutenir les Flamands, ils se jetteront dans les bras de l'Angleterre, et alors cette puissance, une fois établie sur nos frontières, pourra, quand il lui plaira, porter la guerre jusqu'au cœur du royaume ; de plus, il n'est pas d'autre moyen de se défaire par une habile diversion du parti menaçant des catholiques zélés et des inquiétudes que causent les calvinistes. »

Ce mémoire fut hautement approuvé par Charles. « C'est clair et concluant, s'écria le monarque » ; puis il le communiqua à Jean de Morvilliers, parce qu'il savait bien que ce seigneur, élevé dans la maison des princes lorrains, ne manquerait pas d'écrire une réfutation. Alors, ayant une fois engagé cette polémique qui devait être infailliblement d'une longue durée, Charles se mit à attendre qu'elle fût terminée ; et en attendant, lui et la reine-mère donnaient l'ordre à Tavannes d'empêcher l'ambassadeur d'Espagne de prendre son congé, et « de donner cinquante écus d'or à un certain gentilhomme bourguignon, pour aller en Flandre, assurer à son maître qu'il n'avait point de guerre à craindre du côté de la France. » (*Mémoires de Tavannes*, ch. xxvi.)

La célébration du mariage du prince de Navarre avec la sœur du roi avait été fixée depuis quelque temps, et déjà l'époque qu'on avait désignée n'était plus éloignée que de quelques semaines ; Charles écrivit de sa main à l'amiral, qui était alors dans ses terres, pour le presser de se rendre à Paris, et en même temps il fit publier une ordonnance par laquelle il était défendu, sous peine de mort, à toute personne de quelque condition qu'elle fût, de rappeler le passé dans le but de donner occasion à de nouvelles querelles, de porter des armes à feu, de se battre avec qui que ce fût, et de tirer l'épée dans toute l'étendue de la juridiction de la capitale et de sa banlieue. S'il venait à s'élever entre les gentilshommes quelque dispute qui intéressait l'honneur, ils devaient la porter devant le duc d'Anjou, son frère, pour y être jugée et terminée. Si la querelle avait lieu entre gens du peuple, c'était au grand prévôt de l'hôtel à en décider. Cette ordonnance fut publiée trois jours de suite, à son de trompe, dans toutes les rues et carrefours de Paris. De plus, sous prétexte de plus grande sûreté, on ajouta à la garde de cette

capitale quatre cents gentilshommes choisis dans la garde du roi. (DE THOU, *ubi supra*.)

Coligny continuait toujours d'interpréter tout cela en bien, et ne voyait là qu'une louable attention pour la conservation de la paix et de la sûreté publiques. Il n'hésita pas à se rendre à l'invitation toute gracieuse du roi, malgré les remontrances hardies, et même importunes, que lui firent de nouveau ses amis, tant de vive voix que par écrit. Parmi les lettres qu'il reçut à cette occasion, il y en avait une anonyme dans laquelle on lui disait : « Souviens-toi de cette maxime reçue par les papistes, et confirmée comme un point de foi par leur conciles : « On n'est pas tenu de garder sa parole envers les hérétiques ; souviens-toi que la cour déteste jusqu'à la mort les protestants qui lui ont fait tant de mal ; que la reine s'est engagée avec l'Espagne à les exterminer à tout prix ; qu'elle est italienne et d'une famille de papes ; souviens-toi de l'éducation qu'elle a donnée à son royal fils « pour se parjurer, déguiser sa foi et ses desseins, et composer son visage, pour arriver à son but » ; puis viens à la cour, si tu l'oses ». A la lecture de cet écrit, l'amiral s'écria : « J'irai, quoi qu'il en puisse arriver. J'aime mieux, s'il le faut, être traîné tout sanglant sur une claie, par les rues de Paris, que de rallumer une nouvelle guerre civile. (DE THOU, p. 571.)

Il partit donc pour Paris où il fut reçu par le roi avec la tendresse apparente d'un fils. Sa Majesté parut entrer vivement dans le ressentiment de Coligny contre les assassins de Genlis et de ses compagnons, et chargea l'amiral lui-même d'envoyer des secours au brave La Noue. Charles lui promit même de déclarer la guerre à l'Espagne et de le mettre à la tête de l'armée. On discuta longtemps dans le conseil sur le choix du lieutenant qui commanderait sous ses ordres. Le maréchal de Cossé parut trop avare, Montluc et Byron trop emportés, Tavannes trop ambitieux, Vicilleville n'était plus qu'un vieillard que les excès de la table achevaient de rendre inutile, le duc d'Aumale montrait trop d'attachement pour le parti des zélés catholiques, et enfin le choix tomba sur le maréchal de Montmorency. Le roi n'ignorait pas que c'était celui que préférerait l'amiral, et par la même raison les principales charges de cette armée future furent données aux officiers du parti calviniste. C'était au reste un moyen de les attirer tous à Paris. (VARILLAS, *Vie de Charles IX*, liv. 9.)

Pendant le conseil secret avait trouvé nécessaire de différer quelques jours encore le mariage du roi de Navarre, pour avoir le temps de mettre la dernière main au plan médité avec tant de persévérance, ainsi que pour laisser au duc de Guise, qui s'était chargé de cette partie du complot, le loisir de rassembler tous ceux qui devaient prendre une part active à l'exécution. La reine-mère fit donc insinuer par dessous main au cardinal de Bourbon, à qui le bref de dispense avait été adressé par le pape, que ce bref ne s'expliquait pas assez clairement, tant sur la parenté, que sur la différence de religion, et ce prélat, qui devait

donner la bénédiction nuptiale aux deux époux, voulant mettre sa conscience catholique en repos, demanda à Sa Sainteté un bref plus précis ; sur quoi le roi Charles disait avec bonhomie : « Que ces scrupules du bon cardinal faisaient grand tort à sa sœur Margot, laquelle ne trouvait pas bon qu'on différât une chose qui devait lui faire si grand plaisir. » (MÉZERAY, *ubi supra*.)

Mais quand les conjurés eurent la certitude que leurs mesures étaient toutes bien prises, et qu'on se fût mis d'accord sur divers points de l'exécution, touchant lesquels les sentiments avaient été d'abord partagés, on fabriqua une fausse lettre de l'ambassadeur du roi auprès du pape. Par cette lettre, ce diplomate était censé informer le roi son maître que Sa Sainteté avait accordé de bonne grâce un nouveau bref, qui levait tous les scrupules du cardinal de Bourbon, et qu'un courrier extraordinaire allait partir de Rome pour porter ce bref. « Le pape, était-il dit, poussait même la condescendance jusqu'à permettre que le mariage fût célébré d'une façon qui ne tiendrait ni de l'une ni de l'autre religion, en exemptant l'époux des cérémonies sacramentelles de l'église catholique ; et pour que le pape, instruit trop tôt de cette supposée condescendance qu'on lui prêtait sans l'en avoir prévenu, n'en témoignât quelque ressentiment, Charles écrivit de sa propre main à Mandelot, gouverneur de Lyon, une lettre qui a été retrouvée, et dans laquelle il lui enjoignait, avec recommandation du plus strict secret, d'intercepter tout courrier allant en Italie pendant *les six jours* qui suivraient la date de cette lettre. Or le sixième de ces jours était celui de la Saint-Barthélemy. Catherine, qui avait sans doute indiqué ce terme, comptait sans doute aussi que les nouvelles des sanglantes expéditions de cette fatale journée parvenant à Rome en même temps que celle du mariage, apaiseraient la susceptibilité prévue du Souverain-Pontife. » (DE THOU, 577.)

Les fiançailles se firent donc au Louvre, le dix-septième jour d'août, et le lendemain on disposa tout pour la cérémonie religieuse du mariage. On avait dressé, aux portes de Notre-Dame, une magnifique estrade qui était renfermée de tout côté par une barricade, afin d'écartier la foule, et qui, par une espèce de galerie, entourée d'une cloison de bois, communiquait d'une part jusqu'au chœur de la basilique, et de l'autre au palais épiscopal. Le roi, la reine sa mère, les ducs d'Anjou et d'Alençon, les princes de la famille de Guise, les maréchaux de France et les grands du royaume, tous en habits magnifiques, se rendirent à l'évêché, où ils prirent la jeune princesse qui y avait passé la nuit. (LEGRAIX, *Décade de Henri-le-Grand*, liv. 2.)

On ne l'avait guère consultée sur ce fatal hymen, dans lequel on l'engageait malgré elle. « Ma mie, lui avait dit la reine-mère en l'appelant un jour dans son cabinet, Messieurs de Montmorency m'ont proposé ce mariage, et je veux bien en savoir votre volonté. » A quoi la pauvre princesse avait répondu n'avoir ni volonté, ni élection autre que celle de sa mère ; mais qu'elle la suppliait de se souvenir qu'elle était fort catholique. (*Mémoires de Marguerite de Valois*, ad an. 1572.)

Le brillant cortège la conduisit à l'église, avec autant de triomphe et de magnificence que pour nulle autre de sa qualité : habillée qu'elle était, à la royale, « avec la couronne et couet d'hermine mouchetée qui se met au devant du corps, toute brillante de pierreries, et vêtue du grand manteau bleu, à quatre aulnes de queue, portée par trois princesses. » Le roi de Navarre, assisté du prince de Condé et de Conti, ses cousins, de l'amiral, du comte de La Rochefoucault et d'une foule de seigneurs protestants qui étaient accourus de tous les coins du royaume pour lui faire honneur, arriva de l'autre côté. L'auguste réunion prit place sur l'estrade. Le roi s'assit sur le trône qu'on lui avait préparé, et le cardinal de Bourbon célébra la cérémonie du mariage. Plusieurs remarquèrent alors que Madame Marguerite, interrogée si elle acceptait pour seigneur et époux le roi de Navarre, ne répondit mot. Seulement Charles son frère, lui ayant porté la main sur la tête, la lui fit pencher, ce qui fut pris pour un signe de consentement « bien qu'auparavant et depuis, quand elle pouvait parler librement, elle ait toujours déclaré qu'elle ne savait point accommoder son esprit à se priver du duc de Guise, et à prendre pour mari un des plus grands ennemis de son bien-aimé. » (LEGRAIN, *ubi supra*. — DAVILA, t. I, liv. 24, p. 267.)

La jeune mariée fut ensuite conduite dans le chœur de la cathédrale, où elle entendit la messe. Pendant qu'on la disait, le roi de Navarre et les protestants se retirèrent en une cour près de là ; puis après, tous ensemble retournèrent à l'évêché où fut fait le dîner. Ce jour-là, l'amiral, en traversant l'église, avait remarqué les trophées formés près du grand autel avec les drapeaux gagnés par les catholiques aux batailles de Jarnac et de Moncontour. « Je compte bien, dit-il à Damville, que dans peu de temps on les ôtera de là, pour en mettre à leur place d'autres dont la vue sera plus agréable à tous les bons Français. » (*Mém. d'État sous Charles IX*, t. I, fol. 262.)

Après le dîner, on retourna au Louvre, où il y eut grande réception, bal et spectacle. Ce dernier divertissement consistait en roches artificielles et argentées qui traversèrent lentement la grande salle, et sur lesquelles le roi et ses deux frères parurent au milieu d'un cortège de dieux et de monstres marins, pendant que des musiciens chantaient des vers français composés pour cette cérémonie par les meilleurs poètes de l'époque. Il y eut aussi une espèce de joute, un pas d'armes emblématique, qui ne devait pas être fort du goût des huguenots. Le roi et ses frères défendaient une espèce de château représentant le paradis. Le roi de Navarre et les siens venaient pour en franchir l'entrée de force, et ils étaient repoussés dans un enfer d'où ils ne pouvaient plus sortir que par les suffrages de l'amour. (MÉZERAY, t. II, p. 1085.)

Le lendemain et les jours suivants, les fêtes recommencèrent. Or pendant ces réjouissances, le roi s'étant approché de Coligny : « Vous savez, mon bon père, lui dit-il, que les Guises ne sont pas de vos amis. Je vois que sous prétexte de ce mariage que nous célébrons de si bon cœur, ils sont venus ici avec nombre de gens d'armes qui pourraient

bien entreprendre quelque chose contre votre personne. Ne trouvez-vous pas bas bon que je fasse aussi entrer dans la ville le régiment de mes gardes, afin qu'en cas d'attaque de la part de ces malveillants, nous ayons des forces à leur opposer ? » L'amiral remercia le roi de son attention, et ainsi le régiment des gardes entra dans Paris, sans que les protestants en prissent ombrage. (DE Thou, *ubi supra*.)

Dans les conseils qui se tenaient chaque jour secrètement, soit en présence du roi lui-même, soit chez la reine-mère, il avait été décidé qu'on commencerait avant tout par se défaire de Monsieur l'amiral, au moyen d'un assassinat. On comptait par là forcer le reste du parti à faire une manifestation violente contre les Guises, qui naturellement seraient soupçonnés d'avoir fait le coup; et comme on avait su s'arranger d'avance de manière à être les plus forts, on devait profiter de ce moment de trouble pour faire main basse sur tous les huguenots, sauf à rejeter ensuite l'atrocité du fait sur l'exaspération des deux partis dont le roi n'aurait pas eu la possibilité d'empêcher les excès. Il s'agissait de trouver un assassin. On n'eut pas longtemps à chercher. La reine-mère indiqua Maurevel qui avait déjà fait ses preuves en ce genre, en tuant, à Niort, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le brave sire de Mouy. Tavannes, qui avait jadis très aigrement blâmé ce premier coup, approuva cette fois l'excellent choix que faisait Catherine, et l'on posta le meurtrier dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, devant laquelle Coligny, en revenant du Louvre, était obligé de passer, tous les soirs, pour rentrer dans son hôtel de la rue Béthisy. (*Journal de l'Étoile*, t. I. — *Mémoires de Tavannes*, ch. xxvii.)

Le soir qui avait été choisi pour l'exécution de ce guet-apens, Charles IX se montra encore plus affable que de coutume, à l'égard de l'amiral. Après le conseil, où l'on traita beaucoup d'affaires, Sa Majesté le retint pour jouer à la paume; puis comme il s'en retournait chez lui, et qu'il passait fort lentement devant le cloître, lisant un mémoire qu'on lui avait fait remettre à quelques pas de là, Maurevel lui tira un coup d'arquebuse chargée de plusieurs balles, dont l'une lui emporta l'index de la main droite, et l'autre lui fit une grande blessure au bras gauche. Coligny, sans marquer d'émotion: « Voici, dit-il, à n'en pas douter, le fruit de ma vieille réconciliation avec le duc de Guise. » Et en même temps, il montra lui-même à sa suite la maison d'où le coup était parti. Elle fut attaquée sur-le-champ; les portes furent brisées; mais on ne trouva qu'une servante, un laquais et une arquebuse qu'on reconnut de suite pour être une de celles que portait la garde ordinaire du duc d'Anjou. L'assassin avait eu le temps de se sauver par une porte de derrière, de gagner la porte Saint-Antoine, où il trouva un cheval qui l'attendait, et sur lequel il s'enfuit à toutes brides. (BRANTOME, *Éloge de l'amiral*. — *Mémoires de Tavannes*, ch. xxvii.)

Coligny, après s'être fait bander le bras, eut encore la force de retourner à son logis qui n'était pas loin, en s'appuyant sur un de ses gentilshommes; et comme quelqu'un se prit à dire, pendant qu'il che-

minait ainsi, que les balles pouvaient bien être empoisonnées, il répondit qu'il n'en arriverait toujours que ce qu'il plairait à Dieu. (BRANTOME, *ubi supra.*)

En apprenant cette nouvelle, le roi affecta un grand chagrin. Incontinent il jeta par terre la raquette avec laquelle il avait continué de jouer à la paume, après le départ de l'amiral, et il s'écria : « N'aurai-je donc jamais un seul instant d'un repos certain ? Voilà encore une guerre civile qui se prépare ». Charles, peut-être en ce moment, ne croyait pas deviner si juste. (DE THOU, *ubi supra.*)

Cependant le roi de Navarre et le prince de Condé étaient accourus de suite à la maison de l'illustre blessé qui soutint les premiers pansements avec une fermeté héroïque. Ambroise Paré fut obligé de s'y prendre à plusieurs reprises pour opérer, avec de mauvais ciseaux, l'amputation du doigt meurtri ; et l'extirpation de la balle qui avait profondément pénétré dans le bras gauche fut aussi longue que douloureuse. Au milieu de ses souffrances, « mes frères, dit l'amiral aux ministres qui cherchaient à le consoler en lui lisant des passages de la sainte Écriture, je vois que Dieu m'aime véritablement puisqu'il a voulu que je reçusse ces blessures pour son saint nom. » Après quoi il ordonna qu'on remit cent écus d'or à l'un d'eux pour être distribués aux pauvres de l'église protestante de Paris.

Le roi, à qui les princes vinrent ensuite demander la permission de se retirer d'une ville où la protection du monarque n'était pas assez forte pour les mettre en sûreté eux et leurs amis, fut le premier et le plus éloquent à exagérer l'atrocité du crime. Il leur jura avec des serments effroyables qu'il en punirait l'auteur et les complices, quels qu'ils fussent, et il les pria de rester pour être témoins de la sanglante vengeance qu'il allait en tirer. La reine-mère, qui était présente, réunit ses plaintes et ses promesses à celles du roi, son fils, ajoutant que laisser un pareil forfait impuni, ce serait encourager les ennemis de la paix publique à venir attaquer Sa Majesté elle-même jusque dans son palais. En même temps elle donna l'ordre de poursuivre partout le meurtrier dont le nom n'avait pas encore été prononcé, et pour qu'il ne pût s'échapper, au cas où il serait resté caché dans Paris, toutes les portes en furent fermées.

Le roi fit écrire ensuite à tous les gouverneurs de provinces pour leur marquer combien il détestait cette action, leur faire part de la justice sévère qu'il méditait d'en faire au plus tôt, et leur recommanda de tenir plus que jamais la main à l'exécution pleine et entière de l'édit de pacification. Des lettres d'une teneur bien différente devaient bientôt partir de la cour.

Une commission du Parlement interrogeait cependant la servante et le laquais qu'on avait trouvés dans la maison d'où le coup d'arquebuse était parti. Ils déclarèrent que Villiers de Chailly, personnage connu par son dévouement à la famille des Guises, avait, quelques jours auparavant, amené dans ladite maison à soi appartenant une espèce de soldat qu'il

avait eu grand soin de ne pas nommer, se contentant de dire : « Ayez-en bien soin, c'est mon plus intime ami. » C'est tout ce qu'on put découvrir pour le moment, et les choses en restèrent là, sans que les recherches fussent poussées plus avant.

« Si je dois mourir, dit Coligny aux amis qui entouraient son lit de souffrances, je voudrais voir le roi auparavant, j'ai à lui parler de choses qui regardent sa personne et le salut de son État, et je sais qu'aucun de vous n'oserait les lui dire ; quant à vous, messieurs, je vous avertis que vous ferez bien de prendre vos sûretés. » Il semblerait qu'en parlant ainsi, l'amiral avait eu quelque révélation, ou avait deviné de quelle main le coup était parti, mais qu'il se refusait encore à croire à la participation du jeune monarque dans cette odieuse machination. Quoi qu'il en soit, Damville courut aussitôt informer Charles IX du désir qu'avait l'amiral d'avoir un entretien avec Sa Majesté, qui à l'instant même, quitta la table où elle était à diner, pour se rendre au désir du blessé, avec toute l'apparence de l'empressement et du plus vif intérêt. (MARCEL, *Histoire de la monarchie française*, t. IV, p. 571 et suiv. — DAVILA, t. I, p. 411.)

Il vint, accompagné de la reine-mère, des princes ses frères, du cardinal de Bourbon, des ducs d'Anjou et de Nevers, et d'un grand nombre d'autres gentilshommes, au chevet de l'illustre malade. Coligny parla quelques instants en secret et tout bas avec le monarque qui lui répondit tout haut et d'un air triste : « La blessure est pour vous, mon père, et la douleur est pour moi. » Puis il ajouta avec ses imprécations ordinaires : « Je jure que j'en tirerai une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effacera de la mémoire des hommes. » Coligny continua la conversation à voix haute, et dit au roi : « qu'on n'observait pas les édits de pacification, et que c'était un grand mal quand la parole donnée par le souverain était traitée par ses sujets avec un pareil mépris ; qu'un mal tout aussi dangereux était, que dans le conseil même, il fût devenu impossible d'agiter une seule question, sans que le roi d'Espagne et le duc d'Albe ne fussent immédiatement instruits par des traîtres de tout ce qu'on y décidait. — Je m'aperçois, mon père, dit Charles, désireux de finir cet entretien, que vous parlez avec beaucoup d'action. Je crains que cela ne vous soit nuisible dans la situation où vous êtes. Soyez tranquille, j'aurai soin de tout, et de nouveau je jure Dieu que l'insulte que vous avez reçue sera punie comme elle le mérite. Pour le présent ne songez qu'à votre prompt guérison. » Le roi, prenant ensuite à part le gentilhomme de service, se fit représenter la balle qu'on avait retirée de la blessure. Elle était de cuivre. Il demanda aussi si le blessé avait perdu beaucoup de sang, s'il avait beaucoup souffert, s'il avait crié pendant l'opération, et il se retira après avoir donné toutes les marques possibles d'un tendre intérêt. (DE THOU, *ubi supra*.)

Si l'on en croit quelques historiens, ce jour-là, après la conversation secrète que Charles avait eue avec l'amiral, et que personne ne put entendre, le monarque avait paru consterné et irrésolu. On eût dit qu'il

aurait voulu s'arrêter sur cette route qu'on lui faisait fatalement parcourir ; car on prétend que les paroles de Coligny ne contenaient rien moins qu'une accusation formelle et prouvée contre la reine-mère, dont l'ambition toute personnelle ne reculant devant aucun moyen de s'assurer le pouvoir, voulait réduire bon gré mal gré le roi, son fils, à ne lui servir que d'instrument aveugle et passif, sauf à le briser au besoin, s'il ne se soumettait à ce rôle. Les mêmes historiens ajoutent que Catherine, ayant paru fort inquiète de ce que Coligny avait pu dire, et l'ayant demandé au roi, celui-ci répondit du ton de la brusquerie et de l'impatience, avec ses juréments ordinaires : « Il m'a conseillé de régner par moi-même, et je suis bien décidé à suivre ce bon conseil. » Cette louable résolution, s'il est vrai qu'il l'eût formée, n'eut aucune suite. Charles ne pouvait plus échapper à la domination de sa mère ; son caractère, façonné de bonne heure à la soumission, pouvait bien se révolter parfois jusqu'à l'emportement ; mais pour être soutenu et encouragé, il aurait eu besoin d'un conseiller sincère et désintéressé. Or, Catherine avait eu grand soin d'écartier de son fils tous les hommes de cette trempe, ne l'entourant que de complaisants et de flatteurs dont elle avait su d'avance acheter le servile dévouement. (MÉZERAY, t. II, p. 1090.)

Lorsque le roi fut sorti, les princes et les autres seigneurs du parti protestant s'assemblèrent dans une salle de la maison, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire, dans la dangereuse position où la plupart d'entre eux s'apercevaient enfin qu'ils s'étaient imprudemment engagés. « Ce qu'il faut faire, dit brusquement le vidame de Chartres, c'est de sortir à l'instant même d'une ville où nous ne sommes plus en sûreté. La blessure de l'amiral n'est que le premier acte d'une tragédie dont le dénouement sera le meurtre général de tous ceux de notre religion. N'avez-vous pas entendu, le jour du mariage du prince, les catholiques dire aux protestants qui sortirent de l'église, pour ne pas se trouver à la messe : « Patience, sera bien heureux celui d'entre vous à qui l'on « fera la grâce de l'y laisser venir. » Faut-il vous rappeler encore ce propos tenu par quelques personnes des plus considérables de la cour, et des mieux placées pour en savoir la vérité : « Que les noces de Henri « de Navarre feraient plus couler de sang que de vin, et que les livrées « en seraient vermeilles. » N'avez-vous pas appris qu'un président du Parlement a conjuré l'un des nôtres, qui était de ses amis, de s'en aller pour quelques jours à la campagne, avec toute sa famille ? Croyez-moi, messieurs, ne restons pas une minute de plus dans cette ville perfide où nous sommes tous entourés d'assassins. » (DAVILA, t. I, p. 411. — MÉZERAY, t. II, p. 1086.)

La confiance de Téligny, gendre de l'amiral, qui défendit avec chaleur les bonnes intentions du roi, rendit inutile l'avis du vidame, et l'on se sépara sans avoir rien décidé. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le lendemain, sur le bruit qui se répandit que soixante mille Parisiens commençaient à se mutiner ; qu'on avait vu transporter des armes en divers lieux, et les quarteniers et dizainiers de la ville courir de

maison en maison, pour porter le mot aux bourgeois, l'amiral fit demander au roi quelques troupes pour défendre sa maison. Il l'engageait en outre à tenir la garde royale toute prête, afin d'étouffer la sédition si elle avait lieu, comme tout portait à le croire. Aussitôt Sa Majesté envoya un détachement des gardes françaises, pour demeurer jour et nuit, sous les armes, à la porte de Coligny, et elle confia la conduite de cette troupe à Cosseins. Or, ce Cosseins était un des plus grands ennemis de l'amiral, et Thoré, troisième fils du connétable de Montmorency, ne put s'empêcher de faire remarquer au roi qu'on ne pouvait confier la garde de Coligny à un homme plus dangereux. « C'était, disait-il, donner la brebis à garder au loup. » Mais Charles avait répondu avec chaleur et emportement : « Je veux que vous preniez Cosseins, et je vous réponds que vous ne sauriez mieux choisir. » (MÉZERAY, t. II, p. 1090.)

Après cela, sous prétexte de plus grande sûreté encore, tous les seigneurs protestants qui étaient à Paris furent logés aux environs de l'amiral. On entendit même le roi répéter tout haut, afin que tout le monde le remarquât, et avec toutes les marques du plus grand intérêt, qu'il fallait soigneusement empêcher à aucun catholique d'approcher de ce quartier. Pouvait-on écouter encore les nouvelles sollicitations du vidame de Chartres qui renouvelait avec plus d'instance que jamais sa proposition de quitter la ville, et d'emmener Coligny, dont la blessure commençait à mieux aller ? N'aurait-ce pas été faire une injure au roi qui témoignait pour eux tous tant de sollicitude ? Téligny et les princes eux-mêmes soutinrent qu'il fallait rester, et malheureusement cet avis prévalut. (MARCEL, *ubi supra*, p. 576.)

CHAPITRE XXIII

1572. — ARGUMENT : LE CONSEIL SECRET DÉLIBÈRE
LE MASSACRE GÉNÉRAL DES HUGUENOTS.

LES PRÉPARATIFS EN SONT VAINEMENT DÉNONCÉS A COLIGNY ET A SES AMIS.

GUISE SE CHARGE DE LA DIRECTION DE CETTE SANGLANTE AFFAIRE.

SES DISPOSITIONS. — LE ROI IRRÉSOLU. — LA REINE-MÈRE LE DÉTERMINE. — SIGNAL.

MASSACRE. — MORT DE COLIGNY ET DE PLUSIEURS AUTRES CHEFS.

LE ROI ÉCRIT DANS LES PROVINCES POUR REJETER L'ODIEUX DE CET ACTE SUR GUISE.

CELUI-CI LE FORCE A EN PRENDRE SUR LUI LA RESPONSABILITÉ.

LIT DE JUSTICE AU PARLEMENT.

NOUVELLES LETTRES ET ÉDITS DE 1572. — MASSACRE A MEAUX, ORLÉANS, TROYES,

BOURGES, NEVERS, LYON, EN PROVENGE,

EN DAUPHINÉ, EN AUVERGNE, EN BOURGOGNE, BAYONNE, TOULOUSE,

ROUEN, LISIEUX.

Il y avait, dit-on, un traître dans cette assemblée tenue par les protestants. C'était, à ce qu'on prétend, un nommé Bayancour, seigneur de Bouchavannes, « personnage fort connu de la reine-mère. » Il s'en alla répéter à la cour tout ce qui s'était passé dans les conciliabules du parti. Quelques écrivains catholiques ont même ajouté qu'il avait orné son récit de circonstances qu'on peut croire calomnieuses, du moins pour ce qui concerne les principaux chefs des huguenots, qui à ce même moment, témoignaient une confiance aveugle dans la protection du roi. Il aurait dit, que dans cette délibération tumultueuse, on avait gardé peu de mesures, que l'on n'avait épargné ni le roi, ni la reine-mère, ni le duc d'Anjou, ni le roi de Navarre lui-même, que les huguenots regardaient déjà comme un ennemi ; qu'on avait proposé de prendre les armes, d'enlever l'amiral, de sortir de force de Paris, et de recommencer tout aussitôt la guerre civile, pour ne lui donner fin qu'après avoir exterminé tous les catholiques du royaume. (DAVILA, t. 1, liv. 5, p. 412. — *Remarques sur Davila*, p. 157.)

Ces discours violents, s'ils ont été tenus, n'ont pu l'être évidemment que par quelques-uns des plus énergumènes et des moins influents du parti. Les chefs étaient trop prudents et connaissaient trop bien le nombre et la force des catholiques en France, pour donner dans de pareilles extravagances ; mais il a pu paraître convenable de fournir du moins cette excuse à l'épouvantable action qui souille les pages de notre

histoire nationale. On verra que, plus tard, on a voulu lui en trouver bien d'autres. (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 412. — *Remarques sur Davila*, p. 157.)

Quoi qu'il en soit, les conseillers secrets s'assemblèrent avec mystère aux Tuileries, où ils s'étaient rendus sous prétexte de promenade. Le roi y était avec la reine-mère, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard, grand-prieur de France, Birague, Tavannes et le comte de Retz (1). Comme toutes les dispositions avaient été prises d'avance, il n'y avait plus à délibérer que sur le moment de les mettre à exécution. Catherine fit valoir qu'il n'y avait pas de temps à perdre, puisque la tentative faite contre le chef des huguenots devait inmanquablement amener la découverte du projet que Coligny semblait déjà soupçonner ; qu'alors ceux-ci ne manqueraient pas de sortir de Paris, pour courir aux armes, soulever leurs partisans et mettre l'état dans un plus grand danger que jamais ; que dans la capitale, où ils étaient maintenant comme parqués, rien n'était plus facile que de s'en défaire, en laissant seulement agir la populace, déjà assez animée d'elle-même ; qu'il ne fallait donc plus s'opposer à la volonté de Dieu si miraculeusement manifestée par l'aveuglement et la confiance, où ces ennemis si redoutables se trouvaient encore plongés ; que d'ailleurs quand la chose serait faite, on ne manquerait pas de prétextes pour la colorer convenablement, en la rejetant sur la haine des Guises, fort disposés d'ailleurs à se charger de tout l'odieux d'un fait qui entrerait si bien dans leurs projets de vengeance. Tout le monde se rendit à ces raisons de la reine-mère, et il fut résolu de s'y conformer. (DE THOU, t. VI, liv. 52, p. 592 et suiv. — *Mémoires de Tavannes, ubi supra.*)

On mit ensuite en délibération si l'on excepterait du massacre qu'on allait faire le roi de Navarre et le prince de Condé. A l'égard du premier, il n'y eut qu'un seul avis. Par respect, disait-on, pour la dignité royale, et pour l'illustre alliance qu'il venait de contracter, si récemment avec le roi de France, il était nécessaire de l'épargner. Quant au prince de Condé, les mêmes considérations n'existaient pas en sa faveur. De plus, la haine qu'on avait portée à son père, lui faisait tort dans l'esprit de la plupart des membres de ce conseil ; mais le duc de Nevers, dont Condé venait d'épouser la belle-sœur, plaida si bien sa cause, et répondit si chaudement de sa soumission, que son nom fut aussi effacé de la liste de ceux qu'on devait égorger.

Pour ceux de la maison de Montmorency, il avait été proposé qu'on profiterait de cette occasion pour se défaire d'eux tous, quoiqu'ils fussent bons catholiques ; mais ils avaient beaucoup d'ennemis et d'envieux : ils semblaient un obstacle à l'ambition des Guises, et surtout de

(1) C'est ce favori, dit Brantôme, qui avait appris au roi à jurer et à renier Dieu. Il était Florentin. Son père fut banqueroutier à Lyon, et sa mère, grande revendeuse de catins, fut prise en amitié par Henri II, qui la fit gouvernante de ses enfants. Quant à lui, il était fainéant, corrompu, grand menteur et dissimulateur ; aussi fit-il un chemin rapide à la Cour. (BRANTÔME, *Él. de Charles IX.*)

la reine-mère ; si bien qu'on faisait habilement valoir pour leur condamnation leur liaison de parenté avec l'amiral. Pourtant on n'osa pas mettre cette résolution à exécution, parce que l'aîné et le plus puissant de la famille, le maréchal de Montmorency, n'était pas pour lors à Paris, et qu'il s'était retiré dans sa maison de l'Isle-Adam, où il se tenait sagement sur ses gardes. On jugea donc prudent de ne rien attenter contre les siens, dont il aurait pu faire payer plus tard la mort fort chèrement. (*Mémoires de Bouillon*, ad an. 1572.)

Ces préliminaires terminés, on fixa pour l'exécution la nuit à jamais déplorable du vingt-troisième jour d'août, veille de la Saint-Barthélemy. Au sortir du conseil, le duc d'Anjou et le grand-prieur de France, son frère bâtard, s'en allèrent en carrosse par la ville, et répandirent le faux bruit que le roi avait envoyé l'ordre au duc de Montmorency d'amener à Paris un corps de cavalerie, pour maintenir la tranquillité publique, contre quiconque serait assez hardi pour vouloir la troubler. En même temps, les princes de la famille de Guise, prenant prétexte de ce qu'on les accusait d'avoir été les instigateurs de la tentative de meurtre faite sur l'amiral, vinrent demander au roi la permission de se retirer de la cour, où ils voyaient bien, disaient-ils, que leur innocence ne pouvait plus les protéger. Charles leur répondit très sèchement, et en jurant, d'aller où ils voudraient, et qu'il saurait bien les retrouver, s'ils étaient véritablement coupables. Ce brusque congé, donné ostensiblement à leurs plus dangereux ennemis, acheva de persuader aux protestants que le roi était pour eux et ne tenait plus aux Guises. On remarqua aussi que Sa Majesté avait prié le roi de Navarre de faire venir au Louvre tout ce qu'il avait de gens à lui, parce qu'elle avait quelque méfiance que les princes lorrains, poussés à bout, pourraient bien tenter contre sa personne royale elle-même, et contre celle de la reine-mère, quelque mauvais coup, pour la répression duquel on aurait besoin d'hommes courageux et fidèles. Le roi de Navarre, tout fier de cette confiance de son royal beau-frère, se hâta d'appeler les plus braves de ses serviteurs qui vinrent prendre logement au palais. (MARCEL, *ibid.*, p. 575.)

Cependant, quelques personnes attentives s'aperçurent que les rues et les environs du Louvre se remplissaient d'hommes armés, et elles vinrent en donner avis à l'amiral. Celui-ci, qui conservait encore toute sa confiance dans les bonnes intentions du roi, se hâta de l'envoyer prévenir, l'avertissant que les Guises cherchaient probablement à soulever le peuple. « Coligny n'a rien à craindre, répondit Sa Majesté, il peut rester tranquille. C'est moi-même qui ai ordonné ces préparatifs qui l'inquiètent tant. Il ne s'agit que de donner, au besoin, une forte leçon à la populace que ces Lorrains voudraient amener. » (DE THOU, *ubi supra.*)

Dans le même temps on vint prévenir Téligny qu'on avait vu des crocheteurs chargés d'armes, qu'on faisait secrètement entrer dans le château ; mais, tout aussi confiant que son beau-père, il méprisa cet avis en disant : « Puisque Sa Majesté n'en a pas parlé à l'amiral, il est

hors de doute que nous n'avons pas à nous inquiéter de cet approvisionnement d'armes. Je suis d'ailleurs informé que Sa Majesté les destine à l'attaque simulée d'un fort qu'elle a fait construire, par divertissement, dans le Louvre. »

Les Guises cependant ne s'étaient pas en allés bien loin ; après avoir pris, comme on l'a vu, leur audience de congé, ils s'étaient contentés d'aller jusqu'au faubourg Saint-Antoine, d'où ils revinrent le soir même, et ce fut le duc lui-même qui fut chargé par le conseil secret de la direction de la sanglante tragédie qu'on se disposait à jouer. Aussitôt il convoqua dans son hôtel les commandants des Suisses des cinq cantons catholiques, et quelques colonels zélés des troupes françaises ; et après leur avoir montré l'ordre du roi : « Compagnons, leur dit-il, le temps est enfin venu de punir ce grand rebelle, haï de Dieu et des hommes, et d'exterminer tout ce parti de protestants qui fait sa force. La bête est dans les toiles, ne la laissons pas échapper, et mettons à profit une si belle occasion de terrasser pour toujours les ennemis du royaume. La gloire des succès remportés dans nos guerres passées, et qui a été payée par tant de sang noble et fidèle, n'est rien en comparaison de celle que vous allez acquérir aujourd'hui. »

Après cette allocution qu'il prononça du ton d'un général qui mène ses troupes à la bataille, il plaça les Suisses, et quelques compagnies françaises, tout à l'entour du Louvre, avec ordre de ne laisser sortir aucun des domestiques du roi de Navarre et du prince de Condé. La garde, qu'on avait postée prudemment à la porte du logis de Coligny, reçut également mission d'empêcher que personne n'en pût échapper vivant, et pour accomplir l'exécution de cette consigne, on lui adjoignit un certain nombre d'arquebusiers qu'on distribua dans les maisons du voisinage. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le prévôt des marchands, Jean Charon, avait été aussi mandé au Louvre. On lui prescrivit de faire fermer toutes les portes de la ville, de s'emparer des clés, de faire retirer ou enchaîner tous les bateaux qui se trouveraient sur la rivière, d'enjoindre aux capitaines des compagnies bourgeoises de faire armer leurs hommes, et de se trouver à leur tête, à l'Hôtel-de-Ville, pour y apprendre ce qu'ils avaient à faire (DE THOU, *ubi supra*.)

Mais Charon se sentit saisi d'horreur en envisageant toute l'atrocité du rôle qu'on voulait lui faire jouer ; il se récria que sa conscience de magistrat ne lui permettait pas de prêter son concours à de pareils actes, et ce ne fut qu'en le menaçant de la mort qu'on obtint enfin de lui la promesse de signer les actes dont on avait besoin.

En le voyant si scrupuleux, on n'osa plus trop compter sur lui. Ce fut l'ex-prévôt Mareel, ancienne créature de Catherine qui fut chargé par le duc d'Anjou de réunir extraordinairement à l'Hôtel-de-Ville les plus ardents et les plus factieux catholiques de la bourgeoisie. Là, Mareel leur apprit que le roi attendait d'eux l'extermination de tous les huguenots qui étaient comme emprisonnés dans la ville ; qu'un massacre tout

pareil devait avoir lieu presque en même temps, dans toutes les autres provinces du royaume, et que les ordres étaient déjà partis. (DUPLEIX, *Histoire de France*, t. III, p. 789 et seq.)

On avait pris la précaution de faire dresser à l'avance une liste de tous ceux qui étrangers ou bourgeois, méritaient par leurs opinions d'être enveloppés dans le massacre général, et leurs maisons avaient été marquées d'un signe. Une bande de sicaires armés avait été disposée sur les deux rives de la Seine ; et l'on envoya dire à la populace de tous les quartiers que le roi l'appelaît aux armes pour exterminer les hérétiques. (LA POPELINIÈRE, liv. 29, fol. 65.)

Ces dispositions prises, on distribua à tous les acteurs de ce lugubre drame des croix blanches qu'ils devaient placer à leurs chapeaux, pour se reconnaître dans les ténèbres, et l'on convint que le signal serait donné, à minuit, par le tocsin qui serait sonné à la tour de l'horloge du Palais. Aussitôt toutes les fenêtres devaient être illuminées par des flambeaux, pour empêcher qu'il n'arrivât quelque méprise, et pour que les bourreaux pussent aisément reconnaître leurs victimes. En attendant ce signal, chaque troupe devait se tenir cachée et sans bruit, dans les maisons voisines des postes que chacune était chargée d'occuper. (DE THOU, *ubi supra*.)

La nuit étant arrivée, le comte de Nancy (1), capitaine des gardes du Louvre, vint avertir les gentilshommes qui se tenaient dans l'antichambre du roi de Navarre, et que ledit prince y avait appelés, sur l'invitation de Sa Majesté. Ils étaient là, les uns jouant, les autres causant. « Messieurs, leur dit Nancy, si quelqu'un de vous autres se veut retirer, on s'en va fermer les portes. » Tous lui répondirent qu'ils voulaient passer là la nuit, pour le service de leur maître et du roi. Mergéy seul, dont je copie ici les *Mémoires*, voulut s'en aller, parce que le comte de la Rochefoucauld, son maître, l'attendait dans la cour du château, après avoir pris congé du roi, et d'une dame qui lui voulait du bien. « Je trouvai, dit-il, que toute la compagnie des gardes était déjà en bataille, depuis l'escalier jusqu'à la porte qui était fermée. » On ne passait plus que par un guichet, auprès duquel se tenait assis M. de Rambouillet, capitaine de ladite porte. « Adieu, Monsieur de Mergéy, mon ami, me dit-il, d'une voix pitoyable, en me serrant la main. » Il n'osa pas en dire davantage ; mais, comme il l'a bien des fois répété depuis, il savait déjà l'exécution qui allait se faire, et qu'il y allait de sa vie, s'il eût rien décelé. (*Mémoires de Mergéy*, ad an. 1572.)

Un peu avant minuit, la reine-mère descendit chez le roi, qui jusqu'à ce moment, au dire de l'historien Daniel lui-même, « avait bien joué la comédie, et fait parfaitement son personnage ; » le duc d'Anjou, Nevers et les autres seigneurs, initiés au complot, arrivèrent presque aussitôt ; et Guise, après s'être assuré que toutes ses dispositions avaient été fidèlement exécutées, vint les joindre peu de temps après. Mais dans cet

(1) Gaspard de la Châtre,

instant décisif, le roi parut livré à une espèce d'incertitude. Catherine fut obligée de lui représenter avec force et emportement qu'il allait laisser perdre l'occasion de triompher de tous ses ennemis, que le peuple de Paris, décidé à en finir avec les hérétiques, se disposait à se nommer un capitaine général, si le roi persistait à demeurer dans l'inaction, et elle finit en demandant de nouveau à se retirer avec son fils le duc d'Anjou. Le jaloux et soupçonneux monarque eut aussitôt entrevoir que ce capitaine général dont on le menaçait, était déjà tout trouvé dans la personne de son frère, et alors repoussant les sentiments d'humanité qui s'étaient glissés dans son cœur, il entra dans une sorte de frénésie que quelques-uns n'ont pas crue naturelle. « Vite ! qu'on commence, dit-il, avec un de ses plus gros jurons. — Oui ! qu'on commence, répéta la reine-mère » ; et sans attendre le signal qui devait être sonné par le tocsin de l'horloge du Palais, elle donna l'ordre d'aller mettre en branle toutes les cloches de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui était plus près. (MARCEL, *ibid.*, t. IV, *Preuves*, p. 580.)

Aussitôt, un bruit affreux de cris et d'armes se fait entendre de tous les côtés, et vient réveiller les protestants qu'on avait, comme on l'a vu, logés tous dans un même quartier, par ordre du roi. Ils s'élancent, tout effrayés de leurs maisons, et à la lueur de la funèbre illumination qui part soudainement de toutes les fenêtres, ils cherchent à gagner le Louvre, où ils espèrent encore trouver du secours, ou du moins un asile ; mais ils ne rencontrent que des portes fermées, et les corps-de-garde postés à l'entour, les repoussant durement d'abord, en les accablant d'injures. Un Gascon, dont l'historien aurait dû livrer le nom à l'exécution des siècles, perça le premier de son épée un de ces malheureux fugitifs. Soudain on tomba indistinctement sur tous les autres, et la boucherie devint générale. (DE THOU, *ubi supra.*)

La reine-mère, qui d'une fenêtre du château, épiait le commencement du massacre, voyant l'affaire définitivement engagée, revient, triomphante, en porter la première nouvelle au roi. « Vos troupes font merveille, dit-elle, et il n'est plus possible maintenant d'arrêter leur zèle. »

Dans ce même moment, les ducs de Guise et d'Aumale, accompagnés du grand-prieur de France, se portent vers la maison de Coligny. L'amiral, que la douleur de ses blessures empêchait de dormir, se faisait lire les *Commentaires* de Calvin sur Job. Il n'y avait alors dans sa chambre que trois de ses amis qui, ayant des soupçons de ce qui se tramait, avaient voulu rester malgré lui. Ambroise Paré, son médecin, et le ministre Merlin, le même qui avait assisté au colloque de Poissy, étaient dans l'antichambre. Au bruit qui allait toujours croissant dans les rues voisines, Coligny jugea qu'il y avait quelque émeute ; mais il était si loin de penser à une trahison de la part du roi, qu'il croyait encore que les gardes qu'on lui avait donnés pour veiller à sa sûreté, suffiraient pour dissiper ce qu'il prenait pour la tentative d'une populace ameutée contre lui par ses ennemis. Il ne fut complètement détrompé qu'en entendant tirer un coup d'arquebuse dans sa cour. Alors commen-

gant à reconnaître le piège où il était tombé, il sort de son lit, se couvre d'un manteau de chambre, et se tient debout appuyé contre la muraille pour faire sa prière. (MARCEL, t. IV, dans les *Preuves*, 581. — *Invasion de la ville du Mans*, p. 91.)

Ce fut le commandant même des soldats placés à sa porte, et soi-disant chargés de la défendre, qui la fit ouvrir, en sommant, au nom du roi, celui qui en avait les clés. Cet homme obéit sans résistance, et il tomba tout aussitôt poignardé par Cosseins qui entra dans la cour avec ses soldats et les gens du duc de Guise. Les autres domestiques de l'amiral qui étaient d'abord accourus, voyant leur camarade assassiné, se hâtèrent de remonter l'escalier, où ils se barricadèrent avec des coffres, des tables et autres meubles ; mais leur barricade ne tint pas longtemps. L'un d'eux fut encore tué raide d'un coup d'arquebuse ; et c'est la détonation de ce coup qui avait été entendue de l'amiral.

Alors les bourreaux qui étaient tous couverts de cuirasses, se précipitèrent dans les appartements, et se dirigèrent vers la chambre de Coligny. Le duc de Guise, qui était venu là pour savourer une vengeance qu'il avait préparée et attendue depuis si longtemps, les excitait de la cour où il était resté avec les autres seigneurs qui l'accompagnaient. L'amiral venait de son côté d'achever sa prière, qu'il avait récitée avec le ministre Merlin. « Je vois bien, dit-il, en regardant d'un visage assuré le petit nombre de serviteurs effrayés qui l'entouraient, que c'est ma vie que ces gens-là viennent chercher. Laissez-les entrer. Qu'ils viennent la prendre ; il y a longtemps que je suis préparé à ce sacrifice. Pour vous, mes amis, sauvez-vous promptement, de peur que vous ne vous trouviez enveloppés dans mon malheur, et que vos femmes ne me maudissent après ma mort, comme la cause de votre perte. Je n'ai plus besoin que de la présence de Dieu à qui je recommande mon âme qui va bientôt sortir de mon corps. » Aussitôt toutes ces bonnes gens, fondant en larmes, se sauvèrent, les uns dans les chambres des étages supérieurs, les autres jusque sur les tuiles du toit.

Les assassins achevaient de briser la porte. Il y avait avec eux un nommé Bhème, Allemand, qui avait été domestique dans la maison du duc de Guise. Il entra le premier, l'épée à la main. « Est-ce toi qui es Coligny, dit-il à l'illustre vieillard, qui était demeuré seul, après la fuite de ses gens. — Oui, répondit l'amiral, d'un air résigné et tranquille. Jeune homme, ajouta-t-il avec bonté, en voyant l'air d'hésitation du meurtrier, vous feriez bien de respecter mes cheveux blancs. Pourtant faites ce que vous voudrez, vous ne pouvez dans tous les cas abrégier ma vie mortelle que de bien peu d'instant, et cela ne mérite même pas que je vous prie de l'épargner. »

Bhème entendit au même instant la voix du duc de Guise crier au bas de l'escalier : « Qu'on se dépêche ! » D'un premier coup, il enfonça son épée dans le corps de l'amiral ; puis rendu furieux par la vue du sang, il la retira et lui coupa la figure. « Au moins, s'écria Coligny en tombant sur le carreau, si je mourais de la main d'un homme de cœur ; mais

celui-ci n'est qu'un misérable valet ! Pourtant, que la volonté de Dieu soit faite ! » L'un des compagnons du meurtrier qui a raconté lui-même les détails de cette scène à l'auteur qui me les fournit, ajoutait qu'il n'avait jamais vu homme envisager le péril avec autant de fermeté, ni souffrir avec tant de constance. (DE THOU, liv. 52, t. VI, p. 598.)

« Est-ce fini, cria Guise qui attendait toujours dans la cour ? — Oui, répondit Blême. — Monsieur le grand-prieur, reprit le duc, ne le croira, qu'en voyant le cadavre, ici, à ses pieds. » A l'instant le corps inanimé est lancé par la fenêtre, et le bâtard ne voulant s'en fier qu'à ses propres yeux, essuia lui-même, avec son mouchoir, le sang dont le visage était tout souillé. Après s'être assuré que ce qu'il voyait là était bien Coligny, il donna à plusieurs reprises, et pour dernier outrage, de son talon sur la figure de son ennemi mort. (DE THOU, 599.)

C'est alors que l'horloge du palais donna à son tour le signal que, dans son impatience, la reine-mère avait fait devancer. « Nous pouvons quitter cette maison, dit de Guise, à ceux qu'il avait amenés ; allons continuer notre ouvrage et achever de remplir les ordres du roi. »

Pendant le trouble et le massacre s'étendaient de rue en rue. Dans toute la ville, on criait : Aux armes ! et on voyait, à la lueur des torches, déboucher de tous les côtés, une hideuse populace, accourant le fer à la main, réclamer sa part de sang et d'atrocités. Une troupe de ces furieux se porta à la maison de Coligny et fit mille indignités à son corps. Un Italien, domestique du duc de Nevers, lui coupa la tête qu'il porta en cadeau au roi et à la reine-mère, et Leurs Majestés trouvèrent beau d'envoyer ce trophée à Rome, comme étant la chose à laquelle le Saint-Père devait attacher le plus grand prix, et qui devait lui être la plus agréable. Les mains, les pieds et jusqu'aux parties sexuelles du cadavre, furent ensuite l'objet d'outrages tels que la plume se refuse à les écrire ; puis on traîna par les rues jusqu'à la Seine le misérable et informe débris qui restait encore. On se disposait à le jeter dans le fleuve, quand quelqu'un proposa d'aller plutôt l'attacher au gibet de Montfaucon. Cette idée, comme raffinement de barbarie, fut adoptée avec un horrible empressement, et la foule traîna et poussa le corps, en hurlant, jusqu'aux fourches patibulaires, où elle le pendit par les épaules, avec les chaînes servant à attacher ceux des larrons et assassins qui ont subi le dernier supplice. Au-dessous de ce tronc défiguré, on alluma un feu qui le grilla sans pouvoir le consumer. (MARCEL, *ubi supra*. — DE THOU, *ubi supra*.)

Une autre troupe d'assassins s'était dans l'intervalle, emparée du logis de Coligny, et massacrait tous ceux de ses amis et serviteurs qu'on parvenait à découvrir dans les lieux où ils se tenaient cachés. Les coffres et tous les autres meubles furent brisés ; on pillait l'argent et les objets précieux qu'ils renfermaient ; mais les papiers et les lettres furent soigneusement recueillis et mis à part, parce qu'ainsi l'avait ordonné la reine-mère.

Pendant ce temps-là, Nevers, Tavannes et Montpensier parcouraient

la ville, l'épée à la main, et ne cessaient d'animer le peuple à ne point faire de quartier. Ils s'en allaient criant que Coligny et ses huguenots avaient formé un grand complot contre la personne sacrée de Sa Majesté, contre la reine-mère, et contre les princes de la famille royale, sans excepter le roi de Navarre lui-même. « C'est par une faveur du ciel toute spéciale, disaient-ils, que la conjuration vient d'être découverte ; hâtons-nous de l'étouffer dans le sang de ces impies. Il faut qu'il n'y ait plus dans l'État qu'une seule foi, la foi de nos pères ; qu'un seul pouvoir, celui de notre roi légitime. » A quoi Tavannes ajoutait : « Saignez, saignez fort ; les médecins prétendent que la saignée est aussi bonne en août qu'en mai. Braves gens, le roi vous abandonne les personnes et les biens de ces hérétiques maudits. » Et le peuple, toujours assez disposé à ne pas faire de quartier, quand sa fureur est une fois allumée, se ruait partout sur ces malheureux qu'on désignait à sa vengeance.

Incontinent, toutes les mauvaises passions trouvant leur coudées franches, chacun se prit à poursuivre, qui son rival, qui son ennemi, qui celui qui lui était obstacle, ou dont il croyait avoir à se plaindre. Ceux qui n'avaient d'autre motif que le pillage, coururent aux maisons, où ils jugeaient qu'il devait être le plus abondant. Partout on défonçait les portes, on tuait, on jetait les habitants par les fenêtres ; et alors une foule de sanglants épisodes se développèrent sur le vaste théâtre où se jouait ce drame infernal.

Le duc de la Rochefoucauld eut à peu près le même sort que Coligny. Le soir même, ce seigneur qui s'était rendu agréable au roi par l'enjouement de son esprit, était resté fort tard auprès de Sa Majesté, car Charles s'était plus que jamais montré amusé des bons mots du noble courtisan. « Foucauld, mon ami, lui avait dit le monarque, crois-moi, ne t'en vas pas. Il est déjà tard. Nous baliverons le reste de la nuit. — Cela ne se peut, répondit le comte ; il faut dormir. Adieu, mon petit maître. Vos gens ont les pieds trop puants, pour que je couche avec eux. » Il venait de rentrer chez lui, lorsque Labarge, officier auvergnat, vint frapper à sa porte et dit : « Qu'on ouvre vite, c'est de la part du roi dont j'apporte un message. » La Rochefoucauld ordonne de l'introduire ; et soudain il voit entrer dans la chambre où il était couché, une troupe de gens masqués. Il s'imagine alors que c'était une de ces parties de plaisir que se permettait assez souvent Charles IX, et que le monarque lui-même avait daigné venir caché parmi ces gens-là, pour se procurer le plaisir de le fouetter dans son lit. Il se met en position de recevoir de bonne grâce l'ignoble plaisanterie, et supplie seulement qu'on le traite avec miséricorde ; mais les meurtriers ne le laissèrent pas longtemps dans l'erreur. L'infortuné fut cruellement poignardé par un des personnages masqués, et sa maison fut ensuite livrée au pillage. (*Mémoires de Merguy*, ad an. 1572.)

Téligny s'était d'abord sauvé de l'hôtel de l'amiral, en se réfugiant sur les toits, où il avait pu, pendant quelques heures, tromper les poursuites de ceux qui le cherchaient ; mais il fut malheureusement

aperçu par les gardes du duc d'Anjou qui étaient venus s'emparer de la rue. Ils le firent descendre et l'égorgeèrent de sang-froid. C'était un beau seigneur, rempli de courage et de grâce, et qui s'était fait aimer de tous par ses brillantes qualités. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le frère du prince de Portien avait pour son malheur, un procès contre le seigneur Bussy d'Amboise, au sujet du marquisat de Cassel dont ce dernier lui disputait la possession. Il avait eu la funeste idée de venir à la cour avec le roi de Navarre, son ami, espérant que par la faveur de ce prince, il parviendrait plus facilement à terminer enfin une affaire qui lui était fort à charge ; mais Bussy qui n'aimait pas les procès douteux, jugea que l'occasion était favorable pour terminer celui qu'il avait, sans l'intervention des juges et des huissiers. Il se mit, dans cette nuit fatale, à la recherche de sa partie, et l'ayant enfin découverte, il lui enfonça son poignard dans le cœur.

Il deviendrait beaucoup trop long de parler ici de tous les seigneurs de distinction qui furent victimes de ce massacre. Il suffira de citer quelques-uns seulement de ceux dont le trépas présente quelque circonstance remarquable : Antoine de Marafin mourut, en se défendant bravement contre les assassins qu'il retint longtemps à distance, mais pourtant sans pouvoir en blesser aucun, parce qu'ils étaient tous cuirassés ; Baudiné, le brave Puviaut et Berny furent tués par les soldats de la propre garde du roi. De Biron qui avait été gouverneur du prince de Conti, fut poignardé entre les bras même du prince son élève. Une foule d'autres périrent, à l'instigation de ceux qui en voulaient ou à leurs biens ou à leurs charges.

Le bailli d'Orléans, Jérôme Grélet, et Germain Garot, qui tous les deux étaient fort riches, furent assassinés, parce qu'ils avaient des héritiers pressés d'entrer en jouissance de leur fortune. Le sieur de Prunai, intendant des finances de Poitou, eut le même sort, parce qu'un sieur de la Pataudière, homme de confiance du duc de Montpensier, avait eu envie de sa place,

Les corps à mesure qu'ils tombaient privés de vie, étaient dépouillés et jetés devant le Louvre, sous les yeux du roi, de la reine-mère et de la cour. Un de ces malheureux qui avait épousé Catherine de Parthenai, fille et héritière du prince de Soubise, était alors sous l'instance d'un procès que sa femme lui avait intenté pour cause d'impuissance. Les dames et les demoiselles accoururent contempler ce cadavre nu, pour voir si elles y trouveraient quelque marque, ou quelque cause de l'impuissance qu'on lui reprochait. (DE THOU, t. VI, p. 402.)

Mais de tous ces meurtres aucun n'eut de plus singulières circonstances que celui du seigneur de Caumont qui était logé tout près du Louvre. Il était couché dans le même lit, avec ses deux jeunes fils, qu'il aimait tendrement. Les meurtriers tuèrent d'abord le père et l'aîné des enfants. L'autre qui avait à peine douze ans, se couvrit du micux qu'il put, des corps de son père et de son frère, et il évita ainsi les coups que portaient ces gens aveuglés par la fureur et par l'ivresse. Puis,

comme il était tout couvert de sang, il fit le mort. Les assassins le prirent pour tel, et s'en allèrent après avoir pillé la maison. La populace vint ensuite pour profiter de ce qui pouvait rester encore. En voyant tout sanglants ces trois corps dans un même lit : « A la bonne heure, disaient les uns, nos gens ont fait ici leur ouvrage au grand complet. Ils ne se sont pas contentés cette fois de tuer la mauvaise bête, ils ont aussi tué les petits, et c'est justice. » Quelques autres, moins inhumains, se prirent à dire : « Bon ! qu'ils aient tué le père, il n'y a rien dire, s'il était coupable, et ils ont bien fait ; mais pourquoi avoir égorgé ses enfants ? Ils étaient trop jeunes encore pour avoir pris part à sa faute. Qui sait, d'ailleurs, peut-être un jour se seraient-ils conduits d'une manière toute différente. Ils auraient eu bien du temps devant eux pour s'amender. »

Le jeune Caumont continuait toujours à faire le mort ; et tout ce monde passait devant le lit, furetait dans la maison, pour emporter ce qui s'y trouvait encore, puis s'en allait chercher une autre curée. Sur le soir il n'y avait plus personne dans la chambre. Alors un pauvre homme du voisinage y entra avec une lanterne, pour voir s'il ne trouverait pas quelque chose à grapiller après tous les autres. Il s'arrêta devant le lit où gisaient les trois corps. « Voilà une action atroce, dit-il, et bien sûr la justice de Dieu ne la laissera pas impunie. »

A ces mots le pauvre enfant lève un peu la tête et dit : « Moi, je ne suis pas mort. » L'homme lui demande qui il est ? « Je suis le fils de celui-ci, et le frère de celui-là, répondit-il en pleurant et en montrant les deux cadavres.—Eh ! où voulez-vous que je vous conduise, mon cher petit ? — Chez M. de Biron, à l'arsenal ; il est mon parent. Allez, il vous récompensera bien, lui. » Cet homme le conduisit en effet avec toutes les précautions nécessaires, et c'est ainsi que fut sauvé celui qui est devenu depuis l'ami et le favori du roi Henri IV.

Des scènes analogues se passaient jusque dans le château royal du Louvre. On n'épargna pas même ceux que le roi de Navarre y avait fait entrer, sur l'invitation spéciale de Sa Majesté. Charles IX leur envoya dire de sortir de l'appartement de leur maître, et de descendre dans la cour. Ils n'y furent pas plutôt réunis, qu'on leur ôta leurs armes, et qu'on les chassa du château, les livrant ainsi sans défense à la cohue furieuse qui les attendait aux portes. Une partie de ces braves fut poignardée sous le vestibule même ; on mena les autres un peu plus loin, où on les massacra tous.

Pardailhan, Saint-Martin, Clermont et le brave seigneur de Piles, qui s'était rendu si célèbre par sa belle défense de Saint-Jean-d'Angély, furent du nombre de ceux qui périrent en cet endroit. Ce dernier, que les bourreaux entraînaient à travers les cadavres amoncelés dont il allait bientôt augmenter le nombre, s'écria d'une voix retentissante : « Est-ce donc là cette parole qu'un roi nous a donnée ? Grand Dieu ! C'est à votre justice que j'en rappelle. » A l'instant, il ôta un manteau de grand prix qu'il portait, et, apercevant dans la foule des curieux un gentilhomme catholique qu'il connaissait : « Prenez ceci, lui dit-il, et gardez-le comme

un souvenir de la mort injuste qu'on va me faire souffrir sous vos yeux. » Le gentilhomme, en personne prudente, refusa un cadeau auquel le donateur attachait une semblable condition ; et au même instant de Piles tomba expirant, d'un coup de hallebarde qui lui fut porté dans le côté.

Un autre de ces malheureux proscrits, le seigneur de Leyrac, parvint à s'échapper, tout blessé et sanglant, de la main des meurtriers, et à gagner la chambre de la reine de Navarre. Je ne puis mieux faire que de copier le récit naïf qu'elle a tracé elle-même de ses transes et de cet événement. « La veille, dit-elle, au coucher de la reine ma mère, j'avais vu tout le monde en émoi ; mais l'on ne me disait rien de ce qu'on avait résolu. J'étais assise sur un coffre, auprès de ma sœur de Lorraine qui était fort triste. Tout à coup la reine m'aperçut et me dit : « Allez vous coucher, madame. » Comme je faisais la révérence, pour prendre congé, ma sœur me retint par le bras. « Au nom de Dieu, dit-elle, n'y allez pas, ce qui m'effraya grandement. » Puis j'entendis la reine lui défendre de me rien dire, et ma sœur qui répondit : « Voulez-vous donc l'envoyer à la mort ? S'ils découvrent quelque chose, ils s'en vengeront sur elle. — Il faut qu'elle y aille, disait la reine, afin qu'ils n'aient soupçon de rien ; » et ma sœur fondit en larmes, et me dit bonsoir. Pour lors je me mis à me retirer dans mon cabinet, et à prier Dieu, sur quoi mon mari qui était déjà au lit me manda que je m'en vinsse coucher, ce que je fis, et trouvai le lit entouré de trente à quarante huguenots que je ne connaissais pas. (*Mémoires de Marguerite de Valois*, ad an. 1572.)

« Toute la nuit, ils ne firent que parler de l'attentat commis contre M. l'amiral, se résolvant d'en demander justice au roi contre M. de Guise, qu'ils accusaient hautement d'en être l'auteur.

« Au point du jour, le roi ayant fait appeler mon mari, il sortit de ma chambre et tous ses gentilshommes aussi ; et moi, croyant que le danger dont ma sœur m'avait fait peur, s'était en allé, aux premiers rayons du soleil, je dis à ma nourrice de fermer ma porte, pour pouvoir dormir à mon aise ; mais un moment après, voici un homme frappant des pieds et des mains contre ladite porte qui me réveille, en criant : Navarre ! Navarre ! Pensant que ce fût mon mari qui revenait, je courus vite ouvrir, et je vis que c'était un gentilhomme, lequel avait un coup d'épée dans le coude, et un coup de hallebarde dans le bras. Il était poursuivi par quatre archers qui entrèrent tous après lui, en grande fureur ; ce que voyant le fugitif, pour se garantir, il se jeta sur mon lit, en me tenant à travers corps. Je ne connaissais point cette homme, et ne savais s'il venait là pour m'offenser, ni si les archers en voulaient à lui ou bien à moi, et je me mis à crier de toutes mes forces.

« Dans cet instant Dieu voulut que M. de la Châtre, capitaine des gardes, entendit mes cris. Il accourut, et me trouvant en cet état, il ne put se tenir de rire ; ensuite il se courrouça fort contre les archers et les fit sortir. Il voulut bien me donner la vie de ce pauvre homme qui me tenait, lequel je fis panser et coucher dans mon cabinet, jusqu'à ce

qu'il fût entièrement guéri. Quant à moi, ayant changé de chemise, parce qu'il m'avait toute couverte de son sang, j'appris alors de M. de la Châtre ce qui se passait, et j'en eus frayeur ; mais il m'assura que le roi de Navarre, mon mari, était dans la chambre de Sa Majesté, et qu'il n'aurait nul mal. Ledit sieur de la Châtre m'ayant fait jeter un manteau de nuit sur moi, m'emmena après cela, dans la chambre de Madame de Lorraine, ma sœur, où j'arrivai plus morte que vive.

« Tout en entrant dans l'antichambre dont les portes étaient ouvertes, un autre gentilhomme se sauvant des archers qui le poursuivaient, fut percé d'un coup de hallebarde, à trois pas de moi. Je tombai de l'autre côté, presque évanouie, entre les bras de M. de la Châtre, et je pensais que le coup nous eût percés tous deux ; mais étant quelque peu remise, je pus me traîner jusque dans la petite chambre, où couchait ma sœur. Comme j'y étais, M. de Miessans, premier gentilhomme du roi, mon mari et Armagnac, son premier valet de chambre, vinrent tout en effroi, me prier de leur sauver la vie. J'allai tout aussitôt me jeter aux pieds du roi mon frère, et de la reine ma mère, pour lui demander cette grâce qu'ils m'accordèrent à la fin. Sa Majesté avait déjà fait grâce à mon mari. »

Charles, en effet, avait fait venir devant lui, de grand matin, le roi de Navarre et le prince de Condé. Une troupe d'archers de la garde était entrée effrontément dans les chambres du Louvre, où ces princes couchaient, et leur avait ordonné avec insolence de s'habiller et de venir trouver le roi. On leur défendit de prendre leur épée, et en sortant, ils virent massacrer, sous leurs yeux, les gentilshommes de leur service intime qui se disposaient à les accompagner. On les fit passer par dessous les voûtes, entre des gardes qui se tenaient en haie, le sabre à la main, et en posture de les tuer. Charles les reçut avec un visage et des yeux, où la fureur était peinte. « Vous voyez, messieurs, leur dit-il, comment j'ai su me venger de ceux qui, depuis mon enfance, se sont employés à troubler la paix publique. Par la grâce de Dieu, me voilà défait pour toujours de votre Coligny et de tous les scélérats et impies qui s'étaient laissés infecter des mêmes erreurs que lui. Vous aussi, vous n'êtes, ni l'un ni l'autre, à l'abri des reproches et de la punition que je veux bien vous éviter. Vous n'ignorez pas tout le mal que vous m'avez fait, en vous mettant à la tête de ces rebelles. Je devrais, aujourd'hui que la chose est en mon pouvoir, vous confondre dans le même châtement que vous méritez comme eux ; mais en faveur de la parenté et de l'alliance qui est entre nous, en considération de votre jeunesse, je veux bien user de clémence, à cette clause pourtant, que vous réparerez vos fautes par une fidélité sincère et par une soumission telle que j'ai droit d'attendre de vous. Vous allez donc commencer par abjurer cette doctrine profane que vous avez eu le malheur d'embrasser, et par revenir sincèrement à la foi catholique et romaine qui était celle de vos pères, et qui est la seule que je veuille désormais souffrir dans mon royaume. Choisissez : ou acceptez sur-le-champ cette condition, ou vous allez partager

le sort de vos complices. » (PÉREFIXE, liv. 4. — DE THOU, *ibid.*, 405 et suiv.)

« Sire, reprit tout tremblant le roi de Navarre, je vous supplie de ne pas faire violence à nos corps ni à nos consciences. Dès cet instant nous vous promettons de garder inviolablement la fidélité qui vous est due, et nous vous en donnerons tels gages et caution qu'il vous plaira exiger de nous. » Le jeune prince de Condé, qui se sentait un peu moins effrayé, ajouta : « Je demande aussi à Votre Majesté s'il est bien vrai, ce que je n'ose croire, qu'après avoir engagé sa foi royale à tous les protestants du royaume, et avoir même confirmé cet engagement par un serment, elle puisse trouver juste, aujourd'hui, de la violer, en écoutant les conseils de leurs ennemis ? Au surplus je prendrai la liberté de lui faire observer que la religion ne se commande point. Ma tête et mes biens sont entre les mains du roi, mon souverain seigneur et maître ici-bas : il peut en disposer à sa volonté, mais mon âme n'appartient qu'à Dieu, son créateur, à qui seul je dois rendre compte de ma foi. — Hé bien ! je la prendrai cette tête, s'écria le roi tout en colère, et si, dans trois jours, que je veux bien vous laisser encore, vous n'avez pas fait votre abjuration, elle tombera sous la main du bourreau. » (DE THOU, t. VI, p. 406. — DUPLEX, *Histoire de France*, t. III, p. 795.)

Après ces paroles, le roi lui donna des gardes aussi bien qu'au roi de Navarre. On leur ôta tous leurs officiers dont la plupart, comme on l'a vu, avaient déjà été taillés en pièces, et on leur forma une nouvelle maison, suivant les ordres et le choix de Sa Majesté. (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 417.)

Quelques-uns des principaux seigneurs huguenots avaient été également épargnés par leurs amis et par le roi lui-même, à condition qu'ils vivraient désormais en bons catholiques, sans plus porter les armes. On cite, parmi ceux qui firent cette promesse (dont la plupart ne tinrent pas grand compte par la suite) : Duras, Grammont et d'Acier lui-même, l'un des principaux généraux du parti dans le Midi de la France. (LA POPELI-NIÈRE, t. II, liv. 29, fol. 67.)

Quant à Biron, qu'on regardait comme attaché secrètement au protestantisme, il ne dut son salut qu'à lui-même. Il réunit tous les officiers et les ouvriers qui logeaient avec lui dans l'arsenal, prit des mesures avec eux pour la sûreté commune, établit des postes, garnit toutes les avenues d'artillerie et fit si bonne contenance, que les assassins, qui en voulaient à sa vie, n'osèrent pas même s'approcher des postes d'une place si bien gardée. (VARIILLAS, *Vie de Charles IX*, liv. 9.)

Or il y avait, au faubourg Saint-Germain, un assez grand nombre de seigneurs protestants à qui l'on n'avait pas pu persuader d'aller se loger dans le quartier de l'amiral, et qui avaient voulu rester chez eux, parce qu'ayant conservé quelques soupçons, malgré tous les beaux dehors de la cour, « ils trouvaient que l'air des faubourgs leur était meilleur, et surtout l'air de la campagne. » Cette défiance leur sauva la vie. Le sieur de Maugiron avait été chargé « de les expédier » ; et on lui avait à cet

effet donné mille hommes des compagnies bourgeoises. (*Mémoires de Tavannes*. — SULLY, édition corrigée, liv. 1, p. 41. — DE THOU, *ubi supra*.)

Le vidame de Chartres et Montgomery étaient du nombre de ces récalcitrants. Au milieu de la nuit, quelqu'un vint avertir Montgomery qu'on entendait un grand tumulte de l'autre côté de l'eau, et celui-ci envoya aussitôt prévenir le vidame et tous les autres. Quand ils furent tous réunis, il se demandèrent d'abord quel parti il fallait prendre, et comme, à l'exception du bruit qu'ils entendaient, aucune nouvelle ne leur était encore parvenue de l'autre rive, ils restaient dans l'incertitude. Quelques-uns, malgré le tintement redoublé des cloches, et les cris de détresse qui traversaient le fleuve ne pouvaient encore croire que le roi ait pu manquer à la parole qu'il leur avait donnée, et supposaient que tout ce bruit n'était produit que par une sédition populaire, excitée par les Guises, en désespoir de cause. Plusieurs furent même d'avis d'aller tous ensemble trouver Sa Majesté et de lui offrir leurs services, pour repousser la sédition. (DE THOU, *ubi supra*.)

Pendant qu'ils délibéraient ainsi, la mort était sur leur tête; et aucun d'eux ne s'y serait soustrait, si du côté du parti catholique il n'était arrivé un contre-temps qui les sauva. Il se trouva impossible de réunir les mille hommes que le duc de Guise avait promis de donner à Maugiron, parce qu'ils s'étaient tous dispersés, pour piller et prendre leur part de butin. Le duc, las d'attendre, fit alors venir des soldats des gardes, et s'avança lui-même à leur tête, vers la porte de Buci qui donnait sur la rivière; mais il s'aperçut que la clé qu'on lui avait remise n'était pas celle qui ouvrait cette porte. Pendant qu'on courait réparer cette erreur, les premiers rayons du jour parurent, et les protestants du faubourg virent dissiper toutes leurs incertitudes; car ils purent reconnaître, à leur uniforme, les Suisses et les gardes françaises s'embarquant sur des bateaux qu'on avait préparés d'avance, et se disposant à venir les attaquer.

À cette vue, il n'y avait plus à hésiter. Les uns prirent la fuite à travers la campagne, les autres allèrent se cacher chez des amis qui n'étaient pas suspects, et quand les égorgeurs arrivèrent, il n'y avait plus personne. Il ne restait qu'à chercher ou à rattrapper les fugitifs. On se dédommagea sur les habitants du faubourg soupçonnés d'hérésie; quant au duc de Guise, qui tenait surtout à prendre Montgomery, il le poursuivit lui-même jusqu'à Montfort-l'Amaury, sans pouvoir l'atteindre.

Pendant ce temps-là, le roi, qui s'était mis, dit-on, aux fenêtres de sa chambre, pour mieux jouir du spectacle d'une ville entière mise à sac et à sang, se sentit soudainement transporté d'une grande ardeur belliqueuse, à l'aspect de tous ces corps déchirés qu'on jetait de tout côté dans la rivière, et qui flottaient sous ses yeux. Il saisit une longue carabine de chasse, et se mit à tirer sur ceux qui se sauvaient du faubourg, jurant et criant de toutes ses forces qu'on courût après,

et qu'on n'en laissât pas échapper un seul (1). (BRANTÔME, *Éloge de Charles IX.*)

Ce massacre continua toute la journée sur l'une et l'autre rive. Les rues se pavèrent partout de corps morts ; on n'entendait que les râlements de ceux qui expiraient sous le poignard ou les cris des malheureux implorant inutilement grâce ou pitié. Les cadavres tombaient de toutes les fenêtres. Les portes et les devantures des maisons se teignaient de sang et de débris humains. C'était, parmi la populace, un horrible combat de point d'honneur à qui pourrait se vanter d'avoir tué davantage de ces mécréants ; si bien que les plus animés traînaient avec fureur, et pour dernier outrage, les cadavres à la rivière. L'eau de la Seine devint toute rouge de sang, « car il y eut une multitude innombrable de personnes immolées, hommes, femmes, enfants et beaucoup même de femmes grosses. »

Ni l'âge, ni le sexe, ni la science, ni aucune condition de rançon ne pouvait exempter de la mort ceux que la politique des meneurs ou l'inimitié de leurs voisins avaient désignés au poignard. Anne de Ferrier, vieillard octogénaire, et l'un des plus célèbres avocats du Parlement, fut égorgé froidement dans son lit. De Lomenie offrit d'abandonner tout son bien au prévôt de Paris, Jean Fanchon, s'il voulait lui sauver la vie. Celui-ci lui fit signer en bonne forme l'état de cet abandon et le poignarda ensuite. Magdelaine Briçonnet, nièce du cardinal de ce nom, se sauvait déguisée en religieuse, et tenant par la main sa fille à peine dans l'adolescence. Elle fut rencontrée par « les meurtriers publics » qui la reconnurent, malgré son déguisement, et qui la percèrent de plusieurs coups de javeline, en la sommant de renoncer à sa religion. La pauvre femme n'en voulut rien faire, et ils allèrent la jeter, à demi-morte, dans la rivière ; puis des bateliers, voyant qu'elle flottait sur l'eau, s'approchèrent dans une barque et lui donnèrent lentement et avec un plaisir barbare des coups de croc pour la faire aller à fond. (De Thou, *ubi supra.*)

Pierre Ramus enseignait alors avec gloire la philosophie au collège de Presle, où il avait fondé de ses deniers une chaire de mathématiques. Malheureusement il s'était fait une querelle avec un autre professeur nommé Charpentier, en attaquant avec peu de ménagement la doctrine d'Aristote, alors universellement suivie dans l'Université avec un respect qui tenait de l'adoration. Cette imprudence et le peu de soin qu'il prenait du reste de cacher la vérité de ses opinions en matière de

(1) Charles IX avait des goûts féroces. Il prenait un singulier plaisir à voir couler le sang, et cette vue le rendait furieux. Il tuait par les chemins, à grands coups de dague, les chevaux, les ânes, les mulets et autres bêtes. On trouve dans les détails de ses dépenses des sommes payées, à titre d'indemnité, à ceux dont les animaux avaient fourni à ce royal passe-temps. Un des plaisirs de ce monarque était d'égorger des cochons, de leur ouvrir le ventre, et d'en tirer les entrailles pour les préparer lui-même à la manière des charcutiers, sans crainte de se salir les mains et de sentir l'odeur de ces entrailles fumantes.

religion, l'avaient fait porter sur la liste des proscrits, et Charpentier jugea l'occasion favorable pour fermer une bouche dont les arguments l'avaient souvent réduit lui-même à un honteux silence. A la tête d'une bande d'assassins, il vint tirer le malheureux savant d'une cave où il était caché, et après s'être fait donner par lui, à titre de rançon, une forte somme d'argent, il le fit poignarder et lancer dans la cour de son collège. Comme les entrailles sortaient du cadavre, les écoliers de la maison même, à l'instigation de leurs autres professeurs, achevèrent de les arracher, et les trainèrent dans la boue des rues; ils déchirèrent ensuite ce qui restait du corps, après l'avoir fouetté, pour insulter à la profession de celui qui leur avait donné ses leçons, la veille encore.

Denys Lambin, professeur royal d'éloquence dans le même collège, et qui tout en demeurant bon catholique, avait adopté les opinions de Ramus sur Aristote, fut si effrayé du traitement qu'on avait fait subir à son collègue, qu'il en mourut de saisissement. Ce sont au reste ces disputes sur Aristote et sur sa doctrine qui avaient donné dans le principe naissance au nom de Politique. Ce nom n'exprimait d'abord qu'une opinion d'école tout à fait étrangère au sujet que je traite; mais depuis quelque temps déjà il commençait à être pris en mauvaise part, et on le verra bientôt devenir la dénomination injurieuse par laquelle les ligueurs désigneront tous ceux qui, bien que catholiques, paraîtront attachés au roi et désireux de la paix.

Ce premier jour-là seulement, le massacre coûta la vie à plus de deux mille personnes dans Paris; mais parmi tant de scènes d'horreur, une du moins peut reposer l'esprit épouvanté de toutes ces férocités. Il y avait dans la capitale deux gentilshommes du Querey, lesquels se haïssaient mortellement depuis leur enfance. Le premier, nommé Vezins, était très bon catholique et lieutenant dans la compagnie du marquis de Villars. L'autre, nommé Regnier avait embrassé le parti des princes. Pendant tout ce tumulte, Regnier, certain qu'il ne pouvait pas échapper à la mort, s'y préparait de son mieux, quand tout à coup sa porte est brisée avec violence, et il voit entrer Vezins, l'épée nue à la main et suivi de deux soldats. Aussitôt il se prosterne à genoux, implore la miséricorde de Dieu, et tend la gorge aux assassins : — Lève-toi, lui dit Vezins d'une voix terrible, et suis-moi. — Pourquoi ne pas me tuer ici? répond la victime résignée. — Tu le sauras plus tard. Aussitôt le pauvre Regnier se sent entraîner; des chevaux attendaient à la porte. On le fait monter sur l'un : Vezins et les soldats montent sur les autres. On sort de la ville à toute bride, car Vezins était porteur d'un ordre du roi qui lui permettait de se faire ouvrir les portes; il entraîne son prisonnier à marches forcées jusque dans le Querey, sans s'arrêter nulle part que pour rafraîchir les chevaux et sans lui adresser une seule parole. Regnier fut tout étonné de se voir un matin laissé par son ennemi à la porte même de son propre château qu'il n'avait jamais espéré revoir. — Te voilà chez toi, lui dit Vezins. J'ai cru qu'il y aurait de la lâcheté de ma part à terminer nos querelles là-bas, dans un

moment où il ne m'eût été que trop facile à me venger. Je veux qu'elles soient vidées loyalement et à péril égal ; c'est pour cela que je t'ai sauvé la vie. Maintenant que tu ne cours plus aucun danger, tu me trouveras toujours prêt à te répondre les armes à la main ; adieu. Regnier courut après lui. — Oh ! soyez mon ami, vous qui avez été mon sauveur, dit-il. Cette vie que je vous dois, je la consacre désormais à votre service. — C'est à vous-même de choisir librement, reprit Vezins, conservant toujours son ton de brusquerie. Vous avez maintenant le temps de réfléchir à ce choix, et piquant son cheval, il s'éloigna au galop. Depuis ce jour, les deux ennemis devinrent deux amis inséparables. (DE THOU, *ibid.* 415 et suiv. — DUPLEX, *Histoire de France*, t. III, p. 791.)

Pour en revenir aux massacres de Paris, le roi fit crier sur le soir que chacun eût à rentrer dans sa maison, et qu'il n'y eût que les gardes et les officiers de ville avec leurs archers, qui pussent marcher par les rues. Cette mesure, à l'aide de laquelle on espérait pouvoir faire cesser les meurtres et les pillages si imprudemment permis et autorisés, fut impuissante et demeura sans exécution. Les égorgeurs, une fois mis en goût, n'étaient pas si faciles à calmer ; le carnage recommença la nuit d'après et continua les jours suivants presque avec la même fureur. (DE THOU, 414.)

Charles, cependant, après les transports de sa frénésie calmés, était retombé dans ses incertitudes et ses craintes. On dit qu'on le vit frémir, malgré lui, au récit des traits de cruauté dont chacun venait se faire honneur en sa présence. De tous ceux qui approchaient de sa personne, il n'y en avait aucun qui eût tant de part à sa confiance que son chirurgien, le célèbre Ambroise Paré. Quoiqu'il fût ouvertement huguenot, le roi ne cessait de lui donner des marques de bonté ; il lui avait dit, à l'heure du massacre : « C'est à ce coup, mon pauvre Ambroise, qu'il faudra bien que vous vous fassiez catholique. » Le chirurgien répondit sans s'étonner : « Par la lumière de Dieu, sire, je croyais qu'il y avait quatre choses que vous m'aviez promis de ne jamais exiger de moi, savoir : de rentrer dans le ventre de la mère qui m'a porté, de me trouver sur un champ de bataille, de quitter votre service, et d'aller à la messe. » Le roi, qui avait ri de cette repartie, le prit à part le lendemain à son lever. « Ambroise, lui dit-il tristement, je me trouve dans un mauvais état de corps et d'esprit, comme si j'avais la fièvre ; il me semble à tout moment aussi, soit en dormant, soit en veillant, que tous ces corps massacrés hier se présentent à moi avec leurs faces hideuses et couvertes de sang. Ah ! je voudrais bien au moins que dans cette abominable tuerie, on n'eût pas compris les imbéciles et les étourdis. » (SULLY, éd. cor., liv. 1, p° 52.)

Ce jour-là même, il écrivit à tous les gouverneurs de province ces fameuses lettres qu'on a, dit-on, retrouvées depuis quelque temps, et que font valoir ceux qui veulent que la Saint-Barthélemy n'ait point été un fait préparé et combiné d'avance, en cherchant à rejeter la faute sur

les huguenots. Dans ces lettres, il disait que le désordre avait commencé sans qu'il y eût lui-même la moindre part. « Les Guises, ajoutait-il, informés que les amis et parents de mon beau cousin Coligny se préparaient à venger sur eux la blessure que ledit amiral avait malheureusement reçue l'avant-veille au soir, ont fait armer de leur propre autorité, outre leurs gentilshommes, un grand nombre de Parisiens ; et ils se sont trouvés assez forts pour renverser la garde que j'avais donnée à mon beau cousin, afin de veiller à sa sûreté. Ils ont massacré ce grand homme ainsi que tous ceux de ses amis qui se sont trouvés chez lui. Cet exemple fatal s'est aussitôt communiqué à toute la ville avec tant de rapidité et de fureur qu'il nous a été impossible de remédier au mal aussitôt que nous l'aurions bien voulu. Mais maintenant la sédition causée par l'inimitié particulière de ces deux familles est apaisée, grâce aux mesures que nous nous sommes empressé de prendre. Vous aurez donc grand soin de faire entendre ceci au peuple et de lui faire comprendre que ce qui s'est malheureusement passé à Paris ne porte aucune atteinte à l'édit de pacification ; ordonnons de nouveau qu'il continue d'être observé religieusement par tout le royaume, et enjoignons à tous les gouverneurs des villes d'empêcher que les citoyens n'en viennent aux mains les uns contre les autres. » Sa Majesté terminait par ces mots : « Je suis avec le roi de Navarre, mon frère, et avec le prince de Condé ; s'ils courent quelques risques, je suis résolu de les partager avec eux et de venger la mort de l'amiral, mon cousin. » (DE THOU, *ubi supra*, p. 414.)

La reine-mère, qui, de son côté, ne pensait plus qu'à réduire les Guises à l'impuissance, après avoir, comme elle l'espérait, détruit tout à fait la faction de l'amiral, écrivit sur le même ton, non seulement en France, mais aux diètes suisses, à la confédération germanique et à la reine d'Angleterre. Ses véritables confidences étaient réservées pour l'Espagne et l'Italie.

C'est dans cette dernière cour que Marc-Antoine Muret prononçait au nom du roi de France, en présence de Sa Sainteté, une harangue dans laquelle il introduit le roi Charles semblable à un nouveau David, tenant la tête de l'amiral et la présentant au pape comme la preuve et le gage d'une fidélité inaltérable envers le Saint-Siège. (*Mémoires d'État sous Charles IX*, t. II, p. 94.)

Au demeurant, malgré la lettre du roi qui vient d'être citée plus haut, le sang n'en continua pas moins de couler dans la capitale pendant plusieurs jours encore, après celui des grands massacres. Pierre de la Place, premier président de la Cour des Aides, fut une des premières victimes du lendemain. Moyennant une grosse somme qu'il avait payée à un des capitaines des assassins, il avait évité la mort la veille ; mais ce jour, le grand prévôt, Nicolas de Beaufremont, vint trouver La Place de la part du roi, et lui dit que, quoique Sa Majesté eût en effet résolu d'exterminer tous les protestants, elle daignait l'excepter en considération de sa grande science et de son intégrité. Je

suis donc chargé de venir vous prendre et de vous conduire au Louvre pour que vous y soyez à l'abri de tout danger. Le président aurait bien voulu s'exempter d'y aller, mais le prévôt qui avait des ordres précis de la reine-mère, insista ; il fallut obéir. Le malheureux trouva dans la rue une troupe des principaux chefs des séditieux réunis là soi-disant pour le protéger et pour empêcher que le peuple ne l'insultât. Beaufremont le livra entre les mains de ces furieux, qui, après l'avoir jeté en bas de sa mule, le tuèrent à coups de poignards. Son corps fut traîné dans les rues et abandonné ensuite dans une écurie de l'Hôtel-de-Ville. On pilla sa maison, et le roi donna sa charge à Étienne de Neuilly qui avait été le principal instigateur de ce meurtre ; mais voilà que tout à coup, pour exciter encore plus la fureur populaire, le bruit d'un miracle se répandit par la ville. On publie que Dieu lui-même a daigné manifester son approbation de ce que les catholiques ont enfin vengé la sainte religion outragée par l'hérésie. Une aubépine du cimetière des innocents s'est soudainement couverte de fleurs, dans une saison où les arbres ne fleurissaient plus. Chacun accourt contempler le prodige, preuve sans réplique de la satisfaction céleste : les confréries y viennent, tambour battant et bannière déployée, et c'était à qui tuerait le plus de huguenots sur la route pour se rendre d'autant plus digne du bonheur de contempler l'arbre merveilleux. « Voilà, disait-on avec joie, le signe que l'hérésie est à jamais détruite en France ; la religion et l'État vont recouvrer leur splendeur passée comme cette épine a repris ses belles fleurs. — Mais on tient, dit La Popelinière, que ce fut l'artifice d'un cordelier qui avait trouvé un moyen d'en imposer à la crédulité du peuple (1). » (MÉZERAY, t. II, p. 1101. — LA POPELINIÈRE, t. II, liv. 29, p. 67.)

Quoi qu'il en soit, le roi lui-même avec toute sa cour vint en cavalcade rendre visite aux fleurs miraculeuses, et de là Sa Majesté alla à Montfaucon repaître aussi ses yeux du spectacle de la triste dépouille de l'amiral. Malgré l'odeur infecte qui s'exhalait du cadavre mutilé, Charles le contempla longtemps en disant : « Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon. » Daniel, qui rapporte ce fait après Brantôme, aurait dû ajouter que c'est un ancien mot de Vitellius dont on s'est probablement avisé de faire honneur à Charles IX. (DANIEL, *Vie de Charles IX.* — BRANTÔME, *Éloge de Charles IX.*)

Ce qui est beaucoup plus certain, c'est que le même jour le roi, qui avait sans doute trouvé un moyen de calmer ses remords, fit partir pour Châtillon un détachement des gardes du corps pour arrêter la femme de Coligny, ses enfants et ceux de Dandelot. On savait déjà dans ce triste lieu ce qui venait de se passer à Paris « et, dit lui-même Monsieur de Châtillon, fils aîné de l'illustre défunt, dans un mémoire qu'il nous a laissé, madame notre mère nous fit appeler devant elle, nous autres petits enfants qui n'avions pas le jugement pour comprendre

(1) Je regrette de n'avoir pas trouvé l'explication de ce moyen dans aucun des documents que j'ai pu consulter.

encore toute l'étendue de notre perte. Toutefois nous pleurons, parce qu'on nous avait dit que nous ne verrions plus le père qui nous aimait plus que ses yeux. Ce fut donc fondant tout en larmes, que nous vinmes nous présenter devant elle. Nous la trouvâmes qui pleurait et se lamentait elle-même, et nous fûmes un espace de temps sans qu'elle pût avoir la force de nous parler. A la fin, avec une voix basse et lente, souvent interrompue par de grands soupirs : « Hélas ! mes « enfants, dit-elle, nous avons fait une perte plus grande que je ne la « saurais dire. Il faut bien s'y soumettre puisque c'est la volonté de « Dieu ; or, c'est de vous qui êtes ses fils que je dois m'occuper main- « tement, car vous êtes aussi en danger. J'ai envoyé ici près, à Mon- « targis, pour savoir si vous pourrez y trouver une retraite sûre, mais « je crains fort que non, et qu'il vous faille aller bien loin pour éviter « la fureur de vos ennemis. » Alors elle nous embrassa l'un après l'autre, puis, levant les mains au ciel : « Mon Dieu ! ajouta-t-elle, je te supplie, si c'est ta volonté, que je survive à celui que j'aime tant, de me faire la grâce que je vois ces pauvres petits sauvés. »

— « Madame, dit notre précepteur qui entra dans la chambre en « ce moment, il y a là un gentilhomme qui s'engage à conduire sûrement « ces jeunes seigneurs en Allemagne. » — Madame se récria : « Est-il vrai ? » et l'air de reconnaissance envers le ciel qui parut sur son visage rendit bien témoignage de l'amitié qu'elle nous portait, laquelle était bien autre que n'ont accoutumé les belles-mères. Elle se résolut incontinent à nous envoyer promptement. Nous n'étions que deux, assez forts pour un pareil voyage, mon cousin Dandelot et moi. On nous donna de vieux et méchants habillements pour nous déguiser, nous vinmes baiser les mains de notre mère qui nous recommanda, en pleurant, à la garde de Dieu ; et quittant notre maison, pour nous exposer dans un âge aussi tendre aux calamités et aux dangers qu'il plairait au ciel de nous envoyer, nous nous mimes en route avec ce gentilhomme et notre précepteur. »

Ainsi, quand les envoyés du roi arrivèrent à Châtillon, François, l'ainé des enfants de l'amiral, et Guy de Laval, fils de Dandelot, étaient déjà partis. Les autres et tous les meubles précieux qui étaient dans le château furent ramenés à Paris. Les gardes qui conduisaient ce convoi, passant à la vue de Montfaucon, la rivière entre deux, firent halte pour montrer à la triste famille son chef qui était encore pendu aux fourches : tous baissèrent la face avec larmes, hormis celui qui fut connu depuis sous le nom de Dandelot ; on le vit contempler le cadavre sans trahir aucune émotion. (D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*.)

Le massacre et le pillage s'étaient cependant organisés à Paris avec plus d'ordre, mais avec non moins de cruauté. Les huguenots qui restaient encore avaient vainement mis des croix blanches sur leurs chapeaux, à l'exemple des catholiques, pour chercher à se dérober à la mort ; dès que quelqu'un les montrait dans les rues, ou qu'on les reconnaissait de quelque manière que ce fût, il se trouvait là des gens

qui s'étaient donné l'horrible mission de les massacrer ou de les traîner à la rivière. Les prisons étaient pleines de ceux qui étaient venus s'y présenter d'eux-mêmes, comme pour chercher un asile entre les bras de la justice; les massacreurs en permanence se les faisaient amener successivement, les tuaient froidement, et les cadavres mutilés étaient jetés à l'eau. Parmi les plus sanguinaires de ces bourreaux, l'histoire a conservé les noms du boucher Pesons et de l'orfèvre Crucé, lesquels, durant trois jours, se tenant au lieu dit la Vallée de misère, sur la rive gauche du fleuve, recevaient les malheureuses victimes, et les conduisant sur les planches par où l'on allait aux moulins, leur faisait faire le saut dans la Seine d'un coup de maillet sur la tête. Pesons étant allé, le mardi, au Louvre, dit au roi qu'il en avait fait sauter ainsi cent cinquante, la nuit précédente; et l'on entendit souvent depuis Crucé se vanter, en montrant son bras, d'en avoir lui seul assommé quatre cents. (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 419.)

Quand on fut las d'égorger, ou plutôt quand les victimes vinrent à manquer, on osa faire des processions, où le peuple de Paris accourut en grand nombre. Le roi lui-même et toute la cour y assistèrent pour rendre grâce à Dieu d'une action qui ne pouvait être que détestée du ciel et de tous les gens de bien, et qu'il a bien fallu pourtant regarder généralement, à la fin, avec toute l'horreur qu'elle mérite. A cette époque, on frappa une médaille en l'honneur du prince et de ceux qui l'avaient conseillé. Elle portait cette double inscription : *Virtus in rebelles* « courage contre les rebelles, » et sur l'autre face : *Pietas excitavit justitiam* « la piété a excité sa justice ».

Toutefois Charles aurait bien voulu qu'après le massacre les Guises sortissent de Paris, afin qu'on pût reporter sur eux et sur leur haine bien connue contre Coligny tout l'odieux de l'horrible mesure qu'on venait de prendre. C'était du moins ce qu'on lui avait fait espérer, dans le conseil secret où s'était tramé le complot, et l'on a vu qu'en effet le roi avait déjà fait partir pour les provinces des lettres qui expliquaient ainsi l'affaire. Mais les Guises, considérant à leur tour l'énormité du fait qui attirerait sur eux et sur leur postérité l'exécration de tout le genre humain, refusèrent de se charger seuls d'un pareil poids. (DE THOU, *ibid.*, p. 417.)

Ils firent instance pour que le roi avouât toute la part qu'il avait eue à cette affaire, remontrant que s'il n'avait ce courage, il se rallumerait bientôt des factions encore plus dangereuses que celle qu'on venait d'étouffer, d'autant que les Montmorency se joindraient cette fois aux restes des huguenots, pour venger la mort de l'amiral, leur parent. Ils montraient même des lettres soi-disant trouvées dans les papiers de Téligny, et écrites de la main du maréchal François de Montmorency, par lesquelles celui-ci déclarait qu'il regardait la blessure faite à son cousin comme une chose personnelle, et comme faite à lui-même, et il jurait d'en poursuivre la vengeance contre ceux que tout le monde savait en être les auteurs. (MÉZERAY, t. II, p. 4104.)

Là-dessus la reine-mère, dont la politique essentiellement brouillonne, mais peu persévérante, n'avait jamais su marcher franchement contre les obstacles, s'empressa de faire entendre au roi, que dans l'état où étaient les choses, « il ne pouvait plus continuer sa dissimulation; qu'après tout il y aurait toujours plus d'inconvénient à laisser croire à son impuissance pour maintenir l'ordre, qu'à avouer franchement qu'il avait voulu punir des rebelles », parce que le mépris ébranle bien plus encore l'autorité que ne le fait la haine. Et le roi changeant incontinent d'avis et de langage, trouva bon de publier que l'amiral avait conspiré contre sa personne, et que c'était par ses ordres que ce grand coupable avait été puni. (DE THOU, p. 417. — MÉZERAY, *ubi supra*.)

Démentant donc les lettres qu'il avait écrites, quelques jours à peine auparavant, aux gouverneurs de ses provinces, il en fit partir de nouvelles dans lesquelles il disait « que tout ce qui était advenu à Paris s'était fait de son libre aveu et consentement, et pour empêcher l'effet d'une détestable conspiration dressée par l'amiral pour le perdre lui-même, ainsi que le roi de Navarre, et le prince de Condé; et cela dans le but d'anéantir la vraie foi en France, et d'y introduire une nouvelle sorte de gouvernement. — De peur qu'il n'arrive de plus grands malheurs, ajoutait le roi, vous ferez faire bonne garde aux portes des villes et cités, et vous ajouterez créance aux porteurs des présentes pour le surplus de ma volonté. » Or l'événement prouva bientôt la cruauté des ordres dont ces porteurs étaient chargés par le conseil secret.

Les ambassadeurs étrangers furent priés de leur côté de présenter l'affaire sous ce nouveau point de vue aux puissances qui les avaient envoyés. « Aussi, dit un libelliste de l'époque, les voyait-on rougir de honte, quand après avoir été chargés de dire à leurs maîtres, la veille, que MM. de Guise avaient seuls fait le massacre, et en avoir montré lettre du roi lui-même, les mandements furent si inopinément changés qu'il leur fallut faire entendre auxdits princes que le monarque français avait fait ce beau coup de son plein gré, pour cause d'une conspiration découverte. Les pauvres gens se souviendront longtemps qu'ils ne savaient par quel bout commencer leurs propos, pour démentir ce qu'ils avaient eu tant de peine à inventer auparavant. » (*Vie et départ. de Catherine de Médicis*.)

Le lendemain, qui était un mardi, le roi, après avoir entendu une messe solennelle, se rendit au Parlement avec ses deux frères, le roi de Navarre et une grande suite de seigneurs, pour y tenir son lit de justice; là où séant, et toutes les chambres assemblées, il déclara hautement et de bouche ce qu'il avait écrit dans les dernières lettres ci-dessus rapportées. « Je veux que tout le monde sache, dit-il, que c'est par mon ordre et pour le bien de mon royaume que tout ce qui s'est passé a été fait. J'ai été forcé d'en venir à ce remède violent par l'atrocité de mes ennemis qui, prenant la religion pour prétexte de leur révolte, n'ont cessé depuis mon enfance, de m'accabler d'outrages. »

Sur quoi Christophe de Thou, père de l'historien que je copie ici, fit un discours, « accommodé au temps » dans lequel il louait la prudence du roi d'avoir su adroitement dissimuler tant d'injures, pour prévenir les malheurs d'une conspiration aussi dangereuse, et l'orateur parlementaire commente longuement à ce sujet ce mot attribué au roi Louis XI, « qui ne sait dissimuler ne sait pas régner ». Il félicita le monarque de posséder une qualité aussi digne d'un grand prince. Ensuite le sieur de Pibrac, homme honorable de tout point, et avocat du roi au Parlement de Paris, demanda à Sa Majesté s'il ne lui plaisait pas de faire enregistrer la déclaration qu'elle venait de daigner faire, afin d'en conserver la mémoire, Il demanda aussi si le roi ne voulait pas qu'on travaillât à la réforme de l'ordre ecclésiastique et judiciaire, et enfin si son intention n'était pas qu'on mit un terme aux meurtres et aux pilleries par un édit ; à quoi le roi embarrassé répondit qu'il commandait le premier point, et que pour les deux autres il y aviserait plus tard. (DE THOU, *ibid.*, p. 418 et suiv.)

Un autre des personnages les plus recommandables de l'époque, Jean de Morvilliers, qui s'était démis de son évêché d'Orléans pour s'attacher à la cour, donna le conseil de faire en parlement le procès à ceux qui avaient été assassinés. Le Parlement ne recula pas devant le ridicule atroce d'une pareille procédure, et il fut décidé gravement qu'on instruirait contre l'amiral et ses complices, pour crime d'attentat contre le roi et contre la sûreté de l'État. On ordonna même pour cela une chambre exprès, parce que l'époque des vacances approchait, et qu'on ne voulait pas perdre de temps. (MÉZERAY, t. II, p. 1111.)

Le même jour parut l'édit du roi. Il annonçait que Sa Majesté déclarait en effet que c'était par son ordre exprès que de dangereux rebelles avaient été mis à mort, non en haine de la religion prétendue réformée, ni pour déroger aux précédents édits dont il ordonnait l'exécution pleine et entière, avec défense de meurtrir ou même inquiéter les huguenots, mais pour prévenir une conjuration détestable tramée par Coligny et ses complices. L'édit portait en outre que puisque les prêches et assemblées publiques des huguenots donnaient occasion partout à des troubles et des querelles, Sa Majesté entendait que les dits huguenots s'abstinsent à l'avenir de toute réunion, tant publique que particulière, sous quelque prétexte et pour quelque raison que ce fût, et cela sous peine de la vie et de confiscation de biens.

Évidemment les deux parties de cet édit étaient pleinement contradictoires ; aussi fut-il diversement interprété dans les provinces, ainsi que les lettres royales et tous ces ordres opposés entre eux qui se succédèrent pendant les quelques jours qui avaient précédé ou qui suivirent le massacre de la Saint-Barthélémy. Les Montmorency et leurs partisans montrèrent beaucoup de modération ; la plupart des autres à qui l'on avait cru pouvoir donner, par des exprès, des instructions plus complètes, en usèrent avec une barbarie extrême et se firent une loi d'imiter les cruautés qui avaient eu lieu à Paris. (DE THOU, liv. 52, p. 421.)

La ville de Meaux, comme la moins éloignée de la capitale, avait aussi commencé la première. Le jour même de la Saint-Barthélemy, Cosset, qui exerçait dans cette ville les fonctions de procureur du roi, homme du reste dévoué au parti des Guises dont il avait reçu les instructions, fit mettre en prison environ deux cents personnes de la religion. Le lendemain, secondé d'un sergent nommé Roland, et d'un batelier nommé Pigeon, il alla avec une troupe d'énergumènes, attaquer le marché qui se tenait hors de la ville. A l'aspect de cette bande armée et menaçante, les hommes prirent la fuite; mais ces misérables se jetèrent sur les femmes qui étaient restées, croyant n'avoir rien à craindre. Ils en tuèrent vingt-cinq et violèrent publiquement les plus jolies.

Le jour suivant, ils se mirent à saccager les maisons de tous ceux qui étaient suspects d'hérésie; puis Cosset se fit amener les uns après les autres les prisonniers de l'avant-veille. A mesure qu'ils paraissaient devant lui, il les faisait égorger comme bœufs et bêtes de boucherie, et leurs corps étaient ensuite jetés dans les fossés du château. Quand les bourreaux furent las de tuer avec le glaive, ils précipitèrent pêle mêle dans la Marne ceux qui restaient encore.

A Senlis, la présence du maréchal de Montmorency, gouverneur de l'île de France, imposa aux séditeux qui n'osèrent rien tenter; mais à Orléans le désordre fut terrible. Il y avait là de vieilles haines religieuses et des vengeances de plus d'une espèce à assouvir. On n'avait pas encore oublié que, quand les protestants avaient été les maîtres de cette ville, ils y avaient dévasté la plupart des églises et brisé les statues des saints. Les traces de ce vandalisme s'offraient encore partout aux regards; aussi la populace furieuse, trouvant l'occasion de faire expier aux huguenots les outrages faits aux objets de son culte, eut à peine besoin d'une excitation pour se ruer sur eux et les égorger. Le lendemain même de la Saint-Barthélemy, aussitôt que les premières nouvelles de cette fatale journée furent arrivées de Paris, le massacre commença; un nommé Tixier s'en alla avec une bande de sicaires chez le conseiller Champeaux, homme riche et généralement vénéré. Ils commencèrent par se faire servir un repas somptueux; ils le forcèrent ensuite de leur donner tout l'argent et les bijoux qu'il possédait et enfin ils lui coupèrent la gorge sur la table même où ils venaient de se livrer à l'orgie. (DUPLEIX, *Histoire de France*, t. III, p. 796.)

Ce fut là comme le signal des massacres et des pillages qui se firent pendant trois jours entiers dans tous les quartiers de la ville. Il y eut plus de mille personnes, hommes, femmes et enfants, qui tombèrent sous les coups des assassins; les cadavres des victimes furent traînés, sans pudeur, par les rues et jetés dans la Loire. Parmi les maisons pillées, on cite celle du savant Pierre de Montdoré, mort deux ans auparavant et qui avait laissé une immense bibliothèque de livres grecs, sur les mathématiques, la plupart manuscrits et enrichis de ses notes; tout cela fut pris pour du grimoire et comme tel lacéré

et brûlé par la foule ignorante et superstitieuse. (MÉZERAY, t. II, p. 1105.)

Jargeau, Angers et les autres villes du voisinage traitèrent leurs huguenots comme l'avait fait Orléans. Ceux d'Angers commencèrent le massacre par le fameux Jean le Masson de la Rivière qui se vantait d'avoir fondé l'église calviniste de Paris ; mais ils laissèrent s'échapper le sire Bresseau de la Rouvière qui s'était fait un baudrier composé des parties secrètes des ecclésiastiques immolés par son barbare fanatisme. (VARILLAS, *Vie de Charles IX*, p^o 9.)

A Troyes en Champagne, à peine eut-on appris ce qui s'était passé à Paris que les gens du roi, obéissant aux ordres qu'on leur avait fait tenir, mirent des gardes aux portes de la ville afin qu'aucun protestant ne pût s'échapper. Les nouvelles lettres contradictoires qu'ils reçurent ensuite successivement furent cause qu'on resta quelques jours dans l'inaction, mais le trentième jour d'août, le commandant de la place, Anne de Vaudrai, seigneur de Saint-Phal, ayant enfin connu par un exprès les désirs secrets de la cour, fit mettre en prison tous ceux qui étaient suspects, et cinq jours après ces malheureux furent tous massacrés. On creusa dans la prison même une large fosse où l'on enterra les corps ; Saint-Phal publia ensuite l'édit qui défendait les meurtres à l'avenir et qu'il avait, dit-on, reçu avant le carnage qu'il venait de commander.

La même incertitude sur ce qu'il fallait faire avait également eu lieu à Bourges. Au reçu des premiers ordres de la cour, on fit comme à Troyes, fermer les portes de la ville, et comme à Troyes aussi on resta quelques jours dans l'indécision et sans répandre le sang, parce que de nouvelles lettres qui vinrent presque aussitôt s'expliquaient d'une manière toute différente des premières. Aussi l'on se contenta d'abord de mettre en prison ceux qui étaient suspects d'hérésie, mais quand arriva la dernière lettre par laquelle le roi avouait que tout ce qui s'était fait à Paris avait eu lieu par ses ordres, on se jeta sur les huguenots qu'on massacra impitoyablement et sans distinction. François Hotman et Hugues Doneau, fameux professeur en droit aux écoles alors célèbres de cette ville, mais tous les deux entachés d'hérésie, ne durent leur salut qu'au secours armé de leurs écoliers et surtout des Allemands qui eurent grand'peine à les arracher des mains des égorgeurs catholiques. (DE THOU, 425.)

A Nevers, quoi qu'en dise Guy Coquille dans ces deux vers latins souvent cités :

... *Sola fere urbs Nivernica clemens*
Abstinet miserâ et crudeli cœde suorum,

« La ville de Nevers, presque seule compatissante alors, resta pure du déplorable et cruel carnage des siens. »

le saing protestant coula aussi sous le couteau catholique. Le duc de Nevers, l'un des principaux membres du conseil secret dans lequel le

plan du massacre avait été organisé, ne pouvait manquer de prêcher d'exemple. Il fit d'abord mettre à mort tous les huguenots de sa capitale qui ne furent pas assez diligents pour se sauver à Sancerre ; il envoya ensuite sa compagnie italienne à La Charité, avec ordre d'y faire la même exécution. Mais dans cette ville où les protestants, après avoir été les maîtres, étaient encore restés en grand nombre, on ne put tuer que dix-huit à vingt personnes. On cite parmi ces victimes le capitaine Corsé, qui avait pris femme dans la ville et qui fut lâchement assassiné par un officier italien dont il se croyait l'ami. Celui-ci vint l'appeler de nuit sous les fenêtres de son habitation. Corsé, reconnaissant la voix, se hâta de descendre, nu en chemise pour ouvrir, et l'Italien le tua à coups d'épée. (MÉZERAY, t. II, p. 1405.)

Jérôme Jogat fut également tué dans sa maison avec sa femme enceinte et catholique qui cherchait à le défendre, et les Italiens de monseigneur le duc exercèrent sur ces deux cadavres de ces actes infâmes que la plume se refuse à nommer. Jean Sarrazin, âgé de soixante-dix ans, et qui avait presque toujours été diacre en l'église réformée, se voyant entouré par les meurtriers, leur dit d'une face vénérable et riante : Messieurs, que me voulez vous ? Vous ai-je fait déplaisir ? et ils se jetèrent sur ce pauvre vieillard qui courut se cacher sous son lit où l'un de ces brigands, son filleul et son plus proche voisin, lui donna un coup d'épée dans le ventre d'où les boyaux sortirent. « Ah ! dit l'infortuné, faut-il que ce soit toi que j'ai tant aimé qui me meurtrisse ainsi ! » Et après ces paroles, il rendit son esprit au Seigneur. Les autres huguenots de la ville qui eurent le bonheur d'échapper à ce massacre, se sauvèrent à Sancerre avec le ministre Léry, que nous ne tarderons pas à retrouver. (LÉRY, *Histoire du siège de Sancerre*, chap. II.)

Le gouverneur de Lyon, François de Mandelot, commit un certain Boidon, homme chargé de toutes sortes de crimes, pour aller arrêter incontinent et conduire en prison tous les plus signalés d'entre les protestants du lieu. « C'était, disait-il, pour les soustraire à la fureur populaire. » Or, Boidon commença par égorger lui-même un grand nombre de ceux qu'il emmenait ainsi, à mesure qu'il passait dans de petites rues détournées qu'il avait choisies exprès ; il fit jeter les cadavres dans le Rhône et dans la Saône ; les autres furent jetés dans le feu. La populace pillait ensuite les maisons pendant trois jours entiers. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le quatrième jour on vit arriver de Paris un courrier porteur d'une lettre du roi. Cette lettre contenait le détail de ce qui s'était fait à Paris, et Sa Majesté ordonnait que sa bonne ville de Lyon suivit l'exemple de la capitale. Mandelot, quoique entièrement dévoué aux Guises dont il était la créature, éprouva un moment d'hésitation et fut près de reculer devant l'horreur d'un massacre aussi général et aussi public ; mais Pierre d'Auxerre, procureur du roi, arriva au poste. Il n'était porteur d'aucun ordre écrit. « Un homme de ma dignité, se

contenta-t-il de dire, doit être cru sur sa parole ; et j'affirme que Sa Majesté et la reine-mère ont l'intention bien formelle qu'on tue généralement tout ce qu'il y a ici de protestants, tant ceux qui sont déjà dans vos prisons que ceux qu'on pourra arrêter par la suite. — Pierre, répondit alors Mandelot, fort aise de trouver quelqu'un qui se chargeât aussi volontiers de l'exécution d'une pareille besogne, je te dis ce que Jésus-Christ a dit autrefois à ton saint patron : Ce que tu lieras sera lié, ce que tu délieras sera délié, fais donc comme tu jugeras bon de faire. »

Aussitôt les assassins reçurent l'ordre de se préparer à se répandre par toute la ville. Boidon, qui se chargea avec empressement de les diriger, voulut se faire accompagner par le bourreau. « Je suis prêt à obéir à la sentence d'un magistrat légitime, dit l'homme de la loi, mais jamais je ne prêterai mon ministère pour aller mettre à mort ceux que la justice n'a pas condamnés. » Les soldats de la citadelle dont on alla aussi demander l'aide, répondent avec indignation : « Nous ne sommes pas des assassins, et croit-on que l'honneur d'un soldat puisse s'accommoder du métier d'égorger des gens qui n'ont pas d'armes à la main pour se défendre ? »

Boidon et ses bandits s'adressèrent alors au régiment de la ville composé de trois cents bourgeois, les sommant de leur prêter main-forte, et ceux-ci se chargèrent avec joie d'exécuter contre leurs concitoyens ce que des soldats étrangers et le bourreau lui-même avaient refusé de faire.

On alla donc d'abord au quartier des Cordeliers, où l'on avait emprisonné la veille un grand nombre de huguenots, et le massacre général de tous ces prisonniers ouvrit la scène. De là on alla aux Célestins, où il y en avait aussi beaucoup, et l'on fit également main basse sur tous ; ensuite on vint à l'archevêché. C'était là que, par ordre du gouverneur, les plus considérables d'entre ceux de la religion avaient été renfermés. On commença par les dépouiller de tout ce qui put paraître de bonne prise, puis au milieu d'un bruit immense de cris, de lamentations et de hurlements de rage, ils furent tous massacrés sans distinction d'âge ni de sexe.

Ce ne fut que quand cette boucherie fut accomplie qu'on vit accourir Mandelot, lequel vint assurer à toute la population effrayée que ce carnage s'est fait à son insu. Pour mieux colorer cette hypocrite assertion, il appelle les juges royaux, leur enjoint d'instruire l'affaire juridiquement, fait faire une espèce de procès-verbal sous ses yeux par un notaire, et fait ensuite crier par toute la ville que tous ceux qui connaissent les auteurs de ces meurtres « sont invités à venir les dénoncer et que les dénonciateurs recevront une récompense de cent écus d'or. »

Pendant ce temps, les égorgeurs s'inquiétant fort peu de toutes ces ridicules procédures, étaient allés tuer les détenus de la prison dite de Rouanne ; ils avaient même imaginé là un nouveau genre de supplice. Ils mettaient une corde au cou des victimes, et après les avoir meurtries

et brisées de coups, ils les traînaient jusqu'à la rivière où tout était fini.

Pendant toute la nuit ce ne furent que meurtres et pillages ; on arrachait de leurs cachettes les malheureux qui cherchaient à se soustraire à la mort, et on les jetait par charretées dans le Rhône.

Le gouverneur avait enfin donné l'ordre de ramasser les cadavres délaissés dans les cours de l'évêché et de les transporter dans le cimetière de l'abbaye d'Aisnay pour y être enterrés ; mais les moines refusèrent de les y laisser entrer, alléguant que tous ces morts hérétiques étaient indignes de la sépulture ecclésiastique. Aussitôt la populace accourut et jeta tout à la rivière, à l'exception de quelques-uns des plus gras dont les apothicaires se firent livrer les corps à prix d'argent pour en tirer la graisse.

Les jours suivants, on continua de rechercher et de mettre à mort ceux qui avaient pu échapper jusque-là. On cite, dans le nombre de ceux qui périrent ce jour-là, le musicien Claude Gaudimel, un des plus beaux talents de l'époque et qui avait composé le chant des *Psaumes*, traduits en français par le poète Clément Marot et par Théodore de Bèze.

Au reste, on assure qu'il y eut bien huit cents personnes notables qui périrent à Lyon dans cette occasion. Les corps qu'on jetait dans le Rhône furent pour la plupart emportés jusqu'à Tournon par le fleuve qui les rejeta sur le rivage en si grande quantité qu'il en fut tout couvert. Les gens du pays ne sachant point encore ce qui venait de se passer crurent, en voyant tant de cadavres taillés partout de grandes et larges plaies, que l'ennemi venait de livrer quelque bataille en France et ils se hâtèrent de courir aux armes, mais quand ils connurent la vérité, il ne leur resta plus qu'un sentiment d'horreur pour une semblable boucherie.

Ceux d'Arles eurent plus de raisons encore de détester ces bourreaux ; les cadavres qui descendirent jusqu'à eux avaient infecté l'eau du fleuve, et comme leur ville n'a ni puits ni fontaines, ils eurent pendant plusieurs jours à souffrir de la disette d'eau potable.

A Montpellier, dès le trentième jour d'août, un courrier avait apporté en passant la nouvelle des massacres de Paris ; les catholiques de la ville prirent aussitôt les armes ; on mit des gardes aux portes de ceux de la religion et on emprisonna les plus factieux. Les autres avec leur ministre trouvèrent le moyen de s'évader. On se borna pourtant à publier l'ordonnance du roi qui déclarait que l'amiral avait été mis à mort par les ordres du monarque et pour avoir conspiré contre lui, et à défendre les prêches et les assemblées ; les rigueurs s'arrêtèrent là. (*Mémoires de Philippi*, ad ann. 1572.)

La Provence où commandait alors le comte de Tende, allié à la famille des Montmorency, fut aussi pendant quelque temps, préservée de ces déplorables fureurs. Le sieur de la Mole, alors catholique ardent, avait apporté de la part du roi l'ordre sanguinaire qui commandait le

massacre. « Ceci ne peut pas être un ordre de Sa Majesté, répondit le gouverneur, j'ai reçu d'elle il y a quelques jours un ordre tout contraire. Celui que vous m'apportez est évidemment l'ouvrage des ennemis de la tranquillité publique, qui ont emprunté le nom de notre sire et maître pour satisfaire leurs passions. Vous trouverez donc bon, s'il vous plaît, que je m'en tienne aux premières instructions qui m'ont été adressées, et qui sont de tout point plus dignes de la clémence et de la justice d'un grand prince. » Le comte de Tende mourut quelques jours après, et on soupçonna qu'il avait été empoisonné. Après sa mort la Provence eut aussi sa part de victimes. (DE THOU, *ubi supra*, p. 428. — VARILLAS, *Vie de Charles IX*, liv. 9.)

En Dauphiné pareillement, la présence de Bertrand de Simiane fut jusqu'à un certain point la sauvegarde des protestants. Ce gouverneur, qui avait été élevé dans la maison du feu connétable, ayant reçu un ordre pareil à celui qu'on avait envoyé par La Mole au comte de Tende, s'excusa simplement de l'exécuter sur la difficulté de venir à bout de Montbrun et des autres seigneurs huguenots du pays, beaucoup trop puissants pour qu'il fût prudent de les attaquer. Cela pourtant n'empêcha pas que quelques hérétiques ne fussent tués, à Valence et à Romans. D'autres en assez grand nombre furent mis en prison, et de ceux-là la populace en fureur en poignarda sept.

Saint-Héran, gouverneur d'Auvergne, se conduisit à peu près de la même manière. « Pour croire, dit-il à l'émissaire de la cour, que les ordres que vous m'apportez sont émanés du roi, il faudrait que je les eusse entendus moi-même sortir de la propre bouche de Sa Majesté. »

Chabot de Charny, qui gouvernait en Bourgogne, parvint également à empêcher le sang de couler dans cette province confiée à son administration. « Jusqu'ici, écrivait-il au roi, je me suis aperçu que la sévérité et les supplices n'ont contribué qu'à accroître le mal qu'on voulait déraciner. Si l'on veut ramener les huguenots, je crois qu'il y a tout à gagner en s'en tenant aux voies de la douceur et de l'humanité, tandis que le coup qu'on médite contre eux n'est propre qu'à les porter à une rage extrême. » (MÉZERAY, t. II, p. 1107.)

La réponse du vicomte d'Orthez, qui commandait à Bayonne, fut conçue en termes encore plus expressifs : « Sire, écrivit-il, j'ai communiqué les ordres de Votre Majesté aux habitants de votre bonne ville de Bayonne, ainsi qu'aux gens de guerre de la garnison. Je n'ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. » Ces paroles hardies furent, comme on le pense bien, très mal reçues à la cour ; et le vicomte étant mort presque subitement peu de temps après, ainsi que le comte de Tende, « il ne manqua pas de gens qui s'en allaient disant à qui le voulait entendre, qu'on leur avait donné « le bouceon à l'italienne » ; cela, pour traduire cette expression du temps, sanglante allusion aux empoisonneurs qu'on supposait avoir été appelés d'Italie par la reine-mère, voulait dire qu'on les avait empoisonnés. (MÉZERAY, *ibid.* — D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. II, liv. 1.)

La ville de Toulouse ne montra pas la même modération à l'égard de ceux de ses citoyens qui avaient embrassé la réforme. La nouvelle des déplorables événements arrivés à Paris n'y parvint que le dernier jour d'août qui était un dimanche. Par bonheur la plus grande partie des huguenots était sortie de la ville pour aller au prêche, à Castanet : et quand ils eurent connaissance de cette triste nouvelle, la plupart d'entre eux n'osèrent pas revenir dans leurs maisons, et se réfugièrent à Montauban ou dans d'autres villes du voisinage, où les leurs étaient assez forts pour n'avoir rien à craindre. Quant à ceux qui rentrèrent, ils furent d'abord emprisonnés, ainsi que ceux qui n'étaient pas sortis ; puis quelques jours après, des messages arrivés de la cour ayant fait connaître la volonté du monarque, on fit égorger, la nuit, tous ces prisonniers par des scélérats de profession, et surtout par cette espèce de bretteurs qui se mêlent d'ordinaire parmi les étudiants en droit de toutes les écoles. Ces assassins tuèrent environ deux cents personnes, et dans ce nombre il se trouvait plusieurs conseillers au Parlement dont on pendit ensuite les cadavres à l'orme du palais, avec le costume et les insignes de leur dignité.

Le carnage fut plus grand encore à Rouen ; le gouverneur Tanneguy, comte de Carrouge, était cependant un homme d'un esprit doux et conciliant. Il parvint à contenir pendant quelque temps les passions sanguinaires du parti catholique ; mais à la fin il se vit contraint de céder à leur violence. On commença, comme presque partout, par emprisonner un grand nombre d'hérétiques, et le 10 septembre, on les appela, les uns après les autres, dans un lieu où se trouvaient postés des assassins qui les assommèrent lâchement. (DE THOU, p. 430.)

A la tête de ces meurtriers se distinguait un fameux scélérat nommé Maronime. On se jeta ensuite dans les maisons des gens suspects, et il n'y eut point de cruauté qu'on n'y commit, deux jours durant, sans avoir aucun égard à l'âge ni au sexe. Cinq cents cadavres furent dépouillés et enfouis nus et pêle mêle dans une fosse que l'on creusa à la porte de Caux. Leurs vêtements tout tachés de sang furent distribués aux pauvres catholiques, en sorte qu'on mettait à profit jusqu'au meurtre même, pour gagner le populaire.

Le Parlement fit semblant de désapprouver ces assassinats, et commença même une procédure contre les principaux coupables ; mais cette vaine démonstration d'une sévérité qui n'eût été que trop juste s'en alla en fumée.

L'évêque de Lisieux fit voir, en cette circonstance, une charité plus franche et plus chrétienne. Son nom, qu'il est consolant de pouvoir citer, est Jean Hennuyer. Quand le lieutenant du roi vint montrer à ce digne prélat les ordres sanglants qu'il venait de recevoir de la cour : « Vous ne les exécuterez pas, dit-il, et je n'y consentirai jamais. Je suis le pasteur de Lisieux, et ceux que vous voulez faire égorger sont mes ouailles, il est vrai qu'elles sont égarées ; mais je ne désespère pas de les faire rentrer dans la bergerie. Je ne vois pas d'ailleurs qu'il soit

écrit dans l'évangile que le pasteur doit répandre le sang de ses brebis ; j'y lis au contraire qu'il est obligé de donner sa vie pour elle. » Le lieutenant, surpris de cette fermeté, demanda qu'il lui fût donné acte du refus que faisait le prélat, afin de lui servir de décharge, ce que celui-ci accorda avec empressement ; et ainsi il eut la gloire d'éloigner de son diocèse cet orage de meurtres et de vengeances qui bouleversait toute la France en ce moment.

Deux mois durant, cette horrible tempête sévit sans discontinuer ; l'exemple des grandes villes gagna jusqu'aux petites, jusqu'aux bourgs mêmes, et jusqu'aux villages. Si l'on s'en rapporte à ce que disent les historiens, trente mille français furent ainsi mis à mort par leurs concitoyens dans toute l'étendue du royaume. Tel est le récit que tous les écrivains contemporains et dignes de foi, les catholiques comme les protestants, nous ont transmis de cette sanglante tragédie. Comprend-on que de nos jours, il se soit trouvé des gens, qui s'appuyant sur des lettres prétendues inédites de Charles IX, retrouvées dans de vieilles archives, ont tenté de laver la mémoire du royal meurtrier et voulu faire passer ce grand massacre pour une vengeance particulière des Guises dont le prince n'avait pas été averti et qu'il n'avait pas pu empêcher ? Non ! Bien certainement Charles connut et accepta le plan d'un massacre que sa mère et les courtisans lui représentaient comme indispensable au maintien de son autorité. Bien certainement il en prépara les moyens d'exécution avec une hypocrisie et un sang-froid atroces. Il est vrai qu'au moment de mettre la main à l'œuvre, la crainte de ce qu'en penserait l'Europe entière le fit hésiter quelques instants. Il est vrai qu'on lui avait fait espérer, comme on l'a vu plus haut, qu'il pourrait aisément reporter tout l'odieux d'un acte aussi lâche et aussi détestable sur les Guises et leurs amis : et cela explique tout naturellement l'envoi de ces lettres écrites dans les premiers jours qui suivirent le massacre, lettres auxquelles de Thou et d'autres contemporains font d'ailleurs allusion, et dont on veut se servir aujourd'hui comme d'une nouvelle trouvaille, pour établir la non complicité du monarque ; mais les faits sont là, ainsi que les déclarations authentiques et les ordres postérieurs du monarque pour renverser tout cet inconcevable échafaudage de l'esprit de parti.

CHAPITRE XXIV

- ARGUMENT : LES PAPIERS TROUVÉS CHEZ COLIGNY.
 SA MÉMOIRE CONDAMNÉE PAR LE PARLEMENT.
 CONDAMNATION ET SUPPLICE DE BRIQUEMAUT ET DE CAVAGNE. — LES HUGUENOTS
 DISPERSÉS OU CONVERTIS.
 LE ROI DE NAVARRE ET LE PRINCE DE CONDÉ FONT LEUR ABJURATION.
 LETTRE DES DEUX PRINCES AU PAPE.
 RÉPONSE DE SA SAINTETÉ.
 ÉDIT DU ROI DE NAVARRE POUR L'ABOLITION DU PROTESTANTISME DANS SES ÉTATS.
 RÉJOUISSANCES A ROME. — EN ESPAGNE.
 LE LÉGAT DU PAPE ÉCHOUÉ POUR L'ACCEPTATION EN FRANCE DU CONCILE DE TRENTE.
 LE BATAARD D'ANGOULÈME PROJETTE UNE SECONDE SAINT-BARTHÉLEMY.
 SON PLAN DÉJOUÉ PAR LE DUC DE NEVERS.
 LA REINE-MÈRE FAIT PUBLIER DES APOLOGIES DU MASSACRE.
 APOLOGIE PAR PIERRE CHARPENTIER, PAR MONTLUC, ÉVÊQUE DE VALENCE.
 ON CHERCHE LES MOYENS D'ACHEVER L'EXTIRPATION DE L'HÉRÉSIE EN FRANCE.
 LETTRES DU ROI AU ROI D'ESPAGNE.
 LES PROTESTANTS DE LA ROCHELLE. — LEUR RÉPONSE AUX LETTRES DU ROI.
 ILS REFUSENT D'OUVRIER LEURS PORTES A BIRON.
 MASSACRE DES PROTESTANTS DE BORDEAUX. — ÉDITS EN FAVEUR DES HUGUENOTS.
 LES ROCHELOIS PRENNENT UNE GALÈRE ROYALE.
 LA NOUVE ENVOYÉ PAR LE ROI DANS LA VILLE REBELLE. — COMMENCEMENT
 DE LA QUATRIÈME GUERRE CIVILE.

Pendant que les meurtres se propageaient ainsi dans toutes les provinces, on ne demeurait pas oisif à la cour, ni dans Paris. La reine-mère commença par faire examiner avec grand soin les papiers de l'amiral qui avaient été enlevés et mis à part par ses ordres; elle espérait bien y faire quelque découverte, qu'avec un peu d'adresse on aurait pu apporter en preuve des mauvaises intentions des huguenots, ce qui aurait merveilleusement servi à excuser les mesures sévères qu'on avait prises contre eux; mais il paraît qu'elle fut trompée dans cette espérance. Deux phrases seulement furent extraites d'une espèce de journal que le défunt avait écrit de sa main, et qui fut soigneusement supprimé ensuite. Dans la première, il était dit que le roi devait bien prendre garde, en assignant l'apanage de ses frères, de ne leur pas donner une trop grande autorité. Catherine fit lire cet article devant le duc d'Alençon, qu'elle savait affligé de la mort de Coligny. « Voyez, lui dit-elle, le beau conseil que votre bon ami donnait au roi contre

vous. — J'ignore, répondit le prince, si monsieur l'amiral était mon bon ami, mais ce que je sais bien, c'est qu'un pareil conseil n'a pu être donné que par un sujet très fidèle à Sa Majesté, et très zélé pour ses intérêts. » (DE THOU, *ibid.*, p. 451.)

L'autre phrase portait que si le roi n'acceptait pas la suzeraineté des Flandres qui s'offraient à lui, c'était donner ce pays aux Anglais, lesquels étaient à la vérité maintenant de bonne intelligence avec la France, mais qui deviendraient aussitôt ses plus grands ennemis, s'ils mettaient une fois le pied dans les provinces qui lui sont contiguës. La reine eut encore grand soin de montrer cet endroit à l'ambassadeur d'Angleterre, comme une preuve de l'ingratitude de Coligny envers la reine Élisabeth. L'ambassadeur, qui probablement sentait qu'il n'avait plus rien à craindre de l'amiral mort, et qui n'était pas fâché de laisser au roi tout l'odieux de la position où il s'était mis, se contenta de dire : « Tout ce que cela prouve, madame, c'est que cet infortuné était un grand homme, dont l'esprit était aussi juste que bien intentionné pour son pays, et que sa mort est une grande perte pour le roi votre fils, et pour son royaume. »

Le Parlement poursuivait de son côté l'instruction qu'il avait eu ordre de commencer contre Coligny mort et contre ses complices. On venait depuis quelques jours d'arrêter Briquemaut et Cavagne, deux des seigneurs protestants qui s'étaient échappés du faubourg Saint-Germain. Comme ils n'avaient pu suivre, faute de chevaux, ceux de leurs compagnons qui avaient pris la fuite à travers champs, ils se tenaient cachés, le premier dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, où il avait pris le déguisement d'un palefrenier, l'autre chez un de ses amis. Ils furent tous les deux livrés, conduits en prison et impliqués dans le procès de l'amiral. L'arrêt qui fut prononcé, le vingt deuxième jour de septembre, déclarait Coligny coupable de lèse-majesté, et ennemi de la paix publique; ses biens étaient confisqués, sa mémoire infâme, son nom aboli, son corps, si on pouvait le retrouver, ou à défaut sa portraiture, serait mis sur une claie et traîné dans les rues par le bourreau, ensuite pendu à un gibet dans la place de Grève, d'où il serait transporté aux fourches patibulaires de Montfaucon, pour y être exposé dans l'endroit le plus élevé. Ses armes attachées à la queue d'un cheval, seraient traînées dans toutes les villes du royaume, pour marque d'une éternelle ignominie; ses statues et portraits seraient brisés partout où il s'en trouverait; son château de Châtillon serait rasé, et l'on sèmerait du sel sur la place. On y érigerait de plus une colonne en pierres de taille, sur laquelle serait apposée une lame de cuivre portant l'inscription dudit arrêt. Ses enfants seraient déclarés roturiers, incapables de tester ni de posséder aucune charge, et leurs biens, s'ils en avaient, seraient confisqués. Par le même arrêt, il était ordonné qu'on ferait, tous les ans, au jour de la Saint-Barthélemy, une procession solennelle dans les rues de Paris, pour rendre grâce à Dieu, et pour célébrer la mémoire de ce grand jour. (LAVAL, liv. 19, p. 519.)

— LA POPELINIÈRE, t. II, liv. 29, fol. 69. — DUPLEIX, *Histoire de France*, t. III, p. 194.)

Contre Briquemaut et contre Cavagne, complices convaincus dudit Coligny, l'arrêt portait qu'ils étaient condamnés à être tenaillés et écartelés en place de Grève. La sévérité de cette sentence fut cependant un peu adoucie dans l'exécution ; ils furent seulement pendus. Quand on leur lut leur jugement dans la chapelle de la prison, Briquemaut, qui était un vieillard, « un des bons capitaines de son temps, » entendit avec assez de calme tout ce qu'on avait ordonné contre lui ; mais quand il fut question de ses enfants, qu'on déclarait roturiers, déshonorés et forclos de tous leurs biens et apanages, il s'écria avec douleur : « Oh ! mon Dieu ! qu'ont donc fait ces pauvres innocents pour être traités avec tant de rigueur ? » (DAVILA, liv. 5, p. 421. — BRANTÔME.)

Pour Cavagne, sa fermeté ne se démentit pas un seul instant. On les attacha tous les deux séparément à des anneaux de fer, comme c'était la coutume. Alors Briquemaut, effrayé de la mort horrible qu'on lui préparait, chercha à s'y soustraire, à des conditions indignes de sa vieille renommée. Il fit proposer au roi, que si on lui accordait la vie, il avait un moyen assuré de le rendre maître de La Rochelle, attendu que c'était lui qui avait fait faire naguère toutes les nouvelles fortifications de cette place, dont il connaissait par conséquent le fort et le faible. Le roi ne s'étant pas montré sensible à cette première proposition, Briquemaut en fit une plus lâche encore. Il offrit d'avouer publiquement tous les crimes dont on l'accusait et qu'il avait niés jusqu'alors, et de reconnaître devant tout le peuple que Coligny et les huguenots avaient véritablement conspiré contre Sa Majesté. Cette condition ne fut pas mieux reçue que l'autre. (MÉZERAY, t. II, p. 1112. — DE THOU, p. 460.)

Cavagne, au contraire, ne s'occupa plus que du ciel, se préparant au supplice en véritable martyr. Pendant trois heures, il ne cessa de réciter les psaumes qu'il savait par cœur, ne s'interrompant que pour consoler son malheureux ami, et pour l'exhorter à se souvenir de cette fermeté qu'il avait montrée dans tant d'autres occasions périlleuses. Briquemaut, en effet, se sentit tout à coup relevé par ces exhortations et par l'exemple de celui qui les lui donnait, et il ne montra plus que du mépris pour la mort.

On vint bientôt les attacher sur leurs claies, et ils furent trainés par les rues, au milieu d'une populace qui les chargeait de malédictions, et les couvrait d'ordures et de boue. On traînait derrière eux l'effigie de Coligny ; car le maréchal de Montmorency avait fait détacher le corps de son malheureux parent des fourches patibulaires de Montfaucon, et l'avait fait secrètement porter à Chantilly, où il avait été enterré dans la chapelle du château. On n'avait pas oublié de mettre à la bouche de la lugubre image, pour plus grande ressemblance, un cure-dent de lentisque, parce que ce malheureux seigneur avait coutume d'en avoir toujours un, qu'il passait dans ses dents, et qu'il mâchait avec plus ou moins de vivacité, suivant que la chose à laquelle il pensait l'occupait

plus ou moins ; et cette atroce dérision ne manqua pas d'exciter les bons mots et la gaité de la populace.

Quand le cortège fut arrivé sur la place de Grève, le bourreau attacha au gibet les deux vivants. Il y pendit aussi l'effigie du mort, et la fureur de la canaille s'exerça ensuite d'une manière indigne contre ces tristes débris. Le roi, accompagné de la reine sa mère, était pendant ce temps-là à une fenêtre de l'hôtel de ville, pour jouir de ce spectacle, et il avait exigé que le roi de Navarre y assistât avec lui.

La frayeur de tant de massacres et de ces supplices encore plus odieux avait cependant tellement frappé les huguenots, que les plus persévérants dans leur foi abandonnaient partout leurs maisons, pour aller chercher un asile, les uns à La Rochelle, les autres à Montauban, à Nîmes, dans les Cévennes ou à Sancerre, suivant que ces endroits de refuge se trouvaient plus rapprochés d'eux. Un grand nombre même avait pris le parti de sortir de France et d'aller s'établir en Angleterre, en Allemagne ou en Suisse. Ceux qui n'eurent pas le courage de s'éloigner de leurs foyers, retournèrent, en apparence du moins, à la religion catholique et acceptèrent une formule d'abjuration qui fut dressée à cet effet par la sacrée Faculté de théologie de Paris. (MÉZERAY, t. II, p. 1107.)

Le roi de Navarre et le prince de Condé avaient été contraints de prendre ce dernier parti. Le roi, pour convertir le premier, crut devoir user de douceur « parce qu'il l'avait jugé d'un caractère souple et pliant » ; mais il avait résolu de traiter le second avec beaucoup de sévérité et de rigueur, car il lui trouvait beaucoup plus de fermeté. Dans un transport de colère, véritable ou feinte, il se fit apporter des armes, jurant horriblement qu'il allait enfin exterminer les derniers restes de la huguenotaille, en commençant par le prince de Condé. La jeune reine Élisabeth chercha à calmer l'esprit de son royal époux, qui consentit à laisser retirer les armes qu'il brandissait d'un air effrayant. Puis il dit brusquement au prince de choisir entre ces trois choses : la messe, une prison perpétuelle, ou la mort. « A Dieu ne plaise, répondit Condé, sans paraître intimidé, que je choisisse la première. Pour les deux autres, je laisse à Votre Majesté à décider elle-même, me contentant de prier la divine Providence de vous éclairer dans le choix que vous allez faire. » (MÉZERAY, t. II, p. 1107. — DE THOU, p. 458.)

Charles parut déconcerté par cette réponse, et n'osa pas, cette fois, pousser les choses plus loin, quoiqu'il se regardât comme engagé d'honneur à vaincre cette obstination. Or, il arriva qu'en ce temps-là même un fameux ministre de l'église protestante d'Orléans, nommé du Rosier, fut arrêté et mis en prison par les catholiques. Cet homme, qui avait une grande réputation de savoir et qui a même composé les *Mémoires de L'État de France sous Charles IX*, souvent cités dans nos récits, manqua de courage, en présence de la mort qui le menaçait ; il demanda à faire abjuration. C'était remporter une grande victoire sur l'hérésie que d'avoir obtenu la conversion d'un de ses plus célèbres docteurs. On s'empressa donc de donner cette bonne nouvelle au roi, qui se fit

incontinent présenter le ministre converti. Du Rosier détesta ses erreurs en présence de Sa Majesté. « Il y a longtemps, dit-il, que je sentais bien en moi-même qu'il fallait absolument recourir aux ouvrages des Pères et aux traditions de l'antiquité chrétienne, pour obtenir la décision des points controversés dans nos malheureux temps, et que sans cela la dispute ne finirait jamais. Je bénis Dieu de m'avoir mis aujourd'hui dans la nécessité de ne plus reculer, et de faire enfin ce que j'aurais dû faire depuis longtemps : puisse mon exemple servir de flambeau pour éclairer ceux qui, comme moi, se sont égarés, et pour les ramener au giron de la sainte et véritable Église. »

On trouva ces paroles admirables, et Charles IX, enchanté des bonnes dispositions du ministre, s'empressa de le mener lui-même chez le roi de Navarre et chez le prince de Condé. Là, du Rosier parla avec beaucoup d'onction « des marques de la véritable Église de Jésus-Christ, c'est-à-dire de la succession constante et de la légitime mission de ses ministres. » Il affirma et prouva que ces deux conditions indispensables ne pouvaient se trouver que dans l'Église catholique, apostolique et romaine, et ses preuves furent si claires et si concluantes, que Dieu aidant, et sans doute aussi un peu la peur, le roi de Navarre se sentit converti.

Mais Condé ne se trouvait pas encore convaincu. Il voulut voir du Rosier en particulier. « Ce que vous venez d'avancer, lui dit-il, est-il bien vrai ? est-ce bien là ce que vous pensez ? et ne serait-ce point la crainte qui vous a fait tenir un semblable langage ? » Du Rosier jura qu'il n'avait parlé que pour rendre hommage à la vérité. « En ce cas, répondit le prince, puisque vous m'assurez vous-même que la doctrine que vous m'avez enseignée, et pour laquelle j'étais prêt à donner ma vie, n'est qu'une erreur, je n'hésite plus à la répudier et à me ranger du côté de la véritable foi. »

Les deux princes assistèrent donc à une messe solennelle, et furent absous, au nom du Pape, par le cardinal de Bourbon, leur oncle.

Du Rosier convertit encore beaucoup d'autres huguenots récalcitrants à la grande joie des catholiques, et on songeait même à le faire prêtre et jésuite ; mais ayant été appelé à Sedan, pour y préparer l'abjuration de la duchesse de Bouillon, il ne se vit pas plutôt en pays où il n'avait rien à craindre, qu'il retourna hautement à ses premières opinions, et publia un écrit contenant sa rétractation. Il y demandait pardon à Dieu et aux princes, s'accusant humblement d'avoir engagé ces derniers par son exemple et par ses raisonnements impies, à embrasser une religion dans laquelle le salut de l'âme court les plus grands dangers. Il reprit ensuite son premier métier de correcteur d'imprimerie, et mourut pauvre et dédaigné, environ trois ans après cette apostasie. (*Mémoires d'État de France sous Charles IX*, t. II, fol. 9 et suiv.)

Le roi, pour ne pas laisser aux princes le moyen de retourner aussi en arrière, et afin qu'ils ne pussent plus honnêtement se dédire, les obligea d'écrire au pape touchant leur conversion. Dans les lettres qu'on

leur dicta, ils disaient l'un et l'autre « qu'ils avaient une douleur extrême d'avoir été imbus, dès leur enfance, d'une doctrine erronnée ; qu'ayant reconnu leur égarement, grâce aux bons avis du roi et de la reine-mère, ils le détestaient sincèrement, se confiant, pour en obtenir le pardon, à la bonté et à la miséricorde du très Saint-Père, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et dispensateur général des grâces de Dieu. » (MÉZERAY, t. II, p. 4109.)

Et le pape, dans sa réponse, leur fit savoir « qu'en témoignage de son affection paternelle en leur endroit, il leur accordait, avec sa bénédiction, les dispenses nécessaires pour lever les empêchements de consanguinité qui eussent pu rendre nul leur mariage à l'un et l'autre, de telle sorte que les enfants qui en naîtraient fussent tenus pour légitimes. »

Le roi de Navarre fut contraint de plus d'envoyer un édit dans tous les pays de son obéissance, portant le rétablissement de la religion catholique et l'abolition du culte protestant ; mais Grammont, gouverneur du Béarn, qui eut la charge de faire exécuter cet édit, n'eut pas assez de crédit ou peut-être assez de bonne volonté, pour en venir à bout, le peuple excusant sa désobéissance envers son prince et seigneur, sur ce qu'il était impossible de reconnaître la véritable volonté de ce dernier, attendu l'état de captivité où il était détenu.

Pendant ce n'était à Rome que fêtes et réjouissances, à l'occasion des événements qui venaient d'avoir lieu en France. Les premières lettres, qui annonçaient le massacre des hérétiques à Paris, furent lues dans une assemblée des cardinaux convoquée à cet effet. « Elles portaient que tout avait été projeté, médité et exécuté par l'ordre et sous la direction de Sa Majesté elle-même. » Aussitôt, il fut résolu que le Pape, accompagné de tous les membres présents du sacré collège, irait en procession à l'église Saint-Marc, pour remercier Dieu solennellement de la grâce qu'il venait de faire au Saint-Siège et à toute la chrétienté, en permettant l'extermination de ses plus dangereux ennemis : que le lundi suivant, il y aurait messe pontificale à la Minerve, et qu'on publierait un Jubilé universel. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le canon du château Saint-Ange fit sur le soir des salves d'artillerie, et des feux de joie furent allumés dans toutes les rues. Le cardinal de Lorraine, qui se trouvait alors à Rome, fit compter mille écus d'or au gentilhomme qui avait apporté cette agréable nouvelle, et ce fut sur ses instances qu'une autre procession, composée de tous les dignitaires du clergé, le Pape en tête, de toute la noblesse romaine, d'un grand concours de peuple, et des ambassadeurs de toutes les puissances catholiques, se rendit à l'église de Saint-Louis, où le cardinal lui-même célébra la messe avec une pompe superbe.

La joie ne fut pas moins grande en Espagne : on prêcha devant Philippe II cette action qu'on appelait le triomphe de l'église militante. Le roi catholique, à l'exemple du saint Père, persuadé que la faction huguenotte était cette fois entièrement exterminée en France, se pro-

mettait de grands avantages à la suite de cette exécution importante. Si le pape ne doutait plus qu'il n'y aurait désormais aucun pays dans le monde chrétien où l'autorité suprême du Saint-Siège ne fût rétablie sur le même pied qu'elle avait été auparavant, Philippe se flattait que par la ruine des protestants français, il lui devenait maintenant facile d'établir à son profit cette monarchie universelle qu'il avait toujours rêvée, et de se rendre l'arbitre absolu de la chrétienté. On ne verra que trop dans la suite, tout ce qu'il lui en coûta de peines et de dépenses, pour faire (inutilement pourtant, quant à son gigantesque projet,) beaucoup de mal à la France. (MÉZERAY, *ibid.*, p. 1110.)

Le légat, que Sa Sainteté s'empressa d'expédier bien vite en France, dans le but de profiter de l'occasion favorable d'y faire accepter d'abord toutes les décisions du concile de Trente, n'eut pas cependant beaucoup de peine à s'apercevoir que les choses n'étaient pas, dans le royaume très chrétien, tout à fait conformes à l'idée qu'on s'en était faite à Rome. Il put voir que les catholiques eux-mêmes étaient partout saisis d'effroi, que les protestants irrités étaient loin de se croire totalement terrassés, et que l'action, qu'on avait tant louée à la cour pontificale, était généralement détestée en France.

On délibéra même à la cour sur l'opportunité de sa réception, et si le roi ne chercherait pas quelque excuse honnête, pour se dispenser de lui parler. Il fut cependant accueilli à Paris avec de grands honneurs, par le Parlement et par tous les ordres de la ville; mais dans l'audience qu'il obtint de Sa Majesté, il eut beau faire toutes les instances possibles et employer les motifs les plus pressants, pour qu'on accordât dans toutes les cours du royaume la publication des décrets, suspendue jusqu'alors au grand scandale, disait-il, de toute la chrétienté, le roi s'y refusa obstinément, se contentant d'assurer qu'on ne pouvait avoir plus de zèle que lui pour la véritable religion, mais que la situation des affaires ne permettait pas d'obtempérer à la demande de Sa Sainteté. On sait qu'une partie de ces décrets, dont le légat demandait la reconnaissance, était attentatoire à la puissance royale. Aussi le cardinal de Lorraine, qui revenait alors triomphant de Rome, et qui avait conseillé cette démarche du pape, fut-il reçu avec beaucoup de froideur. « La reine-mère, qui était d'un caractère si soupçonneux et si imprudent, affecta à son égard un air d'empire, qui rabattit beaucoup les vaniteuses prétentions du prélat. » (DE THOU, liv. 54, p. 555 et suiv.)

Or, comme tout paraissait alors assez tranquille à Paris, le roi, peut-être pour se distraire des remords qu'il ne pouvait s'empêcher d'éprouver de temps à autre, au souvenir des victimes qu'il avait sacrifiées, avait résolu de reconduire jusqu'à la frontière Claude sa sœur, duchesse de Lorraine, qui était venue à la cour de France pour se trouver au mariage de Marguerite et du roi de Navarre. Pendant le temps que dura ce voyage, peu s'en fallut qu'il n'arrivât une nouvelle Saint-Barthélemy, par la détestable conjuration du bâtard, grand prieur de France. Ce prince, débauché et toujours entouré de gens perdus,

avait trouvé fort à son goût le pillage du vingt quatrième jour d'août, dans lequel il avait su, lui et ses amis, se faire une belle et large part. Mais cela ne satisfaisait encore qu'à moitié son avidité; il tint conseil avec ses compagnons, et on décida qu'il n'y avait rien de mieux à faire que d'exciter un nouveau tumulte, au moyen duquel on recommencerait à piller, sous prétexte d'hérésie, toutes les plus riches maisons. Pour cela, et afin de ne pas se tromper, ils avaient déjà pris le soin de les faire marquer d'une croix faite en sautoir. Cette croix fut vue en effet sur la porte des principaux habitants, et dans un pareil moment, elle inspira beaucoup d'inquiétudes; mais comme un des amis du grand prieur eut l'imprudence de dire que dans peu on exterminerait l'hérésie, les magistrats, instruits de ces circonstances, allèrent trouver le duc de Nevers à qui le roi, en partant, avait donné le commandement général dans la ville, et le supplièrent d'empêcher le mal dont on était menacé. Ils lui fournirent tous les renseignements et preuves qu'ils avaient déjà recueillis sur les projets des conspirateurs; et en effet, deux des gens du prieur vinrent presque à l'instant même dire au duc, que l'intention du roi était qu'on achevât de mettre à mort dans Paris tous les gens suspects d'hérésie. Le duc leur demanda quelles garanties ils lui apportaient que ce fût vraiment là ce que Sa Majesté attendait de lui, et comme ils n'en avaient aucune à fournir, il les fit tout aussitôt mettre en prison, pour attendre, leur dit-il, qu'il fût mieux instruit de la volonté du roi. La nouvelle de leur arrestation déconcerta les autres conjurés et rompit le complot. (DE THOU, p. 857 et suiv.)

Quand Charles fut de retour dans sa capitale, il ne fut pas même question d'informer sur cette coupable menée qui pouvait avoir des suites si déplorables. Bien d'autres soins en effet appelaient l'attention du monarque et de son conseil; car il ne suffisait pas d'avoir, sur ce qui s'était passé, l'approbation du roi d'Espagne et du pape, il fallait aussi obtenir celle des autres princes de l'Europe.

Aussi Catherine n'oubliait-elle rien pour tâcher d'atténuer l'horreur qu'un acte aussi épouvantable avait généralement inspiré à tout le reste de l'Europe. Outre l'intérêt de sa renommée, elle avait un autre motif encore: on sait qu'aussi superstitieuse que cruelle et ambitieuse, elle avait toujours cherché à pénétrer l'avenir, et qu'elle n'avait jamais reculé même devant les moyens les plus criminels, qu'on appellerait aujourd'hui les plus ridicules, pour parvenir à cette connaissance. Or, un devin lui avait prédit qu'avant sa mort, elle verrait tous ses fils couronnés. Quoiqu'elle donnât à cette prédiction le sens qui la flattait le plus, il lui semblait qu'elle pouvait bien aussi signifier que ses enfants ne régneraient que l'un après l'autre en France, ce qui ne leur présageait pas une vie bien longue. Elle aurait voulu soustraire au moins son fils bien-aimé, le duc d'Anjou, aux dangers d'un tel pronostic, et en ce moment même, deux occasions favorables se présentaient à elle pour le faire monter sur un trône, où une mort aussi prompte ne le menacerait plus. (DE THOU, p. 446.)

D'un côté la reine Élisabeth d'Angleterre était encore à marier, et depuis longtemps déjà la diplomatie était en pourparler, pour qu'elle voulût bien donner sa main au duc d'Anjou; d'un autre côté, on venait d'apprendre que Sigismond Auguste, roi de Pologne, était dans un tel état de santé, qu'on désespérait de sa vie et que ce prince ne laissant pas d'enfants, l'élection d'un nouveau roi serait dévolue aux États du royaume, suivant l'ancienne coutume, et l'on assurait qu'il ne serait pas difficile de les décider en faveur d'un fils de France. Or, Sigismond avait une sœur en âge d'être mariée, et l'on ne doutait pas que la diète, par un sentiment de reconnaissance pour le sang des Jagellons, ne donnât la couronne à celui qui épouserait cette princesse; aussi sa main était-elle l'objet de l'ambition de tous les princes chrétiens en situation de briguer cet hymen. Catherine ne douta pas que son fils bien-aimé ne dût l'emporter sur tous, parce qu'à son avis, il leur était de beaucoup supérieur en beauté, en mérite et en réputation. Elle résolut donc d'envoyer sur les lieux une personne intelligente pour sonder le terrain.

Montluc, évêque de Valence, quoiqu'il continuât de faire profession de la foi catholique, avait eu un fils d'une demoiselle avec laquelle il se prétendait uni par les liens du mariage. Ce fils, qu'il nomma Balagny et qui fut depuis maréchal de France, avait été élevé avec autant de soin que s'il n'y eût eu rien à dire sur sa naissance, et le maréchal de Montluc, frère de l'évêque, qui avait le plus d'intérêt à contester ce prétendu mariage, n'en parle dans ses commentaires que d'une manière obscure et réservée. Ce fut ce fils qui, sur la recommandation de son père, fut choisi pour remplir la mission de confiance dont la reine le chargea.

Il s'en acquitta avec toute l'habileté diplomatique qui avait rendu l'évêque si célèbre. Outre qu'il parvint à traverser sans danger l'Allemagne où l'archiduc Ernest, fils de l'empereur, était le plus redoutable des concurrents du duc d'Anjou, il trouva aussi le moyen d'éventer tous les plans dressés à ce sujet, et il en fit part à la reine.

Au moment où il arrivait en Pologne, le roi Sigismond rendait le dernier soupir. Balagny ne laissa pas néanmoins de s'insinuer parmi les principaux électeurs et de prévenir leur esprit en faveur du fils de Catherine. Il ne put cependant parvenir à voir la princesse; les sénateurs du royaume qui redoutaient que quelqu'un des compétiteurs ne l'enlevât pour s'en faire un titre à leurs suffrages, l'avaient priée de se tenir enfermée dans le château de Cracovie où aucun étranger n'obtenait la permission de l'aborder.

A la nouvelle de la mort du roi de Pologne et d'après les renseignements fournis par Balagny, qui mettaient la reine en mesure de déjouer les plans de l'autrichien, elle n'hésita plus à envoyer l'évêque de Valence lui-même, en qualité d'ambassadeur extraordinaire; mais elle commença alors à s'apercevoir que la juste indignation soulevée par les lâches atrocités de la Saint-Barthélemy pourrait bien être un obstacle à

la réussite de ses projets. Elle fit donc partir des ambassadeurs pour représenter partout le fait sous les couleurs les plus favorables, en en reportant l'odieux sur le compte des victimes elles-mêmes, qui n'auraient été que prises dans le propre guet-à-pens qu'elles avaient tendu. Elle paya des écrivains pour faire des apologies, et pour représenter les choses sous cette couleur de convention. Parmi ces apologistes malheureux, on regrette de trouver les noms de Pibrac, de Jacques Cujas et de quelque autres qu'on ne se serait pas attendu à voir embrasser la défense d'une pareille cause. (MÉZERAY, t. II, p. 1109. — VARILLAS, *Vie de Charles IX*, liv. 5.)

Un huguenot, Pierre Carpentier, qui avait professé le droit avec quelque réputation à Genève, débuta aussi dans cette carrière de polémique salariée. Il composa un traité pour prouver, que si parmi les réformés, ses coreligionnaires, il y avait quelques hommes paisibles et n'ayant en vue que la religion, il y en avait aussi d'autres, factieux et intéressés « lesquels ayant fondé je ne sais quelle ligue, ne cornaient que guerres et dissensions. La plus furieuse trompette de ce parti, disait l'écrivain, est le sieur de Bèze (Théodore) dans lequel on peut à bon droit, et comme la chose est faisable par anagramme, reconnaître le Seba dont il est fait mention au livre 2, chapitre xx des *Rois*, où il est écrit : qu'on ne put avoir la paix qu'après avoir jeté la tête de ce méchant homme par dessus les murailles de la ville d'Abela. C'est ce nouveau Seba qui a soufflé sur la France l'esprit de désordre et de révolte. Ceux qu'il est parvenu à aveugler ont formé comme un nouvel État dans l'État. N'avaient-ils pas un roi couronné et environné de troupes (l'amiral)? N'avaient-ils pas un chancelier, des trésoriers, des ambassadeurs, des capitaines et des légions, et tout cela défrayé de la sueur et du sang du peuple? Ne nourrissaient-ils pas, qui plus est, des assassins et des empoisonneurs qu'ils tenaient cachés comme un glaive dans le fourreau, pour le tirer, quand il leur plaisait contre ceux qu'ils voulaient frapper? Ce glaive impie, savez-vous quelles personnes il menaçait à l'instant même? Rien moins que le roi lui-même et les deux plus grands princes du sang, le roi de Navarre et le duc d'Anjou. Aussi était-il grand besoin d'opposer glaive contre glaive, et d'employer le glaive vengeur de Dieu, pour réprimer tant d'audacieux complots. Pour moi, je reconnais que le roi, notre sire, dont le naturel est la clémence même, n'a pu être porté à cette exécution que par une inspiration d'en haut, et qu'il a dû faire ce qu'il a fait, pour maintenir son autorité, la paix du royaume et la religion elle-même. » (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. II, p. 11 et suiv.)

Une somme d'argent comptant qui fut donnée à ce déclamateur, avec de grandes promesses de charges et d'honneurs pour l'avenir, le payèrent de la peine qu'il avait prise.

Jean de Montluc, avant de partir pour la Pologne, s'y faisait aussi précéder d'un mémoire justificatif de sa composition; il l'avait intitulé : *Apologie du duc d'Anjou contre les calomnies de ses ennemis*. Dans

cette pièce, bien autrement rédigée que la précédente, on faisait habilement valoir tous les motifs qui pouvaient atténuer l'horreur des massacres de Paris, et on s'efforçait surtout d'en disculper le jeune prince. L'habile diplomate prévoyait bien que c'était là ce qui nuirait le plus à l'objet de sa négociation. Au reste, il excusait plutôt cette action qu'il ne la justifiait, et répondant à des accusations par des récriminations, il rappelait toutes les atrocités et tous les meurtres commis par les protestants eux-mêmes, pendant la longue durée de ces guerres civiles. Tant de couvents saecagés, tant d'églises renversées et brûlées, tant de tombeaux violés. Il finissait par affirmer que le duc d'Anjou avait toujours refusé de prendre part aux sanglantes exécutions de la Saint-Barthélemy, et comme les mots remarquables qu'on prête aux hommes éminents ont toujours un effet merveilleux sur le bon peuple, peu à portée d'en vérifier l'authenticité, l'apologiste n'avait eu garde d'oublier ce moyen. « Après, dit-il, qu'on eut découvert la dernière conspiration de Coligny, découverte qui mit le peuple de Paris en fureur, le roi fut bien contraint de consentir enfin au châtement des rebelles ; car il n'avait plus d'autre parti à prendre, pressé d'une part par la faction puissante des Guises, et menacé d'autre part de voir recommencer une quatrième guerre civile, s'il ne se rendait maître de Coligny et des principaux chefs protestants. Alors le duc d'Anjou, appelé à dire son sentiment, répondit : « Je me croirais deshonoré, si je prenais quelque part au dessein qu'on a d'opprimer, sans défense, des gens que j'ai tant de fois vaincus, quand ils avaient les armes à la main. » (De Thou, *ubi supra*.)

J'aurai au reste à parler plus tard de l'effet que produisit ce mémoire, et du résultat des négociations faites en Pologne par l'évêque de Valence.

En France, on continuait de poursuivre les protestants, et on n'oubliait aucune invention pour abolir entièrement leur religion. Pour cet effet, le vingt neuvième jour de septembre, où l'on célèbre la fête de l'archange saint Michel, les chevaliers de l'ordre qui porte le nom de ce saint avaient été invités à se rendre en procession solennelle à l'église de Notre-Dame. Afin d'éblouir le peuple, on eut soin que cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe et un grand cortège. Le roi s'y fit accompagner par le roi de Navarre et par le prince de Condé, « et dans cette foule confuse de chevaliers qui commençaient déjà à rendre l'ordre méprisable, » on avait choisi, pour les mettre en évidence, ce qu'il y avait de plus distingué par la naissance, et par les services rendus à l'État. Après la messe, ceux-ci présentèrent au roi, au nom de la noblesse française, une requête concertée, dans laquelle on suppliait Sa Majesté d'employer l'autorité qu'elle tient de Dieu, pour bannir de la France toute autre religion que celle qui nous a été transmise par nos ancêtres. Les requérants offraient leurs biens et leurs bras, s'il en était besoin, pour accomplir ce grand ouvrage. Charles répondit avec bonté qu'il y pourvoit ; et en effet, on vit bientôt

paraître un édit nouveau qui dépouillait tous les protestants de leurs charges, tant dans la robe que dans l'armée, même ceux qui avaient renoncé à leur religion, à l'exception pourtant des emplois inférieurs, qu'on voulait bien laisser à ces derniers, s'ils en étaient d'avance en possession ; mais on leur imposait la condition de renouveler leur abjuration, suivant la formule prescrite par le roi. (DE THOU, p. 445-458.)

Or, telle était la cérémonie de cette abjuration. « Premièrement, lesdits dévoyés qui auraient volonté de retourner au giron de la sainte Église, devaient se présenter à leurs curés ou vicaires, pour être instruits de ce qu'ils avaient à faire. Cela fait, ils étaient renvoyés au révérend évêque, ou à son official, pour y faire leur confession et détestation dont les termes étaient tels : « Je reconnais par la grâce de Dieu, la vraie foi de laquelle, par ma coulpe ou faute, je me suis séparé, depuis telle époque. Désirant aujourd'hui retourner au troupeau de la vraie bergerie qui est l'Église catholique, apostolique et romaine, je confesse avoir abjuré et anathématisé, comme j'abjure et anathématise de nouveau, en votre présence, monseigneur et supérieur, toute erreur d'hérésie luthérienne, calviniste et huguenotiste quelconque. J'abjure également toute autre hérésie de laquelle j'aurais été entaché et diffamé. Je vous prie, au nom de Dieu, de son fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints et saintes du paradis, qu'il vous plaise me rapatrier au troupeau du peuple de Dieu, sous la houlette et obéissance de Notre Saint-Père le Pape, son vicaire en cette terre. Je me soumetts à porter patiemment, et à faire volontiers la pénitence qu'il vous plaira m'ordonner, pour l'absolution de mon péché dont je demande humblement pardon à Dieu, à l'Église, et à vous, mon père spirituel. » (LA POPELINIÈRE t. II, liv. 50, fol. 79 et suiv.)

Le postulant prononçait ensuite à haute voix le symbole de foi catholique du concile de Constantinople (*Nicée*), tel qu'il se récite à la messe. Après quoi il confessait sa foi aux sacrements de l'Église, à la présence réelle et transsubstantielle du corps et du sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin ; aux mérites de la messe qu'il reconnaissait souverainement profitable, tant aux vivants qu'aux trépassés ; à la suffisance de la communion sous l'espèce du pain pour les laïques ; à la puissance auprès de Dieu de l'intercession des saints ; aux peines du purgatoire ; à l'efficacité des prières de l'Église et des indulgences qui peuvent en obtenir la rémission ; au respect dû aux images et aux reliques des saints ; à toutes les traditions de l'Église ; et enfin à la primauté du Pape, chef visible de la véritable société chrétienne.

Il jurait et promettait de rester fidèle à ces saintes croyances, et se soumettait d'avance, en cas de violation de son serment, à toutes les peines canoniques et autres ordonnées contre ceux qui tombent en apostasie.

On prétend qu'un ordre secret fut envoyé alors à tous les gouverneurs de province pour qu'ils eussent à assembler, chacun dans le gouvernement qui lui était confié, tous les gentilshommes avec leur famille,

sous couleur de pourvoir à leur sûreté, en cas d'émotion populaire ; puis quand ils les tiendraient, ils devaient se défaire des plus opiniâtres, et contraindre les autres à revenir à la religion catholique, en retenant leurs enfants pour gage de leur persévérance dans la foi. « Ceci toutefois ne fut pas exécuté, à cause des grandes difficultés qui s'y trouvaient. » (MÉZERAY, t. II, p. 1111.)

Dans le même temps, Charles écrivait lui-même au roi d'Espagne, pour le rassurer au sujet des craintes qu'il aurait pu concevoir touchant l'expédition projetée par la France contre les Pays-Bas. « Ce n'était là, disait-il, qu'un piège dont j'ai voulu adroitement me servir, pour endormir les huguenots, et vous voyez, très cher et très illustre frère, la bonne justice que j'ai su faire de ces rebelles. Je vous prie donc, comme mon ami et mon allié, d'être convaincu que je n'ai jamais eu l'intention de faire la guerre aux princes chrétiens ; partant, veuillez me conserver l'amitié et la paix que nous nous sommes mutuellement jurées. » On voit qu'à la cour, on savait changer habilement de style et de raisons. Ces lettres ne ressemblent guère aux apologies qu'on avait fait composer à l'intention des autres princes étrangers. (DE THOU, p. 459.)

Pour lors, il sembla qu'il était grand temps de songer à ramener les villes dont les protestants étaient maîtres, et surtout la Rochelle. On avait déjà en effet, envoyé au Brouage, ainsi qu'il a été dit plus haut, la flotte du baron de la Garde, sous prétexte qu'elle devait s'y préparer à faire voile pour la Floride, afin d'intercepter les riches galions que l'Espagne attendait des Indes occidentales ; mais on a vu aussi que les Rochelois avaient deviné le véritable but de cet armement, et qu'ils en avaient même averti Coligny. De leur côté, ils avaient si bien fait par leur vigilance et leur activité, qu'ils s'étaient mis à couvert de toute surprise. (DE THOU, p. 459.)

Mais lorsqu'ils eurent reçu la nouvelle des massacres de Paris, ils redoublèrent de précautions ; car ils ne doutaient pas que la cour n'eût le dessein de les faire attaquer bientôt par toutes les forces qu'elle pourrait réunir. Ce qui les confirmait encore plus dans cette opinion, c'était le grand nombre de fugitifs qui leur arrivait des provinces voisines et mêmes éloignées, et qui tous apportaient des nouvelles désastreuses des pays qu'ils avaient été forcés de quitter pour se soustraire à la mort. « Ces réfugiés qui avaient déjà fait tant de sacrifices pour leur foi, étaient bien décidés à ne pas aller à la messe ; ils résolurent, avec les habitants, à ne fléchir point, et de répandre leur vie terrienne pour conserver la céleste. » (*Mémoires de Bouillon*, ad ann. 1572.)

Sur ces entrefaites il leur fut apporté des lettres du roi lui-même, en date du trentième jour d'août. Elles rejetaient toute la faute sur Coligny, qui par une ambition détestable, avait conspiré contre la personne royale, contre la reine-mère, contre les deux frères du roi et même contre le roi de Navarre, dans le but de se rendre le seul maître

de l'État. C'était bien le thème ordinaire des lettres qu'on écrivait à ceux à qui on avait intérêt de déguiser la vérité. Du reste, le roi protestait qu'il voulait que les édits faits en faveur des protestants fussent exactement observés, et il exhortait les Rochellois à s'abandonner à sa clémence, à lui garder la foi qu'ils lui devaient, et à donner à tous l'exemple de l'obéissance et de la soumission au maître légitime. (De Thou, p. 562.)

« Je vous envoie, leur fit-il dire en même temps par Audevars, contrôleur de la maison de la feuë reine de Navarre (auquel il avait donné charge de porter ces lettres, supposant qu'un pareil homme ne serait pas suspect à ceux à qui elles étaient adressées); je vous envoie, pour qu'il prenne le commandement de votre ville, le sieur de Biron, parce que je sais qu'il doit vous être agréable, n'ayant jamais été l'ami de ceux de la maison de Guise, et vous ayant toujours au contraire témoigné dans toute circonstance faveur et affection. Ce que je vous recommande surtout, c'est de ne point ouvrir d'asile à ces séditeux et vagabonds qui vont, de province en province, exciter les peuples à prendre les armes; et j'apprends que déjà vous en avez malheureusement accueilli quelques-uns, dont vous ferez bien de vous méfier. »

Audevars avait, en outre, l'ordre de dire aux plus dévots des habitants, que quoique le roi eût cru devoir interdire, pour quelque temps, par des ordonnances, l'exercice public des prêches dans ses États, afin de prévenir de nouveaux troubles, cette interdiction ne regardait pas La Rochelle; et que Sa Majesté voulait bien permettre, pour leur ville spécialement, que les choses continuassent d'être sur le même pied qu'auparavant.

Les Rochellois, peu disposés à se laisser tromper par ces belles promesses, mais persuadés qu'ils avaient tout à gagner, en obtenant le plus de temps possible pour perfectionner leurs préparatifs de défense, répondirent qu'ils obéiraient aux ordres du roi, pourvu qu'on fit retirer les troupes qui venaient tous les jours faire des courses jusqu'aux portes de leur ville, et qui ravageaient depuis longtemps leur territoire. Ils demandaient aussi que la flotte du baron de la Garde s'éloignât de leurs côtés. C'est là ce qu'ils répondirent officiellement, avec toute l'apparence du respect et de la soumission; mais on vit dans le même temps paraître une autre réponse bien plus choquante à la lettre du roi. Elle était d'un auteur inconnu, et écrite au nom des capitaines, gentilshommes et habitants de La Rochelle. « Nous n'avons jamais douté des bonnes intentions du roi, portait cette réponse; mais l'horrible exécution qu'on vient de faire par toute la France, avec des circonstances si atroces, montre assez que Sa Majesté n'est pas le maître et que les Guises, anciens et implacables ennemis du royaume et de la paix, continuent d'abuser impunément de son nom et de son autorité. Rien ne le prouve mieux que cette contradiction perpétuelle d'ordres et d'explications qu'on rencontre dans les lettres signées de la main royale. Dans les unes, Sire, et celles-là nous les croyons de vous, vous détestez

le massacre, et vous en rejetez toute l'horreur sur les Guises. Dans les autres le roi se déclare lui-même l'auteur de cet infâme guet-à-pens. Quelle confiance avoir dans les écrits, qui sans respect pour la dignité royale, démentent un jour, en son nom, ce qu'ils avaient (toujours au même nom révééré) affirmé le jour précédent? Qui ordonnent d'observer les édits faits en faveur de la religion, et qui défendent en même temps, sous peine de la vie, l'exercice d'un culte que ces édits autorisaient? N'est-ce pas là ce qu'on appelle souffler à la fois le froid et le chaud? Pour nous, nous déclarons que s'il se trouve quelqu'un assez hardi pour faire au plus humain de tous les rois l'injure de le croire l'auteur de certaines de ces lettres, et des attentats que nous déplorons tous, nous sommes prêts à prendre les armes pour lui faire rentrer dans la gorge d'aussi impudents blasphèmes, et pour venger dans son sang l'honneur outragé du souverain. Ainsi donc, pleins de respect, Sire, pour les ordres que nous reconnaissons véritablement venir de votre bon cœur, nous sommes résolus de les exécuter, en ce qui nous concerne, avec fidélité, en veillant à la sûreté et au maintien de l'ordre dans nos murs, et en évitant les embûches des Guises qui ont déjà fait couler tant de sang innocent. »

Cette lettre, qui fut répandue dans toute la France, fit prévoir qu'on n'aurait pas des Rochellois aussi bon marché qu'on l'avait espéré d'abord. Biron, qui arrivait pour se faire reconnaître en qualité de gouverneur de la ville, employa vainement toutes sortes de moyens pour dissiper les soupçons des habitants, et pour se faire accepter. En vain, il prit à part les députés qu'on avait envoyés au devant de lui; en vain, en leur présence, il maudit et détesta, les larmes aux yeux, un massacre qui l'avait, disait-il, privé de ses meilleurs amis, et qui lui avait fait courir à lui-même danger de mort, ainsi qu'il n'était que trop vrai; en vain il les pria de représenter à leurs concitoyens les périls auxquels ils allaient s'exposer, en se refusant à l'exécution des ordres du roi. Tout ce qu'il put obtenir, c'est qu'on le laisserait entrer dans la ville, lui personnellement, avec quelques-uns de ses gens, et cela seulement pour quelques heures, afin qu'il pût au moins affirmer au roi qu'on ne lui en avait pas refusé les portes.

Mais au moment où l'on achevait de discuter de si singulières conditions, on reçut, fort à contre-temps, des lettres du baron de la Garde, par lesquelles le vieux marin, ancien persécuteur des hérétiques de Mérindol, signifiait durement aux habitants de La Rochelle que M. de Biron leur arriverait bientôt avec une armée. « S'il vous prend fantaisie, ajoutait-t-il, de ne pas l'accueillir avec toute la soumission et tous les honneurs qui lui sont dus, j'ai ordre du roi de vous prévenir que vous pouvez vous attendre aux plus dures extrémités. »

Une autre lettre, tout aussi malencontreuse, vint encore ajouter aux craintes de ces bourgeois, qui du reste avaient bien quelque droit de se montrer méfiants. On leur écrivait de Montauban : « Les protestants de la ville de Castres, en Languedoc, ayant eu l'imprudence de remettre

leur ville entre les mains du sieur de la Creusette, sur les belles promesses qu'il leur faisait de la part du roi, avaient tout aussitôt été mis à sac et meurtris avec une cruauté inouïe. »

Les Rochellois en revinrent donc au parti de ne pas même laisser entrer Biron, et le décret en fut aussitôt prononcé au nom de l'autorité municipale. Ensuite, ne gardant plus aucun espoir d'éloigner plus longtemps la guerre à laquelle ils étaient bien décidés, ils poussèrent avec plus d'ardeur que jamais tous leurs préparatifs de défense. Biron, de son côté, ne montra aucun ressentiment de leur refus de l'admettre dans leurs murailles. Au contraire, il fit tout ce qu'il put auprès du roi, pour colorer ce refus par des raisons spécieuses, et il tâcha même d'obtenir que la flotte royale fût éloignée de La Rochelle.

Le roi leur envoya encore Jacques Durand, qui était chargé de leurs affaires à Paris, avec des lettres très pressantes du roi de Navarre et du président de Thou; mais cette nouvelle démarche, qui suggérait à Sa Majesté la crainte de s'embarquer de nouveau dans une guerre civile, n'eut pas plus de résultat que la première.

Pendant tous ces pourparlers arriva le massacre de Bordeaux qui acheva de porter les esprits au dernier degré d'irritation. On raconte que le fauteur de cette cruauté fut un jésuite nommé le père Augier. Cet homme avait trouvé le moyen de gagner la confiance du conseiller Baulon, l'un des plus riches de la ville; il en avait profité pour l'amener à se séparer de sa femme et à donner ses biens à la société naissante de Jésus, ensuite de quoi un beau collège de Jésuites avait été fondé dans Bordeaux. Augier, à l'exemple de ses confrères les prédicateurs, exhortait tous les jours son auditoire à faire quelque chose qui fût digne d'une piété véritablement chrétienne; mais dans son sermon du jour de saint Michel, en parlant des anges qui sont les ministres des bienfaits et des vengeances du Tout-Puissant, il dit que le massacre des hérétiques, fait dans la plupart des villes du royaume, avait été dirigé et accompli par le ministère d'un ange du Seigneur. Il partit de là pour blâmer aigrement le procureur général et le gouverneur de la ville, qui s'étaient contentés d'avoir mis des gardes aux portes et d'interdire les prêches de l'impie, sans avoir osé répandre une seule goutte de ce mauvais sang. (De Thou, *ibid.*, p. 468.)

Au sortir de ce sermon, qui fut comme le signal du carnage, la populace se répandit par les rues, et tua d'abord quelques protestants. Le lendemain, le prédicateur jésuite, encouragé par ce premier succès, tonna encore plus fort dans sa chaire contre l'hérésie. Le gouverneur qui, de son côté, venait de recevoir des ordres de la cour encore plus pressants, se laissa enfin persuader, d'autant qu'on lui promit, dit-on, une bonne part dans le butin qu'on allait faire. On équipa donc une bande de massacreurs qu'on nomma la compagnie cardinale, parce que ceux dont on l'avait composée portaient un bonnet rouge pour insigne; et ceux-ci, tous gens de sac et de corde, se mirent à parcourir la ville où ils organisèrent le meurtre et le pillage. Leur fureur s'exerça libre-

ment pendant trois jours entiers, et la Garonne aussi fut chargée de porter à la mer deux cent soixante cadavres égorgés. (MÉZERAY, t. II, p. 1106.)

Charles, pour rassurer les protestants effrayés par tant de sanglantes exécutions, et pour tâcher de ramener sous sa main ceux qui avaient mis leur vie en sûreté par la fuite, ou qui avaient interdit l'entrée de leurs villes aux agents de la cour, publia successivement deux édits en faveur des huguenots. Dans le premier, il commença par déplorer le malheur de ceux que des craintes exagérées avaient fait sortir de leurs maisons, pour aller s'établir dans des villes fort éloignées, et même hors du royaume, où ils devaient être réduits à une grande misère. Il ordonna ensuite aux commandants de faire dresser une liste de tous ces absents, et de les faire inviter, à son de trompe, pendant trois jours de marché, à rentrer chez eux, promettant à tous ceux qui prendraient ce parti sûreté et protection, avec la restitution de tout ce qui leur appartenait. Les biens de ceux qui ne reviendraient pas devaient être inventoriés fidèlement, et leur administration était provisoirement confiée aux procureurs du roi, pour en rendre compte à qui de droit. (LA POPELINIÈRE, liv. 30, fol. 77.)

Le second édit, qui est du vingt-huitième jour d'octobre, ordonne qu'à la réserve des personnes qui auraient conjuré contre le roi, nul ne soit plus inquiété pour cause de religion ; que s'il y en a qui soient en prison pour ce sujet, ils doivent être mis sur le champ en liberté, et rétablis dans leurs biens. Les gouverneurs et les commandants doivent les prendre sous leur protection spéciale, et si mal leur arrive, les dits officiers du roi en répondront en leur propre et privé nom.

En même temps le roi adressait à Biron par lettres patentes l'ordre de ne plus hésiter à attaquer La Rochelle avec les troupes dont il pouvait disposer, si cette ville rebelle persistait à ne pas vouloir le recevoir. Une galère de la flotte royale s'avancait dans le canal, pour reconnaître la place et lever le plan des fortifications. Mais il arriva que, sur le soir, un vent violent qui s'était élevé ne permit pas à ce bâtiment de regagner la pleine mer. Quatre vaisseaux de charge, commandés par le Rochellois des Essarts, vinrent subitement l'entourer. Les royalistes qui avaient le vent et la marée contraires, ordonnèrent à la chiourme de faire force de rames, pour se tirer à tout prix de ce mauvais pas ; les Rochellois de leur côté crièrent qu'ils donneraient la liberté aux forçats s'ils se laissaient aborder, et ceux-ci cessèrent la manœuvre. Le combat commença ; mais la galère, foudroyée par l'artillerie bien supérieure des protestants, fut bientôt obligée de se rendre, et fut ramenée dans le port par le vainqueur. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. II, fol. 10 et seq.)

Il n'y avait plus à hésiter, la guerre était définitivement commencée. Toutefois le roi voulut faire encore une dernière tentative de négociations, avant d'en venir aux moyens extrêmes de la force ouverte ; car en dernier résultat, il s'agissait pour lui de lever une armée, et d'en

voir donner le commandement à son frère, contre lequel sa jalousie devenait chaque jour plus envenimée. D'un autre côté, la reine-mère, que les guerres précédentes avaient mise dans de si cruelles trances, aurait bien voulu s'éviter d'en recommencer une nouvelle, s'en fiant d'ailleurs beaucoup plus à la subtilité de ses mesures, qu'à la bravoure et aux talents militaires de son fils bien-aimé, le duc d'Anjou; puis enfin le comte de Rais et Birague, ses confidants favoris pour le moment, n'étant propres qu'à traiter les affaires diplomatiquement et dans le cabinet, ne trouvaient, eux, nullement leur compte à les remettre à la décision des armes. (MÉZERAY, t. II, p. 1115.)

En ce temps là, le brave La Noue, qui avait été l'un des premiers à courir en Flandre, quand il avait été question de secourir le prince d'Orange, s'en revenait en France, triste et dolent, après avoir rendu la ville de Mons, dont le duc d'Albe venait de s'emparer. Il savait qu'en sa qualité de protestant et d'après la réputation qu'il s'était acquise dans ce parti, sa mort avait été décidée par les massacreurs de la Saint-Barthélemy. En effet le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, avait déjà reçu trois ordres particuliers du roi, de la reine-mère et du duc d'Anjou pour qu'il eût à faire tuer La Noue aussitôt son entrée dans la province. (DONGRANT, *Vie de La Noue*, p. 71.)

Le duc était lié d'amitié avec le brave calviniste : l'exécution d'un pareil ordre lui parut une lâcheté indigne d'un homme de cœur. Grâce à lui déjà, la Picardie n'avait fourni que peu de victimes au fanatisme religieux. Quand donc La Noue, manquant d'argent pour se réfugier en Angleterre, désespérant de pouvoir braver tant de populations ennemies qui le séparaient de La Rochelle, vint tout décidé à souffrir une mort qu'il regardait comme un martyre se remettre lui-même entre les mains de son ancien ami, celui-ci le reçut dans ses bras et le confia à la garde d'un serviteur dévoué qui prit soin de soustraire le noble proscrit à toutes les recherches.

Ce fut alors que voyant échouer les tentatives de Biron pour s'introduire pacifiquement dans La Rochelle, Catherine pensa que La Noue était peut-être la seule personne qui pût encore en imposer à l'esprit soupçonneux et obstiné des Rochellois. Une nouvelle lettre bien différente des premières fut donc adressée au duc de Longueville. Elle lui enjoignait que s'il pouvait découvrir l'endroit où La Noue se tenait caché, il lui donnât toutes les assurances possibles qu'il serait bien traité à la cour, où il était invité à se rendre sans délai, et où on avait besoin de ses services.

Le duc, convaincu que cette lettre s'exprimait sincèrement et ne cachait point un piège, décida La Noue à se rendre à l'invitation qu'elle contenait. Le brave guerrier fut tout étonné de l'accueil gracieux qu'il reçut du roi et de la reine-mère.

On lui fit don des biens de Téligny dont il avait épousé la sœur, et après avoir fait l'éloge de son intégrité et de sa valeur, Charles le pria bonnement de l'aider à rétablir la paix du royaume, et surtout à sauver

les Rochellois de l'épouvantable danger, où, par leur obstination, ils venaient de se mettre eux-mêmes ; que pour cela l'influence d'un aussi estimé capitaine pouvait être d'un grand effet sur l'esprit de ses coreligionnaires égarés ; qu'il le conjurait donc d'aller lui-même les porter à des sentiments de paix et de soumission si conformes à leurs propres intérêts, comme au bien général du royaume.

La Noue accepta cette mission. « La refuser eût été s'attirer la vengeance d'un prince qui ne pardonnait jamais en pareil cas ; car on n'avait que trop de preuves de la violence avec laquelle Charles voulait ce qu'il voulait, ou plutôt ce qu'on lui faisait vouloir. » La Noue promit donc que dût-il (si le roi le trouvait bon), s'enfermer avec les Rochellois et combattre au milieu d'eux, tous ses efforts tendraient à une prompte pacification. C'était précisément ce qu'on attendait de lui ; car on comptait bien que dans une pareille position, le digne soldat ne pouvait manquer de devenir un traître utile. (DONGRANT, *Vie de La Noue*, p. 71.)

Il s'engagea au reste à quitter la ville (s'il y entrait), dès qu'il ne resterait plus aucun espoir d'arrangement ; mais il posa pour principale condition, qu'on ne lui ferait pas jouer le personnage d'un fourbe ni d'un espion, qu'il ne serait tenu de trahir en rien les desseins qui lui seraient confiés, qu'il leur prêterait même loyalement et fidèlement sa coopération, ne promettant d'agir sur l'esprit des Rochellois que par de bons conseils. Il stipula en outre que les propositions qu'on le chargerait de porter de la part de la cour seraient fidèlement exécutées. Charles donna sa parole royale, et La Noue se mit en route pour accomplir ces étranges conventions.

Les Rochellois refusèrent de le laisser entrer dans leur ville, sachant qu'il arrivait de la cour, et quand il eut exposé à leurs députés le sujet de sa commission, ils répondirent : « Quand nos concitoyens nous ont envoyés vers vous, nous croyions trouver ici M. de la Noue, mais nous ne voyons qu'un envoyé. » Et sans vouloir en entendre davantage, ils se retirèrent fièrement. (DE THOU, *ib. sup.*, 474.)

La Noue, sans paraître piqué d'un semblable outrage, sollicita une seconde entrevue. « Je suis étonné, dit-il, que vous ayez sitôt oublié celui qui, il y a trois ans à peine, a reçu tant de blessures pour vous et qui a perdu un bras en combattant pour votre défense. — Ce La Noue dont vous nous parlez, reprirent les députés, était en effet notre ami et notre protecteur, il n'aurait jamais, lui, fait le personnage que vous faites, il ne se serait jamais abaissé à nous flatter de trompeuses espérances, et surtout à vouloir venir parmi nous pour nous trahir. Nous trouvons bien en effet en vous les traits de notre brave La Noue que nous avons tant de raisons d'aimer, mais vous n'avez pas son cœur. Retournez donc vers ceux qui vous ont envoyé. »

Pourtant la réputation d'honneur de l'irréprochable capitaine était si bien établie parmi les Rochellois (et c'est précisément sur quoi la cour avait compté) que les députés, conformément à la décision du conseil de la ville, ajoutèrent : « Si cependant vous persistez à vous

dire vous-même ce La Noue auquel nous sommes toujours prêts à donner toute confiance, nous avons trois propositions à vous faire de la part des habitants reconnaissants. Si vous voulez vivre désormais au repos dans notre ville, venez : la république vous donnera un logement, des biens et des honneurs, autant que ses forces et son pouvoir le comportent. Si vous préférez être notre chef, toute notre noblesse, nos bourgeois et nos troupes ne demandent qu'à vous reconnaître en cette qualité, et tous combattront avec joie sous vos ordres, pour la défense de notre foi et de nos libertés que vous avez déjà si glorieusement soutenues. Enfin si vous refusez l'une et l'autre de ces deux propositions, vous trouverez un de nos vaisseaux tout prêt, pour vous conduire en Angleterre, où déjà beaucoup de vos amis ont trouvé un asile assuré. »

La Noue dans ces trois propositions choisit celle qui le mettait en état de tenir sa promesse faite au roi : il accepta le commandement général. Sa détermination excita une grande joie parmi les Rochellois ; mais tout aussitôt lui-même se sentit perplexe et embarrassé. Comment en effet servir le roi, sans s'exposer au reproche d'avoir trahi un peuple qui se confiait si franchement à lui ? Aussi, disait-il : « Je voudrais bien être mort ; et ce serait avec grand plaisir que j'irais au devant de ma fin, si je le pouvais sans offenser le bon Dieu. » Toutefois il se conduisit avec tant de sagesse, et tout le monde était si persuadé de sa candeur et de sa bonne foi, que sans donner lieu d'interpréter mal ses paroles et ses actions, il trouva le moyen de remplir les fonctions d'un excellent général, zélé défenseur de la cause qui lui était confiée, et de ne laisser à personne le droit de l'accuser d'avoir rien fait de contraire à ses engagements envers le roi. Enfin, quand l'obstination des Rochellois à ne vouloir écouter aucune proposition d'arrangement l'obligea plus tard à se démettre du commandement, ceux-ci ne purent le regarder ni comme un traître, ni comme un déserteur.

L'espérance que la cour avait conçue de la négociation dont Charles IX avait chargé La Noue ne paraissait plus devoir se réaliser de sitôt. Il fut résolu dans le conseil que pour amener les choses à une solution plus prompte, Biron attaquerait La Rochelle, sans tarder davantage. Le comte de Lude, gouverneur du Poitou, devait en même temps marcher sur Marrans dont les Rochellois s'étaient emparés, et la guerre civile recommença pour la quatrième fois. « On va voir ce parti huguenot qu'on croyait totalement écrasé, remuant tantôt une partie, tantôt une autre, parvenir comme un serpent que le pied du voyageur a foulé, à se redresser tout entier et à reparaitre plus terrible que jamais, quoique privé de ces puissants secours qui avaient soutenu ses premières prises d'armes. » Bien qu'il n'eût plus de princes du sang pour chefs, plus d'assistance étrangère, plus de grands capitaines ; néanmoins par la seule obstination du courage, soutenue de l'indignation dont les cruelles perfidies de la cour avaient rempli tous les cœurs, il va recommencer une guerre qui sera la plus animée, la plus persévérante et en même temps la plus avantageuse à ses intérêts. (MÉZERAY, t. II, p. 119.)

CHAPITRE XXV

ARGUMENT : SOULÈVEMENT DES HUGUENOTS EN LANGUEDOC
ET DANS LES PAYS VOISINS.

SANGERRE. — PRISE ET REPRISE DU CHATEAU.

COMMENCEMENT DU SIÈGE DE LA ROCHELLE. — DAMVILLE REPREND SOMMIÈRES.

LES HUGUENOTS SURPRENNENT VILLENEUVE EN VIVARAIS.

PRISE DE TREUSE ET DE MONS PAR LES CATHOLIQUES. — MONTBRUN.

LE MARQUIS DE VILLARD EN GASCOGNE.

CONTINUATION DU SIÈGE DE LA ROCHELLE. — LA REINE D'ANGLETERRE MARRAINE
D'UNE FILLE DE CHARLES IX.

SON AMBASSADEUR INSULTÉ PAR DES CORSAIRES HUGUENOTS.

SUITE DU SIÈGE.

CONFÉRENCES POUR LA PAIX. — LA NOUE QUITTE LA VILLE.

MONTGOMMERY NE PEUT APPROCHER AVEC SA FLOTTE.

NOUVEAUX POURPARLERS. — ACCOMMODEMENTS. — ÉDIT DE PACIFICATION.

Le premier exploit de cette nouvelle guerre avait eu lieu en Quercy. Ce même Regniers qui, pendant les massacres de la Saint-Barthélemy, avait, comme on l'a vu, été si généreusement sauvé par Vezins, parvint à réunir vingt-cinq hommes de cheval, avec lesquels il attaqua, près de Castel-Sarrazin, un corps de deux cents catholiques qu'il défit entièrement. Il leur prit cette grande cornette noire que Montluc, actuellement blessé et souffrant, avait rendue si redoutable, et de laquelle l'intrépide gascon avait coutume de dire « que les huguenots n'eussent osé la toucher, s'ils l'avaient trouvée même abandonnée dans un fossé. » Cet exploit rendit le courage aux habitants de Montauban qui tremblaient déjà de peur, et n'osaient pas même avoir confiance en leurs murailles, au seul bruit que cette cornette avait été vue à deux lieues de là. (MÉZERAY, t. II, p. 1115. — MONTLUC, liv. 6.)

Les vicomtes, rassemblant aussitôt leurs anciens partisans, recomposèrent leur armée, et se saisirent de plusieurs places ; en un moment tout ce pays fut en état de rébellion et d'hostilité. Les huguenots du Rouergue, de l'Albigeois et du comté de Foix, ceux du Quercy déjà soulevés, se donnèrent des chefs, et partout on s'était non seulement préparé à se défendre contre les ordres sanguinaires qui pouvaient arriver de la cour, mais on commençait déjà l'attaque.

La ville de Nîmes de son côté, après avoir balancé quelque temps si

elle devait ouvrir ses portes à Joyeuse qui arrivait pour prendre le commandement de la place, au nom du roi, voyant que ce nouveau gouverneur voulait entrer avec garnison, eut peur des massacres, et se mit en état de guerre. Les habitants, se doutant que les premiers efforts tomberaient sur eux, commencèrent par ruiner eux-mêmes un de leurs faubourgs, qui était très riche et très peuplé, parce qu'en cas de siège il aurait fort incommodé la ville. (MÉZERAY, t. II, p. 1114. — DE THOU, p. 488.)

Le Dauphiné seul, parmi les provinces du midi, paraissait encore tranquille, grâce à la douceur du gouverneur qui ne donnait aux huguenots aucun sujet de remuer, et peut-être aussi grâce à l'absence de Montbrun qui se tenait encore caché chez ses amis, épiant l'occasion favorable pour reparaitre les armes à la main.

Quand on apprit dans le conseil du roi la nouvelle de tous ces soulèvements, on commença à comprendre que la vigueur du parti huguenot n'était pas tout à fait aussi complètement éteinte qu'on avait pu s'en flatter, et qu'il n'y avait plus de temps à perdre, si l'on voulait étouffer ce nouvel incendie, avant de lui donner le temps de devenir une conflagration générale. Damville reçut l'ordre d'aller sans retard châtier les rebelles du Languedoc; mais Damville, comme membre de la famille des Montmorency, était suspect à la cour, et ceux qui auraient dû l'aider croyaient se rendre agréables, en entravant au contraire ses desseins.

Le marquis de Villars qu'on avait fait grand amiral à la place de Coligny, fut envoyé dans la Guyenne, et La Châtre, pour donner un exemple salutaire aux villes du centre de la France, eut charge d'aller assiéger Sancerre qui servait de refuge à tous les protestants de ces contrées. Or depuis longtemps déjà, « et quand au mépris de l'édit de paix si solennellement fait et juré en 1570, on massacrait partout ceux de la réforme, les Sancerrois et les étrangers qui étaient venus chercher un asile à Sancerre contre les massacreurs, pensant bien qu'on ne cherchait qu'à mordre sur eux, avaient résolu dans un grand conseil de ne faire aucun acte d'hostilité les premiers et de se comporter doucement. Mais dans le même conseil il avait été décidé qu'on ferait bonne garde aux murailles et aux portes de la ville, pour empêcher une surprise, et pour conserver les vies de tous ceux qui y étaient en ces temps calamiteux, le tout néanmoins sans porter armes défendues, pour ne point donner lieu à ce qu'on les accusât d'avoir enfreint en quoi que ce soit l'édit de pacification. En outre il était recommandé à tous de mettre leur principal appui dans l'aide du bon Dieu, qui justement provoqué par les péchés des hommes, avait ainsi lâché la bonde de sa colère contre les pauvres églises et fidèles de France desquels on apprenait journallement les massacres horribles qui continuaient de toute part ». (LÉRI, ch. 1, p. 57 et suiv.)

En effet, on voyait à chaque instant entrer dans la ville de nouvelles bandes de fugitifs qui s'étaient sauvés de leurs pays et foyers, les uns

en sautant par dessus les murailles, ou en passant par dessous, les autres en se faisant enfoncer dans les bahuts, coffres et poinçons qu'on charriait ensuite comme marchandises sur les charrettes. Un grand nombre d'entre eux arrivaient tout navrés et blessés, et tous étaient sans aucun moyen de soutenir leur pauvre vie, car ils n'avaient eu le temps de rien prendre ni apporter de chez eux. Toutefois les habitants les accueillirent et les reçurent charitablement dans leurs maisons, et chacun s'entr'aidait et s'assistait selon le moyen qu'il avait reçu de Dieu.

Tout à coup et au milieu de cet étonnement et grande douleur, M. le bailli de Berry fit porter à Sancerre une déclaration du roi, pour y faire cesser les prêches, qui étaient la seule consolation et le pain spirituel de ces bonnes gens. Aussi décida-t-on qu'on ne cesserait pas de prêcher, mais qu'afin de ne pas trop aigrir les choses, on ne sonnerait plus les cloches pour assembler les fidèles. C'était la seule concession que le devoir envers Dieu rendait possible; pourtant elle ne parut pas suffisante, et M. de la Châtre qui pour lors arrivait de la cour avec une commission, fit savoir aux habitants qu'il allait leur envoyer une garnison pour maintenir l'ordre et l'obéissance au roi. Ceux-ci s'assemblèrent de rechef, pour délibérer sur ce fait. Il fut résolu que six d'entre eux iraient humblement présenter requête audit gouverneur pour obtenir qu'on les laissât vivre en paix, et honorer Dieu selon leur conscience, le tout conformément à la teneur des édits royaux.

M. de la Châtre, sans vouloir les écouter, leur mit entre les mains les lettres de Sa Majesté ainsi conçues : « Très chers et bien-aimés messieurs les maires, échevins, conseillers et habitants de notre ville de Sancerre, regardant comme du devoir d'un bon roi de tenir nos sujets bien avertis de nos intentions, afin qu'ils s'y conforment et ne se laissent pas abuser par inadvertence ou autrement, nous vous faisons savoir que le feu amiral et ses adhérents ayant conspiré certainement et évidemment contre notre royale personne et contre les princes de notre famille, nous n'avons pu ni du moins faire que de prévenir ces scélérats, et les faire tomber eux-mêmes dans le piège qu'ils nous avaient tendu. C'est ce qui a eu lieu par la protection de Dieu, à qui nous rendons grâce. Nous nous assurons que tous nos bons et loyaux sujets en recevront merveilleux bien et contentement. Au surplus nous vous avisons que la chose n'a nullement été faite en haine de la religion prétendue réformée, ni pour contrevénir à nos édits précédents. Notre intention et but est de les maintenir au contraire dans toute leur teneur, et d'empêcher que vous ne soyez troublés ni violentés par personne. C'est pourquoi nous avons donné ordre au sieur de la Châtre, notre lieutenant-général au pays de Berry, de mettre garnison dans votre ville et château d'icelle, pour veiller à votre sûreté, garde et conservation; nous vous ordonnons donc de recevoir, en fidèles et obéissants sujets, la dite garnison, et cela pour votre bien particulier, ainsi que pour le bien de la paix, sans y faire difficulté, ni user d'aucune excuse, car telle est notre volonté.

Écrit et signé par nous, à Paris, ce troisième jour de septembre de l'an de Notre-Seigneur, 1572. »

Ces lettres ayant été rapportées au conseil de la ville, il y fut répondu qu'attendu la malice du temps, et les tueries et massacres de ceux de la religion qui se faisaient chaque jour, attendu en outre le privilège des comtes et seigneurs de Sancerre, lequel les exemptait de recevoir garnison, les habitants suppliaient Sa Majesté de les excuser, s'ils ne pouvaient laisser introduire parmi eux des soldats étrangers à leur ville, et tout aussitôt ils se préparèrent avec la plus grande activité à soutenir l'attaque. Car déjà on voyait un grand nombre de gens d'armes, à pied et à cheval, voltiger jour et nuit dans les environs.

Alors les timides, voulant se soustraire aux dangers du siège qui allait se faire, mirent une croix au chapeau, pour passer chemin, et se retirèrent, qui d'un côté, qui d'un autre. Sur quoi les fidèles, considérant que tel signe était devenu la marque du papisme et le signal des massacreurs, il fut dit et convenu qu'il ne serait plus licite de le porter.

Durant trois jours les soldats catholiques continuèrent de rôder dans les environs, pillant, piaffant, bravant et s'avancant jusqu'au pied des vignes. Ceux de Sancerre, voyant bien qu'on n'aurait aucun égard à la remontrance qu'ils avaient faite, n'attendirent pas le retour de l'envoyé qu'ils avaient fait partir pour la cour, et résolus de repousser la force par la force, ils firent, sous la conduite du capitaine Lafleur, une sortie sur ces maraudeurs que du premier abord ils mirent en complète déroute. (LÉRI, ch. II.)

Or, comme ces pillards s'étaient emparés du village de Cheveniol, d'où ils empêchaient les paysans des environs de venir approvisionner le marché de la ville, on résolut de leur faire une seconde visite de plus près. On les trouva serrés au dit Cheveniol, bien barriqués, retranchés et barrés de charrettes par toutes les avenues ; mais on les chargea de telle façon, et on donna l'alarme si chaude et si raide dans leur corps de garde, qu'ils furent tous en grand désarroi, tellement qu'il en demeura quarante-cinq tués par les rues et dans les maisons, où ils se pensaient cacher et sauver. On leur fit sept prisonniers, au nombre desquels était leur capitaine lui-même, lesquels dits furent ramenés en ville et gardés dans le château où ils furent très gracieusement traités.

Voici que sur ces entrefaites arriva à Sancerre un nommé Cadaillet, valet de chambre et veneur du roi, et qui avait été jadis domestique dans la maison du seigneur notre comte, vrai courtisan du reste, et fort propre à endormir des gens qui n'étaient nullement accoutumés à l'eau bénite de cour. Comme il était connu de beaucoup de ceux de la ville, il en ébranla plusieurs, et il fut le premier soufflet de Satan qui alluma la division entre les habitants. Il fit de grandes instances pour qu'on envoyât de nouveaux députés à la cour, où, disait-il, la protection du seigneur des Fontaines, beau-frère du comte de Sancerre et très bien avec le roi, ne pouvait manquer de leur faire obtenir de bonnes conditions. Ceux que Cadaillet avait gagnés firent en effet décider dans

le conseil qu'on ferait partir une députation de cinq citoyens, pour aller demander pardon du passé à Sa Majesté, et déclarer que les Sancerrois étaient prêts d'obéir à ses ordres. (LÉRI, ch. III. — DE THOU, t. VI, p. 480.)

Il advint qu'aussitôt que ces députés eurent fait connaître l'objet de leur mission, monseigneur des Fontaines s'achemina pour venir en leur ville, disant que là il leur répondrait touchant ce qu'il fallait faire. A cette nouvelle, la désunion fut plus grande que jamais dans le conseil. Les plus expérimentés se trouvaient perplexes et tourmentés, car on n'avait que trop d'exemples des dangers auxquels s'exposaient les villes huguenotes, en ouvrant leurs portes aux gens du roi. Les autres, gagnés par Cadaillet, voulaient qu'on reçût tout de prime abord ledit seigneur. A la fin, on décida qu'on irait au devant de lui pour le prier de vouloir bien ne pas trouver mauvais, si on ne pouvait lui donner entrée dans la place, attendu le danger des circonstances. (LÉRI, *ib. sup.*)

Pendant ces altercations, des Fontaines était déjà arrivé à Cosne. Il envoya assurer les Sancerrois de l'amour et bonne volonté qu'il leur portait; aux réfugiés dont il craignait surtout la soupçonneuse opposition, il fit donner avis qu'il était prêt à les faire conduire en toute sûreté, dans tel lieu qu'il leur plairait de choisir, ajoutant que bien leur prendrait d'écouter son conseil et de s'en aller. Tout cela, comme on pense bien, n'apaisa pas les disputes qui existaient déjà dans le conseil. Mais quand il fut question de toucher à mon dit seigneur un mot de la liberté de conscience, il fut bien obligé d'avouer qu'il n'avait aucune charge du roi de permettre l'exercice de la religion dans Sancerre. La crainte donc de se voir bientôt troublés pour leur foi parut un instant avoir réuni tous les esprits, et les portes furent décidément refusées.

Ayant donc vu le dit des Fontaines qu'il n'avancait à rien de ce côté là, il résolut de prendre par une autre voie, et de fait, ayant réuni une ligue d'environ trente des citoyens qui étaient de son parti, il fut comploté qu'on lui livrerait le château de force ou par surprise, ce qui semblait d'autant plus facile que ceux qui y commandaient étaient précisément de cette faction. Qui jamais aurait pensé que ces trente bourgeois, dont plusieurs avaient eu et avaient encore charge d'anciens dans l'église, pouvaient trahir aussi lâchement non seulement la piété, mais toute humanité, la patrie où ils étaient nés et avaient été nourris, père, mère et enfants, avec plus de trois mille de leurs concitoyens, qu'ils allaient ainsi mettre en proie et à la merci du glaive sanglant du papisme! (LÉRI, ch. IV.)

Plusieurs pourtant qui s'étaient doutés de cette trahison, en voyant les conjurés transporter leur meubles et effets dans ledit château, en avertirent le maire et le capitaine Lasseur. Celui-ci, sans ajouter foi complètement à cet avis, crut qu'il suffirait, pour obvier aux trahisons, s'il était vrai qu'il s'en préparait quelques-unes, de visiter souvent le

château et de prendre garde qu'on ne démurailât et désencombrât l'huis de fer qui est une fausse porte donnant sortie hors la ville, et que dans les guerres précédentes on avait maçonnée par dedans et reparée de terre.

Les conjurés ayant tout préparé, introduisirent secrètement avec eux, le dimanche au soir, dix-neuvième jour de novembre, leurs autres complices. Ils fermèrent ensuite les portes et refusèrent la garde qu'on avait accoutumé d'envoyer tous les soirs au château. Cette précaution faillit les découvrir, car les chefs de la bourgeoisie, avertis de ce refus, accoururent pour en savoir la cause. Les traitres répondirent que cette garde s'était présentée trop tard et à heure indue pour faire ouvrir les portes d'une citadelle. Sur quoi il leur fut dit qu'ils en faisaient trop et qu'on finirait par procéder autrement contre eux. Alors ne pouvant faire autrement sans tout perdre, ils donnèrent entrée à ceux qu'ils avaient renvoyés, et à tous ceux qui voulurent s'y joindre, tellement que les autres se retirèrent, pensant bien être en sûreté pour cette nuit. (LÉRI, ch. v.)

Mais Dieu voulut que le capitaine Laffeur, prenant la chose au pis, persistât à faire faire bonne garde dans tous les postes qui avoisinaient le château, ce dont on se trouva très bien ; car sur les minuit, le sieur de Racan, frère de des Fontaines, qui se tenait caché tout près de là avec ses troupes, dans des masures au-dessous de la forteresse, commença à monter avec des échelles qu'il avait fait apporter. Il était déjà entré dans la place, lui et quelques-uns de ses gens, quand la sentinelle que Laffeur avait posée au corps-de-garde voisin aperçut les soldats qui escaladaient silencieusement la muraille. Aussitôt il donna l'alarme en déchargeant sur eux son arquebuse, ce qui empêcha ceux qui n'étaient pas encore entrés de monter, et fit accourir tous ceux de la ville. Alors le capitaine Paquelon, l'un des réfugiés de La Charité, sortit incontinent avec une compagnie, et tomba sur les gens du sieur de Racan qui étaient encore dehors, lesquels ainsi assaillis, se sauvèrent en toute hâte. L'un d'eux, qui portait morion doré, belle arquebuse et beau fourniment de tout point, fut fait prisonnier. C'était l'écuyer de M. des Fontaines, et interrogé il affirma et jura qu'il n'était entré en tout dans le château que le dit sieur de Racan et dix-huit autres avec lui, ce qui rassura beaucoup les bourgeois, voyant le petit nombre des ennemis qui avaient pu pénétrer dans leur citadelle.

Mais d'un autre côté, ils apprirent aussi par ledit écuyer que la cavalerie et les grands chevaux du roi, avec quelque infanterie partie de Cosne, étaient déjà là cachés dans les vignes ; que d'autres secours étaient attendus de La Charité et d'autres lieux, et que si toute cette soldatesque pouvait se faire introduire dans le château, elle ne manquerait pas de se jeter dans la ville pour la réduire à sa dévotion.

Le nombre de ceux qui étaient dans le château et qui tenaient contre les Sancerrois était d'environ soixante, tant des conjurés que des soldats de de Racan, et des sept prisonniers que j'ai dit plus haut y avoir

été mis en garde, lesquels on s'empressa, comme on le pense bien, de délivrer et d'armer. On désarma au contraire ceux des bourgeois qu'on avait été obligé de laisser entrer la veille au soir, et on se mit tout aussitôt à murer les portes du côté de la ville, pour empêcher les nôtres de les forcer. En même temps on désencombra la fausse porte de l'huis de fer, pour préparer l'entrée au secours qu'on attendait et qu'on savait être dans le voisinage.

Le jeune Martineau, l'un de ceux qui étaient entrés avec la garde montante, et qu'on avait désarmé comme les autres qui n'étaient pas complices du fait, trouva le moyen de s'approcher du rempart du côté de la porte César, et s'adressant à la sentinelle qui montait la garde à cette porte, il lui cria : « Adieu, Granger, mon ami, car moi je suis mort, ces gens là vont me tuer ; mais va bien vite dire aux nôtres qu'ils pensent à leur besogne et qu'ils se hâtent d'assaillir le château pendant qu'il n'y en a encore que peu dedans. »

Ceux de la ville, de leur côté, s'étaient empressés de barrer toutes les avenues du château, avec des barriques et des charrettes pour empêcher qu'on ne sortit sur eux. Martineau, à qui malgré ses prévisions on avait cependant laissé la vie, n'ayant ni encre ni papier, écrivit avec une épingle sur la couverture de son livre de psaumes qu'il avait dans sa pochette : « Prenez courage, mes amis ; car le cœur leur faut », et il jeta, sur le soir, ledit livre, le plus fort et le plus lointement qu'il put dans la ville, où il fut ramassé et porté à son bonhomme de père qui le reconnut avec grande joie, parce qu'il avait déjà tenu son fils pour mort.

Cependant les gens qui occupaient le château jetaient du haut des tours force grosses pierres dans la ville sur ceux qui les tenaient assiégés ; et quand le jour fut revenu, ils commencèrent à tirer des arquebusades, lesquelles toutefois ne produisirent grand effet. Pour lors les capitaines de la ville prirent les pères, les mères, les femmes et les enfants de ceux qui les avaient trahis, et les ayant liés ensemble, avec un fagot chacun sur l'épaule, il les firent marcher devant les soldats chargés de mettre le feu aux portes du château. Ils comptaient que les assiégés n'oseraient pas tirer, dans la crainte d'atteindre des personnes qui devaient leur être aussi chères ; mais ils furent trompés dans leurs prévisions. Ceux du château tirèrent comme beaux diables, sans épargner leurs femmes ni leurs enfants, dont une pauvre misérable fut tuée raide d'une balle qui lui traversa la poitrine.

Ce que voyant les assiégeants, ils menèrent nombre de vigneron et maçons, qui travaillant de grande vitesse, parvinrent en quelques heures, à l'aide d'une tour qui les protégeait, à faire dans la muraille un trou, par où deux ou trois hommes pouvaient passer de front. Il se trouva que cette ouverture donnait dans de grandes écuries voûtées, toutes remplies de paille et de foin ; et comme il aurait fallu perdre beaucoup de temps pour les déblayer, on imagina d'y mettre le feu. Toutefois cela ne succéda pas comme on l'espérait ; car la fumée de ce four

brûlant offusquait tout, et de plus la voûte se trouva tellement échauffée qu'on ne pouvait plus passer. L'incendie gagna même les étages supérieurs qui s'écroutèrent de ce côté du château, entraînant dans leur chute une charmante petite tourelle couverte en ardoises, laquelle était la chose la plus éminente de toute la place et qui se voyait de plus loin.

Il y avait pourtant grandement à craindre qu'il n'arrivât du secours aux assiégés par l'huis de fer qu'on avait demuraillé, ce qui semblait inévitable si le château n'était pas repris avant la nuit. On se mit donc à apporter de l'eau, pour éteindre l'ardeur du feu qu'on avait allumé, et avec des crochets et engins de fer, on retira du foyer les pièces de bois et les autres matières brûlantes, ce qui épouvanta tellement ceux du dedans qu'ils perdirent courage. Au lieu de tenir bon, jusqu'à ce que secours leur fût venu (lequel était déjà pourtant si proche qu'on entendait les trompettes de l'infanterie), ils prirent le parti d'abandonner la place et de se retirer par la fausse porte de l'huis de fer.

Martineau, profitant du trouble qui régnait en ce moment parmi eux, s'élança le premier par ladite porte qu'on venait d'ouvrir, et courut de toutes ses forces du côté de la ville, criant aux sentinelles : « Ne tirez pas, compagnons ! c'est l'ami Martineau qui vient à vous ! courage ! voilà les autres qui s'en veulent fuir ! »

A cette nouvelle, ceux qui désencombraient le passage obstrué par l'incendie, firent si bon devoir qu'ils le rendirent praticable, et purent y entrer, environ vers les cinq heures du soir. Alors le capitaine Laurens, qui venait de parvenir au haut d'une tour, cria d'une voix retentissante et qui fut ouïe par toute la ville : « Courage, enfants, ils sont à nous ! ils ont peur là dedans. » Ce qu'entendant les conjurés, lesquels étaient encore dans la cour, vers l'huis de fer, ils n'hésitèrent plus à fuir au plus vite.

On les laissa aller, se contentant de tirer quelques coups sur eux. Pour Cadaillet qui avait été le premier et principal moteur de toute cette entreprise, il en reçut de Dieu la punition qu'il méritait. On le trouva dans ladite cour, blessé à la tête d'une arquebusade. Il fut mis sur le dos d'un vigneron qui l'emporta à travers les huées et les détestations de la foule, et finalement achevé par le peuple. Quelques-uns des traîtres y demeurèrent aussi, et furent tués de furie par ceux qui entrèrent les premiers ; d'autres furent faits prisonniers.

Le lendemain, après midi, fut crié à son de trompe et tambour, par les rues et carrefours, que tous eussent à se trouver aux halles, pour rendre grâce à Dieu de cette miraculeuse délivrance, et le psaume 144 fut chanté par François de Lamarre, ministre du lieu. M. des Fontaines n'eut plus qu'à quitter Cosne et à s'en retourner en poste à la cour.

Pour les Sancerrois, il leur restait à songer aux préparatifs d'une bonne et vigoureuse résistance, ce à quoi ils ne faillirent point. Les habitants furent incontinent distribués par compagnies ; pour couper court à toute querelle entre les bourgeois et les réfugiés, on accorda à

tous des droits égaux, et l'on composa le conseil des uns et des autres en nombre égal. Après cela, bonnes et saintes ordonnances furent faites pour réprimer les jurements, blasphèmes et autres vices, et pour le maintien de la police civile et militaire, et comme première sanction de ces lois, on pendit, dès le lendemain, en plein marché, un soldat convaincu d'avoir chauffé les pieds à une femme du bourg de Menetred pour avoir son argent. Deux autres et une chambrrière furent, le même jour, publiquement fouettés pour larcin. On songea ensuite à se procurer des vivres, en envoyant partout des partis qui ramenèrent à la ville tout ce qu'ils purent en trouver. (LÉRI, ch. vi.)

Les Rochellois ne pouvaient plus douter non plus qu'il ne se préparât contre eux un grand siège. Déjà les troupes de Biron et de Strozzi avaient pris leurs quartiers autour de la ville, et il y avait presque chaque jour quelque petit combat entre ceux du dedans et l'armée royale. Le septième jour de décembre, les huguenots firent partir un nouveau député pour l'Angleterre, afin de faire entendre aux seigneurs comte de Montgomery et vidame de Chartres combien La Rochelle avait besoin d'un prompt et puissant secours. De son côté, le roi écrivit à tous les gentilshommes qui étaient dans cette ville, d'avoir à en sortir par tous les moyens les plus prompts dont chacun pourrait s'aviser, les menaçant, s'ils ne le faisaient, de faire procéder « à l'encontre d'eux et de leurs biens ». Le but de la cour, en tentant cette mesure, était de priver les rebelles des hommes qu'on supposait alors seuls capables de commander aux affaires de la guerre, avec l'autorité et l'expérience requises. (*État de France sous Charles IX*, t. II, p. 171.)

Le sieur de Languiller répondit au nom de tous : « Sire, puisque vous avez trouvé bon, contre la teneur des précédents édits, de déclarer qu'il n'y aurait plus en France d'exercice d'autre religion que de la romaine, nous qui, grâce à Dieu, préférons cent mille fois la mort à l'idolâtrie, nous vous supplions humblement de ne vouloir trouver étrange ni mauvais que nous restions aux lieux où la parole de ce grand Dieu qui vous a fait roi peut encore être purement annoncée. Pour toute autre chose, vous nous verrez toujours prêts à obéir à vos commandements ; mais la conscience est inviolable et doit passer avant tout. » (*Journal du siège de La Rochelle*.)

Cependant un grand jeûne de deux jours fut ordonné par toute la ville, afin d'apaiser l'Être céleste, et de rendre Dieu favorable aux armes des défenseurs de la foi. Les escarmouches n'en continuaient pas moins avec des succès divers, et le sieur de la Noue, avec la noblesse et autres bons hommes d'armes, faisaient à chaque instant des sorties, contraignant l'ennemi à quitter les postes et positions où il cherchait à s'établir ; mais toutes ces expéditions ne se faisaient pas, sans qu'il en coûtât beaucoup de sang, ce qui donna lieu aux habitants d'exercer fréquemment leur charité envers les pauvres soldats qu'on rapportait blessés. Mêmement auxdites escarmouches, on voyait les dames de la

ville porter vin, confitures et dragées pour reconforter les combattants, vinaigre pour rafraîchir les canons d'arquebuses, linges, œufs et étoupes pour les blessés, mais d'autant que le nombre de ces derniers augmentait considérablement, à cause de la fréquence des sorties, on disposa le couvent de Sainte-Marguerite où étaient anciennement les Sœurs Noires, pour en faire un hôpital qui fut bientôt abondamment pourvu de toutes les choses nécessaires.

Dans la nuit du vingt-quatrième jour de décembre, sur les huit heures du soir, ceux du camp se présentèrent en force, pour attaquer quatre moulins à vent, près de la porte de Coigne. Il n'y avait là que quelques soldats et plusieurs gens de la ville qui étaient venus pour emporter les farines, parce qu'on craignait que l'ennemi n'eût dessein de les enlever. Ces malheureux furent surpris, comme ils s'occupaient de ce travail; ils furent presque tous massacrés, sans avoir eu le temps d'opposer la moindre résistance, et les catholiques, après avoir pillé les vivres, mirent le feu aux moulins.

Dans un de ces bâtiments il n'était resté qu'un seul soldat. Cet homme s'étant barricadé, se mit à tirer force arquebusades, sans s'étonner, ce qui fit croire aux royalistes qu'il y avait là dedans garnison bonne et suffisante. Ils se disposèrent donc à attaquer sérieusement cette mesure, et mirent, à la faveur de la lune, deux coulevrines en batterie. Un capitaine nommé Normand, qui regardait du haut des remparts de la ville, criait de toutes ses forces : « Courage! gens de la garnison, tenez bon! nous allons venir à votre secours. » Il savait toutefois bien que la prétendue garnison ne se composait que d'un seul soldat. Celui-ci demanda enfin à parlementer au nom des assiégés du moulin; il traita froidement des conditions, obtint que ceux du dedans sortiraient vies et bagues sauvées; mais quand les catholiques virent qu'il était tout seul, ils le retinrent prisonnier et le mirent à rançon. Or comme ce n'était qu'un pauvre chaudronnier de l'île de Ré, qui n'avait nul moyen, et ne pouvait payer: on lui rasa la tête et on l'envoya aux galères, d'où toutefois il trouva plus tard le moyen de s'échapper. (LA POPELINIÈRE, t. II, liv. 5, fol. 127.)

Le lendemain, jour de Noël, fut tué le sieur de Florac, dans une sortie qu'il voulait faire, malgré un verglas qui empêchait les chevaux de se tenir sur pied. Comme c'était un de nos plus braves combattants, Biron, en apprenant cette mort, avait dit : « Voici la meilleure des vaches de la Rochelle écornée! il s'en écornera bien d'autres si Dieu nous prête vie. » (*Journal du siège de la Rochelle.*)

On reçut aussi en ville la nouvelle qu'on avait intercepté une lettre du roi au pape, par laquelle Sa Majesté faisait part au souverain pontife, que dans la crainte des révoltes, elle avait été contrainte d'interrompre la grande exécution contre les hérétiques; mais que l'intérieur de son intention était toujours d'exterminer, en France, tous ceux de la nouvelle opinion, sans épargner ni les femmes, ni les enfants. Cette lettre, très probablement forgée pour les besoins du moment, eut un

effet merveilleux sur la populace huguenote qu'elle irrita au dernier point.

Cependant on avait trouvé à la cour qu'il serait très important de faire déclarer les Montmorency, afin qu'en les amenant à une démarche décisive, ils fussent une bonne fois séparés des amis de feu monsieur l'amiral, leur parent. On craignait en effet qu'en se réunissant, eux et les leurs, à ce parti déjà assez redoutable par lui-même, ils ne rendissent la situation beaucoup plus périlleuse. En conséquence le maréchal Henri de Montmorency Damville, gouverneur du Languedoc avait, comme on l'a vu, reçu l'ordre de se rendre dans son gouvernement pour y rétablir l'obéissance et le respect dus aux volontés de Sa Majesté. Damville, « voulant s'accommoder au temps et conserver ses emplois », vint investir Sommières dont les protestants s'étaient emparés. Son dessein, après avoir réduit cette petite ville et quelques autres encore moins importantes, pour ne pas laisser d'ennemis derrière lui, était d'attaquer Nîmes. (De Thou, t. VI, l. 55, p. 597.)

Ainsi donc il assiégea cette villette de Sommières avec quatre mille hommes de pied, qu'il logea comme il put dans les faubourgs à demi-ruinés. Il n'eut pas toutefois un succès aussi facile qu'il se l'était promis. Sommières est située au pied d'une montagne, mais quoiqu'elle eût alors une assez bonne citadelle, et qu'on eût fait récemment de nouveaux ouvrages pour la défendre, ceux qui étaient dedans étaient fort incommodés par les batteries établies sur les hauteurs voisines et par lesquelles ils étaient commandés. Damville fit tirer son artillerie pendant trois jours, et ouvrit trois brèches tout à la fois. Quand il les crut praticables, il commanda l'assaut qui fut repoussé avec toute l'énergie du désespoir; les femmes elles-mêmes s'y signalèrent par leur courage. Elles jetaient sur les troupes du roi des huiles bouillantes, des planches garnies de clous acérés, des cercles de fer rougis au feu, en sorte que les assiégeants furent à la fin repoussés avec une grande perte, laissant au pied des murailles un grand nombre de leurs meilleurs combattants, parmi lesquels il y avait plusieurs officiers de marque. Leurs pertes eussent même été plus grandes, si les assiégés, qui manquaient de poudre, n'eussent pas été obligés, pour ménager le peu qu'ils en avaient, de ne mettre que demi-charge dans leurs mousquets, ce qui empêchait la plupart des coups de porter. Quant à leurs canons, ils ne les tiraient que de loin en loin.

Après cette première affaire, où malgré tout le désavantage de leur position, ils avaient eu le dessus, ils étaient persuadés que Damville rebuté leverait le siège, mais celui-ci crut qu'il y allait de son honneur de n'en avoir pas le démenti; il recommença donc une nouvelle attaque, sur le midi du jour suivant, avec de nouvelles troupes qui lui étaient arrivées de la Gascogne. Elles y perdirent trois cents hommes; et le capitaine Candale qui les avait amenées, et qui s'obstinait à les encourager par son exemple, fut renversé raide mort. C'était pourtant un brave et digne soldat qui la veille au soir disait à Damville: « Quelle misère

que de braves gens, à la honte éternelle du nom français, soient réduits à s'entre-égorger ainsi tous les jours, pour contenter des coquins qui se moquent de nous là-bas ! »

Cette mort causa beaucoup de douleur à Damville et indisposa en outre contre lui son armée ; car les paroles du malheureux capitaine avaient été répétées. Un troisième assaut ayant été encore donné inutilement, Damville offrit lui-même une capitulation honorable aux courageux défenseurs de cette petite ville. Il permit aux habitants et à la garnison de sortir librement de la place avec leurs armes et tous leurs effets, en leur accordant sept jours de trêve pour préparer et ramasser tout ce qu'ils voudraient emporter.

Ceux-ci purent donc se retirer tranquillement, partie à Nîmes et partie dans les Cévennes. Cette capitulation fut au reste vue d'un très mauvais œil à la cour où l'on trouva que Damville s'était montré beaucoup trop favorable aux ennemis du roi et de la religion, et lui-même, mécontent de son côté de ce qu'il regardait comme une injustice du parti dominant, mit ses troupes en quartier d'hiver dans les différentes places de la province, ne voulant plus tenter aucune autre entreprise. Les protestants, au contraire, encouragés par la gloire que leur parti venait d'acquérir, en défendant contre toute une armée, pendant un temps aussi long, une misérable petite bicoque, se saisirent audacieusement d'un grand nombre de postes et châteaux aux environs de Narbonne, et jusque sur les bords du Rhône ; ils se fortifièrent avec soin dans tous ces divers lieux, bien résolus de continuer sans ménagement la guerre civile qui venait de recommencer.

Un chaudronnier ambulant vint leur proposer un moyen de reprendre Villeneuve-en-Vivaraïs, place importante dont les royalistes s'étaient tout récemment emparés par surprise. « Il ne faudrait pour y rentrer, dit-il, qu'employer le même stratagème qui a si bien réussi à Nîmes. En coupant secrètement les barreaux par où s'écoulent les eaux de l'égout, vous aurez un passage tout ouvert et par lequel je suis bien sûr qu'on ne vous attend pas. » Pendant qu'on délibérait et qu'on consultait s'il fallait ou non tenter cette entreprise à laquelle, suivant le rapport du chaudronnier, un grand nombre des gens de la ville se tenaient prêts à donner la main, le gouverneur eut quelque vent du complot, sans avoir pu cependant découvrir le moyen dont on comptait se servir pour le surprendre. Il commença par faire arrêter tous ceux qu'il soupçonnait de connivence avec les hérétiques ; il fit de plus faire une garde exacte, passa lui-même la nuit sans dormir, et ordonna de mettre des flambeaux aux fenêtres d'espace en espace, de sorte que toute la ville se trouva éclairée. (DE THOU, *ubi supra*, p. 601.)

Au point du jour, ceux du dedans voyant que rien de nouveau n'avait eu lieu, crurent que l'ennemi avait renoncé à son projet, et chacun se retira pour prendre un peu de repos. Ce fut précisément le moment où les protestants, après avoir terminé toutes leurs discussions, arrivèrent à la grille de l'égout qui fut bientôt arrachée. Ils entrèrent

dans la ville, sans faire de bruit, tuèrent les soldats endormis du premier corps de garde, puis poussant de grands cris, ils se répandirent dans toutes les rues. « Ville prise ! ville prise ! » criaient-ils de toutes leurs forces, et faisant main basse sur tous ceux qu'ils rencontraient, à mesure qu'éveillés par ce tumulte, ils accouraient pour en connaître la cause, ils remplirent les rues de carnage. Le gouverneur s'élança demi-nu de sa demeure ; mais s'apercevant tout aussitôt que le mal était sans remède, il rentra chez lui. Il s'était fait dans sa maison comme une espèce de citadelle, et il s'y défendit bravement trois jours durant, mais enfin il fut forcé de se rendre. Pour la ville, elle était déjà pillée et saccagée par les vainqueurs qui y avaient commis bien des meurtres, et qui surtout s'étaient fait une joie barbare de massacrer un grand nombre de prêtres réunis précisément en ce moment là à Ville-neuve pour y tenir un concile provincial.

Les catholiques ne voulurent pas demeurer en reste : Saint-Vidal, gouverneur du Velay, vint avec quelques troupes qui lui avaient été envoyées de Lyon, assiéger la petite ville de Treuse. Les habitants demandèrent tout aussitôt à capituler, mais pendant qu'on discutait les conditions, la troupe entra dans la place et la pilla avec une grande inhumanité. On alla même jusqu'à éventrer les morts et à fouiller dans leurs intestins, parce que le bruit s'était répandu que les habitants avaient avalé leur or, pour le soustraire au pillage. On attacha ensuite le ministre du lieu au gibet. (DE THOU, *ibid.*, p. 604.)

On traita à peu près de même la garnison de Mons près Saint-Paul. Elle avait été obligée de se rendre par suite du manque d'eau, parce qu'on avait détourné celle des fontaines qui en fournissaient à la ville. Dans la capitulation il avait été stipulé pour toute condition que les soldats auraient la vie sauve ; on se les partagea d'abord comme un toupeau de moutons qui auraient fait partie du butin, et ceux à qui ces malheureux étaient livrés les égorgèrent de sang-froid. Le baron de Saint-Prix, à qui il en était échu six, les emmena avec lui en forêt ; là il les fit couper par quartiers et en chargea un tombereau qu'il fit promener par les rues de la ville de Saint-Étienne ; « le tout, disait-il, pour apprendre aux protestants de sa province le traitement qui leur était réservé, s'ils ne venaient à résipiscence. » Et en effet les huguenots du pays, effrayés de cette horrible exhibition, ou abandonnèrent leurs biens et leurs maisons, pour aller chercher un refuge à l'étranger, ou se dépêchèrent de se convertir.

Pendant ce temps-là Montbrun, qui venait de reparaître, et qui avait rassemblé ses vieilles bandes du Dauphiné et du Vivarais, parcourait le pays avec elles, répandant partout le ravage et la terreur.

La Guyenne n'était pas plus tranquille. Le roi de Navarre en était gouverneur, mais pendant qu'il était soigneusement gardé et surveillé à la cour, « plutôt comme un prisonnier que comme un prince du sang », le marquis de Villars, en qualité de son lieutenant, était, comme on sait, venu faire exécuter les ordres du roi dans cette province ; il y était

entré avec huit mille hommes de pied et dix mille chevaux. La première place qu'il attaqua fut la Terride, où il n'y avait pour garnison que cent vingt hommes, lesquels effrayés de la supériorité du nombre des assiégeants, se hâtèrent de capituler. Le commandant n'en fut pas moins pendu aux fenêtres du château. Villars passa ensuite la Garonne et vint camper devant Caussade, qu'il essaya d'enlever; mais cette place se défendit avec tant de résolution qu'elle le contraignit à lever le siège. Il se vengea de cet échec en ruinant et dévastant tout le pays des environs, sous prétexte que son armée n'avait pas de solde régulière; il lâcha la bride à l'avidité du soldat qui pilla indifféremment amis et ennemis « de telle sorte que le nom de royaliste devint très odieux aux gens dans cette contrée; au point qu'on courait partout aux armes aussitôt qu'ils se montraient, et que leurs chefs eux-mêmes rougissaient de commander à de pareils mécréants. Il n'y eut pas jusqu'à La Valette, capitaine général de la cavalerie, qui allait disant partout : « Je ne veux, sur ma foi, plus être du troupeau de ces canailles-là. » (DE THOU, p. 604-606. — D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. II, liv. 1, p. 65.)

Aussi Villars repoussé et harcelé de tous les côtés, sans avoir un seul point d'appui dans tout le pays, n'osa-t-il plus rien entreprendre quoiqu'il eût été rejoint par de nouvelles troupes envoyées à son secours par le duc d'Anjou, alors occupé à faire le siège de La Rochelle.

Cette dernière place, qui était comme le chef-lieu du protestantisme en France, se voyait chaque jour resserrée davantage. Le maire d'alors à qui on avait confié le commandement suprême, était un marchand nommé Jacques Henry, élevé sous les yeux de l'amiral Coligny; il ne passait pas pour un esprit bien délié, mais c'était un homme ferme, résolu et dévoué. (*Journal du siège de la Rochelle.*)

Dès les premiers jours de janvier (1575), le bruit s'était répandu parmi les assiégés que le sieur de Biron avait reçu soixante pièces de batterie, entre lesquelles il y avait trente six gros canons et un double canon qu'on nommait « mitaine », parce que plusieurs avaient dit qu'on ne prendrait pas La Rochelle sans mitaine. Il y avait aussi, disait-on, une pièce nommée « l'effraye (orfraie) », qui rendait un son strident et épouvantable comme le cri de cet oiseau nocturne, lequel présage toujours grande mortalité; on ajoutait que ledit sieur avait trois cents milliers de poudre pour servir cette formidable artillerie, et qu'il devait être bientôt rejoint par soixante enseignes de gens de pied, avec grand nombre de cavalerie.

En même temps mon dit sieur de Biron écrivait aux Rochellois pour leur signifier que le sieur abbé de Gadaigne, qui venait d'arriver à son camp, leur apportait des lettres de Sa Majesté, que le dit seigneur abbé avait ordre du roi lui-même d'entrer dans leur ville pour leur faire entendre la dernière résolution du monarque. Pour ce faire, Biron requérait que les bourgeois fournissent otages et passeports suffisants pour la sûreté de l'envoyé royal. La réponse fut que les Rochellois ne donneraient point otages pour beaucoup de justes raisons faciles à

deviner ; qu'on pouvait au reste leur faire passer sans tant de formalités les lettres de Sa Majesté, ainsi que celles de créance et les instructions de l'abbé Gadaigne, et qu'ils tâcheraient d'y faire bonne réponse, selon que Dieu leur conseillerait.

Biron trouva étrange et mauvais que tandis que de prince à prince les ambassadeurs sont librement admis et reçus avec toute franchise et garantie, des sujets rejetassent ainsi une ambassade de leur propre monarque et seigneur. A quoi les Rochellois répondirent que c'était tout autre chose quand les souverains s'envoyaient entre eux des ambassadeurs ; qu'en pareil cas la foi donnée était garantie par le droit des gens, tandis que pour les ambassadeurs entre un roi et ses sujets, il était assez ordinaire de voir le premier ne se croire obligé par aucune foi ni promesse, sinon en tant que cela lui fût commode et profitable.

Il fallut donc se décider à envoyer tout simplement les lettres de Sa Majesté aux assiégés. Elles ne contenaient que ces lignes : « Chers et bien-aimés, nous envoyons par devers vous le sieur abbé de Gadaigne pour vous faire entendre notre intention ; vous le croirez comme si c'était nous-même : écrit à Paris, le vingt sixième jour de décembre 1572. Signé : Charles. »

Les Rochellois ayant reçu cette missive le vingtième jour de janvier, répondirent au sieur de Biron qu'elle les laissait tout aussi peu instruits de l'intention du roi qu'auparavant ; qu'ils le priaient donc d'éclaircir lui-même par écrit ce qu'on demandait d'eux, et que s'il y avait autant de douceur et clémence qu'on voulait le leur faire entendre, ils se feraient un devoir d'obtempérer de tout leur cœur, ne désirant que de se montrer les très humbles et très obéissants sujets de Sa Majesté.

« Messieurs, leur répondit Biron, la bonne grâce du roi notre maître est telle pour vous que vous la sauriez et devez désirer ; mais je vois avec chagrin que plus l'on s'emploie à faire quelque chose en votre faveur, plus vous semblez reculer. Quant à vous envoyer par écrit ce que le sieur de Gadaigne a à vous dire de la part de Sa Majesté, cela ne se peut, il faut que vous l'entendiez de sa propre bouche, puisque tel est l'ordre et vouloir de notre sire et souverain. Le dit sieur, au reste, après que vous l'aurez entendu, vous laissera très volontiers par écrit les propositions qu'il est chargé de vous faire, sur ce je me recommande très affectueusement à vos bonnes grâces, priant Dieu de vous donner bonne santé et longue vie. »

Pendant ces négociations, les assiégeants n'en méditaient pas moins de prendre La Rochelle par une ruse qui se menait tout en même temps, mais plus ténébreusement. Il y avait dans la ville un certain gentilhomme nommé Thibauderie, lequel leur avait fait entendre qu'il désirait faire un bon service au roi, s'offrant d'introduire secrètement dans la place les capitaines et soldats qu'on voudrait lui adresser. Ce gentilhomme, après s'être accordé avec Biron qui lui faisait de grandes et belles promesses, tant en terre qu'en argent, crut avoir imaginé une bonne ruse pour ne rien risquer de sa personne. Il alla communiquer

ce qu'il jugea convenable du plan au maire lui-même, et lui fit valoir que c'était un excellent moyen pour attirer dans un guet-apens bon nombre des plus braves du camp dont il serait ensuite facile à ceux de la ville de se défaire tout à leur aise. Et de fait, dans la nuit du dix-septième au dix-huitième janvier, Thibauderie fit entrer dans La Rochelle tout un détachement des plus hardis soldats des compagnies de Puy-Gaillard et de Saint-Martin : son projet était d'en attirer encore d'autres, et très probablement d'en augmenter assez le nombre, pour que la ville ne pût résister ; mais le maire ne se laissa pas tromper ; il répondit qu'il valait mieux petite exécution, mais bien assurée, que grande entreprise hasardeuse, et sans attendre plus longtemps, il fit arrêter les transfuges. On en tua cinq qu'on jeta par dessus les murailles, on en fit trois prisonniers, les autres s'échappèrent comme ils purent, et ainsi échoua cette entreprise qui devait faire courir à La Rochelle le plus grand danger, car les trois prisonniers auxquels on donna la question confessèrent qu'il y avait deux cents hommes au moins de la bourgeoisie qui favorisaient leur complot, qu'on était assuré d'avoir deux portes à la disposition des conjurés, que chaque compagnie de l'armée royale devait faire entrer cinq hommes au moins, avant de rien commencer, puis qu'au mot de reconnaissance qu'on leur avait donné, lequel était « *Badin* », tous ceux de la ville qui étaient de leur bord se réuniraient à eux. Après avoir tiré par la torture tous ces renseignements de ces misérables, on les envoya au supplice. On continua de faire bonne garde, et toutes les négociations furent rompues par suite de cet incident.

Le conseil de la ville ne jugea pas pourtant convenable de laisser recommencer les sorties, quoiqu'elles eussent merveilleusement servi à façonner et à aguerrir la garnison, chose bien requise pour la sûreté d'une ville assiégée ; mais la perte des hommes importait aussi beaucoup. Il fallait bien les ménager, d'autant qu'on ne pouvait compter sur de grands secours à venir, toutes les issues étant si bien bouchées et gardées. Défense fut donc faite à tous d'aller plus courir l'escarmouche, ce qui sembla dur à quelques capitaines et soldats de bon vouloir, lesquels s'étaient fait une accoutumance de voir l'ennemi presque tous les jours. Il y en eut donc deux qui se glissant par une échelle, sortirent dans la campagne, pour aller chercher leurs aventures, au mépris des ordres du conseil. Ils trouvèrent à combattre plus près qu'ils ne croyaient, car ils tombèrent soudainement au milieu d'un gros d'ennemis qui s'étaient avancés et se tenaient en embuscade, tout auprès de la contre-escarpe ; l'un des deux maraudeurs fut abattu raide du premier coup, et l'autre se sauva en crainte, en courant de toutes ses forces du côté de la ville. Ceux de ses camarades qui se tenaient sur les remparts à regarder comment la chose se passerait, n'hésitèrent plus à aller à son secours, et les uns entraînant les autres, il y en eut grand nombre qui sortirent à cet effet, si bien qu'une terrible mêlée s'engagea à quelques toises seulement des murailles.

Incontinent on courut avertir monsieur de la Noue de ce qui se passait, et que plusieurs de la ville étaient en ce moment aux prises avec l'ennemi, lequel ayant amené là toutes ses plus grandes forces, commençait à envelopper les nôtres. Soudainement le dit brave capitaine assembla tout ce qu'il put réunir d'hommes de pied et de cheval, et fit une furieuse sortie. On se battit pendant cinq heures, et la nuit seule vint séparer les combattants, sans qu'aucun des deux partis parût avoir gagné l'avantage. Ceux de la ville ramenèrent quelques prisonniers, et parmi ces derniers se trouvait un jeune gentilhomme neveu de Puy-Gaillard. Ce prisonnier, encore tout échauffé des fumées de la bataille, blasphémait horriblement, disant avoir été l'un de ceux qui avaient tué monsieur l'amiral, en preuve de quoi il montrait un coutelas qu'il prétendait avoir eu pour sa part du butin, quand le cadavre du dit amiral fut dépouillé par ses meurtriers. A son tour, et pour ses vilains propos, il fut tué et dépouillé, d'autant que contre la foi jurée, il menaçait de se sauver et de faire repentir plus tard ceux qui l'avaient pris. Son corps fut jeté nu dans un champ, où la nuit suivante les chiens vinrent le manger, en commençant par la face ; mais dès le matin, monsieur le maire donna congé à la demoiselle de Florac d'enlever ce qui restait de ce pauvre cadavre et de le faire inhumer. Depuis ce jour le conseil leva sa défense d'aller escarmoucher contre l'ennemi, et les combats et défis recommencèrent comme de plus belle, non sans coûter beaucoup de sang de part et d'autre. (*Journal de la Rochelle.*)

Un petit bâtiment monté par de hardis corsaires, les uns Rochellois, les autres Anglais, fit vers ce temps-là un exploit qui faillit compromettre gravement les intérêts du parti. La jeune reine Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, était accouchée à Paris d'une fille qui fut baptisée le second jour de février 1575. Charles pria la reine d'Angleterre d'être la marraine de cet enfant royal. Il espérait par là resserrer par un nouveau lien l'alliance entre cette reine et lui, et l'empêcher de donner du secours aux Rochellois. Élisabeth d'Angleterre accueillit la proposition qui lui fut faite, et fit partir pour la représenter à la cérémonie milord de Vinchester qui était papiste. Comme ce seigneur faisait la traversée de Douvres à Boulogne, accompagné de trois petits bâtiments portant les gens de sa suite et les présents que la reine envoyait au roi, les corsaires vinrent l'attaquer. Le Lord eut bien de la peine à se sauver de leurs mains, grâce à la légèreté du bâtiment qu'il montait, et à l'activité de l'équipage. Plusieurs des personnes de son train furent tuées, le bateau qui portait les présents fut pillé, et à la place des objets précieux qui devaient être présentés au roi, on mit malicieusement un licol. Élisabeth, furieuse de cette injure, s'en vengea en donnant commission à son amiral de piller aussi les bâtiments français qu'il pourrait attraper, et en empêchant pendant quelque temps le comte de Montgomery de venir au secours de la Rochelle. (*État de France sous Charles IX*, t. II, p^o 95.)

Pendant le duc d'Anjou était déjà arrivé à Saint-Maixent en Poitou,

d'où il écrivit au sieur de La Noue pour lui mander à lui et aux habitants d'avoir à remettre sans plus longs délais leur ville en obéissance, leur promettant en ce cas toute sûreté pour leurs vies et biens. Autrement il leur déclarait qu'il allait venir les assiéger avec toutes les forces qu'il avait déjà et celles qu'il attendait encore, afin de tirer tel châtiment de tous ceux qui se trouveraient dans la place qu'il pût servir d'exemple. Cette lettre ne produisit nul effet. (*Journal du siège de La Rochelle.*)

Incontinent le maire fit afficher que vu le besoin pressant du moment, et la hâte avec laquelle il fallait presser les travaux de fortification, chaque bourgeois allât deux fois au moins, chaque jour, à la hotte, sous peine de dix livres d'amende pour la première manque, et confiscation des biens pour la seconde.

« Or comme on besognait en diligence aux dits travaux, les pionniers de la ville allaient quérir et couper des fascines dans les endroits les plus propres à leur en fournir, sans pourtant pouvoir s'étendre bien loin, parce que l'ennemi était là dans les villages, et ne cessait de les harceler, quoiqu'on eût soin de leur donner bonne et forte escorte. La Noue imagina de préparer une embuscade tant d'hommes de cheval que de pied, et quand les pionniers furent sortis avec l'escorte ordinaire, ceux du camp ne faillirent à tomber dessus comme ils en avaient l'habitude ; mais La Noue leur coupa chemin et les tailla tous en pièces, emmenant avec lui dans la ville quarante prisonniers que le lendemain on fut obligé de congédier sans rançon, parce qu'on n'avait déjà pas trop de vivres. » — Toutefois, ajoute le récit que je copie, on ne put se dispenser de traiter avec plus de sévérité ceux d'entre eux qui furent reconnus pour massacreurs. »

Les assiégeants faisaient aussi de leur part toute diligence pour pousser les travaux du siège. Cette même grande caraque que dans la guerre précédente le baron de la Garde avait prise aux protestants et que ceux-ci avaient tenté d'incendier dans le port du Brouage vint, toute endommagée qu'elle était, s'emboşser près de la ville, si bien qu'elle servait comme de fort et plate-forme en mer, d'où les canons pouvaient aisément porter dans tous les quartiers. Alors ceux du dedans, fort incommodés par ce grand vaisseau qui tout à la fois empêchait la navigation et ruinait leurs maisons, firent amas de bois, paille, goudron et autres artifices, et partirent, à marée basse, avec résolution d'y mettre le feu une seconde fois. Malencontreusement pour eux, ils trouvèrent que le vaisseau était si chargé de vase agglomérée autour, et lui formant comme une cuirasse, qu'ils ne purent, malgré tous leurs efforts, parvenir à l'enflamber. Ils furent contraints de s'en retourner à cause de la marée qui revenait. (*Journal du siège de La Rochelle.*)

On reçut quelques jours après de secondes lettres du duc d'Anjou qui s'approchait toujours et qui n'était plus qu'à sept petites lieues de La Rochelle. « Messieurs, écrivait le prince, sachant que jusqu'ici la

vérité vous a été déguisée, et qu'au lieu de vous représenter le roi, monseigneur et frère, comme rempli pour vous d'une paternelle affection, on s'est étudié au contraire à vous le montrer dominé par un courroux irréconciliable, je vous assure de sa part qu'il ne désire que vous retirer du péril et extrémité où vous êtes réduits. Je vous déclare que pour mon compte, il me déplaît par trop de voir se perdre ainsi sous mes yeux tant de pauvre monde que Sa Majesté voudrait bien mieux recevoir en bonne grâce et faveur. Je me flatte toutefois que vous pourrez encore prendre de meilleurs conseils, et qu'au lieu de contraindre votre prince à vous faire sentir la rigueur et sévérité de sa main, vous préférerez vous remettre à sa clémence et bonté dont je vous rends et rendrai toujours témoignage, vous assurant que vous me trouverez toujours disposé à accueillir et appuyer ceux d'entre vous qui auront volonté de revenir à des sentiments plus dignes de bons et fidèles sujets ; mais en même temps, soyez bien certains que la justice et le devoir me contraindront à ne rien oublier ni épargner pour châtier les rebelles et endurecis. »

Les Rochellois répondirent : « Monseigneur, si comme notre humble requête en priaît d'abord Sa Majesté, elle eût fait retirer les forces qui depuis dix mois tiennent ce pays et le ruinent, si elle eût consenti à nous laisser le libre exercice de notre religion, si nous n'avions pas appris la manière barbare et effroyable dont on a agi par toute la France envers nos frères, le roi n'aurait certainement ni de plus fidèles ni de plus dévoués sujets que nous ; mais au point où en sont les choses, c'est maintenant une malheureuse nécessité pour nous de défendre, les armes à la main, notre religion et notre vie également en danger ; en toute autre circonstance, monseigneur, nous serons toujours vos très humbles et très obéissants serviteurs. »

Le mardi, onzième jour de février, le prince arriva au camp, accompagné du roi de Navarre, du prince de Condé, du duc de Guise, des comtes de Nevers et de la Rochefoucault, du grand prieur et de plusieurs autres grands seigneurs. On remarquait parmi les gens de sa suite l'assassin Maurevel, meurtrier de M. de Mouy, et qui avait tiré sur monsieur l'amiral ; mais quoiqu'il fût bien armé et en fort bon point, il n'y eut ni colonel d'infanterie, ni maître de camp qui voulut le recevoir dans son corps. Il fallut que le prince lui donnât le commandement particulier d'un petit fort qui se bâtissait pour lors vers la mer, et qu'on destinait à empêcher les gens du dedans de venir ramasser des coquillages dont ils se nourrissaient. (*Mémoires de Bouillon*, ad ann. 1575.)

Monsieur, avec sa brillante cour, alla loger à Neuil, où il continua de demeurer pendant toute la durée du siège. (*Relations du siège*.)

Mais il n'avait plus avec lui personne dont l'autorité, l'expérience et les corrections le forçassent à se montrer malgré lui, général ; et il sembla s'appliquer, tant que dura le dit siège, à fournir la preuve que toute cette gloire militaire qu'il avait précédemment acquise, ne lui appartenait pas en propre ; il entassa faute sur faute, et imprévoyances

sur imprévoyances. On voyait bien que le sieur de Tavannes, qui du reste se vante lui-même d'avoir été le mentor du prince dans les guerres passées, n'était plus là pour venir le matin lui tirer les rideaux de son lit, le faire lever forcément, et le contraindre d'être soldat, en dépit de son caractère mou et timide. Par malheur, ce bon serviteur était alors retenu par une grave maladie, et ne pouvait plus que l'aider de loin par des conseils qu'on ne suivait pas. (*Mémoires de Tavannes*, ch. xxix.)

Le lendemain de l'arrivée du prince, et les jours suivants, eurent lieu plusieurs sorties des assiégés dans lesquelles ils obtinrent presque toujours l'avantage. Le capitaine Miraut, qui était parti en course avec deux petits vaisseaux, pour chercher quelques bonnes rencontres, revint vers ce temps là avec quatre prises qu'il avait faites en mer, et malgré la grande caraque et les batteries établies par les royalistes à Coureille et à Port Neuf, et qui lui tirèrent force coups de canon, il entra heureusement dans le port avec son butin. Il se composait de quantité de bled et de cinquante tonneaux de vin de Bordeaux, ce qui amena grand soulagement et joie aux pauvres Rochellois. (*Journal du siège.*)

Mais dans ce moment une nouvelle conspiration se tramait pour livrer la ville aux troupes du roi. Un nommé des Bruyères, natif d'Anjou, qui avait autrefois porté les armes pour la religion, s'introduisit dans la ville, où La Noue, dans la compagnie duquel il avait jadis servi, lui fit bon accueil et le recommanda même au maire, si bien qu'il fut apointé de vingt-cinq livres par mois et fourni de bois, vin et chandelle, avec logis. Ce personnage chercha aussitôt à gagner ceux des gentils-hommes qui s'étaient réfugiés dans la ville, les assurant que le roi n'oublierait pas un si bon service, et que Monsieur saurait s'en montrer reconnaissant, il promettait à chacun une bonne récompense en deniers comptants, et de plus de belles rentes et des titres, « ayant, disait-il, autorité de faire ces propositions. » Le capitaine de la Musse, l'un de ceux à qui il s'adressa des premiers, parce qu'il était quelque peu son parent, alla trouver le maire, et en ayant d'abord tiré parole et serment que personne ne serait mis à mort pour ce fait, il révéla tout le complot. Des Bruyères et quelques uns de ses complices furent aussitôt mis prisonniers en la tour du Garrot, où ils demeurèrent sans autre mal jusqu'à la paix, à cause de la dite promesse.

Or, voici que le mercredi dix-huitième jour de février, sur les cinq heures du soir, on entendit sur la mer une grande canonnade et de nombreuses décharges d'escopetterie. Les habitants pensèrent que c'était l'armée de Montgomery qui venait à leur aide, et ils étaient en liesse et réjouissance. Le lendemain ils surent que tout ce bruit n'était qu'une salve que les royalistes avaient faite à un secours qui leur survenait. Ils aperçurent près de la caraque un grand vaisseau et dix autres plus petits qui venaient d'arriver des Sables d'Olonne, et qui s'enfoncèrent fort près les uns des autres, depuis le Port Neuf jusqu'à l'autre bord,

ne laissant qu'un tout petit passage pour la commodité des assiégeants, et cet arrangement de vaisseaux enfoncés fut nommé la chaîne de bois. Il n'y avait plus à espérer qu'aucun secours pût entrer dans la ville de ce côté.

On reprit alors les conférences qui avaient été suspendues, concernant les articles que l'abbé de Gadaigne avait apportés de la part de Sa Majesté. Le sieur de la Noue fut chargé par le conseil de la ville de tâcher de s'entendre avec les députés du duc d'Anjou, tant par abouchement que par écrit, et il fut d'abord convenu que monseigneur de Biron, mon dit sieur abbé de Gadaigne et le dit monsieur de la Noue auraient une entrevue au moulin d'Amboise, près la porte de Coigne. Le peuple pourtant ne trouvait ceci bon, et murmurait de telle conférence qui, disait-il, étaient dangereuses et de tout point contraires aux véritables intérêts de la religion.

Dans cette entrevue, le sieur abbé, après avoir fait valoir de son mieux la grande clémence du roi, « lequel, disait-il, voulait bien faire deux fois plus en faveur des habitants de la Rochelle que pour ceux de ses autres sujets, » remit copie d'une suite d'articles formant ses instructions et ainsi conçues : « Sa Majesté, mue de grande pitié et commisération, daigne encore tenter, pour une dernière fois, un moyen de sauver aux maire, échevins, bourgeois et manants de La Rochelle, les malheurs auxquels elle les voit s'exposer témérairement. Elle charge donc le sieur abbé de Gadaigne d'aller dans leur ville, après que les dits Rochellois lui auront donné bon et suffisant passeport, et qu'ils auront remis otages pour sa sûreté entre les mains du sieur de Biron. Là, bien que le roi ne soit obligé à rendre compte, ni à justifier ses actes devant qui que ce soit, et encore mieux devant ses sujets, toutefois considérant que la témérité avec laquelle ceux de la dite ville s'exposent ne provient que des fausses idées qu'on leur a données, en déguisant la vérité des faits, le sieur abbé leur déclarera au net les raisons que Sa Majesté a eues de faire ce qu'elle a fait, pour punir Coligny et ses complices. Il leur fera connaître comment le dit Coligny par une ambition désordonnée cherchait à attenter à la couronne. Qu'au reste le roi regrette, le premier, que dans ces moments, malgré toutes les précautions qu'il a prises, quelques désordres aient en effet eu lieu par suite des haines et vengeances particulières, et surtout de la licence des soldats et gens de guerre. Si c'est par crainte de pareils excès que les Rochellois ont fermé leurs portes, ils n'ont plus aucune raison de persister en cette défiance, maintenant que Sa Majesté y a pourvu et que l'ordre est rétabli. Quant à la présence des troupes autour de leur ville, le roi a bien été contraint de les y laisser, d'après la démonstration qu'ils ont faite eux-mêmes de ne point lui rendre obéissance et de se fortifier, en rassemblant vivres et soldats, ayant même poussé les choses jusqu'à prendre de force une des galères de sa dite majesté, et à refuser le sieur de Biron qu'elle leur envoyait en qualité de gouverneur. Ce que voyant, Sa Majesté est bien contrainte de procéder par la force,

non qu'elle veuille la ruine de la ville et de ses habitants, mais seulement qu'ils rentrent dans le devoir ; étant toujours prête de son côté à les recevoir tous à bras ouverts et avec affection. Elle n'entend les forcer en rien dans leur conscience et religion, mais bien au contraire qu'ils jouissent de toutes les grâces et libertés permises par les édits. Au surplus Sa Majesté ne dissimule pas qu'ayant éprouvé, depuis son avènement au trône, les conjurations pernicieuses et les entreprises qui ont été faites et dressées contre elle, sous ombre de religion, elle désire que tous ses sujets retournent à la foi catholique ; qu'elle en a fait admonester et engager plusieurs à cet effet, mais que son intention n'a jamais été de les y contraindre par force ; que les édits de liberté de conscience n'ont point été révoqués, mais seulement suspendus, en ce qui regarde l'exercice public de la nouvelle religion, à cause du danger des circonstances, et pour éviter les troubles fâcheux auxquels les assemblées des protestants peuvent donner lieu ; que néanmoins ceux de la Rochelle seront autorisés par lettres patentes à continuer leurs assemblées comme par le passé, sans se ressentir en rien de la dite suspension ; que ceux d'entre eux qui ne se contenteraient pas encore de cette faveur et concession, auront pleine liberté de se retirer avec leur famille et leurs biens où bon leur semblera. Mais si ces propositions sont refusées, Sa Majesté est délibérée de n'omettre aucun moyen pour faire un exemple terrible, et afin que les habitants n'appuyent pas leur confiance sur le prétendu secours qu'ils attendent des Anglais et de Montgomery, le sieur abbé de Gadaigne leur fera connaître que ce sont artifices qui les abusent, attendu que la reine d'Angleterre a mandé de nouveau qu'elle veut continuer et entretenir les derniers traités de paix faits avec la France, et qu'elle ne souffrira pas que les rebelles soient assistés ni aucunement favorisés par ses sujets ; qu'à l'égard de Montgomery, cet homme cherche lui-même en ce moment à obtenir grâce et miséricorde du roi. Le dit sieur abbé parlera particulièrement aux principaux de la ville, et s'efforcera dans leur intérêt de leur faire comprendre que le roi ne demande qu'à les recevoir avec toute douceur et bonté. »

Ces articles furent rapportés en ville, et le conseil, après mûre délibération, répondit que si jamais le maire, les échevins et bourgeois de la Rochelle avaient eu sujet de se sentir remplis de tristesse, deuil et déplaisir extrême, c'était en ce moment où ils voyaient qu'on leur imputait à rebellion ce qu'ils n'avaient pu se dispenser de faire pour la conservation de leur salut en ce monde et dans l'autre. Si nous avons pris les armes, ce n'est pas contre Sa Majesté, et nous n'avons jamais eu la mauvaise pensée de nous soustraire à l'obéissance que nous lui devons. Tout ce que nous avons voulu, c'est empêcher que les ennemis de notre foi, au mépris des édits, ne nous forçassent, violentassent et massacrassent, comme ils nous menaçaient, et ainsi qu'ils l'ont déjà fait à l'égard de nos frères, dans maint endroit de la France. N'avons-nous pas à plusieurs reprises, avant d'en venir à cette prise d'armes,

supplié qu'on éloignât les troupes déjà rassemblées autour de nous, et qui ne cachaient plus leurs mauvais desseins contre nos personnes et nos libertés. Si le baron de la Garde n'eût le premier exercé mille pirateries, en coupant et interceptant, autant qu'il lui a été possible, tous nos moyens d'existence, en bouchant la mer, en empêchant l'entrée des navires dans notre port, nous n'aurions certainement pas pris la galère qu'il envoyait avec des ingénieurs chargés de lever le plan de nos fortifications et de lui préparer les moyens de nous surprendre. Ne fallait-il pas repousser par la force cette attaque ouverte d'où notre perte pouvait s'ensuivre ? Si nous avons refusé l'entrée de notre ville à M. de Biron, il peut et doit nous rendre lui-même ce témoignage, qu'en toute autre circonstance nous l'aurions honoré et respecté, comme un bon et digne gouverneur ; mais la présence et conduite de l'armée du baron de la Garde, malheureusement trop bien en rapport avec les tristes nouvelles qui nous parvenaient de toute part, devaient naturellement nous rendre prudents et soupçonneux. Maintenant qu'il plaît à Sa Majesté de nous déclarer que son intention est de rétablir une bonne, sainte et inviolable paix, et de faire reflourir la tranquillité en tout son royaume par le maintien et observance des édits, nous la supplions très humblement, ainsi que monseigneur le duc d'Anjou, représentant sa royale personne, de mettre à exécution cette bonne intention, avec telles sûretés qu'on ne puisse plus avoir ni doute, ni crainte, ni méfiance, ni moyen de rompre un si désirable rétablissement. Qu'à cet effet donc, il nous soit accordé de nous entendre avec toutes les autres églises réformées du royaume, pour que nous puissions, avec leur concours, dresser les articles et assurances d'une si sainte résolution ; concours au reste qu'il ne nous est point permis de ne pas demander, y étant obligés par la règle de la charité chrétienne, laquelle est un des principaux points de notre religion.

Toutefois et pendant le cours de ces discussions, on ne laissait tous les jours d'escarmoucher et de faire la guerre ; Monsieur faisait si peu de cas d'ailleurs de la vie des hommes que souvent, quand il ne savait que faire, par divertissement et par passe-temps plutôt que par dessein, il en envoyait deux ou trois cents à une manifeste boucherie. Au reste les malcontents du camp, et il y en avait un grand nombre, donnaient d'heure en heure des avis aux Rochellois et les favorisaient en tout ce qu'ils pouvaient. Aussi toutes les négociations qu'on essayait encore de poursuivre devenaient de jour en jour plus suspectes au peuple. (MATHIEU, *Histoire du règne de Charles IX*, liv. 6, p. 551. — MÉZERAY, t. II, p. 1142.)

Un ministre de la ville, au nom du consistoire, exhorta son auditoire à vivre en union et concorde, afin de se conserver et défendre contre les violences et ruses de l'ennemi « qui maintenant, dit-il, est occupé à nous tendre de nouveaux pièges. — Mêmement, ajouta tout aussitôt maître Jean Giraut de Saint-Jean-d'Angely, l'un des réfugiés, prenez-y garde,

frères, tout ce qu'il y a de plus redoutable pour nous, ce sont précisément ces pourparlers et parlements d'arrangement, lesquels donnent avantage à l'ennemi de faire ses approches, de se munir à son aise de ce qui lui manque, de tenter et d'ébranler la fidélité de certains et de parvenir à nous faire accepter ce qu'on appelle une composition honorable, mais qui interprétée ensuite, suivant la mode de la cour, aboutira à nous faire piller, rançonner et massacrer, à faire violer nos femmes et nos filles, comme aussi à faire égorger nos vieillards et nos petits enfants. Donc, s'il doit arriver ruine en cette ville, j'opine et conclus à ce que ce soit plutôt par canons que par parlements. » (*Relations du siège.*)

Sur quoi il fut décidé qu'on cesserait en effet de parlementer, et qu'on n'accepterait pas de paix qui ne fût générale et dans l'intérêt de toutes les églises du royaume, avec le concours et la communication de toutes celles qui subsistaient encore et qui avaient de leur côté les armes à la main.

Cette détermination ne fut pas plus tôt connue des assiégeants, qu'ils firent une furieuse attaque. Ceux de la ville sortirent, suivant leur coutume, pour joindre l'ennemi de plus près, et la mêlée fut si furieuse qu'elle dura plus de six heures. La Noue, qui commandait cette sortie, comme à son ordinaire, eut deux chevaux tués sous lui, et reçut plusieurs coups de mousqueterie en son corps de cuirasse; il ne dut la vie qu'au brave capitaine Marsault qui mourut quelques jours après des blessures qu'il avait reçues en défendant son général. Pendant ce temps-là les femmes de la ville, ainsi qu'elles l'avaient toujours fait, depuis le commencement du siège, portaient à travers tout ce bruit et ce fracas du vin, des confitures et toutes choses propres aux combattants et aux blessés de leur parti, sans s'inquiéter des balles, ni du sang, ni des périls.

La nuit suivante, on dressa du côté des royalistes grand nombre de batteries avec des canons qui venaient d'arriver, et les tambours ne cessèrent de battre, afin que ceux de la ville n'entendissent le bruit des chariots et des ouvriers, et ne tirassent dessus pour interrompre le travail. Puis, dès le matin, la canonnade commença à foudroyer les remparts, depuis la porte d'Aix jusqu'au boulevard dit de l'Évangile. Aussitôt tout le peuple, hommes, femmes et enfants accoururent aux endroits qui étaient ainsi battus, pour réparer les dégâts à mesure qu'ils arrivaient : on faisait charrier par la ville force balles de laine et des sacs de terre, pour appendre au-devant des endroits où portaient les boulets, afin d'en amortir l'effet, pendant qu'avec des pierres et toute sorte de matériaux les premiers venus, on remplissait les brèches.

Alors un trompette se présenta et vint sommer la place de se rendre au roi; car on pensait que le canon avait dû assez effrayer les assiégés et les rendre plus traitables. Le conseil de la ville, qui se tenait en permanence depuis le matin, ne donna autre réponse qu'en commandant à La Noue et au capitaine Normand de faire chacun une sortie

par deux portes différentes pour repousser ceux des ennemis qui s'étaient approchés des remparts, ce que ces deux braves firent avec un égal bonheur. La nuit fut employée toute entière par les assiégés à achever de reboucher les endroits de la muraille qui avaient été endommagés.

Les ministres de la parole de Dieu, dont il y en avait trois seulement qui étaient de la ville, et cinquante quatre réfugiés là de divers endroits, départirent tellement leur charge que chaque compagnie de soldats en eut un ou deux, selon le nombre d'hommes dont elle était composée, pour lui faire la prière au soir et au matin, et pour prêcher dans les postes et corps de garde, selon que le besoin se présentait, et il fut arrêté que ceux d'entre eux qui étaient jeunes et dispos feraient en outre le service de guerre, vaqueraient au soin des malades et blessés, et monteraient la garde au besoin.

Le duc d'Anjou, après avoir de nouveau fait jouer ses batteries dont une avait renversé le clocher de Coigne et démonté deux couleuvrines bâtardees que les assiégés avaient placées en cet endroit, renouvela ses propositions, offrant toujours les mêmes conditions qui étaient contenues dans les instructions de l'abbé Gadaigne. Le conseil de la ville s'assembla de rechef, et voulut consulter les dits ministres. Ceux-ci répondirent qu'il ne fallait toujours rien conclure touchant la paix qui était proposée, sans s'être préalablement entendu avec les autres églises. « Car, disaient-ils, si le roi nous déclare aujourd'hui qu'il a interdit et prohibé, pour raison qu'il juge bonne, l'exercice public de la religion par tout le royaume, et qu'il ne veut faire exception par condescendance que pour cette ville seulement, il est clair alors qu'il nous permet ce qu'il ne veut point; or qui nous assure qu'à la première occasion favorable, il aura plus d'égard à cette permission forcée qu'à sa volonté? D'ailleurs ne s'était-on pas engagé avec ceux de Montauban et ceux de Nîmes à faire cause commune, et à ne traiter que conjointement? et cela étant, n'y aurait-il pas lâcheté à les abandonner, et à s'arranger sans eux, et sans avoir égard à leurs intérêts? »

Sur quoi on envoya prier monseigneur le duc d'Anjou de permettre que des députés de La Rochelle pussent aller s'aboucher avec ceux des dites villes. Le duc répondit: « Ceux de Montauban ne font point tant de difficultés et s'inquiètent beaucoup moins pour vous. Ils m'ont déjà fait dire qu'ils sont bien marris de n'avoir point connu plus tôt la clémence et bonne volonté du roi, notre sire, et qu'ils étaient maintenant tout prêts à déposer les armes. Du reste, après l'accord que vous allez faire avec moi, vous aurez tout le temps et loisir de communiquer avec qui bon vous semblera. » Les députés de La Rochelle répondirent qu'après cet accord, la communication serait sans effet et ridicule, qu'elle devait absolument précéder, et que le pouvoir qui leur avait été confié par leurs concitoyens se bornait uniquement à obtenir de sa seigneurie la permission qu'ils lui demandaient. Ils se retirèrent sans avoir eu d'autre réponse.

Le tout ayant été rapporté au conseil et au peuple rassemblé à cette fin, il fut unanimement décidé qu'une juste guerre était préférable à une paix lâche et suspecte, qu'on avait encore, grâce à Dieu, les moyens en vivres et munitions, pour tenir longuement et attendre de la bonté du ciel les chances de délivrance qu'il lui plairait d'envoyer. En conséquence, les pourparlers furent de nouveau interrompus.

Aussitôt commença une terrible décharge de la part des assiégeants qui tirèrent tout à la fois tous leurs canons, et continuèrent de cette sorte pendant la nuit et le jour suivant. Les assiégés aussi recommencèrent leurs sorties, pendant que des murailles on répondait du mieux qu'on pouvait au feu de l'ennemi. Un des boulets tirés par les assiégés alla par la permission de Dieu tuer Claude de Lorraine duc d'Aumale, qui se tenait abrité derrière un mantelet; mais ce rempart ne put le préserver. Aussitôt que le bruit de cette mort se fut répandu dans la ville, les ministres s'en allèrent disant au peuple que Dieu commençait à venger le sang de Coligny versé indignement par les scélérats à la tête desquels avait été le dit duc d'Aumale, frère du duc de Guise, et non moins coupable que lui.

Cependant La Noue, qui s'était flatté de pouvoir soutenir deux rôles bien opposés, celui de défenseur intrépide de la ville, et celui de conciliateur, s'apercevait de jour en jour plus cruellement des difficultés de ce double rôle. Il cherchait chaque fois, et dans les occasions périlleuses qui se présentaient, et dans les sorties meurtrières qu'on ne cessait de faire, le moyen de se retirer par une mort glorieuse d'une situation aussi compromettante, dans laquelle il se voyait exposé aux soupçons et aux calomnies de l'un et de l'autre parti. A la fin, quand il reconnut qu'il n'y avait plus d'espérance d'accommodement, et qu'il se vit sommé par le duc d'Anjou, au nom du roi, de sortir de La Rochelle, s'il ne voulait être réputé traître et foi mentie, il se rendit au camp royal, conformément à la promesse qu'il avait faite. (DE THOU, t. VI, p. 644.)

On prétend qu'une injure qui lui fut faite publiquement, vers ce temps-là, et qui pouvait se renouveler souvent, avait fortement contribué à lui faire prendre ce parti. Un jour qu'il avait parlé vivement dans le conseil pour engager les habitants à accepter les conditions qu'on leur offrait, il fut poursuivi en sortant par un ministre nommé Laplace, qui non content de l'avoir appelé traître et déserteur, poussa l'audace jusqu'à lui donner de son poing fermé dans le visage. Quelques gentils-hommes indignés voulaient châtier sur le champ cet emporté ministre; mais La Noue se contenta de le faire arrêter, et comme il était marié, il le renvoya à sa femme à laquelle il fit dire d'avoir soin de la santé de son mari.

Le départ de ce brave capitaine fut une perte sous tous les rapports pour les assiégés. Les ministres donnant libre carrière à l'emportement de leur zèle, et plus inquiets de leur propre péril que du salut du peuple, déclamèrent dans leurs prêches contre quiconque pouvait encore

songer à des moyens d'arrangement. On les entendit crier que dans les guerres du Seigneur, c'était un crime de faire quartier aux Amalécites, et que ceux-là étaient prévaricateurs de la cause de Dieu qui faisaient des prisonniers pour les mettre à rançon ; il est vrai que cette maxime abominable était également soutenue par les théologiens et les prédicateurs du parti catholique. (DE THOU, *ubi supra*, 645.)

La populace enflammée par ces furibondes déclamations, fit serment de soutenir le siège jusqu'à la dernière extrémité, et comme pour s'y engager tous par un nouveau crime, on tira des prisons quelques malheureux qui furent exécutés publiquement.

On élut ensuite six des habitants à qui on donna pouvoir et superintendance pour tout ce qui regardait la police de la ville et les affaires de la guerre, à condition toutefois qu'ils ne feraient rien sans la participation du maire et du conseil. (*Journal du siège.*)

Sur ces entrefaites arrivèrent des lettres de M. le comte de Montgommery ; elles étaient datées d'un mois auparavant, et ce seigneur écrivait que sur la demande à lui adressée par les Rochellois, il avait enfin trouvé à emprunter quarante mille livres ; qu'il avait environ quarante cinq vaisseaux de guerre et quinze ou vingt petits bâtiments chargés de munitions ; qu'ils eussent donc bon courage, parce qu'il espérait arriver avec ces secours dans un mois, au plus tard. Cette bonne nouvelle contribua encore à enflammer le courage des assiégés.

Le capitaine Lafond, voulant la fêter par un coup d'éclat, choisit neuf ou dix de ses plus braves soldats et s'en alla avec eux, à la faveur de la nuit, à une maison hors de la ville dite la Ladrerie. Il y avait là quelques officiers et gentilshommes de l'armée royaliste qui s'y étaient donné rendez-vous pour souper ensemble. Il les surprit à table, et conformément à ce que les ministres avaient prêché touchant la manière de se conduire dans les guerres du Seigneur, il les égorga tous, sans avoir égard à grand nombre d'écus qu'ils promettaient de lui faire payer pour leur rançon.

Une autre sortie fut encore plus meurtrière. Les royalistes avaient déjà poussé leurs tranchées jusqu'au bord du fossé, entre le bastion de l'Évangile et la porte Rambaud. Ils s'y étaient si bien gabionnés, qu'ils s'y trouvaient à l'abri du feu de la place. Dans la nuit du vingt mars, sur les dix heures du soir, les assiégés allèrent dehors, renversèrent les gabions, tuèrent une soixantaine de ceux qui se trouvaient là, en blessèrent un plus grand nombre et poursuivirent les autres, l'épée dans les reins, jusqu'aux barrières du camp.

L'artillerie catholique continuait cependant de faire chaque jour un feu terrible, de sorte que les murailles commençaient à ressembler à un amas de ruines. Mais ceux du dedans n'épargnaient ni peines ni soins pour les terrasser par derrière. Pour cela ils avaient fait, au-dessus du boulevard de l'Évangile, un feu de paille et de bois mouillés qui rendait une grande fumée, et à l'ombre de cette fumée qui ne permettait pas à l'ennemi de les voir, ils remparaient les brèches de force

balles de laine, ballots de draps, papiers et autres marchandises, lits, sacs remplis de terre et autres choses que chacun s'empressait d'apporter. Du reste, ils ne faillaient jamais à tomber sur ceux qui cherchaient à s'emparer de quelque position à portée de la ville.

Les choses continuèrent d'aller ainsi jusqu'au septième jour de mars que les catholiques, étant enfin parvenus à se loger dans deux ou trois casemates, près du bastion de l'Évangile, y jetèrent un pont de bois et vinrent avec grande furie donner l'assaut audit bastion. Ils furent reçus par ceux de la ville avec une grande magnanimité de courage. Les femmes accoururent à leur ordinaire, et jetèrent avec telle allégresse et résolution le goudron enflammé, les cercles rougis au feu et autres projectiles de toute sorte, qu'un grand nombre des assaillants perdit la vie. Il fallut que le reste abandonnât le fossé.

Le lendemain, à huit heures du matin, un autre assaut fut encore donné ; les choses se passèrent à peu près comme la veille : il y eut beaucoup de tués et de blessés de part et d'autre et pas un seul ponce de terrain ne put être gagné par les assiégeants, car il pleuvait sur eux de toutes parts force arquebusades, sans compter les boulets des batteries du rempart et les matières enflammées que les femmes continuaient à leur jeter sur la tête.

Les Rochellois avaient imaginé pour verser ces matières une machine qu'ils appelaient l'encensoir. C'était un mât transversal tournant sur un pivot et portant une chaudière à un bout. On dirigeait ce bout, quand la matière était chaude, jusqu'au milieu du fossé, et la chaudière y versait la poix bouillante et les autres artifices dont elle était remplie. (D'AUBIGNÉ, *Histoire générale*, t. II, p. 47.)

On délibéra alors du côté des catholiques de donner une fausse attaque toujours à la même place qui était si bien défendue ; et pendant que les assiégés seraient occupés à disputer la brèche, une autre troupe, munie d'échelles, se porterait du côté de la porte des Deux-Moulins, pour tenter de surprendre la ville par escalade ; mais cette fois Monsieur ne voulut pas que la noblesse y allât ; il ne devait couler que du sang de vilain ce jour-là. Les Rochellois, qui eurent connaissance de ce plan, laissèrent tout à leur aise monter sur leurs remparts ceux qui s'étaient chargés de cette escalade, puis tout aussitôt ils tombèrent dessus de telle raideur, avec piques et hallebardes, qu'ils les renversèrent dans le fossé, et cela si dru que ceux qui étaient encore en bas et qui se préparaient à les suivre se hâtèrent de quitter les places pour ne pas recevoir cette pluie de corps qui tombaient sur eux du haut des murailles. (*Mémoires de Bouillon, ad ann. 1675. — Relation du siège.*)

On vit alors les femmes et les chambrières sortir sur les blessés, les achever à coups de broches et de fourches de fer, et les dépouiller de leurs armes et harnais, qu'elles rapportèrent en triomphe dans la ville.

Les assiégeants eurent ensuite recours à la mine. Ils en firent

creuser une par leurs pionniers sous la partie du boulevard contre lequel ils s'étaient logés. Les Rochellois firent aussitôt une contre-mine : et de la terre qui en sortait, ils construisirent un second retranchement, pour suppléer au premier, quand il aurait été emporté par l'explosion. Puis le quatorzième jour d'avril, les catholiques, ayant enfin tout préparé pour un nouvel assaut, commencèrent à tirer de toutes leurs batteries, car ils venaient de recevoir de grandes provisions de poudre. Après cela ils mirent le feu à leur mine ; mais il advint qu'elle joua tout au rebours de leur intention, de sorte que la plus grande partie tomba sur eux. L'explosion enleva plus de trois cents de leurs soldats, parce qu'ils n'avaient point eu la précaution de faire retirer ceux qui étaient aux tranchées, ni les pionniers qui se trouvaient au pied de la dite mine, de sorte que ce fut grande pitié de voir voler dans les airs, avec des quartiers de pierre qui pesaient plus de quatre cents livres, force bras, jambes, têtes et autres membres de ces pauvres soldats. De ceux de la ville il n'en fut tué qu'un très petit nombre ; car ils avaient eu l'attention de ne pas se tenir à portée. De plus, un grand quartier du boulevard se renversa de leur côté et rendit leur position encore mieux défendue que devant. On dit qu'on avait remarqué de la ville une nuée de moucherons à ailes rondes qui voltigeaient depuis le matin à l'endroit même de la mine, et que ces moucherons se retirèrent et disparurent un instant seulement avant qu'elle partit.

Quelques jours après on découvrit en mer, à la pointe du jour, un grand convoi de vaisseaux qui marchaient en bataille vers le port. Les navires des catholiques se mirent pareillement en ordre de combat, puis on entendit grand nombre de coups de canon, et la mer de ce côté-là fut toute couverte d'une épaisse fumée. Le capitaine Miraut sortit du port avec une galère, pour aller voir ce que c'était. Il passa bravement, malgré les catholiques qui tiraient sur lui de la grande caraque, et de toutes leurs batteries à portée ; et étant arrivé auprès des vaisseaux qu'on avait aperçus, il donna le signal que c'était un secours qui venait aux protestants. Mais la joie que causa cette nouvelle ne fut pas de longue durée. Le lendemain, tous ces vaisseaux avaient disparu.

C'était en effet Montgomery et la flotte qu'il avait promise. Le comte s'avancait fièrement avec la croix rouge, bannière d'Angleterre, aux matereaux des hunes, pour davantage étonner les royalistes, en leur donnant à entendre que la reine Élisabeth elle-même avait approuvé cette entreprise ; mais les batteries de la côte et les canons de la flotte catholique firent un feu si terrible, que Montgomery n'osa pas continuer sa marche ; d'autant que le vaisseau qu'il montait avait reçu déjà plusieurs boulets, lesquels avaient emporté de larges éclats et et donné passage aux eaux de la mer. Il venait d'ailleurs aussi de s'apercevoir qu'il n'était plus suivi de ses autres vaisseaux, qui n'étaient pour la plupart montés que par des équipages de commerce, s'étaient arrêtés à plus d'une heure derrière, malgré tous les signaux et ordres réitérés qu'il leur avait fait parvenir. Il n'osa donc pas soutenir plus

longtemps un combat devenu si inégal, et profitant de la nuit qui survint, il se retira, sans que des vaisseaux du roi on pût s'apercevoir de la route qu'il avait prise. (LA POPELINIÈRE, t. II, liv. 54, fol. 151.)

Il alla aborder à Belle-Isle située à l'embouchure de la Loire, et comme c'était de là que l'armée du roi tirait ses vivres, il s'en empara et s'y fortifia, résolu d'attendre quelque conjecture favorable. (DE THOU, *ub. sup.*, 652.)

Le roi, de son côté, envoya ordre à son ambassadeur en Angleterre de porter plainte à la reine Élisabeth de ce que, contre sa promesse et la foi jurée, elle avait permis qu'une flotte portant son pavillon parût en ennemie sur les côtes de France. La reine répondit que cette flotte n'était composée que de pirates et de bandits qui ne lui avaient pas demandé permission ; que les pavillons que ces gens-là portaient étaient faux, et quelle saurait elle-même très grand gré au roi s'il pouvait s'emparer de pareils forbans et les châtier aussi sévèrement que bon lui semblerait. Cette réponse, au reste, n'était que pour le besoin de la diplomatie, et n'avait rien de vrai sous tout autre rapport. On savait, à n'en pas douter, qu'Élisabeth ne demandait pas mieux que de voir la guerre civile se prolonger en France. Elle avait compris que sa sécurité personnelle, dans la lutte où elle était elle-même alors engagée contre l'Écosse (lutte dont j'aurai plus tard à dire quelques mots), dépendait de la durée de la résistance que les huguenots pouvaient opposer à leur monarque. Aussi continuait-elle sous main de favoriser leur parti de tout son pouvoir.

Quoi qu'il en soit, le moment favorable pour terminer par un arrangement ce siège si long et si meurtrier semblait être arrivé. D'une part on pouvait croire les assiégés découragés par l'abandon où les laissait la flotte de Montgommery ; on s'apercevait aussi que la poudre commençait à leur manquer ; car on ne tirait plus des remparts que rarement et en ménageant bien les coups. De plus, la famine devait déjà se faire sentir dans la ville, car on voyait chaque jour nombre de gens venir, jusque sous le feu de la caraque et des autres navires qui formaient la chaîne de bois, ramasser les coquillages apportés par la marée pour en faire leur nourriture. (LA POPELINIÈRE, t. II, l. 55, fol. 175.)

D'un autre côté, les troupes du roi étaient ennuyées et harassées. L'infanterie était fort diminuée par la mort, les blessures et les maladies ; les soldats ne cessaient de désertre par bandes, et, quoi qu'on fit des recrues tous les mois par tout le royaume, on ne pouvait les tenir au camp. L'avarice des capitaines se prêtait volontiers à maintenir cet état de choses, « car ils ne demandaient pas mieux que d'avoir moins de soldats, pour à la montre avoir davantage de passe-volants, dont ils empochaient la solde. » (*Mémoires de Bouillon, ad ann. 1575.*)

Enfin le duc d'Anjou venait de recevoir de Pologne des nouvelles dont il sera parlé plus tard et qui ne lui permettaient guère de rester plus longtemps à ce siège interminable.

Ainsi donc, le canon des batteries royalistes cessa de se faire entendre et l'on vit s'approcher de la porte de Coigne les sieurs d'Onarty et Devaux, qui demandèrent de nouveau, au nom de Monsieur, à parlementer et à traiter de la paix. Monsieur le maire, le sieur de Nort, ministre, le sieur des Essarts et autres, se présentèrent aux portes pour recevoir les propositions des assiégeants et établir en retour celles de la ville, ce qui n'empêcha pas que ce soir là encore et toute la journée du lendemain, on ne recommençât à se battre. Monsieur de Biron fut blessé à la jambe en venant commander de trop près l'attaque du ravelin, et les royalistes firent jouer leurs mines, mais toujours sans le moindre succès. Mémement ils rencontrèrent ce qu'ils ne cherchaient pas. Comme on s'était aperçu de la ville qu'ils se montraient fort friands de se ruer sur les femmes quand elles venaient ramasser les coquillages de la grève, prenant et mettant à mal les plus jeunes et les plus jolies, on en fit sortir une grande bande, mais on eut soin de mêler parmi elles nombre d'arquebusiers déguisés, cachant sous des cottes et jupons des épées et des pistolets. Cette troupe s'en alla pêcher sur le rivage à la marée descendante. Alors les gens de la garde avancée de l'armée ennemie accoururent incontinent à cette proie dont ils se promettaient grand plaisir ; « mais ils se virent reçus de telle sorte, que plusieurs ayant été rués morts, les autres n'eurent qu'à fuir en diligence, aussi refroidis en amour qu'ils s'y étaient d'abord montrés échauffés à la vue de cette soi-disant troupe de femmes. » (*Retations du siège de la Rochelle.*)

Montgomery cependant qui s'était, comme on l'a vu, retiré à Belle-Isle où il pensait être bientôt rejoint par de nouveaux secours qu'il attendait d'Angleterre, délibéra d'aider la Rochelle, sinon de gens, du moins de munitions dont il jugeait avec raison qu'elle avait plus faute que d'autre chose. Le capitaine Arnault, homme de résolution, monta avec sept braves soldats sur un léger bâtiment qui portait toute sa charge en poudre et en blé. Il s'arrangea pour avoir l'air d'un navire pêcheur, ainsi qu'il le disait à ceux des royalistes qui lui commandaient d'amarrer, et quand il se vit tout contre la grande caraque, au beau milieu du canal, il fit soudainement force voile, bravant les boulets que lui attira cette audacieuse manœuvre et dont l'un le blessa lui-même au bras. Il eut le bonheur de parvenir jusqu'à la ville, où son arrivée jeta une grande joie parmi les assiégés qui manquaient de vivres et de poudre. (LA POPELINIÈRE, t. II, liv. 55, p. 174.)

Pour profiter de ce secours qui leur venait si bien à point, ils résolurent de faire une grande sortie, et en effet, dès le matin du jour suivant, ils donnèrent avec tant de furie sur les catholiques qui étaient dans les tranchées qu'ils en abattirent cent cinquante de prime abord ; mais au lieu de poursuivre cet avantage, voyant leurs ennemis qui fuyaient devant eux, ils s'amusèrent au pillage du butin qui s'offrait beau de tous les côtés, car trouvant sous leur main les bagages et meubles du comte de Retz, de Strossi et autres seigneurs de la cour, ils en firent belle curée. Ces nobles courtisans et favoris ne s'attendaient

à rien de pareil, parce qu'ils savaient les assiégés presque sans munitions de guerre, et c'est pourquoi ils n'avaient pas manqué de venir planter leur tente dans un lieu aussi exposé. Ce pillage fait imprudemment par les soldats de la ville « qui se montrèrent en cette circonstance plus curieux de butin que de l'honneur, chose que les gens de guerre ne cherchent plus beaucoup pour lejourd'hui, » donna le temps aux Suisses qui venaient précisément d'arriver au camp, de se mettre incontinent en corps de bataille et de tomber sur ces pillards en désordre ; ils en tuèrent plus d'une trentaine, et entre autres le capitaine Marronnière qui avait commandé la sortie. Les autres, emportant huit enseignes avec grande quantité de cuirasses, morions, rondaches, épieux, hallebardes, arquebuses et autres armes, sans compter nombre de précieuses dépouilles et riche vaisselle d'or et d'argent, eurent le bonheur de rentrer en ville. (LA POPELINIÈRE, liv. 55, p. 74.)

« Le jour suivant, on fit grande batterie du côté des assiégeants pour attirer l'ennemi sur la brèche. » Tous les régiments s'approchèrent en bonne ordonnance, les soldats français se dirent adieu de grande pitié et les larmes aux yeux, prévoyant qu'un grand nombre d'entre eux manqueraient le soir à l'appel, et les Suisses se mirent à genoux et prièrent Dieu ; ce que voyant ceux de la ville, ils eurent tous chaude alarme. Alors le tocsin commença à sonner à tous les clochers, sur l'heure de midi ; puis on vit Monsieur qui s'approchait après son déjeuner, pour encourager les siens de son regard. Le feu fut aussitôt mis à une petite mine qui fit, selon sa contenance, une brèche pour entrer deux hommes de front. Les Rochellois accoururent pour la réparer, et tout incontinent on mit le feu à une seconde mine plus forte qui ouvrit une brèche assez raisonnable, mais où il fallait encore beaucoup trop monter. Ceux de la ville se mirent en devoir de la boucher avec des sacs de terre et autres matériaux qu'ils tenaient tout prêts à ce sujet. Ils croyaient bien cette fois que toutes les mines avaient fini leur jeu et ce fut là ce qui en perdit un grand nombre, car le feu fut mis à la dernière qui était la plus considérable des trois. Celle-ci fit une grande ruine et se renversa presque toute en la ville, engloutissant ou lançant dans l'air plus de six-vingt personnes, tant hommes que femmes. Toutefois, les débris qu'elle accumula formèrent comme un nouveau rempart, sur lequel, aussitôt que la fumée fut un peu passée, les assiégés se présentèrent de nouveau, comme lions furieux, faisant brandir leurs piques et tirant force arquebusades et feux artificiels. Il fallut bien reculer devant ces enragés, avec grande perte de capitaines et de soldats, car c'était pitié de voir tant d'hommes morts dans les fossés. Ceux des remparts criaient aux assiégeants : « Envoyez-nous donc vos colins-tampons (c'est ainsi qu'ils appelaient les Suisses), nous avons ici bons coutelas et fortes épées pour découper leurs grandes piques ! » (*Relations du siège de la Rochelle.*)

Les conférences reprirent quelques jours après ce sanglant et inutile assaut ; et, à voir l'air joyeux et satisfait avec lequel ceux qui y avaient

pris part des deux côtés se retiraient chez eux, on ne pouvait qu'avoir bonne espérance. Le seigneur de Villeroy venait d'arriver au camp et il apportait, disait-on, de la part de Charles IX, l'ordre de conclure le traité avec les Rochellois, à quelque prix que ce fût. Le duc d'Anjou pensa alors que, pour le faire plus avantageux et surtout plus honorable à la gloire de ses armes, il était convenable de donner encore un assaut. Il fallut se soumettre à la volonté du prince, mais la majeure partie des troupes s'y porta avec si peu de bonne volonté, que plusieurs régiments attendirent à peine que l'ennemi leur répondit, pour abandonner la tranchée et prendre lâchement la fuite, ce qui fut cause que monseigneur le duc, fort mécontent, dégrada publiquement plusieurs colonels et quelques officiers : et les conférences continuèrent. (DE THOU, t. VII, p. 662.)

Sur ces entrefaites arrivèrent des députés de Montauban et le duc d'Anjou leur permit de communiquer avec les assiégés ; il permit aussi à La Noue de rentrer dans la ville pour exhorter les Rochellois à accepter, comme venaient de le faire leurs alliés et amis de Montauban, les conditions de paix que le roi leur proposait. On apprit alors dans La Rochelle, que Monsieur avait en effet écrit aux protestants Montalbanaïns, pour leur faire des propositions d'arrangement et pour les engager à dresser des articles qu'il promettait de faire accorder par le roi son frère. Une suspension d'hostilités qu'il offrait en même temps avait été d'abord acceptée et la ville venait de nommer une députation à laquelle elle avait donné mandat de traiter avec le prince des conditions d'une bonne et solide pacification, enjoignant toutefois auxdits députés de ne rien faire ni conclure avant de s'être concertés avec ceux de La Rochelle.

Les députés avaient dépassé leur mandat, et, se laissant aller à l'autorité de Monsieur, ils avaient accordé et promis, au nom de leurs concitoyens, un arrangement que ceux qui les avaient envoyés démentirent hautement dans la suite, au grand déshonneur des ces mandataires imprudents et trop faciles, lesquels « avaient voulu tout à la fois jouer le rôle de maîtres et de valets » : valets du pouvoir et maîtres de la volonté de leurs concitoyens. Or, c'est ce prétendu traité que le duc d'Anjou voulait maintenant proposer comme exemple aux défenseurs de la ville assiégée.

La conférence ne se passa pas sans dispute. Les Rochellois excités par leurs ministres, persistaient à déclarer qu'ils voulaient jusqu'à la mort défendre la liberté de conscience pour eux et leurs coreligionnaires, ainsi que l'exercice public du culte de Dieu. Il survint même pendant ces débats un incident qui semblait devoir rendre tout accord impossible. Le duc d'Anjou, en se promenant avec le duc d'Alençon et le roi de Navarre, s'était avancé sans y prendre garde trop près des murailles. Un coup de fauconneau tiré d'une petite tour qui était auprès de là, environna le prince d'une quantité de petites balles dont quelques-unes le touchèrent au cou, à la cuisse et à la main gauche, mais sans

le blesser pourtant. Le gentilhomme de service auprès du duc aperçut qu'on mettait le feu à une seconde pièce ; il n'eut que le temps, pour couvrir son maître, de se jeter au-devant du coup, qu'il reçut en pleine poitrine. On crut d'abord cette blessure mortelle ; il eut cependant le bonheur d'en guérir par les soins extraordinaires des médecins ; mais les ennemis du duc attribuèrent cette guérison à la magie. (DE THOU, t. VII, liv. 50, p. 665.)

Le prince, sans marquer, dit-on, aucun ressentiment contre les auteurs d'un semblable attentat et sans même chercher à les connaître, ordonna de continuer les conférences, et, grâce aux soins que s'étaient donnés La Noue, dont le noble caractère était également respecté des deux partis, on parvint à s'entendre à la fin. Les commissaires nommés pour le roi, ceux qui avaient été députés de Montauban, les députés qui venaient d'arriver de Nîmes et le maire de La Rochelle, assisté des membres du conseil qu'on lui avait adjoints, convinrent qu'il serait donné par le roi un édit de pacification, portant grâce et pardon pour les villes de La Rochelle, de Nîmes et de Montauban, auxquelles liberté de professer publiquement la religion était octroyée et garantie. Tout ce qu'on crut devoir stipuler en faveur de Sancerre, qu'on savait encore assiégée en ce moment par les troupes du roi, fut que pour les prêches, baptêmes et mariages, les dits Sancerrois continueraient, après leur soumission, de jouir de la liberté dont ils étaient en possession ; mais il fut convenu que pour tout le reste, ils seraient exclus des autres avantages portés dans l'édit. On voit qu'ils eurent du malheur de n'avoir pas aussi là présents leurs députés, pour soutenir leurs intérêts. On ajouta pour l'honneur du roi et du duc que les Rochellois viendraient supplier ce dernier, comme lieutenant et représentant du monarque son frère, de vouloir bien leur pardonner tout le passé.

Alors on fit assembler à son de trompe la noblesse et le peuple de la ville, et on demanda à tous si ces conditions étaient approuvées par eux. La réponse affirmative ayant été unanime, ou à peu près, on nomma une députation pour la porter au camp et pour faire au duc d'Anjou la demande de pardon prescrite par le traité ; mais il leur fut répondu que le roi de Pologne (c'est ainsi qu'on nommait déjà ce prince) était parti pour Marans, afin d'y rétablir sa santé altérée par les fatigues d'un siège aussi long ; qu'il n'avait pas pour le moment le temps de signer le traité ; que, cependant, les Rochellois pouvaient être sûrs qu'il serait observé religieusement. C'est qu'on voulut sans doute gagner du temps, pour rendre compte à la cour, et pour avoir sa ratification. (DE THOU, liv. 56, p. 664.)

Dans cet intervalle le feu prit par hasard, dit-on, à une mine, qu'on avait oublié de décharger, et la fit sauter avec grand bruit quoiqu'avec peu de dommage. Les habitants furent alarmés et crurent, non sans raison peut-être, qu'on ne cherchait qu'une occasion de les surprendre ; mais quand on vit qu'ils avaient déjà repris les armes et qu'ils faisaient bonne garde, on s'empressa de les rassurer en protestant que l'accident

avait été tout à fait fortuit. En effet, le traité, qu'on avait envoyé à la cour, revint tout signé de la maison du roi, et aussitôt on retira toute l'artillerie. Chacun emporta ou brûla des gabions, et le dixième jour de juillet, Biron, précédé de quatre trompettes et d'un héraut d'armes, fit son entrée dans la ville en qualité de gouverneur pour le roi. Il fit faire la publication de la paix dans toutes les places et carrefours, après quoi on lui donna un grand festin à l'Hôtel-de-Ville.

Maintenant il est curieux de voir l'édit dressé par le conseil secret pour sauver l'honneur du duc d'Anjou, passablement compromis dans la conduite de ce siège. Plusieurs, en effet, ont disputé des raisons qu'il a pu avoir pour se montrer si prodigue de concessions. Après avoir commencé sur un ton, qui en faisait espérer si peu, les uns ont pensé que l'arrivée des ambassadeurs de Pologne, qui apportaient au prince l'offre d'un trône, l'avait rendu trop empressé d'en aller prendre possession, pour lui laisser le loisir de discuter plus longtemps contre les Rochellois; mais d'autres ont mieux aimé croire que la situation des catholiques, devant La Rochelle, était en effet telle que, s'ils y fussent demeurés plus longtemps, ils y auraient été sans comparaison en plus grand danger pour leur vie que les Rochellois eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, telle est la teneur de l'édit qui parut au mois de juillet 1573. (*État de France sous Charles IX*, t. II, f° 211.)

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous présents et à venir, salut. Notre intention a toujours été de gouverner les sujets que Dieu nous a donnés, plus par la douceur et voie amiable, que par force. C'est pourquoi notre très cher frère, le roi de Pologne, connaissant nos sentiments, a, suivant nos mandements, et le pouvoir que nous lui en avons donné, prêté une oreille bienveillante aux plaintes et supplications des habitants de notre bonne ville de La Rochelle, et des gentilshommes et autres qui s'y sont retirés. Par l'avis de nos très aimés frères, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, de nos très chers et bien-aimés cousins, le prince de Condé, le duc de Guise et le duc de Nevers et des autres seigneurs, il est accordé, sous notre bon plaisir, aux dits suppliants, tant pour eux que pour ceux de Nîmes et de Montauban, les points et articles qui seront ci-après spécifiés, lesquels, par notre présent édit, statuons et ordonnons être tenus de tous pour perpétuels et irrévocables. Savoir que la mémoire de toutes choses passées, depuis le vingt-quatrième jour d'août dernier, demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non avenue, et qu'il ne sera loisible ni possible à nos procureurs, gens de justice et tous autres, d'en faire mention, procès ou poursuite, en aucune cour ou juridiction. Défendons à qui que ce soit d'en renouveler le souvenir, de s'injurier, provoquer et offenser les uns les autres à ce sujet, sous peine aux contrevenants d'être punis comme infracteurs de la paix et perturbateurs du repos public. Ordonnons que le culte catholique sera rétabli partout au droit de notre royaume, où l'exercice en aurait été interrompu; mais pour donner occasion à nos sujets, habitants et manants de nos bonnes villes de La

Rochelle, Montauban et Nimes, de vivre en repos, leur avons permis et permettons l'exercice libre et public, dans leurs dites villes, de la religion prétendue réformée, pour eux et autres qui s'y voudront trouver, exceptant toutefois les places, rues et autres endroits publics. Et quant à tous autres de ladite religion, leur permettons de se retirer en leurs maisons, où ils pourront vivre en leur particulier, en toute liberté de conscience, aller, venir, faire baptêmes et mariages à leur façon accoutumée ; mais sans pouvoir tenir plus nombreuse assemblée que de dix personnes, outre celles de la famille. Sont et demeurent exceptés de cette tolérance les lieux où se trouve notre cour et dix lieues à l'entour d'icelle, ainsi que la ville, prévôté et vicomté de Paris, et dix lieues à l'entour. Enjoignons à nos baillis et sénéchaux, juges et autres officiers, de pourvoir, chacun en leur ressort, à l'enterrement des morts de la dite religion, de sorte que la chose se fasse le plus décentement que faire se pourra et sans scandale. Les universités, hôpitaux, maladreries et autres établissements de charité publique recevront également les pauvres, malades et écoliers, sans aucune distinction de croyance. Permettons à nos sujets de la dite religion de disposer librement de leurs biens, les vendre et aliéner, pour se retirer avec le prix d'iceux partout où bon leur semblera, pourvu que ce ne soit en terre de prince avec lequel nous serions ou pourrions être en guerre. Nos dits sujets de La Rochelle, Montauban et Nimes, sont et demeurent quittes de tous deniers, fruits, revenus ecclésiastiques et autres par eux pris et levés depuis le susdit vingt-quatrième jour d'août, sans pouvoir être aucunement recherchés pour ce fait. Tous prisonniers de guerre ou autres, qui sont détenus dans nos prisons, galères ou ailleurs, pour le fait de la religion et à l'occasion des troubles, seront mis en liberté sans payer aucune rançon. Tous défauts, jugements, sentences et arrêts, saisies, ventes et décrets donnés contre ceux de la religion qui se trouvent de présent dans les dites villes de La Rochelle, de Nimes et de Montauban, sont et demeurent annulés. Les offices et charges seront également rendus à ceux des dites villes qui en auraient été privés, à l'occasion des derniers troubles, et afin que justice soit rendue sans aucune suspicion à nos sujets des villes sus mentionnées, voulons que les procès, tant en matière civile qu'en matière criminelle, entre gens de religion différente, soient jugés en première instance par nos baillis, sénéchaux et autres juges ordinaires. Que s'il écheoit appel en quelqu'un de nos parlements, il sera par nous pourvu, dans l'espace d'un an, de juges non suspects, tels qu'il nous plaira, excepté toutefois la cour du parlement de Toulouse, qui ne sera apte à juger pour ceux de Montauban. Voulons que ceux des dites villes continuent à jouir de leurs privilèges et nommément de leurs exemptions à recevoir garnison ; qu'il ne soit fait chez eux châteaux, forts ni citadelles, que de leur plein consentement, à condition qu'ils nous donneront en otage, pour deux ans, quatre des principaux bourgeois et habitants qu'il nous plaira choisir, et qu'ils recevront nos gouverneurs. Leur permettons aussi de

garder eux-mêmes leurs villes, tours et forteresses. Ordonnons également que ceux de la dite religion seront tenus de rester soumis aux lois de notre royaume; à savoir : que les jours de fêtes seront gardés, que le travail, l'ouverture et étalage des boutiques seront interdits ces jours-là, et que les boucheries demeureront fermées les jours où l'église catholique défend l'usage de la chair. Les habitants s'engageront par serment à répondre de l'exécution des présentes en ce qui les concerne, et à représenter et mettre entre les mains de la justice les contrevenants. De notre côté, mandons à nos cours de parlement, chambres de justice, baillis, sénéchaux et prévôts, de publier ce présent édit, de tenir la main à ce qu'il soit fidèlement observé par tous, et de punir les infracteurs des peines portées par la loi, car tel est notre bon plaisir, signé par le roi : Charles. »

Ainsi finit le siège de La Rochelle. L'armée royale y avait perdu plus de douze mille hommes, cent de ses meilleurs officiers et un grand nombre de gentilshommes volontaires. (MÉZERAY, t. II, p. 1141.)

CHAPITRE XXVI

ARGUMENT : NÉGOCIATIONS DE L'ÉVÊQUE MONTLUC
POUR FAIRE ÉLIRE LE DUC D'ANJOU PAR LES POLONAIS.
DISCOURS DE CE PRÉLAT A LA DIÈTE.

LE PRINCE EST ÉLU. — AMBASSADE POLONAISE EN FRANCE. — SIÈGE DE SANGERRE.
ASSAUT, BLOCUS, FAMINE, SÉDITIONS, CAPITULATION.

Il a été parlé, dans les chapitres précédents, des ambassadeurs de la Pologne qui étaient venus apporter au duc d'Anjou, devant La Rochelle, la nouvelle de son élection au trône de leur pays. On sait que l'évêque Montluc avait été chargé, par la reine-mère, de suivre cette négociation en faveur de son fils bien-aimé et il a déjà été question du mémoire que ce prélat avait publié pour disculper ce prince de toute participation aux massacres de la Saint-Barthélemy. Mais depuis cette publication, les choses étaient bien changées à la cour; la reine-mère, qui s'était d'abord montrée si empressée pour la réussite de cette affaire, venait de s'en dégoûter, en réfléchissant qu'elle aurait pour résultat d'éloigner d'elle celui de ses enfants sur lequel elle comptait le plus pour garder son influence dans les affaires et retenir ce pouvoir si cher à son ambition. Le roi, au contraire, après avoir paru fort peu se soucier des avantages que la France, lui disait-on, pouvait retirer d'un pareil événement, avait fini par y prendre un véritable intérêt. (MÉZERAY, t. II, p. 1144.)

La jalousie qu'il avait conçue depuis longtemps contre Monsieur n'avait fait que croître, et les préférences de la reine-mère, dont ce prince était l'objet constant, avaient fait naître dans l'esprit du monarque d'affreux soupçons qu'il ne déguisait plus qu'imparfaitement. Il saisissait donc avec plaisir une occasion qui devait éloigner son frère et le débarrasser d'un rival qu'il ne pouvait s'empêcher de craindre et de haïr.

Ce changement, dans la manière d'envisager la chose, faillit presque faire échouer l'entreprise; car pendant que le roi employait ouvertement sa puissance pour la faire réussir, Catherine faisait en secret toutes sortes de menées, pour en amener la ruine: jusque-là, que Montluc, s'étant mis en route pour accomplir sa mission, se vit, à Verdun, arrêté et fort injurieusement traité par le gouverneur de la ville, ce que, certes, cet officier se fût bien gardé de faire s'il n'eût reçu

quelque ordre particulier ; mais le roi en ayant eu avis, et s'étant mis dans une grande colère, la reine et le duc d'Anjou se hâtèrent de paraître aussi fâchés que sa majesté, et le prélat ambassadeur, remis en liberté, put continuer son voyage.

Il n'était encore qu'à Lipse (Leipsick), quand il apprit que les Polonais devaient bientôt s'assembler pour procéder aux préliminaires de l'élection, et que la peste venait de se déclarer dans leur pays. Cette double nouvelle le mit dans une étrange perplexité, tant pour le danger qu'il allait personnellement courir, à cause de la maladie, que par la crainte de ne pouvoir arriver à temps. La Silésie eût été son plus court chemin, mais comme cette province appartenait à l'empereur, dont le fils était un des compétiteurs au trône de Pologne, il n'osa prendre cette route. On l'avait averti que l'entreprise était faite de l'y retenir, pour l'empêcher de nuire au candidat autrichien ; il préféra donc passer par le marquisat de Brandebourg, quoiqu'il sût bien aussi qu'il y courrait de grands dangers, car les nouvelles des massacres de la Saint-Barthélemy étaient déjà répandues dans ces quartiers-là, et toute la population, qui était luthérienne, remplie d'horreur et d'indignation, pouvait faire un mauvais parti à l'envoyé du roi de France. Aussi voyagea-t-il le plus vivement qu'il lui était possible, évitant bien de se faire connaître et d'être découvert. (*Mémoires de l'Étoile*, t. I, p. 109.)

A son entrée en Pologne, il connut qu'outre le fils de l'empereur, il avait encore à lutter contre les prétentions du grand duc de Moscovie, qui demandait cette couronne pour lui-même, contre celle du roi de Suède qui la voulait pour son fils Sigismond, à peine alors âgé de huit ans, et contre plusieurs autres compétiteurs. De plus, il y avait une faction très puissante parmi les Polonais, qui voulaient exclure tous les étrangers et élire un roi de la nation.

Montluc trouva aussi qu'on n'avait pas perdu de temps pour lui créer des difficultés. On ne parlait dans tout le royaume que des cruautés exercées en France contre les huguenots, et l'on faisait circuler quantité de libelles et même de tableaux où l'atrocité du fait, déjà assez énorme, était encore exagérée. Il y avait une de ces enluminures où l'on voyait représentés des bourreaux à figures hideuses, ouvrant avec leurs coutelas le ventre des femmes grosses, pour en tirer les enfants que les autres écrasaient contre les murailles. L'horreur de pareilles inhumanités mises ainsi sous les yeux du public, par le moyen de ces images qui, quelques grossières qu'elles fussent, agissaient beaucoup plus vivement que n'auraient pu le faire de simples récits, avait irrité tous les esprits contre la France. Aussi Montluc, en grande peine d'entendre de tout côté qu'on l'accusait d'être venu pour donner à la Pologne le plus sanguinaire de tous les princes, imagina de répondre par un moyen analogue. Il fit faire un beau portrait du prince qu'il eut soin de faire placer dans tous les lieux où s'assemblaient les électeurs. Le duc d'Anjou paraissait dans cette image, avec un visage si serein, des yeux si benins, que tous ceux qui le voyaient ne pouvaient que concevoir la

meilleure opinion de la bonté et de la douceur de celui qu'elle représentait. (MÉZERAY, t. II, p. 1144.)

Dans une lettre qu'il écrivait à la diète Polonoise, après avoir fait valoir la bonne, loyale et fraternelle attention du roi, son maître, à l'égard de la Pologne, à laquelle ce grand prince n'hésite pas d'offrir, pour le bon gouvernement de ce royaume, son propre frère qui est comme son bras droit, « ce n'est pas, dit-il, un enfant de huit ans qui vous est proposé, tel que le prince de Suède, qui aurait besoin lui-même d'être gouverné, ni un adolescent sans expérience, comme le fils de l'empereur ; c'est un prince expérimenté à toutes choses ; également propre à porter le poids des affaires, soit en paix, soit en guerre, ce n'est pas, comme le moscovite, un monarque qui vous apporterait une troisième ou quatrième religion inconnue de vous et de vos ancêtres, c'est un véritable et sincère catholique, non pas par esprit de faction ni d'entêtement ; mais éclairé, prudent et tolérant, qui a appris par l'expérience à se gouverner si sagement, que bien qu'il y ait déjà entre vous quelques différends pour la religion, il saura conserver à chacun sa liberté et ses droits. En le choisissant, vous ne courez aucun risque d'exciter l'inquiétude des puissances vos voisines, parmi lesquelles il ne saurait avoir d'ennemis, ni personnels, ni à cause du lieu d'où il sort. Son élection ne saurait porter ombrage au Turc avec lequel il vous importe si fort de vivre en bonne intelligence, et certes, il n'en serait pas de même, si vous élisiez le duc de Moscovie ou le fils de l'empereur. Lui, au contraire, il a tant d'amis qui lui portent bonne volonté et dont la puissance est si grande, que les forces de votre royaume en seront doublées. Votre nation a toujours aimé la nôtre ; la nôtre aussi a toujours chéri et favorisé votre nation. Ces liens chers aux deux peuples vont se resserrer encore davantage : unis d'intérêts et par l'étroite parenté de nos souverains, nous nous aiderons et secourerons mutuellement, et quel ennemi est assez fort contre une semblable ligue des deux peuples les plus braves de la terre. Songez aussi que le frère du roi de France n'est pas un prince nécessaire qui soit contraint de prélever chez vous et sur vous de quoi pourvoir à son entretien et à celui des siens. Il est riche au contraire et possède tant de pays, d'États et de bénéfices, qu'il peut non seulement se suffire, mais encore vous enrichir vous-mêmes. » (*Mémoires de l'état de France sous Charles IX*, t. I, p. 109.)

Pendant toutes ces démarches, le jour fixé pour l'élection arriva. Montluc, qui ne savait pas la langue du pays, devait parler en latin, qu'un grand nombre d'électeurs ne comprenait pas, ou n'entendait qu'imparfaitement. Il remédia à cet inconvénient en faisant traduire sa harangue en polonais et en la faisant imprimer à quinze cents exemplaires, pour la faire distribuer à toute la noblesse.

Au moment où la diète allait s'ouvrir, il s'éleva une difficulté sur le rang que tiendraient les ambassadeurs des diverses puissances. Celui d'Espagne demandait à être reçu à l'audience avant l'ambassadeur de

France ; mais l'assemblée ayant mûrement délibéré sur ce point, décréta que les anciens droits de la France seraient conservés, et qu'en conséquence, son ambassadeur serait immédiatement ouï après celui du pape et celui de l'empereur ; que celui de l'Espagne ne parlerait qu'après, lequel, mal satisfait de ce jugement, se retira sans même vouloir présenter ses lettres de créance. « Ce fut la troisième fois, en moins de seize ans, que l'ambition espagnole perdit sa cause, en voulant disputer la préséance à la France. » (MÉZERAY, t. II, p. 1145.)

On entendit donc d'abord le légat du pape : c'était le cardinal de Commendone. Il exhorta l'assemblée à élire un prince qui fût catholique, pieux et débonnaire, qui ne donnât pas trop de liberté aux hérétiques et qui soutint les droits de l'église qu'on ne pouvait ébranler sans renverser en même temps tous les fondements du royaume. (DE THOU, t. VI, p. 688.)

L'ambassadeur impérial parla ensuite ; il proposa l'élection du fils de son maître. « Il sait et parle, dit-il, la langue de votre pays et pourra de suite être en état de s'occuper des affaires, sans avoir besoin d'interprète pour se consulter avec vous ; tandis qu'un roi qui ne comprendrait pas cette langue, ne saurait de longtemps s'acquitter des fonctions si importantes que vous lui auriez confiées. Il est votre voisin et à portée de vous aider au besoin, de toutes les ressources de sa noble et puissante famille, au lieu qu'un prince que vous iriez chercher dans un pays lointain, ne saurait jamais vous offrir le même avantage. Au moment du danger ses secours pourraient-ils arriver à temps ? Très probablement ils n'arriveraient pas du tout. Réfléchissez aussi que l'Allemagne et le Danemark ont décidé de ne lui jamais donner passage à cet étranger qu'on vous propose, et de ne pas permettre qu'il puisse venir jusqu'à vous. Songez en même temps que le fils de l'empereur s'est toujours montré sage, humain, ennemi de toute cruauté. Il a appris de son illustre père à gouverner sans effusion de sang, à maintenir en paix les partisans des diverses religions ; et pouvez-vous en attendre autant de son concurrent, élevé au milieu des guerres civiles et des exemples d'une politique sanguinaire et persécutrice ! » (*État de France sous Charles IX*, t. II, p° 141.)

Montluc, prétextant une indisposition, s'excusa de parler ce jour là, afin de se ménager le loisir de répondre à tout ce qu'avait dit l'ambassadeur, et, ayant obtenu délai jusqu'au jour suivant, il passa la nuit à retravailler sa harangue, dont il fallut couper cinq feuillets pour en ajouter cinq autres.

Le lendemain, les électeurs l'envoyèrent prendre chez lui par quelques palatins et seigneurs. « Après avoir fait la révérence à toute la compagnie, » il prononça en latin passablement obscur et prétentieux, un long discours dont on nous a conservé une vieille traduction française. « Très révérends, très illustres et très magnifiques seigneurs, archevêques, évêques, palatins, châtelains et chevaliers, c'est la façon des rois et princes souverains d'être naturellement associés et conjoints

les uns avec les autres d'une très étroite liaison, tellement que quelque malheur ou inconvénient quelconque arrivant à l'un d'eux, chacun des autres le répute propre et comme particulier à soi-même, tant ils ont à cœur de conserver diligemment cette honnête coutume et ornement de la dignité royale, laquelle est de s'entraider par tous offices de courtoisie. Or, les rois de France, en général, se sont toujours efforcés de surpasser tous les autres princes en cette belle et royale façon de faire, et en particulier ils ont toujours aimé et honoré plus spécialement les rois de Pologne. C'est ce qui a été cause que le monarque très chrétien, mon maître, naguère averti du trépas de votre sérénissime roi, en a porté grand regret en son cœur ; car il perdait en lui un allié et bon ami, et en même temps cette mort, pour vous qu'il aime, était un grand malheur. Il juge très bien que par une grâce spéciale de Dieu la Pologne est réservée pour être comme un ferme et inexpugnable rempart contre les nations, très âpres et très barbares, qui menacent les provinces de la chrétienté. Il juge aussi que ce dont vous avez le plus besoin aujourd'hui, c'est d'un bon et sage roi, qui prenne en main et épouse les affaires de votre pays. Par le plus grand amour qu'il vous porte, il vous fait prier de recevoir et admettre au rang des compétiteurs les plus favorisés son très cher frère le duc d'Anjou ; c'est là l'objet de la commission dont il m'a chargé auprès de vous, et, en ma qualité de Français, c'est-à-dire d'homme essentiellement franc et ouvert, je viens au fait rondement, naturellement et sans fraudes ni tromperies. » (*État de France sous Charles IX*, t. II, n° 141.)

Après cet exorde, le prélat ambassadeur s'efforça de mettre dans le plus beau jour possible tout ce qui pouvait rendre le duc d'Anjou recommandable. Il fit valoir la gloire et la puissance de la nation, chez laquelle ce jeune héros avait reçu le jour, la splendeur de sa naissance, son expérience dans la guerre et dans le gouvernement d'un État, son bonheur dans toutes ses entreprises et enfin la douceur et la maturité de son esprit.

« On vous a dit, continua-t-il, que l'ignorance de votre langue vulgaire pourrait rendre presque inutiles à vos avantages toutes ces brillantes qualités. Je ne nie pas que, pour quelque temps du moins, cette ignorance n'ait en effet un certain inconvénient ; mais, très magnifiques seigneurs, il s'en faut que cet inconvénient soit aussi important que l'on a voulu vous le faire entendre. Ce n'est pas avec la langue, c'est avec la tête qu'on gouverne les États ; et puis, à la rigueur, c'est tout au plus quelques mois qu'il faudrait au prince, afin d'apprendre autant de Polonais qu'il est nécessaire pour entendre vos plaintes et observations, et y répondre. Bien plus, vous savez presque tous parler latin et italien, et notre duc est familier avec ces deux idiomes. »

Il réfuta ensuite les autres objections de l'envoyé de l'empereur, en faisant comprendre que le roi de France était assez puissant et avait assez d'amis dans toute l'Europe, pour pouvoir aider, même de loin, ceux qui ont des droits à ses secours, que les flottes et armées

françaises ont déjà assez souvent prouvé qu'elles savaient trouver les moyens de se faire voie, malgré les empêchements qu'on tenterait de leur opposer ; qu'avant trente jours, si le duc est élu, on peut être sûr qu'il sera à Dantzig. Venant ensuite au reproche de cruauté qu'on a tenté de diriger contre le roi de France et son frère, il fit un récit succinct de l'état de nos affaires et de la manière, dont suivant lui, s'étaient passées les choses, donnant les plus grands éloges à la patience, à la bonté et à la clémence de ces deux princes, et rejetant sur la malice des ennemis du roi et sur un malheureux hasard tout ce qui s'était passé à Paris. Il eut soin de citer à l'appui de ses assertions les lettres et les édits que Sa Majesté s'était hâtée d'envoyer dans toutes les provinces.

« Au reste, ajoute l'orateur en terminant, je défie les ennemis les plus acharnés du très illustre prince monseigneur d'Anjou, de prouver qu'ils l'aient vu une seule fois courroucé et hors des gonds ; qu'il ait jamais offensé personne, jamais dit une injure à homme qui vive, jamais porté la main sur qui que ce soit. Au contraire, ceux qui s'adressent à lui, il les reçoit tous humainement, il honore les gentilshommes, caresse les soldats, répand partout les marques d'une générosité inépuisable. Aussi, est-il aimé honoré et courtoisé par tous les Français. C'est pourquoi, très révérends seigneurs, au nom du roi mon maître, je présente avec confiance à votre choix le sérénissime duc d'Anjou, et soyez bien sûrs que si vous le faites votre roi, il saura, sans rien diminuer de vos libertés, privilèges et immunités, défendre, maintenir et amplifier votre chose publique. »

Cette harangue fut suivie de grandes acclamations, et il paraissait constant que si l'on eût pu aller aux voix sur le champ, le duc d'Anjou aurait eu tous les suffrages. Quelques gens avaient remarqué, pendant que Montluc parlait, qu'un lièvre et un pourceau passèrent avec grande vitesse au milieu de l'assemblée qui se tenait, suivant l'usage, en pleine campagne et qu'une alouette, qui était venue s'abattre sur le haut du mât auquel pendait le pavillon national, n'avait cessé de gazouiller. Ceux qui s'arrêtèrent à de telles choses en firent diverses interprétations, les uns à l'honneur, les autres au désavantage du duc d'Anjou. On disait que son caractère avait été parfaitement représenté par le lièvre et par le pourceau, et que le babil de l'alouette exprimait merveilleusement bien l'éloquence de l'ambassadeur Montluc. D'autres prétendaient que l'alouette, étant les armes des anciens Gaulois, était un signe heureux, puisqu'elle avait accompagné de son chant la voix du diplomate français ; et que le lièvre et le pourceau, qui s'étaient sauvés, désignaient les ambassadeurs de la Suède et de l'Empire obligés de battre tous les deux en retraite. (DE THOU, *ubi supra*, 691. — *Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. II, f^o 141.)

Quand tous les ambassadeurs eurent fini d'exposer leurs raisons, on adressa aux Palatins des copies manuscrites de leurs discours ; mais Montluc qui, comme on l'a vu, avait pris d'avance la précaution de faire

imprimer le sien dans les deux langues, put en distribuer un bien plus grand nombre d'exemplaires, en sorte que tout le monde le put lire et comprendre, tandis que ceux des autres ne furent vus et compris que d'un très petit nombre de personnes.

Pendant ce temps-là, il s'occupait activement à entretenir « dans leur bonne intention les partisans qu'il avait déjà su acquérir, et à emmieller ceux qu'il apercevait portés à lui être aucunement contraires, tellement que la France dépensa une infinité de finances pour cette belle élection qui devait s'évanouir en fumée. » (*État de France sous Charles IX*, t. II, p^o 195.)

Il s'éleva cependant quelques incidents qui firent retarder l'élection; les évangélistes (c'est ainsi qu'on nommait les protestants en Pologne) demandèrent qu'on leur donnât des sûretés qui garantissent suffisamment la liberté de conscience. Ils insistèrent pour obtenir une confédération qui serait signée par tous les membres de la diète; les évêques refusèrent tous de mettre leurs signatures à une pareille pièce et les choses pouvaient traîner encore longtemps sans décision, quand ceux des électeurs qui avaient, en fort grand nombre, été gagnés au parti français, menacèrent de se retirer si l'on ne s'occupait pas immédiatement de la nomination d'un roi. On prit donc le parti de ne pas tarder davantage et l'on commença, le premier mai, à procéder à cette importante affaire. Afin de s'y mieux disposer, plusieurs membres de la diète avaient communiqué le matin; quand l'assemblée fut réunie, tous se mirent à genoux pour implorer l'assistance du ciel; alors, au bout d'une heure seulement, il y eut treize provinces déclarées en faveur du duc d'Anjou. (De Tuou, *ubi supra*, p. 694.)

Le lendemain, on obtint l'assentiment de la plupart des autres provinces. Les Lithuaniens, qui n'avaient pas encore voulu se prononcer, furent acquis le jour suivant, et l'élection fut incontinent confirmée par le Sénat.

Le neuvième jour de mai, veille de la Pentecôte, l'archevêque de Gnesne (1), primat du royaume, et régent pendant l'interrègne, craignant qu'il ne survint quelque changement à l'occasion des fêtes, se hâta de proclamer extraordinairement le duc d'Anjou roi de Pologne. Mais les seigneurs des Palatinats de Cracovie, de Cujavie et de Podolie blâmèrent la précipitation du prélat. Ils soutinrent que cette proclamation était contre l'ordre, qu'elle ne devait être faite que par les

(1) Cette ville, la plus ancienne de la Pologne, et qui en fut pendant longtemps la capitale, avait été bâtie par Leck 1^{er} en 550, lorsque les Polonais, qui n'avaient jusqu'alors vécu que sur des chariots, sur lesquels ils se transportaient d'un lieu à un autre, voulurent avoir des demeures fixes. Son nom, en langue du pays, veut dire nid, et elle a été ainsi appelée parce que Leck trouva un nid d'aigle au lieu même où il fit construire sa maison; de là vient, dit-on, que la Pologne porte un aigle dans ses armes. Gnesne avait perdu depuis longtemps son ancienne splendeur; mais son archevêque était encore primat du royaume, légat du Saint-Siège, régent de l'État en cas d'interrègne et premier sénateur. (CROZAT, t. I, p. 780.)

maréchaux du royaume, et qu'il fallait la déclarer nulle et non avenue.

Montluc sut encore arranger cette affaire. Il parvint à faire décider que la proclamation du prélat ne serait regardée que comme une simple déclaration, et que la proclamation solennelle se ferait à l'ordinaire par les maréchaux. Cette difficulté réglée, il s'en présenta à l'instant même une autre qui empêcha bien autrement le prélat ambassadeur. On vint le sommer de signer et de jurer, au nom du prince élu, les articles d'une espèce de charte où le duc d'Anjou était si bien lié, « qu'il ne pouvait rien remuer, en Pologne, au fait de l'État ni de la religion. » Montluc se sentait en grande peine d'accepter ces articles tels que les Polonais les avaient rédigés ; pourtant se voyant en danger manifeste de trébucher tout à plat, s'il tergiversait tant soit peu, et d'un autre côté, espérant que ses maîtres trouveraient plus tard quelque bon moyen de pourvoir à tout cela, il prêta le dit serment et donna sa signature, d'autant qu'avant l'élection, il avait déjà été forcé de promettre l'acceptation de conditions bien plus dures qui lui avaient été présentées par les évangélistes de Pologne, en faveur des protestants français et qu'il s'était secrètement engagé à faire ratifier par le duc d'Anjou, aussitôt que ce prince serait élu. (*État de France sous Charles IX, ibid.* — DE THOU, p. 695.)

Tous ces préliminaires terminés, le très illustre duc d'Anjou fut proclamé roi de Pologne, sous les tentes, conformément à l'ancien usage, d'abord par le castellan de Cracovie, grand maréchal du royaume, ensuite par le maréchal de la cour et ensuite par le palatin de Samogitie, représentant le maréchal de Lithuanie. Après cette cérémonie, on dressa le décret d'élection qui fut muni de tous les sceaux des évêques, des palatins et des castellans et on nomma une députation pour le porter au nouveau roi.

Montluc, ayant ainsi achevé l'affaire dont il était chargé, eut encore le bonheur de conduire, sans accident, l'ambassade polonaise en France, malgré le mécontentement que l'élection donnait à tous les princes dont il fallait traverser les États. Charles IX accueillit le prélat, à son retour, par des grandes marques de satisfaction. Le duc d'Anjou n'était pas tout à fait aussi content, mais il avait grand soin d'affecter tout le contraire de ses véritables sentiments. Quelque honorable que fût le rang qu'il allait tenir, il le regardait comme un exil. On aurait tort pourtant d'attribuer cette indifférence pour une couronne à des idées d'une politique ambitieuse et visait encore plus haut. On verra que le prince avait une autre raison plus conforme à son caractère, et qu'élevé dans les délices et la mollesse de la cour de Catherine de Médicis, il devait trouver bien dur qu'on voulût le reléguer dans un pays tel que la Sarmatie.

Ce fut, au reste, un beau spectacle que l'entrée de cette ambassade polonaise dans Paris. Les nobles seigneurs qui la composaient s'étaient fait accompagner de plus de deux cent cinquante gentilshommes. Toute

la ville accourut à ce spectacle. Les fenêtres, sur le passage du cortège, étaient garnies de spectateurs ; il y en avait jusque sur les toits et la foule était si grande dans les rues, qu'elle laissait à peine le passage libre. Les Parisiens regardaient avec admiration ces hommes du Nord, tous d'une taille avantageuse, à la contenance fière et grave. Ils s'étonnaient à la vue de ces longues barbes, de ces têtes rasées par derrière, que coiffaient de hauts bonnets, garnis de fourrures et de pierres précieuses. Ces pesants cimenterres au fourreau brillant, ces bottes plaquées de fer, ces arcs, ces carquois, ces riches vêtements d'une coupe et d'une forme inconnues, tout cela excitait partout une vive curiosité. De tous ces seigneurs, il n'y en avait pas un seul qui ne sût parler latin ; plusieurs savaient en outre l'italien et l'allemand, et quelques-uns parlaient notre langue si purement, qu'on les eût crus élevés sur les bords de la Seine ou de la Loire : ce qui fit grande honte à nos courtisans, qui non seulement ne savent rien, mais qui sont ennemis déclarés de tout ce qu'on appelle science. Aussi quand ces nobles étrangers les interrogeaient, ils ne répondaient que par signes et en rougissant. (De Thou, *ubi supra.*)

Le même jour que les Polonais faisaient leur entrée à Paris, Sancerre capitulait avec les troupes qui l'assiégeaient. On a vu que dans le traité de pacification fait avec les Rochellois, Sancerre, qui n'avait point de représentants pour faire valoir ses intérêts, avait été exclue des stipulations faites en faveur des trois autres places huguenotes mieux favorisées. Dans le chapitre précédent, j'ai interrompu mon récit au moment où cette ville se disposait à soutenir le siège dont elle était menacée. Je continuerai à laisser parler le ministre Léry, témoin oculaire, en ayant soin toutefois de prendre dans les relations catholiques les faits que, par sa position d'assiégé et de huguenot, le digne ministre n'a pu ni connaître ni bien apprécier.

« Avant que ces préparatifs fussent pleinement terminés, le vendredi, neuvième de janvier (1575), on vit paraître sur la colline, dite la Creste, à un quart de lieue environ du côté du nord, deux gros escadrons de cavalerie. La sentinelle, qui était au clocher de Saint-Jean, sonna aussitôt l'alarme, et le capitaine La Fleur, avec une compagnie d'arquebusiers, descendit le long des vignes pour aller donner le salut à cette avant-garde de l'armée royale. Une heure après on aperçut encore, venant du même côté, de nouvelles troupes qui se mirent en bataille auprès des premiers arrivés et s'y tinrent sans se débander, jusqu'à ce que la nuit survenant forçât ceux de la ville à s'en retourner, sans avoir rien tué qu'un cheval qui s'était échappé. (LÉRY, chap. vii.)

Pendant tous les jours suivants les divers corps de l'armée de siège arrivèrent successivement des cantonnements et villes qui devaient les fournir. Enfin on vit paraître la compagnie d'hommes d'armes de M. de La Châtre, chef de cette armée. Il y avait en tout au moins cinq cents chevaux et cinq mille fantassins, non compris les gentilshommes et les gens des environs qu'on avait bandés et assemblés devant Sancerre.

Pour lors, dans une assemblée générale de ceux de la ville, tenue pour discuter et régler les moyens de défense, il fut résolu qu'on mettrait dehors les pauvres, une partie des femmes, les enfants et tous ceux qui ne pouvaient servir à rien qu'à manger leur part du peu de provisions qu'on avait eu le temps d'amasser. Mais ceux qui furent chargés de faire la recherche de ces sortes de gens et de les faire sortir, ne s'en acquittèrent pas, par négligence ou par pitié, ce qui fut cause de bien grands malheurs qui arrivèrent par la suite. On fit cependant une sortie pour brûler les faubourgs de la ville et détruire tout ce qui pouvait servir à abriter l'ennemi, ou gêner la défense de la place.

Le treizième jour de janvier, M. de La Châtre, qui avait pris son quartier à Saint-Satur, envoya un tambour avec lettres à ceux de Sancerre, et leur manda en somme que si l'on ne se rendait à lui, on s'en repentirait, parce que Monseigneur le roi avait résolution d'avoir et subjuguier leur place ; et que, pour ce faire, il y avait la force toute prête et suffisante. Non-seulement on ne fit aucune réponse, mais de plus on retint prisonnier le tambour, bien que plusieurs auraient désiré qu'on eût renvoyé le dit tambour et qu'on eût répondu honnêtement ; car M. de La Châtre se montra très irrité de ce fait et le fit chèrement payer par la suite.

On ne cessait cependant de faire des sorties dans lesquelles ceux de Sancerre trouvaient toujours à grapiller quelques provisions qu'ils ramenaient en ville. C'était tantôt quelques pièces de vin, tantôt une voiture de grains, ou quelques sacs de farine, ou des moutons et parfois même du gros bétail. Ainsi se passa le reste de ce mois.

Dès les premiers jours de février, les assiégeants commencèrent à ouvrir leurs tranchées et à se fortifier. Ils se mirent à bâtir un fort du côté du village de Fontenay, à quatre cents pas au plus des murailles de la ville. L'artillerie qu'ils attendaient arriva par eau au port Saint-Thibaut, à savoir : douze pièces de batterie, quatre coulevrines, avec des boulets et de la poudre pour tirer plus de quatre mille coups. De leur côté, les assiégés, s'attendant à être attaqués du côté de la porte César, se dépêchèrent de fortifier cet endroit, qu'ils rendirent presque imprenable ; mais c'était un faux avis qu'on leur avait donné, et l'attaque eut lieu, comme on le verra plus loin, du côté de Porte-Vieille, lieu plus faible et bien plus accessible. L'ennemi commençait en même temps un autre fort, sur le chemin de Saint-Thibaut, au lieu dit les Ardilliers, et ses pionniers, qui étaient en grand nombre et experts, se mirent à trancher et palissader tous les chemins et avenues.

Quelques jours après, on reconnut qu'ils avaient déjà placé en batterie dix de leurs pièces au champ Saint-Ladre et les six autres sur la montagne de l'Orme-au-Loup, qui est fort élevée et située au midi de Sancerre. Le jour suivant, le canon commença à tirer ; la première personne qui en fut meurtrie fut une pauvre jeune fille, tuée du seul vent d'un boulet qui passa devant elle, lequel boulet ayant été recueilli et pesé, fut trouvé du poids de six livres. Dieu nous fit cependant cette

grâce que, malgré tous les coups qui vinrent frapper en plein sur la muraille, entre Porte-Vieille et Porte-Saint-André, où se donnait l'attaque, elle résista plus longtemps qu'on aurait pensé, toute faible et vermoulue qu'on la croyait, car elle reçut, sans être renversée, plus de trois mille cinq cents coups de canon, en trois jours seulement. Chose merveilleuse ! on voyait voler sous cette si effroyable tempête les fragments de pierres brisés, les cailloux et éclats de bois des maisons, le tout plus dru qu'essaims de mouches ; ces débris faussaient et rompaient les arquebuses dans les mains de nos soldats, déchiraient et perçaient les chausses, mandilles et chapeaux, et pourtant, personne ne fut blessé excepté la fille qui, comme il a été dit plus haut, avait été tuée du premier coup par un boulet. Tellement qu'il fallait bien reconnaître en cela la main de Dieu qui nous protégeait visiblement contre cette foudre à laquelle autrement rien n'eût pu résister.

De plus, l'injure du temps, les grandes glaces, neiges et pluies qui ne cessèrent presque jusqu'en mars, combattaient en notre faveur et gênaient merveilleusement les assiégeants dans leur camp et dans leurs tentes, si bien qu'à l'exception de quelques sorties que les nôtres faisaient de temps en temps, pour s'entretenir la main, les jours se passèrent dans une canonnade sans résultat ; à chaque instant il arrivait au camp de nouvelles provisions de poudre que les catholiques ne se mettaient guère en peine d'épargner.

On apprit aussi que la mine qu'ils creusaient sous la Porte-Vieille était déjà bouchée et prête à jouer, et, comme on craignait qu'en faisant sauter le portail et la plate-forme, elle n'ouvrit une entrée à l'ennemi, on construisit par derrière un second rempart qui fut bientôt mis en état de défense.

Le dix-huitième jour de mars, qui était le jeudi que les catholiques appellent absolu, toutes les pièces des assiégeants recommencèrent leurs décharges, dès le grand matin. La brèche, quoiqu'elle ne fût pas partout accessible, avait plus de trois cents pas de large, et sur le midi, on vit l'ennemi se mettre en bataille et se glisser ensuite, à couvert par ses tranchées, jusqu'au bord du fossé pour donner l'assaut. Le premier moment fut terrible ; car les assaillants, bien résolus et d'une bonne façon, vinrent droit à la brèche sur laquelle sept ou huit des mieux armés parvinrent à monter. Le capitaine Ros y avait même déjà planté son drapeau ; mais les Sancerrois assaillirent ces audacieux avec une égale fureur et les culbutèrent avec leur drapeau. Le capitaine qui le portait étant navré de deux arquebusades à l'épaule droite, tomba tout sanglant au milieu des décombres. Ceux qui l'avaient accompagné s'étaient déjà retirés en grand désarroi ; alors, un de ses soldats revint bravement le quérir et l'emporta sur ses épaules, malgré une grêle de balles que les assiégés tiraient sur lui du haut du rempart. (LÉRY, chap. VIII. — *Relations catholiques du sieur de Mauvesinois.*)

Mais l'artillerie recommença à tonner avec furie ; il fallut que les nôtres abandonnassent la brèche à leur tour. Soudainement, l'ennemi,

avec quatre enseignes, se jeta dans le fossé à droite et à gauche du mur écroulé que le canon continuait à battre ; et il fit un feu meurtrier d'arquebusades, sans que ceux du dedans pussent aucunement l'offenser, parce qu'on n'avait pas moyen d'avancer sur les murailles, à cause des boulets. Mais Dieu voulut que ce que les nôtres ne pouvaient faire fût fait par les canonniers qui tiraient si outrageusement contre nous : leurs propres décharges firent tomber tant de pierrailles et de ruines sur ces quatre enseignes, que force leur fut de se retirer. C'est Dieu qui voulut aussi que la poudre manquât presque aussitôt à ces canonniers ; sans cela et avec quelques coups de plus, ils auraient totalement rasé les cinq ou six pieds de murailles qui couvraient la plate-forme où nos gens combattaient, laquelle ayant été faite à la hâte, et n'étant pas retranchée du côté de la ville, eût servi de porte à l'ennemi pour entrer sans qu'on pût le repousser. (LÉRY, *ubi supra*.)

On se battait en même temps sur divers autres points que les catholiques tentaient vainement d'emporter par escalade. Partout ils furent si chaudement accueillis, qu'ils ne purent monter sur le rempart, ou qu'y étant montés, ils en furent précipités avec honte et perte de leur côté. Les vigneron qui étaient en grand nombre dans la place, firent, ce jour-là, merveilles avec leurs frondes qu'ils appelaient pistolets de Sancerre. Les femmes les servaient et leur portaient force cailloux que vous eussiez vu tomber plus druement que grêle sur les assaillants. Bref, chacun fit de son mieux. Il y eut un jeune soldat de la ville nommé Julot, qui, ayant été attiré dans le fossé par deux rondachiers de l'ennemi, s'en allait être emmené prisonnier. « Ne me laissez pas prendre ainsi, mes amis, cria-t-il à ceux qui se battaient sur le rempart : tirez et tuez-moi plutôt s'il le faut. » Aussitôt une balle vint frapper l'un des deux soldats au milieu de la poitrine, et Julot, tirant sa dague, tua l'autre qui le tenait encore. Puis il remonta par la brèche vers les siens.

Durant tout cet assaut, le canon ennemi n'avait cessé de jouer, et si soudainement, qu'une volée n'attendait pas l'autre ; mais de leur côté, les défendants s'étaient montrés merveilleusement diligents à remparer les lieux les plus accessibles, y portant sacs, taies de lit, coussins, linceuils et autres toiles cousues et remplies de terre, que chacun tenait tout prêts devant la porte de son logis ; c'était là un conseil du brave capitaine Pierre, qui blessé quelques jours auparavant d'une arquebusade au bras, s'était levé de son lit pour donner ordre partout où la nécessité le requérait, et certes, il montra qu'il était homme aussi entendu aux affaires de la guerre qu'intrépide soldat.

Les assiégés, au bout du compte, n'avaient perdu en tout que dix-sept personnes, tuées ou blessées à mort, et pas un seul homme de commandement. Du côté de l'ennemi, il en demeura dans les fossés environ soixante des plus signalés. Il y en eut plus de deux cents blessés à mort qui s'en allèrent dans leur camp ou ailleurs rendre leur dernier soupir, sans compter plus de deux cents autres qui guérirent de leurs

blessures, mais dont plusieurs sont demeurés estropiés ; il faut noter qu'ils n'en auraient pas été quittes à si bon marché, sans la crainte qu'avaient ceux de la ville que la mine partit pendant l'assaut. Sans cela, il y eût eu beaucoup plus de nos soldats sur le rempart, et, par conséquent, beaucoup plus de morts et blessés du côté des assiégés.

Le lendemain, on eut tout lieu de croire que l'ennemi allait lever le siège. Il dégarnissait ses batteries, il rompait et démolissait les cabanes et maisonnettes qu'il avait construites pour camper, il mettait le feu aux gabions, et, toute la journée, on charria et transporta des hardes et bagages. L'artillerie, sauf quelques pièces qu'on retint, fut même renvoyée à Orléans. (LÉRY, chap. ix. — *Relations catholiques, ibid.*)

Les nôtres, de leur côté, retiraient des fossés les corps de ceux des catholiques qui avaient été tués la veille. On les dépouilla, et le soldat eut grand soin de ne pas laisser enterrer ces idolâtres mécréants avec leurs bourses et leurs effets et nippes. (LÉRY, *ubi supra.*)

Mais l'espoir qu'on avait conçu fut bientôt démenti, car ce qu'on avait pris pour des préparatifs de départ était tout simplement un changement dans les plans d'attaque de M. de La Châtre. Ayant échoué dans ce premier assaut, il faisait ses dispositions pour prendre la ville d'une autre manière. On vit bientôt ses pionniers ouvrir une autre tranchée, au milieu du champ Saint-Ladre, à l'ouest de Sancerre, pour y construire un nouveau fort. Quelques-uns d'entre nous s'apercevaient bien déjà que cela se faisait pour nous affamer et ils étaient d'avis qu'on sortît tous pour empêcher ces ouvrages ; mais cela ne pouvait se faire qu'avec grand danger, car en abandonnant la place tous ensemble pour aller combattre en rase campagne, c'était jouer quitte ou double. Toutefois, on trouva bon que le capitaine Brisson, avec vingt-cinq arquebusiers, allât tenir un peu ces travailleurs en cervelle, et, de fait, il s'y porta de si bonne façon qu'il leur fit quitter l'atelier.

Le mois d'avril se passa tout entier de la part des assiégés à escarmoucher, et, de la part des assiégeants, à construire cinq nouveaux forts autour de la ville, pour l'enfermer tout à fait. Ce fut le quatrième jour de ce mois que la viande de bœuf et les autres viandes d'un usage ordinaire étant déjà fort rares, on tua le premier âne pour le manger ; le quartier en fut vendu, cette fois, quatre « francs » et cette chair fut, de tous ceux qui s'en repurent, trouvée fort bonne, tant bouillie que rôtie ou mise en pâte ; mais surtout le foie grillé avec clous de girofle était aussi délicat qu'un foie de veau. Du reste, il y avait déjà bien longtemps qu'on mangeait du cheval, depuis qu'un de ceux du bailli Johanneau, ayant été tué par un boulet le jour de l'assaut, fut dépecé et mangé par les vigneron qui firent grand récit de cette viande, affirmant n'avoir jamais trouvé bœuf meilleur.

Or, comme par suite de la construction de tous ces forts, qui étaient la plupart à portée d'arquebuse et se joignaient entre eux par des tranchées larges et profondes, il n'était plus possible aux pauvres Sancerrois de sortir de la ville, de jour ni de nuit, sans courir risque

de la vie, on tint conseil pour mettre ordre et police aux vivres qui restaient. Il fut alors plus exactement fait recherche par les maisons et chaque chef de famille était tenu de déclarer avec serment la quantité de blé qu'il avait chez lui. La moitié lui en était aussitôt payée, puis enlevée sur le champ et portée dans les magasins publics, au grand mécontentement de la plupart; dont s'en suivit grand nombre de querelles. Pour le vin, comme il était abondant, parce qu'on n'avait pas eu le temps de vendre la récolte, il fut taxé à un sou la pinte, et ne dépassa pas ce prix pendant toute la durée du siège.

On fit cependant sortir de la ville plusieurs émissaires pour aller demander du secours à nos frères du Languedoc; mais tous ces envoyés furent tués ou pris. Il y en eut un pourtant qui put arriver jusqu'à La Rochelle, où il trouva que cette ville était aussi assiégée par les catholiques et qu'elle avait trop à faire de son côté pour pouvoir venir à notre aide, autrement qu'en priant Dieu pour nous; et le dit envoyé revint vers le second jour de juin nous rapporter ces tristes nouvelles.

Cependant, la famine commençait à se faire cruellement sentir dans la ville; le conseil, pour éviter que ceux qui avaient encore des ânes et des chevaux n'en gaspillassent la chair, ordonna qu'ils ne pourraient désormais être tués qu'à la boucherie et qu'on payerait les plus gras trois sous la livre et deux sous les maigres; mais bientôt ce tarif fut de beaucoup dépassé, et, dès le commencement de juin, la livre de cheval se vendait vingt-deux sous, les têtes, tripes et jusqu'aux pieds étaient chers à proportion. Or, je dirai en passant que la chair de cheval est de tout point préférable à celle des ânes, mulets, et qu'elle est bien meilleure bouillie que rôtie. Si l'on veut que le potage en soit bon, il faut le laisser cuire plus longtemps que le bœuf. Pour le mettre en pâte, il convient de ne pas cuire la viande auparavant; il suffira de l'avoir trempée en vinaigre, sel et épices. La langue est un morceau délicat et le foie encore plus. Vrai est qu'à ce commencement, quelques-uns, plus par dégoût qu'autrement, eurent mal de cœur d'en avoir mangé; mais en moins d'une quinzaine de jours, la nécessité y accoutuma les plus dégoûtés, et bien heureux encore qui en avait; car il fallut bientôt s'en prendre aux rats, taupes et souris. Alors vous eussiez vu les pauvres enfants bien aises, quand ils pouvaient attraper quelques-uns de ces petits animaux. Ils les faisaient cuire sur les charbons, le plus souvent sans les écorcher, ni vider, et d'une grande avidité les dévoraient plutôt qu'ils ne les mangeaient. Il n'y avait queue, patte, ni peau, qui ne fût soudainement recueillie pour servir de nourriture à tant de souffreteux.

Il y en avait qui trouvaient les rats rôtis merveilleusement bons, mais, toutefois, ils étaient bien meilleurs à l'étuvée. Les chiens ne furent pas plus épargnés, on les tuait et mangeait comme mouton, et un chien se vendait de cent sous à six livres tournois, selon la grosseur et l'embonpoint. Plusieurs affirmaient trouver cette viande fort bonne,

faisant un aussi grand cas des têtes, pieds, fressures et ventraille, cuits avec épices et fines herbes, que des têtes et fressures de veaux, cabris et agneaux. Les cuisses de lévrier rôties étaient trouvées tendres et mangées comme fins rables de lièvre; et les petits chiens de lait étaient tenus pour marcassins et jeunes faons; pourtant à en dire ce que j'en pense pour en avoir tâté, le chien est une viande fade et douceâtre.

Toutes ces diverses ressources par lesquelles la faim cherchait à se satisfaire ne pouvaient suffire longtemps. Pour lors, on avisa de mettre hors des portes partie du menu peuple, déjà fort atténué et défait. Il en sortit environ soixante-dix de bon gré, car il ne faisait plus bon dans la ville pour eux. En outre, il fut prescrit que toute personne, de quelque qualité qu'elle fût, se contenterait d'une demi-livre de pain par jour, et que les soldats eux-mêmes n'en auraient pas davantage; mais au bout de huit jours, il fallut réduire cette ration à un quarteron, ensuite à une livre par semaine et enfin à rien du tout, car il ne restait plus un seul grain de blé.

A cette époque (premier juillet), il y avait encore environ vingt chevaux de trait, qu'on désirait épargner jusqu'à la dernière extrémité. On imagina de manger les cuirs de bœuf, peaux de mouton et de veau qui séchaient par les greniers; et de fait, après les avoir bien raclées, lavées, échaudées et cuites en pot, on trouva que c'était un bon manger. Quiconque en avait ou pouvait s'en procurer, se mit à les accommoder de cette façon. D'autres pourtant leur trouvaient meilleur goût, en les faisant griller sur la braïse, comme des andouilles de porc, ou en les mettant à la vinaigrette. Les peaux de veau surtout étaient merveilleusement tendres et j'en ai mangé de si bonnes, que si je n'avais su ce qu'il en était, j'aurais estimé manger de plantureuses fricassées de tripes. Les cuirs de chevaux, les peaux de chien et des autres animaux, qui n'entrent pas dans l'alimentation ordinaire, furent apprêtées et mangées comme les autres; que s'il se trouvait après des oreilles, elles étaient prisées comme tendons et plus recherchées qu'oreilles de cochon en temps ordinaire.

Je dirai que pour les vieilles peaux qui ont beaucoup durci, la façon la meilleure n'est pas de les peler et échauder; elles restent toujours dures et coriaces; il vaut mieux les clouer et étendre sur une planche pour brûler et racler le poil, puis, après, les laisser tremper un jour ou deux en eau fraîche qu'on a soin de changer souvent, et les apprêter à la sauce qu'on préfère.

Au reste le prix de ces peaux ne tarda pas à devenir si exorbitant, qu'elles se vendaient au marché jusqu'à quinze sous la livre. Comme elles finirent par devenir rares, quelques estomacs affamés, mais subtils et ingénieux, imaginèrent de faire essai des vieux parchemins, et cela ayant bien réussi, la presse y fut telle que non-seulement les parchemins blancs et vierges, mais aussi les lettres, titres, livres imprimés et manuscrits, fussent-ils vieux de plusieurs siècles, furent bravement dévorés. La façon de les apprêter était telle: on les faisait bien tremper,

un jour ou deux, en les changeant d'eau, on les raclait et nettoyait avec un couteau, puis on les faisait bouillir un jour entier, jusqu'à ce qu'ils fussent attendris et amollis, ce qui se connaissait en les tirant avec les doigts, on les trouvait glutineux. Alors on les fricassait comme tripes, ou bien on les apprêtait avec herbes et épices, en façon de hoche-pot. Les plus pressés, sans prendre toutes ces précautions, les graissaient avec un peu de suif de chandelle, quand ils en avaient, les présentaient un moment au feu, et les croquaient ainsi. J'en ai vu qu'on mangeait et sur lesquels les caractères écrits ou imprimés pouvaient encore se lire. Les peaux de tambour, celles des cribles, les vieux collets de buffle furent aussi lavés, coupés, rôtis ou bouillis et mangés. On mangea jusqu'aux cornes des pieds de cheval amassées sur les fumiers, les vieilles cornes de bœuf, les vieux os qui traînaient par les rues, les licous en cuir, les selles et autres harnais tant sordides et délabrés fussent-ils, les ceintures de cuir, les tabliers de peau qui servent aux savetiers et autres artisans, les nerfs de bœuf, les pieds de cerf qui servent à pendre les clés, les vieux souliers, servirent de nourriture à plusieurs; il n'y eut pas jusqu'aux peaux teintes et passées en alun et noix de galle par les mégisseurs, dont on ne se servit pour faire des saucisses en les cousant et les remplissant de quelque peu d'herbes et de rognures; et les vendait-on bien chèrement par la ville.

Quant aux herbes, ceux qui avaient des jardins en tiraient beau profit; il n'y avait si petite feuille de chou qui ne se vendit au moins un liard, et les autres herbages à proportion. Les plus pauvres en étaient réduits à se remplir l'estomac, quand ils le pouvaient, de toutes sortes d'herbes et de racines sauvages, et même quelques-uns ayant mangé de la ciguë en devinrent tout enflés et moururent. Quant au pain il n'en fallait plus parler, sinon pour ceux qui ayant de la graine de lin, de sainfoin, ou autre, qu'on ne s'était jamais avisé de mettre en boulange, la pilaient dans des mortiers et en faisaient des espèces de galettes. On essaya même de faire de la farine avec de la paille, des coquilles de noix et jusqu'à des ardoises. On en fabriquait ensuite une pâte avec eau, sel et vinaigre, en y ajoutant un peu de suif ou de vieille graisse et cela servait à faire potages et beignets frits.

Or, comme il a été dit, on avait toujours réservé quelques chevaux de service pour l'extrémité. Il fallut à la fin se décider à les tuer et il y eut telle presse pour en avoir, que ceux à qui ils appartenaient firent de beaux gains en vendant cette chair à des prix exorbitants. La livre coûtait vingt-deux sols, la langue trois livres tournois, le foie et le cœur beaucoup plus cher encore; une tête valait huit livres, un seul pied trente sous et la peau pour manger dix livres. Le sang, dont on fit des boudins en l'assaisonnant avec quelques herbes, rapportait quatorze sols la livre. Et sur ceci je ne dois omettre que la cupidité de ceux qui vendirent ces choses chèrement aux pauvres gens, ne demeura pas impunie. Les sangsues gorgées de sang, comme dit la parole de Dieu, ont toujours crevé par suite de leur avidité, et, de fait, tous ceux qui

avaient amassé de l'argent par tel trafic l'ont perdu après la reddition de la ville, ayant été plus spécialement pillés et rançonnés par les soldats de l'ennemi.

Pour en revenir à la disette, qui allait toujours croissant, je puis affirmer que jusqu'aux fientes et excréments humains ont été recueillis pour être mangés; j'ai vu de pauvres gens qui ayant rempli leur écuelle de fiente de cheval l'avalèrent avec une grande avidité et disaient la trouver aussi bonne que du pain de son. Il y avait déjà longtemps que les fumiers et tas d'ordures avaient été remués, fouillés et sassés, pour en retirer les vieux os, vieilles cornes et autres dégoutants débris, dont la puanteur était telle qu'elle pouvait empoisonner ceux qui la maniaient et à plus forte raison ceux qui les mangeaient. Mais, ô Dieu éternel ! voici le comble de toute misère. Le vingt et unième jour de juillet, il fut découvert et avéré qu'un vigneron de la ville, nommé Simon Plotard, sa femme et une vieille qui vivait avec eux, avaient mangé la tête, la cervelle, le foie et la fressure de leur propre fille, âgée d'environ trois ans, laquelle pauvre enfant, venait de mourir de faim et de langueur. J'ai vu de mes yeux les débris de cet horrible ragoût, le crâne curé et rongé, les oreilles mangées, la langue déjà cuite, épaisse d'un doigt, toute préparée pour fournir à un nouveau repas, et dans une grande chaudière les deux cuisses, jambes et pieds, avec vinaigre, épices et sel, prêtes à être mises sur le feu. Les épaules, bras et mains, avec la poitrine fendue, étaient pendus et appareillés pour être mangés plus tard.

Le père et la mère, ainsi que la vieille, furent menés en prison et avouèrent le fait. La misérable mère confessa, qu'à son grand regret, elle avait ainsi mangé de sa petite fille; qu'elle l'avait d'abord elle-même ensevelie, mais qu'ayant été obligée de sortir, elle avait trouvé à son retour le corps décousu du linge, ouvert et fendu, la fressure et les tripes ôtées du ventre, et la tête dans un pot qui bouillait auprès du feu; qu'en ayant fait reproche en pleurant à son mari, celui-ci lui avait répondu qu'à ce faire il avait été incité par la vieille, laquelle avait dit : « N'est-ce pas dommage de mettre pourrir cette chair en terre. — Et pour lors, ajouta la mère, ils retirèrent le pot du feu, ils en mangèrent les premiers, ils m'en donnèrent et j'en ai mangé aussi, car j'avais bien grande faim. » Les trois délinquants furent condamnés à être brûlés vifs.

Cependant on faisait chaque jour et dans chaque quartier sortir de la ville ceux qui n'y pouvaient servir à rien, et cette mesure, d'abord exécutée dans le commencement avec tant de négligence, devenait de plus en plus rigoureuse. Les pauvres gens qu'on renvoyait ainsi ne pouvaient passer les tranchées et forts des assiégeants, qui les blessaient et renvoyaient à coups de bâtons. Ils demeuraient donc là, dehors, entre le rempart et les postes ennemis, vivotant comme ils pouvaient des bourgeons de vigne, des mûres des haies, d'escargots, de limaces rouges et d'herbes sauvages; et après avoir languï ainsi

quelques jours, ces dégoûtants aliments, déjà si insuffisants, étant épuisés tout à fait, on les vit successivement mourir de faim au pied des murailles.

Dans la ville aussi, on enterrait régulièrement par jour de vingt-cinq à trente personnes mortes de faim. Vous eussiez vu, pendant ces derniers temps, une foule de pauvres gens, languissants et couchés par les rues, ressembler plus à cadavres déterrés qu'à êtres vivants. « Hélas ! criaient-ils, d'une voix rauque et piteuse, si nous avions seulement un petit morceau de pain de son, nous nous porterions bien, » et ils mouraient, car il n'y avait plus pour eux ni pain, ni son. La disette a tué à Sancerre, en moins de six semaines, six fois plus de peuple que n'ont fait le canon et le glaive, pendant sept mois et demi de siège.

Le mercredi, vingt-quatrième de juin, il fut conclu, en assemblée générale, qu'on enverrait de nouveau et avec diligence demander secours, tant en Languedoc qu'en tout autre lieu, où il y aurait espérance d'en avoir. On promettait à ceux qui viendraient de leur faire abandon de la moitié et même de la totalité des biens que chaque citoyen possédait ; d'autant qu'on n'avait d'autre merci à attendre de l'ennemi que d'avoir la gorge coupée ; et parce que les députés qu'on avait fait partir, une première fois, n'avaient rien fait, il fut trouvé bon, en cette extrémité, de donner cette commission à des capitaines et personnages qualifiés. En conséquence, le capitaine La Fleur et trois autres officiers furent élus et priés de faire ce voyage ; ce qu'ils acceptèrent. (LÉRY, chap. II.)

Vrai est que plusieurs n'étaient pas d'avis que La Fleur, étant capitaine général, quittât la ville ; mais on n'eut aucun égard à leur réclamation. La Fleur et ses compagnons, bien munis d'argent pour la dépense de la route et de lettres de créance, se préparèrent à partir à cheval, pour faire une plus grande diligence. Afin de faciliter leur départ, on fit, sur les neuf heures du soir, une sortie de cent à cent vingt arquebusiers, qui escarmouchèrent dans la tranchée et autour des forts de l'ennemi, jusqu'à ce que nos gens fussent passés ; mais le matin venu, ceux des camps reconnurent la trace des chevaux de nos envoyés, et, feignant de les avoir pris, ils vinrent nous crier sous les remparts qu'ils tenaient nos hommes, se vantant d'en avoir arrêté dix-sept. Cette dernière circonstance, qu'ils mettaient imprudemment en avant, nous prouva qu'ils mentaient puisqu'il n'était sorti que quatre personnes.

La vérité est qu'en ce moment même nos pauvres députés étaient vivement poursuivis. Ils étaient toutefois parvenus à Ternant, qui est à plus de vingt lieues de Sancerre, aux confins du Nivernais, se faisant passer pour marchands de bois, et ils allaient être introduits dans le château. Leurs chevaux étaient encore à la porte, quand ceux qui les suivaient à la piste arrivèrent presque en même temps qu'eux. Le capitaine Lacroix, l'un des députés, qui s'était arrêté avant d'entrer, n'eut que le temps de se sauver à toutes jambes ; pour La Fleur et ses deux autres compagnons, ils se barricadèrent dans le dit château, en délibé-

ration d'y tenir bon, car la place est assez forte ; mais n'y ayant trouvé ni arquebuse, ni poudre, ni rien de ce qui était nécessaire pour se défendre, ils se sauvèrent dans les bois, déguisés en paysans, et après s'être fait couper la barbe. Là ils se séparèrent, les deux compagnons de La Fleur prirent la route de Suisse, où ils eurent le bonheur d'arriver et furent sauvés. Quant à lui, il repassa la Loire. Mais il fut malheureusement reconnu par le pontonnier avec lequel il avait eu l'imprudence d'entrer dans un cabaret pour boire un coup. « Vous êtes le capitaine La Fleur, lui dit cet homme, je vous ai vu plusieurs fois à Sancerre. » Le malheureux capitaine, se voyant découvert, quitta et laissa là les sabots qu'il portait, à la mode des paysans du pays, dont il avait pris le costume et se mit à fuir pieds nus. Le pontonnier s'élança à sa poursuite en criant : « Au voleur ! au brigand ! arrêtez-le ! arrêtez. »

Or, c'était par hasard jour de foire et les chemins étaient pleins de gens, tellement que La Fleur se vit soudainement environné de toutes parts. Toutefois, courageux et vaillant comme il était, n'ayant ni verge ni bâton pour se défendre, il s'efforça d'ôter l'épée à un passant. On ne lui en donna pas le temps ; la foule l'ayant à moitié assommé à coups de pierres et de bâtons, le fit prisonnier et le mena à Moulins en Bourbonnais, sur une mauvaise charrette.

Quant au capitaine Lacroix, qui se tenait caché de son côté dans une hôtellerie à La Noelle, il fut finalement aussi découvert et ramené prisonnier à Saint-Satur, vers M. de La Châtre.

Ceux de la ville, pendant ce temps-là, continuaient à souffrir horriblement de la faim. Quelques-uns prirent le parti de descendre par les murailles et d'aller se rendre à l'ennemi, qui fit incontinent pendre sans miséricorde tous ces pauvres gens. (LÉRY, chap. XII.)

Bientôt on reçut des lettres du capitaine Lacroix, dans lesquelles il mandait comme quoi il avait été pris et était maintenant prisonnier entre les mains de l'ennemi. Il annonçait que le capitaine La Fleur avait aussi éprouvé le même malheur ; mais que comme il était fort blessé, on ne l'avait pu encore amener au camp. Quant aux deux autres, il disait et il affirmait qu'il les avait vu tuer en sa présence, ce qui était faux, comme on sait, mais on l'avait contraint à écrire cela.

Ces mauvaises nouvelles fâchèrent merveilleusement les assiégés qui ne voulaient pas d'abord y croire et pensaient que ce fussent lettres supposées, mais huit jours après, La Fleur ayant été aussi amené à Saint-Satur, écrivit pareillement et manda qu'on lui envoyât des habits, ce que l'on fit incontinent ; car il n'y avait pas moyen de ne pas reconnaître la lettre et le seing du capitaine-général que tout le monde avait vus souvent. Aueun de nous ne put donc douter de notre malheur.

Cela n'empêcha pas qu'on ne persistât dans la résolution de mourir en se défendant, plutôt que de se mettre aucunement à la merci de l'ennemi. Toutefois, ne voulant retenir personne par force, il fut crié par la ville que tous ceux qui ne voudraient ni ne pourraient se contenter du peu de vivres et moyens qui restaient dans la place, ni

endurer patiemment la disette et famine, eussent à sortir. Autrement, s'ils murmuraient par la suite, on les jetterait par dessus la muraille.

Pourtant, le dix-huitième jour de juillet, M. de Saint-Pierre, que je connaissais pour l'avoir vu à Nîmes, au synode national de 1572, et aussi à La Charité, où il avait passé en poste, un peu avant les massacres, me fit prévenir qu'étant arrivé au camp de M. de La Châtre, il désirait communiquer avec moi, pour trouver un moyen de sauver tant de pauvre monde qui se perdait. L'entrevue eut lieu en effet près de la Porte-Vicille, en présence de nos capitaines et soldats qui se tinrent sur la plate-forme et sur le rempart dudit ravelin. Nous apprîmes alors de sa bouche que ceux de la Rochelle, de Nîmes et de Montauban avaient fait déjà leur arrangement, sans s'occuper d'y faire comprendre les Sancerrois. Je lui répondis que bien que je ne doutasse point de la sincérité de sa parole, il serait difficile de faire croire aux nôtres de pareilles choses. « Vous pouvez, reprit-il, envoyer de vos gens en ces pays pour en être plus assurés. Et comment l'oserions-nous, dis-je à mon tour, puisqu'il nous est impossible de faire sortir aucun des nôtres et que les bons capitaines La Fleur et Lacroix, qui étaient partis à ce dessein, ont été arrêtés et déclarés de bonne prise? » Alors, il me promit qu'il obtiendrait un sauf-conduit de M. de La Châtre, pour ceux que nous enverrions et qu'il nous serait baillé otages jusqu'à ce qu'ils fussent de retour. Je fis part de cette proposition à nos capitaines, mais ils en firent tel mépris qu'on laissa échapper cette belle occasion de savoir positivement à quoi s'en tenir, tant sur les Rochellois que sur les autres affaires qui nous intéressaient et dont nous étions incertains.

Les désertions, cependant, continuaient dans la ville et dans le camp. On continuait aussi de pendre tous ceux de ces déserteurs qui ne trouvaient pas moyen de se soustraire aux assiégeants.

Il y avait dans Sancerre un certain personnage, qui durant le siège, avait déjà fait neuf ou dix voyages, au grand péril de sa vie. Pour la dernière fois, on le fit sortir, un lundi, vingt-septième jour de juillet ; mais, comme on ne pouvait plus espérer qu'il trouvât moyen de rentrer, on lui avait donné deux pigeons (1) des colombiers de la ville, au cou desquels il devait attacher deux petits billets, contenant les nouvelles qu'il aurait apprises ; puis, les lâcher le plus près qu'il pourrait, afin qu'en revenant à leur nid, comme c'est la coutume de ces oiseaux, ils nous apportassent lesdits billets ; mais, quant à l'époque où on attendait ces nouvelles, on s'en vint chercher par les colombiers pour retrouver ces messagers ailés, il n'y avait plus un seul pigeon. Tous avaient été mangés. (LÉRY, chap. XIII.)

(1) Deux pigeons !... Nous avons déjà vu La Fleur et ses trois compagnons partant à cheval ; voilà qu'il y a maintenant des pigeons dans cette ville affamée. Il fallait donc qu'il y eût aussi de l'avoine et des grenailles... Et on mangeait les ordures et les enfants ! Hélas ! ne serait-il pas vrai, là encore, que le populaire en était à la disette quand ses meneurs n'en étaient peut-être encore qu'aux simples privations ?

Toutefois le susdit personnage, contre toute attente, revint lui-même et rentra dans Sancerre, le lundi, sixième d'août, après avoir trompé la sentinelle des assiégeants et sauté la tranchée. Or, il nous apporta nouvelle que M. le duc d'Anjou était élu roi de Pologne, où il s'acheminait avec six mille arquebusiers et douze cents gentilshommes français. Il ajouta que pour le certain, la paix était faite avec La Rochelle, Montauban et Nîmes et que les Sancerrois avaient été omis dans le traité. Il fallut bien alors se résoudre à parlementer et j'ai su depuis, du sieur de La Châtre lui-même, que nous eussions eu beaucoup meilleur traitement que nous n'avons eu, si nous avions profité dans le temps des offres de M. de Saint-Pierre.

Quoi qu'il en soit, le bailli Johanneau lui-même commença à entrer en pourparlers pour la reddition de la place. Comme le dit l'apôtre dans dans sa deuxième épître aux Corinthiens (chap. 1, p. 8 et 9) : « Nous étions tous en extrême perplexité, même de la vie, et avions en nous-mêmes notre sentence de mort. » On n'attendait plus d'autre merci que de passer au fil du glaive, et quant à moi, je tiens pour un miracle qu'il en soit advenu autrement. Le fait est qu'il nous vint bien à point que les seigneurs Polonais se trouvassent en France en ce temps-là, pour y quérir M. le duc d'Anjou qu'ils avaient élu pour leur roi ; car, ayant eu connaissance de l'extrémité où nous étions réduits pour la cause de notre foi (et religion, ils interpellèrent le sieur de Montluc, évêque de Valence, qui leur avait été envoyé en ambassade et le sommèrent de tenir la promesse qu'au nom du nouveau roi il leur avait faite et jurée ; c'est-à-dire de mettre en liberté toutes les villes et personnes molestées en France pour la religion. Ceci ne pouvant leur être honnêtement dénié tout à plat, les pauvres Sancerrois exténués et demi-morts de famine obtinrent, par le moyen de ces bons personnages, que Dieu suscita et envoya de lointains pays, l'aide et protection que leurs voisins, et ceux mêmes de leur propre foi, ne leur avaient pas voulu octroyer.

Il arriva même qu'une partie de ceux qui étaient dans la ville firent de leur mieux pour aggraver notre position déjà si déplorable et nous ôter tout espoir. Le dixième jour d'août, les capitaines Buisson et Montauban se présentèrent en plein conseil et déclarèrent que ne pouvant plus tenir leurs soldats, pour peu que l'on tardât encore à conclure la capitulation, ils étaient décidés à s'en aller avec leurs troupes et grand nombre d'habitants et habitués, lesquels aimaient mieux mourir du glaive que de la famine. Vainement on les pria de patier, leur remontrant que si l'ennemi était averti de ce qui se passait là, il ne manquerait pas de tenir les conditions plus dures : eux répondirent qu'ils ne voulaient plus attendre. Là-dessus s'éleva grand débat, jusqu'à tirer épées et dagues dans la salle du conseil. L'alarme se répandit dans toute la ville, les soldats s'assemblèrent en tumulte, on n'entendait partout que menaces et détestations ; de sorte qu'il ne faut pas douter que le diable, ne nous ayant pu désunir ni abattre autrement, ne

nous dressât cette discorde domestique pour notre dernier mets. Toutefois Dieu, par sa bonté, nous délivra encore et voulut que le tout se rapaisât peu à peu.

Le lendemain, on eut lettres de M. de La Châtre, demandant qu'on ne craignit point de se rendre à lui ; que tous ceux qui étaient dans Sancerre auraient la vie sauve, et, le ministre Delamare, à qui c'était le tour de prêcher ce jour-là, prit son texte des paroles du prophète Joël (chap. II, vers. 8) : « Le Seigneur a pardonné à son peuple et il a dit : je vous enverrai du froment, et de l'huile, et du vin, et vous serez rassasiés, et je ne vous abandonnerai plus en opprobre entre les nations. » Partant de là, il consola le pauvre troupeau qui avait presque perdu l'espérance de voir ni manger jamais pain. Il fit merveilleusement valoir la miséricorde de Dieu, qui venait d'ouvrir une porte de salut à tous ces affligés.

Nous avons su depuis qu'à l'heure même où le ministre prêchait ainsi, le capitaine La Fleur, après avoir été à Bourges, brisé et rompu par la torture pour tirer de lui les noms de certains gentilshommes du pays qu'on prétendait avoir des intelligences avec les Sancerrois, était livré au bourreau, lequel lui avait déjà mis une corde au cou. Ce que voyant La Fleur, convaincu qu'il allait mourir, il fit tout haut une belle prière contenant sa profession de foi, avec protestation qu'il mourait dans la religion pour laquelle il avait combattu. Après quoi, il fut pendu et étranglé et son corps jeté à la voirie sur le pré Fichaud. Mais, comme je l'ai dit, nous n'apprimes cela que plus tard.

De nouvelles lettres de M. de La Châtre arrivèrent encore le jour suivant. Il y disait en somme : qu'encore bien que tous ceux qui étaient dans Sancerre eussent mérité de passer au fil de l'épée, à cause de leur rébellion et obstination, il voulait les assurer de rechef qu'il tiendrait sa promesse de leur sauver la vie. Ces lettres étaient accompagnées de passe-ports pour les députés qui pouvaient venir traiter librement avec lui à Saint-Satur. Et en effet, l'on commença à négocier sérieusement l'accord.

Il envoya de son côté deux de ses capitaines qui furent reçus au logis du bailli Johanneau, où ils dînèrent. Toutefois, parce que notre cuisine était pour lors bien maigre, et que nous n'avions guère à leur offrir que du bon vin dont il y avait encore une grande provision dans la ville, ils avaient eu la précaution de faire apporter du camp leur dîner. Le soir, il se fit assemblée générale au temple Saint-Jean, où les dits capitaines firent entendre aux habitants et habitués la volonté du roi et celle de M. de La Châtre, son lieutenant. Ils donnèrent lecture du traité fait avec ceux de La Rochelle, de Nîmes et de Montauban, et que nous ne connaissions pas encore. Sur quoi on les pria de demander à M. de La Châtre, s'il lui plaisait d'envoyer les conditions de la capitulation qu'il voulait bien faire avec nous.

Et de fait elles furent apportées le soir même. Elles contenaient que ceux de dedans la ville de Sancerre, tant habitants qu'habitués et

réfugiés, pourront exercer la religion prétendue réformée, selon la forme et manière accordées pour les autres sujets du roi tenant le parti de la dite religion. Sa Majesté pardonnera et remettra l'offense faite à elle par les dits habitants et habitués, leur octroyant par sa bonté et sa clémence accoutumées grâce de la vie et garantie pour l'honneur et pudicité de leurs femmes et de leurs filles contre la violence du soldat. Elle leur laisse également la jouissance de tous leurs biens immeubles et pour ce qui regarde les meubles, afin d'éviter les désordres qui accompagnent un pillage, le sieur de La Châtre fera en sorte d'obliger ses soldats à se contenter d'une somme de quarante mille livres qui leur sera payée par la ville, au plus tard le vingt-cinquième jour de ce présent mois.

Ces articles furent lus et acceptés, et dès lors ceux de la ville commencèrent à avoir du pain et de la viande que leur envoyèrent ceux du dehors. (LÉRY, chap. xiv.)

Une partie des réfugiés, sous la conduite des capitaines Buisson et Montauban, avec cent ou cent vingt soldats, ayant l'arquebuse sur l'épaule, sortirent de Sancerre le vendredi vingt-huitième d'août. Ceux de l'armée ennemie accoururent pour les voir passer et s'entre-saluaient les uns les autres, se disant : « Adieu compagnons ». Les capitaines remirent leurs enseignes et cornettes à M. de La Châtre, qui fit lever les mains à tous pour prêter le serment de ne plus jamais porter les armes contre le roi. Cela fait, il leur fit donner des charrettes pour mener les femmes, les enfants et les blessés ou malades, et après les avoir conduits, pendant quatre lieues, du côté de Châtillon-sur-Loire : « Adieu, leur dit-il, soldats allumez vos mèches des deux côtés, et si quelqu'un vous charge, défendez-vous et tirez, vous serez avoués. »

Le lundi, dernier jour d'août, M^{me} de La Châtre entra à Sancerre par la porte Oison. Elle fut saluée à coups de mousquetades, et quelques prêtres, qui étaient accourus là du dehors (car dans la ville il n'y avait plus ni prêtres ni moines depuis longtemps), la conduisirent, avec croix et bannière, depuis cette porte jusqu'au logis qu'on lui avait préparé. M. de La Châtre fit ensuite son entrée avec les troupes et la noblesse du pays et trompettes sonnantes. Les prêtres vinrent aussi le recevoir en chantant leur *Te Deum*. Son premier soin fut de faire rompre les murailles, brûler les portes de la ville, sapper les tours, remplir les fossés, tellement que Sancerre ne fut plus qu'un village à demi ruiné. L'horloge, les cloches et toutes les autres marques de ville furent ôtées; et le bruit fut grand qu'on la voulait raser tout à fait pour mettre en la place un pilier où seraient gravés ces mots : « Ici fut Sancerre. » Quelques jours après, environ vers les neuf heures du soir, les archers du prévôt de l'armée s'en vinrent au logis du bailli Johanneau, qui, se fiant sur la capitulation, se tenait tranquillement chez lui; ils lui dirent qu'à lui voulait parler M. de La Châtre et qu'il eût à venir avec eux. Le bailli fit allumer un fallot, sort de sa maison, et se met en devoir de les suivre; mais quand ils furent à mi-chemin, ils le firent détourner dans une petite ruelle, renvoyant le garçon qui

portait le fallot, et dirent à Johanneau : « Vous allez mourir ici. » Lui, sans s'étonner, ne demanda que le temps de recommander son âme à Dieu, et, s'étant mis à genoux, il pria tout haut et d'un tel zèle que les meurtriers eux-mêmes ont confessé n'avoir jamais ouï mieux parler, ni prier Dieu d'une si belle sorte. Mais, sans même lui laisser le temps d'achever, ils se ruèrent dessus, et le massacrèrent à coups de dagues, puis ils traînèrent le cadavre qu'ils jetèrent dans le puits au bout de la halle.

Sa femme, qui l'attendit toute la nuit, alla le lendemain matin se jeter aux genoux de M. de La Châtre, pour lui demander nouvelle de son mari. On lui répondit qu'il s'était enfui de la ville, et qu'on en était bien fâché pour lui, par la crainte qu'il lui arrivât malheur, « ce qui aurait été évité bien certainement, ajouta-t-on, s'il s'en fût fié à la parole qui lui avait été donnée et s'il se fût tenu chez lui. »

Quand toutes les fortifications furent rasées, M. de La Châtre retourna à Bourges, où il fut reçu et congratulé comme victorieux de la ville de Sancerre, laquelle cependant ne fut pas prise par assaut ni forcée d'armes, mais par capitulation et sous l'assurance d'une paix déjà faite avec les autres de la religion.

Le bailli de Berry et le capitaine Durbois, que La Châtre avait laissés après son départ, pour maintenir la ville avec une compagnie de vieilles bandes, pillèrent les logis où il y avait encore quelque chose à prendre et firent porter et vendre à Cosne les meubles qu'on avait cependant rachetés pour la somme de quarante mille francs, conformément au traité. Pour achever de ruiner complètement les malheureux habitants, ils les accablèrent de tailles et corvées montant à des sommes énormes. La malheureuse veuve du bailli Johanneau eut à payer, pour sa part, dans ce pillage organisé, plus de treize cents livres tournois.

CHAPITRE XXVII

ARGUMENT : LES AMBASSADEURS POLONAIS PRÉSENTENT LA COURONNE
AU DUC D'ANJOU.

ILS LUI FONT RATIFIER LES ARTICLES JURÉS PAR MONTLUC.

DIFFICULTÉS DE BIRAGUE, CHANCELIER DE FRANCE, SUCCESSEUR DE L'HÔPITAL.

LE DUC D'ANJOU ACCEPTE SA NOUVELLE ROYAUTÉ
ET PRÊTE SERMENT.

LE ROI PRESSE LE DÉPART DE SON FRÈRE QU'IL CONDUIT LUI-MÊME.

LES HUGUENOTS DU LANGUEDOC.

LIBELLES. — LE ROI TOMBE MALADE. — NOUVELLES INTRIGUES DE CATHERINE.

LE DUC D'ALENÇON CHEF DES MÉCONTENTÉS.

TENTATIVES SUR LA ROCHELLE. — TROUBLES DANS LE MIDI.

LE ROI DE POLOGNE CONTINUE SON VOYAGE.

IL EST SACRÉ. — MANIFESTE DES PROTESTANTS FRANÇAIS. — LE DUC D'ALENÇON
DEMANDE LA LIEUTENANCE AU ROI.

LA REINE-MÈRE LUI SUSCITE DES DIFFICULTÉS. — COMLOT DE SAINT-GERMAIN.
LA GUERRE CIVILE RECOMMENCE DANS DIVERSES PROVINCES.

LA MOLE ET COCONAS ARRÊTÉS.

LES PRINCES SONT INTERROGÉS. — CONDAMNATION DES CONJURÉS.

LES PRINCES GARDÉS A VUE. — MONTPENSIER EN GUYENNE.

MATIGNON EN NORMANDIE.

MONTGOMMERY, ASSIÉGÉ DANS DOMFRONT, CAPITULE.

CATHERINE DÉCLARÉE RÉGENTE. — MORT DU ROI CHARLES IX.

En ce temps-là, les ambassadeurs de la Pologne étaient reçus en audience publique par le roi, et Sa Majesté les assura que leur arrivée lui avait causé une joie très sensible et qu'elle n'oublierait jamais ce que leur nation venait de faire, à sa recommandation, pour un frère qu'il aimait aussi tendrement. La reine-mère leur fit aussi le plus amical accueil et daigna s'entretenir longtemps en italien avec l'évêque de Posnanie qui entendait cette langue. Le lendemain, tous vêtus de longues robes qui les faisaient ressembler pour la majesté aux anciens sénateurs romains, ils allèrent saluer leur nouveau roi. (DE THOU, t. VII, liv. 57, p. 2. — *Mémoires de Cheverny, ad ann. 1575.*)

« Sire, dit l'évêque de Posnanie, au nom de tous ses collègues, Dieu ayant rappelé à lui Sigismond Auguste, notre roi, le Sénat et tous les Ordres, tant du royaume de Pologne que du grand duché de Lithuanie, vous ont, en la manière ordinaire, élu et proclamé roi des deux nations. Nous vous prions de vous souvenir que c'est à la bonne

opinion de votre vertu, dont nous sommes tous pénétrés, que vous devez cette royauté; c'est donc aussi par la vertu que vous devez la conserver. Maintenant il nous reste à vous prier de vouloir bien jurer l'observation de toutes les promesses que l'ambassadeur de la France a faites au Sénat, en votre nom. » (De Thou, *ubi supra*.)

Henri répondit à ce discours : « Qu'il remerciait Dieu et le Sénat polonais d'avoir été choisi pour roi d'une aussi illustre nation, qu'il ferait tout son possible pour répondre à la bonne opinion qu'on avait eue de lui; qu'on pouvait, quand on voudrait, lui présenter les articles promis de sa part par l'ambassadeur et qu'il était prêt à les ratifier par son serment. »

Deux jours après, ces articles furent en effet présentés. Il y était dit, entre autres choses déjà connues ou moins importantes, que le nouveau roi ferait passer en Pologne, par la voie des banquiers, le revenu de toutes ses possessions en France, qu'il fonderait une université à Cracovie et un séminaire pour la jeunesse, qu'il respecterait et maintiendrait les privilèges et immunités de la nation, et qu'il y aurait un traité d'alliance offensive et défensive avec la France. Mais ce qui surtout parut choquant à la cour et au conseil, ce fut une promesse exigée par les évangélistes polonais que leurs frères de France cesseraient d'être persécutés, et qu'on s'occuperait d'établir une paix solide entre les sujets du roi de France séparés par leurs croyances religieuses.

A cet effet, lesdits ambassadeurs avaient dressé leur demande en ces termes : Premièrement, que le roi Charles IX voulût bien reconnaître ceux de la religion pour ses fidèles sujets, couvrir d'une absolution générale tous les troubles et confusions advenus en France et ordonner qu'il n'en fût plus parlé à l'avenir. Secondement, qu'il fût permis à tous de vivre en liberté de conscience, sans être contraints d'aller à la messe, avec autorisation à ceux qui voudraient passer à l'étranger de vendre leurs biens ou d'en percevoir les revenus, à leur gré, pourvu qu'ils n'allassent point demeurer en terres ennemies du royaume. Troisièmement, que les héritiers des massacrés rentrassent dans les biens, grades et honneurs de ceux auxquels ils succèdent de droit, nonobstant tous arrêts à ce contraires. Quatrièmement, qu'il fût loisible à ceux qui sont hors du royaume d'y rentrer, pourvu qu'ils posent les armes et se mettent sous la protection du roi. Cinquièmement, que les villes que tiennent ceux de la religion, à titre de places de sûreté, ne fussent pas contraintes à recevoir garnison catholique. Sixièmement, qu'il fût informé contre ceux qui ont meurtri et massacré leurs concitoyens au mépris des édits du roi. Septièmement, enfin que pour les prêches et baptêmes le roi assignât un lieu dans chaque province du royaume. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. III, p. 16).

Birague était alors chancelier de France, car il venait enfin de succéder à L'Hôpital. Ce grand homme, après avoir, comme par miracle, échappé aux massacres de la Saint-Barthélémy, pendant lesquels on

avait projeté de se défaire de lui, quoiqu'il eût toujours montré les dehors d'un bon catholique, était mort disgracié dans la retraite où les injustices de la cour l'avaient forcé de s'exiler. Birague donc, qui occupait sa place, se montra consterné de la dernière demande des ambassadeurs polonais, concernant les protestants français. Il réclama qu'on lui fit voir ce que Montluc avait promis sur ce point, soutenant que dans les instructions que le roi avait données à son ambassadeur, il ne pouvait ni ne devait se trouver rien de semblable à une telle promesse. (BRANTÔME, *Éloge du connétable de Montmorency*.)

L'évêque de Valence, interrogé à ce sujet, avoua en effet que les instructions ne parlaient pas d'un cas pareil qu'on n'avait pas prévu ; mais qu'il avait été obligé de faire cette concession, pour fermer la bouche aux ennemis de la France, et pour ramener les évangélistes polonais furieusement aliénés par les bruits qu'on avait répandus au sujet de l'atrocité des massacres de la Saint-Barthélemy ; qu'il avait été contraint de faire ce sacrifice à la haine des uns et au désir des autres ; mais qu'au fond, cette affaire ne regardant pas les Polonais, qui n'avaient aucun droit de se mêler de ce qui se passait en France, la promesse qu'on lui avait extorquée n'engageait nullement le roi, maître de ne la point tenir, comme étant attentatoire à ses droits. Cette théorie de Montluc, qui a laissé pourtant la réputation d'un homme probe et tolérant, prouve une seule chose : c'est qu'il est bien difficile de se mêler aux intrigues politiques des rois et de conserver la dignité de son caractère.

Malgré cette explication, on trouva et on jugea qu'il y avait eu témérité outrée et présomption inexcusable de la part de l'ambassadeur à dépasser ainsi ses pouvoirs, et le pauvre Montluc fut disgracié. Pourtant le roi, après avoir éludé par tous les prétextes imaginables la ratification de cet article, finit par le rejeter nettement et absolument. Il est vrai que l'évêque de Posnanie, en sa qualité de prélat catholique, avait d'avance été gagné par le nonce du pape et qu'il voulut bien ne pas se montrer trop exigeant au sujet de cette affaire. (DE TUOR, *ibid.*, p. 6.)

Le roi Charles renvoya les autres articles de la convention faite avec les Polonais, à sa mère, qui amusa si bien ces bonnes gens, peu accoutumés à de pareilles subtilités, qu'ils se tinrent pour satisfaits, sans avoir rien obtenu au fond de ce qu'ils demandaient. (MÉZERAY, t. II, p. 4450.)

Il y eut ensuite une grande messe célébrée à l'église de Notre-Dame et où assistèrent tous les grands du royaume, les ambassadeurs des puissances alliées et ceux de la Pologne. Et là, Henri d'Anjou, nouveau roi des Polonais, jura au nom de Dieu, la main sur l'Évangile, qu'il conserverait inviolablement les droits de tous ses sujets, tant Lithuaniens que Polonais. Le roi très chrétien jura également qu'il tiendrait religieusement les promesses faites par son ambassadeur, telles qu'il les avait déjà ratifiées dans les conférences qui avaient précédé ; puis, le

décret d'élection fut lu publiquement avec la solennité requise, sur un théâtre dressé à cet effet dans la grande salle du palais, où toute la famille royale et toute la cour se trouvaient en habits magnifiques. (*Mémoires de Cheverny, ad ann. 1575.*)

« Trois raisons, était-il dit dans ce décret, ont décidé le choix de la nation : premièrement, la splendeur de la maison de Valois ; secondement, les dons de la fortune et de la nature rassemblés dans Henri ; et, en troisième lieu, les grands services qu'il a déjà rendus à la religion, ainsi que la parole qu'il a donnée de faire passer en Pologne tous les revenus des biens immenses qu'il possède en France. » Le décret était muni de cent sceaux des principaux palatins et électeurs, et il avait été apporté par respect sur les épaules de deux des ambassadeurs. Henri répondit qu'il se trouvait très honoré du décret de l'illustrissime république et qu'on ne pouvait être plus satisfait qu'il ne l'était. Il ordonna à son chancelier Hurault de répondre plus au long. (De Thou, *ubi supra*, p. 9.)

Celui-ci prononça à l'instant un beau discours dans lequel il félicita les Polonais d'avoir donné leur suffrage à celui qui en était le plus digne, quoiqu'il fût éloigné et étranger. « Le nouveau roi, dit l'orateur, qui s'était bien préparé, ne démentira pas les bonnes espérances que vous avez conçues de lui. Il est déjà tout prêt à quitter, pour l'amour de ses nouveaux sujets, le roi, son frère bien-aimé, la reine sa mère, à laquelle il a de si grandes obligations, et la France si belle qui l'a vu naître et où il est adoré ; mais il n'oublie pas que les rois se doivent à leurs sujets. À l'avenir, notre glorieux Henri ne veut plus avoir d'autre patrie que la Pologne. Partons donc, messieurs, rien ne nous retient plus et allons où la volonté de Dieu et l'amour de la foi chrétienne nous appellent. »

Ces derniers mots excitèrent un enthousiasme général. La musique du roi entonna le *Te Deum*. Puis, Charles, avec un air digne et serin, s'avança le premier vers le trône où son frère était assis, l'embrassa et le baisa suivant l'usage qui se pratique entre les rois. Les autres princes du sang vinrent le saluer chacun à leur tour « et en la manière qui convenait à son rang », et enfin les ambassadeurs de Pologne eurent la permission de baiser cette main qui avait déjà fait tant de belles actions. (De Thou, *ubi supra*, p. 10.)

Le lendemain de la lecture du décret, le roi voulut que son frère, armé de toutes pièces, fit son entrée à Paris. La pompe fut magnifique. Henri s'avança à cheval, sous un parasol, depuis la porte Saint-Antoine jusqu'aux portes du palais. La foule criait sur son passage : Vive le roi de Pologne ! et le soir, il y eut grand régal à la cour, au palais des Tuileries, que la reine-mère faisait construire (1). Seize jeunes filles de condition, habillées en nymphes et représentant les seize provinces de

(1) Je n'ai trouvé nulle part cette division de la France en seize provinces que rapporte de Thou. Auguste l'avait divisée en quatre provinces. Les empereurs qui

la France, parurent sur un rocher factice qui marchait de lui-même autour de la salle. Elles chantèrent des vers de Ronsard et de Daurat à la gloire de la France et du roi de Pologne. (DE THOU, *ubi supra*, p. 10.)

Le pape, pour féliciter le prince de son heureuse élection et pour reconnaître les services qu'il avait rendus à la religion catholique par tant de batailles et de brillantes victoires, lui envoya la Rose d'or, par Scraphin Olivier, « homme d'une rare candeur et d'une doctrine aussi profonde que douce et agréable. » (MÉZERAY, t. II, p. 1149.)

On avait cependant reçu des lettres de l'empereur et de la diète assemblée à Francfort, lesquelles accordaient, suivant la demande qui en avait été faite, le passage au travers de l'Allemagne, pour le nouveau roi et pour toute sa suite. Henri, pourtant, reculait toujours son départ et cherchait tous les prétextes possibles pour passer l'hiver à Paris. On voyait bien que les délices de la cour, la tendresse de sa mère et cette autorité presque royale qu'il devait à son titre de généralissime, emploi si facile et si glorieux du reste, étaient de trop fortes attaches qu'il n'avait pas envie de rompre. Mais il avait encore une raison plus secrète et bien plus puissante que toutes celles-là. « Comme il avait l'âme fort molle et propre à recevoir les impressions amoureuses, la beauté de la jeune princesse de Condé avait si fortement blessé son cœur, qu'il préférerait la vue de ce charmant objet à une couronne et à toutes les autres considérations du monde. Il est vrai que la vertu de cette grande princesse ne devait lui laisser aucune espérance. Mais le duc de Guise, qui avait épousé sa sœur, n'avait point eu honte d'offrir son entremise, et le cardinal de Lorraine lui-même, avait, disait-on, donné ce conseil à son noble neveu, lui enseignant de plus de quelle façon il devait s'y comporter. » Le but de ces illustres seigneurs, en se rabaisant à d'aussi vils moyens, était de gagner le cœur de Henri par la route la plus sûre de toutes, celle de flatter ses passions et d'entrer dans la confiance de ses faiblesses, et en effet, le voluptueux prince était devenu tellement l'ami du duc, qu'il n'eût su vivre un moment sans l'avoir auprès de lui. (DE THOU, *id.*, 1^o 15. — MÉZERAY, t. II, p. 1152.)

Quoi qu'il en soit, Charles IX, qu'on avait toujours vu ne s'occuper guère que de chasse et qui semblait s'être résigné à laisser l'autorité suprême, ainsi que toutes les affaires de l'État, entre les mains de la reine-mère et de son frère, sembla s'être subitement réveillé de cette apathie. Il sacra et jura par le nom de Dieu, ce qui lui était très ordinaire, à cause de la mauvaise éducation qu'on lui avait donnée, que le roi de Pologne ou lui sortiraient à l'instant même du royaume. « Je veux que tout cela finisse, exclama-t-il, et savoir au juste quel est le maître ici, de moi, ou de ce beau fils préféré de la reine? » (DE THOU, p. 15.)

suivirent la divisèrent en quatorze, puis en dix-huit. Sous les rois français, elle fut divisée en douze gouvernements, et avant la Révolution on avait adopté la division en trente-deux provinces,

Depuis ce temps, en effet, il ne cessa de donner à sa mère toutes les marques possibles de son mécontentement. Lui, qu'elle avait accoutumé à lui obéir en tout, avec toutes sortes de marques de respect, il ne la regardait plus qu'avec un visage sévère. Il tenait des conseils secrets avec quelques favoris, sans l'y appeler ; et il lui fit même un jour refuser par l'huissier la porte de son cabinet. « On ajoute même qu'il avait senti le vent de quelque bouillon ou saupiquet italien », car en ce temps, il défendit que nul n'entrât en sa cuisine et il se servit de gens non accoutumés pour son boire et son manger. Il alla même jusqu'à faire changer toute la vaisselle de service. (MÉZERAY, t. II, p. 1155. — *Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. III, n° 25.)

Catherine, qui en effet s'ingéniait à trouver les moyens pour garder auprès d'elle son bien-aimé fils, ou du moins de le tenir dans quelque province qui ne fût pas trop éloignée, avait déjà négocié auprès du prince d'Orange, pour que le dit Benjamin eût le commandement général des forces des confédérés en Flandre. Aux bonnes gens du conseil, elle disait que c'était un moyen de le faire passer bien plus aisément par le Danemark ; mais à la fin, il fallut bien céder à la volonté si brutalement manifestée du monarque. Elle fit venir son cher Henri dans son appartement et le conjura, avec toutes sortes de flatтерies, de sortir du royaume, pour guérir les soupçons du roi son frère. Elle lui donna, pour le mieux décider à lui obéir, l'assurance qu'elle avait des moyens infailibles de le faire revenir bientôt ; mais il fallut que le duc de Guise lui-même intervint, et promit au prince que les intérêts de sa passion amoureuse n'en souffriraient pas. Sur ce, il donna son consentement à un aussi prompt départ. (MÉZERAY, t. II, p. 1154.)

Charles voulut l'accompagner lui-même, et partit pour Villers-Cotterets, résolu de conduire son frère jusqu'aux frontières du royaume, afin d'être plus sûr que rien ne le retiendrait en France ; mais à son arrivée dans cette ville, il fut obligé de donner audience aux députés des huguenots du Languedoc et de la Guyenne, qui ayant eu connaissance des demandes faites en leur faveur par les ambassadeurs Polonais, ne voulaient plus s'en tenir aux conditions de l'édit de pacification fait à la Rochelle, et espéraient obtenir beaucoup mieux. (DE THOU, *ubi supra*.)

En effet, aussitôt qu'il avait été question de cette exigence de l'ambassade relativement aux protestants français, il avait été proposé une assemblée à Compiègne, dans laquelle il serait décidé s'il était urgent de convoquer les États-Généraux que quelques-uns réclamaient, comme le meilleur moyen de rétablir l'ordre dans le royaume. Mais de temps immémorial, pareille demande a comme chacun sait, toujours été regardée par les gouvernements comme le mot de ralliement de tous les mécontents, et Catherine ne cherchait que des moyens dilatoires pour éviter d'en venir à une pareille mesure, tout en ayant l'air de s'en occuper. Les protestants, au contraire, et surtout ceux des provinces du

midi, affectaient de prendre la chose au sérieux ; plusieurs de leurs baillages avaient même déjà commencé la rédaction de leurs cahiers, et la députation huguenote dont il est question en ce moment se présentait dans le double but de demander l'accomplissement de cette promesse et l'exécution des engagements solennellement pris, au nom du roi, par l'ambassadeur Montluc, en faveur des réformés français.

Après avoir très humblement remercié le roi de ses bontés pour ceux de leur religion, les députés le supplièrent de ne pas trouver mauvais, s'ils venaient encore lui demander de plus grandes sûretés que celles qui leur avaient été beaucoup trop parcimonieusement accordées. « Nos ennemis, disaient-ils, sont beaucoup trop puissants à la cour de Votre Majesté, et puisqu'ils ont bien pu vous contraindre, sire, à vous déclarer par lettres patentes l'auteur de l'épouvantable massacre auquel, par lettres précédentes et plus croyables, vous vous protestiez étranger, ne devons-nous pas craindre que ces mêmes ennemis ne parviennent également à faire rompre la paix présente, quand elle ne fait à peine que poindre et qu'elle ne nous donne aucune garantie. Nous vous demandons donc, pour empêcher ce malheur, que nos villes de sûreté soient gardées par des soldats de notre religion, et qu'outre celles qui sont désignées dans le traité, on nous en accorde deux autres dans chaque province, pareillement gardées par une garnison choisie et payée par nous. Qu'il vous plaise d'ordonner de plus que l'exercice de notre religion puisse se faire librement par tout le royaume, sans distinction de lieux, et qu'il soit établi en quelque endroit convenable un parlement protestant pour juger nos procès ; que nos ministres soient payés des décimes qui se prélèvent sur nos biens ; que les auteurs et conseillers des massacres de la Saint-Barthélémy soient recherchés et punis comme assassins et perturbateurs du repos public ; que les mariages des prêtres et des moines qui ont embrassé notre foi soient déclarés valides, en sorte que les enfants qui en sont issus puissent hériter de leurs auteurs ; et enfin que tous les princes, les magistrats et les divers ordres du royaume soient tenus de s'engager par serment à l'observation de ces articles. » (DE THOU, *ubi supra*.)

« Si Condé était encore en vie, dit la reine-mère, en entendant la lecture d'une semblable requête, et qu'il fût dans le cœur de la France à la tête de vingt mille chevaux et de cinquante mille hommes de pied ; qu'il fût, de plus, maître de nos principales places fortes, il n'oserait pas demander la moitié de ce que ces misérables ont l'insolence de nous proposer. » Le roi, quoique plus irrité encore, sut cependant dissimuler sa colère et renvoya les députés à Damville, qui leur donnerait plus tard, dit-il, audience dans un lieu dont on conviendrait « et qu'ils recevraient bientôt des ordres à cet effet. » (DE THOU, *fo* 17.)

Cette promesse, qu'on se mit peu en peine de remplir, ne calma aucunement les esprits, qui tous tendaient à une nouvelle guerre, et un grand nombre d'écrits séditieux inonda toute la France. C'est à cette occasion qu'on imprima de nouveau le fameux traité d'Étienne de la

Boétie, intitulé *De la servitude volontaire* et composé plus de vingt-quatre ans auparavant. L'auteur n'avait eu pour but, disait-on, que de prouver « que les princes ont les mains longues » et que leur puissance se communique si bien de l'un à l'autre, qu'il s'en forme comme une espèce de réseau qui captive tous les hommes et les subjugué nécessairement; mais ceux qui firent la réimpression de cet ouvrage lui trouvaient un tout autre sens, et je suis de leur avis.

Un autre traité, sous le titre de « Franco-Gallia », composé par le célèbre juriconsulte François Hotman, fut distribué partout, avec profusion, pour disposer l'esprit public à la révolte. Hotman, en effet, prétend prouver que ce beau royaume de France, le plus florissant de toute la chrétienté, n'est ni héréditaire, ni patrimonial, mais qu'il se doit donner par les suffrages du peuple à chaque vacance, et que de plus les États généraux du royaume, supérieurs au pouvoir monarchique, ont toujours le droit de déposer un mauvais souverain. Cela peut être vrai au goût de plusieurs, mais c'était bien hardi pour le temps. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. II.)

On fit aussi reparaitre un livre autrefois édité en Allemagne, du temps du siège de Magdebourg, mais qu'on augmenta considérablement d'arguments, de preuves et d'exemples nouveaux. Sous prétexte d'y traiter de *l'Obéissance due au magistrat, selon la parole de Dieu*, on y démontre assez brutalement que l'obéissance que l'on doit à Dieu est infinie; mais que celle que l'on doit aux hommes a des bornes déterminées par la raison; d'où l'on conclut que des sujets évidemment opprimés et dont les justes droits étaient méconnus, pouvaient, en toute justice, recourir aux armes et défendre leur liberté par tous les moyens en leur pouvoir.

Il y eut encore un autre écrit fort en vogue et rédigé absolument dans le même esprit, mais avec plus de cynisme encore. Il était intitulé: « Dialogue politique sur la puissance, l'autorité et le devoir des princes et sur les droits et la liberté des peuples. » (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. III, n° 87.)

« Les princes, dit un des interlocuteurs, sont appelés Dieux dans l'Écriture, parce qu'ils sont pour les peuples l'image de Dieu et comme ses vicaires. Non toutefois que Dieu se démette du gouvernement souverain pour le leur résigner, seulement il en fait comme ses ministres et organes pour la police de leurs semblables, à condition qu'ils seront eux-mêmes soumis à sa loi, car sa loi doit passer avant tout. » On discute ensuite quel est le plus louable des gouvernements, et après avoir prononcé que c'est le gouvernement monarchique, on demande quel vaut mieux de la monarchie héréditaire ou de l'élective? Et attendu que dans la première, le pouvoir peut échoir à des gens indignes ou incapables par l'âge et les talents, l'auteur préfère la seconde. Il pose pour principe que les rois ont été créés pour les peuples, non les peuples pour les rois, « vérité, dit-il, qui s'oublie facilement dans les royaumes héréditaires. Le tyran, ajoute-t-il, n'est pas seulement celui

qui s'empare d'un royaume où il n'a aucun droit d'hérédité ou d'élection, mais aussi celui qui, élu ou héritier, ne gouverne pas pour le bien et l'intérêt général de ses sujets. L'usage du glaive appartient incontestablement au prince, pour faire respecter son autorité légitime; mais il appartient plus incontestablement encore aux peuples pour défendre leurs droits injustement attaqués. Or parmi ces droits, le plus légitime de tous est la liberté de conscience. » Pour conclusion, on trouve « qu'il est juste et bon d'obéir au prince qui n'est pas tyran, c'est-à-dire qui gouverne sa nation avec équité et conformément à la loi de Dieu dont il est le mandataire, mais qu'il est juste et même louable de châtier les tyrans. »

Enfin il parut un pamphlet satyrique où l'on rendait compte d'un conseil tenu à Blois, sur les moyens d'établir en France le pouvoir despotique, tel qu'il existe en Turquie. Dans ce libelle, on introduisait un certain chevalier Poncet qu'on faisait présenter par le chancelier Birague au roi, à la reine-mère et au duc d'Ajou. Poncet disait à ces hauts personnages qu'il avait beaucoup voyagé, mais qu'il n'avait vu de monarque véritablement digne de ce nom qu'en Turquie, où le sultan était tout à la fois maître des emplois, des biens et de la vie de ses sujets. Que pour ce faire il avait sa troupe de Janissaires, qu'on nomme ordinairement les enfants du grand seigneur, et qui se chargent de contraindre tout le monde, sans exception, à une obéissance sans bornes, sans qu'aucun prétexte de rang ni de naissance ou de famille puisse être invoqué par qui que ce soit. Qu'on ne souffre au reste dans cet empire aucune autre religion que celle dont le prince fait profession. Que les particuliers n'y possèdent en propre ni ville, ni châteaux, ni fiefs, ni seigneurie; mais que tout est au prince et gouverné par ses gens qui sont là comme ses fermiers, qu'il peut changer ou faire étrangler à sa volonté, et dont il est toujours l'héritier. Aussi n'a-t-il aucun besoin d'établir d'impôts et de capitations contre lesquels les sujets disputent toujours. Il prend ce qu'il veut, parce que tout est à lui, et ses sujets n'ayant, à proprement parler, aucun bien propre ni héréditaire, ne peuvent même avoir la moindre idée d'entreprendre la moindre chose contre le maître de qui ils tiennent tout.

Or pour établir en France un ordre de choses aussi désirable, il ne faudrait que se défaire de tous les grands seigneurs et, petit à petit, du reste de la noblesse. Cette classe ne se trouve là que pour gêner le pouvoir du roi. Le moyen bien simple pour atteindre ce but indispensable, c'est d'entretenir la guerre de religion; les plus braves y périront, selon toute apparence, et on ne manquera pas ensuite de bons prétextes pour se défaire de ceux que le sort des combats aura épargnés.

Comme complément de ce premier moyen, il faudra que le roi se fasse une maxime capitale de ne donner aux gens capables, par leurs talents et leur naissance, ni emplois, ni honneurs, ni dignité, où ils puissent obtenir de la popularité. Il ne doit leur confier que des fonctions qui pourront les rendre odieux, ou bien dans lesquelles il y aurait

beaucoup de dépenses à faire, ou beaucoup de périls à essayer. Il faudra surtout, et c'est le point le plus important, éviter de convoquer les États-Généraux, parce que c'est dans ces assemblées que la nation se retrempe, et trouve de nouvelles forces contre la tyrannie. Ceux donc qui auraient l'audace d'en prononcer seulement le nom, doivent être sévèrement châtiés et traités comme perturbateurs du repos public.

Cela fait, il restera encore à abattre, dans les villes et les provinces, ce qu'on appelle la bourgeoisie. Les prétextes ne manqueront pas. On détruira tous ceux qui, dans ces guerres, n'ont pas pris le parti du roi; et dans cette catégorie il sera facile de ranger les gens dont on aurait quelque chose à craindre; [après quoi on pourra, avec la certitude de ne plus rencontrer d'opposition, démanteler toutes les places fortes du royaume, abattre tous les châteaux des grands et de la noblesse et établir pour toujours, comme base inébranlable du pouvoir royal, la religion qu'il plaira à Sa Majesté d'approuver de sa pleine puissance.

Ce qui parut comique, c'est que le chevalier Poncet, qui était un personnage réel, répondit sérieusement à cet écrit. Il affirma que c'était une pure calomnie, qu'il n'avait jamais eu l'occasion, ni l'idée de s'occuper du gouvernement de la Porte, qu'il n'était pas allé à Blois à l'époque où l'on prétend que ce conseil secret s'y est tenu, et que de sa vie il n'a rien dit au roi ni à la reine de ce qu'on se plaît à lui faire dire.

Alors parut un autre libelle sous le titre bizarre de « Lunettes de cristal ». « C'est bien et véritablement bien le sieur Poncet, dit ce livre, qui, par ses conseils, voudrait nous procurer une nouvelle Saint-Barthélemy. C'est lui et tous ces autres aventuriers qu'il n'est besoin de nommer, qui, venus en France sans souliers aux pieds, maintenant se gobegeant dans les premières charges de l'État, sont la cause de tout le mal que nous voyons. N'ont-ils pas déjà, ces beaux fils, avec des drogues, jadis heureusement inconnues dans ce bon pays de France, et qu'ils nous ont apportées d'au-delà des mers, empoisonné le prince de Porcien, la reine de Navarre, d'Andelot et une foule d'autres braves et généreux seigneurs? Maintenant n'en préparent-ils pas une dose pour le duc d'Alençon lui-même, et pour les Montmorency? En attendant, n'ont-ils pas déjà fermé tout accès aux charges et honneurs à tous ceux qui les méritent le mieux par leurs services passés et par leur dévouement au roi? Et ces charges, à qui ont-elles été données? A des Birague, à des comte de Retz, à des inconnus venus on ne sait d'où. Ainsi donc chacun peut déjà voir clairement se développer et marcher leur épouvantable plan. Déjà ils ont rempli la France de querelles et de divisions, en mettant aux mains les grands du royaume les uns contre les autres, afin d'exécuter, par ce moyen, ce que le fer et le poison pourraient encore leur laisser à faire. Ils ont armé Montluc contre Damville, Joyeuse contre d'Acier son parent, Villars contre les Montmorency ses neveux.

Qu'on les laisse faire, et bientôt notre pays si florissant n'aura plus rien de son ancienne splendeur. L'ignoble et insolente administration de l'étranger sera complètement établie sur les ruines de notre ancien et patriotique gouvernement. « On voit que cette fois le libelliste s'adressait plus haut; c'était la reine-mère elle-même et ses favoris qu'il flagellait sur les épaules du chevalier Ponceet. »

Tout à coup le roi Charles IX tomba dans une maladie fâcheuse qui donna matière à bien des discours; car on se rappela la colère qu'il avait manifestée, en voyant la reine-mère et le duc d'Anjou chercher tous les moyens d'entraver le départ de ce dernier pour la Pologne. On parlait aussi tout bas des craintes et des soupçons que lui-même n'avait pu s'empêcher de concevoir et des précautions extraordinaires qu'il avait jugé convenable de prendre jusque dans ses cuisines. Quoi qu'il en soit, le malheureux monarque, en proie à un mal qui ne lui donnait pas de relâche, s'avançait visiblement chaque jour vers la tombe. (De Thou, *ubi supra*, p. 25.)

Il alla cependant conduire son frère jusqu'à Vitry-sur-Marne; mais il fut obligé de s'arrêter-là. Il exigea qu'Henri continuât son voyage, et la reine-mère accompagna le nouveau roi de Pologne jusqu'à Nancy.

Avant de se séparer de ce fils bien-aimé, elle eut avec lui un long entretien secret, et ce ne fut qu'après bien des larmes répandues, de part et d'autre, qu'elle le laissa enfin s'éloigner. « Allez, mon fils, lui dit-elle, en lui faisant ses derniers adieux, vous n'y demeurerez pas longtemps, je vous le promets. » (MÉZERAY, t. II, p. 1154.)

Elle reprit aussitôt la route de France, où de nouvelles intrigues de sa politique brouillonne et soupçonneuse réclamaient sa présence. Elle savait que le duc d'Alençon n'avait pas pour elle la même tendresse que Henri, et elle craignait extrêmement que ce jeune prince ne vint à se faire donner la lieutenance générale du royaume, comme Henri l'avait eue. Elle savait que d'Alençon pendant le siège de La Rochelle, où il servait sous son frère, s'était déjà abouché avec ceux des seigneurs qui n'approuvaient pas la marche du Gouvernement livré tout entier par la reine-mère à des étrangers, et ces seigneurs l'avaient proclamé leur chef. Le roi de Navarre, le prince de Condé, La Noue lui-même, le vicomte de Turenne, la famille entière des Montmorency, le maréchal de Cossé et beaucoup d'autres des plus grands et des mieux famés de la noblesse étaient du nombre de ces mécontents qui prirent le nom de politiques, pour se distinguer des catholiques et des huguenots, et pour ne pas mêler la religion à leurs débats. On avait alors tenu un conseil pour concerter les mesures à prendre contre les abus dont on se plaignait. Quelques-uns voulaient qu'on s'emparât d'abord de deux ou trois places fortes, telles qu'Angoulême, par exemple, et Saint-Jean-d'Angély, et qu'ensuite on invitât tout ce qu'il y avait de bons Français, protestants ou autres, à venir se ranger sous la conduite du duc d'Alençon. (*Mémoires de Bouillon, ad ann. 1575.*)

Mais La Noue démontra que cette entreprise était téméraire et ne

servirait qu'à exposer les princes et ceux qui la tenteraient à un danger évident, attendu que le roi avait déjà une armée toute prête et en état de les écraser, avant qu'ils pussent réunir la moindre troupe. On parla aussi de surprendre la flotte qui était devant La Rochelle, et parmi les officiers de laquelle on avait beaucoup d'intelligences ; les plus bouillants voulaient qu'on s'y embarquât, et qu'on s'en allât droit en Angleterre demander le secours de la reine Élisabeth. « L'éclat d'un pareil coup, disaient-ils, ne pouvait manquer de faire lever tout le royaume. »

La Nonne ne fut pas encore de cet avis ; il représenta qu'il ne fallait pas se fier aux Anglais, dont la jalousie ne serait jamais disposée à aider véritablement la France, quand ce serait pour le véritable intérêt de ce royaume ; qu'Élisabeth s'ennuierait bien vite d'avoir chez elle un prince du sang, et de la dépense qu'elle serait obligée de faire pour lui et pour eux ; que son intérêt présent, surtout quand elle était déjà assez occupée des affaires de l'Écosse, n'était pas de se mettre encore sur les bras une guerre avec le souverain de la France, et qu'enfin ce serait chose honteuse, à des gens de leur rang et de leur patriotisme, d'aller bassement mendier le secours de l'étranger, pour le ramener encore une fois en armes sur le sol de la patrie. (*Vie de La Noue.*)

Cet avis d'un homme également estimé par sa sagesse et sa probité, avait arrêté, pour le moment, les projets fougueux de toute cette jeunesse ; mais le secret pourtant n'avait pu être si bien gardé qu'il n'en vint quelque soupçon à la cour, et voilà pourquoi Catherine de Médicis, prévenue contre le dernier de ses fils, à cause des liaisons où elle le voyait engagé avec tant de gens qu'elle ne pouvait regarder comme ses amis, s'était si fort hâtée de revenir auprès du roi malade.

Elle s'appliqua à tourner l'esprit de ce prince et à l'indisposer contre son frère. Elle voulait même qu'il donnât la lieutenance du royaume au duc de Lorraine. Ce prince, comme on sait, était gendre de Catherine, et celle-ci ne doutait pas qu'avec un pareil lieutenant-général qui lui devrait une si haute dignité, elle ne continuât à jouir de cette puissance suprême à laquelle elle tenait plus qu'à tous les liens de famille.

En même temps, pour rabattre les prétentions des huguenots, devenus encore plus exigeants depuis qu'ils se sentaient appuyés par le parti des politiques, elle fit adopter dans le conseil secret qu'on se saisirait de la personne du maréchal François de Montmorency, dans sa propre maison de Chantilly, que Damville serait également arrêté et dépouillé de son gouvernement du Languedoc, et que des commissions seraient distribuées pour lever gens de guerre par toute la France. Le maréchal de Retz devait aussi aller mettre sur pied quelques compagnies de reîtres, en Allemagne, moyennant quatre cent mille francs qui lui furent comptés ; et il fut résolu qu'en attendant, on tenterait une surprise contre la Rochelle, sans se mettre en peine du traité qui avait été conclu en cette ville. (*Mémoires de l'état de France sous Charles IX*, t. III, p. 50.)

La reine chargea Biron, le comte de Lude et Puy-Gaillard, d'essayer de s'en rendre maîtres, et ceux-ci ouvrirent des relations avec un nommé Jacques de Lyon, l'un des bourgeois notables, lequel en gagna plusieurs autres. Il fut convenu qu'on débaucherait, à prix d'argent, le plus de soldats de la garnison qu'on pourrait ; qu'avec leur secours, Jacques de Lyon se rendrait d'abord maître de la place, et qu'il en ouvrirait ensuite les portes à Biron. (DE Thou, *ubi supra*.)

Le maire ayant eu révélation de ce complot, fit citer par un huissier de Lyon à comparaître devant lui, et comme celui-ci refusa d'obéir à la citation, il fut tué dans sa propre maison par les gens qu'on avait envoyés pour le prendre. Ses papiers furent saisis et on y trouva, avec le plan de la conspiration, les noms de ceux qui y avaient pris part. Ils furent tous arrêtés, et après qu'on eut tiré d'eux par la torture l'aveu de leurs projets, ils furent rompus vifs et leurs membres exposés sur la roue. On ne fit grâce de ce supplice qu'à l'un d'eux, qui ayant été maire de La Rochelle, se trouvait pour cette cause en jouissance des privilèges de la noblesse. Celui-ci eut simplement la tête tranchée.

Pour Biron et Puy-Gaillard, qui se tenaient déjà cachés dans les environs, avec leurs troupes toutes prêtes à entrer dans la ville, quand les portes leur en seraient livrées, ils se retirèrent, niant toujours qu'ils eussent rien su d'un pareil complot. Le roi écrivit lui-même aux Rochellois qu'il détestait cette conjuration. Il leur jura qu'elle avait été ourdie à son insu, et qu'il était ravi de la punition des coupables. Les Rochellois crurent ce qu'ils voulurent de cette belle protestation. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. III, p. 155.)

D'un autre côté, les huguenots du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc et de la Guyenne, se trouvant les plus nombreux dans diverses places, s'en rendirent tout à fait maîtres. Montbrun se mit encore une fois à leur tête, et ils recommencèrent comme de plus belle à piller les riches abbayes et à dévaster les couvents. Un certain homme de guerre nommé Glandaye, qui n'était pas protestant, mais qui, comme il le dit lui-même, « portait une épée dont la pointe était protestante, » profita de cette occasion pour s'emparer de la ville et du château d'Orange, dont il chassa le gouverneur, et de là il se mit à faire des courses dans le comtat d'Avignon, à ravager le pays et à voler les marchands sur les routes. (DE Thou, t. VII, p. 26 *et seq.*)

Ceux du Béarn s'étaient également ouvertement prononcés, et, si une nouvelle guerre civile n'était pas officiellement déclarée, elle existait déjà par le fait.

Pendant ce temps-là, Henri continuait son voyage vers la Pologne ; mais avec peu d'empressement. Il emmenait avec lui plus de six cents jeunes Français, tous gentilshommes et fort braves. Ayant passé le Rhin, il alla loger à Heidelberg, dans le château de l'électeur Palatin, qui le reçut fort honorablement. Il y avait dans cette demeure princière une galerie ornée de portraits de quantité de princes et de grands hommes, parmi lesquels était le portrait de Coligny. « Voilà, dit l'élec-

teur à son hôte, en lui faisant remarquer cette peinture, celui de tous les Français que j'ai toujours regardé comme le plus zélé pour la gloire de son pays ; et je ne crains pas de dire à Votre Majesté que le roi et toute la France ont fait une perte irréparable. » Henri sentit vivement ce qu'il y avait de blessant pour lui dans ces paroles. Mais il dissimula et ne répondit rien. Seulement, dès le lendemain, il se remit en route.

Partout il fut accueilli avec de grands honneurs. Enfin, le vingt-cinquième jour de janvier 1574, il arriva sur les frontières de ses nouveaux États. Un corps de Polonais était venu à sa rencontre, et, dès que ceux qui le composaient aperçurent leur roi s'approchant dans un carrosse ouvert, ils descendirent de cheval et le saluèrent à la manière de leur pays, le remerciant de s'être enfin rendu parmi eux, où les vœux de toute la nation l'appelaient avec impatience. Henri continua sa route en carrosse par un chemin qu'il fallut lui frayer à travers les neiges dont la terre était toute reconverte.

On venait d'achever les obsèques de l'ancien roi, et l'arrivée du nouveau changea tout cet appareil de tristesse. Chacun reprit ses habits de fête pour se présenter au monarque, et la foule marchait si nombreuse et en si bon ordre, qu'on l'aurait prise pour une armée, si la magnificence des équipages et des costumes n'avait montré que ce grand nombre d'hommes n'était assemblé que pour une solennité publique. Le roi fit son entrée sur un cheval très richement caparaçonné et fut reçu sous un dais porté par les consuls de la ville, au bruit du canon qui tirait sans discontinuer. Il fut sacré par l'archevêque Palatin de Guesne ; mais au moment où la cérémonie allait commencer, le Palatin de Cracovie s'écria : « Je ne souffrirai pas qu'on passe outre, et je m'oppose au sacre du Français, s'il ne jure pas, à l'instant même, de tenir toutes les conditions que son plénipotentiaire Montluc a acceptées en son nom. »

A ces mots, il s'éleva un grand murmure dans toute l'assemblée ; mais Pibrac, qui avait suivi Henri en qualité de chancelier, se tourna vers l'archevêque et lui commanda de la part du roi de Pologne d'achever la cérémonie du sacre. « Le monarque, ajouta-t-il, réglera ensuite le reste, de concert avec le Sénat. » L'archevêque qui, comme on sait, était du parti français, se hâta d'obéir et Henri fut sacré roi de Pologne.

En France, où la maladie de Charles IX continuait d'une manière de plus en plus alarmante, les choses prenaient aussi chaque jour un caractère plus inquiétant. Les tentatives imprudentes de la reine-mère avaient jeté le trouble partout, et le duc d'Alençon, piqué de voir un concurrent favorisé par elle, sur le point de lui enlever la place de lieutenant-général, ne rêvait plus qu'aux moyens de contenter ses desirs de vengeance et ses projets d'ambition, fallût-il pour cela bouleverser le royaume entier. Les protestants saisirent ce moment pour lui faire lire une correspondance de Catherine et du roi d'Espagne, dans

laquelle il était question de se défaire de lui. Soit que ces lettres fussent véritables et qu'on les eût interceptées, soit qu'elles aient été forgées pour le besoin de ceux qui les employaient, elles eurent sur l'esprit du prince tout l'effet qu'ils s'en étaient promis. Son parti fut pris : il promit de se mettre à la tête des politiques et des protestants. (De Thou, t. VII, p. 57.)

Ceux-ci avaient déjà publié un manifeste. Ils y disaient entre autres raisons : qu'on avait violé, sans provocation de leur part, et par un horrible massacre, les édits que le roi leur avait accordés ; qu'on avait vainement cherché des prétextes pour colorer l'indignité atroce d'un pareil procédé ; mais que l'on n'était pas moins parvenu à leur ôter la liberté de conscience et l'exercice de leur religion ; que l'édit fait depuis le siège de la Rochelle ne s'étendait qu'à un petit nombre d'entre eux et qui ne formait pas la millième partie des protestants Français ; que les plaintes qu'ils avaient dernièrement adressées au roi à ce sujet avait été dédaigneusement repoussées par un renvoi dérisoire au gouverneur du Languedoc ; que les mauvais conseillers qui gouvernaient le royaume avaient trouvé le moyen d'é luder et la demande faite par les princes Allemands en leur faveur, et les promesses solennellement jurées par Montluc aux électeurs de Pologne ; qu'ils apprennent aujourd'hui que le roi fait encore faire des levées de troupes étrangères pour les accabler, qu'ainsi il ne leur est plus d'autre parti que de se préparer à la guerre ou de tendre le cou pour être égorgés ; qu'on ne pouvait les blâmer de s'arrêter au premier moyen d'en finir, et qu'ils étaient bien disposés à ne plus quitter les armes que quand on aurait satisfait à toutes leurs justes demandes.

Les mécontents ou politiques joignirent leurs plaintes à celles des protestants, et l'on avait déjà résolu que le duc d'Alençon présenterait pour tous une requête au roi son frère. Mais François de Montmorency, que le jeune prince voulut consulter, ne fut pas de cet avis. Il lui représenta qu'il encourrait infailliblement l'indignation de Sa Majesté, sans pour cela s'être rendu utile à ceux qu'il voulait aider. Ne vaudrait-il pas mieux persister à demander humblement au roi le commandement général des troupes du royaume, auquel il avait un droit incontestable ? Par ce moyen, il ne serait plus un chef de faction, mais l'arbitre commun de tous les différends et le pacificateur de tous les troubles.

Le prudent conseiller se chargea de présenter lui-même cette demande à Sa Majesté, et en effet, profitant d'un de ces moments où Charles n'était pas de bon accord avec la reine-mère, il le convainquit par bonnes raisons qu'il ne pouvait, sans faire injure au prince son frère, lui refuser le titre qu'il sollicitait. La charge de lieutenant-général était donc accordée au duc d'Alençon ; mais il arriva bien des événements qui empêchèrent son entrée en fonctions.

Le duc de Lorraine, pressé par la reine-mère qui lui avait envoyé courriers sur courriers, s'était enfin décidé à se mettre en route pour la capitale. Le but de Catherine était, comme on le sait déjà, d'em-

pêcher que d'Alençon n'eût le gouvernement général ou du moins d'y parvenir. Elle travailla donc de tout son pouvoir à le mettre mal dans l'esprit du roi, auquel elle dit qu'il devait se tenir en garde contre l'ambition de son frère, et les desseins des Montmorency, de tout temps favorables aux huguenots. « En vous demandant pour ce jeune audacieux la lieutenance-générale du royaume, dit-elle, il est facile de voir où ils en veulent venir. Dès qu'ils seront maîtres des troupes et qu'ils se seront défaits des Guises, les seuls en état de mettre obstacle à leurs desseins, que n'oseront-ils pas ? » La reine toujours fidèle, comme on voit, à son ancienne politique, se faisait maintenant Guisarde, et ne cherchait qu'à opposer un parti à l'autre. Mais le roi, qui ne haïssait pas moins les Guises que les Montmorency, ne savait à quoi se déterminer.

Comme il était dans cette perplexité, une tentative imprudente des protestants lui fit prendre un parti. Dans un conseil secret ceux-ci étaient convenus que le duc d'Alençon quitterait la cour tout à coup et sans prendre congé du roi. Des moyens secrets avaient été préparés pour forcer le prince à prendre ce parti hasardeux. Or, pour favoriser son départ, on avait résolu de placer des troupes sur la route qu'il avait à parcourir. On s'était du reste assuré auprès du duc de Bouillon, non seulement qu'il ouvrirait au duc fugitif les portes de Sedan, mais qu'il viendrait lui-même au-devant de lui jusqu'à Reims, avec bon nombre de noblesse. (DAVILA, t. 1, liv. 5, p. 444. — *Mémoires de Bouillon, ad ann. 1574.*)

Les conjurés envoyèrent donc du côté de Saint-Germain, où le roi était pour lors, un détachement de deux cents cavaliers bien armés. Ils s'étaient flattés qu'à la vue de pareilles forces, le prince, déjà bien disposé en leur faveur, et las enfin de toutes les difficultés que lui suscitaient les intrigues de sa mère, n'hésiterait plus à venir se mettre ouvertement à leur tête.

L'officier, qui conduisait le détachement envoyé à cet effet, eut l'imprudence de devancer de dix jours celui qui avait été indiqué à tous les autres conjurés, et cela causa une grande perplexité, car M. de Bouillon ne pouvait pas se trouver au rendez-vous, n'ayant pas été prévenu de ce changement de dispositions. D'une autre part, ce détachement, trop nombreux pour que son approche pût rester secrète, était pourtant trop faible pour que le duc osât, sur un tel appui, abandonner le roi et prendre un parti extrême. Le roi de Navarre, Thoré, le jeune Bouillon et La Noue le pressaient pourtant de le faire pendant qu'il en avait encore le temps. (*Mémoires de Bouillon, ad ann. 1574.* — DE THOU, *ubi supra.* — MÉZERAY, t. II, p. 1158.)

Mais La Mole, confident du jeune prince, n'était pas de cet avis. Il alla découvrir tout à la reine-mère, pour se faire un mérite de lui avoir révélé ce qu'il ne croyait plus possible de cacher.

Aussitôt Catherine fit grand bruit de cette tentative ; elle fit fouiller tous les coins et recoins du château par des gens à elle. On affecta

même d'aller regarder jusque sous le lit du duc d'Alençon, pour y chercher des conspirateurs cachés; et elle, en personne, présidant à cette recherche, inspecta par toute la chambre, voire même la garde-robe. On ne trouva rien. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. III, p^o 141.)

Feignant alors de trembler pour la sûreté de Sa Majesté, elle pressa le roi de s'éloigner en toute hâte, lui rappelant que les devins lui avaient prédit de se donner garde de Saint-Germain. Tout le monde est dans la consternation, surtout les femmes et gens de robe : le cardinal de Lorraine, le chancelier Birague, Morvilliers et Bellièvre, bonnes têtes dans le conseil, mais de cœur fort peu belliqueux, montent sur leurs grands chevaux, et se sauvent à toute bride vers la capitale. Charles lui-même part tout tremblant dans une litière. « Hélas, disait-il douloureusement, si du moins ils eussent attendu ma mort qui est si prochaine ! » (MÉZERAY, *ubi supra*.)

Après avoir couché une seule nuit à Paris, il alla habiter « pour être en meilleur air, le château fort de Vincennes. » Mais il eut soin d'y conduire avec lui le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé, non pas tout à fait comme prisonniers, seulement comme gens qu'il était bien aise de garder à vue. (DE THOU, *ubi supra*.)

C'est pendant cette espèce de captivité que Le Laboureur place une anecdote étrange dont il aurait bien dû au moins, conformément à son usage ordinaire, nous révéler la source. Suivant lui le roi de Navarre, persuadé qu'il était perdu et que la reine-mère, au mépris des lois de la nature et du sang, n'hésiterait pas à faire périr son propre fils et son gendre, aurait conseillé au duc d'Alençon de faire le malade pour amener sa mère à lui rendre une visite. Qu'alors, sous prétexte d'avoir tous les deux quelque chose à lui dire en secret, ils feraient retirer ceux de sa suite et l'étrangleraient. Le duc n'aurait pas eu « le courage de se prêter à ce complot », ni la discrétion de le taire, et ce serait là la cause de cette haine mortelle et implacable que Catherine porta depuis au roi de Navarre. (LAB., t. II, liv. 6, p. 551.)

Quoi qu'il en soit, Charles reçut bientôt des nouvelles inquiétantes des troubles qui éclataient de nouveau de tous les côtés. « La Noue, qui aimait la paix, mais qui aimait encore davantage sa religion, » persuadé qu'elle n'avait plus d'autre chance de salut que dans les armes, venait lui-même de donner le conseil à ceux de La Rochelle de se ligner avec les protestants du Languedoc. « N'écoutez pas les belles promesses que la cour vous fait faire, disait-il; savez-vous à quoi elles aboutiront? A faire dresser au milieu de votre ville une grande et belle esplanade sur laquelle on bâtira une citadelle que ces gens-là nomment un *Chatie-Villain*, et ce sera l'instrument de domination sur vous. A vous, ce sera un reproche éternel de votre imprudence. » Ces paroles décidèrent ceux des Rochellois qui hésitaient encore. La Noue fut à l'unanimité proclamé commandant général de la Ligue. « Sous l'autorité d'un plus grand que lui, dont il s'avouait, mais qu'il ne nommait

point encore, se contentant de dire que chacun s'estimerait heureux de lui obéir, parce qu'il était de ceux qui avaient puissance de commander aux quatre maréchaux de France. (DE THOU, *ubi supra*. — AMYRAUT, *Vie de La Noue*, p. 107 à 108.)

En ce moment même, il se rendait maître, au nom de ce chef inconnu, de Lusignan, de Fontenay, de Saint-Jean-d'Angély et de plusieurs autres forts ; mais il eut grande attention de ne faire aucun mal aux habitants, se contentant de placer dans chaque lieu des garnisons pour en assurer la possession à son parti.

Les choses ne se traitaient pas avec autant d'humanité dans les autres contrées. A Puy, les habitants furent cruellement rançonnés ; à Aubenas, qui n'est pas éloignée du Rhône, on passa la garnison au fil de l'épée, parce qu'on la disait toute composée des massacreurs de Lyon ; d'autres places, autour de cette dernière ville, furent également prises par les insurgés, ou rendues par leurs seigneurs qui, ayant été forcés d'abjurer, s'empressaient de profiter de cette occasion pour retourner à leur ancienne croyance. D'où il arriva que Lyon se trouva bientôt comme bloqué et se vit menacée d'être réduite à de grandes extrémités. Il fallut bien ramasser à la hâte tout ce qu'il y avait de troupes royales dans le voisinage, pour venir la délivrer de ce danger. (DE THOU, *ubi supra*.)

Dans ce temps-là, le commandant de la ville de Marguerittes, dans le voisinage de Nîmes, se voyant à la tête d'une belle et brave garnison catholique, entreprit d'enlever cette dernière cité aux Huguenots. Il négocia pour cet effet avec un certain colonel, qui avait un commandement dans la place, et lui promit une grosse somme s'il voulait l'aider à s'en emparer. Le colonel fit part de la chose au gouverneur Saint-Romain, qui lui donna l'ordre d'aller trouver, sous un prétexte quelconque, le commandant de Marguerittes, de convenir avec lui du temps, du lieu et des moyens d'exécution du complot, mais surtout de ne pas oublier de se faire compter l'argent, puis de revenir lui faire part de tout ce qui aurait été réglé. Tout cela fut ponctuellement exécuté et, au jour indiqué, la porte de Nîmes était ouverte ; mais la garnison se trouvait sous les armes silencieusement, toute prête à faire une chaude réception aux catholiques. Heureusement pour eux, ils avaient eu quelque soupçon de ce qu'on leur préparait et ils ne vinrent pas au rendez-vous.

Montbrun, de son côté, déployait la plus grande activité dans le Dauphiné, et déjà un grand nombre de places et de châteaux étaient tombés en son pouvoir. Il était venu donner l'alarme jusqu'aux portes de Valence beaucoup trop bien défendue pour qu'il pût espérer de s'en emparer ; mais il tenta de surprendre Montélimart, et sa tentative n'eut d'autre succès que de causer le massacre d'une grande partie des protestants qui se trouvaient dans la ville et que les catholiques égorgèrent, les soupçonnant d'avoir des intelligences avec l'ennemi.

En Normandie, province beaucoup plus rapprochée de Paris, les

affaires du roi n'allaient guère mieux que dans le midi. Montgomery venait d'y aborder avec une flotte, qu'il amenait de nouveau d'Angleterre, et tous les mécontents, tous les huguenots du pays se ralliaient autour de ce chef. Déjà il était maître de Saint-Lô, de Domfront et de Carentan et il s'occupait à fortifier et à approvisionner cette dernière ville, pour en faire sa principale place de guerre.

Le roi malade fut effrayé de toutes ces nouvelles. Il ordonna, ou plutôt son conseil ordonna la levée de trois armées. La première, sous la conduite de Maignon, eut ordre de marcher contre Montgomery; le duc de Montpensier prit le commandement de la seconde, destinée pour la Guyenne, et la troisième, qui devait opérer en Dauphiné et en Languedoc, fut confiée au dauphin d'Auvergne.

Le plus difficile était, pour cette dernière province, d'amener Damville, qui en était le gouverneur, à laisser faire patiemment ce qu'en sa qualité de mécontent il était loin d'approuver. On fit partir Crussol d'avance pour préparer les voies; mais Damville avait déjà été averti qu'il se tramait à la cour quelque chose contre lui et que Crussol était porteur d'un ordre secret qui le dépouillait de son gouvernement. Il résolut donc de prendre les devants, et sans embrasser ouvertement le parti de ceux de ses amis qui avaient franchement pris les armes, il se retira dans le palais de Montpellier qu'il fortifia. Il renforça la garnison de la ville d'un grand nombre de gens qui lui étaient dévoués et il fit avec les protestants une trêve de six mois, pour s'assurer leur concours au besoin. Le voyage de Crussol n'eut donc pas le succès qu'on en attendait, et la cour, voyant ses projets éventés, fit partir Villeroy pour s'aboucher avec ce gouverneur récalcitrant et l'engager au moins à demeurer en paix, si l'on ne pouvait mieux obtenir de lui; mais Damville se refusa à toute espèce de conférence, quoique Villeroy fût son ami. (*Mémoires de Philippi, ad ann. 1574.*)

Cependant le bruit courait par toute la France qu'il y avait eu un complot détestable pour enlever, à Saint-Germain, le roi de Navarre et le duc d'Alençon, dans le but de les mettre à la tête des rebelles. Catherine, qui avait elle-même livré ce fait à la publicité, exigea que les deux princes publiassent un écrit pour se laver des soupçons qui pouvaient tomber sur eux et pour justifier leur innocence sur ce point. Elle comptait par là décourager les protestants, en leur faisant voir qu'ils étaient abandonnés par leurs chefs, et, de plus, elle espérait du même coup pouvoir rejeter l'odieux d'une semblable entreprise sur les Montmorency et sur Cossé, qu'elle avait résolu de faire arrêter. (LE LABOUREUR, t. II, p. 552 et seq.)

Les deux princes déclarèrent donc que c'était à faux qu'on voulait les faire passer pour avoir oublié leur devoir, jusqu'au point d'être entrés dans le complot de Saint-Germain. Ils suppliaient leurs amis d'être bien persuadés que rien n'avait été plus éloigné de leur pensée et qu'ils étaient tout au contraire bien décidés à sacrifier leur vie pour le salut du roi et de l'État, ainsi qu'ils y étaient tenus par leur cons-

cience et par toutes les lois divines et humaines. Enfin ils promettaient qu'ils s'opposeraient de toutes leurs forces aux perverses entreprises de ceux qui troubleraient la paix du royaume.

Pour le prince de Condé, il avait depuis quelque temps déjà quitté la cour, sous prétexte d'aller à Amiens visiter son gouvernement, et c'est pourquoi on ne put l'obliger à faire aussi une pareille déclaration.

Le roi ordonna ensuite qu'on informât avec toute la sévérité possible contre les auteurs de la conjuration, et il nomma, à cet effet, une commission dont les membres furent pris dans le parlement. Au moyen d'un nommé Yves de Brinon, qui avait mangé tout son bien et qu'on avait gagné avec quelque argent, on obtint d'abord des révélations; mais elles parurent si étranges, que nos meilleurs historiens n'ont pas même voulu prendre la peine de les recueillir. (DE THOU, *ubi supra*.)

Le dit Brinon déclarait que, par un de ses anciens domestiques, actuellement au service du sieur de La Noue, il avait appris qu'il se tramait quelque chose, et qu'ayant voulu tout d'abord en avertir le roi, il s'était adressé pour cela au sieur de Grandchamp, seigneur de Monceaux, lequel lui aurait répondu qu'il n'était nul besoin de se hâter, mais qu'il fallait attendre et voir quelle issue prendraient les affaires; qu'ensuite il lui aurait ouvertement proposé de s'attacher au service de M. le duc d'Alençon, qui lui donnerait une part proportionnée à ses services dans une somme de quatre cent mille écus, déjà disponible pour faire réussir la chose, et de plus un bon gouvernement dans quelque ville au moins aussi importante que Rouen; qu'ayant paru accepter, on l'avait abouché avec plusieurs autres gentilshommes, tels que les sieurs de la Noue, de la Mole, de Coconas et le vicomte de Turenne, desquels il avait appris que le projet était effectivement de faire roi de France monseigneur le duc d'Alençon, après avoir exterminé le roi, la reine-mère, et tous ceux de la maison de Guise; qu'on était pour cela d'accord avec les Montmorency, qui devaient fournir douze compagnies de gens de pied pour les guerres qui se préparaient. Que, de plus, on avait un homme qui possédait le secret de transmuter l'argent en or, secret au moyen duquel on pourrait aisément faire face à toutes les dépenses; qu'en attendant, les conjurés avaient déjà départi entre eux tous les emplois et États de France. Le maréchal François de Montmorency devait être lieutenant-général; La Noue, grand chambellan; La Mole, grand-maitre de la garde-robe, et ainsi des autres. (LE LABOUREUR, *ubi supra*.)

A la suite de ces dépositions, on arrêta un grand nombre de personnes: de ce nombre furent Joseph-Boniface de La Mole, favori et conseiller du duc d'Alençon, et Annibal de Coconas, gentilhomme milanais. Si l'on s'en rapporte au journal de l'*Étoile*, Coconas avait pourtant des antécédents bien opposés à la cause pour laquelle on le poursuivait maintenant. Il s'était signalé par son dévouement, lors du massacre de la Saint-Barthélemy. « Il avait, dit-on, racheté de ses propres deniers, de la main du peuple, jusqu'à trente huguenots, pour

avoir le contentement de les faire mourir à son plaisir. » (*L'Étoile*, édit. de 1744, t. I, p. 67.)

On avait aussi envoyé des gens pour arrêter Montmorency, son frère Thoré, le vicomte de Turenne et le seigneur de Beauvais; mais ces gentilshommes s'étaient déjà mis en sûreté par la fuite.

La Mole et Coconas, qui n'avaient pas eu la même chance, furent interrogés par la commission. La Mole nia tout; mais Coconas, croyant qu'il en serait quitte en confessant tout ce qu'on lui demanderait et convaincu qu'on avait besoin de sa déposition pour donner une couleur convenable à la grande conspiration, demanda qu'on le menât devant Sa Majesté. Là il fit, lui aussi, d'étranges révélations.

Il dit que La Mole, son ami, était venu le prier de suivre le duc d'Alençon, lorsque ce prince s'échapperait de la cour; que le projet du dit seigneur duc était de se réunir à Condé et aux Montmorency qui devaient venir à sa rencontre, à la Ferté-sous-Jouarre, avec une bonne escorte, pour de là le conduire à Sedan; que le roi de Navarre devait aussi partir avec eux et qu'il avait entendu dire à La Mole que c'était François de Montmorency lui-même qui avait imaginé et qui dirigeait le complot. Le dessein des princes était de passer d'abord dans les Pays-Bas, auprès de Louis de Nassau, pour y attendre en sûreté les secours que l'Angleterre et l'Allemagne devaient leur envoyer et de marcher ensuite à la tête de ces troupes vers la Guyenne, où toutes les forces des protestants viendraient aussitôt se réunir à eux. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. III, p. 209. — DE THOU, p. 50).

Coconas ajouta encore qu'on lui avait dit que les princes s'étaient arrangés avec les amis cachés qu'ils avaient à la cour, pour que la conduite de l'armée, qu'on enverrait contre eux, fût donnée au maréchal de Cossé, et que celui-ci avait pris l'engagement de ne pas pousser cette guerre trop vivement. Il dit aussi que le gouvernement de Metz était entré dans cette conjuration et qu'il avait même déjà envoyé secrètement de quoi armer quatre mille hommes.

Deux jours après cet interrogatoire, on interrogea à son tour le duc d'Alençon; il avoua qu'il avait été l'ami de Coligny, dont la mort lui avait causé une douleur très sensible; que M. de Thoré l'avait en effet engagé à plusieurs reprises à quitter la cour, en lui représentant les dangers qu'il y courait; que ses amis, entre autres le vicomte de Turenne, les Montmorency et Louis de Nassau lui-même, n'avaient cessé de l'exciter à prendre ce parti qu'ils lui représentaient comme digne de lui, et à se dévouer à la défense du royaume misérablement déchiré par les conseils de ceux qui sont en crédit; que la troupe qui s'est avancée jusque dans le voisinage de Saint-Germain, y était venue pour le conduire à Montfort-L'Amaury, où le rendez-vous général des mécontents avait été fixé; que le roi de Navarre avait promis de s'y rendre aussi, et avait de plus donné parole que M. le prince de Condé s'y trouverait de son côté; mais que La Mole ayant désapprouvé ce plan, parce qu'il lui semblait inopportun et trop précipité, ledit La Mole,

son confident, était allé révéler le tout à la reine-mère; mais qu'enfin ce même La Mole s'était trouvé à son tour convaincu de la nécessité de prendre un parti définitif et était venu le prier, par un long discours, de quitter promptement la cour; que c'était alors qu'il lui avait présenté le comte de Coconas, sur la fidélité et les bons services duquel il l'assurait qu'on pouvait compter.

Après le duc d'Alençon, on interrogea le roi de Navarre. Ce prince n'ayant personne de conseil, chargea Marguerite de Valois, son épouse, de lui dresser par écrit ce qu'il avait à répondre, afin que par ce qu'il dirait, il ne mit ni lui, ni personne en peine. Si cette réponse fut en effet rédigée par Marguerite de Valois, comme elle l'assure elle-même, on peut dire qu'elle fait honneur à son cœur et à son esprit. (*Mémoires de Marguerite de Valois, ad ann. 1574.*)

Henri, au lieu de se disculper, adressa la parole à la reine, en présence du chancelier et des commissaires, et se plaignit de tous les outrages dont on n'avait cessé de l'abreuver. « Depuis mon enfance, dit-il, j'ai toujours été fidèle sujet du roi, et je le serai jusqu'au dernier moment de ma vie; mais les injustices commises à mon égard m'ont décidé à signer une requête qui devait être humblement présentée à Sa Majesté par les politiques et par ceux à qui l'on donne l'odieux nom de huguenots. Mon projet était aussi de me retirer d'une cour où ma dignité et ma vie sont dans un danger manifeste. Convient-il en effet que je reste plus longtemps dans un endroit où les ennemis mortels du nom de Bourbon sont maîtres, où les princes lorrains ont tout crédit, où le duc de Guise est déjà nommé connétable par la reine-mère; où tout est ouvert à la fraude, à la fourbe, à l'intrigue, à la trahison, et où je reçois de tous côtés l'avis qu'on en veut à ma vie? Or, la reine-mère doit savoir si cet avis est fondé.

« Mais quand je voudrais négliger ce qui ne regarde que ma propre sûreté, dois-je rester insensible aux dangers qui menacent le roi lui-même? Tout le monde connaît le bruit qui court depuis le départ du roi de Pologne: qu'on a tenu un conseil secret pour se défaire de Sa Majesté très chrétienne, que les catholiques souhaitent que Henri revienne prendre la place de son frère sur le trône de France, afin qu'il puisse achever de faire triompher la cause qu'il a, dit-on, défendue avec tant de fermeté et de valeur, et qu'il achève d'exterminer l'hérésie en France. Pour mon compte, je ne veux pas ajouter une foi entière à toutes ces vieilles raneunes; mais je me croirais imprudent et coupable si je les négligeais entièrement. J'en ai parlé au roi de Pologne à qui ma franchise a déplu, et la reine-mère elle-même, je crois m'en être aperçu, m'en sait très mauvais gré. Elle m'a ignominieusement exclu des conseils du roi; elle m'a fait fermer tout accès auprès de Sa Majesté, et son dessein est évidemment de me perdre, en me déshonorant. Voilà pourquoi j'ai voulu quitter la cour, non que j'aie dessein de rien entreprendre contre le roi dont le salut me sera toujours plus cher que ma propre vie, ni que je veuille exciter aucun trouble dans

l'État, mais seulement pour mettre mes jours et mon honneur à couvert. »

On continua ensuite le procès de La Mole et de Coconas, ainsi que des conjurés qu'on avait arrêtés avec eux. Ils furent trouvés convaincus d'avoir formé et fomenté des desseins criminels contre le roi, et on les condamna tous à mort comme coupables de lèse-majesté. L'arrêt ordonnait qu'avant de les mener au supplice, on les appliquerait à la question. Dans le temps qu'on la faisait subir à La Mole, on lui demanda ce que c'était qu'une petite image de cire percée au cœur avec une aiguille, et qu'on avait trouvée chez lui; car il y avait parmi les juges quelques gens superstitieux, qui, voyant le roi dépérir chaque jour si étrangement, attribuaient cette maladie à l'enchantement. Il y en avait aussi qui, sachant peut-être mieux les choses, n'étaient pas fâchés de déguiser la vérité, au moyen de ces faux bruits de sorcellerie et de pratiques mystérieuses, toujours si propres à faire impression sur l'esprit du peuple. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. III, p. 298.)

La Mole répondit que la petite figure servait à un charme que, par les conseils du Florentin Edme Ruggieri, il avait employé pour se faire aimer d'une fille de province dont il était épris. Le Florentin fut aussitôt arrêté et rasé. On le soumit à la question ordinaire et extraordinaire sur plus de quatre-vingts chefs. Il la soutint bravement, sans vouloir rien confesser, et pourtant il avoua depuis à quelqu'un qu'en effet la reine-mère l'avait placé près de son plus jeune fils, sous prétexte de lui apprendre la langue italienne, mais en réalité avec la charge de lui servir d'espion; que voyant, toutefois, la haine générale que Catherine s'était attirée par les massacres de la Saint-Barthélémy, il avait fait au prince la confiance de la mission dont il était chargé près de sa personne, et que celui-ci s'était alors servi de lui pour amuser sa mère de quelques rapports de peu de conséquence, dans le but de détourner son attention des choses bien autrement importantes qui se tramaient pour lors. (LE LABOUREUR, t. II, *ubi supra*.)

On condamna Ruggieri aux galères, quoi qu'il n'eût fourni aucune preuve contre lui; mais la reine-mère, chez qui les gens qui se mêlaient d'un peu de sorcellerie étaient en grande faveur, s'empressa de tirer celui-ci des mains de la justice. (DE THOU, liv. 57, p. 53.)

La Mole eut la tête tranchée, et son corps fut coupé en quatre quartiers qui furent pendus à quatre gibets aux quatre principales portes de la ville. Coconas fut traité de même; mais on ne trouva plus leurs têtes: deux grandes princesses dont ils avaient été les amants, étaient venues les ramasser sur la place de Grève, pendant la nuit, et les avaient emportées pour les faire précieusement embaumer. Un autre de leurs complices, Tourtray, qui n'avait pas l'honneur d'être un grand seigneur, fut roué vif pour l'exemple; le reste en fut quitte pour des peines plus ou moins graves et pour des amendes.

Catherine, qui voyait le roi son fils aux portes de la tombe, et qui

savait bien qu'il n'y avait pas d'espoir de guérison, pensait sérieusement à assurer les droits de son bien-aimé Henri à la succession du beau trône de France. Comme elle craignait que Montmorency et Cossé ne profitassent de l'absence de ce prince pour prendre leurs mesures et faire valoir l'exclusion que lui donnait son titre de roi de Pologne, elle était plus que jamais résolue de s'assurer à tout prix de leurs personnes. Elle s'attaqua donc à forger et à faire forger contre eux de nouvelles calomnies, qu'elle allait ensuite rapporter au roi, et ce prince, plus disposé ce jour à l'aigreur et à l'emportement, par les douleurs horribles qu'il ressentait, donna l'ordre qu'on les fit venir à la cour.

Ils s'y rendirent l'un et l'autre, malgré les conseils que leur avaient donnés leurs amis de n'en rien faire. On les logea d'abord dans les appartements les plus retirés du Louvre; puis, la reine les ayant sous sa main, les fit arrêter tous les deux et conduire à la Bastille en plein jour, au grand contentement de la populace qui les insulta sur la route par les plus grossières injures.

On donna ensuite des gardes au duc d'Alençon et au roi de Navarre, à qui il ne fut plus permis de sortir de leurs appartements. Alors Condé, qui était encore à Amiens, ayant appris ce qui se passait et craignant un pareil sort pour lui-même, se déguisa avec quelques-uns de ses plus fidèles amis, et parvint à se retirer en Allemagne. Il était temps; car la reine-mère avait déjà fait partir des gens pour mettre la main sur sa personne, et écrit au maire de la ville qu'il eût à leur prêter aide par le moyen de la populace. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. III, p. 575.)

Pendant tout était en armes dans le royaume: Montpensier était en marche avec son armée vers le Poitou et la Guyenne, où l'on supposait qu'à cause des Rochellois, la guerre civile aurait plus d'activité. Mais auparavant qu'on en vint aux mains, la cour voulut encore mettre en œuvre ses ressources ordinaires. Comme on était persuadé que La Noue faisait la principale force du parti dans ces contrées, on résolut de s'en défaire; et on délégua, pour accomplir cette œuvre, deux fameux assassins qui avaient déjà fait preuve d'habileté en ce genre, Maurevel et Saint-Martin. Les deux sicaires s'acheminèrent secrètement vers le Poitou; mais ils furent reconnus et manquèrent leur coup. Ce ne fut qu'à grand peine qu'ils parvinrent à éviter eux-mêmes le mauvais parti que voulait leur faire la populace huguenote de ce pays. (DE THOU, t. VII, p. 55.)

Dans le même temps, Matignon, ayant réuni ses troupes, s'était avancé contre Saint-Lô. Cette ville, située proche de la mer, est petite, mais assez forte, et la marée, en remontant dans la Vire, rend cette rivière navigable aux vaisseaux, jusque sous les murailles mêmes de la place. C'était là que s'étaient retirés les bâtiments sur lesquels le comte de Montgomery était venu d'Angleterre. Ils s'y tenaient à l'ancre, attendant un vent favorable pour s'en retourner; mais l'avant-garde

catholique survenant tout à coup, se posta au bord de la rivière, un peu au-dessous de l'endroit où ils étaient et leur intercepta le passage en y pointant de l'artillerie. Les autres points furent immédiatement occupés par le reste de l'armée qui suivait de près ; de sorte qu'en moins de trois heures, Saint-Lô se trouva investi et assiégé de toutes parts. (DAVILA, t. I, liv. 5, p. 454.)

Le principal but des assiégeants était de couper toute retraite au comte de Montgomery, qu'on savait dans la place ; mais celui-ci fit la nuit sonner l'alarme de différents côtés pour partager l'attention et les forces de l'ennemi, puis étant sorti avec sa cavalerie qu'il ne voulait pas laisser oisive, dans une ville assiégée où elle ne pouvait être d'aucune utilité, il força deux corps de garde des ennemis l'un après l'autre, passa la rivière sans avoir perdu un seul homme et s'échappa par des marais, à travers desquels on n'osa pas le poursuivre.

Il s'arrêta quelque temps à Carentan pour achever de mettre cette place en état de défense. Il fortifia aussi le pont d'Ouvre, et ayant été rejoint par quelques gentilshommes du parti, il se mit en route pour faire sa jonction avec les troupes qui lui venaient de Caux, d'Anjou et de la Bretagne. Mais pendant qu'il faisait rafraîchir à Domfront sa cavalerie harrassée par de longues courses, la cavalerie du roi arriva à toute bride et se rangea en bataille sur une hauteur opposée, et l'infanterie elle-même ne tarda pas à se présenter. (DE THOU, *ubi supra*.)

Montgomery avait été trahi par un de ses enseignes qui avait donné avis aux catholiques de la situation où il se trouvait, et il se vit subitement assiégé dans cette petite ville de Domfront, où rien n'était préparé pour une longue résistance. Sans se laisser abattre, il fit plusieurs sorties dans lesquelles il eut presque toujours le dessus, et peut-être fût-il parvenu par son courage et par son habileté à se tirer de ce mauvais pas, si la reine, informée qu'il était dans Domfront, n'eût fait écrire à toutes les provinces d'alentour d'envoyer leurs troupes joindre celles que commandait Matignon. Catherine tenait à avoir en sa puissance le meurtrier de son mari.

Par les mesures qu'elle prit, l'armée des assiégeants fut bientôt considérable et Montgomery n'avait avec lui qu'une cinquantaine de cavaliers et quatre-vingt-dix arquebusiers au plus, car le nombre de ses troupes diminuait chaque jour rapidement par la désertion.

L'artillerie royale avait déjà renversé la plus grande partie des mauvaises murailles qui entouraient la ville : l'unique tour qui servait de fortification à la porte était tout à fait abattue. Le comte prit alors le parti d'abandonner la place et de se retirer dans le château qui ne se trouvait guère en meilleur état ; mais la plus grande partie de ses soldats, au lieu de l'y suivre, passa du côté des assiégeants. Il ne lui restait plus en tout que quarante hommes, avec lesquels il s'appêta

à repousser l'assaut que les catholiques vinrent lui donner incontinent.

Après avoir fait la prière, lui et ses braves attendirent l'ennemi qui commençait déjà à monter au milieu des décombres. Pendant cinq heures, il combattirent avec toute la valeur possible, malgré le feu continuel du canon et les éclats de pierre qui volaient autour d'eux. Montgommery lui-même fut blessé dans cette action ; mais sur les sept heures du soir, les assiégeants furent contraints de se retirer après avoir perdu plus de soixante soldats et plusieurs officiers.

Les assiégés, tout épuisés qu'ils étaient, passèrent la nuit à réparer la brèche. Mais Matignon n'y voulut plus retourner ; il aima mieux chercher « à deviser avec quelques-uns de ceux du dedans dont il connaissait l'humeur propre et disposée à faire marché. Or, parlait-il aisément avec eux, non seulement la nuit, pendant que le comte était couché sur la brèche, mais même en plein jour, » tellement que beaucoup de ceux qui étaient encore dans la place désertèrent et abandonnèrent leur chef. Montgommery ne se vit plus guère entouré que des blessés. A peine lui restait-il quinze ou seize soldats, et encore tous menaçaient de le quitter et de le laisser seul. (*Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, t. III, p. 585 et seq.)

De plus l'eau lui manquait, car il n'y en avait point dans le château dont le puits était tari et comblé par les décombres ; ses munitions de guerre étaient épuisées. Il demanda donc à capituler et il consentit à se rendre, sur la promesse faite et jurée par Matignon, qu'il ne serait prisonnier de guerre que pendant quelques jours, et qu'on lui rendrait ensuite la liberté de se retirer où il voudrait. Il devait être permis à ses compagnons de sortir librement de la place, mais avec l'épée et le poignard seulement.

En vertu de cette convention, Matignon entra dans le château pour en faire sortir Montgommery ; mais pendant ce temps-là, les soldats catholiques y entraient aussi par dessus les murailles qu'on ne gardait plus, et, comme si la place eût été prise d'assaut, ils tuèrent ou dépouillèrent tous ceux qui eurent le malheur de se rencontrer sous leurs mains. (De Thou, *ubi supra*.)

Pour Montgommery, le vainqueur oublieux de sa parole le promena comme en triomphe par toute la province. Il le conduisit avec lui sous les murs de Saint-Lô, dont une partie de l'armée catholique était restée à continuer le siège. Il espérait, en le montrant au gouverneur, le déterminer par cette vue à capituler ; mais celui-ci (il avait nom Colombières) « ne répondit que par des injures » aux sollicitations qu'on força Montgommery de lui adresser. « Lâche et poltron, s'écria-t-il en apostrophant le malheureux captif, viens-tu me proposer ton exemple à suivre, toi qui as préféré la mort ignominieuse qui t'attend à un trépas honorable ? Mon exemple à moi ne te servira de rien ; mais du moins je montrerai à nos autres compagnons de quelle sorte il faut savoir mourir. » (MÉZERAY, t. II, p. 1165.)

Donc il fallut donner un assaut à la place, et Colombières ayant été tué des premiers, au poste le plus périlleux, sur le rempart, elle fut prise et saccagée avec grand meurtre de part et d'autre. Colombières avait placé sur la brèche ses deux fils à ses côtés, l'un âgé de douze ans et l'autre de quatorze, « pour sacrifier, disait-il, à la vérité de l'évangile, tout ce qu'il avait de plus précieux au monde. » Mais par bonheur, ces deux enfants ne reçurent aucun mal.

Carignan se rendit ensuite par composition. Sur ces entrefaites il arriva des lettres de la reine-mère, lesquelles défendaient de tenir la parole qu'on avait donnée au comte prisonnier, et portaient ordre de l'envoyer sur le champ à Paris. (DE THOU, p. 60.)

La guerre civile continuait alors à se développer dans le Poitou et dans la Guyenne, où l'on prenait et reprenait des villes plutôt par l'intrigue et la trahison que par la force des armes. Pour agir plus vigoureusement, les catholiques attendaient que toutes leurs forces fussent réunies, et les protestants étaient bien aises de voir arriver auparavant les secours que leur avait promis Condé. Ce prince à son arrivée à Strasbourg, s'était aperçu avec chagrin que les négociations y avaient été mal conduites, et que ceux que les ministres protestants y avaient députés, n'entendaient rien à manier ces sortes d'affaires qui exigent plus d'adresse que de zèle et de dévouement sincère à la religion. Il écrivit donc aux églises pour qu'elles lui envoyassent sans retard tout l'argent dont elles pouvaient disposer. « C'était, disait-il, le seul moyen d'obtenir l'appui des princes allemands, et d'avoir bientôt des troupes. Au reste, il leur promettait de suivre l'exemple de son père, mort pour la défense d'une cause aussi juste et aussi sainte.

Cependant le dix-huitième jour de mai, le roi, dont le mal empirait, donna une déclaration qui conférait la régence à madame la reine-mère, attendu que sa maladie ne lui permettait plus de s'appliquer aux affaires de l'État. Il ordonna donc qu'elle fût obéie comme lui-même, ajoutant que si Dieu l'appelait à une meilleure vie, il voulait que jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne, son légitime successeur, on reconnût en tout l'autorité de cette princesse, entre les mains de laquelle il remettait toute la plénitude de son pouvoir. Les lettres patentes de cette déclaration dressées en présence du duc d'Alençon, du roi de Navarre qu'on avait fait venir de leur prison à ce sujet, mais toujours sous bonne garde, et du cardinal de Bourbon, furent enregistrées au Parlement, le troisième jour du mois de juin suivant. (DE THOU, p. 61 *et seq.*)

Mais déjà le malheureux Charles IX n'était plus. Le jour de la Pentecôte 1574, la mort était venue mettre un terme aux longues et déchirantes douleurs qui lui rendaient la vie un supplice insupportable. Il n'avait pas encore vingt-quatre ans, et il en avait régné plus de treize. On dit que depuis la fatale journée de la Saint-Barthélémy, son sommeil était souvent interrompu par d'horribles images qui le réveillaient tout à coup. On l'entendait alors crier d'une voix pleine de

terreurs et d'alarme : « Ah ! mes pauvres sujets, que m'aviez-vous fait ? Grâce ! grâce ! mon Dieu ! Vous savez, vous, qu'on m'y a forcé !... » Pour le rendormir on faisait chanter des pages. (MÉZERAY, t. II, p. 1168.)

Son corps qui fut ouvert présenta des taches livides dont les médecins ne purent ou ne voulurent pas déterminer la cause, ce qui contribua à augmenter les soupçons qu'il avait été empoisonné.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER. — 1560-1561. — Le nouveau roi n'a que dix ans. — Condé sort de prison. — Le connétable vient à la cour. — Il s'unit avec la reine-mère. — Les partis se mettent d'accord sur la manière dont le royaume sera administré pendant la minorité du roi. — Les États-Généraux. — Discours du chancelier et des orateurs des trois ordres. — Règlements faits par les États-Généraux. — Ils sont prorogés.....	1
CHAPITRE II. — 1561. — Déclaration en faveur des protestants. — Fatale proposition du roi de Navarre. — Le cardinal rompt avec lui, avec la reine et avec ses neveux pour s'unir aux Guises. — Le triumvirat français. — Le prince de Condé mandé à la cour. — Sa réhabilitation prononcée par le Parlement. — Le roi de Navarre se brouille et se réconcilie avec la reine-mère. — Assemblée provinciale de Paris. — Troubles et émeutes au sujet de la religion. — Édît de Fontainebleau. — Le Parlement refuse de l'enregistrer. — Mort de Mélancthon.....	15
CHAPITRE III. — 1561. — Le roi est sacré à Reims. — Le cardinal de Lorraine propose le colloque de Poissy. — L'édît de juillet 1561. — La reine Marie Stuart retourne en Écosse. — Ouverture des États-Généraux. — Discours du chancelier et de orateurs des trois ordres. — Demande des États. — Générosité du clergé. — Impôt sur le vin.....	27
CHAPITRE IV. — 1561. — Progrès de l'hérésie. — Lettre de Catherine au pape. — Le légat mal reçu en France. — Colloque de Poissy. — Requête des protestants au roi. — Ouverture du colloque. — Discours du roi, du chancelier, de Théodore de Bèze, du cardinal de Tournon, de la reine-mère. — Lettre de de Bèze à la reine. — Seconde séance. — Discours du cardinal de Lorraine, du cardinal de Tournon. — Requête des protestants. — Le colloque se continue. — Profession de foi de Pierre Martyr. — Discours du jésuite Laynès. — Commission pour rédiger la profession de foi. — Cette profession ne paraît pas authentique.....	39
CHAPITRE V. — 1561-1562. Le cardinal de Lorraine et la confession d'Augsbourg. — Lettre du roi envoyée à Rome. — Ambassadeur extraordinaire en Espagne. — Le catholicon. — Le Parlement condamne ceux qui le colportent en France. — Laynès obtient la reconnaissance légale des Jésuites. — Suite de l'histoire de saint Ignace. — Les protestants se vantent de leur succès dans le colloque. — Les Guises quittent la cour.	

— Le roi d'Espagne veut intervenir dans les affaires du royaume. — Il détache le roi de Navarre du parti des Huguenots. — Les émeutes recommencent. — Troubles de Saint-Médard. — Édît de janvier 1562. — Les Parlements font des difficultés pour l'enregistrer. — Le connétable et les Guises le repoussent.....	54
CHAPITRE VI. — 1562. — Le roi de Navarre et le prince de Condé à Paris. — Le duc de Guise a une entrevue avec le prince de Wurtemberg. — Massacre de Vassy. — Opinions diverses au sujet de cet événement. — Organisation militaire et empiétement des églises réformées. — Le duc de Guise entre à Paris. — La reine implore le secours de Condé. — État de la capitale. — Condé en sort. — Le duc de Guise va prendre le roi et la reine à Fontainebleau et les ramène à Paris. — Rigoureux envers les protestants. — Le prince de Condé s'empare d'Orléans. — Son manifeste de guerre. — Réponse de la reine-mère, qui le dément	68
CHAPITRE VII. — 1562. — Traité d'union des seigneurs du parti de Condé. — Chefs de la ligue protestante. — Massacre de Sens. — Les huguenots s'emparent des villes du littoral de la Loire : le Mans, Rouen, la Normandie, Valence, Lyon. — Ils échouent à Toulouse, Limoux. — Protestants chassés de Paris. — Armée catholique en présence de celle des confédérés. — Négociations. — Les confédérés les rompent en enlevant le prince. — Condé échoue dans son projet de surprendre le camp royal. — Il prend Beaugency. — Les catholiques reprennent Blois, Tours. — Prise et reprise de Poitiers. — Les brigands. — Les paysans armés. — Les moines de Saint-Calais. — Prise et reprise d'Angers. — Le château de Rochefort. — Le roi de Craon.....	84
CHAPITRE VIII. — 1562. — Traité des huguenots avec l'Angleterre. — Le seigneur Pierre de Champagne. — Les protestants persécutés en Picardie. — Montargis. — Continuation de la guerre en Normandie. — La guerre civile dans le Berry. — Les protestants déclarés ennemis publics par le Parlement. — Les deux partis appellent l'étranger en France. — Les Parpaillots. — Le siège de Bourges. — Troubles dans l'Angoumois et la Saintonge. — Un synode proclame la légitimité de la résistance. — Arrêts du parlement de Paris contre les protestants. — Ordonnances du maréchal de Brissac, gouverneur de cette capitale. — Actions de grâces à l'occasion de la prise de Bourges.....	105
CHAPITRE IX. — 1562. — Les catholiques délibèrent de marcher ou contre Orléans ou contre Rouen. — Ce dernier parti l'emporte. — Les protestants à Meaux, en Champagne, en Bourgogne. — Le comte Tavannes. — Troubles du Nivernais, du Bourbonnais, du Dauphiné. — Le baron des Adrets. — Guerre en Provence. — Le comte de Tende, Sommerive, Suze, Mouvant, Montbrun	122
CHAPITRE X. — 1562. — Ouverture du concile à Trente. — Première session sous Pie IV, dite la dix-septième du concile. — Congrégations pour préparer les matières de la session suivante. — Dix-huitième session. — Propositions de réforme. — Dix-neuvième session : les décrets sont prorogés. — Démarches du pape. — Instructions données aux ambassadeurs de la France. — Discours peu catholique de Pibrac. — Vingtième session, nouvelle prorogation. — Débats et intrigues des partis. — Vingt et unième session : décrets. — Vingt-deuxième session : décrets.	145
CHAPITRE XI. — 1562. — Conclusion des affaires entre la France et la Savoie. — Continuation des guerres civiles. — Le duc de Nemours vient prendre le commandement des troupes rassemblées pour assiéger	

Lyon. — Prise de Vienne. — Le baron des Adrets au siège de Montpellier. — Massacre de Cahors. — Exploits de Montluc. — Siège de Rouen. — Le roi de Navarre est blessé. — Prise de Rouen. — Mort du roi de Navarre.....

164

CHAPITRE XII. — 1562-1564. — Représailles de Condé. — Continuation de la guerre en Dauphiné. — Montluc défait l'armée de Duras à la bataille de Ver. — Siège de Montauban. — Siège de Grenoble. — Le baron des Adrets se fait catholique. — Dandelot à Orléans. — Les Guillebedoins. — Condé marche contre Paris. — Il prend Pithiviers, Beaugency, Étampes, Corbeilles, Villejuif. — Premier siège de Paris. — Condé se retire vers Dreux. — Bataille de Dreux. — Sac d'Annonay. — Armand de Giles en Dauphiné. — Prise de Bergerac. — Émeutes à Toulouse, Lyon, Grenoble. — Coligny en Berry, en Normandie. — Sac de Saint-Pierre de Dives. — Les huguenots à Caen. — Siège d'Orléans. — Guise assassiné.....

183

CHAPITRE XIII. — 1563. — Intrigues de la reine-mère contre le prince de Condé. Les protestants reprennent une nouvelle activité dans le Nivernais, en Normandie. — Marche de l'amiral vers Orléans. — Supplice de Poltrot. — Funérailles du duc de Guise. — Propositions de pacification. — Édit de pacification, dit d'Amboise. — Les huguenots d'Orléans en sont mécontents, ainsi que l'amiral. — Orléans ouvre ses portes. — Réclamations et troubles dans les provinces au sujet de l'édit : Dijon, Paris, Lyon. — Montluc et Damville. — Plaintes des huguenots à la cour. — Édit explicatif de l'édit de pacification. — Séductions de la reine envers le prince de Condé. — Affaire de Pamiers. — Édit du 17 mai contre les biens du clergé. — Les Guises attaquent l'amiral par suite des aveux de Poltrot. — Réprise du Havre sur les Anglais. — Le roi se déclare majeur à Rouen. — Opposition du Parlement de Paris, qui n'enregistre l'édit de majorité que contraint par un arrêt du conseil.....

200

CHAPITRE XIV. — 1563. — Manifestation publique des Guises pour demander vengeance de la mort du duc. — Réponse du roi. — Divers édits du chancelier. — Création des juges consulaires. — Mort de Brissac. — Concile de Trente. — Discussions dans les congrégations sur l'institution des évêques. — Arrivée du cardinal de Lorraine. — Son discours. — Réponse des légats. — Lettre de Charles IX au concile. — Le cardinal expose les malheurs de la France. — Discours de du Ferrier, ambassadeur de France. — Adresse du cardinal pour dominer le concile. — Hardiesses des prélats français. — La nouvelle de la mort du duc de Guise change les plans du cardinal. — Vingt-troisième session du concile. — Décrets sur l'ordre. — Sur la résidence et autres articles de réformation. — Ce que le cardinal pense du concile. — Protestation des ambassadeurs français. — Le pape excommunique le cardinal de Châtillon et cinq évêques français. — Il cite la reine de Navarre à Rome. — Vingt-quatrième session. — Décret du mariage. — Décret de réforme. — Mécontentement du roi. — Vingt-cinquième session. — Décret sur le purgatoire. — L'invocation des saints. — Le culte des images. — La réformation des ordres monastiques. — Divers décrets de réforme générale. — Décret des indulgences. — Des jeûnes et abstinences. — Des livres défendus. — Fin du concile.....

217

CHAPITRE XV. — 1564-1565. — Opposition du Parlement à la réception des décrets du concile. — Le roi refuse la publication. — Consultation de du Moulin. — Intrigues de reine-mère. — Conspiration catholique. — Les jeunes Guises à la tête de ce parti. — Le roi visite son royaume. — Paix avec l'Angleterre et avec la Suisse. — Réclamation des États de

Bourgogne. — Le roi à Lyon. — A Roussillon. — Émeutes à Cravant, au Mans, à Tours. — Édît de Roussillon. — Le commencement de l'année fixée au 1 ^{er} janvier. — Le roi à Avignon, à Marseille, à Nîmes. — Troubles de Guyenne. — Construction des Tuileries. — Mort de l'empereur. — Mort de Calvin. — Le roi continue son voyage. — Rude hiver. — Querelle à main armée du maréchal de Montmorency et du cardinal de Lorraine. — Guerre cardinalesque. — Les Jésuites et l'université devant le Parlement. — Plaidoyers de Versoris et de Pasquier. — Continuation du voyage de la cour. — Le roi à Toulouse, à Bordeaux, à Bayonne. — Entrevue avec la reine d'Espagne. — Entrevue avec la reine de Navarre. — Retour du roi. — Mort de Pie IV. — Élection de Pie V.....	235
CHAPITRE XVI. — 1566. — Assemblée des États à Monlins. — Discours du roi, du chancelier de L'Hôpital. — Édît de Moulins. — Réconciliation de l'amiral et des Guises, du cardinal de Lorraine et de Montmorency. — Le duc de Nemours épouse la veuve du duc de Guise. — Les Français en Corse. — San Pietro. — Les Français à Madère. — Montluc fils. — Les Français dans la Floride. — Ribaud. — Loudonnière. — Gourgues.....	254
CHAPITRE XVII. — 1567. — Causes diverses des nouveaux troubles de la France. — Lyon. — Pamiers. — Les autres provinces. — Conduite altière des protestants. — Ils se liguent entre eux. — Révolte des Pays-Bas. — Les protestants français s'inquiètent. — Leur résolution. — Condé demande la survivance de la charge de connétable. — Il est refusé. — La guerre civile est décidée. — Projet de surprendre la cour. — Le roi fuit de Meaux. — Blocus de Paris. — Bataille de Saint-Denis. — Mort du connétable.....	269
CHAPITRE XVIII. — 1568. — Dandelot rejoint le prince de Condé à Saint-Denis. — Il provoque les Parisiens. — Le duc d'Anjou généralissime. — Les confédérés en route pour la Lorraine. — La Rochelle au pouvoir des huguenots. — Ils envoient des troupes au prince. — Ces troupes prennent Le Dorat, Lusignan, échouent à Poitiers, arrivent à Orléans, rejoignent l'armée protestante à Pont-sur-Yonne. — Les huguenots prennent Bray et Nogent, passent la Seine, arrivent à Épernay, surprennent Lausac, envoyé au roi, reçoivent des propositions d'arrangement, continuent leur route. — Mouvement dans les provinces du midi. — Dacier y lève une armée pour le prince. — Prend Nîmes et Montpellier. — Les Rochellois prennent l'île de Ré et Marans. — Luçon et Saint-Gemmes. — Montluc envoyé pour les mettre à la raison. — Ceux du comté de Foix prennent Saint-Fronton. — Dacier envoie un parti dans le Dauphiné. — Prise du Pont-Saint-Esprit, de Saint-Marcel et de Saint-Marcellin, Mâcon, Cluny et Saint-Jean. — L'arrivée du duc de Nevers les force à rétrograder. — Ils sont défaits. — Dacier envoie une seconde expédition au secours du prince. — Elle passe l'Allier à Vichy. — Bataille de Cognac. — Arrivée à Orléans. — Prise de Blois. — Des Adrets à la côte Saint-André. — Continuation de la marche du prince. — Ses avant-postes surpris à Sarry. — Il quitte Châlons et passe la Meuse. — Il se joint aux Allemands, qui lui amenaient du secours. — Il revient sur Paris, passe la Marne à Langres, la Seine à sa source, arrive à Auxerre, assiège Cravant, saccage Irancy, se rend à Montargis, assiège Chartres. — Paix dite boiteuse et mal assise.....	285
CHAPITRE XIX. — 1568. — Le prince d'Orange prend les Allemands de Casimir à sa solde. — Plusieurs des aventuriers de l'armée de Condé se mettent au service du prince. — Leurs cruautés. — Ils sont défaits par	

le maréchal de Cossé. — Le prince d'Orange ne fait rien avec son armée. — La paix boiteuse ou de Chartres est mal gardée de part et d'autre. — Plaintes des catholiques et serments incendiaires de leurs prédicateurs. — Meurtre de Sipierre et de quelques autres gentils-hommes. — Le prince de Condé et l'amiral méditent une nouvelle prise d'armes. — Disgrâce du chancelier. — Nouvelle formule de serment imposée aux protestants. — Lettre de Condé à Charles IX. — Il se retire à la Rochelle. — La reine de Navarre vient l'y rejoindre. — Le cardinal Odet de Châtillon se sauve en Angleterre. — Dandelot fait des levées en Bretagne, passe la Loire, se réunit à l'armée des princes. — Les Huguenots maîtres en Poitou et en Saintonge. — Persécution contre les catholiques. — Trois édits du roi. — Décrets universitaires. — Armée protestante levée par d'Acier. — Rencontre celle de Montpensier près de Périgucux. — Combat entre les avant-gardes. — Le duc d'Anjou vient en Poitou. — Escarmouche de Pamproux. — Les deux armées une seconde fois en présence sous les murs de Loudun. — Le froid les sépare. — Premier siège de Sancerre. — Les Rochellois prennent Saint-Michel-en-l'Herm. — Leurs déprédations sur la mer. — Mort de don Carlos et d'Élisabeth d'Espagne.....

303

CHAPITRE XX. — 1569. — Les deux armées rentrent en campagne. — Bataille de Jarnac. — Le prince de Condé prisonnier et assassiné. — L'armée huguenote se rallie. — Le prince de Béarn et le fils du prince de Condé sont nommés chefs de la confédération. — Siège de Cognac. — Prise de Montaigu et de Tiffauges. — Mort du jeune Brissac. — Prise de Mucidan. — Mort de Dandelot. — Le duc des Deux-Ponts. — Il traverse l'Alsace, la Bourgogne. — Prend la Charité. — Passe la Loire, la Vienne. — Sa mort. — Son armée se joint à celle des princes. — Bataille de Roche-Abeille. — Requête au roi. — Siège de Niort, de Lusignan, de Châtillon, de Regeanne, de La Charité. — Affaires de Guyenne et du Béarn. — Prise de Mont-de-Marsan. — Massacres d'Orléans. — Prise d'Aurillac. — Sièges de Poitiers, de Châtellerault. — Arrêt du Parlement contre Coligny, Montgommery, et le Vidame de Chartres. — Bataille de Moncontour.....

323

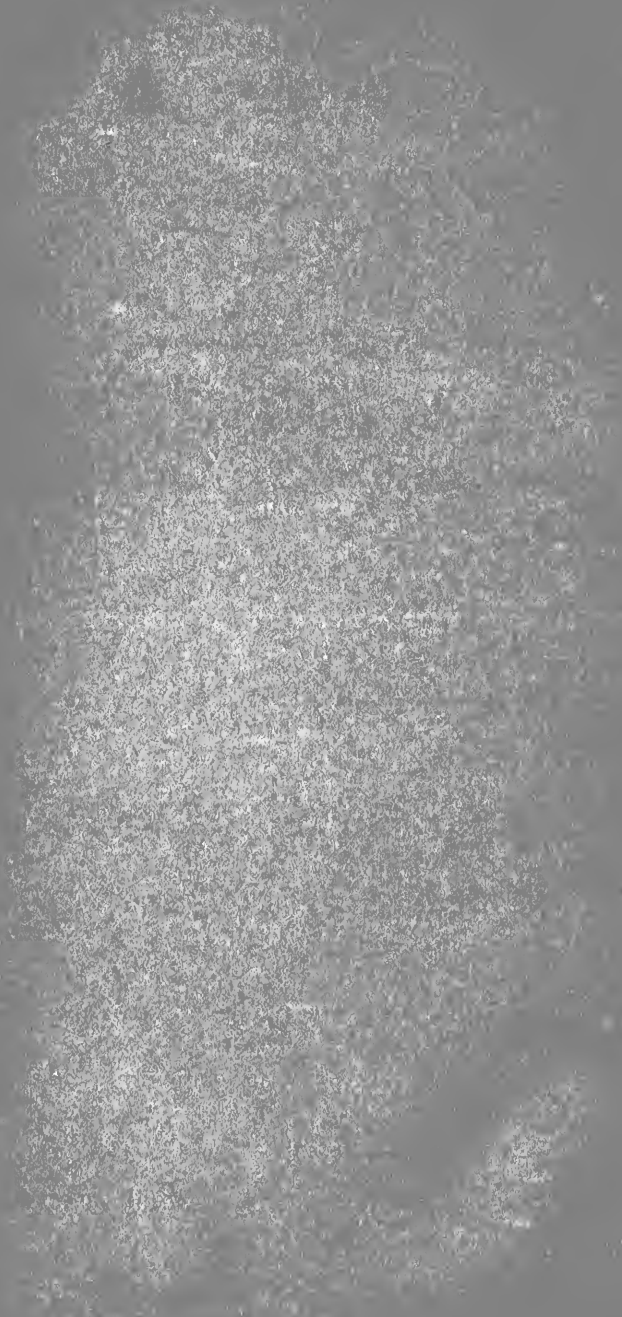
CHAPITRE XXI. — 1569-1570. — Joie des catholiques. — Coligny rallie les débris de l'armée huguenote. — Ils se retirent dans les places fortes et à La Rochelle. — Les princes gagnent le Languedoc. — Maurevel assassine de Mouy. — Reddition de Niort et des autres places du Poitou. — Bourg-Dieu en Berry. — Désertion d'une partie de l'armée protestante. — Siège et prise de Saint-Jean-d'Angely. — Siège de Vézelay. — Surprise de Nîmes. — Réponse du gouverneur de Blayes. — Le château de Benegon en Berry. — Siège de Marrans. — Tentative des Sancerrois sur Bourges. — Affaires du Languedoc. — Pont d'Aiguillon. — La Rochelle bloquée. — Exploits de La Noue. — Prise des Sables-d'Olonne. — Négociations de paix. — Voyages de l'armée des princes. — Maladie de Coligny. — L'armée en Bourgogne. — Bataille d'Arnay-le-Duc. — Trêve faite à La Charité. — Suite des exploits de La Noue. — Déroute de Saint-Gemme. — La Noue blessé. — Prise de Saintes. — Montluc à Rabasteins. — Les princes à Montargis. — La troisième paix est conclue. — Édit de 1570, dit de pacification.....

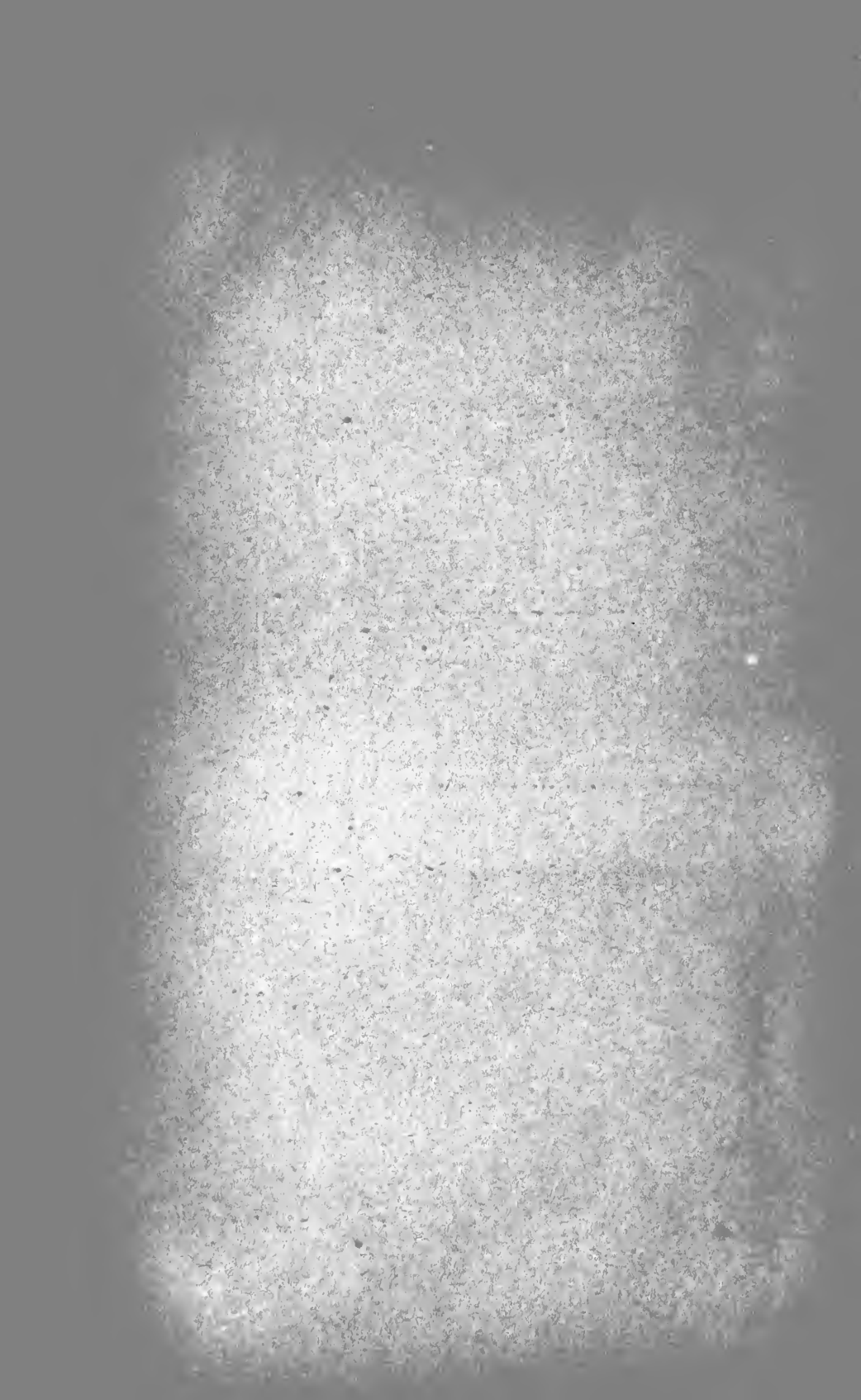
357

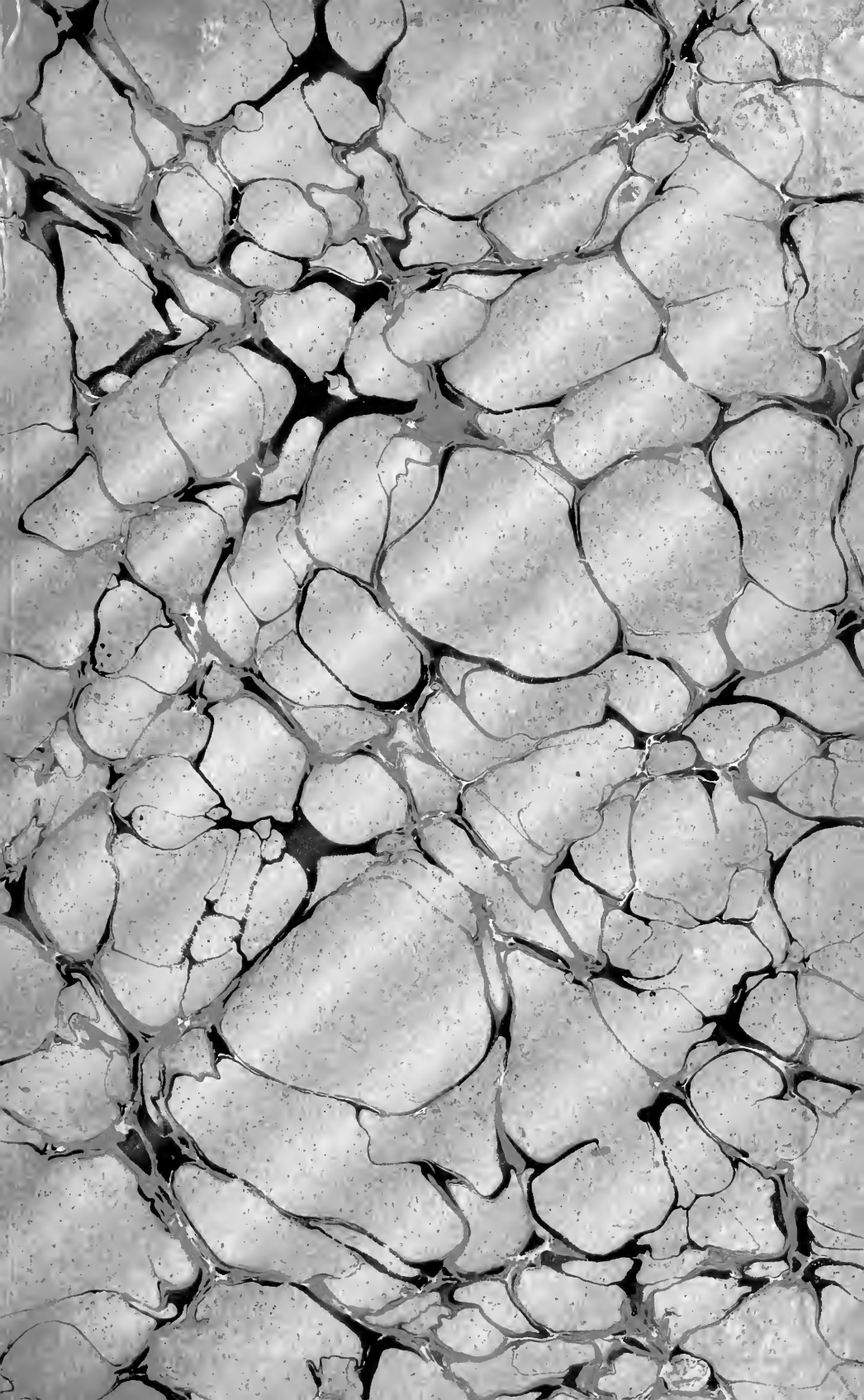
CHAPITRE XXII. — 1570-1571-1572. — Les princes congédient les Allemands et retournent à La Rochelle. — Proposition de mariage entre Marguerite de Valois et le prince de Navarre. — Le roi veut faire assassiner le duc de Guise. — Mariage du roi. — Ambassade des princes de la confédération d'Augsbourg. — Leur discours au roi. —

- Cossé envoyé à La Rochelle. — Entrée du roi à Paris. — Tumulte dans la capitale. — Biron propose officiellement le mariage de Marguerite. — Réponse de la reine Jeanne. — Mariage du prince de Condé, de l'amiral et de Téliigny. — Mort du cardinal Odet de Châtillon. — Le roi à Blois. — Assassinat de Lignerolles. — Coligny à la cour. — Sinistres projets du parti catholique. — Le légat apporte l'opposition du pape au mariage du prince de Navarre. — Mort de Pie V. — Élection de Grégoire XVI. — Traité d'alliance avec l'Angleterre. — Les Rochellois avertissent inutilement l'amiral. — Mort de Jeanne d'Albret. — Mariage de son fils. — L'amiral est blessé par Maurevel..... 391
- CHAPITRE XXIII. — 1572. — Le conseil secret délibère le massacre général des huguenots. — Les préparatifs en sont vainement dénoncés à Coligny et à ses amis. — Guise se charge de la direction de cette sanglante affaire. — Ses dispositions. — Le roi irrésolu. — La reine-mère le détermine. — Signal. — Massacre. — Mort de Coligny et de plusieurs autres chefs. — Le roi écrit dans les provinces pour rejeter l'odieux de cet acte sur Guise. — Celui-ci le force à en prendre sur lui la responsabilité. — Lit de justice au Parlement. — Nouvelles lettres et édits de 1572. — Massacres à Meaux, Orléans, Troyes, Bourges, Nevers, Lyon, en Provence, en Dauphiné, en Auvergne, en Bourgogne, Bayonne, Toulouse, Rouen, Lisieux..... 420
- CHAPITRE XXIV. — 1572. — Les papiers trouvés chez Coligny. — Sa mémoire condamné par le Parlement. — Condamnation et supplice de Briquemaut et de Cavagne. — Les huguenots dispersés ou convertis. — Le roi de Navarre et le prince de Condé font leur abjuration. — Lettre des deux princes au pape. — Réponse de Sa Sainteté. — Édit du roi de Navarre pour l'abolition du protestantisme dans ses États. — Réjouissances à Rome. — En Espagne. — Le légat du pape échoue pour l'acceptation en France du concile de Trente. — Le bâtard d'Angoulême projette une seconde Saint-Barthélemy. — Son plan déjoué par le duc de Nevers. — La reine-mère fait publier des apologies du massacre. — Apologie par Pierre Charpentier, par Montluc, évêque de Valence. — On cherche les moyens d'achever l'extirpation de l'hérésie en France. — Lettres du roi au roi d'Espagne. — Les protestants de La Rochelle. — Leur réponse aux lettres du roi. — Ils refusent d'ouvrir leurs portes à Biron. — Massacre des protestants de Bordeaux. — Édits en faveur des huguenots. — Les Rochellois prennent une galère royale. — La Noue envoyé par le roi dans la ville rebelle. — Commencement de la quatrième guerre civile..... 452
- CHAPITRE XXV. — 1572-1573. — Soulèvement des huguenots en Languedoc et dans les pays voisins. — Sancerre. — Prise et reprise du château. — Commencement du siège de La Rochelle. — Damville reprend Sommières. — Les huguenots surprennent Villeneuve en Vivarais. — Prise de Treuse et de Mons par les catholiques. — Montbrun. — Le marquis de Villard en Gascogne. — Continuation du siège de La Rochelle. — La reine d'Angleterre marraine d'une fille de Charles IX. — Son ambassadeur insulté par des corsaires huguenots. — Suite du siège. — Conférences pour la paix. — La Noue quitte la ville. — Montgommery ne peut approcher avec sa flotte. — Nouveaux pourparlers. — Accommodements. — Édit de pacification..... 472
- CHAPITRE XXVI. — 1573-1574. — Négociations de l'évêque Montluc pour faire élire le duc d'Anjou par les Polonais. — Discours de ce prélat à la Diète. — Le prince est élu. — Ambassade polonaise en France. — Siège de Sancerre. — Assaut, blocus, famine, séditions, capitulation 509

CHAPITRE XXVII. — 1574. — Les ambassadeurs polonais présentent la couronne au duc d'Anjou. — Ils lui font ratifier les articles jurés par Montluc. — Difficultés de Birague, chancelier de France, successeur de l'Hôpital. — Le duc d'Anjou accepte sa nouvelle royauté et prête serment. — Le roi presse le départ de son frère qu'il conduit lui-même. — Les huguenots du Languedoc. — Libelles. — Le roi tombe malade. — Nouvelles intrigues de Catherine. — Le duc d'Alençon chef des mécontents. — Tentatives sur La Rochelle. — Troubles dans le midi. — Le roi de Pologne continue son voyage. — Il est sacré. — Manifeste des protestants français. — Le duc d'Alençon demande la lieutenance au roi. — La reine-mère lui suscite des difficultés. — Complot de Saint-Germain. — La guerre civile recommence dans diverses provinces. — Lamole et Coconas arrêtés. — Les princes sont interrogés. — Condamnation des conjurés. — Les princes gardés à vue. — Montpensier en Guyenne. — Matignon en Normandie. — Montgomery, assiégé dans Domfront, capitule. — Catherine déclarée régente. — Mort du roi Charles IX.....







BW5830 .A28 v.2

Histoire de l'établissement du

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00037 5115